
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00889233 3

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA PROPRIÉTÉ, DES SALAIRES

DES DENRÉES

ET DE TOUS LES PRIX EN GÉNÉRAL

DEPUIS L'AN 1200 JUSQU'EN L'AN 1800

ANGERS. — IMPRIMERIE A. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA PROPRIÉTÉ, DES SALAIRES

DES DENRÉES

ET DE TOUS LES PRIX EN GÉNÉRAL

DEPUIS L'AN 1200 JUSQU'EN L'AN 1800

PAR

LE VICOMTE G. D'AVENEL



OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
(PRIX ROSSI EN 1890 ET EN 1892)

TOME V

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe
—
M DCCCC IX

HISTOIRE ÉCONOMIQUE
DE LA PROPRIÉTÉ, DES SALAIRES,
DES DENRÉES
ET DE TOUS LES PRIX EN GÉNÉRAL
DE L'AN 1200 A L'AN 1800.

LIVRE IV
LES CLASSES RICHES ET BOURGEOISES.

CHAPITRE PREMIER.
LES MILLIONNAIRES D'AUTREFOIS.

Les richissimes d'aujourd'hui dix fois plus riches que ceux des temps féodaux; six fois plus riches que ceux de l'ancien régime. — Conclusion à tirer de ce fait. — Comment l'histoire des chiffres, bien interprétée, devient la plus grosse part de l'histoire des hommes. – Le XIXe siècle où s'est fondée l'égalité dans le codes, a vu croître l'inégalité dans les fortunes; qu'est-ce que cela prouve. — Influence nulle des *révolutions politiques* sur le salaire réel jusqu'à 1850. — Résultats prodigieux des *découvertes scientifiques* pour les salaires depuis 1850. — « Richesse-fléau » et « Richesse-bienfait ». — La résignation de nos pères masquait des maux réels; l'inquiétude de nos contemporains engendre des maux imaginaires. — Les trois sortes d'opulences qui se sont succédé, depuis six cents ans : la collectivité paye au moyen âge ceux qui organisent ses gendarmes, aux temps modernes ceux qui organisent ses impôts, aux temps actuels ceux qui organisent son bien-être.

Comment les recettes privées d'autrefois ont été chiffrées en francs actuels d'après la valeur des monnaies et la puissance d'achat de l'or et de l'argent suivant les époques. — 1.100 personnes ayant aujourd'hui 200.000 francs de rente ; 150 ayant plus d'un million de revenu. — Comparaison avec le passé : dépenses personnelles de Saint Louis, de Philippe-le-Long, de Charles VII, de Louis XI, de François Ier, d'Henri II, et de Louis XIV. — Pension d'une reine au XIIIe siècle pour sa toilette. — Comparaison du budget privé du monarque avec le budget de l'État. — Le domaine royal, généralement engagé. — Tel Français du XXe siècle a le même revenu que Louis XIV sans avoir ses charges.

Fortunes du duc d'Orléans, de la grande Mademoiselle, de Richelieu, de Mazarin. — S'il y a eu des Français disposant de cinq millions de francs par an dans le passé; s'il en existe aujourd'hui parmi les industriels et les commerçants. — Fortunes de Pierre Remy au XIVe siècle, de Jacques Cœur au XVe, du chancelier Duprat. — Fortunes du duc de Bourgogne, du comte de Savoie, du Dauphin de Viennois, des comtes d'Anjou, de Rousillon, de Périgord. — Fortunes des Rohan, des Montmorency et des La Trémoille. — Vicissitudes de cette dernière.

Fortunes mobilières des XVIIe et XVIIIe siècles : les traitants et partisans, les officiers de finance. — Richesse du maréchal d'Ancre, du duc d'Epernon. — Les trésoriers de l'État profitent de la création de la fiscalité pour se tailler de grands fiefs d'argent, comme les braves

heureux avaient profité de la création de la féodalité pour se tailler de grands fiefs de terre. — Pensions du « Beau Dunois », du comte d'Angoulême. — Les dots des princesses, des filles nobles et des bourgeoises au moyen age et sous l'ancien régime. — Proportion des familles jouissant de 10, 20, ou 40.000 francs de rente aujourd'hui et jadis. — Les riches de Paris et de Versailles à la fin du règne de Louis XIV. — Plus les hommes courent et plus ils vont vite, plus ils s'espacent et se dépassent. — Les recettes de 1.100 extra-privilégiés ont sextuplé; celles de 420.000 bourgeois riches ou aisés ont quadruplé ou triplé; celles de 9 millions et demi de familles populaires ont doublé. — Il a fallu pour doubler les recettes de ces dernières beaucoup plus de milliards que pour sextupler les recettes de la première catégorie. — Bien que l'écart ait augmenté pécuniairement, entre les classes, au point de vue des recettes, le mouvement des prix, pour les diverses dépenses, a permis au travailleur d'améliorer sa vie avec son salaire doublé plus qu'au riche d'embellir la sienne avec sa fortune quadruplée.

Les richissimes d'aujourd'hui sont six fois plus riches ou, à fortune égale, douze fois plus nombreux que les plus riches personnages de l'ancien régime; ils sont dix fois plus riches ou vingt fois plus nombreux que les plus opulents princes des temps féodaux. L'affirmation surprendra peut-être; les pages qui vont suivre en montreront l'exactitude. Qu'il me soit permis tout d'abord d'en dégager une conclusion.

Les chiffres ne seraient en effet qu'une statistique vaine si l'on ne précisait les faits que ces signes nous révèlent et les lois qui en dérivent. C'est ainsi que l'histoire des chiffres devient à nos yeux la plus grosse part de l'histoire des hommes : celle de leurs intérêts, de leur vie privée; le reste, l'histoire publique, étant de moindre conséquence, quoiqu'elle paraisse davantage. S'il est vrai que les richissimes contemporains soient bien plus riches, et surtout bien plus nombreux, que ceux d'autrefois, à quoi cela tient-il? Comment cela s'est-il fait? Qu'est-ce que cela prouve et qu'en doit-il résulter?

Le XIXe siècle, où s'est fondée l'égalité dans les codes, a vu croître l'inégalité dans les fortunes. Mais si le même siècle, où s'est fondée l'égalité politique, a vu surgir et croître parallèlement des inégalités économiques, inconnues des siècles passés, cela ne prouve-t-il pas que les révolutions politiques et les phénomènes économiques sont indépendants les uns des autres,

qu'il n'y a point entre eux de connexité nécessaire, encore moins un rapport de cause à effet.

En abordant cette quatrième étape de notre exploration rétrospective dans la *France privée*, jusqu'ici obscure, nous constatons qu'une fois de plus s'y trouvera vérifiée la loi, déjà formulée au cours de cet ouvrage et corroborée par les fluctuations de l'argent, de la terre et des salaires. Cette loi reçoit ici une nouvelle et éclatante confirmation. Non seulement le bien-être économique peut coïncider avec le malaise politique, ou, inversement, un peuple peut être misérable avec une constitution excellente, mais il est arrivé que, sur le point même qui lui tient le plus à cœur, notre démocratie, passionnée pour le nivellement politique, s'est vu contrainte, par ses intérêts, d'élever dans son sein des altesses économiques plus éminentes que toutes celles des monarchies abolies.

Nous avons montré, dans l'histoire de l'Argent et de la Terre, par quelles évolutions fatales les capitalistes de jadis, sous un régime qui leur était politiquement favorable, avaient été dépouillés de leurs biens : les fortunes mobilières furent comme broyées et réduites en poussière par la triple baisse combinée de la livre-monnaie, du taux de l'intérêt et du pouvoir relatif de l'argent. De grandes fortunes foncières, c'est à peine s'il en subsiste une demi-douzaine ayant plusieurs siècles d'origine. La comparaison des salaires avec le coût de la vie, aux diverses époques, nous a révélé que la condition des travailleurs, après des alternatives multiples de prospérité et de misère, avait progressé au point que l'homme vivant du labeur de ses bras est aujourd'hui moitié plus riche que son aïeul. Mais aussi, dans l'histoire des salaires, nous avons vu les *révolutions* « *politiques* » incapables d'améliorer le sort des paysans et des ouvriers ; puisque, de 1790 à 1850, les classes laborieuses, socialement élevées et dotées de tous les droits qu'elles possèdent

aujourd'hui, demeuraient cependant, au milieu du XIXe siècle, dans un état matériel identique et peut-être inférieur à celui où elles étaient à la fin du XVIIIe, parce que la vie avait encore enchéri plus que le prix du travail. Seules les *découvertes scientifiques* ont su, de 1850 à 1908, prodigieusement enrichir la masse des ouvriers en doublant leurs recettes sans presque augmenter leurs dépenses.

Nous allons voir, dans la présente étude quelle force inéluctable a créé de nouveaux riches, comment il s'est constitué, « nécessairement » de nouvelles fortunes, en plus grand nombre et de chiffres beaucoup plus élevés, qu'il ne s'en était trouvé depuis saint Louis jusqu'à Napoléon. C'est là un fait « naturel » puisqu'il s'est produit en dehors des lois politiques et même semble-t-il, contre ces lois. Aussi la « politique » est-elle révoltée contre ce fait.

Quoique les Français actuels aient deux fois plus de jouissances que leurs pères et qu'ils consomment beaucoup plus de tout, sauf peut-être de la joie — parce que nul encore n'a su fabriquer de la joie à la mécanique —, un parti s'est fondé pour leur apprendre qu'ils étaient « déshérités » et, naïf en son ignorance, prétend créer la richesse par voie législative. Cependant il n'est au pouvoir d'aucun parlement ni de la décréter, ni de l'abolir et d'organiser la « médiocratie » pécuniaire. Les lois écrites ne gouvernent pas tout en ce monde ; elles règlent même assez peu de chose. C'est là ce que l'histoire nous oblige à confesser.

Les enrichissements individuels s'étaient opérés au moyen âge non par la force de la loi, mais par la loi de la force, par le *déplacement* de la richesse existante et non par la création de richesses nouvelles, par l'accroissement du total national. Même, lorsqu'elles prenaient leur source dans la violence, les grandes fortunes détruisaient des richesses autour d'elles, en même

temps qu'elles en concentraient pour elles. Ce mode d'enrichissement était donc funeste à la communauté.

Celle-ci pourtant ne se plaignait pas autant de la « richesse fléau » d'autrefois, qu'elle réclame contre la « richesse bienfait » du temps présent. La politique affirmait que les inégalités étaient naturelles et le peuple, dès lors, les croyait justes. De nos jours, la loi les proclame injustes parce que l'opinion les estime déraisonnables. Cependant l'inégalité d'autrefois n'était pas un bien et celle d'aujourd'hui n'est pas un mal social. Mais, singulière ironie du progrès, la résignation de nos pères masquait à leurs yeux des maux réels et l'inquiétude de nos contemporains leur engendre des maux imaginaires.

Deux sortes d'opulences s'étaient succédé durant six cents ans, de 1200 à 1800 : au moyen âge, il semble que la collectivité ait dû payer sans compter ce dont elle avait le plus besoin : l'ordre, la sécurité, la paix. A qui donnait.... ou promettait, ces biens primordiaux, allaient de droit l'argent, avec la puissance et la gloire. L'homme d'argent c'est l'homme de force, le guerrier qui a réussi. L'homme de douceur — abbé ou évêque — dont la crosse balance et contient l'épée, obtient aussi quelques cadeaux qui se répartissent sur une caste. Mais toute personnelle est la conquête du baron. Il a gagné, il a droit de jouir du butin, de la portion du sol qui lui appartient, propriétaire des gens comme des choses, et tirant du tout le meilleur parti, en économiste plus ou moins habile, tantôt avide et tantôt débonnaire, fastueux parfois et parfois thésauriseur, jusqu'à ce qu'un plus fort le dépossède et le remplace. Tels furent les riches du moyen âge.

Lorsqu'ils eurent tous été dépossédés et remplacés par un suzerain unique qui, ne tolérant plus d'autre force que la sienne, rendit l'ordre obligatoire et la sécurité banale, il fallut organiser le « faire valoir » de cette seigneurie énorme, d'allure et

d'espèce nouvelle, que l'on nommait l' « État ». Bon gré, mal gré, la collectivité paya pour avoir la guerre extérieure, comme elle avait payé précédemment pour avoir la paix intérieure, et, tondue d'assez près pour la gloire, elle récompensa amplement les intermédiaires indispensables qui savaient comment la tondre, et se chargeaient de l'opération : maltôtiers, partisans, collecteurs et trésoriers de haut grade. Ceux-ci acquirent, de Henri IV à Louis XVI, des fortunes de princes féodaux, plus liquides et moins périlleuses à défendre, sauf l'exemple unique de ce maladroit de Fouquet qui paya pour tout le monde. Tels furent les riches des temps modernes.

A la fin du premier Empire, lorsque toutes les opulences notables de l'ancien régime parurent avoir été balayées par la Révolution, que les illustres bénéficiaires des largesses de Napoléon eurent été réduits à la portion congrue et que les mémoires des fournisseurs de la grande armée eurent été rabattus et réglés chichement par un gouvernement sans entrailles, il sembla, dans ce pays nivelé, ordonné, voué par la loi au morcellement des héritages, ne plus rester place pour aucune des ascensions financières dont on avait gardé le souvenir.

Cependant il plût à la collectivité de payer ceux qui organisaient, non ses gendarmes ou ses impôts, mais son bien-être, ses jouissances privées. A qui sut lui fabriquer quelque marchandise nouvelle ou lui vendre à bas prix quelque objet jadis cher, susciter et satisfaire un désir assez durable pour devenir un besoin, augmenter par cette production la richesse publique, le public donna pour récompense une part de cette richesse accrue, part incomparablement plus grande que celle des soldats couronnés du temps chevaleresque, ou des pourvoyeurs de budget du temps monarchique. Tels sont les riches du temps présent.

Nous verrons plus tard, en détaillant leurs dépenses, en les comparant à celles des anciens privilégiés de l'argent, que ce

n'est pas seulement la *source* de l'opulence qui a changé, mais que c'est aussi son *emploi*. Par ce qui caractérise la richesse actuelle, par l'usage que l'on en fait, nous verrons quelles ont été les causes et les conséquences sociales de ces changements.

Étudions tout d'abord les recettes privées d'autrefois, pour en apprécier le montant, par rapport à celles d'aujourd'hui. Ces recettes, on le sait déjà, ont varié de nature avec les formes de la propriété, les modes de gain et les fonctions appointées; mais il est facile de les chiffrer en *francs actuels* en tenant compte, non plus seulement de la valeur *intrinsèque* des diverses monnaies, mais aussi de la valeur *relative* d'une même monnaie suivant les époques.

Le procédé de conversion est assez amplement exposé dans les premiers volumes de cet ouvrage, pour qu'il soit inutile d'y revenir. Si nous n'avions pris soin d'établir, par un minutieux rapprochement de tous les prix au long des siècles, le rapport du coût ancien de la vie avec son coût actuel, nous ne saurions pas affirmer qu'un individu qui disposait, à tel moment du XIIIe, du XVe, du XVIIe siècle, d'un kilo d'argent ou d'or pouvait se procurer autant d'objets usuels que notre contemporain possesseur de 4, de 6, de 2 kilos et demi d'or ou d'argent. Nous ignorererions ce que vaut, *en puissance d'achat*, la même somme à travers les âges[1].

Nos calculs antérieurs nous ayant permis de l'établir, avec

[1] Les lecteurs curieux de refaire eux-mêmes cette supputation, trouveront aux tableaux annexes le détail des chiffres originaux, indiqués en livres de compte ou espèces monnayées de l'époque, ainsi que la valeur *métallique* de ces espèces ou livres de compte en francs intrinsèques. Pour connaître la valeur *relative* de 1908, il leur suffira de multiplier ces francs par le coefficient du pouvoir de l'argent, à la date correspondante.

Nous publions à cet effet, une table spéciale de la valeur relative de la livre tournois, de 1200 à 1800 qui complète celles que nous avons données au tome Ier, pages 27, 32 et 481. Elle servira à faciliter le travail de comparaison entre les sommes d'autrefois et celles d'aujourd'hui.

une certitude suffisante, il nous suffit de multiplier, par un coefficient déterminé, une somme ancienne intrinsèquemment connue pour avoir son équivalent en francs de nos jours. C'est donc en « francs de nos jours » que nous parlerons; c'est en monnaie actuelle que nous exprimerons désormais *toutes les sommes de jadis*, préalablement converties en cette monnaie.

Lorsqu'il s'agissait des recettes du manœuvre rural, de l'ouvrier de métier ou du domestique, la comparaison était relativement facile entre le présent et le passé. Les salaires nous fournissaient un élément sûr et précis. Il n'en va pas de même pour la classe qui commence aux petits rentiers, aux petits commerçants, aux petits fonctionnaires, ayant aujourd'hui pour vivre plus de 2.500 francs par an, et passe par tous les degrés de l'aisance et de la richesse pour s'élever jusqu'aux revenus annuels de plusieurs millions de francs. Pour cette classe les *bases* de la fortune et la *nature* du revenu ne sont plus ce qu'elles furent au moyen âge, ni même ce qu'elles étaient sous l'ancien régime. Nous en verrons plus loin le détail; comparons d'abord, au seul point de vue du chiffre qu'elles atteignent, les fortunes des temps féodaux et monarchiques aux fortunes actuelles.

Il existe présentement, dans notre république, 1.100 personnes ayant 200.000 francs de rente, mobilières ou foncières, sans tenir compte de leurs bénéfices commerciaux ni de leurs gains professionnels. Parmi ces 1.100, il en est 300 qui jouissent de plus de 500.000 francs de revenus. De ces 300, on en peut citer 150 disposant annuellement de plus d'un million de francs de recettes; 50 d'entre eux ont un budget normal de plus de trois millions de francs et, sur ces 50, il en est 10 qui tirent de leurs capitaux une somme supérieure à cinq millions de francs par an.

Ces chiffres proviennent, il n'est pas besoin de le dire, de

documents positifs et principalement, de ceux que fournit l'impôt sur les successions. Pour écarter toute chance d'exagération, je les ai volontairement maintenus dans des limites inférieures à celles que donneraient les statistiques rigoureuses de l'administration des finances. Je les crois donc plutôt au-dessous de la réalité et assez solides en tout cas pour permettre un rapprochement sincère avec les chiffres du passé[1].

Or nous ne trouvons personne au moyen âge qui puisse être comparé aux 50 particuliers, formant les deux plus hautes catégories de nos revenus actuels. Personne, du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe n'a possédé plus de 5 millions de rente, ni même de 3 à 5 millions. Seule la dépense de saint Louis en 1251, année de croisade, atteint 3.880.000 francs; mais ce total très exceptionnel, ne se retrouve plus les années suivantes. Louis IX n'avait rien d'un prodigue; la pension de la reine, sa femme, pour ses dépenses personnelles était en 1261 de 40.000 francs. Maintes parisiennes de nos jours reçoivent davantage de leur mari, dans des ménages qui possèdent un million de rente.

D'après les comptes de l'Hôtel en 1316, la dépense de Philippe-le-Long, l'un des derniers capétiens directs, était de 2.650.000 francs, dont 1.700 000 francs pour la maison du roi, 780.000 pour celle de la reine et 170.000 pour les enfants de France. Peu après la fin de la guerre de Cent ans, en 1450, Charles VII, dans la seconde partie de son règne, se contentait d'un budget de 1.062.000 francs; Louis XI, 30 ans plus tard (1483) disposait pour sa maison d'une somme deux fois et demie plus forte : 2.760.000 francs; tandis qu'au XVIe siècle des princes, réputés pour leur faste, ne consacrent à leur personne et à leur cour, François Ier que 1.280.000 francs (1516) et Henri II que 1.141.000 francs (1558).

[1] Voyez, aux pièces justificatives, le tableau des revenus actuels.

D'ailleurs, si je rapporte ici les comptes de ces princes, c'est à titre d'indication des frais que pouvait exiger alors une existence royale; ce ne sont guère des budgets comparables à celui d'un citoyen de 1908. Le roi disposait du produit de l'impôt et restait maître de confondre ce qu'il tirait de ses sujets comme « souverain » et ce qu'il touchait de ses domaines comme « propriétaire ». Au XIVe siècle, où le budget de *la France*, sous Philippe de Valois (1335) atteignait 35 millions de francs, le revenu personnel du *monarque* s'élevant à 2.760.000 francs, représentait environ 8 pour 100 des recettes de « l'État ». Seulement alors il n'y avait guère « d'État ». Trois siècles plus tard, à l'avènement de Louis XIV, le budget du royaume était monté à 450 millions[1] et le budget du roi à 21 millions de francs.

Cette « liste civile », un peu inférieure aux 25 millions dont jouissait l'empereur Napoléon III, absorbait une part proportionnellement beaucoup plus forte des recettes nationales : 4 1/2 pour 100 en 1640, contre 1 1/4 pour 100 en 1870. A ces 21 millions de dépenses, le roi du XVIIe siècle n'aurait pu faire face avec les fruits de son domaine privé. L'ancien revenu féodal du duc de France, immensément accru depuis l'origine de la monarchie, gardait dans la bourse publique sa place à part et sa physionomie propre : ruisseau qui coulait au milieu d'un fleuve, sans s'y mêler.

Il provenait des sources les plus diverses et en apparence les moins faites pour se trouver réunies — produit d'une coupe de bois, jouissance d'un évêché vacant, droit sur la vente d'un fief, héritage d'un étranger décédé en France — en réalité ces sommes avaient entre elles un lien traditionnel : c'étaient les recettes seigneuriales, les mêmes que l'on payait à Louis-le-Gros ou à

[1] Chiffre normal. Si l'on y ajoute les emprunts annuels et les impôts occasionnés par les dépenses de la guerre de Trente ans le budget de cette époque monte réellement à plus de 800 millions de francs.

Philippe-le-Bel, dans les mêmes cas, pour les mêmes motifs; tout ce que le roi touchait comme suzerain de fiefs. A mesure qu'il annexait de nouveaux fiefs il touchait davantage; mais si ces fiefs agglomérés, qui constituent notre France contemporaine, étaient devenus *politiquement* inaliénables — suivant la doctrine de la Chambre des Comptes — cela n'avait pas empêché la Couronne de manger *privément* son capital, en vendant une très grande partie de ses domaines.

Ces ventes, ou mieux ces « engagements », car elles se faisaient toujours « avec faculté de rachat perpétuel », étaient une manière comme une autre de faire valoir des terres situées à lointaine distance et de tirer parti de redevances en nature qu'il eût été difficile de maintenir et de percevoir exactement. Les engagistes du domaine étaient comme des créanciers hypothécaires à qui l'on eût laissé la jouissance du gage pour le paiement des intérêts de la somme prêtée. Usufruitiers, plus que propriétaires, ils n'avaient pas, à ce titre, la charge des grosses réparations et parvenaient même à se dispenser des petites. Il n'était pas de grand seigneur, de ministre ou de magistrat qualifié qui ne « tînt par engagement » plusieurs terres domaniales. Chacun d'eux, après les avoir achetées le moins cher possible, s'appliquait de toutes ses forces à empêcher le roi d'y agir en propriétaire, pour les revenus; à l'obliger d'y agir en cette qualité pour les dépenses.

Toujours pressé d'argent, l'État ne cessa de procéder de la même manière; en une seule année il aliénait pour plus de 45 millions d'immeubles et de droits domaniaux; épars sur toute la France : fermes utiles ou seigneuries brillantes, maisons de rapport ou simple étaux de boucheries, boutiques sur un pont ou terrains à bâtir dans la banlieue d'une ville. Tels qu'ils subsistaient au milieu du XVIIe siècle, les biens royaux rapportaient environ 10 millions de francs par an, dont 4 millions venaient

des coupes de bois, 1.500.000 de ce que l'on continuait d'appeler le « domaine de France » et le reste des fermes et droits domaniaux d'autres provinces.

La fortune du souverain eût donc à peine suffi, sous l'ancien régime, à payer la moitié de ses dépenses; or, quoiqu'il ne puisse être fait aucune assimilation pratique entre un roi du XVIIe siècle et un financier du XXe, nous avons en France au moins un concitoyen qui possède aujourd'hui ces 20 millions de revenus, que Louis XIV n'avait pas, sans avoir les mêmes frais que Louis XIV.

Trois autres personnes ont joui, sous l'ancien régime, d'un budget de 5 millions de rente, mais ce ne furent pas non plus des personnes privées : le duc Gaston d'Orléans et les cardinaux de Richelieu et Mazarin.

Monsieur, frère de Louis XIII, longtemps son héritier présomptif et le dernier apanagiste de France, ne tirait de ses duchés d'Orléans, de Chartres et du comté de Blois que 500.000 francs de rentes en terres; mais les ventes de charges judiciaires et administratives, qu'il avait droit d'effectuer à son profit dans les limites de ces trois départements actuels, lui valaient 700.000 francs par an et le roi lui avait octroyé 4 millions de pensions sur divers fonds. A supposer que ces pensions aient été intégralement payées — ce qui, à l'époque, est assez problématique même pour les plus hauts personnages — Gaston aurait disposé de plus de 5 millions par an. Nous avons aujourd'hui des marchands de nouveautés et des fabricants de fer qui gagnent tout autant.

Le cardinal de Richelieu possédait davantage : pauvre « évêque crotté », comme il s'intitule, réduit en 1617, après la chute du maréchal d'Ancre, à emprunter pour faire figure, il laissait à sa mort 940.000 francs de rentes en terres, dont 80.000 provenant de son duché de Richelieu, 140.000 de Fronsac, 65.000 de la

baronnie de Barbezieux, etc.[1]. Et ce n'était que la moindre partie de son avoir. Le gouvernement de Bretagne lui rapportait 1.500.000 francs ; il touchait autant de ses pensions sur le trésor, autant de diverses rentes sur l'État, gagées par des impôts indirects. Mais la grande ressource de Richelieu furent les bénéfices ecclésiastiques, prieurés, doyennés, abbayes innombrables dont il porta les titres, s'abstint de faire les fonctions, mais ne manqua pas de toucher la rente.

Plusieurs de ces monastères étaient chefs d'ordre — par eux le cardinal se trouvait placé à la tête de congrégations nombreuses et puissantes — beaucoup étaient unis à des bénéfices secondaires mais lucratifs. De sorte que, moitié en biens d'église, dont il tirait 7 millions de francs annuels, moitié par diverses autres sources, le premier ministre jouissait de 14 millions de rentes. Mais la plus grande partie de ce budget était éphémère et prenait fin avec sa vie. Richelieu n'était pas thésauriseur comme son successeur Mazarin, qui laissa 195 millions de francs. Ce dernier avait légué au roi, par testament, la totalité de cette fortune ; le souverain refusa l'héritage, que se partagèrent les huit neveux et nièces du grand homme d'État.

Sauf les trois cas que je viens de citer, il n'y eut, jusqu'à la Révolution, aucun revenu privé supérieur ou égal à 5 millions, et ceux-là même peuvent-ils s'appeler des revenus « privés » ? Par les éléments qui les composaient, par leur mode d'acquisition, par leurs titulaires même, ces budgets de Richelieu et de Mazarin n'ont pas le caractère d'une richesse particulière. Ce fut un second budget royal que se taillèrent, l'un après l'autre, ces deux rois sans couronne qui exercèrent, 36 ans durant, le pouvoir intégral de la royauté. Ils en assumaient aussi les charges et, pour la dépense comme pour la recette, faisaient

[1] Voir le détail dans les manuscrits de la collection Godefroy, tome CXXX (Bibliot. de l'Institut).

souvent bourse commune avec l'État. S ldant des troupes ou achetant des alliances avec l'argent qu'ils croyaient leur appartenir — puisqu'ils l'avaient mis dans leur poche — ils restituaient ainsi assez volontiers partie de ce qu'ils avaient pris sans trop de scrupules. Après eux, il ne se vit plus de semblables fortunes jusqu'à la fin de la monarchie, parce qu'il n'y eut plus de pareilles élévations.

Et non seulement il n'y eut plus de tels apanages bien que, de nos jours, il y en ait une dizaine, mais on ne pourrait même citer aucun revenu analogue à ceux qui — au nombre de quarante — oscillent aujourd'hui entre 3 et 5 millions de francs.

La catégorie suivante, celle des revenus de 1 à 3 millions, qui se compose de nos jours d'*une centaine* d'individus, en comptait une dizaine au plus sous l'ancien régime, souvent moins. Au moyen âge c'est à peine s'il s'en trouvait cinq ou six. Encore devrons-nous, afin d'arriver à ce modeste effectif, tenir pour véridiques les chiffres peut-être exagérés que l'opinion de leurs contemporains attribua à certains personnages qui, du XIIIe au XVIe siècle, payèrent leur succès de leur tête. Tel ce Pierre Rémy, « général des finances », condamné le 25 avril 1328 à être pendu et qui laissait — dit-on — 52 millions de francs[1].

D'autres financiers, Renier Flamand et Machius de Machis eurent à cette époque le même sort. Je ne parle pas d'Enguerrand de Marigny, homme politique à qui son pouvoir absolu et nullement, comme le veut la légende, sa cupidité, valut la haine du frère de son roi; victime de Charles de Valois après la mort de Philippe-le-Bel, comme Richelieu aurait pu l'être de Gaston d'Orléans, si ce prince eut succédé à Louis XIII.

Compétitions politiques aussi et non jalousies fiscales furent les causes des assassinats juridiques de Jean de Montaigu, au

[1] C'est-à-dire douze cents mille livres tournois.

XVe siècle, et au XVIe, de Jacques de Semblançay. Ces deux surintendants jouissaient du luxe ordinaire à qui maniait les deniers de l'État mais ils n'avaient acquis aucune opulence exceptionnelle.

Les seules grosses fortunes non princières de ces époques ont été celles de Jacques Cœur, sous Charles VII et du chancelier Duprat sous François Ier. Nous ne connaissons ni le détail complet des biens de Jacques Cœur, ni leur montant authentique que lui-même, sans doute, ignorait. Il possédait une trentaine de chatellenies et paroisses, des mines de plomb et de cuivre dans le Bourbonnais et le Lyonnais, une papeterie, deux maisons à Paris, deux à Tours, six à Lyon, d'autres à Beaucaire, Béziers, Montpellier et Marseille, et surtout son bel hôtel de Bourges dont les archéologues admirent encore la façade sculptée et les trèfles ajourés de la balustrade, où les *cœurs* mêlés aux coquilles de *Saint-Jacques* étaient les armes parlantes de l'argentier.

Pécuniairement tout cela était assez peu de chose : ce qu'on appelait une « mine » au XVe siècle, était une excavation grattée par quelque douzaine d'ouvriers. Les meilleures maisons à Paris ou en province pouvaient valoir 10.000 francs chaque et l'on n'était pas un Crésus avec trente chatellenies. A peu près à la même date le chef d'une illustre famille de Lorraine, Ferry de Ludres, sénéchal du duché, qui possédait, tant de son chef que de celui de sa femme née Lenoncourt, une vingtaine de seigneuries, tirait 50.000 francs de ses fermages et 9.000 francs de ses droits féodaux[1].

La richesse de Jacques Cœur venait de ses navires, au nombre de sept, disent les uns et, suivant d'autres, de douze, qui trafiquaient avec l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre et surtout

(1) COMTE DE LUDRES, *Une famille de chevalerie Lorraine*. Il y joignait 4.500 francs d'appointements pour sa charge de sénéchal.

la Barbarie, la « Sarrazinance », comme dit Mathieu de Coucy, « par la licence du Soldan des Turcs ». Au point de vue du tonnage et de la capacité de transport, il existe, dans nos ports français actuels de l'Océan ou de la Méditerranée, 500 armateurs plus importants que n'était Jacques Cœur avec ses douze voiliers. N'oublions pas que deux siècles plus tard, sous Louis XIV, il ne sortait encore de Marseille que 150 navires par an (dont 22 seulement pour la Turquie) et que le mouvement total était alors de 50.000 tonnes dans un port où il est aujourd'hui de 7 millions.

Mais pour Jacques Cœur le chiffre d'affaires était proportionnellement élevé, parce que les marchandises dont il faisait commerce étaient toutes des objets de luxe, de haut prix et le bénéfice surtout — comparé au chiffre d'affaires — était notable, parce qu'il n'avait guère plus de concurrents, en France, pour les soieries et les objets exotiques qu'il y importait, qu'en Égypte ou en Asie Mineure pour les armures qu'il y exportait. En outre, il avait su organiser outre-mer des comptoirs d'achat et de vente, dirigés par des commis, des « facteurs », dressés par lui à cette besogne.

Malgré tout la richesse de Jacques Cœur, au moment de son procès, ne s'élevait pas au-dessus de 18 millions de francs. Ce chiffre est celui que le tribunal, chargé de le dépouiller, lui réclama sous forme d'amende, égale à la valeur présumée de la confiscation. Car les « juges », pour ne pas s'exposer à rien perdre, se gardèrent de l'estimer trop bas. Si l'on veut ajouter à cette somme un prêt de 9 millions, fait par Jacques Cœur quatre ans avant (1449) au roi Charles VII, lorsqu'il répondit à ce prince besoigneux : « Sire, ce que j'ai est vôtre », on atteindra tout au plus à 27 millions de francs pour l'apogée de cette proverbiale fortune. Celle du chancelier Duprat, acquise à moins de frais et de risques en puisant dans la caisse royale,

aurait été, si l'on en croit les mémoires du temps, de 36 millions de francs tant en immeubles qu'en espèces[1].

En dehors de ceux-ci tous les autres richissimes furent au moyen âge les possesseurs de provinces, de départements ou d'arrondissements actuels, connus sous les noms de rois, ducs ou comtes de ces territoires, parce que la propriété féodale se confondait avec la souveraineté. Tous étaient des hommes d'épée, parce qu'une propriété ne se conservait qu'à la pointe de l'épée. Ces grands feudataires étaient, au point de vue de la fortune, bien inférieurs à nos grands industriels et commerçants d'aujourd'hui. On a vu plus haut que les budgets personnels des monarques français variaient, suivant la prospérité de leurs affaires de 1 à 3 millions de francs; ce sont les budgets actuels de nos principaux raffineurs de sucre et fabricants de chocolat.

Le duc de Bourgogne dont les fiefs, moindres en étendue, surpassaient en aisance ceux de son royal cousin, dépensait en 1404 deux millions de francs par an. Ce sont les dividendes annuels du directeur-propriétaire de notre journal parisien le plus répandu. Mais les États de Jean-sans-Peur, partie français, belges, hollandais et allemands, comparables par leur bizarre découpage à ceux du roi de Prusse de 1860, englobaient le plus beau lot économique de l'Europe d'alors; le littoral flamand, peuplé d'ouvriers d'art, de marins et de banquiers. Aussi son maître laissait-il derrière lui tous les autres princes; sauf peut-être ce duc de Berry, oncle de Charles VI, connu pour son avarice et sa rapacité, qui s'était adjugé le Languedoc, s'appliqua à le pressurer pendant 30 ans et donna à sa fille Bonne une dot de 3.675.000 francs.

Si l'on en juge par les dots que les autres seigneurs, de rang analogue, donnent à leurs enfants, par celles qu'apportent en

(1) Voyez notre tome Ier, p. 154.

mariage leurs épouses et surtout par leur dépense annuelle, le comte de Savoie se trouve avoir, au XIIIe siècle, 600.000 francs de rente et plus tard, lorsqu'il eut conquis le Génevois et le Piémont, 900.000. Il n'est pas de grande marque de vins de Champagne dont le propriétaire actuel n'ait davantage.

Le Dauphin de Viennois, en vendant ses domaines au roi de France pour 1.200.000 francs, ne faisait pas un mauvais marché ; car l'argent rapportait 10 pour 100 et il n'avait pas auparavant plus de 400.000 francs de rente. Le comte d'Anjou, le comte de Périgord, le comte de Roussillon, roi de Majorque, n'en possédaient pas davantage. Le duc d'Orléans, père de Louis XII, avait 540.000 fr. et l'on peut regarder un revenu de 500.000 fr. comme rarement dépassé par les suzerains de nos anciennes provinces au moyen âge. Or nous avons aujourd'hui 300 citoyens qui jouissent de plus de 500.000 francs de rente.

Et nous en avons 800 qui ont de 200.000 à 500.000 francs; c'est-à-dire plus que le comte de Bar, qui en avait 150.000 et autant qu'Alain le Grand, sire d'Albret, père du premier roi de Navarre de cette maison, qui en avait 200.000. La maison de Rohan était citée, au XVe siècle, pour sa richesse territoriale qui, d'après un inventaire détaillé, monte à 280.000 francs de rentes. Nos 7 ou 8 agents de change les plus achalandés se font deux fois autant à la corbeille parisienne.

Quelques familles féodales de la seconde époque, sans avoir régné sur des territoires pratiquement indépendants, arrivèrent à surpasser, sous le rapport pécuniaire, de grands seigneurs comme les ducs de Lorraine ou les comtes de Provence, parce que la confiance royale leur valut de grands emplois et de grands biens grevés de peu de charges. Tels furent les Montmorency et les La Trémoïlle qui, s'ils avaient surgi au Xe siècle, eussent fondé des dynasties souveraines et qui, s'ils avaient réussi au XVIIe siècle, n'eussent obtenu que des bâtons de maréchaux,

comme les guerriers heureux, ou des honneurs d'antichambre, comme les courtisans agréables.

Mais aux xive et xve siècles un brave pouvait encore devenir riche et un chevalier faire souche de princes. Il n'existe pas de chiffre positif sur la fortune des Montmorency; mais nous voyons le dernier connétable doter de 2.100.000 francs sa fille Charlotte, mariée sous Henri IV au prince de Condé et, lorsque Henri de Montmorency périt sur l'échafaud en 1632, ses biens, confisqués et donnés à son beau-frère, firent de « Monsieur le Prince », jusque-là possesseur de 70.000 francs de rente seulement, l'un des plus riches seigneurs du royaume. Le domaine de Chantilly, qui figurait dans ce patrimoine, n'en était qu'un petit fragment; aussi bien que les 3 millions de francs, en espèces, que l'on trouva chez le maréchal-duc lors de l'apposition des scellés et que Richelieu fit aussitôt porter au Trésor [1].

Sur les La Trémoïlle nous possédons d'amples renseignements. Gui, sixième du nom, tirait en 1395 de sa seigneurie de La Trémoïlle 9.000 francs de rente, chiffre qui n'augmenta guère de plus de 1.000 francs jusqu'à la Révolution (1788); mais à ce domaine originel ses pères et lui avaient, à la fin du xive siècle, adjoint 26 autres terres et leur revenu global était de 336.000 francs [2]. Il y joignait 405.000 francs de multiples « pensions à vie » ou à « volonté » — temporaires ou révocables — dont les donateurs étaient le roi de France, le duc de Bourgogne, la duchesse de Brabant, le Pape, la reine de Sicile, etc. Il jouissait ainsi de 740.000 francs de rente ordinaire; sans compter des dons occasionnels, comme celui de 465.000 fr. qu'il obtint pour « garde de forteresess » l'année même où il fut tué à la bataille de Nicopolis.

(1) Voyez RICHELIEU, *Mémoires*, II, 404 (Ed. Michaud).

(2) Voir, au chapitre suivant, le mouvement de la fortune foncière des La Trémoïlle et l'ouvrage : LES LA TRÉMOÏLLE PENDANT CINQ SIÈCLES.

Au milieu des orages de la guerre de Cent ans, où s'éteignirent tant de races puissantes, dont les unes disparurent sur les champs de bataille tandis que d'autres s'éclipsaient dans la misère et sombraient dans l'obscurité, les La Trémoïlle n'avaient cessé de jouer le premier rôle. Parvenus à l'apogée avec Louis II, le « Chevalier sans reproche », qui commanda à Fornoue, se distingua à Marignan et mourut à Pavie, ils possédaient à la fin du XVe siècle, 830.000 francs de revenus, dont 280.000 provenaient de pensions royales[1].

Au XVIe siècle, j'ignore sous l'influence de quelles causes, la situation matérielle de cette maison était moins brillante ; ses terres, pourtant aussi nombreuses, ne paraissent en 1552 lui rapporter que 350.000 francs — la baronnie de Craon et le vicomté de Thouars ne donnaient pas le quart de leur rendement ancien — sous Louis XIV au contraire, bien que politiquement diminué, au regard de ses ancêtres et réduit à la simple condition de grand seigneur, le duc de La Trémoïlle avait atteint, en 1679, le maximum de ce que ceux de son nom devaient posséder sous l'ancien régime : environ 1.200.000 francs de rente. Il ne restait pas la moitié de ce chiffre à son héritier, au moment de la Révolution.

Douze cents mille francs de rentes étaient, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, un budget moins prodigieux que dans les âges antérieurs, où personne à peu près ne l'avait eu. Il y avait plus de riches aux temps modernes qu'au moyen âge ; non qu'il y eut en France plus de bien-être parmi la masse, au contraire. L'on a vu, par les volumes précédents que les salaires étaient plus bas et la classe des travailleurs moitié plus pauvre sous Louis XV qu'elle n'avait été sous Charles VIII. Mais ces millions

[1] Les recettes des onze années 1489 à 1500 oscillent entre 14.000 livres tournois pour 1494, et 49.000 livres en 1493 et ressortent en moyenne à 29.700 livres, dont la valeur correspondante est aujourd'hui de 830.000 fr.

de gens inconnus ne comptaient pas; personne ne s'en souciait et eux-mêmes, une fois leur dépossession opérée au XVIe siècle, une fois passées les générations populaires qui avaient connu l'ancienne abondance, ne s'apercevaient même pas, il y a deux cents ans qu'ils n'avaient pas « de quoi vivre ». Pas plus d'ailleurs que les Français de 1908, maintenant que sont passées les générations d'avant 1850 qui ont vu la transformation, ne s'aperçoivent de leur luxe relatif.

Ceux que choquait, au temps de Mazarin et de Colbert, l'opulence des nouveaux riches, c'étaient les bourgeois, enrichis eux-mêmes et nouvellement agrandis, mais pas autant qu'ils l'eussent souhaité. Pas autant surtout que cette troupe de rustres financiers qui tranchaient du gentil sire. Ceux que choquait aussi cette élévation subite c'étaient les hommes d'épée, qui ne profiteront plus, qui ne s'arrondiront plus par l'épée, du moment où les additions, voire les soustractions, se font seulement avec la plume.

Les grosses situations acquises se maintiennent plus ou moins longtemps, comme on le voit pour les La Trémoïlle; sauf les imprudences, les dissipations, les accidents tels que ces disgrâces marquées, qui dépouillent à jamais une lignée. Mais il n'y a plus chance, pour un heureux capitaine, d'acquérir quelques-uns de ces biens immenses, débris de royaumes, comme à Bouillon et Sedan avait fait Henri de la Tour, le grand-père de Turenne. Les seules voies d'accès à l'extrême richesse sont l'exercice du pouvoir ou le recouvrement des impôts. Encore les fonctions de ministre ou celles de caissier cesseront-elles d'être aussi lucratives depuis qu'il n'y eut plus, après Mazarin, de vice-roi autocrate et depuis qu'il y eut, après Colbert, une comptabilité organisée.

Au moyen âge il ne s'était vu pour ainsi dire nul revenu annuel — sauf celui des rois — supérieur à un million.

N'oublions pas qu'il y en a aujourd'hui 150; il s'en vit jusqu'à une dizaine à la fois au XVIIe siècle. Leurs possesseurs furent Zamet, le banquier de la cour, qui avouait 34 millions, Bouhier de Beaumarchais, le trésorier de l'Épargne, qui donnait à sa petite-fille 5 millions en mariage, lorsque Henriette-Marie de France, épousant le futur roi d'Angleterre Charles Ier, ne recevait que 3.750.000 francs de dot. La plus grosse fortune foncière appartenait à Mademoiselle de Montpensier, dont les trois duchés, les principautés de Dombes et de la Roche-sur-Yon, le Dauphiné d'Auvergne, le comté d'Eu et nombre de fiefs en diverses provinces, rapportaient 1.800.000 francs[1].

D'autres obtenaient le même chiffre, mais par des sources moins assurées; le maréchal d'Ancre, venu en France sans un sou vaillant, évaluait en 1617 son avoir total à 44 millions de francs, ainsi détaillés : 6.250.000 d'offices, non compris celui de gouverneur de Normandie; 6.250.000 du marquisat d'Ancre, joint à la terre de Lésigny, sa maison du faubourg Saint-Antoine et celle du Louvre; 9.375.000 francs placés à Rome et à Florence, 5 millions d'autres placements, 11.250.000 francs que faisait valoir pour lui le fermier des gabelles et 6.250.000 francs de meubles, pierreries et argent comptant[2].

De toutes ces prises rapidement faites Concini ne jouit pas longtemps. Plus heureux que le fils du petit notaire florentin, le cadet de Gascogne, Nogaret de la Valette conserva et accrût, sous les premiers Bourbons, ce qu'il avait acquis sous les derniers Valois et mourut duc d'Épernon, avec 1.700.000 francs de rentes. La moitié venait de ses dignités multiples, le reste de

(1) Duc d'Orléans, *Mémoires*, p. 570. Le cardinal Mazarin (Correspondance 2 septembre 1657), évaluait le revenu de la Grande Mademoiselle, sa fille, à 2.100.000 francs.

(2) *Mémoires* de Bassompierre, p. 122, de Pontchartrain, p. 301, de Fontenay-Mareuil, p. 43. (Coll. Michaud). — Voyez aussi Richelieu et la Monarchie absolue, t. Ier, p. 395.

23 terres titrées dont il était propriétaire : duchés d'Épernon (120.000 fr.) et de la Valette (55.000), baronnies de Lesparre (75.000), de Castelnau et de Castillon, « capitalat » ou principauté de Buch (20.000), comtés de Foix, de Loches, de Caumont, etc. Dans le chapitre des appointements, les principaux étaient ceux de colonel général de l'infanterie (320.000 francs), les gouvernements de Guyenne et autres (230.000 francs), les pensions : comme officier de la couronne (50.000 francs), comme chevalier du Saint-Esprit (15.000 fr.); comme conseiller d'État (10.000 fr.); une gratification annuelle du fermier des gabelles (50.000 fr.), etc. Les biens mobiliers ne consistaient qu'en 135.000 francs de rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris et sur la recette générale de Rouen [1].

Plus mobilières au contraire que foncières étaient les fortunes de financiers, récemment édifiées, qui sont le trait caractéristique de l'époque. C'est la première fois que des particuliers amassent beaucoup d'argent autrement que par la force, la première fois qu'ils le conservent autrement qu'à main armée. Il est alors entrepris par l'État sur ses sujets une sorte d'expédition intérieure, non point belliqueuse mais pécuniaire. Le gouvernement fonde le budget : il prend aux uns, demande aux autres et parvient à se faire offrir — en mettant aux enchères les fonctions publiques — ce qu'il ne peut ni prendre, ni demander.

Les « généraux » des finances et leurs officiers de tout grade, chargés de lever des contribuables et de ranger en bataille cette armée de pistoles, d'écus et de louis d'or, en gardèrent une bonne part. L'État le savait un peu mais n'en avait cure, puisqu'il lui fallait de l'argent et qu'il n'avait pas le choix des moyens. De temps à autre, sous prétexte de reviser leurs

[1] Voyez, à la Bibliot. de l'Institut, manuscrit Godefroy, CXXX, fol. 2 : « Etat de ce que peut monter le revenu de M. le duc d'Epernon ».

comptes, il rançonnait légèrement ses voleurs; petit impôt supplémentaire, levé sur les collecteurs d'impôts.

Cette création de la fiscalité, au XVIIe siècle, permit au partisan Le Camus et à Mathieu Garnier, trésorier des parties casuelles, de gagner, qui 29, qui 30 millions de francs; au fermier des gabelles Feydeau de laisser 1.900.000 francs de revenu; au payeur des Rentes Le Ragois et au surintendant Bullion de se faire des rentes, l'un de 2.700.000 francs, l'autre de 3.300.000 francs. De même la création de la féodalité, au moyen âge, avait permis à Bernard-le-Louche de se faire comte d'Armagnac, à Guillaume Taillefer de s'instituer comte d'Angoulême, à Thibaut-le-Tricheur et à Godefroy-le-Barbu de gagner le comté de Champagne et le duché de Brabant.

A côté de ceux qui se taillaient de grands fiefs d'argent dans l'anarchie financière, de moins hardis, de moins heureux, obtenaient encore des lots sortables : Lambert happait 13 millions, La Bazinière 12, Puget, trésorier de l'Épargne, une dizaine.

Un demi-siècle plus tard la source était tarie, l'ordre s'établissait; il n'y eut plus à rafler dans les coffres de l'État, sous Louis XV, qu'une honnête fortune de fermier-général. La fièvre passagère du système de Law n'engendra point de conquêtes solides. Samuel Bernard avait-il été saigné par Louis XIV, comme le *Bourgeois gentilhomme* par le noble Dorante? Toujours est-il que le célèbre banquier ne laissa guère plus de 20 millions de francs; les frères Paris restèrent bien en deçà d'un pareil chiffre. Mme de Pompadour reçut de la cassette royale des sommes que les pamphlets de la Révolution crurent pouvoir totaliser à 70 millions d'aujourd'hui, pour les 20 années que dura son règne? Mais elle était si prodigue qu'elle n'amassa rien et son frère Marigny recueillit seulement de quoi payer ses dettes.

Il n'y eut certainement pas au XVIIIe siècle d'aussi exceptionnelles richesses qu'au XVIIe, ni parmi les financiers, ni parmi les

grands seigneurs et si le passif du prince de Guémenée atteignit 66 millions de francs, lors de sa faillite, en 1783, cela ne prouve pas que cette branche de la maison de Rohan eut jamais possédé une pareille somme.

Le premier duc de Rohan, tige des Rohan-Chabot, qui posséda, sous Louis XIII, 780.000 francs de rente était regardé comme un des plus opulents de son temps. A juste titre, car la catégorie des revenus *inférieurs à 1 million et supérieurs à 500.000*, qui au moyen âge comptait seulement quelques grands vassaux et qui se compose en 1908 de 150 personnes[1], ne comprenait guère, aux deux derniers siècles qu'une quinzaine d'individus, dont quatre ou cinq prélats cumulateurs de grandes abbayes et trois ou quatre chefs de maisons illustres. A ceux-là, du reste, rien dans l'ancien état social ne garantissait la durée de cette supériorité, puisque le duc de la Trémoïlle n'avait plus en 1788 que 550.000 francs de rente, tandis que son aïeul, cent ans avant, en possédait plus du double.

Quant aux revenus, inférieurs à ceux qui précèdent, mais supérieurs à 200.000 francs ou atteignant au moins ce chiffre, l'on en compte environ 800 dans la France actuelle. Il n'y en avait sans doute pas plus de 70 dans la France monarchique, pas plus de 40 dans la France féodale.

On verra plus loin, par le détail des recettes dont se composaient les fortunes[2], combien était rare un budget de 200.000 fr. et combien peu en approchaient. A côté des suzerains, propriétaires effectifs de grands fiefs, au moyen âge, leurs proches, frères ou enfants, n'ont que des ressources de bourgeois du XXe siècle. La pension annuelle du « Beau Dunois », le bâtard d'Orléans, était en 1433 de 27.000 francs. Les princes légitimes n'étaient pas mieux rentés : le comte d'Angoulême, petit-fils de

(1) Sans compter les 150 qui ont plus d'un million de rentes.

(2) Voyez le chapitre suivant, consacré à ce sujet.

Charles V et grand-père de François Ier recevait 23.000 francs. La dépense annuelle de la duchesse de Bourgogne, douairière, à Arras était de 42.500 francs.

La dot de trois millions et demi donnée à sa fille par le duc de Berry[1], dont nous avons parlé tout à l'heure semble contredire cette assertion sur la médiocrité relative des cadets de familles régnantes. Et cette dot, à dire vrai, n'est pas la plus forte de celles que j'ai relevé du XIIIe au XVIe siècle : celle de la princesse Marie, sœur du roi de Castille et de Léon, épousant le roi Alphonse d'Aragon en 1424, est de 13.600.000 francs[2].

Celle de Jeanne de Bourbon, mariée en 1349 au futur roi de France Charles-le-Sage, monte à 4.287.000 francs[3]. Il n'est pas probable que le duc de Bourbon, père de la future reine, ait doté ses cinq filles aussi généreusement. Il se voyait alors de grandes différences, dans la même famille, entre deux sœurs, suivant la qualité de leur fiancé ; et de grandes disproportions de richesses aussi, entre deux familles égales en apparence par l'étendue de leur fief. Affaire d'économie et d'habileté. Aujourd'hui où, sans être nulle part les plus fortunés citoyens de leurs états, les rois jouissent privément de fortunes respectables, le souverain le plus opulent n'est pas celui qui règne sur le plus vaste territoire. Mais ce sont là des sommes tout exceptionnelles ; et l'on en peut dire autant de deux dots de quatorze et quinze cents mille francs, reçues par Blanche de Savoie et par Agnès de Périgord, à l'occasion de leur mariage, la première avec Galéas Visconti, seigneur de Milan (1350), la seconde avec Jean d'Anjou-Sicile[4].

(1) 100.000 francs d'or, valant *intrinséquement* 1.200.000 de nos francs.

(2) Arch. Départ. Pyrénées, Orientales B. 224. En monnaie de l'époque 200.000 « doubles » castillanes d'or, valant 16 francs ; soit 3.200.000 francs *intrinsèques*, au pouvoir de 4 et demi représentant 13.600.000 francs actuels.

(3) Arch. Départ. Doubs B. 23. Cent mille florins d'or.

(4) Mémoires de l'Académie de Bor-

Le plus grand nombre des princesses, du XIIIe au XVe siècle, sont gratifiées de dots qui varient de 600.000 à 700.000 francs. Telles sont communément celles que des héritières, appartenant aux maisons de Bourgogne, d'Artois, de Savoie, de Bar, de Genève, de Poitiers, de Viennois, de Périgord, apportent à leurs maris, lorsque les finances paternelles sont assez prospères, le fiancé assez exigeant, ou l'alliance à conclure assez flatteuse pour que les parents de la future agissent avec largesse et s'imposent quelque sacrifice[1].

Hormis ces cas, les dots sont assez sensiblement réduites : une fille du comte de Bourgogne, unie (1346) au comte régnant de Savoie, ne reçoit que 117.000 francs ; une autre, épousant le fils du comte de Valentinois, se contente de 40.000 francs; Jeanne de Périgord, comtesse d'Armagnac, a 146.000 francs et Louise d'Albret, fille d'Alain le Grand, le plus riche seigneur du Midi, en a 180.000.

Au commencement du XIIIe siècle une princesse de Lorraine recevait en dot 240.000 francs[2]; au XIVe siècle la dot de Thiébault, fils aîné du duc de Lorraine, Ferry III, était de 300 mille francs. Duc à son tour et devenu veuf, ce prince se remaria avec Isabelle d'Autriche, fille de l'empereur Albert, qui reçut en dot 435.000 francs[3].

Chez les vassaux de moindre envergure, à moins qu'il ne

deaux, 1843, p. 149 et CIBRARIO, *loc. cit.* — Voyez les tableaux justificatifs.

(1) 696.000 francs, sont donnés en 1231, à la fille du comte de Bourgogne; 600.000 en 1271, à celle du comte de Bar; 640.000 en 1290 à celle du comte d'Artois et à celle du sire de Beaujeu; même somme à celle du comte de Savoie, en 1297, épousant le comte de Genève; 830.000 fr. à Marie de Savoie, en 1309, épousant le Dauphin de Viennois; 429.000 francs, en 1331 à la fille du comte de Périgord; 603.000 francs à Jean de Coïmbre épousant la fille du roi de Chypre. (Voyez les sources et les chiffres anciens et intrinsèques aux tableaux annexes.)

(2) 4.500 florins, valant intrinsèquement 54.000 francs.

(3) 10.000 florins correspondant aujourd'hui à 435.000 francs.

s'agisse d'une orpheline, unique héritière de sa maison, nous ne rencontrons plus de dots qui dépassent 100.000 francs et nous en trouvons souvent de 20.000. Dans la haute chevalerie de cette même province de Lorraine 60.000 francs étaient une dot fort recherchée au xve siècle. C'est là ce qu'apporte à son époux la femme de Pierre de Bauffremont. Catherine de Haraucourt, mariée à Jean de Ludres en 1389, ne recevait que 39.000 francs[1]. Le taux de l'intérêt étant alors de 10 pour 100, ces dots sont d'un revenu plus considérable qu'elles ne seraient de nos jours. Mais la chose est sans importance dans le rapprochement fait ici avec les capitaux actuels, qui eussent aussi rapporté jadis plus du double.

La fille du vicomte de Montélimar, en 1262, à 74.500 francs; la femme du seigneur de Duras 71.000 francs, en 1373; celle du seigneur de Gourdon 17.500 francs en 1314. Mlle de Gimel, fille d'un chevalier de l'Ordre, mariée en 1571, au fils du seigneur de Saint-Chamans, aussi chevalier de l'Ordre a 84.000 francs. Elle reçoit en outre trois robes, l'une de velours, l'autre de damas, la troisième de taffetas, chacune avec sa « vasquine », d'étoffe aussi riche et des passements d'or et d'argent[2].

Les exemples qui précèdent viennent de gentilshommes copieusement possessionnés et parmi les mieux lotis du royaume. La moyenne noblesse ou la bourgeoisie nous ramènent à des chiffres tout différents : 25.000 francs sont, dans cette classe, la dot maximum d'une fille considérée dans sa ville ou sa province comme un bon parti; la plupart ont de 8 à 10.000 francs et beaucoup se marient avec moins de 2.000 francs. Le « châtelain » — gouverneur du château — de Montmirey prend pour femme (1316) une suivante de la dauphine de Viennois, qui possède une dot de 320 francs. Au xiv^e

(1) Voyez les tableaux justificatifs. (2) Arch. Départ. Corrèze E. 325.

et xve siècles, dans le Midi, 500 francs étaient un capital très sortable pour les filles des marchands, « maîtres » de métier et autres petits citadins. On y joignait un lit « garni », c'est-à-dire une couverture, 50 livres de plume et quatre ou six draps de toile. Les parents fournissaient aussi les habits de la noce et faisaient les frais, parfois fort onéreux, du repas qui l'accompagnait : dans l'un on dépense 80 francs pour la viande, tandis que l'on ne donnait à la mariée que 750 francs[1].

Ces chiffres augmentèrent dans la deuxième moitié du xvie siècle ; la classe des patrons, des fonctionnaires, des gens de justice s'est évidemment enrichie, tandis que le prolétariat, le simple peuple, s'appauvrissait de moitié par la baisse des salaires, comme on l'a vu dans le livre précédent. L'ouvrier ne fait guère de contrat de mariage, la matière lui manque. L'apport de la mariée, dans l'un de ceux que nous possédons, consiste en un âne et une robe de cadis gris, le tout évalué 130 francs.

Mais il se trouve, au temps de la Ligue, nombre de femmes de maîtres-tanneurs, tisserands et cordonniers, de jardiniers et chaussetiers, avec 1.000 et 2.000 francs ; des femmes de boulangers et drapiers avec 3.000 et 5.000 francs de dot. Un notaire, un avocat, épousent des filles qui leur apportent de 7.000 à 15.000 francs et la fille du lieutenant au présidial de Nîmes, en 1583, reçoit en mariage 52.000 francs.

Certes les dots ne sont pas tout ; elles ne nous révèlent pas la totalité des fortunes, mais elles nous fournissent des renseignements précieux par leur comparaison entre elles, à chaque époque, et avec les dots correspondantes d'aujourd'hui.

Aux temps modernes où les roitelets, maîtres d'un ou

(1) Voyez les tableaux annexes et Arch. Dép. Corrèze E, 341, 495. — Voyez aussi les livres de raison, publiés par M. Ch. de Ribbe.

deux départements, ont été remplacés au point de vue de la richesse par des officiers de finance, maîtres d'une ou deux dizaines de millions et par des seigneurs de cour, titulaires d'une pension sur le Trésor, les chiffres ont beaucoup haussé. Le « plus gros mariage » de Paris, à la fin du XVIe siècle, avait été celui de la fille du Président Jeannin avec 420.000 francs de dot ; au milieu du XVIIe siècle la fille du chancelier Seguier en reçut 1.500.000. L'écart entre ces deux sommes permet de mesurer l'ascension récente de la noblesse de robe. De pareilles dots sont inconnues dans la plus haute noblesse d'épée : Mlle de Montmorency-Bouteville, sœur du futur maréchal de Luxembourg, reçut 750.000 francs ; le maréchal de Roquelaure donnait à sa fille, mariée au comte de La Vauguyon, 640.000 francs et le maréchal de Châtillon à la sienne 500.000 francs en la mariant au comte d'Hadington, de la maison de Hamilton. Telles sont les plus favorisées. Bien rares encore sont les dots de 300.000 francs comme celle de Mlle de Montespan, femme du maréchal d'Albret et même de 235.000 francs, comme celle dont est pourvue la fille du maréchal de Themines, épousant J. de Gontaut.

Au contraire on rencontre fréquemment, dans les meilleures familles, aux XVIIe et XVIIIe siècles des dots de 50.000 et 20.000 francs. Les filles qui les apportent semblent des partis très sortables : Telle est Mlle de Nesmond, qui épousa un capitaine au régiment de Piémont ; telles sont les demoiselles de Ludres qui reçoivent 26.000 fr. en 1747. Mlle de Melleville, apportant au vicomte de Rochechouart 13.000 francs en mariage, est pauvre eu égard à son milieu : mais dans la haute bourgeoisie, le même apport qui de nos jours, inspirerait le dédain semblait il y a 150 ans fort convenable : 30.000 francs « pour un homme comme moi » dit un notaire de grande ville en parlant de la dot de sa femme, « cela est beaucoup ». En effet les

femmes d'avocats, de procureurs, entrent en ménage avec 6 à 8.000 francs, souvent moins. D'une dot de 100.000 francs on en parle dans la province; et tel banquier, qui avait donné 32.000 francs à sa fille aînée est regardé comme un Crésus local parce qu'il octroie, 17 ans après, à la cadette, après s'être grandement enrichi, une dot de 325.000 fr., la plus grosse que j'aie notée parmi cette catégorie sociale.

Dans « la bonne ville », où les fonctions administratives et judiciaires du mari étaient des titres que portait aussi l'épouse — comme dans l'Allemagne d'aujourd'hui — Mesdames les Conseillères de la cour des Aides, et, au-dessous d'elles Mesdames les Trésorières de France, ont dû être fort recherchées si elles possédaient 70.000 francs de capital; tandis qu'au chef-lieu d'arrondissement Madame l'Élue, Madame la lieutenante de la Prévôté, n'avaient que 10.000 ou 12.000 francs. Il est vrai que celles-ci se trouvent fort supérieures à la femme du chirurgien de gros bourg, qui n'a eu de ses parents que 2.400 francs. Dans a petite bourgeoisie d'alors on appelait « dot », ce que la même classe maintenant appelerait « pauvreté » : par exemple 450 francs en espèces et 1.350 francs de meubles, de linge et d'habits; c'est ce que donne le notaire de Brétigny-sur-Orge (1685) à sa fille qui épouse un hôtelier.

Quoiqu'il soit impossible de prétendre évaluer, dans la France d'autrefois, le nombre des possesseurs d'une richesse moyenne ou d'une large aisance, comme nous pouvons le faire dans la France contemporaine grâce aux taxes sur les successions ou sur les loyers, il est certain qu'il y a, dans la population de 1905 comparée à celle de 1700 ou de 1500, une proportion beaucoup plus forte de gens qui possèdent 10.000, 20.000 ou 40.000 francs de rentes. Sur environ 10 millions de ménages ou de feux actuels, il en 125.000 ayant pour vivre de 7.500 à 15.000 francs par an; il en existe 61.000 jouissant de 15.000 à

40.000 francs et 14.000 dépassant ce dernier chiffre. Combien y en avait-il, parmi les sujets de François Ier ou de Louis XIV, en tenant compte de la différence de population à chaque époque, qui appartinssent à ces diverses catégories?

En Languedoc, où l'on comptait 400.000 feux, il n'y avait pas 15 familles, d'après le mémoire de l'intendant Basville en 1698, qui eussent 70.000 francs de rente, et très peu, dit-il qui en approchent, à l'exception de quelques grands seigneurs qui sont à la cour. En effet la plupart des riches Français, d'église ou d'épée, nobles ou bourgeois, habitaient en 1700 Paris ou Versailles. Les rapports des intendants, en chaque province, sont unanimes à constater leur absence.

Aussi bien la moitié de nos riches contemporains habitent la capitale et sa banlieue. C'est à Paris que vivent en 1908, au moins une partie de l'année, les grands industriels, banquiers, commerçants, et leurs héritiers directs ou collatéraux — les grosses fortunes, à l'exception de trois ou quatre patrimoines aristocratiques qui remontent aux fermiers-généraux, étant toutes récemment gagnées — ; c'est à Paris que sont les grands avocats, les grands médecins, les grands artistes, l'aristocratie de toutes les professions libérales et celle des fonctionnaires à larges traitements. Il en était de même à la fin du règne de Louis XIV : c'était à Paris et à Versailles que vivaient les seigneurs grassement pensionnés sur la cassette royale, les détenteurs des charges insignes de la cour, les prélats farcis de bénéfices, les présidents et conseillers de cour souveraine dont les offices valaient des millions, les gens de finance, fermiers et caissiers des impôts et même les merciers-grossiers, bons négociants de la rue Saint-Denis, timides ancêtres de nos magasiniers-géants.

A Paris donc étaient concentrés il y a deux siècles, bien que d'autre façon et pour d'autres causes, le plus grand nombre des riches Français ; mais aujourd'hui la contribution personnelle-

mobilière du *département* de la *Seine* équivaut, à *elle seule*, à plus du quart de cet impôt dans la France entière [1]; tandis qu'en 1703 la capitation de la *généralité de Paris*, c'est-à-dire de 6 à 7 départements actuels, ne représentait pas le dixième de la capitation du royaume [2]. Cette différence de proportion, dans la part de la capitale, tient en grande partie à ce que le nombre des riches était relativement faible parmi la population.

Les différences entre l'ancien régime et le temps présent ne sont pas les mêmes à tous les degrés de l'échelle sociale. Elles sont beaucoup moindres par exemple dans la classe populaire, dont les recettes prises en bloc ont seulement doublé, que parmi les richissimes dont la fortune a sextuplé. L'écart s'est donc tendu entre ceux qui sont le plus riches et ceux qui le sont le moins — bien que tous se soient enrichis —, parce qu'ils ne se sont pas enrichis pareillement. Et là encore, on peut observer une loi naturelle de la vie, qui est l'inégalité par la sélection. Plus les hommes courent et plus ils vont vite, plus ils s'espacent et se dépassent. Plus l'humanité progresse, plus l'inégalité s'accroît entre les peuples; plus un peuple progresse, plus l'inégalité s'accroît entre ses citoyens.

C'est le contraire de ce que l'on croit et de ce que certains souhaitent, mais c'est la vérité. Et l'on pourrait en dire autant des trésors de la science que des trésors de l'argent. Plus augmente le savoir humain, plus augmente aussi la distance entre ceux qui savent le moins et ceux qui savent le plus. En fait d'argent, on peut estimer que les revenus intermédiaires entre 5.000 fr et 200.000 étaient, il y a 150 ans, trois ou quatre

(1) 43 millions sur 179 millions de francs; mais les trois quarts des Parisiens, payant des loyers inférieurs à 500 fr., sont exempts de l'impôt; autrement Paris monterait à 60 millions.

(2) 2.800.000 livres sur 30 millions de livres ou en monnaie actuelle 9.350.000 francs pour la généralité de Paris sur 110 millions de francs pour la totalité de la France.

fois moindres ; que par conséquent la masse de la bourgeoisie a vu tripler son aisance et quadrupler son opulence. Ses recettes ont ainsi progressé plus que celles du peuple, qui ont doublé, et moins que celles des ultra-privilégiés qui ont sextuplé. Mais l'effectif de ces familles privilégiées n'est que de 1.100, celui de la bourgeoisie grande et petite est de 420.000 et celui des ménages qui vivent uniquement de leur travail est de 9 millions et demi.

Puisque les recettes des classes laborieuses ont doublé, ce ne sont pas elles qui ont fait les frais de l'accroissement d'opulence des riches. Mais le doublement des recettes de ces neuf millions et demi de familles exigeait un chiffre annuel de milliards, très supérieur à l'accroissement de revenus des autres classes ; d'autant que la population française a augmenté de plus de moitié depuis 1789. Il a fallu que la demande de main-d'œuvre fût énorme pour faire hausser son prix, alors que les travailleurs, par leur multiplication même, tendaient à le faire baisser. Il a fallu surtout que la même quantité de main-d'œuvre correspondît à une quantité de production plus grande, afin que chaque ouvrier, produisant beaucoup plus qu'il ne consomme, la part de chacun dans la consommation générale pût s'accroître. Tel a été le mécanisme du progrès industriel qui a changé, à notre avantage, l'ancien rapport entre la production et la consommation de toutes choses.

Mais cette révolution même a eu pour effet de créer, au profit de ceux qu'on pourrait nommer les capitaines de la production, entraîneurs et organisateurs du travail national, un privilège d'argent, précaire et bref sans doute mais considérable, et dont le résultat a été d'établir une aristocratie pécuniaire au sein de cette démocratie politique, et d'en étager la hiérarchie sur des bases beaucoup plus larges, et avec des degrés beaucoup plus distancés que ceux d'autrefois. De sorte que, pour

arriver à ce que les moins aisés d'entre nous fussent deux fois plus aisés que n'étaient leurs grands-pères, il a fallu concéder aux plus riches d'entre nos parvenus de l'usine ou du comptoir la faculté de devenir trois, quatre ou six fois plus riches que les parvenus du fonctionnarisme monarchique et du féodalisme militaire.

On se ferait pourtant une idée très fausse de la réalité des choses, si l'on tirait de l'histoire des *recettes* privées cette conclusion que l'écart a augmenté entre les conditions humaines. Théoriquement, au point de vue des chiffres, ce serait vrai. Pratiquement, au point de vue des faits, c'est le contraire qui est arrivé. L'étude du détail des *dépenses* nous l'apprendra. Nous y verrons comment le mouvement des prix a permis au travailleur, avec son salaire doublé, d'améliorer sa vie plus que les riches ne pouvaient embellir la leur avec leurs fortunes quadruplées.

CHAPITRE II.

EN QUOI CONSISTAIENT LES ANCIENNES FORTUNES.

Des sortes de propriétés qui ont disparu. – Modes de gain et d'acquisition qui ont été abolis depuis six siècles. — La hausse *globale* des prix du sol n'a pas d'importance dans ce chapitre. — Presque personne de très riche aujourd'hui par la terre : pas quatre propriétaires de 500.000 fr. de rente, en biens ruraux de nos jours; il y en avait quatre sous Louis XIV. — L'ancien revenu foncier se composait d'impôts plutôt que de fermages. — Mouvement des terres possédées pendant cinq siècles par la famille de la Trémoïlle.

Les bestiaux, placement mobilier, au moyen âge et au XVIIe siècle. — Leur taux de location est l'indice de la misère ou de l'aisance des campagnes. — Ce genre de biens disparaît au XVIIIe siècle. — Droits d' « aubaine » et de bâtardise; ils font partie du revenu foncier. — La seigneurie et le « domaine utile ». — Gentilshommes qui ne possèdent pas un hectare en propre dans leurs fiefs. — La « vaine pâture », les restes du communisme foncier et de la propriété collective aux temps modernes. — Quoiqu'elle porte le même nom, la propriété rurale actuelle est très différente de celle d'autrefois.

Nouveauté de la propriété urbaine. — Disparition des « rentes constituées ». — L'hypothèque récente dans sa forme. — Terres engagées jadis. — Emprunts sur gages corporels et sur métaux précieux par de grands personnages. — Rôle ancien de l'or et de l'argent; bien diminué au XXe siècle. — Leur valeur a décru, beaucoup moins que la richesse publique n'a augmenté. — Quantité de la monnaie en circulation. — La guerre, grande spéculation; principal moyen de s'enrichir. — Les prisonniers, valeur mobilière. — Les rançons, chiffre énorme qu'elles atteignent. — Dureté des mœurs à cet égard. — Les expéditions militaires au temps féodal ont surtout un caractère financier.

Nouveaux types de capitaux et de revenus au XVIIe siècle : les fonctions vénales. — Quelques fortunes de haute bourgoisie. — Les receveurs « anciens, alternatifs et triennaux ». — Conseillers « de bon sens ». — Augmentations de gages obligatoires. — Comment on cherche à s'y soustraire. — Revenus moyens des offices. — Valeurs des charges, petites et grandes, en capital. — Places dans les cours souveraines; autres charges militaires et honorifiques. — Prix des grades. — La force, titre suffisant à la possession des choses, avec ou sans ces écritures qu'on nomme « lois ». — Le seul moyen d'intéresser les barbares à la propriété. — Achat de sûreté, de police.

Bénéfices ecclésiastiques. — Le roi et le pape se donnent mutuellement, par le concordat de 1516, ce que ni l'un ni l'autre ne possèdent. — Les possesseurs « par confidence ». — Les « vicaires perpétuels ». — Les biens du clergé sous l'ancien régime. — Toutes les belles fortunes dépendant de l'Etat, soit qu'elles en viennent soit qu'elles y aillent. — Graves défauts de ce système. — Caractère de la richesse contemporaine; elle ne dépend plus du pouvoir; elle est cosmopolite. — Jusqu'à quel point l'internationalisme des placements transformera-t-il le monde?

Nous savons quels sont les éléments actuels de la richesse, en quoi elle consiste et quels genres de biens possèdent les riches d'aujourd'hui que ne possédaient pas les riches de jadis.

Voyons quelles sortes de propriétés ont disparu depuis six siècles, quels modes de gain et d'acquisition ont été abolis.

Le seul bien de jadis qui subsiste encore est la terre; mais la terre n'était nullement possédée au XIVe, ni même au XVIIe siècle, de la même façon que de nos jours et, le fût-elle, nous ne pourrions tirer de sa hausse en général ou de la plus-value de domaines nominalement désignés, cette conclusion que les propriétaires ruraux sont plus riches au XXe siècle qu'au XVIIe ou au XIVe. En effet, ce n'est pas la hausse *globale* de la richesse publique que nous avons ici en vue, mais ce fait que les particuliers qui composent les classes moyenne, riche ou richissime, au XXe siècle, possèdent de plus amples ressources que les individus de condition pécuniaire correspondante dans les siècles passés.

Et, par exemple, si nous prétendions inférer de la hausse des terres un accroissement d'opulence des anciens détenteurs du sol, cette opinion serait exactement le contraire de la vérité. Dans notre pays, où la terre est si riche, il n'y a presque personne qui soit très riche par la terre, parce qu'il n'y a presque personne qui en possède beaucoup. Tandis qu'aux siècles passés, où la terre valait la moitié, le tiers, de ce qu'elle vaut aujourd'hui, il se trouvait des revenus fonciers plus élevés qu'il ne s'en rencontre de nos jours.

Il n'existe peut-être pas quatre grands propriétaires actuels, jouissant de 500.000 francs de rentes en terre; ils existaient sous Louis XIII et Louis XIV. La grande Mademoiselle avait 1.800.000 francs de rente, dont la plus grande partie venait de ses immeubles[1]. C'était, il est vrai, la plus riche princesse de France. Au même temps le cardinal de Richelieu possédait 940.000 francs et le duc de La Trémoïlle 1.200.000 francs de

[1] Voyez le chapitre précédent, p. 22.

rentes en terre[1]. L'ancêtre de ce duc, en 1493, le sire de La Trémoïlle avait 550.000 francs de revenu foncier, et l'hectare de terre labourable valait alors, en moyenne, 570 francs[2].

Seulement ce qu'on nommait revenu foncier au XVIIe siècle, et surtout au XVe siècle, c'étaient, principalement quand il s'agissait de fiefs, des redevances mobilières dues par le peuple résidant sur la seigneurie ; c'étaient des « impôts » plutôt que des « fermages ». Lorsqu'un duché, tel que celui de Thouars, en 1577, rapporte 39.000 francs, cela ne veut pas dire que le titulaire possède, en propre, une certaine étendue de sol qu'il loue 39.000 francs. Le produit rural ne consiste ici qu'en 2.000 francs, pour 100 charretées de foin, autant pour 20 milliers de fagots et en une vigne « qui coûte plus cher à faire qu'elle ne vaut de revenu ». Ce qui constitue la recette ce sont les bailliages, fours, moulins, prévôté, ferme des amendes, greffe, étangs, péchage de la rivière, rentes en grains, etc.

Ces droits, d'une date à l'autre, varient fort suivant qu'ils sont plus ou moins strictement maintenus, que la population diminue ou augmente et que le suzerain conserve, aliène ou acquiert, dans les limites de son fief, plus ou moins de biens-fonds « utiles », c'est-à-dire de vraie propriété à la mode moderne. D'où il résulte que le revenu du même domaine diffère beaucoup, dans le cours des siècles, sans qu'on en puisse savoir exactement la cause. Le duché de Thouars, que nous voyons figurer en 1577 pour 39.000 francs, n'en rapportait que 22.000 cent ans plus tôt ; il monte à 43.000 en 1679 et à 91.000 en 1788. Mais la terre de La Trémoïlle, en Poitou, d'un

[1] Voyez mon *Richelieu et la monarchie absolue*, I, 403 et suiv. — DUC D'ORLÉANS, *Mémoires* (édit. Michaud), p. 570. — *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, tomes II et IV ; recueil de documents publiés par les soins de M. le duc de la Trémoïlle.

[2] C'est-à-dire 20 livres tournois, représentant intrinsèquement 95 fr., au pouvoir de (× 6 =) 570 francs actuels. Voyez le tome II du présent ouvrage, p. 884.

rendement de 9.000 francs en 1396, tombe à 1.900 francs en 1493, se relève à 4.600 en 1553, retombe à 1.400 en 1679, pour revenir en 1788 à 9.800 fr., un peu au dessus de son rendement du XIVe siècle.

La principauté de Talmont, portée à ce budget seigneurial pour 18.800 fr. en 1493, descend à 14.400 en 1577 et se trouve encore au même chiffre à la veille de la Révolution. De 1679 à 1788 le comté de Laval monte de 105.000 à 155.000 francs ; mais durant la même période, la baronnie de Vitré tombe de 28.000 à 24.800 francs et le comté de Montfort de 10.500 à 8.200 francs [1].

Il ne faudrait pas conclure d'ailleurs, de ce que l'on peut suivre quelques domaines dans les archives d'une race princière, que les terres restassent en général immobilisées dans les mêmes patrimoines. Un heureux concours de circonstances a voulu que le chartrier des La Trémoïlle, sauvé de la destruction, rencontrât, en la personne du chef actuel de cette maison, un érudit excellent qui prit plaisir à mettre ses ancêtres, une fois de plus, au service de l'histoire de France, en ouvrant au public leurs livres de comptes du XIVe au XVIIIe siècle. Ces documents sont pour nos recherches d'un prix rare, si rare qu'on ne trouverait pas leurs pareils ; puisque aucune autre puissante famille féodale, sauf les Montmorency, ne s'est maintenue jusqu'à la Révolution et n'offre, comme celle-ci pendant cinq cents ans, un type de transformation décadente, du grand vassal de Charles VI au grand seigneur de Louis XIV.

Mais, précisément parce qu'il s'agit d'un exemple à peu près

[1] La baronnie de Craon rapportait 30.000 francs en 1396, 50.400 francs en 1493 et seulement 10.790 en 1553. Le comté de Benon rendait 2.800 fr. en 1493, 15.520 en 1552 et 1.800 seulement en 1679. — Voyez pour le détail du revenu de ces terres, les *La Trémoïlle pendant cinq siècles*, comparaison des cinq budgets de 1393, 1493, 1552, 1679 et 1788, où les chiffres ci-dessus sont exprimés en livres tournois.

unique, on n'en saurait tirer de conséquences générales. Et, même dans ce cas isolé, la stabilité des biens-fonds est-elle assez relative. Sur vingt-sept terres et seigneuries, possédées par son aïeul en 1395 et disséminées en tout le royaume, le sire de La Trémoïlle, 100 ans après (1493) n'en détenait plus que cinq. Ces vingt-deux, qui lui avaient échappé, étaient remplacées par dix nouveaux domaines. Au siècle suivant (1552), six sur quinze ont encore disparu et sept acquisitions récentes ne compensent pas les pertes.

En 1679 au contraire, quoique le nombre des fiefs anciens soit tombé de seize à six, il en est advenu par héritages, mariages ou achats, six nouveaux qui ont triplé le revenu foncier. De ces douze domaines, six étaient sortis en 1788, pour une cause quelconque, du patrimoine des La Trémoïlle ; d'autres y étaient entrés, mais de moindre valeur, puisqu'en l'espace de ces cent années le revenu foncier du duc avait baissé de moitié. Sur dix terres dont il jouissait, à la veille de la Révolution, une seule, celle dont il portait le nom, lui avait été transmise par ses aïeux depuis 1395 ; deux leur appartenaient depuis 1493 — Thouars et Talmont — trois remontaient seulement à 1679 — Laval, Monfort et Vitré — ; la propriété des quatre autres n'était pas antérieure au XVIIIe siècle.

Cette autopsie d'une fortune qui présente l'aspect de la stabilité montre combien les hasards inhérents à la destinée, à la capacité, au caractère propre des individus, ont joué, dans les variations de la richesse foncière un rôle plus grand que les fluctuations immobilières considérées en elles-mêmes. Aussi bien ne faisons-nous pas ici l'histoire des « richesses », mais des « riches ».

Ce serait au reste grande erreur de croire que la terre ait été le seul, ou même le principal élément de revenu aux siècles passés. D'abord la pauvreté des cultivateurs avait suscité,

pour les besoins de l'exploitation, des valeurs mobilières aujourd'hui inconnues : la location des bestiaux, dont il a été question précédemment[1] et qui datait du moyen âge. C'est un placement très répandu, dès le XIVe siècle, parmi toutes les classes de la société. Des juifs et des évêques, comme de simples bourgeois, « plaçaient » du bétail comme nous plaçons du numéraire. De nos jours, les animaux qui garnissent l'étable ou la bergerie appartiennent, soit au fermier soit au propriétaire de la ferme à titre de cheptel fourni par lui. Autrefois ce cheptel était souvent la possession de plusieurs personnes étrangères, qui avaient prêté, moyennant un intérêt annuel, l'un des bêtes à cornes, l'autre un lot de moutons ou des chevaux et louaient ainsi des centaines de têtes en diverses métairies[2].

Le moyen âge a connu beaucoup de formes de propriétés inconnues de nos jours, et ses manières de les acquérir ne sont plus les nôtres. Certaines, oubliées aujourd'hui, ont persisté jusque dans les temps modernes : tels les droits d' « aubaine » et de « bâtardise ». Le seigneur héritait des étrangers et des enfants naturels décédés sur son fief. Le roi, qui était en toute la France le plus grand propriétaire de seigneuries, recueillait de ce chef de fructueuses successions. Souvent il en gratifiait des gens en faveur. Le marquis de Gordes reçoit en don les biens de feu G. Sinidat, Vénitien et Bassompierre obtient la fortune d'un Piémontais le sieur Corbinelli. Pontis raconte avec quelle impatience on attendait la mort d'une lingère de la reine, Espagnole de nation, « qui ne s'était pas fait naturaliser et était extrêmement malade ». Avant son décès, son héritage,

(1) Voyez le tome III p. 294.

(2) Arch. Départ. Doubs B. 127; Aube G. 508. — Bulletin de la Soc. Archéol. Corrèze, VII. 165. — TAUSSERAT, *Histoire de la Châtellenie de Lury* (Cher), p. 15.

qui montait à 400.000 francs, était déjà promis par le roi à un officier des gardes, auquel le duc d'Elbœuf et le marquis de Rambouillet disputaient d'ailleurs le don de cette aubaine [1].

Ce droit barbare faisait partie du revenu foncier, entendu à la manière féodale, qui comprenait autant et plus de profits indirects sur les personnes que de location réelle des choses. Aussi peut-on dire que la propriété des terres, telle que nous la voyons aujourd'hui, telle par suite que nous la concevons nécessaire et naturelle, est une propriété récente, créée par la Révolution, très différente de la conception d'autrefois.

Un seigneur de l'ancien régime pouvait posséder des fiefs vastes et nombreux, sans avoir à lui appartenant, dans l'étendue de ces fiefs, un hectare de sol cultivable qu'il fût capable d'affermer ou de vendre. Il pouvait n'avoir que la « seigneurie », le « domaine direct », et point du tout de « domaine utile » à louer ou à faire valoir. Le domaine direct comprenait tout ce qui fut aboli dans la nuit du 4 août, tout ce que l'on engloba sous le terme générique de « droits féodaux » [2], c'est-à-dire des contributions, des redevances en argent, en nature, en travail ; dont les unes avaient été imposées par le suzerain local, au temps où il constituait à lui seul l' « État » ; dont les autres avaient été stipulées par lui en échange de terrains qu'il avait « accensés » — vendus à charge de rente perpétuelle — lors de la disparition du servage. Le domaine direct était proprement le domaine noble. Quant au « domaine utile », comportant seul la vraie et *effective* possession d'une métairie ou d'un champ déterminé, le seigneur en avait plus ou moins, suivant que ses prédécesseurs en avaient gardé, et le plus sou-

(1) Arch. Nat., Plumitif de la Chambre des Comptes P. 2763 fol. 16; 2759 fol. 481 et *passim*. — PONTIS, *Mémoires*, p. 557.

(2) Voyez ci-dessus le tome I page 210, où ces droits sont énumérés et exposés avec assez de détails pour qu'il soit inutile d'y revenir.

vent racheté dans les temps modernes, aux roturiers qui le détenaient [1].

Il pouvait avoir de ce domaine utile — prés, vignes ou labours — dans des fiefs où il n'était pas seigneur et où il était tenu, vis-à-vis du seigneur dominant, aux mêmes obligations que les roturiers vis-à-vis de leur suzerain. Car ces obligations suivaient le fonds en quelques mains qu'il passât, et les dignités elles-mêmes, attachées à ce fonds, rentraient dans ce que notre code actuel appelle des « servitudes actives »; c'étaient des hommages immeubles par destination.

Lui-même, le domaine utile, quoiqu'il corresponde à notre propriété rurale actuelle, ne la représente pas exactement. Il comportait une jouissance moins absolue, dont le droit de chasse par exemple ne faisait pas partie. Mais surtout il était borné et resserré étroitement par la « vaine pâture ». Depuis le jour de la fauche des foins jusqu'au printemps suivant, à la pousse des herbes — le droit exclusif au regain est une nou-

[1] En 1635, le premier duc de Saint-Simon achète, dans les conditions les plus avantageuses, judiciairement et sans enchérisseurs sérieux, le vidamé de Chartres et la châtellenie de La Ferté-Vidame. Il les paie 2.205.000 francs, en monnaie actuelle (441.000 livres); le revenu total n'était que de 60.000 francs. Or cette châtellenie avait haute, moyenne et basse justice dans 23 paroisses; plus de cent fiefs et seigneuries en dépendaient immédiatement. Elle devait donc être, du chef des droits de mutation — quints et requints nobles — et des diverses redevances féodales, d'un rendement important; en outre la terre se composait de 4.750 hectares, dont 750 en parc et en labour et le reste en bois, la plupart de haute futaie. D'après le revenu de l'hectare de terre ou de bois, en 1635, le possesseur de ce domaine aurait dû encaisser, du seul chapitre de ses biens fonciers et sans tenir compte des droits féodaux, une somme annuelle de 150.000 francs environ. Mais il est clair qu'il n'avait, sur une partie de ces terres, que « la directe » et que ses bois grevés d'usage, ne lui produisaient presque rien.

Un siècle plus tard, en 1731, après la mort de l'auteur des *Mémoires*, la châtellenie de la Ferté-Vidame passa au financier Jean-Joseph de Laborde, qui en tirait un revenu de 128.000 fr. de notre monnaie, sans que la contenance eût augmenté.

veauté —; depuis le lendemain de la moisson des grains jusqu'au deuxième ou troisième hiver à venir, où il sera permis d'ensemencer à nouveau — car la jachère était obligatoire deux ans sur trois ou un an sur deux suivant les coutumes locales — prés ou labours n'appartenaient pas privément à leurs propriétaires, mais indivisément à la commune. Et non seulement nul laboureur ne pouvait s'approprier les épis tombés dans son champ, le glanage étant « légalement » réservé aux pauvres, mais il était défendu de couper les pailles autrement qu'à moitié de leur hauteur, avec la faucille, et de les tondre de trop près, comme on eût fait avec la faux; ce qui aurait privé les malheureux d'une ressource qui leur appartenait de plein droit [1].

Quant aux bois, plus restreinte encore était la part des propriétaires nominaux, dans ces biens que des usagers intransigeants leurs disputaient volontiers à la barre des tribunaux. Heureux devaient s'estimer les maîtres apparents quand ils obtenaient, par un arrêt de cantonnement, de « triage » disait-on, *le tiers* franc de cette surface boisée qui était censée « leur forêt ». L'abolition des droit féodaux, en supprimant des redevances dérisoires de 0 fr. 15 par an et par famille, supprima en même temps les avantages considérables que ces redevances semblaient payer. La Révolution opéra ici au profit des nobles, qui avaient des bois sans en jouir, et au détriment des paysans qui jouissaient des bois sans en avoir [2].

Partout d'ailleurs elle travailla à affranchir la propriété de tout partage, de toute entrave; elle extirpa le vieux communisne dont le sol était imprégné encore, sans se soucier de savoir quelle classe sociale en recueillerait le bénéfice. Ce faisant, elle favorisait l'agriculture et par là aidait au progrès, au bien-être

[1] Voyez le tome Ier, p. 191, 218, 279 et 304.

[2] Voyez le tome III, p. 56, 60, 71 et 72.

général. Mais, dans l'histoire du budget des riches, il est nécessaire de remarquer que, pour porter le *même nom* qu'aux siècles passés, la propriété *rurale* d'aujourd'hui n'est cependant pas la même chose que celle de jadis.

La propriété *urbaine* n'est pas moins différente de ce qu'elle était sous l'ancien régime — celle du moyen âge n'existait guère —, c'est une valeur récente ; depuis un demi-siècle elle a plus que triplé : de 18 milliards en 1853 à 57 milliards en 1900. Elle a augmenté beaucoup plus que la propriété rurale, qui valait 63 milliards en 1853 et 91 milliards en 1889. Et comme, depuis 19 ans les terres ont plutôt baissé, l'écart a dû s'affaiblir encore entre les immeubles bâtis et non bâtis. Parmi ces derniers les maisons bourgeoises forment la plus grosse part : 51 milliards contre 4 milliards pour les usines et 2 milliards pour les « châteaux ».

Je n'ai pas à revenir sur le prix et le revenu des maisons, depuis sept siècles, à Paris et en province[1] ; d'ailleurs, en étudiant, dans les chapitres qui vont suivre, les dépenses des classes aisées ou opulentes, je serai amené à traiter de leur loyer. Mais en analysant les recettes, anciennes et modernes, nous devions remarquer que bâtir ou acheter une maison en vue de la louer à d'autres, et non de l'habiter, est un mode de placement qui ne s'est développé qu'au XIXe siècle, avec les constructions du nouveau type provoquées par la hausse des terrains. Ce placement s'est si bien développé que certains riches actuels n'en ont pas d'autres, que tel immeuble est à lui seul une fortune et que les lots de maisons qu'ils possèdent à Paris, par centaines, forment une bonne part du patrimoine des plus gros millionnaires français.

Tout différents qu'ils puissent être des nôtres, ces biens sont

(1) Voyez le tome Ier, pages 408 et 446.

pourtant les seuls qui nous soient communs avec les siècles antérieurs. Des « rentes foncières », des « rentes en grains », des « rentes constituées » sur les personnes et de toutes les autres sortes d'obligations sur papier, au moyen desquelles nos pères mobilisaient leurs valeurs ou leur crédit, il ne reste plus trace[1]. L'hypothèque, telle que nous la pratiquons, était inconnue : qui voulait emprunter sur son logis ou sa terre devait l'« engager », c'est-à-dire se déposséder en faveur du prêteur, à qui il en abandonnait l'usage jusqu'au remboursement éventuel C'était donc une simple vente à réméré.

Les prêts sur gages corporels, dont le monopole est réservé à nos Monts-de-piété, où ils atteignent à peine cent millions de francs, ne tentent que la clientèle la moins fortunée, aujourd'hui où la Banque de France et les établissements de crédit avancent et warrantent deux milliards de francs, aux bourgeois sur leurs titres, aux négociants sur leurs marchandises. Porter ses bijoux, à plus forte raison ses casseroles au Mont-de-Piété est considéré par nos contemporains comme un moyen héroïque et inavoué de se procurer de l'argent. Le roi Philippe-le-Long n'en jugeait pas ainsi, car, en 1317, une partie de sa batterie de cuisine était en gage pour 1833 francs et deux cents de ses nappes pour 3.000 francs. Rien d'étonnant si, la même année, l'un des premiers barons du royaume, Guy de Châtillon, comte de Blois, a besoin d'un délai de deux ou trois ans pour payer, en quatre termes, 11.500 francs.

Le manque d'argent était si naturel et le manque de confiance si général que, pour de très petites dettes, des gens très haut placés doivent donner des garanties : tel ce comte de Vertus, qui, ayant perdu 362 francs au jeu de paume, laisse sa robe en gage chez le paumier (1407). Pour des prêts de 4.000 ou

[1] Voyez, sur ces valeurs, le tome Ier, p. 86 et suivantes.

5.000 francs, un duc de Lorraine, un comte de Provence, engagent des forteresses. Ces grands seigneurs empruntent sans cesse, et quelles sommes! A peine celles qui représentent aujourd'hui la valeur d'un cheval de fiacre. Marie d'Anjou, femme de Charles VII, engage sa « foi de reine » à un nommé Jean Pasquier pour une créance de 2.800 francs[1]. On amassait, on conservait nombre de bijoux et d'objets d'or et d'argent, parce qu'ils servaient à deux fins : d'agrément ou de luxe, comme de nos jours et aussi de valeur mobilière, de nantissement à offrir en échange des espèces sonnantes.

Les métaux précieux ne jouent plus chez nous qu'un rôle secondaire; c'est une sorte de biens qui a perdu de son importance et ce n'est pas en or et en argent que nous sommes beaucoup plus riches que nos pères. La preuve c'est que le kilo de ces métaux, évalué en marchandises quelconques, ne valut moyennement que trois, quatre et au maximum six fois plus cher qu'il ne vaut aujourd'hui; tandis que les Français de 1908, pris en masse sont peut-être vingt fois plus riches que les Français du XIVe ou même du XVIe siècle. Cela s'explique aisément : dans un pays où le crédit est organisé, l'or et l'argent ne sont qu'un instrument d'échange. Personne ne se soucie d'en conserver plus qu'il n'en a besoin pour ses paiements. Et plus le crédit se développe, plus les échanges se font facilement, sans l'intervention des métaux précieux, plus le besoin de ces métaux diminue. La France du moyen âge, qui ne connaissait presque pas le crédit, celle même de l'ancien régime, avaient *proportionnellement* bien plus besoin que nous d'or et d'argent.

Les sujets de Louis XVI possédaient pour 2 milliards de monnaie, à la veille de la Révolution et nous n'en avons guère

[1] LEBER, *Appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 151, COMTE DE LUDRES; *Une famille de chevalerie lorraine*, I, 99, 105.

plus du triple aujourd'hui [1]. Pourtant nous sommes sept ou huit fois plus riches sans doute, parce que nous avons une masse de richesses de création nouvelle, dont nos aïeux n'avaient nulle idée. Et nos 6 milliards d'or ou d'argent sont une valeur bien modeste, comparée, non pas même à notre fortune globale, mais seulement à la partie mobilière de cette fortune.

Aujourd'hui les gens les plus riches évitent de garder, soit chez eux, soit même en dépôt dans une banque, les métaux précieux ou la monnaie fiduciaire qui les représentent ; ils ne tiennent disponible qu'une légère provision pour leurs dépenses courantes. Autrefois les gens les plus pauvres s'efforçaient de posséder, à domicile, de l'argent ou de l'or, en espèces, en meubles, en lingots, parce que le seul moyen vraiment sûr de n'en pas manquer, c'était de l'avoir effectivement et *substantiellement* sous la main. Il faut des fonds à Louis de la Trémoïlle, compagnon de Charles VIII à l'expédition de Naples (1494) ; son intendant s'empresse de faire fondre un lingot et une chaîne d'or de « Monseigneur » et lui envoie les 20.800 fr. qu'ils ont produit.

Le crédit, maintenant qu'il existe, nous paraît une chose toute simple. On mit toutefois très longtemps à le fonder et pendant des siècles, malgré les leçons de l'expérience, on s'appliquait à l'empêcher de naître : une loi conférait-elle aux Croisés le privilège de retarder le paiement de leurs dettes ? Le résultat immédiat était de couper tout crédit aux chevaliers, ou de leur rendre les emprunts très onéreux ; même lorsqu'ils inséraient dans l'acte la formule de « renonciation au privilège de croix prise ou à prendre ». L'absence de crédit nécessitait, dans les fortunes de

(1) Voyez le tome I, p. 72, et l'appendice, à la fin du présent volume, contenant un état détaillé de nos richesses monétaires actuelles, existant à la Banque de France et dans la circulation.

jadis, la présence d'une quantité de métaux précieux ; l'institution du crédit, en les rendant inutiles, les fit disparaître.

Des manières de placer son argent il en existait beaucoup, mais de moyen de s'enrichir il n'y en avait qu'un : la guerre. La guerre est la grande, l'unique spéculation, le risque aux perspectives sans pareilles pour une ambition de pauvre brave. Il peut tout y gagner, même la gloire, et n'est en danger de perdre que sa mise au jeu — la vie — chose considérée comme de moindre conséquence que de nos jours.

A mesure que la civilisation a fait des progrès la guerre est devenue moins intéressante. Déjà, pour les troupes de métier des XVIe et XVIIe siècles, le succès des partners heureux ne se soldait plus que par un assez médiocre butin; dans les corps-à-corps nationaux de notre époque, « remporter la victoire » n'est qu'une figure de rhétorique, les gagnants s'en vont les mains vides. Le bénéfice consiste en provinces que le peuple vainqueur arrache au peuple vaincu, pour les annexer à son territoire et, si l'on stipule une indemnité pécuniaire, les guerriers du XXe siècle n'ont aucune part à sa distribution, comme avaient les compagnons du chef barbare ou les gens d'armes du baron capétien. Dès lors, les périls subsistant et les avantages disparaissant, l'on s'aperçut que la bataille était chose sanguinaire et l'on s'y résolut moins volontiers.

Au moyen âge, si le danger était personnel, le profit l'était aussi. Les biens du perdant, ses fiefs, ses maisons fortes, ses trésors, passaient légitimement à son adversaire. Ce chatelain, dont l'an passé on enviait le sort, est réduit désormais à errer en mendiant par la campagne. Félicitons-le de n'être pas tombé au pouvoir de son ennemi. Recouvrer la liberté ne serait pas une mince affaire.

Nous avons vu que les prisonniers, par les rançons auxquelles ils étaient taxés, représentaient une véritable valeur au por-

teur, transmissible, négociable, avec laquelle on payait une dette et sur laquelle on pouvait emprunter, comme on fait aujourd'hui, au bureau des avances de la Banque de France contre un dépôt d'obligations ou de fonds publics[1]. Faire de bonnes prises, des prises lucratives, était une opération des plus recommandables. Aussi en fait-on le plus possible et de toutes manières, souvent par ruse et par trahison.

Une fois aux mains du belligérant dont il est devenu la propriété et qui le tient en chartre privée, le captif est admis à « composer », c'est-à-dire à payer la rançon arbitrairement fixée pour sortir de la geôle. Cette rançon est si lourde qu'elle atteint parfois la moitié, les trois quarts de sa fortune. En attendant, renfermé en quelque chambre, voire en un cachot du donjon, il « garde prison », étroite et dure, parce que l'on s'applique à lui rendre l'existence assez pénible, afin de l'inciter par là à ne pas trop marchander. D'ailleurs, si l'on ne veillait à rendre l'évasion impossible, ce capital si précieux pourrait s'échapper. Quelque bonne volonté qu'il ait de se libérer le détenu parfois ne le peut; on lui demande plus qu'il ne possède. Les seigneurs qui se trompent ainsi sur la valeur de leur prise, semblables à ces joueurs de bourse qui rêvent une hausse indéfinie et ne se décident pas à liquider en temps opportun, finissent par ne pas « réaliser » leur prisonnier. Celui-ci meurt entre leurs mains en frustrant leurs espérances.

Peut-être pourrait-il financer; mais c'est un bon mari, un bon père; s'il paie, il va ruiner les siens, il discute. La lutte continue ainsi, sournoise et âpre, à qui lassera la patience de l'autre. Et cela pendant des années, pour de très grands per-

[1] Voyez au tome I, p. 92 (Les valeurs mobilières) et tome III, p. 681, le montant de quelques rançons. On y peut ajouter celle du Prince de Talmond, fait prisonnier à Pavie, qui monta à 352.000 francs actuels, 1525. (*Les La Trémoille pendant cinq siècles*, III, 25.)

sonnages comme pour des paladins de moyen état. Charles, duc d'Orléans, fut prisonnier 25 ans en Angleterre ; le duc Jean de Bourbon mourut en 1434, après 18 ans de captivité. Le duc de Bar, le roi René de Provence, restèrent aussi de très longues années en geôle. La rançon de ce dernier, détenu par le duc de Bourgogne, monta à 5 millions et demi. C'était plus que les deux rançons de du Guesclin qui s'élevèrent ensemble à 4.860.000 francs (1364 et 1367). Mais c'était peu de chose auprès de la rançon de Saint Louis : 22.500.000 francs (1260), de celle du roi Jean le Bon : 72.000.000 de francs (1360) et de celle de François Ier : 64.000.000 de francs (1529). Il est vrai que, de ces deux dernières, l'une fut demandée, l'autre fut promise, mais ni l'une ni l'autre ne furent payées.

Les chevauchées, les assauts, la vie errante, les grands coups d'épée, c'est le côté brillant de la guerre chevaleresque, où se complaisent les chroniqueurs ; mais la vie précaire, l'insécurité constante, la ruine et les longues prisons, voilà qui obscurcit singulièrement ce clinquant du moyen âge et voilà de quoi les histoires ont peu parlé.

D'aucuns, ayant eu la malchance d'être plusieurs fois appréhendés à la guerre, se trouvent avoir vécu plus longtemps sous les verrous qu'à l'air libre, comme les malfaiteurs récidivistes d'aujourd'hui. Mais aussi ceux-là deviennent vite millionnaires qui encaissent ces belles rançons de plusieurs centaines de mille francs, ou s'adjugent par le sort des armes qui l'arrondissement, qui le canton de leurs rivaux, avec leurs coffres pleins de bijoux, d'objets précieux, de monnaies d'or et d'argent.

Ce que les rois de l'Europe faisaient en grand, parce qu'ils étaient plus grands, et ce à quoi l'histoire a donné le nom de « conquête », de « réunion à la couronne », c'était aussi ce que les hommes valeureux et entreprenants faisaient en plus petit, parce qu'ils étaient moindres, et chacun suivant sa taille :

acquérir des richesses, territoriales et mobilières, par l'audace et le courage. Et ce mode d'acquisition, qui eut pour nous un air de rapine et de brigandage, à partir du moment où les mœurs adoucies ne le légitimèrent plus en France, subsista tel assez longtemps encore parmi les principicules d'Allemagne ou d'Italie.

Le temps vint aussi où les burgraves eurent peine à tenir tête aux électeurs et les hobereaux à leurs ducs chefs de province, au-delà du Rhin. En France, jusqu'à ce que les grandes armées, le canon et l'infanterie eussent annihilé ce capitaine de cavalerie qu'était le sire féodal, ses expéditions militaires avaient surtout un caractère financier. Quelques « châtelains », ligués contre une cité populeuse du voisinage, ne pouvaient avec les deux ou trois cents combattants dont ils disposaient, avoir la prétention de s'en emparer, pas plus qu'ils ne pouvaient s'assujettir un morceau un peu ample du plat pays. Ils se contentaient de piller l'une et de grapiller sur l'autre. Cela leur était facile et recommençait sans cesse. De là vient que les mêmes provinces bravaient avec succès les armes d'un prince puissant et ne pouvaient venir à bout de seigneurs médiocres du terroir. C'est que le premier visait à la domination, tandis que les seconds se bornaient à la rapine.

Avec le XVIIe siècle apparurent de nouveaux types de capitaux et de revenus, dont les uns se sont perpétués et accrus jusqu'à nos jours — rentes sur l'État, sociétés par actions — et dont les autres ont été abolis en 1789 : Fonctions vénales, bénéfices ecclésiastiques, commandites pour la prise à bail des impôts.

Le receveur municipal de Saintes, qui n'avait hérité de ses parents que 10 à 15.000 francs de « légitime », meurt en 1648, laissant 2.250.000 francs, acquis en moins de 35 ans, « étant, dit un contemporain, grandement laborieux et homme d'es-

prit ». Sa fortune se décomposait ainsi : une maison à Saintes 90.000 francs; ses offices de receveur *ancien*, *alternatif et triennal* des deniers communs de Saintes 540.000 francs; son office de secrétaire du roi en la chancellerie de Bordeaux 100.000 francs; l'office de lieutenant-criminel en Guyenne, acheté par lui pour son fils et payé 270.000 francs; enfin en marais salants, sel, argent, meubles et « obligations » — créances diverses — 450.000 francs [1].

Tels étaient, au début du règne de Louis XIV, les éléments d'une richesse bourgeoise. On voit combien les charges vénales y tenaient de place et quel haut chiffre elles atteignaient. Ces épithètes d' « ancien, alternatif et triennal », appliquées ici au percepteur des fonds communaux, sembleront bizarre à qui ne connaît pas l'organisation de l'époque. Louis XII, le premier, avait eu l'idée, pour se procurer des ressources, de vendre plusieurs offices de cour sans importance. François Ier et Henri II étendirent la vénalité aux charges de judicature et de finance, jusqu'alors électives ou données à vie par la couronne. Quand on eut vendu les anciennes charges on en créa de nouvelles. Henri III, qui parlait déjà de « réduire le nombre effréné » des emplois, fit néanmoins enregistrer 26 édits de créations multiples. Le branle donné, on ne s'arrêta plus.

Cependant l'esprit ancien était si hostile à la vente des fonctions publiques que, jusqu'à la fin du XVIe siècle, on continua de faire jurer aux nouveaux pourvus, suivant la vieille formule, « qu'ils n'avaient rien promis, donné ni payé directement ou indirectement pour leurs offices ». On supprima enfin ce serment, « sentant qu'il n'était pas convenable de faire entrer les officiers dans leurs charges par un parjure. De viagère qu'elle était au début, cette propriété devint héréditaire sous Henri IV. L'État vendit aux intéressés la perpétuité moyennant le paie-

[1] Arch. Histor. Saintonge et Aunis, XI, 356.

ment d'un « droit annuel » de 1,66 0/0 — le « soixantième denier » — du prix de leur office [1].

Par une création miraculeuse et incessante la royauté faisait surgir et appelait à l'existence, aujourd'hui vingt-sept notaires au Châtelet, cinq cent nouveaux trésoriers de France, trois « maîtres de chaque pont à Paris » ; demain douze cents tabellions royaux en Dauphiné et 50.000 commissaires des tailles. Tantôt on doublait, on triplait, le nombre des anciens emplois, « pour soulager » les officiers existant qui « ont sans doute besoin près d'eux » de nouveaux collègues. Tantôt on déclarait que certains fonctionnaires « sont fort peu diligents à s'acquitter de leur devoir, mais au contraire y font naître tant de difficultés et de retardement, que » Sa Majesté, tout en les conservant dans leurs postes, croit devoir en créer de nouveaux pour les suppléer et les surveiller.

« Le nombre des procureurs postulants — avoués — dit un autre édit, est devenu si excessif, qu'ils ne peuvent plus gagner leur vie en faisant leurs charges avec honneur et conscience, et sont contraints de rechercher divers artifices et subtilités pour multiplier et tirer en longueur les procès... » Sans doute le souverain va les réduire ; nullement, mais il les crée de nouveau en titre d'office, espérant que ce titre d'honneur qu'ils auront d'être nos officiers en rendra le choix meilleur qu'il n'est à présent. Ils étaient déjà près de 200 dans la capitale et, quelques années plus tard, il en fut encore créé 400 nouveaux. Six cents avoués dans le Paris du XVIIe siècle qui ne comptait pas plus de 400.000 âmes.

Malgré son désir de multiplier les offices pour en tirer profit, le gouvernement n'aurait pu charger plusieurs receveurs et payeurs de remplir, dans le même bureau et pour les mêmes

[1] Voyez le tome I, p. 96, 97.

sommes, le même emploi. On régla que les comptables n'exerceraient plus leurs fonctions que tous les deux ans et l'on en créa de nouveaux qui alternèrent avec les *anciens*. Au bout de quelques années, l'expédient ayant réussi, on adjoignit aux deux premiers receveurs un troisième collègue qui n'opérait que tous les trois ans, et auquel l'usage donna le nom de *triennal*. A la longue on finit par trouver cet état de choses si naturel, que tout nouvel office de finance fut créé avec trois titulaires à la fois, *l'ancien*, *l'alternatif* et le *triennal*, payés tous les ans, mais ne travaillant qu'une année sur trois. Le calcul était fort simple : trois offices se vendaient plus cher qu'un seul. Libre à qui en avait les moyens, comme notre receveur de Saintes, d'acheter les trois et d'être à lui seul : triennal, alternatif et ancien [1].

On imagina des fonctionnaires qui font sourire : des conseillers honoraires dans chaque bailliage, présidial, etc., « parce qu'il nous importe grandement d'admettre en nos tribunaux des personnes *de bon sens*, quoique non lettrées, ni graduées ». Le bon sens était donc la seule qualité requise pour exercer ces magistratures. Les femmes mêmes sont autorisées à en jouir. Plus d'une fois on lit dans le préambule d'un édit : « Nos chers et bien amés sujets (de telle ou telle province) nous ayant fait remontrer qu'ils désiraient ardemment... » ; et l'on terminait par quelques créations d'offices. Aussitôt éclatait un concert de réclamations. Des oppositions étaient formées au Conseil d'État par les « chers et bien amés sujets », qui insistaient avec énergie pour qu'on abandonnât le projet. On institue par exemple trois présidiaux en Provence « pour être agréables aux popula-

(1) Arch. Nat. Collection A D ✠ (Rondonneau) *passim*, et notamment Edits de février 1620, d'avril et août 1621, du 6 mai 1622, de mars 1625, d'avril et mai 1626, de mars 1631, de février et juin 1633, de mai et décembre 1635, etc. Rien ne peut donner idée de cette profusion, si ce n'est la lecture même des innombrables documens relatifs à ces créations.

tions et déférer à leurs vœux ». Les États du pays, le parlement, les corps de ville, s'unissent immédiatement pour demander la suppression de ces tribunaux, qui a lieu l'année suivante, mais moyennant finances; le gouvernement vendait sans vergogne aux villes et provinces l'abolition des offices inutiles.

Il était une espèce de dignité très recherchée : les places dans les cours souveraines; ici les créations ne dépendaient pas de la seule volonté royale. Les parlements, chambres des comptes, cours des aides, avaient conservé un esprit de corps presque invincible, joint à un égoïsme peu déguisé. Ils murmuraient, lorsqu'il s'agissait d'une mesure contraire à l'intérêt public; touchait-on à leurs intérêts particuliers, ils se révoltaient tout net. En ce cas il fallait parfois des troupes pour les réduire. Par le refus d'enregistrement de l'édit érigeant de nouveaux offices dans leur sein : par l'examen des candidats, simple formalité qu'elles transformaient à leur gré en une barrière insurmontable; par la quarantaine enfin, où elles tenaient les collègues imposés, qu'elles privaient d'affaires et, partant d' « épices », les grandes compagnies réussirent à se protéger contre les envahissements.

Du reste, pour n'importe quelle magistrature acquise, on devait, une fois le marché conclu avec le vendeur, se faire « mettre en possession »; ce qui souvent n'allait pas tout seul. Un sieur Robert achète la charge d' « élu et lieutenant particulier » d'Angoulême — vice-président d'un tribunal financier d'arrondissement — qui avait coûté 65.000 francs à son prédécesseur et lui est cédé par la veuve pour 54.000. Le traitement consistait en 2.250 francs de « gages » anciens, 1.200 de « droits de signature », 600 francs de « droits de chevauchée » et autres, sous divers noms; en tout 4.050 francs. Ce n'était pas un mauvais placement; mais l'année suivante le roi retrancha la moitié des gages. De plus l'acheteur, qui est protestant, ne parvient pas à

être « installé ». L'évêque lui suscite des chicanes; des rivaux interviennent. Il lui faut soutenir d'abord, pour être reçu en la cour des aides, à Paris, un procès long et dispendieux contre le syndic du clergé, avec évocation au Sceau, au Conseil Privé, au Parlement. Après le procès de Paris il en a un second à Bordeaux, pour avoir l' « attache » de MM. les Trésoriers de France; car Angoulême dépend de Paris au judiciaire, de Bordeaux au financier. Enfin, troisième ère de difficultés pour être reçu par ses collègues en l'élection.

Il fallait vraiment que l'amour des fonctions publiques fût vissé au cœur de ces bourgeois du XVIIe siècle, pour que ce malheureux prît tant de peine en vue d'exercer un emploi, gratuit semble-t-il, puisque le capital, placé en rentes sur l'Hôtel-de-Ville, lui eût rapporté autant ou davantage. Une fois en place par exemple, ces « officiers » sont solides; on ne les démolit pas aisément. Vue d'un certain angle, l'institution baroque de la vénalité et de l'hérédité des charges, a conservé aux sujets de la monarchie absolue un minimum d'indépendance : des employés héréditaires n'obéissent ni ne gouvernent comme les agents d'un jour.

En tant que valeurs mobilières[1] — seul aspect sous lequel nous les considérons ici — les charges rapportaient très diversement. Quand l'émission des offices nouveaux marchait mal, que les brevets invendus restaient en blanc dans ses cartons, l'État, pour tenter l'acheteur, attribuait à ces titres dédaignés quelque privilège, quelque profit nouveau; par une combinaison analogue à celle du commerçant qui baisse les prix pour se défaire d'un article peu goûté du public.

Quoique nanti de sa place, le fonctionnaire n'était pas à l'abri des exigences de l'État, qui le forçait à acheter quelque

[1] En droit, les offices étaient assimilés aux biens immeubles et se partageaient légalement comme les terres ou les maisons.

« supplément de gages ». Saisi par l'engrenage fiscal, retenu par ce qu'il a déjà déboursé, il court après son argent. S'il ne se presse pas d'acquérir, moyennant finances, les nouveaux droits qui lui sont « concédés », on permet au premier venu de les payer à sa place et de déposséder de sa charge l'ancien propriétaire, en lui remboursant les sommes qu'il a antérieurement versées. On oblige l' « avocat du roi », dans chaque tribunal, à acheter une charge de juge qu'il exercera « conjointement avec la sienne ». On s'aperçoit que l'on blesse ainsi les règles de la justice, et l'on *vend* peu après à ces magistrats la *permission de revendre* ce qu'on les avait contraint d'acquérir.

Chaque augmentation était irrévocablement déclarée la dernière, ce qui n'empêchait pas de recommencer. Parfois le pouvoir s'aperçoit que des fonctionnaires lui volent une certaine somme chaque année; il se borne alors à leur en faire payer le capital. En d'autres cas, le supplément de gages est une amende dont on frappe les coupables : un arrêt ordonne aux greffiers de prendre des gages nouveaux et d'en payer la valeur, « afin d'éviter toutes recherches qui pourraient être faites en raison des malversations par eux commises », avec invitation de « n'en plus abuser ci-après ».

Les magistrats en étaient venus à une résistance ouverte contre les augmentations de traitement qu'on voulait leur imposer; ils se pourvoyaient contre les taxes à la Chambre des Comptes et au Parlement, dont les arrêts leur étaient toujours favorables. Le gouvernement leur envoyait-il sommation d'accepter les suppléments de gages? Ils fermaient les portes de leurs maisons et y préposaient des étrangers qui menaçaient les sergents — huissiers — de résister par la violence si « l'on entreprenait l'effraction des portes ». Une loi ranima le zèle des sergents intimidés, en leur ordonnant de faire ouvrir de force

le domicile des récalcitrants. Nous voilà loin des critiques que suscite aujourd'hui notre fonctionnarisme!

Mais ce que nous envisageons ici c'est la qualité du placement, onéreux ou lucratif : « un office *bien acheté*, disait un pamphlet de Louis XIII, devait rembourser son maître en deux ou trois ans » du coût initial. Il y a là quelque exagération. Les appointements étaient en moyenne de 10 à 12 et demi pour 100 du prix des charges; mais ce ne sont là que des taux apparents et très instables. D'une part l'État fit une banqueroute d'un tiers à peu près en retranchant, sous Richelieu et Mazarin, un quartier et demi de leurs gages à tous ceux qui avaient un emploi public. Il ne leur était donc plus payé que 62 1/2 pour 100 de leur dû. D'autre part, les titulaires récupéraient sur le public sous forme *d'épices*, ou sur l'État, sous forme de *taxations* et de *remises*, les sommes qu'on leur arrachait. Et comment réprimer les abus de pouvoir ou les concussions d'agents que l'on rançonne sans trêve?

La Meilleraye ayant dit à Richelieu qu'il connaissait un homme prêt à donner 3.600.000 francs de la charge de lieutenant-civil au Châtelet — à la fois préfet de police et président du tribunal de la Seine — : « Ne me le nommez pas, répondit le cardinal, il faut que ce soit un voleur! » Suivant ce qu'on pouvait leur faire rapporter, deux charges, vendues par le Trésor le même prix, arrivaient à valoir vingt fois plus l'une que l'autre; comme nous voyons, à la Bourse, des actions émises originairement à 500 francs, dont les unes se cotent 5.000 francs et les autres 250. Ainsi la charge de conseiller à la cour des aides valait 72.000 francs et celle de « trésorier des parties casuelles » 1.400.000 francs.

Pour les emplois financiers les appointements fixes avaient peu d'importance : la fonction de trésorier de l'Épargne — caissier payeur central du Trésor — malgré la modicité du traite-

ment de 15.000 francs qui lui était attaché, se négocia 3 millions de francs en 1618 et 8 millions en 1655. Celle de receveur des consignations au Parlement atteignit au même prix en 1640.

Après Colbert, lorsque l' « argent du roi », mieux surveillé, ne fut plus « sujet à la pince » que dans des limites restreintes, les chiffres inouïs, précédemment offerts pour ces places où l'on maniait de grands fonds et où l'on pêchait en eau trouble, tombèrent singulièrement[1]. Dans son ensemble, la valeur des charges augmenta parce qu'on en créa moins; celles surtout qui correspondaient à une dignité éminente dans la robe, qui donnaient aux gentilshommes accès et rang à la cour, aux bourgeois considération et honneur dans la province, arrivèrent vite à se capitaliser très haut. Tel office, comme celui de conseiller-maître à la Chambre des comptes de Rennes, qui valait 75.000 francs en 1630, en valut 166.000 en 1690. A la fin de la monarchie, les charges réunies de la Chambre des comptes de Paris représentaient une somme de 70 millions de francs; celles du Parlement pouvaient être estimées au double.

A combien montaient en 1789 les offices vénaux de toute la France ? Il serait difficile de le dire exactement, même si l'on additionnait, année par année, le produit des émissions faites par l'État; puisque le cours auquel ces charges se négocièrent par la suite fut très supérieur à leur prix originaire. Si l'on songe que le Trésor avait encaissé, de ce chef plus de deux milliards, rien que pendant les 18 ans du ministère de Richelieu, on doit croire qu'en les évaluant à 8 milliards, à l'époque de leur suppression par l'Assemblée constituante, on ne serait pas au-dessus

[1] Ce qui n'empêcha pas les traitans, fermiers des impôts et autres prêteurs du Trésor de continuer impunément leurs vols jusque vers le milieu du règne de Louis XV. On voit dans Saint-Simon (Éd. Boislisle, t. VII, p. 127, 128, 138 et *passim* quelles étaient leurs malversations.

de la vérité. Cette suppression, sans indemnité, fut la part de la bourgeoisie, moyenne et petite, dans les sacrifices imposés par la Révolution.

Il y avait naturellement beaucoup plus de médiocres offices que de grands. Il y en avait de 500 fr., de 1.000 fr. de capital; il y en avait des centaines de milliers de 2.000 et 3.000 francs, tels que ceux des sergents et tabellions ruraux, procureurs de sénéchaussée, messagers royaux, contrôleurs de beurre salé, jaugeurs de vin, mouleurs de bois, aulneurs de toiles, jurés-maçons, clercs de l'écritoire, vendeurs de marée, langueyeurs de porcs, etc. Par milliers il existait des offices de 6 à 8.000 francs comme ceux des grenetiers des gabelles, conseillers de greniers à sel, maîtres des eaux-et-forêts, greffiers, huissiers, commissaires des tailles, etc.

Bien des grands personnages, au début, avaient acheté ces offices en bloc dans un but de spéculation, pour les revendre; ou bien le roi leur en avait fait don à titre de gratification : le maréchal de Toiras possède ainsi les offices de courtier de vin de la Rochelle; le comte de Tresmes a les greffes de Bourges; un autre a 900 charges de « prud'hommes visiteurs des cuirs », qu'il se plaint de ne pouvoir écouler à cause des rébellions de la communauté des tanneurs.

Quant aux charges de haute judicature, à celles de l'armée ou de la cour, elles constituaient une bonne part des fortunes de la bourgeoisie possessionnée et de la noblesse titrée. L'on n'a pas de peine à s'en convaincre par le prix qu'il fallait mettre à les acquérir. Pour devenir lieutenant-général de bailliage — président de tribunal — il n'en coûte que 25.000 francs à Verdun, 40.000 à Metz. Pour 11.000 francs à Bourg, 17.000 francs en Provence, 21.000 francs à Tulle, 26.000 à Nimes, on est investi d'une charge de conseiller au présidial, un peu supérieur à nos juges d'arrondissement, comme *juridiction*, beaucoup inférieur

comme *importance personnelle*; parce que chaque présidial de département avait autant de juges qu'une cour d'appel d'aujourd'hui. Moyennant un capital d'environ 40.000 francs on se procurait, sous Louis XV, les offices de lieutenant-criminel, capitaine du guet, lieutenant de maréchaussée dans nos chefs-lieux actuels.

C'étaient là les postes de la classe moyenne. La bourgeoisie aisée commençait aux « trésoriers de France », qui se partageaient, au nombre de 10 à 15 par généralité, des attributions mi-partie administratives et financières, et dont les places valaient de 75.000 à 100.000 francs. Pour les mêmes prix on se procurait une de ces charges de « Secrétaires du roi, maison et couronne de France », sinécure honorable et illusoire, qualifiée de « savonnette à villain », parce qu'elle anoblissait et ne correspondait à aucune besogne définie.

L'accès aux cours souveraines coûtait davantage. D'après les édits qui leur attribuent une valeur *minimum*, pour servir de base à la perception du droit de transmission[1], une charge de *conseiller* aux parlements est en moyenne de 140.000 francs. Variable d'ailleurs suivant les ressorts, moins chère à Bordeaux, à Metz ou à Pau, qu'à Dijon ou à Rouen. Une *présidence* aux cours des Aides, surtout aux Chambres des Comptes de province, montait à 200.000 et 250.000, aux Parlements de 300.000 et 400.000 francs. A Rouen les présidents « à mortier » — c'est-à-dire ceux de la Grand'chambre — trouvent preneurs de leur office à 500.000 francs; somme partout atteinte par les « premières présidences » des cours entre lesquelles était partagé le royaume.

A Paris, ces taux sont beaucoup dépassés: ils vont de 270.000 francs, pour les simples conseillers à la cour des Aides,

[1] Notamment l'édit de novembre 1690 et les arrêts du 16 octobre 1684 et 8 novembre 1689.

à 400.000 fr. pour les maîtres des comptes. Les avocats-généraux au Parlement atteignent 1.200.000 francs, le lieutenant civil au Châtelet 1.350.000, les présidents à mortier 2 millions, et l'on sait que Fouquet, peu de temps avant sa chute, vendit sa charge de procureur général pour une somme peu inférieure à 5 millions. A vrai dire, il passa pour s'être laissé tenter par une offre exceptionnelle et avoir fait un marché très avantageux.

Le prix des offices fléchissait un peu lorsque le roi faisait des créations nouvelles. Le Parlement de Paris, dont le ressort s'étendait sur 31 départements, avait un effectif *deux fois supérieur* à celui de nos cours de cassation et d'appels réunies ; 21 présidents de chambres, dont 7 à mortier, 56 maîtres des requêtes et 200 conseillers. Cependant il y avait toujours très peu de ces charges-là sur le marché. Une fois entrées dans le patrimoine de certaines races, elles n'en sortaient guère ; comme ces valeurs rares, classées dans des portefeuilles opulents, sur lesquelles il n'est pas souvent donné au public de mettre la main. Le fils succédait au père, le neveu à l'oncle, le gendre à son beau-père. Les parlements devenaient de vastes familles : trois ou quatre frères y siégeaient ensemble, dans la même chambre, et des parents de tout degré à l'infini. La loi sur les incompatibilités ne fut jamais observée ; c'était un inconvénient. Il y en avait d'autres ; on entrait trop jeune au prétoire et l'on en sortait trop vieux.

Il y avait aussi de bons côtés : l'esprit traditionnel, la force de la durée, compensaient, dans cette magistrature ainsi constituée, l'anomalie de sa base. Ces gens là se tenaient fortement liés ; le gouvernement ne les entamait pas à son gré. Les cours souveraines, entre ces générations qui se substituent si doucement les unes aux autres, prennent le goût d'une stabilité quasi perpétuelle qui ne messied pas à la justice.

Mais ce n'est pas au point de vue des résultats judiciaire et

politique que nous étudions la vénalité des charges. L'histoire a porté sur elle maints jugements et nous-mêmes avons déjà traité ce sujet ailleurs [1]. C'est la fortune, et l'usage fait de l'argent, que nous envisageons ici. C'est donc comme valeurs de placement que les offices nous intéressent ; et c'est comme « *capitalistes* », non comme magistrats ou fonctionnaires, que les titulaires de ces offices, aux temps modernes, doivent être comparés aux capitalistes du moyen âge et à ceux de nos jours.

Nous remarquons d'abord que ces capitalistes des règnes de Louis XIV et Louis XV ne sont pas propriétaires seulement d'emplois *civils*. Un champ beaucoup plus vaste était ouvert aux prises de l'argent. Avec de l'argent on achetait aussi les charges honorifiques de la maison du roi, les gouvernements de ville et de province et les grades militaires jusques et y compris celui de colonel. En somme, on achetait à peu près tout ce par quoi on pouvait être quelque chose, même la familiarité, sinon la faveur du souverain.

Et, par une contradiction singulière et inconsciente de nos pères, quoique l'argent eut, dans ce domaine, une prépondérance qu'il n'avait pas eue aux siècles antérieurs et qu'il n'a plus dans le nôtre, les carrières d'argent ne menaient à tout qu'à la condition d'en sortir. Suivant les idées féodales, l'exercice du commerce continuait à faire perdre la noblesse aux gentilshommes, tandis qu'il la faisait gagner aux roturiers suivant le plan de la société nouvelle.

Certes les charges qui donnaient accès près de la personne royale ne se pouvaient acquérir ni conserver sans l'assentiment du monarque; pas plus d'ailleurs que le droit de commander un régiment ou de gouverner une cité. Et pour les avoir payées, il ne s'ensuit pas que les possesseurs de ces charges en fussent

(1) Voyez notre *Richelieu et la Monarchie Absolue*, tomes III et IV.

indignes. Mais, en raison du prix qu'il y fallait mettre, ces postes ne pouvaient être brigués et occupés que par des riches. Les emplois de premiers gentilshommes de la chambre valaient de 1 million à 1.200.000 francs; celui de maître de la garde-robe du roi 1.900 000 francs; ceux de capitaine des gardes du corps 1.250 000 francs. Des charges semblables ou analogues à celles qui se vendaient, sous Louis XIII, 625.000 francs, comme la surintendance de la maison de la Reine, montent sous Louis XIV à 1.700.000 francs[1].

Auprès des princes du sang les grands offices, d'un taux un peu moindre, sont encore de 975.000 francs pour la chancellerie du duc d'Orléans, de 634.000 francs pour le secrétariat de ses commandements, de 562.000 pour la capitainerie des gardes de la Reine.

Les « récompenses », que le gouverneur nouvellement pourvu doit verser à son prédécesseur, s'il se démet, ou à la famille de celui-ci s'il est mort en fonctions, montent à 1 million pour la Picardie, à 1.260.000 francs pour le Berry. Les gouvernements de Péronne, de Chinon, valent 520.000 francs; Boulogne vaut un million et le Havre en vaut deux. Les grandes charges militaires, dont plusieurs furent abolies sous Louvois, dépassaient toutes le million : celle de colonel de la cavalerie légère se paya 1.460 000 fr.; celle de colonel général des Suisses 2 millions et demi; celle de général des galères 2.275.000 francs. La propriété d'un régiment — à laquelle était attaché le grade de « mestre de camp », ou plus récemment de colonel — coûtait de 400 à 450.000 francs[2]. Celle d'une compagnie, conférait

(1) La charge de premier écuyer du Roi fut achetée par Beringhen près de 2 millions de francs. SAINT-SIMON, *Mémoires* (éd. Boislisle), I, 194.

(2) Outre le prix principal, payé au vendeur, existait une sorte de courtage officiel — le « droit d'avis » — dû par celui qui achetait le régiment à l'intermédiaire, s'il en existait un, qui avait fourni à l'acquéreur l'indi-

le grade de capitaine, se négociait pour 75.000 francs; elle valait le double au régiment des gardes françaises, corps d'élite, où les simples enseignes trouvaient preneur à 60.000 francs[1]; tandis que, dans un régiment moins recherché, une charge de major ne se payait pas plus de 90 à 100.000 francs.

Que la richesse des particuliers se crée, s'augmente, se conserve, se détruise ou se perde, suivant les époques, par telle ou telle voie; que la fortune acquise consiste dans la propriété de telles ou telles choses et soit employée par son possesseur de telle ou telle façon, ce ne sont point là seulement des sujets d'études économiques, faites pour piquer notre curiosité et nous mieux révéler l'âme de nos pères. Le jeu des intérêts, associés ou hostiles, produit, suivant le terrain sur lequel ils évoluent, de bonnes ou de mauvaises conséquences. Le désir naturel de s'enrichir et la manière dont on s'enrichit peuvent être avantageux ou nuisibles à la prospérité collective d'une nation, suivant les procédés employés; suivant, par exemple, que la richesse se conquiert par force, s'obtient par don de l'État, ou se gagne par échange.

L'abolition du servage et la concession quasi-gratuite de la terre, si profitable aux serfs affranchis, a été nous l'avons montré précédemment[2], une spéculation foncière des seigneurs en vue d'accroître le rendement de leurs biens; comme aujourd'hui la création d'un comptoir ou d'une usine, dont le succès même est lié aux services qu'ils rendront, est la spéculation d'un industriel ou d'un commerçant en quête de nouveaux bénéfices.

cation du marché à faire. Le duc de Saint-Simon, en 1691, pour ce *droit d'avis*, paye d'après le tarif, 76.500 fr. (SAINT-SIMON, *Mémoires*, I, 283).

(1) Nous connaissons le cas d'une compagnie aux gardes françaises, payée 266.000 francs actuels — 25.000 écus — en 1661, qui demeura 120 ans dans la même famille et fut revendue, en 1780, 360.000 francs.

(2) Voir le tome Ier La Terre, chap. 1 et 2 et, notamment, p. 169 et 195.

Les Français pacifiques et surveillés que nous sommes trouvent invraisemblable, et d'ailleurs injuste, que les richesses aient été durant les siècles féodaux, le prix de la force d'un homme de guerre; aux siècles monarchiques, lorsque ce guerrier s'appela le « roi », son brigandage s'appela confiscation, et ce mode de transfert des biens parut assez plausible, à ceux du moins qui n'en souffraient pas.

Dans un passé plus récent, notre siècle démocrate a vu plus d'une fois les majorités adjuger à l'État, comme un butin légitime, les immeubles des partis vaincus; suivant le même principe en vertu duquel le sire de Montléry se fut annexé le domaine de son voisin le comte de Corbeil. A cette différence près que le châtelain du XIVe siècle opérait sans écritures, et que les gouvernements modernes, plus formalistes, accompagnent toujours leurs spoliations de ce qu'ils appellent une « loi ».

Cependant, et bien qu'il ne manque pas en France de citoyens à préconiser, pour l'avenir, l'emploi méthodique et général de pareilles « lois », c'est-à-dire la restauration de la force comme titre suffisant à la possession des choses, on ne peut pas dire que notre société actuelle soit hostile à la propriété, puisqu'elle l'a rendue plus absolue ni aux grandes fortunes, puisqu'elle en a favorisé l'accroissement.

Bien que la généralité des bourgeois, non moins que des aristocrates et des prolétaires, ait beaucoup de jalousie de ces grandes fortunes, c'est grâce à eux pourtant que ces fortunes s'édifient ; ce sont eux qui donnent à quelques privilégiés ces richesses. Tout en regrettant de les voir grandir, ils ne peuvent s'empêcher d'y aider, d'y collaborer. Ce qui les y oblige c'est leur intérêt bien entendu, une amélioration réalisée dans leur vie matérielle, l'appât de quelques plaisirs à goûter, de quelque besoin nouveau à satisfaire. Et cela parce que, dans tous ces achats, dans tous ces échanges du produit de leur travail ou de

leur revenu contre des marchandises et des services infiniment variés, il se trouve une parcelle de franc ou de centime qui rémunère le vendeur ou le fabricant assez habile, assez heureux pour obtenir la préférence ; et ces parcelles de bénéfices vont s'agglomérer en lingots d'or. Ces lingots, pour fructifier, devront s'employer encore, soit dans la maison qui les a recueillis, soit dans une autre entreprise ou peut-être d'ailleurs ils se perdront. Mais presque toujours la communauté en profite.

Naguère aussi la communauté avait profité de ce que la fortune était un prix remporté par la force. Le seul moyen d'intéresser à la propriété les barbares, les violents, les ravageurs, c'est de les rendre propriétaires ; et nous croyons, avec notre mentalité du xxe siècle, que rien n'est plus facile, pourvu qu'il se trouve des biens à leur disposition. Mais au contraire ce pas initial de toute civilisation est assez long à franchir ; parce que l'homme primitif, l'homme de combat, ne tient pas à posséder et préfère détruire. Il se plaît à manifester ainsi sa force, et il lui semble même ne sentir pleinement sa puissance que par l'anéantissement des choses et des gens.

Nos enfants cassent encore leurs joujoux par plaisir ; ils se livrent d'instinct, dans leurs ébats innocents, à la volupté de la dévastation et du massacre et, malgré l'adoucissement graduel et le polissage ininterrompu des générations, depuis des siècles, toute armée lâchée en guerre est, au bout d'un laps de temps très court, reprise de cette passion de destructivité. Bien mieux, au milieu des douceurs de la paix, de laborieux paysans, arrachés à leurs foyers pour exécuter des manœuvres de vingt-huit jours, une fois qu'ils ont échangé leur blouse contre la capote bleue et le pantalon rouge, formés en colonne de marche et le fusil sur l'épaule, prennent un plaisir de Vandale à saccager des champs de blé ou de légumes, en tout semblables à ceux qu'ils cultivaient la veille avec amour et qu'ils

défendraient, en civils, avec fureur contre la plus légère déprédation.

Prendre pour posséder, non pour abîmer ni exterminer, c'est avoir le goût recommandable de la conservation, qui engendre le besoin de la sécurité. La sécurité matérielle qui, dans notre République , paraît aussi naturelle que les feuilles aux arbres et l'eau dans la rivière, a été le luxe du moyen âge.

Précaire toujours, avec tant de gens d'armes portés à la troubler, la sécurité devait avoir pour elle un nombre plus grand encore de gens d'armes intéressés à la maintenir, au moins chez eux et chez ceux qui leur en achetaient. Car elle était à vendre ou à louer, à l'année ou au trimestre, à prix débattu comme on l'a dit déjà[1], cette sauvegarde des « avoués » et des vidames, des prévôts et chambellans d'abbayes, sorte d'assurance contre les risques hostiles.

Dans les périodes heureuses et d'un ordre relatif, de Saint Louis à Philippe le Long, ceux qui payaient par annuités quelque protection efficace, tâchaient de résilier à l'amiable un contrat qui leur semblait onéreux, dès lors qu'il n'était plus nécessaire. Au contraire, durant les heures les plus anarchiques du xve siècle, le brigandage, en s'organisant, arrivait à paperasser et devenait administratif. Tous les ans figurent dans les comptes une masse de rançons « pour deux chevaux », « pour deux femmes », « pour une vache ». Ces dépenses se régularisent; on porte tous les mois quelques aunes de brunette ou de toile à « ceux qui avaient pris les chevaux »; on offre trois chapeaux à « ceux qui ont pris les vaches ». Et l'on est prié de ne pas oublier les secrétaires, les malandrins des divers rangs de la hiérarchie : « Au capitaine, pour un sauf-conduit pour les mois de mai, juin et juillet... » 189 francs;

(1) Voyez, dans le tome Ier, p. 309, la *Valeur des Terres*.

« au clerc dudit capitaine, pour l'écriture de ce sauf-conduit et des billets... » 29 fr. 50; « pour une *sûreté* afin d'amener les vaches et de labourer »... etc.

Plus tard cette sûreté s'appela « police », se paya par l' « impôt » et coûta moins cher, comme c'est le cas de toute assurance qui a pour clients l'universalité des citoyens. Le défaut de l'ancien système était que les guerriers précédents cumulaient l'emploi de policier dans leur fief avec celui de brigand dans les fiefs d'alentour, et qu'ils trouvaient autant de gloire et de profit à dépouiller leurs rivaux, que de douceur et d'honnête jouissance à faire régner la justice et la paix dans l'étendue de leur suzeraineté. Ce fut un bon temps pour les braves que celui où la richesse se confondait avec la force et peut-être ne fut-ce pas tout à fait un mal pour l'État. Un pays qui donne largement à « gaigner » aux guerriers entretient l'esprit belliqueux, lequel est, jusqu'à un certain point, nécessaire — un pays ou les soldats seraient méprisés tomberait très vite — et il n'eût pas été sans inconvénient, aux temps modernes, que l'on cessât de s'enrichir par la bravoure, si la profession des armes n'avait, à défaut de gain, procuré à ceux qui s'y adonnaient jusqu'à la fin de la monarchie un prestige supérieur.

Néanmoins la prépondérance de l'énergie physique et la légitimité du courage, appliqué dans les relations privées, belle matière à thèse pour les philosophes des époques tranquilles, parut, à l'user, un organisme pénible aux contemporains de la guerre de Cent ans ou des guerres religieuses. Aux « surhommes » des donjons, difficiles à contenir et faits pour une humanité à coups de poing, les hommes du « plat pays », de métier ou de charrue, d'église, de prétoire ou de boutique, préférèrent un seigneur unique et omnipotent. Dussent leurs chères franchises en souffrir, il n'y aura plus d'autre épée que la sienne. Mais il y aura des compensations : ce monarque, qui devient

l' « État », a pris et va prendre beaucoup. Il pourra ainsi beaucoup donner et l'on pourra gagner sur lui davantage.

Au premier rang, parmi ses largesses, sont les bénéfices ecclésiastiques : officiellement, on date de la Révolution de 1789 la confiscation des biens du clergé. Pour la plus grande part d'entre eux la spoliation est bien antérieure. Elle remonte à François Ier et eut pour instrument le Concordat passé par ce prince avec Léon X. Les deux pouvoirs, spirituels et temporels, s'y donnèrent mutuellement ce que ni l'un, ni l'autre ne possédaient. Grande habileté; puisque, ne *prenant rien*, ni l'un ni l'autre n'était suspect de rien dérober. Au contraire tous deux se montraient généreux puisqu'ils *donnaient quelque chose.*

Par ces deux expropriations, l'une sur l'autre appuyées, les deux parties contractantes se servaient de garantes dans cette entreprise sur les bénéfices et les dignités de l'église de France. Comme on est censé ne pouvoir aliéner que ce qui vous appartient ils créaient, implicitement, leur droit en y renonçant. Contre les prétentions fiscales de la cour de Rome, l'Église d'ordinaire en appelait au Roi; elle en appelait au pape contre les usurpations de son revenu par l'autorité civile. Mais contre le concordat de 1516, où le pape donnait au roi le droit de nomination aux évêchés et aux abbayes, en même temps que le roi donnait au pape le revenu d'une année — l' « annate » — de ces biens séculiers ou réguliers à chaque changement de titulaire; contre ce marché dont il était l'objet le clergé français, pris entre deux feux, n'avait aucune chance de voir aboutir ses protestations. Depuis cet acte diplomatique, par lequel furent abolies les antiques élections capitulaires, il advint que l' « Église », être de raison, continua de passer pour riche, mais qu'en fait ses membres utiles furent pauvres. Le budget des curés à portion congrue, qui desservaient les paroisses, et des moines qui priaient ou travaillaient dans les cloîtres, n'était peut-être pas

supérieur, sous Louis XV, au total de ce qu'il était sous la présente République, en 1900, avant les confiscations et les suppressions récentes.

Sur les 600 millions de revenu que produisaient à peu près les biens ecclésiastiques, au XVIIIe siècle, dont 150 millions provenaient des dîmes et 450 millions des immeubles affermés et des redevances les trois quarts formaient un véritable fonds d'État, un chapitre additionnel et complémentaire des pensions royales. Le libre usage qu'en faisait le gouvernement ne comportait qu'une restriction : il n'en pouvait gratifier que des célibataires; parce que, si les « abbés » commendataires n'étaient pas nécessairement revêtus du caractère sacerdotal, ils devaient être au moins engagés dans la cléricature. Et, quoique les ordres mineurs ne fissent pas obstacle au mariage, en droit, il n'était pas admis qu'un titulaire de bénéfices fût marié.

Si le bénéfice avait« charge d'âmes » — cure ou évêché —, un prêtre seul en devait être investi; mais, une fois promu, le nouveau prélat ne s'astreint guère à résider dans son diocèse et, une fois pourvu, le nouveau curé se borne à percevoir les dîmes et se fait remplacer par un « vicaire perpétuel ». A moins que la paroisse ne fût de celles qui rapportaient à leur pasteur juste de quoi ne pas mourir de faim. Celles-là seules avaient des curés effectifs. Le gouvernement, outre la latitude dont il jouissait et qui équivalait en somme à laïciser les biens d'église, prenait la liberté de grever la rente des évêques et abbés ostensibles de pensionnaires inapparents, auxquels étaient attribués des parts d'importance variable. De sorte que, sur un évêché que l'on croit rapporter 50.000 fr., il n'en reste souvent que 10.000 ou 15.000 au titulaire.

Par une autre combinaison, nombre de gens haut placés et en faveur jouissaient du temporel des bénéfices par « confidence ».

Ils les faisaient mettre sous le nom d'un homme de paille, d'un « custodi nos » ecclésiastique, appointé par eux d'une commission et qui encaissait pour leur compte comme un honnête régisseur. La place de « custodi nos » de M. le comte de Soissons, détenteur de plus de 520.000 francs de rentes d'église, était tenue par un prieur aux gages de 15.000 francs par an. La belle comtesse de Guiche, Corisande d'Andouins, tint jusqu'à sa mort l'abbaye de Châtillon. Sully avait quatre abbayes et n'était pas le seul protestant dans ce cas.

Ce type de valeurs et de revenus est particulier aux derniers siècles. Rien ne peut leur être comparé, ni aujourd'hui, ni au moyen âge. Ce ne sont ni des placements, ni des salaires. Par leur origine, ils font partie, et même une partie très-importante, de la propriété foncière; par leur destination, ils rentrent dans la catégorie des bienfaits pécuniaires dont l'État monarchique récompensait ses principaux serviteurs; tandis que l'État féodal récompensait ses vassaux par l'octroi des terres et que l'État démocratique actuel récompense ses partisans par le don des emplois publics. Le gouvernement de Louis XIV n'avait plus de places à donner, puisqu'il les avait vendues, et la concession qu'il faisait des biens ecclésiastiques ne coûtait rien au Trésor, puisque ces fonds n'étaient pas à lui. Ce qui sortait des caisses royales c'était une quinzaine de millions de francs, chaque année, payés à titre de pensions à des grands seigneurs, des généraux, des magistrats, des conseillers et secrétaires d'État et à des « officiers commensaux » subalternes. Les mieux traités, sur la liste, étaient des princes du sang qui touchaient 500.000 francs; les moindres, comme le « joueur de paume du roi » recevaient 10.000 francs par an.

Le caractère dominant des grandes ou simplement belles fortunes de l'ancien régime, c'est donc de dépendre de l'État, soit qu'elles en viennent, soit qu'elles y aillent. Dès le XVIIe siècle

il n'y a presque pas d'opulences foncières notables, même dans la classe aristocratique qui passe pour la principale propriétaire du sol. Les duchés par exemple n'ont d'éminent que leur titre ; leur revenu ne l'est pas. Sauf deux ou trois exceptions, comme celui d'Uzès qui rapporte 290.000 francs, ou celui d'Angoulême dont le bâtard de Charles IX, qui en fut le dernier possesseur, obtenait 234.000 francs, aucun duché ne rapporte plus de 100.000 francs sous Louis XIV, et, sous Louis XV, lorsqu'on eut assis les titres de nouvelle création, sur de simples châtellenies corsées de quelques seigneuries avoisinantes, la moitié des ducs ne tiraient pas 50.000 francs de rente du domaine dont ils portaient le nom[1].

Il arriva, par la nature des placements et des gains à espérer, que tous les riches de France firent peu ou prou partie de l'État; soit qu'ils eussent été enrichis par lui, soit qu'ils se fussent donnés à lui déjà riches, parce qu'on ne pouvait obtenir de grands emplois qu'à très haut prix.

Politiquement, il est dangereux pour un État d'avoir de son côté tous les riches et de n'en pas laisser dans l'opposition; parce qu'une opposition de pauvres gens est toujours plus rude, plus absolue et moins compréhensive qu'une opposition de riches.

Économiquement, cette puissance d'attraction de l'État eut une influence fâcheuse. Il ne faut jamais favoriser l'argent qui veut se reposer; il faut au contraire le pousser aux aventures. Or, on magnifiait l'argent en lui vendant ces charges, dont beaucoup donnaient la noblesse et qui, toutes, procuraient à leur

(1) D'autres domaines étaient tout aussi importants; ainsi le marquisat de Ruffec ayant 50 terres nobles dans sa mouvance et droit de justice sur 32 paroisses, rapportait 62.000 francs au duc de Saint-Simon. C'était, il est vrai, une des terres les plus considérables de l'Angoumois. (Saint-Simon, *Mémoires*, I, 479). La terre du Breuil donnait au même personnage un revenu de 24.000 francs (id., *ibid.*, I, 226).

possesseur une suprématie sur les personnes de même classe. Mais, en ouvrant ce débouché à la richesse acquise on lui faisait une retraite au lieu de l'obliger à travailler. Certains de nos commerçants, de nos manufacturiers devenaient riches; mais, comme tout riche devenait plus ou moins « fonctionnaire » et gentilhomme et qu'aussitôt il cessait d'être négociant ou industriel — « artisan », disait-on — les capitaux, à peine formés, sortaient des affaires pour n'y plus rentrer. Le trafic maritime, qui exige de grands fonds, ne les trouvait jamais. Si la France, beaucoup plus avancée que l'Angleterre au début du règne de Henri IV, était fort dépassée par elle au moment de la Révolution sous le rapport de l'activité matérielle — l'agriculture exceptée — cela pouvait tenir à la manière française de placer son argent en valeurs improductives.

Après avoir possédé *privément* des morceaux de fleuves et des familles d'ouvriers ou de paysans, des rançons de prisonniers, des aubaines d'étrangers et des troupeaux disséminés en location chez vingt laboureurs de sa province; après avoir joui plus tard d'un canonicat, dans une cathédrale où il n'était jamais allé, et d'un monastère dont il encaissait les dîmes, sans avoir le droit d'y entrer; après avoir acheté une présidence de cour ou une trésorerie générale, ou, plus modestement une moitié de magistrature et un tiers de perception — conseiller « semestre » ou receveur « triennal » — après avoir hérité une part dans la « ferme des gabelles » ou dans le « parti des cuirs », une « rente constituée » sur un marquis ou sur un colonel, voire la « seigneurie » d'une paroisse où le seigneur n'avait ni un toit ni un champ; après avoir possédé dans les siècles passés, tant de choses qui ne sont plus *objets de propriété privée*, le Français du XXe siècle est intéressé aux États-Unis dans un trust d'acier et dans une mine de cuivre en Espagne; il possède quelques mètres de chemins de fer brésiliens ou chinois; il a des hypo-

thèques sur des terres égyptiennes, des actions de câbles télégraphiques sous-marins et se trouve aussi créancier de l'Empereur de Russie et du Grand Turc. Loin de prétendre lever tribut sur les nations voisines il leur offre ses capitaux.

Tout casanier qu'il demeure personnellement, il est pécuniairement cosmopolite ; tout contribuable, justiciable et administré soumis qu'il puisse être, il ne dépend de l'État qu'autant et aussi longtemps qu'il lui plaît d'en dépendre. Bien plus, tout bon patriote qu'il se croie, là où est son trésor là sera nécessairement un peu de son cœur. Le pays où il est né, où il réside, dont il est membre, pourrait éprouver des revers éclatants ou traverser de cruelles vicissitudes, que ce citoyen n'y perdrait rien ou peu de chose. La patrie ne le tient donc plus à elle par sa bourse.

C'est une évolution économique qui produit, ou produira — puisqu'elle n'est encore qu'à son début — le résultat que nous augurons ici. Et, une fois encore, remarquons que les phénomènes économiques, c'est-à-dire les intérêts, mènent les hommes beaucoup plus que la politique. Nul législateur n'aurait pu créer, nul ne pourra entraver, une pareille circulation des fortunes sur la terre et, par la circulation des fortunes, un pareil emmêlement des âmes. Qui verrait dans cette dispersion un danger national réfléchira qu'aujourd'hui les peuples, les vieux peuples surtout, possèdent tous ainsi plus ou moins les uns chez les autres et qu'en France nombre d'usines et d'obligations de chemins de fer appartiennent à des étrangers. Jusqu'à quel point l'internationalisme des placements transformera-t-il le monde, c'est le secret de l'avenir?

Peut-être les nations futures s'allieront-elles par les capitaux plus solidement que les rois de jadis par les alliances et peut-être que le globe sera plus cohérent s'il est ceinturé d'un cercle d'or.

CHAPITRE III

SOLDES MILITAIRES, TRAITEMENTS DES MAGISTRATS ET DES PRÊTRES.

Répartition actuelle de la fortune en France. — 235 milliards de capitaux fonciers et mobiliers. — 187 milliards soumis à la taxe successorale. — La fortune a quadruplé depuis soixante-quinze ans ; sa hausse est même plus grande en réalité qu'en apparence. — Les riches actuels sont tous des hommes nouveaux. — Preuve que le domaine de l'économie sociale est distinct du domaine de la politique. — C'est à partir du moment où l'élite s'est enrichie que le taux des salaires de la masse s'est élevé. — Un tiers des adultes sans héritage. — 13 pour 100 du capital appartient à 85 pour 100 de la population. — 42 pour 100 du capital détenu par 14 pour 100 de la population ; bourgeoisie de l'argent. — Moins du centième de la population possède le reste du capital, ou 45 pour 100 du total. — Un millier de familles possèdent ensemble 14 milliards. — Les progrès actuels de la richesse plus grands qu'à aucune époque dans le passé. — La richesse nouvelle est d'ailleurs accompagnée d'un gain collectif de tous.

Le revenu du capital placé ne forme qu'un tiers des recettes générales de la nation. — Les salaires, gages, traitements et honoraires forment les deux autres tiers. — A qui doit-on donner le nom de riche ? — Plus de 2.500 francs de recettes annuelles. — Quatre familles sur cent seulement pourraient vivre du revenu de leurs biens sans travailler. — Les traitements ont augmenté plus que le coût de l'existence. — Ils accusent, comme les fortunes, une tendance à l'inégalité. — Ils se sont élevés beaucoup plus pour l'élite que pour la masse, dans chaque profession, sauf pour les fonctions publiques.

Les larges émoluments ne vont plus aux mêmes sortes de gens que jadis. — Prestige du service personnel du prince, aux temps féodaux ; ses résultats. — Soldes militaires au moyen âge, beaucoup plus élevées que de nos jours. — Un traitement de 257.000 francs en 1553. — Gages de chambellans, grands-maîtres d'hôtel, sénéchaux et gens de guerre. — Traitements supérieurs à 25.000 francs exclusivement attribués aux charges de cour et offices militaires. — La bravoure à tarif variable, comme les denrées. — Soldes des chevaliers, écuyers, hommes d'armes du XIIIe au XVe siècle. — Solde des capitaines de « lances », de gens de pied, d'archers et d'arquebuziers, jusqu'au commencement du XVIIe siècle. — Baisse des gages militaires au milieu du XVIe siècle. — Simples soldats, cavaliers et fantassins, sous Louis XIV et Louis XV. — Prime d'enrôlement équivalant à 30 litres de blé ou à un mouton sous Richelieu. — Cause de la réduction des soldes aux temps modernes.

Traitements des magistrats. — Comparaison avec ceux de nos jours. — Viguier de Marseille et président de Rennes ; « vicomte » de Bayeux, procureur du roi en Champagne. — Comparaison des appointements judiciaires avec les salaires ouvriers ; les premiers ont proportionnellement diminué. — Conseillers et présidents au Parlement de Paris, à la Chambre des Comptes. — Beaucoup de traitements infimes au XVIIIe siècle. — Les « épices » ; coût élevé de la justice pour les plaideurs. — Exagération des dépens. — Effectif formidable du nombre des juges. — Les amendes. — Les bourreaux ; moins chers que les soldats ; un temps où le courage est moins banal que la cruauté. — Bon marché des supplices du XIVe au XVIe siècle. — Grande diversité de prix des pendaisons, décollation, bûchers, enfouissements. — Les exécuteurs modernes.

Traitements du clergé. — A qui doivent être comparés, dans le passé, nos prêtres et nos

évêques actuels. — « Subcurés » ou *vicaires perpétuels* et *curés primitifs.* — Un abus inouï qui dure tranquillement trois siècles. — Couvents mis au pain sec par les bénéficiers. — La « portion congrue » qui fait changer de sens un mot de la langue française. — Prêtres travaillant en journée et mendiant leur vie. — Taux des allocations réglementaires. — Gros décimateurs et *vertes dîmes.* — Traitements *votés* par l'Assemblée Constituante en 1790. — Traitements concordataires de 1905 ; se rapprochaient plutôt des salaires ouvriers que des appointements bourgeois. — Prix des messes ; il n'a guère varié depuis Henri IV. — Chères au XVe siècle, elles avaient baissé au XVIe. — Simonie du moyen âge, qui fait payer la confession et l'absolution. — Prix des sermons ; à l'inverse des messes, ils ont renchéri. — Honoraires anciens des prédicateurs de l'Avent et du Carême. — En quoi le cas du clergé est unique dans l'histoire des salaires. — Il n'obéit pas aux lois économiques.

Les recettes des particuliers ne consistent pas, pour la plus grande part, dans l'intérêt des capitaux mobiliers et fonciers, mais dans le prix du travail. Que ce prix du travail s'appelle « traitement » pour l'instituteur, « honoraires » pour le médecin, « courtage » pour l'agent de change, « solde » pour le capitaine ou « salaire » pour le charpentier et « gages » pour la servante, les noms donnés à ces rémunérations sont de médiocre importance.

Ils changent avec les temps, et avec les susceptibilités des intéressés : au XVIIe siècle le maréchal de France demandait ses « gages » ; le cuisinier du XXe siècle dit plutôt ses « appointements ». Question de nuances ; le paiement effectué a toujours même cause, et même destination.

Il fait vivre la quasi-totalité de la nation, puisqu'il n'y a pas *quatre familles françaises sur cent* qui possèdent 50.000 francs de capital et jouissent par conséquent d'un revenu probable de 2.000 francs. La fortune acquise est d'ailleurs très diversement répartie entre les citoyens de notre république. L'avoir global des Français monte à environ 235 milliards de francs, représentés par la propriété rurale — 70 milliards[1] — les immeubles

[1] 90 milliards d'après la dernière enquête de l'administration des Contributions Directes, en 1879-1880. Depuis cette date la majorité des terres ont plus ou moins baissé de prix ; très peu ont monté, et l'on sera, je crois, assez près de la vérité en évaluant l'ensemble des biens fonciers non bâtis à 70 milliards seulement pour l'époque actuelle.

urbains — 55 milliards — et les valeurs mobilières — 109 milliards [1].

De ces 232 milliards de francs, le cinquième à peu près échappe, pour divers motifs et de façon diverse, aux prises de la taxe successorale. Les valeurs déclarées ne s'élèvent en totalité qu'à 187 milliards [2] et, déduction faite du passif exempt de l'impôt, à 174 milliards. Remarquons, entre parenthèses, que la croissance de cette fortune française est très-récente : elle a plus que quadruplé en 75 ans. D'après les chiffres authentiques, fournis par l'administration fiscale, elle ne dépassait pas 46 milliards en 1826, atteignait 70 milliards en 1850, 136 milliards en 1869 et 204 milliards en 1900 [3].

La hausse est même plus grande en réalité qu'en apparence, puisque, depuis trois quarts de siècle, la multiplication des valeurs au porteur, l'usage des dépôts et placements à l'étranger, permet aux « assujettis » de dissimuler, plus aisément et dans une proportion plus forte, des biens qui, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, consistaient presque exclusive-

(1) Ces 109 milliards se répartissent de la manière suivante : 26 milliards de capital pour la rente française au pair ; 58 milliards correspondant à l'impôt annuel de 4 o/o, prélevé sur le revenu des valeurs soumises au fisc, et 25 milliards environ de fonds d'État et titres étrangers, possédés en France par nos concitoyens.

(2) Exactement 187.480 000 000 ; c'est-à-dire 5 milliards 356 millions, chiffre de l'annuité moyenne déclarée, multipliée par 35 ; ce coefficient de 35 années représentant la durée moyenne du temps qui s'écoule entre deux mutations pour la même propriété. (*Voyez l'Appendice.*)

(3) A l'accroissement constant de la période antérieure semble, depuis 1900, avoir succédé une diminution de la fortune publique — de 204 à 187 milliards —. Mais cette réduction n'est qu'apparente : elle tient à ce que, depuis la loi nouvelle, le fisc *fait rentrer* les usufruits dans le total des biens, tandis qu'autrefois *il les comptait à part*, et en plus, pour moitié de la pleine propriété. De sorte qu'un héritage de 100.000 francs, grevé d'usufruit, ressortait à 150.000 fr. Aujourd'hui, il ne figure plus que pour son montant effectif ; les taxes étant partagées entre le nu-propriétaire et l'usufruitier suivant leur âge.

ment en maisons et en terres. D'après les successions *déclarées* la fortune *mobilière* française n'était en 1851 que de 2 milliards et demi de francs, elle était passée à 25 milliards en 1880 et à 73 milliards et demi en 1900. Or on vient de dire qu'elle est effectivement de 109 milliards.

Cette différence tient à plusieurs causes; il existe quelques doubles emplois dans les évaluations : par exemple, au recensement des propriétés foncières ne devraient pas être compris les gares et le sol appartenant aux chemins de fer; puisque les actions et obligations des Compagnies figurent au total des valeurs mobilières. Or, parmi les titres de chemins de fer, il en est qui font partie du portefeuille des sociétés d'assurances. Certains capitaux risquent d'être ainsi additionnés plusieurs fois. D'ailleurs la possession de valeurs françaises par des étrangers et surtout les efforts faits par les Français pour se soustraire au paiement des taxes, suffisent à expliquer l'écart entre les capitaux constatés et les capitaux existants [1].

Les fuites, vraisemblables et impossibles à prévenir, proviennent autant des petites bourses que des gros portefeuilles, autant des chaumières que des châteaux, où d'une génération à l'autre, les titres, les « papiers », se transmettent sans souci des formalités et des gens de loi.

Prenons la fortune de 174 milliards — passif déduit — et voyons à qui elle appartient : pour la plus grande part à un très

[1] Cet écart serait partiellement atténué si l'on pouvait distinguer dans la fortune foncière et mobilière globale, telle qu'elle résulte des enquêtes officielles, les biens de l'État, des départements, des communes, des sociétés et institutions de mainmorte qui ne tombent pas sous l'application de la loi successorale. — L'écart, au contraire, augmenterait entre la fortune *constatée* et la fortune *existante*, si nous avions fait entrer dans le calcul de cette dernière les meubles et objets mobiliers de toute nature, qui sont la propriété des citoyens français depuis la monture des fermes et les instruments aratoires jusqu'aux bijoux et aux collections artistiques de la classe bourgeoise.

petit nombre de personnes ; et pourtant cette fortune est d'hier. Elle est d'hier, puisqu'en 1830 elle ne valait pas plus du quart de ce qu'elle vaut aujourd'hui.

Par conséquent ces riches aussi, ces privilégiés, sont d'hier. Ce ne sont ni des vestiges d'ancien régime, épargnés par la tourmente révolutionnaire, ni des créatures du régime censitaire, des monarchies constitutionnelles antérieures à 1848 ; ce sont, comme disaient les Romains, des « hommes nouveaux », issus du régime de suffrage universel, et particulièrement de la présente république puisque, depuis 1870, la richesse nationale s'est accrue de moitié. Nouvelle preuve que la politique et l'économie sociale ont leurs domaines distincts; que la seconde est maîtresse d'instituer des aristocrates de fait pendant que la première crée des démocrates de droit.

Et, coïncidence fondamentale à noter, c'est à partir du moment où cette élite s'est enrichie — à partir de 1850 — que le taux des salaires de la masse s'est élevé ; et, plus les privilégiés s'enrichissaient, depuis 1870, plus le prix du travail, sous toutes ses formes, augmentait, tandis que le prix des objets nécessaires à la vie tendait à décroître. Tels sont les faits singuliers qui s'offrent à la méditation des sages.

Le nombre des successions déclarées — 13 millions 1/2 — [1], supérieur à celui des 11 millions de ménages ou de « feux » dénombrés au dernier recensement, devrait être très supérieur, puisque chaque « ménage » donne lieu à plusieurs successions. Mais il est, aux champs et dans les villes, des millions de Français — à peu près le tiers des adultes — dont personne n'hérite et que l'enregistrement ignore, parce qu'ils n'ont rien ; rien à laisser ni à perdre, que leur vie à laquelle ils ont pourvu au jour le jour, dont ils ont exactement « joint les

[1] 13.355.377 ; nombre obtenu comme précédemment, en multipliant par 35 le chiffre annuel.

deux bouts », sans se soucier, sans pouvoir peut-être la « solder » en excédent [1].

Dans les deux autres tiers, où commence l'épargne, plus de 4 millions de citoyens possèdent ensemble un milliard de francs — chacun 253 francs — [2]. Au-dessus d'eux 3 millions et demi de personnes détiennent 4 milliards et demi de francs [3] — en moyenne 1.260 francs par tête — et la tranche immédiatement supérieure comprend encore plus de 3 millions et demi de gens, ayant un peu plus de 17 milliards — 4.850 francs chacun — [4].

A ces trois groupes, qui forment un effectif de 11.390.000 — 85 pour cent de la population capitaliste — appartiennent seulement 13 pour cent du capital : 23 milliards de francs [5]. Ils vivent de leur travail, uniquement ou presque, puisque les revenus de 10 fr., de 50 fr. et de 200 fr., correspondant à leurs capitaux respectifs ne leur donnent pas moyen de vivre autrement. On en pourrait dire autant des 1.473.000 personnes qui occupent le degré suivant dans la hiérarchie pécuniaire, avec une fortune globale de 31 milliards de francs : soit 21.000 francs pour chaque part individuelle.

Les 840 francs de revenus, correspondant à pareil capital, suffiront à un couple de cultivateurs dans son village; difficilement à un ménage ouvrier, domicilié en ville, quelques bornés que soient ses désirs. La vie oisive n'est matériellement possible

[1] Il se produit annuellement en France 750.000 décès environ, dont 200.000 d'individus âgés de moins de vingt ans, qui, pour la plupart, ne possèdent pas encore de fortune personnelle. Restent 550.000 adultes susceptibles de laisser un héritage; le chiffre des successions étant de 380.000 environ, l'écart de 170.000 montre qu'un peu moins du tiers des défunts, de vingt ans et au-dessus, n'a rien à léguer d'appréciable et demeure ignoré du fisc.

[2] 4.183.865 personnes et 1 milliard 64.000.000 de francs.

[3] 3.595.810 personnes et 4 milliards 520.250.000 francs.

[4] 3.610.495 personnes et 17 milliards 395.000.000 de francs.

[5] Exactement 85,35 o/o de la population, et 22.979.250.000 francs, formant 13,20 o/o du total.

qu'à la classe où le capital de 17 milliards, représenté par les fortunes de 50.000 à 100.000 francs se partagent entre 240.000 foyers. Avec les 2.850 francs de rente, que donnent à chacun leurs 71.000 francs, ils subsisteront s'il leur plaît, sans rien faire. A plus forte raison les 155.700 familles du rang supérieur — 100.000 à 250.000 francs — qui possèdent 24 milliards et demi de francs et jouissent séparément de 6.240 francs de rente.

Ces trois derniers groupes constituent un bloc de 1.869.000 ménages, que l'on peut nommer la bourgeoisie de l'argent. Ils sont propriétaires de 42 pour cent du capital national, bien qu'ils ne réprésentent que 14 pour cent de la population capitaliste.

Unies ensemble, les six catégories que nous venons d'envisager forment la presque totalité — 99,35 pour cent — des Français propriétaires et ne possèdent pas beaucoup plus de la moitié — 55 pour cent — des propriétés existantes. Il est déjà parmi eux de grandes disparités, puisque le premier échelon — de 1 à 500 francs — qui contient près du tiers de la masse des hommes, n'a pas le centième — 0,60 pour cent — de la masse des biens ; tandis que le sixième échelon — 100.000 à 250.000 — comprenant le centième de la masse des hommes, jouit de près du septième — 13 pour cent — de la masse des biens.

L'autre moitié de la fortune française — 45 pour cent — appartient à moins du centième de la nation : 95.600 familles possèdent, à elles seules, 78 milliards et demi. Et, parmi ces riches encore, les parts sont bien différentes; à 54.000 d'entre eux — ayant de 250.000 à 500.000 francs — il n'échoit en tout que 19 milliards et demi de francs ; tandis que les 1.045 seigneurs des fortunes supérieures à 5 millions sont ensemble nantis d'environ 14 milliards [1], chiffre inférieur seulement d'un

[1] Moyenne tirée, pendant les dix dernières années, du nombre et du montant

tiers au capital des 11 millions de Français les moins fortunés [1].

Quels qu'aient été les progrès de l'épargne depuis un demi-siècle, il est donc évident que ceux de la richesse ont été plus grands encore et que cette richesse a été l'apanage d'une élite. L'argent, le libre argent, s'est aggloméré, avec l'organisation industrielle du XIXe siècle, en moins de mains que ne s'étaient agglomérés la terre et les serfs avec l'organisation féodale, et que ne s'étaient même agglomérés les charges lucratives, les biens d'Église et les deniers pompés sur l'État avec l'organisation monarchique. Seulement, ici, la richesse nouvellement conquise n'est point dérobée au peuple, ni obtenue du roi, mais bien créée, tirée du néant par la science; et cette conquête individuelle de quelques-uns est accompagnée d'un gain collectif de tous, d'un gain vraiment social. Comme on l'a dit plus haut, on s'enrichissait aux temps féodaux par la guerre privée, en ruinant ses voisins; aux temps modernes par l'usure publique en pompant les deniers de l'Etat; on s'enrichit aux temps actuels en enrichissant ses voisins et l'Etat. L'opération est certainement plus honnête.

Le revenu du capital placé n'est en effet qu'une partie, et la moindre, des recettes générales de la nation : les 12 milliards de salaires, de gages ouvriers et agricoles, les 3 à 4 milliards de bénéfices annuels des patentés du commerce et de l'industrie, les 2 à 3 milliards d'appointements des fonctions publiques ou privées et d'honoraires des professions libérales, font, chaque année, une somme double certainement des 9 milliards d'intérêt que rapportent les biens mobiliers et fonciers. Et c'est l'activité

des successions de 5 millions de francs et au-dessus, déduction faite, au cours de cette période, d'une succession d'importance exceptionnelle.

(1) Voyez à l'Appendice, à la fin du présent volume; le tableau des fortunes françaises, classées par ordre d'importance, et leur comparaison avec celles de quelques pays étrangers.

des transactions, l'émulation des découvertes, la course au succès, rêvé par tous, atteint par peu, qui a simultanément enfanté l'opulence des uns et le bien-être des autres.

Ces riches en effet, dont nous étudions l'histoire, qui sont-ils? A qui donnerons-nous le nom de « riches »? La richesse est chose si relative : les seigneurs féodaux paraîtraient presque pauvres au regard de nos archi-millionnaires actuels; nos ouvriers contemporains, appartenant aux corps d'état les mieux rétribués, eussent paru vraiment riches aux prolétaires du temps de Louis XV.

L'histoire des salaires, nous l'avons racontée dans les volumes précédents avec assez de détail pour qu'il n'y ait pas lieu d'y revenir. Nous nous occupons uniquement ici des multiples besognes, dont les appointements, et les honoraires payés aux classes dites « bourgeoises » sont le prix. Réunis et additionnés — salaires et bénéfices, revenus et traitements —, ces produits du travail et du capital constituent annuellement pour les Français contemporains une recette de 27 milliards environ, qui, divisée entre nos 11 millions de ménages ou familles vivant sous le même toit, donnerait pour chacun à peu près 2.500 francs.

Ceux qui disposent d'un budget supérieur à 2.500 francs par an doivent donc être qualifiés « riches », puisqu'ils dépassent la moyenne. Ils sont au nombre d'environ deux millions, le cinquième de la nation; et, de ces deux millions de familles privilégiées, la plupart vivent de leur travail professionnel, puisque nous avons vu tout à l'heure que 500.000 Français seulement avaient plus de 2.000 francs par an de leur patrimoine.

Le chiffre des traitements, comparés les uns aux autres suivant les travaux qu'ils renumèrent, va nous apprendre quelles furent, dans la suite des temps, les onctions les plus estimées

ou les plus nécessaires, et comment nos aïeux récompensaient ceux qui, du plus haut rang au plus modeste, remplissaient les charges publiques ou s'acquittaient de services privés.

Et d'abord, comme les salaires, comme les fortunes, les traitements en général ont augmenté; j'entends qu'ils ont augmenté plus que le coût de l'existence; puisque, traduits en *monnaie actuelle* d'après le pouvoir d'achat de l'argent, comme nous faisons invariablement dans ce volume, ils sont presque toujours d'un taux plus élevé qu'autrefois. Les exceptions à cette règle — il y en a — n'en sont que plus frappantes.

Mais, comme les fortunes, les traitements, loin de se niveler, accusent au contraire, les uns vis-à-vis des autres, une tendance à l'inégalité. Ils se sont élevés beaucoup plus, pour l'élite de chaque profession, que pour la masse de ceux qui l'exercent. Partout, sauf pour les fonctionnaires de l'État, l'écart s'est tendu entre les plus gros et les plus petits appointements, entre les plus gros et les plus petits honoraires : les médecins, les ingénieurs, les avocats, les professeurs, les artistes renommés sont aujourd'hui dix et quinze fois plus payés, que ceux qui excellaient dans les mêmes branches il y a deux ou trois cents ans; tandis que le commun des individus adonnés à ces professions gagnent seulement deux ou trois fois plus que leurs devanciers.

Enfin le partage des lots se fait aujourd'hui tout autrement que jadis. La place de chaque besogne, de chaque service, sur l'échelle des traitements a grandement changé. Ce ne sont plus du tout aux mêmes sortes de gens que vont les larges émoluments. En chaque siècle, deux influences ont présidé à la répartition : la loi de l'offre et de la demande a fait enchérir les gens que l'on jugeait les plus utiles; les mœurs ont associé les plus hauts appointements, naguère aux dignités les plus éminentes, maintenant aux capacités les plus rares.

Au temps féodal la domination, ce que nous appelons le « gouvernement », n'était point, dans l'idée des gouvernants ni des gouvernés, un « ministère », mais une « propriété ». Le « roi » était plus que le « royaume », comme le châtelain était plus que le donjon ; et ceux qui servaient le maître dans sa personne étaient plus que ceux qui le servaient dans ses biens. Puisque la personne du chef était tout, le service personnel était naturellement le plus noble de tous. C'est là ce qui explique que longtemps les plus hautes fonctions dans l' « État », furent de servir personnellement le roi et non pas de servir le royaume, de servir le roi à la chambre, à la chasse et non au prétoire ou au conseil. Le prestige de cette « puissance royale », le cas que l'on en faisait, s'étendit à tout ce que nous nommons « emplois publics ». qui étaient des démembrements de ce métier du « chef », commençant au roi et finissant au plus humble de ses agents.

De ces métiers politiques si divers et de plus en plus nombreux, que l'on exerça en son nom et pour son compte, le roi n'en retint pour lui qu'un seul : le « métier des armes », suivant l'expression de nos aïeux. Il resta chef de guerre et, malgré toutes les révolutions et les changements insensibles qui font ressembler si peu un souverain du XXe siècle à un prince du XIVe, le roi de l'Europe actuelle continue, lorsqu'il veut s'habiller en roi, de s'habiller en général et non point en magistrat ou en prêtre, comme les monarques de l'antiquité. Ainsi faisaient encore chez nous Louis-Philippe et Napoléon III. Dans les cérémonies *civiles*, ils n'avaient point d'autre costume que le *militaire* ; bien que le premier ne fut nullement belliqueux et que le second ne fut nullement général. Mais c'est une tradition.

C'était une nécessité au moyen âge. Quand l'armature sociale était maintenue par la force et dérangée par la guerre, quand

les meilleures chances de fortune consistaient, soit à troubler l'ordre, soit à l'affermir, les collaborateurs du chef militaire, ceux qui, à divers titres, secondaient son action ou garantissaient son pouvoir, furent aussi les plus amplement rémunérés. Ils le furent beaucoup mieux que nos officiers actuels : on voit, au budget de l'année courante, que la solde d'un général de division est de 19.900 francs[1] : celle du général de brigade de 13.260 francs, celle du colonel de 8.560 fr. Les chefs de bataillon ou d'escadrons touchent 5.800 fr., les capitaines 3.675, les lieutenants de 1re classe 2.840, les sous-lieutenants 2.460 fr.

Ces soldes sont à l'étiage des traitements correspondants des autres carrières. Il y a peu de fonctionnaires civils moins rétribués que les sous-lieutenants et plus rétribués que les généraux de division. Il en est cependant, sans parler des ministres ni des agents diplomatiques qui touchent davantage : les préfets de 1re et 2e classe, les trésoriers généraux, les gouverneurs des colonies, quelques magistrats et directeurs de ministères. Mais c'est dans les *administrations* privées et parmi les professions libérales que se rencontrent presque exclusivement les gros émoluments, et qu'ils s'y trouvent en *très grand nombre* et à des *taux jadis inconnus*.

C'était tout le contraire au moyen âge : les charges publiques étaient de beaucoup les plus lucratives et, parmi les charges publiques, les emplois guerriers étaient, au point de vue des appointements, hors de pair. Parmi les traitements que j'ai notés, le plus haut est de 257.000 francs, attribués en 1553 au chambellan de Charles-Quint[2]. Le titulaire de cette charge

(1) Majorée à Paris de 1.800 fr., en raison de la « cherté de la vie », et à proportion pour les autres grades.

(2) Voyez les tableaux où ces chiffres sont contenus au tome III pages 664 à 681 et au tome IV pages 1 à 70. Le lecteur les y trouvera exprimés en monnaie ancienne et traduits en *francs intrinsèques*. Ici, nous multiplions les francs intrinsèques, pour avoir leur *équivalent actuel*, par les divers coefficients qui donnent à

est un personnage exceptionnel et quasi-souverain, le célèbre comte d'Egmont, prince de Gâvre, le vainqueur de Saint-Quentin, future victime du duc d'Albe. Peut-être dois-je signaler au lecteur que le document d'où ce chiffre est extrait indique les « gages » du comte d'Egmont « par jour ». C'est en multipliant par 365 l'émolument journalier, qui nous est connu, que j'établis le total annuel. L'on pourrait objecter qu'un salaire stipulé « par jour » a sans doute, par là-même, un caractère transitoire ; qu'il y a quelque chose de conjectural à transformer, par une simple opération d'arithmétique, en une annuité 365 fois plus grande, ce qui pouvait n'être qu'une indemnité de quelques semaines de durée.

Cette critique s'appliquerait, avec le même fondement, à des conversions pareillement faites dans ce chapitre, des gages payables « par mois » en gages annuels. Mais autrefois, nombre d'appointements, fixes et perpétuels de leur nature, étaient établis par jour. C'est une habitude de langage qui, pour le passé, ne tire pas à conséquence.

Et ce qui le prouve, c'est la comparaison de gages afférents à des emplois analogues, indiqués les uns comme annuels, les autres comme journaliers mais aboutissant, après multiplication par 365, à un chiffre peu différent les uns des autres. La remarque cesse d'être vraie lorsqu'il s'agit de besognes certainement passagères, comme celle des Députés aux États généraux ou provinciaux. A l'égard du comte d'Egmont, qualifié à cette date chambellan de l'Empereur, mais investi d'autres fonctions importantes — il était en même temps gouverneur d'Artois — il se peut que la somme allouée représente l'ensemble de ce qui lui est dû à divers titres.

chaque époque le *pouvoir relatif* de l'argent. A la fin du présent volume nous donnons la liste, par ordre de prix décroissant, de ces fonctions *en monnaie actuelle*, sans tenir compte de leur nature.

Aucun autre traitement n'approche de celui-là. Immédiatement au-dessous viennent ceux de chancelier du duc de Berry — 88.000 francs en 1397 — de grand-maître d'hôtel du duc de Bretagne — 79.000 francs en 1486 — de premier chambellan du duc de Bourgogne — 70.000 francs en 1445 —, princes connus pour leur richesse et leur magnificence.

Sur notre liste figurent, à la suite des précédents, les appointements du Sire de Joinville, sénéchal de Champagne — 60.000 francs en 1285 — du sénéchal de Provence — 52.000 en 1249 — du chevalier d'honneur de la reine Anne de Bretagne — 55.000 francs en 1498 —. Avec le maréchal de Bourgogne nous descendons à 47.000 francs : Trois « baillis d'épée et de justice », sous le règne de Saint-Louis, touchent, de 34.000 à 27.000 francs; des émoluments analogues sont attribués au gouverneur de Roussillon (1414) et au capitaine de la ville de Blois (1472); mais il n'est pas sûr que ces derniers n'eussent pas à payer de leur poche quelques soldes subalternes.

Parmi les traitements de 20.000 à 25.000 francs deux seulement sont d'ordre civil; le chirurgien du roi (1380), et le receveur de Bretagne sous la domination anglaise (1359). Tous les autres sont ceux de gens d'épée; les uns attachés à la personne des princes: chevalier banneret du duc de Bourgogne (1445), premier maître du roi d'Espagne (1501); les autres cumulant l'exercice de la justice avec le commandement d'une province, bailli de Troyes (1287), gouverneur de Flandres (1584). Plusieurs sont capitaines d'hommes d'armes, ou de places fortes, à Vannes, à Bâle, à Cherbourg.

Même remarque sur les fonctions appointées de 15 à 20.000 francs. A ce taux, fort peu de personnages civils, tels que le clerc des Requêtes de l'Hôtel du roi de France (1380), le vice-chancelier et le premier président des comptes de Bre-

tagne (1466). Les autres sont des charges de cour : fauconnier, grand-écuyer du roi ou des princes ; parfois les titulaires sont simplement qualifiés de « chevaliers » — la « solde » de l'un d'eux est de 19.000 francs en Piémont (1382) — parfois ils sont gouverneurs, « châtelains » ou baillis de bonnes villes. Mais tous sont « militaires ».

Les traitements de 10 à 15.000 francs s'appliquent à peu près également à des charges d'épée et à des emplois judiciaires et administratifs. A côté de chevaliers et d'hommes d'armes l'on rencontre, dans cette catégorie, des viguiers, des « grenetiers » royaux ou intendants des gabelles, des juges clercs, un médecin de prince, à Perpignan, et même un organiste à Paris (1350). L'un des personnages de robe longue, conseiller du roi d'Espagne en Flandres, est le cardinal de Granvelle, gratifié de 13.700 francs en 1574. C'est un des rares hommes d'Église qui figure sur notre liste ; encore est-ce à titre d'homme d'État.

En résumé, les traitements supérieurs à 25.000 francs sont attribués exclusivement à des offices militaires et à des charges de cour, remplies par des gens d'épée. Sur les traitements de 10.000 à 25.000 francs, 70 pour cent se rapportent aux mêmes emplois, 30 pour cent à des postes civils, dont 16 à des magistrats, 5 à des receveurs des finances, 5 à des médecins ou chirurgiens, 1 à un artiste, et 3 à des gens d'Église.

A coup sûr les soldes de jadis étaient très variables. Dans notre armée contemporaine, hiérarchisée, permanente, les officiers du même grade reçoivent tous la même somme et ils la reçoivent tous les ans. Au moyen âge la bravoure, les talents militaires, avaient un « cours » comme les denrées ; et comme les denrées aussi, un marché assez étroit parce qu'il était forcément localisé. De sorte que le prix des vertus guerrières subissait, suivant les lois de l'offre et de la demande, de grandes oscillations. Suivant que les campagnes se prolongeaient, que

les besoins de soldats se développaient, que la mort en moissonnait davantage, la demande se multipliait. Mais aussi les combats répétés formaient des capitaines et faisaient surgir des offres plus nombreuses.

Aucun tarif d'ailleurs ne réglait ces libres contrats. Aux hommes d'armes que le prince engageait il donnait plus ou moins, et deux ou trois fois plus, suivant leur réputation, leur capacité reconnue ; comme aujourd'hui les directeurs de théâtre à leurs artistes ou les plaideurs à leurs avocats. De là vient qu'à des dates et dans des provinces très voisines, des guerriers, qualifiés de même, touchent des soldes très différentes. Quel que soit le chiffre de cette solde, elle était toujours très supérieure, non-seulement aux appointements que recevaient de leur temps les « civils » d'un rang analogue, mais aussi à la solde de nos officiers actuels.

Nos commandants de corps d'armée, qui sont les sénéchaux et baillis de provinces du XIIIe siècle, n'ont jamais comme eux 50.000 et 60.000 francs. Nombre de chevaliers, gouverneurs de places, touchaient le double de nos généraux de brigade. Les moins bien payés des « bannerets », accompagnés d'un « pillart » et d'un page, avaient une solde de colonel — 8.500 fr. en Piémont (1355); 7.500 fr. en Bretagne (1346 ; 7.000 à Perpignan. — Un « chevalier-bachelier » ne reçoit que 6.400 fr. ; mais le titre importe peu sans doute : des « écuyers » touchent 9.600 fr. (1382), 8.640 fr. à Toulouse (1253); les « cavaliers-servants du maréchal » 9.000 fr. (1231) et l'on en voit à la même époque, dans la même région, appointés à 8.000 et à 4.000 fr.[1].

Des « hommes d'armes » il s'en trouve à 9.000, 8.000 et

[1] D'autres « écuyers » reçoivent en Bourgogne 3.560 fr. (1384) ; un « damoiseau », en Piémont, n'a que 4.300 fr. (1355) ; un « coustilleur » — écuyer porteur d'armes — a 3 600 fr. (1482).

7.000 fr.[1]; il s'en trouve aussi à 2.000 et 3.000 fr.[2]. Sont-ils d'une qualité inférieure? Sont-ils « bardés » ou « non bardés », « avec destrier » ou « grand cheval », ou simplement « avec coursier », monture commune et de moindre prix?[3] Sont-ils en campagne ou en garnison?[4] Servent-ils seuls ou assistés d'un ou deux varlets? L'épithète assez vague d'hommes d'armes, qui d'ailleurs changea de sens du XIIIe au XVIe siècle et finit par ne plus s'appliquer qu'à un reître embrigadé en cornette de cavalerie, après avoir désigné des chevaliers combattant chacun à son plaisir, pourrait laisser croire que le taux varié de leur solde suffit à classer cette sorte de gens[5].

Mais ce serait une erreur. On les payait suivant leur rareté et suivant leur mérite, évident ou présumé. Et la preuve c'est que nous rencontrons la même diversité entre ceux qu'on appelle des « capitaines » — mot nouveau au XIVe siècle — et entre les simples soldats. Il y a des « capitaines *d'une lance* » à 7.600 fr. en Bretagne (1475) et des « capitaines de *quarante lances* » au même prix, dans les Pays-Bas (1584); des « capitaines d'hommes d'armes » en Dauphiné à 2.600 fr. et, trois ans plus tard, dans la même province, à 6.550 fr. (1420-1423)[6].

Durant les guerres de religion et particulièrement au temps

(1) En Piémont (1286) 9.100 francs; en Languedoc (1363) 8.300 fr.; en Dauphiné (1390) 7.680 fr.; en Bordelais (1378) 6.400 fr.; en Bretagne (1482) 7.030 fr.

(2) En Bretagne 3.800 fr. (1473) et 4.760 fr. (1482); en Dauphiné 5.340 fr. (1526) et 3.760 francs (1533); en Franche-Comté 3.300 fr. (1363) et 2.475 fr. (1359); en Piémont 2.988 fr.; en Champagne 1.890 fr.; à Arras un « poursuivant d'Armes » a 2.520 fr. (1501).

(3) En 1321 et 1345, les premiers sont payés 4.050 fr. et 3.730 fr.; les seconds 1.900 à 2.600 fr.

(4) Un homme d'armes « en garnison » reçoit 864 fr. en Franche-Comté.

(5) (1357). Tels sont 28 « hommes de guerre » payés à Nantes 1.321 fr. chacun par an (1580). Ceux-là sont des soldats ordinaires.

(6) D'autres ont 3.840 fr. en Dauphiné (1395) et 4.900 fr. en Roussillon (1397).

de la Ligue, où l'on se bat un peu partout, le « capitaine de gens de pied » touche 11.000 fr. à la Rochelle (1593), 7.700 fr. à Orléans et son lieutenant 4.600 fr; le lieutenant d'arquebusiers, à Nantes (1590) n'a que 4.400, mais son capitaine a 8.250 fr. Bien qu'il se trouve de moindres soldes en d'autres villes[1], il est clair, sans prétendre assimiler le capitaine actuel, à 3.675 fr. de traitement, au chef de compagnie du XVIe siècle, que celui-ci était payé beaucoup plus cher.

Quant aux soldats, si l'on tentait entre le présent et le passé quelque rapprochement, ce serait aux lieutenants et sous-lieutenants d'aujourd'hui que les volontaires féodaux pourraient être assimilés sous le rapport de la solde. Encore laisserions-nous de côté les plus favorisés de ceux d'autrefois, puisqu'il était des archers, des arbalétriers, les plus habiles sans doute à lancer la flèche ou le carreau, à 6.000 et 7.000 fr. par an, et que des « balistaires » ou artilleurs à cheval[2], touchaient au XIIIe siècle jusqu'à 9.000 fr.[3].

Ceux-là devaient être, au temps de saint Louis, des spécialistes recherchés pour la manœuvre des machines de guerre. Plus tard, après l'invention de la poudre, les gages de l'artilleur allèrent de 4.200 à 3.200, pour les bombardiers et maîtres-canonniers, à 2.300 et 1.900 fr. pour les couleuvriniers à pied et leurs valets[4].

Le lieutenant d'archers est payé 7.000 fr.; les simples archers de 2.400 à 1.900 fr. par an[5]. Bien qu'il y ait eu des archers

(1) A Montélimar 6.700 fr. (1570); en Bretagne 3.336 fr. (1544); à Soissons 2.537 fr. (1589). L'enseigne ou sous-lieutenant avait, à Nantes et à Orléans, 2.800 fr. (1590).

(2) A Vannes (1359), à Arras (1501), en Piémont (1281 et 1401). En 1231 le soldat à pied touche 6.240 fr. pour lui et le chariot de ses bagages.

(3) Des « balistaires à pied » ne touchent que 1.800 fr.

(4) A Epinal (1464), à Orléans (1449), à Liège (1468).

(5) En Bretagne 2.380 (1482); à Saint-Jean-d'Angely 2.190 (1560); à Brest 2.000 fr. (1378); à Nantes 1900 fr. (1473); un archer « à la casaque » en Dauphiné 1.880 fr. (1533).

largement rétribués jusque sous le règne de Charles IX, l'arbalète, plus facile à bander, d'un tir plus sûr à cause de son point de mire, remplaça de bonne heure les arcs de deux mètres de dimension, fort malaisés à tendre. Les conciles du XIIe siècle, avaient frappé d'anathème l'arbalète comme trop meurtrière, par le même sentiment d'humanité qui fait prohiber, en nos congrès diplomatiques, l'emploi des balles explosives. Jusqu'à la fin du XVIe siècle elle tint tête à l'arquebuze et ne céda la place qu'au mousquet.

Moins raffiné dans son art, d'une classe plus modeste, l'arbalétrier a moins de prétention que l'archer. Un maître des arbalétriers d'Amiens qui touche 11.000 fr. (1449) et le bandeur d'arbalète de la Reine qui en touche 7.000 (1536) sont des individus exceptionnels ; les mieux payés, en campagne, ont 3.500 fr. et leurs « pavoisiers », qui les accompagnent et les protègent dans les combats, ont 2.500 fr. Les moins rétribués ont 1.200 fr. [1].

Cette dernière solde est à peu près le maximum des arquebusiers, qui se contentent souvent de 800 à 900 fr. Non qu'ils fussent moins adroits ; mais l'apparition de l'arquebuse coïncide avec la baisse des gages militaires, influencés *à coup sûr* par ce qu'on pourrait appeler le « krack des salaires » au XVIe siècle, la misère croissante des classes laborieuses, et, peut-être, par l'organisation d'armées régulières recrutées au loin. Au début du règne de Henri IV l'arquebuzier portant « salade », corcelet ou morion, touchait 845 fr., le caporal 1.250 francs et le sergent 1.600 fr.

Ce terme de « sergent » ou « servant » — car les deux, à

[1] L'arbalétrier reçoit 3.140 fr. à Amiens (1420) et 3.450 fr. (1449) ; à Orléans 2.315 fr. (1449) ; en Piémont 2.024 fr. (1286) ; en Dauphiné 1.720 fr. (1395), 1.224 fr. (1455) ; en Provence 1.120 fr. (1264). Ils touchaient en garnison, en temps de paix, des soldes de 500 à 750 fr.

l'origine, furent pris l'un pour l'autre — qui est aujourd'hui synonyme de sous-officier, signifiait au moyen âge, un sous-homme d'armes, un « soldat secondaire » et, sous Louis XIV encore, lorsque « bas-officiers », fourriers, anspessades et autres, étaient depuis longtemps supérieurs aux simples soldats, *dans l'infanterie*, ils demeuraient, dans les compagnies de chevau-légers ou de gendarmes, inférieurs aux simples cavaliers. Mais, quel que soit le nom sous lequel on le désigne — client, *baionensis*, sergent, varlet, piquier ou fantassin — le simple « homme de pied », d'emploi et d'armure non spécifiés, touche de 2.200 à 1.400 francs par an depuis saint Louis jusqu'à François Ier[1]; tandis qu'à partir de 1550 sa paie tombe à 700 fr. et, au maximum, à 900 francs[2]. L'époque la plus chère fut le XVe siècle; non que le besoin de soldats ait été plus grand alors qu'à la fin du XVIe siècle, mais sans doute parce que le salaire militaire, comme tous les autres, était très élevé. La vie humaine, quoiqu'on la respectât peu durant cette anarchie de la guerre de Cent ans, où il n'en coûtait guère de la prendre pour rien, se vendait à merveille lorsqu'on la payait[3].

(1) En Alsace, lorsque le cavalier se paie 4.000 fr. (1475) et le « demi-cavalier » 3.060 (1421), on voit un « soldat » à 3.800 fr., un autre à 2.200 et un fantasin à 2.100 fr. A Bâle (1423) des fantassins valent 2.330 fr. « armés de piques » et 2.600 fr. « armés d'arbalètes ou d'arquebuzes ». A Perpignan (1500) on paie des soldats espagnols 2.050 fr., des servants ou sergents de pied à Toulouse 1.800 fr. (1253), des valets d'armée 1.680 fr. (1285) et 1.627 fr. (1444); des nobles servant à pied, en Piémont, reçoivent 1.363 fr. (1036); des fantassins à Tournai 1.840 fr. (1527), à Strasbourg 1.440 fr. (1506); des « matelots combattant », en Bretagne 1.518 fr. (1486), etc.

(2) En 1553 et 1593 des sergents se paient à Orléans 1.846 fr. et 1.080 fr., et en Alsace (1572) des cavaliers 2.211 fr. Mais les *soldats*, piquiers et autres, touchent 918 fr., 670 fr. à Agen (1590), 828 fr. à La Rochelle (1573), 538 fr. à Soissons et en Flandres (1589 et 1578), etc.

(3) Les appointements des châtelains et gouverneurs de places fortes variaient suivant l'importance du poste, mais aussi suivant la personne du chef à qui il était confié : autrement on ne s'expliquerait pas comment le châtelain de Montéclaire en Cham-

Plus tard, elle avait si bien baissé de prix, qu'au début du ministère de Richelieu on levait un soldat pour une somme équivalente à un mouton ou à 30 litres de blé — deux marchandises de valeurs aujourd'hui différentes mais identiques en ce temps-là —. En comparant les 2.000 francs que coûtaient sous Napoléon III, vers 1870, l'achat d'un remplaçant, d'un « homme » disait-on, avec les 15 francs d'une prime d'enrôlement en 1630, on remarque que le soldat volontaire avait, dans notre siècle, singulièrement renchéri, tandis que la paie de l'officier s'était réduite ; deux faits corrélatifs d'ailleurs l'un de l'autre.

Moyennant 15 francs, la municipalité de sa garnison fournissait à Bassompierre des recrues tant qu'il en voulait ; ce bon marché excessif ne dura pas. La prodigalité du duc de Lorraine amena une hausse sur nos frontières de l'Est et surtout la prolongation de la lutte avec l'Autriche fit monter à 50 francs en moyenne, au temps de Mazarin, le tarif des engagements. Ce fut tout autre chose durant les longues campagnes de Louis XIV : Pour trouver des miliciens de bonne volonté, en 1689, il faut les payer 115 francs en Saintonge, 350 francs dans la Seine-et-Oise. Vienne la guerre de la Succession d'Espagne, les moindres primes d'enrôlement (1701-1706) sont de 270 francs en Limousin

pagne touche 8.000 fr., tandis que la même année (1287) les gouverneurs de Sainte-Ménéhould, de Bar-sur-Seine et de Vitry ne touchent que 3.200, 4.000 et 4.800 francs. Les gages du gouverneur dépendaient aussi des circonstances, puisque le capitaine du château de Perpignan est payé 2.928 fr. en 1380 et 9.606 fr. en 1475. Le « capitaine de la ville » est payé 8.350 fr. à Granville (1495) et le « garde du château », à Nantes 7.370 fr. (1443) ; le gouverneur du Quesnoy a 5.340 fr. en 1527 tandis que le même emploi à Orléans n'est rétribué que 3.000 fr. (1392 et 1399) et que le capitaine de Vesoul n'a que 1.160 fr. (1469). Le traitement du bailli d'épée ou sénéchal était de 9.370 fr. en Dauphiné (1447), de 6.830 fr. à Aix et à Draguignan (1249, 1268) ; de 8.000 fr. en Franche-Comté (1284). Pour de moindres localités les gages des châtelains descendaient à 2.000 fr., et bien au-dessous pour de médiocres fortins.

et vont jusqu'à 600 francs aux environs de Paris. Le service exigé n'est pourtant que d'un ou deux ans et le travail, au village, n'est guère lucratif. Sous Louis XV, dans les années pacifiques du ministère de Fleury, on levait pour 140 francs et même pour 80, les soldats qui allaient servir quatre ans à l'armée d'Italie.

A la veille de la Révolution on voyait à Paris, au bas du Pont-Neuf, nombre de boutiques de « racoleurs ». Sur l'enseigne de l'une d'elles était peint le vers de Voltaire :

« *Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.* »

L'adage, en 1789, semblait depuis longtemps avoir cessé d'être vrai, et même vraisemblable ; bien qu'il dut se vérifier une fois encore, dix ans après, de la façon la plus éclatante. D'ailleurs les héros que ces recruteurs, agitant leurs sacs d'écus en criant : « Qui en veut ! qui en veut ! » engageaient pour 60 francs, — c'était le prix ordinaire sous Louis XVI, avec un léger supplément pour ceux qui étaient beaux hommes, — se laissaient tenter plutôt par l'appât de la monnaie et d'un repas copieux que par celui de la gloire. Ils ne s'attendaient pas à devenir des guerriers épiques.

Les soldats de l'ancien régime, une fois sous les drapeaux, ne touchaient pas le quart de leurs prédécesseurs du moyen âge, à peine la moitié de leurs devanciers au milieu du XVIe siècle. Le simple fusilier, outre le « pain du roi » en nature, ne recevait alors en argent qu'une indemnité annuelle de 125 francs; le grenadier et le cavalier français avaient 150 francs. Seul le fantassin de régiment étranger, mieux traité, avait 400 francs[1].

Entre l'homme de pied et l'homme de cheval la distance n'était plus au XVIIIe siècle aussi tranchée que sous Louis XIII

[1] Il recevait 594 fr., en espèces, mais pas de pain; or le pain pouvait représenter une dépense de 200 francs par an.

(1639) où la solde de *22.000 cavaliers* coûtait 400.000 francs *de plus* par mois que celle de *125.000* fantassins ; mais, entre les officiers des différents corps, la démarcation demeurait profonde au point de vue des appointements[1] : un lieutenant de mineurs — ou du génie — touchait autant qu'un colonel d'artillerie. Le capitaine du régiment de cavalerie Royal-Allemand touchait sept fois plus que le capitaine de fusiliers. Le mestre-de-camp de cavalerie ordinaire avait le double du colonel d'infanterie. Sauf les armes spéciales, d'un effectif insignifiant et un petit nombre de régiments étrangers, la masse des officiers qui composaient l'armée française n'avaient alors qu'un traitement médiocre ; surtout si l'on songe qu'ils avaient payé leur grade assez cher. C'est même là ce qui rend les comparaisons difficiles.

Les trois ou quatre colonels généraux s'étaient, pendant une trentaine d'années du XVIIe siècle, taillés des recettes énormes dans le budget de la guerre : celui des Suisses 500.000 francs ; celui de l'infanterie 320.000 francs ; celui de la cavalerie légère 90.000 francs. Les personnages revêtus de ces charges étaient des espèces d'entrepreneurs militaires ; les commissions *proportionnelles* qu'ils prélevaient n'étaient rien, avec les petites troupes de Henri IV et grossirent démesurément avec les armées de Louis XIV. Sauf ces fonctions, supprimées par Louvois, sauf les gouverneurs de province qui continuèrent jusqu'à la fin de la monarchie d'émarger largement au budget, et les maréchaux de France qui obtenaient, outre leurs traitements, de fortes

(1) Au temps de Louis XIV la solde annuelle des simples mousquetaires était de 1.170 francs, de notre monnaie (Saint-Simon, *Mémoires*, I, 526). La plupart avaient en outre une pension de 500 à 1.000 francs. Mais chaque mousquetaire se montait et s'habillait à ses dépens ; le roi ne donnait qu'un mousquet pour Paris, un fusil pour la campagne, et la soubreveste qui remplaça en 1688 l'ancien justaucorps sans manches. Cet habillement coûtait 1.000 francs environ, sans parler des folies qui se firent pour cet uniforme, dont les casaques étaient parfois ornées de diamants et de flots de rubans jusque vers la fin du XVIIe siècle.

indemnités de campagne, les soldes, depuis les mestres-de-camp jusqu'aux enseignes, à 1.400 et 1.700 francs par an, sont inférieures aux nôtres et à celles du moyen âge.

Est-ce parce que la concurrence avait disparu du marché des hommes d'armes, depuis qu'un unique acheteur subsistait : le roi ?

En effet, de tous les monopoles qu'il exerce de nos jours, le plus ancien que l'État se soit réservé est celui des levées militaires. Aux temps modernes, la réduction générale des salaires explique le bas prix des soldats. La baisse des traitements d'officiers tint à d'autres causes : on trouve aujourd'hui pour rien des maires de chefs-lieux et des juges aux tribunaux de commerce ; fonctions aussi absorbantes que celle de percepteur ou d'agent-voyer. On ne trouverait pourtant pas des agents-voyers ni des percepteurs gratuits.

Lorsque les « hasards de la guerre » furent, de moins en moins, de bons hasards, lorsque la profession des armes cessa d'être lucrative pour devenir onéreuse, elle demeura brillante et la plus honorée dans l'opinion. Dès lors la bourgeoisie aisée se fit « d'épée » aussi bien que « de robe » et se piqua d'émulation pour disputer aux anciennes races ce monopole du courage, qui seul passait pour faire des gentilshommes authentiques. Ainsi les grades furent aimés pour eux-mêmes et ambitionnés pour l'honneur, bien que de peu de profit.

Nous n'avons rien aujourd'hui à mettre en regard des anciennes charges de cour ; et nous ne pouvons non plus rapprocher celles des Capétiens ou des Valois, qui se donnaient, de celles des Bourbons qui se vendaient. Ici les émoluments furent en partie l'intérêt du capital. De même pour les emplois de justice ou de finance. Parmi les mieux rétribués des légistes ou des comptables on remarque un chancelier de Bretagne, sous les derniers ducs : 23.000 francs ; le clerc des requêtes de l'hôtel

du roi sous Charles V : 19.500 fr. ; un clerc et conseiller du comte de Provence : 13.700 fr. ; tous personnages privilégiés. Le plus souvent, ces civils qui administrent et gouvernent effectivement le fief ou le royaume ont de 6.000 à 10.000 francs[1] ; toujours inférieurs aux chambellans, écuyers, maîtres d'hôtel et échansons attachés à la personne du roi ou du duc[2].

Les clercs ou maîtres des requêtes du moyen âge étaient des espèces de secrétaires d'État. Or les secrétaires d'État du XVIIe siècle qui n'avaient que 15.000 francs sur les rôles officiels, recevaient jusqu'à 70.000 fr. des provinces dont ils étaient chargés et, bien qu'ils eussent à payer quelques commis — ce que nous appelerions le personnel de leurs bureaux — la différence des deux traitements montre le chemin parcouru, d'une date à l'autre, par l'administration civile.

De nos magistrats actuels, il en est une douzaine appointés à 25.000 fr ou au-dessus et une centaine, à Paris et en province, à 18.000 fr. ; les autres, présidents et juges d'appel ou de première instance y compris les juges de paix, reçoivent annuellement des sommes qui atteignent rarement 10.000 fr., mais qui ne sont jamais inférieures à 3.000.

Autant que l'on peut mettre en parallèle deux organisations judiciaires très diverses, dont l'une — l'ancienne — n'a au-

(1) Sous Charles VII, en 1450, les clercs maîtres des requêtes ont 7.680 fr., comme les chevaliers maîtres d'hôtel ; mais, en Bretagne (1465 et 1474), les premiers ont 6.350 fr., tandis que les écuyers tranchans ou d'écurie ont 8.350 fr., le premier échanson 11.130 fr. et le grand-écuyer 16 700 fr. — En 1501, à la cour du roi d'Espagne, à Arras, les maîtres des requêtes ont 10.000 fr., les maîtres d'hôtel 12.500, les chambellans 13.750 fr. — Le chambellan du duc d'Orléans, en 1416, avait aussi 13.400 fr. ; celui du roi Saint-Louis, en 1261, n'avait que 8.240 fr.

(2) Le maître de la « Chambre aux deniers », c'est-à-dire le trésorier surintendant de la table, qui a la direction des comptes de la nourriture, est payé tout au plus autant — et souvent moins — que le « sommelier de corps » ; service personnel, toujours mieux rétribué.

cun caractère d'uniformité, les magistrats du moyen âge jouissaient d'appointements assez analogues à ceux d'aujourd'hui. Sauf en Franche-Comté où le premier président du parlement ne recevait (1498) que 5.600 fr. [1], tandis que celui de la cour d'appel en a maintenant 18.000; sauf à Marseille, ou le viguier touche 15.000 francs en 1264, tandis que le président de ce tribunal de première classe n'a plus que 10.000 francs, beaucoup de chiffres du passé offrent une certaine similitude avec ceux du temps présent : le « Vicomte » de Bayeux touchait 6.000 francs (1275); le procureur du roi en Champagne 7.000 (1285) [2]; le viguier d'Aix avait 7.500 fr.; les présidents au parlement de Bretagne (1553) étaient payés 10.000 fr. et les conseillers 8.000 [3].

Chercher à poursuivre une assimilation serait puéril. Il est certain pourtant qu'il y a bien plus de ressemblance, entre les appointements de jadis et ceux d'aujourd'hui, pour les gens de justice que pour les gens de guerre. A moins d'attribuer, par une supposition absurde, *à tous les chevaliers ou écuyers* de la troupe féodale un rang militaire équivalent à celui des généraux ou colonels de l'armée actuelle, et aux hommes d'armes ou simples arbalétriers, à cheval ou à pied, le rang de nos capitaines ou de nos lieutenants, il est clair que les chefs ou les soldats de ce temps étaient bien plus largement payés que ceux du nôtre; tandis que le viguier d'Aix, à 7.500 francs au temps de saint Louis, correspond à peu près au président du tribunal

(1) De même les deux baillis d'Amont et d'Aval — ce dernier siégeant à Dôle — qui se partageaient la juridiction de première instance dans la province, n'ont que 3.350 fr. (1495-1467).

(2) Et l'avocat du procureur du roi à Troyes 4.800 fr., à Chaumont 3.200 fr. en 1287.

(3) Le minimum de traitement des juges en Provence, au XIIIe siècle, est de 3.000 fr. En Bretagne le premier président du parlement n'avait que 12.000 fr. (1553). Cent ans plus tôt (1466) le premier président de la Chambre des comptes recevait 20.000 fr.

actuel de cette ville, à 7.000 fr. d'appointements; et que les présidents de chambre au parlement de Bretagne, à 10.000 fr. au temps de Henri II, représentent assez les présidents de Chambre actuels à la cour de Rennes, à 10.000 fr. aussi de traitement.

Ces magistrats, pris pour types, étaient payés exactement de même que de nos jours, puisque nous avons évalués, pour chacun d'eux, en francs de 4 grammes et demi d'argent fin, leurs gages exprimés en monnaies anciennes et que nous avons ensuite traduits ces francs intrinsèques en francs de 1908, d'après la différence du prix de la vie autrefois et à présent.

Considérés *en eux-mêmes*, ces deux traitements des XIIIe et XXe siècles sont donc pareils. Ceux des présidents à la Cour de Rennes sont pareils aussi, au XVIe siècle et de nos jours. Ils sont pareils par rapport au coût de la vie, à l'ensemble des dépenses de nourriture, de logement, de vêtement, de chauffage, d'éclairage, etc., aux deux époques.

Mais si on les compare aux traitements des autres professions, suivant que les autres traitements ont monté ou baissé, celui du magistrat va nous apparaître plus bas ou plus haut par rapport à eux. Il sera plus haut que jadis vis-à-vis de la solde militaire, qui a baissé ; il sera plus bas vis-à-vis des salaires ouvriers, qui ont monté. Le viguier d'Aix au XIIIe siècle, était 14 fois plus payé qu'un manœuvre de son temps; son successeur l'est à peine 10 fois davantage [1]. Le président de Rennes, au XVIe siècle, gagnait 18 fois plus qu'un journalier; son successeur actuel ne gagne pas 14 fois autant.

[1] Les 100 *livres* de gages du viguier d'Aix se sont ainsi transformées en 1.872 fr. et, comme le coût moyen de l'existence est quatre fois plus cher aujourd'hui qu'au XIIIe siècle, ces 1.872 fr. de naguère sont devenus égaux à 7.000 fr. de maintenant. — Le président au parlement de Bretagne touche, en 1553, 1.000 *livres* qui *signifient* 3.340 fr.; lesquels, multipliés par 3 pour avoir la différence de valeur des marchandises aux deux époques, donnent 10.000 fr. de traitement actuel.

Ces traitements sembleront encore fort différents, d'une date à l'autre, si on les rapproche du revenu de ceux qu'on nomme, autour d'eux, des gens « riches » ; parce que les « riches » du xxe siècle sont beaucoup plus riches que ceux du XIIIe ou du XVIe siècle. Enfin ils différeront énormément si on les met en parallèle avec les honoraires des professions libérales, aux deux époques, et avec les appointements que donnent à leurs chefs les entreprises commerciales et industrielles.

Aux deux derniers siècles de la monarchie on trouverait encore — en petit nombre — des traitements judiciaires offrant quelque ressemblance avec ceux de nos contemporains : le conseiller au Parlement touchait 10.400 francs, à Paris où le conseiller à la Cour d'appel d'aujourd'hui en touche 11.000. Et, si l'on objecte que l'ancien parlement mérite plutôt d'être assimilé à la Cour de cassation, nous pourrons noter que les avocats-généraux et le procureur général y recevaient des gages de 23.500 francs et de 19.000 fr., peu éloignés de ceux que reçoivent au parquet de la cour suprême les successeurs des « gens du roi ».

Mais ces rapprochements sont tout fortuits. Il ne peut être fait aucune sorte de comparaison *précise* entre les magistrats de Louis XIV ou de Louis XV et ceux de nos jours, au point de vue de la situation pécuniaire, pour deux raisons : la vénalité des charges et les *épices*. Il faudrait déduire, du traitement officiel qui leur était alloué, l'intérêt du capital déboursé par eux pour achat de leur office. Ce qui resterait de salaire proprement dit paraîtrait alors fort peu de chose.

En effet, sauf le premier président du Parlement de Paris dont les émoluments fixes étaient de 94.000 francs, sauf le lieutenant-civil au Châtelet qui avait 28.000 fr., presque tous les traitements de cette époque étaient inférieurs à ceux d'aujourd'hui. Par exemple les présidents à la Chambre des Comptes de

Paris avaient 13.500 fr. et les conseillers-maîtres 9.250 ; tandis que les mêmes personnages ont 25.000 et 18.000 fr. maintenant. En province, les conseillers de parlement avaient de 4.700 à 5.600 fr. ; nos conseillers de Cour d'appel ont uniformément 7.000 fr. Nos présidents de tribunaux civils jouissent d'un minimum de 5.000 fr. par an et vont, en quelques grandes villes, jusqu'à 10.000 ; au XVIIIe siècle les baillis, sénéchaux, présidents de sièges présidiaux ne dépassent pas 3.750 fr. et descendent à des chiffres infimes ou dérisoires : 1.350 fr. à Besançon (1718), 700 fr. à Boulogne-sur-Mer et à Lons-le-Saulnier. En Provence, sous Louis XVI, il est des conseillers de sénéchaussée à 600 fr. par an[1]. Ceux-là n'auraient pas eu l'intérêt de leur argent et les autres peu davantage.

Mais, à côté du salaire fixe et apparent, il y avait les « épices », d'un profit inconnu quoique légal, levées par les juges sur les plaideurs. Les cadeaux bénévoles du moyen âge se transformèrent aux temps modernes en taxes obligatoires, sans que d'ailleurs les politesses volontaires eussent cessé ; en Navarre, les jambons demeuraient le grand article de séduction vis-à-vis des magistrats dont on recherchait les bonnes grâces ; dans le centre c'étaient des confitures ; en Bourgogne quelque poinçon d'un cru renommé et, dans les registres communaux d'une ville du Maine, qui plaide au Parlement, on lit « Me Talon, avocat-général, sera ajouté sur le rôle des personnes de Paris auxquelles il est envoyé des chapons ».

Comme le juge ne vit pas seulement de chapons, les plus délicats, les plus austères, parmi ceux qui séaient sur les fleurs de lis, avaient fini par trouver tout naturel de vendre la justice ;

(1) Sous Louis XIII les conseillers de sièges présidiaux avaient 780 fr. par an tandis que les « élus », juges financiers, avaient 2.500 fr. dans les mêmes ressorts. En 1630, l'alcade de Roussillon avait 1.440 fr. et, en 1703, le procureur du roi au présidial de Besançon 500 francs.

tellement la force de l'habitude suffit à faire prendre une absurdité ancienne pour une institution respectable : « Puisque le prince est débiteur de la justice, écrivait la Roche-Flavin, président à Toulouse, il la doit fournir et rendre gratuitement et non pas faire acheter au peuple ce qui lui est *dû*. Mais ce discours serait bon en la République de Platon ; car en toutes celles qui sont à présent au monde (1630) la coutume contraire a, depuis longtemps, prévalu sur la raison [1] ».

Nous autres, « gens de maintenant », ne serions guère fondés au reste à nous trop enorgueillir sur ce chapitre vis-à-vis de nos anciens ; notre procédure civile de 1908, avec ses frais, ses complications, et sa lenteur — telle que les procès passent normalement trois ans au rôle du tribunal de la Seine avant de venir à l'audience — fera sourire nos arrière-petits-fils, lorsqu'ils auront enfin démantelé cette Bastille-là. Néanmoins on a supprimé quelques abus depuis le temps où le cardinal de Richelieu s'écriait : « La vénalité du détail de la justice monte à si haut prix qu'on ne peut conserver son bien, contre celui qui le veut envahir, qu'en le perdant, et pour le paiement de celui qui le doit défendre ! » [2] Richelieu parla ainsi dans l'opposition ; il ne fut pas le seul. Au pouvoir, il oublia ses projets de réforme ; en quoi non plus il ne fut pas le seul.

La justice continue donc de se vendre ; mais les juges de notre république n'ont plus droit au partage du butin fait sur les parties et ce butin est moins rigoureux. Les tarifs d'il y a 150 ans, lorsqu'on les examine en détail, ne paraissent pas trop élevés : 11 fr. 25 pour un interrogatoire ; 2 fr. 50 pour une confrontation de témoin... ; mais on ne s'y conformait pas toujours. Surtout on trouvait moyen de multiplier ces petits ruisseaux de manière à les transformer en avantageuses rivières.

(1) La Roche-Flavin, *Parlements de France*, p. 192.

(2) Richelieu, *Mémoires*. Édition Michaud (en 1615).

La plus futile sentence d'un tribunal de village coûtait 100 francs; dans un siège important le meilleur marché allait à 400 francs. Aussi est-ce merveille de voir les sommes s'arrondir lorsqu'on totalise; une enquête sur la préséance des viguiers de Toulon monte à 10.000 fr.; un procès en séparation coûte 30.000 fr. au mari *qui le gagne* [1]. En matière criminelle les frais n'étaient pas moindres : les consuls de Marjevols (Languedoc) font un procès à un seigneur du voisinage, véritable brigand féodal; les dépenses qu'ils furent obligés de supporter montèrent à 145.000 francs.

Les parlements, de loin en loin, modéraient les dépens des juges subalternes : la Cour de Paris réduit un jour à 210 fr. les vacations d'un bailli qui s'était taxé à 2.000 fr., et à 140 fr. la taxe de 1.000 fr. que s'était attribuée un procureur fiscal. De 5.915 fr., chiffre auquel se montaient des frais d'inventaire — y compris 750 fr. de dépenses de bouche — la taxe descend, après révision, à 495 francs [2].

Ce n'étaient pas comme aujourd'hui un ou deux dossiers, voire un ou deux cartons, qui suffisaient à contenir les pièces

(1) Arch. dép. Lozère G. 625. — Arch. com. Toulon FF. 411. — Arch. dép. Isère B. 2.326 (tableau des épices du parlement de Grenoble). — Arch. hist. Saintonge et Aunis, XI, 384 — Arrêt du Parlement du 15 mars 1633, sur les frais de justice (Arch. Nat. AD †). — Arch. dép. Drôme E. 6767; Loiret B. 360, 374. — Arch. com. d'Avallon CC. 238. — FLOQUET, *Parlement de Normandie*, IV, 297. — DE BEAUREPAIRE, *États de Normandie*, I, 64; II, 165. — FURETIÈRE, *Roman Bourgeois*, II. 35, 82.

(2) Voyez (Arch. com. d'Avallon GG. 183) le détail des frais de procès et d'exécution que la léproserie d'Avallon est tenue de payer pour un homme condamné, en 1626, au supplice de la roue. — Voyez aussi, dans *Linguet, avocat et journaliste*, par Jean Cruppi; p. 136 et suiv.) le détail des frais du procès criminel du chevalier de la Barre en 1766. Le total monte à plus de 10.000 francs de notre monnaie. Le transport du *Dictionnaire Philosophique*, de Paris à Abbeville, coûte seul 375 francs. Il est vrai qu'on le fit voyager en poste, parce qu'il avait été oublié et qu'il devait être brûlé en même temps que le corps du condamné.

d'un procès; c'étaient des sacs, q .e les gens de lois portaient à leur ceinture, de vrais sacs et e ı bon nombre — d'où la locution « votre affaire est dans le sac » — que l'on transportait sans cesse de chez le procureur au Palais, du palais chez le rapporteur, et chacun de ces sacs avaient coûté de grosses sommes.

Seulement ces sommes se partageaient entre beaucoup de mains. L'effectif des juges, accru de siècle en siècle, était vers la fin de l'ancien régime devenu formidable. Il comprenait bien 50.000 personnes : chaque bourg, presque chaque paroisse avait sa justice seigneuriale, au-dessus desquelles étaient les « sièges royaux » — aussi abondants que nos justices de paix — subordonnés aux sénéchaussées et bailliages, dont aucun ne comptait moins de 7 magistrats. De là on allait au présidial, où le personnel était quatre fois plus nombreux que celui de notre tribunal de première instance. Dans le comté de Dunois la justice ressortait à Prépalteau, Prépalteau à Montigny, Montigny à Châteaudun, Châteaudun à Blois et Blois au Parlement de Paris, dont les arrêts, au civil, pouvaient être réformés par le Conseil privé.

Ajoutez à cette armée de magistrats les auxiliaires naturels de la basoche : procureurs et avocats, dont la pléthore n'était pas moins signalée, vous atteignez un total inouï : Cahors qui compte aujourd'hui 7 avoués avait 47 procureurs; Vitry-le-François en avait 12, au lieu de ses 5 avoués actuels. De sorte que la justice coûtait extrêmement cher à ceux qui y recouraient, mais ne rapportait sans doute pas, à ceux qui la rendaient, autant que de nos jours.

Les épices étaient évaluées à 80 millions de francs, au milieu du XVIII[e] siècle, pour l'ensemble du royaume. En y joignant les 16 millions et demi de francs que le pouvoir central allouait à la magistrature, les traitements payés aux juges villageois par les seigneurs propriétaires de fiefs, et les amendes, non

versées au Trésor comme présentement, mais laissées à la disposition des tribunaux qui les infligeaient ou atteindra un total trois ou quatre fois supérieur aux 37 millions du budget actuel de notre ministère de la Justice [1]. Le gouvernement de jadis, qui avait encaissé le capital produit par la vente des charges, pouvait estimer que la justice ne lui coûtait rien. Mais elle coûtait fort cher aux intéressés : accusés ou plaideurs. Quant aux magistrats, même avec les « épices » qui doublaient ou triplaient leurs allocations fixes, ils se trouvaient, dans les sièges subalternes, moins payés que ceux de nos jours.

Les amendes étaient, suivant le terme légal et consacré, « arbitraires », c'est-à-dire laissées à l'appréciation du juge. En vieux français, l'adjectif « arbitraire » ne se prenait pas en mauvaise part, non plus que les substantifs « arbitre » et « arbitrage » dans le français actuel. Si ce qualificatif a changé de sens, s'il est devenu péjoratif, nos anciennes « amendes arbitraires », souvent mal arbitrées, y sont peut-être pour quelque chose. Qui les passerait en revue ne les trouverait pas toujours proportionnées au délit : ici l'amende est la même pour un adultère — 45 francs — que pour avoir fait travailler des bœufs le jour de la Pentecôte; là où il en coûte seulement 18 fr. à des hôteliers coupables d'avoir vendu à faux poids, ils sont condamnés à 52 fr. pour avoir vendu de la viande pendant le carême. Ailleurs l'amende était de 112 francs pour qui introduisait dans la ville du vin « étranger », provenant de districts voisins, au détriment du cru local; elle n'était que de 24 francs pour un larcin ordinaire [2].

(1) Aff. étrang. (France), t. 799, fol. 151. — De Boislisle, *Pièces justificatives à l'hist. des Premiers Présidents de la Chambre des Comptes*. En 1640, pour cette chambre seule, les épices montent à 3 millions de francs. — Forbonnais. *Recherches sur les finances*. — Arch. Dép. Bouches-du-Rhône, C 108.

(2) Voyez ci-dessus les chiffres du tome IV, p. 40, et Arch. dép. de Lot-et-Garonne B. 215, 218, 222; des

Une profession peu rétribuée au moyen âge, dont les gages progressèrent aux temps modernes et bien plus encore de notre temps, est celle de bourreau. Il est vrai que les places ont diminué, puisqu'il n'y a plus qu'un seul « exécuteur des hautes-œuvres » pour toute la république. Encore n'est-il pas surchargé de travail. Quel ne serait pas l'étonnement des bourreaux de jadis si, ouvrant le budget du ministère de la justice, ils constataient à la fois combien peu notre société miséricordieuse dépense par an pour l'application de la peine de mort, et combien cher lui revient en détail la guillotine pour fonctionner si rarement : 42.000 francs ainsi répartis : gages des exécuteurs et de leurs aides 28.000 francs ; frais des exécutions capitales 9.000 fr. ; secours alimentaires aux exécuteurs infirmes ou sans emploi, ou à leurs veuves et à leurs enfants 5.000 francs.

En regard de cette somme, le petit nombre d'assassins qui, suivant l'expression consacrée, « portent leur tête sur l'échafaud », fait ressortir chaque déclic du couperet à un taux qui eut ruiné nos anciens justiciers, s'ils avait payé aussi grassement les besognes multiples de leurs bourreaux.

Méprisé, isolé des autres hommes, au point que, sur certains registres paroissiaux, on inscrivait, « à cause de la condition du père », le baptême de ses enfants légitimes dans la partie du livre réservée aux enfants naturels, le bourreau n'avait guère de compensation d'argent au moyen-âge : preuve qu'on n'en chômait pas, bien qu'il en fallut partout. Leur traitement annuel était de 300 francs environ. A Dôle Jean Terrible, au XVI[e] siècle, n'avait que 272 francs de fixe. Au contraire, lorsqu'avec l'adou-

Basses-Pyrénées, B. 3837 ; 3851, E. 1612, 1631 ; du Loiret, B. 1390 ; de l'Aube, G. 244. — Arch. hosp. Gironde, E. 1. — TALLEMANT, *Historiettes*, X, 60. — Sur l'arbitraire des peines voyez Arch. dép. Eure-et-Loir ; B. 1183 ; Haute-Garonne B. 527. — BERTRANDY-LACABANE, *Notice sur Brétigny*, p. 187, et le tome IV de mon *Richelieu et la monarchie absolue*.

cissement des mœurs le métier, sans devenir plus pénible, parut plus répugnant, il fallut le payer davantage : au XVIIIe siècle le bourreau de Dijon avait 2.550 francs d'appointements (1711) et celui de Nantes 3.400 francs (1765)[1].

Au salaire fixe s'ajoutait le droit de *havage* : une cuiller de fer blanc à la main, le bourreau allait sur le marché, prelevant son tribut sur chaque sac de grain, prenant aussi sa part de fruits, de poisson, de fromage et marquant au bras, avec un morceau de craie, ceux qui avaient acquitté l'impôt. Souvent il était habillé aux frais de la caisse communale : chapeau rouge à grand panache, costume de même couleur qui coûte jusqu'à 500 fr. Les bourgades voisines faisaient avec lui un abonnement ; à moins de le payer en politesses, comme l'hospice d'Angers, qui a droit de haute justice dans ses fiefs et a marché passé pour faire exécuter les sentences de ses juges par le bourreau, « gratis, sauf sa place à table avec les infirmiers ces jours-là ».

Tarifées ou traitées à l'amiable, les indemnités que touchaient ces personnages fort occupés variaient suivant la nature des supplices. Mais toutes étaient minimes au moyen âge et renchérirent beaucoup aux temps modernes ; tandis que la paie des gens de guerre, très élevée aux temps féodaux tombait à peu de chose aux derniers siècles. Or le soldat de Louis XIV était, suivant une définition humoristique de l'époque, « un homme qui, sans être criminel ni philosophe, tue et s'expose librement à la mort ». Un temps où l'épée du soldat est plus chère que le glaive du bourreau, est un temps où le courage est moins banal que la cruauté.

Mais quand la société se voit forcée de récompenser d'un prix beaucoup plus haut celui qui tue en son nom sur l'échafaud, que ceux qui se font tuer pour elle sur le champ de bataille,

[1] En 1615, à Dijon, le bourreau n'avait encore que 561 francs.

c'est qu'elle a gardé le courage en se dépouillant de la cruauté ; puisque ses citoyens consentent à risquer leur vie plus volontiers qu'à donner la mort de sang-froid.

Le bon marché des supplices, du XIVe au XVIe siècle, nous fait augurer que c'était une sorte de « main-d'œuvre » qui se payait ni plus ni moins que toute autre, suivant le temps et les frais accessoires qu'elle exigeait. De là grande diversité des prix : lorsqu'il suffit d'enfouir vivant un voleur ou quelque femme « condamnée pour ses démentes », le salaire, pour creuser la fosse, n'est que de 3 fr. 50 ; ailleurs il atteint 20 francs y compris un achat de cordes [1].

Au contraire, pour faire bouillir un faux-monnayeur — « les faux-monnayeurs, disait la loi, sont accoutumés à être bouillis » — il en coûte 160 francs, parce qu'il faut fabriquer un fourneau et faire emplette d'une chaudière appropriée qui vaut 135 francs.

Une pendaison se paie de 20 à 100 francs ; l'ablation d'une oreille 10 francs. Le bourreau, pour avoir « ars et brûlé » vif un condamné au feu, reçoit tantôt 40 fr. tantôt 120 francs ; et il semble bien que ses exigences plus ou moins grandes viennent de ce qu'il débourse plus ou moins pour ses déplacements, pour la mise en état du bûcher ou du gibet [2]. Il prend seulement 21 fr. pour donner la torture pendant 4 jours à 13 *ladres* ou voleurs. En général, le tortionnaire est payé à façon ; 2 fr. 50 pendant le jour et le double pendant la nuit ; le travail de nuit, comme dans une industrie moderne, étant plus cher. Les allocations à Dijon étaient ainsi graduées au XVIe siècle : 10 francs pour pendre ou couper une tête ; 5 francs pour administrer le fouet par les carrefours et 2 fr. 50 pour fouetter à l'intérieur des prisons.

[1] A Calais (1323) ; à Amiens (1442). Il en coûte plus pour des animaux ; le prix est de 25 fr. « pour avoir enfoui vivants deux pourceaux qui ont dévoré un enfant » (1463).

[2] Voyez les prix aux tableaux du tome IV, p. 36 où ils sont exprimés en francs *intrinsèques*.

Au XVIIIe siècle, les prétentions des bourreaux sont tout autres : la simple fustigation d'un criminel leur vaut une cinquantaine de francs ; la marque au fer rouge, 70 francs. On les paie 250 francs pour une pendaison. L'exécution d'un condamné au bûcher leur rapporte 670 francs et ils gagnent 1.200 francs à faire subir le supplice de la roue [1]. Ceux-là étaient devenus plus susceptibles que leurs devanciers, puisqu'ils obtinrent en 1787 un arrêt du Conseil d'État qui défendait « de donner le nom de bourreaux aux exécuteurs de la haute justice ». Tout porte à croire que Rozeau, le petit Pennache, son aide, le fameux Jean Guillaume et le sieur de Saint-Aubin, qualifiés à tour de rôle de « Monsieur de Paris » au XVIIe siècle, étaient praticiens distingués, mettant leur amour-propre à faire subir dans les règles les divers genres de supplices.

Leurs confrères de province n'avaient pas un égal respect de leur art. Il en était peu qui eussent quitté, comme « Monsieur d'Angers » leur résidence avec dégoût, « parce qu'il n'y avait qu'à pendre, qu'on n'y faisait point d'œuvre délicate ». La maladresse des « maîtres des hautes-œuvres » transformait parfois les exécutions en boucheries; beaucoup n'avaient même pas l'habileté nécessaire pour trancher convenablement une tête. Après avoir bandé les yeux au patient, afin qu'il ne remuât point en devinant la hache, et lui avoir recommandé, quand il portait son front sur le billot, « de le bien embrasser des deux

[1] A Corbeil, en 1681. — Une pendaison se paie 78 fr. à Tarbes en 1629; 26 fr. 50 en Bourgogne (1635) et 130 fr. la même année, à Châlon-sur-Saône; 70 fr. en Navarre (1642), tandis qu'elle coûte à Rouen en 1760, 274 fr. et que pour avoir marqué au fer chaud trois bohémiens, en 1644, le bourreau de Besançon reçoit 210 fr. — En 1766, le bourreau de Paris Charles-Henri Sanson (père du Sanson qui guillotina Louis XVI) alla faire à Abbeville l'exécution du chevalier de la Barre. Son mémoire monta à 1.575 francs « en demande », réduits par le procureur général à 1.100 fr. La décapitation seule coûta 250 fr. Le reste s'appliquait à des frais de voyage, à l'achat d'ustensiles de torture, etc.

mains pour se maintenir ferme », le difficile était de frapper juste.

Dès 1632, on usait à Toulouse d'un système assez analogue à la guillotine actuelle : un lourd couteau de boucher, maintenu par une corde et lâché au dernier moment, glissait avec rapidité entre deux montants de bois. Le maréchal de Montmorency eut ainsi la tête séparée du corps au premier choc. Le progrès est toujours si lent en toutes choses, que cet instrument demeura méconnu pendant cent-soixante ans; beaucoup de condamnés de distinction continuèrent à être mal décapités jusqu'à la fin de l'ancien régime. Il était réservé à la Révolution d'inaugurer la guillotine.

Classerons-nous, parmi les emplois officiels, ceux du clergé séculier. Ils l'étaient hier, ils ont cessé de l'être. Avant 1789 l'Église avait des biens; depuis 1801 elle touchait un salaire. Elle n'a plus désormais ni l'un, ni l'autre; mais nous pouvons comparer la situation matérielle du prêtre, au début du XXe siècle avec ce qu'elle était aux siècles passés. Pour le faire, il faut se rappeler que la royauté s'était pratiquement emparée des biens du clergé, depuis le concordat de 1516, par le mécanisme ingénieux décrit dans un précédent chapitre.

Depuis 1801 jusqu'à nos jours, pour le curé comme pour l'évêque, le titre, le traitement et la fonction sont unis et inséparables. Jadis, au contraire, celui qui avait le titre et jouissait du revenu faisait exercer la fonction par un autre. Cet *autre seul* est à nos yeux l'évêque réel, le curé effectif, comme il le fut pour les diocésains et les paroissiens de son temps. C'est lui qui correspond exactement à notre curé et à notre évêque de 1908. Quant à ce rentier ecclésiastique, prélat de cour, abbé commendataire qui, même sacré ou ordonné, n'avait rien d'épiscopal ni de sacerdotal, nous l'avons étudié déjà parmi les types de propriétaires ou de pensionnés sans analogues modernes, avec lesquels il convenait de le classer.

Humbles et pauvres étaient ces « subcurés » ou *vicaires perpétuels*, à qui les *curés primitifs* confiaient la besogne pastorale. Cet abus dura tranquillement près de trois siècles : tantôt les « curés primitifs » étaient des couvents du voisinage à qui appartenaient la dîme et les biens séculiers. Mais ces couvents n'en voyaient pas un centime ; mis eux-mêmes au pain sec par un personnage lointain, qui n'était ni régulier ni séculier, et n'avait de clérical que le revenu.

Tantôt les *bénéficiers* de la cure étaient des chanoines ou autres clercs du chef-lieu, sans aucun goût pour la campagne. Un évêque plaidait-il contre eux en vue de les obliger à quitter les cures qu'ils ne pouvaient desservir — longs procès qu'il fallait bien du courage pour entamer et mener à bonne fin — les curés obtenaient à Rome des bulles qui les dispensaient de résider ; l'évêque en appelait de ces bulles au parlement « comme d'abus » ; les curés aussi en appelaient comme d'abus contre les ordres de leur évêque. Toujours les tribunaux donnaient raison aux prélats, les curés perdaient leurs procès toujours, mais ne résidaient pas davantage. D'ailleurs comment l'évêque fulminerait-il? Lorsqu'il habite lui-même à Paris, comment se montrerait-il si sévère? L'évêque de Belley, du haut de la chaire, ne mâchait pas les vérités à ses confrères : « Messeigneurs les prélats qui ne résidez pas, que peut-on dire de vous? »

« C'est chose étrange, remarquait l'avocat-général Talon, que ceux qui sont établis pour avoir soin des âmes fassent consister le seul exercice de leurs charges en la perception des fruits, et non en l'administration des sacrements, qu'ils commettent d'ordinaire à l'industrie d'un *prêtre mercenaire*. Par cette corruption, les pauvres gens, dans la campagne, se trouvent destitués de tout secours et vivent dans l'ignorance des choses nécessaires à leur salut. » Les populations rurales s'estimaient heureuses d'obtenir des non-résidents l'entretien d'un de ces

« prêtres mercenaires » dont parle l'avocat-général. Les instances judiciaires, introduites à cet effet par les municipalités, étaient fréquentes. Parfois des procès-verbaux étaient dressés, à la requête des habitants, « de l'abandon de tout service régulier dans leur église ». Certains prêtres devaient dire deux messes « parce qu'ils avaient plusieurs paroisses à desservir ». Cependant tout ces fidèles payaient exactement la dîme!

Ces « vicaires perpétuels » n'avaient pas toujours le nécessaire. Les cahiers de Champagne nous parlent des prêtres qui, « au grand opprobre du clergé, sont contraints, les uns de travailler en journée, les autres de mendier leur vie ». Quelques-uns labouraient la terre comme fermiers. Tel, pour obtenir 600 fr. de traitement, doit aller jusqu'au parlement de sa province.

Pour que les desservants « ne pussent être empêchés de faire leur devoir par pauvreté et que l'on trouvât des personnes capables », des édits royaux avaient décrété un minimum de salaire qui leur serait imparti. Cette « *portion congrue* » devait être, sous Charles IX, de 1.050 fr., sous Louis XIII de 1.000 fr. dans le centre et le midi de la France, de 1.500 fr. dans le nord et l'ouest où la vie était plus chère. Louis XIV (1686) la fixa uniformément à 1.000 fr. pour tout le royaume et Louis XV (1768) à 1.040 fr. Mais ces édits ne furent pas exécutés partout. L'on vit jusqu'en 1789 des « portions congrues » de 600 fr., et beaucoup de curés plaidaient pour obtenir les 1.000 fr. réglementaires; ce qui prouve qu'ils ne les avaient pas.

Leur situation était en effet très variable : le « gros décimateur », celui qu'on peut nommer le « curé honoraire », n'était pas tenu de donner à son remplaçant plus du quart de la dîme, c'est-à-dire 25 pour cent de ce qu'il recevait lui-même. Or il y avait des paroisses où la dîme tout entière ne valait pas plus de 1.200 fr. Selon le conseil d'État, le prêtre *portionné* devait aban-

donner tous les autres produits de la paroisse « sauf le dedans et le creux de l'église » — le casuel —; selon le parlement, il pouvait jouir des fondations mortuaires et des petites ou *vertes dîmes*, consistant en légumes et en plantes fourragères assimilées. Par cela seul, en ce dernier cas, son traitement se trouvait doublé.

Quelles qu'aient été les différences d'une paroisse à l'autre, et en admettant que ces simples prêtres aient joui au XVIII[e] siècle des 1.000 fr. qui leur étaient dus, ils n'avaient pas trop à se louer de l'ancien régime et le montrèrent, au jour du serment du jeu de paume, lorsque l'appoint de leurs députés aux États-Généraux décida du sort de la Révolution.

Ils purent se féliciter l'année suivante, de leur attitude, lorsqu'en échange de la confiscation de ces « biens du clergé », qui ne leur appartenaient pas, l'Assemblée Constituante vota aux curés de 1790 des traitements gradués, dont les moins élevés étaient, en monnaie actuelle, de 2.400 fr. Il est vrai que leur satisfaction dût être courte, puisque ces traitements ne furent jamais payés.

Lorsque la paix religieuse eût été rétablie, et durant tout le cours du siècle dernier, les ministres du culte reçurent des divers régimes politiques une allocation qui se trouvait être, en 1905, *un peu inférieure à la portion congrue du temps de Louis XVI* — 900 fr. au lieu de 1.040 — pour les deux tiers d'entre eux. Le troisième tiers, composé de prêtres de 60 ans et au-dessus, touchait 1.000 à 1.200 fr.; 2.500 curés de canton recevaient 12 et 1.300 fr. et 90 curés de 1[re] classe 15 et 1.600 fr.

Ces chiffres se rapprochent plutôt des salaires ouvriers que des appointemens de professions bourgeoises, comportant même degré d'instruction secondaire, mêmes exigences de vie et même rang social. Les ecclésiastiques y joignent, à la vérité, un casuel, d'ailleurs minime, et les honoraires de leurs messes. Le prix

actuel des messes, qui diffère suivant les diocèses mais peut être évalué en moyenne à 1 fr. 50, n'a guère varié depuis le règne de Henri IV jusqu'à nos jours.

Nous trouvons au XIVe siècle des messes basses, payées depuis 0 fr. 50 à Tours jusqu'à 2 fr. 15 à Paris, mais en trop petit nombre pour permettre de se fixer une opinion. Au contraire nous constatons que les messes furent très chères de 1400 à 1500. Non pas le « service chanté », qui vaut à Marseille 14 fr. 60, la messe haute « à diacre et sous-diacre » qui se paie à Chartres 17 fr. 40, ni l'office solennel comme celui que l'on célèbre à Orléans « pour l'obsèque de Jehanne la Pucelle », qui coûte 37 fr. (1439); mais les messes ordinaires valent en moyenne 3 fr. sans que l'on puisse assigner de cause précise à ce taux élevé.

Si l'on rapproche le chiffre de 3 fr. du prix des denrées et des salaires à la même époque, une messe correspond dans la seconde moitié du XVe siècle à 14 litres de blé, à trois kilos de viande, à 5 douzaines d'œufs et à 83 pour cent de la journée d'un manœuvre rural; tandis que la messe d'aujourd'hui, à 1 fr. 50, représente à peine 9 litres de blé, un kilo de viande, une douzaine et demie d'œufs et 60 pour cent de la paie du journalier. Il est néanmoins curieux de constater que le tarif des messes ait atteint précisément son maximum quelques années avant l'apparition du protestantisme.

Les messes de ce temps étaient-elles mieux payées parce qu'on en demandait davantage, ou parce qu'il y avait moins de prêtres pour les dire? Toujours est-il qu'elles baissèrent à 2 fr. en moyenne dès le XVIe siècle, où il s'en dit souvent à 1 fr. 50 et très rarement à 3 fr. Malgré la renaissance religieuse du XVIIe siècle, elles tombèrent à partir de 1600 jusqu'à la Révolution, à un chiffre plutôt inférieur à celui de nos jours. A Paris et dans les grandes villes il fut dit encore des messes à 2 fr. et au-dessus; mais, dans les campagnes, elles descendirent jusqu'à 0 fr. 70 et, dans des

chefs-lieux tels que Rouen, Nevers, Orléans, Soissons, etc., elles ne furent pas cotées plus de 1 fr. 25 à 1 fr. 40; chiffres que l'on peut regarder comme la moyenne du XVIIIe siècle.

Une étrange simonie du moyen âge avait fait annexer au casuel l'absolution des excommunications qui, suivant les localités, se payait au XIVe siècle 12 fr. à Tours et 13 fr. en Belgique. Le clergé semblait vendre aussi la confession de Pâques : cet odieux abus ne disparut que fort tard, puisque saint Vincent de Paul eut beaucoup de peine, en Bresse, à empêcher les prêtres « d'exiger de l'argent pour entendre les confessions des pauvres gens »[1], j'ignore à combien pouvait alors monter cette taxe, dont je n'ai point vu d'exemples aux temps modernes. Au XVe siècle, elle dépendait de la qualité des pénitents : un seigneur de Franche-Comté donne au prieur 100 fr. pour l'octroi de ce sacrement (1400); un bourgeois de Saintonge paie, pour le même office, 6 fr. 70; et, pour une femme du peuple, la « taxe de la confession de Pâques » est à Chartres (1445) de 2 fr. 40[2].

Les sermons, à l'inverse des messes, ont de nos jours renchéri. Et, comme il n'en est pas prêché davantage, ce renchérissement ne doit pas tenir à l'accroissement de la « demande », mais plutôt à la réduction du nombre des « orateurs de la chaire ». Si toutefois l'on pouvait donner ce nom aux moines de jadis, dont le langage, mêlé de pathos et de trivialité, semble à nos oreilles, d'après les échantillons parvenus jusqu'à nous, aussi éloigné de l'éloquence sacrée que de la simplicité évangélique. N'importe! La pieuse avidité de sermons n'en était pas moins grande chez les populations urbaines et rurales d'autrefois[3].

(1) Abély, *Vie de Saint-Vincent de Paul*, p. 60.

(2) Voir notre tome IV, p. 25.

(3) Il s'était formé, au XIIIe siècle, des compagnies de prédicateurs ambulants, dénués de tout caractère sacré, qui débitaient des sermons au mois ou à l'année. Le concile de

Ne pas avoir un prédicateur du Carême et de l'Avent eût été, pour la paroisse, une profonde humiliation. Entre tous les pouvoirs locaux, c'était à qui le choisirait ; mais c'était aussi à qui ne le paierait pas. Les conseils communaux, les marguilliers avaient à ce sujet des contentions fréquentes avec les curés et les chapitres. Ceux-ci, à leur tour, entraient en lutte au chef-lieu avec le « lieutenant de roi » ; les uns s'obstinant par exemple à appeler un prédicateur jacobin, l'autre « ne voulant souffrir qu'un capucin ou un jésuite » .

Dans les villes, aujourd'hui, les honoraires des prédicateurs du carême sont de 1.200 à 1.500 francs, outre la nourriture et le logement. Nous n'avons rencontré de chiffres analogues que deux fois en quatre siècles : encore l'un se rapporte-t-il à deux religieux Augustins, venus d'un couvent de Bourgogne pour prêcher à Malines devant l'archiduchesse ; on leur alloua 1.280 fr. L'autre cas est celui d'un prédicateur à Nîmes qui reçut 1.110 francs en 1752. Sauf ces rares exceptions, le maximum d'un carême est de 600 à 750 francs, et la *généralité des prédicateurs* touchèrent seulement de 150 à 300 francs, depuis le xve siècle jusqu'à la Révolution (1).

Ces rétributions étaient, bien entendu, très variables d'une ville à l'autre et, dans la même ville, à diverses dates : à Nantes, 600 francs en 1482, 220 francs en 1540, 150 francs en 1580 ; à Grenoble, 360 francs en 1492, 300 francs en 1518, 240 francs en 1530 ; à Romorantin, 115 francs en 1501, 200 francs en

Rouen, en 1214, dit qu'il y avait des gens qui se louaient pour prêcher en public, affermant les prédications d'une paroisse et même d'une province, qu'ils répartissaient à d'autres avec bénéfice (J. DE ROSNY, *Tableau de la France au XIIIe siècle*).

(1) Il semble qu'en certains cas ils étaient payés « à la journée ». Ainsi le jacobin qui prêche l'Avent, en 1541, devant Monseigneur et Madame de La Trémoïlle est rétribué sur la base de 3 fr. 30 par jour, ce qui, pour 34 jours, lui fait 112 francs (*Les La Trémoïlle pendant 5 siècles*, III, 43.

1527, 225 francs en 1634, 76 francs en 1687, 380 francs en 1737. Mais il n'apparaît, sur l'ensemble du territoire, ni diminution, ni augmentation. Sous Charles VIII le prédicateur du Carême recevait 108 francs à Amiens et 270 francs à Orléans ; sous Louis XVI, il lui était octroyé 152 francs à Saint-Quentin et 190 francs à Troyes [1].

Il en est de même des divers traitements ecclésiastiques : les aumôniers des rois et des princes touchaient de 2.000 à 10.000 fr., suivant le rang et la générosité de leurs patrons; les simples chapelains de château et d'hospice avaient de 500 à 1.000 fr. L'inquisiteur de Roussillon, son adjoint et son scribe recevaient ensemble 2.500 fr. au XIVe siècle. Presque toujours les appointements *en espèces* étaient minimes et le clerc qui devait s'en contenter vivait pauvre. Ceux-là seuls étaient riches qui avaient part aux appointements *en nature*, aux biens immenses du clergé.

De ce nombre étaient les évêques dont le revenu net, toutes charges déduites, était au XVIIIe siècle de 120.000 fr. par an, en moyenne, avec de grandes inégalités d'un diocèse à l'autre : certains ayant 400.000 fr. de rente et plus, comme Paris, Narbonne, Digne ou Albi; d'autres 35.000 fr. seulement, comme Troyes ou Châlons-sur-Saône. Mais n'est-ce pas dérisoire de comparer un prélat du XVIIIe siècle à un évêque actuel? N'est-ce pas un personnage quasi laïque ce M. de Marcillac, évêque de Mende, que ses chanoines « supplient de coucher en son seing la qualité d'évêque et *non pas seulement* celle de comte du Gévaudan, comme il fait ». Lorsqu'il part pour les États de Languedoc avec son aumônier, ses deux valets de chambre, son maître d'hôtel, ses chefs de cuisine et d'office,

[1] A Rambervillers (Lorraine) 70 fr. en 1529, 31 fr. en 1576, 216 fr. en 1601, 100 fr. en 1622, 44 fr. en 1667, 57 fr. en 1721 et 230 fr. en 1761. — A Nyons (Dauphiné. 37 fr. 50 en 1485 et 270 fr. en 1650).

leurs garçons, ses quatre laquais, son suisse et ses deux porteurs, est-il vraiment le successeur du « Révérend Père en Dieu » des premiers âges et le prédécesseur de l'évêque concordataire d'hier à 10.000 fr. par an?.

Quelque opinion que l'on professe à cet égard, il est clair que les traitements de l'épiscopat et du sacerdoce sont les seuls qui n'aient pas suivi aux temps modernes la loi économique. Ils en ont suivi d'autres, moins tangibles, mais aussi impérieuses.

Le cas du clergé est un cas unique. Dans cette revue des traitements dont je fais ici l'histoire, j'en ai noté de très élevés jadis qui, aux temps modernes, ont beaucoup diminué — tels les soldes militaires — de moyennement lucratifs qui ont moins varié — tels les charges judiciaires — et de médiocres ou minimes qui ont grandement haussé — tels les emplois pédagogiques. J'ai avancé aussi, — et ces études le démontreront péremptoirement, — que le prix des services publics ou privés, le loyer du « capital humain », n'est pas arbitraire, mais obéit aux mêmes influences que le prix et le loyer de toute chose, qu'il s'opère par exemple entre les professions bourgeoises un nivellement automatique, comme entre les métiers manuels : les copieux salaires appelant l'affluence, les salaires inférieurs décourageant et éloignant le candidat.

Rien de pareil pour le clergé paroissial : ses gages étaient bas sous l'ancien régime ; au xxe siècle ils sont plus bas encore. Et, tandis qu'en général les traitements augmentaient, la portion du curé et du vicaire devenait de moins en moins « congrue ». Pourtant les prêtres ne manquent nulle part, ils remplissent le même office que leurs devanciers. Comme, à défaut d'avantages pécuniaires, les clercs actuels n'ont pas été tentés par des satisfactions de vanité ; comme l'État ne les a pas exceptionnellement honorés par-dessus ses autres serviteurs, qu'il n'a point usé de violence pour les recruter et n'a décrété pour quiconque le « sacerdoce

obligatoire », il semble que, logiquement *on n'aurait pas dû trouver de sujets* pour des postes à 900 fr., dans un siècle de bien-être où toute besogne est convenablement payée.

Il a fallu, je pense, que les 40.000 prêtres séculiers — sans parler des religieux — aient subi l'attrait d'une vocation supérieure aux calculs humains, lorsqu'ils ont librement embrassé une carrière qui exige tant de vertus et rapporte si peu d'argent et de gloire. Car ils ne peuvent être suspects, comme les bénéficiers d'autrefois, de « s'être portés au service du ciel pour les commodités de la terre ».

CHAPITRE IV

FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT ET DES ADMINISTRATIONS PRIVÉES.

Tous les humains, sans le savoir, sont « actionnaires » ou obligataires ». — Le capital *matériel* et le capital *personnel*. — Les *capacités* propices au gain de la fortune ont changé avec les siècles. — Les « actionnaires de la vie » mettent au jeu sans réserve leurs biens et leurs personnes; les « obligataires » se cantonnent dans un salaire ou dans un loyer fixe et garanti. — Un brave chevalier se payait le même prix jadis qu'un chef de bureau d'aujourd'hui dans un ministère. — Les traitements civils ont suivi une marche inverse à celle des soldes militaires. — Le prix des capacités humaines, à travers les âges, obéit aux mêmes règles mystérieuses que les autres prix. – L'État moderne, grand employeur; six cent quinze mille fonctionnaires civils, dont beaucoup sont ouvriers. — Les autres grands distributeurs de fonctions ; chemins de fer, établissements de banque, de commerce ou d'industrie — Certains postes moins lucratifs que d'autres parce qu'ils ont plus de prestige.

La moyenne des traitements de l'État ressort à 1.500 francs si l'on confond le travail de bras et le travail de tête. — Salaires des scribes, clercs et employés des princes ou des communes autrefois. — Traitement de l'administration des Eaux-et-Forêts. — Les « employés » d'aujourd'hui gagnent plus que les « ouvriers » de métier ; ce fut le contraire au moyen âge. — Salaire des fonctionnaires financiers ; difficile à évaluer, par suite de leurs menus larcins. — Les agens fiscaux du Trésor gardaient le tiers de ce qu'ils récoltaient. — Ce sont les derniers qui aient été réduits au XIXe siècle.

Traitements comparés des ambassadeurs de France au XVIIe siècle et de nos jours. — Indemnité des députés actuels et de ceux des États généraux aux XIVe, XVe et XVIe siècles.

Les fonctions pédagogiques sont celles qui ont le plus enchéri. — Pas de distinction jadis entre les enseignements que nous nommons « secondaire » et « supérieur ». — Appointements des professeurs de collège du XVIe au XVIIIe siècle, à Nantes, à Pau, à Agen, à Bourges, à Rennes, à Evreux, à Vannes, à Paris. — L'université de Paris. — Droits d'examen et de diplôme.

Enseignement primaire. — Salaire des instituteurs; 80 pour 100 d'entre eux avaient moins de 500 fr., 44 pour 100 moins de 200 francs. — Leur situation sociale. — La rétribution scolaire.

L'évolution capitale dans l'histoire des chiffres c'est la supériorité nouvelle des traitements *privés* sur les traitements *publics*. — Il n'y a pas *mille* fonctionnaires publics en France, tant militaires que civils, qui touchent un traitement *supérieur à 15.000 francs*. — Au contraire dans l'industrie, le commerce ou la banque privée de nombreux traitements de 30.000 francs et au-dessus. — Dans une seule branche commerciale, à Paris, 250 traitements de plus de 20.000 francs. — Les « maréchaux de la nouveauté » ; le gérant d'une entreprise métallurgique à 700.000 francs par an. — Raisons de cette différence en faveur des traitements privés : ils exigent plus de labeur et plus de capacité ; la responsabilité y est plus grande. — Bonnes et mauvaises chances de l'employé du commerce. — L'État n'a plus la même importance. — Il est aujourd'hui plus facile à un homme de talent d'être quelque chose malgré le peuple que naguère malgré le roi.

La société humaine, observée sous l'angle des intérêts, se compose d' « actionnaires » et d' « obligataires. » Tous les hu-

mains, sans exception, et peut-être sans le savoir, — comme M. Jourdain pour la prose, — possèdent un capital et le font valoir.

Quelques-uns ont acquis ou hérité le capital *matériel* (argent, terres, biens quelconques); tous reçoivent en naissant le capital *personnel* (force, intelligence, facultés diverses). Ce capital *personnel* est bien plus important que l'autre. Non seulement la plus grande part des recettes globales de la nation, — les deux tiers aujourd'hui —, lui appartiennent, mais encore il conquiert et s'annexe fatalement le capital *matériel*, chez tous les peuples et en tous les temps. Tandis qu'au contraire les détenteurs du capital matériel le perdent, quand ils sont démués de ce que nous nommons ici le « capital personnel ».

Les voies et moyens par où s'acquiert la richesse varient suivant les époques, et, de même que les fortunes modernes ne se composent pas d'*éléments* semblables à ceux des fortunes anciennes, les *capacités* propices au gain ont changé avec les siècles : dans un capital personnel, la vigueur physique et la bravoure guerrière, réservées par les nations de 1908 à l'usage externe, — guerre étrangère, — ne sont plus les « valeurs » lucratives qu'elles étaient il y a cinq cents ans. L'aptitude financière au recouvrement des impôts et à la gestion des fonds d'État n'a plus cette utilité privée, en vertu de laquelle le « traitant » d'ancien régime expropriait quelque peu le Trésor à son profit individuel.

Suivant ses besoins et son état social un peuple paie tel ou tel mérite par le don de l'opulence, et les citoyens qui obtiennent cette opulence par leur effort intellectuel travaillent, soit comme « actionnaires, » soit comme « obligataires ». Les *actionnaires de la vie* sont ceux qui mettent au jeu sans réserve leurs *biens* ou leurs *personnes*, qui ont part à l'intégralité des chances et des risques et s'exposent à gagner beaucoup ou à tout perdre.

Ces capitaines d'aventure, ces hardis routiers, sont les commerçants et industriels d'aujourd'hui; ce sont aussi les avocats, médecins, artistes, gens adonnés aux professions libérales et les entrepreneurs de travail à la tâche.

Les « obligataires » sont ceux qui placent et louent leurs capitaux matériels ou personnels à taux limité, mais garanti. Le mirage des perspectives lointaines et indéfinies de la spéculation ne les séduit pas. Ils en redoutent les dangers et les désastres, et se mettent à l'abri derrière un traitement fixe : ces prudents chevaliers, ces archers circonspects d'aujourd'hui sont les fonctionnaires de tout uniforme et les rentiers de tous repos; ce sont les ouvriers payés à l'heure et à la journée.

Mais, qu'ils se cantonnent dans un salaire ou se livrent tout entiers aux profits et pertes, il arrive qu'*en tout temps* les genres d'affaires qui distribuent les gros « dividendes » aux actionnaires, sont aussi ceux qui servent aux obligataires les gros « intérêts »; que les soldes militaires furent élevées lorsque la guerre menait à la fortune; que les traitemens civils de l'État furent avantageux lorsque « le royaume » était, pour ses fournisseurs, le client taillable et débonnaire par excellence; et qu'enfin de nos jours, où le libre négoce avec l'universalité des citoyens est la source principale de richesse, c'est dans les services et les administrations privées que foisonnent les plus hauts honoraires comme les plus hauts appointements.

Un brave chevalier, un écuyer bien monté, se payaient jadis le même prix qu'un chef de bureau d'aujourd'hui dans un ministère. Les traitements civils, attachés aux emplois de finance, de police et des autres branches d'administration, ont suivi dans les temps modernes une marche inverse à celle des soldes militaires. Celles-ci ont baissé, ceux-là ont monté.

Si les premières ont baissé, ce n'est pas que l'effectif des armées ait diminué. Dans notre siècle pacifique il y a beaucoup

plus d'hommes d'armes que naguère; seulement ils ne sont point belliqueux. Il leur est défendu de l'être. Il y a plus d'épées, mais elles ne sortent pas du fourreau et n'ont d'ailleurs nulle envie d'en sortir. Ceux qui les portent, comme simples soldats, sont des civils habillés pour un temps en militaires ; servant par force et non par goût ; non dans l'espoir d'un gain personnel, mais en vue de l'intérêt national. Leurs chefs sont des professeurs de guerre, auxquels la civilisation commande d'aimer la paix et qui, par une abnégation patriotique, doivent se résigner à ne jouer jamais la pièce qu'ils apprennent et répètent toujours.

Les éducateurs civils, eux aussi, ont augmenté en nombre : il y a, dans notre république, trois fois plus de maîtres d'école que de sergents. Et, comme on n'a pas songé à enrôler, de par la loi, des fonctionnaires pour la paix, comme des soldats pour la guerre, les plus humbles préposés aux organismes multiples et compliqués de l'État contemporain sont des serviteurs volontaires. Le taux de leurs appointements a été fixé, en apparence par le pouvoir politique, en réalité par les influences économiques que chacun subit, sans s'en douter.

Il peut paraître, au premier abord, téméraire d'avancer que le prix d'un ambassadeur ou d'un receveur d'octroi, d'un trésorier général ou d'un garde des eaux et forêts, se détermine suivant les mêmes règles mystérieuses que le prix d'un chapeau, d'une douzaine d'œufs ou d'un cheval ; mais c'est la pure vérité. Le tarif des capacités humaines, à travers les âges et les continents, n'a pas évidemment la régularité mathématique du cours des denrées d'après leur prix de revient. Et, parmi les capacités humaines, il semble plus facile de trouver une base *uniforme* d'estimation pour les plus simples, la main-d'œuvre matérielle — salaires et gages — chiffrable en heures et en journées, que pour les travaux plus compliqués — œuvre intellectuelle, mérite moral — des individus.

Cependant il s'établit, par le seul effet de l'offre et de la demande, un prix des pâtes tendres de Sèvres ou des tapisseries des Gobelins, un prix des plaidoiries d'avocats ou des visites de médecins, comme un prix de location des chasses giboyeuses ou un prix de saillie des étalons vainqueurs sur le turf. Et les prix de vente de toutes ces choses ne dépendent nullement de leurs prix de revient, qui sont inconnus, indifférents ou « inchiffrables ».

Ces prix ne dépendent pas du mérite *intrinsèque* des choses; non plus que le taux des traitements ou des honoraires ne dépend du mérite intrinsèque des hommes. Le mérite d'un tableau de Fragonard est le même — petit ou grand —, qu'il vaille 1.500 fr. ou qu'il en vaille 200.000; et le mérite de Molière n'est pas moindre que celui d'un vaudevilliste actuel qui gagne quinze fois davantage. La valeur vénale des choses ou des hommes ne signifie absolument rien, sinon l'estime juste ou injuste que l'on en fait, le besoin que l'on en a, ou — ce qui revient au même — que l'on croit en avoir, le plus ou moins de facilité que l'on trouve à se les procurer et le plus ou moins de richesse de ceux qui les paient. Mais cette valeur dépend d'offres et de demandes que suscitent l'opinion, les mœurs, l'ambiance du temps; elle ne dépend pas de l'appréciation volontaire d'un homme, fût-il roi, ni d'un groupe d'hommes, fussent-ils patentés législateurs.

L'État, dans la rémunération des emplois publics, obéit, aussi bien que les particuliers pour les emplois privés — lesquels sont autant et plus nombreux que ceux de l'État —, à l'ascendant d'une « mercuriale » invisible. C'est cette « mercuriale d'opinion » qui l'amène, par analogie et hiérarchie, ou suivant des rapports, des rapprochements, une solidarité qui s'impose entre les diverses fonctions, à attribuer aux unes et aux autres telles ou telles sommes.

L'État moderne est un grand, le plus grand, employeur qu'il y ait en France de ces prolétaires en habit noir, qualifiés de « bourgeois » parce qu'ils ont un porte-plume pour outil et que leur « atelier » s'appelle un « bureau ». D'ailleurs, parmi les six cent quinze mille mains *civiles* qui émargent chaque mois au budget, beaucoup ne sont pas des mains de bureaucrates ni d' « intellectuels » ce sont des douaniers, facteurs, cantonniers, geôliers, ouvriers de manufactures et d'arsenaux, ressortissant aux divers départements ministériels. Mais, si l'État est le plus grand collateur de ces bénéfices laïques, il n'est pas *le seul grand* distributeur de fonctions.

A elles six, nos compagnies de chemins de fer privées ont à leur solde 300.000 employés. Nombre de puissants établissements de banque, de commerce ou d'industrie, entretiennent un personnel de deux, trois ou quatre mille scribes, commis, comptables et agens de toute sorte; et une infinité de moindres patrons rétribuent, qui vingt ou trente, qui trois ou quatre subordonnés. Il existe une concurrence naturelle entre tous ces libres « offreurs » de places; il en existe une entre les fonctions privées et les fonctions officielles. A chacune des unes et des autres l'opinion assigne une valeur, comme elle en assigne une au travail du moissonneur, du maçon ou de la « bonne à tout faire »; comme elle en assigne une à la marchandise la plus simple, au kilo de blé, de viande ou de poisson.

On ne saurait trop insister sur ce phénomène d'*indépendance absolue des prix*, du prix des services comme du prix des objets matériels et du prix même des services qui, par nature, sembleraient échapper à la loi économique et soumis au pur arbitraire. On n'y saurait trop insister parce que c'est une vérité ignorée ou méconnue. L'histoire des chiffres nous la révèle; elle nous permet d'affirmer que le prix des choses demeurerait libre, même dans un état tyrannique; que jamais il ne se laisse asservir.

Or certaines théories politiques, certains idéals de gouvernement, rêvés un peu partout en Europe, par de nobles âmes, soucieuses du bien-être populaire, *reposent uniquement* sur l'opinion que le pouvoir exécutif et législatif pourrait, en s'y prenant bien, dominer, maîtriser les prix. L'étude du passé montre le néant de ces espérances. Elle prouve que le taux du salaire par exemple n'est réglé, ni par l'ouvrier, ni par le patron, qu'il ne le serait pas même par l'union des ouvriers et des patrons, coalisés ensemble en un syndicat gigantesque de producteurs, ni d'ailleurs par l'association des consommateurs. Mais le salaire est la résultante de toutes ces prétentions hostiles, toujours en lutte et toujours contraintes à s'accorder.

Dans la fixation conventionnelle des appointemens ou des honoraires par ceux qui les paient et par ceux qui les touchent, interviennent une quantité d'élémens : le rang social attaché par exemple à telle ou telle occupation appelle ou éloigne les candidats, autant que le plus ou moins de stabilité, d'avantages, que cette occupation comporte et d'instruction technique qu'elle exige. Il est ainsi des postes *moins lucratifs* que d'autres, parce qu'ils ont *plus de prestige*.

L'État, chez nous, a sur les particuliers une supériorité qu'il n'a pas en Angleterre ou en Amérique : il est dans la nature française de rechercher les emplois de gouvernement et de s'y plaire, comme il est dans la constitution de certaines plantes d'aimer la pluie ou la sécheresse. Des individus, qui ne sont ni plus sots ni moins honnêtes que d'autres, préféreront une fonction publique à moitié salaire d'une fonction privée.

La moyenne des 615.000 traitements civils payés par l'État ressort à 1.500 francs environ ; mais, comme on vient de le dire, un très grand nombre des titulaires exécutent une besogne manuelle. Les « fonctionnaires » ouvriers, là où ils dominent en nombre, tendent à abaisser la moyenne — pour l'administration

des forêts elle descend à 1.060 francs —. Les frais de représentation alloués aux diplomates ont l'effet opposé sur le personnel restreint des Affaires étrangères, qui paraît jouir de 7.500 francs par tête. Le chiffre moyen de 1.500 francs pour l'ensemble des traitemens payés par l'État, sera donc beaucoup trop faible et par conséquent inexact, lorsqu'on en aura retranché ceux qui récompensent un travail de bras plutôt qu'un travail de tête. Même ainsi relevée, la rémunération des fonctions officielles demeurerait inférieure à celle des fonctions privées. Pour l'élite, pour les chefs de file de la troupe des salariés de l'État, la chose n'est pas douteuse.

Officielle ou privée, la moyenne des traitemens civils contemporains, si elle pouvait être comparée à celle des traitemens de jadis, nous montrerait ceux-ci trois fois moindres dans les siècles passés qu'ils ne sont de nos jours. Ils ont donc augmenté plus que les salaires ouvriers, qu'ils dépassent généralement aujourd'hui; tandis qu'autrefois les gages des petits employés étaient souvent inférieurs à ceux des compagnons de métier. Et ceci nous est une preuve que les traitemens des uns *ne se proportionnent pas nécessairement* à ceux des autres, que la hausse ou la baisse du travail de plume n'a pas pour corollaire la hausse ou la baisse du travail d'outil; mais que les prix de l'un et de l'autre évoluent suivant leurs lois propres, suivant les besoins de leurs marchés distincts.

Aujourd'hui où le salaire du maçon, du charpentier, considéré comme type de l'ouvrier de métier, est de 1.070 francs par an(1), il n'y a pas d' « employé » adulte qui ne gagne autant; les simples commis aux écritures peuvent prétendre à un minimum de 1.500 francs, soit le double d'un manœuvre rural à 750 francs par an.

(1) 300 journées à 3 fr. 55.

Aux XIIIe et XIVe siècles, lorsque le salaire annuel des ouvriers du bâtiment variait de 875 à 1.000 francs — au XVe siècle il monta beaucoup plus haut —, lorsque le gain des journaliers oscillait entre 530 et 700 francs par an, l'employé des contributions indirectes, le scribe subalterne, à la solde des villes ou des princes, touche 450 à 600 francs par an : tels, en Champagne, le clerc du grenetier des gabelles à 400 francs (1287) et 427 francs (1341)[1] : à Perpignan, le collecteur des droits d'octroi à 438 francs (1368) ; en Faucigny (Savoie) le procureur fiscal à 510 francs (1362) ; à Tours les clercs inspecteurs de police à 642 francs. Le mieux renté des receveurs provinciaux des finances, au moyen âge, a 14.000 francs d'appointements. Après lui vient le « garde des foires » à 8.600 francs et le principal « gruyer » — inspecteur des forêts — à 6.400 francs.

Dans notre administration actuelle des eaux et forêts les plus hauts gradés sont des conservateurs à 12.000 francs ; les inspecteurs ont de 3.000 à 6.000 et les gardes généraux en moyenne 2.600. Jadis les « maires des bois », « les maîtres-enquêteurs » des forêts, touchaient de 1.200 à 4.000 francs ; les « sergens des bois » à cheval, les mesureurs, les gardes des garennes, allaient de 800 à 1.200 francs. Ces traitements, qui s'accrurent peu aux temps modernes[2], sont de ceux qui de nos jours ont le moins augmenté.

Pour les « officiers de finance », qui avaient un maniement de fonds, l'on n'oserait se prononcer sur leur gain effectif. Ces receveurs municipaux de Tours à 1.070 francs (1368), d'Aix à 1.500 fr. (1249), d'Orléans à 2.800 francs (1564)[3], traitement

(1) C'est-à-dire, en 1287, 5 livres tournois représentant 100 fr., ayant une valeur égale à 400 fr. de nos jours (Voyez t. IV, p. 27) et, en 1341, 10 livres tournois, représentant 122.50, ayant une valeur égale à 427 fr.

(2) En 1628 le garde à pied avait 1.250 fr. ; le lieutenant 1.560 fr. et le capitaine des chasses, ayant juridiction sur deux ou trois forêts, avait 3.150 francs.

(3) Voyez t. IV, p. 28 à 32.

équivalent à celui d'échevin — car les échevins du XVIe siècle étaient payés — ces « clavaires » et « clercs des comptes » des bonnes villes étaient-ils jadis dévorés de scrupules, plus que ceux de l'État ou des particuliers? Il est malaisé de le savoir; ils devaient être étroitement surveillés par des municipalités le plus souvent économes; mais la comptabilité fut, jusqu'à des temps très rapprochés de nous, chose réfractaire au progrès.

Il y avait beaucoup d'obscurités voulues dans ces rouleaux de parchemin et dans ces tablettes de cire, qui servaient de livre-journal aux trésoriers de l'époque féodale. Les traductions d'espèces sonnantes en monnaie de compte permettaient aux Caorsins et aux Lombards de prendre, avec le change de la livre-tournois, des libertés audacieuses. Tel ce Dime Raponde, Lucquois de nation et comptable de profession, investi de la confiance du duc de Bourgogne, du seigneur de la Trémoïlle et de plusieurs princes. Les déficits qui semblaient ressortir de ses écritures, attentivement contrôlées, se transformaient en excédents.

Les menus larcins, que ces madrés personnages picoraient dans les budgets restreints des Valois, devinrent, sous les premiers Bourbons, de vraies opérations de piraterie, favorisées par l'accroissement subit et colossal des besoins de l'État. Ses employés de finances lui firent la loi. Leurs bénéfices, suivant la règle ordinaire, furent d'autant plus grands qu'on ne pouvait se passer d'eux et qu'ils abusèrent d'un monopole. Les agens fiscaux du Trésor lui vendirent très cher son propre argent, celui des contribuables. Pour la peine qu'ils prenaient de le récolter, ils en gardaient à peu près le tiers : 25 pour 100 sur l'impôt direct, 40 pour 100 sur l'impôt indirect, toujours affermé à cette époque[1]. Depuis la mort de Henri IV jusqu'aux premières an-

[1] Voyez, dans mon *Richelieu et la Monarchie Absolue*, tome II, p. 325, le « Mouvement des Fonds », et le détail des frais de recouvrement.

nées du ministère de Colbert on peut dire que, pécuniairement parlant, le pays légal fut au-dessous de ses affaires, et qu'il n'y eut pas, en toute la France, de plus mauvais payeur que la France elle-même.

Au XVIII[e] siècle, où la machine à recevoir et à payer s'était sensiblement améliorée, les « aides » — contributions indirectes — de province, exploitées en régie, coûtaient encore 16 pour 100 de frais de recouvrement. A la fin du règne de Louis XVI, ces frais absorbaient encore 11 pour 100 du budget total, et ce n'est que depuis une quarantaine d'années, sous Napoléon III, qu'ils sont descendus à 5,40 pour 100 [1].

A mesure que le crédit public s'est fondé et que la comptabilité s'est améliorée, les traitements des caissiers et collecteurs, réduits au rôle de simples agens d'exécution, ont été rognés de jour en jour davantage. Ils ont été rognés les derniers, après avoir résisté plus longtemps que les autres et avoir fait jouir encore leurs titulaires, au XIX[e] siècle, des plus lucratives fonctions de l'État. Mais, suivant l'inexorable loi économique, nos trésoriers modernes ont vu baisser leurs prix à mesure que leurs services devenaient moins précieux.

Les seuls grands postes officiels d'autrefois, dont les appointements se soient maintenus et même aient grossi à notre époque sont ceux du corps diplomatique. Ici le taux du salaire emprunte à la résidence des personnages qui en bénéficient un caractère international. Une puissance de premier ordre a l'amour propre d'entretenir ses envoyés, à l'étranger, sur un pied égal à celui des nations qui tiennent même rang dans le monde. Au XVI[e] siècle l'ambassadeur de l'Empereur en Angleterre touchait 43.000 fr. (1553) : celui du roi d'Espagne en France n'avait que 39.800 fr.

[1] Les douanes coûtent encore 11,32 o/o à recouvrer ; mais l'enregistrement, le domaine et le timbre ne dépassent pas 3 o/o de frais ; les impôts directs 4 fr. 76, les indirects 5 fr. 66.

(1562). Peut-être ces plénipotentiaires étaient-ils « ordinaires », tenus à moins d'éclat que les chefs de missions passagères et fortuites. Aujourd'hui tous nos ambassadeurs dussent-ils résider quinze ans de suite près la même cour, sont titrés d' « extraordinaires », et nous comptons qu'ils rivaliseront de faste avec ceux qu'accréditait le roi Louis XIV; car nous les payons plus cher qu'au XVIIe siècle, sauf celui de Constantinople, qui avait 180.000 francs en 1640 et qui n'en a plus que 150.000. Le voyage est moins pénible il est vrai, avec l'Orient-Express, et les affaires plus simples avec la Banque ottomane, qu'en cette année 1640 où précisément se passait à Constantinople, entre Bajazet, Amurat et Roxane, la tragédie qui devait, peu d'années après, être mise en scène à Paris. « *L'extrême éloignement de ces personnages turcs,* écrivait Racine dans la préface de *Bajazet*, fait qu'on les regarde de bonne heure comme anciens et leur donne, quelque modernes qu'ils soient, de la dignité sur notre théâtre ».

L'ambassadeur de France en Savoie touchait 60.000 francs, tout juste autant que l'ambassadeur actuel à Berne. Tous les autres recevaient uniformément 90.000 francs par an à Londres, Venise, Rome et Madrid. Aujourd'hui le poste de Madrid vaut 110.000 francs, celui de Rome 120.000 francs, et celui de Londres 200.000. La roue de la fortune, en tournant, a changé l'importance respective de ces capitales; mais les représentants de la République, au dehors, sont mieux gagés que n'étaient ceux du grand Roi.

A l'Intérieur, jusqu'à la loi récente par laquelle les membres du parlement ont porté à 15.000 francs leur indemnité antérieure de 9.000 francs, la monnaie de souverains que sont les représentants du peuple était meilleur marché que le monarque unique du passé. Les 25 francs par jour, attribués à nos députés et sénateurs avant 1906, différaient peu des 21 fr. 60 que recevaient, au XIVe siècle, les députés aux États de Dauphiné. Ils

étaient inférieurs aux 39 francs des députés aux États de Normandie en 1449, et supérieurs à la rétribution quotidienne des députés aux États généraux de Blois : 19 fr. 50 en 1588.

La catégorie qui a le plus enchéri parmi les traitements civils de l'État est, comme on l'imagine sans le secours d'aucune statistique, celle des fonctionnaires de l'Instruction publique. Un bon professeur, au moyen âge, devait s'estimer heureux d'avoir la solde d'un bon arbalétrier. Il l'obtenait rarement, autant que l'on en peut juger, tandis qu'aujourd'hui le professeur de Sorbonne est mieux payé que le général de brigade.

Le précepteur du duc de Bourgogne, au XIVe siècle, avait 4.300 francs; au XVe celui du vicomte de Rohan touchait 3.200 francs; mais le maître d'école d'un seigneur ordinaire recevait quatre fois moins, et le précepteur de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint se contentait de 300 francs par an, à Bruxelles, en 1530[1]. C'est aussi dans les Pays-Bas, à Louvain, que j'ai noté, au même siècle, les plus hauts appointements d'homme de lettres : 8.000 francs attribués à l'historiographe du roi d'Espagne Juste Lipse. A Paris, il n'y en eut pas d'égaux à ceux de professeur au Collège de France, fixés à 6.000 francs en 1550[2]. Seulement on ne les payait pas, ou si mal, que c'était un sujet perpétuel de lamentations de la part

(1) « Maître Gabriel » magister de « Monseigneur le Prince », fils de Louis II de La Trémoille, était payé 550 francs par an en 1492. Environ un demi-siècle plus tard le précepteur de François de La Trémoille, n'était gagé que 470 francs. Ce sont les seuls frais d'éducation de ces jeunes seigneurs. — Au XVIIIe siècle, au contraire (1721), le fils du duc de La Trémoille, outre les cours qu'il suivait au collège, à Paris, avait un « maître à danser » à 1.900 francs par an, un maître de clavecin et un maître d'allemand chacun à 1.500 francs par an, un maître de musique et un maître de dessin chacun à 825 francs par an, un maître de mathématiques à 770 francs et un répétiteur de philosophie à 185 francs par an (*Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. II, p. 36; t. III, p. 33; t. V, p. 53 et suivantes).

(2) Ils se réduisirent insensiblement à 3.800 fr. en 1590 et remontèrent à 6.460 fr., en 1610.

des intéressés. Ils sont aujourd'hui de 10.000 francs, somme d'ailleurs presque partout atteinte par les professeurs de facultés, en province[1], et portée à 15.000 dans la capitale, pour les plus favorisés des professeurs titulaires de sciences et de lettres de la Sorbonne, pour ceux de l'École de droit et de l'École de médecine.

Les professeurs de lycées touchent en moyenne 6.500 francs à Paris, 4.000 en province. Sous l'ancien régime il n'était fait aucune distinction entre les deux enseignements que nous nommons « secondaire » et « supérieur. » Et, comme il n'existait jadis rien d'analogue à notre corps enseignant, trié par des concours, enrégimenté et hiérarchisé, pour remplir les chaires des facultés et des collèges, il n'y avait pas plus d'uniformité entre les appointements des pédagogues qu'entre leur aptitude probable, sinon garantie.

Il n'y avait pas de limite à la baisse et à la hausse de cette « valeur » pédagogique. Il se trouve à Nantes en 1732 un professeur de médecine qui touche 570 francs, et à Pau, en 1610, un professeur de théologie qui touche 13.000 francs. Jusqu'en 1789, l'instruction demeura un peu, pour les maîtres, ce que la guerre avait été pour les hommes d'armes au moyen âge : un métier librement exercé par ceux qui en avaient le goût pour le compte de ceux qui rémunéraient leurs services. A prix variables, naturellement, suivant le talent, l'abondance des candidats ou des places. L'État paye maintenant le même prix des professeurs de mérite très différent, parce qu'il est seul entrepreneur d'instruction ; mais il les paie tous beaucoup mieux que les municipalités d'il y a deux ou trois cents ans, auxquelles incombait en pratique l'entretien des collèges.

(1) *En principe* les traitements de province vont de 6.000 à 12.000 ; *en fait* la moyenne approche de 10.000 francs.

A suivre l'histoire des maîtres et des élèves en France, aux derniers siècles, on s'aperçoit que l'offre des premiers a de beaucoup précédé et surpassé la demande des seconds, surtout en fait d'instruction primaire. Je veux dire qu'il y avait proportionnellement beaucoup plus de lettrés capables d'enseigner que d'illettrés désireux d'apprendre, même d'apprendre gratis. Le nombre des bourses dans tous les pensionnats, petits et grands, était tel que l'on éprouvait quelque embarras à leur trouver des titulaires. Ou bien les boursiers, assidus au réfectoire, s'abstenaient de paraître dans les classes. Beaucoup n'étaient étudians que de nom; plusieurs passent dans les collèges douze, quinze ans et plus, « ignorant jusqu'aux élémens des diverses études ».

Au XVIIe siècle pourtant, où le menu peuple ne se souciait pas encore de savoir lire, un mouvement marqué emporta la classe moyenne vers l'enseignement moyen. Les bourgeois voulurent apprendre le latin sans se déplacer; d'où, comme conséquence, la création des collèges communaux et l'abandon relatif des « universités. » Celle de Paris, la plus ancienne, la plus illustre des seize corporations successivement dotées du privilège de « graduer » les jeunes gens en théologie, jurisprudence, belles-lettres ou médecine, qui se composait de 44 collèges sous François Ier, était, en 1789, tombée à 8. Déjà sous Louis XIV, elle n'en comptait plus que 12, parmi lesquels plusieurs étaient déserts : Boncourt n'avait plus que la moitié de ses régens; Tournai n'avait plus ni régens ni élèves; une partie des locaux avait été convertie en boutiques, loués à des menuisiers, maçons ou armuriers. Dans les autres, l'antique discipline était assez oubliée, puisqu'ils abritaient des « femmes mal vivantes », que le Parlement ordonne d'expulser en mettant, si besoin est, « leurs meubles sur le carreau. »

Les professeurs des universités vivaient sur les dotations primitives de leur emploi, chaque jour plus insuffisantes par suite

de l'abaissement de la livre-tournois. Ceux de Paris eurent longtemps le monopole de vendre les offices de messagers en tout le royaume : sorte de régie des postes qui, dans leurs mains, resta constamment stérile, aussi que la « taxe du parchemin » ou l'immense domaine du Pré-aux-Clers — la moitié du faubourg Saint-Germain actuel — dont ils étaient propriétaires et qu'ils laissèrent émietter pour quelques milliers de francs.

Le plus clair du revenu était les « actes », droits d'examen et de diplôme payés par les étudiants. Impossible de déterminer le chiffre de ce casuel, puisque nous ignorons l'effectif annuel des candidats et le quantum réservé aux recteurs trimestriels, syndics annuels, régens de collèges et autres « suppôts » de l'unisité qui avaient séance et « voix excitative » dans les exercices. A Paris le montant de ces frais d'actes, assez capricieusement taxés, variait de 118 francs pour le baccalauréat [1]; de 223 et 247 francs, pour les grades de licencié ès arts ou de docteur en décret, jusqu'à 3.450 et 3.900 francs pour les titres de docteur en médecine ou en théologie. Ce dernier était, au XVIIe siècle, supérieur à tous les autres, comme la théologie à toutes les autres sciences. La « vesperie », dernière « dispute » du licencié avant d'être admis à coiffer le bonnet de docteur, attirait un auditoire mondain et choisi. On s'y pâmait d'aise à ouïr ces subtiles discussions de la scolastique, qui nous semblent aujourd'hui si frivoles, pour ne pas dire si bouffonnes.

Nos pères, sans se l'avouer, durent trouver, en leur for intérieur, que l'archaïsme et la routine de ces vastes usines scientifiques ne répondaient plus à leurs besoins : puisque les écoles se décentralisèrent à partir de Henri IV et que la matière de l'enseignement changea. Quoiqu'un mémoire administratif

[1] Dont 9 fr. pour le certificat d'études, exigé de qui voulait subir l'examen, 23 fr. pour l'examen lui-même et 86 fr. pour « les lettres de bachelier » (En 1679). Voyez le tome IV, p. 12, Droits universitaires.

assure, sous Richelieu, que le grand nombre de collèges « ne sert qu'à faire de pauvres prêtres, avocats, procureurs, chicaneurs et sergents, » et que, vers la fin du règne de Louis XIV, l'auteur du *Parfait Négociant* recommande à ses confrères, marchands en gros, de ne pas mettre leurs fils en pension, « où ils seraient appelés par leurs camarades *courtauts de boutique* et où ils se dégoûteraient du métier paternel »; la classe moyenne voulut s'instruire, parce que l'étude était un luxe et qu'elle aspirait à tous les luxes, et parce qu'aussi l'étude procurait le profit d'un grandissement dans l'opinion, une *auctio capitis.* Un certain minimum de science, une fois entré dans les mœurs de cette classe, devint indispensable à tous ses membres. Celui qui ne l'eût pas possédé, eût été par là même amoindri vis-à-vis de ses pairs.

Cette évolution fut toute spontanée et même assez mal vue tout d'abord du gouvernement, plus porté à restreindre qu'à encourager la diffusion des études secondaires. Mais les courants nationaux d'opinion sont bien plus puissants que les pouvoirs politiques, même sous un monarque absolu.

Les municipalités de toutes les grandes, et même de beaucoup de petites villes s'imposèrent donc des sacrifices « en vue de bonifier la cité par l'organisation d'un collège » et, naturellement, cherchèrent à dépenser pour cela le moins possible. Il ressort des chiffres que j'ai recueillis que 45 pour 100 des professeurs ou principaux touchaient moins de 2.000 francs de traitement; 30 pour 100 recevaient de 2.000 à 3.000 francs; 11 pour 100 de 3 000 à 4.000; 9 pour 100 de 4.000 à 6.000 et 5 pour 100 avaient des appointements supérieurs à 6.000 francs. Du XVIe siècle au XVIIIe le taux moyen ne semble pas avoir augmenté. Il variait seulement suivant les localités et suivant l'objet du cours; aussi bien pour les chaires de droit et de médecine que pour les classes de latin et de sciences.

Cependant le traitement respectif des professeurs dans le même établissement et, par conséquent, le rang que l'on assignait à leur enseignement changea. Sous Henri IV le théologien, à moins qu'il ne jouisse comme clerc d'un bénéfice ecclésiastique, est le mieux rétribué. Le professeur de grec touche quatre fois autant que son collègue le professeur de physique : 6.170 contre 1.434 francs. Sous Louis XV il se voit encore des régens de mathématiques à 1.470 francs, à côté de philosophes à 2.100; c'est le cas à Bourges. Mais à Rouen (1781) les uns et les autres obtiennent 2.800 francs, un peu plus que les régens de latin et de grammaire. Ces derniers, avec 2.600 francs, atteignaient dans la capitale normande le maximum d'un emploi, dont le minimum paraît être de 840 francs à Évreux[1]. Partout ailleurs, même à Paris, de 1760 à 1790 ils se contentent d'environ 1.800 francs par an; somme nullement supérieure à celle qui, cent cinquante ans auparavant, était accordée à leurs prédécesseurs[2].

De notre temps, au reste, les traitements universitaires, loin de tendre à se niveler — comme les traitements judiciaires — accusent un écart plus grand qu'autrefois entre l'élite et la masse, entre la Sorbonne et le collège du chef-lieu d'arrondissement. Mais, entre le proviseur et les maîtres actuels, s'est établie une quasi-parité d'appointements, toute différente du régime de jadis, où le principal se taillait une part très supérieure à celle des régens, qu'il s'engageait à entretenir « idoines et de la qualité requise ». Prétention d'autant moins fondée que ces principaux de l'ancien régime laissaient à désirer sous beaucoup de rapports et notamment sous celui de la discipline et du choix de leurs collaborateurs.

(1) En 1780, à Agen, 1.200 à 1.600 fr. ; en 1775, à Bourges, 1.470 à 1.680 ; en 1763, à Rennes, 1.890 fr. ; à Evreux, 1.155 ; à Vannes et Quimper, 2.300 et 2.100 ; à Paris, 2.450 à 700 fr.

(2) Voyez au tome IV, les tableaux justificatifs.

Le principal de la Rochelle « ne se souciant pas du châtiment des enfants, toute licence règne » au pensionnat de cette ville ; le principal de Troyes exerçait la médecine et n'avait point de régens; un autre quitte sa place après avoir loué à un de ses professeurs les produits de sa principauté. Une ville plaide contre son recteur, qu'elle accuse de ne pas entretenir le nombre de maîtres porté sur son bail ; les maîtres plaident contre le principal, auquel ils reprochent de ne pas payer leurs traitements; le principal plaide contre un professeur expulsé comme coupable de « débander les élèves » et qui refuse de vider les lieux. De quelque côté que fût la justice, c'étaient des chicanes bien fréquentes pour le bon ordre.

Le défaut d'une autorité supérieure, d'une machine à fabriquer et à distribuer les professeurs, se faisait gravement sentir. Une des causes du succès des religieux, des jésuites surtout, c'est que seuls ils disposaient d'une administration régulière et bien montée d'instruction publique et que les bourgeois de la mairie, embarrassés, excédés, se voyaient heureux d'abdiquer entre leurs mains.

Les communes rurales éprouvaient les mêmes ennuis dans le recrutement des instituteurs. Un maître d'école étant venu à Chantemerle (Dauphiné), en 1607, « savoir si les habitants voulaient faire apprendre leurs enfants », le conseil communal répond qu'il ne peut traiter « à cause de la pauvreté du lieu; » pour le même motif les gens de Grisac, en Languedoc, refusaient d'entretenir un magister : « Les enfants, disaient-ils, ne pourraient aller à l'école pendant neuf mois de l'année, occupés qu'ils sont aux travaux de la campagne, « sans lesquels leurs pères et mères se trouveraient hors d'état de pourvoir à leur subsistance » ; pendant les trois mois d'hiver, où ils auraient le temps d'aller en classe, les chemins sont impraticables, « à cause des neiges et du nombre prodigieux de loups et de san-

gliers qui habitent les bois, et qui, excités par la faim, épouvantent les personnes de tout âge ».

En 1650 la commune de Gontaud (Gascogne) supprime les gages du régent, « attendu qu'il n'a pas d'écoliers; » quelque trente ans plus tard Mme de Sévigné s'exprimait ainsi sur le compte de ses vassaux d'Époisses, en Bourgogne, village doté pourtant d'un instituteur : « Ce sont des sauvages, qui n'entendent même pas ce que c'est que Jésus-Christ. »

Voilà les quatre types de populations illettrées qui formaient, jusqu'au xviie siècle, l'immense majorité des Français [1] : la ville d'Aire, siège d'un évêché cependant, s'avise pour la première fois en 1750 d'avoir un régent « afin de sortir la jeunesse de son ignorance crasse. » Sous Louis XIV et Louis XV le pouvoir central, qui commence à se découvrir vis-à-vis de l'enfance des devoirs et des droits, intervint tantôt pour encourager, tantôt pour restreindre : l'intendant de Dauphiné, ayant appris que des consuls n'avaient pas inscrit à leur budget le traitement du régent, leur écrit d'avoir à le faire sans retard : « parce qu'autrement j'ordonnerai que vous le paierez en votre propre et privé nom (1709). » En Bourgogne, au contraire, les curés se plaignent que « nos seigneurs les intendants refusent d'homologuer les actes des paroisses pour les appointements des maîtres d'école. »

Ces appointements étaient si modiques qu'il y a, pensera-t-on, quelque ironie, à faire entrer dans l' « histoire des riches » celle de fonctionnaires qui n'avaient pas de quoi vivre. Tel instituteur, nouvellement engagé, s'en allait au bout de quelques mois et refusait de continuer son année, « ne pouvant, disait-il, subsis-

[1] Ils ne veulent pas d'école parce qu'ils n'ont pas de quoi payer le maître, ou parce qu'ils ne peuvent se passer de l'aide de leurs enfants qui fait partie de leur gagne-pain; l'école existe mais elle est peu ou point fréquentée; en ce cas la rétribution scolaire ne produisait presque rien.

ter avec ses gages. » Un autre décampe sans mot dire et écrit aux consuls pour s'excuser d'être parti « parce qu'il n'avait pas six écus — 90 francs — d'assurés [1].

La commune essaye successivement tous les systèmes, sans doute pour éprouver à l'usage quel est le meilleur : celle-ci prend un maître d'école à 150 francs par an, plus le logement, — souvent on lui accorde aussi le chauffage ; — peu après « comme il ne fait pas son devoir envers les enfants, » elle le remplace par un autre à 220 francs ; puis elle porte ses gages à 650 francs à la condition qu'il ne prendra aucun salaire des écoliers. » Enfin elle supprime la totalité du traitement, l'instituteur devant se contenter uniquement de la pension payée par les parents.

En dix ans tous les modes de rémunération avaient été appliqués là : appointements fixes, combinés avec la rétribution scolaire seule, c'est-à-dire l'école à la charge exclusive des intéressés. Il est d'autres façons, pour l'agglomération communale, de récompenser son « précepteur » : l'un est « nourri et alimenté par les particuliers les mieux aisés », chacun pendant un mois ; régime qui dura cent vingt ans et prit fin en 1715, où l'on accorda une indemnité annuelle de 100 francs à ce pédagogue, « attendu que personne ne veut plus le nourrir. » Un « pauvre jeune homme instruisant la petite jeunesse », à Vézlay, reçoit 50 litres de froment et 50 litres d'orge, pris aux revenus de l'hôpital, qui prélève ainsi, sur la part des malades, la part des ignorants.

A Brétigny le magister est payé au moyen de souscriptions volontaires s'élevant à 240 francs par an. Ailleurs cette redevance est rendue obligatoire, par délibération municipale et

(1) Arch. Dép. Drôme E. 5660, 5007, 5306 ; Lozère G. 459, Lot-et-Garonne (Gontaud BB. 2) ; Landes (Aire BB. 2). — *Congrès scientif. Autun*, 1876, p. 277. — Bertrandy-Lacabane, *Not. sur Brétigny*, p. 287.

imposée sur chaque feu à raison de 5 fr. 80 par laboureur, 4 fr. 30 par journalier et 2 fr. 25 par veuve.

Chaque paroisse agit à sa guise et l'on ne peut trouver mauvais qu'elle cherche à se procurer l'instruction au moindre prix possible. Mais évidemment, elle lésine trop, et son instituteur mériterait d'être inscrit au bureau de bienfaisance. Il l'est parfois : vers 1750, à Saint-Trivier (Bresse) on accorde, à titre d'aumône, au maître d'école, « attendu sa pauvreté, 2 livres de pain par jour »[1].

Les ordonnances royales qui fixent les appointemens ne signifient rien, car elles ne furent observées nulle part. Il faut voir les faits et non les édits. Or il résulte des chiffres rassemblés par moi que : 44 pour 100 des instituteurs avaient sous l'ancien régime un traitement inférieur à 200 francs; 36 pour 100 recevaient de 200 à 500 francs: 12 pour 100 de 500 à 800 francs, et 8 pour 100 touchaient au-dessus de 800 francs[2]. De ces privilégiés était le maître d'école du faubourg Saint-Antoine, à Paris, payé par l'Hôtel-Dieu 1.600 francs par an en 1711.

Il est clair que l'instituteur doit cumuler divers métiers pour vivre : chantre généralement et sacristain, il est parfois geôlier, sergent et témoin attitré des actes notariés. Que faisait-il avant de prendre en main la férule ? Mille choses ; il est un peu de toutes les conditions : celui-ci est un ancien bénédictin, celui-là un ex-capitaine d'infanterie, cet autre est procureur postulant de plusieurs paroisses. La corporation est fort mêlée : « Le régent, disent les jurades de Mezin, en Guyenne, enseigne très bien le latin, l'écriture et l'arithmétique, et les élèves peuvent entrer, au sortir de sa classe, en première ou en seconde dans les bons collèges. » Maître Julien Mathieu, « écrivain et précep-

(1) Arch. Hosp. Lyon (Charité B. 162).

(2) Voir le tableau justificatif tome IV, p. 1 et suivantes.

teur » à Malestroit, en Bretagne, fait représenter par ses propres écoliers l'*Histoire de Judith*, son œuvre ; c'est peut-être un lettré.

Pendant ce temps des consuls de Provence cherchent vainement un maître d'école « qui ait bon caractère, » c'est-à-dire qui écrive bien ; des habitants du Dauphiné se plaignent de leur instituteur « habituellement courant les vignes et les vergers à prendre les fruits, ce qui est un mauvais exemple. » Un autre maître est renvoyé parce qu'il s'acquitte mal de sa charge et soulève des querelles dans la paroisse, » et l'on prie M. le curé de faire subir un examen aux deux compétiteurs qui se présentent pour le remplacer. En principe, il faut préférer un homme du pays : « Avez à prendre garde, écrit un candidat à la régence aux consuls de Rousset (Comtat-Venaissin), à qui devez confier, vos enfants ; non à ces racailles d'Auvergnats, Narbonnais et autres lieux lointains, mais à des personnes circonvoisines qui ont quelque chose au monde. »

Il semble bien en effet que les instituteurs auraient dû posséder des rentes de leur chef, puisqu'ils n'en tiraient guère de leur emploi ; même en joignant au traitement fixe le produit de la rétribution scolaire, à laquelle les enfants aisés sont astreints. Cette mensualité, le plus souvent versée dans la caisse communale et quelquefois perçue par le magister à titre de supplément de gages, était en moyenne au XVIe siècle de 1 fr. 20 par mois.

Elle variait au XVIIe siècle de 0 fr. 80 à 2 fr. 50, selon que les élèves « syllabaient », lisaient, écrivaient ou apprenaient la grammaire. A Nevers, les « abécédaires » débutent à 1 fr. 25 ; on demande aux « écrivains » 1 fr. 70 ; aux « arithméticiens » 2 fr. 50 ; aux « latinistes » 3 fr. 40. Ces rétributions, librement fixées par les conseils de ville, vont du simple au double à quelques lieues de distance ; dans la même localité elles augmen-

taient, diminuaient ou disparaissaient tout à fait suivant les fluctuations de l'opinion publique [1].

En général, les prix du XVIIIe siècle furent beaucoup moins élevés que ceux du règne de Louis XIV, — ils oscillent de 0 fr. 40 à 1 fr. 50, — soit que l'instruction devînt moins coûteuse parce qu'elle se répandit davantage, soit que le peuple l'ait plus appréciée parce qu'elle était meilleur marché.

Les instituteurs actuels, divisés en cinq classes de 1.150 à 2.050 francs, touchent en fait un traitement moyen de 1.500 fr. Sous l'ancien régime la moyenne de leur appointement fixe paraît ressortir à 300 francs, majoré d'une centaine de francs par la rétribution scolaire. C'est donc la catégorie de fonctionnaires publics qui a le plus gagné au XIXe siècle; comme les soldats furent, depuis le XVIe siècle, la catégorie qui a le plus perdu.

Mais le phénomène saillant, l'évolution capitale dans l'histoire des chiffres, c'est la supériorité nouvelle des traitements privés sur les traitements publics. Nous avons vu un phénomène, une évolution analogue, dans la formation des capitaux, du temps passé au temps présent, dans leur nature changeante et dans le plus ou moins de dépendance où ils ont été du « gouvernement. » Nous le constatons ici pour le revenu du travail bourgeois que l'on nomme « appointements » ou « honoraires. »

Quoique le « gouvernement » ait prodigieusement grossi, essaimé et pullulé, par ses fonctionnaires et par tout ce qu'il les charge de faire, de surveiller ou d'empêcher, ces 50.000, 100.000 et 200.000 francs par an, que l'État du moyen âge et de l'ancien régime concédait ou procurait à ses généraux, à ses

(1) Arch. Départ. Lot-et-Garonne (Mezin BB. 6; Puymirol BB 1; Sainte-Colombe, Duras BB. 1, Astaffort BB. 3, Gontaud BB. 2); Cher E. 76; Morbihan E. pref. 77; Drôme E. 5318, 5877, 6155; Maine-et-Loire G. 1898; Eure G. 742; Vaucluse B. 1613. — Arch. Com. Avallon BB. 2.

chanceliers, à ses sénéchaux, à ses gouverneurs, à ses archevêques, à ses intendants, à ses grands dignitaires, l'État contemporain ne les leur donne plus. Il alloue au maximum 35.000, 25.000, 20.000, 16.000 francs à ses préfets, à ses commandants de corps d'armée, à ses premiers présidents, à ses recteurs, à ses conseillers d'État; et ceux qui, dans les postes officiels, civils ou militaires, touchent plus de 15.000 francs par an, ne forment pas aujourd'hui un effectif total de *mille personnes*, y compris les agents diplomatiques et les trésoriers de finance, dont les uns sont astreints à une représentation onéreuse et les autres au dépôt d'un fort cautionnement.

Parmi les emplois privés au contraire, en la place des courtiers et des « facteurs » du marchand en gros, des clercs et scribes du banquier, des contremaîtres et « suppôts » du manufacturier, petites gens et de basse mine du XVIIIe siècle, nous voyons des salariés de haute envergure, puissants personnages qui, sous titres de directeurs, administrateurs ou gérants, sont à la tête des chemins de fer, des compagnies de navigation et autres entreprises de transports, des usines et des magasins géants, des établissements de crédit aux bras longs et multiples, des journaux, des hôtels monstres, des théâtres, des docks, des sociétés d'assurances, d'éclairage, des houillères et des industries de toute sorte où les émoluments de 50.000 francs sont fréquents, où il s'en trouve un bon nombre de 100.000 francs et quelques-uns bien supérieurs.

Les trois « maréchaux de la nouveauté », qui mènent le magasin le plus prospère en ce genre, se partagent un traitement de 600.000 francs, égal à la moitié de celui du Président de la République. Les douze commis supérieurs qui les assistent et forment leur conseil touchent autant que le conseil des ministres. Au-dessous d'eux, et *pour l'ensemble des grands bazars*, à Paris, il existe au total plus de 250 traitements de 25.000 et

20.000 francs — égaux à ceux des préfets de 2e et 3e classe — encaissés par les chefs de comptoir et assimilés.

Et cela, dans une seule branche d'activité commerciale. Quoique ainsi transformés, ceux que l'on appelait sous la Restauration des « calicots » n'en sont pas moins des prolétaires de naissance, qui capitalisent leur intelligence et leur énergie. Les principaux employés de l'industrie, quoiqu'ils possèdent une instruction technique supérieure, sont aussi dénués le plus souvent de tout capital matériel; il ne possèdent que le capital personnel, mais leur salaire *d'une année* arrive à représenter une fortune : 10 pour 100 sur les bénéfices au gérant de cette société métallurgique, qui occupe des milliers d'ouvriers, est-ce trop payer sa valeur? Non sans doute, puisqu'il est seul responsable du succès. Mais, d'après le dividende moyen depuis vingt ans, cela équivaut à un traitement de 700.000 francs; le triple de ce que Charles-Quint, dans sa magnificence, donnait au prince gouverneur des Pays-Bas. Colbert n'avait pas autant lorsqu'il réformait la France; encore se servait-il lui-même et prenait-il dans la caisse à l'insu du Roi!

Au XVIIIe siècle, lorsqu'on imagina de faire des routes dans le royaume, pour aller ailleurs que de Paris à Versailles ou à Fontainebleau, le gouvernement de Louis XV, soucieux d'obtenir les hommes compétents dont il avait besoin, leur assura un traitement honorable : le directeur général des Ponts et Chaussées, à Paris, toucha 45.000 francs (1736); l'ingénieur en chef d'une province reçut 11.400 francs. Mais, dans l'industrie privée, le directeur d'une mine de charbon du Midi était payé 2.660 fr. en 1754, au lieu qu'aujourd'hui son successeur, dans la même exploitation, est payé 30.000 francs.

Ainsi, non seulement la société actuelle se montre plus prodigue que les États anciens et modernes, envers ses travailleurs à tous risques que nous nommons ses « actionnaires », mais

elle récompense aussi généreusement ses « obligataires », les employés à salaire convenu. Car, si nous voulions continuer le parallèle entre les fonctions officielles et les fonctions privées, au-dessous des chefs de colonnes, des individualités chanceuses et le plus souvent précieuses, levain d'intelligence et de volonté par qui la pâte humaine fermente, nous trouverions en sous-ordre un peuple de laborieux agents : les uns font mouvoir les organes délicats de ces vastes machines à fabriquer, à vendre, à prêter, à transporter, dont les noms sont partout connus; les autres — moins en évidence mais en majorité sans doute — secondent, à titre de « fondés de pouvoirs », d' « intéressés » et de lieutenants de confiance, les 19.000 patrons du haut commerce et les 193.000 industriels français.

L'étiage des traitements est, pour ceux-là, deux et trois fois plus élevés que pour les serviteurs de l'État ; ce qui s'explique *économiquement* par la différence des mérites respectifs : dans les emplois privés il y a peu d'incapables; il ne pourrait guère y en avoir. Ceux qui occupent ces emplois sont trop surveillés, trop sous l'œil de patrons ou de supérieurs hiérarchiques, eux-mêmes talonnés par le souci de leurs intérêts ou les exigences des bailleurs de fonds. On s'aperçoit très vite des défauts d'un subordonné, et on le renvoie parce que ces défauts causent un préjudice.

La machine nationale, qu'elle s'appelle « gouvernement », « administration » ou « magistrature », est aujourd'hui montée de telle sorte qu'elle laisse peu de place à l'initiative, et impose peu de responsabilité aux individus qui président à ses rouages. Il est beaucoup plus facile d'être, je ne dirai pas député — cela va de soi — mais ministre ou trésorier général, que d'être directeur d'un chemin de fer ou d'une compagnie d'assurances. Il semble même que le premier venu soit apte à remplir une fonction publique, parce que, s'il la remplit mal ou médiocrement,

son incompétence, pourvu qu'elle soit discrète, est peu apparente. Il n'y a pas de sanction pour la révéler comme dans les affaires privées, où l'action s'impose, où la lutte des concurrents est âpre et où le bilan sert de critérium.

Un juge, un sous-préfet, un ingénieur même de l'État, peuvent *impunément* commettre des fautes lourdes; un ingénieur industriel ou un chef d'agence du Crédit Lyonnais ne le pourraient pas. Avec de la prudence et de la respectabilité le salarié officiel, couvert par ses chefs, encadré par ses collègues, fortement tenu en lisières par des règlements minutieux, a toute chance d'arriver sans encombre à la retraite. Pour le salarié privé, quel que soit son grade, — sauf en certaines administrations déjà cristallisées sur le modèle de l'État, — la paresse est voyante, l'incompétence est coupable, les bévues sont personnelles et il les paie... de sa place.

En revanche, ses ambitions peuvent se donner carrière. Celui-ci, comme un homme d'armes féodal, est l'officier en campagne, soumis aux bons et mauvais hasards; l'autre est le militaire en garnison, dont les espoirs sont bornés comme les périls.

Naturellement cette justice distributive qui fait, à chaque époque, les profits compagnons des peines, n'est pas plus parfaite aujourd'hui qu'autrefois : elle souffre des exceptions. Le roi avait ses favoris, le peuple a les siens, que sa faveur dispense de mérite; mais seulement dans le champ borné des dignités politiques. Le citoyen-électeur votera peut-être par caprice; mais c'est par raison que le citoyen-plaideur et le citoyen-malade choisiront leur avocat ou leur médecin. Et ce sont aussi des mobiles raisonnables qui feront estimer et réputer tels ou tels peintres, architectes, écrivains, professeurs ou artistes dramatiques.

Exercer une profession dite « libérale », être médecin, avo-

cat, artiste, homme de lettres ou même officier ministériel, c'est se livrer à une industrie dont les produits sont purement intellectuels, puisque l'on tire ici toute la matière de son cerveau. Il est clair qu'il faut un peu plus de génie pour écrire un drame que pour grossoyer des conclusions; mais, dans les deux cas, c'est le travail de l'auteur qui constitue l'*unique* valeur de l'ouvrage; c'est l'effort et la peine que l'un vend et que l'autre achète, et, par là, l'individu adonné aux professions libérales ressemble aux employés.

Il ressemble aux industriels et commerçants en ceci : qu'il fait valoir en « actionnaire de la vie » son capital-humain, sujet comme tel à plus de chances bonnes ou mauvaises que celui du capitaliste à traitement fixe, du fonctionnaire petit ou grand. Dans les entreprises innombrables que le siècle dernier vit éclore, l' « employé » n'a pas eu sa part des succès éclatants : des distilleries comme la *Bénédictine* qui partit de 2 millions pour arriver à 31 ; ni des compagnies d'assurances comme la *Générale*, qui, de 5 millions — incendie et vie réunis — monta à 187 millions; ni des charbonnages qui débutèrent à 6, 3 ou 1 million, comme Courrières, Bernay ou Lens, pour atteindre 170, 207 ou 230 millions; ni d'aucune autre de ces affaires heureuses qui servent d'appâts au capital coureur d'aventures et d'exemples aux ennemis du capital, pour flétrir son avidité.

Mais cet « employé » n'a pas été atteint dans son budget, dans ses économies, par le désastre des valeurs mortes, mourantes et avariées, dont les unes disparaissent de la cote après faillite ou liquidation, dont les autres continuent d'y figurer avec un dividende rongé ou spasmodique. Telles sont des douzaines de compagnies de traction, de gaz, d'électricité, d'armement, de navigation, d'imprimerie, de verrerie, de brasserie, d'assurances, de produits chimiques et autres, dont le capital s'est évaporé.

S'il est permis d'avancer, après une étude attentive, que, pour l'industrie et le commerce *pris en bloc depuis cinquante ans*, du moins pour cette portion connue des affaires, qui ont été organisées en sociétés et cotées à la Bourse, les bénéfices et les pertes, de 3 ou 4 milliards chacun, se balancent[1]; s'il est permis d'en conclure que les capitalistes, *pris en bloc*, n'ont ni gagné ni perdu, il est clair aussi que cet équilibre global recouvre autant de défaites que de triomphes partiels et que la chance d'autrui est une mince consolation pour l'actionnaire ruiné.

Semblables sont les destinées de ceux qui, n'ayant d'autre capital que leur personne, sont jaloux de l'exploiter eux-mêmes. Beaucoup ici rêvent la renommée, cette gloire viagère, plus encore que la fortune ; en tous cas nul n'atteindra la fortune qu'avec et par la renommée. Cette fortune, suivant les diverses carrières, sera très différente ; et, dans la même carrière, elle variera fort suivant la nature de l'ouvrage, beaucoup plus que suivant son mérite.

Seulement, toutes les professions « libérales », soit qu'elles répondent à un besoin, soit qu'elles procurent un plaisir, sont aujourd'hui gratifiées d'honoraires et d'appointements tout à fait supérieurs à ceux des fonctionnaires de l'État; tandis qu'aux siècles anciens c'était le contraire. L'État n'a donc plus la même importance ; il ne joue plus autant de rôle dans notre vie. Certes il a grandi, mais plus encore que lui, plus que la « France publique », a grandi la « France privée » ; et il est tout de même plus facile à un homme de talent — hors du terrain sacrifié aux passions politiques — d'être quelque chose aujourd'hui *malgré le peuple*, qu'il ne l'était naguère d'être quelque chose *malgré le roi*.

[1] Voir le *Bulletin de Statistique et de Législation comparée* de septembre 1905, et les articles de M. Paul Leroy-Beaulieu dans l'*Économiste Français* des 23 et 30 décembre 1905 et 6 janvier 1906.

CHAPITRE V

HONORAIRES DES PROFESSIONS LIBÉRALES *MÉDECINS* ET *CHIRURGIENS*.

Besognes et fonctions honorées ou dédaignées, à raison ou à tort, suivant les temps et les nations. — Les professions libérales ont toutes profité de l'évolution des *idées*, mais non de l'évolution des *prix*. – L'inégalité dans le sein de chacune d'elles, a crû et non diminué. — Situations exceptionnelles créées, les unes par l'aristocratie des nouveaux riches, les autres par l'aisance nouvelle de la démocratie.

Le médecin du moyen âge vit à la solde d'un client unique qui devient un maître. — Traitements des « physiciens » et maîtres en médecine du comte de Savoie, du duc d'Orléans, du comte de Nevers, de la reine Anne de Bretagne, de la reine Isabeau de Bavière, de l'Infant d'Aragon; des chirurgiens de Charles-le-Sage, de l'archiduc-roi d'Espagne, du duc de Berry, etc. — Médecins du roi René de Provence. — Jacques Coictier, Jean de L'Hôpital.

Médecins du XVIIe siècle. — Leur place sociale. — Gui Patin, sa fortune. — La barbe et le rabbat. — Vautier, médecin de Louis XIII. — Les d'Aquin sous Louis XIV, leur disgrâce. — Caractère *politique* et non *médical* de l'élévation domestiquée des médecins d'autrefois. — Un grand médecin supérieur aujourd'hui à un simple ministre.

Recrutement ancien du corps médical, en droit et en fait. — Parchemins achetés et faux diplômes. — Les « collèges de médecins ». — *Medicus Deo Similis*, les paranymphes. — La médecine du XVII[e] siècle, les superstitions et l'ignorance. — Le vice de M. Purgon. — La saignée.

Honoraires des médecins actuels à Paris et en province. — Le gain annuel des princes de la science. — Prix des visites de médecins sous Louis XIV et sous Louis XV. — Maladies soignées à forfait. — Le D[r] Helvétius. — Médecins des grands seigneurs et des bourgeois. — Appointements des médecins d'hospice sous l'ancien régime, à Paris, à Orléans, à Marseille, à Soissons, à Nantes, à Mézières, Bordeaux. — Hôtel-Dieu et hôpital du Saint-Esprit. — Le tarif augmente en temps d'épidémie. — Médecin communal et obligatoire. — Le besoin de médecin est, comme beaucoup d'autres, un *besoin récent*. — Nombre des médecins naguère et aujourd'hui à Paris, à Troyes, à Amiens, en France.

La pharmacie et le coût des remèdes. — Les « parties » des XIV[e] et XV[e] siècles. — Le prix des lavements au temps de Molière; « M. Fleurant » est très raisonnable. — Albert Dürer paie un clystère le même prix qu'il vend ses dessins. — Les « clystères dorés » au moyen âge. — L'ancienne pharmacopée. — Prix très élevé des emplâtres, onguents, tisanes et purgations. — Les notes d'apothicaire. — Complication des formules antiques. — Le progrès de l'industrie chimique et des moyens de transport a prodigieusement abaissé le coût de la pharmacie; exemples tirés de quelques médicaments. — Triple phénomène d'accroissement du nombre des médecins, d'augmentation de leurs gains annuels et de diminution du prix des remèdes.

Les grands chirurgiens; leur habileté l'emporte en valeur vénale sur le diagnostic du médecin. — Grande part de légende dans l'opinion admise sur la situation respective des deux professions, au temps passé. — Du danger d'écrire l'histoire d'après les *textes* et non d'après les *faits*. — Grande dissemblance entre les Français du Code et les Français de la vie réelle. — La « Cyourghie » au temps de saint Louis, va de pair avec la

médecine. — Prix des opérations et de l'arrachage des dents par les chirurgiens-lettrés au XIVe siècle. — Barbiers à lancette et gens de robe longue au XVe siècle. — Inégalité théorique ; capacité effective des barbiers-chirurgiens. — Les examens qu'ils subissent. — Le « premier barbier » du roi. — Ambroise Paré, Jean Juif, François Félix. — La fistule de Louis XIV ; une opération de 1.500.000 francs. — Les accouchements. — Prix des amputations, des opérations du trépan ou de la pierre, prix des saignées suivant la qualité des chirurgiens. — Des raisons pour lesquelles les médecins et chirurgiens sont plus estimés aujourd'hui ; et des raisons, très différentes, pour lesquelles ils sont mieux payés.

Suivant les temps, suivant les nations, telles ou telles besognes, telles ou telles fonctions sont, à raison ou à tort, honorées ou dédaignées. Le barreau, dans la république romaine, avait un prestige dont il était dépourvu dans la monarchie française. Les charges militaires furent en Chine, jusqu'à ces dernières années, les moins prisées de toutes. Le service personnel des grands était le plus noble au moyen âge ; il a cessé de l'être dans les temps modernes. Les postes officiels, dans certains états de l'Amérique... et même de l'Europe, n'ont plus rien du lustre qu'ils ont conservé dans d'autres. Pourtant les employés des haras ou des eaux et forêts ont plus de relief encore que les vétérinaires et les marchands de bois.

Voici deux siècles il n'était pas, chez nous, d'avocat qui n'ambitionnât la condition de juge ; aujourd'hui il n'est pas de magistrat qui aille de pair avec les avocats illustres. Ces jugements, bons ou mauvais, ont tous leurs causes profondes ; justes ou injustes, il n'importe. Mais il arrive que la richesse, dans un État gouverné par l'opinion, perd beaucoup de son importance sociale, lorsque l'opinion donne au mérite personnel le pas sur les situations qui s'obtiennent par l'argent ou même par le vote.

Lorsqu'il s'agit toutefois *d'apprécier en argent* ces valeurs intellectuelles, artistiques ou scientifiques, l'argent reprend ses droits souverains, et les paie, non suivant l'estime qu'il en fait, mais suivant le besoin qu'il en a ou la jouissance qu'il en espère. Or les raisons qui font que l'on paie ne sont pas toujours les raisons pour lesquelles on estime. Ainsi les professions libérales,

qui toutes ont profité de l'évolution *des idées*, n'ont pas profité toutes de l'évolution *des prix*. Et, dans les catégories qui en ont bénéficié le plus, l'inégalité a plutôt crû que diminué.

Il s'est opéré un déclassement des diverses sortes d' « aristocraties » d'argent, de pouvoir, de naissance et de talent; mais, dans le classement intérieur de chaque groupe il ne s'est opéré aucun nivellement, pas plus sur le terrain des honoraires libéraux que sur celui des traitements privés ou sur celui de la richesse acquise. Au contraire, il s'y est créé des privilèges, des situations plus favorisées, plus hautes et, par rapport à l'ensemble de chaque corporation, plus exceptionnelles, qu'il n'y en avait jamais eu naguère. Il y a par conséquent aujourd'hui plus d'inégalité qu'autrefois, dans le sein de chaque profession, entre ceux qui gagnent 200.000, 400.000, 600.000 francs par an et ceux qui gagnent seulement de quoi vivre. Cette « élite » n'est d'ailleurs une élite qu'au point de vue du salaire, et ce salaire est « juste », puisqu'il est librement consenti. Ces situations enviées, qui résultent de l'offre et de la demande, ont été créées au profit de leurs favoris, les unes — celle des médecins et des peintres — par l'aristocratie des nouveaux riches; les autres — celles des auteurs dramatiques et des acteurs — par l'aisance nouvelle de la démocratie.

Il n'y a d'ailleurs pas d'explication à donner de ce que les grands avocats soient mieux rétribués que les grands écrivains: plus qu'il n'en pourrait être donné de ce qu'un kilo d'acier coûte aujourd'hui moins cher qu'un kilo de bœuf, tandis que c'était exactement le contraire au XVe siècle. Les prix aussi ont leurs raisons... que la raison n'a point à connaître. Il ne s'ensuit pas de ce que les premiers chirurgiens se fassent présentement 600.000 francs par an, tandis que les premiers médecins ne se font pas plus de 200.000, que la chirurgie soit supérieure à la médecine; ni de ce qu'un ténor peut gagner 400.000 francs,

tandis qu'un comédien n'en gagnera pas plus de la moitié, que l'opéra l'emporte à ce point sur le drame ; ni enfin, de ce que le peintre de portraits en vogue réalise des recettes annuelles de 300.000 francs, tandis que le peintre d'histoire le plus réputé reste bien en deçà d'un pareil chiffre, il n'y a pas à conclure que l' « histoire » soit au-dessous du « genre » ou du « portrait ».

Mais seulement cette remarque peut être faite : que les vulgaires lois économiques gouvernent brutalement ce domaine des honoraires et que, malgré les changements du régime politique, les faveurs pécuniaires des citoyens se trouvent n'être pas distribuées avec plus de discernement véritable que celles des rois.

Nos bourgeois contemporains sont toutefois plus généreux, parce qu'ils sont plus riches, que n'étaient les grands personnages de jadis; et leur clientèle est moins oppressive parce qu'elle est plus divisée. Le médecin, l'artiste, du moyen âge devait, pour bien vivre, vivre à la solde d'un patron puissant, client unique qui devenait un maître. Les « physiciens » des princes touchaient un traitement annuel qui variait de 2.250 fr. pour le médecin du comte de Savoie (1401), jusqu'à 22.000 fr. pour le chirurgien de Charles le Sage. Ce dernier chiffre est très exceptionnel; de même ceux de 19.500 francs attribués au premier médecin de la reine Anne de Bretagne (1498), et de 14.600 fr. accordés au médecin d'un infant d'Aragon (1380).

Pratiquement, les appointements allaient de 4.000 à 8.000 fr. Le premier « maître en médecine et physicien » du duc de Bourgogne avait 7.000 fr., le second 5.700 fr. Celui du duc de Berry 6.000 fr. (1397), celui de la reine Isabeau de Bavière 5.800. Le médecin ordinaire et le chirurgien de l'archiduc-roi d'Espagne (1501) ont pareillement 6.700 fr. Plus économes, le duc d'Orléans ne payait que 4.560 fr. en 1445 et son aïeul, en 1360, que 1.630 francs. Le comte de Nevers donnait 2.400 fr.

et des seigneurs moins notables 1.000 à 1.500 francs seulement : le médecin de l'évêque de Troyes touche 860 fr. par an (1342).

Parfois, il est vrai, ces docteurs sont payés en rentes d'Église : Jean Lavantage, le premier médecin du duc Philippe-le-Bon, en 1435, est prévôt du chapitre de Saint-Pierre, à Lille ; après lui, ce bénéfice, médical par destination, semble-t-il, fut donné au premier médecin de la duchesse de Bourgogne. D'ailleurs la profession de la médecine et celle de la théologie ne s'excluaient pas ; on pouvait exercer l'une et l'autre, en un temps où le médecin était forcément clerc et célibataire[1].

Lorsqu'il n'était pas clerc il était juif. Dans le midi, au moyen âge, il appartenait plutôt à la synagogue qu'à l'église. Le roi René avait toujours près de sa personne des docteurs israélites, dont les coréligionnaires avaient élu domicile en Provence. Ils étaient riches, haïs d'ailleurs du menu peuple qui les maltraitait volontiers aux occasions, et influents auprès des autorités. Comme ils savaient se défendre, « grâce à l'or, l'encens et la myrrhe qu'ils avaient en mains », dit un pamphlet du XVe siècle à Sisteron, ils passaient pour insolents aux yeux de leurs adversaires[2].

Le conseiller-physicien, en relations journalières avec le prince qu'il soignait, admis plus ou moins dans sa familiarité, pouvait s'élever et s'enrichir par sa faveur : Jacques Coictier, le médecin de Louis XI, devenu président à la Chambre des Comptes et millionnaire, donna, dit-on, 2.400.000 francs à Charles VIII, pour échapper aux poursuites dont il était

(1) Il en fut ainsi jusqu'en 1453. Pierre Chauchat, recteur de l'Université de Paris en 1275, était professeur de médecine et de théologie.

(2) Tel, à Sisteron, le médecin Bellaut David qui, insulté dans sa demeure un jour de mascarade, obtint du magistrat que les « faux visages » fussent soumis à la déclaration et inscription préalable sur les registres de la sénéchaussée. D'où émeute contre les juifs, accusés de gêner les joies populaires. (Laplane, *La vie privée à Sisteron au XVe siècle*, p. 28).

menacé à la mort de son maître. Sans prétendre jouer un rôle politique Jean de L'Hôpital, médecin du connétable de Bourbon, fut nommé par lui bailli de Montpensier, auditeur des Comptes de l'Auvergne et pourvu de terres nobles, grâce auxquelles son fils Michel, le futur chancelier de L'Hôpital, eut à ses débuts au barreau figure de gentilhomme.

Au XVIIe siècle, en Dauphiné et Comtat d'Avignon, beaucoup de médecins étaient de race noble, faisant leurs preuves pour l'ordre de Malte. Vestige des idées de l'ancienne Rome, fortement enracinées dans ces régions méditerranéennes, qui refusaient aux armes une prépondérance exclusive et honoraient les carrières civiles à l'égal du service militaire. On sait que les grandes familles de Provence furent, indifféremment et à la fois, de robe ou d'épée.

Dans le reste du royaume les médecins étaient de petite extraction. Nous n'avons guère de renseignements sur eux, pas plus d'ailleurs que sur les avocats, les marchands, les paysans, les petits fonctionnaires et même les hobereaux de province qui composaient la presque universalité de l'ordre privilégié. Sur la cour, l'hôtel de Rambouillet, Port-Royal, les maîtresses du roi, les beaux-esprits et les faits de guerre, nous savons presque tout ; mais assez peu de chose sur les vingt millions de sujets du royaume.

Le corps médical, sauf rares exceptions comme Brayer qui avait de son chef une belle fortune, se recrutait dans la plus humble bourgeoisie. A ses membres leur état ne donnait qu'un rang médiocre et ils ne sortaient guère de leur état. L'exemple de Claude Perrault qui

laissant de Gallien la science suspecte,
De méchant médecin devint bon architecte,

est un exemple à peu près unique. Une honnête aisance et le décanat de la faculté étaient le summum des ambitions de ceux

qui exerçaient à « la ville ». Ceux qui, par leur charge, avaient l'accès de « la cour » pouvaient élargir le champ de leurs espérances; mais, sur ce terrain mouvant, les risques étaient considérables. Le type du médecin bourgeois c'est Gui Patin, dont les parents avaient eu sept enfants : cinq filles dotées à part et deux fils qui eurent à partager 2.100 francs de rente.

Reçu docteur à 26 ans (1627) Patin, qui s'était fait un moment correcteur d'imprimerie, pour vivre durant sa période d'études, eut la chance d'épouser une femme qui devait lui apporter un jour 300.000 francs de capital. Cette succession, recueillie par lui aux environs de la cinquantième année, paraît avoir été le plus clair de ses gains professionnels. On le voit alors acheter une « belle maison des champs » pour 49.000 francs, à trois lieues de la capitale et, dans Paris même, place du Chevalier du Guet, un immeuble de 90.000 francs, où se trouve une vaste « étude » — cabinet de travail, dirions-nous — dans laquelle il espère faire entrer ses 10.000 volumes[1]. Il était alors doyen de la faculté et « nos messieurs, écrit-il, disent que je suis le mieux logé de Paris ».

Ce n'était pourtant pas la richesse. Le médecin de ce temps-là faisait ses visites à mule. Guénaut prétendit faire les siennes à cheval. Cela fit du bruit et choqua.

Guénaut, sur son cheval, en passant m'éclabousse,

dit Boileau ; mais ce praticien, recherché dans sa toilette autant que solennel dans son débit, n'aurait osé dépouiller la tenue sacramentelle : grande perruque, chausse rouge, longue robe et rabat — « qui pourrait, remarque Pascal, avoir confiance en un médecin qui ne porte pas de rabat » — j'allais oublier la barbe, qu'il

[1] *Lettres* de Gui Patin (édition Réveillé-Parise), I, 174, 179, 333. L'achat fut fait en 1651. Il écrit, en 1644, que ses beaux-parents étaient encore vivants mais fort vieux à cette époque.

lui seyait de porter aussi ample que nature le permettait ; car « la barbe, comme dit Toinette à Argan, fait plus de la moitié d'un médecin ». Plus tard ce fut le contraire et le bon ton voulut, jusqu'au milieu du XIXe siècle, que le médecin fut exactement rasé ; suivant les rites du système pileux, aujourd'hui abolis, qui interdisaient les favoris aux militaires et les moustaches aux avocats.

Sous Louis XV, à Paris, le grand seigneur courait à six chevaux, ventre à terre, comme en rase campagne ; mais le médecin, en habit noir, roulait carrosse. Sa situation sociale avait grandi ; Vicq d'Azur, dans les salons, partageait la faveur des encyclopédistes.

Quant au médecin de cour, son élévation et sa chute tenaient l'une et l'autre à fort peu de chose. Sous Louis XIII, Vautier, pauvre garçon, domestique d'un cordelier nommé le Père Crochard, était devenu « médecin du commun » chez la Reine-Mère, à 2.130 francs de gages annuels. Seul avec elle, en l'absence de son docteur ordinaire, il la guérit d'un érésipèle et fut aussitôt gratifié des premiers postes dans sa maison. Mais ces bonnes grâces de Marie de Médicis lui valurent, au lendemain de la journée des Dupes, d'être mis à la Bastille où il passa 12 ans. Sorti de prison en 1643 il put encore occuper, dix années durant, la charge de médecin de Mazarin où il s'enrichit. Moins heureux que lui, un autre médecin de Louis XIII, pour avoir été trouvé porteur d'un « horoscope », fut envoyé aux galères et n'en revint pas.

Sous Louis XIV les d'Aquin firent des fortunes plus brillantes : fils d'un rabbin d'Avignon, converti à Aquino, localité du royaume de Naples dont il prit le nom, le premier d'Aquin devint médecin ordinaire et intendant de la Dauphine ; il fut anobli en 1669. Son fils Antoine poussa plus loin : premier médecin du roi, à 40 ans, et, du droit de sa place, « surinten-

dant général des bains, eaux et fontaines minérales et médicinales de France, il acheta d'un financier le comté de Jouy-en-Josas, le fit rattacher à la mouvance du Louvre, prit les armes de la ville d'Aquino, avec couronne comtale, et... les chansons ne se firent pas attendre. Mais elles n'empêchaient pas ce praticien de tirer de sa charge et des pensions qu'il y joignait, un traitement de 170.000 fr. par an.

En même temps d'Aquin établissait sa famille ; il avait fait de son frère Pierre un des médecins ordinaires du roi, de son autre frère un evêque de Fréjus, et il guettait pour son fils, déjà nanti de trois abbayes, quelque riche prélature. Il la voulut trop belle, malheureusement ; il sollicita de plein saut pour ce jeune homme de 25 ans l'archevêché de Tours, querella le Père de La Chaise qui recommandait un autre candidat et osa se plaindre au roi qui, excédé, disgracia cet insatiable Esculape. En un jour les d'Aquin, disparurent, chassés comme des laquais, exilés au fond d'un trou de province, perdus à jamais pour avoir déplu.

Tels étaient, il y a deux cents ans, les princes de la médecine, on n'oserait dire de la science, car d'Aquin, aussi bien que son successeur Fagon, étaient des ânes et nombre de leurs collègues à Versailles, au dire des contemporains illustres, étaient « moins que rien ». Ces ascensions domestiquées demeuraient toujours éphémères, fragiles, à la merci d'un caprice ; et leur caractère saillant est de n'être point proprement « médical », mais « politique ». Elles ne proviennent pas de la capacité professionnelle du docteur, mais de la chance du courtisan.

De nos jours aussi des médecins parviennent aux honneurs politiques; ils occupent, par les bonnes grâces du peuple, les premières charges de l'État, autant que les autres citoyens et même davantage, puisque, dans un de nos derniers cabinets, se trouvaient à la fois à l'intérieur, aux finances et aux travaux publics, trois ministres-médecins. Voilà de quoi Saint-Simon

eut été fort choqué ; lui qui louait Fagon d'être demeuré « toujours respectueux et toujours à sa place » ; place assez modeste sans doute en comparaison de celle d'un duc et pair.

Le médecin du xxe siècle, s'il lui plaît « sortir de son état », peut donc tenir un rang beaucoup plus haut que jadis dans la politique ; mais il ne peut plus comme jadis tenir, de par la politique, le premier rang dans le corps médical. Or il est clair que, dans notre démocratie, un grand médecin est supérieur à un simple ministre. Quant aux docteurs de petite ville, il n'en est plus, même sans le secours d'aucune protection, d'assez pauvres en honoraires, pour que leurs fils soient réduits à débuter par une place de valet, ainsi que Guillaume Dubois, le futur cardinal, fils d'un médecin de Brives, sous Louis XIV.

En droit, nul ne pouvait exercer la médecine sans être gradué d'une faculté. De ces facultés il y en eut 12 ou 15, suivant les dates ; deux seulement, Paris et Montpellier, étaient sérieuses : coûteuses aussi, Paris surtout, où le prix des « actes » réglementaires montait à 14.000 francs. A Angers, Caen, Valence, Aix, Toulouse, Avignon, on était reçu à meilleur marché et l'on était reçu toujours. Ces « petites universités » ne renvoyaient personne. Si le candidat, trop ignorant, ne pouvait acheter son parchemin dans l'une, il allait dans l'autre ; sans compter que les faux diplômes ne manquaient pas et, « si l'on ne trouve remède à cet abus, écrivait Gui Patin, il sera plus grand nombre de médecins en France qu'il n'y a de pommes en Normandie ou de frati en Italie et en Espagne »[1].

En fait, il existait, dans les villes de quelque importance, des « collèges de médecins », corporations qui se recrutaient sur place et auxquelles il suffisait d'être affilié pour pratiquer librement, dans la localité, l'art de guérir à petit prix. Les médecins

[1] Lettres I, 491 ; III, 451 (en 1649 et en 1663).

qui avaient coiffé le bonnet de docteur en province ne pouvaient exercer à Paris sans subir un nouvel examen devant les régents de la capitale[1].

Ceux-ci avaient une haute idée de leur mérite. Molière ne pouvait feuilleter sans doute leurs registres, ni assister à toutes leurs cérémonies; il y eût glané de bien jolis traits : et par exemple cette formule, « *Medicus Deo Similis* », choisie par un docteur en une circonstance solennelle pour texte de son discours à ses confrères. « Messieurs de la faculté, développait-il, vous êtes les ministres et les *collègues* de Dieu... ». La promotion d'Argan, dans le *Malade imaginaire*, est simplement burlesque; mais ne seraient-ils pas de la meilleure comédie ces « paranymphes », éloges officiels de chaque docteur nouvellement reçu, prononcés en public par son parrain.

L'un de ces parrains s'exprime en ces termes sur le compte de son récipiendaire, qui répondait au nom de Moreau : « Le voilà, ce jeune Moreau, la merveille de son siècle et de cette école ! Que dis-je ? La Merveille ! Mais il n'y a rien qu'on puisse appeler merveilleux en un mortel chez qui tout est divin et dont on ne doit rien attendre d'ordinaire... » Or celui qui parlait ainsi était un contemporain de Molière. Et de même ceux qui proposaient et rédigeaient leurs thèses de doctorat en médecine sur des sujets tels que les suivants : « Les héros sont-ils bilieux ? » ; « La femme est-elle un ouvrage imparfait de la nature ? » ; « Les bâtards ont-ils plus d'esprit que les enfants légitimes ? » [2].

Que les savants d'il y a deux siècles fussent moins savants que les nôtres, c'est de quoi l'on ne saurait leur tenir rigueur

[1] Il y eut à Paris pendant quelques années, au XVIIe siècle, une « Chambre Royale des médecins provinciaux », mais elle fut cassée en 1693, sur les réclamations de la faculté parisienne. — Voyez *Les anciens médecins Lillois*, 3 vol. petit in-32 et Arch. Départ. Lozère G. 1014.

[2] Dr Raynaud. *Les Médecins au temps de Molière*, 42, 63, 65.

attendu que, dans deux siècles, si le progrès des connaissances humaines marche du même pas, nos « savants » d'aujourd'hui sembleront ignorants à leurs successeurs. On ne croyait plus, sous Louis XIV, que la belette

> Par la bouche conçoit et par l'oreille enfante,

comme le croyait Richard de Fournival, fils du médecin de Philippe-Auguste, chancelier de l'église d'Amiens au XIIIe siècle; on ne croyait plus que l'améthyste rende éloquent, que l'émeraude aide à vaincre dans les combats et que l'aimant fasse découvrir le degré de chasteté des femmes, comme le croyait au XIVe siècle Albert le Grand, dans son traité *Des vertus des herbes et des pierres*; on ne croyait plus, comme Jean Cuba au XVe siècle, dans son *Ortus Sanitatis*, que la Harpie qui a tué un homme, s'attriste et se mélancolie jusqu'à la mort lorsqu'elle aperçoit dans l'eau la ressemblance de son image avec la tête humaine. Les contemporains de Pascal n'auraient pas soupçonné de sorcellerie, comme les contemporains de Villon, une femme hydropique à cause de son ventre; ils n'auraient pas condamné, comme les contemporains de Rabelais, une mère à être brûlée vive « pour avoir empoisonné son enfant avec son lait ».

Mais les plus graves personnages étaient encore entichés d'astrologie, de chiromancie et de magie. Ils croyaient aux « charmes », à la pierre philosophale, aux « caractères » ou talismans qui faisaient leur porteur invulnérable, aux herbes et aux poudres mises dans les souliers et les habits, par lesquelles on captait l'amour des dames. Richelieu se fit envoyer, par un banquier de Rome, un anneau qui, porté au second doigt, « était un excellent préservatif contre les hémorroïdes » ; et le maréchal de Brézé écrivait au secrétaire d'État Bouthillier, dont la belle-fille était sur le point d'accoucher, pour lui recommander l' « eau de tête de cerf ». Il lui envoie, d'Angers à Paris, « par un laquais

exprès », un flacon gros comme le pouce, de peur que la fiole ne fût cassée par le messager ordinaire : « Monsieur, l'on fait aussi grand cas, ajoute-t-il, d'un os que l'on trouve dans le milieu du cœur des cerfs, qu'on fait prendre en poudre, dans un peu de vin blanc, aux femmes qui sont en travail »[1].

Le trésor banal de nos découvertes accumulées fait que nos commères d'aujourd'hui sont plus fortes en médecine que les « mires » et les physiciens du roi « Félippe » et qu'un ouvrier du xxe siècle est moins facile à abuser sur certains sujets que le cardinal de Richelieu.

« Guénaut a dit quatre mille fois qu'on ne saurait attraper l'écu blanc des malades si on ne les trompe. » Gui Patin, qui nous conte ce propos d'un confrère[2], faisait de même sans doute, et de même aussi font plus ou moins nos médecins contemporains. Le cas n'est pas pendable; parfois il est fort innocent. Interrogez nos célébrités médicales appelées en consultation au chevet d'un malade, elles avoueront avoir à faire quelques gloses inévitables : la première, pour couvrir, s'il s'est trompé dans son diagnostic, le médecin ordinaire qui les a appelés, en expliquant que son traitement était jusqu'ici le meilleur à suivre, bien qu'il faille pourtant le changer en tout; la seconde, pour réconforter le client, incurable ou désespéré, en lui faisant entendre que sa guérison risque d'être longue.

Le vice ridicule de « Monsieur Purgon » et de ses collègues n'est pas d'avoir ignoré, mais d'avoir refusé de s'instruire. Au lieu d'apprendre la médecine au lit des patients, ils argumentaient et philosophaient sur les bancs de l'école. La plupart des élèves arrivaient au doctorat sans avoir jamais vu un seul malade.

(1) Arch. Affaires Étrang., France, t. 778, fol. 6; t. 789, fol. 76. — La corne de cerf, pour la pharmacie, se vendait encore 2 fr. 30 le kilo, à Bordeaux, en 1698. (Archives hospitalières de la Gironde.

(2) *Lettres* de Gui Patin (Édition Reveillé-Parise, III, 541).

Leur unique supériorité, vis-à-vis des barbiers-chirurgiens et de tous ceux qu'ils nommaient charlatans, était de savoir le latin. Ils concluaient, de ce que ceux-ci ne savaient pas le latin, qu'ils ne savaient pas la médecine.

Ici, l'introduction de la méthode expérimentale fut beaucoup plus tardive que dans les autres sciences ; il était de principe qu'il fallait rejeter toutes les nouveautés « autant dangereuses en notre art qu'elles le sont en religion », disait un doyen. Ce système, appliqué du petit au grand, faisait proscrire par décret, aussi bien la levure de bière dans le pain, comme un poison dangereux, que la circulation du sang comme un détestable paradoxe.

La saignée seule, qui peut-être a tué plus de monde que les balles, les purgations et les lavements devaient suffire. C'était un axiome de thérapeutique que « le sang, dans le corps humain, est comme l'eau dans une bonne fontaine : plus on en tire et plus il s'en trouve »[1]. Aussi la saignée ne sera-t-elle jamais trop fréquente, surtout à Paris où les médecins sont incomparables, dit Riolan, pour en savoir user largement. Tant pis pour qui veut s'y soustraire : Gui Patin est enchanté que la femme d'un premier président, qui haïssait la saignée, soit morte subitement. Tandis qu'un autre meurt « pour n'avoir été saigné, dit-il, que deux fois fort petites, mon fils, fort malade, a guéri par 20 bonnes saignées des bras et des pieds avec, *pour le moins*, une douzaine de bonnes médecines de casse, sené et sirop de roses pâles ». On saignait aussi bien des enfants de trois mois, et même de trois jours, que des vieillards de 80 ans ; les saignées dont le nombre, en une seule maladie, dépassait parfois la trentaine, alternaient avec les purges et les clystères et nul sujet n'y échappait[2].

(1) *Lettres et papiers d'État* de RICHELIEU, II, 331 — G. PATIN, *Lettres*, I, 176 — Dr RAYNAUD (*ibid.*), 94, 182.

(2) *Lettres* de GUI PATIN, 63, 164, 172.

La princesse de Conti tombe malade, de la pierre croit-on; on lui tire 18 onces de sang. Le lendemain elle prend médecine et jusqu'à son dernier soupir, quelques jours après, elle est contrainte par les hommes de l'art de prendre des lavements. Si bon courtisan soit-il, ce médecin du roi qui note dans son journal que « Sa Majesté est sujette, *comme le reste des hommes*, à s'enrhumer lorsqu'il fait froid, » puise dans le sentiment de son devoir assez d'autorité pour infliger à son maître, en un an, 47 saignées, 212 lavements et 215 médecines[1]. C'est ainsi que l'on soignait indistinctement les « pulmoniques » et la « fièvre pourpre », « les gouttes », la fièvre « double-tierce », aussi bien que les pestiférés.

A prix d'ailleurs très variables. Aux temps modernes il ne se voyait guère de médecins gagés à l'année et défrayés, comme au moyen âge, chez les seigneurs auxquels ils « appartenaient », sauf les médecins des princes et du roi « ayant bouche à la cour ». Le « premier médecin » était, au point de vue pécuniaire, hors de pair[2]. Outre les appointements de sa charge — et l'on a vu ce que d'Aquin pouvait en tirer — son successeur Fagon touchait au Jardin des Plantes, dont il était de droit surintendant, 28.000 francs par an ; tandis que l'aîné des Jussieu s'y contentait de 1.000 francs comme « démonstrateur »[3].

(1) Arch. Aff. Étrangères, t. 795, fol. 314 (France). — *Lettres et papiers d'État* de Richelieu, III, 512 ; VI, 334. — Dr Raynaud (*op. cit.*), 143, 152.

(2) Non seulement en France, mais vis-à-vis des médecins attachés à la personne de moindres souverains : en 1700 le duc de Savoie a trois médecins; le mieux payé, le « médecin de la personne » reçoit à divers titres, 14.000 francs, le médecin de la maison a 3 500 francs. Le chirurgien de Son Altesse Royale touche 5.200 fr., le chirurgien de la maison 1.700 fr. — Giuseppe Grato, *Il Costo della guerra di Successionne Spagnuola e le spese publiche in Piemonte dal 1700 al 1713*, Torino, 1900, p. 201.

(3) J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments de Louis XIV*, V, 519 et 704. (Coll. des Documents Inédits.)

Mais ces postes lucratifs coûtaient assez cher. L'emploi de médecin ordinaire du roi s'achetait 210.000 francs, soit ostensiblement, soit en secret, sous forme de pot-de-vin versé à de puissants protecteurs par celui qui paraissait nommé gratis. A ces exceptions près, il n'y avait de médecins à traitements fixes que ceux des hospices, ou de quelques établissements industriels : tel celui de la saunerie de Salins (Franche-Comté), attitré « pour la visitation des officiers et des ouvriers », qui recevait 250 fr. par an. Aujourd'hui les médecins attachés, par contrat, à certaines de nos grandes usines métallurgiques ou alimentaires ont environ 12.000 fr. d'appointements.

Comme le médecin contemporain celui des derniers siècles vivait de ses honoraires, mais il en vivait très modestement ; non seulement parce que ses visites étaient moins rétribuées, mais aussi parce qu'il en faisait beaucoup moins. En province, aujourd'hui, la visite se paie de 3 à 5 fr., plus une indemnité de déplacement d'environ un franc par kilomètre, qui égalise les situations des médecins de campagne et de petites villes. A Paris, les honoraires varient de 3 fr. dans les quartiers ouvriers, et de 5 fr. dans les autres, jusqu'à 50 fr. pour les « consultations » de médecins d'hôpitaux et jusqu'à 100 fr. pour ceux qui ont titre de « professeurs ».

Mais le docteur parisien qui soigne la clientèle populaire, bien qu'il doive s'abstenir de jamais revenir chez un malade sans y être appelé de nouveau, peut faire trente visites par jour dans son arrondissement et gagner souvent 30.000 francs par an, c'est-à-dire bien davantage que la plupart de ses confrères des quartiers bourgeois. Quant aux grands seigneurs de la science, ils sont une trentaine dans la capitale qui gagnent de 100.000 à 200.000 francs par an, en moyenne 150.000 fr. par an ; chacun autant que le premier médecin de Louis XIV, huit fois plus que celui de la reine Anne, sous Louis XII, vingt

ou vingt-cinq fois plus que ceux du duc de Bourgogne Jean-Sans-Peur ou de la reine Isabeau, femme de Charles VI.

Au dessous d'eux il en est 150 qui se font une quarantaine de mille francs; 400 oscillent entre 15.000 et 20.000 francs et les 2.500 moins favorisés réalisent des recettes annuelles de 8.000 à 15.000 francs. En province, sauf pour les débutants ou les amateurs qui exercent peu, le minimum ne descend guère au-dessous d'une dizaine de mille francs pour le médecin ayant une automobile, ou simplement cheval et voiture. Les plus recherchés, les plus laborieux surtout, arrivent à 20.000 et 30.000 francs ar an.

Aux derniers siècles les visites de médecins se payaient depuis 1 fr. 50, et même depuis 0 fr. 70 centimes, jusqu'à 3 et 4 francs dans les villes de province; à Paris, de 5 à 14 francs pour les docteurs en réputation.

> Tastant le pouls, le ventre et la poitrine,
> J'aurais un beau teston pour juger d'une urine,

dit Régnier, sous Henri IV[1]. Le teston de 5 fr. 40 était un prix ordinaire; les régents de la faculté prenaient 10 fr. et, lorsqu'ils étaient convoqués en « cousultes » chez un grand personnage comme Colbert, ils recevaient chacun un louis de 11 livres, ou 36 francs actuels[2]. Le prix dépendait beaucoup de la qualité des malades : le tarif du médecin de petite ville, au XVIIIe siècle, qui touchait un fixe de 600 à 700 francs sur les fonds communaux, était de 1 fr 70 par visite chez les bourgeois et de 0 fr. 85 seulement chez les artisans[3].

(1) Satire IV.

(2) J'ai noté des visites de 1 fr. 70 en 1787 et de 3 fr. 70 en 1638; de 1 fr. 10 à Sens, en 1758; de 0 fr. 70 à Dieppe, en 1750 : de 1 fr. 60 et de 4 fr. 90 à Limoges en 1670; de 3 fr. 25 au Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne), en 1630; de 1 fr. 60 en Flandre en 1550. Voyez nos tableaux, tome IV, p. 50 et suiv. et Gui Patin, *Lettres* (Éd. Reveillé-Parise), I, 41, 103; III, 541, 780.

(3) Au cours de son voyage de 1763 le docteur anglais Smollet, qui résidait

La petite vérole était soignée à forfait, à Orléans en 1564, pour des sommes qui vont de 18 fr. à 130 francs; et lorsque la maladie d'un moine à Montauban, en 1345, coûte 87 fr., celle d'une grande dame coûte 584 francs. La comtesse d'Artois donne 510 fr. en 1305 au physicien qui l'a soignée dans une affection grave; le comte de Savoie paie 50 fr., en 1318, la visite d'un grand médecin qu'il a mandé; tandis qu'Albert Dürer, en voyage (1521) donne 5 fr. à « Maître Jacques » le médecin d'Anvers et, pour une longue fièvre dont il a été traité 75 fr. d'argent ou 100 fr. de gravures[1].

Quoiqu'il ne fut pas dans l'usage d'envoyer à ses clients, comme de nos jours, la note de ses honoraires, le médecin d'autrefois ne laissait pas de réclamer : aux dépenses de La Trémoïlle en 1723 figure une somme de 364 fr., versée « à M. Helvétius, docteur en médecine, pour les visites qu'il a rendues à S. A. Monseigneur le duc pendant qu'il avait été malade de la rougeole »; et, plus loin, 243 francs « encore payés audit sr Helvétius pour les mêmes honoraires sur ce qu'il avait témoigné n'être pas content ». A coup sûr Jean-Claude Helvétius, le médecin de Louis XV, fils d'un docteur en renom et père du fermier-général philosophe, était une sommité qui avait ses exigences; pourtant à M. Dumoulin il fut

dans le midi de la France pour sa santé, dit qu'à Nice il se trouve 11 médecins. Un d'entre eux, italien, est payé à l'année par la meilleure clientèle et reçoit un traitement du roi pour visiter les malades de la garnison; le tout peut monter à environ 1.750 francs. Parmi les autres médecins 4 ou 5 trouvent des expédients pour vivre de leur profession; ils ont, comme salaire, 1 fr. 25 la visite, mais cela est mal payé; « de sorte que vous devinez, ajoute Smollet, s'ils sont en condition de tenir la dignité de la médecine ». (Dr Smollet, *Travels through France and Italy*, *London*, 1778, t. II, p. 29).

(1) A. Durer, *Journal de Voyage aux Pays Bas* (trad. Narrey). Pour une maladie de sa femme il paie 22 fr. et 63 fr. de « recettes et médecines à l'apothicaire ».

alloué 324 francs pour les soins donnés au même duc pendant sa dernière maladie (1741)[1].

Les grands seigneurs de l'ancien régime, quoiqu'ils payassent beaucoup moins cher que nos riches contemporains, payaient beaucoup plus que le commun des gentilshommes et des bourgeois aisés[2]. Or ceux-ci étaient mille fois plus nombreux : Mlle de Tarente tombe malade à l'abbaye de Maubuisson où elle était élevée (1675); on envoie de Paris le médecin de la famille dans un carrosse de louage à 4 chevaux, qui coûte 49 fr., et l'on donne au docteur 65 fr. d'honoraires. Le Président de Cannapeville ne payait que 15 à 20 fr., par voyage, le médecin qui venait de Rouen à son château où, vu la longueur du trajet, il fallait coucher (1755); et il n'en coûtait que 7 à 10 fr. à M. d'Espesses, maître d'hôtel du Roi, beau-frère de Saumaise (1655), pour les déplacements du médecin qu'il appelait de Corbeil à Évry, de jour ou de nuit.

Il n'en coûte que 84 fr. à M. de Laporte de la Ségalassière, gentilhomme d'Auvergne, pour neuf jours de présence du médecin qu'il a fait venir et qui, durant ces neuf jours, le saigne, le purge et lui administre 6 lavements et force potions[3].

La justice rémunérait plus largement à proportion les expertises qu'elle confiait aux hommes de l'art, témoin le médecin

(1) *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, V, 52, 61.

(2) Le prix des médecins variait d'ailleurs, comme de nos jours, suivant leur célébrité. « Maître Gaucher, médecin ordinaire du roi » se fait payer 172 francs par journée qu'il passe à soigner le Seigneur de la Trémoille en 1540; il reçoit 200 francs par déplacement, tandis que les autres médecins appelés avec lui, touchent seulement 33 francs (en 1541). — Pour 24 journées passées auprès de Madame de La Trémoille, pendant ses couches, le médecin ordinaire gagne 672 francs, soit 28 francs par jours, en 1561 (*Les La Trémoille pendant cinq siècles*, III, 37, 45, 146.

(3) *Les médecins d'Auvergne* (Bibliothèque nat., 8° pièce Q. 1441). — Jacques Pannier, Bull. de la société de l'histoire du Protestantisme français (novembre 1905), *Une femme de qualité au XVIIe siècle*. — Archives privées de la famille de Polignac. (Domaine de Cannapeville).

« sermenté » de Lille, au XVIe siècle, taxé à 32 fr. pour examiner un individu « que l'on disait être homme et femme, dont grand scandale pourrait être en cette ville ».

A la même époque trois médecins demandaient 200 francs pour l'examen d'un cadavre exhumé « attendu la grande puanteur et infection ».

De nos jours, la qualité de « médecin d'hospice » est, *dans les villes de province*, un accessoire honorable qui vaut à quelque praticien local un millier de francs d'émoluments; *à Paris*, c'est une dignité très éminente bien qu'à peine rétribuée. Les titulaires l'exercent en moyenne pour 1.500 fr. par an; mais, classés de par cette fonction même dans l'élite du corps médical, ils gagnent avec leur clientèle une centaine de mille francs par an.

C'est l'honneur du temps présent que le fait d'être choisi pour soigner les pauvres désigne le docteur à la confiance des riches et assure sa fortune. Il n'en allait pas de même naguère : les physiciens illustres n'étaient pas ceux des hospices, mais ceux des châteaux. Leurs services étaient réservés aux maîtres dont ils étaient le plus souvent commensaux, qu'ils suivaient dans leurs déplacements et à la guerre et, s'ils soignaient d'autres personnages, ce ne devait être que sur l'ordre ou du consentement de leurs patrons.

Quant aux médecins d'hôpitaux, s'ils se contentaient d'assez peu de chose, ce n'était pas sans doute par désintéressement excessif : en temps d'épidémie ils se rattrappaient. Celui qui ne touchait pas plus de 600 à 700 francs par an, en période normale, exigeait dix et quinze fois plus « pendant la contagion », pour soigner les « pestiférés »; 6.900 fr. à Orléans en 1602, 9.250 fr. à Montélimar en 1586, 11.700 à Perpignan en 1592. Les municipalités, il est vrai [1], forcées de subir ces prix

[1] De nombreux règlements furent édictés à toutes époques (voyez De La Mare, *Traité de la police*, I, 654) sur les devoirs des médecins et chi-

pour n'être pas abandonnées de leurs praticiens, stipulaient alors un tarif au mois ou à la journée.

Les traitements de médecins des hospices, très variables suivant les localités et les époques, n'ont pas augmenté, *dans leur ensemble*, depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution. Parfois même ils ont diminué sans qu'on en puisse dire le motif, et sans doute parce que l'ancien effectif des docteurs nous est inconnu. En effet, suivant que leur nombre croissait ou diminuait, les prix devaient s'en ressentir très vite dans ces contrats passés entre un personnel restreint et des municipalités qui marchandaient toujours. Il faudrait connaître aussi les obligations imposées, le service exigé : à l'Hôtel-Dieu de Paris, par exemple, les premiers médecins sont payés 232 fr. en 1445, 835 fr. en 1511, 2.560 fr. en 1588, 7.500 fr. en 1622, 2.700 fr. en 1647 et 1.400 fr. en 1689 ; à l'hôpital du Saint-Esprit ils n'étaient payés, à la même époque que 350 fr. par an et les chirurgiens 200 fr. Quant aux « maîtres-chirurgiens » de l'Hôtel-Dieu ils recevaient 150 fr. en 1445, 1.680 fr. en 1561, 1.250 fr. en 1620, 900 fr. en 1647 et 5.400 fr. en 1729.

Les brusques mouvements de ces chiffres *parisiens*, d'une date à l'autre, ne correspondent nullement à ceux de la *province* : à Marseille, en 1338, le médecin de l'hospice, tenu à une visite par jour touche 160 fr. par an et 150 fr. en 1414. Ce dernier traitement est celui de l'hospice d'Orléans en 1649 ; dans la même ville, en 1709, il ne dépasse pas 200 fr. et celui de Mézières, en 1751, est de 135 fr. Le médecin de Nantes, qui avait 1.400 fr. à la fin du xv[e] siècle, a 2.080 fr. au xvii[e], c'est-à-dire l'appointement le plus haut que j'aie noté en dehors de Paris.

Il est clair que des fonctions aussi diversement rétribuées doivent être inégalement absorbantes ; que d'ailleurs la capacité,

rurgiens en temps de contagion. Mais ils n'offrent guère d'intérêt, parce qu'en pratique ils étaient fort peu appliqués.

la réputation personnelle de chacun influait sur le traitement qui lui était alloué, et qu'enfin la valeur courante des médecins, le prix des visites, a varié comme toute autre valeur, suivant l'offre et la demande, d'une date à l'autre. De ces *trois causes*, générales ou particulières, qui ont déterminé le taux des appointements, nous ne savons pas exactement dans quelle mesure *chacune* a dû agir.

Rien n'indique toutefois que les hommes de l'art aient enchéri jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et, de ceci, il est aisé de se convaincre en les suivant dans la même ville à travers les âges : à Soissons, le médecin de l'hospice, en 1600, touche 170 fr. par an ; en 1663, 130 fr. ; 162 fr. en 1732 et 228 fr. en 1781. A Bordeaux 1.350 fr. en 1644, et 933 fr. en 1769 ; à Boulogne-sur-Mer 860 fr. en 1606, 350 fr. en 1685, 675 fr. en 1729 et 228 fr. en 1781.

Ce médecin de l'hospice était parfois aussi le médecin communal et... obligatoire. La commune ancienne réglementait beaucoup de choses, qui aujourd'hui demeurent libres pour les habitants ; d'autres choses au contraire sont aujourd'hui réglementées, qui autrefois ne l'étaient pas. Même l'immixtion du pouvoir public local dans la vie privée avait été plus grande, au moyen âge, qu'elle ne l'était au XVIIIe siècle : en 1253 par exemple une ordonnance du maire de Limoges interdisait toute visite chez les accouchées avant leur rétablissement ! [1] L'autorité municipale tranchait, en d'autres pays, des matières qu'elle n'eut osé aborder en France, on n'apprend pas sans rire, de notre ministre en Danemark, sous Louis XIII, qu'à la porte de l'hôtel-de-ville de Copenhague sont pendues deux mesures-types : l'une est l'aune du pays, l'autre « la mesure que doit avoir..... un homme pour ne pouvoir être convaincu d'impuissance » [2].

(1) *Bul. soc. Archéol. Corrèze*, VII, 173.

(2) DESHAYES DE COURMENIN, *Voyage en Danemark*, p. 235.

Parmi les ingérences dans le domaine des affaires particulières que se permettaient chez nous les conseils de ville, on peut citer le choix du médecin qui soignera les bourgeois, ainsi que la fixation du prix de ses visites. Ces obligations avaient leur contre-partie : sans cette clientèle garantie le médecin ne serait pas venu s'établir dans la commune ; ou bien il ne médicamenterait pas les pauvres gratis, ce qui indirectement soulage la communauté. Il serait en droit d'élever ses prétentions d'une façon fâcheuse, s'il survenait une épidémie. Si les citoyens perdaient sur quelques points leur liberté, ils y trouvaient des avantages; la preuve c'est que de pareils traités disparurent presque partout au XVIIIe siècle, quand, la concurrence devenant possible, le monopole devint gênant.

On en peut induire, et que les médecins durent pendant longtemps être fort rares, et que cette rareté tenait à ce que la clientèle faisait défaut. Le besoin de médecin est, comme beaucoup d'autres, *un besoin récent*, inconnu du passé. C'est seulement en 1708 que furent institués les médecins et chirurgiens militaires; et peut-être qu'avant cette date il en existait déjà quelques-uns sans qualité officielle, mais certainement jusqu'aux premières années du règne de Louis XIV on ne s'était jamais avisé d'en avoir. « Les soldats, dit Arnaud, voient que dans leurs maladies on a moins soin d'eux que l'on n'en a des chevaux, lesquels on fait panser soigneusement, parce qu'on ne les peut perdre sans qu'il en coûte de l'argent pour en avoir d'autres ». Les officiers riches avaient dans leur train des barbiers-chirurgiens, les autres se contentaient des empiriques du lieu le plus proche et les municipalités, si l'on était en France, enjoignaient, sous peine de fortes amendes, aux médecins du crû de « visiter et panser » les blessés.

Des médecins, il n'est pas sûr que toutes les villes en possédassent; tel chef-lieu de sénéchaussée n'en avait qu'un. On est

surpris de voir, dans les registres du Conseil communal, que Nîmes, en 1640, « pour ne pas se priver des secours *du seul homme de l'art* » qu'il y ait dans la cité, doit en passer par ses exigences. A Paris même, Gui Patin nous révèle, en 1631, « qu'il n'y a aucun médecin dans les hôpitaux de peste; au grand détriment du public aucun d'eux n'y est employé. On laisse soigner cette maladie aux ignorants chirurgiens — *ignaris tonsoribus* »[1].

A l'heure actuelle les praticiens, diplômés à la suite d'études et d'examens, sont très irrégulièrement répandus par le monde : depuis l'Angleterre où, par 10.000 âmes, il s'en trouve 8, jusqu'en Turquie où il ne s'en trouve pas 2. La France compte présentement 20.000 médecins, c'est-à-dire plus de 5 par 10.000 habitants et leur nombre *a doublé depuis soixante ans*[2]. On le croira sans peine si l'on sait qu'en 1850 le grade de *docteur en médecine* était conféré, dans les facultés françaises, à 360 sujets par an; de 1871 à 1880 en moyenne à 580; de 1891 à 1900 à 960 et, depuis 1901, à 1.130 personnes annuellement. Or, durant le même laps de temps, la population française ne s'est accrue que d'un dixième.

Paris compte aujourd'hui 3.000 médecins pour 2.700.000 âmes; en 1862 il en comptait 1.800 et, en 1846, 1.500. Ce dernier chiffre paraissait d'ailleurs excessif sous Louis-Philippe et hors de toute proportion avec les besoins de la population : « Nous sommes en aussi grand nombre que les malades, disait le docteur Reveillé-Parise, gémissant sur l'encombrement de la profession, bientôt même il y aura plus de chats que de souris ».

(1) *Mémoires* d'Arnaud d'Andilly, p. 455, de Pontis, p. 500 (Ed. Michaud). — *Lettres* de Gui Patin, I, 6 (Ed. Baillière). — Arch. com. Nîmes, LL 20, MM 2. — Arch. départ. Haute-Garonne, B. 412.

(2) L'augmentation serait de beaucoup plus du double; elle serait du triple si, durant la même période, l'effectif des simples « officiers de santé » n'avait diminué de 5.570 en 1866 à 1.200 en 1901.

il concluait que, « si l'on défendait pendant dix ans toute réception de docteurs, il en resterait encore assez ». Or on vient de voir que c'est le contraire qui a eu lieu et que l'on diplôme maintenant chaque année trois fois plus de docteurs qu'au début du second Empire.

Au XVIIe siècle il n'y avait à Paris que 113 médecins pour 400.000 habitants et il n'en était admis en moyenne que 4 nouveaux par an[1]. Troyes n'avait alors que 6 médecins; Amiens, « petite ville désolée de guerres et de passages d'armées », en avait 20 en 1649; médecins « chétifs », qui ne savaient pas grand'chose.

A côté des docteurs authentiques grouillaient dans l'ombre les vendeurs d'orviétan, chiromanciens, diseurs de bonne aventure, « médecins passagers allant de royaume en royaume », guérissant par des paroles, des sons, des anneaux ou des talismans; pénétrant partout, moines chez les dévots, jolis garçons chez les coquettes. Les vendeurs de remèdes secrets, auxquels des arrêts périodiques ordonnaient de « vuider la capitale dans les vingt quatre heures », ne sont sans doute pas moins répandus ni moins achalandés aujourd'hui.

Si le Paris de 1650 comptait un médecin diplômé par 3.000 âmes, tandis que le Paris actuel en possède un pour 900 habitants; s'il y a, proportionnellement à la population, *cinq fois plus* de médecins peut-être dans notre France que dans celle de Henri IV; et si nos contemporains, bien qu'ils se plaignent d'être trop nombreux, gagnent présentement les uns trois fois, les autres dix fois plus que leurs devanciers, ce n'est pas que les malades soient, de nos jours, *plus nombreux* ou plus délicats. C'est simplement qu'ils sont plus aisés, et qu'ils

(1) De 1640 à 1670. — Dr RAYNAUD, *Les médecins au temps de Molière*, p. 20, 21. — GUI PATIN, *Lettres* (édition Reveillé), I, 71, 490; II, 576.

appellent un médecin pour les soigner, au lieu de s'en remettre à la Providence, comme leurs pères, qui n'auraient pas même pu payer les médicaments, au prix exorbitant où ils se vendaient.

Sans anticiper sur le coût de la pharmacie dont je parlerai plus tard, en étudiant les dépenses de nos aïeux, il me sera permis de remarquer ici que, pour être simple en sa thérapeutique, le « physicien » de jadis n'en était pas moins onéreux au client par ses drogues abstruses, où l'apothicaire pêchait en eau trouble, les « notes » qui l'ont immortalisé. Ce que l'on peut faire entrer de choses dans une purge ou dans un lavement, notre imagination le devinerait avec peine ; mieux vaut l'apprendre dans les « parties » des XIVe et XVe siècles.

Car le « M. Fleurant » de la comédie, au regard de ses prédécesseurs, semble moins compliqué et assez raisonnable. Il demande 10 à 16 francs pour ses purgations, suivant qu'il s'agit d'une bonne médecine « pour hâter d'aller et chasser dehors les mauvaises humeurs de Monsieur »; ou d'une « potion cordiale et préservative, composée avec douze grains de bézoard, sirop de limon, grenades et autres, suivant l'ordonnance ». Argan les règle l'un et l'autre à 5 et 13 francs. Pour un bon « clystère détersif, composé avec catholicon double, rhubarbe, miel rosat et autres, pour balayer, laver et nettoyer le bas ventre de Monsieur », M. Fleurant demande 5 fr. ; Argan le réduit à 1 fr. 65.

Il n'est guère généreux. Il n'eut su trouver de lavement à si bas prix. Le meilleur marché que j'aie rencontré dans les « mémoires » du temps est de 2 fr. 45 ; somme payée par l'hospice de Tournus (Bourgogne) pour un « clystère laxatif, carminatif et hystérique » (1664). Encore est-ce un clystère de province. A Paris, l'année même de la représentation du *Malade imaginaire* (1673) l'Hôtel-Dieu paie 4 francs pour un lavement[1].

(1) En 1681 le clystère vaut 2 fr. 60 à Tournus ; en 1751 un lavement « composé » est payé 2 fr. 80 par les hospices de Lyon.

Deux cents ans plus tôt ces chiffres eussent paru modestes, et le héros de Molière eût été bien empêché, pour les 200 francs par mois qu'il octroie à son fournisseur, d'avoir pareil nombre de lavements et de médecines, s'il eût vécu sous Louis XI ou sous Charles V. Le clystère coûtait de 18 fr. à 7 fr. 50 au xve siècle — en moyenne 12 francs — et plus cher encore au xive siècle : de 21 fr. à 17 fr. 50, suivant qu'il était « administré » par son auteur ou « fourni seulement » au destinataire.

Il est ici question d'entrailles sans prétentions et de la classe moyenne : marchands et bourgeois de bonne ville, artistes ou magistrats. Albert Dürer, quoiqu'il ne fut guère fortuné, paie à Anvers, « pour un clystère destiné à sa femme qui est malade » 24 francs — *le même prix exactement qu'il vendait ses dessins ou ses portraits au fusain*[1]. — Les hauts barons, les princesses magnifiques qui ne se refusaient rien, absorbaient au xive siècle des « clystères dorés » de 40 et 50 francs chaque[2]; compositions mystérieuses, dont le mérite reposait sans doute sur la croyance aux vertus curatives de l'or potable.

L'alchimiste de Louis XI avait fondu des écus pour la somme énorme de 4.600 francs, afin d'en composer un breuvage d'*Aurum potabile* destiné à ce prince. La foi aux élixirs et teintures d'or ne fit qu'augmenter avec Paracelse au xvie siècle : Diane de Poitiers y puisait, au dire de Brantôme, la conservation de sa beauté; l'Empereur Rodolphe, d'après Tallemant, s'en servait aussi et plus tard, au temps où Mme de Sévigné nous affirme que Corbinelly devait à cette panacée le rétablissement de sa santé, l'un des personnages du *Médecin malgré lui* s'écrie, en apprenant les résultats prodigieux d'un remède qui ressus-

(1) ALBERT DURER, *Journal de voyage aux Pays Bas* (trad. Narrey).

(2) J. RICHARD, *La comtesse Mahaut d'Artois.*

cite les morts : « Il fallait que ce fut quelque goutte d'or potable! »[1].

La pharmacopée du XVIIe siècle préconisait, contre les maladies du cœur, un « électuaire » où entraient de l'or et de l'argent purs, en feuilles, combinés avec l'émeraude, l'hyacinthe, le saphir, les perles, les vers à soie pilés, le musc, l'os du cœur du cerf, l'oxyde de zinc, la terre sigillée, la mélisse, le bois d'aloës, le corail blanc et rouge, la bourrache, la girofle, les roses et... un peu de sucre. Rien de plus ordinaire alors que des formules où figurent 20 et 30 substances[2]. La fameuse « thériaque » en contenait 65 et l'eau-de vie blanche de Dresde, contre les évanouissements, 118. Rien d'étonnant par suite à ce qu'un électuaire « restaurant » coûte de 12 à 20 francs, un électuaire « confortatif de pierres précieuses » 25 fr. et même, en 1366, un électuaire laxatif 50 francs.

L' « emplâtre magistral » à 44 fr. la pièce (1384), l' « apozème » à 59 fr. (1344), l' « onguent aux apôtres » et l' « eau de Salomon » à 62 fr. le kilo (1418) n'étaient pas non plus à la portée des petites bourses. Les tisanes, gargarismes, médecines purgatives, simples ou « fort composées, » étaient moins chères — 5 à 10 francs —, mais si multipliées par l'ordonnance des médecins, qu'il en coûtait gros d'être soigné dans les règles.

Malheur en effet à qui veut se soustraire à la purgation fréquente. Si Louis XIII tombe gravement malade (1616) c'est, nous disent les médecins, « qu'il ne se purgeait point, que son cerveau n'avait aucune évacuation parce que, de son naturel, il se mouchait fort rarement ». Ce monarque indécis fut toujours très ferme sur ce chapitre : « Il nous a fait assembler cette

(1) Lettre à Bussy du 13 octobre 1677. — BRANTÔME, t. VII, p. 430. — TALLEMONT, X, 64. — LEGRAND D'AUSSY, *Vie privée des Français,* III, 87.

(2) Praxis Médica de 1639, livre II.

après-dînée, écrit l'un des docteurs à Richelieu, sur la résolution qu'il a prise de n'user d'aucune chose purgative; afin de nous accommoder à son humeur nous ouvrons la porte de derrière par des lavements », conclut mélancoliquement Bouvard, qui, pour se rattraper, en fait prendre tous les jours et quelquefois trois ou quatre en vingt-quatre heures à son auguste malade [1]. L'usage persista jusqu'à l'aurore du XIXe siècle, où l'abus de ce traitement fut combattu dans une thèse précédée de cette épigraphe :

> Est modus in rebus, sunt certi denique fines
> Quos ultra, citraque nequit consistere *rectum*.

Cependant les médecins, dès le XVIIe siècle, commençaient à réagir contre les apothicaires, dont « le peuple, disaient-ils, était las » et chez qui « l'insatiable avarice » n'excluait pas l'ignorance. Erreurs comiques, lorsqu'il s'agit de César Borgia achetant le soir de ses noces, pour « mieux festoyer sa dame », des pilules qui, au lieu de remplir leur office aphrodisiaque, se trouvèrent laxatives, « tellement que toute la nuit il ne cessa d'aller au retrait »[2]; charlatanisme grossier, lorsque ces maîtres-apothicaires, que *par dérision* l'on nommait il y a deux siècles des « pharmaciens »[3], vendaient des fruits d'églantiers sous le nom de « microbulares » et de la « merde blanche de chien » sous le nom d' « *album græcum* »[4], toujours est-il que leur « tyrannie » fut attaquée par la faculté sur leur terrain traditionnel : « Dans la plupart des grandes maisons il n'y a plus d'apothicaire; c'est un homme ou fille de chambre qui fait et donne

(1) Archives Affaires étrangères (France), t. 786. — PONTCHARTRAIN, *Mémoires* (Édit. Michaud), 373, 395. — *Lettres et papiers d'État* de RICHELIEU, III, 608, 763.

(2) *Mémoires de* FLEURANGE (édit. Michaud), p. 8.

(3) SAVARY, *Dictionnaire du commerce*, I, 679.

(4) En 1735, Dr LE GALLOYS, *Les Médecins normands sous l'ancien régime*.

les lavements, et les médecines aussi que nous réduisons la plupart en jus de pruneaux.... ; l'infusion de trois gros de séné en un verre d'eau purge aussi bien qu'un tas de compositions arabesques et *bezoardesques* ».

Ce « bézoard », calcul extrait de l'estomac de certains quadrupèdes, auquel la médecine du moyen âge attribuait de merveilleuses vertus, était l'un de ces remèdes imaginaires qui avaient traversé victorieusement les siècles. Il fut alors « si bien secoué qu'il n'en demeura que poudre et cendres » ; avec lui disparurent la « confection d'hyacinthe » la « corne de licorne » et les « fragments précieux »[1].

Une commission de docteurs publia sous ce titre, *Le Médecin Charitable*, en regard des tarifs usuels de la pharmacie, le prix de revient des substances les plus habituellement employées, comparaison peu faite pour encourager les acheteurs. Les drogues, dont l'ancienne pharmacopée était surchargée, devinrent plus abordables : le sang-dragon ou « sang de dragon », vendu 164 fr. le kilo en 1344, était payé 44 francs seulement en 1696 par l'hôpital de Bordeaux. C'était la résine des fruits du *Calamus Draco*, employée, en raison de son astringence, contre les hémorragies ; elle coûte aujourd'hui de 6 à 8 francs.

Ces arcanes officinales, aux noms barbares et prétentieux, recouvraient souvent des matières premières assez simples ; sur la note d'un apothicaire de Sens (1674) figure cette nomenclature déconcertante : 12 prises de cloporte, 2 scrupules d'yeux d'écrevisses, une fiole d'eau de tête de cerf, une once d'huile de

[1] Le bezoard figurait, en 1220, dans le *Lapidaire* de Guillaume-Osmont, trésor de science qui eut grand succès et l'on a vu plus haut que Molière le faisait figurer avec honneur dans les préparations de « Monsieur Fleurant. » — *Lettres et papiers d'État* de RICHELIEU, I, 99 ; Lettres de GUI PATIN (Édit. Rev.-Parise), I, 23, 31, 136.

vers et autant de poudre de vipère [1]. La poudre de vipère et l'huile de vers sont maintenant inusitées ou inconnues. Mais l'eau de tête de cerf, phosphate tribasique de chaux, est remplacée par une décoction de Sydenham faite sur le produit chimique pur ; aux cloportes a été substitué leur principe actif, le nitrate de potasse ; et le carbonate de chaux a pris la place des yeux d'écrevisses.

La « poudre de sympathie », fort en vogue pendant la guerre de Trente ans, qui guérit les blessures du maréchal de Gassion et d'Arnauld de Corbeville, n'était qu'un mélange de sulfate de fer et de gomme arabique et les « gouttes d'Angleterre » que l'on fit prendre au maréchal de Lorge (1695) et où devaient entrer, d'après le dictionnaire de Trévoux de la poudre de crâne de pendu et de la vipère sèche, n'étaient qu'une honnête dilution à base d'opium [2].

Nous possédons, autant et plus que nos pères, nombre d'orviétans spécifiques et de remèdes secrets, qui doivent leur succès à d'artificieuses réclames et leur vertu aux mixtures les moins compliquées. Nos modernes « liqueurs de Cagliostro » se vendent aujourd'hui sous mille étiquettes. Mais les progrès de l'industrie chimique, la révolution du commerce et des transports, ont prodigieusement abaissé le coût de la pharmacie. Le kilo de camphre, que l'on payait 106 fr. sous la Régence du duc d'Orléans et 40 fr. au milieu du règne de Louis XV, se paye actuellement 8 fr. 50 malgré le trust de l'île Formose ; le kilo de rhubarbe, qui valait 285 francs en 1566 et 100 à 200 francs sous Louis XIV, se vend aujourd'hui 42 francs [3].

(1) Arch. Départ. Yonne, H. 959. — Arch. Com. de Nevers, GG. 180.

(2) *Mémoires de* SAINT-SIMON (Ed. Boislisle), II, 293 ; de l'abbé ARNAUD (Michaud), 511. — TALLEMANT, *Histor.*, V, 232.

(3) J'ai noté, dans les comptes des Hospices, les prix de 94 fr. à Tournus (Bourgogne), en 1677 ; de 110 fr. à Bordeaux en 1691, de 210 fr. à Soissons en 1730. Il se trouvait aussi de la rhubarbe, à 52 fr. à Bordeaux en

Et si l'on passait en revue les médicaments usuels, on observerait, je crois, la même réduction énorme des prix de la pharmacie, du temps passé jusqu'à nos jours.

De sorte que nous constatons ce triple phénomène : accroissement du nombre des médecins, par rapport à l'ensemble de la population : augmentation de leurs honoraires et surtout de leurs gains annuels, que l'on peut évaluer *pour la masse de la corporation* au triple de ce qu'ils étaient jadis ; diminution du prix des remèdes.

Par suite du développement de l'aisance un plus grand nombre de malades peuvent dépenser pour se faire soigner ; mais le bon marché des médicaments compense le renchérissement des ordonnances et, pour les classes moyenne et populaire, il n'en coûte peut-être pas plus cher d'être malade aujourd'hui qu'il y a deux ou trois cents ans. Quant aux célébrités médicales qui gagnent 8 ou 10 fois plus que leurs devanciers de l'ancien régime, leur fortune nouvelle est faite de celle des récents parvenus de l'argent, assez nombreux pour se disputer les services des maîtres de l'art et assez riches pour en faire ainsi hausser le taux.

Les grands chirurgiens sont un exemple plus saisissant encore de cette surenchère inconsciente de la clientèle, puisqu'ils sont actuellement une demi-douzaine, en France, qui gagnent chacun 500.000 fr. par an. L'habileté de l'opérateur l'emporte en valeur vénale sur le diagnostic du docteur consultant ; soit parce qu'elle est plus rare, soit simplement parce que la dextérité de main du premier lui demeure personnelle, tandis que les découvertes scientifiques du second, aussitôt vulgarisées, sont mises à profit par tous.

1668, à 26 fr. à Alais (Gard) en 1770, à 22 et 33 fr. à Paris et Soissons en 1775 ; mais celle-ci n'était pas le produit officinal venant exclusivement de Chine, le seul aujourd'hui employé en pharmacie.

Au-dessous de cette pléiade de noms en vedette les honoraires oscillent entre 50.000 et 100.000 francs pour tous les chirurgiens des hôpitaux de Paris. En province quelques chirurgiens régionaux, qui rayonnent à une centaine de kilomètres de leur domicile, atteignent aussi 100.000 francs par an. Les spécialistes des grandes villes, plus obscurs ne dépassent pas 20.000 fr. Ils sont d'ailleurs en petit nombre; les docteurs ordinaires cumulant aujourd'hui l'exercice de la médecine avec celui de la chirurgie, dont les progrès ont augmenté leur revenu.

« Monsieur Purgon » en serait mort de honte, lui qui croyait avoir rejeté *in infimis* ces « estafiers de Saint-Côme, laquais bottés, chiens grondants, superbe racaille », ainsi que les qualifie rageusement Gui Patin, après obtention de l'arrêt du Parlement de 1660, qui confond en une troupe unique et subalterne les barbiers-chirurgiens — *tonsores chirurgici* — et les chirurgiens lettrés, leur ordonne à tous de tenir boutique ouverte sous peine d'amende, leur défend de porter robe et bonnet, de conférer des grades et même de prendre le titre de « collège ».

L'élite d'entre eux y avait droit pourtant, depuis plus de cent ans qu'un édit de François I[er] avait mis les professeurs, bacheliers et licenciés de chirurgie du collège de Saint-Côme, en possession « de tels et semblables privilèges, franchises et immunités dont les écoliers, docteurs et suppôts de notre université ont accoutumé de jouir ».

Il y a d'ailleurs une grande part de légende, sinon dans le récit des longues contentions judiciaires entre les chirurgiens et les médecins, du moins dans l'opinion généralement admise sur la situation respective de ces deux professions. Cette opinion erronée tient, comme beaucoup d'autres, à ce que l'on a écrit l'histoire d'après les *textes* et non d'après les *faits*; au lieu de regarder vivre les hommes on a raconté les lois. Aujourd'hui où les lois sont un peu plus appliquées que jadis, il existe encore

une grande dissemblance entre les Français du code et les Français de la vie réelle.

Il y avait un abîme autrefois, où la législation multiforme et contradictoire des ordonnances, déclarations, arrêts du Conseil et des Cours souveraines induit l'historien, qui la prend au pied de la lettre, à tracer de l'ancienne France un tableau fort peu ressemblant. En cette erreur on tombe d'autant plus aisément, que le recueil public des lois et actes officiels est à portée de toutes mains, tandis que la recherche des faits privés exige une étude plus minutieuse.

Pour les chirurgiens du passé il faut distinguer le droit et le fait, Paris et la province, les chirurgiens lettrés et les barbiers-chirurgiens, les temps modernes et le moyen âge. Au temps de saint Louis, comme de nos jours, la « cyourghie » allait de pair avec la médecine. Elle était son égale encore au XIVe siècle, lorsque Guy de Chauliac ou Henry de Mondeville rédigeaient des traités, longtemps classiques et parvenus jusqu'à nous. Elle avait pour domaine l'extérieur du corps humain dont le « physicien » soignait l'intérieur ; mais « il n'est pas bon chirurgien, écrit Henry de Mondeville, vers 1310, celui qui ne connaît ni l'art, ni la science de la médecine, ni surtout l'anatomie ».

Ces chirurgiens en renom étaient considérés et bien payés : celui de Charles le Sage (1380) jouissait d'un traitement annuel de 22.000 francs, supérieur à celui de tous les médecins jusqu'au XVIe siècle. Pour se faire arracher une dent par l'un d'eux — ils étaient dentistes aussi — il en coûte à de riches princesses des sommes qui varient de 175 à 230 francs. Dès cette époque d'ailleurs le barbier royal avait dans ses attributions la saignée et, de sa main, elle valait depuis 35 jusqu'à 80 francs (1327); tandis qu'une saignée à l'hospice de Marseille ne se payait que 2 francs (1398) et qu'à Chartres, pour 12 francs, un chirurgien remettait une épaule démise (1401). Les saigneurs-

barbiers, distincts des chirurgiens, ne l'étaient pas moins des barbiers-étuvistes, ou baigneurs, dont les boutiques servaient de réunion aux oisifs du quartier.

Il ne faut pas nous laisser égarer par l'étiquette : les mêmes emplois changent de noms, les mêmes noms changent de sens dans la suite des âges. Et par exemple les qualités de jongleur, notaire, valet, abbé, officier, maçon, épicier, bonnetier, mercier, facteur ont servi suivant les époques à désigner des individus et des professions totalement différents. Qu'un même mot, une appellation unique, puisse arriver peu à peu, sans perdre son acception originelle, à s'appliquer à des personnages et à des états divers, je n'en citerai pour preuve que celui de « peintre », ou celui de « maréchal », ou encore celui de « sire » qui, suivi du nom de l'interpellé — sire un tel — n'était usité au XVIII[e] siècle que vis-à-vis d'un inférieur et qui, employé seul, ne convenait qu'au roi.

Est-ce la chirurgie, délaissée par les médecins laïcisés du XV[e] siècle, qui perdit son ancien rang? Sont-ce au contraire le besoin croissant de cet art et le manque de bras savants, qui poussèrent les barbiers à lancette à entreprendre les opérations peu compliquées du temps de Louis XI? Et, une fois qu'ils se furent appropriés ce domaine, est-ce le mépris où les hommes de robe longue, — les « intellectuels » du passé, — méprisés eux-mêmes par les gens de guerre, tenaient les gens de métier manuel, qui fit rejeter la chirurgie et ses nouveaux « maîtres », comme abjects, en dehors et bien au-dessous de la médecine? Il est impossible de déterminer exactement la part de ces causes diverses, dans l'hostilité historique des deux branches, naturellement associées, d'une même science.

Mais ce qui est certain, c'est que leur inégalité était plutôt théorique et, si l'on veut, de pure apparence ; qu'elle n'exista guère sérieusement que dans l'esprit des docteurs-régents et

dans l'enceinte de la faculté. Là, lorsqu'il se « faisait une anatomie » le médecin présidait sans s'abaisser à toucher au cadavre.

Seul le barbier-chirurgien maniait le scalpel. La faculté instituait-elle un cours de chirurgie? Les étudiants en médecine y étaient seuls admis et, pour mieux écarter tout indigne, la leçon s'y donnait en latin. Enfin, tout bachelier-chirurgien, avant d'être admis à la licence, devait s'engager, par acte devant notaire, à renoncer à l'exercice de cet art manuel « pour garder la dignité du corps médical »[1]. De cette exclusion, un petit groupe, les chirurgiens lettrés de Paris, ont souffert dans leur amour-propre pendant un siècle et demi environ — 1575-1725 — et c'est de leurs protestations et de leurs dissensions avec la faculté qu'est issue la croyance à une sujétion réelle, constante et générale, de la chirurgie à la médecine sous l'ancien régime.

Toute différente était la situation effective : au point de vue de l'instruction technique les chirurgiens étaient plutôt supérieurs aux médecins. « Pendant trois ans, dit Ambroise Paré, j'ai résidé en l'hôtel-Dieu de Paris, où j'ai eu le moyen de voir et connaître, eu égard à la diversité des malades y gisant ordinairement, tout ce qui peut être d'altération au corps humain, et aussi d'apprendre, sur une infinité de corps morts, tout ce qui se peut considérer sur l'anatomie ». Cet illustre opérateur avait commencé par être garçon barbier et n'entra au collège de Saint-Côme que lorsqu'il était déjà premier chirurgien du roi.

En ce temps, où il n'y avait pas d'internes-médecins dans les hôpitaux, *tous* les apprentis ou garçons chirurgiens y servaient pendant six années consécutives, avec titre de « premier-compagnon » sous les ordres du chirurgien traitant. Ils n'y apprenaient rien d'Hippocrate, mais ils y apprenaient leur métier.

[1] Dr Raynaud (*op. cit.*), 30, 46, 302, 305.

Pour être un « métier » du reste, celui du barbier chirurgien n'en exigeait pas moins, avant d'être admis à la « maîtrise » autant de connaissances que l' « art libéral » du médecin, avant d'être admis au « doctorat ». Les épreuves chirurgicales, le « chef-d'œuvre » disait-on, comprenaient la « tentative », le premier examen, l'ostéologie, l'anatomie, les saignées, les médicaments et le dernier examen. L'anatomie seule durait une semaine. Les « disciples en chefs-d'œuvres » étaient tenus, à peine d'amende, d'assister tous les premiers mardis du mois au « sépulcre », sorte de clinique, pour y soigner les maladies des pauvres qui se présentaient[1].

Telle était la règle, plus ou moins strictement exécutée, comme toutes les règles. — Il n'est pas, je pense, d'examen un peu vaste auquel tous les candidats, et même les examinateurs, ne pourraient se voir équitablement refuser si l'on raffinait la sévérité. — Le « premier barbier » du roi, à Paris, et, dans chaque ville de province, son « lieutenant », qui était en dignité le premier de l'endroit, se montraient diversement débonnaires pour la maîtrise de chirurgie, comme les petites universités pour le diplôme de docteur. A Bourges, un aspirant plaide contre un « maître-juré » qui l'a écarté ; celui-ci déclare en justice « qu'il ne s'oppose à la réception dudit impétrant, bien qu'il n'ait pas été satisfait de son examen ». Dans un autre procès, jugé en appel au Parlement de Paris (1623), entre les chirurgiens d'Angers et la ville, prenant pour eux fait et cause, d'une part et, d'autre part, un postulant à la maîtrise chirurgicale, le demandeur déclare « qu'il a subi un examen favorable sur 500 ou 600 questions et qu'on ne le veut recevoir qu'à des conditions qui ne sont pas raisonnables »[2].

(1) Lettres-patentes de juin 1634 (Arch. Nat. AD ┼ contenant les statuts de la corporation. — Arrêt du Grand Conseil du 27 octobre 1626.

(2) Arch. Dép. Cher, B. 459. — Arch. Com. d'Angers, BB. 66.

Quoique les États de Provence se plaignent (1634) de l'université d'Aix qui astreint les chirurgiens à des examens, l'opinion publique n'entendait pas que le premier venu pût exercer sans contrôle. Le parlement de Toulouse défendait aux veuves de chirurgiens de tenir boutique, après le décès de leurs maris, à peine de 2.000 francs d'amende ; et le Conseil de ville de Grenoble protestait (1657) contre des lettres du premier médecin du roi, conférant à leurs détenteurs sans autre formalité — pour 100 francs, disait-on — le titre et les pouvoirs de chirurgiens[1].

Comme les frais ordinaires d'études et de réception étaient, pour les barbiers chirurgiens, dix fois moindres qu'à la faculté de médecine de Paris[2], comme ils se recrutaient en des milieux plus humbles, ils étaient beaucoup plus nombreux et faisaient fonction de médecins, non seulement pour le menu peuple, mais aussi pour les grands seigneurs qui, jusqu'à la fin de l'ancien régime, eurent leur chirurgien à l'année et quelquefois à demeure. Le duc de la Trémoïlle donnait au sien 400 fr. par an en 1788 et la duchesse, sa mère, avait laissé 200 fr. de pension viagère au chirurgien de sa terre d'Attichy « pour continuer à prendre soin des pauvres de la paroisse »[3].

Il existait, sous Louis XVI, à la campagne, des chirurgiens auxquels on reproche de « n'en avoir que le nom. Il leur suffit de savoir faire une saignée pour se croire capables d'exercer »[4]. De même y avait-il, aux champs, nombre de médecins d'un

(1) Arch. Com. Grenoble, BB. 111. — Arch. Départ. Bouches-du-Rhône, C. 22 ; Haute-Garonne, B. 417 ; Lot-et-Garonne, B. 11 et 19. — Le premier médecin du roi n'avait droit qu'à donner dans les provinces, des commissions de « chirurgiens-experts » pour les constatations judiciaires.

(2) Voyez le détail dans les *Médecins au temps de Molière*, par le Dr Raynaud, p. 324, et 296, 320.

(3) En 1779. Arch. Manus. des La Trémoille et t. V, p. 93 des documents imprimés.

(4) Procès-verbal de l'Assemblée du Départ. de Neufchâtel en 1789. De Beaurepaire, *Statistique agricole de la Seine-Inférieure*, p. 48.

savoir fort équivoque, on l'a vu plus haut; tandis qu'il existait à Paris des chirurgiens fameux : tels Jean Juif que, sous Louis XIII, les grands personnages se disputaient et qui suivait Richelieu dans ses déplacements. Méritaient-ils leur réputation : « Entre nous, écrit le cardinal à Chavigny, M. Juif est un chirurgien comme un autre, capable de grandes bévues ».

Peu importe leur habileté; il suffit de savoir que l'opérateur en renom est sur le même pied que le grand médecin. A la cour, le premier n'est point subordonné au second; il se voyait, tant près du roi que des princes, 56 chirurgiens. Bien que François Félix, le premier chirurgien de S. M., dut unir à son titre depuis 1668, pour se conformer à la jurisprudence nouvelle, la charge de « premier barbier », que le titulaire eut ordre du roi de lui vendre, il ne paraît pas que cette assimilation aux barbiers-saigneurs ait eu pour résultat pratique d'amoindrir les chirurgiens-maîtres-ès-arts[1].

Les uns et les autres continuèrent à être traités et payés suivant leur capacité, leurs services et leur clientèle. S'ils eurent, dans les hospices, des appointements tantôt égaux, tantôt supérieurs ou inférieurs à ceux des médecins, nous n'en saurions tirer aucune conclusion parce que nous ignorons les obligations qui leur sont respectivement imposées[2] et parce que cette qualité de chirurgien était indistinctement appliquée à des praticiens instruits et à de simples « rebouteurs », comme pouvait être à Nantes, en 1580, le « maître-habilleur des rompures de membres et os de personnes ou bêtes animales ». De fait leur

[1] *Lettres* de RICHELIEU, VII, 22. TALLEMANT, IX, 230. — GUI PATIN, I, 47. — DE LA MARE, *Traité de la Police*, I. 179. — Dr RAYNAUD (*op. cit.*), 311, 314.

[2] Ainsi le chirurgien de l'hospice de Clermont-Ferrand, en 1695, touche 175 fr., tandis que son « garçon » en touche 350; mais il est tenu de ne pas exercer ailleurs qu'à l'hospice.

traitement, un peu plus bas en général que celui du médecin, n'en différait pas sensiblement[1].

Tout différents au contraire étaient les honoraires, suivant la situation sociale des clients. Il n'y a pas eu, je pense, dans tout le cours du XIXe siècle une opération qui ait été payée 1.500.000 francs, comme celle de la fistule de Louis XIV en 1687. « Sa Majesté, écrit Dionis[2], récompensa en roi tous ceux qui lui rendirent service dans cette maladie. » En effet François Félix, le premier chirurgien, qui opéra, reçut 520.000 fr. et Bessières, second chirurgien, 100.000 fr.; le premier médecin d'Aquin eut 350.000 fr. et Fagon, médecin ordinaire, 200.000 fr. Les aides et apothicaires se partagèrent 168.000 fr., dont 4.000 au garçon de M. Félix.

Cette fistule historique — la « grande opération » comme on la nommait — avait durant un an occupé la cour et l'Europe. La mode alors poussa nombre de gens à se prétendre atteints d'une affection semblable à celle du roi. Pour attirer l'attention du monarque, tout courtisan incommodé de quelque suintement à l'anus ou de simples hémorroïdes ne différait pas à présenter son rectum au chirurgien pour y pratiquer des incisions. Plus de trente voulurent qu'on les opérât et « parurent fâchés lorsqu'on les assura qu'il n'y avait pas nécessité de le faire ». D'ailleurs il est peu de maladies chirurgicales moins graves que la fistule, ni que l'on guérisse plus simplement. Du sujet seul cette cure, en elle-même banale, tira sa gloire et... son prix.

Pour avoir été en Savoie soigner la duchesse régnante Juif reçut 188.000 fr. et, pour traiter Anne d'Autriche du cancer au

(1) Comparez les chiffres au tableau du tome IV, p. 54 et suivantes : évalués en monnaie actuelle, les traitements du chirurgien et du médecin étaient de 400 et 500 fr. à Rouen, en 1705; de 650 et 137 fr. à Soissons en 1638; de 600 et 835 fr. à Paris en 1524, de 100 et 150 fr. à Marseille en 1414, etc.

(2) Cours d'opérations démontrées au Jardin-Royal. Dionis était médecin de la Reine.

sein dont elle mourut, un empirique, appelé de Bar-le-Duc, se fit donner par avance 20.000 fr. [1]. Les grands de nos jours sont moins prodigues, mais les riches sont beaucoup plus nombreux et, quoiqu'elles ne dépassent guère 10.000 francs et descendent jusqu'à 2.000, les opérations contemporaines, simples, ou compliquées, se trouvent, par leur fréquence, procurer normalement un revenu princier à nos célébrités chirurgicales.

Les domaines contigus de la chirurgie et de la médecine qui, depuis trente ans seulement, ont plusieurs fois varié, empiétaient aussi jadis l'un sur l'autre. Au chirurgien incombait la visite — pour une vingtaine de francs — des malades « soupçonnés de lèpre » et, par assimilation aux « ladres putatifs », le traitement des syphilitiques, confondus avec eux au moyen âge. C'était encore aux chirurgiens de Saint-Côme que ressortissait au XVII[e] siècle cette clientèle spéciale ; c'est entre leurs mains que se remet le duc de Vendôme, deux fois rebelle aux médicaments, à qui Louis XIV écrit, en le félicitant de cette résolution : « J'espère que l'on pourra, cette fois, vous embrasser en sécurité ! »[2].

Les accouchements aussi rentraient dans les attributions de la chirurgie. Jusqu'au commencement du XVI[e] siècle les sages-femmes en avaient eu le monopole. Les princes mêmes, lorsqu'ils « sortaient du cloître maternel pour commencer mortelle vie », suivant l'expression de Louise de Savoie, prenaient par les mains des « femmes-sages » la « première expérience de lumière mondaine ». L'une d'elles, pour avoir accouché Mme de Rethel, princesse de Bourgogne reçoit un millier de francs en 1404[3]. Plus

(1) TALLEMANT, IX, 320. — *Mémoires de* Mme de MOTTEVILLE.

(2) *Mémoires de* SAINT-SIMON (Ed Boislisle), VI, 198.

(3) Voyez les tableaux de prix au tome IV. Dans *Les La Trémoille pendant cinq siècles* (t. II, p. 58), figure, en 1505, une dépense de 20 écus sol « pour les sages-femmes qui ont été à l'accouchement de notre fille ».

tard les souveraines, « supérieures aux règles, dit Mercier, osèrent les premières employer des hommes à un office que la pudeur semblait leur interdire ». A partir de Louis XV les chirurgiens l'emportèrent, sauf dans le Midi; la petite bourgeoisie bravant le *tolle* que souleva cette « indécence », eut recours à eux parce qu'ils étaient plus habiles[1]. Leur service d'ailleurs n'était guère plus onéreux.

Dans les hospices, au lieu de 2 à 3 francs dont les sages-femmes se contentaient, les accoucheurs reçoivent 5 à 11 francs et, pour l'opération césarienne, 18 francs ; le même prix pour celle du trépan, la remise d'un pied déboîté ou l'amputation d'un bras. Pour « scier et couper » une jambe le chirurgien prenait davantage et, suivant les circonstances, de 30 à 60 francs; pour la « remettre », pour traiter et guérir une fracture il obtenait de 80 à 150 francs. Faite par un spécialiste en vogue, l'opération de la pierre au XVIIIe siècle pouvait monter à 600 francs[2]; mais, exécutée par un « inciseur » de province, la taille — lithotomie ou lithotritie, suivant que l'on extrait ou que l'on broie — se payait au plus 80 et parfois 30 francs ; autant qu'il en coûtait à un homme de qualité de se faire arracher une ou deux dents.

Mais ces dents là étaient rares; de même que l'autopsie et l'embaumement d'un personnage, pour qui la famille déboursait 200 francs. La masse des chirurgiens vivaient des saignées journalières qui, suivant qu'il s'agissait de manouvriers et servantes, ou de gens de métier ou de marchands et gentilshommes, étaient payées depuis 60 centimes jusqu'à 6 francs, et en

Ces 20 écus, valant intrinsèquement 162,40, correspondent, en pouvoir d'achat actuel, à 812 francs.

[1] En 1708, parut à Paris un ouvrage intitulé : *De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes.*

[2] Tel est le père Cime, en 1763. (Voyez les tableaux, t. IV, p. 53.)

moyenne 2 à 3 francs. Les recettes annuelles du chirurgien ne furent pas en somme très différentes de celles du médecin ; soit au temps où son rang social semblait moindre, où son enseigne, fût-elle brossée par un maître — il y en eut de peintes par Chardin — le classait toujours « artisan » ; soit depuis son triomphe, par la fondation des cours officiels et de l'Académie royale de chirurgie (1731), lorsque La Peyronnie entretenait à ses frais une clinique gratuite dans son château de Marigny. De même aujourd'hui, bien que le grand chirurgien gagne plus que le grand médecin, personne ne songerait à prétendre que le premier soit socialement supérieur au second.

L'individu a plusieurs aspects. Le talent, le succès, la considération et le profit sont choses tout à fait distinctes, tantôt unies et tantôt séparées. On peut avoir le succès sans le talent, la considération sans le succès, le profit sans la considération ou inversement. La possession de l'un de ces avantages n'entraîne ni n'exclut la possession des autres. Le rang social, le rang politique, le rang intellectuel et le rang pécuniaire, dépendent parfois les uns des autres et influent dans quelque mesure les uns sur les autres, *en bien ou en mal* : certaines besognes sont *moins rétribuées* que d'autres précisément parce qu'elles sont *plus estimées*, partant plus recherchées et que la concurrence des postulants y abaisse le salaire. Un haut rang social appelle en quelques pays un haut rang légal ; en d'autres il lui fait obstacle. Et, réciproquement, un haut rang politique ne confère pas toujours un haut rang social, même en pays démocratique où l'opinion fait la loi ; parce que le peuple, peut choisir ses maîtres, mais ne peut pas se persuader toujours que ceux qu'il a choisis méritent d'être ses maîtres.

Si les médecins et les chirurgiens sont plus *estimés* qu'au temps de Molière, c'est parce qu'ils sont plus savants et plus habiles ; mais s'ils sont mieux *payés*, s'ils parviennent à une

opulence inconnue de leurs devanciers, ce n'est pas du tout à cause de leur mérite ; c'est parce qu'il s'est créée une clientèle de nouveaux riches, assez nombreuse pour se disputer leurs services à prix d'or.

CHAPITRE VI

HONORAIRES DES ARTISTES PEINTRES ET SCULPTEURS

L'Argent est maître chez lui. — Ses créatures, l'Aisance et la Richesse évoluent à la manière des forces de la nature. — Elles ne sont ni plus ni moins « justes » que les réactions chimiques. — Ce ne sont pas les branches d'industrie les plus géniales, ni les plus hasardeuses, ni les plus indispensables, qui ont procuré les plus gros profits. — Le « créateur » qui serait fondé à se plaindre et ne se plaint pas, c'est le savant.

Si l'Argent est maître chez lui, il n'est maître que chez lui. — Comment il peut être confiné dans son domaine par la Constitution et par l'Opinion. — Depuis la fin du moyen âge jusqu'à la Révolution, l'Argent a régné en France, beaucoup plus qu'aujourd'hui. — La Richesse était annexée à la Noblesse et à la Puissance. — Disjonction qui s'est opérée de nos jours. — L'Argent n'a même pas le privilège de se multiplier lui-même.

Une autre supériorité a échappé à la Richesse pour aller au Talent : la considération. — Les artistes peuvent d'ailleurs parvenir à l'opulence. — Cela ne tient pas à leur mérite intrinsèque, mais à l'augmentation du nombre des riches qui font hausser les œuvres et les capacités rares. — Gains annuels des artistes vivants les plus favorisés. — Gages journaliers de Cimabue au XIVe siècle, de Francesco de Volterre, de Fra Angelico, de Ghirlandajo. — Gages mensuels de Michel-Ange et de Léonard de Vinci. — Peintres employés à la journée, aux XVIe et XVIIe siècles. — Prix des couleurs et des matières premières.

Situation pécuniaire de Memling, de Giotto. — Artistes pensionnés à l'année. — Si la médiocrité de vie des primitifs a exercé une influence sur leur art. — Dots des femmes et filles d'artistes dans l'Italie du XVe siècle. — Prix payés à Raphaël et à Michel-Ange pour leurs œuvres; fortunes laissées par eux à leur mort. — Le Corrège et Carrache. — Changement de situation sociale de Raphaël à Vasari. — Albert Dürer; prix demandés par lui pour ses tableaux, ses dessins au fusain et ses gravures; sa fortune. — Sommes gagnées par Antonio Moro, Bernard de Bruxelles, Breughel le Vieux, Porbus.

Prix de tableaux payés en France au moyen âge à des auteurs inconnus. — L'artiste moyen est plus près de l'artisan qu'il ne l'est de nos jours. — Le truquage et les signatures imitées. — Faux Albert Dürer et Lucas de Leyde dès la fin du XVIe siècle. — Variations de prix d'un même maître suivant les époques.

Prix de peintures communes pour églises et pour châteaux aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Rubens; nul artiste n'a été prisé aussi haut. — Sommes gagnées par lui et par Van Dyck, Rembrandt, Velasquez, Le Guide, Mignard, Poussin, Snyders, Téniers, Van Goyen. — Pensions de Simon Vouet, de Lebrun, de Coypel. — Les carnets d'Hyacinthe Rigaud; ils nous font connaître le détail de ses gains pendant 65 ans et le prix qu'il payait lui-même à ses copistes. — Tableaux de Drouais, de Chardin, de Romney.

Histoire des sculpteurs. — Baisse du marbre depuis le XVIIe siècle. — Prix du *Moïse* de Michel-Ange. — Figures sculptées sur des tombeaux; statues d'églises. — Traitements de Coysevox, de Coustou, de Girardon, de Mansard et de Gabriel. — Droit moderne de reproduction. — Sommes payées par la maison Barbedienne depuis 25 ans. — Leur répartition n'a rien de démocratique. — L'augmentation du salaire des artistes a-t-il eu quelque influence sur la peinture ou la sculpture. — Ses résultats probables sur les productions modernes du meuble ou de l'habitation.

L'Argent est maître chez lui. L'indépendance historique des Prix, qui ne souffrent aucun joug et bravent toute autorité, est l'un des faits principaux que ces études ont pour objet d'exposer avec preuves à l'appui. Cette indépendance des « prix », dans l'acception la plus vaste du mot, est universelle et absolue : elle s'étend aux prix des hommes, comme au prix des choses, et au prix de tous les genres d'hommes, salaires ou appointements, bénéfices ou honoraires.

L'Argent et ses créatures, l'Aisance et la Richesse, évoluent parmi nous à la manière des forces de la nature, brutales et aveugles. Le penseur constate ces fluctuations et les explique ; le naïf seul prétend les maîtriser, sous prétexte qu'elles ne sont pas « justes » toujours, ni « raisonnables ». Et en effet elles ne le sont ni plus ni moins que les réactions chimiques ou les phénomènes géologiques. Cependant, personne n'accuse d'immoralité la géologie ou la chimie.

Il est donc tout à fait oiseux de rechercher si les grandes fortunes sont nuisibles ou utiles dans un État, si les gros lots d'argent sont l'apanage des branches d'activité les plus utiles à la nation et, dans chaque branche d'activité, la récompense des plus méritants. En effet, nous voyons tous que, dans cette distribution des biens par la loi économique, les mérites les plus hauts ne sont pas les plus profitables, que les mieux payés ne sont pas toujours les plus estimés, que des intelligences, également doublées de travail et de volonté, sont rétribuées très diversement suivant les besognes auxquelles elles s'appliquent et qu'un notaire par exemple gagne plus qu'un explorateur, un poète ou un astronome. Dans le milieu d'où sortent les plus notables opulences, dans le monde financier, industriel et commercial, ce ne sont pas les sortes de commerce ou d'industrie les plus indispensables à la nation, les plus géniales ou les plus hasardeuses, qui ont procuré de nos jours les plus gros béné-

fices; soit parce que la marge des gains s'y trouvait réduite par la concurrence, soit parce qu'ils se prêtaient moins que d'autres à la concentration en peu de mains. Et parmi les élus des grands et extraordinaires succès d'argent, il s'est trouvé des simples ou des pirates que le hasard s'est plu à visiter ou à seconder. Tout cela, semble-t-il, est connu, mais il est bon de le redire.

Au reste, si les millions se décernaient par autorité ministérielle comme les palmes académiques, au lieu de se conquérir en des batailles où la chance a grande part, il n'est pas certain qu'ils seraient partagés avec plus d'équité. Pour exciter la haine des bras contre les têtes, on dit aux premiers : c'est vous seuls qui avez tout créé ; vous êtes les artisans de toutes ces richesses que possèdent quelques-uns; donc, ceux-ci vous les ont volées. Pourtant, cette masse de travailleurs n'a rien créé du tout, c'est un outil, une force inerte. Le seul « auteur » est celui qui conçoit l'idée, qui dresse le plan, qui dirige les forces; sans lui, la foule ouvrière ne ferait, ne pourrait et ne serait rien, rien que ce qu'était l'homme primitif, l'homme des cavernes, qui chassait et pêchait pour ne pas mourir.

Le « créateur » qui serait fondé à se plaindre, à protester contre le spéculateur ou le patron enrichi, ce n'est pas le manœuvre exécutant, l'homme de peine, qui profite de la confection de ces richesses nouvelles dans son bien-être et ses salaires accrus, c'est l'homme de science, invisible générateur de cette vie progressive, père des machines, des substances et des inventions, dont l'application pratique profite le plus souvent à autrui. Celui-là pourtant ne se plaint pas.

Mais, si l'Argent est maître chez lui, il n'est maître que chez lui. Si l'Argent n'a pas plus souci de la « raison » dans le choix de ses favoris, que les prix n'ont souci de la « justice » dans leurs rapports vis-à-vis les uns des autres, — et que peuvent la raison ou la justice contre l'offre et la demande, contre l'abon-

dance ou la rareté? — si la richesse se forme donc, se dissipe ou s'accroît à sa guise, suivant ses lois propres qui n'ont rien à démêler avec les lois politiques ou morales, son *domaine*, son *rôle*, peuvent être bornés plus ou moins par la législation et par les mœurs.

L'Argent peut être plus ou moins confiné chez lui : par la Constitution, suivant que certaines charges ou dignités s'achètent ou ne s'achètent pas; par l'Opinion, suivant le rang assigné par elle aux biens de la fortune, parmi les autres biens, les autres forces, les autres prestiges de la terre. Il n'est pas rare d'entendre dire que le rôle de l'argent s'est accru de nos jours et que nous sommes menacés de ploutocratie. J'aurai donc l'air d'énoncer un paradoxe en affirmant que c'est plutôt le contraire qui est arrivé : la ploutocratie ne semble point à craindre; nous serions plutôt enclins à la « ploutophobie ».

C'est dans le passé, sous l'ancien régime, depuis la fin du moyen âge jusqu'à la Révolution, lorsqu'il ne se faisait plus grand'chose par la Force et qu'il ne s'en faisait guère par l'Opinion, que l'Argent a régné en France. Presque tout se vendait, puissance et honneurs, emplois civils et militaires, et la noblesse elle-même dont les titres étaient inséparables des terres sur lesquelles ils reposaient. Il fallait être riche pour devenir quelque chose et, si la faveur du prince distinguait parfois un homme pauvre, elle en faisait du même coup un grand et un riche, parce que la richesse était la conséquence ordinaire du pouvoir.

Pour l'opinion publique de jadis, cette richesse, voyante et fastueuse, attirait par elle-même le respect, et le légitimait d'ailleurs par la noblesse et les dignités qui s'y annexaient. Elle unissait ainsi l'ensemble de ces « grandeurs d'établissement, » suivant le mot de Pascal, en face desquelles les « grandeurs naturelles, » le talent et la science, demeuraient bien peu de

chose. Les individus adonnés aux professions libérales, dont nous allons pénétrer ici le budget, dépendaient étroitement par leur bourse de cette élite pécuniaire. Ils ne souffraient point de lui être domestiqués dans leurs intérêts, sinon dans leurs personnes, et le commun peuple leur donnait dans son esprit une place conforme à celle qu'ils occupaient dans la hiérarchie sociale.

Il s'est opéré de nos jours une disjonction absolue de ces biens et de ces forces autrefois associées : richesse, puissance et honneurs. Notre époque, où il y a plus d'argent aggloméré chez quelques-uns, est aussi celle où l'argent donne, à ceux qui le possèdent, le moins de pouvoir. Au cours du XIXe siècle, il n'y a pas eu de grands hommes d'État enrichis par la politique ; il n'y a pas eu de gros millionnaires portés au gouvernement par l'argent. Tel député peut vendre son vote, tel ministre jouer sur des nouvelles et tel président de la République mettre de côté pour sa famille ses frais de représentation ; ce sont là des grivèleries sordides, elles rapportent peu, elles déconsidèrent beaucoup. L'opinion les réprouve aujourd'hui, tandis qu'elle ne s'en choquait pas naguère.

Si le pouvoir ne donne plus l'argent, l'argent ne donne pas davantage le pouvoir. De richissimes entrés, grâce à leur fortune, dans les assemblées électives, il ne s'en voit, à droite ou à gauche, qu'un fort petit groupe ; beaucoup moins que de gens besogneux. Par contre, nombre de candidats millionnaires, aussi bien de gauche que de droite, échouent et, d'une manière générale, les postes officiels, grands ou petits, sont occupés par des gens médiocrement aisés.

Bien qu'il n'y ait plus en cette démocratie de privilèges de naissance, il subsiste encore des descendants de ces privilégiés. Or la Richesse a plus perdu à l'abolition de la Noblesse, que l'aristocratie elle-même. Turcaret ne peut plus acquérir à beaux deniers comptants un marquisat authentique, comme sous

Louis XV; tandis que le propriétaire d'un nom historique continue d'acquérir par contrat de mariage, comme sous Louis XV, les capitaux de Turcaret. Ici, les lois ont enlevé à l'or une capacité d'achat; les mœurs ont conservé à la race une capacité d'échange.

L'Argent n'a même pas le privilège de se multiplier lui-même, je veux dire de créer la richesse. Il ne joue qu'un petit rôle dans sa formation; témoin le succès de la plupart des grandes entreprises industrielles et commerciales, de celles qui sont aujourd'hui les plus florissantes, les plus lucratives, et qui ont débuté presque toutes avec d'infimes capitaux.

Un autre avantage enfin, une autre supériorité, a échappé à la Richesse : le respect, la considération des hommes, est allé à ces « professions libérales », faites de « grandeur naturelle », qui, plus que toutes, donnent maintenant l' « honneur » et où l'argent ne sert à rien pour réussir. Quelques-unes d'ailleurs donnent aussi l'argent : non seulement un grand riche, qui n'est que riche, a moins de prestige aujourd'hui, sauf peut-être pour son portier, qu'un grand peintre ou un grand avocat; mais ceux-ci mêmes arrivent, par leur parole ou leur pinceau, à compter parmi les citoyens très opulents.

Ce dernier fait ne tient pas au mérite intrinsèque des peintres actuels, — ils ne pensent pas en avoir plus que Titien, Velasquez, ou Rembrandt, — pas plus que les hauts honoraires de nos médecins et chirurgiens ne tiennent à la supériorité de leur diagnostic ou de leur bistouri sur ceux de leurs prédécesseurs. Il tient à la multiplication du *nombre* des riches, riches d'origine multiple, qui se font enchérir grandement les uns aux autres, par leur demande croissante, les œuvres ou les capacités rares. Le chirurgien amateur d'art, auquel une opération rapporte 5.000 et 10.000 francs, n'hésite pas à payer de ce prix un dessin de grand maître, celui par exemple qu'Albert Dürer, en 1521,

vendait 24 francs, chiffre égal, ai-je dit déjà, à la valeur d'un clystère destiné à sa femme qui était malade [1].

Les productions des artistes vivants n'atteignent pas de semblables taux; mais, suivant qu'ils sont plus ou moins laborieux et qu'ils exploitent leur renommée avec plus ou moins d'exigences ou de scrupules, ceux qui jouissent de la faveur du public réalisent annuellement de 200.000 à 300.000 francs de recettes en France. En Angleterre, ils dépassent 500.000 francs: l'un fait 36 portraits par an à 15.000 francs; d'autres produisent moins mais prennent plus cher. Nous avons d'ailleurs, parmi nos concitoyens vivants, des peintres qui ont reçu 50.000 francs et jusqu'à 100.000 francs pour un tableau, et un célèbre portraitiste actuel est communément loué de sa modération parce qu'il ne demande à ses modèles que 30.000 francs pour les reproduire en pied et 20.000 francs jusqu'à mi-corps.

Ces prix, assez rémunérateurs pourtant, ne sont rien auprès de ceux qu'atteignent les toiles et les esquisses des maîtres disparus. Tel d'entre eux n'a pas, en toute sa vie, empoché le chiffre auquel atteint aujourd'hui une seule de ses œuvres en vente publique. C'est là une *dépense* de riche, présentement étrangère à mon sujet; je ne m'occupe ici que des *recettes* réalisées par l'artiste en personne, des sommes que les tableaux d'autrefois ont rapportées à leurs auteurs.

Ces auteurs, notables ou obscurs, ou même novices, ne sont plus ce qu'étaient leurs devanciers — « gueux comme un peintre », disait un vieil adage — ils trouveraient étrange qu'on leur proposât de travailler « à la journée », comme Cimabue et son aide, en 1302, gagés *ensemble* 23 francs par jour. Vittorio et son fils ne touchaient alors que 9 fr. 50; plus tard (1368) Francesco de Volterre et Nerussio, pour exécuter les fresques du Campo

[1] Voyez ci-dessus, page 180.

Santo de Pise, recevaient l'un 16 francs, l'autre 10 francs [1]. Ces chiffres représentaient, dans ce que nous pourrions appeler la « série de prix » de l'Europe du moyen âge, le tarif ordinaire de cet « artisan » de première catégorie qu'était le manieur de pinceau. Hugo von der Goes, ou Hugues de Gand, l'auteur d'une *Nativité* que l'on voit aux Uffizi de Florence, était employé à 22 francs par jour, en 1468, à brosser des décorations pour l'entrée de Charles le Téméraire à Bruges; à Orvieto, Fra Angelico était appointé au taux presque identique de 576 francs *par mois*, taux qualifié de « splendide » parce qu'en plus il était nourri.

Nourri, le peintre l'était parfois assez mal; témoin David Ghirlandajo qui, mécontent de la chère au couvent de Passignano, lança les plats à la tête du frère qui le servait et le blessa grièvement; ou encore Paolo Uccelto qui, fatigué de ne manger que du fromage, prit la fuite et ne revint que sur la promesse d'un menu plus varié et plus copieux. Pour éviter pareils ennuis le menu des repas était souvent fixé d'avance par-devant notaire: Jean Hosemant, de Tournai, travaillant pour le pape à Avignon (1430), aura droit à 3 mesures de vin, 6 miches de pain, un bon plat de viande, des œufs ou des légumes.

Michel-Ange et Léonard de Vinci furent ainsi payés au mois, 645 francs chacun — et quand ils manquaient un jour on leur décomptait le temps perdu — pour peindre les cartons de la bataille d'Anghiari et de la guerre de Pise [2]. Vingt et un francs par jour étaient aussi ce qu'allouait Antonio Moro à Buecklaer, quand il avait recours à sa collaboration. De moindres artistes — tel celui qui fit à Rome la mosaïque de la chapelle Chigi à Sainte-Marie-

(1) Voyez au tome IV, page 61 et suivantes, les prix, ici exprimés en monnaie actuelle: par exemple Cimabue touchait 10 sous viennois, valant *intrinsèquement* 6 fr. 70, lesquels auraient aujourd'hui un pouvoir d'achat de 23 fr. 50.

(2) MUNTZ, *Raphael*, p. 82.

du-Peuple (1520)[1] — se contentaient de 86 francs par mois, avec pain, vin, huile et sel à discrétion, un habit neuf par an et l'œuvre achevée, *au bout de quatre ans*, une gratification de 8.600 francs. C'est à peu près la journée de 12 francs d'un peintre de tableaux à Dijon, en 1521[2], et le traitement de 3.100 francs par an du peintre de l'archiduc-roi d'Espagne, à Arras (1501). Plus tard ce mode de rétribution cessa d'être en usage, sauf pour des travaux collectifs et de métier, comme la restauration des peintures de la grande galerie de Fontainebleau, où les peintres occupés sous J.-B. Vanloo, au temps de Louis XV, touchaient 16 fr. 70 par jour[3].

Par le prix des journées, rapproché de celui des travaux exécutés, on peut augurer de leur importance, du personnel et du temps qu'ils exigeaient; en 1296, les peintures murales de son hôtel, à Paris, coûtèrent à la comtesse d'Artois 24.000 francs, et les sujets chevaleresques, brossés tant à l'huile qu'à la colle au plafond et sur les murs d'une grande salle de château (1307), furent payés par elle 5.860 francs. La peinture d'un simple tabernacle à Notre-Dame de Boulogne (1329) revint presque aussi cher. Le fait peut tenir à la différence des matières premières, et notamment à l'emploi de l'or et du bleu d'outremer, seules fournitures que le peintre du moyen âge ne prenait pas à sa charge.

Toujours il stipulait, dans les contrats où le prix de son œuvre était fixé d'avance, que ces substances précieuses seraient fournies par qui commandait le tableau. Philippe II, pour une copie de l'*Adoration de l'Agneau* de van Eyck, qu'il fit faire par

(1) Les cartons de cette mosaïque avaient été préparés par Raphaël et demeurent l'une de ses plus belles œuvres.

(2) En 1424 « Maître Henri », peintre ordinaire du duc de Bourgogne, avait 4.900 fr. d'appointements et, en 1566, le peintre de la ville, à Dijon, avait 4 500 fr. par an.

(3) *Chardin* par M. Scheffer, p. 19.

Michel Coxie, paya 825 francs le bleu d'outremer que Titien lui avait envoyé d'Italie. Les couleurs ordinaires étaient, à proportion, plus rares et plus chères que de nos jours : on ne s'étonne pas qu'Albert Dürer en possédât une provision qu'il évalue à 3.000 francs (1507), lorsqu'on le voit acheter la « couleur de plomb » sur le pied de 29 francs la livre à Anvers [1].

Quand les surfaces à couvrir étaient vastes, la besogne était longue et peut-être que les 26.000 francs, promis à Ghirlandajo pour la peinture du chœur de Santa Maria Novella, à Florence, ne le rémunéraient pas plus grassement que les 738 francs payés à Memling (1480) pour les quatre volets de retable de 55 centimètres sur 0,42 de la guilde de Saint-Jean et Saint-Luc, à Bruges. Memling d'ailleurs était à son aise, propriétaire de plusieurs maisons et l'un des 150 bourgeois les plus imposés de la ville; tandis que Stephan Rochner, le grand primitif allemand, dont les musées anglais et germaniques se sont disputés les tableaux, mourut à l'hôpital de Cologne. Autrefois comme aujourd'hui des talents égaux eurent d'inégales destinées. Le prix de 18.000 francs, payé à Giotto (1304) par le pape Benoît XI, pour 5 sujets de la vie du Christ et un tableau en détrempe dans la sacristie de Saint-Pierre, à Rome, semble hors de proportion avec les gains modestes de son maître Cimabue. Aux simples particuliers Giotto ne demandait que 90 francs et au maximum 250 francs pour un portrait. Il est vrai qu'il recevait de Florence une pension annuelle de 4.400 francs [2].

Mais les « pensions » des artistes célèbres, aux diverses époques, ne nous initient que très imparfaitement à leur situation financière, parce que c'étaient tantôt de pures munificences

[1] Les brosses de soie de sanglier coûtaient, suivant dimension, de 7 fr. à 0 fr. 60. Une paire de burins de graveur valait 25 fr. (1521). *Albert Dürer* par THAUSING (trad. Gruyer), p. 30.

[2] VASARI *Histoire des Peintres*, (trad. Leclanché), I, 40 et 228.

qui ne les astreignaient à rien, comme les 3.000 francs annuels de l'Empereur à Albert Dürer; tantôt au contraire c'était le paiement anticipé de tout ou partie des œuvres que se réservait un bienfaiteur non moins avisé que généreux. Telles furent, à Rome, la pension de 26.000 francs servie par Paul III à Michel-Ange; à Madrid, celle de 7.000 francs promise à Velasquez par Philippe IV. Telles étaient en France les pensions des « peintres du roi », qui varièrent de 2.000 francs pour Simon Vouet et de 6.500 francs pour van der Meulen, à 10.000 et 15.000 francs pour Coypel, Poussin et Mignard[1].

C'est plutôt par le prix qu'ils vendaient leurs toiles que nous pouvons établir le budget des artistes. D'après quelques fortunes exactement connues de maîtres anciens, l'on devine que ce budget fut très variable suivant la richesse du pays où ils vécurent. Raphaël en mourant (1520) laissait près de 700.000 fr. A. Dürer n'en laissait que 164.000 (1528); c'est que Rome était plus opulente que Nuremberg et que la clientèle des papes valait mieux que celle des burgraves de Hohenzollern.

Que la médiocrité de vie, de situation et d'âme des primitifs ait été profitable à leur art, duquel rien ne venait les distraire, c'est une opinion soutenue par de bons critiques; rien n'en démontre historiquement le bien fondé; et l'on pourrait aussi bien redouter que le manque d'argent et la dépendance qu'il entraîne n'abaissât ou ne dispersât leur pinceau, à la recherche du pain quotidien, en des productions hâtives, si l'on ne savait que le souci de la perfection esthétique est, en vérité, tout à fait indépendant de la question d'argent. Il le fut autre-

(1) En 1700 le chevalier Daniel Seijter « premier peintre du cabinet » du duc de Savoie touche un traitement fixe de 15.750 francs (Prati, *Costo della guerra della successionne spagnuola*, p. 201). Ce chiffre, élevé pour l'époque, s'explique par ce fait que l'artiste auquel il s'applique devait consacrer exclusivement son temps aux peintures commandées par le duc.

fois comme il l'est de nos jours. C'est une affaire de tempérament individuel.

Jusqu'où peut aller le désintéressement de l'artiste, on le conçoit, lorsque la ruine d'un monument antique découvre à nos yeux d'admirables morceaux de sculpture, destinés par leur place même dans l'édifice à ne jamais voir le jour et dont, seule, une catastrophe pouvait nous révéler la beauté. Une telle abnégation est rare; il n'est guère d'hommes de génie insensibles à la louange; il en est un grand nombre que le salaire influence peu et il n'en est pas qui ne l'accueillent avec plaisir. Le plus ou le moins d'aisance de ceux qui furent la gloire de la peinture n'influa pas beaucoup, j'imagine, sur leurs procédés de travail, depuis cinq siècles. Mais il y en eut, en tout temps, de plus ou moins désireux de s'enrichir et surtout de plus ou moins capables d'accroître le produit de leur pinceau, suivant le *milieu économique* où le hasard les avait placés et suivant leur *don d'exécution* plus ou moins rapide.

Dans l'Italie du xve siècle les peintres étaient, sous le rapport pécuniaire, peu supérieurs aux petits marchands. Les dots, dans le monde des artistes, variaient de 5.400 à 10.800 francs. André Mantegna, en 1499, donne à sa fille 13.400 francs [1]. Il n'est guère que le Pérugin qui dépasse ce chiffre : sa femme, Claire Fancelli, lui apporta 18.000 francs. Raphaël et Michel-Ange furent les premiers, et même les seuls au xvie siècle, avec Titien, qui obtinrent une véritable aisance. Ils savaient défendre leurs intérêts : pour le paiement de la fresque des Sibylles, à Santa Maria della Croce, Raphaël manqua se brouiller avec Chigi qui la lui avait commandée; l'on s'en remit à l'arbitrage de Michel-Ange : « Cette tête, dit Buonarotti, en montrant du doigt une des

(1) Il est vrai que les riches patriciens de Florence, Jean Ruccelaï et Laurent le Magnifique, ne donnaient à leurs filles que 72.000 fr. de dot.

Sibylles, vaut à elle seule 100 écus » — 2.700 francs — « Et les autres? reprit le caissier. — Les autres ne valent pas moins », répondit Michel-Ange, Chigi s'exécuta de bonne grâce et fit compter 2.700 francs par chaque figure, mais il ajoutait : « Tâchez que Raphaël soit content car, s'il se fait encore payer la draperie, nous allons être ruinés ».

De pareils Mécènes se rencontraient rarement : Sanzio, en 1516, c'est-à-dire en pleine renommée, demandait 5.000 francs d'un grand tableau, tel que le *Couronnement de la Vierge* ; et le duc de Ferrare, pour l'esquisse de son *Saint Michel*, lui envoyait en 1518, 675 francs. Pour les tapisseries des *Actes des apôtres*, chaque carton lui fut payé 4.300 francs par Léon X ; l' « entreprise » de la décoration du Vatican fut d'ailleurs le plus beau de ses profits. C'était un atelier organisé, où Jules Romain et Pellegrino de Modène faisaient les grands sujets, Jean d'Udine les stucs et grotesques, etc. ; jamais une vie d'homme, longue ou courte, n'eût suffi à couvrir de pareilles surfaces.

Michel-Ange aussi avait cinq aides à la Chapelle Sixtine [1]; il mit quatre ans à en peindre la voûte, qui lui fut payée 280.000 francs. Quant au *Jugement dernier* il l'exécuta en cinq ans (mai 1536 à novembre 1541) et ne reçut d'autre allocation pour cette œuvre que son traitement ordinaire d' « architecte en chef, sculpteur et peintre des palais apostoliques ». Bien que Michel-Ange ait souvent crié misère, on trouva chez lui à sa mort 180.000 à 200.000 francs d'espèces ou de valeurs. Il possédait en outre des immeubles, énumérés dans une *Denunzia de boni*, sans parler de donations faites à son neveu Léonardo.

Raphaël dut gagner davantage, si l'on en juge par le chiffre

[1] Ces aides d'ailleurs étaient des spécialistes, chargés de préparer les enduits pour la fresque et d'autres besognes analogues.

de sa succession ; mais ses biens fonciers se réduisaient à peu de chose : une vigne de 13.000 francs, un terrain dans la via Giulia, acheté à charge de bâtir moyennant une rente de 3.400 francs, et sa maison au Borgo Nuovo que Bramante lui avait construite et dans laquelle il mourut. La politesse romaine pouvait seule appeler « palais » cet édifice modeste, en briques et mortier coulé, où le grand artiste avait entassé des tapisseries et des antiques qu'il n'eut jamais le temps de ranger. Il l'avait payé 129.000 francs ; au XVIIe siècle Alexandre VII l'acheta 77.000 francs seulement et le démolit pour agrandir la place Saint-Pierre [1].

Sauf ces deux illustres exemples, l'Italie de la Renaissance lésinait avec les peintres et les sculpteurs. Ceux-ci s'épuisaient en sollicitations pour obtenir un acompte sur leurs tableaux et leurs statues, tandis que les largesses pleuvaient sur les poètes, les philologues, les humanistes. C'est le contraire dans notre société moderne. Le Corrège céda son *Christ au jardin des Oliviers* en paiement d'une dette de 110 francs et sa coupole de Parme ne lui rapporta pas plus, dit-on, que l'on ne donnait à Raphaël pour une seule figure de ses Stances. Annibal Carrache, pour une *soma* de grain et une de vin, c'est-à-dire pour une centaine de francs, vendit à de riches marchands, les Lachini, sa *Résurrection de Jésus-Christ*, maintenant au Louvre.

A défaut d'argent, le peintre du XVIe siècle acquit un rang social. Après que *Maître* Raphaël d'Urbin fut mort camérier pontifical et chevalier de l'Éperon d'Or, ses successeurs, au temps de *Messire* Georges Vasari, se purent qualifier « professeurs », « chevaliers » ou « académiciens ». En Italie, du moins, car en France et en Espagne, jusqu'au premier tiers du XVIIe siècle, un roi ne pouvait mieux honorer son peintre ordi-

[1] MUNTZ, *Raphael*, 655. — Narration de Francesco Bocchi.

naire qu'en lui conférant titre de son « valet de chambre ». Quant aux simples « compagnons-peintres » qui travaillaient au Luxembourg en 1620, et parmi lesquels étaient Philippe de Champagne et Poussin, jeunes encore et inconnus, la reine Marie de Médicis se montrait généreuse à leur égard en leur allouant une gratification de 250 francs[1].

Cent ans avant, Albert Dürer faisait des portraits à la plume ou au fusain pour un cent d'huîtres, un chapelet de cèdre ou une branche de corail. Le tableau qui semble lui avoir rapporté le plus fut un *Martyre de Saint Bartholomé*, commandé à Venise (1506) par des Allemands qui le payèrent 3.650 francs. Ce fut à son avis une mauvaise affaire ; il y employa plusieurs mois et « pendant le temps que j'ai mis à le peindre, j'aurais bien pu gagner 200 ducats — 8.600 francs — ; car j'ai refusé beaucoup de commandes pour pouvoir m'en occuper exclusivement... Seulement j'ai fermé la bouche aux peintres qui disaient : C'est un habile graveur, mais il n'entend rien au maniement des couleurs »[2].

Hormis ce tableau et le portrait du roi Sigismond de Pologne, représenté en compagnie de Charlemagne (1512), pour lequel il reçut 2.125 francs, Albert Dürer, avec son pinceau ou son crayon, ne gagna que des sommes très minimes. Il nous donne le détail de ses recettes dans le journal de son voyage aux Pays-Bas, effectué, non pas au temps de sa jeunesse lorsqu'il regardait encore, ainsi que les autres « maîtres », son art comme un métier, mais lorsqu'il était, sept ans avant sa mort (1521), en pleine possession de la renommée.

Ses travaux les plus lucratifs furent alors un portrait à l'huile

[1] *Lettres de Richelieu*, I, 675 — Arch. Aff. Etrang., France, t. 780, f. 68.

[2] A Venise il vendit aussi cinq esquisses, les unes pour 300 fr., les autres pour 500 francs (A. Dürer, *Lettres de Venise*, traduction de Ch. Narrey).

du roi de Danemark, exécuté à Bruxelles pour 750 francs, celui du receveur Sterk, « très bien soigné et d'une valeur de [625 fr.], dit A. Dürer. Il me donne [500 francs] » ; preuve que souvent il n'y avait pas de prix fait d'avance. « Je fais le portrait à l'huile de Bernard de Reszew, il me le paye [200 francs] et donne de plus [35 francs] à ma femme et [25 francs] à Suzanne, ma servante ». Il échange parfois ses œuvres contre diverses marchandises : « J'ai peint à l'huile une bonne figure de *Véronique*, nous dit-il ; ce tableau vaut [300 francs] ». Un peu plus tard, il nous dit avoir fait présent de sa *Véronique* et d'un *Adam et Ève* peint par Franz, pour deux pierres précieuses valant ensemble 350 francs. Ce furent là ses meilleures affaires.

Ses autres productions ne dépassent pas 50 ou 60 francs — telle une Vierge peinte sur toile, ou les portraits du grand Antoine Haulnott et de Maître A. Brann avec sa femme. Le prix presque uniforme de ses dessins, de ses portraits au charbon, est de 25 francs. Il a pour clients des gens de toute condition et de toute nation ; aux nonnes de Cologne il fait des concessions et exécute des portraits pour 7 francs. « Je fais çà et là, consigne-t-il dans son journal, beaucoup de dessins et d'autres choses à la convenance des personnes que je vois. Mais la plupart du temps mon travail ne m'est pas payé... En Flandres, dans toutes transactions, dans toutes mes ventes, j'ai été lésé ; spécialement par Madame Marguerite, sœur du roi Charles (Charles-Quint), qui ne m'a rien donné pour les présents que je lui ai faits ». Le principal de ces présents consistait en deux dessins sur parchemin, que Dürer évaluait 750 francs ; et les chiffres auxquels il apprécie ses œuvres ne sont généralement pas au-dessous de ce qu'il les vend.

Ce que recherchait le public de ce temps, ce qu'il achetait, n'était pas le talent de l'artiste, c'était l' « image ». Aussi paie-t-il les gravures plus cher, proportionnellement, que les dessins originaux. A. Dürer vendait de 175 à 250 francs la collection de

ses estampes sur cuivre et 25 francs chacune certaines feuilles de la Passion. L'œuvre entier du célèbre graveur Lucas de Leyde, son contemporain, valait aussi 200 francs. Albert Dürer lui-même paie 25 francs une gravure du Sauveur, coloriée par une enfant de huit ans, « la fille de Maître Gerhard l'enlumineur », ainsi qu'il appelle Gérard Hurembour, peintre d'Henri VIII, dont la fille Suzanne porta plus tard à son apogée l'art de l'enluminure.

Par ses gravures, A. Dürer pouvait vivre dans l'aisance ; il n'était pas obligé d'exercer une profession annexe comme Henri à la Houppe, dit le Maître au Hibou, qui tenait auberge à Malines à l'enseigne de la Tête-d'Or. Dürer possédait à Nuremberg une maison du prix de 15.000 francs ; il était « membre du grand Conseil » de cette ville et ses économies devaient lui procurer un revenu de quelque 7.000 francs par an, si elles étaient placées au même taux que les 25.000 francs prêtés par lui à la municipalité. Sans doute il eût gagné davantage ailleurs. « Depuis trente ans, dit-il, les travaux dont j'ai été chargé par la ville ne se sont pas élevés à 20.000 francs, somme sur laquelle je n'ai pas eu un cinquième de bénéfice. J'ai gagné ma fortune, je veux dire ma pauvreté, avec les princes, les seigneurs et autres personnes du dehors. Je suis le seul ici qui vive de l'étranger. Il y a dix-neuf ans le doge de Venise m'offrit [8.600 francs] par an pour me fixer dans cette ville. Anvers m'a offert aussi [7.500 francs] par an, en y ajoutant le don d'une belle maison. Dans l'une comme dans l'autre cité tous mes travaux m'eussent été payés à part. »

Mais nulle part il ne fût parvenu à la fortune, si l'on en juge par les prix de la même époque payés par les plus riches princes ou reçus par les plus grands artistes. Pour représenter Charles-Quint et les membres de sa famille, Bernard van Orley — dit Bernard de Bruxelles — touche 130 francs par chaque toile de 66 centimètres de côté. Pour un portrait en pied du roi de Hongrie, le même peintre reçoit 272 francs et pour celui de la

duchesse de Milan 294 francs (1535). Trois portraits du roi de Castille, de la Reine et de l'archiduchesse d'Autriche sont payés chacun 445 francs (1508), mais d'autres portraits de princes et de roi ne montent qu'à 100 francs.

Antonio Moro recevait en Espagne de Philippe II 825 francs pour chacune de ses œuvres. Une fois seulement, au temps de sa faveur, ses portraits du prince de Portugal lui furent payés le double. Van Coxcie touchait en Angleterre 567 francs pour un portrait de la reine Élisabeth et 390 francs en Flandres pour celui de Philippe II. Quant aux tableaux de genre ou d'histoire, ils atteignaient rarement le prix des portraits : Breughel le Vieux (1520-1569) n'obtint pas pour ses toiles plus de 162 francs et le premier des Porbus reçut 260 francs pour la peinture et dorure des portes du grand-autel de Bruges, de 1m,60 de hauteur, représentant l'*Annonciation et la Naissance du Christ*.

Si les maîtres illustres de l'Italie, de la Flandre ou de l'Allemagne, dont les noms ont traversé les siècles, gagnaient aussi peu au regard de nos peintres contemporains, le salaire des Français inconnus qui, du moyen âge à la Renaissance, manièrent le pinceau dût être fort modique. La peinture d'une litière fut cependant payée 3.100 francs en 1372, au poids de l'or sans doute, de l'or fin qui entrait dans sa décoration. Une toile, donnée à la cathédrale de Chartres par le sire de la Trémoïlle (1396) lui coûta 964 francs; mais dans cette même ville, à la même époque (1405), un « grand tableau où il y a un crucifix » n'est payé par l'hospice que 42 francs et plus tard, à Chartres toujours (1467), « pour avoir peint saint Jacques, saint Denis, saint Liénard, saint Lubin et une petite Notre-Dame, » on donne à l'artiste 60 francs[1].

(1) A Orléans, en 1401, la peinture sur pierre des armes du duc, avec 3 anges qui les soutiennent et 3 écussons de la ville revient à 193 fr.; à Soissons,

L'image seule de saint Jacques, sur toile, coûtait à Paris 235 francs dans l'hôpital placé sous son invocation (1319) ; elle fut remplacée, pour cause de vétusté peut-être, au bout de 250 ans (1572) par une autre peinture de ce saint qui ne coûta que 130 francs. L'hospice de Soissons fait marché, en 1471, avec un maître local qui se charge de « reblandir » le plafond et les murs du réfectoire et d'y peindre la Cène, le Crucifiement et plusieurs saints, le tout pour 114 francs. La municipalité de Grenoble fait peindre un Crucifix (1520) dans la Chambre de ses délibérations pour 117 francs. C'était un bon prix : un tableau d'autel, pour l'église de Mézières, vaut 84 francs ; une *Notre-Dame* de la Pitié, à Paris, vaut 60 francs (1553), un peu plus qu'une enseigne d'hôtellerie à Nîmes qui se paie 30 francs (1592). A vrai dire on ne sait si ces toiles, quel qu'en fût le sujet, n'étaient que de la « peinture d'enseignes », ou si les enseignes d'alors rivalisaient avec la grande peinture.

A vieillir en tous cas, ces tableaux perdaient beaucoup : l'on en voit vendre d'occasion, aux XVe et XVIe siècles, dont l'un représente : « Un homme et une femme sauvages avec plusieurs enfants nus et de la verdure, » l'autre « Loth et ses deux filles », ou encore un lansquenet, un Saint Hubert, une « femme nue tenant une tête de mort », etc. Tout cela se négocie pour 3, 5 et 7 francs. Les vitraux étaient plus chers que la peinture ; ce qui s'explique par le prix de la matière et par le sertissage compliqué de cette mosaïque de verres colorés en pâte ou émaillés au feu : une verrière de la cathédrale de Troyes, représentant la *Résurrection*, se paie 462 francs (1379) ; une autre en Bretagne, à Fougères (1416), ne coûte que 116 francs[1].

en 1507, la peinture du grand autel se paie 97 francs.

[1] Les gages annuels d'un artiste peintre sur verre, à Rennes, sont de 2.800 fr., en 1565. (Voyez au t. IV, p. 64, les tableaux justificatifs.)

Outre les tableaux de sainteté sur bois ou sur toile, les fresques murales des châteaux et des églises, il était une sorte de peinture dont le moyen âge fit une consommation prodigieuse : celle des armoiries sur panonceaux, écussons, cottes d'armes, bannières, guidons, étendards, couvertures même et housses de cheval. Il en fallait pour les cérémonies de paix et de guerre, pour les costumes et pour les monuments. Les villes, les seigneurs en commandaient par douzaines et, comme leur prix variait de un à dix francs suivant la dimension et le fini du travail, il devait être plus lucratif pour les maîtres d'alors de peindre ces attributs que des figures.

De sorte que l'artiste de talent moyen était pécuniairement plus près de l'artisan qu'il ne l'est de nos jours. Et non seulement entre l'artisan et l'artiste médiocre, mais aussi entre ce dernier et le maître le plus illustre, il y avait moins de distance jadis qu'il n'y en a maintenant. Je n'ai pas la prétention de le démontrer par une statistique. Rien ne se prête moins à la statistique que des œuvres, dont la valeur changeante dépend exclusivement du goût et de la mode, aussi bien du vivant de l'artiste qu'après sa mort; puisque les tableaux de Raphaël lui rapportèrent, avons-nous dit, de 600 à 6.000 francs chacun, tandis que ceux d'Albert Dürer, à l'exception d'un ou deux, lui furent payés de 70 à 700 francs.

Ces derniers renchérirent assez vite d'ailleurs, après la mort de leur auteur, pour qu'il s'établît, dès le XVIe siècle, une fabrique de faux Albert Dürer. On antidatait même les copies d'une année pour leur donner le pas sur les originaux. Le marchand Hans Hieronymus Imhoff, dont la bibliothèque publique de Nuremberg possède le « Petit livre secret », y consignait pour mémoire ses ingénieuses supercheries : « Une Vierge peinte à l'huile sur un panneau de bois...; mon père, d'heureuse mémoire, a fait peindre au bas le monogramme d'Albert Dürer,

mais on ne saurait soutenir positivement qu'A. Dürer soit l'auteur de ce tableau. » Imhoff en usait de même pour d'autres peintres : « Une Vierge..., mon ancêtre, d'heureuse mémoire, l'a fait peindre à Anvers; je l'ai cédée à Overbeck comme un Lucas de Leyde » [1].

Quoique les toiles des maîtres d'autrefois, authentiques ou apocryphes, — il en est beaucoup de telles, même dans les meilleurs musées, — aient, semble-t-il, toutes augmenté de valeur aux temps modernes, cette hausse a été très diverse et intermittente. Par exemple les productions de l'école française du XVIIIe siècle, les Boucher, les Fragonard, qui aujourd'hui atteignent des chiffres inouïs, étaient tombées, il y a soixante ans, dans un tel discrédit qu'elles ne trouvaient guère d'acheteurs; les premières éditions du Dictionnaire historique de Bouilhet (1845) et le Dictionnaire de la Conversation (1857) ne contiennent même pas le nom de Nattier [2].

Il serait donc téméraire de s'efforcer d'établir une moyenne du prix des tableaux, à chaque époque, pour comparer le salaire des grands peintres défunts avec celui de nos contemporains. A travers la disparité des chiffres, aux XVIIe et XVIIIe siècles, le lecteur peut néanmoins constater ce double fait : la rétribution du labeur artistique, pour inconnu soit-il et ordinaire, a augmenté deux ou trois fois plus que celle des autres labeurs; le gain des artistes renommés s'est accru dans une proportion huit ou dix fois plus forte. De sorte que l'écart s'est tendu entre l'élite et la masse beaucoup plus qu'autrefois.

Il en coûtait 27 francs en 1640 pour les peintures d'une enseigne de marchand, et 28 fr. 50 en 1737 pour la représentation sur toile de « deux messieurs du régiment de Périgord,

(1) THAUSING, *Albert Dürer*, p. 140.

(2) On peut citer aussi les pastels de Quentin de La Tour dont les prix, au cours du XIXe siècle, s'étaient effondrés jusqu'au ridicule pour se relever de nos jours jusqu'à la fantaisie.

destinés à être exécutés en effigie. » Voilà sans doute l'art forain, le plus bas degré de l'échelle. Pourtant il se voyait déjà des tableaux à des prix peu supérieurs. Je ne dis pas de vieilles toiles, comme on en trouve dans les inventaires de châteaux seigneuriaux, mi-abandonnées et rongées d'humidité : telles à La Rochefoucauld, en Saintonge (1728), des douzaines de « dames de la Cour dans leurs cadres dorés et ovales, » estimées 16 francs, 8 francs la pièce et au-dessous, à côté de « Paysages de Flandres » ou d' « Ecce Homo, » de « Samaritaines » et de « Louis XIV », de « Marines » et de « Pucelles d'Orléans » à 9 francs, à 7 fr. 50.

Mais de vrais tableaux sont commandés par des villes ou des églises, des « Madeleines » ou des « portraits du Roi », qui ne coûtent pas plus de 40 et 50 francs. Ceux-là d'ailleurs sont l'exception. C'est entre 100 et 200 francs que se paient au XVIIIe siècle, les toiles destinées à figurer derrière le maître-autel, les Christ pour l'Hôtel de Ville. Nîmes commande à un « peintre de Paris » (1744) une *Sainte Marguerite* pour 171 francs; Orléans fait faire pour son musée une *Jeanne d'Arc* à cheval (1697) pour 140 francs. Peu dépassent ce chiffre; au-dessus de 200 francs c'est le luxe; au-dessus de 300 francs commencent les tableaux de maître.

Jusqu'où vont-ils? Le prix le plus haut que j'aie noté sous Henri IV et Louis XIII est de 14.000 francs. Il a été payé à Rubens pour son *Actéon* par Philippe IV d'Espagne vers 1622. Chiffre unique dans la carrière de Rubens, comme la situation elle-même de Rubens fut unique dans l'opinion de son temps[1]. Nul autre n'eut comme lui la *clientèle internationale*, une vogue

[1] *Rubens*, par ROOSES, t. III, p. 49 et 84. — Ce tableau fut acquis en 1755 par Catherine II pour 60.000 francs. Après la mort de Rubens, Richelieu acheta pour 41.400 fr. sa *Diane et Actéon*, 1^m,30 sur 1^m,94 et offrit en outre, à la veuve du maître, une montre d'or garnie de diamants.

aussi européenne unie à un rang égal. Si pourtant il laissa la plus belle fortune de peintre qui ait été faite naguère — sa collection fut vendue à sa mort 680.000 francs — Rubens n'en fut pas redevable au *prix*, mais bien au *nombre*, de ses tableaux : la *Descente de Croix*, que l'on admire à Anvers, lui avait été payée à trente-quatre ans (1611) 4.320 francs ; la *Communion de saint François*, 1.350 francs ; *Céphale et Procris* coûta 390 francs, et nombre de petits portraits, faits pour le compte de Balthazar Moretus, rapportèrent au peintre 40 francs l'un dans l'autre.

Rubens fit donc de la peinture à tous prix et ses toiles les plus importantes ne valaient pas plus de 4.000 à 4.500 francs : chiffre auquel lui-même estimait son *Ulysse reconnu parmi les filles de Lycomède*, œuvre de 3 mètres de haut sur 3m,30 de large, qu'il fit avec l'aide de van Dyck (1618) et qui, présentement au musée de Madrid, ne fut vendue en 1795 que 6.400 francs. Le renchérissement des tableaux, ne l'oublions pas, est tout moderne. Du même Rubens, les *Amours des Centaures*, entrés dans la collection Roseberry en 1882 pour 52.500 francs, n'était encore vendue en 1802 que 6.800 francs[1].

Nos Rubens du Louvre, les 21 tableaux exécutés de 1622 à 1625 pour Marie de Médicis, ressortirent à 5.800 francs chacun. Le roi d'Espagne traita à meilleur marché — 3.200 francs — pour chacun des 19 tableaux destinés par lui à l'un de ses châteaux. Mais Rubens avait une facilité de production extraordinaire : lorsqu'il vint à Madrid (1628), au faîte des grandeurs, chargé d'une mission diplomatique relative à la conclusion de la paix entre l'Angleterre et l'Espagne, il fit en neuf mois de séjour, sous les yeux de Velazquez émerveillé, cinq portraits du Roi, dont un équestre, ceux de la Reine et de plusieurs infans et infantes, cinq ou six portraits de particuliers, il copia

[1] Charles Blanc, *Trésor de la Curiosité*, I, xvi.

dix tableaux de Titien et exécuta une *Conception* de 2 mètres et un Saint Jean, grandeur nature, tout en négociant le traité... qui d'ailleurs n'aboutit pas. On sait que beaucoup de « Rubens » ne sont que des travaux d'élèves, retouchés par le maître, que d'autres sont des esquisses légèrement faites. C'est ce qui rend intelligible le total de 1.500 œuvres laissées par lui[1].

Van Dyck n'était pas moins fécond. Le nombre de ses portraits est infini ; il lui arriva, dit-on, d'en faire plusieurs dans une journée. Mais son pinceau était moins prisé que celui de Rubens : le portrait de *Charles Ier*, que nous possédons au Louvre, lui fut payé 2.500 francs ; le *Golgotha*, au musée de Gand, 1.440 fr., *Jésus sur la Croix*, à la cathédrale de Malines, 1.080 francs. Rembrandt, qui mourut pauvre bien qu'il eût beaucoup gagné pendant une partie de sa vie, demandait 2.250 fr. de ses portraits de dimensions moyennes, et son tableau le plus lucratif, la fameuse *Ronde de nuit*, fut vendu 7.200 francs[2].

Velazquez, dont l'œuvre est numériquement assez réduite — un peu plus de cent tableaux authentiques, il en est beaucoup de faux dans les galeries publiques et privées, — n'ayant guère travaillé que pour l'Espagne et son souverain, dut, faute de concurrence des amateurs, se contenter d'honoraires beaucoup moindres. La somme de 700 francs touchée par lui (1629) pour les *Buveurs*, primitivement appelés le *Bacchus*, est le prix normal de ses meilleures compositions[3]. Il vécut de ses places à la Cour, d'abord huissier de la Chambre à 200 francs par mois, logé, vêtu en partie par la distribution des « habits de

(1) *Rubens* par MAX ROOSES, III, 7, 48, 66. - *Velasquez*, par BERUETE, p. 41.

(2) *Rembrandt*, par Emile Michel, p. 551-558. — Les toiles de la série *de la Passion* lui furent payées 2.700 fr. par le prince Frédéric-Henri ; les deux dernières montèrent au double.

(3) Un portrait du prince de Galles, plus tard Charles Ier, lui fut payé 825 francs en 1623. (*Velasquez*, par BERUETE, 32, 42, 140.)

merci », à laquelle il prenait part avec les barbiers et les bouffons, dont il était le voisin et sans doute l'égal aux loges du 4e étage de la Plaza de Toros. Plus tard officier de garde-robe, surintendant des travaux de l'Alcazar à 7.000 francs de gages annuels, enfin grand maréchal du palais et chevalier de Saint-Jacques un peu avant sa mort. Mais les appointements, les pensions et les peintures étaient irrégulièrement payées, à la Cour d'Espagne comme à la Cour de France, et Velazquez réclamait sans cesse ses années en retard. Il passa sa vie dans la gène et ne laissa presque rien.

En France les « maîtres en peinture » et autres « fameux artisans », que l'on faisait venir de l'étranger, étaient mieux rétribués : à François Porbus, pour ses portraits des membres de la famille royale, au Guide pour ses Madones, on allouait 1.700 à 1.800 francs. Les pensions du « premier peintre du Roi », qui n'étaient que de 2.000 fr. du temps de Simon Vouet, montèrent à 15.000 du temps de Le Brun et de Coypel[1].

La fondation de l'Académie des Beaux-Arts avait relevé la dignité du peintre. Mignard obtint d'une *Madeleine* 6.500 francs, et Poussin qui, dans sa jeunesse, à Rome, cédait ses batailles pour 100 francs, les vendit par la suite 600 francs. Il reçut même pour *la Peste*, son chef-d'œuvre, une somme de 9.700 fr. du duc de Richelieu ; mais ce fut une aubaine très rare[2].

Le grand artiste, l'artiste « arrivé » et classé, tirait en général de ses œuvres des sommes qu'un de nos prix de Rome, médaillé d'hier au Salon, trouverait dérisoires. Snyders vendait

[1] Simon Belle, peintre ordinaire de S. M., prit jusqu'à 850 fr. et Nattier obtint quelquefois le double. Pierre-Jacques Cazes, membre de l'Académie (1718) demandait 650 fr. pour ses tableaux d'église. — Guiffrey, *Comptes des Bâtimens de Louis XIV*, V, 693 et 94. — *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, V, 61.

[2] *Lettres de Richelieu*, III, 280 ; VI, 691 — Plumitif de la Chambre des Comptes P. 2760, 170.

ses Chasses 325 francs; Téniers ses scènes d'intérieur, et van Goyen ses paysages 90 à 450 francs.

Nulle carrière, mieux que celle d'Hyacinthe Rigaud, ne nous offre le prototype du peintre célèbre sous Louis XIV et sous Louis XV (1659-1743). Il vécut quatre-vingt-quatre ans, agrafa la vogue de bonne heure et la conserva jusqu'à sa mort. Il peignit et fit peindre sous lui durant soixante-cinq ans environ. Il peignit deux rois et deux règnes. Toutes ou presque toutes les perruques illustres, depuis les blondes *in-folio* du XVIIe siècle jusqu'aux cadenettes poudrées du XVIIIe, posèrent devant lui. Jamais aucun pinceau ne fixa sur la toile tant de boucles postiches, ni d'ailleurs plus de grands personnages des deux sexes, de toutes les conditions et de tous les pays. De plus, tout en aimant la gloire en véritable artiste qu'il était — témoin le *Bossuet* du Louvre, — il savait la gérer en bon administrateur; portraitiste très laborieux et abondant, remâchant ses productions originales en de nombreuses copies, qu'il faisait tirer à bas prix par des subalternes et revendait au meilleur bénéfice possible, après les avoir enrichies et authentiquées de sa signature.

Enfin, — et c'est à ce dernier titre qu'il nous est particulièrement précieux, — ce maître si renommé, si actif et si soigneux de ses intérêts, tenait ses comptes à merveille. Les carnets de Rigaud que possède la bibliothèque de l'Institut, nous font connaître pour chaque année, en regard de la liste de ses modèles, les honoraires qu'il a reçus de chacun d'eux, aussi bien que les sommes payées par lui aux copistes à ses gages.

Au début (1681) le peintre a vingt-deux ans; récemment arrivé à Paris, inconnu, il ne peignait guère que de petites gens, et combien bon marché, — 38 francs chacun —. Cependant le grand prix de l'Académie qu'il remporte cette année-là le met en évidence, et le président Molé lui commande son portrait, — 152 francs, — puis, satisfait sans doute, celui de la présidente

qu'on lui paye immédiatement le double. Il fait en tout cette année-là 32 portraits pour 2.200 francs, ce qui les met en moyenne à 69 francs. Quatre ans après (1685) les chiffres ont monté et varient de 230 francs à 1.140 francs. En 1690 il est lancé; il vend ses toiles 400 francs au duc de Richelieu, au comte d'Estrées, à la comtesse de Fürstenberg, et obtient 2.400 francs du duc de Bourbon.

Le bilan de 1696 est de 30 portraits pour 20.500 francs, — 680 francs en moyenne, — et de 9 copies à 310 francs, soit 23.300 francs; plus que doublé l'année suivante, — 52.769 fr. — avec 34 portraits et 18 copies. Ce total fructueux tenait à des commandes exceptionnelles : le Dauphin et le prince de Conti, chacun 6.900 francs; « le milord Portland et son fils », 3.000 francs et l' « illustre abbé de la Trappe, de Rancé », 3.100 francs[1]. Les taux ordinaires payés par le prince de Guéménée, par le cardinal de Noailles sont de 500 à 600 francs. Un premier portrait en buste, de « M. l'évêque de Meaux », que fit Rigaud en 1698, lui fut payé 480 francs, somme identique à celles que versent l'évêque de Soissons et le maréchal de Duras. Cette année-là le peintre exécuta, ou du moins vendit 54 portraits à 580 francs en moyenne et 60 copies.

Ces copies, dont une lui fut payée 1.725 francs par un riche étranger, n'étaient pas en général tarifées à plus de 250 francs; il en fournit cinq de l'évêque de Meaux pour 210 francs chacune et, tous les ans, il en cédait pour moins que cela et jusqu'à 165 francs. De 1705, c'est-à-dire un an après la mort de Bossuet, date le portrait en pied du grand orateur de la chaire qui, par une acquisition de Louis XVIII, en 1816, est entré au musée du Louvre[2].

(1) Saint-Simon prétend que Rigaud demanda 10.500 francs (de notre monnaie) pour peindre l'abbé de Rancé; on voit que le prix réel est bien éloigné de ce chiffre.

(2) En 1705 le peintre fit 31 portraits

Rigaud reçut pour cette toile 6.600 francs, à peu près le maximum de ce qu'il avait jusqu'alors demandé. Plus tard, sur la fin de sa vie, il lui arriva deux ou trois fois de prendre 8.000 francs, notamment au chancelier de l'Empereur et au cardinal d'Auvergne (1732). Des fermiers généraux, des gros marchands, des magistrats qui sollicitaient l'honneur d'avoir un portrait de sa main, il exigeait au moins 1.600 francs; mais à cette époque il avait atteint les limites extrêmes de la vieillesse, il ne travaillait presque plus et le produit annuel de son pinceau varie entre 9.000 et 13.000 francs. En 1729 le portrait de Louis XV, auquel il s'était exclusivement consacré durant douze mois, lui rapporta 40.500 francs.

Si l'on prend la moyenne de ses années les plus fructueuses et les plus remplies, de 1690 à 1730, en laissant de côté la période de jeunesse où il gagnait peu et la période de retraite où il ne peignait guère, on constate que Rigaud obtint en pleine faveur 30.000 francs environ par an, sur lesquels il lui fallait encore payer ses aides.

Il ne les payait pas cher du reste, comme on le voit par le « Mémoire de l'argent que j'ai donné des copies que j'ai fait faire ». L'un des acolytes chargés de ces « répliques » exécute un maréchal de Luxembourg pour 103 francs, un marquis d'Argenson et un évêque de Verdun pour 69 francs chacun, un maréchal de Noailles pour 34 francs et « sept copies du Roi » pour 51 francs la pièce. Qu'il s'agisse du Louis XIV costumé à la romaine ou du Louis XIV en manteau fleurdelisé, c'est vrai-

pour 26.430 fr. — 850 fr. chacun — et 20 copies, à 435 francs l'une dans l'autre, pour 8.700 francs. En 1710 les prix de Rigaud oscillent, de 500 francs pour le marquis de Torcy, ambassadeur en Espagne, à 3.300 fr. pour le cardinal de Rohan. Le total de l'année est de 20.300 pour 34 portraits; ce qui les fait ressortir en moyenne à 600 francs. En outre, le maître vendit 18 copies pour 7.100 fr. soit 390 francs par copie.

ment un prix modeste, mais c'était le tarif. De même, pour deux copies du cardinal de Coaslin, 55 francs l'une. A son frère, Rigaud donnait davantage : 206 francs pour une copie du cardinal de Boufflers.

Parmi les artistes qu'il employait ordinairement figure Joseph Parrocel, père de Charles, lui-même peintre estimé (1648-1704), auteur du *Passage du Rhin* et de nombreux tableaux de guerre, qui, à cinquante ans, recevait de Rigaud 96 francs « pour avoir fait un fonds et peint une bataille à une copie de Monseigneur (le Dauphin) en pied. » Les fonds paraissent la spécialité de Parrocel : il touche 140 francs « pour le fonds de Monseigneur » et, pour *six* autres fonds, de moindre conséquence, de M. Grimaldi, de M. de Croissy, 240 francs les six.

Ces humbles confrères se partageaient des besognes définies et payées au détail : A Verly, « pour deux têtes de M. de Boufflers » 34 francs et « pour la cravate du Roi » 7 francs; à Rame « pour finir la cuirasse et les mains de M. de Vendôme » 48 francs; à Prieur « pour l'habit de M. le marquis de Senecterre » 14 francs. Rigaud avait aussi des copistes à la journée ; les mieux traités touchaient 14 francs par jour. Prieur mettait cinq jours à copier une bataille, trois jours à ébaucher le portrait du Roi en pied. Il recevait 92 francs « pour finir la tête, les jambes, les souliers et la draperie de M. de Villeroy » et 193 francs « pour habiller en grand M. le vidame d'Amiens ». Moins adroit, un nommé Monmorency « habillait en grand » pour 40, 26 et même pour 17 francs seulement.

Aucun peintre du temps de Louis XV et de la fin du xviiie siècle ne gagne de quoi s'enrichir : les Coypel, malgré trois générations d'artistes célèbres, étaient pauvres ; les trois Drouais de même. L'avant-dernier faisait pour le duc de la Trémoïlle et pour le Roi des portraits de 500 francs chacun. Chardin est stupéfait, lui qui déjà était membre de l'Académie, de ce que

Vanloo lui offre 540 francs d'une de ses natures mortes, représentant un bas-relief « feint en bronze ». A cette époque il avait du Roi pension de 1.450 francs — chiffre favorable, les deux Boulogne, l'aîné et le jeune, avaient chacun 1.340 francs — et un logement dans la grande galerie du Louvre. Mme Chardin entretenait les lanternes des corridors obscurs, moyennant cotisation des camarades qui étaient alors Latour, Lépicié, Lemoine et Tocqué, et qui tous avaient leur part dans les servitudes de cette vie commune. Plus tard Chardin vendit des tableaux 2.000 francs ; son ménage parvint à posséder environ 15.000 francs de rente. Dans ce revenu figurait une maison de la rue Princesse, qu'il louait 1.100 francs à Joseph Vernet en 1768. C'était le temps où Romney parcourait les comtés de l'Angleterre en faisant, pour 250 francs, des portraits qui en valent aujourd'hui 100.000.

L'histoire pécuniaire des sculpteurs est plus difficile à connaître que celles des peintres. La matière première est presque nulle pour ceux-ci; elle est pour ceux-là très importante. Les frais d'extraction et de transport des pierres et des marbres, la valeur des métaux dont se compose le bronze, le coût du modelage, entrent pour une bonne part dans le prix d'un buste, d'une statue ou d'un bas-relief. Il faudrait pouvoir comparer seulement le prix des façons dans la suite des âges, et non le prix des œuvres achevées, pour établir les purs salaires de l'artiste. Mais les chiffres que l'on recueille ne spécifient pas toujours à qui incombait la fourniture du marbre ou du bronze.

Le marbre absorbe aujourd'hui une grosse part de l'objet achevé; il représentait une part plus grande encore en 1521, année où Michel-Ange s'engageait à faire, pour 21.500 francs, 15 figures d'apôtres ou de saints destinés à l'autel Piccolomini au dôme de Sienne. Ce n'étaient que des statuettes, si l'on en juge par les cinq qui sont encore en place et elles revenaient

ainsi à 1.430 francs chacune. L'extraction du fameux marbre de Campan, dans les Pyrénées, auquel Versailles doit sa splendeur, fut suspendue à cause de sa cherté résultant des difficultés d'exploitation et de transport. Mais il a été remplacé au centuple par d'autres carrières françaises ou belges. Quant au Carrare, dont le blanc de première qualité est proprement le marbre « statuaire », les produits des gisements de cette province italienne ont quadruplé d'importance depuis un demi-siècle, et leur prix en France a baissé de près de moitié, au profit de certains marchands en gros qui sont devenus des personnages d'importance.

Des révolutions analogues ont eu lieu dans le coût du cuivre, dans les procédés de fonte et de modelage des bronzes. Les contrats successifs que Buonarotti passa avec Jules II et ses héritiers au sujet du mausolée de ce pape qu'il n'acheva jamais, nous font connaître le prix convenu pour le *Moïse*. Cette œuvre immortelle fut payée 22.150 francs.

Nos sculpteurs français n'eurent jamais autant pour leurs bronzes ni pour leurs marbres. Au moyen âge le prix d'une statue d'albâtre (1312) représentant un chevalier couché, revêtu de son armure avec un lion à ses pieds et deux anges à ses côtés, coûtait 8.200 francs ; mais nous ne savons quelle était là-dessus la part de la main-d'œuvre. Pas plus que sur le tombeau en marbre de Robert d'Artois, dans l'église des Cordeliers de Paris, dont le prix fut de 26.000 francs pour la sculpture et 2.400 francs pour la peinture[1]. Les statues de pierre nous

[1] Voyez les tableaux de prix au tome VI. — On peut citer encore les deux tombeaux commandés par la duchesse de Valentinois en 1521, chacun de 2m,17 de long ; sur 1 m. de large ; l'un en marbre noir du Dauphiné, avec 7 figures d'albâtre à l'entour, et dessus, couchée, la statue de la duchesse en albâtre, ayant au pied deux petits chiens. L'autre tombeau moins important en marbre blanc, portant gravé en creux sur la

renseignent davantage sur le bénéfice de leurs auteurs; la matière ici n'est pas onéreuse : on achète 18 francs la pierre destinée, dans une église de Normandie, à une statue de sainte Anne ; la sculpture et la *peinture* montent à 150 francs. Depuis le XVIe siècle jusqu'au XVIIIe, ces honoraires peuvent être regardés comme une moyenne[1].

Ils ne sont guère dépassés qu'en de grandes villes : pour un saint Nicolas, à Orléans, 185 francs ; pour un Saint André dans la cathédrale de Troyes 165 francs. La « taille » d'une Madeleine, assise au pied d'un crucifix déjà existant, ne vaut que 126 francs et il se trouve, surtout au XVIe siècle, nombre de « figures » et d' « images » en pierre à 80 et même à 65 francs; tel un saint Michel à Mézières (1534). A Chartres, la façon d'une statue de marbre, grandeur nature, vaut de 1.200 francs à 4.000, mais le buste d'un bourgeois ne vaut que 240 francs à Lyon (1658). Rapprochés de ces chiffres le prix de la statue équestre de Louis XIV en bronze, exécutée à Dijon par Lehongre d'après les dessins de Mansard — 311.000 francs — celui surtout de la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf — 464.000 au dire de Bassompierre[2] — paraissent extraordinairement élevés. De même qu'aux malades d'alors les drogues coûtaient plus cher que le médecin, il semble bien qu'en sculpture la matière était plus chère que de nos jours, tandis que la pensée était meilleur marché. Aujourd'hui le cuivre a baissé, l'artiste a haussé.

Coysevox, en 1705, avait 670 francs de gages et 13.400 fr.

plaque supérieure, le portrait en pied de la duchesse. Ils furent payés *ensemble* 9.800 fr. de notre monnaie. (*Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, II, 95).

(1) En 1401 pour la statue de « Monseigneur saint Jacques », à Orléans, 135 fr. ; pour celle de saint Léonard, dans la paroisse de ce nom, en Normandie, 156 fr. Cependant la statue d'un apôtre à Paris (1319) se paie 290 fr. et, à Chartres, la sculpture en pierre de la Passion, pour le maître-autel se paie 1.300 fr. (en 1491).

de pension; Coustou et Girardon touchaient les mêmes gages et 6.700 francs seulement de pension. De plus, il leur était versé chaque année des acomptes variables, suivant l'avancement de leurs travaux, sur les groupes et statues dont ils étaient chargés pour Versailles, Marly et autres résidences royales. Un *Bacchus*, d'après l'antique, en marbre (1714), fut payé 14.400 francs à Coysevox[1]. Pigalle et Houdon reçurent de moindres sommes sous Louis XV.

Le mieux traité, sous Louis XIV, fut un homme de l'art promu fonctionnaire, Mansard, surintendant des bâtiments du Roi, qui cumulait à l'époque de sa mort 170.000 francs d'appointements[2]. Les simples architectes sous ses ordres gagnaient de 8.000 à 3.000 francs[3]. Gabriel, le créateur de la place de la Concorde, reçut pour exécuter ses plans (1755) un traitement de 17.800 francs qu'il conserva jusqu'à sa mort[4].

Un élément de recettes jadis inconnu, le « droit de reproduction », contribue de nos jours à accroître le gain des artistes. De toutes les propriétés, la plus récente est celle des créations de la plume, du pinceau ou de l'ébauchoir. Les hommes du moyen âge s'étaient partagé mille choses qui ne sont plus susceptibles de possession individuelle : ils s'étaient appropriés des fleuves qui traversaient leurs domaines, des biens d'étrangers qui décédaient sur leur fief, des forêts dont ils ignoraient la contenance; les hommes de la Révolution avaient annexé au guéret de chacun le gibier de poil et de plume qui s'y rencontrait sur terre ou dans l'air ; mais nul ne s'était avisé que

(1) Coysevox habitait à Versailles, rue du Chantre, une maison d'un loyer annuel de 2.700 fr. — J. Guiffrey, *Comptes des Bâtimens sous Louis XIV*, t. V, p. 40, 94, 107, 208, 474, 694.

(2) J. Guiffrey, *loc. cit.*, 300 et 109.

(3) Au xvie siècle l'architecte de la ville, à Nantes, avait un salaire annuel de 3 200 fr. (1590) et le « maître des œuvres », à Salins (Franche-Comté) touchait 810 fr. par an (1483).

(4) Arch. Nationales H. 2161 — 1. Construction de la place Louis XV.

l'artiste ou l'écrivain dût être propriétaire de ses images ou de ses idées.

Aujourd'hui le « sculpteur » qui fabrique en une matière élastique des figures destinées à servir de jouet, dites « grimaces parisiennes », représentant la tête de personnages connus dont la physionomie se modifie sous la pression de la main, est protégé par la loi du 19 juillet 1894, plus que ne l'étaient pour leurs chefs-d'œuvre Houdon, Pigalle ou Coysevox. Nos statuaires et graveurs modernes ont tiré de ce droit de reproduction un parti plus important que les peintres. Ils l'ont d'abord vendu à des fabricants d'objets d'art moyennant une somme fixe qui, jusqu'à 1860, ne dépassa pas 8.000 francs.

Maintenant, lorsqu'ils n'exploitent pas eux-mêmes leur privilège, ils en concèdent l'usage à des éditeurs, qui leur paient un droit proportionnel sur chaque exemplaire de ces réductions en bronze ou en marbre. Depuis vingt-cinq ans la maison Barbedienne a payé, de ce chef, 3 millions de francs aux auteurs qui traitent avec elle. Dans le partage fort inégal de cette somme, on peut observer une fois de plus le fait contemporain que j'ai déjà signalé : tendance à une inégalité croissante entre la masse et un petit nombre de favorisés. Sur les quarante statuaires qui ont reçu ces trois millions de droits, un seul a touché plus d'un million de francs, pour la reproduction indéfiniment multipliée d'un seul groupe ; neuf d'entre eux ont touché 85.000 francs chacun en moyenne. Aux trente autres il n'est échu individuellement que 3.000 ou 4.000 francs.

Cette conquête nouvelle des arts plastiques, dont le bénéfice a été rendu profitable par la démocratie, n'a donc aucun caractère démocratique. Elle n'implique pas davantage le *souci de la justice* esthétique. La faveur du public n'est pas la récompense du talent ; les œuvres qui ont obtenu le plus grand succès de reproduction ne sont pas les meilleures qui soient dues au ciseau

de nos maîtres actuels. Ici comme ailleurs l'Argent se donne à qui lui plaît, et peu lui importe le mérite pourvu qu'on lui plaise [1].

De ce que les morts, quêteurs de statues, et les vivants avides de bustes, de portraits surtout et de tableaux en tout genre, aient fait augmenter par leur pullulement le salaire des peintres et des sculpteurs, il n'en peut résulter que l'on produise plus de chefs-d'œuvre en notre temps qu'au temps passé; ni d'ailleurs que l'on en produise moins parce que le souci du lucre serait susceptible de distraire l'artiste de la poursuite du beau idéal. Michel-Ange n'était pas un contempteur des richesses et nous avons des contemporains illustres qui, moins que lui, font cas de la fortune. L'enchérissement des œuvres d'art n'a donc, croyons-nous, d'influence appréciable ni sur les artistes, ni par conséquent sur leurs ouvrages. Il y a toujours des amants désintéressés et des favoris un peu cupides de la beauté esthétique, chez qui l'amour du gain n'atténue pas le talent.

Quant aux mauvaises peintures, il en est fait aujourd'hui sans doute un moins grand nombre qu'autrefois par des ignorants naïfs, parce qu'il y a moins de naïfs et d'ignorants; mais il en est fait beaucoup plus qu'autrefois par de faux novateurs; parce qu'il y a plus de vaniteux, enflés d'un mérite imaginaire. Et ces deux causes de déchet, incapacité ancienne, infatuation moderne, agiront de même au regard de la postérité, pour réduire à un petit nombre les œuvres qui lui parviendront.

Mais le haut prix des tableaux et des statues, s'il est sans conséquence directe pour la peinture et la sculpture, en a une indirecte sur les productions du meuble ou de l'habitation. De

[1] Si l'on interrogeait les grandes maisons de reproduction photographique, on apprendrait avec étonnement le chiffre élevé des droits d'auteur annuellement payés à des peintres de figures, du genre précieux, qui ne jouissent pourtant d'aucune espèce de notoriété artistique.

mille objets, communs et vulgaires par destination, où nos pères mettaient des idées et de la grâce, l'art semble aujourd'hui s'être retiré. L'originalité du moins, puisqu'en ce genre nous n'avons rien créé. Est-ce parce que nous embrassons tous les styles d'un égal amour, parce que nous interrogeons obstinément le passé et que l'éclectisme, qui meuble le magasin de la mémoire, vide celui de l'invention?

Cela ne tient-il pas plutôt à ce que les perspectives d'opulence ouvertes aux peintres et aux sculpteurs, dont la carrière est à la fois plus noble et plus fructueuse, ont fait déserter aux praticiens géniaux dans leur métier l'étude des bois, des bronzes, des fers ou des marbres, appropriés au mobilier et au bâtiment, où tant de maîtres jadis excellèrent? La disparition de la classe des artistes-artisans et l'épuisement de la sève individualiste dans cette branche secondaire, sont peut-être le résultat de la mobilisation ascendante de tous ceux qui ont quelque don pour les arts manuels, vers le temple du grand art. La plupart, hélas! se morfondent toute leur vie sous son péristyle sans y pénétrer jamais[1].

[1] Il existe, en dehors des boutiques de marchands connus et fréquentés, nombre de commissionnaires en tableaux modernes, dont les magasins occupent des maisons entières du quartier Saint-Denis. Ceux-ci travaillent surtout avec l'étranger et débitent des toiles à tous prix, depuis des œuvres de maîtres à 5.000 francs jusqu'à des œuvres d'inconnus à 40 francs.

CHAPITRE VII

HONORAIRES DES AVOCATS

Avocats payés à tant par tête... de cheval. — Tarif des plaidoiries aux XIIIe et XIVe siècles. — Les maxima légaux ne sont pas atteints. — Honoraires taxés par les tribunaux. — Mémoires d'avocats réduits des deux tiers et des neuf dixièmes de la demande au moyen âge. — Plaidoyers de 11 fr. à 200 fr. — Avocats payés à la journée : 16 fr. par jour au plus. — Avocats pensionnés à l'année. — Traitements annuels des avocats de la ville de Paris, des villes de Reims et de Lyon, de certaines abbayes. — Avocats du roi de Navarre, des ducs de Bourgogne et d'Orléans, du comte d'Angoulême, de la comtesse de Clermont. — Accroissement du nombre des avocats du XIVe au XVIe siècle. — Leur nombre fait baisser les tarifs. — 50 avocats à la « matricule » du Parlement de Paris. — Nombre des avocats à Périgueux, à Cahors, Vitry-le-François. — Prix de consultations aux XVIe et XVIIe siècles.

L'avocat Bouthillier et Richelieu. — Conséquence de la vénalité des charges judiciaires pour les avocats. — La question d'argent établit une démarcation infranchissable entre ceux qui plaident et ceux qui jugent. — Plus d'hommes politiques issus du barreau comme au moyen âge. — Les avocats généraux plaident pour les particuliers. — L'éloquence judiciaire au XVIIe siècle. — Exemple de Salomon, rival heureux de Corneille à l'Académie Française. — La Martellière, Jobert et Fousset. — Les petits papiers de Montauban. — Les écritures des avocats continuent à être taxées jusqu'en 1693 ; au XVIIIe siècle l'usage s'établit en France de ne plus réclamer les honoraires par voie contentieuse. — Les avocats amateurs et honoraires. — Divers métiers cumulés par les avocats sans fortune. — Lentes ascensions du barreau vers la noblesse. — Situation sociale ; Berryer le père chez la duchesse de Bouillon ; les avocats sous Louis XVI. — Les procès par écrit.

Évolution radicale opérée depuis le XIXe siècle dans l'état respectif des magistrats et des avocats. — 600 avocats dans le Paris de 1789 contre 1.200 de nos jours. — Prix des rôles et des vacations. — Linguet et le duc d'Aiguillon. — Gerbier et son style. — Les honoraires actuels ; une dizaine de maîtres célèbres gagnent 100.000 francs par an ; une quinzaine de 50.000 à 100.000. — Le profit global de la corporation n'a pas augmenté dans la même proportion que le gain de l'élite. — Goût de la chicane aboli ; ce chapitre de dépense a grandement diminué ; nous sommes beaucoup moins processifs que nos pères et nos procès durent moins longtemps. — Trois fois moins d'avoués, dans le Paris actuel, qu'il n'y avait de procureurs sous l'ancien régime. — Statistique judiciaire de 1800 à 1900 ; réduction du nombre des affaires. — 4.900 huissiers aujourd'hui au lieu de 25.000 sous Louis XIV.

« Faut prendre en considération l'état de l'avocat », dit au XIIIe siècle Beaumanoir : « n'est pas raisonnable qu'un avocat qui va à un cheval ait aussi grande journée que celui qui va à deux chevaux ou à trois, ou à plus... »[1] Le parlement était

1. Ménage nous a conservé une disposition des Capitulaires de Charlemagne,

alors ambulatoire, les avocats étaient payés à la journée et, comme on voit, à tant par tête... de cheval; c'est-à-dire suivant leur train, suivant qu'ils représentaient plus ou moins; cette chevauchée graduée étant sans doute le critérium de leur importance et, par hypothèse, de leur mérite.

Au barreau actuel il arrive encore assez souvent que l'on paie l'influence plus que le talent, que des considérations étrangères à la pure valeur juridique et à l'éloquence du palais entrent en ligne de compte dans la fixation des honoraires; mais c'est là vraiment le seul trait de ressemblance de nos avocats contemporains avec les « amparliers » du temps de saint Louis, nom donné jadis à leurs prédécesseurs.

D'abord, et c'est un point capital dans cette histoire des revenus privés, les grands avocats du moyen âge gagnaient des sommes infiniment moindres que les nôtres. Des ordonnances royales avaient fixé un maximum — 2.400 francs par cause en 1274, 1.500 francs en 1344, mais ce maximum, les honoraires étaient d'autant moins capables de l'excéder qu'ils eussent vainement prétendu l'atteindre [1]. Les plus favorisés restaient bien en deçà; je n'en ai pas trouvé qui aient dépassé mille francs et il ne se rencontrait pas à ce taux peut-être une cause par an.

Les profits des « maîtres » renommés, aussi bien que ceux des moindres robins, étaient taxés par les tribunaux; c'est encore une autre différence entre les avocats du présent et ceux du passé. Elle n'est pas à l'avantage de ces derniers, car, si elle nous permet de mieux connaître le fond de leur bourse, elle nous les montre aussi sous un jour peu favorable quant à la délicatesse professionnelle.

par laquelle les avocats, quand ils venaient plaider, ne devaient pas amener plus de 30 chevaux (?).

[1] C'est-à-dire 30 livres tournois — Ordonnance de Philippe-le-Hardi du 23 octobre 1274.

« Advocatus et non latro,
Res miranda populo..., »

dit élogieusement l'hymne composé en l'honneur de saint Yves, le patron de la basoche. A coup sûr Yves de Kermartin ne fut pas le seul homme de loi des temps chevaleresques dont la probité n'ait pas été sujette à caution : mais, à mesurer l'écart entre les demandes et les taxes, il semble que les avocats évaluaient leurs salaires c'est-à-dire leurs consultations, leurs plaidoieries, leurs écritures et celles de leur clerc, avec une exagération manifeste.

Quand le juge du XIVe siècle ne réduit leurs mémoires que des deux tiers, c'est qu'ils ont été relativement très modérés. Le plus souvent c'est le cinquième, le dixième et même le vingtième seulement de la somme prétendue par lui que le tribunal allouait à l'avocat : demande-t-il 430 francs? « *Habeat* » 21 francs, dit la sentence [1]. A un autre qui réclame 900 francs la taxe répond : « Rien du tout » — *nihil* — soit parce que le procès n'avait pas eu lieu, soit parce que le défenseur avait essayé de se faire payer par plusieurs clients les mêmes frais de voyage.

Qu'ils soient établis à forfait ou à la journée, les honoraires sont toujours assez minces : « Une journée d'avocat comme celui-ci, dit un jugement de 1350, est en ce pays de 5 sols — 10 francs actuels —. C'était une honnête moyenne. Qu'il fût, suivant sa classe, « de pays », autrement dit de province, ou de parlement, l'avocat n'obtenait jamais plus de 16 francs par jour. Pour une *plaidoierie* les prix varient de 11 francs à 200; pour une *cause*, comprenant un certain nombre de plaidoyers successifs, ils oscillent de 100 à 1.000 francs et se tiennent en général aux environs de 150 francs. Jean Le Coq et Henry de

[1] Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XXXIII. p. 566 et suivantes. *Les frais de justice au XIVe siècle*, par H. Lot), et t. III, *ibid.*, l'article de M. Bordier sur Guillaume du Bruel.

Marle, qui plaident en 1339 comme exécuteurs testamentaires de l'archevêque de Reims, reçoivent, l'un 85 francs, l'autre 130 francs. Dans une affaire où ils requéraient 64 francs, deux avocats sont taxés ensemble à 8 fr. 60. On peut augurer des chiffres recueillis dans les archives que les gains annuels, attribués par quelques historiens à des célébrités de leur temps, à Guillaume du Brueil, à Jean des Mares, à Regnaut d'Acy qui se faisait, dit-on 4.000 florins au XIVe siècle — soit 120.000 francs d'aujourd'hui — sont de fantaisie pure.

Au lieu d'honoraires éventuels, les meilleurs avocats recevaient alors de leurs gros clients un traitement fixe, une « pension », système qui se perpétua jusqu'à la fin de l'ancien régime et qui n'a rien de commun avec la qualité d' « avocat-conseil » de nos grandes administrations publiques et de nos sociétés industrielles ou financières.

Ces pensions n'étaient pas énormes : les quatre avocats de la ville de Paris au parlement touchent 450 francs chacun (1387). Les échevins de Reims entretenaient 5 avocats à Paris aux gages de 500 francs chacun ; la ville de Lyon n'en avait qu'un et lui servait seulement 280 francs de pension (1420). Plus généreuse, une abbaye comme celle de Saint-Faron de Meaux allouait 540 francs et deux paires d'habits à son avocat, tenu de plaider partout où besoin serait (1363). Les grands feudataires, les grandes corporations, avaient naturellement aussi leurs défenseurs attitrés : ceux du roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, étaient payés de 700 à 800 francs (1368) ; le duc de Bourgogne en pensionnait une douzaine sur le pied de 750 francs par an au XIVe siècle et de 560 fr. au siècle suivant. Il est curieux en effet de noter que ces allocations diminuèrent beaucoup depuis la guerre de Cent ans jusqu'à la Renaissance, sans que d'ailleurs la politique ni l'état matériel du pays y fût pour rien.

Seulement, à la « matricule » du parlement, ce que nous

appelons aujourd'hui le « tableau » de l'ordre, étaient inscrits seulement 30 avocats au commencement du XIVe siècle. Leur nombre s'accrut beaucoup dans la seconde moitié du XVe siècle où, comme dit Loysel, il commença à « provigner »; en 1562, il dépassait 400. Quatre cents avocats pour le Paris de 1562, qui ne comptait sans doute pas plus de 200.000 âmes, cela équivaudrait à 5.200 pour le Paris de 1908, peuplé de 2.600.000 habitants.

Or notre capitale n'en possède aujourd'hui que 1.200 et, quoique le ressort de sa cour d'appel soit beaucoup moindre que celui de l'ancien parlement et que nos pères fussent beaucoup plus processifs que nous, ces avocats si abondants, qui manquaient d'ouvrage, durent par leur multiplicité même, faire baisser les tarifs. Les avocats des ducs d'Orléans, au lieu de 680 francs de pension en 1389, ne reçurent plus que 270 fr. en 1445; celui du comte d'Angoulême, père de François Ier, était payé 320 fr. (1480); celui de la comtesse de Clermont, « licencié es-lois et es-décrets » n'a que 250 francs (1514) et celui de la ville de Lyon n'a que 65 fr. en 1582, tandis que son prédécesseur, cent soixante ans plus tôt, avait, comme on vient de le dire, quatre fois autant.

Un jurisconsulte éminent pouvait accroître son pécule en cumulant de riches clientèles : Jean Simon était à la fois avocat du roi, du duc d'Orléans et du cardinal d'Avignon, Alain de Coëtivy; il pouvait obtenir des gages exceptionnels, comme Guillaume du Brueil à qui les capitouls de Toulouse servent un traitement de 2.500 fr. (1338). Malheureusement ces traitements n'étaient pas payés avec une grande régularité; l'avocat devait souvent plaider pour faire financer des clients distingués mais récalcitrants [1].

[1] C'est le cas de Jean Fourcy, vis-à-vis des Prévots et jurés des Monnaies en 1378, pour sa pension de 1.440 francs.

Les avocats n'avaient pas moins pullulé en province qu'à Paris, si l'on en juge par leur effectif au XVIIe siècle, en des villes comme Périgueux où ils étaient 36, Vitry-le-François, où ils étaient 40, et Cahors où ils étaient 106. Ils ne paraissent ni plus ni moins payés que dans la capitale; au moyen âge, où il se plaidait des causes de 5 francs à Paris[1] il se voit à Bergerac des honoraires de 53 fr. payés par la ville[2]. Il se voit aussi à Blois, à Romorantin, des plaidoieries de 8 francs et, « avec écritures et mémoires », de 16 francs. A la fin du XVIe siècle une consultation d'avocat à Chartres ne se payait pas 5 fr. moitié moins qu'une tête de loup capturé ou abattu, d'après le tarif en vigueur[3].

Le ménage Concini, si l'on en croit certains mémoires, se souvint en arrivant au pouvoir, sous la régence de Marie de Médicis, d'un procureur du roi nommé Barbin qu'il avait connu à Melun; recommandé par le favori et par sa femme, Barbin obtint l'intendance de la maison de la Reine. A son tour il poussa le fils d'un ami intime, l'avocat Bouthillier chez lequel il logeait à Paris; et ce dernier, héritier du cabinet de l'avocat La Porte, grand-père de Richelieu, se fit un devoir de reconnaissance d'appuyer le petit-fils de son ancien patron en lui facilitant l'accès du conseil[4].

Quoi qu'il en soit de cette origine assez obscure de la fortune politique du ministre de Louis XIII, le barreau de ce temps ne tenait qu'un rang social assez humble; par suite de la vénalité des charges judiciaires il ne profitait pas de l'ascension nou-

(1) En 1353. Arch. de l'Hôpital Saint-Jacques, I, 101.

(2) Labroue, *Livre de vie de Bergerac*, p. 35.

(3) Arch. Com. Romorantin C. 14, 21 — Arch. Hosp. Chartres I, E. 16. — En 1615 l'hospice de Condom payait son avocat 57 fr. par an (Arch. Hosp. E. 7).

(4) *Mémoires* de Montglat (Ed. Michaud), p. 9; de l'abbé de Choisy, p. 560.

velle des gens de robe. « En France, écrivait le président de la Roche-Flavin, il y a peu de fils de maison, ou de personnes qui aient moyen d'avoir des états ou de vivre de leurs rentes, qui se veuillent adonner à la postulation »[1].

C'est qu'entre ceux qui plaident et ceux qui jugent la question d'argent établissait une ligne de démarcation presque infranchissable. Jusqu'au XVIe siècle, lorsque les grands magistrats et les gardes des sceaux se recrutaient exclusivement dans leur corps, les avocats pouvaient aspirer à jouer un rôle, en obtenant de la faveur royale un office judiciaire : des hommes politiques comme Jean Desmarets et Juvénal des Ursins n'étaient que simples avocats, lorsqu'ils entrèrent au parlement avec la qualité d' « avocat général », synonyme alors de chef du parquet. Guillaume Poyet, pour avoir plaidé un procès de la mère de François Ier (1521), fut d'emblée investi du même poste. Ces perspectives d'honneur comportaient aussi des profits : lorsqu'en 1510 Jean Le Lièvre était nommé par Louis XII avocat-clerc en Parlement, aux gages de 11.500 francs, il se trouvait par là même gratifié d'un traitement supérieur à tout ce qu'un avocat indépendant pouvait gagner, et il n'aliénait pourtant pas son indépendance puisque les magistrats du parquet avaient, sous l'ancien régime, le droit de plaider pour les particuliers, si bon leur semblait, pourvu que la couronne ne fût point partie en la cause.

Dès le règne de Henri IV il ne se voit plus d'avocats arrivés par le barreau[2]; il ne s'en voit même plus un seul, jusqu'aux

(1) *Treize livres des Parlements de France*, par La Roche-Flavin, président au Parlement de Toulouse, p. 272.

(2) Un des derniers exemples fut peut-être celui de La Bretignière, qui plaide en 1613 à Rouen pour Bassompierre contre Mlle d'Entrague, au sujet de la promesse de mariage qu'il lui avait faite. Le procureur général étant mort sur ces entrefaites, la reine donna la charge à Bassompierre qui fit profiter de ce cadeau son avocat de la veille. Tel est du moins le récit

années qui précèdent la Révolution dont l'histoire ait gardé le souvenir, puisque Lemaître ou Patru sont uniquement connus de nous, le premier comme neveu du grand Arnauld, intimement mêlé aux querelles du Port-Royal, le second en qualité d'homme de lettres, critique et grammairien. « Tout ce qu'il faut faire pour devenir riche me déplaît », écrivait au cardinal de Retz, Patru qui d'ailleurs mourut très pauvre. Mais se fût-il enrichi dans le métier oratoire ce contemporain des *Plaideurs*?

Singuliers orateurs étaient ces prédécesseurs de *l'Intimé*, dont les harangues indigestes — *luculentæ orationes* — garnies des citations les plus imprévues, nous apparaissent à distance si comiques après avoir excité l'enthousiasme de nos aïeux. Écoutez l'avocat Salomon, membre de l'Académie française, où il avait été élu de préférence au grand Corneille, son concurrent en 1644, écoutez-le revendiquer pour le *théologal* du chapitre de Lyon le revenu disputé d'une prébende. Il fait à propos de la discipline ecclésiastique, intervenir Aristote, l'âme du monde et l'harmonie universelle des êtres, d'après les Platoniciens, parle de la position diverse des astres, de l'établissement de la religion dans les Gaules, retourne aux astres, empoigne les comètes, décrit leurs « embrasements », passe à la chute du démon et à ses causes, aux ravages de l'ambition parmi les hommes, aux guerres et aux querelles particulières, à des considérations sur la médecine, puis sur la noblesse : « Il faut s'arrêter, dit-il à la contemplation de la nature, qui est la conformation de toutes les choses en leur premier principe » ; il annonce partir de là pour étudier les prébendes théologales, mais disserte au contraire sur Marc-Aurèle, le sang versé par cet empereur, la

de Bassompierre ; car Tallemant dit que le nouveau procureur général dut débourser 20.000 écus — 300.000 fr. actuels (TALLEMANT, IV, 201).

gloire des martyrs : il s'étend sur Crescencius, disciple de saint Paul, Photius, Photinus, en prend texte pour décrire les cérémonies de la primitive église et finalement, *après quarante-cinq pages* du même style, conclut en dix lignes à ce que l'on paie au théologal le revenu qu'il réclame.

Si l'on ne lisait pas ces morceaux imprimés tout vifs, on croirait à une gageure. La Martellière, homme de grande réputation, commençait un plaidoyer pour les Jésuites par le récit de la bataille de Cannes et Jobert, autre célébrité, expliquant les devoirs des évêques, en trouve l'origine dans Homère et affirme qu'Hector a été le premier évêque de Troie. Cette manie persista presque jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, où Maître Fousset plaidant pour la comtesse de Saint-Géran contre des parents qu'elle accusait du rapt de son fils, débute par l'histoire de Junon, qui « ayant appris que Jupiter lui avait fait une infidélité en abusant d'Alcmène, ... etc ». Il insinue que le prophète Isaïe semblait avoir prédit, en son chapitre XLV, l'accouchement fabuleux de la comtesse de Saint-Géran

« Montauban, dit Tallemant, mettait en lisant les auteurs ce qu'il y trouvait de beau sur de petits morceaux de papier, qu'il jetait dans un tiroir ; quand il avait une plaidoierie à composer il tirait une poignée de ces billets, au hasard, et il fallait que tout ce qu'il avait ainsi tiré y entrât. » Ce n'est peut-être qu'une plaisanterie, mais le procédé paraît assez vraisemblable. Ces digressions prodigieuses et les répliques qu'elles provoquent montrent que le « Ah ! passons au déluge », de Racine, est un trait de mœurs nullement chargé. L'excuse du style judiciaire c'est que ce genre emphatique, épisodique et allégorique était universel ; de simples rapports administratifs étaient rédigés dans la même forme.

Cette érudition banale, dont l'avocat faisait si grande dépense, lui était payée ce qu'elle valait, assez peu de chose.

L'ordonnance de Blois (1579) portait que les avocats devraient, à peine de concussion, écrire et parapher de leur main, au bas de leurs factums, le salaire qu'ils auront reçu. Cet article, qui souleva de la part des intéressés de vives protestations, ne fut jamais appliqué à la lettre ; mais les avocats continuèrent à être taxés et un arrêt du parlement en 1693, réglant les parts respectives des avocats et des procureurs dans les « dépens » décidait encore quelles sorte d'écritures appartiendraient aux uns et aux autres.

Les besoigneux, qui n'avaient d'autre bien que leur diplôme, se résignaient pour le monnayer à de louches abonnements avec les procureurs, dont ils plaidaient les causes à prix fixe. Dans les sièges subalternes ils se faisaient procureurs eux-mêmes et cumulaient les deux emplois, comme les avoués actuels de quelques-uns de nos tribunaux de première instance. En France aujourd'hui l'avoué fait parfois encore à l'avocat l'avance de ses honoraires, tandis qu'en Belgique c'est le contraire ; l'avocat fait souvent à l'avoué l'avance des frais du procès.

Ces honoraires, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle où, par un point d'honneur particulier à notre pays, l'usage s'introduisit de ne plus les réclamer en justice, l'avocat pouvait intenter une action pour en obtenir le paiement. Plus volontiers il se faisait payer d'avance : « Il faut, dit Furetière, au moindre avocat pour voir vos actes une pistole — 36 francs — en entrant à son cabinet et l'autre à la sortie, et plus vous faites le pauvre, plus vous reculez vos expéditions » [1]. Il y avait des consultations de 150 à 200 francs à Paris, il y en avait de 12 francs en province ; mais à Paris comme en province la moyenne était beaucoup plus près de 12 francs que de 150.

L'étudiant riche, après avoir reçu le bonnet de docteur de

(1) FURETIÈRE, *Roman Bourgeois*, I, 24, 85.

18 à 21 ans, quelquefois plus jeune encore — Me Jacques Corbin avocat à 13 ans après avoir passé ses examens de droit à 12, faisait à 14 ans son premier plaidoyer[1] — s'occupe de trouver un office à sa convenance dans le sein du présidial ou du parlement. D'autres portent la robe et le bonnet sans jamais paraître à la barre, si ce n'est pour prêter le serment de « garder les ordonnances », et les gardent d'autant mieux qu'ils n'ont pas l'occasion de les transgresser. Piliers de palais, assidus à leurs piliers où ils apprennent et débitent des nouvelles, « avocats de Pilate sans cause », ils vivent des rentes amassées par leur père, ancien marchand, et se contentent d'un titre qui les grandit dans leur milieu.

Dans une société où la situation sociale s'achetait avec les places, il fallait être riche pour devenir quelque chose et, par cela seul qu'il ne menait pas à la richesse, le métier d'avocat ne donnait pas l'accès des honneurs. La majorité de ceux qui l'exerçaient y joignaient d'autres emplois, plus ou moins subalternes, qui les classaient dans l'opinion à un niveau modeste. Ceux qui réalisaient des économies acquéraient quelque charge en province, où elles n'étaient pas chères : un avocat au Parlement de Paris, le sr de Tessé, intendant du duc de Saint-Simon, est propriétaire d'un office d'avocat du roi au bureau des finances de Poitiers (1692)[2]. D'autres, appointés à l'année par de grands seigneurs, sont leurs conseils, « curateurs » des fils émancipés et hommes de confiance de la famille.

Quant aux maîtres achalandés qui, de Henri IV à Louis XV, arrivent à l'aisance dans leur vieillesse, ils laissent des fils qui entreront peut-être dans la noblesse de robe ou d'épée; tel Eustache Marion, marquis de Courcelles, mestre de camp de

(1) *Gazette* du 2 avril 1632. — Voyage de THOMAS CORYATE, en 1608.

(2) SAINT-SIMON, *Mémoires*, I, 33, 215.

cavalerie en 1690, arrière petit-fils de l'avocat Simon Marion; tel encore Jérôme Bignon, dont le père était avocat, le grand-père notaire et l'arrière grand-père marchand à Angers. Mais il fallait pour cela deux générations, parce qu'on mettait 70 ans pour amasser dans cette carrière ce qu'un habile partisan gagnait en dix-huit mois. Le fils d'un notaire de Saint-Zacharie (Var) nommé Le Blanc, devient procureur puis avocat à Aix; le fils de l'avocat devient conseiller au parlement de Provence et s'appelle Le Blanc de l'Huveaume, du nom d'un ruisseau qui traverse son parc. Ses descendants acquièrent près des Baux l'important domaine de Servane et vivent en nobles seigneurs. Telles sont au XVIIIe siècle les paisibles ascensions du barreau.

Presque partout surplombé il ne s'en offusque pas; il éprouve une vénération naturelle devant les puissances. Berryer, père de l'illustre orateur du XIXe siècle, avocat lui-même à la fin de l'ancien régime, raconte ses débuts au palais : Suivez-le quai Malaquais, à l'hôtel Mazarin, où, grâce à l'appui d'un confrère en renom, il est mandé par la duchesse de Bouillon qui lui veut confier une petite cause. Il pénètre « non sans émotion » dans les antichambres du rez-de-chaussée. On le fait monter dans le cabinet de toilette où se trouve la maîtresse du logis : « A l'aspect de la duchesse, dit-il, je me sens en quelque sorte atterré par la magnificence qui me frappe la vue. Trois ou quatre femmes de chambre, fort proprement mises, occupées chacune dans sa partie, de la parure d'une grande dame si étudiée dans son faste, si digne à l'extérieur et dont les gestes étaient nobles, les paroles mesurées, concises, imposantes ».

C'est un ravissement sincère dont l'expression monte aux lèvres de Berryer : « A peine suis-je arrivé jusqu'à elle, continue-t-il, profondément incliné, qu'avec la plus gracieuse facilité elle m'invite à prendre un siège qui était près de sa toilette. Je prends le siège et le reporte à une plus grande dis-

tance d'elle. Cette marque de respect de la part d'un jeune homme lui plut sans doute, car elle me remercia de l'acceptation que j'avais faite de sa cause ». Gerbier, mandé lui aussi, arrive en élégant négligé du matin, avec la petite perruque ronde, un rouleau de papier à la main. Il n'a point l'hommage tremblant du jeune Berryer, mais tout de même il sent sa distance et le « respect » qu'il offre n'est pas du tout celui de nos contemporains, qui vaut tout juste leur « considération distinguée ». Une autre duchesse pourra se jeter un jour à ses genoux pour le décider à plaider une cause qui paraissait perdue d'avance; il sait que sa situation sociale n'en sera pas augmentée [1].

« A peine, disait Gui Patin au XVIIe siècle, si un vieil avocat de grande réputation peut être comparé et assimilé aux conseillers de la grand'chambre, maîtres des requêtes et autres magistrats » [2]. Le fossé ne s'était guère comblé jusqu'à Louis XVI. En face des riches propriétaires d'offices, du greffier en chef et même du premier huissier à qui sa charge donne la noblesse héréditaire, les avocats sont peu de chose. Vis-à-vis de « Nos seigneurs » du Parlement, du grand banc olympien des présidents au mortier de velours, les « maîtres » en bonnet noir ne sont presque rien. Si chacun connaît aujourd'hui Tronchet, Vergniaud, Portalis, Treilhard, Target, Bigot de Préameneu, Merlin de Douai, Chauvau-Lagarde et quelques autres membres du barreau, durant les années antérieures à 1789, c'est uniquement grâce au rôle politique que jouèrent ces personnages pendant la Révolution ou l'Empire; de Gerbier, pourtant le plus célèbre de tous, mort en 1788, le nom est parfaitement oublié sauf par les professionnels.

Une évolution radicale s'est opérée, depuis que le public a

[1] *Souvenirs* de BERRYER, I, 65. [2] Lettres Ed. Rev.-Parise, II, 510.

appris à juger les jugements, jusqu'à nos jours où, contre l'opinion, les arrêts ne peuvent plus grand'chose. Le barreau n'a pas gagné tout ce que la magistrature a perdu. Mais, socialement, nos avocats actuels sont égaux et nos grands avocats sont supérieurs à leurs juges, parce qu'ils possèdent cette noblesse démocratique qu'est la « notoriété ».

Et comme la démocratie, en décernant de façon éphémère à ses élus les hautes dignités de l'État, amoindrit plutôt les fonctions qu'elle ne grandit les fonctionnaires, il arrive qu'un avocat tel que Waldeck-Rousseau pouvait sans vanité écrire dans une lettre intime : « Tout le monde sait que je suis de ceux qui perdent à être ministre ». Un autre avocat, entré dès la trentième année dans un cabinet dont il était l'honneur, avait une mère avisée qui disait en hochant la tête : « La position de ministre n'est pas assez sérieuse pour un homme qui a son avenir à faire ». Le propos eut beaucoup surpris au XVIIIe siècle.

Le Paris de 1789 peuplé d'environ 500.000 âmes, comptait 600 avocats [1], répartis entre ces douze bancs ou piliers de la grand'salle dont chacun portait un nom ; la Prudence, l'Épée Herminée, la Bonne foi, Sainte Véronique, les Consultations, etc. De ces 600 la moitié ne se faisait admettre que pour l'honneur.

De nos jours sur les 1.200 avocats parisiens inscrits au tableau, il y en a 600 qui ne mettent jamais les pieds au palais : le chiffre maximum atteint dans les scrutins pour les élections au conseil de l'ordre ne dépasse guère 650 et, parmi ces 650, beaucoup ne paraissent jamais en dehors des jours de vote. En fixant à 300 le nombre des avocats qui vivent de leur profession, qui du moins essayent d'en tirer un profit appréciable — puisque les 20.000 affaires d'assistance judiciaire ne rapportent

[1] BERRYER, *Souvenirs*, I, 19 et 117.

rien aux stagiaires qui en sont chargés [1] — je ne crois pas être très éloigné de la vérité.

Le tableau actuel de l'ordre a donc ceci de commun avec l'ancien « registre matricule » qu'aujourd'hui comme naguère beaucoup d'avocats inscrits ne plaident pas. C'est avec la robe et le rabat la seule ressemblance entre le barreau moderne et celui du XVIII[e] siècle. Ressource du jeune homme « qui a plus de talent que de légitime », la profession d'avocat, pour lui donner de quoi vivre, l'obligeait à travailler « en chambre » à la disposition des procureurs, qui lui faisaient faire des extraits raisonnés de leurs dossiers. D'ailleurs les anciens avocats écrivaient nécessairement autant qu'ils parlaient, puisque la moitié des procès étaient des « procès par écrit », c'est-à-dire des affaires qui n'étaient pas portées à l'audience et se vidaient à huis clos, sur le rapport d'un conseiller, en des séances qui s'ouvraient à l'aube, en été dès quatre heures du matin.

Il n'était bruit alors que des abus sans nombre, engendrés par cette clandestinité. Les conseillers-rapporteurs avaient des secrétaires, chargés de recevoir les « productions » respectives des parties et de résumer les liasses produites. Les plaideurs, dont ils recevaient l'argent sous main, faisaient leur fortune; plus que celle des avocats grossoyeurs de factums, dont le salaire se réglait sur le nombre des « grosses » : appointements en droit, à écrire, produire et contredire, appointements au conseil et en droit et joint, appointement à mettre pour les provisoires, les délibérés, etc. Tout cela valait 7 francs le rôle, et, si l'on comptait par « vacation » elles étaient d'une heure et se payaient 27 francs; en *théorie* du moins, car en *pratique* c'était tout autre prix et beaucoup moindre.

[1] Les stagiaires sont au nombre de 700 à 800 dont la majorité ne figure que pour mémoire.

Pour les plaidoieries, la taxe du moyen âge était désormais sans importance ; elle ne servait plus qu'à indiquer la somme que le perdant devra remettre au gagnant pour l'indemniser des frais d'avocat, quels que fussent les honoraires effectivement payés. Ceux-ci ne dépendaient plus que de la générosité du client et des exigences du défenseur ; puisque, comme dit Linguet de ses confrères, « la délicatesse dont ils se targuent est une charlatanerie ; ils rougiraient de demander leur salaire après des services rendus, mais ils les font payer d'avance ». Il y eut au XVIIIe siècle fort peu d'actions en règlement d'honoraires[1] ; celle que Linguet intenta au duc d'Aiguillon fit scandale : « Ayant, disait-il, trouvé le duc entre le trône et l'échafaud, il l'avait rapproché de l'un et éloigné de l'autre », et, pour y parvenir, avait travaillé dix-huit mois et composé trois ouvrages énormes. Il avait reçu 23.300 fr. (en 1770) et réclamait près du quadruple[2]. En général il était déjà de police au barreau que les honoraires devaient être « offerts » spontanément et, pas plus qu'aujourd'hui, il n'en était donné quittance[3].

On ne peut donc citer que des chiffres exceptionnels, parvenus à la postérité dans la brume de la légende : tel est le conte de Me Duvaudier, à qui un laquais vient dire à la levée de l'audience que « sa voiture l'attend » et qui trouve en effet devant la porte, attelé de deux chevaux et conduit par un cocher

[1] Linguet dit cependant que, par arrêt du 15 mars 1766, il fut adjugé au Parlement à Mes Raymond et Buynand 175.000 francs pour travaux de leur profession (Cruppi, *L'Avocat journaliste*, 359 et 56). — Voyez Berryer, *Souvenirs*, 18, 22, 33, 35.

[2] 12.000 rôles ou 6.000 vacations, ce qui eût fait 84.000 francs dans le premier cas ou 162.000 francs dans le second.

[3] Sur les avocats et leurs règlements on peut consulter Travers, *Les Corporations d'Avocats sous l'Empire romain* (Paris, Giard, 1894), p. 89 et 90 ; Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, chap. v ; Buteau, *L'ordre des avocats* (Paris, Larose, 1895), p. 110, 113, 119, 143 ; Jousse, *Traité de l'Administration de la justice* (1771), II, 460 ; Guyot, *Répertoire de jurisprudence* (1784), I, 796.

à sa livrée, un carrosse, sous les coussins duquel avait été glissé un contrat de 9.000 francs de rente viagère, offert, ainsi que l'équipage, par une cliente reconnaissante. Cet honoraire, « du meilleur goût », comme dit Berryer, est lui-même dépassé par les 200.000 francs que le marquis de Bussy aurait donné à Gerbier et par les 600.000 francs que ce maître aurait reçu d'un canadien richissime, nommé Cadet, poursuivi comme concussionnaire et qu'il fit réhabiliter après une lutte de deux années [1]. Je ne voudrais pas garantir la véracité du chiffre, bien que maintes fois cité. Il en est de plus vraisemblables : à la suite d'une plaidoirie importante où Gerbier avait fait triompher les intérêts du duc de Bourbon, il reçut, dit-on, de ce prince une tabatière en or contenant 4.000 francs — « Ah ! s'exclama-t-il, il faut être riche comme lui pour payer aussi magnifiquement ».

De cet « aigle du barreau », comme l'avaient surnommé ses contemporains, il subsiste des plaidoieries écrites ; elles nous apprennent combien l'éloquence judiciaire a changé. Cette rhétorique de confection, aux phrases imprécises, aux adjectifs sonores, ces morceaux à effets, tirés de loin par de longs détours, nous prouvent que le talent ne consiste pas à satisfaire les esprits de son temps et que c'est même souvent le contraire. Gerbier savait, paraît-il, improviser un compliment « exquis » au souverain étranger qui visitait à l'improviste le parlement [2].

(1) Cette histoire, rapportée par Berryer dans ses *Souvenirs*, I, 97) est mentionnée aussi par Linguet (Cruppi, p. 360) : « Je ne parle pas de tous les honoraires monstrueux qu'il (Gerbier) ne cesse d'exiger. Je n'en citerai qu'un seul. Personne n'ignore qu'il a reçu du Sr X 100.000 écus (600.000 francs actuels) pour avoir facilité sa réhabilitation ».

(2) Cet usage était aussi pratiqué en province et de très vieille date : L'ambassade vénitienne, de passage à Grenoble en 1641, a-t-elle témoigné le désir d'assister à la séance du Parlement, le premier président fait avertir de bon matin l'avocat qui doit plaider ce jour-là « de dire quelque chose,

Au roi de Danemark qui assiste à l'audience du haut de la « lanterne » du Premier Président, il expose qu'auprès de la splendeur du palais de justice toutes les autres beautés de Paris sont puériles et vaines et s'animant : « Montez au Capitole, s'écrie-t--il, venez admirer ces augustes sénateurs, ce corps antique et vénéré... » Ce mouvement fut déclaré sublime; les auditeurs longtemps après, en étaient encore tout secoués.

Les avocats d'aujourd'hui se mettent moins en frais « d'éloquence »; leur parole est cependant plus coûteuse. Telle sommité du barreau actuel a touché maintes fois 20.000 francs sans en paraître surpris. C'est que les gros procès de nos jours roulent sur des chiffres naguère inconnus; c'est surtout que, parmi les parties en présence — sociétés anonymes ou simples particuliers — il s'en trouve un bon nombre dont la richesse n'est pas comparable à celle des plaideurs du règne de Louis XVI. Nos grands avocats trouveraient infimes des honoraires dont leurs devanciers, sous Napoléon III, se contentaient et que l'on jugeait superbes il y a cinquante ans, comparés au gain méprisable des avocats du XVIII[e] siècle.

Mais le profit moyen de la corporation n'a pas du tout augmenté dans la même proportion que celui d'une pléiade de maîtres brillamment « honorés », grands orateurs, jurisconsultes savants ou simplement politiques en crédit, dont l'autorité présumée sur les magistrats est, à tort ou à raison, escomptée par la clientèle. Ici comme ailleurs, le prix obéit à des lois économiques, tout à fait indépendantes des gens ou des choses. L'élite pécuniairement favorisée est beaucoup moins nombreuse qu'on ne croit. Quoiqu'il soit difficile d'avancer des chiffres

s'il se peut, en faveur de la seigneurie de Venise ». Rien de plus simple pour ce maître que de trouver, quel que soit le sujet de sa harangue, une transition insidieuse qui lui permette « d'honorer dignement les ambassadeurs. » (Voyez BAILLY, *Un magistrat souverain en Savoie*, p. 14.

précis, il n'existe pas, si l'on s'en rapporte aux estimations compétentes, plus d'une dizaine d'avocats gagnant régulièrement 100.000 francs par an. Celui dont l'intervention à la barre fut prisée le plus haut, au cours du dernier quart de siècle, atteignit une année, dit-on, 230.000 francs; mais c'est là un chiffre tout exceptionnel.

Au-dessous de ceux-là il s'en trouve une quinzaine dont le cabinet rapporte de 50.000 à 100.000, une trentaine qui se font de 30.000 à 50.000 francs. Parmi les 250 autres on en peut compter 60 qui gagnent de 10.000 à 30.000 francs, tout le reste ne passe pas 10.000 francs par an.

En province, sur les 4.000 inscrits au tableau des cours et tribunaux, dont la majorité, bien que patentés, ne sont que des avocats honoraires, 8 ou 10 en quelques grandes villes arrivent au maximum de 60.000 francs, une centaine peut-être réalisent 10.000 francs d'honoraires et la masse de leurs confrères demeure bien loin de ce dernier émolument. Il est avéré malgré les exagérations qui ont cours à ce sujet dans le public, que le gain de l'avocat notable ou inconnu demeure très inférieur à celui du médecin ou de l'artiste; mais il est évident aussi que, dans cette profession libérale comme dans les autres, l'écart est beaucoup plus grand de nos jours entre les privilégiés et la foule qu'il n'était au moyen âge ou sous l'ancien régime. Le salaire du petit groupe proéminent est 7 ou 8 fois supérieur à ce qu'il était naguère, tandis que le salaire commun et moyen a seulement doublé ou triplé. Les individus s'y espacent donc sur une échelle beaucoup plus longue et l'inégalité de leurs revenus a augmenté.

Si les avocats sont moins nombreux que jadis et s'il y a plus d'avocats sans cause que de médecins sans malades, c'est que l'effectif des plaideurs s'est beaucoup réduit dans notre siècle. Nous sommes infiniment moins processifs que nos pères et

nos procès durent moins longtemps. C'est un goût aboli.

Le Paris de 1908 compte 51 avoués d'appel et 150 avoués de première instance; en y joignant les 60 avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation nous arrivons au total de 261 personnes correspondant aux procureurs de l'ancien régime; mais le Paris de 1789 comptait « en titre d'office » 400 procureurs au Parlement et 300 procureurs au Châtelet, c'est-à-dire *trois fois plus* que le nôtre et, ce qui est effrayant à penser, c'est que, sans parler d'une dizaine d'entre eux qui parvenaient à réunir ce que l'on nommait alors une grande fortune, tous vivaient dans une certaine aisance [1].

Mais aussi maints procès étaient éternels, ils passaient, du titulaire qui les avait entamés, à son successeur, souvent même à plusieurs générations de successeurs. Cela s'appelait des « fonds d'études » et entrait en forte considération dans le calcul du prix des charges. Une bonne saisie réelle, une bonne instance d'ordre, une contribution bien étoffée, voilà ce qui, dans le cabinet d'un procureur au parlement, était en grande estime. Entrer dans ces dédales de la chicane, en déblayer les sentes poudreuses, en parcourir le labyrinthe, moins pour en sortir que pour en prolonger les sinuosités; compliquer par des incidents les formes naturellement ardues et multipliées, tel était l'art dans lequel un praticien du palais devait exceller.

N'eût-elle fait qu'alléger la procédure, simplifier l'ancienne cascade des juridictions et anéantir ce chaos affligeant des lois antiques, compilées en des centaines d'in-folios par les commentateurs les plus bavards, que la révolution de 1789 aurait conquis un titre éternel à notre reconnaissance.

La profusion de charges artificielles, que l'ancienne routine judiciaire avait engendrées, en était venue à passer pour

[1] BERRYER, *Souvenirs*, I, 19, 2.

naturelle aux yeux de nos pères; si naturelle que plusieurs d'entre eux, dans le premier tiers du XIXe siècle, regrettaient la disparition de ces fonctions inutiles *qui donnaient de l'emploi à la classe bourgeoise*. Berryer remarquait avec mélancolie, au milieu du règne de Louis-Philippe, que Sainte-Menehould sa patrie, bien que sa population n'excédât pas 3.000 âmes, possédait naguère « un bailliage, en certain cas présidial et tribuna de commerce, une maîtrise des Eaux-et-Forêts, une élection (pour les tailles), un tribunal dit des *traites foraines*, un autre dit du *grenier à sel*, une subdélégation de l'intendance de Champagne, une direction des domaines; c'étaient autant de carrières ouvertes à nombre de familles. La ville avait été rebâtie avec assez d'élégance pour loger tous ces fonctionnaires. Sur la même ligne qu'eux prospéraient leurs auxiliaires, avocats, notaires, procureurs et greffiers. Aujourd'hui (en 1838) un seul tribunal, composé de quatre juges, remplace toutes ces anciennes institutions. On conçoit quel désappointement il en résulte, l'éducation multipliant tous les jours les capacités... »

A ce point de vue très particulier du gain de ceux qui en vivent et non du dommage de ceux qui en souffrent, il n'est guère d'abus qui ne mérite d'être conservé. A Paris, le même auteur ne retrouve plus « l'afflux tumultueux des parties et de leurs suffragants, qui s'y agitaient de midi à deux heures chaque jour », tandis que les quatre cents études de procureurs vomissaient des flots de « significations » sur le banc des huissiers au Parlement, ni cet amas confus de degrés et d'échoppes, étagées sur les degrés et flanquées de bureaux d'écrivains régnant tout au pourtour de l'ancienne *Cour du Mai*. Ces tableaux, si animés dans les chants du *Lutrin*, au temps où le palais était la halle aux nouvelles et le foyer des émotions populaires, ont disparu avec la monarchie.

Je crois que, si l'on pouvait comparer la *somme globale* que

les Français dépensaient à plaider les uns contre les autres avant 1789, avec celle qu'ils dépensent aujourd'hui, on constaterait une réduction sensible en faveur du temps présent, parce que le *nombre* des contestations portées devant la justice est beaucoup moindre. Pourtant le *prix* de chaque plaidoyer, pris isolément, a augmenté. Il n'y a plus de plaidoieries ou de consultations à 5, ni même à 15 francs, comme au XVII[e] siècle. Le plus modeste stagiaire débute à 50 francs et reçoit souvent le triple.

Chez le maître honorablement connu et classé, les honoraires vont jusqu'à 2.000 francs et ne descendent jamais, pour un litige futile au-dessous de 300 ou 400 francs; même en faveur de clients permanents tels que les riches sociétés industrielles ou financières, auxquelles pourrait s'appliquer, en matière mobilière, le vieux dicton de nos aïeux sur les gros propriétaires fonciers de leur temps : « Qui a beaucoup de terres a beaucoup de procès ». Mais ces puissantes collectivités, comme les simples citoyens, s'arrangent pour en avoir le moins possible, et l'on serait surpris de la faible somme que leurs affaires contentieuses procurent annuellement à leurs défenseurs attitrés.

La statistique judiciaire n'est pas moins probante; dans la première moitié du XIX[e] siècle le nombre des affaires portées chaque année devant la justice de paix était *double* de ce qu'il est depuis dix ans — 600.000 au lieu de 320.000 —. S'il avait baissé de moitié depuis 1850 jusqu'à la loi récente étendant la compétence des magistrats cantonaux, c'est que les litiges échappaient en partie à leur juridiction, par suite de la hausse des prix, pour aller devant les tribunaux de première instance. Cependant ni ces tribunaux ni les cours d'appels — que cette même hausse des prix aurait dû doter d'un surcroît de besogne, — ne virent augmenter sensiblement leurs affaires. Le total des appels passa de 10.500 à 12.200; celui des instances introduites de-

vant les tribunaux civils passa de 307.000 à 321.000; accroissement égal ou même inférieur à celui de la population française pendant la même période.

On doit en conclure que les tribunaux n'auraient certainement pas conservé leurs plaideurs de 1850, s'ils n'avaient vu venir à eux une bonne partie de ces 280.000 procès qui, inférieurs à 100 et 200 francs en 1840-1850 et supérieurs à ces sommes en 1895-1905, par le mouvement ascensionnel des prix, étaient du ressort des juges de paix et vont maintenant tout droit aux juges d'arrondissement.

Seulement ces petites causes se passent du ministère de l'avocat et, dans notre bourgeoisie débonnaire, le goût du papier timbré s'en va, l'âpreté procédurière de nos aïeux s'atténue et se perd. Depuis 25 ans l'affectif des avoués a diminué de 12 pour 100 et celui des huissiers de 17 pour 100. Les 4.900 huissiers restant ont bien de la peine à vivre, tandis que 25.000 trouvaient moyen de subsister sous Louis XIV.

CHAPITRE VIII

HONORAIRES DES GENS DE LETTRES.

De l'ouvrier intellectuel. — L'histoire du budget des gens de lettres montre qu'il n'existe nulle part de « juste salaire ». — De la prétention contemporaine d'établir, par la force, un *rapport de justice* entre le travail et son prix; pierre philosophale du xxe siècle. — Le commerce des idées écrites à travers les âges. — Les troubadours, les ménestrels et les jongleurs ressemblent moins aux romanciers, aux historiens, aux journalistes d'aujourd'hui qu'un médecin ou un avocat d'autrefois à ceux de nos jours. — La somme globale que déboursent les Français actuels, pour leurs besoins littéraires, n'entre que pour une faible part dans la poche des écrivains. — Les gens de lettres du xive siècle encaissaient en personne. — Situation sociale des auteurs au moyen âge. — Les vassaux de lettres. — Gains pécuniaires : « bourdeurs » à 1 fr. 25 et à 0 fr. 16; jongleurs de 5 francs à 40 et 50 francs au xiiie siècle; ménestrels à 100 et 1.000 francs. — Honoraires des ménestrels au couronnement de saint Louis; à une noce princière; à une noce de la bourgeoisie parisienne. — Gages et gratifications des ménestrels du connétable du Gueslin, du comte de la Marche, de la comtesse d'Artois. — Comparaison avec les sommes allouées aux baladins et aux « joueurs d'adresse ». — Mélange de la littérature et de l'escamotage. — Ménestrels à traitements fixes. — Celui du comte de Roussillon est payé moitié moins qu'un chevalier et un tiers plus que l'inquisiteur. — Les jongleurs, grandis en dignité au xve siècle sont inférieurs en talent à leurs devanciers.

En quoi consiste la distinction entre le salaire des gens de lettres d'aujourd'hui et d'autrefois. — L'estime se monnayait. — Le profit ne dépendait pas nécessairement du *genre* des ouvrages. — Par suite les mêmes genres, aux diverses époques, ne furent pas également récompensés. — La rétribution des idées a varié aussi suivant la forme sous laquelle elles étaient débitées. — La pièce de théâtre survit par ce qui en elle est le moins « théâtre ».

Hiérarchie actuelle des genres littéraires sur l'échelle des profits. — Les poètes et les philosophes étaient les plus rentés aux xvie et xviie siècles : comparaison de Rabelais avec Ronsard; Bertaut, Desportes. — Marot. — Plainte injuste de Regnier. — « Mecènas » et dédicaces; pensions et présents des rois, des princes, des riches protecteurs privés. — Les gens de lettres se plaisantent eux-mêmes sur leur protocole de louanges. — Bénéfices ecclésiastiques et aubaines de diverses nature. — Pensions et revenus de Mézerai, Saumaise, Dupuy, des académiciens Colomby, Gombauld, Godeau, Porchères-Laugier, Guez de Balzac, Voiture, et Chapelain. — Fortune de Boileau; droits d'auteur de la Fontaine. — Histoire des finances de Corneille et de Racine. — Faible part de leurs œuvres dans leur budget. — Corneille mange son capital; Racine ne s'enrichit que par ses fonctions officielles. — Molière comédien et directeur gagne et fait gagner Molière auteur

La richesse de Voltaire; détail de sa fortune, toute entière acquise en dehors de la littérature, son indifférence pour le profit des livres. — Budget de Jean-Jacques Rousseau; prix de vente aux libraires de l'*Émile*, de *la Nouvelle Héloïse*, du *Contrat social*, etc. — Total des droits touchés par Rousseau en toute sa vie. — Il prétend vivre de sa plume et n'arrive pas à s'assurer 3.600 francs par an. — Montesquieu; l'abbé Prévost; Bernardin de Saint-Pierre.

Diderot et l'*Encyclopédie*; 4.500 souscripteurs. — Chiffre minime des tirages autrefois. — La « composition » était bon marché; le papier et le tirage étaient chers. — C'est le contraire aujourd'hui. — Prix élevé des volumes autrefois. — L'*Histoire Naturelle* de Buffon; détail d'une grande opération de librairie au XVIIIe siècle. — Les tirages depuis Gutenberg jusqu'à la Révolution. — Un tirage à 400 formant 4 éditions. — Le *Mercure de France*, journal le plus répandu de l'Europe a 7.000 abonnés. — Comparaison du *nombre* des livres publiés annuellement en 1645, en 1813, en 1860, en 1891, en 1901 et en 1907. — Comparaison suivant leur sujet et leur nature des livres de 1907, de 1813 et de 1645. — Proportion de chaque genre dans le total. — Des causes, purement économiques, qui ont fait augmenter la lecture et le débit des livres. — L'imprimerie n'avait pas eu les conséquences que l'on croit pour le chiffre des lecteurs. — Ce n'est pas l'enseignement universel qui a multiplié les lecteurs, mais la baisse de prix des livres et la hausse générale des salaires. — Pourquoi les genres les plus lucratifs de nos jours ne peuvent pas être en même temps les plus relevés.

Les lettres, pour qui en est digne, ne sont pas un métier, mais la vocation impérieuse de manifester sa pensée, avec la jouissance de lui donner sa forme la plus parfaite. Qu'il soit poète ou philosophe, auteur dramatique ou historien, romancier ou érudit; qu'il chante, qu'il conte, qu'il dissèque des sentiments ou des faits, l'homme de lettres a cette volupté suprême de remuer des idées, de les créer, de les analyser, de les combattre, de les tuer ou de les ressusciter d'entre les mortes, de les parer et de les faire triompher dans le monde.

Il y travaille en bon ouvrier et meurt satisfait d'avoir, s'il est de nos compatriotes, honnêtement usé de cette belle langue française, précise, limpide, et de l'avoir servie, dans la mesure de ses forces, autant qu'il s'est servi d'elle. S'il atteint la gloire, si la postérité le connaît par son nom — un nom qui souvent n'est qu'un pseudonyme, ou un prénom ou un surnom —, s'il laisse de lui quelque chose de bien plus vivant, plus personnel et plus authentique que toutes les autres sortes d'hommes, dont les actes sont connus mais point la pensée intime, il n'en sera ni plus ni moins immortel pour avoir tenu de son vivant une place plus ou moins honorée et pour avoir gagné plus ou moins d'argent.

C'est la grandeur de cette besogne intellectuelle qu'elle est avant tout une libération de l'ambiance, et que l'écrivain publie

son âme sans se préoccuper de savoir à quel prix il la vendra. Cette élite pourtant, qui pense au-dessus des autres, doit vivre comme les autres; le souci du vivre la ramène dans le monde des réalités qui la traitent comme la généralité des hommes. Le milieu, les contingences matérielles, c'est-à-dire les lois économiques, astreignent ces indépendants à rechercher le salaire par les seules voies où ils puissent le conquérir.

Or ces lois économiques ne tiennent nul compte de la valeur et du mérite; elles ne proportionnent point du tout la récompense pécuniaire au talent, encore moins à l'effort, parce qu'elles agissent dans un domaine tout différent de celui de l'effort et du talent. L'histoire de leur budget, par où ces esprits supérieurs appartiennent au vulgaire, montre que, pour les plus rares génies comme pour les plus humbles labeurs, il n'y a point de juste salaire.

Au fond de toutes les revendications du temps présent apparaît clairement la volonté d'intervenir dans la distribution des richesses. Cette prétention noble et généreuse, repose sur l'idée qu'il doit y avoir un *rapport de justice* entre le travail et son prix; elle domine toute la politique et gît au fond des aspirations de la foule, indiscutée comme un axiome. La foule voit très bien, parce que cela crève les yeux, que ce *rapport de justice*, qu'elle croit logique, n'existe nulle part; il s'est donc créé un courant d'opinion déterminé à l'établir par la force. L'étude scientifique des faits montre que cette pierre philosophale du xxe siècle est une chimère; il est bon de le démontrer parce que cette erreur trouble la raison des hommes et, par voie de conséquence, la paix des États.

La « monnaie » de justice ne peut être qu'une monnaie « morale », une monnaie d'estime; encore le salaire payé en cette monnaie n'est-il pas nécessairement juste, car les mœurs varient. L'on n'estime pas autant les mêmes choses dans tous

les siècles et l'on n'estime pas toujours les choses qu'il faut. Surtout il n'y a pas connexité entre la monnaie d'estime et la monnaie d'argent, parce que l'on ne paie pas les choses à proportion du cas que l'on en fait, mais simplement du désir que l'on en a.

La valeur et, si j'ose dire, le commerce des idées écrites à travers les âges en fournit une preuve. Aux temps anciens l'homme d'épée régnait par la force, aux temps actuels l'homme de plume règne par l'opinion. « Un bon cavalier sur un bon cheval est aussi supérieur à lui-même et aux autres qu'on peut l'être en ce monde », disait un capitaine du XVI[e] siècle. Un écrivain écouté est bien plus redoutable aujourd'hui pour qui passe à portée de sa plume. Dans un gouvernement d'opinion, les idées qu'il décoche de son cabinet pèsent beaucoup plus sur l'opinion du « plat pays » que l'épée d'un châtelain ne pesait sur les faits dans un gouvernement d'épée. Mais le guerrier pouvait s'annexer des richesses par *violence* et l'écrivain ne peut les obtenir que du libre octroi des *intérêts*. C'est pourquoi sa souveraineté est beaucoup moins lucrative que celle des grands conquérants de jadis ou des grands industriels de nos jours, parce qu'il ne peut *prendre* autant que les premiers ni *vendre* autant que les seconds.

Le gain que procure les œuvres de l'esprit ne dépend, ni de leurs qualités propres, ni du rang qu'elles occupent, ni de l'influence qu'elles possèdent, ni des services qu'elles rendent, mais seulement du nombre de leurs amateurs. Dès lors il y a d'excellentes raisons pour que la part de chaque auteur dans le salaire global ne corresponde pas à son rang ni à son effort. Personne ne trouve mauvais qu'une chanson puisse rapporter davantage qu'un dictionnaire, ni même que ce siècle, qui doit tout à la science, ne la paie pas.

L'invention de l'imprimerie, la création des théâtres, celle des journaux, le droit de propriété des auteurs et la connais-

sance de l'alphabet, sinon le goût de la lecture, répandue parmi les citoyens, font que les successeurs actuels des troubadours, des ménestrels et des jongleurs du XIIIe siècle ressemblent beaucoup moins à leurs devanciers qu'un peintre, un médecin ou un avocat d'aujourd'hui ne ressemble à ceux de naguère. Non que les idées aient eu besoin de papier pour exister, ni que les livres aient attendu l'avènement de la typographie pour se produire, mais les formes données par l'écrivain aux conceptions de son cerveau ont varié beaucoup plus que n'importe quelle branche de l'activité humaine.

Aussi n'est-il guère aisé de comparer, au point de vue du profit, les chansons de gestes à nos romans-feuilletons, pas plus que les fabliaux à nos vaudevilles, les chroniques de chevalerie à nos livres d'histoire, les trouvères à nos conférenciers, les « chanteresses » à nos femmes de lettres, les « jouglères » à nos artistes dramatiques et les compères de la menestrandie à nos journalistes contemporains. Il n'est aisé de les comparer ni en détail, ni en bloc.

En admettant que nos concitoyens déboursent annuellement, par exemple, en achat de papier imprimé et de places de spectacle, deux cents fois plus d'argent que les Français de l'an 1300 ne mettaient à la satisfaction de leurs besoins littéraires ou dramatiques, il ne s'ensuit pas du tout que les auteurs et les acteurs gagnent deux cents fois plus qu'il y a six siècles, d'abord parce qu'ils sont sans doute vingt fois plus nombreux, ensuite parce que les millions qui sortent des poches du public n'entrent dans celles des « fableurs » d'à présent que pour une faible partie ; tandis que les gens de lettres du XIVe siècle encaissaient en personne, comme le médecin reçoit encore le prix de sa visite ou l'avocat celui de sa plaidoirie.

Sur 100.000 francs de journaux payés au numéro ou à l'abonnement les rédacteurs touchent de 4.000 à 20.000 francs suivant

le tirage de chaque feuille; sur 100.000 fr. de livres vendus il en revient 10.000 ou 15.000 aux auteurs, et ils touchent 12.000 fr. à Paris, et 6.000 fr. en province, sur 100.000 fr. versés aux théâtres par les spectateurs. Pour « monnayer » son travail, l'homme de lettres actuel doit le faire imprimer ou représenter. Le troubadour interprétait lui-même son œuvre ou l'offrait en manuscrit à un acheteur unique.

La corporation comptait des amateurs et des professionnels, naturellement davantage des seconds que des premiers; bien que les princes n'y manquassent pas, témoin Thibaut de Champagne, Charles d'Anjou, Pierre de Dreux, Raoul de Coucy, Jehan de Brienne et Baudouin II, comte de Guines, incomparable pour dire les *fabellas ignobilium*. De noble lignée furent aussi Guilhelm d'Agoult, gentilhomme de Provence, le chevalier Picard Jean de Journy, qui commit maints fabliaux égrillards, et le sire de Beaumanoir, conseiller de saint Louis. Car le célèbre jurisconsulte du *Coutumier* de Beauvaisis fut aussi poète et romancier d'aventures. De grands chanoines, tels qu'Henri d'Andeli, écrivirent tour à tour des « dits » historiques et des « lais » rimés, comme la *Bataille des Vins*, avec cette nuance qu'ils réservaient aux premiers les honneurs du parchemin et consignaient seulement les autres sur des tablettes de cire[1].

Les professionnels appartenaient à toutes les classes : dans le midi, des jeunes gens bien nés et pauvres gagnaient avec leurs vers de quoi continuer leurs études ; quelques-uns arrondissaient leur fief, ce qui leur serait assez difficile aujourd'hui par les mêmes voies. Un chevalier carcassonnais, possesseur de la quarte partie du château de Myrevaux, finit par acquérir la seigneurie entière « au moyen de sa belle et riche poésie »[2].

[1] JOSEPH BÉDIER — *Les Fabliaux, Études de littérature et d'histoire littéraire du moyen âge*, p. 14, 345, 434.

[2] JEAN DE NOSTRE-DAME, *Vie des plus anciens poètes provençaux*, publiée en 1575.

Parfois c'est un bourgeois, tel Anselme Faydit, fils de l'homme d'affaires de la légation papale d'Avignon, qui, ayant perdu sa chevance aux dés « se fait comique », jouant à la tête d'une troupe les pièces de son cru. Quoiqu'il « ordonnât la scène » et reçût « tout le profit des expectateurs » nous demeurons sceptiques à l'affirmation de son historien que ses œuvres lui aient rapporté « des 2.000 et 3.000 livres Willermenses » — ce qui correspondrait à quelque deux cent mille francs —. Ce dramaturge du temps des Albigeois, que Pétrarque imita, dit-on[1], après avoir hanté durant vingt années les cours des princes, finit par se retirer auprès du marquis de Montferrat[2].

Cette clientèle d'un payeur unique n'avait rien du caractère asservi que nous nous figurons; les gens du moyen âge avaient le préjugé tout opposé : le « bénéfice » reçu en échange de l'hommage, était le fondement de la féodalité. Les rapports de suzeraineté personnelle étaient les rapports nobles par excellence et il ne pouvait sembler plus étrange alors d'engager à autrui son *talent* que son *épée*. Sous des noms différents, jusqu'à la fin de l'ancien régime, les grands seigneurs de la naissance, plus encore que les grands seigneurs de l'esprit, tinrent à honneur d'être domestiqués au roi.

Pour les vassaux de lettres du XIVe siècle l'emploi avait ses écueils; ces poèmes qu'ils faisaient pour la dame et que dans le couplet final ils « adressaient » au mari, n'étaient pas bien pris toujours par ce dernier, surtout lorsque sa femme faisait trop d'accueil à l'auteur. Honnêtement congédié, celui-ci, privé des belles robes, des armes et des chevaux qui constituaient son

(1) Et dont il fit mention au 4e chapitre de son Triomphe d'Amour.

(2) Il était accompagné d'une dame, qu'il avait tirée « à belles paroles » d'un monastère de religieuses d'Aix, « bien apprise en toutes bonnes vertus et chantant fort bien toutes les chansons que son Anselme faisait ». Prodigue et gourmand d'ailleurs, Anselme Faydit ne s'était pas enrichi. Il était favorable au parti des Albigeois (JEAN DE NOSTRE-DAME, *loc. cit.*)

salaire, cherchait un autre patron, capable de « mettre sa besogne en prix et valeur ». Faute de le trouver, il tombait d'un cran dans la hiérarchie. Comme un guerrier sans place écumait les grandes routes, ce condottiere de lettres recrutait des auditeurs où il pouvait, récitant lui-même, puisque les exemplaires chèrement copiés eussent été d'un écoulement difficile avec un public qui ne savait pas lire.

Dans le nord de la France l'usage n'existait pas encore, au temps de saint Louis, d'avoir des jongleurs attachés à sa personne. Presque aucun des auteurs de fabliaux ne fut nanti de cette enviable situation, pas même Rutebeuf, dont l'œuvre domine cet âge d'or de notre vieille littérature. Si Rutebeuf, qui incarna plus que nul autre les passions de son temps, que le populaire écoutait en se signant aux beaux endroits — la manière d'alors de témoigner son admiration — a passé sa vie assez misérable, quels ont été les moyens d'existence, je ne dis pas des clercs détonsurés, *goliardois* qui, après avoir perdu dans les tavernes chape et *clergie*, vagabondaient en contant, mais des trouvères de réputation, tels Huon de Cambrai, Adam de la Salle ou Barbier de Melun « au visage fleuri comme un groseiller », de tous ceux en un mot qui, malgré « leur parleure la plus délictable », se plaignent d'être « compagnons à Job »?

En contraste à la peinture obstinément rose d'une société où les ménetrieux, partout fêtés par les barons et les bourgeois, mènent une vie de liesse, M. Joseph Bédier nous les a représentés comme des ivrognes assez marmiteux, d'ailleurs paillards, joueurs et résignés. Et il semble que, pour un grand nombre d'entre eux, il ait raison. Aussi bien existe-t-il de nos jours un lot de prolétaires de lettres fort rafalés, vivant anxieusement de lignes à deux sous, dans des encyclopédies en construction ou dans des journaux en démolition, dont le sort est moins fortuné que celui des ouvriers manuels.

Ce sont les héritiers des « bourdeurs » à qui l'on donnait trois ou quatre deniers — 1 fr. ou 1 fr. 35 — et qui ne refusaient pas une maille — 16 centimes — puisque, « pour une maille, dit l'un d'eux, on peut avoir du poivre ou du cidre, du bon charbon, des aiguillettes d'acier ou une potée de vin ou de quoi se faire raser, ou de quoi voir danser les singes et les marmottes, ou une grande *demi-livre* de pain »[1]. Heureusement ces primitifs avaient souvent davantage et les chiffres que j'ai recueillis permettent de croire que la corporation trouvait à vivre et que les privilégiés vivaient décemment : il se voit bien dans les comptes, des dons de 5 francs à des « musars » de passage, mais il s'en trouve de 40 et 50 francs alloués par la comtesse Mahaut d'Artois.

Un ménestrel reçoit à Valenciennes 15 fr. et un autre 20 fr. à Conflans; mais un troisième est payé 100 fr. à Paris, celui du comte de Provence touche 1.000 fr. (en 1234), et, la même année, ceux qui « jouèrent » au couronnement de saint Louis — on ne nous dit pas le nombre — furent gratifiés d'une somme de 11.000 francs. Voilà d'étranges disparités; mais elles ne sont pas plus singulières que celles des articles de journaux actuels qui peuvent être payés tantôt 1.000 francs et tantôt cent sous. Pour avoir « joué » à une noce de gala, au XIVe siècle, les ménétriers du roi et du duc de Bourgogne recevaient 3.650 francs; à Paris, à la même époque (1393), pour une noce bourgeoise comportant deux ou trois dîners, on donnait aux ménestrels 240 francs, « plus les cuillers et autres courtoisies »[2].

(1) JOSEPH BÉDIER, *loc. cit.*, p. 358 et 375.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XXI, p. 246. — J. RICHARD, *Comptes de Mahaut d'Artois*, p. 108 et suiv. — *Le Menagier de Paris*, II, 103. — *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1858, p. 179, 271, 294. — Commission des Antiquités de la Côte d'Or, XI, 246 — *Mémoires de l'Asso-*

Que « jouaient-ils » ces trouvères, jongleurs, bordeurs, chanteurs ou lecheors : car tous ces mots s'appliquent indistinctement aux mêmes personnages ? Au mariage de Robert, frère de Louis IX, avec Mathilde de Brabant des ménestrels, aux quatre coins de la salle, « gentiment montés sur des bœufs habillés d'écarlate », sonnaient et cornaient à chaque service et, au dessert, disaient chacun à leur tour, chansons, tensons, lais, vers et reprises. Les gens de lettres ne s'exhibent plus en personne devant le public, si ce n'est pour faire des conférences ; encore ne monteraient-ils pas à cette fin sur des bœufs même habillés d'écarlate. Une démarcation s'est établie entre l'auteur et l'interprète. Le premier n'entend plus être convié pour payer de sa personne. Un de nos grands poètes contemporains, invité pour la première fois chez une dame, qui lui faisait demander en même temps s'il ne consentirait pas à dire quelques sonnets après dîner, répondait narquoisement : « C'est affaire aux comédiens de déclamer mes vers, pour moi cela ne m'arrive qu'entre intimes ; ailleurs c'est mille francs la strophe et je n'en dis jamais moins de trente ».

Nos devanciers du XIVe siècle le portaient moins haut; non seulement ils chantaient et contaient les œuvres d'autrui aussi bien que les leurs, « bourdes » ou épopées, jeux-partis ou pastourelles, mais ils jouaient toutes sortes d'instruments et, comme les cafés-concerts actuels étoffaient leur programme de gymnastique et de pantomime. Montreurs d'animaux ou faiseurs de tours, avant que la scission ne fût définitive entre la littérature et l'escamotage, il faut avouer que, parmi les auteurs-acteurs

ciation Bretonne, 1876, t. VI — Douet d'Arcq, *Comptes de l'Hôtel des Rois de France*, p. 115. — Arch. Départ. du Nord, B. 3237, 3270, 3274 ; de l'Aube, G. 2325 ; des Pyrénées-Orientales, B. 230. — Arch. de l'Hôpital Saint-Jacques, à Paris L. 73,100 — Voyez notre tome IV, p. 66.

du temps des premiers Valois, les plus saltimbanques ne sont pas les moins rétribués.

Aux quatre ménestrels de « Monsieur le Connétable » du Gueselin il est distribué 710 francs; ceux du comte de La Marche reçoivent 570 fr.; un autre a lui seul 360 fr. Mais tandis que des fableurs dont les mérites ne sont pas indiqués, se contentent de 18 et de 13 francs d'honoraires, il est octroyé 72 fr. à un « baladin », 136 fr. à « un homme contrefaisant le cheval trottant et amblant » et 224 fr. à un « joueur d'adresse ».

La mode était venue pourtant d'héberger des menestrels à traitements fixes : nous en trouvons quatre à la cour du comte de Roussillon, appointés chacun de 3.700 francs par an. Ce n'était pas un prix d'homme de guerre : le chevalier, accompagné d'un « pillart » et d'un page, se paie le double la même année dans la même ville; mais c'était un honnête prix d'homme de robe : à l'inquisiteur du comté il n'est baillé que 2.600 fr. par an (1427). Grandis en dignité, les gens de lettres familiers des seigneurs dont ils portaient la « livrée », firent refuser l'entrée des manoirs aux jongleurs nomades, avec qui c'était injure de les confondre.

Mais eux-mêmes, dans leurs « dits » solennels et subtils, perdirent le franc génie de leurs prédécesseurs immédiats sans retrouver la flamme épique des trouvères; preuve que le talent des lettrés, n'a rien à voir avec le rang ou le revenu des lettres, ni d'ailleurs avec l'influence des écrivains. Ce sont domaines distincts, gouvernés par des lois particulières. Si le public n'a pas toujours les plaisirs qu'il veut payer, il ne paie en tous cas que les plaisirs qu'il veut avoir, et s'il n'a point de part à la gestation des belles œuvres il peut contribuer à la création des mauvaises, par cette influence des imbéciles sur les gens d'esprit, presque aussi grande que celle des gens d'esprit sur les imbéciles.

Ces derniers ont la sécurité du nombre; l'élite craint de prendre pour *vérités* ses propres *goûts*, puisque nos goûts ballotés entre ces deux causes d'erreur : l'attrait ou la répugnance de la nouveauté, nous font refuser ou prodiguer tour à tour à la nouveauté des qualités ou des défauts qui s'y trouvent et que nous n'y voyons pas. De même qu'il y a des gens capables de « réussir », qui ne sont pas capables d'autre chose, il se voit des livres capables de se vendre mais non de mériter le succès.

Si les historiens de la littérature, au lieu de suivre la route jalonnée par les œuvres que la postérité admire, adoptaient sur chaque auteur les jugements de ses contemporains, ce seraient souvent de toutes autres œuvres qu'ils auraient à étudier. « En fait de livres, disait Voltaire, le public est composé de 40 à 50 personnes si le livre est sérieux, de 400 à 500 lorsqu'il est plaisant, et d'environ 1.100 à 1.200 s'il s'agit d'une pièce de théâtre ». Il est vrai que les réputations littéraires ne se font pas au suffrage universel, que c'est un privilège où la démocratie ne peut pas mordre, où l'élite est souveraine et juge d'ailleurs lentement ; le scrutin secret où votent un à un les esprits supérieurs qui sacrent les renommées ne se dépouillant que fort tard. Cependant la vogue passagère d'une forme attire par les perspectives du gain autant que par le prestige du succès ; car, si le public qui juge ne juge pas tout de suite, le public qui paie, paie tout de suite.

La distinction fondamentale entre le salaire des gens de lettres d'aujourd'hui et d'autrefois consiste en ceci : que les auteurs jusqu'au XVIIIe siècle ne vivaient pas du *produit direct* de leurs œuvres, puisque les œuvres imprimées ne rapportaient à peu près rien ; ils vivaient de l'estime que l'on en faisait, parce que l'estime se monnayait, depuis la Renaissance, non plus seulement en cadeaux des puissants, mais en pensions et bénéfices ecclésiastiques. Il n'était pas besoin qu'un livre se vendît beau-

coup pour être lucratif, il suffisait qu'il fût très apprécié. Cela ne veut pas dire que les auteurs dont on fit le plus de cas aient été les meilleurs de leur temps, mais seulement que le profit de l'homme de lettres ne dépendait pas nécessairement, comme de nos jours, du *genre* de ses travaux.

Il advint par suite que les mêmes genres, aux diverses époques, ne furent pas également récompensés ; que le prix de l'homme qui vit de son talent varia grandement d'une date à l'autre, suivant que la nature de ses idées, matérialisées en volume, était poétique, philosophique, scientifique ou romanesque et dramatique. Et cette rétribution a varié, non-seulement suivant la *nature* des idées, mais *suivant la forme* dans laquelle les mêmes idées étaient offertes au public : les unes débitées en feuilles d'imprimerie, les autres dialoguées sur le théâtre.

Le fait mérite d'être remarqué : ce par quoi les chefs-d'œuvre du théâtre vivent dans la mémoire des hommes, ce par quoi leurs auteurs demeurent victorieux du temps rongeur des choses, ce n'est pas du tout par le cadre scénique qu'ils ont donné à leurs fictions mais par la puissance par l'originalité de leurs idées et par le style dans lequel ils les ont su formuler. Ce n'est pas du tout par l'intrigue, la fabulation, la construction plus ou moins adroite et faite pour piquer la curiosité du spectateur ; c'est par le génie d'observation qui, dans un mot lapidaire, dans une tirade comique ou tragique, dépouille un peu davantage à nos yeux charmés l'écorce de notre âme, surprend et éclaire un nouvel aspect, un repli obscur de sentiments mille fois fouillés.

Qu'il s'agisse d'*Œdipe* ou d'*Hamlet*, de *Tartufe* ou de *Phèdre*, de *Figaro* ou même de *Perrichon*, toute pièce qui dure, cent ans ou dix siècles il n'importe, mais qui survit seulement à quelques générations, survit par ce qui en elle est le moins « théâtre », par des idées qu'auraient pu exprimer dans les

mêmes termes le romancier, le poète, le philosophe, aussi bien que le dramaturge. Et ces mêmes idées n'auraient pas moins frappé l'imagination et fait leur chemin dans le monde, imprimées par La Bruyère, Boileau ou Pascal, que mises en scène par Corneille ou par Molière. La postérité ne garde les pièces que pour les gouttes de substance rare et précieuse qu'elles contiennent; le vase lui est indifférent.

Cependant c'est le vase seul, l'enveloppe, le décor extérieur qui, chez les peuples assez riches pour payer du plaisir, fera le succès d'argent, parce que c'est lui seul qui fait le divertissement du plus grand nombre. Quant au divertisseur, maître en l'art du théâtre, qui sait chatouiller au bon endroit pour faire pleurer ou rire et qui ne sait pas autre chose, comme il n'y avait dans ses pièces que du « théâtre », elles ne tiendront ni à la lecture, ni au répertoire, bien qu'elles aient fait, dans leur primeur, autant ou plus d'argent que des chefs-d'œuvre.

Les genres littéraires, sur l'échelle des profits, se classent donc aujourd'hui suivant qu'ils peuvent tirer plus ou moins du public : le roman le plus répandu ne rapportera pas le quart de la pièce de théâtre la plus représentée ; le livre d'histoire le plus réimprimé ne fera pas gagner le tiers du roman, les vers les plus achalandés n'ont pas rendu la moitié du livre d'histoire ; quant aux ouvrages de philosophie, d'érudition ou de science pure, ceux dont l'usage n'est pas obligatoire pour une clientèle scolaire vaudront aux plus illustres auteurs quelques poignées de louis, s'ils n'ont pas la main trop grande.

La hiérarchie était toute autre aux XVIe et XVIIe siècles : les philosophes, les humanistes, les chroniqueurs obtinrent des rentes assez fructueuses ; les mieux traités furent les poètes et les savants. Avec des vers on obtenait couramment pensions, abbayes, évêchés même ; témoin Bertaut et Godeau, tous deux « établis avec des mitres », comme dit Sarasin, pasteurs des

diocèses de Séez et de Grasse qu'ils fréquentaient peu. Mellin de Saint-Gellais, à qui l'on attribue l'introduction en France du madrigal, était en même temps abbé de Reclus, aumônier du Dauphin et bibliothécaire de Fontainebleau. Quant à Ronsard il jouissait, outre ses pensions, d'une cure, de deux abbayes et de plusieurs prieurés. Élisabeth d'Angleterre lui envoyait des diamants et Marie Stuart un buffet d'argent de 15.000 francs[1]. Il possédait des faucons, une meute et vivait en seigneur.

Dorat, Budé, Baïf n'étaient pas moins bien traités; Desportes avait, en bénéfices, 30.000 francs de rente; tandis que Rabelais n'obtint la cure de Meudon que six ans avant sa mort, n'ayant auparavant que son canonicat à l'abbaye de Saint-Maur et une petite cure du diocèse du Mans, qui ne valaient pas en tout 3.000 francs de revenu[2]. Argent de poche, il est vrai, puisqu'il vivait souvent, défrayé de tout, chez le cardinal du Bellay. Quant à ses livres, après avoir publié des *Aphorismes et traités d'Hippocrate et Gallien* qui ne firent pas leurs frais, Rabelais donna à l'éditeur, pour le dédommager de sa perte, la première version de *Gargantua*. Mais, quoiqu'il « ait été plus vendu de la dite chronique gargantuine en deux mois, par les imprimeurs, qu'il ne sera acheté de Bibles en neuf ans », nous dit le prologue de *Pantagruel*[3], il ne paraît pas que les éditions successives et partielles de ses deux romans aient été plus fruc-

(1) 2.000 écus (*Vie de Pierre Ronsard*, par Claude Binet).

(2) On le força à résigner cette cure, Saint-Christophe-de-Jambet, lorsqu'il fut pourvu de celle de Meudon. — Guillaume du Bellay, frère du cardinal, avait en mourant laissé à Rabelais une rente de 650 francs, jusqu'à ce qu'il eut 3.900 francs de rentes en bénéfices, ce qui prouve qu'à cette date (1543) il ne les avait pas encore. Rabelais, qui mourut en 1553, était alors âgé de 60 ans.

(3) Une épigramme de Jean de La Jessée, poète de la seconde moitié du XVIe siècle, fait dire à un libraire :

Tenant ma boutique au Palais,
En moins de neuf ou dix journées
J'ai vendu plus de Rabelais
Que de Bibles en vingt années.

tueuses pour Rabelais que celle de son livre de Médecine[1].

Marot vécut pauvre mais par sa faute ; volontiers combatif, il se mit partout en lutte ouverte avec les autorités et les partis dominants. Secrétaire de Marguerite de Valois, puis l'un des 28 valets de chambre du roi, emploi honorifique aux appointements de 4.000 francs, où il avait pour collègue d'Escoubleau de Sourdis, Marot n'était pas sans argent, puisque son propre valet dérobait un jour plusieurs milliers de francs dans son coffre. François Ier l'avait gratifié d'une maison au faubourg Saint-Germain et Charles-Quint lui donna 13.400 francs pour sa traduction en vers des trente premiers psaumes, cadeau très supérieur sans doute à ce que lui rapporta l'édition complète de ces mêmes psaumes, vendus à 10.000 exemplaires lors de leur publication à Genève[2].

Régnier se plaint que le poète minable — « l'habit cicatrisé », dit-il — doive courtiser pour vivre le grand seigneur :

> J'ai changé mon humeur, altéré ma nature,
> J'ai bu chaud, mangé froid, j'ai couché sur la dure ;
> Je l'ai, sans le quitter, à toute heure suivi,
> Donnant ma liberté je me suis asservi
> En public, à l'église, à la chambre, à la table...[3]

C'est un peu comme si, de nos jours, un candidat à la députation se plaignait de la tournée obséquieuse qu'il est tenu de faire chez les concierges, les marchands de vin et les petits boutiquiers dont il veut capter la bienveillance, dans la ville, ou

(1) On ne possède aucun renseignement sur le chiffre des tirages de *Gargantua* et de *Pantagruel*, durant la vie de Rabelais. Son premier ouvrage, une édition d'un Testament de Lucius Cupidius et d'un contrat de vente, documents apocryphes du XVe siècle que Rabelais, mystifié, avait crus authentiques, avait été tiré à 2.000 exemplaires. Du moins il donne lui-même ce chiffre dans la préface du livre.

(2) *Biographie de Clément Marot*, par Eugène Voizard, professeur au lycée Michelet.

(3) Régnier, IIe satire.

des kilomètres qu'il lui faut parcourir, dans les circonscriptions rurales, affrontant le soleil ou la neige, pataugeant dans les boues, escaladant les haies pour aller visiter les « grands » du hameau, chez qui il entre la figure affable, du miel sur les lèvres, avec un désir de plaire plus ardent que celui de notre homme de lettres du XVIIe siècle chez son « Mécenas ».

On peut se demander s'il est moins insipide de courtiser dix mille hommes ou un seul, et il semble bien que le plus confortable est de ne courtiser personne, pas même un directeur de journal ou de théâtre ou un confrère « arrivé ». Quant à la dignité de l'attitude, aux yeux de nos pères, elle n'était pas moindre à flagorner le prince, qu'à nos yeux à flagorner le peuple. L'encens a changé simplement d'adresse. Si ce hardi frondeur de Régnier avait été homme rangé, comme tels auteurs illustres de son temps et du nôtre, il eût eu facilement de quoi vivre avec le système d'honoraires usité sous Henri IV ; tandis qu'un peu trop enclin à la crapule il végéterait tout de même, avec nos droits d'auteur contemporains, dans la bohème lettrée.

Recevoir pensions ou présents, dédier son livre pour les obtenir et sa personne pour les conserver, était un commerce de bons procédés, honorable puisqu'on le jugeait tel, et qui n'a cessé de l'être que lorsqu'on l'a jugé autrement. Ni l'un ni l'autre des deux contractants ne se faisait illusion, soit sur la sincérité de l'éloge, soit sur le désintéressement du bienfait : marché de vanité contre écus, où le flatteur ne vivait pas seulement, comme dans la fable, « aux dépens de celui qui l'écoute », mais s'en faisait aussi un agent de réclame.

Pour l'écrivain, se pourvoir d'un protecteur de grande qualité qui fît valoir ses ouvrages, « jusque là qu'on fût obligé d'en dire du bien malgré soi et pour faire sa cour » dans toutes les ruelles, réduits et académies à la mode, c'était un moyen de se

mettre en réputation. Notre siècle n'est pas moins fourni de petites tactiques qui vont au même but par d'autres voies ; elles ne suppléent pas le talent, mais le multiplient quand il existe et masquent un peu son absence quand il fait défaut.

« Cela nous sert dans le monde de mener de ces beaux esprits avec nous », disait un ministre. Le grand personnage mettait de l'amour-propre à afficher l'académicien qui, disait-il, « était à lui », parce qu'il l'appointait. L'homme de lettres, de son côté, écrivait le plus naturellement du monde : « Quand je n'aurais pas l'honneur d'être à vous, comme je l'ai, je ne sais personne en France à qui plus justement qu'à vous je puisse présenter les fruits de mon étude ». De pareilles épîtres se terminaient en général par quelque invite : « Votre magnificence ne refusera pas aux Muses ce que les grands hommes de tous les siècles leur ont accordé... »

Quel moyen un homme d'État à qui l'on dit : « N'étant redevable de votre grandeur qu'à votre seule vertu, si vous avez quelque bien de la fortune ce sont des tributs que vous recevez d'elle, comme les princes en lèvent sur leurs peuples... » ; quel moyen aurait-il de ne pas payer le « tribut » que l'on attend de lui en retour? Tel Richelieu terminant son billet de remerciement à une dédicace de Malherbe : « Pour vous donner lieu de passer le temps commodément, j'écris de bonne encre à M. le Surintendant de vous porter sur l'état des pensions ».

Les gens de lettres plaisantaient volontiers leur protocole de louanges tarifées ; Furetière, qui demande si la rétribution des dédicaces est « de droit naturel, de droit des gens ou de droit civil », nous confie que les Mécènes ignorants sont les plus précieux et que les meilleurs se trouvent en Flandres et en Allemagne comme les meilleurs melons en Touraine[1].

[1] Il donne ainsi, par raillerie, « le juste prix de toutes sortes de vers » : Pour un poème épique en vers alexandrins, 9.000 francs — pour les odes

Ceux qui disposaient des fonds de l'État n'oubliaient pas leurs intérêts personnels; ils favorisaient dans la distribution les auteurs dont la plume leur semblait utile à ménager : si Mézerai était payé plus ponctuellement que d'autres de ses 13.000 francs de pension sur le sceau, c'est, au dire des contemporains, que le chancelier Séguier craignait « qu'il ne parlât pas bien de lui dans son histoire »[1]. Un pareil souci de l'opinion — ce qu'aujourd'hui nous nommons « une bonne presse » — guidait Fouquet dans des largesses d'autant moins onéreuses pour lui qu'il les puisait à même le Trésor : les 3.250 fr. de pension à La Fontaine ont plus fait pour la mémoire du surintendant, grâce à la reconnaissance du fabuliste, que tous les factums de ses avocats.

Quelle que fût leur source les pensions constituaient un revenu assez précaire, celles du roi tout autant que les autres, soit que le monarque les rayât d'un trait de plume, comme fit Louis XIII à la mort de Richelieu, en disant : « Nous n'avons plus affaire de cela » ; soit que, tout en subsistant en principe, elles cessassent en fait d'être payées « parce que les fonds avaient été divertis » — les fonds étaient souvent divertis sous l'ancien régime — en temps de guerre ou d'embarras financiers. Sous Louis XIV elles s'élevèrent en bloc *au maximum* à la somme relativement modeste de 375.000 fr. et ne dépassèrent pas en moyenne 250.000[2].

héroïques de 10 ou 12 vers chacune, 22 fr. 50 — pour un sonnet simple, 13 fr. 50 — pour un sonnet de bouts rimés, 1 fr. 10 — pour un sonnet acrostiche, 4 fr. 80 — pour un madrigal tendre et bien conditionné, 6 fr. 75 (*Roman Bourgeois*, II, 117 et I, 122; II, 201. — *Lettres et papiers d'État* de RICHELIEU, III, 91. — TALLEMANT, *Historiettes*, V, 111; VII, 53; VIII, 139. — Arch. Aff. Etrang. (France), t. 783, fol. 87; t. 791, fol. 31.

(1) TALLEMANT, IV, 147.

(2) De 1664 à 1689. — D'HAUTERIVE, *Observations sur la dépense d'une grande administration*. — Plumitif de la Chambre des Comptes, P. 2763, fol. 191. (Archives nat.)

Aux pensions s'ajoutaient des aubaines de diverse nature : il est fait don à Vaugelas des biens de « feu Théodore Agrippa d'Aubigné, confisqués et acquis au roi » ; les traitants et les princes pensionnaient d'ailleurs tous ensenble plus d'écrivains que l'État ; enfin les bénéfices ecclésiastiques étaient la principale monnaie avec laquelle se payait la littérature. « Ils dînent de l'autel et soupent du théâtre », disait-on des abbés à vers du xviiie siècle ; au xviie beaucoup d'auteurs vivaient exclusivement de l'autel.

Mais quelle que soit l'origine et le montant total de ces allocations, il n'en demeure pas moins que le partage s'effectuait, *entre les genres*, tout autrement que de nos jours : les érudits Saumaise et Dupuy étaient pensionnés l'un de 30.000 fr., l'autre de 9.000, outre un prieuré de 22.000 fr. Parmi les académiciens de la fondation Colomby, soi-disant « orateur du roi pour les affaires d'État », jouissait de 15.600 fr., Gombauld en avait 12.000, Godeau, outre son évêché, touchait 10.000. Porchères-Laugier recevait 18.000 de la princesse de Conti ; Guez de Balzac, « l'élogiste général », ne tirait de la cassette royale que 10.000 fr., mais « il était à M. d'Épernon », qui le traitait assez bien puisqu'il entretenait 4 chevaux de carrosse, bâtissait sur sa terre un château et que sa maison d'Angoulême était célèbre par les chefs-d'œuvre qu'il y avait rassemblés. Voiture, avec ses places de maître d'hôtel, d'introducteur des ambassadeurs chez Monsieur et de commis — honoraire — du surintendant se faisait plus de 75.000 fr. de rentes.

Quant à Chapelain, le roi des lettres, « grand privilégiographe de France », comme on l'avait surnommé, il mourut à 79 ans en laissant 1.400.000 fr. de fortune qu'il n'avait pu gagner avec ses vers, quoique les deux éditions de *La Pucelle* lui eussent été payées 10.000 fr., somme prodigieuse pour l'époque; mais qu'il avait économisée sur le montant des sub-

ventions allouées par ses puissants amis. Le texte de l'état dressé par les bureaux qualifiait Chapelain ; « le plus grand poète français qui ait jamais été et du plus solide jugement »[1].

A côté de ces poètes, de ces moralistes ou de ces savants prébendés, le romancier La Calprenède, le Ponson du Terrail de l'époque, créateur du type d'*Artaban*, qui « s'achetait des manteaux avec les pistoles du libraire Courbé », paraît pauvre, bien que sa prose ait eu grande vogue de son vivant et qu'il l'ait fort multipliée pour vivre. Son *Faramond* devait avoir trois volumes ; à la fin du troisième il ne faisait encore que commencer : « Il fallait que le libraire vînt à composition et donnât toujours quelque chose de plus de peur de laisser l'ouvrage imparfait ». *Faramond* forme en effet sept volumes et fut dépassé par *Cassandre*, du même auteur, qui en eut dix et par *Cléopâtre* qui en eut vingt-trois[2].

Ces romans interminables, avec lettres, pièces justificatives et documents à l'appui, où foisonnent les Lysimène, les Arpalice et les Amarante, avaient des lecteurs, même parmi les gens de goût — Mme de Sévigné les appréciait fort — mais ils n'en avaient pas assez parmi le peuple pour justifier un grand tirage et susciter des profits. La Serre prétendait « qu'il achetait une main de papier 3 sols et la revendait 100 écus » (1.200 francs) ; il se vante ; les libraires du Pont-Neuf donnaient 12 francs d'une chanson, quand elle était bonne, et les livres à proportion se payaient moins.

Je ne puis souffrir ces auteurs renommés,

(1) Ségrais, *Mémoires*, 109, 226. — Pélisson, *Histoire de l'Académie*, I, 289. — Tallemant, III, 41 ; IV, 129, 167 ; VIII, 57, 133, 202 ; X, 169 et *passim*. — Gui Patin (Ed. Reveillé), I, 120.

(2) La Calprenède eut une fin plus tragique que ses dénouements habituels ; il fut empoisonn[é] par sa femme que les juges, aux Grands jours d'Auvergne de 1665, condamnèrent à être décapitée (Gui Patin, *Lettres*, III, 568).

dit Boileau, qui

> Mettent leur Apollon aux gages d'un libraire
> Et font d'un art divin un métier mercenaire;

les auteurs pouvaient d'autant plus aisément suivre ce conseil que les libraires ne les eussent pas enrichi; eux-mêmes ne gagnant pas grand'chose avec le faible débit des ouvrages au XVIIe siècle.

« Nos succès dépassent toute espérance, écrivait à Boileau son éditeur, à l'apparition du *Lutrin*, et je crois bien que nous pourrons en vendre jusqu'à 1.200 exemplaires »[1]. Boileau, qui laissa 286.000 francs de capital, qui, dans sa maison d'Auteuil, était servi par un valet de chambre, un cocher, une servante et un petit laquais, sans parler de son jardinier Antoine, était un vieux garçon devenu fort à son aise, nous dit Louis Racine, par « les bienfaits du roi habilement ménagés ». D'un rare scrupule d'ailleurs, en fait d'argent, puisqu'il donna aux pauvres tout le revenu de son bénéfice ecclésiastique.

La Fontaine, lui, n'avait eu aucune part aux bienfaits du roi; aussi répondait-il au confesseur qui, dans sa dernière maladie, l'exhortait à des aumônes et à des prières : « Pour des aumônes je n'en puis faire, je n'ai rien; mais on fait une nouvelle édition de mes *Contes*, le libraire m'en doit cent exemplaires, je vous les donne, vous les ferez vendre pour les pauvres »[2]. Cent exemplaires de cadeau, c'était un droit d'auteur normal.

(1) WERDET, *Le livre*, t. II, p. 202. — G. PEIGNOT (*Amusements philologiques*, p. 267) dit que le manuscrit du *Lutrin* aurait été vendu au libraire Thierry pour 2.000 francs en 1674. — Boileau avait alors 36 ans, il avait publié depuis vingt ans l'*Art Poétique*, les *Satires* et les *Épîtres* et se trouvait en pleine possession de sa gloire. Malgré tout le chiffre me semble élevé. — Sur Boileau, voyez la page 387 de NICOLARDOT, *Ménage et finances de Voltaire*. — Sa maison d'Auteuil nous dit Louis Racine, lui avait coûté 27.000 francs.

(2) Le confesseur, aussi simple que son pénitent, alla consulter un célèbre prédicateur pour savoir s'il pouvait accepter une aumône de cette nature.

Le tribut levé directement sur le public était sans conséquence, comparé aux allocations de l'État ou des grands, et ces allocations ne se proportionnaient guère au rang que la postérité devait assigner aux bénéficiaires : Benserade avait 10.400 francs, tout autant que La Bruyère, et Corneille n'alla jamais à 7.000 francs.

L'exemple de Corneille est typique ; peu à l'aise de son chef, ayant six enfants à élever, il prétendit vivre de sa plume. Cela lui fut tout à fait impossible et sa prétention fit scandale. Le ménage Pierre Corneille possédait vers 1650 une quarantaine d'hectares de biens-fonds, pouvant rapporter onze à douze cents francs, une maison à Rouen, une autre aux Andelys et quelque 60.000 francs d'argent qui, placé à 7 pour 100 — taux ordinaire des rentes constituées sous Mazarin — lui procurait un revenu de 4.200 francs [1]. A sa mort, en 1684, le grand Corneille se trouvait avoir mangé peu à peu son capital mobilier pour établir ses enfants; il venait même de vendre sa maison de Rouen pour payer la dot au couvent d'une de ses filles. Loin d'avoir jamais fait de folies, il passait pour serré et on lui reprochait d'être cupide.

Que lui avaient donc valu ses œuvres? « M. Corneille nous a fait un grand tort, disait Mlle Beaupré, actrice du Marais vers 1645 ; nous avions ci-devant pour trois écus — 40 francs —

(1) Corneille avait hérité de son père la petite maison de Rouen où il habitait, 17 hectares de terres dans la banlieue, un office d'avocat du roi au tribunal des Eaux-et-Forêts et de l'Amirauté — la Table de Marbre — qu'il vendit 24.000 fr. et quelques rentes mobilières représentant un capital de 35.000 francs. Il épousa la fille du « lieutenant particulier, civil, ancien » au siège présidial des Andelys, qui lui apporta un immeuble dans cette ville, 23 hectares de terre aux environs et la moitié du prix de la charge paternelle, cédée pour 13.200 francs. — Voyez F. BOUSQUET, *Points obscurs et nouveaux dans la vie de Corneille*. Paris, 1888, in-8, p. 105 et suiv. et la notice sur Pierre Corneille, LVIII, LXXII et *passim* dans la *Collection des Grands Ecrivains* (Hachette).

des pièces de théâtre que l'on nous faisait en une nuit. Le public y était accoutumé et nous gagnions beaucoup. Présentement les pièces de M. Corneille nous coûtent bien de l'argent et nous gagnons peu de chose ». Bien de l'argent, sous la plume de M. Beaupré, cela voulait dire un millier de francs; mais en voulant se faire payer ses tragédies Corneille choqua tout le monde. Un sieur Gaillard disait :

Corneille est excellent mais il vend ses ouvrages;

un autre lui reproche de marchander ses denrées poétiques. Chapelain écrivait à Balzac[1] : « Vous ne verrez pas le *Combat des Horaces* publié avant six mois. Il faut qu'il serve six mois de gagne-pain aux comédiens. Telles sont les conventions des *poètes mercenaires*! » Si Corneille, traité de poète mercenaire par Chapelain[2], suspendait ainsi l'impression d'*Horace*, c'est qu'une fois la pièce publiée elle tombait dans le domaine public. Il demanda, « pour ne pas être frustré des fruits de son travail », que le droit de représenter *Cinna*, *Polyeucte* et la *Mort de Pompée* fût réservé aux comédiens du Marais. Ce « privilège » lui fut refusé; il n'en passa pas moins pour un accapareur : « pourvu qu'il tire de ses pièces bien de l'argent, dit Tallemant, il ne se tourmente guère du reste. »

Molière seul envers Corneille se montra grand seigneur. Il donna 6.500 fr. d'*Attila* et autant de *Tite et Bérénice*; ce furent les plus beaux droits que l'on eût payés encore (1667). Les auteurs ordinaires, Gilbert pour la *Vraie et la fausse précieuse*, Boyer pour *Tonnaxare*, touchaient 1.800 fr.[3] Les comédiens, dix ans plus tard, donnèrent à Thomas Corneille, pour avoir

[1] Le 9 mars 1640.

[2] Chapelain qui vendait si bien sa *Pucelle*, était peu prodigue de ses exemplaires, car il associait dans le même hommage deux personnes dont l'une demeurait en Bretagne et l'autre à Paris.

[3] Registre de LA GRANGE et BOUSQUET, *Points obscurs et nouveaux dans la vie de Corneille*, p. 217.

mis en vers le *Festin de Pierre*, 7.600 francs à partager entre lui et « Mademoiselle Molière » veuve de l'auteur. Mais Thomas faisait plus d'argent à la scène que son frère Pierre.

Les chefs d'œuvre de l'aîné ne lui avaient pas valu autant que sa traduction de l'*Imitation*, réimprimée 32 fois de son vivant[1]; ce qui ne veut pas dire que le profit de ce livre eût été bien gros. Le nombre des *éditions*, en le tenant pour exact — les supercheries en ce genre étaient usitées dès le XVIIe siècle — ne nous renseigne pas sur le chiffre des *tirages*, alors très minimes[2].

Quant aux pensions et cadeaux Corneille fit de son mieux pour en obtenir : il dédia *Cinna* à ce faquin de Montauron, partisan véreux à qui, dit-il, « il trouve quelque chose de particulièrement commun avec Auguste ». Ce gros encens lui valut 9.000 francs. Largesse sans lendemain; Louis XIII, songeant à ce qu'il faudrait donner, refusa la dédicace de *Polyeucte*; le prince de Condé accepta celle de *Rodogune*, mais ne finança pas un sol. Pour Fouquet et Séguier les dédicaces furent un remerciement de pensions demeurées fort intermittentes : 6.900 fr. sous Richelieu, disparus à la mort du cardinal; 4.500 fr. octroyés, puis supprimés au bout de quelques années, par Mazarin. Fouquet les rétablit en 1658 : « M. le Surintendant, écrit Corneille, m'a témoigné assez de bonté pour me faire espérer qu'il ne dédaignera pas de prendre quelque soin de moi ».

Dépossédé à nouveau par la chute du ministre, Corneille fut compris plus tard pour 6.500 francs sur une liste de 59 gens de lettres dressée par Chapelain et Costar[3]. Il rima son remerciement obligatoire au roi[4], et se crut tranquille. La première

(1) De 1651 à 1662 on a constaté 26 éditions.

(2) Témoin les soi-disant six éditions de Balzac, en 6 ans, qui se réduisent à trois.

(3) Costar était lui-même appointé de 12.000 fr. comme historiographe.

(4) « M. Colbert s'en est expliqué,

année ces gratifications furent portées chez les intéressés, à domicile, dans des bourses d'or « les plus propres du monde » ; l'année d'après dans des bourses de cuir; puis on alla les toucher à la trésorerie des bâtiments. Les années eurent ensuite quinze à seize mois.

> Puissent tous vos ans être de quinze mois
> Comme vos commis font les nôtres,

écrivait Corneille à Louis XIV, en se plaignant du retard. « Je suis saoul de gloire et affamé d'argent », disait le grand homme à Boileau ; mais les gens de lettres devaient attendre que les maçons des constructions royales fussent payés.

En 1674 Corneille était rayé définitivement de la liste, réduite elle-même d'un tiers ; quelques mois avant sa mort Boileau lui fit obtenir un cadeau de 6.000 francs, par l'intermédiaire de Mme de Montespan disent les uns, ou, suivant d'autres du Père de La Chaise. Que l'intervention vînt de la maîtresse ou du confesseur elle n'eut pas à se renouveler ; le grand Corneille mourut, non pas dans la misère, mais gêné et à demi-ruiné, quoiqu'il n'eût cessé de courir après un peu d'argent. Eût-il fait fortune avec notre public bourgeois? Le « tout Paris » du xxe siècle aurait-il eu les yeux de Rodrigue pour une Chimène modernisée? Rien n'empêche de supposer que l'héroïsme en vers ait gardé son prestige. De nos jours, plusieurs Cids pour dames et enfants ont réalisé de formidables recettes sur les boulevards.

Racine lui aussi fut accusé d'aimer l'argent[1] parce qu'il prétendit monnayer sa gloire. Fils de petit fonctionnaire au traitement de 2.000 francs[2], le jeune Racine avait fait, aux environs

écrit Huet à Ménage, le 17 août 1663, ceux qui y manqueraient seraient remarqués ».

[1] Louis Racine nous l'apprend dans la « Vie de son père ».

[2] Y compris les épices ; c'est tout ce que pouvait valoir annuellement l'office de contrôleur du grenier à sel à La Ferté-Milon dont le père de Jean Racine était pourvu.

de la vingtième année, une chasse aux bénéfices assez infructueuse bien que fertile en procès, dont il ne tira que deux méchants prieurés.

Le théâtre, quand il y débuta, rendait un peu plus qu'au temps de Louis XIII : il eut « deux parts de comédien » comme droits, pour les *Frères Ennemis* et sans doute pour les pièces suivantes. Lorsqu'il se maria (1677), après avoir fait représenter toutes ses tragédies, sauf *Esther* et *Athalie*, elles ne lui avaient procuré pourtant, c'est son fils qui parle, « que de quoi vivre, payer ses dettes, acheter quelques meubles dont le plus considérable était sa bibliothèque (estimée 5.200 fr.) et ménager une somme de 21.000 francs ».

Louis Racine aurait pu ajouter que, dès 1665, son père était couché sur l'état des pensions pour 2.000 fr.; il voisinait avec l'abbé Cottin qui en recevait 4.000. Ce que les bureaux devaient trouver tout naturel, si l'on en croit l'histoire de Boileau allant émarger au Trésor; le commis, lisant sur l'ordonnance cette mention : « A cause de la satisfaction que ses ouvrages nous ont donnée », lui demande de quelle espèce sont ses « ouvrages ». — « De maçonnerie, lui répond Boileau, je suis architecte ».

La pension du « sieur Racine, bien versé dans la poésie française » fut portée à 2.600 fr. après *Andromaque*, à 4.000 fr. après *les Plaideurs*, « en considération de son application aux belles-lettres et des pièces de théâtre qu'il donne au public » (1668). Elle s'élevait, lors de son mariage, à 7.000 francs auxquels Racine joignait les émoluments d'un office de « trésorier de France » à Moulins, sinécure dont Colbert l'avait gratifié et qui valait 7.800 francs de rentes. Sa femme lui ayant apporté un revenu pareil au sien, le poète se trouvait à 38 ans dans une aisance que ses charges de famille — il eut sept enfants — ne diminuèrent pas à proportion des nouvelles recettes advenues au ménage.

Nommé historiographe de France aux appointements de 14.000 francs, il fut alloué de plus à Racine, pour accompagner le roi dans ses campagnes, des sommes dont le total en dix ans monte à 145.000 francs[1]. La plus importante de ces indemnités survint l'année même où *Phèdre* débutait par une chute, grâce à la cabale des amis de Pradon qui louaient toutes les loges aux représentations de Racine..., pour les laisser vides. Il est piquant d'entendre l'auteur, que la postérité pense absorbé par cette blessure d'amour-propre, dire à sa femme en revenant de Versailles : « Félicitez-moi, voici une bourse de 1.000 louis que le roi m'a donnée ». Mme Racine, indifférente, ne répond que par des plaintes contre un de ses enfants qui depuis deux jours refusait d'étudier. « Une autre fois, reprend son mari, nous en parlerons, livrons-nous aujourd'hui à notre joie ». Mais l'épouse continuait, représentant qu'il fallait tout de suite réprimander l'enfant ; si bien que Boileau, présent à l'entretien, perdit patience et s'écria : « Quelle insensibilité ! Peut-on ne pas songer à une bourse de 1.000 louis » ?

Racine qui avait acheté, comme placement, une charge de « secrétaire du roi, maison et couronne de France », possédait aussi, depuis *Athalie*, le traitement de « gentilhomme ordinaire de la chambre », titre que portait son fils aîné[2]. Il songeait à marier cet héritier, et nous pouvons juger de sa situation pécuniaire par la désinvolture avec laquelle il parle d'une jeune personne qui apporterait 290.000 fr. de dot, et « qui en a autant ou environ à espérer après la mort de père et mère » ; mais

(1) Mme de Sévigné écrit le 13 octobre 1677 : « On dit que le roi aurait donné 2.000 écus de pension à Racine et à Despréaux en leur ordonnant de tout quitter pour travailler à son histoire ». On voit que, sans être fixes, les gratifications de Racine, d'après ses livres de compte cités par son fils, dépassèrent 1.000 écus (ou 10.500 francs) pendant 10 ans, de 1678 à 1688.

(2) Cette charge lui avait été donnée pour 35.000 fr. versés par lui à la fille du Sr de Potentorff, son prédécesseur ; elle en rapportait 7.000.

dont il repousse l'alliance parce que ses parents « sont encore jeunes tous deux et peuvent au moins vivre une vingtaine d'années ». Ainsi, écrit-il à son fils, vous courriez risque de n'avoir longtemps que (14.000 francs) de rente, chargé peut-être de 8 ou 10 enfants avant que vous eussiez trente ans. Vous n'auriez pu avoir ni chevaux, ni équipage ; les habits et la nourriture auraient tout absorbé »[1].

Nous savons donc que Racine, à sa mort, jouissait avec sa femme d'environ 55.000 francs de revenus ; il laissait aux siens des finances prospères ; mais dans cette prospérité de l'auteur dramatique, ce qui lui venait du théâtre ne comptait presque pour rien[2].

(1) Racine ajoute plus loin : « J'ai tout lieu de croire qu'en vous faisant part du peu de bien et de revenu que Dieu nous a donnés, vous serez cent fois plus heureux et plus en état de vous avancer... » Dans une autre lettre il dit à ce même fils : « Songez toujours que notre fortune est très médiocre et que vous devez plus compter sur votre travail que sur une succession qui sera fort partagée. Je voudrais avoir pu mieux faire... » (Lettres du 16 juin et du 3 octobre 1698.)

(2) Consulter à la Bibl. nat. (Mélanges Colbert) vol. 312 f° 154 v° et vol. 315 f° 214 r°. M. le Vicomte de Grouchy a publié sous ce titre : *Documents inédits relatifs à Jean Racine et à sa famille.* — Paris, Techener, 1892 — le contrat de mariage de Racine, l'état des biens lui appartenant, ceux de sa femme, le contrat de sa fille, l'inventaire notarié « des biens de Monsieur Racine » compris ses papiers et sa bibliothèque (1699) ; les actes de vente de ses offices, etc., etc. Il résulte de cet ensemble de pièces que les revenus de Racine à sa mort comprenaient en monnaie actuelle : son office de trésorier de France à Moulins 7.800 fr. — il avait été estimé 126.000 dans le contrat de 1677, mais ne fut vendu que 77.000 fr. en 1699 — ses rentes sur le clergé 5.360 fr. ; ses gages de gentilhomme ordinaire de la Chambre 7.000 fr., sa pension d'homme de lettres 7.000 fr., celle d'historiographe de France 14.000 fr., ses gages et profits de « secrétaire du roi, maison, etc.. » environ 8.000 fr., une maison rue de la Friperie rapportant 2.800 fr. En outre, Mme Racine avait environ 15.000 fr. de rente de ses biens propres. — Racine avait deux laquais, l'un à 315 fr., l'autre à 262 fr. de gages par an, une cuisinière, une femme de chambre et sans doute un cocher, puisqu'il avait un carrosse et deux chevaux. Racine habitait une maison de la rue des Marais (aujourd'hui 13, rue Visconti)

Le seul, parmi les maîtres du XVIIe siècle, qui ait semblé vivre de ses pièces, c'est Molière. Encore n'est-ce qu'en apparence, on le verra plus tard : son budget personnel est si intimement lié à celui de sa troupe, qu'il est impossible de séparer en lui, au point de vue des recettes, l'acteur de l'écrivain, ni du directeur du théâtre. L'on était loin en 1660 des règlements modernes, qui défendent aux directeurs de toucher des droits sur leur propre scène. Molière directeur montait les pièces de l'auteur Molière et lui attribuait des droits convenables, avec l'autorité absolue qu'il avait sur sa troupe. S'il eût dépendu de la générosité d'un impresario il n'aurait sans doute recueilli de ses œuvres que de maigres profits et, s'il ne les avait pas interprétées lui-même, il n'eût pas gagné moitié autant, puisque ses parts de comédien dépassèrent de beaucoup ses droits d'auteur. Après lui, les recettes du théâtre grossirent ; elles atteignirent au XVIIIe siècle des chiffres assez notables, mais jusqu'à Beaumarchais les écrivains dramatiques en profitèrent peu.

On fait souvent honneur à Voltaire d'avoir émancipé l'homme de lettres de sa condition subalterne, en montrant qu'un grand talent pouvait servir à gagner autant d'argent qu'une part dans la ferme. L'exemple est fort mal choisi ; le talent de Voltaire n'a rien à voir absolument avec sa fortune, exceptionnelle pour son temps et même pour le nôtre. Elle s'élevait à l'époque de sa mort, d'après l'état détaillé écrit de sa propre main, à 350.000 francs de rentes. Rentes viagères pour les deux tiers, constituées sur sa tête et sur celle de Mme Denis, par contrats passés avec le duc de Wurtemberg, pour 125.000 fr. ; avec l'électeur palatin pour 26.000 fr. ; avec des notaires de Genève pour 36.000 fr., etc.

où logèrent après lui Adrienne Lecouvreur et Mlle Clairon. Celle-ci payait 2.600 fr. de loyer ; mais le prix de location de cet immeuble au XVIIe siècle, l'année de la mort de Racine, était de 3.400 fr.

Le patriarche de Ferney, qui tirait de ce fief suisse et de ses vassaux d'alentour 30.000 fr. par an, affectionnait fort les valeurs étrangères. Il était aussi créancier, pour des rentes foncières et autres, de beaucoup de seigneurs français, des ducs de Richelieu, de Bouillon, de Villars, du prince de Guise, des comtes d'Estaing et de Bourdeille, et possédait des intérêts en de multiples entreprises. Il spécula toute sa vie, sur le commerce des grains, sur la loterie, sur les vivres de l'armée, sur l'armement de Cadix, sur les rentes de l'Hôtel-de-Ville. Il fit des pertes et les répara au décuple. Ses capitaux étaient sans cesse en mouvement; du fond de sa retraite, il achetait et vendait comme un échellier de la Bourse contemporaine.

En même temps fort économe et, ne dépensant pas plus de 100.000 francs par an, il est à présumer que ses épargnes durant une longue vieillesse ont largement contribué à grossir son opulence.

Tout cela prouve que Voltaire, comme il l'écrivait, était un homme d'ordre quoique poète ». Mais ce mérite financier n'a rien de commun avec le gain littéraire. Or de la littérature Voltaire n'a presque rien tiré. Il n'est pas d'écrivain moins intéressé. Le fils du tabellion Arouet, habile et dur en affaires, ne l'était nullement en affaires de librairie ou de théâtre.

Il donna plus de livres aux éditeurs qu'il n'en vendit; il les donna souvent en échange d'un certain nombre d'exemplaires d'auteur « magnifiquement reliés et dorés sur tranches », destinés à d'utiles amis; car Voltaire distribuait libéralement ses ouvrages, quoiqu'au XVIIIe siècle le prix courant d'un volume in-8° fût de 15 à 20 francs. Pour l'impression de ses pièces de théâtre il en fit cadeau, soit au libraire Prault, soit à des tiers tels que l'acteur Lekain ou Mlle Clairon. Il admettait que Wagnière, son secrétaire, reçût de Panckoucke 12.000 fr.

pour prix d'une édition complète de ses œuvres; lui-même ne prenait rien[1].

C'était agir tout à fait en seigneur; le Voltaire écrivain ne trafiquait pas de sa plume; il laissait au Voltaire financier le soin de l'enrichir. Calcul d'autant plus judicieux que les écrits étaient marchandise de peu de valeur et que ce n'était guère la peine de tant s'évertuer pour arracher âprement au libraire des écus que l'on pouvait mieux acquérir par d'autres voies. Mais calcul égoïste aussi : tous les hommes ne sont pas doués d'une double supériorité; combien parmi les travailleurs de la pensée au XVIIIe siècle étaient capables de travailler... pour le roi de Prusse, ou de gagner leur vie autrement qu'avec leurs ouvrages? En préférant au lucre médiocre de la littérature les amples bénéfices de la spéculation, Voltaire se dispensait personnellement des soucis ordinaires d'un métier peu rétribué, mais il n'émancipait pas la corporation; au contraire il contribuait à avilir les prix du labeur littéraire.

Tout autre fut Jean-Jacques Rousseau, qui s'appliqua sans cesse à vendre ses écrits le plus cher possible « pour se délivrer, dit-il, de la crainte de mourir de faim ». Il repoussa les pensions et les places et, certes, l'obstination de cet insensé de génie à tirer de son cerveau seul son maigre budget ne manque pas de grandeur. Jean-Jacques, que l'on a cru souvent dupé par les libraires, déploya au contraire dans ses rapports avec eux l'esprit le plus pratique; il fit preuve d'une ténacité prudente, d'un esprit de suite et de méthode qu'il ne porta nulle part ailleurs dans sa vie décousue et tourmentée. Sa correspondance avec Duchesne à Paris, avec Marc-Michel Rey à Amsterdam, ses deux éditeurs ordinaires, est celle d'un parfait négo-

[1] NICOLARDOT, *Ménage et finances de Voltaire*, p. 55 et s., p. 389 et suiv. — LA HARPE, *Correspondance littéraire*, II, 147.

ciant, mais d'un négociant qui mettrait son point d'honneur à ne tenir qu'une denrée presque invendable.

Par une ironie singulière, les deux ouvrages de Rousseau qui lui ont rapporté le plus furent le *Devin du Village* et le *Dictionnaire de Musique*. Encore les profits du premier furent-ils des cadeaux plutôt que des droits. Représenté d'abord à Fontainebleau, sur le théâtre de la Cour, cette audition unique du *Devin* valut à Jean-Jacques un présent royal de 5.400 francs; il en reçut un autre de 2.700 francs de la part de Mme de Pompadour, qui fit jouer la pièce à Bellevue où elle parut elle-même dans le rôle de Colin. Mis à la scène à Paris, Rousseau ne perçut de l'Opéra qu'une somme de 2.700 francs, inférieure, dit-il, à celle qui eut dû lui revenir dans les « règles ». Joignez à cela 1.125 francs de Pissot, pour la gravure de la partition, le tout formait un total de 11.925 francs; « en sorte, dit Jean-Jacques dans ses *Confessions*[1], que cet intermède, qui ne me coûta que cinq ou six semaines de travail, me mit en état de subsister plusieurs années et me rapporta presque autant que l'*Émile,* qui m'avait coûté vingt ans de méditations et trois ans de travail ».

Le *Dictionnaire de Musique* fut offert par Rousseau à Duchesne pour 10.460 francs ou, à son choix, 5.400 francs payés comptant et une pension viagère de 660 francs. Le libraire préféra ce dernier mode de paiement (1765) et servit la pension durant douze ans jusqu'à la mort de l'auteur[2].

Quant aux autres livres de Jean-Jacques, ses lettres nous apprennent que la *Nouvelle Héloïse* fut payée 4.860 francs, le *Contrat social* 2.200, les *Lettres de la Montagne* 2.200, la *Lettre sur les Spectacles* 1.620 francs; le tout après de minu-

[1] Partie II, livre VIII.

[2] *Correspondance inédite de J.-J. Rousseau* (publiée par MUSSET-PATHAY), t. I, p. 161, 170.

tieux débats avec ses éditeurs. Il les excite, les caresse et les menace tour à tour. Ses propositions tardent-elles à être acceptées, il annonce « qu'il se présente pour lui une occasion beaucoup plus avantageuse de disposer de son ouvrage ». Même après avoir traité il tient à leur faire savoir qu' « un directeur de journal est venu lui en offrir le double »[1].

Il est d'ailleurs très prudent : « Pour le *Contrat social* je ne veux pas m'en dessaisir sans argent... ; vous apprécierez la générosité que je vous fais en vous cédant pour [2.200 francs] un manuscrit dont j'aurai toujours le double et même [5.300 fr.] quand il me plaira ». Il discute pied à pied : « L'étendue du nouveau livre est à peu près la même que celle du précédent ; il doit valoir le même prix ». Pour l'*Émile*, il laisse entendre à Amsterdam qu'il en aurait pu tirer 20.000 francs, offerts par le canal du curé de Groslay ; il écrit en même temps, à Paris[2], qu'on lui en propose 10.560 francs : « C'est mon dernier ouvrage. Il faut qu'il me donne du pain pendant le peu de temps qu'il me reste à vivre, puisque je suis désormais hors d'état d'en gagner ». De fait il n'en tira guère plus de 7.000 francs. L'impression commencée, l'argent vient lentement, par à-comptes successifs ; Jean-Jacques s'en plaint avec amertume.

L'envoi des épreuves par la poste est très onéreux ; Rousseau a payé 12 fr. 50 pour 5 feuilles d'Amsterdam à Paris : « Les ports vont absorber et au-delà tout l'honoraire que vous m'avez donné ; s'il vous était possible d'entrer dans cette dépense, non par de l'argent mais par des exemplaires, j'essaierais quelque arrangement avec Messieurs des postes pour modérer le port

[1] J. Bosscha, *Lettres inédites de J.-J. Rousseau à Marc-Michel Rey* (Amsterdam, Paris, 1858). — Un M. de La Bastide, directeur du journal *Le Monde comme il est*, lui a proposé 10.560 fr. de la *Nouvelle Héloise*, écrit Rousseau à Rey le 18 mai 1760.

[2] A M. Lenieps, 18 janvier 1762.

des paquets et rendre cette voie praticable. Si M. de Malesherbes avait ses ports francs, ne pourriez-vous sans indiscrétion lui adresser les épreuves? »

La plus parfaite anarchie régnait d'ailleurs en matière de propriété littéraire. Il est à peu près impossible de savoir si, *en droit*, le prix payé à l'auteur par le libraire lui conférait la possession définitive de l'ouvrage ou seulement celle de la première édition? Les deux opinions avaient également cours et lors même que le droit serait positivement établi, cela n'aurait *en fait* aucune importance, puisque le chiffre du tirage était le plus souvent inconnu de l'auteur et que l'éditeur en usait à sa guise : « Quoiqu'en livrant un manuscrit à un libraire, écrit Rousseau à Marc-Michel Rey, je ne prétende pas m'ôter le droit après la première édition de le réimprimer de mon côté toutes les fois qu'il me conviendra, vous pouvez être sûr que je n'en userai jamais avec vous »[1].

D'un autre côté il reproche à Duchesne de faire une édition de l'*Émile* à Lyon, et une autre à Londres, en même temps que celle de Paris : « *non pas que cela me regarde*, mais un auteur a le droit, ce me semble, que son libraire ne le fasse imprimer nulle part à son insu... » Une autre fois Duchesne ayant fait une édition générale de ses œuvres sans l'en prévenir, « il me semblait au moins, observe Jean-Jacques, qu'étant en relations avec l'auteur, vous auriez dû lui en parler ».

Pour les réimpressions de ses livres publiées de son vivant, Rousseau obtint 2.700 francs de son éditeur parisien et 2.970 francs de son libraire d'Amsterdam : encore fût-ce avec peine[2] en faisant valoir qu'il y aurait des additions : « Vous avez raison de ne vouloir pas payer deux fois les mêmes

(1) 24 octobre 1758.
(2) Il demandait à ce dernier 3.240 francs.

ouvrages, mais moi je n'ai pas tort de ne vouloir pas vous faire présent de deux ans de mon temps: tandis que je revois mes écrits il faut que je dîne. Je prendrai la liberté d'ajouter que, des pièces nouvelles dont je compte augmenter ce recueil, il n'y a point de libraire dont je n'eusse à l'instant ce que je vous demande ».

A cette même date on racontait à Paris que Rousseau avait étrangement rançonné son éditeur, qu'il lui avait extorqué 9.000 francs; qu'il était un Arabe, un Juif. La vérité est que les éditeurs ne se faisaient nul scrupule de publier, même « avec privilège » les œuvres qui ne leur appartenaient pas aussi bien que celles qu'ils avaient acquises. Chacun disait, pour excuser ses contrefaçons, qu'il était lui-même contrefait par d'autres: et en effet lorsqu'un livre avait quelque vogue les éditions furtives se multipliaient aussitôt. Quant aux auteurs ils ne se privaient pas non plus de revendre le même ouvrage à plusieurs éditeurs, si l'occasion s'en présentait.

Les prétentions de Jean-Jacques étaient fort modestes : réfugié dans le canton de Neufchâtel en 1765, il s'efforçait de céder la propriété intégrale de ses œuvres moyennant une rente viagère de 3.600 francs — 1.600 livres — « qui est la somme que je dépense annuellement depuis que je vis dans mon ménage, c'est-à-dire depuis 17 ans ». L'affaire manqua, il réduisit ses prétentions à 2.200 francs, s'engageant en outre à donner à ses acquéreurs ce qu'il pourrait publier par la suite. Il finit par traiter pour 1.400 francs par an qui, joints à une pension de 660 francs, constituée par l'éditeur d'Amsterdam sur la tête de Thérèse Levasseur, et à la rente de pareille somme payée par le libraire Duchesne, lui fit un revenu de 2.720 fr. par an.

Singulier contraste entre la valeur de talent, et même entre la valeur de succès — puisque Rousseau remplissait l'Europe

lettrée de son nom — et la valeur d'argent. Saisissante preuve aussi de l'abîme qui sépare le domaine économique du domaine moral, et combien il est naïf de croire que l'on puisse, par décret, harmoniser ces deux domaines, les faire se pénétrer l'un l'autre, ou mieux asservir le monde des prix au monde des lois, ces prix fussent-ils les plus « injustes », ces lois fussent-elles les plus justes. Ce magicien de style — séduisant ou funeste, il n'importe — a semé des idées plutôt fausses que vraies, mais qui toutes ont porté ; il a changé les opinions, il a ébranlé les trônes et le prix de tout cela a été presque nul. Le siècle l'a écouté et ne l'a pas payé. C'était un homme pauvre et qui est mort tel; non par abnégation comme le missionnaire, mais par impossibilité de changer les facultés de production et d'achat, correspondantes à l'état matériel de son temps. Il s'est joué de toutes les difficultés, sauf de la difficulté de gagner avec sa plume 3.600 francs de rente viagère.

Le fait, dira-t-on, tient à la nature même des œuvres de Jean-Jacques, dont le caractère révolutionnaire passionnait la curiosité mais nuisait au débit tranquille de librairie. Il fallait aux éditeurs sans cesse arrêtés par la censure, condamnés par les tribunaux, traqués par les polices de divers pays une certaine audace pour entreprendre l'impression et écouler la marchandise. Ces balles de livres, étiquetées « draperie ordinaire », mettent deux mois et demi à aller d'Amsterdam à Genève ; elles pénètrent en France clandestinement dans les carrosses des grands seigneurs dont les fonds étaient bourrés d'exemplaires en feuilles[1]. Mais, exposés librement au lieu de se glisser en contre-

[1] « Pourquoi vous ai-je demandé que les in-12 fussent pliés comme les in-8° de notre volume, écrit Duchesne en Hollande? (Il s'agit des *Lettres de la Montagne*). Parce que ne pouvant faire entrer cela que par les carrosses des seigneurs de la cour, les paquets qui ont la forme in-8°, in-4° ou in-folio sont plus aisés à arranger dans les fonds des carrosses que les in-12. » — *Correspondance* de MM. Rey, p. 242, note.

bande, ces ouvrages se fussent-ils vendus davantage? Quand l'*Émile* fut produit tout d'abord à Paris sans aucun mystère Rousseau reprochait à Duchesne de tirer si peu d'in-octavo, mais cet éditeur connaissait son public et proportionnait l'offre à la demande.

Il ne paraît pas que les tirages aient jamais dépassé 3.000 à 4.000 et ils mettaient assez longtemps à s'épuiser. Les publications anciennes n'étaient pas fort lucratives pour les auteurs, même lorsque rien ne faisait obstacle à leur multiplication. Montesquieu écrit que l'*Esprit des lois* eut 22 éditions en 18 mois et que son seul profit fut de vendre aux Anglais beaucoup de vin de son cru[1]. Le châtelain de La Brède était à son aise et les éditions dont il parle n'étaient peut-être que de 150 exemplaires. Mais pour les œuvres d'imagination, quelque répandues qu'on les suppose, et pour les auteurs quelque besoigneux qu'ils aient été, les résultats pécuniaires ont été peu différents : *Gil Blas* n'a pas rapporté à Lesage autant que sa place dans la Ferme et les 200 pages de *Manon Lescaut*, qui ont immortalisé l'abbé Prévost, ne lui ont pas valu beaucoup plus que l'un quelconque de ses 170 gros volumes écrits aux gages des libraires, et qu'ignore la postérité[2].

Au cours d'une discussion avec son libraire Jean-Jacques dit avec humeur : « Comme si les auteurs les plus médiocres ne vendaient pas tout couramment leurs manuscrits sur le pied de 3.300 francs »[3]. Or Condillac vendit 675 francs le volume de l'*Essai sur les connaissances humaines*, Delille tira 900 francs de sa traduction des *Géorgiques* et Bernardin de Saint-Pierre

[1] Lettre du 27 mai 1750 au marquis de Stainville, du 7 mars 1749 au grand-prieur Solar, du 27 juin 1751 à l'abbé de Guasco.

[2] L'abbé Prévost, outre ses travaux de librairie, avait, on le sait, ses appointements de la place d' « aumônier » du prince de Conti.

[3] 1er octobre 1763 — *Correspondance* avec Rey, p. 198.

2.250 francs de son *Voyage à l'Ile de France*. Un manuscrit n'était pas payé 3.000 fr. même à Diderot, qui vivait surtout de l'*Encyclopédie*.

En vécut-il bien ou mal? Doit-on s'apitoyer sur la triste obligation où il se trouva de vendre sa bibliothèque (1765), achetée 110.000 francs par la grande Catherine, qui tint à honneur de l'en laisser jouir sa vie durant? Doit-on croire Linguet lorsqu'il traite cette vente de comédie et affirme que Diderot, dont l'indigence était simulée, gagna 450.000 francs avec les 35 volumes du recueil fameux dont il était le directeur appointé? Humble traitement de 2.700 francs, mais distinct de la rémunération de ses articles personnels.

Si l'*Encyclopédie* fut pour les bailleurs de fonds une bonne affaire, ce n'a pas été en tous cas par l'importance du tirage : elle compta d'abord 3.000 souscripteurs, chiffre que Grimm regardait comme un prodige, et atteignit plus tard au maximum de 4.300 [1]. Cet effectif n'est pas à comparer avec la clientèle des dictionnaires analogues de nos jours ; mais chaque volume de l'*Encyclopédie méthodique* de Diderot se vendait 52 francs. Au XVIIe siècle la *Pucelle* de Chapelain se payait 100 francs in-4° et 60 francs « en petit papier » [2].

Une révolution s'est opérée de notre temps dans l'industrie typographique. Ce qui coûtait cher autrefois — le papier et le tirage — coûte aujourd'hui très bon marché ; ce qui coûtait bon marché — la composition — coûte cher aujourd'hui. Il en résulte que naguère il n'était pas très onéreux d'établir un livre, mais que le bénéfice ne s'accroissait pas avec un tirage à grand nombre ; tandis que maintenant les frais de composition se réduisent à rien pour peu que l'on multiplie les exemplaires. Et

(1) MUSSET-PATHAY (*loc. cit.*), I, 214. — NICOLARDOT (*loc. cit.*), 323.
(2) TALLEMANT, IV, 166.

cette multiplication est possible par suite des presses à vapeur et de la pâte de bois ou d'alpha.

Au XVIII[e] siècle un fort tirage n'eut guère diminué le prix de revient ; il fallait donc coter le volume assez haut pour faire ses frais et réaliser quelque profit. Mais cette cherté même des livres contribuait à en paralyser la vente, ce pour quoi, mathématiquement, les écrivains ne pouvaient pas gagner grand'chose. A ces raisons, inhérentes au métier de l'imprimeur et qui lui sont propres, s'en ajoutaient d'autres plus générales et qui tenaient à l'état social ancien : la lecture est un de ces multiples « luxes » de jadis, devenus des « besoins » depuis que nous avons la faculté de les satisfaire.

A la mort de l'éditeur Durand, qui publiait l'*Histoire naturelle* de Buffon, l'adjudication de son fonds de commerce nous initie au mécanisme d'une grande opération de librairie au XVIII[e] siècle[(1)]. L'édition in-4° avait été tirée à 3.000 et se vendait 36 francs le volume. Commencée en 1749, elle était parvenue quinze ans après au tome dixième. A cette date (1764) il restait en magasin 654 exemplaires des tomes I, II et III; 900 et 1.000 des tomes IV et V; 1.400 des tomes VI et VII; 1.550 des tomes VIII et IX. Les honoraires des tomes X, XI et XII sous presse, et sans doute ceux des tomes antérieurs, étaient de 15.750 francs par volume; chiffre le plus élevé que j'aie rencontré mais qui paraît moins prestigieux à la réflexion puisque Buffon et Daubenton le partageaient avec nombre de collaborateurs subalternes, principalement pour les dessins dont l'ouvrage était rempli.

Les droits d'auteur représentaient presque 15 pour 100 du prix fort des 3.000 volumes; mais le libraire demeurait propriétaire de l'ouvrage; il comptait se récupérer par une édition in-12, commencée en 1752 et dont la vente marchait si médiocre-

(1) Les détails qui suivent sont extraits du manuscrit français 22.036 à la Bibliothèque nationale.

ment à en juger par les stocks invendus[1], qu'il hésitait à la poursuivre. Bien qu'offerte en solde pour une somme globale de 202.000 francs qui faisait ressortir le volume in-4° à 13 fr. 50 et l'in-12 à 2 fr. 25, les deux éditions ne trouvèrent pas acquéreur. Il fallut baisser la mise à prix ; ce qui indiquait chez les confrères du défunt peu d'enthousiasme pour l'entreprise[2]. L'*Histoire naturelle* de Buffon demeura pourtant l'un des grands succès du siècle, et l'on voit combien son débit était faible et lent.

Au temps des premiers émules de Gutenberg un tirage de 275 à 300 était le maximum de ce que risquait l'imprimeur[3], pour un classique de vente courante comme la grammaire latine de Donat, qui précédemment, en manuscrit, se payait 13 fr. dans les écoles[4]. Au XVIIe siècle un tirage à 500 était très honorable et cent ans plus tard, en Angleterre, Gibbon ne dépassait pas ce chiffre pour la première édition de son *Histoire de la Décadence de l'Empire Romain.* « Je n'aime point, écrivait Jean-Jacques à Rey, que vous me disiez n'avoir tiré votre édition (de mes œuvres) qu'à 1.000. Je n'ai jamais voulu vous interroger sur ces choses là, sachant bien que vous n'accuseriez pas juste et ne voulant pas vous mettre dans le cas de m'en imposer[5]. »

Il se peut que Rousseau ait raison, mais l'assertion de son

(1) Il restait en 1764, 2.064 exemplaires des tomes I, II, III, IV; 2.239 des tomes V et VI, 2.775 des tomes VII et VIII et 4.013 des tomes XI, XII et XIII. — L'impression et le papier des tomes X, XI et XII de l'édition in-4° coûtaient 45.000 francs; les gravures des mêmes tomes environ 22.500 fr. L'impression de 500 exemplaires des planches revenait à 5.625 francs.

(2) J.-J. Rousseau écrivait à son libraire : « Je juge par ce que vous m'avez marqué, que l'édition in-12 de l'*Histoire naturelle* ne se continuera pas ». Lettres du 20 janvier et du 20 mars 1763. (MUSSET-PATHAY, *loc. cit*, I, 19).

(3) PAUL DELALAIN, *Histoire de l'imprimerie typographique* (Conférence du 11 avril 1908), p. 11.

(4) Avec les « accidents » ou traités de rhétorique, en 1402 (Arch. Départ. du Nord B. 3330).

(5) J. Bosscha, *loc. cit.*, p. 211. (Lettre du 26 mai 1764).

éditeur n'aurait rien d'invraisemblable. Voltaire n'écrit-il pas en 1733 : « A l'égard de *Charles XII*, Jorre peut en tirer 750 et m'en donner 250 pour ma peine »[1]. *Le Siècle de Louis XIV* fut tiré à 3.000. Voltaire en fit les frais, s'indemnisa en vendant 2.400 exemplaires au libraire, et distribua les autres[2]. La *Henriade* avait été tirée à 2.000 et les *Commentaires sur Corneille* à 2.500. Le grand tirage de Voltaire date de Louis XVI (1784), de l'édition de Kehl faite par Beaumarchais, qui passa pour y avoir mangé un million.

On rajeunissait beaucoup de livres invendus, au moyen d'un nouveau titre et d'un nouveau millésime ; ces innocentes ruses n'ont rien de moderne, mais les tirages ont changé depuis le commencement du XIXe siècle. Sur la 4e édition d'un volume de Victor Hugo, qui date de la jeunesse du grand poète et contient ses premiers vers, on est surpris de lire cette note manuscrite de Ladvocat, l'éditeur de l'époque : « Tirage à 400, divisé en 4 éditions de 100 exemplaires »[3].

Sous Louis XV le *Mercure de France* tirait à 7.000 et c'était le journal le plus répandu de l'Europe[4]. Peu avant la Révolution, quand le libraire Panckoucke fonda le *Journal de politique et de littérature*, il offrit à Linguet 20.000 francs par an pour se charger de la rédaction et lui promit en outre une prime de 2.000 francs par 1.000 abonnés au-dessus de 6.000.

Mais ce périodique, d'après les calculs de Linguet, ne dépassa jamais 5.500 abonnés[5]. Sous le premier Empire le *Moniteur*,

(1) Lettres du 30 janvier 1731 et du 29 mai 1733. Plus tard on retira à 3.000 dont 2.600 furent saisis.

(2) Lettres du 28 décembre 1751 à Walther et du 20 décembre 1723, citées par NICOLARDOT (*Ménage et finances de Voltaire*), p. 347.

(3) Cet exemplaire est en la possession de M. Paul Delalain, l'ancien éditeur.

(4) LA HARPE, *Correspondance littéraire*, II, 300.

(5) *Linguet* par JEAN CRUPPI, p. 195. La traduction du Théâtre espagnol, en 4 volumes, avait été payée à Linguet, en 1768, 2.600 francs.

grâce à ses privilèges et à sa situation exceptionnelle, obtint 15.000 abonnés[1]; sous l'ancien régime, aucune affaire de librairie ne put se comparer avec la publication de l'*Almanach Royal*, qui rapportait, paraît-il, à son éditeur Lebreton 65.000 francs de rente[2].

Quoique chaque ouvrage, pris isolément, se vendît peu, il paraissait pourtant jadis beaucoup moins de livres que de nos jours. Au milieu du XVIIe siècle il s'en publiait une moyenne de 300 par an à Paris[3]; et, dût-on doubler ce chiffre pour avoir l'effectif de la France entière, on obtiendrait un total bien modeste auprès des 3.750 volumes édités en 1813, année de début de la *Bibliographie générale de la France*. En 1821 le total annuel des publications montait à 5.500; il s'élevait au milieu du second empire (1858-1860) à 12.000 par an et dépassa 14.000 en 1891. Ce fut l'apogée; depuis dix-sept ans le chiffre n'a cessé de décroître : tombé à 13.000 en 1901, à 12.000 en 1904, il n'a pas atteint 11.000 en 1906 et 1907[4]. Est-ce une crise? Est-ce une évolution qui commence?

La matière des livres, aux différentes époques, n'a pas varié moins que leur nombre : 44 pour cent des ouvrages parus en 1645 traitaient de religion; c'étaient des textes sacrés ou des homélies, des ouvrages de théologie ou de piété; en 1813 les livres de ce genre ne forment plus que 10 pour cent et en 1907 que 4 pour cent du total. La poésie représentait, en 1813 comme en 1645, 10 pour cent de l'effectif; elle est aujourd'hui tombée à

(1) WERDET, *Le livre*, III, 326.

(2) MUSSET-PATHAY (*loc. cit.*), I, 214.

(3) D'après la *Bibliographia Parisiana et Universa Gallica* du Père Ludovicus Jacob, de 1645 (chez Rolet-le-Duc, rue Saint-Jacques) qui, malgré son titre, ne donne que les ouvrages parisiens. La brochure porte en tête ces vers de Guillaume Colletet au P. Jacob :

Notre siècle a-t-il fait un livre plus utile...
Jacob, fameux auteur de ce fameux ouvrage,
Si la France défère à mon juste suffrage,
Tu recevras l'honneur que mille ont mérité.

(4) 10.898 en 1906 et 10.781 en 1907.

3 pour cent. En 1645, 20 pour cent des publications étaient des livres d'histoire, dont plus de moitié à vrai dire traitaient de l'histoire ecclésiastique ; en 1813 l'histoire et les études qui s'y rattachent n'absorbe que 10 pour cent et, en 1907, 15 pour cent.

Par contre 13 pour cent des ouvrages de 1907 ont pour objet les sciences médicales, au lieu de 3 pour cent en 1645 et de 4 pour cent en 1813 ; 15 pour cent des livres actuels sont des romans ou du théâtre, proportion peu supérieure à celle de 1813 ; mais très différente des 4 pour cent de 1645. La même progression se retrouve dans les livres d'éducation ou d'instruction, passés de 4 pour cent au XVIIe siècle et au commencement du XIXe, à 14 pour cent en 1907.

Les autres genres ont peu varié ; parfois même leurs variations ne se sont pas produites dans le sens que pourraient faire supposer les préoccupations respectives des deux époques : sur l'*Art militaire* par exemple il se publiait *proportionnellement* un peu moins de livres en 1813, en pleine épopée napoléonienne, qu'en 1907 après 36 ans de paix ; sans doute la pratique de la guerre était trop passionnante il y a cent ans pour que sa théorie offrît de l'intérêt.

Les 11.000 livres ou publications diverses, qui paraissent annuellement sur le territoire de notre république, sont, comme bien on pense, fort inégaux sous le rapport des dimensions et du nombre des exemplaires. La statistique confond ici, sans les peser, des brochures et des dictionnaires, des opuscules tirés à 300 et des almanachs tirés à 300.000. Elle ne nous renseigne pas non plus sur le sort qui les attend : beaucoup ne vont pas loin dans le monde et sont guettés par le pilon. Il n'en demeure pas moins que la masse de papier noirci, chaque douze mois jetée sur le marché, est si écrasante que, pour absorber toute cette pâture intellectuelle, il faudrait que les Français ne fissent rien autre chose que de lire. D'autant plus qu'aux feuilles bro-

chées s'ajoutent les feuilles volantes, les journaux quotidiens ou recueils périodiques de toutes catégories, tellement multipliés en nombre depuis 17 ans qu'ils compensent et excèdent de beaucoup la diminution de l'effectif livresque de 1891 à 1907 [1].

La lecture a donc prodigieusement augmenté depuis cent ans, et c'est d'hier, semble-t-il, que l'on a inventé l'imprimerie, comme c'est d'hier que l'on a découvert l'Amérique, parce que l'usage de l'une et l'exploitation de l'autre exigeaient, pour se développer, des *conditions économiques* qui faisaient défaut jusqu'au milieu du XIXe siècle. De fait, l'imprimerie n'avait pas eu tout d'abord les résultats que nous serions portés à lui attribuer. Elle avait accru le *nombre des livres*, en diminuant leur prix; elle n'avait pas énormément augmenté le *chiffre des lecteurs*. Pas plus imprimée que manuscrite, l'écriture n'avait de charmes pour un peuple qui ne savait pas lire.

Même lorsque ce peuple posséda les premiers éléments d'instruction, le livre demeura trop cher et le lecteur trop pauvre pour que le premier pénétrât chez le second. Il y eut un public capable de *lire* les livres, bien avant qu'il y eût un public capable de les *acheter*.

Remarquons-le bien : ce qui a créé la lecture universelle ce n'est pas du tout l'enseignement universel de la lecture; ce ne sont ni les fondations d'écoles, ni les lois qui en facilitent ou en imposent la fréquentation. Cela c'est l'action « politique », toujours extrêmement bornée et assez impuissante. Tout autre a été l'action « économique », insensible mais souveraine. Vis-à-vis des citoyens que nous sommes, ces deux forces opèrent à la manière du Vent et du Soleil, dans la fable, vis-à-vis du voyageur à qui ils veulent faire enlever son manteau : le Vent « poli-

[1] Voyez, à ce sujet, la comparaison des livres et des journaux au chapitre suivant.

tique » souffle en tempête et le voyageur s'enveloppe tant qu'il peut dans les plis de l'étoffe qu'il serre bien fort contre lui ; le Soleil « économique » à son tour darde tranquillement ses rayons sur le voyageur qui, tôt en nage, se dépouille volontiers d'un vêtement incommode.

Le progrès matériel a rapproché le livre du lecteur ; il a comblé le fossé qui les séparait : d'abord par l'invention des nouveaux papiers et des nouvelles machines à imprimer et à composer; ensuite, car le bon marché de l'objet n'eût pas suffi, par la *hausse générale des salaires* qui a permis aux particuliers les plus modestes de faire à cette dépense nouvelle une petite place dans un budget élargi.

Le gain de l'écriture, les honoraires des gens de lettres, ont-ils grandi en proportion de la dépense de lecture faite par la nation? Quels d'entre eux en ont profité, dans quelle mesure et pour quelles raisons? C'est ce que j'étudierai dans le chapitre prochain. Dès maintenant on se figure sans peine que, les genres les plus lucratifs étant ceux qui s'adressent à la foule, ne peuvent être aussi les plus relevés ; parce que le nombre des gens qui *pensent* ayant augmenté infiniment moins que le nombre des gens qui *lisent*, il a fallu faire, pour les besoins énormes de ces derniers, une quantité d'écritures que l'on puisse lire sans penser.

CHAPITRE IX

LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET LE PROFIT ACTUEL DES LIVRES

Idées successives de nos aïeux sur la propriété littéraire. — Les productions de l'esprit ne sont point des effets saisissables. — Le « privilège » constitue le droit de propriété. — Les petites-filles de La Fontaine. — Réforme de 1777. — Exploitation personnelle. — La contrefaçon. — Les fortunes des libraires. — Le tirage des livres de piété. — Les livres de science; leur débit actuel. — Les ouvrages pratiques de médecine et de chirurgie. — De la vente des livres « sérieux », autrefois et de nos jours. — Appointements des journalistes. — Tirages comparés des journaux et des livres. — Les journaux offrent une somme de lecture annuelle vingt fois plus grande que tous les volumes réunis. — La « Société des gens de lettres ». — Combien de membres pourraient vivre de leur plume. — Les romanciers. — Les droits d'auteur de Victor Hugo. — Les profits du roman et les résultats probables des éditions à bon marché.

Il n'y a rien de surprenant, pour qui connaît les variations historiques de l'idée de propriété en fait de *biens matériels*, à constater la diversité des conceptions successives de nos aïeux en fait de *propriété littéraire*. D'abord la pensée n'était-elle point chose trop noble pour être assimilée à une marchandise? lorsque Crébillon se plaignit qu'on eût saisi entre les mains des comédiens ses droits d'auteur de *Catilina* et, entre les mains du libraire Prault, la somme pour laquelle cette pièce lui avait été cédée, il fut rendu un arrêt du Conseil d'État qui déclara que « les productions de l'esprit n'étaient point au rang des effets saisissables ». Aujourd'hui MM. les agents de la Société des auteurs dramatiques savent combien le contraire est vrai.

Ensuite, si l'œuvre imprimée appartient à son auteur, on ne peut dire que ce soit de *plein droit*, mais par la bonne grâce du pouvoir exécutif et policier; témoin les « privilèges » accordés par le roi qui constituent le titre officiel du bénéficiaire et légitiment sa paternité sur l'enfant de son cerveau. Certains de ces privilèges faisaient à l'auteur bonne mesure et, par

exemple, celui de *Polexandre* de Gomberville en 1637 défendait aussi bien d'extraire de ce roman « aucunes pièces ou histoires, pour les mettre en vers, en faire des desseins de comédies, tragédies ou poèmes », que « d'en contrefaire les planches, tailles-douces et frontispices », à peine de 15.000 francs d'amende [1].

D'autres auteurs obtenaient par avance des « privilèges généraux » pour les livres qu'ils pourraient publier à l'avenir [2]; mais toujours la propriété dépendait de ce privilège que l'État octroyait exclusivement à qui bon lui semblait, du moins pour les œuvres des auteurs défunts. Antiques ou récentes, celles-là étaient comme un bien *domanial* dont le souverain adjugeait l'exploitation à l' « amé et féal » libraire, muni des lettres scellées à la chancellerie. C'était du privilège, du don gracieux de l'État, que le libraire tenait son droit et non de la cession faite par l'auteur.

Par les traités conclus avec son éditeur, l'auteur ne pouvait conférer une propriété que lui-même ne possédait pas; non plus qu'un écrivain d'aujourd'hui ne pourrait vendre ses ouvrages à titre perpétuel, puisque nos lois actuelles bornent sa propriété à 50 ans après sa mort. Passé ce délai, sous le régime contemporain, l'œuvre tombe dans le domaine public ; sous l'ancien régime elle demeurait propriété de l'État, s'il jugeait opportun de la revendiquer. Un exemple mémorable, au XVIIIe siècle, mit en conflit les deux systèmes opposés : La Fontaine avait vendu ses œuvres au libraire Barbin et, durant 66 ans, les héritiers ou les cessionnaires de Barbin demeurèrent en fait les éditeurs du fabuliste. En 1760 le roi accorda aux petites-filles de La Fontaine le droit exclusif de publication des ouvrages de

(1) Marin Le Roy, Sr de Gomberville et du Parc-aux-Chevaux secrétaire du Roi, se faisait honneur, dans les cinq volumes de son *Polexandre*, de ne s'être pas servi une seule fois de la conjonction *car*, qu'il prétendait faire proscrire. (TALLEMANT, VIII, 15.)

(2) Ces « privilèges généraux » furent révoqués en masse par un Arrêt du Conseil d'État du 7 juin 1659. (Voir à la Bibliot. Nation., le Manuscrit Français 21.739.)

leur aïeul, « qui, disait-on, leur appartenait naturellement par hérédité ». Malgré l'opposition du syndic de la librairie un arrêt du Conseil [1] ordonne l'enregistrement de ces lettres patentes au Parlement qui, lui, au contraire, déboute les demoiselles de La Fontaine et donne raison aux libraires.

Mais de ce cas isolé, où se heurtent deux théories hostiles, on ne saurait conclure ni que les descendants d'un auteur eussent, en vertu du droit commun, des titres imprescriptibles sur ses œuvres, puisqu'au contraire le souverain par un exemple unique dans l'histoire leur en faisait cadeau, ni qu'un libraire pût acquérir une propriété permanente puisque l'État ne la reconnaissait pas et lui était même si opposé, qu'en 1777, lorsqu'on édicta le principe de la propriété littéraire *indéfinie*, on y mit cette condition que l'auteur et sa postérité directe l'exploiteraient *en personne*. Cette propriété ne durerait que 10 ans et prendrait fin au plus tard avec la vie de l'auteur, s'il l'avait cédée à un libraire [2].

Les inspirateurs de la mesure nouvelle faisaient valoir « qu'une jouissance limitée, mais certaine, est préférable à une jouissance indéfinie mais illusoire ». Assez illusoire en effet était le « privilège » ; la contrefaçon était depuis longtemps tolérée, sinon admise, et loin de songer contre elle à des poursuites chimériques pour le passé, on décida que tous les livres contrefaits existant à cette date (1777) seraient estampillés, pour empêcher qu'il n'en fût imprimé de nouveaux à l'avenir [3].

(1) Du 14 septembre 1761.

(2) C'est-à-dire que, si l'auteur mourait deux ou trois ans après la concession, le libraire aurait une jouissance limitée à huit ou à sept années. En 1793 la Convention, sur le rapport de Lakanal, étendit cette propriété à dix ans, en tous les cas, après la mort de l'auteur.

(3) La saisie des exemplaires contrefaits était difficile, aussi était-elle très rare. Une fausse recherche exposait le réclamant à une action en dommages-intérêts de la part du contrefacteur soupçonné et perquisitionné à tort.

La contrefaçon, ainsi officiellement reconnue et sanctionnée, ne s'attaquait pas à tous les livres ; à preuve le prix de vente de certains fonds de librairie payés plus ou moins cher, non seulement d'après le nombre des volumes en magasin, mais suivant les profits à attendre de leur réimpression ultérieure : à la mort du premier Didot sa veuve vendit 230.000 francs le *Manuel lexique* de *Prévost*, le *Dictionnaire de Ladvocat* et celui de *Vosgien*. Quand l'auteur était demeuré détenteur de son œuvre, comme Boudot de son *Dictionnaire Latin-Français* dont il lui restait pour 1.200 francs d'exemplaires à sa mort, ses héritiers purent tirer 48.000 francs de la cession de cet ouvrage, trente fois réimprimé depuis son apparition en 1704 jusqu'en 1825 [1]. Les livres coûteux à établir, dont une édition mettait dix ans à s'épuiser, ne tentaient guère la concurrence.

Seul d'ailleurs le libraire s'intéressait réellement à la propriété littéraire. Par suite du système des traités à forfait passés avec les auteurs, ceux-ci demeuraient indifférents à la paisible jouissance de leur acquéreur. Étaient-ils exploités par leur éditeur comme une légende persistante porterait à le croire : « Les libraires, disait Gui Patin, sont la peste des gens de lettres... ; le métier de libraire est exercé par de grands menteurs et de grands fripons »[2]. Ces boutades sont injustes et sans fondement. Scarron se louait fort de ses arrangements avec son éditeur Quinet ; Courbé, confrère du précédent, agent général des auteurs illustres du XVIIe siècle, fut l'exécuteur testamentaire de plusieurs et se chargeait durant leur vie de la poursuite de leurs affaires[3].

(1) LABOULAYE et GUIFFREY, *La propriété littéraire au XVIIIe siècle* — Le « *Denizart* », collection de décisions juridiques, aurait été payé 60.000 fr.

(2) *Lettres*, III, 375.

(3) WERDET, *Le Livre*, III, 174. — FURETIÈRE, *loc. cit.*, II, 91. — GUIFFREY, *loc. cit.*, p. 235. — M. G. PEIGNOT, dans ses *Amusements Philologiques*, a donné, sur les honoraires

Sous Louis XV les encyclopédistes et les philosophes savaient très bien presser l'éponge et tirer de leurs livres le maximum de rendement[1]. Si ce rendement n'est pas plus élevé on en sait la cause, c'est que le débit était restreint et, parmi les libraires eux-mêmes, depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à la Révolution, il ne se fit pas de grandes fortunes : les plus chanceux, depuis Ulrich Gering et Mentel de Strasbourg jusqu'à Jean-Baptiste Coignard III et Charles-Joseph Panckoucke, ne dépassèrent pas une large aisance[2]. Encore les profits de ce dernier vinrent-ils surtout du journalisme.

L'achat ferme des manuscrits par les libraires fut seul en usage jusque vers 1850 ; les risques, bons ou mauvais, leur étaient réservés. Quand la vente était assurée le libraire se montrait généreux : le *Règlement des pensionnaires* et les *Heures*

d'auteur en Angleterre, les détails suivants, dont nous lui laissons la responsabilité : Milton aurait vendu à Samuel Symons, imprimeur, le *Paradis Perdu* pour 5 livres sterling ; à sa mort sa veuve céda la propriété du manuscrit pour 8 livres sterling (10 novembre 1674). Au XVIIIe siècle Lawrence Sterne après avoir offert la 1re édition de *Tristram Shandy*, pour 50 livres ster. et l'avoir, faute d'acquéreur, cédé pour rien (1759), aurait vendu la 2e édition 1.000 guinées (1765). *Tom Jones* d'Henri Fielding (1749) aurait été vendu 600 livres ster. au libraire Millar, qui paya 1.000 guinées *Amélie* (1750) autre roman de cet auteur. James Thompson céda (1726) au même libraire le 1er chant des *Saisons*, l'*Hiver*, pour 3 liv. ster. et le deuxième chant pour 50 liv. ster. Quant à Samuel Richardson, l'auteur de *Clarisse Harlowe*, il laissa des manuscrits vendus 1.500 guinées au libraire Philips qui les revendit avec 1.000 guinées de profit. En monnaie actuelle toutes les sommes ci-dessus correspondent à plus du double et quelques-unes au triple.

(1) Dans une *Lettre sur le commerce de la librairie*, l'abbé Pluquet parle d'éditeurs qui ont payé l'un 6.000 fr. par volume à l'auteur d'une Histoire de France, l'autre 20.000 fr. pour un tiers seulement de la copie de la *Maison Rustique*. Les libraires, de leur côté, disent à M. de Sartines en 1764 : « Il y a des hommes à qui leur travail a produit... » 40.000, 60.000, 200.000 et 250.000 fr. Mais ces chiffres nous paraissent fort exagérés. (Voyez LABOULAYE et GUIFFREY, *loc. cit.*, 99, 235 et 298.)

(2) WERDET, *Le Livre*, III, 351.

étaient payés au P. Croiset, jésuite du collège de Lyon, 6.000 fr. — beaucoup plus cher que la *Nouvelle Héloïse* — sans doute parce que l'acquisition de ces Manuels était obligatoire pour les élèves. Au commencement du XIX[e] siècle l'éditeur de livres scolaires donnait 15 francs la feuille in-12, c'est-à-dire 300 francs au plus des volumes qu'il commandait; de nos jours un auteur de géographies, très achalandées dans les écoles, a touché durant un quart de siècle 30.000 francs de droits par an. C'est que depuis soixante ans ces droits sont devenus proportionnels, d'abord au nombre des éditions, puis au chiffre des exemplaires. Ceux-là seuls rapportent donc qui se tirent à gros chiffres, c'est-à-dire qui s'adressent à la foule, et ceux-là ne peuvent être que des livres d'éducation, de récréation ou de dévotion.

A ces derniers appartiennent sans conteste les plus gros succès : il n'y a pas de grammaires ou de romans qui se soient vendus autant que tels ouvrages de piété : les *Pratiques de l'Amour envers Jésus-Christ, tirées des paroles de Saint Paul*, par saint Alphonse de Liguori, ont eu deux ou trois éditions par an depuis 1831 jusqu'à ce jour; quant aux *Visites au Saint-Sacrement et à la Sainte Vierge*, du même auteur, traduites en français sur la 15[e] édition italienne en 1777, le nombre des éditions depuis 1811 varie chaque année de 5 à 10; il n'a jamais été moindre de 5; ce livre occupe 80 colonnes du catalogue de la Bibliothèque nationale.

Le plus curieux c'est qu'il puisse exister, *en divers genres*, des livres à tirages formidables qui demeurent parfaitement inconnus; leur clientèle anonyme a été capable de les multiplier, mais non de les illustrer. Il n'y a pas eu de démocratisation pour la littérature ni pour la science. Ces aristocraties, ouvertes à tous, restent closes en fait pour le plus grand nombre, parce qu'il n'y a point de nivellement des intelligences. La diffusion de l'instruction semble devoir être sans résultat à cet égard; elle

n'augmente pas sensiblement le nombre des gens capables de goûter les chefs-d'œuvre, pas plus qu'elle n'augmente le nombre des gens qui les font.

Bien que la richesse du temps présent soit due tout entière à la science, la science ne donne pas la richesse au savant. Ses leçons restent médiocrement salariées par l'État comme aux temps passés, ses livres sont d'un produit presque nul. Un ouvrage capital de mathématiques ou de physique, signé du nom le plus célèbre, se tire à 2.000 exemplaires vendus 15 francs et productifs d'un droit d'auteur de 3 francs. C'est une somme de 6.000 francs que gagnera en fin de compte une de nos gloires nationales.

Chacun admet qu'une nouvelle équation intégrée se puisse traduire un jour par un accroissement de bien-être général; nul n'ignore que la géométrie, en étudiant les surfaces coniques, a créé l'astronomie qui a engendré les communications maritimes, en permettant au navigateur de se diriger sur l'Océan; mais, comme le livre de géométrie ou d'algèbre ne répond à aucun besoin immédiat, il reste sans acheteur. On reproche au savant français de vendre en quelque sorte *sa personne*, lorsqu'il sollicite des places officielles et qu'il perd son temps à faire passer des examens; tandis qu'il répugne par un faux point d'honneur à vendre *sa science*, comme font les Américains ou les Allemands. Mais tout aperçu nouveau ne se formule pas d'abord en un brevet, sur cette route où les inventions s'appellent et s'enchaînent : nul ne prévoyait qu'un mouvement de transmission, trouvé par la bicyclette, servirait aux automobiles qui crééraient le moteur à grande puissance, lequel à son tour crée l'aviation en lui fournissant la force sous un poids léger.

Les seuls livres de science qui donnent un revenu appréciable sont des manuels de médecine ou de chirurgie d'un prix élevé, réédités à 6.000 ou 7.000 exemplaires tous les deux ans et

dont chaque tirage rapporte 30.000 ou 35.000 francs à des praticiens universellement recherchés. Mais ces auteurs, pendant les mois où ils s'absorbent dans la correction et le remaniement périodique de leur ouvrage, doivent renoncer à des consultations et à des opérations bien autrement lucratives. Ils éprouvent par là un préjudice très supérieur à leur gain de librairie et, même ici où elle rapporte plus qu'ailleurs, l'on peut dire que la « science » rapporte beaucoup moins que la « clientèle ».

Seulement il est des sciences qui mènent à la clientèle et il en est d'autres qui ne mènent à rien, pas même à la notoriété; parce que le grand public traite d'obscurs les noms qu'il a l'injustice d'ignorer. Qu'il s'agisse d'ailleurs de sciences mathématiques ou morales, d'érudition sous toutes ses formes ou de genres littéraires comme la poésie, l'histoire ou la philosophie, les livres ne sont pas beaucoup plus capables qu'il y a deux cents ans de faire vivre sortablement leurs auteurs. Non pas que leur vente ait décru ; il serait très inexact de dire que les livres « sérieux » ne se vendent pas autant que jadis. Ils se vendent au contraire bien davantage, dans leur ensemble, puisqu'il en paraît dix ou douze fois plus; mais chacun d'eux, pris isolément, ne fournit à son auteur que des profits médiocres parce qu'il ne s'adresse pas à la masse.

Si quelques-uns ont pénétré jusqu'à la généralité des lecteurs, ils le doivent à des ambiances tout à fait indépendantes de leur propre mérite : aux passions du moment ou au choix d'un sujet en vogue. Augustin Thierry ou Fustel de Coulanges ont eu, je pense, au XIXe siècle un peu plus de génie historique que M. Thiers, mais ils n'ont pas écrit l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* capable de se vendre 500.000 fr. à une société de spéculateurs.

Il en est des idées et du style comme de toute autre marchandise. Leur prix ne dépend pas de leur rareté. Il y a des objets

rares qui sont néanmoins peu demandés; une très belle fille, vertueuse et pauvre, qui cherche un mari est sans doute aussi rare qu'une beauté légère qui cherche un amant; celle-ci est pourtant d'un placement plus facile.

Le nombre des gens qui veulent se distraire étant infiniment plus grand que celui des gens qui veulent s'instruire, il n'y a rien d'étonnant à ce que les journaux aient conquis depuis cinquante ans plus de lecteurs que les livres, ni à ce que les journaux eux-mêmes, à mesure qu'ils atteignaient par leur bon marché des couches plus vastes, aient substitué de plus en plus l'amusement aux idées. De sorte que les écrivains n'ont pas crû en prix à proportion du développement des imprimés et des gros tirages du journal : la prose que les grands quotidiens paient le plus cher étant celle des télégrammes, qui profitent surtout à l'administration des postes. Pour remplir leurs colonnes il suffisait d'une denrée littéraire aisée à produire, par suite très offerte et très peu payée en raison de son abondance. Si bien que l'homme de lettres qui prétend vivre des journaux, qui, à cette fin, fauche sa pensée en herbe et livre son âme à des cultures sans valeur, fournissant une grosse récolte de « copie », doit renoncer à affiner sa langue qui se relâche. C'est un nouveau métier libéral, plus rude et moins doré que beaucoup d'autres, pour la majorité de ceux qui l'exercent.

Cependant les journaux, sous leur masse énorme, écrasent les livres. Ils offrent à la population française une somme de lecture *vingt fois plus grande* que tous les volumes réunis. De ces volumes il en paraît annuellement 11.000, dont le tirage moyen ne dépasse pas 2.500; soit tout au plus 27 millions d'exemplaires, représentant chacun à peu près 350 pages du format in-18 le plus courant. Or la matière d'un numéro de journal ordinaire équivaut à 100 pages de ce format; soit, en 365 jours, 36.500 pages ou 100 volumes de 365 pages chacun.

Par conséquent tel journal, qui tire à plus d'un million de numéros, correspond à plus de 100 millions de volumes; c'est-à-dire qu'à lui tout seul ce périodique distribue une quantité de lecture *quatre fois supérieure* à celle de tous les livres publiés dans l'année. A côté de ce colosse de la presse quatre ou cinq autres organes atteignent ensemble 2 millions de numéros chaque jour, soit 200 millions de volumes par an. Joignez-y les quotidiens politiques de Paris et de province, le millier de petites gazettes hebdomadaires qui se publient dans les chefs-lieux de moindre importance, les illustrés, les magazines, dont quelques-uns passent 100.000 exemplaires, et la foule des journaux spécialistes, le total des feuilles imprimées que vous additionnerez ainsi dépassera quelque 600 millions de volumes de 360 pages, 20 ou 25 fois plus que le total des bouquins sortis de chez tous les éditeurs.

Du moins au point de vue des lignes et des lettres, de la « justification ». Quant à la qualité du texte, je crois bien que l'homme qui absorberait 100 volumes in-18° aurait un peu plus d'air dans l'esprit que celui qui, d'un bout à l'autre de l'année, ne lit que de la polémique, des feuilletons ou des faits-divers.

Il existe une « Société des gens de lettres » composée de 1.500 membres. Combien, sur ces 1.500, vivent ou pourraient vivre exclusivement de leur plume? Une centaine environ à l'estime des personnes les plus compétentes. Bien entendu que ces cent auteurs ont autre chose que leur part dans la somme de 500.000 francs distribués annuellement par la Société à ses adhérents et provenant des *droits de reproduction* de leurs livres ou de leurs articles. Le plus grand nombre des intéressés touchent là-dessus des sommes inférieures à cent francs, quelques-uns ne reçoivent que des centimes et un petit groupe de romanciers féconds dépassent 10.000 francs par an.

Les seuls départements fructueux dans le royaume des lettres

sont en effet le roman et le théâtre. La place que tiennent dans l'attention publique ces deux formes les plus « divertissantes » de la pensée écrite, place évidemment supérieure à celle qu'ils occupent dans la vie intellectuelle d'une nation, vient de ce que la majorité des citoyens, absorbée par le travail, ou par les affaires, ne demande à la littérature rien de plus qu'un divertissement. Le romancier, l'auteur dramatique, sont seuls dans la corporation à recueillir, par leurs émoluments accrus, les fruits du développement moderne de l'instruction et de l'aisance, en vertu d'un *phénomène économique* qui tient au genre de leurs travaux et où leur mérite n'a rien à voir.

Ils l'ont recueilli dès le dernier tiers du XIXe siècle. On a maintes fois cité les prix exigés des éditeurs par Victor Hugo. Les œuvres que le grand poète a chèrement vendues sont ses romans et non ses vers. Les dix tomes des *Misérables*, à 40.000 francs chaque, lui rapportèrent beaucoup plus que toutes ses poésies ensemble [1]. Or ce que payaient ainsi Lacroix et Verboeckhoven ce n'était pas la glorieuse signature d'Hugo — Voltaire publiant en 1862 *Candide* ou *l'Ingénu* n'aurait pas été traité sur ce pied — ; ce n'étaient pas les perles qui se rencontraient dans l'ouvrage, c'était la forte pâte à feuilleton dont il était pétri et qui devait satisfaire les robustes appétits des simples. Les *Mystères de Paris* ou le *Juif Errant* n'avaient pas valu moins à Eugène Sue et *Rocambole* fut plus fructueux encore pour Ponson du Terrail.

Pour être de nos jours la seule espèce de livre susceptible

(1) Le libraire anglais Marston dit avoir payé 1.500 livres sterling pour les droits anglais de « *1893* », quatre fois plus, ajoute-t-il, que huit ans avant (1866) pour les *Travailleurs de la Mer*. La traduction anglaise de *L'Histoire d'un crime* coûta 500 livres sterling au même éditeur, qui déclare, dans ses *Souvenirs*, être rentré bien juste dans ses frais.

d'un débit prestigieux, il n'en résulte, ni que le roman enrichisse généralement son auteur, puisqu'il en est des milliers qui boudent à l'étalage, ni que les œuvres à gros rendement soient toujours des œuvres sans valeur — cette consolation est refusée aux plumes coutumières de la mévente. — Mais il est clair aussi que, dans ce genre le plus goûté du public parce qu'il lui est le plus accessible, les grands succès d'argent vont à des œuvres surtout populaires; lesquelles, après avoir occupé dignement dans leur fleur le rez-de-chaussée d'une riche gazette, et avoir ensuite paru en volumes à divers prix, sont enfin dévorées, sous formes de livraisons à images, en tranches inépuisables par une foule jamais lassée.

Il se peut d'ailleurs que, commercialement, au point de vue des droits d'auteur, le roman même soit menacé de périr dans son triomphe ; il se peut que le bon marché moderne des imprimés, qui fut un des facteurs de sa vogue, aboutisse, par suite de la concurrence, à sacrifier le gain dans l'intérêt de la vente et donne finalement au romancier plus de lecteurs que d'argent. Avec l'in-18 ordinaire à 3 fr. 50, où l'auteur à la mode se taillait une part de 20 ou de 25 pour cent, un gros tirage représentait des honoraires enviables. D'habiles négociants remarquèrent qu'en réduisant à 0f,95 et même à 0f,65 le prix demandé au public on arriverait à une vente très supérieure. Ils commencèrent par des reproductions d'ouvrages connus et acquirent, pour quelques milliers de francs, le droit de les tirer à 100.000 exemplaires.

L'opération ayant réussi, l'éditeur aborda la publication de romans inédits : pour lancer la collection il n'hésita pas à payer tel manuscrit 20.000 francs et tel autre 100.000 à un maître contemporain. Aux écrivains moins connus il proposa un droit proportionnel de quelques centimes par exemplaire, avec la garantie d'un tirage minimum à 80.000. La combinaison offrait

aux auteurs un bénéfice égal, avec une publicité dix ou quinze fois supérieure à celle qu'ils pouvaient espérer ailleurs. Ils ne se firent donc pas prier pour l'accueillir. Le résultat industriel fut excellent. Certes l'éditeur sait choisir sa prose ; il la lui faut d'une certaine qualité pour bien mordre sur le grand nombre. Mais enfin, sous la formidable compression de ce laminoir qu'est le bon marché, ces livres à 0f,65 et 0f,95 deviennent à peu près pareils.

Sous l'uniformité des prix, les volumes qui revêtent l'uniforme de la maison se vendent uniformément. Il n'y a pas un écart de 20.000 entre le meilleur roman et le moins bon, entre le plus original et le plus banal et tous passent aisément 100.000. Les maisons qui réalisent cette combinaison ingénieuse de rapprocher sous leurs machines rotatives le romancier du lecteur, comme M. Armour, de Chicago, rapproche dans ses boîtes à conserves l'éleveur de bestiaux du consommateur de viandes, savent limiter sagement leurs publications, pour ne pas créer elles-mêmes à leur détriment une surproduction qui les accablerait.

J'admets que leurs émules — car elles en auront — imitent cette prudence ; il n'en demeure pas moins que l'acheteur s'habituera aux nouveaux prix, que cette poussée nouvelle ne permettra plus guère de vendre à nos neveux les romans au taux où nous les payions naguère et que, si l'auteur y gagne en renommée, ses droits seront fort amoindris ; parce qu'un livre de 0f,95 et de 0f,65, se tirât-il à 100.000 ne peut pas comporter de gros honoraires.

Il peut donc arriver que la marche du commerce et de l'industrie typographiques, après avoir enrichi les romanciers dans son premier essor, les appauvrisse par une nouvelle évolution économique.

CHAPITRE X

HONORAIRES DES AUTEURS ET DES ARTISTES DRAMATIQUES

Pour le livre, les frais d'impression sont une charge; pour la pièce de théâtre, les frais de mise en scène sont un profit. — Raison du gain de l'auteur dramatique. — Sa pure valeur littéraire ne le nourrirait pas mieux qu'un philosophe. — Pourquoi l'acteur a gagné dans les siècles passés bien avant l'auteur. — Salaires d'entrepreneurs et auteurs de mystères au xve siècle. — Prix payés aux « galans sans-souci », à « Lucifer », dans le mystère de la Passion, aux « joueurs de farces » et de moralités; à Rennes, Dijon, Amiens, Nantes, Sisteron, Bruxelles. — Prix des places, sous Louis XIII, à l'Hôtel de Bourgogne et au Marais. — Les premières troupes à Paris : Gautier-Garguille, Gros-Guillaume, Mondory, Floridor. — Les femmes commencent à aller au théâtre. — Le *Cid*. — Prix tiré par Bellerose de sa « place » et de ses habits. — Valeur de quelques garde-robes d'artistes, au xviie siècle. — Pensions de Villiers et de Mondory ; le dernier mieux traité que Corneille — Molière au Petit-Bourbon, puis au Palais-Royal. — Sa troupe, revenu des sociétaires de 1658 à 1673. — Recettes de l'*Etourdi*, du *Dépit Amoureux*, des *Précieuses Ridicules*, de *Cinna*, du *Menteur*, de la *Mort de Pompée*, de l'*Ecole des Femmes*, de *Tartufe*, etc. — Augmentation du prix des places. — Droits d'auteur de Molière, d'abord fixes, puis proportionnels à la recette. — Comment ils sont calculés. — Total des bénéfices de Molière acteur et directeur. — Ils sont très supérieurs à ceux de l'auteur. — Ce qui valut à Molière des profits alors sans égaux.

Le traitement des sociétaires après sa mort jusqu'au milieu du xviiie siècle. — Les droits d'auteur de Voltaire, Crébillon, Lesage, Piron. — *Mérope*, *Catilina*, *la Métromanie*, *Turcaret*. — Beaumarchais et le *Mariage de Figaro*. — Les « règles ». — Courte durée de chaque pièce sur l'affiche. — Les abonnés de l'Opéra en 1778. — D'où viennent les recettes actuelles des théâtres. — Proportion des places à 6 fr., et au dessus.

Par ce fait que la clientèle théâtrale s'est multipliée, l'inégalité entre les auteurs a augmenté. — Les pièces à succès se jouent plus longtemps que naguère. — Répartition des 5 millions de droits entre 500 auteurs environ. — 40 auteurs en touchent les deux tiers. — Succès d'argent à l'étranger. — Traitements des « tenoristes » d'autrefois et des chanteurs actuels. — Divas d'opérette et acteurs de vaudeville. — Les sociétaires de la Comédie-Française ne sont pas mieux payés que sous Louis XVI.

Changement de rang social des artistes et des écrivains. — L'homme de puissance et l'homme de pensée au moyen âge. — Les gens de lettres demeurent en marge des institutions, sous l'ancien régime. — Exemple de Racine. — « Parce qu'il est grand poète veut-il être ministre ? » — Les gens de lettres ont gagné à l'abaissement des fonctions publiques. — L'Académie Française; place qu'elle a tenue dans l'opinion depuis son origine. — Ce qu'elle fait le moins ce sont des « immortels ».

Pour le livre les frais d'impression sont une charge, pour la pièce de théâtre les frais de mise en scène sont un profit. Papier, clichage, tirage, sont pour le livre la condition même de sa publication, comme la pierre ou le marbre pour l'exécution

de la statue. Mais ces frais n'ont rien ajouté à la pensée de l'écrivain, ils ne l'ont point parée; tandis que les frais du théâtre ont amplifié, accru la pensée de l'auteur dramatique. Pour le commun des hommes, la pièce jouée par des acteurs, dans un décor, avec des costumes, gagne quelque chose sur la pièce simplement imprimée. Celle-ci, à vrai dire, ne rapporte presque rien. Beaucoup de gens paient 20 francs pour voir représenter une pièce; qui ne paieraient pas un franc pour la lire.

L'auteur dramatique profite, en tant qu'ouvrier intellectuel, de tout ce qui dans le théâtre n'est pas d'une haute intellectualité : du besoin de divertissement et de toute la dépense d'agencement matériel faite pour satisfaire ce besoin. Ce que l'on paie en lui c'est le plaisir qu'il donne, bien plus que le mérite qu'il a; à preuve le succès de nombreuses pièces qui n'ont pas beaucoup de mérite mais qui donnent beaucoup de gros plaisir, du plaisir qu'il faut; et même de mille exhibitions qui n'ont pas de mérite du tout mais dont la foule se régale. Ce n'est donc pas surtout avec son talent littéraire que l'auteur dramatique « fait de l'argent ». Sa pure valeur intellectuelle ne le nourrirait pas mieux qu'un philosophe.

Il serait purement saugrenu de se demander si cela est « juste » ou « injuste ». A qui estimerait le gain des écrivains de théâtre disproportionné avec celui de leurs confrères, il suffit de montrer que, dans le sein même de cette catégorie privilégiée, le succès pécuniaire ne correspond nullement à la portée de l'œuvre; laquelle peut-être grande, sans fournir un nombre de représentations fructueuses égal à celui d'un mélodrame, d'une farce ou d'une féerie qui réussissent. L'auteur, à son tour, quelque favorisé d'argent qu'il puisse être, ne l'est point autant que l'acteur fameux. Entre les artistes encore, suivant qu'ils parlent ou qu'ils chantent, la hiérarchie du salaire crée une démarcation et, parmi les chanteurs des deux sexes, le régistre

de leur voix vaut aux sopranos et aux ténors des cachets inconnus aux contraltos et aux basses.

Le profit des dramaturges contemporains tient à des causes simplement économiques : *l'acteur a gagné bien avant l'auteur*. Aux XVIIe et XVIIIe siècles le théâtre vivait en renouvelant souvent les pièces pour le même public, faute de pouvoir renouveler le public pour la même pièce. Aucune ne pouvait donc fournir des droits très élevés. Par ce seul fait que les spectateurs capables de payer leur place ont augmenté en nombre, la situation respective des créateurs et des interprètes s'est modifiée; sans qu'il y ait lieu d'ailleurs de rechercher si ce public, décuplé en effectif et en richesses, est celui de la *Comédie* ou celui de la *Foire*.

Au temps où les Confrères de la Passion, associés aux Enfants Sans-Souci, constituaient hors la porte Saint-Denis l'unique troupe parisienne, l' « auteur et entrepreneur » d'un mystère reçut à Nantes 480 francs (en 1475). Cet impresario, qui touchait ainsi des droits dans son théâtre au mépris des règlements actuels de la Société des Auteurs, est le seul dont les honoraires me soient connus. En revanche j'ai rencontré quelques types d'allocations à « l'ordonnateur des mystères »; 159 fr. à Dijon (1473); à Rennes (1485) à trois compagnons nommés les « galants sans-souci » — venaient-ils en tournée de la capitale? — pour une farce jouée devant le duc de Bretagne 634 fr., soit 211 francs chaque; à Amiens (1499), à l'acteur qui a tenu le rôle de Lucifer dans le mystère de la Passion, 70 francs.

Aux gages en espèces s'ajoutaient quelques collations; à Sisteron, au XVe siècle, parmi les dépenses du « Mystère des 10.000 martyrs », les comptes mentionnent, à côté de la poudre pour charger les couleuvrines, bonne quantité de pain et de vin « pour soutenir les forces des martyrs » jusqu'à la fin de la pièce. Au XVIe siècle les « joueurs de farces qui ont été aux noces de Mon-

seigneur de la Trémoïlle » gagnent 30 francs, le même prix qu'un tambourin, et quelques années plus tard (1512) il n'est donné que 10 francs « à un passant » qui a joué un mystère devant Mme de Talmond[1]. En Flandres l'archiduchesse payait le double pour un montreur d'ours et le triple pour un « joueur de souplesse »[2]. Mais des « joueurs » capables reçoivent 120 francs en Franche-Comté (1549) pour avoir représenté la « moralité de l'empereur Octavien » et deux comédiens engagés deux jours de suite devant l'ambassadeur d'Espagne sont gratifiés de 128 francs en 1612.

C'étaient là des nomades, héros futurs du *Roman Comique*. La province ne possédait encore aucun théâtre stable : on jouait dans une salle d'auberge au bon plaisir de l'autorité, qui, à son gré, permettait de représenter la comédie et de faire battre le tambour, « sans que ce pût être pendant le service divin » ou enjoignait aux comédiens de quitter la ville « sous peine de confiscation de leurs hardes et chevaux ». Telle localité, où les recettes annuelles des salles de spectacles dépassent aujourd'hui 250.000 francs, ne connaissait encore, à la fin du règne de Louis XV, d'autres divertissements profanes que les marionnettes et les saltimbanques[3].

Que gagnait la troupe sédentaire, dite « de l'Hôtel de Bourgogne », parce qu'elle avait acheté au Marais une espèce de

(1) *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, II, 53 et 64. — Arch. Com. Nantes CC. 250 ; Arch. Dép. Doubs B. 95. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, XI, 246. — De Calonne, *Vie agricole dans le Pas-de-Calais*, p. 230. — Dr Puech, *Nîmes à la fin du XVIe siècle*, p. 446. — Dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne* III, 463. — Voyez ci-dessus notre tome IV, p. 67 et suiv.

(2) Voyez tome IV, p. 68. — A Nîmes un « apprenti joueur de mystères, farces et moralités » touche 160 fr. de gages *annuels* en 1548.

(3) *Travels through France and Italy*, by T. Smollet. M. D., London 1778, I. 48. — Voyez Arch. Départ. Haute-Garonne B. 522, 524 (en 1631) ; arch Com. Nevers BB. 25 (en 1651).

masure, de 32 mètres de long sur 32 de large, dépendant de l'ancien logis en ruines de Philippe-le-Bon et de Jean-sans-Peur[1]? Les comédiens, organisés en société, n'y avaient point de gages fixes ; ils se partageaient la recette effectuée trois fois par semaine, de deux heures à quatre heures et demie — heure de fermeture obligatoire en hiver — . L'un d'eux recevait l'argent à la porte et jusqu'en 1719, aux Français, l'usage voulut qu'un sociétaire contrôlât ainsi les entrées.

Au début du règne de Louis XIII les places coûtaient 3 fr. 50 aux loges et galeries et 1 fr. 75 au parterre; les gens de qualité faisaient venir la troupe chez eux, ils allaient rarement l'entendre chez elle. Une honnête femme ne s'y serait pas risquée avant le ministère de Richelieu ; sur la scène les actrices ne paraissaient qu'en travesti; Mlle Beaupré fut une des premières à jouer en femme. C'était le contraire de la danse, où les rôles de déesses et de bergères étaient tenus, sous Louis XIV, par des hommes en jupes.

Bizarre contraste : le théâtre dut sa place mondaine à deux cardinaux. Richelieu mit la comédie en honneur, Mazarin fut le premier instaurateur de l'opéra. De leur temps date la transformation des œuvres et des interprètes : ceux-ci vers 1620, vêtus « infâmement », louaient des habits à la friperie; ils étaient sans feu ni lieu, presque tous filous et leurs femmes communes à la troupe. Gautier-Garguille le premier commença à vivre un peu plus « réglément »[2] ; Gros-Guillaume à son tour meubla propre-

(1) Un deuxième théâtre fondé à Paris en 1584, dans l'hôtel de Cluny, fut supprimé par arrêt du Parlement. Un troisième, dit *du Marais* et situé à l'hôtel d'Argent, eut plus de durée ; il émigra au faubourg Saint-Germain et fusionna en 1680 avec la troupe de Molière.

(2) Hugues Guéru, dit Fleschelles, dit Gautier-Garguille, était de Caen. — En 1627 on voit un Gautier de Garguille décrété de prise de corps par le parlement de Toulouse, avec le Sr de Brassac, comme servant sous les ordres du duc de Rohan. (Arch. Haute-Garonne B. 480.)

ment une chambre, ne voulut pas que sa femme jouât et lui fit visiter le voisinage. Mondory renchérit encore; il ne laissait voir son épouse à personne et répondait à qui lui en parlait : « C'est une innocente qui ne bouge des églises ».

Mondory, comme son camarade Floridor [1], fils d'un ministre protestant, comme plus tard Molière lui-même, était un fils de bourgeois, par conséquent un « déclassé » au théâtre, au regard de son temps. Son père était juge ou procureur fiscal de Thiers, en Auvergne. Il eut la gloire de créer le *Cid*, dont le succès valut une assistance toute nouvelle aux tréteaux où Turlupin « le fourbe » et Jodelet « le vieillard » débitaient leurs parades cyniques, où Gros-Guillaume « le fariné » [2] savait, en remuant les lèvres blanchir son interlocuteur de la poudre qui lui couvrait le visage. « Avec le *Cid*, écrit Mondory à Balzac [3], on a vu seoir aux bancs de nos loges ceux qu'on ne voit d'ordinaire que dans la *Chambre Dorée* et sur le siège des fleur-de-lys. Les recoins du théâtre, qui servaient les autres fois de niches aux pages ont été des places de faveur pour les cordons bleus et la scène y a été d'ordinaire *parée* de croix de chevaliers de l'ordre. »

La scène ainsi *parée* de deux rangées de chaises de paille qui se transformèrent plus tard en banquettes et se multiplièrent jusqu'à paralyser toutes les évolutions des personnages, était d'ailleurs, nous dit Tallemant, « d'une incommodité épouvantable. Cela gâte tout et il suffit d'un insolent pour tout troubler ». On ne s'avisa qu'en 1759 de déblayer les premiers plans de ces

[1] Josias de Soulas, Sr de Prine-Fosse, après avoir servi dans les Gardes où il avait reçu un coup d'épée, se fit comédien sous le nom de Floridor (TALLEMANT, VIII, p. 141).

[2] Sur Robert Guérin, dit Gros Guillaume, voyez SAUVAL, *Antiquités de Paris*, III, 38. — Sur Julien Geoffrin, dit Jodelet, entré en 1610 au Marais, passé en 1634 à l'hôtel de Bourgogne, voyez *Histoire du Théâtre-Français*, par les frères PARFAIT (1746).

[3] 18 janvier 1637. Lettre extraite des recueils de Conrart.

spectateurs qui les encombraient. Ces places, au temps de Corneille, se payaient 20 francs ; c'était une jolie source de recettes et les comédiens gagnaient beaucoup plus que les auteurs, puisque Bellerose, créateur du rôle de *Cinna*, vendit à Floridor 90.000 francs « sa place à l'hôtel de Bourgogne avec ses habits »[1]. Car les costumes appartenaient en propre au comédien jusque vers la fin de l'ancien régime. Il les payait de ses deniers. La garde-robe de Lekain lui aurait coûté 170.000 fr., d'après un mémoire de 1778, et celle de Mlle Clairon 250.000 fr.

Que Béjart ait laissé en mourant dans ses coffres, au dire de Gui Patin, 234.000 francs en or[2], on peut en douter; il est toutefois certain que l'acteur Villiers et sa femme obtinrent de Richelieu 3.000 francs de pension[3], autant que Racine après *Andromaque*, et que Mondory touchait 7.000 francs, plus que Corneille ne reçut jamais[4]. Aspirant auteur, en langage actuel « stagiaire » puisqu'il eut pour *Mirame* cinq collaborateurs, le cardinal veillait à ce que ses comédiens fussent payés de leur « ordinaire »[5].

Le duc d'Orléans, sous Louis XIV, accordait aussi à Molière et à sa troupe, « qui se donnent à lui », des pensions de 975 francs par tête ; mais La Grange note en marge sur son registre que

(1) Pierre Le Messier, dit Bellerose, avait pour femme la Beaupré, cette actrice qui trouvait les pièces de Corneille trop chères (voyez le chapitre précédent, page 279). Bellerose, dit Tallemant, était un comédien fardé qui regardait où il jetterait son chapeau de peur de gâter ses plumes (X, 39).

(2) *Lettres* (Reveillé), III, 138. Ce Béjart, mort en 1659, n'était pas le beau-frère de Molière, mort en 1678.

(3) Ils jouaient les grands rôles tragiques.

(4) *Lettres et papiers d'État* de Richelieu, IV, 645. — Arch. Aff. Étrang. (France), t. 794, fol, 254.

(5) Son goût pour le théâtre servit maintes fois de thème aux satires de ses ennemis. Un libelle du temps, la *Milliade*, s'exprime ainsi (p. 16) :

Il prend ses comiques ébats
Lorsqu'il doit penser aux combats
Et pour ouvrage se propose
Quelque poème pour Bellerose...
Il traite une pièce nouvelle
Quand on emporte La Capelle
Et consulte encor Bois-Robert
Quand une province se perd.

ces pensions n'ont point été payées. La troupe pouvait s'en passer, ainsi que des 3.250 francs par an pour lesquels « M. de Molière fut couché sur l'état en qualité de bel-esprit » (1663).

Dès leurs débuts au Petit-Bourbon (1658) les dix sociétaires, assistés d'un « gagiste » — nous disons aujourd'hui un pensionnaire — à 6 fr. 50 par jour, gagnèrent de quoi vivre : *L'Etourdi* et le *Dépit Amoureux* rapportèrent en cinq mois 4.500 francs par tête. Pour l'année suivante — 25 avril 1659 au 12 mars 1660 — le montant de chaque part fut de 10.800 francs. On faisait relâche pendant le carême et, le reste de l'année, on jouait les mardis, vendredis et dimanches; les représentations quotidiennes ne commencèrent qu'en 1680. Les jours où le théâtre chômait la troupe allait en ville; elle se transportait aux environs de Paris chez de grands seigneurs ou des gens de finance, qui la payaient, en raison inverse de leur dignité : les premiers, de 500 à 900 francs, les seconds de 1.000 à 1.300. Fouquet, toujours magnifique, octroya près de 5.000 francs pour *l'Ecole des Maris*, donnée à Vaux en 1661. Louis XIV, pour un mois et demi de séjour à Saint-Germain (1662), où la compagnie joua 13 fois, la gratifia de 45.600 francs.

Les recettes normales oscillèrent d'abord de 635 francs, pour le *Menteur*, à 195 fr. pour *Jodelet, maître-valet* ou *Héraclius*. *Cinna* ou la *Mort de Pompée* faisaient 570 et 440 francs, chiffres bien modestes; mais les frais étaient en rapport : 139 francs par représentation. Les plus gros chapitres sont ceux des chandelles 32 fr. 50; des affiches, 24 francs, de 4 violons ensemble à 20 francs. En 1662 vint s'ajouter une dépense nouvelle : 48 fr. pour 1 sergent et 12 soldats aux gardes, employés soit à la figuration, soit au maintien de l'ordre[1].

Depuis son transfert au Palais-Royal le théâtre avait bien

[1] Voyez le registre de La Grange.

grandi : le maximum jusqu'à l'hiver de 1659, avait été de 1.040 francs avec « Sanche-Panse » ; le 18 novembre la première des *Précieuses Ridicules* fit 1.733 fr. et la seconde 4.550 fr.[1]. Chiffre rarement obtenu depuis, dépassé pourtant en 1667 par la première de *Tartufe* — 6.140 francs — et surtout par la seconde où l'on encaissa 9.400 francs, lorsque l'interdiction fut levée deux ans plus tard. Le théâtre avait augmenté ses tarifs :

> Un clerc pour quinze sous, sans craindre le holà,
> Peut aller au parterre attaquer *Attila* ;

Le parterre coûtait en effet 15 sous, soit 2 fr. 50. « à l'ordinaire » ; mais « à l'extraordinaire », le dimanche et durant la prime fleur des pièces nouvelles, il était porté à 5 francs. On demeurait debout à ce parterre turbulent de l'ancien régime, qui s'assagit en s'asseyant lorsqu'on y plaça des banquettes (1794). Au temps de Molière l'on s'y entassait indéfiniment. Les grandes loges se payaient 110 et 130 francs et on les enchérissait à volonté.

En 1716 le prix normal fut de 13 fr. 50 aux premières de face comme sur les bancs du théâtre et de 7 francs aux loges de côté [2]; au moment de la Révolution le parterre se payait 4 francs 50. La salle où les Comédiens Français jouaient *Tartufe* était celle que Richelieu avait fait construire dans son palais pour *Mirame*. Elle ne ressemblait en rien aux jeux de paume désaffectés, dont se contentaient alors le théâtre du Marais et même le premier Opéra de 1672, lorsque l'abbé Perrin en obtint le privilège [3].

(1) Les huit premières représentations des *Précieuses*, avec lesquelles on donnait *Le Cid* ou *Horace* pour corser le spectacle, varièrent de 3.900 fr. à 1.230 fr., suivant que les places étaient au prix « ordinaire » ou « extraordinaire ».

(2) L'entrée au parterre coûtait alors 3 fr. 33 c.

(3) Ce local était situé rue Mazarine. Lully fit construire par Vigarany une autre salle proche le palais d'Orléans. De 1688 date la construction, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, de

Bien que Molière eût augmenté l'effectif de sa troupe, la part de chaque associé monta à 14.100 francs en 1663 et même à 18.800 francs en 1669. Lorsque la mort vint le saisir, en 1673, le grand homme avait distribué à chacun de ses camarades, durant les quinze années de sa direction, 168.000 francs et comme, d'accord avec eux, il touchait double part, il avait encaissé 336.000 francs. Tel fut le gain de Molière acteur et directeur, indépendant de ses droits d'auteur.

Ceux-ci, beaucoup moindres, montèrent en bloc à 200.000 fr.; soit qu'ils aient consisté en sommes fixes, une fois payées — 3.250 francs pour les *Précieuses*, 4.900 francs pour le *Cocu imaginaire*, 6.500 francs pour les *Fâcheux* — soit que Molière s'attribua, pour *l'Ecole des Femmes* et les pièces suivantes, un prélèvement proportionnel qui représentait environ le huitième de la recette. Ce huitième — 12 pour cent — ne portait pas comme celui d'aujourd'hui sur l'encaissement brut, mais seulement sur le bénéfice net, partagé entre les comédiens [1].

La situation pécuniairement exceptionnelle de Molière, ne tint pas du tout à son génie exceptionnel, mais à ce motif d'ordre purement mercantile qu'il l'exploita lui-même. Si Molière n'avait pas cumulé les qualités de directeur et d'acteur, il n'aurait jamais obtenu les mêmes avantages comme auteur; tandis qu'avec cette triple qualité et un talent tout ordinaire il aurait pu gagner autant. Ce qui lui vaut un rang sans égal dans la postérité ce n'est pas d'avoir écrit trente pièces en quinze ans, puisque d'autres en ont composé davantage et qu'au XIXe siècle

la première salle pour les Comédiens Français. Elle aurait coûté, paraît il, 700.000 francs?

[1] Lorsqu'on jouait une pièce de Molière on divisait le bénéfice en 17 parts, au lieu de 15, nombre des sociétaires d'alors. Molière prenait deux parts *comme auteur* et touchait ensuite, sur les 15 restant à distribuer aux acteurs une part pour lui et une pour sa femme. — La double part d'auteur, pour les 22 premières représentations de l'*École des femmes*, fut de 8.073 fr.

par exemple Scribe en fit représenter 125, d'Ennery 210 et que Clairville enfanta vingt vaudevilles en douze mois.

Mais ce qui valut à Molière de son vivant des profits sans égaux alors, c'est d'avoir alimenté lui-même la scène dont il était le chef et le principal interprète. Malgré tout il fut moins payé comme auteur que comme artiste; parce qu'il lui fallait donner d'autres pièces que les siennes, sa propre fécondité ne pouvant suffire au renouvellement de son affiche, où les chefs-d'œuvre même ne tenaient pas longtemps. Le cas de Molière fut donc un cas spécial et, ce qui le prouve, c'est qu'après sa mort les auteurs continuèrent à toucher des honoraires assez minces, tandis que les comédiens virent augmenter leurs appointements. La part de sociétaire, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, oscillait de 15.000 à 24.000 francs[1].

Au même temps et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle aucune pièce ne rapporta 10.000 francs à son auteur, Voltaire en approcha avec *Mérope* (9.950 francs), et Crébillon avec *Catilina* (9.720 francs[2]). Avec la *Métromanie* (1738) Piron n'avait eu que 8.125 francs et Lesage n'avait tiré que 2.000 fr. de *Turcaret*. Entre les auteurs et les comédiens la partie à coup sûr n'était pas égale; ces derniers usaient à leur guise de leur monopole légal, jusqu'à la Révolution de 1789. Sauf en de courtes périodes où la Comédie Italienne lui fit quelque concurrence, pour les

(1) 23.000 fr. en 1679-1680, 16.045 fr. en 1684, 20.417 fr. en 1685. En 1715 elle fut de 23.966 fr. et de 14.470 fr. en 1716.

(2) En 1749. Les autres pièces de Crébillon étaient restées bien au-dessous de ce chiffre : *Électre*, en 1709, 4.800 fr.; *Xerxès*, en 1714, 3 200 fr. (Archives de la Comédie-Française). Voyez aussi J. Bonnassiès, *Les auteurs dramatiques et la Comédie-Française* p. 64 et *Collé*, tome I, p. 72. — Au temps de Shakespeare, les directeurs anglais payaient les tragédies de Ben Jonson, de Nathaniel Fied et de Duborne, 750 fr. en général (10 liv. st.) et au plus 1.500 fr. Duborne exceptionnellement vendit à Henslowe sa *Mise en accusation de Londres* 1 875 fr. Ces chiffres étaient plutôt supérieurs à ceux de la France à la même époque.

pièces légères, le Théâtre-Français était le seul débouché de la littérature dramatique.

La situation s'est retournée de nos jours à l'avantage des écrivains : ce sont eux qui, par leur groupement en une société unique, se sont constitués un monopole de fait vis-à-vis des directeurs isolés. Est-ce à dire qu'ils soient parvenus à se rendre maîtres de leurs salaires? Les lois inéluctables que nous avons vu, dans tout le cours de cette histoire et pour toutes les sortes de chiffres, s'opposer à l'asservissement des prix, aussi bien par ceux qui les encaissent que par ceux qui les payent, cette seule catégorie sociale des dramaturges serait-elle parvenue à s'y soustraire par son adresse ou son génie? Ce serait, dans la vie réelle, une intrigue plus savante et un dénouement plus imprévu que celui de toutes les fictions théâtrales.

Mais il n'en est rien. L'accroissement du profit que les auteurs contemporains tirent de leur œuvre tient à de toutes autres causes. Il tient à l'accroissement de leur clientèle en nombre et en richesse. Ceci n'est pas pour diminuer le mérite de Beaumarchais ni de ses successeurs modernes d'avoir, l'un conçu, les autres constitué et géré la puissante « Société des Auteurs » ; mais, si les conditions matérielles de la vie ne différaient pas aujourd'hui de ce qu'elles étaient sous Louis XVI, au lieu des 60.000 ou 100.000 francs annuels de droits que distribuait la Comédie-Française de 1780 à 1789, elle en distribuerait peut-être le double; et ce serait tout. Ceux qui écrivaient pour la scène n'auraient pu s'imaginer qu'il fût possible un jour de distribuer à leur corporation une somme telle que les 5 millions de droits encaissés en 1908.

Il est souvent question, dans l'histoire du théâtre aux derniers siècles, de ce qu'on nommait les « règles », c'est-à-dire les recettes minima à la suite desquelles une pièce quittait l'affiche et cessait, si elle venait à être reprise, de produire des droits

d'auteur. Une pièce « tombait dans les règles » sous Louis XIV lorsqu'elle ne faisait pas plus de 1.900 francs en hiver et de 1.200 francs en été; sous Louis XV (1757) ces chiffres furent portés à 2.550 et 1.680 francs suivant les saisons[1]. En fait la dépossession de l'auteur au profit des comédiens ne profitait pas à ceux-ci, puisqu'ils cessaient de représenter l'ouvrage, et ne préjudiciait pas à celui-là puisqu'il n'existait pas d'autres scènes où il pût la faire jouer.

De sorte que cette pénalité, draconienne en apparence, était plutôt une garantie pour les écrivains vis-à-vis de l'administration théâtrale qui, de nos jours, est seule juge du niveau où elle entend maintenir les recettes. Il n'en allait pas de même des artifices de comptabilité grâce auxquels les comédiens dépouillaient passablement les auteurs[2]. Les auteurs malheureux

(1) Les « règles » subirent d'autres variations ; il y avait deux prix au parterre : 5 fr. 20 à l'extraordinaire et 2 fr. 60 à l'ordinaire ; en 1683 lorsqu'une pièce nouvelle « au prix extraordinaire » ne faisait en hiver que 2.590 fr. et en été que 1.725 fr., l'auteur pouvait faire mettre son ouvrage « au prix ordinaire ». Il pouvait aussi, lorsque les recettes descendaient à un niveau voisin du minimum, suspendre les représentations pour se ménager la chance d'une reprise. En 1712 on décida que les « règles » seraient applicables seulement à la pièce qui serait tombée au minimum *deux fois de suite*, ou *trois fois indistinctement* pendant le cours des représentations. (Bonnassiès, *Les auteurs et la Comédie-Française*, 17 et 27).

(2) Les auteurs reprochaient aux comédiens de falsifier les recettes au moyen de concessions d'entrées et d'abonnements abusifs — une entrée à vie à la Comédie-Française se vendait 6.300 fr. en 1757 — et par la compensation inexacte entre les « frais journaliers » et le produit des « petites loges ». Il est certain que les « petites loges », c'étaient *toutes les loges*, sauf celles du Roi, des princes et quelques autres; elles rapportaient 544.300 fr., soit environ moitié de la recette totale, et dépassaient les frais journaliers. Quoique les comédiens répondissent à Beaumarchais que « les frais sont devenus énormes et que tout a augmenté des deux tiers depuis 90 ans », si l'on compare le chiffre des droits d'auteur, de 1780 à 1789, avec la somme globale distribuée aux sociétaires, chaque année, durant la même période, on constate une fraude évidente ; aujourd'hui que les vieilles archives de la Comédie-Française sont ouvertes aux historiens

surtout : témoin l'histoire maintes fois citée du Sr Lonvay de la Saussaye qui, pour cinq représentations de *La journée Lacédémonienne*, dont le produit montait à 24.000 francs, loin de toucher quelque chose, se trouvait *devoir à la Comédie* une somme de 202 francs. Cet exemple, dont Beaumarchais tira bon parti dans sa campagne contre les sociétaires[1], tenait à ce que, pour le calcul des droits, — un 9e du bénéfice net — chaque pièce avait son budget séparé et, si des frais de mise en scène un peu lourds cadraient avec une chute, le résultat était déficitaire.

Aujourd'hui une chute à la Comédie-Française rapporte quelque chose; tel ouvrage, qui disparaissait l'an dernier après cinq soirées dont le total s'élevait à 15.000 francs, procurait néanmoins 1.500 francs à son auteur. Car le temps présent au Théâtre-Français a aussi ses anomalies et, sur les droits de 15 pour cent afférents à la totalité du spectacle, le « lever de rideau », s'il en existe, prélève un tiers, soit en moyenne 300 francs; tandis que, dans toutes les autres salles, il n'a droit qu'à 10 francs au maximum.

Si la petite grivelerie relevée par Beaumarchais était indigne des sociétaires du XVIIIe siècle, le mordant écrivain en a beaucoup exagéré l'importance. J'ai eu la curiosité d'évaluer le dommage réel causé aux auteurs, c'est-à-dire la différence entre ce qu'il leur était promis et ce qui leur était payé : en 9 ans de 1780 à 1789, elle s'élève à 210.000 francs soit 23.300 francs

par la bonne grâce de l'administrateur. De 1780 à 1789, les droits payés aux auteurs montèrent à 656.085 fr., les sommes partagées entre les sociétaires s'élevèrent à 7.130.000 fr.; on voit donc que le bénéfice net, déduction faite des dépenses, fut, pour ces neuf années, de 7.786.000 dont le 9e dû aux auteurs, devait être de 865.000 fr. et non de 656.085 fr.

[1] Voyez, à ce sujet le *Compte-rendu de l'Affaire des Auteurs dramatiques et des Comédiens Français*, publié en 1780, p. 586.

par an. Il est vrai que la perception du droit sur *le profit*, et non sur la *recette brute*, imposait une lourde charge aux pièces qui tenaient l'affiche trop peu de temps pour amortir leurs frais; mais, admis de convention expresse, il avait aussi le résultat contraire d'augmenter beaucoup les droits des pièces à succès.

Si l'on compulse les registres du Théâtre-Français on s'aperçoit bien vite que les faibles droits d'auteur tenaient, non pas tant à la *quotité* du prélèvement ou à la faiblesse *des recettes* qu'au *petit nombre* des représentations de chaque ouvrage. Ainsi les droits d'auteur de Destouches pour le *Médisant* (1715) ou la *Force du naturel* (1750) furent de 315 et 373 francs par soirée; chiffre égal ou supérieur à la moyenne actuelle dans la moitié des théâtres parisiens. Pourtant ces pièces rapportèrent seulement à l'auteur, l'une 4.083 francs, l'autre 4.852 francs, parce que l'une et l'autre ne furent jouées que 13 fois.

Pour un acte en vers libres, *Molière à la nouvelle salle* (1782) La Harpe touchait 460 francs par jour, mais pendant quinze jours, pas davantage. Et peut-être était-ce tout ce qu'un semblable à-propos pouvait prétendre; mais des œuvres qui fournissent 1.000 et 1.100 francs par soirée comme le *Séducteur*, comédie en 5 actes du marquis de Bièvre, ou la traduction du *Roi Lear* par Ducis, ne dépassent pas, la première 14, la seconde 18 représentations. On les reprend 3 ou 4 fois l'année suivante et leur carrière est terminée. Un succès médiocre correspondait à 7 représentations pour *Macbeth* ou à 3 pour *Roméo et Juliette* (1783-1784), avec des droits de 800 ou de 700 fr. par séance. De nos jours un accueil assez tiède aux Français correspond, pour un dramaturge connu, au même taux moyen de 800 francs par séance, mais qui se multiplie 40 ou 50 fois; parce que le public curieux de nouveautés est dix fois plus nombreux que sous Louis XVI.

Un succès d'argent sans précédent au XVIIIe siècle fut celui

du *Mariage de Figaro*, donné 73 fois en 1784, qui valut à Beaumarchais 89.000 francs de droits; soit 1.220 francs par représentation, chiffre, même de nos jours, plutôt exceptionnel[1]. Mais aujourd'hui, une vogue équivalente à celle du *Mariage de Figaro*, se traduirait par 500 représentations et par plus d'un million de droits, perçus tant à Paris qu'en province et à l'étranger.

Ce n'est donc ni à leur groupement syndical, ni à la gestion habile et énergique de leurs intérêts que les auteurs dramatiques doivent l'accroissement de leurs gains, mais à ce fait que leur clientèle s'est grandement étendue et enrichie depuis 120 ans : les abonnés de l'Opéra en 1778 étaient au nombre de 112 et payaient ensemble 280.000 fr.[2] — aujourd'hui 1.700.000 — la somme encaissée en un mois d'hiver de l'année 1783 était de 47.000 francs avec un maximum de 5.200 francs. Le maximum actuel est de 23.000 francs et la moyenne de 16.800. Les recettes annuelles des Français ont peu augmenté, mais à côté d'eux ont surgi quinze scènes de dimensions diverses, où les places se louent à peu près au même prix.

Le théâtre demeure en effet l'apanage de la classe aisée; il vit de la bourgeoisie comme le journal vit du peuple. Sur 100.000 fr. de recettes, dans les salles parisiennes, il n'y a pas

(1) En 1906, la plus forte recette de l'année fut de 9.341 fr., le mardi gras; elle aurait produit — si le spectacle s'était composé d'ouvrages modernes, au lieu du répertoire classique — un droit de 1.401 fr. — Les droits payés en 1784 furent au total de 123.216 fr.; Beaumarchais avait donc encaissé à lui seul, pour 73 séances — faisant un cinquième de l'année — les trois quarts du total.

(2) Le vicomte de Grouchy a publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* (1891) la liste complète des abonnés de l'Opéra en 1778, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au cinquième étage — car il y avait des loges louées à tous les étages par de très grands seigneurs, et non pas seulement jusqu'au second comme de nos jours — avec l'indication du prix que chacun d'eux devait payer pour une, deux, trois ou quatre représentations par semaine.

10.000 francs provenant de places à 3 fr. et au-dessous, et il y a 80.000 fr. provenant de places à 6 fr. et au-dessus. Ce sont les riches qui, depuis 60 ans, ont fait passer de 5 millions, en 1848, à 25 millions en 1908 les recettes des grands théâtres, où l'on constate la disparition progressive des petites places.

Les spectateurs qui les occupaient préfèrent les musics-halls, Edens, Folies, Divans, Alcazars et Eldorados de leur quartier, où, moyennant une pièce de vingt sous, ils sont, trois heures durant, aussi divertis qu'un empereur des Mille et une nuits au comble de la puissance, de la magnificence et de l'oisiveté. Et que peut désirer un homme raisonnable en ce monde, sinon d'être cet empereur, ne fût-ce que par cotisation? Notre démocratie devait posséder un menu-plaisir à la mesure de ses goûts, de son intelligence et de ses ressources, comme elle a des journaux, des romans, des objets de luxe et des hommes d'État, d'un niveau et d'une valeur limités, mais en abondance.

Où l'on voit à quel point le milieu économique nous domine et comment seul il crée les salaires, c'est dans le partage effectif des droits entre les auteurs dramatiques. Voici une société qui organise l'égalité absolue entre ses membres, puisque débutants ou vétérans, inconnus ou célèbres, touchent le même prorata sur la recette brute, sans égard aux bénéfices ou aux pertes de l'entrepreneur. Cependant l'inégalité a beaucoup augmenté entre les auteurs, par *ce seul fait matériel que la clientèle théâtrale s'étant multipliée*, les pièces à succès se jouent beaucoup plus longtemps que naguère, rapportent par conséquent beaucoup plus; tandis qu'avec le renouvellement rapide des spectacles d'autrefois un plus grand nombre d'ouvrages avaient forcément accès à la scène et personne n'y pouvait faire de très gros profits.

Les auteurs dramatiques seraient au nombre de 4.500 si l'on comptait comme tels les 4.200 stagiaires — le « stagiaire » est

celui qui n'a pas encore cinq actes à son actif — auteurs de vagues revues, pochades, proverbes ou « à-propos », représentés quelques soirs devant des rampes lointaines et ignorées. Négligeons quatre mille d'entre eux qui ne sont proprement que des amateurs et touchent ensemble une centaine de mille francs par an, soit 25 francs par tête — il en est dont les droits annuels ne s'élèvent qu'à 1 fr. 75 — et voyons comment se répartissent, entre les 300 sociétaires et les 200 aspirants bénéficiaires d'un minimum de 500 francs par an, les millions encaissés par la corporation, déduction faite de la part des veuves, enfants et autres héritiers des membres défunts.

Sur 500 auteurs vivants 7 ont touché en un an plus de 100.000 francs, 8 ont reçu de 100.000 à 50.000 francs, 27 de 50.000 à 20.000, 28 de 20.000 à 10.000, 40 de 10.000 à 5.000, enfin 390 ont reçu de 5.000 à 500 francs. En résumé une dizaine d'auteurs se partagent le premier tiers, une trentaine le second et 460 le troisième tiers.

Aux sommes distribuées par la société s'ajoute le total inconnu des droits recueillis sur des scènes étrangères avec qui nos compatriotes ont directement traité. On retrouverait chez nos voisins et au-delà de l'océan les bizarres caprices de la foule, qui font la vogue ou la chute des œuvres dramatiques dans leur pays d'origine. Tel drame, à peu près ignoré en France, a produit plus d'un million de droits en Amérique; telle comédie, qui a ravi les Parisiens, échoue en Angleterre et donne 85.000 francs de droits aux États-Unis. Question de traduction parfois ou d'interprétation ; question de mentalité aussi : l' « action » voyage mieux que la « psychologie » ou le « dialogue », et ceux dont la prose voyage mal ont de quoi se consoler en songeant qu'ici la « valeur d'exportation » ne pèse que.... dans la balance du commerce.

Mais nous observons en cette profession libérale le même

phénomène que dans les autres, où les temps modernes ont accru l'inégalité et exalté les privilèges d'une élite. Nous le remarquerons encore pour les 7.000 artistes dramatiques ou lyriques. Nous ne comparerons pas les pensionnaires actuels de nos théâtres de musique aux chantres que les seigneurs féodaux entretenaient dans leurs châteaux, ni aux maîtrises des cathédrales gothiques, dont le « ténoriste » gagnait au xve siècle de 200 à 650 francs par an, plus le logement [1]. Le premier chantre de chapelle d'Anne de Bretagne avait 2.800 francs d'appointements (1498) et l'on donnait à Bruxelles, 21 francs par tête à des « compagnons » qui chantaient devant l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, des « chansons à plaisir » (1527); tandis qu'en 1700 le premier soprano du duc de Savoie était payé 6.700 francs par an.

Nous ne savons ce que Richelieu donnait à la « signora Léonor » une « virtuosa » qu'il avait fait venir d'Italie [2], ni ce que de Nyert, le chanteur préféré de Louis XIII, honoré de l'état de 1er valet de chambre, ou Lambert son élève, se faisaient à la cour; mais, à la fin du règne de Louis XIV (1713), le premier ténor — haute-contre — recevait 6.000 francs par an à l'Opéra et le premier sujet féminin du chant y était payé 18.000 francs à l'époque de la Révolution [3].

Aujourd'hui le premier ténor de l'Opéra gagne 150.000 fr., et, lorsqu'il atteint un certain niveau de célébrité, ses tournées en Amérique lui rapportent, en six mois, trois fois autant. Aucune scène n'est plus assez riche pour se l'attacher à demeure.

(1) Voyez les prix du tome IV, p. 68.

(2) *Mémoires* de Mme de MOTTEVILLE (Ed. Michaud), p. 71.

(3) A. YOUNG (*Voyage en France*) cite des cachets de 950 fr. et de 1.730 fr. par soirée, qui *auraient été donnés* à Bordeaux, en 1780, l'un à Larive l'acteur de la Comédie-Française, l'autre à une cantatrice en vogue qu'il ne nomme pas. Le Bordelais dont il tenait ce renseignement, a évidemment exagéré beaucoup.

Sans sortir de Paris, la concurrence des théâtres de drame et de comédie a fait monter le taux d'engagement des acteurs notoires à des prix inconnus de leurs devanciers, je ne dis pas sous l'ancien régime, mais seulement au milieu du XIXe siècle. Tel, qui excelle aujourd'hui dans la farce, reçoit 80.000 francs par an, tandis que son père, qui n'était pas moins aimé dans cette partie, se contentait de 14.000 francs il y a quarante ans. De simples divas d'opérette ont un cachet journalier de 500 francs et la comédienne la plus favorisée peut recevoir, en neuf mois, 230.000 francs de son directeur.

« Je perds 500 francs par jour à rester ici », disait plaisamment un acteur renommé, en quittant la maison de Molière. En effet les seuls artistes qui n'aient pas augmenté depuis Louis XVI sont les sociétaires de la Comédie-Française, dont le maximum actuel ne dépasse pas 36.000 fr., tant en traitements fixes et en « feux » qu'en participation aux bénéfices. De 1780 à 1789 le nombre des parts étaient peu différent d'aujourd'hui[1] — 23 au lieu de 29 — et la part, qui oscilla pendant ces neuf années de 23.000 à 43.000 francs, valut en moyenne 34.500 francs, non compris les feux et diverses gratifications annuelles. Cette rénumération privilégiée s'expliquait par le monopole dont les « Français » de jadis étaient investis ; mais on ne s'expliquerait pas comment les « Français » d'aujourd'hui, avec des appointements restreints, peuvent conserver des « étoiles », si l'on ne tenait compte du prestige moral de cette maison et de la dignité qu'elle procure.

Ici comme ailleurs le « rang » se paie, il intervient dans la fixation des prix. Or les « rangs » subsistent dans notre démocratie, bien qu'ils aient changés. Dans leur querelle avec les

(1) Outre les 29 sociétaires la troupe des Français compte 33 « pensionnaires » appointés de 2.400 à 12.000 fr., plus les « feux ».

auteurs de 1780, les acteurs, pour justifier leur gain faisaient valoir que « la profession de comédien est ingrate, exclusive de toute autre, que l'on y est abreuvé de dégoûts ». Cent ans après Molière l'ostracisme contre les « planches » n'avait pas désarmé: pour avoir épousé la nièce du comédien Fréville, fille d'un danseur de l'Opéra, François (de Neufchâteau), le futur comte de l'Empire et président du Sénat, ne put se faire inscrire en 1769 avocat au Parlement ni au Conseil.

La situation sociale des artistes s'est transformée et même celle de quelques-uns d'entre eux a grandi beaucoup plus, on vient de le voir, que leur salaire. Le travail intellectuel, sous toutes ses formes, s'est élevé à une dignité dont les interprètes de l'œuvre prennent leur part à côté des créateurs. Cette évolution est toute récente. Aux temps féodaux, vis-à-vis de l'homme de puissance et de richesse, l'homme de pensée était dans l'attitude où les miniatures des vieux manuscrits nous le font apercevoir : le premier assis, debout ou à cheval, recevant l'hommage que le second à genoux, incliné, salutateur, lui fait de son livre.

Sous la monarchie modernisée les cadres avaient conservé la structure de l'ancienne société, dont les mœurs avaient gardé l'empreinte. Être d'épée, d'église ou de robe, c'était être « quelque chose » ; hors cela l'on n'était rien et de rien. Ces castes n'étaient point d'ailleurs fermées, l'argent y donnait entrée de plein saut ; le mérite, uni à cette sorte d'adresse que nous nommons l' « arrivisme », permettait aussi d'y avoir accès, et la faveur du prince pouvait porter au sommet ceux qu'à raison ou à tort elle avait distingué. Mais à la condition qu'ils rentrassent dans le moule politique de l'État, qu'ils suivissent ses filières, c'est-à-dire qu'ils se fussent engagés dans une des carrières ecclésiastique, militaire, ou judiciaire et administrative. S'ils se contentaient d'être de libres génies, ils resteraient en marge des institutions et

n'auraient qu'une place médiocre dans la France officielle, qui était alors toute la France. Ces grands écrivains, d'où le XVIIe siècle tire à nos yeux son principal lustre, n'ont été que d'humbles comparses à la cour de Louis XIV.

Non pas parce qu'ils étaient sans naissance et sans biens, mais parce qu'ils étaient « gens de lettres », au lieu d'être quelque peu maîtres des requêtes, intendants de finance, conseillers au parlement, capitaines de chevau-légers ou aumôniers de prince, voire écuyers de vénerie ou de volière. Racine en fournit un exemple typique : Louis XIV et Mme de Maintenon l'envoyaient chercher « pour être amusés par son entretien » ; il a « des privances » avec le Roi qui, afin de l'entendre lire Plutarque à haute voix, le fait coucher dans sa chambre.

Quelle inconvenance! « Un homme de rien! » s'écrie un contemporain scandalisé. Or nombre de subalternes que le caprice royal, depuis Henri IV jusqu'à Louis XVI, a métamorphosés en ministres et en grands seigneurs, n'ont pas été de plus haute extraction que Racine. Mais, pour celui-là, il n'est point d'un métier à pousser sa fortune plus loin que l'honneur de la conversation familière. Encore doit-il prendre garde à ne pas aborder les sujets politiques qui ne le regardent pas. Racine le fit un jour, au petit péril de sa faveur; il osa coucher par écrit quelques idées justes sur le gouvernement qui déplurent, et il fut sèchement remis à sa place : « Parce qu'il est grand poète, dit Louis XIV, veut-il être ministre! »

Cette ironie prête à rire, dans un sens tout opposé à celui où l'entendait le monarque de 1698 dont les choix, en fait de ministres, sont connus à cette époque pour avoir été assez malheureux. De sorte que les conseillers patentés ne semblent vraiment avoir eu, sur un esprit tel que Racine, d'autre avantage que le brevet.

Le pauvre grand homme pourtant accepta la leçon; il demeura

navré de son intrusion dans un domaine interdit et nous le voyons, derrière les charmilles de Versailles, combiner avec Mme de Maintenon un recours en grâce qu'interrompt le bruit d'une calèche : « C'est le Roi qui se promène, cachez-vous. » Et Racine se sauva dans un bosquet.

L'État contemporain, issu d'un parti, a des favoris encore parmi les gens de lettres ; à ceux de « son parti » il réservera les menues distinctions, le panache qui se donne par décret, y compris le panache de corbillard, les apothéoses d'outre-tombe ; mais du moins parmi nous, sauf les cuistres, personne n'a-t-il plus du roi-peuple cette peur que Racine avait du grand-roi ; et c'est quelque chose.

Les gens de lettres, les savants, les artistes en tout genre ont gagné beaucoup à l'avènement de la démocratie et même à un certain abaissement des fonctions publiques. L'ancien régime ne les avait jamais admis aux premiers rangs ni aux premiers titres et Napoléon Ier, sous ce rapport, avait imité l'ancien régime. C'était une tradition encore trop fraîche pour être brisée du premier coup. Lorsque le temps sembla venu de décerner à la littérature des récompenses équivalentes à celles jusque-là réservées à l'armée, ou à la politique, ces récompenses ne valaient plus grand'chose pour personne et les galons étaient décidément fanés.

De ces galons la monarchie en avait institué un, l'Académie Française, « compagnie de gens doctes et recommandables pour la connaissance des belles-lettres ». C'était, comme dit Chamfort, une manière de leur donner un « état » ; état bien modeste au début et qu'un « homme de qualité » n'eut point accepté sans déroger. Richelieu qui fondait la corporation n'y entrait pas ; il en était seulement le « protecteur », comme après lui le chancelier Séguier. Lorsque fut créé le premier jeton académique (1672) on pensa le fixer à un demi-louis d'or, mais on reconnut qu'en

égard au nombre des séances, cela ferait 2.700 francs par an et que « ce bénéfice, les grands de la cour chercheraient, dit un membre de l'Académie, Charles Perrault, à le faire avoir à leurs aumôniers, aux précepteurs de leurs enfants et même à leurs valets de chambre. »

Ce bénéfice qui ne dépassa pas 480 francs jusqu'à la Révolution, les « grands de la cour » le briguèrent bientôt après pour eux-mêmes; cette confraternité avec les premiers gens de lettres, les fils et les petits-fils des personnages officiels qui l'eussent repoussée, la briguèrent comme un honneur. Non que les membres de la compagnie fussent tous célèbres ou éminents. Les « utilités » de 1635, les « enfants de la pitié de Bois-Robert » que le jovial abbé avait introduit sur la liste pour faire nombre, avaient été remplacés au XVIIIe siècle par d'autres « passe-volants » qui ne les surpassaient guère. Mais le corps s'était revêtu d'autorité et de prestige. L'ombre des génies qui, en moins de cent années, s'étaient assis à la table académique, planait sur elle et suffisait à la glorifier.

Depuis Napoléon, sans que l'uniforme palmé de vert dont l'avait doté l'Empereur y fût pour rien, l'Académie n'a cessé de grandir; mais les gens de plume ont grandi plus encore, et assez pour se pouvoir passer d'elle, s'il plaisait à l'État de la supprimer comme une aristocratie importune. L'opinion suffirait à donner aux écrivains la place et le relief auquel ils peuvent prétendre de leur vivant et l'Académie ne leur sert de rien après la mort. Ce qu'elle fait le moins ce sont des « immortels » puisque, sur plus de 600 membres qu'elle a comptés depuis son origine, les noms d'une soixantaine seulement sont illustres ou connus de la postérité, et que soixante autres noms, tenus à l'écart par l'orgueil ou la jalousie, ne sont pas moins illustres et constituent ce qu'on appelle le 41e fauteuil. Si bien que l'Académie, par l'éclat d'une pléiade incomparable,

commande le respect de la foule qui n'y a point accès; et qu'aussi elle ne peut illusionner ceux qui en font partie sur l'efficacité de cet honneur viager pour les tirer de l'oubli, s'ils n'ont pas de quoi s'en tirer tout seuls.

CHAPITRE XI

PARTAGE DES RECETTES FRANÇAISES ENTRE TRAVAILLEURS ET CAPITALISTES

De la répartition proportionnelle du revenu actuel entre les classes — Le capital a sextuplé depuis cent ans, tandis que les salaires ont seulement quadruplé. — La distance a grandi entre les riches et les pauvres. — Réponse de quelques économistes tirée de la baisse du taux de l'intérêt. — Cette réponse est sans valeur. — Les variations du taux de l'intérêt n'ont rien de commun avec la part du capital dans le revenu global de la nation. — Elles n'ont rien à démêler non plus avec les variations des salaires, ni aux temps passés, ni dans l'univers actuel. — La part du « patron » dans l'industrie ; sa diminution considérable. — La comparaison des salaires aux bénéfices ne signifie rien pour le démontrer. — Seules preuves concluantes qu'il est aisé d'en fournir. — Comment concilier la réduction du bénéfice patronal avec l'accroissement de la fortune des capitalistes. — La coïncidence des deux phénomènes montre que cette fortune n'a pas été dérobée aux travailleurs. — Quels sont les détenteurs actuels de ces capitaux. — Le travail d'un demi-siècle cristallisé en épargnes. — Les capitaux formés sans travail. — Par leurs capitaux, travaillant à l'étranger, les Français encaissent plus de « revenus » que de « salaires. — L'accroissement des revenus par rapport aux salaires est le critérium des progrès d'un peuple ; la France de Louis XV et celle d'aujourd'hui ; la Russie et l'Angleterre. — Part du capital : 40 pour 100 ; part du travail 60 pour 100. — Pourquoi les « égalomanes » doivent prendre leur parti de l'agglomération des capitaux. — Comment le progrès moderne tend non pas à égaliser les « fortunes », mais à égaliser les « jouissances ».

A la fin de l'histoire des revenus, appointements, bénéfices et honoraires une question se pose, qui intéresse l'ensemble des travailleurs et des capitalistes ; elle mérite d'être traitée ici, parce qu'elle forme le complément des chapitres qu'on vient de lire sur ceux que j'ai qualifiés de « riches ». Richesse bien relative ai-je dit[1] puisqu'elle consiste à dépenser annuellement plus de 2.500 francs par famille. Mais puisque l'on admet que les recettes globales des Français montent à 27 milliards de francs[2]

(1) Voyez ci-dessus p. 85.

(2) Je conserve le chiffre de 27 milliards parce qu'il avait été généralement admis et que je l'ai employé moi-même précédemment dans ce volume. Dans le tome Ier, chapitre 1er, de cet ouvrage (page 11), écrit en 1892, j'avais adopté le chiffre de 25 mil-

et qu'il existe sur notre territoire 11 millions de « feux », 2.500 francs par an constituent la moyenne de ce qui reviendrait à chacun de ces ménages si l'on partageait exactement entre eux la masse des salaires et des revenus. La plupart des journaliers ruraux ne gagnent pas moitié de ce chiffre, nombre d'ouvriers parisiens le dépassent; quel que soit d'ailleurs leur état social, ceux qui disposent d'une somme supérieure à 2.500 francs ne forment pas plus du cinquième de la nation.

Les salaires ayant triplé et quadruplé depuis un siècle, tandis que le coût de la vie doublait à peine et pour beaucoup de chapitres, tels que le blé, ne haussait pas, nul ne conteste que le bien-être des salariés ne soit deux fois plus grand. Peu importe, répondent les dévôts de l'égalité, que les ouvriers aient vu croître leur salaire, si les capitalistes ont vu croître davantage leur fortune; peu importe que les pauvres soient devenus moins pauvres, si en même temps les riches sont devenus plus riches; si la distance entre eux n'a pas varié, si même l'écart a grandi entre ceux qui possèdent le moins et ceux qui possèdent le plus.

A ces détracteurs du présent quelques économistes ont cru faire une réponse péremptoire, en montrant la plus-value de la main-d'œuvre concordant avec la baisse du taux de l'intérêt. Il n'a pas été difficile à leurs adversaires d'observer : que le taux de l'intérêt ne signifiait rien ici [1], que les capitaux pouvaient grossir dans leur ensemble beaucoup plus que leur loyer ne s'amoindrissait.

liards qui était exact il y a 18 ans. Aujourd'hui j'inclinerais à penser que le chiffre de 27 milliards est devenu trop faible et qu'il doit être remplacé par celui de 30 milliards au moins; mais, si la moyenne afférente à chaque feu doit être portée à 2.700 fr., la part respective de chaque nature des recettes dans la somme de 30 milliards, ne serait pas modifiée.

(1) M. Chatelain, dans trois articles publiés en avril et mai 1907 par la *Revue des Questions pratiques de Législation* (Lyon) a fort bien exposé cette objection et la confusion faite entre le « taux de l'intérêt » et la « part proportionnelle des capitalistes » dans le revenu global.

Si le fait se produit, si, *dans les recettes globales des Français*, les capitalistes prennent plus et les travailleurs moins qu'il y a un siècle, c'est la preuve, concluent-ils, que le progrès profite aux capitalistes plus qu'aux travailleurs.

Remarquons d'abord que les variations du taux de l'intérêt n'ont rien à démêler avec celles des salaires. Aucune connexité entre ces deux phénomènes; l'histoire fournit des exemples, soit d'une baisse des salaires coïncidant avec une baisse du taux de l'intérêt — au XVIe siècle — soit des prix du travail doublant, pendant que le loyer de l'argent demeure immobile — du XIVe au XVe siècle. — Sans chercher dans le passé, si nous jetons un regard sur le globe nous voyons aux États-Unis l'intérêt élevé de même que les salaires, en Russie les salaires bas et l'argent cher, en Belgique les salaires et l'argent également bon marché [1].

En France, le taux de l'intérêt, après avoir baissé de 1815 à 1848 jusqu'à 3 pour cent, remonta sous le second empire à plus de 5 et, de sa baisse récente depuis trente ans, il faut exclure les revenus fixes, dont la capitalisation plus haute accroît *nominalement* la fortune publique. C'est un point important à considérer, puisque le grand argument, pour convaincre le travailleur qu'il est spolié, consiste à lui dire : pendant que le capital sextuplait — de 1800 à 1908 — les salaires ont simplement quadruplé.

Il est pourtant indéniable que dans l'industrie et le commerce la part du patron a diminué. Pour s'en rendre compte il ne faut

[1] Il ne faut pas dire : plus les capitaux augmentent, plus l'intérêt baisse. Les capitaux peuvent augmenter prodigieusement dans un pays et l'intérêt peut se maintenir très haut; il peut même augmenter aussi. Cela dépend du besoin que l'on a de capitaux. L'intérêt peut être très bas quoiqu'il y ait fort peu de capitaux, si l'on n'en fait pas une grande demande et une grande consommation. C'est ce qu'on a vu à certaines époques.

pas, comme on le fait parfois, mettre en parallèle dans une affaire quelconque les salaires avec les dividendes : suivant que l'objet de l'entreprise exige plus ou moins de main-d'œuvre, il semblera que le capital reçoit beaucoup ou très peu, *par rapport au travail*, et ce ne sera peut-être pas plus vrai dans un cas que dans l'autre. Il faut savoir aussi quelle est l'importance du capital initial et non pas seulement le chiffre d'affaires[1].

Mais, si l'on ne saurait tirer aucune conclusion de la comparaison du bénéfice avec les salaires, on peut comparer le bénéfice sur le même objet à deux époques successives et l'on se convainc alors que, dans ce domaine immense de la production et de l'échange, la part du capital s'est réduite et la part du travailleur s'est accrue. Lorsqu'on entend dire que l'ouvrier a droit au produit intégral de son travail, cela veut dire, je pense[2], que le travailleur capitaliste — appelé patron — devrait cesser de prélever, sur le prix de l'objet fabriqué, le loyer de son argent employé à l'achat des outils et des matières premières. En attendant que les capitaux aient été supprimés par ce qu'on nomme l' « organisation coopérative du crédit », nous constatons déjà que le capital a été réduit à la portion congrue.

(1) Une usine, au capital d'un million, brassera peut-être 5 millions d'affaires, prélèvera un bénéfice de 200.000 fr. et distribuera 600.000 fr. de salaires. Les ouvriers auront 12 o/o et les capitalistes 4 o/o des recettes ; mais en réalité l'argent des capitalistes rapportera 20 o/o. Souvent aussi le capital originaire n'a servi aucun intérêt durant de longues années, pendant lesquelles il s'est insensiblement grossi.

(2) A coup sûr on ne saurait entendre, par ce mot de *produit intégral* qu'il puisse profiter égoïstement des transformations que le machinisme fait subir à son métier ; autrement tel corps d'état, dans les textiles où la révolution a été plus profonde qu'ailleurs, gagnerait cinquante fois plus que les tisserands d'il y a un siècle ; ce qui serait un privilège quelque peu excessif vis-à-vis des autres corporations et surtout de la masse des consommateurs, auxquels la concurrence se charge de transférer le profit de chaque découverte, sous forme d'abaissement des prix.

Par rapport à ce que prenaient, pour l'intérêt de leurs avances et de leur matériel rudimentaire, les petits patrons d'il y a cent ans sur chaque kilo de fer, de charbon, de papier ou de cuir, sur chaque mètre de drap ou de toile, sur chaque tonne de marchandises transportée par terre ou par eau, les gros patrons d'aujourd'hui prennent infiniment moins. La distance entre la journée du « maître » et la journée du « compagnon », qui constituait le bénéfice patronal sous Napoléon Ier, multipliée par les deux ou trois mille « compagnons » qu'emploient les Sociétés Industrielles de nos jours, représenterait pour elles un bénéfice cinq ou six fois supérieur à tous ceux qu'elles espèrent recueillir. Cependant l'outillage qu'elles fournissent à ces deux ou trois mille hommes coûte beaucoup plus que tous les outils réunis dont ils se servaient il y a cent ans.

C'est même pour s'être contentée d'un profit inférieur que la grande industrie a supplanté la petite, et non pas seulement pour avoir introduit des procédés mécaniques perfectionnés. La preuve c'est que dans le commerce, où il n'y a pas de mécanique ni de travail usinier, c'est en réduisant ses ambitions de lucre que le gros commerçant a tué le petit. Et le mouvement ne s'arrête pas : dans toute manufacture dont on peut suivre l'histoire depuis cinquante ans, on constate que, sur chaque unité de marchandise, quels que soient les progrès réalisés dans la fabrication, le gain s'est aminci tandis que la journée de l'ouvrier renchérissait.

Comment donc concilier ces deux faits, en apparence contradictoires : l'accroissement de la fortune des capitalistes, supérieur à la hausse des salaires, et l'extrême réduction du bénéfice patronal ? Il est clair, par la coïncidence même des phénomènes, que la fortune advenue aux capitalistes n'a pas été dérobée aux travailleurs. Au contraire, loin d'en avoir fait les frais, ce sont les travailleurs qui en sont les propriétaires ;

du moins les plus chanceux d'entre eux, car nos capitalistes sont tous de date récente. Le travail, c'est le gain annuel; le capital, c'est le gain accumulé d'un demi-siècle. Et comment interdire au travailleur d'épargner, s'il lui plaît, quelque chose sur son gain de l'an dernier, de le cristalliser en capital et d'en tirer un revenu.

Les capitaux se forment d'ailleurs et peuvent augmenter par des causes où le travail n'a rien à voir : les propriétaires du sol de Paris, des grandes villes et de quelques localités où le terrain a prodigieusement augmenté; ceux des domaines sis en des provinces reculées dont les voies de communication ont quadruplé la valeur; les porteurs de fonds d'État français et d'obligations de chemins de fer, souscrits à l'émission un tiers plus bas que le cours actuel; ceux-là, et bien d'autres, tels que les actionnaires de compagnies d'assurances, de banques ou de commerce, ont gagné, sans qu'on les puisse accuser d'exploiter le travail d'autrui, puisque leur capital ne servait à payer aucun travail manuel.

Il est aussi beaucoup de capitaux français qui ne correspondent pas à du travail français, puisqu'ils sont placés à l'étranger. Ici les Français encaissent nécessairement plus de revenus que de salaires, à l'inverse des Américains qui reçoivent plus de salaires que de revenus; puisque le prix tout entier du travail reste chez eux et qu'une partie du loyer des capitaux émigre dans le vieux monde.

Cette opposition que l'on veut faire, entre le développement des capitaux et celui des salaires, pour en tirer des arguments contre le temps présent, est si vaine et si fausse que, tout au rebours, l'accroissement des revenus par rapport aux salaires est le critérium des progrès d'un peuple : c'est signe qu'il s'y forme des capitaux. Nous évaluons les salaires actuels en France à 12 milliards et les revenus à 9 milliards. Or sous Henri III ou

sous Louis XV le total des salaires, *comparé à celui des revenus*, devait être *proportionnellement* supérieur à ce qu'il est aujourd'hui, quoique l'aisance des salariés fut bien moindre que de nos jours. Dans la Russie contemporaine la somme des salaires est, par rapport à la somme des revenus, bien plus grande qu'en Angleterre ; ce qui n'empêche pas le moughik d'être pauvre, tandis que l'ouvrier anglais est riche.

Jusqu'ici nous venons d'appeler « salaire » la rétribution du pur travail manuel et nous l'avons comparée à la rente que l'argent, placé n'importe où et n'importe comment, représenté par des valeurs ou par des immeubles, rapporte, sinon sans risque, du moins sans labeur. Mais il est d'autres salaires : les appointements des fonctions privées ou publiques et les honoraires des professions libérales, que l'on peut estimer à deux milliards et demi par an. Il est aussi des revenus mixtes, produits à la fois du travail et du capital : ce sont les bénéfices des commercants, des industriels, des fermiers ou autres exploitants du sol, que nous avons chiffrés à trois milliards et demi[1]. Sur le profit de cette classe on peut admettre que la moitié *au plus*

[1] En Angleterre les statistiques de l'*Income Tax* donnent, pour les appointements, le chiffre de 2 milliards 900 millions et celui de 5 milliards 200 millions pour les bénéfices du commerce, de l'industrie, de l'exploitation agricole et *des professions libérales* (comptées par nous avec les appointements). Soit, pour ces diverses catégories, un total de 8 milliards 100 millions au lieu des 6 milliards que nous leur attribuons en France et la différence paraîtra plus sensible encore si l'on songe, qu'en Angleterre, les revenus inférieurs à 4.000 fr. exempts d'impôts, ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus.

La Grande-Bretagne nous est également très supérieure au point de vue des valeurs mobilières — 8 milliards 500 millions au lieu de 4 milliards en France — au point de vue de la propriété *bâtie* — 5 milliards 130 millions (sur lesquels 1.150 millions à Londres) au lieu de 2 milliards 200 millions chez nous. — Nous ne l'emportons que pour la propriété foncière *rurale* — 2 milliards 800 millions en France contre 1.300 millions dans le Royaume-Uni. Voyez, à l'Appendice, le détail des revenus anglais, tirés des tableaux de l'*Income Tax*.

représente l'intérêt de son argent et l'autre moitié son salaire.

Ainsi dans la répartition proportionnelle des recettes nationales, la part du travail, quelque soit sa nature, depuis la journée du maçon jusqu'à la comédie de l'auteur dramatique, se chiffre annuellement par quelque 16 ou 17 milliards, moitié plus que les 10 ou 11 milliards de revenu des capitaux. Mais n'allez pas croire qu'il y ait un avantage quelconque pour une nation à ce que la part du travail dans les recettes — qui se trouve ici de 60 pour 100 — surpasse la part du capital — qui est de 40 pour 100.

C'est un fait sans conséquence ; même le contraire serait plus avantageux pour la France : il vaudrait mieux que la part des capitaux égalât celle des salaires, ce qui est probablement le cas en Angleterre[1]. Reprocher aux capitaux d'avoir en cent ans augmenté plus que les salaires — qui ont quadruplé — c'est faire le procès de la France moderne sur un chapitre où elle mérite précisément d'être louée : celui de ses économies que les financiers apprécient à 1.800 millions par an.

Il est vrai que ces capitaux, de nouvelle création, ne sont pas distribués à chacun par la destinée, comme le pain bénit à la grand'messe, en parcelles uniformes, dans une corbeille où il n'y a qu'à plonger la main. Ils s'agglomèrent et se concentrent chez quelques travailleurs heureux, par le jeu même des forces contemporaines, qui parfois ne laissent pas de milieu entre la ruine et l'extrême opulence, et qui partout, jusqu'au sein des professions libérales, instituent le triomphe pécuniaire d'une élite. A coup sûr les « égalomanes » ne s'attendaient pas à pareille trahison de la démocratie qui se plaît à forger des altesses économiques. Il faut en prendre son parti. Nul système coercitif, qu'il naisse de la colère ou du rêve, n'entravera ces ascensions tant qu'elles seront utiles.

(1) Voyez plus loin aux Pièces justificatives.

Or elles sont utiles en ceci : les princes de la production, en vulgarisant au profit du plus grand nombre un luxe ordinaire et banal — il n'y avait de banal autrefois que la misère — retirent au riche une partie de son privilège et à la richesse une partie de sa valeur. Ils sont ainsi les agents de l'évolution moderne qui, si elle n'a pas pour but d'égaliser les « fortunes » a pour résultat d'égaliser les « jouissances » .

APPENDICES

I. — VALEUR, EN MONNAIE ACTUELLE, DE LA LIVRE TOURNOIS.

La livre tournois ayant été constamment, au cours de ce volume, traduite et exprimée en francs actuels, non seulement d'après sa *valeur intrinsèque*, comme précédemment, mais d'après cette valeur, multipliée par la *puissance d'achat* d'un poids donné d'argent, je crois utile de compléter le tableau du tome I[er], page 481 (sur la valeur moyenne du marc d'argent fin en livres-monnaie et de la livre tournois en francs *intrinsèques*) par un tableau de la livre-tournois en francs *actuels*.

Dans les tomes précédents, consacrés à l'histoire de la monnaie, de la terre, des maisons, des salaires et des prix de toutes sortes, il était nécessaire de se servir de *francs intrinsèques*, puisqu'il s'agissait précisément *d'établir le rapport* entre les prix d'autrefois et les prix d'aujourd'hui, ramenés à une monnaie, identique à toutes époques, de 4 grammes et demi d'argent fin appelée franc. Dans ce tome V, le rapport étant connu et établi par les études antérieures, je me suis exclusivement servi de francs contemporains, déduits de leur pouvoir d'achat variable suivant les dates.

Le lecteur qui désire connaître la correspondance entre la livre-monnaie, le franc intrinsèque (valeur en grammes d'argent) et le franc relatif (valeur d'achat) trouvera ces renseignements au tableau ci-dessous :

Une livre-tournois vaut :

DATES	Francs intrinsèques d'après son poids d'argent	Au pouvoir de	Soit en francs actuels
	fr c.		fr. c.
1201-1225	= 21,77	× 4,50	= 98
1226-1290	20	4	80
1291-1300	16	4	64
1301-1320	13,40	3,50	47
1321-1350	12 25	3 50	43
1351-1360	7,26	3	22
1361-1375	8,90	3	27
1376-1389	8,90	4	36
1390-1400	7,53	4	30
1401-1410	7,53	4,25	38
1411-1425	6,85	4,25	28
1426-1445	6,53	4,50	27
1446-1450	5,69	4,50	26
1451-1455	5 69	6	34
1456-1487	5,29	6	32
1488 1500	4,64	6	28
1501-1511	4,64	5	23
1512-1525	3,92	5	20
1526-1540	3,92	4	16

DATES	Francs intrinsèques d'après son poids d'argent	Au pouvoir de	Soit en francs actuels
	fr. c.		fr. c.
1541-1550	3,34	4	13,30
1551-1560	3,34	3	10
1561-1572	3,11	3	9,30
1573-1575	2,88	3	8,60
1576-1579	2,88	2,50	7,20
1580-1600	2,57	2,50	6,50
en 1601	2,57	3	7,70
1602-1614	2,39	3	7,10
1615-1625	2,08	3	6,25
1626-1635	2,08	2,50	5,20
1636-1642	1,84	2,50	4,70
1643-1650	1,82	2,50	4,50
1651-1675	1,62	2	3,25
1676-1700	1,48	2,33	3,45
1701-1725 [1]	1,22	2,75	3,34
1726-1750	0,95	3	2,85
1751-1758	0,90	2,33	2,10
1759-1775	0,95	2,33	2,20
1776-1790	0,95	2,10	2

[1] Pour tous les prix contemporains du système de Law, voyez le tome Ier p. 73 et suivantes et page 781. *Au contaire de ce que nous avons entendu dire*, les prix de cette époque ne varièrent pas ; seul le taux de l'intérêt baissa considérablement. Mais il est *très-rare* de trouver un prix enflé nominalement par le Système ; lorsqu'il s'en rencontre un par hasard *sa disparité* avec les prix *du même objet*, dans les années antérieures à 1718, suffit à le faire reconnaître pour faux et exagéré. La moins-value des espèces ne se fit sentir qu'après 1725.

II. — ORIGINE DES GRANDES FORTUNES ACTUELLES, EN FRANCE

(Voyez le Chapitre Ier).

Sur les 350 fortunes de plus de 10 millions de francs, que nous indiquent les statistiques de l'enregistrement, l'origine de beaucoup est notoire. J'en ai relevé une centaine, parmi les principales, qui ne doivent pas être inférieures à 20 millions en capital, pour en dresser le tableau d'après leur source ; soit qu'elles appartiennent encore à leurs fondateurs, soit que déjà elles aient passé à des héritiers :

32 banquiers, créateurs d'affaires financières, organisateurs du crédit ou spéculateurs.
9 métallurgie, extraction du minerai et transformateur du fer et de l'acier.
8 fortunes faites à l'étranger dans des industries diverses (Amérique, Afrique, Turquie, Autriche, Espagne).
7 magasins de nouveautés et établissements similaires, couture, modes.
6 fabrique et raffinage du sucre.
5 fabrication et commerce du vin de Champagne et de l'eau-de-vie.
5 construction de canaux, chemins de fer, grandes entreprises de voirie et d'édilité.
4 objets d'ameublement, pianos, tapis, machines à coudre.
4 commerce et fabrique d'épicerie.
4 commerce d'exportation, commissionnaires, agents de change.
4 propriétaires de terrains à Paris ou de sols propres à l'exploitation de minerais.
3 fabriques de chocolat.
2 usines à gaz.
2 journaux populaires à grand tirage.
2 raffinage et commerce du pétrole.
1 fabrique de papier.
1 fabrique de parfumerie.
1 prince de l'ancienne famille royale française (biens héréditaires).

Total 100.

Je ne prétends pas que les autres fortunes de 10 millions et au-dessus se répartissent exactement suivant les mêmes bases entre les mêmes professions ; mais on peut augurer, par le résumé ci-dessus, la nature et le mode d'acquisition de la totalité des fortunes actuelles, ainsi que leur formation récente.

III. — L'OR ET L'ARGENT MONNAYÉ EN FRANCE

(Voyez p. 48 ci-dessus).

Au 21 mars 1907 l'encaisse de la Banque de France se décomposait ainsi :

Or. — Lingots.	997.100.000 fr.	
Or monnayé. . .	1 763.500.000 fr.	
Total de l'encaisse or.		2 760.600.000 fr.
Encaisse argent.		907.200.000 fr.
Encaisse totale de la Banque		3.667.800.000 fr.

Quant à la quantité totale de numéraire existant en France, partant des données fournies par l'enquête monétaire du 15 octobre 1903, M. de Foville l'évaluait à 4 milliards 800 millions d'or monnayé et 2 milliards 130 millions d'argent. En déduisant de ces chiffres le montant du stock métallique de la Banque, au jour de l'enquête, on obtient le résultat suivant pour les monnaies en circulation :

	Or.		*Argent.*
Stock total de la France. .	4.800 millions		2.130 millions
Encaisse de la Banque en or monnayé.	1.661	encaisse en arg. mon.	1.108
Total de la monnaie en circulation	3.139 millions		1.022 millions

Aucune autre évaluation n'a été tentée depuis cette époque; en raison du développement des affaires ces chiffres ont plutôt augmenté que diminué.

Le stock monétaire de la France, comprenant l'or et l'argent monnayés et les lingots d'or existant à la Banque, se décomposerait donc actuellement de la façon suivante :

	Or.	*Argent.*	*Total.*
A la Banque de France.	2.760 millions	900 millions	3.660
Dans la circulation.	3 100	1.000	4.100
Total	5.860	1.900	7.760

Quant aux lingots d'or et d'argent existant dans le pays, en dehors de l'encaisse de la Banque, on ne possède aucun moyen de le déterminer. On doit toutefois tenir compte que l'argent est ici porté pour sa valeur « monétaire », à peu près double de sa valeur « commerciale » et réelle. Les 1900 millions de monnaie argent ne vaudraient ainsi, s'ils étaient à vendre, que 975 millions de francs en or.

IV. — RÉPARTITION ACTUELLE DE LA FORTUNE, EN FRANCE

(Voir le chapitre III, p. 78.)

Le tableau suivant, dressé avec les chiffres fournis par le ministère des Finances, a pour base les successions soumises au paiement des droits d'enregistrement. Pour ne pas grossir ni diminuer à tort le nombre et le montant des fortunes de cinq millions de francs et au-dessus, j'ai pris la moyenne, pour celles-là, non pas seulement de trois années, comme pour les fortunes inférieures, *mais de huit ans*. Ici en effet, le nombre des décès varie, d'une année à l'autre, du simple au double (pour les successions de 5 à 10 millions) et du simple au décuple (pour les fortunes supérieures à 10 millions). De plus, désireux d'écarter toute chance de majoration, j'ai laissé de côté, dans le calcul de la moyenne, une année où s'était ouverte la succession exceptionnelle du Baron Alph. de Rothschild.

J'ai multiplié par 35 *la moyenne* du nombre des décès et de l'annuité successorale de chaque groupe, afin d'obtenir le nombre et le montant total des fortunes françaises.

Le coefficient de 35 (ou même de 36), dont on s'est servi jusqu'à ce jour dans toute l'Europe et dont l'administration française fait usage dans ses statistiques, représente le laps de temps moyen au bout duquel une fortune change de mains. Les critiques qui ont été faites récemment de ce multiplicateur 35, en Angleterre [1] ne semblent pas décisives et ne s'appliquent pas à la France; surtout en ce qui concerne le tableau suivant, où je n'ai pris pour base que les mutations *par décès*, — les successions, — et non les donations *entre vifs* (comprenant les dots, partages anticipés, etc.). Comme ces donations atteignent annuellement un milliard environ, s'il en avait été tenu compte dans le calcul, la fortune française acquittant les droits se serait par là même trouvée plus forte de 35 milliards (1 milliard × 35), et portée à 209 milliards de francs, passif déduit, au lieu de 174 milliards.

Or ce chiffre de 209 milliards serait encore de beaucoup inférieur à la fortune réelle; puisque, dans l'évaluation du chapitre III de ce volume [2], qui se chiffre par 235 milliards, je n'ai fait entrer que les terres, les maisons et les valeurs mobilières susceptibles de revenu.

Mais il existe plusieurs autres sortes de biens tels que le numéraire, dont la France possède pour 7 milliards monnayés, le mobilier, depuis les bijoux et les objets d'art du riche jusqu'à l'outillage agricole du cultivateur, que l'on ne peut guère estimer moins de 10 milliards, le bétail apprécié à 6 milliards, enfin la valeur des fonds de commerce, des marchandises en magasin, de la propriété littéraire ou artistique. Si l'on voulait faire état de ces sources multiples et les joindre aux capitaux fonciers et aux actions ou obligations, le total de la fortune française monterait, je pense, non plus seulement à 235, mais à 260 ou 265 milliards. Cette remarque est importante, pour se convaincre que le total de 174 milliards, connus du fisc, tel qu'il figure au

[1] Voyez plus loin la *Répartition* comparée de la fortune, en Angleterre et en France.
[2] Voyez ci-dessus, p. 78.

tableau ci-après, est certainement *inférieur à la réalité* et que ce chiffre de 174 milliards (produit de la multiplication par 35 de l'annuité *successorale, seule*) ne saurait en tous cas passer pour exagéré.

On en peut dire autant du détail des fortunes, tel qu'il est donné dans ce tableau et tel qu'il a été exposé au chapitre III du présent volume. Si l'auteur mérite un reproche, c'est *d'avoir atténué la concentration* réelle de la richesse, puisqu'il semble confondre « les successions » avec les « familles » ou « ménages ». Or, dans un ménage aisé, la mort de chacun des conjoints donne ouverture à un héritage. Un « feu » ou famille de 4 personnes en moyenne, vivant sous le même toit, correspond très souvent non pas à *un* héritage mais à *deux*. *C'est donc réduire la part moyenne de chaque famille que de l'identifier* avec le montant moyende chaque succession ; puisque le nombre des familles capitalistes est moindre que le nombre des successions.

Comme il s'agit ici de constater des évolutions sociales ou économiques, pour en tirer des leçons, mieux vaut, afin d'offrir des conclusions inattaquables, rester en deçà des statistiques légales plutôt que d'être suspect de les pousser à l'extrême. Mais il importait de signaler cette distinction entre les « familles » et les « successions » parce que notre mode de procéder a pour résultat de faire apparaître les riches Français *moins riches* sans doute et *plus nombreux* qu'ils ne sont en réalité.

Répartition actuelle de la fortune en France, d'après la statistique des successions.

CLASSES DES REVENUS	NOMBRE de FAMILLES dans chaque classe.	POSSÉDANT EN CAPITAL chacune :	SOIT, EN CAPITAL, POUR LA CLASSE tout entière	REPRÉSENTANT EN MOYENNE POUR CHAQUE FAMILLE — En capital	REPRÉSENTANT EN MOYENNE POUR CHAQUE FAMILLE — En revenus à 4 0/0	REVENU TOTAL de CETTE CLASSE	Proportion de chaque classe — Dans la population capitaliste	Proportion de chaque classe — Dans la masse des revenus du capital.
1	4.183.865	de 1 à 500 fr.	1.064.000.000 fr.	253 fr.	10 fr.	42.560.000		
2	3.595.810	de 500 à 2.000	4.520.250.000	1.260	50	180.800.000		
3	3.610.495	de 2.001 à 10.000	17.395.000.000	4.850	194	696.000.000		
Total des nos 1, 2 et 3	**11.390.170**	**de 1 à 10 000 fr.**	**22.979 250.000 fr.**	**2.026 fr.**	**81 fr.**	**919 170.000**	**85³⁵ 0/0**	**13¹⁰ 0/0**
4	1.473.136	de 10.000 à 50.000 fr.	31.080.000.000 fr.	21.000 fr.	840 fr.	1.243.000.000		
5	240.660	de 50.000 à 100.000	17.084.000.000	71.000	2.840	683.000 000		
6	155.715	de 100 000 à 250.000	24.465.000.000	156.000	6.240	978 600.000		
Total des nos 4, 5 et 6	**1.869.511**	**de 10.000 à 250.000 fr.**	**72 629.000.000 fr.**	**38 850 fr.**	**1.554 fr.**	**2.904.600.000**	**14 0,0**	**41⁷¹ 0,0**
7	54.414	de 250.000 à 500.000 fr.	19.453 000.000 fr.	361.000	14.200 fr.	779.320.000		
8	25.172	de 500.000 à 1 million	17.237.000.000	680.000	27.200	689.480.000		
9	10 885	de 1 à 2 millions	15.748.180.000	1.444.000	57.760	629.920.000		
Total des nos 7, 8 et 9	**90.471**	**de 250.000 fr. à 2 millions**	**52.468.180 000 fr.**	**583.000 fr.**	**23.320 fr.**	**2.098 720.000**	**0⁶⁵ 0/0**	**30¹⁰ 0/0**
10	4.220	de 2 à 5 millions	12.034.000.000	2.870.000 fr.	114.800 fr.	481.360.000		
11	595	de 5 à 10 millions	4.165.000.000	7.000.000	280.000	166.600 000		
12	280	de 10 à 50 millions	4 270.000.000	15 200.000	608.000	170.800.000		
13	70	plus de 50 millions	5.635.000.000	80.500.000 fr.	3.220.000 fr.	225.400.000		
Total des nos 10, 11, 12 et 13	**5.165**	**au-dessus de 2 millions**	**26.104.000.000 fr.**	**5.054.000 fr.**	**202.000 fr.**	**1.044.160.000**	**0⁰⁴ 0/0**	**14,9³**
Total général	**13.355.317**		**174.180.430.000 fr.**			**environ 7 milliards**		

V. — NOTE SUR LE TABLEAU SUIVANT

Ce tableau d'« Essai de répartition des recettes globales du travail et du capital » ne provient pas, comme le précédent, de chiffres payés et discutés par les intéressés ; il n'a donc pas la même valeur et ne constitue qu'une indication approximative.

Il a pour base, *concurremment* avec les droits de succession du tableau IV, la taxe personnelle-mobilière, à Paris, et la correspondance généralement admise entre le taux des loyers et la fortune *présumée* de ceux qui les payent. En province, il utilise également les cotes personnelles-mobilières, en les rapprochant de celles qui sont payées à Paris par les familles dont la situation pécuniaire peut être regardée comme analogue. Comme la contribution mobilière est moins élevée dans le reste de la France qu'à Paris, les chiffres attribués à la province sont peut-être un peu faibles et tendraient à réduire le total : par exemple, les budgets privés supérieurs à 100.000 fr. figurent au tableau suivant pour un effectif de 5.100 et, d'après l'impôt des loyers à Paris, la capitale en fournirait à elle seule 2.680, ce qui n'en laisserait à tous les départements ensemble, moins Paris, que 2.420. Mais, d'une part, il n'est pas certain que la proportion du 10e admise entre le loyer et le revenu ne soit pas un peu forte, même pour les gros revenus auxquels on l'applique, et d'autre part il est certain que Paris n'est pas loin de représenter la moitié de l'effectif de la France entière, pour les revenus supérieurs à 100.000 francs ; que ces revenus proviennent du capital ou des bénéfices commerciaux et industriels, des appointements et honoraires de professions libérales[1].

Pour les revenus de 30.000 à 100.000 francs, Paris n'en aurait plus que 11.000 sur 34.000 et pour ceux de 10.000 à 30.000 francs, Paris n'en compterait que 31.000 sur les 120.000 attribués à la France entière.

[1] La moitié des successions de 5 millions de francs et au-dessus viennent de Paris ; il n'en est pas de même des successions de 2.500.000 à 5 millions ; mais pour les gains élevés du travail, Paris l'emporte de beaucoup sur la province.

V. — ESSAI DE RÉPARTITION DES RECETTES GLOBALES DU TRAVAIL ET DU CAPITAL

comprenant les salaires, appointements, honoraires, bénéfices commerciaux et industriels, revenu des immeubles et des valeurs.

Catégories de recettes	Nombre de familles par catégories.
Recettes annuelles de 200.000 fr. et au-dessus	1.100
— de 100.000 à 200.000 fr.	5.100
— de 50.000 à 100.000 fr.	14.000
— de 30.000 à 50.000 fr.	24.000
— de 20.000 à 30 000 fr.	33.000
— de 15.000 à 20.000 fr.	38.000
— de 10.000 à 15.000 fr.	47.000
— de 7.500 à 10.000 fr.	95.000
Total des recettes supérieures à 7.500 fr.	247.100
Recettes de 5.000 à 7.500 fr.	270.000
— de 4.000 à 5.000 fr.	310.000
— de 3.000 à 4.000 fr.	500.000
— de 2.500 à 3.000 fr.	900.000
Total des recettes de 2.500 à 7.500 fr.	1.980.000
Recettes inférieures à 2 500 fr.	8.800.000
Total général des familles ou feux	11.027.100

VI. — NOTE SUR LA « RÉPARTITION COMPARÉE DE LA FORTUNE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE »

J'ai cru intéressant pour le lecteur de comparer les chiffres des fortunes françaises, tels qu'ils résultent du tableau IV ci-dessus avec le nombre et le montant des fortunes anglaises. J'ai adopté pour l'Angleterre le même coefficient — 35 — que

pour la France, afin de tirer, du chiffre *annuel* des fortunes déclarées, le chiffre total suivant la méthode exposée dans la note préliminaire du tableau IV.

Comme l'emploi de ce multiplicateur 35 soulèvera sans doute des objections chez nos voisins de Grande-Bretagne, je crois de mon devoir d'y répondre par avance. Tout récemment un statisticien distingué, M. Bernard Malet, qui occupe un poste élevé dans le gouvernement britannique a proposé, dans un travail fort substantiel [1], de remplacer l'ancien coefficient, uniformément appliqué au *nombre* des décès et au *montant* des successions, par deux coefficients nouveaux : l'un de 37, qui servirait à multiplier le *nombre annuel* des successions pour connaître le nombre total des *propriétaires*, l'autre de 24, qui servirait à multiplier le *montant annuel* des successions pour avoir le montant total des *fortunes*.

La place me manque pour discuter ici les conclusions de l'honorable M. Bernard Malet, qui auraient incontestablement pour résultat, si elles étaient reconnues fondées pour l'Angleterre, de faire apparaître dans ce pays un nombre de propriétaires un peu plus élevé (d'environ 6 pour 100 — différence entre le coefficient 35 et le coefficient 37), et de réduire beaucoup la part respective de chacun (de 35 pour 100 environ — différence entre le coefficient 35 et le coefficient 24).

En d'autres termes :

I. — D'après le multiplicateur *actuel* 35, chaque succession de 1.000 francs suppose l'existence, dans le pays, de 35.000 francs de capital et de 35 propriétaires possédant chacun 1.000 francs en moyenne.

II. — D'après les deux coefficients nouveaux, suggérés par M. Bernard Malet, chaque succession de 1.000 francs supposerait l'existence de 24.000 francs de capital seulement, répartis entre 37 propriétaires possédant chacun 648 francs en moyenne $\left(\frac{24\,000}{37}\right)$, au lieu de 1.000 francs, comme précédemment.

Ce système, appliqué à l'Angleterre, où les grandes fortunes sont, comme on le sait et comme on le voit dans le tableau comparatif ci-après, plus grandes et plus nombreuses qu'en France, ce système atténuerait *de plus d'un tiers* — 35 pour 100 — ce que ces opulences exceptionnelles ont de choquant pour les amis de l'égalité.

Mais il aurait aussi pour conséquence de faire ressortir le total de la fortune soumise aux droits de succession, en Angleterre, à un chiffre inférieur de plus de moitié à la réalité. Qu'on en juge : les revenus anglais, tels qu'ils résultent des rôles de l'*Income tax*, que le lecteur trouvera plus loin, montent à 15 milliards de francs en chiffres ronds (14.988 millions). En les supposant capitalisés à 4 pour 100, ces 15 milliards de revenus *constatés* correspondent à un capital, tant foncier que mobilier, de 375 milliards de francs.

Cependant, si nous multiplions par 35 l'annuité successorale moyenne de l'Angleterre, passif déduit — comme nous l'avons fait pour la France — nous ne trouvons pour les capitaux anglais, qu'un total de 247 milliards de francs ; soit une différence de 128 milliards entre les capitaux *déclarés* et les capitaux *existants*. L'écart serait ici du tiers; en France il est sensiblement moindre. Cela ne tient pas à ce que les successions

[1] *A Method of estimating capital wealth from the estate duty statistics*, by BERNARD MALET, imprimé dans *The journal of the Royal statistical society* (vol. LXXI, part. I, 31st March 1908). Ce rapport a été discuté en séance publique de la Société.

inférieures à 2.500 francs sont exemptes de droits en Angleterre et, comme telles, inconnues du fisc. En France, où tout héritage est passible de droits, si minime soit-il, les successions inférieures à 2.000 francs de capital ne représentent qu'une somme de 5 milliards 584 millions de francs, appartenant à près de 8 millions de familles.

En Angleterre les successions au-dessous de 2.500 francs ne sont déclarées au fisc qu'en certains cas particuliers, lorsque par exemple les héritiers ont intérêt à établir par pièces authentiques le chiffre exact qu'ils ont recueilli. De ces déclarations bénévoles et spontanées le nombre est naturellement restreint : si bien que, d'après les états officiels l'Angleterre semble ne compter que 571.000 fortunes inférieures à 2.500 fr., ayant une valeur globale de 1.400 millions de francs; tandis qu'en réalité elle en compte bien davantage. De ce seul chef résulte, entre les deux pays, une différence énorme — de 7.208.000 — dans le *nombre des héritages*; mais une différence assez mince — 4.196 millions — dans *le montant des valeurs déclarées*.

Il ne faut donc pas chercher l'explication de l'écart, plus grand en Angleterre qu'en France, entre les capitaux *déclarés* et les capitaux *existants*, dans ce fait que les successions de 2.500 francs et au-dessous sont exemptes en Angleterre et taxées en France, puisque, si elles étaient taxées chez nos voisins, leur adjonction n'augmenterait que peu le total. Mais il est probable que l'administration britannique est moins rigoureuse que la nôtre, en matière de successions, ou que les Anglais omettent, plus encore que les Français, de déclarer l'intégralité de leurs biens; de sorte qu'en fait il en échappe un tiers.

Mais pourrait-on admettre qu'il en échappe plus de la moitié, que 206 milliards, sur les 375 milliards révélés par l'*Income tax* capitalisée, parviennent à se soustraire à l'impôt de succession? C'est pourtant à quoi l'on aboutit en multipliant par 24 l'annuité successorale moyenne de l'Angleterre : elle accuse l'existence de 169 *milliards seulement*, au lieu des 247 milliards accusés par le coefficient 35. Dès lors, et sans méconnaître la valeur des arguments de M. Bernard Malet, je n'ai pas cru devoir apporter de changement au coefficient 35, jusqu'à plus ample information.

Le lecteur remarquera, dans le tableau ci-après, combien la richesse est agglomérée en Angleterre plus qu'en France : en négligeant les capitaux inférieurs à 2 000 ou 2.500 francs, nous constatons que les fortunes de 2.000 à 10.000 francs de capital, en France, sont au nombre de 3 600 000 d'un montant global de 17.400 millions et qu'en Angleterre (de 2.500 à 12.500 fr.) elles sont au nombre de 1.200.000 seulement avec un montant de 8.731 millions.

Au contraire la catégorie supérieure — au-dessus de 2.000.000 en France, de 2.500.000 en Angleterre — comprend, en France, 5.165 fortunes d'un montant global de 27 milliards de francs et en Angleterre 12.911 fortunes d'un montant global de 81 milliards.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici que j'ai calculé la moyenne des grosses successions en Angleterre — comme je l'avais fait en France — d'après une période de huit ans.

Répartition comparée de la fortune, en Angleterre et en France.

(D'après la statistique de l'impôt sur les successions dans les deux pays.)

ANGLETERRE			FRANCE		
CLASSES DES FORTUNES en francs.	NOMBRE DE FORTUNES DANS chaque classe.	CAPITAL TOTAL de chaque classe	CLASSES DES FORTUNES en francs.	NOMBRE DE FORTUNES DANS chaque classe.	CAPITAL TOTAL de chaque classe.
Fortunes où le passif dépasse l'actif..	59.640	»	»	»	»
Fortunes inférieures à 2.500 fr.......	571.365	1 391.394.000	Fortunes, inférieures à 2.000.......	7.779.675	5.584.250.000
— de 2.500 à 12.500..........	1.200.360	8.751.509.000	— de 2.000 à 10.000.........	3.610.495	17.395.000.000
— de 12.500 à 25.000.........	368.060	7.539.375.000	— de 10.000 à 50.000........	1.473.136	31.080.000.000
— de 25.000 à 250.000.......	598.430	53.890.125.000	— de 50.000 à 250.000.......	396.375	41.549.000.000
— de 250.000 à 625.000......	86.555	37.192.225.000	— de 250.000 à 500.000.......	54.414	19.453.000.000
— de 625.000 à 1.250.0000...	31.815	30.571.625.000	— de 500.000 à 1 million......	25.172	17 237.000.000
— de 1.250.000 à 2.500.000...	15.435	27.087.375.000	— de 1 à 2 millions.........	10.895	15.748.000.000
— de 2.500.000 à 6.250.000...	10.205	36.363.250.000	— de 2 à 5 millions.........	4.220	12.034.000.000
— 6.250.000 à 12.500.000....	1.761	18.631.275.000	— de 5 à 10 millions........	595	4.165.000.000
— de 12.500.000 à 25.000.000.	700	11.255.125.000	— de 10 à 50 millions........	280	4.270.000 000
— au-dessus de 25.000.000...	245	14.935.375.000	— supérieures à 50 millions...	70	5.635.000.000
Totaux	2.944.571	247.508.653.000	Totaux	13.355.317	174.180.430.000

VII. — NOTE SUR LES REVENUS EN ANGLETERRE

(Voy. les chapitres III et XI.)

Le tableau suivant n'est pas la simple traduction en francs des cinq « cédules » ou catégories de l'*Income Tax*. J'ai groupé les chiffres anglais de manière à les rendre plus aisément comparables avec les français? La cédule A (*Revenus fonciers*) est reproduite ici sans changement; mais je l'ai fait suivre immédiatement des *revenus mobiliers* représentés par : 1° la cédule C tout entière (revenus des fonds d'Etat anglais ou étrangers); 2° les dividendes et intérêts des sociétés anonymes (Public Companies); 3° les coupons payés par les maisons de banque sur valeurs anglaises ou étrangères (bankers, coupons dealers, etc.); 4° les interêts d'emprunts contractés par des villes ou comtés anglais ou des industries exercées en régie sous le contrôle des municipalités (local authorities). Ces trois sortes de revenus 2°, 3° et 4° ont été extraits de la cédule D.

Il n'a pas été possible de distinguer les honoraires des professions libérales des gains commerciaux et industriels, confondus sous la rubrique « Persons » à la cédule D, mais pour compléter l'article des « bénéfices » et « gains » j'y ai réuni la cédule B tout entière, « bénéfice des fermiers et exploitants du sol », qui s'y rattache logiquement. Quant aux « appointements », qui forment la cédule E de l'*Income tax* (salaries of government, corporation and public companys officials) divisée en deux catégories : employés de l'Etat, employés des compagnies par actions, j'y ai joint les employés des commerçants et personnes privées, figurant à la cédule D, au nombre de 100.574, qui ne sauraient être séparés des 80.572 employés de l'Etat et des 321.931 employés des compagnies par actions. Je crois devoir faire observer ici que sur un total de 503.000 « employés » *au-dessus de 4.000 francs* de traitement, en Angleterre — où les traitements officiels sont plus élevés qu'en France — il n'y a pourtant que 80.500 *employés de l'Etat* contre 422.500 *employés privés* (des administrations ou des individus isolés).

Parmi ces « employés » il y en a 106 dont les appointements annuels sont supérieurs à 125.000 fr. par an; 128 reçoivent de 100.000 à 125.000fr., 909 touchent de 50 000 à 100.000 fr., 5.079 de 25.000 à 50.000 francs, et 16.200 de 15.000 à 25.000. Ce serait donc un total de 22.442 employés à plus de 15.000 francs de salaire; mais, si l'on y joint ceux qui, sans avoir un « fixe » de 15.000 francs, atteignent ou dépassent ce traitement par un intérêt sur les profits de la maison à laquelle ils sont attachés, je crois que l'on arriverait à un effectif très supérieur.

En France, dans le tableau V ci-dessus, nous avons évalué le nombre des personnes dont le budget dépasse 50 000 francs par an à 20.100, parmi lesquelles 16.000 tirent ce revenu de leurs seuls capitaux. En Angleterre où (d'après les chiffres du tableau VI) 28 300 personnes tirent de leurs seuls capitaux un revenu supérieur à 50.000 fr., nous venons de voir qu'il existe 1.143 « employés » de traitements supérieurs à 50.000 francs. Il se trouve en outre 3.160 personnes qui *gagnent* dans l'exercice d'une profession libérale, d'un commerce ou d'une industrie qu'elles exercent *seules*, cette somme de 50.000 francs par an et 3.640 « firms » ou sociétés de deux, trois personnes ou davantage, associées pour la gestion d'une affaire ou d'un office, dont le *profit* collectif excède 100.000 francs par an.

Pour avoir la totalité du revenu anglais il faudrait connaître les gains inférieurs à 4.000 francs; le fisc les ignore, ainsi que le montant global des salaires ouvriers, agricoles ou domestiques.

Répartition des recettes privées, suivant leur nature, en Angleterre, d'après l'Income Tax.

I. — *Revenus des capitaux* :		
Terres, propriété non bâtie	1.343.000.000 fr.	
Maisons, propriété bâtie	5.130.000.000	
Total de la propriété foncière		6.473.000.000 fr.
Valeurs mobilières. — Fonds d'États, anglais et étrangers	1.170.000.000 fr.	
Valeurs mobilières. — Coupons payés par les banques	675 000.000	
Valeurs mobilières. — Intérêts et dividendes des compagnies par actions	6.170.000.000	
Valeurs mobilières. — Intérêts des emprunts de villes ou comtés et des industries municipalisées (« Local authorities »)	500.000.000	8.515.000.000
II. — *Bénéfices ou honoraires* :		
Gains individuels des personnes exerçant isolément un commerce, une industrie ou une profession libérale (*persons*) (*non compris celles qui gagnent moins de* 4.000)	2.681.000.000	
Bénéfices des maisons de commerce ou d'industrie, en sociétés privées (*firms*)	2.095 000 000	
Bénéfices des fermiers et exploitants du sol	430.000.000	5.206 000.000
III. — *Appointements.*		
Employés de l'Etat (*au-dessus de* 4 000 *fr.*)	577.000.000	
Employés des compagnies par actions (*au dessus de* 4.000 *fr.*)	1.750.000.000	
Employés des commerçants et personnes privées (*au-dessus de* 4.000 *fr.*)	579.000 000	2.906.000.000 fr.
Total des revenus et recettes connus		23.100.000.000 fr.
IV. — *Recettes inconnues* :		
Gains individuels des personnes exerçant isolément un commerce, une industrie ou une profession libérale (*persons*); (dont le revenu annuel n'est pas supérieur à 4.000 fr.)		?
Appointements des employés de l'Etat, des compagnies par actions, des commerçants et personnes privées (*qui ne dépassent pas* 4.000 *francs*).		?
Salaires ouvriers, agricoles et domestiques		?
Total général.		?

VIII. — NOTE SUR LE TABLEAU SUIVANT

La liste des « appointements militaires et civils, de 1.200 à 1.600 » se compose de chiffres déjà insérés dans les tableaux de prix des tomes III (pages 664 à 682) et tomes IV (pages 1 à 70). C'est pourquoi je ne donne pas, à nouveau, la source de ces prix, que le lecteur, curieux d'en connaître l'origine, trouvera à leur date dans leurs séries respectives, suivant *la nature* des fonctions auxquelles ils se rapportent. Seulement ici ils sont groupés autrement, suivant leur valeur décroissante, traduits *en monnaie actuelle* (et non plus en francs intrinsèques), d'après le pouvoir de l'argent à chaque époque.

Je n'ai pas cru devoir continuer cette liste au-delà de l'année 1600, parce qu'au XVIIe siècle les fonctions qu'il s'agit de rémunérer sont devenues, pour une très grande part, dans le civil comme dans le militaire, des offices vénaux et héréditaires; les prix de quelques-uns de ces offices sont donnés ci-après, dans un tableau spécial, dressé suivant le cadre adopté pour les quatre premiers volumes.

VIII. — APPOINTEMENTS MILITAIRES ET CIVILS, de 1200 à 1600.

(Exprimés en monnaie actuelle, d'après le pouvoir de l'argent.)

Dates.		Chiffres actuels
1553	Chambellan de l'Empereur Charles Quint (Cte d'Egmont, P^ce de Gâvre)	257.544 fr.
1397	Chancelier du Duc de Berry	88.000
1486	Grand-Maître d'Hôtel du duc de Bretagne	79.290
1445	Premier Chambellan du duc de Bourgogne	70 523
1285	Sénéchal de Champagne (Sire de Joinville)	60.000
1249	Sénéchal de Provence	52.000
1498	Chevalier d'honneur de la Reine Anne de Bretagne	55.680
1486	Grand-Veneur du duc de Bretagne	47.610
1468	Maréchal de Bourgogne	47.010
1553	Ambassadeur de l'Empereur en Angleterre	42.924
1472	Capitaine de la ville et château de Blois	38.088
1562	Ambassadeur d'Espagne en France	38.925
1276	Bailli d'Epée	34.560
1414	Gouverneur de Roussillon et de Cerdagne	34.637
1298	Bailli	32.000
1498	Grund-Maître de Bretagne	30.000
1495	Capitaine de la ville de Cherbourg	27.792
1249	Bailli d'épée et de justice (Aix)	27.328
1501	Premier maître du Roi d'Espagne	25.000
1380	Chevalier des Requêtes (Maison du Roi)	24.172
1420	Capitaine de la Ville de Bâle	24.021

Dates.		Chiffres actuels.
1482	Capitaine d'hommes d'armes en Bretagne	25.344 fr.
1584	Gouverneur du comté de Flandres	24.062
1359	Receveur de la province de Bretagne	24.480
1466	Chancelier de Bretagne	23.960
1359	Capitaine de la ville de Vannes (pour les Anglais) .	23.496
1380	Chirurgien du Roi	22.088
1575	Gouverneur de Deventer (Flandres)	22.392
1445	Chevalier banneret du duc de Bourgogne	21.114
1287	Bailli de Troyes	20.000
1380	Clerc des Requêtes de l'Hôtel du Roi	19.488
1380	Fauconnier du Roi	19.488
1382	Chevalier (solde d'un) (Piémont)	19.400
1466	Premier président de la Chambre des Comptes de Bretagne	19.800
1498	Premier médecin de la Reine Anne	19 488
1486	Vice-chancelier du duc de Bretagne	19.044
1359	Connétable de la ville de Vannes	18.360
1287	Chatelain (gouverneur) de Vaucouleurs (Champagne)	16.000
1404	Conseiller et chevalier de la Duchesse de Bourgogne	16.000
1498	Grand-Ecuyer d'écurie de la Reine Anne de Bretagne	16.704
1346	Lieutenant-général de Bretagne (pour le roi d'Angleterre)	15.120
1341	Bailli de Troyes, Meaux ou Provins	15.648
1474	Chevalier anglais, au service du duc de Bretagne .	15.120
1340	Receveur des Finances de Champagne	14.070
1264	Viguier (de Marseille ou d'Avignon)	14.976
1380	Médecin d'un infant d'Aragon (à Perpignan) . . .	14.640
1445	Chevalier bachelier du duc de Bourgogne	14.094
1448	Député aux États de Normandie (indemnité journalière)	[14.040]
1574	Conseiller d'État du Roi d'Espagne, en Flandres (Cardinal de Granvelle)	13.740
1416	Chambellan du duc d'Orléans	13 392
1501	Chambellans de l'Archiduc-Roi d'Espagne (Arras) .	13.750
1533	Capitaine de 40 lances (Tende, Dauphiné)	13.728
1264	Juge de Savoie (Montmeillan, Piémont)	13.560
1249	Bailli d'épée et de justice (Digne).	13.664
1249	Clerc et conseiller du Comte de Provence	13.664
1501	Maître d'hôtel de l'Archiduc-Roi d'Espagne (Arras).	12.500
1553	Premier président du Parlement de Bretagne. . .	12 024
1592	Médecin communal (pendant la peste) à Perpignan (payé à la journée).	[11.725]
1359	Solde d'un chevalier (en Bretagne)	11.760
1350	Organiste à Paris (rétribution journalière). . . .	[11.700]

Dates.		Chiffres actuels.
1380	Chevaliers, hommes d'armes du roi, près de sa personne	11.104 fr.
1287	Grenetier en tournée (officier du grenier à sel) (Champagne)	11.520
1435	Capitaine de la ville (Amiens)	11.718
1498	Grand aumônier de la reine Anne	11.136
1449	Maître des Arbalétriers (Amiens)	11.016
1498	Premier échanson de Bretagne	11.136
1253	Chevalier (à Toulouse)	10.800
1231	Homme d'armes (*miles*) à la solde du roi	10.800
1573	Capitaine de gens de pied à La Rochelle	10.986
1445	Gentilshommes du duc de Bourgogne	10.190
1424	Gouverneur du duché d'Orléans	10.624
1501	Premier chapelain de l'archiduc, Roi d'Espagne (Arras)	10.145
1501	Ecuyer des logis de l'archiduc, Roi d'Espagne (Arras)	10.000
1501	Maître des Requêtes — — —	10.000
1553	Président au Parlement de Bretagne	10 020
1501	Capitaine des Archers (du Roi d'Espagne) (Arras)	9.900
1268	Bailli de Savoie (militaire)	9.968
1475	Capitaine du château de Perpignan	9.606
1584	Capitaine de 50 lances (en Flandres)	9.625
1584	Gouverneur du comté de Cambrai	9.625
1584	— — de Hainaut	9.625
1584	— — d'Artois	9.625
1382	Écuyer (en Piémont)	9.600
1447	Sénéchal de Dauphiné	9.570
1586	Chirurgien, à Montélimar (pendant la peste) payé au mois	[9.250]
1498	Médecins ordinaires de la reine Anne	9.136
1286	Homme d'armes à cheval (Piémont)	9.120
1231	Cavaliers servans du maréchal (Armée royale)	9.000
1231	« Balistaires », servans à cheval (Artillerie)	9.000
1261	Chambellans de Saint-Louis	8.640
1253	Ecuyer (à Toulouse)	8.640
1340	Garde des foires de Champagne	8.575
1340	Grenetier de Meaux	8.575
1287	Chatelain (gouverneur) à Monteclaire (Champagne)	8.000
1355	Chevalier banneret (Piémont)	8.496
1498	Échanson, écuyer-tranchant ou d'écurie (Bretagne)	8.352
1495	Capitaine de la ville, à Granville	8.352
1466	2e Président à la Chambre des Comptes de Bretagne	8.316
1466	Grand-fauconnier de Bretagne	8.322
1326	Organiste à Paris (à la journée)	[8.330]
1590	Capitaine d'arquebuziers, à Nantes	8.250
1363	Homme d'armes (Languedoc)	8.280
1595	Historiographe du roi d'Espagne en Flandres (Juste	

Dates.		Chiffres actuels.
	Lipse)	8.025 fr.
1284	Sénéchal du Comté de Bourgogne (Franche-Comté).	8.000
1553	Conseillers au Parlement de Bretagne	8.016
1378	Chevalier, à Brest (occupation anglaise)	8.016
1359	Écuyer, à Vannes (Bretagne)	7.812
1291	Juge (à Turin)	7.804
1501	Commis du Trésorier de la table (Maître de la Chambre aux deniers) de l'Archiduc, à Arras . .	7.800
1501	Sommelier de corps de l'Archiduc, à Arras . . .	7.800
1593	Capitaine, à Orléans	7.710
1584	Capitaine de 40 lances (en Flandres).	7.695
1450	Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi	7.681
1398	Homme d'armes (Dauphiné).	7.680
1475	Capitaine d'une lance, en Bretagne	7.602
1346	Chevalier (en Bretagne)	7.460
1443	Garde du château (Nantes)	7.366
1264	Viguier (à Arles ou Tarascon).	7.488
1396	Trésorier du Sire de la Trémoïlle	7.200
1382	Physicien du duc de Bourgogne	7.120
1302	Le peintre Cimabue et son aide.	7.035
1302	Le peintre Francesco et son aide	7.035
1384	Maître d'Hôtel du duc de Bourgogne	7.120
1588	Député aux États-Généraux de Blois (payé à la journée)	7.035
1536	Bandeur d'arbalète de la Reine.	7.048
1482	Homme d'armes, en Bretagne	7.028
1426	Chevalier, accompagné d'un pillard et d'un page (Perpignan)	7.047
1285	Procureur du roi en Champagne	6.960
1482	Lieutenant d'archers, en Bretagne.	6.984
1306	Auditeur des comptes de Savoie (en mission). . .	6.923
1268	Bailli (à Aix).	6.832
1249	Bailli d'épée et de justice (Draguignan).	6.832
1281	Arbalétrier à cheval.	6.768
1570	Capitaine (à Montelimar).	6.714
1501	2e chapelain du Roi d'Espagne (Arras)	6.765
1501	Médecin-ordinaire de l'Archiduc-Roi, à Arras. . .	6.750
1501	Chirurgien ordinaire — — . . .	6.750
1501	Roi d'Armes du Roi d'Espagne, à Arras	6.675
1423	Capitaine d'hommes d'armes, en Dauphiné . . .	6.549
1378	Homme d'armes (Bordelais).	6.400
1465	Maître-d'hôtel du duc de Bretagne.	6.348
1474	Maître des Requêtes du duché de Bretagne . . .	6.348
1231	Hommes d'armes à pied (pour lui et le chariot de ses bagages) (Armée Royale).	6.240
1287	Gruyers (inspecteurs des forêts)	6.400
1355	Chevalier bachelier (Piémont)	6.408

Dates.		Chiffres actuels.
1401	Archer (en Piémont)	6.393 fr.
1397	Physicien du duc de Berry	6.024
1275	Vicomte (magistrat) de Bayeux	6.000
1365	Avocat fiscal du duc de Savoie	6.000
1550	Professeur au Collège de France	6.012
1401	Médecin de la Reine Isabeau, de Bavière	5.785
1382	2e médecin du duc de Bourgogne	5.696
1498	Président au Parlement de Besançon	5.562
1498	Aumônier et confesseur de la Reine Anne	5.568
1526	Homme d'armes (Dauphiné)	5.340
1527	Gouverneur du Quesnoy (Flandres)	5 340
1384	Chancelier de Savoie	5.124
1501	Chapelain ordinaire de l'Archiduc-Roi (Arras)	5.070
1397	Chatelain ou capitaine (Roussillon)	4.900
1380	Notaires (Secrétaires) de la maison du Roi	4.900
1368	Le peintre Francesco de Volterra, travaillant au Campo-Santo à Pise	4.995
1501	Archer, à Arras	4 980
1287	Gouverneur de Vitry (Champagne)	4.800
1287	Avocat du procureur du roi, à Troyes	4.800
1482	Homme d'armes en Bretagne	4.760
1593	Lieutenant à Orléans	4.625
1468	Maître en médecine et physicien du duc de Bourgogne	4.698
1480	Joueur de luth, en Flandres	4.698
1566	Artiste-peintre de la ville de Dijon	4.500
1445	Médecin du duc d'Orléans	4.562
1590	Lieutenant d'arquebuziers, à Nantes	4.320
1355	Damoiseau (en Piémont)	4.278
1341	Gruyer (inspecteurs des forêts) (*id.*)	4 290
1424	« Maître Henri ». peintre ordinaire du duc de Bourgogne	4.932
1468	Maître-canonnier, à Liège (Flandres)	4.224
1341	Garde du sceau, dans les foires (Champagne)	4.290
1401	Trésorier de la Reine Ysabeau de Bavière	4.215
1335	Physicien (d'une grande dame)	4 290
1501	Chapelain des Hautes-messes de l'Archiduc-Roi (Arras)	4.220
1382	Précepteur du duc de Bourgogne	4.272
1501	Trompettes de l'Archiduc-Roi d'Espagne, à Arras	4 170
1378	Écuyer à Brest	4.000
1564	Chirurgien, à Montélimar, pendant la peste (payé au mois)	[4.029]
1475	Cavalier en Alsace	4.020
1287	Châtelain (gouverneur) de Bar-sur-Seine	4.000
1321	Homme d'armes « avec grand cheval » (Piémont)	4.050
1359	Archer, à Vannes (Domination anglaise)	3.921
1357	Gouverneur d'un château-fort (Franche-Comté)	3 921

Dates.		Chiffres actuels.
1395	Capitaine (en Dauphiné)	3.840
1421	Soldat, à Colmar (Alsace)	3.825
1465	Huissier de la chambre du duc de Bretagne	3.840
1592	Professeur au Collège de France	3.830
1590	Principal du Collège de Montpellier	3.855
1473	Homme d'armes, en Bretagne	3.800
1345	Homme d'armes avec destrier (Piémont)	3.738
1315	Maître d'hôtel du comte de Nevers	3.752
1533	Hommes d'armes bardé (Tende, Dauphiné)	3.760
1482	« Coustilleur », écuyer porteur d'armes	3.600
1443	Connétable de Nantes	3.672
1484	Écuyer du duc de Bourgogne	3.560
1384	Maître des provisions de l'hôtel du duc de Bourgogne	3.560
1480	Joueur de tambourin (Flandres)	3.510
1449	Arbalétrier —	3.447
1544	Capitaine, en Bretagne	3.336
1571	Recteur et principal des écoles, à Langres	3.357
1499	Docteur-régent des écoles, à Nantes	3.342
1424	Prévot d'Orléans	3.349
1390	Capitaine de ville (en Dauphiné)	2.112
1459	Bailli d'Amont (l'un des deux grands bailliages) en Franche-Comté	3.372
1467	Bailli d'Aval (l'un des deux grands bailliages) à Dôle	3.348
1363	Homme d'armes (en Franche-Comté)	3.300
1287	Maires des bois (officiers des forêts) Champagne	3.200
1381 et 1395	Solde d'une lance (chevalier, écuyer, arbalétrier)	3.244
1287	Châtelain (gouverneur) de Sainte-Menehould	3.200
1360	Maître d'hôtel du duc d'Orléans	3.267
1590	Architecte de la ville, à Nantes	3.215
1287	Avocat du procureur du roi à Chaumont	3.200
1561	Peintre de l'Archiduc-Roi (Arras)	3.120
1501	Joueur de musette — —	3.120
1420	Arbalétrier à Amiens	3 141
1481	Précepteur du vicomte de Rohau (Bretagne)	3 174
1464	Bombardier, à Épinal	3.170
1392 et 1399	Capitaine de la ville, à Orléans	3.004
1264	Juges (en Provence)	3.000
1420	« Demi-cavalier » (en Provence)	3.060
1455	Bailli à Épinal	3.072
1355	— (Piémont)	2.988
1380	Capitaine du château de Perpignan	2.928
1407	Secrétaire et clerc des comptes du duché d'Orléans	2.900
1302	Traitement du peintre Vittorio et de son fils (à Pise)	2.800
1564	Receveur de la ville, à Orléans	2.799
1590	Enseigne, à Nantes	2.773
1593	Enseigne, à Orléans	2 773

[illegible]		Chiffres actuel[illegible]
[illegible]	Echevins (à Orléans)	2.748
1501	Tambourins de l'Archiduc-Roi (Arras)	2.775
1551	Sergent royal (Orléans).	2.700
1565	Artiste peintre sur verre, à Rennes	2 799
1566	Artiste sculpteur, à Dijon	2.799
[illegible]	Châtelain (gouverneur) de Châteaurenard (Orléan[illegible]	2.751
1326	Trésorier d'hôpital à Paris.	2.777
1249	« Clavaire » ou receveur-payeur, à Grasse. . . .	2.740
1422	Inquisiteur de Roussillon.	2.604
1374	Gouverneur de La Rochelle et d'Aunis	2 535
1321	Homme d'armes à cheval (Piémont)	2.565
1501	Fourriers de chapelle (de l'Archiduc-Roi) à Arras .	2.535
1588	Médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris	2.562
1420	Capitaine d'une troupe de gens d'armes (Montélimar)	2.592
1423	Fantassin armé d'une arbalète ou d'une arquebuze (Bâle)	2.580
1501	Poursuivant d'armes	2.520
1589	Capitaine à Soissons	2.537
1586	Capitaine de la Ligue.	2.537
1359	Homme d'armes (Franche-Comté)	2.475
1370	Inquisiteur, son adjoint et son scribe (Perpignan) .	2.484
1287	Garde à cheval des forêts (Champagne)	2.400
1399	Physicien du comte de Nevers	2.408
1553	Greffier au Parlement de Bretagne	2.400
1420	Pavoisier (qui protégeait l'arbalétrier). Amiens . .	2.493
1541	Soldat, Colmar	2.448
1449	Arbalétrier, coulevrinier, Orléanais	2.315
1449	Pavoisier ou valet d'arbalétrier. Amiens.	2.300
1423	Fantassin armé d'une pique.	2.330
1432	Archer, Bretagne	2 380
1348	Inspecteur des machines et moulins à bras (Roussillon)	2.300
1572	Cavalier (Alsace)	2.211
1401	Médecin du comte de Savoie	2 252
1475	Soldat (Strasbourg)	2.232
1345	Hommes d'armes *avec coursier* (Piémont)	2.222
1357	Chambellan du duc d'Orléans	2 178
1360	Chapelain — —	2.178
1384	Sommelier du duc de Bourgogne	2.136
1380	Valet chauffe-cire, à la Chancellerie royale . . .	2.100
1560	Archer (Saint-Jean-d'Angely)	2.190
1594	1er régent de l'École, à Montélimar	2.105
1378	Archer (à Brest)	2.000
1475	Fantassin (Alsace)	2.094
1500	Soldats espagnols (Perpignan)	2.052
[illegible]	Arbalétrier —	[illegible]
1536	Joueur de hautbois de la reine de Hongrie, à Bruxelles.	2.084
1359	Châtelain de Vadans (Franche-Comté)	1.956

Dates.		Chiffres actuels.
1553	Huissier au Parlement de Bretagne	1.904
1431	Capitaine (châtelain) de Collioure (Roussillon) . .	1.972
1468	Couleuvrinier à pied, ou valet de canonnier (Liège).	1.900
1473	Archer (à Nantes)	1 900
1378	Archer (à Brest).	1.890
1338	Homme d'armes.	1.890
1321	Homme d'armes *avec coursier* (Piémont)	1.890
1264	Châtelain d'un fort (à Aix, Provence).	1.800
1253	Sergent, ou servant de pied, à Toulouse	1.800
1231	« Balistaire » (artilleur) à pied.	1.800
1385	Harpiste (attaché à une princesse), à Paris. . . .	1.800
1593	Sergent, à Orléans	1.846
1533	Archer, à la casaque (Tende, Dauphiné)	1.880
1527	Fantassin, à Tournai (Flandres).	1.840
1564	Commis de recette, à Orléans	1.866
1375	Arbalétrier (en Dauphiné)	1.720
1360	Maître-enquêteur des Eaux et Forêts	1.740
1335	Médecin d'une grande dame (Paris)	1.715
1396	Secrétaire du Trésorier du Sire de la Trémoïlle. .	1.760
1285	Valet d'armée (armée royale)	1.680
1360	Médecin du duc d'Orléans	1.632
1444	Varlet à pied (Colmar)	1.627
1261	Maître chirurgien de l'Hôtel-Dieu (Paris)	1.680
1529	Recteur de l'École à Grenoble.	1.568
1590	Sergent d'arquebusiers, à Nantes.	1.540
1486	Matelot combattant.	1.518
1395	Soldats en Dauphiné	1.536
1561	Soldat à pied	1.440
1249	Clavaire, ou receveur payeur à Aix	1.496
1506	Fantassin, à Strasbourg	1.440
1517	Fantassin à Colmar	1.440
1384	Maître de la chambre aux deniers du duc de Bourgogne	1.424
1416	Capitaine d'un château (Orléanais)	1.454
1287	Artilleur (garde de l'artillerie) Champagne . . .	1.440
1306	Noble servant à pied	1.363
1399	Physicien (médecin) en Flandres	1.352
1536	Arquebuziers (France)	1.333
1580	Homme de guerre, à Nantes	1.321
1600	Chirurgien, à Agen	1.390
1424	Valet (d'armée) à Colmar	1.360
1536	Joueur de Sacquebute (Bruxelles)	1.268
1380	Messager de la maison du roi.	1 240
1590	Caporal d'arquebuziers à Nantes	1.243
1455	Arbalétrier, en Dauphiné.	1.224
1478	Lieutenant de bailli ou de sénéchaux	1.266
1563	Archer (Orléans)	1.164

Dates.		Chiffres actuels.
1264	Arbalétrier (Provence)	1.120
1264	Servant ou sergent	1.120
1264	Marin, ou garde-côte	1.120
1536	Fantassins (en France)	1.112
1469	Capitaine de la ville (Vesoul)	1.158
1321	Arbalétrier à pied (Piémont)	1.134
1303	Médecin d'un prince (Artois)	1.172
1340	Gruyer, inspecteur des forêts à Gray	1.158
1368	Receveur municipal à Tours	1.068
1359	Clerc de la ville de Tours, employé principal	1.044
1341	Garde de la Garenne à Troyes	1.071
1341	Sergent des bois, à cheval (Champagne)	1.091
1234	Ménestrel du comte de Provence	1.000
1590	« Anspessade « (ou caporal) arquebuzier	1.000
1544	Soldat, en Bretagne	1.000
1553	Sergent, à Orléans	1.080
1572	Piquier Alsace	918
1346	« Baionensis », homme de pied (Bretagne)	945
1593	Soldat, à Orléans	925
1481	Maître d'école d'un jeune seigneur	948
1580	Maître d'école à Nevers	963
1250	Servant, ou sergent (en temps de paix) Provence	992
1342	Médecin de l'évêque de Troyes	857
1316	Clerc de chapelle de la comtesse d'Artois (à Calais)	856
1308	Official, à Besançon	843
1590	Arquebuzier (portant salade, corselet ou morion) Nantes	845
1573	Piquier ou arquebuzier, La Rochelle	828
1383	Arquebuzier, à Troyes	852
1536	— à Grenoble	836
1357	Homme d'armes, en garnison (Franche-Comté)	864
1572	Arbalétrier, en Alsace	735
1536	Joueur de vielle, de la reine de Hongrie (Bruxelles)	704
1360	Mesureur des forêts du duc d'Orléans	786
1368	Clercs, inspecteurs de police, à Tours	642
1437	Hommes d'armes	670
1437	Homme d'armes (servant seul)	612
1412	Arbalétrier (près Troyes)	697
1526	Maitre d'école (Champagne)	628
1590	Arquebuzier (sans armes défensives)	690
1590	Soldats (Agen)	670
1386	Maître d'école (logé et nourri) Charolais	640
1341	Chapelain de château	651
1527	Soldat (Flandres)	504
1287	« Concierge » (garde et gouverneur) de château	560
1272	Gardien d'un péage (Piémont)	572
1362	Procureur fiscal de Faucigny (Piémont)	510

Dates.		Chiffres actuels.
1394	Homme de pied (Montélimart)	532
1578	Soldat (Flandres)	540
1589	Sergent, à Soissons	538
1368	Collecteur des droits d'octroi, Perpignan	438
1308	Clerc du conseil du comte de Bourgogne	424
1287	Clerc du grenetier du grenier à sel	400
1341	— — — —	424
1340	Garde des Dîmes (dans l'Aisne)	486
1398	Receveur-communal, en Franche-Comté	440
1398 1400	Châtelains (gouverneur) de petits châteaux	de 480 à 672 fr.
1357	Sergent ou soldat secondaire (Franche-Comté)	432
1473	Arbalétrier, Nantes	475
1584	Instituteurs, Dauphiné	460
1553	Homme de pied (Flandres)	432
1594	Maître d'école (Dauphiné)	308
1555	Maître d'école (logé) à Rouen	399
1589	Piquiers et Arquebusiers (Soissons)	305
1440	Arbalétrier, chargé de réparer les armes (Amiens)	350
1361	Guetteur de ville, à Tours	360
1380	« Notaire du consulat » (secrétaire de Mairie) à Bergerac	356
1264	Agent de police (Avignon, Arles, Toulon, Tarascon).	de 300 à 76 fr.
1379	Secrétaire d'un chanoine, Troyes	356
1380	Aumôniers du Roi (Paris)	388
1368	« Corner » de château (Franche-Comté)	360
1321	« Client » ou fantassin (Piémont)	320
1339	Chapelain de château (Franche-Comté)	231
1418	Arbalétrier, Orléans	287
1595	Instituteur (Dauphiné)	230
1576	Maître d'école (Vervins)	287
1581	Maître d'école de l'Hôtel-Dieu (Paris)	235
1573	Soldats suisses, à Grenoble	261
1527	Recteur des Écoles, à Grenoble	188
1529	Maître d'école, Rambervillers (Lorraine)	172
1338	Médecin de l'hospice, à Marseille	161
1399	Maître d'école (Franche-Comté)	120
1398	— (autre) (Franche-Comté)	88
1581	— Lorraine	80
1582	— Eure	78
1577	— Rambervillers (Lorraine)	60
1501	Recteur des Écoles, Romorantin	48

CHIFFRES DES DOTS[1].

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE [2]	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEUR EN FRANCS intrinsèques
Comte Ludres, 87.	4.500 florins	Dot de la fille du duc de Lorraine.	Lorraine.	1200	54.000
Doubs, B. 21.....	1.000 marcs d'argent et 600 livres de terre	Dot de la fille du comte de Bourgogne.	Franche-Comté.	1231	174.000
Coston, I, 143....	25.000 s. (viennois).	Dot de la fille du vicomte de Montélimar.	Montélimar.	1264	18.500
Doubs, B. 1......	1.000 livres viennoises de rente.	Dot de la fille du comte de Bar, épousant le fils du Comte de Bourgogne.	Franche-Comté.	1271	150.000
Doubs, B. 21.....	500 l. viennoises.	Dot de Polyte, fille du comte de Bourgogne, mariée à Aymaret de Poitiers, fils du comte de Valentinois.	*Idem.*	1271	7.500
Doubs, B. 21.....	14.000 l. viennoises.	Dot de Guyette de Bourgogne, mariée à Philippe de Savoie (comte régnant de 1268 à 1285.)	*Idem.*	1274	210.000
Doubs, B. 21.....	10.000 l. tournois.	Dot de la fille du sire de Beaujeu, épousant le comte d'Auxerre.	*Idem.*	1290	160.000
Doubs, B. 1......	10.000 l.	Dot de Mahaut d'Artois mariée à Othon IV de Bourgogne.	*Idem.*	1294	160.000
Doubs, B. 373....	100 s.	Dot de Jacquette de Brotte suivante de la Dauphine de Viennois, épousant le « chatelain » (gouverneur) de Montmirey	*Idem.*	1300	80
Comte Ludres, 87.	6.000 florins.	Dot de Thiébaut, fils aîné de Ferri III, duc de Lorraine.	Lorraine.	1295	75.000
Cibrario, II, 317..	10.000 l. tournois.	Dot d'Agnès de Savoie, femme du comte de Genève.	Suisse.	1297	160.000

[1] A partir du présent tableau je continue à donner, dans la dernière colonne à droite, « en *francs intrinsèques* », la traduction des chiffres contenus dans la colonne des « prix en monnaie de l'époque », ainsi que je l'ai toujours fait dans les tableaux des tomes I, II, III et IV. Le lecteur qui désirera traduire en *francs actuels* un prix exprimé ici en *francs intrinsèques*, n'aura qu'à le multiplier, suivant sa date, par le coefficient indiqué à la table de la page 350.

[2] La liste des abréviations usitées dans la colonne des « sources », se trouve au tome IV, page 563. Un *supplément* de cette liste, pour les abréviations usitées dans le tome V, se trouve à la fin du présent volume. Le lecteur est prié de s'y reporter.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEUR EN FRANCS intrinsèques
Cibrario, II, 317..	20.000 l. viennois.	Dot de Marie de Savoie, femme du Dauphin de Viennois.	Savoie.	1309	237.120
Comte Ludres, 87.	10.000 florins.	Dot d'Isabelle d'Autriche, fille de l'empereur Albert, mariée au duc de Lorraine.	Lorraine.	1310	125.000
Basses-Pyrénées, E. 126.	15.000 l.	Dot de la femme du seigneur de Bergerac.	Périgord.	1312	201.000
Doubs, B. 23.....		Dot de la fille du duc de Bourgogne, épousant Edouard de Savoie, comte régnant (1325).	Bourgogne.	1315	33.500
Basses-Pyrénées, E. 127.	413 florins d'or.	Dot de la femme du seigneur de Gourdon.	Périgord.	1314	5.038
Pyrénées-Orientales, B. 22.	60.000 sous barcelonais de tern.	Dot de demoiselle de Rocaberti promise en mariage à un prince de Catalogne.	Roussillon.	1316	42.000
Douet d'Arcq, A., V.	25.000 l. de rente.	Douaire de la reine Clémence (veuve de Louis le Hutin).	Paris.	1316	335.000 par an.
A. Bordeaux, 1843, p. 149.	35.000 florins d'or.	Dot d'Agnès de Périgord épousant Jean d'Anjou-Sicile.	Vauvert près Nîmes.	1321	428.750
Basses-Pyrénées, E. 774.	500 l. de rente.	Dot de Jeanne de Pons, femme du comte de Périgord.	Périgord.	1328	6.125 (de rente)
A. Bordeaux, 1843, 80.	10.000 l.	Dot de la fille du comte de Périgord.	Bordelais.	1331	122.500
Doubs, B. 176....	20 l. de rente.	Dot de la fille du seigneur de Vienne et de Marg. de Vaudémont, religieuse clarisse.	Lons-le-Saulnier. Franche-Comté.	1332	221
Doubs, B. 23.....	100.000 florins	Dot de Jeanne de Bourbon fille du duc, épousant le dauphin Charles, fils du roi Jean-le-Bon.	Bourbonnais.	1349	1.225.000
Cibrario, II, 318.	40.000 florins.	Dot de Blanche de Savoie épouse de Galéas Visconti.	Savoie.	1350	474.800
Forestié.........	10 à 25 l. plus le lit garni et les habit de noces.	Dot des jeunes filles de la bourgeoisie.	Montauban.	1363	155
Forestié.........	60 l.	Dot de la fille d'un gentilhomme.	*Idem.*	1363	534
Cibrario, II, 318..	100.000 francs d'or.	Dot de Bonne de Berry, femme du comte de Savoie (Amédée VII).	Savoie.	1382	1.225.000

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEUR EN FRANCS intrinsèque
Basses-Pyrénées, E. 630.	2.000 florins.	Dot d'Eléonore de Périgord femme du seigneur de Duras.	Périgord.	1373	24.40
Comte Ludres, 89.	800 florins.	Dot de Catherine de Haraucourt, épousant Jean Ier de Ludres.	Lorraine.	1389	9.60
Basses-Pyrénées, E. 632.	3.000 florins.	Dot de Jeanne de Périgord, comtesse d'Armagnac.	Périgord.	1393	36.60
Comte Ludres, 89.	1.200 florins.	Dot de Mademoiselle de Ludres, mariée à Thiebaut d'Ogeviller bailli des Vosges, remariée à Pierre de Bauffremont.	Lorraine.	1408	15.00
H. Soissons, 329..	10 l.	Dot d'une religieuse.	Soissons.	1410	7
Pyrénées-Orientales, B. 224.	200.000 doubles castillanes en or.	Dot de Marie, sœur du roi de Castille et de Léon, mariée au roi Alphonse d'Aragon.	Roussillon.	1424	3.200.00
Corrèze, E. 324...	200 royaux d'or.	Dot d'une demoiselle noble.	Périgord.	1433	1.95
Cher, E. 885.....	500 réaux d'or.	Dot de Jean de Murat (fils de Jeanne de Sully, dame de Rhodes).	Barlieu Berry.	1438	4.89
Calonne, Nord, p. 192.	10.000 écus.	Dot de Jean de Coïmbre (neveu de la duchessse de Bourgogne) épousant la fille du roi de Chypre.	Bourgogne.	1458	75.52
	130 l. (plus un logement).	Dot d'une fille de la bourgeoisie.	Limoges.	1487	68
Soc. Périgord, 375.	6.500 l.	Dot de demoiselle Louise d'Albret, fille d'Alain d'Albret.	Périgord.	1496	30.16
Clermont (Lucay)	100.000 écus.	Dot d'Anne de France, fille de Louis XI, mariée au sire de Beaujeu (Pierre de Bourbon)	Paris.	1473	752.00
Dr Puech, p. 134.	1.000 l. plus 4 robes (velours, damas, taffetas, ostade).	Dot de la femme d'un avocat.	Nîmes.	1550	3.34
	1.200 l.	Dot de mademoiselle de Selve, mariée à Pierre Méchin, neveu d'un conseiller au Présidial.	Brive.	1552	4.00
Tausserat, 10.....	3.000 l.	Dot d'une fille de bonne maison.	Berry.	1562	9.33

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEUR EN FRANCS intrinsèques
Corrèze, E. 495..	75 l. en argent plus des dons en nature [1].	Dot d'une petite bourgeoise	Brive.	1556	250 (plus les dons en nature) [1].
Puech, 268.... ..	100 l. plus 2 robes (dont une d'étam.), 6 draps, 1 pot, 2 plats et 1 aiguière d'étain	Dot de la femme d'un tanneur.	Nîmes.	1565	311
Polignac, Crillon.	1900 écus, dont 400 de bijoux. « pour ses croix »	Dot de mademoiselle de Guilhem épousant Thomas de Berton-Crillon [2].	Provence.	1562	19 727
Corrèze, 21, E. 325.	9.000 l. plus un trousseau.	Dot de mademoiselle de Gimel épousant le seigneur de Saint-Chamans.	Gimel Limousin.	1571	27.990
Dr Puech, p. 230..	300 l. plus 1 vigne.	Dot de la femme d'un notaire.	Nîmes.	1574	864
Dr Puech, 284....	de 250 à 50 l. plus robes, meubles, etc.	Dot de la femme d'un tisserand.	Nîmes.	1580	385
Puech, 267.	200 l. plus 1 corsage de serge, 1 robe de camelot, 1 chaîne d'argent, 6 draps de lits, 6 serviettes.	Dot de la femme d'un cordonnier.	Nîmes.	1583	514 (plus les dons ci-contre)
Puech, 267.......	2.000 écus d'or, 1.800 l. en bijoux et 300 de pension	Dot de la fille du lieutenant du Présidial.	Nîmes.	1583	20.817
Puech, 250....	400 l. plus 2 robes, 3 anneaux d'or dont 2 avec pierre.	Dot de la femme d'un chaussetier.	*Idem*	1583	1.028 (plus les dons ci-contre)
Puech, 212.......	100 l.	Dot de la femme d'un « praticien » (agent d'affaires).	*Idem.*	1583	257
Puech, 315......	80 l.	Dot de la femme d'un jardinier.	*Idem*	1583	205
Puech, 315......	300 l.	*Idem*	*Idem.*	1583	771

[1] Consistant en 4 robes, dont 2 fines et 2 grosses, en drap blanc, de village, avec manches de drap fin, 1 lit avec convertures, 1 *coussin* de plumes, 4 draps de lit de toile et, pour la dépense des noces, 1 080 litres de seigle, 80 litres de froment, du vin, 27 francs de viande; en plus une vache, 4 brebis et 2 paires de manches.

[2] Beaucoup de ce qu'on nomme des « dots » dans le midi étaient stipulées payables une petite part immédiate, la plus grosse part à la mort des parents. C'était *la totalité* de la part d'héritage de la jeune fille sa dot et sa fortune en même temps; on lui payait seulement la rente de cette dot à 4 0/0 au XVIIe siècle, depuis le jour du mariage.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEUR EN FRANCS intrinsèques
Puech, p. 412....	4.000 l. plus 2 robes de soie	Dot de la fille du sénéchal.	Nîmes.	1583	10.280 (plus les robes ci-contre)
Dr Puech, p. 219..	1.084 l.	Dot de la femme d'un notaire.	*Idem.*	1585	2.875
Dr Puech, p. 219..	700 l.	*Idem*	*Idem.*	1585	1.799
Dr Puech, p. 267..	400 l.	Dot de la femme d'un cordonnier.	*Idem.*	1587	1.028
Dr Puech, p. 246..	400 l. plus 4 robes.	Dot de la femme d'un drapier	*Idem.*	1591	1.028 (plus les robes)
Dr Puech, p. 246.	1.050 l.	*Idem*	*Idem.*	1591	2.698
Dr Puech, p. 182..	1 âne et une robe de cadis gris, le tout estimé à 20 l.	Dot de la femme d'un ouvrier.	*Idem.*	1592	51
Dr Puech, p. 182..	24 l.	Dot de femmes de tisserands.	*Idem.*	1592	61
Dr Puech, p. 182..	75 l.	*Idem*	*Idem.*	1592	192
Dr Puech, p. 182..	240 l.	*Idem*	*Idem.*	1592	616
Dr Puech, p. 279..	500 l. plus 5 robes.	Dot de la femme d'un boulanger.	*Idem.*	1592	1.285 (plus les robes)
Dr Puech, p. 230.		Dot de la femme d'un notaire.	*Idem.*	1594	3.084
	1.200 l. plus 50 livres de plumes, 6 draps de lit, 1 couverture de serge, 4 serviettes, 2 nappes, 1 coffre de bois, 3 robes blanches avec manches en drap noir.	Dot de demoiselle de Marty (appartenant à la bourgeoisie)	Brive.	1598	771 plus dons ci-contre
Tallemant IV, 109.	60.000 l.	Dot de mademoiselle Jeannin, fille unique du président Jeannin [1].	Paris.	vers 1595	154.200
Polignac, Crillon	12.000 écus.	Dot de mademoiselle des Abrics, épousant François de Berton-Crillon.	Provence.	1606	76.040

[1] « Le plus grand mariage de Paris, en ce temps-là », dit Tallemant.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEUR EN FRANCS intrinsèques
A. Bordeaux, 1877, p. 226.	20.000 l	Dot d'Eléonore de Calvimont, fille du baron de Montaigne.	Guyenne.	1607	47.800
Lot-et-Garonne, B. 39.	90.000 l.	Dot de mademoiselle de Roquelaure (fille du maréchal) épousant le comte de La Vauguyon.	Languedoc.	1609	215.000
Tallemant I, 178..	300.000 l.	Dot de mademoiselle de Montmorency (fille du connétable) mariée au prince de Condé.	Paris.	1610	717.000
Lot-et-Garonne, B. 39.	42.000 l. plus la terre d'Escandilhac.	Dot de mademoiselle de Pardailhan fille du seigneur de Montespan-Pardailhan, mariée à Henri de Miossens (plus tard maréchal d'Albret).	Languedoc.	1612	100.380 (plus la terre)
Pap. Richelieu, II, 96.	600.000 l.	Dot d'Henriette-Marie de France épousant Charles Ier d'Angleterre.	Paris.	1625	1.248.000
Tallemant III, 64	1.000.000 l.	Dot de mademoiselle de La Vieuville, petite-fille du trésorier de l'Epargne, Bouhier de Beaumarchais.	Paris.	1630	2 080.000
Tallemant V, 99..	75.000 liv.	Dot familiale de Marion de Lorme (si elle eût voulu se marier, « bon parti »).	*Idem*	1630	156.000
Mém. Richelieu, I, 419.	1.400.000 *francs barrois.*	Dot d'une princesse de Lorraine, épousant Gaston duc d'Orléans, frère du roi.	Lorraine.	1635	1.942.000
Pap. Richelieu, VI, 751.	600.000 l.	Dot de Clémence de Maillé-Brézé, épousant le duc d'Enghien (plus tard « grand Condé »).	Paris.	1635	1.104.000
	150.000 l.	Dot d'une fille naturelle du partisan Puget de Montauron.	*Idem.*	1635	274.000
Polignac, Crillon..	66.000 l. (du Comtat).	Dot de la marquise d'Albertas, épousant Louis de Berton-Crillon, baron de Montmeran (elle renonce à tous autres biens).	Avignon.	1632	80.520
Saint-Simon (Boislisle), I, 107.	150.000 l.	Dot de mademoiselle d'Esches, fille d'honneur de la reine épousant le marquis de Villarceaux (Louis de Mornay).	Paris.	1643	273.000

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
Arrêt Parlement, 19 juillet 1642	50.000 l.	Dot de mademoiselle de Thémines, fille du maréchal épousant J. de Gontaut.	Paris.	1642	92.000
Tallemant, V, 210.	100.000 l.	Dot de mademoiselle de Chatillon, fille du maréchal, épousant le comte d'Hamilton.	*Idem.*	1642	184.000
Gui Patin I, 26...	300 000 l.	Dot de mademoiselle Séguier, fille du chancelier, épousant le marquis de Coislin.	*Idem.*	1645	546.000
Tallemant, VII, 156	150.000 l.	Dot de mademoiselle de Montmorency-Bouteville.	*Idem.*	1650	273.000
	6.000 l.	Dot de la fille d'un avocat, épousant un autre avocat (qui lui-même reçoit de ses parents 36.040 francs).	Saintes.	1639	11.040
Corrèze. E. 404...	250 l.	Dot de la sœur d'un notaire.	Limousin.	1640	460
Sévigné, I, 33. ..	100.000 écus.	Dot de la marquise de Sévigné (mademoiselle de Chantal).	Paris.	1644	546.000
A. Saintonge, XII, 226.	13 000 l. plus 1.000 l. pour meubles.	Dot de mademoiselle de Nesmond (épousant Arnaud Gay seigneur de Fontenelles, capitaine au régiment de Piémont) [1].	Angoulême.	1650	25 480
A. Nîmes, 1884, p. 449.	10.000 l.	Dot d'une fille de banquier.	Nîmes.	1656	16.300
A. Nîmes, 1884, p. 449.	2.000 l.	Dot d'une fille de bourgeois.	*Idem.*	1658	3.260
Saint Simon (Boislisle), I, 209.	600.000 l.	Dot de mademoiselle de Saint-Simon, mariée au duc de Brissac.	Paris .	1 63	978.000
A. Aix, 1882, p. 17.	8.000 l.	Dot d'une fille noble et aisée.	Aix.	1660	13.040
Sévigné, I, 327...	200.000 l.	Dot de mademoiselle de Sévigné (comtesse de Grignan).	Paris.	1669	326.000
Saint-Simon (Boislisle), I, 478.	300.000 l.	Dot de mademoiselle d'Hauterive (orpheline) mariée au duc de Saint-Simon.	*Idem.*	1672	489.000
A. Nîmes, 1884, p 449.	100.000 l.	Dot de la seconde fille d'un banquier qui en a deux voir 1656 ci-dessus.	Nîmes.	1673	163.000

[1] Le fiancé possède sa compagnie (d'une valeur de 24.96) francs intrinsèques) et 109.000 francs de biens en valeurs.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
B. Lacabane, 120.	450 l., dont 130 l. argent et 1 trousseau [1].	Dot de la fille du tabellion épousant un hôtelier.	Bretigny (Seine-et-Oise).	1685	666
Sévigné, VII, 247.	200.000 l.	Dot de mademoiselle de Mauron fille d'un conseiller au Parlement de Rennes.	Rennes.	1684	296.000
A. Nîmes, 1884, p. 449.	9.000 l.	Dot de la femme d'un notaire.	Nimes.	1692	13.320
Polignac, Crillon.	900 l. de rente et un capital de 1.900 l.	Mariage de Philippe de Berton-Crillon avec Françoise de Saporta.	Provence.	1686	1.332 f. de rente et 2.220 f. de capital
Saint-Simon (Boislisle), I, 74.		Dot des filles naturelles de Louis XIV :			
	1.000.000 l.	princesse de Conti,	Paris.	1692	1.480.000
	1.000.000 l.	duchesse de Bourbon,	*Idem.*	1692	1.480.000
	2.000.000 l. plus 600.000 l. de bijoux et 150.000 l. de pension.	duchesse de Chartres, (épousant Philippe d'Orléans, le futur régent) [2].	*Idem.*	1692	2.960.000 plus 880 000 de bijoux et 222.000 de pension
Saint-Simon (Boislisle), I, 103.	800.000 l.	Dot de la fille du prince de Condé, épousant le duc du Maine.	*Idem.*	1692	1.184.000
Polignac, Crillon.	90.000 l. (monnaie de France).	Dot de Marie-Thérèse Fabri épousant le marquis, depuis duc de Crillon.	Avignon.	1715	109.800
Corrèze, E. 478.	3.000 l.	Dot de la femme d'un lieutenant de la prévôté.	Tulle. Limousin.	1721	3.660
Charente, E. 1089.	18.000 l.	Dot de la fille d'un président trésorier de France à Limoges.	Angoulême. Charente.	1723	21.960
Comte Ludres, II, 205.	12.000 *francs lorrains.*	Dot de mademoiselle de Ludres.	Lorraine.	1735	9.500
Poligna, Crillon.	12.000 l. de rente et 30.000 l. de diamants.	Dot de mademoiselle Convay mariée au fils du duc de Crillon.	Avignon.	1742	11.400 fr. de rente et 28.500 de diamants

[1] Le trousseau se composait de : 10 draps, 12 nappes, 12 serviettes (de toile de chanvre), 12 chemises de femme, 12 coiffes cornettes, 12 mouchoirs de toile blanche, 3 paires d'habits de différentes façons, 1 lit traversin coutil rempli de plumes et ses accessoires, 1 coffre bahut, 1 armoire, 2 chenets, 1 pelle à feu, 1 crémaillère, 1 agrafe d'argent, 1 bague d'or, le tout valant 330 livres.

[2] Madame, Duchesse d'Orléans, prétend que la dot de sa belle-fille n'a jamais été payée, pas plus que celles de ses sœurs de Bourbon et de Conti.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
Corrèze, E. 1749.	100 l. plus du linge.	Dot de la femme d'un journalier.	Limousin.	1742	95
Arch. Nat. AD ÷ (Testament) de mai 1736.	20.000 l.	Douaire de la duchesse du Maine.	Sceaux.	1736	19.000 de rente
Arch. Nat. AD ÷ (Testament) de mai 1736.	800.000 l.	Légitime de mademoiselle du Maine (dans la succession de son père).	*Idem.*	1736	760.000
Corrèze. E. 1077.	160 l. plus le linge.	Dot d'une paysanne.	Limousin.	1750	152
Loiret B. 361.. ..	4.800 l.	Dot d'Elisabeth Daldart de Melleville, mariée au vicomte de Rochechouart.	Mareau, près Orléans.	1747	4.600
Corrèze, E. 1022.	1.200 l.	Dot de la femme d'un chirurgien.	Voutezac, Limousin.	1754	1.140

FORTUNES, BUDGETS ET REVENUS DIVERS.

					par an
Douet d'Arcq, H., X	48.558 l. par an.	Dépenses de la maison du roi saint Louis.	Paris.	1251	971.160
Douet d'Arcq, H., V	500 l. par an.	Pension de « madame la Reine » femme de saint Louis pour ses aumônes.	*Idem.*	1261	10.000
Cibrario, II, 317..	380 l. 11 s. de Lausanne, par mois (soit 10.750).	Dépenses ordinaires du comte de Savoie.	Savoie.	1279	129 004
Cibrario, II, 317..		Dépenses de la comtesse de Savoie.	*Idem.*	1299	6.046
Douet d'Arcq, H., XI.	36.500 l. par an.	Dépenses de la maison du roi.	Paris.	1316	489.100
Douet d'Arcq, H., XI.	12.410 l. par an.	Dépenses de la reine.	*Idem.*	1316	166.294
Douet d'Arcq, H., XI.	3.650 l. par an.	Dépenses des enfants de France.	*Idem.*	1316	118.910
Orne II. 814... ..	1100 *francs d'or.*	Rançon de Jean du Merle, chevalier.	Tubœuf (Normandie).	1364	9.790
Nord B. 3257.....	140.000 florins.	Rançon du duc de Bar [1].	Metz.	1370	[1.246.000]

[1] Pour les rançons, voyez tome Ier, p. 92, tome III, p. 681 et ci-dessus, page 50.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
Pyrénées Orient., B. 94.	2.212 l. de Barcelone.	Pension de la veuve du roi de Majorque, comte de Roussillon, Barcelone, etc.	Roussillon.	1335	37.380
La Trémoïlle pendant 5 siéc., t. Ier.	40.355 par an.	Revenu de Gui VI de La Trémoïlle.	Paris.	1395	303.000
Douet d'Arcq, H., XXXIII.	208.000 l.	Dépenses de la maison du Dauphin (Charles VII).		1421	1.424.800
Nord, B. 3.331. .	55.067 écus.	Dépenses du duc de Bourgogne, comte de Flandres et d'Artois.	Bourgogne.	1404	467.500
Loiret, A. 2.124. .	1.000 l.	Pension du bâtard d'Orléans (Dunois).	Orléans.	1433	6.530
Loiret, A. 2.123. .	600 *saluts d'or.*	Pension du comte d'Angoulême.	*Idem.*	1441	5.288
Maulde, Clèves, 5.	20.974 l.	Dépense de la duchesse d'Orléans.	Blois.	1449	119.340
Douet d'Arc, H., XXXIII.	31.000 l.	Dépense de la maison du Roi (Charles VII).	Paris.	1450	176.790
Maulde, Clèves, 5.	5.637 l.	Dépense annuelle de la duchesse d'Orléans.	Blois.	1455	32.074
Clermont (Lucay).	4.000 l.	Revenu du comté de Clermont (ayant 1.669 fiefs dans sa mouvance dont 171 tenus directement).	Beauvaisis (Oise).	1461	21.160
Maulde, Clèves, 10.	10 à 20 l. par jour (80 francs).	Dépense de table de la duchesse d'Orléans.	Blois.	1474	28.944
La Trémoïlle pendant 5 siéc., II.	49.925 l. par an.	Revenus de Louis II de La Trémoïlle.	Paris.	1493	225.000
D. Morice, III, 381	3.118 l. Bret.	Dépense de la maison de la vicomtesse de Rohan.	Bretagne.	1480	20.578
Douet d'Arcq, H., XXXVI.	86.362 l.	Dépenses de la maison du roi (Louis XI).	Paris.	1483	456.854
Manuscrits Godefroy, CXXXIII, f. 5.	950 000 l.	Valeur du duché de Nemours.	Seine-et-Marne.	1505	4.508.000
Clermont (Lucay).	11.421 l.	Revenu du comté de Clermont (voir ci-dessus en 1461.)	Beauvaisis (Oise).	1514	44.770
Douet d'Arcq, H., XXXVI.	64.000 l.	Dépenses de la maison du roi (François Ier).	Paris.	1516	250.880

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
Nord, B. 3.356....	108.550 l. paris.	Revenu de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas.	Flandres	1533	532.000
Nord, B. 2 402..	36.000 l.	Appointement de la reine de Hongrie douairière, comme régente.	*Idem.*	1537	151.980
La Trémoïlle, 5 siè., tome III.	22.529 l.	Revenu de Louis III de la Trémoïlle.	Paris.	1552	88.000
Douet d'Arcq, H., XXXVI.	114.104 l.	Dépense de la maison du roi (Henri II).		1558	381 107
Nord, B. 2.539...	70.000 l.	Traitement de la duchesse de Parme comme régente des Pays-Bas.	Bruxelles. Flandres.	1559	281.400
Boilisle, Comptes. 134.	40.000 l.	Revenu du duché d'Uzès.	Uzès.	1577	115.200
Dr Puech, 279...	13.500 l.	Fortune d'un boulanger (riche).	Nîmes.	1592	34.695
Sully, Mémoires..	300.000 l.	Valeur du vidamé de La Ferté (voyez ci-dessus, à la page 43, le prix payé en 1635 par Saint-Simon, trois fois plus faible que celui-ci).	La Ferté Eure-et-Loir.	1608	2.151.000
Pontchartrain, 304.	330 000 l.	Marquisat d'Ancre (prix payé par Concini).	Picardie.	1611	788.700
Bassompierre, 122 et G. d'Avenel, Richelieu, II, 417	7.100.000 l.	Fortune totale du maréchal d'Ancre (à sa mort).	Paris.	1617	14.768.000
G. Beaufort......	1.800.000 l.	Fortune de Puget, trésorier de l'Epargne.	*Idem.*	1617	3 744.000
G. d'Avenel, Richelieu, II, 168.	1.800 000 écus.	Fortune de Zamet (financier la plus riche de l'époque).	*Idem.*	1617	11.232.000
Tallemant, V, 21..	110.000 l.	*Revenu* du duc et de la duchesse de Rohan.	*Idem.*	1610	262 900
Sommaire traité des finances, par Rémond (Bibl. Nat. L76 f. 4.	100.000 l.	Pension de Monsieur le Prince (1).	Paris.	1622	208.000
Idem...........	100.000 l.	Pension du duc de Guise.	*Idem.*	1622	208.000
Idem..	100.000 l	Pension du duc de Nevers.	*Idem.*	1622	208.000

(1) Ces pensions, données par le favori Luynes, ne paraissent pas avoir été maintenues après sa mort.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
Sommaire traité des Finances, par Rémond (Bibl. Nat. L, 76, f. 4..	80.000 l.	Pension du duc de Longueville.	Paris.	1622	166.400
Idem........ ...	80.000 l.	Pension du duc de Bouillon.	*Idem.*	1622	166.400
Idem...	80.000 l.	Pension du président du Vair (garde des sceaux).	*Idem.*	1622	166 400
Idem.......	60.000 l.	Pension du chancelier de France.	*Idem.*	1622	124.800
Idem............	70.000 l.	Pension du connétable.	*Idem.*	1622	145.600
Idem.......	70.000 l.	Pension du comte de Soissons.	*Idem.*	1622	145.600
Idem..	70.000 l.	Pension du duc d'Épernon	*Idem.*	1622	145.600
Idem.....	60.000 l.	Pension du duc de Lesdiguières.	*Idem.*	1622	124.800
Idem....	50.000 l.	Pension du duc de La Trémoïlle.	*Idem.*	1622	104.000
Idem...	50.000 l.	Pension du duc de Vendôme.	*Idem.*	1622	104.000
Idem..........	40.000 l.	Pension de M. le premier écuyer.	*Idem.*	1622	83.000
Idem....	40.000 l.	Pension du duc de Montbazon.	*Idem.*	1622	83.000
Idem	40.000 l.	Pension de Monsieur l'amiral.	*Idem.*	1622	83.000
Idem.	40.000 l.	Pension du maréchal de Souvré.	*Idem.*	1622	83.000
Idem.......	30.000 l.	Pension du duc d'Elbeuf.	*Idem.*	1622	62.400
Idem.	30.000 l.	Pension du prince de Joinville.	*Idem.*	1622	62.400
Idem........	30.000 l.	Pension du maréchal de Bassompierre.	*Idem.*	1622	62.400
Idem....	30.000 l.	Pension de M de Brantes (frère de Luynes).	*Idem.*	1622	62.400
Idem........	20.000 l.	Pension de M. de Cadenet (frère de Luynes).	*Idem.*	1622	41.600
Idem.	30.000 l.	Pension du maréchal de Schomberg.	*Idem.*	1622	62.400
Idem....	30.000 l.	Pension du comte de Laval (Montmorency).	*Idem.*	1622	62.400
Idem....... . ..	30.000 l.	Pension du chevalier de Vendôme.	*Idem.*	1622	62.400

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
Sommaire traité des Finances, par Rémond (Bib Nat. L, 76, f. 4..	20.000 l.	Pension du duc de Retz.	Paris.	1622	41 600
Idem............	20 000 l.	Pension du comte de La Rochefoucauld.	*Idem.*	1622	41.600
Idem............	15.000 l.	Pension de M. de Termes.	*Idem.*	1622	31.200
Idem..	12.000 l.	Pension du premier président du Parlement.	*Idem.*	1622	24.960
Idem....	10.000 l.	Pension du président Jeannin (ministre).	*Idem.*	1622	20.800
Idem...	8.000 l.	Pension du procureur général.	*Idem.*	1622	16.640
Idem....	20 000 l.	Pension des 4 secrétaires d'Etat (chacun)	*Idem.*	1622	41.600
Idem.	4.000 à 12.000 l.	Pension des conseillers d'État.	*Idem.*	1622	8.320 à 24 960
Idem.	6.000 à 12.000 l.	Pension de 22 archevêques ou évêques.	*Idem.*	1622	12.480 à 24.960
Arch. Nat. E. 78a 17 janvier 1624	400.000 l.	*Revenu* de Feydeau, fermier des Gabelles.	*Idem.*	1624	832.000
Manuscrits Godefroy, CXXXVI, f. 449.	1.700.000 l.	Valeur du domaine de Chateau-Regnault.	Touraine.	1629	3.577.600
Duc d'Orléans, 570.	330.000 l.	*Revenu* de la grande Mademoiselle, consistant en biens meubles, trois duchés (Montpensier, etc) plus la souveraineté de Dombes, le Dauphiné d'Auvergne et la princerie de La Roche-sur-Yon. (La plus riche princesse de France.)	Paris.	1635	686.400
Duc d'Orléans, 570.	100 000 l.	*Revenu* des duchés d'Orléans et de Chartres et du comté de Blois (ensemble).	Orléanais.	1630	208 000
G. d'Avenel, Richelieu, I, 417.	1.000.000 l.	*Revenu* total de Gaston d'Orléans (compris ses pensions).	*Idem.*	1635	2.080.000
Créances Chambre des Comptes P. 2649 ter (non paginé)	45 000 l.	*Revenu* du duché d'Angoulême et du comté de Ponthieu (ensemble) [1].	Angoumois. et Picardie.	1635	84 240

[1] Le revenu du duché de Meckembourg, en Allemagne, était, à cette époque, de 40.000 rixdales, correspondant à 75.000 livres tournois de l'époque, soit en francs *intrinsèques* à 156.000 francs (RICHELIEU, *Mémoires*, II, 543).

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
Fontenay-Mareuil, 288.	12.000 l	*Revenu* du duché de Châtellerault (appartenant au marquis de Hamilton).	Poitou.	1635	24.960
Manus. Godefroy, CXXX, f. 2.	24.000 l.	*Revenu* du duché d'Épernon.	Orléanais	1635	49.920
Manus. Godefroy, CXXX, f. 2.	11.000 l.	*Revenu* du duché de La Valette.	Guyenne.	1635	22.880
Manus. Godefroy, CXXX, f. 2.	16.000 l.	*Revenu* du duché de Richelieu.	Poitou.	1635	33.280
Manus. Godefroy, CXXX, f. 2, et G. d'Avenel Richelieu I, 417.	343.000 l.	*Revenu* total du duc d'Épernon.		1635	713.200
Relazioni, Francia, II, 355.	3.000.000 l.	*Revenu* total du cardinal de Richelieu (à l'époque de sa mort).	Paris.	1642	5.520.000
Manus. Godefroy, CXXX, 5.	2.375.000 l.	Valeur en capital du duché de Nemours (voir ci-dessus, année 1505).	Seine-et-Marne.	1635	4.939.000
Tallemant, III, 211.	30.000 l.	Revenu de la marquise de Rambouillet.	Paris.	1650	62.400
Tallemant.	700.000 l.	Revenu de Claude de Bullion, surintendant des finances.	*Idem.*	1640	1.288.000
S. Hist. Paris.....	120.000 l.	Dépense *annuelle* du duc et de la duchesse de Nemours.	Paris.	1643	218.000
Sévigné, I, 41....	400.000 écus.	Fortune de madame de Miramon, veuve citée pour sa richesse.	*Idem.*	1650	2 184.000
Tallemant..	600.000 l.	*Revenu* du partisan Le Ragois, seigneur de Bretonvilliers, payeur des rentes	*Idem.*	1650	1.092.000
Mazarin (2 sept. 1657).	200.000 écus.	*Revenu* de la grande mademoiselle (voyez ci-dessus à l'an 1635).	*Idem.*	1657	978.000
Tallemant, V, 80..	9.000.000 l.	Fortune du partisan Le Camus.	*Idem.*	1660	14.670.000
G. d'Avenel, Richelieu, II, 168.	4.000.000 l.	Fortune de Jean-Baptiste Lambert, financier.	*Idem.*	1660	6.520.000
Tallemant IV, 110.	4.000.000 l.	Fortune de La Bazinière, trésorier de l'Epargne.	*Idem.*	1660	6.520.000
	60.000.000 l.	Fortune du cardinal Mazarin (à sa mort).	*Idem.*	1660	97.800.000

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
G Patin, III.......	150.000 l.	*Revenu* de M. Turgot, conseiller d'Etat (cité pour sa fortune).	Paris.	1660	244.500
Sévigné, I, 33. ...	350.000 l.	Fortune du marquis de Sévigné (consistant en 4 terres).	Bretagne.	1696	518 000
Comte Ludres II, 204.	17.000 *francs lorrains*.	*Revenu* du marquis de Ludres-Bayon.	Lorraine.	1735	13 000

PRIX DES OFFICES ET DES CHARGES VÉNALES.

Com. Côte-d'Or, XI, 60	110 deniers d'or [1].	Office de chambellan héréditaire d'une abbaye.	Saint-Seine près Dijon.	1348	13.475
Com Côte-d'Or, XI, 61.	165 deniers d'or [1].	Office de chambellan héréditaire d'une abbaye.	Saint-Seine près Dijon.	1373	20.212
Com. Côte d'Or, XI, 60.	3.000 l.	Charge de chambellan héréditaire d'une abbaye.	Saint-Seine près Dijon.	1458	15.870
Doubs, B. 381....	300 *francs*.	Office de prévôt et bannelier.	Orgelet Franche-Comté	1535	784
Puech, 90...... .	9.000 l.	Office de trésorier du domaine.	Nîmes.	1563	27.990
Dr Puech, 215....	900 *francs*.	Office de receveur général de la Traite foraine.	*Idem.*	1582	2.313
Dr Puech, 187....	330 l.	Office de lieutenant de viguerie.	Sommières Languedoc.	1586	848
Dr Puech, 187....	300 l.	Office du garde du grenier à sel.	Anduze Languedoc.	1586	771
Dr Puech, 196....	50 écus.	Office de notaire.	Nîmes.	1588	385
Dr Puech, 195.....	de 180 à 300 l.	Office de notaire.	*Idem.*	1592	616
Ac. Nîmes, 1884. 479.	4.000 l.	Charge de conseiller au Présidial.	*Idem.*	1596	10.280
Dr Puech, 196....	100 l.	Office de notaire.	Gévaudan.	1600	257
Pap. Richelieu, VII, 93.	50.000 écus.	Charge de premier gentil homme de la chambre.	Paris.	1609	358.500

[1] Je n'ai trouvé nulle part la valeur, ni même, sauf le cas présent, la mention du « denier d'or », dans le duché de Bourgogne. Le Dauphiné se servait d'un « bon denier d'or fin » valant au XIVe siècle (1.70 [illegible] sous-tournois. Mais rien n'autorise à penser qu'il s'agisse ici du denier Delphinal. D'ailleurs la livre dijonnaise, au XIVe siècle, ne valait plus que les deux tiers de la livre tournois, soit 24 sous tournois et non 36 comme en Dauphiné, si le denier d'or dont il s'agit est déduit de la livre locale. (Voyez notre tome Ier, p. 487, 488). Il est possible que le denier d'or ne soit pas différent de la livre-monnaie, valant en 1348, 12 fr. 25?

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
Bassompierre, 54.	150.000 l.	Colonel général de la cavalerie légère.	Paris.	1609	358.500
Puech, 517.	500 l.	Office de notaire.	Nîmes.	1611	1 195
Richelieu, Mém., I, 253.	150.000 l.	Gouvernement de la province de Picardie.	Picardie.	1612	358.500
D'Estrées, Mém., 411.	180.000 l	Gouvernement du Berry.	Berry.	1612	430.200
Puech, 517.	1.500 l.	Office de notaire.	Nîmes	1615	3.120
Richelieu, Mém., I, 197.	150.000 l.	Gouvernement de Boulogne.	Boulogne	1614	358 500
Pontchartrain, 311.	300.000 l.	Capitainerie de la Bastille.	Paris.	1614	717.000
Com. Côte-d'Or, XI, 95.	2 400 l.	Office de chambellan héréditaire d'une abbaye.	Saint-Seine près Dijon.	1617	4.992
Pontis, 490	69.000 l.	Prix du régiment de Picardie.	*Idem.*	1622	143.520
Pontis, 490.	12.000 l.	Prix d'une compagnie au régiment de Piémont.	*Idem.*	1622	24.960
Puech, 517.	1.200 l.	Office de notaire.	Nîmes.	1620	2.496
Puech, 517.	1 800 l.	Office de procureur au Présidial.	*Idem.*	1620	3.744
Puech, 517.	2.700 l.	*Idem*	*Idem.*	1620	5.616
Pontis, 490.	15.000 l.	Prix d'une charge de major au régiment de Piémont.	*Idem.*	1622	31.200
Corrèze, E, 497. .	180 l.	Office de notaire.	Cornil Limousin.	1623	374
Pontchartrain, 475.	100.000 l.	Prix de la charge de surintendant de la maison de la Reine-Mère.	Paris.	1617	208.000
Abbé Arnauld, 487.	24.000 l.	Compagnie au régiment des gardes.	*Idem.*	1622	49.920
Abbé Arnauld, 487.	10.000 l.	Enseigne au régiment des gardes.	*Idem.*	1622	20.800
Pap. Richelieu, VII, 530.	30.000 l.	Grande aumônerie de la Reine-Mère.	*Idem.*	1623	62.400
Fontenay-Mareuil, 122.	200.000 l.	Charge de capitaine des gardes du corps.	*Idem.*	1625	416.000
Bassompierre, 54.	90.000 l.	Charge de capitaine des gardes de la Reine.	*Idem.*	1625	187.200
Choisy, 585.	345.000 l.	Gouvernement du Havre.	Le Havre.	1625	717.600

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
Fontenay-Mareuil, 183.	300.000 l.	Charge de maître de la garde-robe du Roi.	Paris.	1626	624.000
Corrèze, E. 540..	150 l.	Office de notaire royal.	Seilhac (Limousin).	1629	312
Pontis, 584.......	90.000 l.	Commissariat général des Suisses.	Paris.	1630	187.200
Fontenay-Mareuil, 105, 112.	100.000 l.	Gouvernement de Péronne.	Péronne.	1630	208.000
Fontenay-Mareuil, 105, 112.	100.000 l.	Gouvernement de Chinon.	Chinon.	1630	208.000
Manus. Godefroy, CXXXV, 204.	4.000 l.	Office de bailli seigneurial (prix moyen).	France.	1630	8.320
Manus. Godefroy, CXXXV, 204.	1.500 l.	Office de lieutenant du bailli.	*Idem.*	1630	3.120
Manus. Godefroy, CXXXV, 204.	2.000 l.	Office de procureur fiscal.	*Idem.*	1630	4.160
Manus. Godefroy, CXXXV, 204.	200 l.	Office de greffier.	*Idem.*	1630	416
Manus. Godefroy, CXXXV, 204.	150 l.	Office de notaire et tabellion.	*Idem.*	1630	312
Plumitif Chambre des Comptes P. 2.763, f. 51.	5.150 l.	Office de vendeur de cuir aux Halles de Paris.	Paris.	1630	10.712
	500 l.	Office d'huissier ou sergent rural.	France.	1630	1.040
	100.000 l.	Office de premier président du Parlement de Rouen.	Rouen.	1635	208.000
	120.000 l.	Office de conseiller au Parlement de Paris.	Paris.	1635	249.600
	150.000 l.	Office de premier président du Parlement de Toulouse.	Toulouse.	1635	312.000
	30.000 à 50.000 l.	Office de conseiller au Parlement de Toulouse.	*Idem.*	1635	83.200
	35.000 l.	Office de conseiller au Parlement de Dijon.	Dijon.	1635	72.800
	20.000 à 30.000 l.	Office de conseiller au Parlement de Rennes ou Rouen.	Rennes, Rouen.	1635	52.000
Com. Côte-d'Or, XI, 96.	3.130. l.	Office de chambellan héréditaire d'une abbaye.	Saint-Seine près Dijon.	1635	6.510
Manus. Godefroy, CXXXIII, 188.	19.126 l.	Capitainerie de Pont-Sainte-Maixence.	Oise.	1635	39.782

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
Pap. Richelieu, V, 632.	75.000 l.	Charge de greffier de l'ordre du Saint-Esprit	Paris.	1636	156.000
Duc d'Orléans, 564.	100.000 l	Charge de maître de la garde-robe de Monsieur.	*Idem*	1636	184.000
Duc d'Orléans, 564	60.000 l.	Charge de contrôleur-général de la maison de Monsieur.	*Idem.*	1636	110.400
Duc d'Orléans, 564.	135.000 l.	Charge de secrétaire des commandements de Monsieur.	*Idem.*	1636	248.200
	100 000 l	Charge de premier valet de chambre du Roi.	*Idem.*	1636	184.000
Bassompierre, 125 et 329.	de 400.000 à 600.000 l.	Charge de colonel-général des Suisses.	*Idem.*	1636	920.000
Corrèze, E. 876..	3.600 l.	Charge d'avocat du roi, en l'Election.	Tulle. (Limousin).	1637	6.624
Corrèze, E., 612 .	1.100 l.	Charge de greffier des présentations au Présidial.	*Idem.*	1637	2.024
Brienne, 27.	270.000 l.	Charge de premier gentilhomme de la Chambre du Roi.	Paris.	1642	496.800
	500.000 l.	Charge de président à mortier au Parlement de Paris.	*Idem.*	1642	920.000
Arnauld d'Andilly, 437.	100.000 l.	Charge de contrôleur et intendant des finances.	*Idem.*	1645	182.000
Corrèze, E, 426..	3.300 l.	Charge de conseiller au Présidial et premier assesseur de la maréchaussée (ensemble).	Tulle (Limousin).	1645	6.00[illegible]
	430.000 l.	Charge de grand-prévôt de l'Hôtel.	Paris.	1643	782.600
Choisy, 568... ...	de 860.000 l. à 1.100.000 l.	Charge de grand-chambellan	*Idem.*	1650	1.800.000
	450.000 l.	Charge de colonel général de la cavalerie légère.	*Idem.*	1659	819.000
Choisy, 585... ...	700.000 l.	Charge de général des galères.	*Idem.*	1660	1 141.000
	700.000 l.	Charge de président à la Chambre des Comptes de Paris.	*Idem.*	1660	1.141.000
	500.000 l.	Charge de secrétaire d'État.	*Idem.*	1660	815.000
	1.500.000 l.	Charge de procureur général au Parlement de Paris.	*Idem.*	1660	2.445.000

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
	2 000.000 l.	Charge de président à mortier au Parlement de Paris (prix exceptionnel).	Paris.	1665	3.260.000
Choisy, 579.......	520.000 l.	Charge de secrétaire des commandemens de la Reine.	*Idem.*	166	847.600
Choisy, 579.......	300.000 l.	Charge de chancelier du duc d'Orléans.	*Idem.*	1661	489.000
Lettres Bussy-Rabutin, IV, 344.	200.000 écus.	Charge de surintendante de la Maison de la Reine.	*Idem.*	1679	888.000
Leber, 197.......	150.000 l.	Premier président du Parlement.	Rennes.	1676 à 1690	222.000
(Les prix ci-contre sont ceux qui étaient fixés par édit pour servir de base à certains impôts ; en fait les sommes payées étaient plus fortes d'au moins un quart, quelquefois de moitié.)	500.000 l.	Président à mortier au Parlement.	Paris.		740.000
	150.000 l.	*Idem*	Rouen.		222.000
	120.000 l.	*Idem*	Dijon, Bordeaux.		177.600
	80.000 l.	Président au Parlement.	Dijon.		118.400
	350.000 l.	Avocat-général au Parlement.	Paris.		518.000
	90.000 l.	*Idem* (Breton).	Rennes.		133.200
	70.000 l.	*Idem* (Français).	*Idem.*		103.600
	80.000 l.	Avocat général au Parlement.	Bordeaux		118.400
	150.000 l.	Procureur-général au Parlement.	Rouen et Rennes.		222.000
	120.000 l.	*Idem*	Bordeaux.		177.600
	100.000 l.	Conseiller au Parlement (laïque).	Paris.		148.000
	90.000 l.	Conseiller au Parlement (clerc).	*Idem.*		133.200
	52.000 l.	Conseiller au Parlement.	Dijon.		76.960
	100.000 l.	Conseiller « originaire » au Parlement.	Rennes.		148.000
	40.000 l.	Conseiller au Parlement.	Metz.		59.200
	36.000 l.	*Idem*	Pau.		53.280
	22.000 l.	*Idem*	Bordeaux.		32.560
	400.000 l.	Premier président de la Chambre des Comptes.	Paris.		592.000
	200.000 l.	Président à la Chambre des Comptes.	*Idem.*		296.000

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
(Les prix ci-contre sont ceux qui étaient fixés par édit pour servir de base à certains impôts ; en fait les sommes payées étaient plus fortes d'au moins un quart, quelquefois de moitié).	160.000 l.	Premier président de la Chambre des Comptes.	Rennes, Montpellier.	1676 à 1690	236 800
	130.000 l.	*Idem*	Dijon, Rouen.		192 400
	75.000 l.	*Idem*	Navarre		111.000
	50.000 l.	Deuxième président de la Chambre des Comptes.	*Idem.*		74.000
	250.000 l	Procureur général de la Chambre des Comptes.	Paris.		370.000
	120.000 l.	Avocat général de la chambre des Comptes.	*Idem.*		177.600
	50.000 l.	*Idem*	Montpellier.		74 000
	55.000 l.	Procureur général de la Chambre des Comptes.	*Idem.*		81.400
	120.000 l.	Maître des Comptes de la Chambre des Comptes.	Paris.		177.000
	60.000 l.	*Idem*	Montpellier.		88.800
	50.000 l.	*Idem*	Dijon.		74.000
	350.000 l.	Premier président à la Cour des Aides.	Paris.		518.000
	200.000 l.	Procureur général à la Cour des Aides.	*Idem.*		296.000
	150.000 l.	Président à la Cour des Aides.	*Idem.*		222.000
	100.000 l.	Procureur général à la Cour des Aides.	Rouen.		148 000
	120 000 l.	Premier Président à la Cour des Aides.	Bordeaux.		177.600
	130.000 l	*Idem.*	Rouen.		192.400
	100.000 l.	*Idem.*	Dijon, Rennes, Rouen.		148.000
	110.000 l	Avocat général à la Cour des Aides.	Paris.		162.800
	80.000 l.	Conseiller à la Cour des Aides.	*Idem.*		118 400
	50.000 l.	Président à la Cour des Aides.	Bordeaux.		74 000
	48.000 l.	Conseiller.	Rouen.		71.040
	66.000 l.	Président.	*Idem.*		97 680
	150 000 l.	Premier président à la Cour des Monnaies.	Paris		222.000

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
	400.000 l.	Lieutenant civil au Chatelet.	Paris.	1676 à 1690	592.000
	300.000 l.	Procureur du roi au Châtelet	*Idem.*	1676 à 1690	444.000
	200.000 l.	Lieutenant criminel au Châtelet.	*Idem.*	1676 à 1690	296 000
Ac. Nîmes, 1884. 461.	1.000 l.	Office de notaire.	Nîmes.	1654	1.630
Com. Côte-d'Or. XI, 96.	3.560 l.	Office de chambellan, héréditaire d'une abbaye.	Saint-Seine près Dijon.	1655	5.792
Ac. Nîmes, 1884. 479.	30.000 l.	Charge de conseiller au présidial.	Nîmes.	1656	48.900
Corrèze, E. 437...	115 l.	Office de notaire.	Tulle (Limousin).	1657	187
Corrèze, E. 575...	115 l.	Office de notaire royal.	Le Bousquet (Limousin).	1658	187
Corrèze, E. 440...	800 l.	Procureur au présidial.	Tulle.	1660	1.304
Bul. Corrèze, VII, 214.	12.000 l.	Office de président du présidial.	Guéret.	1664	19.560
Grouchy, Racine..	36.000 l.	Trésorier de France.	Moulins.	1677	53.230
Corrèze, E 894...	20 l.	Office de sergent royal.	Tulle (Limousin).	1670	32
Corrèze, E. 650..	324 l.	Office de sergent royal.	*Idem.*	1676	479
H. de l'Aulnoit. 77.	22.000 l.	Charge de conseiller-secrétaire du roy, maison, etc.	Lille.	1682	32.560
A. Hôtel-Dieu L. CCXXXIV, 1233	550.000 l.	Charge de maître de la garde-robe du roi.	Paris.	1689	814.000
Bull. Corrèze, VII, 219	46.238 l.	Offices de greffier, ancien, alternatif et triennal du bureau de Finances.	Limoges.	1690	68.432
Corrèze, E. 618. .	5.940 l.	Office de conseiller au présidial.	Tulle (Limousin).	1690	7 592
Hérault, C. 2.754.	450 l.	Office héréditaire d'huissier audiencier.	Bourse de Montpellier.	1691	666
Doubs, B. 771....	7.000 l.	Charge de lieutenant général criminel (vente).	Bailliage de Dôle Fr.-Comté.	1693	7.622
Grouchy, Racine..	22.000 l.	Trésorier de France.	Moulins.	1699	32.560
Grouchy, Racine..	70.500 l.	Secrétaire du Roi, maison et couronne de France.	Paris.	1699	104.340

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
Corrèze, E., 598..	299 l.	Office de sergent royal.	Tulle (Limousin).	1715	364
Charente, E. 1058.	1.300 l.	Office de procureur postulant en la senéchaussée et siège présidial d'Angoumois	Angoulême Charente.	1715	1.586
Petit. Affiches.mai.	30.000 l.	Office de conseiller-secrétaire du roi et couronne, etc.	Paris.	1716	36.600
Charente, E. 1064	300 l.	Vente de toutes les eaux, pêcheries, droits de pêche sur la rivière de Charente.	Marsat Charente.	1716	366
Charente, E. 1084.	499 l.	Charge et office de conseiller au présidial d'Angoumois.	Angoulême Charente.	1722	608
Charente, E. 1091.	27.000 l.	Charge et état de conseiller du Roi et son procureur en l'élection d'Angoulême.	*Idem.*	1724	32.940
Corrèze, E. 1155..	396 l.	Office de procureur au présidial.	Tulle (Limousin).	1729	376
Ribbe. Fa., II, 118	37.800 l.	Charge de trésorier de France.	Provence.	1742	29 260
Pet. Affiches, 2 août.	70.000 l.	Maître des requêtes de l'hôtel (vente).	Paris.	1751	66.500
Pet.Affiches,7 juin	30.500 l.	Président, trésorier de France.	Bordeaux.	1751	28.975
Corrèze, E. 636..	16.000 l.	Office de conseiller de l'élection (vulgo *élu*).	Tulle (Limousin).	1753	15.200
Corrèze, E. 638...	38.400 l.	Office de secrétaire du roi maison et couronne de France.	Bordeaux.	1755	36.480
Corrèze, E. 701..	18.360 l.	Office de lieutenant général de l'élection.	Tulle (Limousin)	1756	17.442
Loiret, B. 1184...	17.400 l.	Charge de capitaine du guet.	Orléans.	1757	16.530
Arch. Nat. AD $\frac{+}{1}$ (Arrêt Conseil Etat 20 sept. 1736		Office de Président à la Chambre des Comptes de Paris :			
	300.000 l.	Prix officiel.	Paris.	1736	285.000
	430.000 l.	Prix réel et secret.	*Idem.*	1736	408 500
H. Lyon, Char. B 222.	65.774 l.	Office de secrétaire du Roi, maison et couronne de France.	*Idem.*	1756	62.485
H. Lyon, Char. B [illegible].	23.188 l.	Office de conseiller à la Cour des Monnaies.	*Idem.*	1764	[illegible]
Corrèze, E. 647. .	21.500 l	Office de lieutenant de la maréchaussée.	Tulle (Limousin).	1736	19 350

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	VALEURS EN FRANCS intrinsèques
Loiret, B. 1242...	12.100 l.	Charge de procureur du roi.	Tribunal de l'élection. Orléans.	1768	10.890
Corrèze, E. 714..	700 l.	Office de procureur.	Tulle (Limousin).	1769	630
Soc. Ain, 1869, 271.	5.000 l.	Office de conseiller au Présidial (prix normal.)	Bourg.	1777	4.750
Ribbe, Fa., II, 118.	8.000 l.	Charge de conseiller de sénéchaussée.	Provence.	1779	7.600
Corrèze, E. 667..	400 l.	Office d'huissier royal.	Tulle (Limousin)	1781	380
Corrèze, E. 670..	32.000 l.	Office de lieutenant général au Présidial.	*Idem.*	1784	30.400
Corrèze, E. 826...	596 l.	Office de 1er huissier de la maréchaussée.	*Idem.*	1788	567

TABLEAU XVI (*suite*)[1]

HABILLEMENT.

PRIX DES GANTS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PAIRE
Eure, G. 6.	3 d.	Gants.	Évreux.	1237	0 fr. 25
Hôtel Dieu, L. LXXXVII, 481..	5 s.	Gants de peau de cerf.	Brie-Comte Robert.	1295	4 fr.
Richard, 196.....	1 s. 2 d. à 6 s.	Gants.	Arras.	1310	0 fr. 55
Richard, 196.....	10 s.	Gants de cerf.	*Idem.*	1310	6 fr. 70
Nord, B. 3270. ..	5 s. la douz. de paires.	Gants.	Valenciennes	1326	0 fr. 25
Forestié, I, LXXXVI.	1 s. 9 d.	Mitaines de laine.	Montauban.	1343	1 fr. 06
Forestié, I, LXXXVI.	4 gros.	Mitaines d'un seigneur.	*Idem.*	1343	2 fr. 45
Forestié, I, LXXX..	6 d.	Gants forts (de Londres) pour les maçons.	*Idem.*	1344	0 fr. 30
Forestié, I, LXXX..	7 sous pour une douzaine.	Gants de chevreau (d'un notaire).	*Idem.*	1344	0 fr. 35
Forestié, I, LXXX..	2 s.	Gants de lièvre.	*Idem.*	1344	1 fr. 22
Forestié, I, LXXX.	10 d.	*Idem.*	*Idem.*	1344	0 fr. 50
Cibrario, II, 309.	6 s. vien.	Gants de chamois.	Savoie.	1374	2 fr. 02
M. Dijon, 1858, 139.	15 s.	Gants de chamois.	Picardie.	1380	6 fr. 67
M. Dijon, 1858, 285.	3 s. 9 d.	Gants de chien.	Corbeil.	1385	1 fr. 66

(1) Voir pour le commencement de ce tableau le tome IV pages 511 à 563.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PAIRE
D. d'Arcq, A. 326	5 s.	Gants de chien.	Paris.	1387	2 fr. 22
D. d'Arcq, A. 326.	7 s. 6 d.	Gants de chevrotin.	*Idem.*	1387	3 fr. 33
D. d'Arcq, A. 326	10 s.	Gants (fourrés).	*Idem.*	1387	4 fr. 45
D. d'Arcq, A. 326.	60 à 70 s.	Gants de chamois.	*Idem.*	1387	28 fr. 90
D. d'Arcq, A. 326	80 s.	Gants (fourrés de vair).	*Idem.*	1387	35 fr. 60
D. d'Arcq, A. 326.	12 l.	Gants (fourrés de martre).	*Idem.*	1387	106 fr. 80
Aube, G. 2531....	2 s. 1 d.	Gants doublés pour homme.	Troyes.	1390	0 fr. 78
La Trémoille, C., 56, et Trémoïlle 5 siéc., I, 42.	2 s. 1 d.	Gants (pour Monseigneur).	Paris.	1396	0 fr. 78
Loiret, A. 2191...	13 d.	Gants (de chevalier).	Orléans.	1410	0 fr. 40
Pyrénées - Orient. B. 229.	33 s. pour 12 paires.	Gants (pour le roi d'Aragon).	Perpignan.	1427	1 fr. 45
Pyrénées - Orient. B. 229.	48 s. pour 12 paires.	Gants (pour la reine d'Aragon).	*Idem.*	1427	2 fr.
Nantes CC. 260...	10 d. bret	Gants (pour maçons).	Nantes.	1481	0 fr. 27
H. Mézières, III. E. 2.	9 d	Gants (d'un lépreux).	Mézières.	1511	0 fr. 17
Nord B., 3355....	3 s. *par.*	Gants.	*Anvers.*	1532	0 fr. 67
H Mézières III, E. 1.	12 d.	Gants (pour une lépreuse).	Mézières.	1538	0 fr. 19
Henne, V, 285...	5 s. 2 d. *de gros.* les 12 paires.	Gants.	Flandre.	1550	0 fr. 54
Trémoïlle, 5 siéc., III, 137.	11 s.	Gants lavés.	Thouars (Poitou).	1552	1 fr. 83
Trémoïlle, 5 siéc., III, 137.	6 s.	Gants de veau.	*Idem.*	1552	1 fr.
Gouberville, 90...	3 s.	Gants.	Valognes.	1554	0 fr. 50
Gouberville, 90...	12 s.	*Idem.*	Coutances.	1554	2 fr.
Nantes CC. 346...	72 écus les 12 paires.	Gants d'Espagne (parfumés d'ambre).	Nantes.	1597	46 fr. 25
H. Soissons, 496..	3 d.	Gants (pour religieuses).	Soissons.	1610	0 fr. 35
Ac. Nîmes, 1884, 446.	6 à 10 s.	Gants communs.	Nîmes.	1519	0 fr. 80
Ac. Nîmes, 1884, 446.	6 l.	Gants écarlates fourrés de petit gris (pour le gouverneur).	*Idem.*	1619	12 fr. 48

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PAIRE
Trémoille, 5 siéc., IV, 64.	4 l.	A l'apothicaire, pour avoir embaumé des gants.	Paris.	1638	[7 fr. 36]
Trémoille, 5 siéc., IV, 64.	12 l.	Gants de petit cerf [1].	Nimes.	1620	24 fr. 96
Trémoille, 5 siéc., IV, 66.	16 s.	Gants de chevrotin « bordés d'un grand ruban » pour Monseigneur.	Paris.	1638	1 fr. 4-
Trémoille 5 siéc., IV, 66.	10 s.	Gants de « chevrotin purgé » coupés au doigt.	*Idem.*	1638	0 fr. 92
Eure-et-Loir, B. 2.602.	5 s.	Gants (en gros).	Beauce.	1640	0 fr. 46
Arch. Nat. AD ÷.	2 l. 10 s.	Gants (en broderie or et argent).	France.	1641	4 fr. 60
Arch. Nat. AD ÷..	2 l. 30 s.	Gants (cuir ouvré, garni de soie).	*Idem.*	1641	2 fr. 30
Arch. Nat. AD ÷.	12 s. 6 d.	Gants (d'Espagne parfumés)	*Idem.*	1641	1 fr. 14
Nantes DD. 64....	10 fr.	Gants.	Nantes.	1653	16 fr. 30
Invent. Reine.....	40 l.	Gants d'Espagne (de la reine Anne d'Autriche).	Paris.	1666	65 fr. 20
Invent. Reine.....	15 l.	Gants d'Espagne (de la reine Anne d'Autriche).	*Idem.*	1666	24 fr. 45
Invent. Reine.. ..	20 l.	Gants de Rome (de la reine Anne d'Autriche) (donnés par le Card. des Ursins).	*Idem.*	1666	32 fr. 60
Livre raison (Mlle d'Espesse).	8 s.	Gants (pour enfant d'un an).	*Idem.*	1655	0 fr. 65
H. Lyon (Ch.) B.. 151.	2 l. 15 s.	Gants (bronze).	Lyon.	1658	4 fr. 48
Notaires Paris....	1 l.	Gants.	Paris.	1698	1 fr. 48
Soc. Soissons, XX, 37.	45 l.	Une écharpe et une paire de gants.	*Idem.*	1714	[55 fr.]
Hamy, 54........	13 s.	Gants en peau fourrée, n'ayant que le pouce détaché, dit « moufles ».	Boulonais.	1726	0 fr. 61
H. Lyon (Ch.) B 155.	9 l. 12 s. la douzaine.	Gants blancs de deuil (fins).	Lyon.	1748	0 fr. 80
H. Lyon (Ch.) B. 155.	7 l. 10 s. la douzaine.	Gants blancs de deuil (ordinaires)	*Idem.*	1748	0 fr. 6-

[1] Gants de panne verte et parements d'or doublés de taffetas.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PAIRE
Saporta, Comptes.	12 s.	Gants d'exercice (d'un garde-marine).	Brest.	1755	0 fr. 57
Gard, H. 459.....	16 s.	Gants.	Près Avignon	1750	0 fr. 75
Boulogne, 240....	15 s.	Gants (pour le vice-maire).	Boulogne-s.-mer.	1766	0 fr. 67
Boulogne, 293 ...	1 l.	Gants « superfins et retournés ».	*Idem.*	1769	0 fr. 90
Boulogne, 379 . .	3 l.	Gants de castor noir doublés de blanc.	*Idem.*	1774	2 fr. 85
Saporta, Comptes.	8 s.	Gants d'une jeune fille pensionnaire au couvent.	Lyon.	1766	0 fr. 85
Bert. Lacabane, 348	1 l. à 1 l. 5 s.	Gants blancs ou gris.	Brétigny-sur-Orge.	1775	1 fr. 06
Trémoïlle, 5 siéc., 167.	3 l.	Gants de peau de chien (pour dame).	Paris.	1781	2 fr. 85
Bert. Lacabane, 350	15 à 48 s.	Gants de laine.	Brétigny-s.-Orge.	1784	1 fr. 49
Bert. Lacabane, 352	8 s.	Mitaines fourrées.	*Idem.*	1784	0 fr. 38
Corrèze E., 1099.	2 l.	Gants de soie blancs.	Limousin.	1788	1 fr. 90
Biollay, 363......	15 l. la douzaine.	Gants de laine.	Valence et Rennes.	1790	1 fr. 18
Biollay, 363.... .	18 l. la douzaine.	*Idem.*	Étampes.	1790	1 fr. 42
Biollay, 363......	5 à 6 l.	Gants de soie.	Paris.	1700	5 fr. 20

PRIX DES PLUMES.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS
Humbert, II......	6 liv. la douz.	Plumes (pour coiffure).	Dauphiné.	1335	La pièce. 6 fr. 12
Douet d'Arcq, H., 36.	20 s.	Plume d'autruche pour le chapeau du roi.	Paris.	1380	8 fr. 90
Nord B., 3361....	2 l. 5 s. *par.*	Belles plumes, garnies et frangées d'or.	*Bruxelles.*	1539	11 fr.
Orléa. 1862, 394..	18 s.	Plume blanche pour bonnet.	Orléans.	1551	3 fr.
La Trémoïlle, 5 siéc., IV, 3.	1 écu.	Un grand panache.	Paris.	1585	7 fr. 71
La Trémoïlle, 5 siéc., IV, 3.	1 écu.	Panache de héron blanc.	*Idem.*	1585	7 fr. 71

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
La Trémoïlle, 5 siéc., IV, 3.	3 écus.	Un grand panache de plumes du *Levant*.	Paris.	1585	23 fr. 13
La Trémoïlle, 5 siéc., IV, 3.	30 s.	Panache de plumes fines pour bonnet.	*Idem.*	1585	3 fr. 85
Nord B., 2 395. .	1 l. 10 s.	Plume (blanche ou noire) pour femmes.	Bruxelles.	1535	6 fr. 33
Nevers CC. 282. . .	2 l. le cent.	Plume.	Paris.	1618	0 fr. 04
Arch. Nat. AD $\frac{+}{1}$. .	100 l. le mille.	Plumes d'autruche en caisse (non apprêtées.)	France.	1641	0 fr. 18
Savary, I, 324 . .	de 15 à 12 l. le cent	Plumes (de Hollande).	Paris.	1673	0 fr. 20
La Trémoïlle, 5 siéc., IV, 189.	Ensemble 250 l	Deux bouquets de plumes, l'un couleur de feu et l'autre bleu, avec une boîte.	*Idem.*	1675	407 fr. 50 ensemble.
La Trémoïlle, 5 siéc., IV, 194.	11 l.	Un tour de plumes, pour le prince de Talmont, enfant.	*Idem.*	1677	16 fr. 98
Saporta, Comptes	12 l.	Un plumet blanc (de garde-marine)	Brest.	1755	11 fr. 40
Saporta, Comptes.	8 l.	Manchon de plumes de coq (pour jeunes fille au couvent).	Lyon.	1766	7 fr. 60
La Trémoïlle, 5 siéc., V, 166.	10 l.	Plumes, pour coiffure de dame (chaque).	Paris.	1781	9 fr. 50

PRIX DES ORNEMENTS D'ÉGLISE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
J. Richard, 199. .	92 l.	Chape brodée (pour la chapelle de la Comtesse d'Artois).	Artois.	1299	176 fr.
J. Richard, 200. .	7 l. 4 s.	Parure de nappe d'autel en broderie.	*Idem.*	1309	96 fr. 48
J. Richard, 200. . .	6 l.	Chasuble de samit blanc.	*Idem.*	1309	80 fr. 40
J. Richard, 202. . .	8 l.	Orfroy (broderie) des armes de France, Navarre et Bourgogne.	*Idem.*	1313	107 fr. 20
Douet d'Arcq, A. 67	28 l. 15 s. ensemble.	Chasuble, tunique et dalmatique (de samit).	Paris.	1328	117 fr. 38
Douet d'Arcq, A. 63	20 l.	Aube parée de drap d'or.	*Idem.*	1328	245 fr.
Forestié, LXVII. .	20 flor. 10 gr.	Chape de drap d'or diapré (d'un prieur).	Montauban.	1345	216 fr.
Forestié, LXVII. .	6 écus.	Chape de Brunette noire.	*Idem.*	1345	82 fr. 62

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Guérard, I, CCXXVII.	15 flor.	Chape (de chanoine).	Paris.	1363	180 fr.
Orléa. 1862, 394. .	22 l.	Chape et chasuble.	Orléans.	1453	62 fr. 89
Beaurepaire, 407.	10 s.	Surplis.	Seine-Inférieure.	1489	2 fr. 32
Beaurepaire, 407	57 s. 6 d.	Chasuble.	*Idem.*	1489	13 fr. 33
Trémoïlle 5 siéc. III, 144.	23 l.	Chasuble de velours cramoisi (pour le cardinal Jean de La Trémoïlle).	Poitiers.	1501	106 fr. 72
Trémoïlle, 5 siéc., III, 144.	51 l.	Chape cardinale en camelot rouge.	*Idem.*	1501	236 fr. 64
Trémoïlle, 5 siéc., III, 144.	55 l.	Grand manteau de (cardinal) en écarlate pressée.	Poitiers.	1501	255 fr. 20
Aube, 6.320.	8 l. 15 s.	Aumusse d'évêque.	Troyes.	1502	40 fr. 60
H. St-Jacques A., 399.	91 s.	Robe d'enfant de chœur.	Paris.	1532	17 fr. 69
H. Mézières, E. 20	25 s. ensemble.	Chasuble et étole (occ.)	Mézières.	1552	2 fr. 09
Aube, G. 632.	3 l.	Chape de satin de Bourges.	Marne.	1552	10 fr. 02
Aube, G. 632. . . .	8 l.	Chasuble de damas blanc.	*Idem.*	1552	26 fr. 72
Aube, G. 632.	30 s.	Chasuble de serge.	*Idem.*	1552	5 fr. 01
Aube, G. 632. . . .	15 s.	Bannière de damas rouge.	*Idem.*	1552	2 fr. 50
Drôme E., 6156. .	3 flor.	Chasuble.	Charols (Dauphiné).	1584	4 fr. 73
Doubs B., 574. . . .	4 l.	Aube avec amict (pour chapelle).	Besançon.	1591	10 fr. 28
H. Lyon (Ch.) B., 219.	5 écus.	Chasuble de damas rouge (occas.)	Lyon.	1601	38 fr. 55
Gard G., 592.	3 d.	Ceinture de capucin.	Nîmes.	1601	0 fr. 43
Drôme E. 6220. . .	2 écus 52 s.	Chasuble.	Dauphiné.	1602	20 fr. 55
Gard, G. 598. . . .	17 s. 6 d.	Surplis.	Nîmes.	1605	2 fr. 09
Gard, G. 628.	26 l.	Chasuble en camelot violet.	*Idem.*	1625	54 fr. 08
Morbihan, E sup. 507.	30 l.	Chape de damas.	Bretagne.	1630	62 fr. 40
Benoit, Vincy 43.	110 l.	Chape de damas rouge.	S.-et-Marne	1641	202 fr. 40
Eure, G. 1155. . . .	12 l.	Chasuble (rouge).	Eure.	1646	21 fr. 84
Eure, G. 826.	31 l. ensemble.	Chape et bannière.	*Idem.*	1660	25 fr. 25

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Bert. Lacabane, 236	8 l.	Chasuble de damas feuille-morte garnie de passementerie.	Seine-et-Oise.	1668	13 fr. 04
Bert. Lacabane, 236	12 l.	Aube de toile de Laval avec amict et ceinture.	*Idem.*	1668	19 fr. 56
Bert. Lacabane, 61.	52 l. 15 s.	Chape de satin de Bruges.	*Idem.*	1676	78 fr. 07
Bert. Lacabane, 238	52 l. 15 s.	Chape de satin de Bruges rouge et blanc à frange or et argent.	*Idem.*	1676	78 fr. 07
Gard, H. 322.....	2 l.	Teinture en « rose fin » d'une chasuble de brocard.	Nîmes.	1685	2 fr. 96
H. Chartres, I, E. 288.	60 l.	Chasuble de damas vert.	Chartres.	1696	88 fr. 80
Drôme, E. 5324..	150 l.	Chape en damas blanc.	Dauphiné.	1722	142 fr. 50
Maine-et-Loire (Pont-de-Cé G. G.)	120 l.	Chape (rouge et blanche).	Anjou.	1723	146 fr. 40
H. Tournus, E. 115	76 l. 10 s.	Chasuble.	Bourgogne.	1723	93 fr. 33
Rambervillers CC. 127.	56 fr.	Soutane (pour chantre).	Lorraine.	1725	22 fr. 77
Gard, G. 688.....	2.000 l. ensemble.	2 dalmatiques en broderie (faites à Paris).	Nîmes.	1731	950 fr.
Gard, G. 688.....	24 l.	Chasuble.	*Idem.*	1731	22 fr. 80
Châteaudun, GG. 19.	45 l. le tout.	Chasuble noire de calmande (1)	Châteaudun.	1734	42 fr. 75
Châteaudun, GG. 19.	40 l.	Étole de velours noir avec galon d'argent.	*Idem.*	1734	38 fr.
Eure G. 828......	10 l. 10 s.	Chasuble (violette).	Normandie.	1768	9 fr. 45

PRIX DES PERRUQUES.

La Trémoïlle, 5 siéc., IV, 189.	160 l. (pour deux perruques).	Perruque pour le duc de La Trémoïlle (par Dupont, baigneur).	Paris.	1674	130 fr. 40
La Trémoïlle, 5 siéc., IV, 94.	88 l.	Perruque (pour le prince de Talmont).	*Idem.*	1777	130 fr. 20

(1) Doublée toile de Paris, bordée et galonnée de soie blanche avec étole manipule et voile.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
La Trémoïlle, 5 siéc., IV, 195.	100 l.	Perruque (pour le prince de Talmont).	Paris.	1679	148 fr.
Notaires Paris....	63 l.	Perruque nouée (d'un jeune magistrat).	*Idem.*	1698	93 fr. 24
Idem	100 l.	Perruque.	*Idem.*	1699	148 fr.
Idem	45 l.	Petite perruque à l'Espagnole.	*Idem.*	1700	66 fr. 60
Idem	90 l.	Perruque carrée (de magistrat)	*Idem.*	1703	109 fr. 80
Idem	60 l.	Perruque nouée.	*Idem.*	1703	73 fr. 20
Idem..........	42 l.	Perruque à l'Espagnole.	*Idem.*	1703	51 fr. 24
H. Lyon (Ch.) B. 223.	60 l.	Perruque (fournie au marquis de Navailles).	Lyon.	1710	73 fr. 20
La Trémoïlle, 5 siéc., V, 15.	1.010 l.	A un maître perruquier (pour fourniture de perruques ; nombre inconnu).	Paris.	1715	[1.132 fr. 20]
H. Lyon (Ch.) B. 223.	20 l.	Perruque d'un valet de chambre.	Lyon.	1715	24 fr. 40
Idem	280 liv. ensemble.	Dix-neuf perruques de cheveux noirs et châtains [estimation].	*Idem.*	1712	chaque 18 fr.
Idem	5 l. la livre de 428 gr.	Cheveux communs.	*Idem.*	1712	[le kilog. 14 fr.]
Notaires Paris....	60 l.	Perruque blonde nouée.	*Idem.*	1718	73 fr. 28
La Trémoïlle, 5 siéc., V, 53.	535 l. (les neuf).	Neufs perruques pour enfant (Duc de La Trémoïlle).	*Idem.*	1718	652 fr. 70 (les neuf). 72 fr. 50 chaque.
H. Mézières E. 50.	6 l.	Perruque d'enfant de chœur.	Mézières.	1747	5 fr. 70
Saporta, Comptes.	2 l. 10 s.	Au Perruquier pour « accommodage ».	Brest.	1755	[2 fr. 40] par mois.
		Pour Mlle de Châtillon épousant le prince de Tarente :			
La Trémoïlle, 5 siéc., V, 166.	48 l.	Une coiffure de mariage.	Paris.	1781	45 fr. 60
Idem	24 l.	Une coiffure de lendemain.	*Idem.*	1781	22 fr. 80
Idem	6 l.	Une coiffure des jours suivants (chaque).	*Idem.*	1781	5 fr. 70
Idem..........	72 l.	Une coiffure de présentation (à la cour).	*Idem.*	1781	68 fr. 40

PRIX DES BIJOUX ET ACCESSOIRES DIVERS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Hist. France, XXI, 247.	58 l.	Couronne d'or de la reine (femme de Saint Louis.	France.	1234	1.160 fr.
Hist. France, XXII, 741.	411 l.	Couronne d'or de la reine de Navarre.	Paris.	1255	8.220 fr.
J. Richard, 229. .	15 l.	Anneau d'or orné de rubis.	Artois.	1281	300 fr.
Nord B. 3229.. ..	500 l. fl.	Couronne d'or et de pierreries.	Flandre.	1290	6 250 fr.
Idem..........	300 l. fl.	Agrafe d'or à un lion.	*Idem*.	1290	3.750 fr.
Idem.......... .	600 l. fl.	Chapeau d'or.	*Idem*.	1290	7.500 fr.
J. Richard, 164..	12 s.	Orfrois (ornements d'or).	Paris.	1298	9 fr. 60
Idem, 230.......	24 l.	Couronne d'or (de princesse).	Artois.	1298	384 fr.
Idem, 230.. .. .	8 l.	Fermoir d'or.	*Idem*.	1298	128 fr.
Idem, 230 . .	11 l.	Chapelet (petit chapeau) d'or.	*Idem*.	1298	176 fr.
Idem, 230. .	22 l.	Ceinture à perles.	*Idem*.	1298	352 fr.
Idem, 233.	22 s.	Grosses perles fines d'Orient.	*Idem*.	1299	17 fr. 60
Idem, 232.....	44 l.	Ceinture de perles et pierreries (pour princesse).	*Idem*.	1299	704 fr.
Idem, 165.. ..	10 d.	Agrafe de manteau.	Paris.	1302	0 fr. 55
Idem, 173.... .	9 l. 12 d.	Cercle d'or à mettre sur les cheveux (pour les femmes).	Artois.	1309	128 fr. 64
Idem, 201....	31 s. 6 d.	Gibecière brodée (riche).	*Idem*.	1310	21 fr. 10
Idem, 201....	20 s.	Bourse en broderie (de grande dame).	*Idem*.	1310	6 fr. 70
Idem, 240. . .	30 l.	Émeraude.	*Idem*.	1311	402 fr.
Idem, 240..	7 l.	Émeraude.	*Idem*.	1311	93 fr. 80
Idem, 240..	5 l.	Saphirs.	*Idem*.	1311	67 fr.
Idem, 241. ...	3 s.	Boutons émaillés.	*Idem*.	1312	2 fr. 01
Idem, 249......	23 s. 8 d.	Ceinture à surceint, ferrée d'argent.	*Idem*.	1320	15 fr. 85
D. d'Arcq, A. 39.	12 l. 10 s.	Saphir (d'une bague).	Paris.	1328	153 fr. 10
Idem, A. 50,.....	3 l. 2 s. 6 d.	Grosses perles d'Écosse.	*Idem*.	1328	38 fr. 27
Idem, A. 45.......	125 l.	Très gros saphir.	*Idem*.	1328	1 531 fr. 25

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
D. d'Arcq, A. 45..	12 l. 10 s.	Gros saphir.	Paris.	1328	153 fr. 10
Idem, A. 45......	2 s. 6 d.	Perles (petites) de collier.	*Idem.*	1328	1 fr. 52
Idem, A. 45.......	12 s. 6 d.	Perles.	*Idem.*	1328	7 fr. 62
Idem, A. 45. ...	18 l. l'once.	Perles à l'once.	*Idem.*	1328	7 fr. 35 le gramme.
Idem, A. 41.. ..	18 l. 15 s.	Rubis ou émeraude (de bague).	*Idem.*	1328	229 fr. 65
Idem, A. 41... ..	1.250 l.	Gros rubis balais (de la reine Clémence).	*Idem.*	1328	15.312 fr.
Idem, A. 41.....	10 l.	Petit rubis (de bague).	*Idem.*	1328	122 fr. 50
Idem, A. 41......	5 l.	Petit saphir.	*Idem.*	1328	61 fr. 25
Idem, A. 39......	5 l.	Turquoise.	*Idem.*	1328	61 fr. 25
Idem, A. 39......	17 l. 10 s.	Gros rubis balai.	*Idem.*	1328	214 fr. 35
Idem, A. 39.. ...	250 l.	Rubis d'Orient.	*Idem.*	1328	3.062 fr.
Idem, A. 39......	25 l.	Belle émeraude.	*Idem.*	1328	306 fr. 25
J. Richard, 193...	4 s. la douzaine.	Boutons d'argent.	Arras.	1328	2 fr. 45
Idem, 210........	40 l.	« Surceinte » (riche ceinture) ornées de perles et émail.	Artois.	1329	490 fr.
Humbert II.. . .	5 l.	Ceinture à clous d'argent (pour femme).	Dauphiné.	1334	61 fr. 25
Idem..	4 s.	Chapelet de cristal.	*Idem.*	1335	2 fr. 45
D. d'Arcq, A. 30..	5 s. 7 d.	Perle (grosse et ronde) pour ornements de costume.	Paris.	1342	3 fr. 41
Idem, A. 30......	4 s. 2 d. à 10 s.	Perle de compte.	*Idem.*	1342	4 fr. 32
Idem, A. 30......	10 s.	Émeraude ou rubis.	*Idem.*	1342	6 fr. 10
Forestié, Bonis, LXII.	10 s.	Anneau avec perles de Compiègne.	Mautauban.	1345	6 fr. 10
Idem.......... ..	8 s.	Anneau avec turquoise.	*Idem.*	1345	4 fr. 90
Idem............	4 s.	Anneau d'or avec saphir.	*Idem.*	1345	2 fr. 45
Idem...	1 s. 4 d.	Anneau d'argent (surdoré) (d'un tondeur de drap).	*Idem.*	1345	0 fr. 81
Idem....... ...	20 s.	Anneau d'or avec saphir.	*Idem.*	1345	12 fr. 25
Idem, LXV..	3 écus 1/2 ensemble.	Bourse brodée de soie de Paris avec ceinture émaillée.	*Idem.*	1345	48 fr. 19
Idem, LXV........	3 s. 6 d.	Bourse de velours.	Montauban.	1345	2 fr. 13

SOURCES DES PRIX ci-contre	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Forestié, Bouis. LXX.	2 s. 6 d.	Bourse d'un chanoine.	Montauban.	1345	1 fr. 52
Idem, LXXXVI... ..	ensemble 4 s. (2 fr. 45).	23 perles fines.	*Idem.*	1346	chaque 0 fr. 10
Idem, LXIV........	3 ensemble.	Ceinture et bourse en laine de Toulouse (pour servante).	*Idem.*	1348	1 fr. 83
Idem, LXIV........	12 s.	Ceinture fine de soie avec bourse de *gambais*.	*Idem.*	1348	7 fr. 32
Idem, LXIV........	1 écu.	Bourse fine de soie pour abbesse.	*Idem.*	1348	13 fr. 77
Idem, LXII........	54 s.	Anneau d'or (d'une religieuse).	*Idem.*	1348	33 fr. 05
Idem, LXII........	7 s.	Anneau d'or avec saphirs.	*Idem.*	1348	4 fr. 27
Idem LXXVII..... .	6 s. 5. d.	Escarcelle avec courroie de cuir noir.	*Idem.*	1348	3 fr. 91
Idem, LXXVII......	10 s.	Escarcelle (d'un licencié).	*Idem.*	1348	6 fr 10
Idem, LXXVII......	4 s. 6 d.	Escarcelle (d'un procureur).	*Idem.*	1348	2 fr. 13
Idem, LXI.........	3 s.	Collier de grains d'ambre	*Idem.*	1355	1 fr. 45
Nord, B. 3247....	63 liv. ensemble (457 fr. 40).	210 perles.	Bruges (Belgique).	1352	chaque 2 fr. 01
	15 liv. ensemble (108 fr. 90).	100 perles.	*Idem*	1352	chaque 1 fr. 10
	6 l. 12 s. ensemble (47 fr. 90).	22 perles.	*Idem.*	1352	chaque 2 fr. 10
	16 écus du roi.	Rubis.	*Idem.*	1352	196 fr.
Pyrénées-Orient., B. 113.	12 l.	Anneau avec un saphir (appartenant) à la fille du roi d'Aragon.	Perpignan.	1355	155 fr.
Luce, Duguesclin, 77.	24 florins.	Ceinture ferrée de clous d'or et semée de perles.	France.	1358	293 fr. 80
Doubs, B. 95.....	120 florins.	Émeraude.	Jouhe Franche-Comté.	1368	1.320 fr.
Cibrario, II, 314..	300 francs d'or.	Anneau à rubis de Bonne de Berry, comtesse de Savoie.	Savoie.	1377	3.675 fr.
Idem...	1.300 francs d'or.	Grand collier d'or avec perles et pierres précieuses pour la même.	*Idem.*	1377	15.925 fr.
Idem............	1.000 francs d'or.	Coiffe garnie de grosses perles et pierres précieuses.	*Idem.*	1377	12.250 fr.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Cibrario, II, 314..	200 *aspres.*	*Perles.*	*Caffa (Italie).*	*1382*	*78 fr. 76*
Aube G., 2280 ...	2 s. 6 d.	Bourse dorée (pour homme).	Troyes.	1386	1 fr. 11
Com. Côte-d'Or, VII, 283.	1.400 francs.	Gros rubis balai (pesant 96 carats).	Dijon.	1386	17.150 fr.
Idem.	400 francs.	Diamant carré (pesant 16 carats).	*Idem.*	1386	4 900 fr.
Idem.	20 francs le carat de 20 centig.	Perles (au carat).	*Idem.*	1386	245 fr.
Douet d'Arcq, A., 326.	12 s. 6 d.	Bourse de cuir.	Paris.	1387	5 fr. 56
Comptes La Trémoïlle, 42.	2 *francs* et demi.	Orfroi d'or (de trois doigts de large).	*Idem.*	1396	18 fr. 81
H Soissons, 323.	44	Ceinture de soie ferrée d'argent.	Soissons.	1396	16 fr. 50
Comptes La Trémoïlle, 71.	70 *francs.*	Diamant pour ceinture.	Paris.	1397	527 fr. 10
Trémoïlle, 5 siéc., I, 53.	27 *francs.*	4 « pelles » pour entourer ce diamant.	*Idem.*	1397	203 fr. 21
Idem	16 *francs* 1/2.	Rubis balai.	*Idem.*	1397	124 fr. 25
Comptes La Trémoïlle, p. 72. Et Trémoïlle, 5 siéc., I, 54.	68 *francs* 13 s. dont : 5 onces 16 esterlins d'or (46 fr. 18 s.) et 21 *francs* 15 s. de façon.	Paire de jarretières (offertes par Mme de La Trémoïlle à la duchesse de Bourgogne) en or, avec 38 sujets en broderie, doublées de satin.	*Idem.*	1397	512 fr.
Comptes La Trémoïlle, 64.	1 *francs* 13 s.	Ceinture, garnie d'argent, (pour enfant riche).	*Idem.*	1397	12 fr. 35
Nord, B. 3330 ...	170 écus.	« Fermel » agrafe d'or, à 6 grosses perles, avec un rubis au milieu et un saphir au bout.	Flandre.	1399	1.469 fr.
Idem, 3330.	100 *francs* ensemble (753 fr.).	Neuf diamants (dont deux *plats* et sept *aigus*)	*Idem.*	1399	84 fr.
Idem, 3330.......	13 l. 10 s.	Diamant plat.	Château-Thierry (Aisne).	1399	101 fr. 65
Pyrénées-Orient., B., 232.	1.500 florins.	Collier d'or pesant 1.470 gr. dans lequel sont enchâssés 80 perles et 16 rubis balais.	Perpignan.	1431	9.750 fr.
Nord, B., 3326...	3.040 couronnes.	Rubis balai de la comtesse de Hainaut (pesant 152 carats).	Hainaut (Belgique).	1438	27.056 fr.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Nord, B., 3326. ..	20 couronnes.	Le carat de rubis.	Hainaut (Belgique).	1438	178 fr.]
Idem, 3326.......	880 couronnes.	Rubis balai (pesant 110 carats).	*Idem.*	1438	7.812 fr.
Idem, 3326......	8 couronnes.	Le carat de rubis.	*Idem.*	1438	[71 fr. 20]
Idem, 3326.....	1.160 couronnes.	Rubis balai (pesant 97 carats).	*Idem.*	1438	10.324 fr.
Idem, 3326.....	12 couronnes.	Le carat de rubis.	*Idem.*	1438	[106.80 f.]
Idem, 3326......	830 couronnes.	Rubis (pesant 83 carats).	*Idem.*	1438	7.387 fr.
Idem, 3326....	10 couronnes.	Le carat de rubis.	*Idem.*	1438	89 fr.]
Idem, 3326.	100 à 500 couronnes (de 890 à 4.450 f.), suivant le poids)	Autres rubis.	*Idem.*	1438	2.670 fr.
Idem, 3326......	300 saluts d'or (2.670 fr.).	30 perles.	*Idem.*	1438	chaque 89 fr.
Idem, 3326......	200 saluts d'or (1.780 fr.).	20 perles.	*Idem.*	1438	89 fr.
Idem, 3326.	200 saluts d'or (1.780 fr.)	40 perles.	*Idem.*	1438	44 fr. 50
Idem, 3326......	10 saluts la pièce.	91 perles.	*Idem.*	1438	89 fr.
Idem, 3373..	4 riders.	Ceinture d'argent doré.	Lille.	1438	35 fr. 60
Idem, 3373......	50 riders.	Collier d'or et de perles.	*Idem.*	1438	445 fr.
H. Mézières, E., 13.	18 d.	Bourse blanche.	Mézières.	1446	0 fr. 42
H. A. Saintonge, VI, 57.	5 d.	La paire de bouclettes (pour demoiselle).	Taillebourg.	1450	0 fr. 11
Aube, G., 308...	19 s. 4 d.	Bourse à boutons d'or de Chypre.	Troyes.	1457	5 fr. 11
Calonne, Nord, 251	40 écus.	Diamant (grosseur moyenne).	Amiens.	1460	300 fr. 80
Basses - Pyrénées. E., 650.	4 écus.	Rubis.	Périgord.	1470	30 fr. 08
Orléans, 1862, 372.	12 l. 16 s. 8 d.	Signet d'or pesant 30 grammes	Orléans.	1480	67 fr. 87
D. Morice, III, 463.	82 l. 10 s.	Diamant (donné au maréchal de Rieux, vainqueur des joustes).	Bretagne.	1483	436 fr. 44
Nord, B., 3340...	240 l. *par.*	Diamant.	Flandre.	1486	1.561 f. 20
Bull. Corrèze, VII, 171.	1 l. 12 s.	Signet ou anneau des accordailles.	Limoges.	1487	8 fr. 45

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Bull. Corrèze, VII, 171.	6 l.	Ceinture de femme garnie d'argent tout du long.	Limoges.	1487	31 fr. 74
Idem ..	4 l. 10 s.	Anneau de mariée.	*Idem.*	1487	23 fr. 80
Idem ..	6 l.	Anneau de fiançailles orné de quatre perles.	*Idem.*	1487	31 fr. 74
Idem .	4 l.	Bague en torsade.	*Idem.*	1487	21 fr. 16
Com. Côte-d'Or, VIII, 274	5.000 ducats.	Diamant dit « Le Sancy » pesant 55 carats.	Lucerne Suisse.	1492	43.500 fr.
Janssen, Allemagne, 363.	5 florins.	Diadème d'argent et perles (pour bourgeoise riche).	Ratisbonne Allemagne.	1497	25 fr.
Idem, 368.	5 florins l'once.	Perles (pour garniture d'habit).	*Idem.*	1497	[750 fr. le kilog.]
Nord, B. 3378.	300 philippus.	Diamant de table (en forme de cœur).	Flandres.	1502	1.739 fr.
H. Saint-Jacques, L. 351.	49 l.	Orfrois d'or de Chypre à double image (pour chape).	Paris.	1505	227 fr. 36
Nord, B. 3384.	1.000 philippus.	Rubis long à jour et percé.	Flandre.	1515	4.900 fr.
Trémoïlle, 5 siéc., III, 161.	387 écus.	Chaîne d'or (pour le Seigneur G. de La Trémoïlle).	Thouars. (Poitou).	1511	3.141.44
Idem, III, 161...	27 écus et demi.	Un bracelet d'or.	*Idem.*	1511	215 fr. 60
Idem, II, 65...	2 s.	Paire de lunettes (pour Madame de La Trémoïlle).	*Idem.*	1512	0 fr. 39
Idem, II, 67..	7 écus.	Six boutons d'or (pour les robes de Mgr de La Trémoïlle).	*Idem.*	1514	54 fr. 88
Idem, II, 67.	23 écus (pour l'or, au poids).	Douze autres boutons d'or.	Thouars (Poitou)	1514	180 fr. 32 pour l'or.
Idem, II, 77.	46 l. (pour la façon).	*Idem*	*Idem.*	1514	180 fr. 32 pour la façon.
Idem, II, 77.	11 l. (les six).	Bagues d'or (achetée au Palais pour cadeau).	Paris.	1516	7 fr. 18 chaque.
Idem, II, 77...	58 l.	5 diamants (petits) donnés par Monseigneur de La Trémoïlle à des dames.	*Idem.*	1517	227 fr. 36 les six).
Soc. Aube, 1849. 182.	6 *s.*	*Lunettes.*	*Florence, Italie.*	*1520*	*1 fr. 17*
Nord, B. 3350...	104 l. par.	Grand sceau d'Espagne en argent.	Gand (Belgique).	1531	509 fr. 60
Idem.	100 l. par.	Grand sceau du royaume de Naples.	*Idem.*	1531	490 fr.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANC de la PIÈCE
Nord, B. 3350 .	140 l. par.	Grand sceau impérial.	Gand (Belgique).	1531	686 fr.
Nord B., 2363. . .	2430 *l.*	*Verge d'or avec un diamant enchâssé (pour Ch.-Quint).*	*Bruxelles.*	*1531*	*10.254* fr.
Nord, B. 3356....	14 l. par.	Bracelet d'or.	Anvers (Belgique).	1533	68 fr. 60
Com. Côte-d'Or, VIII, 274.	20.000 *ducats.*	*Gros diamant venant de Charles le Téméraire, acheté par Jules II* [de la grosseur d'une demi-noix].	*Rome.*	1535	174.000 f.
Nord, B. 3356...	137 l. *par.*	Ceinture d'or.	Bruges (Belgique).	1535	671 fr. 30
Idem, 3357.. .. .	8 s. par.	Dé d'argent à coudre.	Flandre.	1535	1 fr. 96
Idem, 3360	13 l. 10 s. par.	Beau diamant.	Bruxelles.	1538	66 fr.
Idem, 2426..	16.000 ducats d'or.	Table de diamant (appartenant à l'empr Ch. Quint).	Flandres.	1541	151.900 f.
Idem, 2425.......	2.200 ducats d'or.	Table de diamant.	*Idem.*	1541	21.100 fr.
Idem, 2425.......	3.800 ducats d'or (ensemble) (35.780 fr).	2 diamants.	*Idem.*	1541	chaque 17.935 fr.
Idem, 2425.....	2.300 ducats d'or.	Bague d'un diamant, 1 rubis et 1 perle.	*Idem.*	1541	22.046 fr.
Idem, 2425.......	1.500 ducats d'or.	Bague de diamant.	*Idem.*	1541	14.137 fr.
Aube, G. 2312....	27 l. (pesant 2 tréseaux 1/2).	Anneau d'or pesant 9 gr. 50 avec une table de *jassainte.*	Troyes.	1543	90 fr. 18
Henne, Ch.-Quint, V, 288.	8 s. la livre (10 fr. 14).	Ambre.	Flandres.	1550	[20 fr. 28] le kilogr.
Joubert, Craon, 468.	20 s.	Escarcelle couverte de soie pour un seigneur.	Craon (Mayenne).	1553	3 fr. 34
H. Clermont-Ferrand, I, E. 2.	1.450 l.	Diamant (de la succession du chancelier Du Prat).	Clermont-Ferrand.	1556	4.509 fr.
Puech, p. 412.....	30 l.	Ceinture d'argent avec ses attaches (pour femme).	Nîmes.	1583	77 fr. 10
Trémoïlle, 5 siéc., IV, 3.	3 écus.	Paire de jarretières de soie et argent.	Paris.	1585	23 fr. 13
Puech, p. 417....	437 l. 7 s. ensemble.	Collection de : 83 médailles or de Vespasien, Titus, Néron, etc., 137 médailles argent, 48 méd. bronze, nombreux camées et émaux antiques.	Nîmes.	1589	ensemble 1.124 fr.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Puech, p. 416.....	18 à 60 l. (de 46 à 154 fr.).	Chaîne d'or (de femme).	Nîmes.	1592	100 fr. 23
Idem............	15 l.	Bague d'or avec hyacinthe.	*Idem*.	1592	38 fr. 55
Idem.	12 l.	Bague d'or avec émeraude.	*Idem*.	1592	30 fr. 84
Idem..	7 l. 10 s.	Bague d'or avec turquoise.	*Idem*.	1592	19 fr. 27
Idem............	6 l.	Bague d'or avec topaze.	*Idem*.	1592	15 fr. 40
Seine-et-Oise, E., 4438.	1 l.	Bague d'or (de bourgeoise)	Île-de-France	1596	2 fr. 57
Nord, B. 2758....	17 s. la livre (2 fr. 65).	Ivoire (en gros).	Bruxelles Flandres.	1596	5 fr. 30 le kilogr.
Trémoïlle, 5 siéc. IV, 6.	80 écus sol.	Un diamant taillé à facettes.	Paris.	1594	616 fr. 80
Idem............	15 écus.	Un autre.	*Idem*.	1594	115 fr. 65
Trémoïlle, 5 siéc., IV, 7.	10 écus. (ensemble).	Un anneau d'opale et un de rubis.	*Idem*.	1594	77 fr. 10
Trémoïlle, 5 siéc., IV, 36.	150 l. (chaque).	Six gros boutons d'or avec 10 diamants sur chaque bouton.	Thouars (Poitou).	1605	358 fr. 50 chaque.
Idem............	1.000 l.	Enseigne ronde (où il y a 97 diamants).	*Idem*.	1605	2.390 fr.
Idem...	1.000 l.	52 petits brillants.	*Idem*.	1605	2 390 fr
Idem...	100 l.	1 saphir violet en cœur.	*Idem*.	1605	239 fr.
Trémoïlle, 5 siéc.. IV, 35.	40 l.	Une bague d'un cœur de rubis violet, avec deux petits diamants.	Thouars (Poitou).	1605	95 fr. 60
Idem, IV, 35.....	400 l.	Une paire de pendants d'oreille, à chacun desquels il y a 21 diamants.	*Idem*.	1605	956 fr.
Idem....	1.800 l.	Deux cordes de perles rondes de 300 perles.	*Idem*.	1605	4.302 fr.
Idem....	6 l.	(Chaque perle).	*Idem*	1605	14 fr. 33
Idem............	285 l.	Collier de perles d'Écosse, de 143 perles.	*Idem*.	1605	683.54 fr.
Idem......... ...	40 s.	(Chaque perle),	*Idem*.	1605	4 fr 78
Idem..	300 l.	Chaîne d'améthyste, de 210 grains, avec 612 perles à l'once et 30 grosses perles.	*Idem*.	1605	717 fr.
Idem.	4.500 l.	Un grand diamant, en triangle (qui est d'ancienneté dans la maison de La Trémoïlle).	*Idem*.	1605	10 755 fr.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Landes (Capbreton CC-3).	60 sous, l'once (7 fr. 17).	Ambre gris.	Capbreton (Landes).	1607	[239 fr. le kilogr.]
Arch. Nat. KK. 199, f. 26.	30 000 l.	Bague d'un grand diamant (pour la reine d'Espagne).	Paris.	1616	62.400 fr.
Idem............	370 l.	Boutons d'or émaillés donnés par Louis XIII à la reine Anne.	*Idem.*	1616	769 fr. 60
Feuille d'avis, Fournier, IX, 59	100 l. ensemble	2 boucles d'oreilles et 2 perles en poires bien blanches et unies de 4 carats pendantes à un croissant d'or.	*Idem.*	1633	[208 fr.]
Idem	60 écus.	Chapelet de 5 dizaines d'améthystes avec grains et croix d'or.	*Idem.*	1633	374 fr. 40
Idem........	5.000 écus.	Collier de 200 perles d'orient rondes et blanches.	*Idem.*	1633	31.200 fr.
Idem...........	25 écus.	Chaque perle.	*Idem.*	1633	156 fr.
Tallemant, X, 190	1.000 l.	Perles grosses.	*Idem.*	1635	2.080 fr.
Gard, H. 620.....	6 sous.	Paire de lunettes.	Nîmes. (Gard).	1640	0 fr. 55
Orléanais, 1862, 373.	189 l. pesant 4 onces, 1 gros 1 denier.	Chaîne d'or pesant 128 grammes.	Orléans.	1642	347 fr. 76 [271 f. 65 les 100 gr.
Gard, H. 623.....	8 s.	Paire de lunettes.	Nîmes. (Gard).	1648	0 fr. 72
Bert. Lacabane, 74.	110 l.	Ceinture d'argent garnie de sa chaîne.	Brétigny-sur-Orge.	1648	200 fr. 20
Ar. Saintonge, XI, 393.	300 l.	Diamant à table fin et beau.	Saintes.	1651	489 fr.
Idem..........	100 l.	Diamant à facettes émaillé.	*Idem.*	1651	163 fr.
Idem..........	40 l.	Émeraude moyenne.	*Idem.*	1651	65 fr. 20
Idem..........	90 l.	Grande émeraude.	*Idem.*	1651	146 fr. 70
Idem..........	800 l.	3 tours de perles de compte au nombre de 200.	*Idem.*	1651	1.304 fr.
Idem..........	20 l. ensemble (32 fr. 50).	2 *faux* diamants, dits d'Alençon	*Idem.*	1651	16 fr. 30
Invent. Reine.....	105.000 l.	Collier de perles de la Reine Anne d'Autriche, composé de 30 perles et une autre, qui sert de clavier, pesant 300 carates.	Paris.	1666	171.150 f.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Invent. Reine. . . .	120.000 l.	Une grande croix, composée de 6 grandes perles en poires, avec 10 diamants épais.	Paris.	1666	195.600 f.
Idem.	4.000 l.	Une petite perle en poire, pesant environ 12 carats.	*Idem*.	1666	6.520 f.
Idem.	120.000 l.	Deux pendants d'oreille de deux grosses perles, poires, attachées ensemble au des sous de deux diamants carrés, dont l'un épais, l'autre faible avec un cristal dessous.	*Idem*.	1666	195.600 f.
Idem	255.000 l.	Un grand chapelet de 67 grosses perles rondes, avec 8 paters de 16 gros diamants, une croix d'un fort grand diamant, facettes avec 4 diamants épais au coin.	*Idem*.	1666	415 650 f.
Idem.	50 000 l.	Une paire de pendants d'oreilles de 8 belles perles en poires, avec 12 diamants épais.	*Idem*.	1666	81.500 f.
Idem.	6.060 l.	Une croix d'un rubis balai, toute garnie de diamants.	*Idem*.	1666	9.877 f.
Idem.	60 l.	Douze ferrets d'or et d'acier.	*Idem*.	1666	97 fr. 80
Idem. . . .	1.500 l.	Un bracelet d'émeraude et de diamants.	*Idem*.	1666	2.445 f.
Idem.	700 l.	Six ferrets de diamants (ensemble).	*Idem*.	1666	1.141 f.
Idem. . . .	700 l.	Six autres ferrets de perles et diamants (ensemble).	*Idem*.	1666	1.141 f.
Idem.	2.500 l.	Une croix d'émeraude, toute garnie de diamants.	*Idem*.	1666	4.075 f.
Idem. . . .	1.200 l.	Une croix de saphyr (petite garnie de 4 diamants.	*Idem*.	1666	1.956 f.
Idem. . . .	4.700 l.	Un bracelet de 9 grandes émeraudes, 9 grands diamants, taillés extraordinairement.	*Idem*.	1666	7.661 f.
Idem.	20 000 l.	Deux bracelets de 13 grands rubis avec autant de diamants (ensemble).	*Idem*.	1666	32.600 f.
Idem.	1.000 l.	Une table de bracelet d'une émeraude longue entourée de 22 diamants à facettes.	*Idem*.	1666	1.630 f.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Idem............	1.200 l.	Une autre table de bracelet, d'un saphyr à huit pans, fort long, entouré de diamants épais.	Paris.	1666	1.956 f.
Idem............	400 l.	Une turquoise vieille roche entourée de diamants petits et épais.	*Idem.*	1666	652 f.
Idem............	130.000 l.	Une grande croix d'un grand diamant à facettes longues en forme de lozange et à table dessus avec trois grands diamants en pendeloques à facettes de tous côtés.	*Idem.*	1666	211.900 f.
Idem............	1.000 l.	Un chapelet de perles longues avec des petits diamants pour les six paters et la croix.	*Idem.*	1666	1.630 f.
Idem............	20 l.	Éventails de la Reine. (Elle en avait 12 tous estimés au même prix.)	*Idem*	1666	32 fr. 60
Gard, H. 624.....	9 s.	Paire de lunettes.	Nimes (Gard).	1676	0 fr. 67
H. Saint-Esprit, Av. 51.	540 l.	Colliers de 54 perles fines.	Paris.	1680	799 fr. 20
Ac. Nimes, 1884, 469.	670 l.	Rose de diamant.	Nimes.	1695	991 fr. 60
H. Gironde, VII, E. 37.	2 l. la livre (2 fr. 96).	Corail rouge.	Bordeaux.	1696	[6 fr. le kilogr.]
Notaires Paris....	42 l.	Canne (d'un jeune magistrat)	Paris.	1698	62 fr. 16
Idem............	14 l.	Cachet d'argent à manche noir	*Idem.*	1699	20 fr. 72
Avis Bureau (juin).	5.000 l.	Collier de 33 perles d'orient.	*Idem.*	1703	6.100 fr.
H. Lyon (Char.), B. 222.	300 à 400 l.	Croix en diamants (composée de sept diamants, pierres épaisses).	Lyon.	1709	427 fr.
Bert. Lacabane, 67.	30 l.	Bague de turquoise avec 6 diamants.	(S.-et O.) Brétigny-sur-Orge.	1710	36 fr. 60
Idem............	60 l.	Collier de perles rondes.	*Idem.*	1710	73 fr. 20
Charente, E. 1053.	300 l.	Bague à 7 diamants.	Angoulême. (Charente).	1714	366 fr.
Trémoïlle, 5 siéc.	292 l. au poids du métal, 4 onces 7 gros).	Tabatière gravée et étui de poche en or (estimation).	Paris.	1715	356 fr.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Trémoïlle, 5, siéc., V, 59.	11 000 l.	Deux boules de diamants (gros) et un collier de 28 grosses perles fines et de 27 petites (vendus en échange de vaisselle d'argent).	Paris.	1723	13.420 fr.
Idem	696 l. (ensemble).	A Jean-Guillaume *Martin*, peintre vernisseur, 2 tabatières façon du Japon.	*Idem.*	1727	660 fr. ensemble.
Trémoïlle, 5 siéc., V, 69.	2.100 l.	Une boîte d'or émaillé (cadeau du duc de La Trémoïlle au comte d'Évreux).	*Idem.*	1741	1.995 fr.
Trémoïlle, 5 siec., V, 82.	180 l.	Boîte en cage de nacre, montée or.	*Idem.*	1741	171 fr.
Idem........ ...	180 l.	Boîte de laque aventurière, montée or.	*Idem.*	1741	171 fr.
Idem............	240 l.	Boîte d'or, ronde, avec plaque émail bleu.	*Idem.*	1741	228 fr.
Idem............	240 l.	Boîte d'or, carrée, avec lacs d'amour et foudres.	*Idem.*	1741	228 fr.
Idem...........	8 l.	Tabatière écaille, ronde, à portraits.	*Idem.*	1741	7 fr. 60
Idem	340 l.	Flacon d'or, émaillé.	Paris.	1741	323 fr.
Idem............	500 l.	Boîte de laque, ovale, doublée d'or, avec un magot de la Chine.	*Idem.*	1741	475 fr.
H. Lyon (Char.), B., 74.	60 l.	*Occas.* — Bague de grenat à deux brillants, montée sur or.	Lyon.	1744	57 fr.
Seine-et-Oise, E., 5025.	15 l.	Croix d'or avec son coulant et agrafe d'argent.	Bougival (S-et-O.).	1745	14 fr. 25
H. Lyon (Char.) B. 41.	1.500 l.	Paire de boucles d'oreilles en diamant (roses) du poids de 20 carats montées sur argent	Lyon.	1752	1.425 fr.
Idem............	24 l.	Collier de perles *fausses*, blanches (occasion).	*Idem.*	1752	22 fr. 80
Idem....	10 l.	Collier de grenats (mi-fin).	*Idem.*	1752	9 fr. 50
H. Lyon (Char.) B. 214.	18 l.	Grenat, monté sur or.	*Idem.*	1754	17 fr. 10
Idem............	1.200 l.	Diamant.	*Idem.*	1754	1.140 fr.
Bert. Lacabane, 101	36 l.	Croix d'or avec son cœur et ses agrafes.	(S.-et-O.) Brétigny sur-Orge.	1755	34 fr. 20
Charente, E., 1136.	200 l.	Diamant en rosette monté en or.	Angoulême Charente.	1756	190 fr.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Trémoïlle, 5 siéc., V, 130.	2.600 l.	Paire de boucles d'oreilles de 4 diamants, ornées de brillants au karat.	Paris.	1762	2.340 fr.
Idem...........	4.400 l.	Collier de diamants (avec quelques pierres fausses).	*Idem.*	1762	4.060 fr.
Idem............	3.000 l.	Une bague d'un diamant, forme olive, ayant un peu de couleur.	*Idem.*	1762	2.700 fr.
Idem.............	160 l.	Bague d'alliance de diamants et émeraudes, entourés.	*Idem.*	1762	144 fr.
Idem............	180 l.	Bague d'un saphir d'orient, entouré de petits brillants blancs.	*Idem.*	1762	162 fr.
Idem.............	3.200 l.	Une aigrette de diamants.	*Idem.*	1762	2.970 fr
H. Lyon (Char.) B. 215.	36 l.	Tabatière d'écaille avec charnière et *lèvre* en or. (Occ.).	Lyon.	1763	32 fr. 40
Idem...........	20 l.	(Occas.) Canne de jonc avec pomme d'or à dé.	Lyon.	1763	18 fr.
Idem.............	70 l.	Jonc à pomme d'or et les *yeux* de même.	*Idem.*	1763	63 fr.
Idem, 206........	400 l.	Diamant blanc, dit « rose », monté sur or.	*Idem.*	1768	360 fr.
Idem, 200.........	306 l.	Tabatière d'or (carrée).	*Idem.*	1768	275 fr. 40
Gard, H., 324....	6 l.	Parapluie.	Nîmes. (Gard).	1769	5 fr. 40
Bert. Lacabane, 348	2 s. à 4 s.	Tabatière de buis.	(S.-et-O.) Brétigny sur-Orge.	1775	0 fr. 14
H. Lyon (Char.) B. 224.	253 l. pesant 3 onces.	Tabatière à coffret d'or guilloché (pesant 91 gr. 50).	Lyon.	1775	240 fr.
Idem, 203........	300 l.	Bague d'or composée de neuf diamants.	*Idem.*	1777	285 fr. 40
Idem, 203........	300 l.	Paire de boucles d'oreilles de 9 diamants, montés sur argent.	Lyon.	1777	285 fr.
Bert. Lacabane, 351	24 s.	Collier d'ambre pour enfants.	Brétigny-sur-Orge (S.-et-O.)	1784	1 fr. 13
H. Lyon (Char.), B. 224.	800 l.	Paire de boucles d'oreilles à brillants entourées de 8 bril.	Lyon.	1784	760 fr.
H. Lyon (Char.), B. 224.	180 l.	Bague à trois pierres en brillants un peu jaunes.	Lyon.	1784	171 fr.
Idem.............	120 l.	Petite bague à 3 brillants blancs	*Idem.*	1784	114 fr.
Bert. Lacabane, 69.	15 l.	Boucles d'argent pour souliers d'hommes.	Brétigny-sur-Orge (S.-et-O.)	1785	14 fr. 25

PRIX DES MONTRES.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Trémoïlle, 5 siéc., III, 120.	1 écu sol.	Une montre d'horloge (pour Monseigneur).	Thouars (Poitou).	1543	8 fr. 35
Idem, III, 128....	18 écus sol.	Une « orologe » et une montre.	*Idem.*	1547	150 fr.
Idem, III, 146 ...	22 l 10 s.	Montre d'horloge (achetée chez un parfumeur par le seigneur de La Trémoïlle).	*Idem.*	1561	70 fr.
Idem, IV, 41 .. .	45 l.	Montre (avec chaine d'or) *estimation.*	*Idem.*	1605	107 fr.
Félice, Mer, 115 .	25 l.	Montre à boitier d'argent. (Occas.)	Mer (Orléanais).	1640	46 fr.
Grouchy, Soc. Paris, mars 1892	330 l.	Montre (pour le duc de Nemours).	Paris.	1643	600 fr.
Invent. Reine....	200 l.	Grosse montre d'or, sonnante, d'argent doré (d'Anne d'Autriche).	*Idem.*	1666	326 fr.
Trémoïlle, 5 siéc.. IV, 197.	110 l.	Une montre sonnante (par Gribelin).	*Idem.*	1679	162 fr.
Soc. Charente, 1880 p. 142.	40 l.	Montre, boite en or (occas.)	Le Chatelard	1672	65 fr. 20
Invent. Reine.....	100 l.	Montre d'or (habituellement portée par Anne d'Autriche)	Paris.	1666	163 fr.
Idem.............	150 l.	Montre, « façon de porcelaine » (de la Reine).	*Idem.*	1666	244 fr.
Idem.............	1.200 l.	Montre d'améthyste, d'émeraude et de diamants.	*Idem.*	1666	1.956 fr.
Avis Bureau (avril).	110 l.	Montre à boîte d'or à l'anglaise.	*Idem.*	1703	134 fr.
Avis Bureau n° 13.	50 l.	Montre argent, à l'anglaise allant plus de 40 heures.	*Idem.*	1704	61 fr.
Lefort, II, 21.....	200 l.	Montre à répétition « en métal de prince ».	Rouen.	1705	244 fr.
Bertrand Lacabane 274.	10 l.	Montre à poche avec son étui.	(S.-et-O.) Brétigny-sur-Orge	1706	12 fr. 20
Idem, 67...	20 l.	Montre en argent.	*Idem.*	1710	24 fr. 40
Charente, E. 1056	12 l.	Montre en argent de moyenne grosseur avec sa chaine aussi d'argent (estimation).	Angoulême Charente.	1714	14 fr. 64

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Trémoïlle, 5 sièc., V, 36.	500 l.	Montre anglaise, d'or, à répétition, avec sa chaîne et son crochet d'or.	Paris.	1715	610 fr.
Hosp. Lyon (Char.) B., 68.	40 l.	Montre d'argent, marquant les minutes. (Occasion).	Lyon	1742	38 fr.
Hosp. Lyon (Char. B., 74.	12 l.	Montre, boîte de cuivre garnie en argent. (Occas.).	*Idem.*	1744	11 fr. 40
Idem............	120 l.	(*Occas*.) Montre à répétition boîte d'or, avec sa chaîne d'or.	*Idem.*	1744	114 fr.
Charente, E. 113.	300 l.	Montre à répétition, à boîtier d'or, ayant « son cordon de soie en or » et sa clef.	Angoulême (Charente).	1754	285 fr.
H. Lyon (Char.) B. 215.	500 l. le tout.	(*Occas.*) Montre d'or à simple boîte guillochée, à répétition, avec sa chaîne et un cachet aussi en or.	Lyon.	1763	450 fr.
H. Lyon (Char.) B., 200.	240 l.	Montre à boîte d'or.	*Idem.*	1768	216 fr.
Trémoïlle, 5 sièc., V, 163.	336 l.	Montre émaillée (neuve).	Paris.	1781	319 fr.
Idem...........	360 l.	Montre (très plate).	*Idem.*	1781	342 fr.
Idem...........	156 l.	Montre d'or.	*Idem.*	1781	148 fr.
Idem...........	72 l.	Cordon à montre, garni d'or.	*Idem.*	1781	68 fr. 40
Bertrand Lacabane 311.	15 l.	Montre de poche en cuivre.	Brétigny-sur-Orge.	1775	14 fr. 25
Gard, H. 460....	60 l.	Montre à répétition.	Villeneuve près Avignon	1778	57 fr.
Bertr. Lacabane 253.	72 l.	Montre à boîte d'or, cadran d'émail (chez Le Roy à Paris).	(Seine-et-Oise) Brétigny-s.-Orge.	1783	68 fr.
Bertr. Lacabane 70.	27 l.	Montre à boîte d'argent, aiguilles en or.	*Idem.*	1785	25 fr. 50
Corrèze, E. 1099.	120 l.	Montre en or.	Limousin.	1788	114 fr.

PRIX DES USTENSILES DE TOILETTE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
J. Richard, 322...	8 s.	Peigne d'ivoire.	Artois.	1325	4 fr. 90
Cibrario, II, 303..	2 florins.	Trousse à peigne, avec miroir (pour un prince).	Savoie.	1343	23 fr. 80
Idem, 304........	2 florins.	Peigne d'ivoire.	*Idem.*	1362	23 fr. 80
Com. Côte-d'Or, III, 239.	1 *franc* et 1/2.	Beau peigne de Paris (pour le comte de Charolais).	Paris.	1375	13 fr. 35
Douet d'Arcq, H., 37.	3 l. 10 s.	Peigne d'ivoire garni du fourreau.	*Idem.*	1380	31 fr. 15
Mem. Dijon, 1858, p 295.	5 s.	Éponge (pour grande dame).	Dijon.	1385	2 fr. 22
Idem, p. 279.... .	7 s. 6 d.	Éponge (pour grande dame) et un « peignier » :	Conflans près Paris.	1385	3 fr. 33
Comptes Trémoïlle 55 et Trémoïlle, 5 siéc., I. 41.	5 *francs* 3 s.	Étui garni de 3 peignes, 1 rasoir, 1 paire ciseaux (pour le sire de La Trémoïlle)	Paris.	1396	[38 fr. 78] ensemble.
Pyrénées-Orientales, B. 229	21 s. la douzaine (9 fr. 34).	Peignes en bois (pour le roi d'Aragon).	Perpignan.	1427	0 fr. 77
Trémoïlle, 5 siéc., II, 164.	5 den.	Un peigne d'écolier (au collège de Navarre).	Paris.	1514	0 fr. 10
Nord, B. 3355....	2 s. *par.*	Peigne.	Gand (Belgique).	1532	0 fr. 48
Nord, B. 3357....	3 s. *par.*	Peigne d'une jeune princesse.	Bruxelles.	1532	0 fr. 67
Gouberville, 90...	8 s.	Étui de peignes.	Normandie.	1558	1 fr. 33
Idem............	2 s.	Peigne.	*Idem.*	1558	0 fr. 33
Trémoïlle, 5 siéc., IV, 151.	1 l. 5 s.	Pour avoir mis une glace au miroir de la trousse des peignes de Mgr (de La Trémoïlle).	Flandres.	1647	2 fr. 27
Inventaire Reine..	11.600 l.	Nécessaire de toilette d'Anne d'Autriche, en or, composé de 17 pièces, compris la pelote et les deux brosses à peigne, pesant 6 kilos.	Paris.	1666	18.908 fr.
Gard, H., 622....	1 l.	Rasoir.	Paris.	1651	1 fr. 63
Inventaire Reine..	4 l. 3 s.	« Bigotière », brosse de poche (à moustache).	Nîmes.	1666	6 fr. 76

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Trémoïlle, 5 siéc., IV, 197.	32 l. 3 s.	Un « carré-miroir et boite à poudre (pour mademoiselle de La Trémoïlle).	Paris.	1679	47 fr. 58
Idem..........	64 l.	Toilette de « moire » verte avec de la dentelle or et argent.	*Idem*.	1679	94 fr. 72
Savary, I, 324....	3 s.	Rasoirs (en gros).	*Idem*.	1673	0 fr. 24
H. Soissons, 610..	20 s.	Brosse.	Soissons.	1723	1 fr. 22
La Trémoïlle, 5 siéc., V, 79.	1 747 l. 7 s. 4 d.	(Estimation). Toilette de la duchesse de la Trémoïlle. 1 pot à eau et sa jatte, 2 boîtes à poudre, 2 boîtes à mouches, 1 soucoupe, 1 pot à pâte, 2 gobelets couverts, 1 coffre à racines, 2 « plombs » — 2 flambeaux, le tout en argent pesant 7 kil. 600 g.	Paris.	1741	1 660 f. 65
Saporta Comptes.	2 l. 8 s.	Une bourse à cheveux et un ruban.	Brest.	1755	2 fr. 27
Idem............	1 l. 16 s.	Une bourse à cheveux.	*Idem*.	1756	1 fr. 70
Idem............	16 s.	Un miroir et un peigne.	*Idem*.	1756	0 fr. 75
Idem............	1 l. 18 s.	Peigne, brosse et leur carton (pour une jeune fille au couvent).	Aix.	1766	1 fr. 80
La Trémoïlle, 5 siéc., V, 166.	4 l. 16 s.	Un peigne à queue (pour le duc de La Trémoïlle).	Paris.	1781	4 fr. 55
Idem............	4 l.	Peigne à deux fins.	*Idem*.	1781	3 fr. 80
Idem............	9 l.	Peigne à démêler.	*Idem*.	1781	8 fr. 55
Idem............	6 l.	Une éponge.	*Idem*.	1781	5 fr. 70
Idem, V, 167......	15 s.	Peignes de buis pour peigner à fond (chaque).	*Idem*.	1781	0 fr. 70
Idem, V, 165.....		Nécessaire de toilette de mademoiselle de Chatillon épousant le prince de Tarente :	*Idem*.	1781	
(Le tout ciselé en frise d'ornement, avec une tête de fleuve couronnée de fleurs et perlée sur toutes les bordures.)	150 l.	Façon du pot à eau.			142 fr. 50
	120 l.	Façon de la jatte.			114 fr.
	200 l.	Façon de deux boîtes à poudre			190 fr.
	160 l.	Façon de deux boîtes à pâte.			152 fr.
	250 l.	Façon de deux flambeaux.			237 fr. 50

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Trémoïlle, 5 siéc., V, 165.	200 l.	Façon de la gouttière et de deux gobelets.	Paris	1781	190 fr.
	150 l.	Façon du coffre à racines.			142 fr. 50
	9 l.	Façon de la boîte à rouge.			8 fr. 55
	70 l.	Façon de trois étuis à cure-dents.			66 fr. 50
	26 l.	Gravure de 26 armes.			24 fr. 70
	2.113 l.	Poids d'argent contrôlé : 9 kilos 200 gr.			2.007 f. 35
	3.448 l. 9 s.	Prix total du nécessaire.			3.275 f. 60
Bert. Lacabane, 353.	4 à 10 s.	Peignes communs.	(Seine-et-Oise) Brétigny-s.-Orge	1784	0 fr. 32
Idem.............	17 à 55 s. (0 f. 80 à 2 f. 60)	Peignes d'ivoire.	*Idem.*	1784	1 fr. 70
Biollay, 431......	3 l. 15 s. à 14 l. 15 s. la douzaine	Peignes d'ivoire.	Montivilliers	1790	0 fr. 72
Idem.............	5 l. à 10 l. la grosse.	Peignes de bois.	Saint-Claude	1790	0 fr. 04
Idem.............	1 l. la pièce.	Peignes de buis.	Nogarro.	1790	0 fr. 95
Biollay, 432......	10 l. la douzaine	Rasoirs en corne.	Langres.	1790	0 fr. 79
Idem.............	12 l. la douzaine	Rasoirs en ébène.	*Idem.*	1790	0 fr. 95
Idem.............	24 l. la douzaine	Rasoirs en ivoire.	*Idem.*	1790	1 fr. 90
Idem.............	30 l. la douzaine	Rasoirs en écaille.	*Idem.*	1790	2 fr. 37

PRIX DES SAVONS.

SOURCES DES PRIX CI CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque de la livre-poids (1)	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX EN FRANCS du KILOGR.
J. Richard, 165...	8 d.	Savon (en pierre pour la tête).	Paris.	1302	0 fr. 90
Forestié, Bonis, CXXIX.	2 s. 3 d. (les 425 gr.).	Savon.	Montauban.	1346	3 fr. 22
M. Dijon, 1858, 257.	2 s. 1/2.	Savon.	Compiègne (Oise).	1384	1 fr. 80
Idem, 290........	1 s. 8 d.	Savon (à lessive).	Dijon.	1385	1 fr. 30
Idem, 295.	1 s. 8 d.	Savon (pour princesse).	*Idem.*	1385	1 fr. 30
Beaurepaire, 385..	51 s.	Savon.	Rouen.	1398	38 fr. 15
A. Saintonge, VI, 60.	2 s. 6 d.	Savon blanc (pour une grande dame).	Saintes.	1450	1 fr. 50
Idem............	1 s. 3 d.	Savon noir.	*Idem.*	1450	0 fr 70
Idem............	10 d.	Boîte à savon.	*Idem.*	1450	[0 fr. 50]
Beaurepaire, 385..	6 d.	Savon.	Beaubec (Seine-Inférieure.)	1469	0 fr. 30
Hanauer, II, 266..		Savon ordinaire.	Strasbourg.	1501-1525	0 fr 65
Idem............		Savon de Venise.	*Idem.*	1501-1525	1 fr. 23
Nord, B. 3388....	1 s. 3 d.	Savon.	Flandres.	1549	0 fr. 58
Henne, Ch.-Quint. V, 249.	5 s. 4 d. pour 8 livres de 431 gr. (1 fr. 12).	Savon blanc.	Flandres.	1550	0 fr. 32
Idem............	7 à 9 florins la tonne de 30 kil. (33 fr. 76).	Savon noir.	*Idem.*	1550	1 fr. 12
Orléanais, 1862, 400.	1 s. 8 d.	Savon noir.	Orléans.	1553	0 fr. 55
H. Soissons, 455..	2 s. 6 d.	Savon (pour la vis du pressoir).	Soissons.	1568	0 fr. 80
Hanauer, II, 266.		Savon de Venise.	Strasbourg.	1576-1600	2 fr. 02
H Marseille VI, E., 365.	11 l. (pour 40 k. 7).	Savon.	Marseille.	1615-1619	0 fr. 56

(1) Lorsque le poids de la livre, en grammes, n'est pas indiqué dans cette colonne, c'est qu'il s'agit de la livre de 489 gr. 50.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque de la livre-poids.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS du KILOGR.
Hanaüer, II, 266.		Savon de Marseille.	Strasbourg.	1626-1650	2 fr. 60
Aff. Etrang., t. 797, f. 143.	3 s. la livre de 407 gr.	Savon.	Marseille	1630	0 fr. 76
Bourg, GG. 253.	2 s. 6 d. la livre de 473 g.	*Idem.*	Bourg-en-Bresse.	1630	0 fr. 52
Arch. Nat. AD +. Tarif douane.	7 l. 10 s. le quintal de 100 l.	Savon étranger.	France.	1633	0 fr. 31
Idem	7 l. le quintal de 100 liv.	Savon de Marseille.	*Idem.*	1633	0 fr. 29
Gard, H 619.....	3 s. 6 d. la livre de 414 gr.	Savon.	Nîmes (Gard)	1635	0 fr. 86
Idem, H. 622.....	4 s. la livre de 414 gr.	*Idem.*	*Idem.*	1652	0 fr. 77
Corrèze, E. 378...	7 s. la livre de 420 gr.	*Idem.*	Cublac (Limousin).	1659	1 fr. 35
Bert. Lacabane, 348.	11 s.	*Idem.*	Seine-et-Oise	1675	1 fr.
A. H. Gironde. VII, E. 20.	6 s.	Savon marbré.	Bordeaux.	1676	0 fr. 88
Guyot, p. 68 et suiv.		Savon.	Lorraine.	1676-1700	1 fr. 39
Hanaüer, II, 266..		Savon de Marseille.	Strasbourg.	1676-1700	1 fr. 90
Idem.............		Savon ordinaire.	*Idem.*	*Id.*	1 fr. 15
Inventaire Reine..	10 l.	« Savonnettes » d'Anne d'Autriche.	Paris.	1666	[Chaque 16 fr. 30]
Lozère, G. 667...	4 fr. 14 s. le pain de 23 liv., 9 k. 52 (60 fr. 23).	Savon.	Mende.	1680	6 fr. 32
Orléan. 1862, 400.	6 s.	Savon.	Orléans.	1692	0 fr. 90
Indre, H. 92......	11 s.	Savon.	Barzelle (Indre).	1700	1 fr. 62
Guyot, p. 68 et suiv.		Savon.	Lorraine.	1701-1725	1 fr. 28
Adresses (juillet)	4 à 12 s. le pain de 110 gr.	Savon (de luxe).	Paris.	1703	4 fr. 75
Soissons, 562.....	9 s.	Savon.	Soissons.	1711	1 fr. 15
Dupré Saint-Maur.	1 l. 3 s. à 1 l. 10 s.	Savon blanc.	Environs de Paris.	1719	3 fr. 28

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque DE LA LIVRE-POIDS	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS du KILOG.
Dupré Saint-Maur.	9 s. à 14 s.	Savon noir.	Env. de Paris	1719	1 fr 42
Guyot, p. 68 et suiv.		Savon.	Lorraine.	1726-1750	1 fr. 25
Hanaüer II, 266...		Savon de Marseille.	Strasbourg.	*Id.*	1 fr. 49
Idem..........		Savon ordinaire.	*Idem.*	*Id.*	0 fr. 64
Indre, H. 90......	11 s.	Savon.	Barzelle. Indre).	1728	1 fr. 04
Orléans, 1862, 400	7 s 8 d.	Savon.	Orléans.	1728	0 fr. 75
H. Marseille, VI, E. 85.	566 l. (pour 1.112 kil.)	Savon blanc.	Marseille.	1730	0 fr. 48
Dupré Saint-Maur	10 s. 6 d.	Savon.	Environs de Paris.	1731	1 fr.
Bert. Lacab. 347..	8 s.	Savon.	Brétigny-sur-Orge.	1739	0 fr. 75
Dupré Saint-Maur,	9 s 6 d.	Savon.	Environs de Paris.	1739	0 fr. 89
Orléan. 1862, 406.	7 s. 8 d.	Savon de Marseille.	Orléans.	1740	0 fr. 70
Idem...........	41 l. le cent pesant (38 fr. 95).	Savon.	*Idem.*	1740	0 fr. 80
Saporta, Comptes.	le quintal 25 l. 10 s.	Savon blanc.	Marseille.	1746	0 fr. 59
H. Soissons, 637..	13 s.	Savon d'Alicante.	Soissons.	1746	1 fr. 25
H. Marseille, VI, E. 94.	366 l. (pour 594 k.)	Savon blanc.	Marseille.	1746	0 fr. 57
Guyot, p. 68 et suiv.		Savon.	Lorraine.	1751-1775	1 fr. 24
Hérault, C. 2660..	26 l. 10 s. le quintal de 41 k.	Savon blanc,	Languedoc.	1753	0 fr. 60
Idem...........	27 l.	Savon madre.	*Idem.*	1753	0 fr. 62
Saporta, Comptes.	1 l. 1 s.	4 pièces de savon.	Brest.	1756	[1 fr]
H. Marseille, VII E. 147.	29 l. (pour 40 k. 7).	Savon.	Marseille.	1764	0 fr. 65
H. Soissons, 684..	4 l.	Savon.	Soissons.	1768	7 fr. 40
H. Marseille, VI, E. 115.	742 l. pour 1088 k.)	Savon bleu et blanc.	Marseille.	1769	0 fr. 60
H. Soissons, 699..	12 s. 6 d.	Savon de Marseille.	Soissons	1775	1 fr. 21
Idem...........	20 s.	Savon de Gênes.	*Idem.*	1775	1 fr. 95

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque DE LA LIVRE-POIDS	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS du KILOG.
Hanaüer, II, 266.	20 s.	Savon de Marseille.	Strasbourg.	1780	1 fr. 41
Guyot, p. 68 et s..		Savon.	Lorraine.	*Id.*	1 fr. 36
H. Soissons, 716..	14 s.	Savon de Marseille.	Soissons.	1780	1 fr. 33
H. Mézières, E. 62	14 s. 6 d.	Savon.	Mézières.	1780	1 fr. 32
Idem	18 s.	*Idem.*	*Idem.*	1780	1 fr. 70
H. Lyon (Char) B. 226.	10 s. les 428 gr.	Savon blanc.	Lyon.	1784	1 fr. 12
Bertr. Lacabane, 352.	57 l. le cent pesant	Savon.	(Seine-et-Oise) Brétig.-s.-Orge.	1784	1 fr. 10
H. Soissons, 723..	15 s.	Savon de Marseille.	Soissons.	1785	1 fr. 42
Bull. Corrèze 1883, 236.	1 l. les 420 gr.	Savon.	Tulle (Limousin).	1788	2 fr. 25
A. Young, 416....	*16 cuartos.* les 400 gr.	*Savon.*	*Madrid (Espagne).*	*1788*	*0 fr. 86*
Idem, 337........	7 s. les 368 gr.	*Idem.*	*Turin (Italie)*	*1788*	*1 fr. 03*
Biollay, 297......	41 l. 10 s. le quintal de 40 k.	Savon.	Marseille.	1790	0 fr. 98
Idem...........	38 l. le quintal de 31 kil.	*Idem.*	Grasse.	1790	1 fr. 16
Idem...........	55 fr. le quintal de 50 k.	*Idem.*	Rouen.	1790	1 fr. 05
Idem...........	52 l. *Idem.*	*Idem.*	Colmar.	1790	0 fr. 98
H. Marseille, VI, E. 128.	1 340 l. (pour 983 kil.).	*Idem.*	Marseille.	1792	1 fr. 20

PRIX DES COSMÉTIQUES ET PARFUMS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS du kilog. ou de la pièce.
Cibrario, II, 312..	la pièce 1 s. 1/2.	Sachet de lavande.	Savoie.	1398	[0 fr. 55 la pièce]
Soc. Charente, 185.	324 l. la livre (1503 fr.).	Musc.	Tours.	1500	3006 fr. 75
Nord, B. 3358....	11 s. par. la gelte (de 2 lit. 70) (2 fr. 30).	Eau de lavande.	Bruxelles.	1536	[0 fr. 85 le litre]
La Trémoïlle, 5 siéc., III, 146.	10 l.	Pomme de senteur (pour Monseigneur de L. T.).	Tours.	1561	[31 fr. 10 la pièce]
Arch. Nat., KK. 199.	15 l. la pièce.	Sachet de roses musquées pour habits.	Paris.	1616	[31 fr. la pièce]
Idem............	9 l. la livre.	Poudre à la violette pour sachets.	*Idem.*	1616	38 fr. 20
Drôme, E. 4759..	12 s. l'once (30 g. 5) (*1 fr. 24*).	Benjoin.	Nyons (Dauphiné).	1631	41 fr. 30
Trémoïlle, 5 siéc., IV, 64.	4 l. la livre.	Conserve de roses liquides.	Thouars (Poitou).	1638	14 fr. 80
Idem.............	25 s. la pinte.	Eau de roses.	*Idem.*	1638	2 fr. 40 le litre.
Idem.............	6 l.	Poudre de Chypre.	*Idem.*	1638	[11 fr. 04]
Arch. Nat., AD +. Tarif impôt, 20e	30 l. le cent pesant (55 fr. 20).	Eau de Mars et de Naphte.	Paris.	1641	1 fr. 12
Trémoïlle, 5 siéc., IV, 151.	1 l.	Pot de pommade de jasmin.	Flandres.	1647	1 fr. 82 le pot.
Idem, IV, 154.....	4 l. 10 s. (pour 3 onces).	Pot de pommade faite avec huile d'amande, cire blanche et blanc de baleine.	Paris.	1652	7 fr. 80 les 100 gr.
Idem............	4 l. (les 4 onces)	Une bouteille d'eau de cannelle.	*Idem.*	1652	5 fr. 20 les 100 gr.
Idem............	1 l. la livre.	Eau de plantin.	*Idem.*	1652	3 fr. 30 le kilog.
Invent. Reine.....	10 l.	Un paquet plein de senteurs (appartenant à Anne d'Autriche).	*Idem.*	1666	16 fr. 30 le paquet.
Savary, I, 324. ..	10 s.	Poudre pour les cheveux (en gros).	*Idem.*	1673	1 fr. 62
Idem.............	2 l.	*Idem* (en détail).	*Idem.*	1673	6 fr. 52

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS du kilog. ou de la pièce.
Savary, I, 324 ...	5 l.	Pommade de jasmin.	Paris.	1673	16 fr. 30
A. Saintonge, VI, 388.	1 l.	Dents de vache marine.	France.	1678	4 fr. 16
H. Gironde, VII, E. 29.	15 s. la fiole.	Eau de la reine de Hongrie.	Bordeaux.	1687	[la fiole 1 fr. 11]
Idem, VII, E. 37...	8 l.	Jacinthe (parfum de).	*Idem.*	1696	23 fr. 68
Notaires Paris....	6 à 10 s.	Poudre à poudrer (les perruques).	Paris.	1709	0 fr. 98
Saporta, Comptes.	10 s.	Eau de la reine de Hongrie.	Marseille.	1706	0 fr. 61 (la bout.)
Bert. Lacabane. 347.	5 s.	Poudre à poudrer.	Brétigny-sur-Orge (S.-et-O.)	1739	0 fr. 46
Saporta, Comptes.	18 s.	La bouteille d'eau de senteur.	Brest.	1756	0 fr. 86
Gard, H. 459.....	8 s. la livre de 420 gr. (0 fr. 36).	Poudre de riz.	Villeneuve près Avignon	1760	0 fr. 85
Saporta, Comptes.	1 l. 6 s. et 1 l. 15 s.	Dépense de pommade et coiffeur (pour une jeune fille au couvent), par trimestre.	Lyon.	1766	[1 fr. 45]
Idem..........	3 l.	Pommade, poudre et eau des Carmes (pour une jeune fille, au couvent).	Aix.	1766	[2 fr. 85]
Trémoïlle, 5 siéc., V, 167.	12 s. la livre.	Poudre à poudrer.	Paris.	1781	1 fr. 15
Idem.............	2 l. 10 s. la liv.	Poudre d'odeur.	*Idem.*	1781	4 fr. 80
Idem.............	4 l. la bouteille.	Eau de lavande ambrée.	*Idem.*	1784	3 fr. 80 (la bout.)
Idem.............	1 l. 10 s.	Bâton de pommade à la mille fleurs.	*Idem.*	1781	1 fr. 42 le bâton.
Idem.............	24 l.	Pot de pommade à la façon de Dulac.	*Idem.*	1781	22 fr. 80 le pot.
Idem.............	12 l.	Rouge (le pot).	*Idem.*	1781	11 fr. 40
Idem.............	4 l. 4 s.	Pâte d'amande (le pot).	*Idem.*	1781	4 f. le pot
Idem.............	2 l. 4 s.	Houppe de cygne.	*Idem.*	1781	2 fr. 08
Bert. Lacab. 352..	8 s.	Poudre à poudrer.	*Idem.*	1781	0 fr. 73

TABLEAU XVII.

ÉCLAIRAGE.

PRIX DES SUIFS, GRAISSES ET SAINDOUX.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
				fr. c.				fr. c.
Dupré Saint-Maur. 4.	setier (1)	7k.064	5 s. 5 d.	5 41	Saindoux.	Paris.	1287	0 76
Idem, 5..	setier (1)	7k.064	4 s. 11 d	3 94	Saindoux.	Paris.	1295	0 55
Idem, 6..	la livre	0k.489	4 d.	0 27	Suif.	Paris.	1296	0 56
Dupré Saint Maur, E., 199.	la livre	0k.489	6 d.	0 33	Suif ou saindoux.	Poitiers.	1307	0 66
Dupré Saint-Maur.	setier	7k 064	8 s.	5 36	Saindoux.	Paris.	1312	0 74
Idem, 18.........	la livre	0k.490	1 s. 6 d.	0 92	Suif.	Paris.	1340	1 84
Idem............	la pinte	0k.840	1 s. 8 d.	1 02	Saindoux.	Paris.	1340	1 20
Dom Grappin, 102	livre	483 gr.	12 d.	0 54	Suif.	Franche-Comté.	1350	1 11
Orléan, 1862, 320	livre	489 gr.	4 s. 1 d.	1 48	Suif à chandelle	Orléans.	1359	3 00
Idem	livre	*id.*	1 s. 9 d.	0 77	*Idem.*	Orléans.	1363	1 55
Idem...	livre	*id.*	1 s.	0 44	*Idem.*	Orléans.	1367	0 90
Idem.......	livre	*id.*	9 d.	0 33	*Idem.*	Orléans.	1369	0 70
Idem..	livre	*id.*	1 s.	0 44	*Idem.*	Orléans.	1371	0 90
Labroue	livre	494 gr.	1 s.	0 44	Graisse.	Bergerac (Périgord).	1380	0 88
M. Dijon, 1858, 240.	la pinte	0 l. 93 876 gr.	20 d.	0 70	Saindoux.	Corbeil près Paris.	1384	0 79

(1) Le mètre cube de saindoux pèse 942 kilog., donc le litre de suif = 942 grammes.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
M. Dijon, 1858, 256.	livre	489 gr.	15 d.	fr. c. 0 56	Graisse (pour chariot et chevaux blessés.)	Corbeil près Paris.	1384	fr. c. 1 15
Aube, G. 272....	cent livres	52 k.	*3 l. 5 s.	24 46	Graisse (fondue).	Troyes.	1401	0 47
Beaurepaire, 386..	les 100 liv.	48 k. 9	68 s.	24 93	Suif pour chandelles.	Fécamp (Seine-Infér.)	1403	0 50
Orléan., 1862, 320.	livre	489 gr.	8 d.	0 24	Graisse.	Orléans.	1405	0 50
Beaurepaire, 386.	les 100 liv.	48 k. 9	4 l. 15 s.	35 70	Suif.	Normandie.	1405	0 75
Soissons, 327.....	livre	489 gr.	12 d.	0 37	Saindoux.	Soissons.	1406	0 75
Aube, G. 276....	la livre	520 gr.	1 s.	0 37	Suif.	Troyes.	1408	0 71
Orléan., 1862, 320.	livre	489 gr	1 s.	0 34	Graisse.	Orléans.	1411	0 70
Soissons, 334.	livre	489 gr.	12 à 16 s.	0 34 à 0 45	Saindoux.	Soissons.	1414	0 80
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 k.883	2 s.	0 65	*Idem.*	près Paris.	1426	0 73
Beaurepaire, 386..	livre	489 gr.	15 d.	0 40	Suif.	Montivilliers (Seine-Infér.)	1428	0 85
Dom Grappin, 103.	28 livres	14 k.	12 gros	4 34	*Idem.*	Jouhe (Franc.-Cté)	1435	0 33
Orléan., 1862, 320.	livre	489 gr.	1 s. 6 d.	0 48	Oingt (graisse)	Orléans.	1443	1 00
Idem............	livre	*id.*	1 s. à 1 s. 3 d.	0 32 à 0 40	Suif pour chandelles.	Orléans.	1444	0 75
Dupré Saint-Maur.	livre	*id.*	5 d.	0 12	Suif.	près Paris.	1450	0 24
Nantes, CC. 242..	livre	494 gr.	7 d. *bretons*	0 20	*Idem.*	Nantes.	1450	0 40
Beaurepaire, 386..	livre	489 gr.	1 s. 1 d.	0 28	*Idem.*	Montivilliers (Seine-Infér.)	1456	0 60
Orléa., 1862, 320.	livre	489 gr.	1 s. 3 d.	0 32	Graisse.	Orléans.	1461	0 65
Delisle, 619......	livre	0 k.489	6 d.	0 13	Suif à chandelles.	Bayeux.	1466	0 26
Beaurepaire, 386..	livre	489 gr.	10 den.	0 22	Suif.	Montivilliers (Seine-Infér.)	1478	0 45
Nord, B. 3378....	livre	431 gr.	1 s. *parisis*	0 32	Graisse.	Flandres.	1480	0 74
Nantes, CC. 264..	livre	494 gr.	9 den. *bretons*	0 24	Suif blanc.	Nantes.	1487	0 48
Orléan., 1862, 320	livre	489 gr.	1 s. 1 d.	0 25	Suif pour chandelles.	Orléans.	1505	0 50
Idem.	livre	489 gr.	11 d.	0 21	Suif pour chandelles.	Orléans.	1507	0 45

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
								fr. c.
Orléan., 1862, 320.	livre	489 gr	1 s.	0 23	Suif pour chandelles	Orléans.	1509	0 50
Idem 321	livre	489 gr.	1 s. 3 d.	0 23	*Idem.*	Orléans.	1512	0 50
Idem.............	livre	489 gr.	1 s. 3 d.	0 23	Graisse.	Orléans.	1513	0 50
Idem.............	livre	489 gr.	1 s. 3 d.	0 23	Suif pour chandelles	Orléans.	1515	0 50
Idem............	livre	489 gr	1 s. 5 d.	0 26	*Idem.*	Orléans.	1517	0 55
Idem...........	livre	489 gr.	1 s. 6 d.	0 28	Graisse.	Orléans.	1519	0 60
Guyot, Paysan, p. 54.		le kil.		1 00	Suif.	Lorraine.	1526-1550	1 00
Soissons, 398.....	le cent (pesant)	48 k. 9	7 l. 10 s.	29 40	Suif pour chandelles.	Soissons.	1530	0 60
Orléan., 1862, 321.	livre	489 gr.	2 s. 4 d.	0 45	Suif.	Orléans.	1535	0 90
Idem......	livre	489 gr.	1 s. 6 d.	0 28	*Idem.*	Orléans.	1537	0 60
Idem.............	livre	489 gr.	1 s. 5 d.	0 26	*Idem*	Orléans.	1539	0 55
Idem............	livre	489 gr.	1 s. 8 d.	0 26	Suif blanc.	Orléans.	1541	0 55
Idem....	livre	489 gr.	2 s. 2 d.	0 35	Graisse.	Orléans.	1545	0 70
Soissons, 416.....	les 100 livres	48 k. 9	3 l. 5 s.	10 85	Suif.	Soissons.	1546	0 23
Orléan., 1862, 321.	livre	489 gr	1 s. 9 d.	0 28	*Idem.*	Orléans.	1547	0 60
Soissons, 419....	les 100 livres	48 k. 9	9 l. 4 s.	30 70	*Idem.*	Soissons.	1547	0 64
Idem, 422.......	les 100 livres	*id.*	9 l.	30 06	*Idem.*	Soissons.	1548	0 64
Guyot, Paysan, p. 54.		le kil.		1 15	*Idem.*	Lorraine.	1551-1575	1 15
Rambervillers, CC. 14.	livre	460 gr.	2 gros	0 18	Graisse (à voiture).	Rambervillers. (Lorraine).	1552	0 39
Orléan., 1862, 321.	livre	489 gr.	1 s. 11 d.	0 30	Suif.	Orléans.	1553	0 65
Soissons, 439....	les 100 livres	48 k. 9	10 l.	33 40	*Idem.*	Soissons.	1555	0 70
Orléan., 1862, 321.	livre	489 gr.	2 s.	0 33	*Idem.*	Orléans.	1557	0 70
Soissons, 445.....	les 100 livres	48 k. 9	11 l.	36 74	*Idem.*	Soissons.	1559	0 7[illegible]
Orléan., 1862, 218.	livre	489 gr.	5 s	0 83	Graisse.	Orléans.	1560	1 7[illegible]
Idem, 321........	livre	*id.*	2 s. 5 d.	0 39	Suif.	Orléans.	1560	0 8[illegible]
Idem, 321........	livre	*id.*	2 s 6 d.	0 38	*Idem.*	Orléans.	1562	0 8[illegible]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Gouberville......	livre	490 gr.	1 s. 3 d.	fr. c. 0 19	Suif.	Valognes (Manche).	1562	fr. c. 0 38
Orléan., 1862, 321.	livre	*id.*	3 s.	0 46	*Idem.*	Orléans.	1564	0 95
Soissons. 455	les 100 livres	48 k. 9	41 l.	127 51	*Idem.*	Soissons.	1568	2 55
Nantes, CC. 301..	la livre	494 gr.	3 s.	0 46	*Idem.*	Nantes.	1568	0 92
Orléan , 1862, 321.	livre	489 gr.	4 s.	0 57	*Idem.*	Orléans.	1576	1 15
Idem............	livre	*id.*	5 s.	0 72	Suif de mouton.	Orléans.	1576	1 45
Guyot, Paysau, p. 54.		le kil.		0 93	Suif.	Lorraine.	1576-1600	0 93
Doubs, B 1654 .	58 livres	29 k.	12 *francs* 1 gros	23 20	*Idem.*	St-Bresson (Franc.-Cté).	1579	0 80
Orléan, 1852, 321.	livre	489 gr.	4 s.	0 51	Suif de mouton.	Orléans.	1580	1 05
Idem...........	livre	*id.*	4 s	0 51	Suif.	Orléans.	1583	1 05
Thorold Rogers, V, 404.	quintal	50 kil. 800	*30 shil.*.	*37 50*	*Idem.*	*Angleterre.*	*1583-1592*	0 73
Nimes D. 3 f°, 136.	la livre	414 gr.	3 s.	0 38	Graisse de bœuf.	Nîmes.	1583	0 95
Idem............	la livre	414 gr	4. s.	0 51	Saindoux.	Nîmes.	1583	1 25
Orléan., 1862, 321.	livre	489 gr.	4 s. 7 d.	0 58	Suif.	Orléans.	1587	1 20
Idem	livre	*id.*	4 s. 5 d	0 56	Suif blanc.	Orléans.	1587	1 15
Idem....	livre	*id.*	5 s.	0 64	Suif de mouton.	Orléans.	1587	1 30
Dupré Saint-Maur.	livre	490 gr.	5 s.	0 64	Suif.	près Paris.	1589	1 31
Orléan., 1862, 321.	livre	489 gr.	7 s.	0 90	*Idem.*	Orléans.	1590	1 85
Dr Puech, 265....	quintal	42 k	12 l. 10 s.	32 12	(Graisse brute).	Nîmes.	1590	0 76
Orléan., 1862, 321	livre	489 gr.	7 s.	0 90	Suif.	Orléans	1592	1 85
Doubs, B. 1367...	440 livres	220 k	68 *francs* 4 gros	117	*Idem.*	Château Lambert. Franche-Cté.	1592	0 53
Coston, II, 516...	livre	420 gr.	6 s.	0 77	Graisse salée.	Montélimar.	1593	1 83
Th. Rogers, V, 404.	quintal	50 kil 800	*35 shil. 4 p. 1 2*	*44 25*	Suif.	*Angleterre.*	*1593 1602*	*0 87*
Orléan., 1862, 321.	livre	489 gr.	5 s. 7 d.	0 71	*Idem.*	Orléans.	1595	1 45
Soc. Berry, 1882, p. 179.	quintal	50 k.	15 l.	38 55	*Idem.*	Issoudun Berry	1598	0 77
Orléan., 1862, 321.	livre	489 gr.	6 s.	0 77	Graisse pour les roues	Orléans.	1599	1 55

SOURCES DES PRIX et cote	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
				fr. c.				fr. c.
Orléan., 1862, 219.	livre	489 gr.	5 s.	0 59	Graisse de bœuf.	Orléans.	1601	1 20
Th. Rogers, V, 404.	quintal	50 kil. 800	*34 shil. 3 p.*	*42 80*	*Idem.*	*Angleterre.*	*1613-1622*	*0 84*
Guyot, Paysan, p. 54.		le kil.		1 41	Suif.	Lorraine	1626-1650	1 41
Arch. Nat. AD $\frac{+}{1}$..	quintal	50 k.	24 l.	49 92	*Idem.*	Poitiers.	1634	0 99
Grouchy, H. Paris.	livre	489 gr.	8 s.	0 82	Graisse.	France.	1634	1 64
Idem.............	livre	489 gr	9 s.	0 82	Saindoux.	France.	1639	1 64
Pap. Cantilly.....	livre	489 gr.	3 s. 6 d.	0 31	Suif.	St-James (Manche).	1639	0 62
Th. Rogers. V, 404.	quintal	50 kil 800	*26 shil. 3 p.*	*32 80*	*Idem.*	*Angleterre.*	*1643-1652*	*0 64*
Grouchy, Hist. Paris.	livre	489 gr.	10 s.	0 91	Saindoux.	France.	1650	1 82
Guyot, Paysan, p. 54.		le kil.		1 04	Suif.	Lorraine.	1651-1675	1 04
Grouchy, Hist. Paris.	livre	489 gr.	16 s.	1 30	Saindoux.	France.	1658	2 60
Idem.............	livre	489 gr.	10 s.	0 81	Graisse.	France.	1659	1 62
Guyot, Paysan, p. 29 et suiv.		le kil.		0 50	Saindoux.	Lorraine.	1676-1700	0 50
Idem, p. 54......		le kil.		1 18	Suif.	Lorraine.	1676-1700	1 18
H. Gironde, VII, E. 29.	livre	494 gr.	7 s. 6 d.	0 55	Graisse.	Bordeaux.	1687	1 10
Th. Rogers, V, 404	quintal	50 kil. 800	*26 shil. 6 p. 1/2*	*33 15*	*Suif.*	*Angleterre.*	*1693-1702*	*0 65*
Grouchy, Hist. Paris.	livre	489 gr.	10 s.	0 74	*Idem.*	France.	1697	1 48
Idem.............	livre	489 gr.	18 s.	1 33	Saindoux.	France.	1697	2 66
Guyot, Paysan, p. 29.		le kil.		0 66	Saindoux.	Lorraine.	1701-1725	0 66
Idem		le kil.		0 73	Suif.	Lorraine.	1701-1725	0 73
Notaires Paris. .	les 100 livres	48 kil. 900 gr	32 l. 10 s.	39 75	Vieille graisse pour voiture.	Paris.	1703	0 80
Orléan., 1862, 321.	cent pes.	48 k. 9	33 l.		Suif.	Orléans.	1705	0 80

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Notaires Paris ...	le pain de 44 livres	21 kil. 160 gr.	11 l.	fr. c. 13 42	Vieille graisse pour carrosse.	Paris.	1706	0 63
Soissons, 562.....	livre	489 gr	13 s. 4 d	0 81	Saindoux.	Soissons.	1711	1 65
De La Mare, II, 1278.	livre	id.	5 s.	0 22	Suif de bœuf.	Paris.	1713	0 44
H. Marseille, VI, E. 80.	114 l. 1/4	46 kil. 398 gr.	45 l. 14 s.	43 41	Graisse blanche pour pharmacie.	Marseille.	1725	0 94
Guyot, Paysan, p. 29.		le kil.		0 65	Saindoux.	Lorraine.	1726-1750	0 65
Idem..............		id.		0 70	Suif.	Lorraine.	1726-1750	0 70
Indre, H. 90.....	livre	id.	7 s.	0 32	*Idem.*	Barzelle. Indre.	1728	0 64
Bienaymé, Co., 24.	mesure	1800 g.	2 l. 3 s.	2 04	*Idem.*	Paris.	1732	1 13
Idem.............	mesure	id.	1 l. 10 s.	1 42	*Idem.*	Paris.	1734	0 78
Calvados, C. 2712.	le quintal	50 kil.	40 l.	38	Suif en pain.	Avranches.	1741	0 76
Idem.......	la livre	489 gr.	9 s.	0 42	Suif en chandelle.			0 84
Idem........	le quintal	50 kil.	50 l.	47 50	Suif en pain.	Bayeux.	1741	0 95
Bienaymé, Co., 24.	mesure	1800 g.	2 l. 6 s.	2 18	Suif.	Paris.	1745	1 20
Grouchy, Hist. Paris.	livre	489 gr.	13 s.	0 61	Graisse.	France	1747	1 22
Bienaymé, Co., 24	mesure	1800 g.	1 l. 18 s.	1 80	Suif.	Paris.	1748	1 00
Orléan., 1862, 321.	le cent pesant	48 k. 9	39 l.	37 05	*Idem.*	Orléans.	1749	0 75
Bienaymé, Co., 24.	mesure	1800 g.	2 l. 6 s. à 1 l. 12 s.	1 85	*Idem.*	Paris.	1750-1760	1 00
Guyot, Paysan, p. 29.		le kil.		0 70	Saindoux.	Lorraine.	1751-1775	0 70
Idem..............		le kil.		0 60	Suif.	Lorraine.	1751-1775	0 60
Bienaymé, Co., 24.	mesure	1800 g	1 l. 18 s. à 2 l. 17 s.	2 24	*Idem.*	Paris.	1761-1770	1 24
Beaurepaire, Lefort, I, 44....3.	la livre	489 gr.	18 s.	0 81	Saindoux et graisse.	Rouen.	1771	1 62
Bienaymé, Co., 24.	mesure	1800 g.	2 l. 3 s. à 2 l. 19 s.	2 42	Suif.	Paris.	1773-1780	1 34
Arch. Nat. F. 11, 1179.	livre	490 gr.	8 s.	0 36	Suif de bœuf.	Poissy (près Lorraine).	1775	0 72

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Guyot, Paysan, p. 29.		le kil.		1 10	Saindoux.	Lorraine.	1776	1 10
Idem............		le kil.		1 03	Suif.	*Idem.*	1776	1 03
Calvados, C. 2735.	le quintal	50 kil	38 l.	36 20	Suif.	Bayeux.	1781	0 73
Bienaymé, Co., 24.	mesure	1800 g.	2 l. 9 s. à 2 l. 16 s.	2 50	Suif.	Paris.	1782-1789	1 40
Calvados, C. 2739	la livre	489 gr.	14 s.	0 67	Suif en chandelles	Caen.	1783	1 34
Idem............	la livre	*id*	9 s. 6 d.	0 45	Suif en pain.	*Idem*	1783	0 90
Indre, H. 962.....	la livre	*id.*	8 s.	0 38	Graisse.	Issoudun (Indre).	1783	0 76
Lot, C. 321.......	le quintal	40 k. 7	63 l. 5 s.	60 10	Suif en pain.	Montauban	1783	1 47
Idem............	le quintal	*id.*	37 l.	35 30	*Idem.*	Gourdon.	1783	0 86
Calvados, C. 2741.	le quintal	50 kil.	55 l.	53	*Idem.*	Bayeux.	1784	1 05
Idem......	le quintal	*id.*	72 l. 6 s.	68 07	Suif en chandelle.	*Idem*	1784	1 37
Du Chatellier. ...	livre	489 gr.	10 s.	0 47	Saindoux.	Beaumont-le-Sancy.	1785	0 95
Calvados, C. 2752.	le quintal	50 kil.	75 l.	71 50	Suif en pain.	Mortain.	1788	1 43
Idem............	le quintal	*id.*	80 l. 10 s.	77	Suif en chandelle.	*Idem*	1788	1 54
Biollay, 295.. ...	quintal	50 kil.	57 l.	54	Suif de Russie.	Rouen.	1790	1 08
Idem............	quintal	40 kil	48 l.	46 20	Suif d'Italie.	Marseille.	1790	1 12
Idem............	quintal	*id.*	54 l.	51 60	Suif du Nord.	*Idem*	1790	1 27
Idem............	quintal	50 kil.	45 l. 17 s.	43 26	Suif Français (en branche).	France.	1790	1 83
Idem..	quintal	*id.*	56 l. 4 s.	53 58	Suif Français (fondu).	*Idem*	1790	1 32

PRIX DES CHANDELLES DE SUIF.

Thor. Rogers, I, 453.	12 livres	5 k. 908	*1 shil. 6 p.*	*5 22*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1281-1290*	*0 8[illegible]*
Idem............	12 livres	5 k. 908	*2 shil.*	*6 96*	*Chandelles.*	*Idem.*	*Id.*	*1 17*
Idem............	12 livres	5 k. 908	*2 shil. 1 p.*	*6 58*	*Chandelles.*	*Idem.*	*Id.*	*1 11*
Dupré Saint-Maur, E. 199.	livre	489 gr.	8 d.	0 45	Chandelles.	Poitiers.	1307	0 90

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Richard, 13.......	pièce		1 s. 2 d.	0 78	Chandelles (grosses)	Artois.	1308	0 78 (la pièce)
Thor. Rogers, I, 453.	12 livres	5 k 908	2 *shil.* 0 3/4 p.	*6 50*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1311-1320*	*1 10*
Orléa., 1862, 322.	livre	489 gr.	1 s. 1 d. à 10 d.	0 66 à 0 50	Chandelle.	Orléans.	1340	1 20
Doubs, B. 82	livre	*id.*	1 s. 8 d. estevenant	0 90	Chandelles de bœuf	Auxonne (Bourgogne).	1341	1 80
Forestié, p. CLVII.	livre	489 gr.	3 s. 4 d	2 03	Chandelles de suif.	Montauban.	1345	4 10
Thor. Rogers, I, 453.	12 livres	5 k 908	1 *shil.* 9 3/4 p.	*5 44*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1341-1350*	*0 92*
Orléa., 1862, 322	les 100 livres	48 k. 9	13 l. 15 s.	99 92	Chandelle.	Orléans.	1351	2 00
Idem...........	les 100 livres	*id.*	20 l. 12 s. 6 d.	149 73	*Idem.*	*Idem*	1359	3 00
Nord, B. 3253....	livre	455 gr.	1 s.	0 36	Chandelle de bœuf.	Bar (Lorraine).	1359	0 80
Delav. Le Roulx, I, 226.	livre	489 gr.	1 s. 4 d	0 59	Chandelle.	Tours.	1361	1 20
Nord, B. 3254....	livre	455 gr.	1 s 4 d.	0 59	*Idem.*	Bar (Lorraine).	1362	1 30
Orléa., 1862, 322.	les 100 livres	48 k. 9	11 l. 11 s. 3 d.	102 90	*Idem.*	Orléans.	1362	2 10
H. Saint-Jacques, L. 117.	livre.	489 gr.	1 s. 6 d.	0 66	*Idem.*	Paris.	1368	1 35
A. Dijon, 1858, 248.	livre.	489 gr.	1 s. 3 d	0 55	*Idem.*	Corbeil, près Paris.	1384	1 10
Idem...........	le cent pesant	48 k. 9	5 l.	44 50	Lumignons.	*Idem*	1384	0 90
H. Saint-Jacques, L. 133.	livre	489 gr.	1 s. 3 d.	0 55	Chandelle.	Paris.	1384	1 10
Orléa., 1862, 322.	le cent pesant	489 gr.	5 l.	44 50	Chandelle.	Orléans.	1386	0 90
Soc. Laon, p. 62..	livre	489 gr.	10 d.	0 30	*Idem.*	Bruyères (Aisne).	1390	0 60
H. Soissons, 323..	livre	489 gr.	10 d. à 11 d.	0 30 à 0 33	*Idem.*	Soissons.	1390	0 65
Thor. Rogers, I, 453.	12 livres	5 k. 908	1 *shil.* 7 1/4 p.	*4 44*	*Chandelle.*	*Angleterre.*	*1391-1400*	*0 75*
H. Saint-Jacques, L. 152.	livre	489 gr.	1 s. 9 d.	0 64	Chandelle.	Paris.	1397	1 30

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en franc du kilogr.
Orléa., 1862, 322	livre	489 gr.	1 s.	0 37	Chandelle.	Orléans.	1401	0 75
Beaurepaire, 382..	livre	489 gr	1 s.	0 37	*Idem.*	Montivilliers (Seine-Inf).	1401	0 75
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	*Idem.*	Strasbourg	1401-1425	0 68
Thor. Rogers, IV, 381.	12 livres	5k.908	1 *shil.* 6 3/4 p.	*4 31*	*Chandelle.*	*Angleterre.*	*1401-1410*	*0 73*
Orléa., 1862, 323.	livre	489 gr.	1 s. 3 d.	0 46	Chandelle	Orléans.	1403	0 95
Idem............	le cent pesant	*id.*	4 l.	30 12	*Idem.*	*Idem.*	1405	0 60
Aube, G. 354.....	livre	520 gr.	1 s.	0 37	*Idem.*	Troyes.	1405	0 74
H. Soissons, 327..	livre	489 gr.	12 d.	0 37	*Idem.*	Soissons.	1406	0 75
Beaurepaire, 382..	livre	*id.*	13 d.	0 39	*Idem.*	Rouen.	1408	0 80
Orléa., 1862, 323.	livre	*id.*	10 d.	0 30	*Idem.*	Orléans.	1409	0 60
Beaurepaire, 382..	livre	*id.*	12 à 14 d.	0 36 à 0 42	*Idem.*	Montivilliers (Seine-Infér.	1409	0 80
Orléa., 1862, 323.	livre	*id.*	1 s. 3 d.	0 41	*Idem.*	Orléans.	1411	0 85
Thorold Rogers, IV, 381.	12 livres	5k.908	1 shill 5 1/2 p.	*3 19*	*Chandelle.*	*Angleterre.*	*1411-1420*	*0 54*
H. Soissons, 320..	livre	489 gr.	10 d.	0 28	Chandelle.	Soissons.	1411	0 60
Orléa., 1862, 323.	livre	*id.*	1 s. 11 d.	0 65	*Idem.*	Orléans.	1419	1 35
Dupré Saint-Maur.	livre	*id.*	1 s. 8 d.	0 56	*Idem.*	Paris.	1421	1 12
Thor. Rogers, IV, 381.	12 livres	5k.908	1 *shil.* 6 p. 1/2.	*3 37*	*Chandelle.*	*Angleterre.*	*1421-1430*	*0 57*
Le Mans, I, 310 ..	livre	489 gr.	1 s. 6 d.	0 51	Chandelle.	Caen.	1424	1 02
Orléa., 1862, 323.	livre	489 gr.	3 s. 1 d. à 4 s. 2 d.	1 04 à 1 42	*Idem*	Orléans.	1425	2 48
Th. Rogers, IV, 381.	12 livres	5k.908	1 *shil.* 6 p. 1/4.	*3 32*	*Chandelle.*	*Angleterre.*	*1431-1440*	*0 56*
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr	1 s.	0 32	Chandelle.	Paris.	1434	0 64
Bienaymé, Co, 24.	livre	*id.*	1 s. *paris.*	0 40	*Idem.*	*Idem*	1434	0 80
Aube, G. 434.....	livre	520 gr.	20 d.	0 53	*Idem.*	Saint-Lyè, près Troyes.	1436	1 06
Orléa., 1862, 323.	livre	489 gr.	1 s. 5 d.	0 45	*Idem.*	Orléans.	1439	0 95
Dupré Saint-Maur.	livre	*id.*	1 s. 8 d.	0 53	*Idem.*	Paris.	1439	1 06

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Thor. Rogers, IV, 381.	12 livres	5 k.908	1 *shil* 4 p. 1/2.	*3 11*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1441-1450*	*0 52*
Orléa., 1862, 323	livre	489 gr.	1 s. 3 d.	0 40	Chandelle.	Orléans.	1441	0 85
Idem........	livre	*id.*	1 s.	0 32	Grosse chandelle.	*Idem*	1443	0 65
Idem........	livre	*id.*	1 s. 3 d	0 40	Chandelle.	*Idem*	1443	0 85
Idem........	livre	*id.*	10 d.	0 27	Chandelle.	Orléans.	1445	0 55
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Chandelles de suif.	Strasbourg.	1451 1475	0 66
Thor. Rogers, IV, 381.	12 livres	5 k.908	1 *shil.* 3 *p.*	*2 74*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1451-1460*	*0 36*
Orléa., 1862, 323	livre	489 gr.	1 s.	0 28	Chandelles.	Orléans.	1453	0 55
Aube, G. 308....	livre	520 gr.	1 s.	0 26	*Idem.*	Troyes.	1457	0 52
Orléa., 1862, 323.	livre	489 gr.	10 d.	0 22	*Idem.*	Orléans.	1461	0 45
Thor. Rogers, IV, 381.	12 livres	5 k.908	1 *shil.* 3 *p.* 3/4	*2 32*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1461-1470*	*0 39*
Orléa., 1862, 323.	livre	489 gr.	1 s. 3 d.	0 32	*Idem.*	Orléans.	1463	0 65
Idem........	livre	*id.*	1 s. 3 d. à 1 s.	0 32 à 0 26	*Idem.*	*Idem*	1469	0 60
Beaurepaire, 382	livre	*id.*	10 d.	0 22	*Idem.*	Rouen.	1471	0 45
Idem........	livre	*id.*	10 d. à 12 d.	0 22 à 0 26	*Idem.*	Montivilliers. (Seine-Inf ér.	1472	0 50
Bienaymé, Co., 24.	livre	*id.*	8 d. *paris.*	0 22	*Idem.*	Paris.	1476	0 44
Orléa., 1862, 323.	livre	*id.*	2 s. 5 d.	0 62	*Idem.*	Orléans.	1479	1 25
Thor. Rogers, IV. 381.	12 livres	5 k.908	1 *shil.* 0 1/2 *p.*	*1 82*	*Chandelle.*	*Angleterre.*	*1491-1500*	*0 30*
Nord, B., 3378....	livre	431 gr.	1 s 3 den.	0 40	Chandelle.	Flandres	1480	0 92
Nantes, CC. 264..	livre	494 gr.	10 d. *bretons*	0 27	*Idem.*	Nantes.	1487	0 54
Bienaymé, Co, 24.	livre	489 gr.	1 s. 2 d. *paris.*	0 33	*Idem.*	Paris.	1499	0 66
Hanaüer, II, 383	—	—	—	—	*Idem.*	Strasbourg.	1501-1525	0 53
Orléa., 1862, 323.	livre	489 gr.	1 s. 4 d.	0 30	Chandelle boullée.	Orléans.	1502	0 60
Bienaymé, Co., 24.	livre	*id.*	1 s. 8 d. paris.	0 48	Chandelle.	Paris.	1502	0 96
Dupré Saint-Maur.	livre	*id.*	10 d.	0 18	*Idem.*	Paris.	1503	0 36

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
H. Mézières, E. 15.	livre	489 gr.	16 den.	0 30	Chandelle.	Mézières.	1503	0 60
Bienaymé, Co., 24.	livre	*id.*	1 s. 1 d. par.	0 31	*Idem.*	Paris.	1505	0 62
Thor. Rogers, IV, 381.	12 livres	5 k.908	1 *shil* 2 *p.* 1/2	*2 12*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1511-1520*	*0 35*
Orléa., 1862, 323.	livre	489 gr.	1 s. 5 d.	0 26	Chandelle.	Orléans.	1516	0 55
Idem...........	livre	*id.*	1 s. 10 d.	0 34	*Idem.*	*Idem.*	1520	0 70
Soc. Aube, p. 182.	livre	339 gr.	2 *s.*	*0 39*	*Chandelle.*	*Rome (Italie).*	*1520*	*1 15*
Bienaymé, Co., 24.	livre	489 gr.	1 s. 2 d.	0 22	Chandelle.	Paris.	1522	0 44
Orléa., 1862, 323.	livre	*id.*	2 s.	0 39	*Idem.*	Orléans.	1523	0 80
Idem...........	livre	*id.*	1 s. 6 d.	0 28	*Idem.*	*Idem.*	1526	0 60
Guyot, Paysan, p 54.			—	—	*Idem.*	Lorraine	1526-1550	1 25
Hanaüer, II, 383.	—	—	—	—	*Idem.*	Strasbourg.	1526 1550	0 68
Bienaymé, Co., 24.	livre	489 gr.	2 s.	0 39	*Idem.*	Paris.	1527	0 80
Grenoble, B. B., 9.	livre	417 gr.	1 s.	0 19	*Idem.*	Grenoble.	1528	0 45
Thor. Rogers, IV, 381.	12 livres	5 k.908	1 *shil.* 4 *p.* 1/4	*2 13*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1531-1540*	*0 36*
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	2 s.	0 39	Chandelle.	Paris.	1536	0 78
Thor. Rogers, IV, 381.	12 livres	5 k.908	1 *sh.* 7 1/4	*2 12*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1541-1550*	*0 36*
Bienaymé, Co., 24.	livre	489 gr.	2 s.	0 33	Chandelle.	Paris	1542	0 70
Orléa., 1862, 323	livre	*id.*	2 s.	0 33	*Idem.*	Orléans.	1543	0 70
Idem...........	livre	*id.*	1 s. 10 d.	0 29	*Idem.*	Orléans.	1545	0 60
Idem...........	livre	*id.*	2 s 2 d.	0 35	*Idem.*	*Idem.*	1547	0 70
H. Soissons, 422..	livre	*id.*	2 s.	0 33	*Idem.*	Soissons.	1548	0 70
Orléa., 1862, 323.	livre	*id.*	2 s. à 2 s. 5 d.	0 33 à 0 39	*Idem.*	Orléans.	1549	0 75
Société Marseille, p. 92.	livre	400 gr.	2 s.	0 33	Chandelles de suif.	Languedoc	1550	0 82
Henne, V, 249....	la pierre (de 8 liv.)	3 k.448	10 à 13 s.	2 42	*Idem.*	Flandres.	1550	0 70
Hanaüer, II, 383.	—	—	—	—	*Idem.*	Strasbourg.	1551-1575	0 80
Guyot, Paysan, p. 84.	—	—	—	—	*Idem.*	Lorraine.	*id.*	1 50

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Thor. Rogers, IV, 381.	12 livres	5k.908	2 *shil.* 9 *p.* 1/4	*3 66*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1551-1560*	*0 62*
Orléa., 1812, 323.	livre	489 gr.	2 s. 4 d.	0 38	Chandelles.	Orléans.	1551	0 80
Idem	les 100 liv.	48 k. 9	11 l. 13 s.	38 90	Grosses chandelles.	*Idem*	1551	0 79
Rambervillers, C. C., 14.	livre	460 gr.	2 *gros*	0 18	Chandelles.	Rambervillers. (Lorraine).	1552	0 39
Drôme, E. 5478.	livre	431 gr.	6 liards	0 24	*Idem.*	Dieulefit (Dauphiné).	1553	0 55
Gouberville, p. 6.	livre	489 gr.	1 s. 6 d.	0 24	*Idem.*	Cotentin (Normandie)	1553	0 48
Gouberville, p. 150.	livre	*id.*	1 s. 8 d.	0 26	*Idem.*	Valognes (Normandie).	1553	0 52
Idem	livre	*id.*	2 s. 6 d.	0 41	*Idem.*	Cherbourg (Normandie).	1553	0 82
Orléa., 1862, 223.	livre	489 gr.	2 s. 8. d.	0 43	*Idem.*	Orléans.	1553	0 90
Idem	livre	489 gr.	2 s. 6 d.	0 41	*Idem.*	*Idem*	1556	0 85
Orléanais, 324....	livre	489 gr.	2 s. 8 d.	0 43	*Idem.*	*Idem*	1559	0 90
Idem	livre	489 gr.	2 s. 8 d.	0 41	*Idem.*	Valognes (Manche).	1561	0 82
Thor. Rogers, IV, 381.	12 livres	5k 908	3 *shil.* 0 1/2 *p.*	*3 80*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1561-1570*	*0 64*
Orléa., 1862, 324.	livre	489 gr.	3 s.	0 46	Chandelle.	Orléans.	1563	0 95
Coston, II, 269...	livre	420 gr.	2 s. 6 d.	0 38	*Idem.*	Montélimar.	1564	0 90
Boulogne, n° 1.	livre	509 gr.	4 s.	0 62	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1564	1 30
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	3 s. 6 d.	0 53	*Idem* de mouton.	Paris.	1565	1 06
Idem............	livre	*id.*	3 s.	0 46	*Idem* de bœuf.	*Idem*		0 92
Thor. Rogers, IV, 381.	12 livres	5k.908	3 *shil.* 1/2 *p.*	*3 80*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1571-1582*	*0 64*
Hanaüer, II, 383.	—	—	—	—	Chandelle.	Strasbourg.	1576-1600	0 99
Guyot, Paysan, p. 54.	—	—	—	—	*Idem.*	Lorraine.	1576-1600	1 16
Drôme E., 5346..	quintal	43 k.	20 l. 3 s.	51 78	*Idem.*	Châteauneuf-de-Mazenc (Dauphiné).	1580	1 20
Nîmes D., 3, f° 136.	livre	414 gr.	5 s.	0 64	*Idem.*	Nîmes.	1583	1 50

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
H. Soissons, 472.	livre	489 gr.	5 s.	0 64	Chandelles.	Soissons.	1583	1 30
Thor. Rogers, V, 404.	12 livres	5 k. 908	3 *shil* 6 *p.* 1/2	*4 40*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1583-1592*	*0 74*
H. Clermont, I, E 4.	livre	489 gr.	2 s. 6 d.	0 35	Chandelle *de cochon*	Clermont-Ferrand.	1584	0 70
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	6 s. 3 d.	0 80	Grosse chandelle.	Paris.	1587	1 60
Bienaymé, Co., 24	livre	489 gr.	5 s. 9 d	0 73	Chandelle.	*Idem.*	1589	1 49
Orléa , 1862, 324.	livre	489 gr.	6 s. à 7 s. 6 d.	0 77 à 0 96	*Idem.*	Orléans.	1591	1 75
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	11 s.	1 41	*Idem.*	Paris.	1591	2 82
Doubs, B. 574...	livre	483 gr.	4 gros	0 55	*Idem.*	Besançon.	1591	1 10
Indre, H. 540....	les deux	100 gr.	1 s.	0 12	*Idem.*	Augustins-du-Blanc (Indre).	1592	1 20
Idem	la livre	489 gr.	6 s.	0 77	*Idem.*	*Idem*	1592	1 56
Thor. Rogers, V, 404.	12 livres	5 k. 908	3 *sh.* 11 *p.*	*4 85*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1593-1602*	*0 82*
Coston, II, 515. .	livre	420 gr.	7 s.	0 90	Chandelles.	Montélimar	1593	2 14
Gard, G., 1094...	livre	420 gr.	3 s.	0 38	*Idem.*	Aigues-mortes (Gard).	1593	0 90
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	8 s.	1 03	*Idem.*	Paris.	1594	2 10
H. Clermont, I, E 5.	livre	*id.*	5 s.	0 64	Chandelles *de cochon.*	Clermont-Ferrand.	1594	1 28
Orléa., 1862, 324.	livre	489 gr.	6 s.	0 77	Chandelle.	Orléans.	1595	1 55
Dupré Saint-Maur.	livre	*id.*	7 s.	0 90	*Idem.*	Paris.	1596	1 83
Boulogne, 12... .	livre	509 gr.	6 s. 6 d.	0 83	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1598	1 62
Soc. Berry, p. 179.	livre	468 gr.	3 s. 6 d.	0 44	*Idem.*	Issoudun.	1598	0 96
Bienaymé, Co., 24.	livre	489 gr.	7 s	0 90	*Idem.*	Paris.	1598	1 83
Dupré Saint-Maur.	livre	*id.*	6 s.	0 77	*Idem.*	*Idem.*	1600	1 56
Hanauer, II, 383.	—	—	—	—	*Idem.*	Strasbourg.	1601-1625	1 11
Gyot, Paysan, p. 54.	—	—	—	—	*Idem.*	Lorraine.	1601-1625	1 35
Thor. Rogers, IV, p. 404.	12 livres	5 k. 908	4 *shill.* 3/4 p.	*5 07*	*Chandelle.*	*Angleterre.*	*1603-1612*	*0 85*
Agen, FF. 44.....	livre	489 gr.	5 s.	0 59	Chandelle.	Agen.	1605	1 20

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Nevers, CC. 278.	livre	489 gr	5 s.	0 59	Chandelle.	Nevers.	1610	1 18
Agen, FF. 46.....	livre	489 gr.	5 s.	0 51	*Idem.*	Agen.	1619	1 05
Nevers, CC. 278 .	livre	*id.*	4 s. 4 d.	0 44	*Idem.*	Nevers.	1619	0 88
Indre, H. 541. ...	livre	*id.*	6 s.	0 71	*Idem.*	Augustins du Blanc (Indre).	1620	1 42
Arch. Nat. AD + .	livre	*id.*	3 s.	0 31	*Idem.*	France.	1621	0 62
Thor. Rogers, V, 404.	12 livres	5 k.908	4 *shil.* 4 3/4.	*5 47*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1623-1632*	*0 92*
Hanaüer, II, 383 .	—	—	—	—	Chandelle.	Strasbourg.	1626-1650	1 40
Guyot, Paysan, p. 54.	—	—	—	—	*Idem.*	Lorraine.	1626-1650	1 80
Bourg, GG. 253..	livre	472 gr.	1 s. 6 d.	0 15	*Idem.*	Bourg (en Bresse).	1630	0 31
Th. Rogers, V, 404.	12 livres	5 k.908	4 *shil.* 11 1/2.	*6 15*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1633-1642*	*1 05*
Grouchy, H. Paris.	livre	489 gr.	8 s.	0 82	*Chandelles.*	France.	1633	1 64
Arch. Nat. AD +..	livre	489 gr.	6 s.	0 62	*Idem.*	Poitiers.	1634	1 24
Monville, p. 152 .	livre	*id.*	6 s. 8 d. à 7 s. 4 d.	0 64	*Idem.*	Rouen.	1639	1 28
Pap. Cantilly....	livre	*id.*	3 s. 6 d	0 31	*Idem.*	Saint-James (Manche).	1639	0 62
Th. Rogers, V, 404.	12 livres	5 k.908	5 *shil.* 8 p.	*7 05*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1643-1652*	*1 20*
H. Soissons, 526..	livre	489 gr.	8 s.	0 72	Chandelles.	Soissons.	1643	1 45
H. Soissons, 530..	livre	489 gr.	8 s.	0 72	*Idem.*	Soissons.	1647	1 45
A. Saintonge, XI, 392.	livre	*id.*	6 s. 6 d.	0 58	*Idem.*	Saintes.	1649	1 16
Guyot, Paysan, p. 54.		le kil.	—	1 34	*Idem.*	Lorraine.	1651-1675	1 34
A. Saintonge, XI, 392.	livre	489 gr.	9 s.	0 73	*Idem.*	Saintes (Charente-Inf.).	1652	1 46
H. Soissons, 536..	livre	489 gr.	11 s.	0 89	*Idem.*	Soissons.	1653	1 80
Th. Rogers, V, 404.	12 livres	5 k.908	5 *shil.* 3/4 p.	*6 32*	*Chandelle.*	*Angleterre.*	*1653-1662*	*1 05*
A. Saintonge, XI, 392.	livre	489 gr.	10 s.	0 81	Chandelles de Flandres.	Saintes (Charente).	1655	1 62

SOURCES DES PRIX ET COTES	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Orne, H. 1194 ...	livre	489 gr.	9 s.	0 57	Chandelles *peintes* (pour Noël).	Silli (Orne).	1655	1 46
A. Saintonge, XI, 392.	livre	489 gr.	7 s.	0 57	Chandelles de Flandres.	Saintes (Charente).	1659	1 14
Grouchy, Hist. Paris.	livre	489 gr.	10 s.	0 81	Chandelles.	France.	1659	1 62
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	de 5 à 9 s.	0 57	*Idem.*	Paris.	1666	1 14
Indre, H. 143.....	la livre	489 gr.	7 s. 2 d.	0 61	*Idem.*	Barzelle (Indre).	1668	1 22
Dupré Saint-Maur.	la livre	489 gr.	6 s.	0 48	*Idem.*	Paris.	1670	0 96
Thor. Rogers, V. 404.	12 livres	5 k.908	5 *shil.* 1 p. 1/4.	*6 37*	*Chandelle.*	*Angleterre.*	*1673-1682*	*1 05*
Gard, H. 322.....	livre	414 gr.	4 s. 6 d.	0 33	Chandelle.	Nîmes (Gard)	1676	0 79
Hanaüer, II, 383 .	—	—	—	—	*Idem.*	Strasbourg.	1676-1700	1 29
Guyot, Paysan, p. 54.	—	—	—	—	*Idem.*	Lorraine.	1676-1700	1 26
Lozère, G. 666...	livre	414 gr.	4 s. 6 d.	0 33	*Idem.*	Mende (Lozère).	1677	0 79
Maintenon, septembre 1679.	livre	489 gr.	8 s.	0 58	*Idem.*	Paris.	1679	1 16
Th. Rogers, V, 404.	12 livres	5 k 908	4 *shil.* 9 *p.*	*5 90*	*Chandelle.*	*Angleterre.*	*1683-1692*	*1 00*
Orléa., 1862, 324.	livre	489 gr	6 s. 3 d.	0 46	Chandelle.	Orléans.	1686	0 95
Bienaymé, Co., 24.	livre	489 gr.	9 s.	0 67	*Idem.*	Paris.	1688	1 36
Orléa., 1862, 324..	livre	489 gr.	6 s.	0 44	*Idem.*	Orléans.	1689	0 90
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	7 s.	0 51	*Idem.*	Paris.	1690	1 02
Loiret, B. 256....	livre	489 gr.	7 s.	0 51	*Idem.*	Lamothe-St-Lié (Orléan.)	1690	1 02
Orléa., 1862, 324..	livre	489 gr.	6 s.	0 44	*Idem.*	Orléans.	1692	0 90
Bienaymé, Co., 24.	livre	489 gr.	9 s.	0 67	*Idem.*	Paris.	1694-1703	1 36
Th. Rogers, V, 404.	12 livres	5 k.908	5 *shil.* 7 *p.* 1/4	*6 97*	*Chandelles.*	*Angleterre.*	*1693-1702*	*1 15*
Boulogne, 672....	la livre	489 gr.	5 s. 9 d.	0 41	Chandelle.	Boulogne-sur-Mer.	1693	0 82
Grouchy, Hist. Paris.	la livre	*Idem*	10 s.	0 74	*Idem.*	France.	1697	1 48

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Notaires Paris....	livre	489 gr.	10 s.	0 74	Chandelles du faubourg Saint-Antoine	Paris.	1698	1 4
Indre, II. 92.....	livre	468 gr.	10 s. à 11 s.	0 74 à 0 81	Chandelle.	Barzelle (Indre).	1700	1 60
Guyot, Paysan, p. 54.		le kil.		1 02	*Idem.*	Lorraine.	1701-1725	1 02
Dupré Saint-Maur	livre	489 gr	9 s.	0 55	*Idem.*	*Idem.*	1704	1 12
Notaires Paris. ..	livre	*id.*	9 s.	0 55	*Idem.*	Paris.	1705	1 10
Lefort, I, 62......	la livre	489 gr.	6 s.	0 36	*Idem.*	Evreux.	1706	0 72
Notaires Paris....	la livre	489 gr.	7 s.	0 42	*Idem.*	Paris.	1706	0 84
Idem...........	la livre	489 gr	8 s.	0 48	*Idem.*	*Idem.*	1708	0 96
Bienaymé, Co., 24.	la livre	489 gr.	9 s.	0 55	*Idem.*	*Idem.*	1711	1 12
Idem...........	la livre	489 gr.	11 s.	0 67	*Idem.*	*Idem.*	1714	1 36
Bienaymé, Co., 24.	la livre	489 gr.	14 s.	0 85	*Idem.*	*Idem.*	1720	1 73
Boulogne, 672....	la livre	489 gr	7 s.	0 42	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1721	0 84
Dupré Saint-Maur	la livre	489 gr	10 s.	0 61	*Idem.*	Paris.	1722	1 2
Bienaymé, Co., 24.	la livre	489 gr	12 s.	0 73	*Idem.*	*Idem.*	1723	1 49
Boulogne, 672....	la livre	*id.*	5 s.	0 30	*Idem.*	Boulogne-sur Mer.	1724	0 60
Guyot, Paysan, p. 54.	—	le kil.		1 02	*Idem.*	Lorraine.	1726-1750	1 0
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	*Idem.*	Strasbourg.	*id.*	0 9
Indre, H. 91......	la livre	489 gr.	9 s.	0 42	*Idem.*	Barzelle (Indre).	1728	0 8
Indre, H. 90......	la livre	489 gr.	10 s.	0 47	*Idem.*	*Idem.*	1728	0 9
Bienaymé, Co. 24..	la livre	489 gr.	11 s. 6 d.	0 54	*Idem.* [1]	Paris.	1729	1 1
Boulogne, 131....	la livre	489 gr.	5 s. à 7 s	0 23 à 0 32	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1729	0 5
H. Tournus, E. 133.	la livre	489 gr	9 s.	0 42	*Idem.*	Tournus (Bourgogne).	1732	0 8
H. Tournus, E. 129.	la livre	489 gr.	8 s.	0 37	*Idem.*	Réty (Bourgogne.)	1733	0 7
Bienaymé, Co., 24.	la livre	489 gr	9 s.	0 42	*Idem.*	Paris.	1735	0 8
Bert. Lacabane, 347.	la livre	489 gr.	8 s.	0 37	*Idem.*	Brétigny-sur-Orge (S.-et-O.)	1739	0 7

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Dupré Saint-Maur	livre	489 gr.	8 s.	0 37	Chandelles.	Paris.	1739	0 74
Calvados, C. 2712.	la livre	489 gr.	11 s.	0 52	Suif en chandelles.	Bayeux.	1741	1 04
Boulogne, 672...	la livre	489 gr.	9 s.	0 42	Chandelles.	Boulogne-sur-Mer.	1745	0 84
Grouchy, Hist. Paris.	la livre	489 gr.	13 s.	0 61	*Idem.*	France.	1747	1 22
Hérault, C. 2709..	la livre	414 gr.	8 à 9 s.	37 à 42	*Idem.*	Mende.	1747	0 95
Guyot, Paysan, p. 54.		le kil.		1 08	*Idem.*	Lorraine.	1751-1775	1 08
Bienaymé, Co., 24.	la livre.	489 gr.	9 s. 6 d.	0 44	*Idem.*	Paris.	1752	0 90
H. Clermont, IV, E 14.	la livre	489 gr.	8 s. 8 d.	0 40	*Idem.*	Clermont-Ferrand.	1753	0 80
Hérault, C. 2721..	la livre	489 gr	8 s.	0 37	*Idem.*	Mines de Carmaux (Languedoc).	1754	0 89
Calvados, C. 2388.	la livre	489 gr.	12 s.	0 56	*Idem.*	Calvados.	1755	1 12
Idem..........	la livre	489 gr.	12 s.	0 56	*Idem.*	*Idem.*	1756	1 12
Idem............	la livre	489 gr.	12 s.	0 56	*Idem.*	Caen.	1757	1 12
Lozère, G. 666....	la livre	414 gr.	10 s. 3 d.	0 48	*Idem.*	Mende (Lozère).	1758	1 15
Indre, H. 941.....	la livre	489 gr.	10 s. 6 d.	0 47	*Idem.*	Issoudun (Indre).	1766	0 94
Boulogne, 672.....	la livre	489 gr.	10 s.	0 45	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1766	0 90
Bienaymé, Co., 24.	la livre	489 gr.	8 s.	0 36	*Idem.*	Paris.	1767	0 73
Boulogne, 275 ...	la livre	489 gr.	12 s.	0 54	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1768	1 08
Calvados, C. 2905.	la livre	489 gr	11 s.	0 49	*Idem.*	Caen.	1768	0 98
H. Soissons, 688..	la livre.	489 gr.	10 s.	0 45	*Idem.*	Soissons.	1768	0 90
Boulogne, 298....	la livre	489 gr.	10 s.	0 45	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1769	0 90
Nantes, CC. 230..	la livre	494 gr.	58 l. 15 s.	52 87	*Idem.*	Nantes.	1771	1 05
Indre, H. 578.....	la livre	468 gr	12 s. 6 d.	0 58	*Idem.*	Châteauroux (Indre).	1773	1 24
Bert. Lacabane. 348.	livre	489 gr.	11 s.	0 52	*Idem.*	Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).	1775	1 04

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Bienaymé, Co., 24.	livre	489 gr.	9 s.	0 42	Chandelle.	Paris	1776	0 85
Guyot, Paysan, p 54.		le kil.		1 40	*Idem.*	Lorraine.	1776 1800-	1 40
Bienaymé, Co., 24	la livre	489 gr.	12 s.	0 56	*Idem.*	Paris.	1782	1 14
Hanaüer, II, 383 .	—	—	—	—	*Idem.*	Strasbourg.	1776-1800	1 44
Boulogne, 672....	la livre	489 gr	11 s.	0 52	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1778	1 06
Calvados, C. 2735.	la livre	489 gr.	11 s 6 d.	0 54	*Idem.*	Bayeux.	1781	1 10
H. Clermont, III, E. 14.	104 l. 1/2	50 k. 244 gr.	67 l. 18 s 6 d.	64 52	*Idem.*	Clermont-Ferrand.	1781	1 28
Nantes, CC. 234 .	le cent pesant	49 k. 400	67 l.	63 65	*Idem.*	Nantes.	1782	1 27
Calvados, C. 2737.	la livre	489 gr	14 s.	0 66	*Idem.*	Vire (Calvados).	1782	1 34
Boulogne, 500.....	la livre	489 gr.	12 s. 6 d.	0 58	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1783	1 18
Agen, GG. 197....	la livre	489 gr.	16 s.	0 75	*Idem.*	Agen.	1783	1 53
Lot. C. 322......	la livre	407 gr.	12 s.	0 56	*Idem.*	Cahors.	1783	1 43
Idem...........	la livre	407 gr.	14 s.	0 66	*Idem.*	Lauzerte.	1783	1 63
Calvados, C. 2391.	la livre	489 gr.	13 s.	0 61	*Idem.*	Avranches.	1783	1 24
Idem............	la livre	489 gr.	14 s.	0 66	*Idem.*	Coutances.	1783	1 34
Idem............	la livre	489 gr.	14 s.	0 66	*Idem.*	Saint-Lô.	1783	1 34
Bert. Lacabane, 353.	la livre	489 gr.	11 s.	0 52	*Idem.*	Brétigny-sur-Orge (S.-et-O.)	1784	1 06
Calvados, C. 2392.	la livre	489 gr.	13 s.	0 61	*Idem.*	Bayeux.	1784	1 24
Idem...........	la livre	489 gr	14 s.	0 66	*Idem.*	Carentan.	1784	1 34
Idem...........	la livre	489 gr.	14 s	0 66	*Idem.*	Granville.	1784	1 34
Boulogne, 673....	la livre	489 gr.	16 s.	0 75	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1787	1 53
A. Young, 337. ..	la livre	368 gr.	*9 à 10 s.*	*0 50*	Chandelle.	*Turin (Italie).*	*1788*	*1 35*
Idem, 416........	la livre	460 gr.	*15 cuartos*	*0 38*	Chandelle.	*Madrid (Espagne).*	*1788*	*0 82*
Idem, 337.......	la livre	339 gr.	*8 bajocchi*	*0 43*	Chandelle.	*Bologne (Italie).*	*1788*	*1 25*
Indre, H. 739.....	la livre	468 gr.	15 s.	0 70	Chandelles.	Abbaye de la Colombe (Indre)	1789	1 44

SOURCES DES PRIX ci-contre	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Biollay, 295......	la livre	489 gr	15 s.	0 67	Chandelles.	Paris.	1790	1 34
Idem.............	la livre	489 gr.	13 s. 8 d.	0 61	*Idem.*	(moyenne) France.	1790	1 22
Corrèze, 1883, 255.		1/2 kg.		0 70	*Idem.*	Tulle (Corrèze).	1800	1 40

PRIX DE LA CIRE ET DES BOUGIES (AU POIDS).

Dupré Saint-Maur, 3.	livre	489 gr.	1 s. 2 d.	1 18	Cire.	Paris.	1202	2 40
Thor. Rogers, I, 454.	livre	492 g.4	*6 p. 5/8*	*1 92*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1260-1270*	*3 85*
Cibrario, II, 295..	livre	489 gr.	20 d. viénois.	1 77	Cire.	Chambéry (Savoie).	1268	3 55
Idem......... ...	livre	*Idem.*	2 s. 2 d. viennois.	2 28	*Idem.*	(Savoie).	1282	4 60
Historiens, France XXII, 734.	livre	475 gr.	2 s.	2 00	*Idem.*	Tours.	1285	4 21
Idem	quintal	40 k.	*9 l. 3 s.*	*154 63*	*Cire.*	*Catalogne.*	*1285*	*3 86*
Idem.....	quintal	41 k 4	7 l. 5 s.	145	Cire.	Narbonne	1285	3 50
Idem.....	quintal	41 k. 4	7 l. 8 s.	148	*Idem.*	*Idem.*	1285	3 57
Thor. Rogers, 673, I, 454.	livre	492 g.4	*7 p. 11/4*	*2 10*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1290-1300*	*4 25*
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	2 s.	1 60	Cire.	Paris.	1295	3 25
Cibrario, II, 296..	100 livres	32 k. 5		*18 68*	*Cire fondue.*	*Pise (Italie).*	*1299*	*2 42*
Richard, 331......	livre	489 gr	28 d.	1 96	Cire.	Artois.	1300	3 95
Thor. Rogers, I, 454.	livre	0.492	*7 p.*	*1 82*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1301-1310*	*3 65*
Richard, 145......	livre	489 gr.	30 d.	1 60	Cire.	Artois.	1309	3 20
H. Saint-Jacques, L. 73.	livre	489 gr	1 s. 3 d.	0 83	Cire (travaillée en tortis).	Paris.	1319	1 70
Delisle, 619.. ...	livre	489 gr	2 s. 6 d.	1 53	*Idem.*	Normandie.	1324	3 06
Nord, B. 3270.	livre	466 gr	3 s. 2 d	1 93	Cire.	Valenciennes (Flandres).	1326	4 16
Cibrario, II, 297.,	livre	475 gr.	2 s. 6 d. de Genève.	1 66	*Idem.*	Arlod (Suisse).	1327	3 50

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Thor. Rogers, I. 454.	livre	0,492	*6 p. 3/4*	*1 76*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1331-1340*	*3 55*
Cibrario, II, 296..	livre	315 gr.	*4 s. 6 d. viennois.*	*1 44*	*Idem.*	*Turin (Piémont).*	*1339*	*4 57*
Orléanais, 1862, 315.	livre	489 gr.	3 s. 8 d.	2 23	Cire.	Orléans.	1340	4 50
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	5 s.	3 06	*Idem.*	Paris.	1340	6 12
Thor. Rogers, I, 454.	livre	0,492	*6 p. 1/2*	*1 62*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1341-1350*	*3 25*
Forestié, p. CLXXV.	livre	425 gr.	6 s.	3 66	Torches de cire.	Montauban.	1348	8 61
Nord, B. 3247.....	livre	431 gr.	4 s.	1 45	Cire.	Loos près Lille.	1352	3 21
Delav. Le Roulx, I, 66.	livre	475 gr.	4 s.	1 45	*Idem.*	Tours.	1359	3 05
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	10 s.	3 63	*Idem.*	Paris.	1359	7 26
Nord, B. 3253.	livre	455 gr.	5 s. 8 d.	2 05	*Idem.*	Bar (Lorraine).	1359	4 50
Thor. Rogers, I, 454.	livre	0,492	*7 p.*	*1 61*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1361-1370*	*3 25*
Cibrario, II, 306..	livre	477 gr.	*12 s. de Venise.*	*2 08*	*Cire blanche.*	*Venise.*	*1366*	*4 36*
Dom Grappin, 102	livre	483 gr.	2 s. 6 d. estevenant	1 53	Cire blanche.	Franche-Comté.	1366	3 06
Orléan., 1862, 315.	livre	489 gr.	2 s. 4 d.	1 04	*Idem.*	Orléans.	1366	2 10
Idem............	livre	489 gr.	3 s. 1 d.	1 36	*Idem.*	*Idem.*	1371	2 75
Monteil, I, 105....	livre	489 gr.	2 s. 8 d.	1 20	*Idem.*	Paris.	1371	2 44
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Cierges.	Strasbourg.	1376-1400	4 86
Orléan , 1862, 315.	livre	489 gr.	2 s. 6 d.	1 11	Cire.	Orléans.	1376	2 25
Thor. Rogers, I, 454.	livre	0,492	*5 p. 5/8*	*1 60*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1380-1390*	*3 20*
Douet d'Arcq, H..	livre	489 gr.	3 s 10 d.	1 70	Cire jaune (à cierge).	Paris.	1380	3 40
Idem............	livre	489 gr.	4 s.	1 78	*Idem.*	Melun.	1380	3 56
Idem............	livre	489 gr.	6 s. 3 d.	2 78	Cire blanche (à cierge).	*Idem.*	1380	5 56
Idem	livre	489 gr.	6 s. 3 d.	2 78	Chandelle de bougie blanche.	Nanteuil-le-Haudouin.	1380	5 56

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Labroue, p.36 ...	livre	494 gr.	4 s.	1 78	Cire.	Bergerac (Périgord).	1380	3 56
Douet d'Arcq, H., 209.	livre	489 gr.	6 s 8 d.	2 89	Cire blanche.	Paris.	1383	5 78
Idem............	livre	489 gr.	3 s. 6 d.	1 55	Cire jaune.	*Idem.*	1383	3 10
M. Dijon, 1858, 254.	livre	489 gr.	3 s. 5 d.	1 52	Cire.	Villeneuve-St-Georges p. Paris	1384	3 05
Cibrario, II, 297..	livre	315 gr.	*3 s. 8 d.*	*2 05*	*Bougies (de cire).*	*Carignan (Piémont).*	*1384*	*6 51*
Orléan., 1862, 315.	livre	489 gr.	3 s. 3 d.	1 44	Cire.	Orléans.	1386	2 90
Aube, G. 1828 ..	livre	520 gr.	2 s. 6 d.	1 11	Torches de cire.	Troyes.	1387	2 22
Thor. Rogers, I, 454.	livre	0,492 g	*6 p 3/8*	*1 48*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1391-1400*	*3 00*
Orléan., 1862, 315.	livre	489 gr.	4 s.	1 50	Cire blanche.	Orléans.	1392	3 00
Idem............	livre	489 gr.	2 s. 11 d.	1 08	Cire.	*Idem.*	1392	2 20
Coston, I, 383....	livre	420 gr.	20 d.	0 60	Bougies de cire.	Montélimar (Dauphiné).	1392	1 43
Ménagier, II, 112.	livre	489 gr.	3 s. 4 d.	1 25	Bougie (grosse et menue).	Paris.	1393	2 50
Idem............	livre	489 gr.	3 s.	1 13	Torches de cire.	*Idem.*	1393	2 26
Idem............	livre	489 gr.	2 s. 6 d.	0 93	Cire brute pour torches.	*Idem.*	1393	1 86
Loiret, A. 1998...	quarteron	125 gr.	16 d.	0 49	Cire vermeille.	Orléans.	1397	3 92
Monteil, I, 292. ..	livre	489 gr.	3 s.	1 13	Bougies de cire.	France.	1397	2 30
Orléan., 1862, 315	livre	489 gr.	2 s. 8 d.	0 99	Cire.	Orléans.	1398	2
Idem...........	livre	489 gr.	à 2 s. 11 d.	1 08	*Idem*	*Idem.*	1398	2 20
Bienaymé, Co. 25.	livre	489 gr.	2 s. 9 d. *paris.*	1 27	*Idem.*	Paris.	1401	2 59
Beaurepaire, 406,	la livre	489 gr.	5 s.	1 87	Torche (de cire) pour chapelle.	Tancarville (Normandie).	1401	3 75
Idem, 382........	livre	489 gr.	5 s.	1 87	Cierge.	*Idem.*	1401	3 75
Hanaüer, II, 383 .	—	—	—	—	Cierges.	Strasbourg.	1401-1423	3 63
Thor. Rogers, IV, 381.	quintal	50.800	*47 shil.*	*131 58*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1401-1410*	*2 60*
Orléan., 1862, 315.	livre	489 gr.	2 s. 9 d.	1 02	*Idem.*	Orléans.	1404	2 05

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Orléan., 1862, 315..	livre	489 gr.	3 s. 3 d.	1 22	Cire blanche.	Orléans.	1408	2 45
Idem, 317........	livre	489 gr.	4 s. 2 d. à 5 s.	1 42 à 1 71	*Idem.*	*Idem.*	1413	3 15
Beaurepaire, 382..	livre	489 gr.	27 d.	0 69	Cire.	Rouen.	1413	1 40
Arch. Hôtel-Dieu, CCCXXXIV, 1438.	livre	489 gr.	3 s. 3 d.	1 10	Cire à cierge.	Paris.	1416	2 20
M. Dijon, 1858, 125.	livre	489 gr.	5 s.	1 71	Bougie.	Dijon.	1417	2 45
Orléan., 1862, 316.	livre	489 gr.	3 s. 11 d.	1 33	Cire blanche.	Orléans.	1418	2 70
Douet d'Arcq, H., 275.	livre	490 gr.	5 s. 2 d. 1/2	1 77	Cire *ordinaire.*	Paris.	1421	3 54
Aube, G. 2285....	livre	520 gr.	3 s. 4 d.	1 13	Cire.	Troyes.	1421	2 26
Thor. Rogers, IV, 381.	quintal	50.800	*45 shil. 10 p.*	*96 40*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1421-1430*	*1 92*
Arch Hôtel-Dieu, CCCXXXIV, 1438.	livre	489 gr.	3 s. 4 d.	1 13	Cire.	Paris.	1423	2 30
Orléan., 1862, 316	livre	489 gr.	2 s. 6 d.	0 85	Cire.	Orléans.	1425	1 70
Idem............	livre	489 gr.	4 s. 2 d.	1 42	Cire blanche.	*Idem.*	1425	2 85
Beaurepaire, 382.	livre	489 gr.	4 s. 2 d.	1 35	Cierge.	Montivilliers (Seine-Inf.).	1429	2 70
Thor. Rogers, IV, 381.	quintal	50k800	*45 shil. 4 p.*	*99 72*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1431-1440*	*1 98*
Coston, I, 505....	livre	420 gr.	3 gros	0 97	Bougies.	Montélimar.	1433	2 31
Orléan., 1862, 316	livre	489 gr.	2 s. 11 d.	0 94	Cire.	Orléans.	1434	1 90
Aube, G. 295.....	queue	4 k 48-4 k. 32	60 d.	19 59	*Idem.*	Troyes.	1434	4 53
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	3 s.	0 97	*Idem.*	Paris.	1434	1 94
H. Chartres, I, E., 54.	livre	489 gr.	5 s.	1 63	*Idem.*	Chartres.	1437	3 26
Orléan., 1862, 316.	livre	489 gr.	2 s. 4 d. à 3 s. 11 d	0 75 à 1 26	Cire blanche.	Orléans.	1440	2 05
H. Soissons, 340.	livre	489 gr	14 d.	0 37	Cire.	Soissons.	1441	0 75
Thor. Rogers, IV, 381.	quintal	50k800	*48 shil. 4 p. 1/2*	*106 41*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1441-1450*	*2 12*
H. Soissons, 341..	livre	489 gr.	14 blancs	1 51	livre.	Soissons.	1442	3 05
Orléan., 1862, 316.	livre	489 gr.	3 s. 9 d. à 4 s. 2 d.	1 21 à 1 35	Cire blanche.	Orléans.	1445	2 60

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Orléa., 1862, 322 .	livre	489 gr.	10 s.	2 86	Bougie.	Orléans.	1448	5 73
Beaurepaire, 382 .	livre	489 gr.	5 s.	1 42	Cierge.	Montivilliers (Seine - Inf.).	1449	2 85
Nantes, CC. 242..	livre	494 gr	5 s. *bretons.*"	1 77	Cire verte.	Nantes.	1449	3 54
A. Saintonge, VI, 62.	livre	494 gr.	3 s. 4 d.	0 94	*Idem.*	Saintes (Charente.)	1450	1 88
Orléan., 1862, 316.	livre	489 gr.	4 s. 2 d.	1 17	Cire blanche.	Orléans.	1451	2 35
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Cierges.	Strasbourg.	1451-1475	2 95
Thor. Rogers, IV, 381.	quintal	50k800	*51 shil 11 p.*	*114 22*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1451-1460*	*2 28*
Orléan., 1862, 322.	livre	489 gr.	2 s. 6 d.	0 70	Bougie.	Orléans.	1453	1 40
Idem, 316........	livre	489 gr.	3 s. 11 d.	1 01	Cire blanche.	*Idem.*	1457	2 05
Bienaymé, Co. 25.	livre	489 gr.	3 s. 4 d. *paris.*	1 08	Cire.	Paris.	1463	2 20
Orléan., 1862, 316.	livre	489 gr.	4 s. 2 d.	1 08	Cire blanche.	Orléans.	1463	2 20
H. Soissons, 347..	livre	489 gr	3 s. 8 d.	0 95	Cire.	Soissons.	1464	1 90
Nantes, CC. 93...	le cent pesant	49 k. 400	14 liv. *bretonnes*	92 60	*Idem.*	Nantes.	1465	1 90
Beaurepaire, 382.	livre	509 gr.	5 s.	1 31	Cierge.	Rouen.	1466	2 60
Orléan., 1862, 316	livre	489 gr.	4 s. 8 d.	1 21	Cire blanche.	Orléans.	1468	2 45
Épinal, CC. 16....	38 livres	17 kil 290 gr	6 l. 4 gr	32 78	Cire.	Epinal.	1472	1 91
Orléan., 1862, 316.	livre	489 gr.	5 s.	1 31	Cire blanche	Orléans.	1473	2 65
Douet d'Arcq, H. 359	livre	489 gr.	4 s.	1 04	Cire ordinaire.	Plessis-l-Tours (Touraine).	1478	2 08
Nord, B. 3378. ..	livre	431 gr	3 s. *parisis*	0 97	Cire.	Flandres.	1480	2 22
Thor. Rogers, IV, 381.	quintal	50k800	*50 shil. 3 p. 1/2*	*88 05*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1481-1490*	*1 75*
Orléan., 1862, 317.	livre	489 gr.	4 s. 7 d.	1 19	Cire.	Orléans.	1482	2 40
Beaurepaire, 382.	livre	489 gr.	6 s.	1 39	Bougie.	Montivilliers	1488	2 80
Orléan., 1862, 317.	livre	489 gr	6 s. 3 d	1 44	Cire.	Orléans.	1493	2 90
Idem.	livre	489 gr.	5 s. 10 d	1 34	Cire de Provence ou de Barbarie.	*Idem.*	1493	2 70
Idem..	livre	489 gr.	5 s. 10 d. à 6 s. 3 d.	1 34 à 1 44	Cire de Catalogne ou de Flandres.	*Idem.*	1497	2 80

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Cierges.	Strasbourg.	1501-1525	2 65
Thor. Rogers, IV, 381.	quintal	50k800	*45 shil. 11 p. 3/4*	*82 27*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1501-1510*	*1 64*
Orléan., 1862, 317.	livre	489 gr.	5 s.	1 16	Cire.	Orléans.	1502	2 35
Périgord, 97......	livre	494 gr.	4 s. 6 d.	1 03	*Idem.*	Bergerac (Périgord).	1502	2 06
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	4 s. 4 d.	1	Cire blanche.	Paris.	1502	2 04
Idem............	livre	489 gr	6 s.	1 39	Cire verte.	*Idem.*	1502	2 82
Idem............	livre	489 gr.	5 s.	1 16	Bougies de cire.	*Idem.*	1503	2 36
Nantes, CC. 279..	livre	494 gr.	4 s. 6 d.	1 04	Cire.	Nantes.	1505	2 08
Orléan., 1862, 317.	livre	489 gr.	4 s.	0 92	Cire française (ou de Flandres ou de Catalogne).	Orléans.	1507	1 85
Drôme, E. 5341...	6 torches de 2 livres	4 k. 96	11 florins 1 gros	30 85	Torches de cire.	Chateauneuf-de-Mazenc (Dauphiné).	1507	6 17
Th. Rogers, IV, 381.	quintal.	50k800	60 *shill* 1 *p.*	*105 15*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1510-1520*	*2 10*
Orléan., 1862, 317.	livre	489 gr.	5 s. 1 d	1 18	Cire.	Orléans.	1512	2 40
Nantes, CC. 285..	livre	494 gr.	4 s.	0 78	*Idem.*	Nantes.	1514	1 56
Idem............	livre	494 gr.	6 s.	1 39	Cire de Flandres.	*Idem.*	1518	2 80
Idem............	livre	494 gr	7 s. 6 d.	1 73	*Idem.*	*Idem.*	1522	3 50
H. Soissons, 394..	livre	494 gr.	8 s.	1 56	Cire (en torches ou cierges).	Soissons.	1523	3 15
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Cierges.	Strasbourg.	1526-1550	2 23
Orléan., 1862, 318.	livre	489 gr.	5 s. 8 d	1 01	Cire de Flandres.	Orléans.	1526	2 05
Idem............	livre	489 gr.	7 s.	1 36	Cire blanche.	*Idem.*	1526	2 75
Guyot, Paysan, p. 54.		le kilog		2 30	Cire.	Lorraine.	1526-1550	2 30
Thor. Rogers, IV, 381.	quintal	50k800	52 *shill* 10 *p.* 1/2	*83 54*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1530-1540*	*1 65*
H. Soissons, 398..	livre	489 gr.	8 s.	1 56	Cire.	Soissons.	1530	3 15
Chevalier, p. 88..	livre	475 gr.	6 s.	1 17	*Idem.*	Chenonceau (Touraine).	1534	2 46

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'epoque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Orléan., 1862, 318.	livre	489 gr.	5 s. 5 d. à 7 s 6 d	1 06 à 1 45	Cire.	Orléans.	1535	2 55
Nord, B. 2393....	livre	467 gr.	10 s.	2 11	Cire jaune (en cierges).	Bruxelles (Belgique).	1535	4 50
Orléan., 1862, 322	livre	489 gr.	10 s.	1 96	Cire blanche (cierge).	Orléans.	1537	3 95
Idem............	livre	489 gr.	8 s.	1 56	Cire blanche (grosse chandelle).	*Idem.*	1539	3 15
Idem, 318........	livre	489 gr.	6 s. 8 d.	1 10	Cire blanche.	*Idem.*	1541	2 25
Thor. Rogers, IV, 381.	quintal	50k800	49 *shill.* 4 *p.* 1/2	*65 17*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1541-1550*	*1 30*
Bienaymé, Co. 25.	livre	489 gr.	6 s. par.	1 24	Cire blanche.	Paris.	1542	2 52
Nord, B. 2448....	livre	431 gr.	5 s. 8 d.	1 20	Cire en cierges.	Flandres.	1544	2 75
Orléan., 1862, 322.	livre	489 gr.	7 s. 6 d	1 24	Torche de cire.	Orléans.	1549	2 50
Idem, 318.......	livre	489 gr.	6 s. 6 d. à 7 s.	1 08 à 1 16	Cire blanche.	*Idem.*	1549	2 25
Romorantin, GG. 82.	livre	489 gr.	7 s.	1 16	Cire.	Romorantin (Orléanais)	1550	2 32
Henne, V, 249.....	livre	431 gr.	4 s. 1/2 à 6 s. s 1/2	1 16	*Idem.*	Flandres.	1550	2 65
Thor. Rogers, IV, 381.	quintal	50k800	77 *shill* 8 *p.* 1/2	*102 57*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1551-1560*	*2 05*
H. Soissons, H. 33.	livre	489 gr.	8 s.	1 33	Cire.	Soissons.	1551	2 70
Orléan., 1862, 322.	livre	489 gr.	8 s.	1 33	Cire ouvrée.	Orléans.	1551	2 70
Craon, p. 466....	livre	489 gr.	8 s. 6 d.	1 41	Cire (pour cierge).	Craon (Mayenne).	1553	2 82
Orléan., 1862, 462.	livre	489 gr.	7 s.	1 16	Cire pour *onguents.*	Orléans.	1554	2 35
Idem, 318........	livre	489 gr.	8 à 10 s.	1 33 à 1 67	Cire blanche.	*Idem.*	1555	3 00
Orléanais, 1862, 318.	livre	489 gr.	9 s.	1 39	Cire blanche.	Orléans.	1561	2 80
Idem.............	livre	489 gr.	6 s. 11 d.	1 07	Cire de Bois-le-Duc.	*Idem.*	1561	2 15
Thor. Rogers, IV, 381.	quintal	50k800	*84 shill.*	*105*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1561-1570*	*2 05*
Gouberville, 160..	livre	489 gr.	7 s.	1 08	Cire.	Bayeux (Normandie).	1562	2 16
Boulogne, n° 1....	livre	489 gr.	9 s	1 39	Cire jaune.	Boulogne-sur Mer (P.-d-C.)	1564	2 78

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Orléanais, 1862, 319.	livre	489 gr.	12 s. 6 d.	1 93	Cire blanche.	Orléans.	1567	3 90
Doubs, B. 1433...	livre	483 gr.	18 blancs	0 69	Cire.	Demangevelle (Franche Comté)	1571	1 45
Thor. Rogers, IV, 381.	quintal	50k800	*89 shill.*	*111 25*	*Cire.*	*Angleterre.*	*1571-1582*	*2 20*
Gard, G. 589.....	livre	413 gr.	1 l. 6 s. 3 d.	4 07	Bougies de cire.	Beaucaire (Gard).	1572	9 83
Orléanais, 1862, 319.	livre	489 gr.	12. s.	1 72	Cire.	Orléans.	1573	3 45
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Cierges.	Strasbourg.	1576-1600	4 00
Guyot, Paysan, p. 54.			le kilog.	5 05	Cire.	Lorraine.	1576-1600	5 05
Orléanais, 1862, 319.	livre	489 gr.	11 s. 7 d.	1 66	*Idem.*	Orléans.	1579	2 35
Idem, 322........	livre	489 gr.	13 s.	1 67	Grosse bougie.	*Idem.*	1580	2 35
Aisne, H. 972.	livre	489 gr.	12 s.	1 54	Cire.	Waignon (Ardennes).	1583	3 08
Orléa., 1862, 319.	livre	489 gr.	15 s.	1 93	*Idem.*	Orléans.	1585	3 90
Idem............	livre	489 gr.	1 l. 4 s. 6 d.	3 14	Cire blanche.	*Idem.*	1591	6 30
Idem............	livre	489 gr.	19 s.	2 45	Cire jaune.	*Idem.*	1591	4 90
Idem............	livre	489 gr.	1 l. 12 s. 6 d.	4 17	Cire blanche.	*Idem.*	1595	8 35
Idem............	livre	489 gr.	16 s.	2 16	Cire jaune.	*Idem.*	1595	4 35
Bienaymé, Co, 25	livre	489 gr.	1 l. 2 s.	2 82	Bougie.	Paris.	1599	5 74
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Cierges.	Strasbourg.	1601-1625	5 87
Guyot, Paysan, p 54.		lekilog		4 40	Cire.	Lorraine.	1601-1625	4 40
Orléanais, 1862, 319.	livre	489 gr.	16 s.	1 91	*Idem.*	Orléans.	1602	3 90
Doubs, B. 1102.	119 livres	59 k. 5	60 fra. 4 gros	95 95	*Idem.*	Franche-Comté.	1603	1 59
Orléanais, 1862, 319.	livre	489 gr.	17 s.	2 03	*Idem.*	Orléans.	1607	4 15
Nevers, CC. 278..	livre	489 gr.	18 s.	2 15	Torches de cire.	Nevers.	1611	4 30

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Orléanais, 1862, 319.	livre	489 gr.	19 s.	2 27	Cire.	Orléans.	1612	4 64
Idem	livre	489 gr.	16 l. 10 s.	1 74	Cire jaune.	*Idem.*	1618	3 55
Idem	livre	489 gr.	1 l. 2 s.	2 28	Cire blanche.	*Idem.*	1618	4 66
Nevers, CC. 278	quintal	50 k.	87 s. 10 d.	182 10	Cire jaune (en gros).	Nevers.	1619	3 64
Idem	livre	489 gr.	1 l. 2 s.	2 08	*Idem* (en détail).	*Idem.*	1619	4 16
Orléanais, 1862, 320.	livre	489 gr.	15 s.	1 55	Cire.	Orléans.	1622	3 17
Gard, G. 1228	livre	420 gr.	24 s.	2 49	Cire blanche (pour cierges).	Saint-Gilles (Gard).	1626	5 93
Hanaüer, II, 383	—	—	—	—	Cierges.	Strasbourg.	1626-1650	6 68
Guyot, Paysan, p. 54.	—	—	—	—	Cire.	Lorraine.	1626-1650	3 90
Orléa., 1862, 320.	livre	489 gr	1 l.	2 08	Cire jaune.	Orléans.	1629	4 25
Arch. Nat. AD +. Tarifs douane.	quintal	50 k.	50 l.	104	Cire blanche.	France.	1633	2 08
Idem	quintal	50 k.	22 l.	45 76	Cire jaune.	*Idem.*	1633	0 91
Gard, H. 619	livre	420 gr.	16 s.	1 47	Cierges.	Nîmes (Gard).	1638	3 50
Idem, H. 620	livre	420 gr.	16 s.	1 47	Cire jaune.	*Idem.*	1638	3 50
Orléanais. 1862 320.	livre	489 gr.	1 l. 1 s.	1 93	Cire.	Orléans.	1638	3 94
Arch. Nat. AD +. Tarifs douane.	quintal	50 k.	90 l.	165 40	Cire d'Espagne.	France.	1641	2 30
Idem	quintal	50 k.	67 l.	123 28	Cire blanche.	*Idem.*	1641	2 46
Idem	quintal	50 k.	60 l.	110 40	Cire jaune.	*Idem.*	1641	2 20
Corrèze, E. 431	quintal	42 k.	78 l.	141 96	Cire jaune.	Tulle (Limousin).	1650	2 68
Guyot, Paysan, p. 54.		le kilog		3 91	Cire.	Lorraine.	1651-1675	3 91
Orléanais, 1862, 320.	livre	489 gr.	1 l. 14 s.	2 07	Cire blanche.	Orléans.	1660	4 23
Idem	livre	489 gr.	1 l. 11 s.	1 46	Cire jaune.	*Idem.*	1660	3 90
Idem	livre	489 gr.	1 l. 12 s.	2 60	Cire blanche.	*Idem.*	1664	5 50
H. Tournus, H. 85.	la livre	489 gr.	24 s.	1 92	Cierge blanc.	Tournus (Bourgogne).	1669	3 84

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
H. Gironde, VII, E. 17.	livre	494 gr.	20 s.	1 63	Cire jaune.	Bordeaux.	1670	3 26
H. Tournus, E. 28	la livre	489 gr.	24 s.	1 92	Cierges.	Tournus (Bourgogne).	1674	3 84
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	*Idem.*	Strasbourg.	1676-1700	5 25
Guyot, Paysan, p. 54.		lekilog		4 15	Cire.	Lorraine.	1676-1700	4 15
Maintenon, septembre 1679.	livre	489 gr.	30 s.	2 22	Bougie.	Paris.	1679	4 50
H. Gironde, VII, E. 23.	livre	494 gr.	1 l. 4 s.	1 77	Chandelles de cire blanche.	Bordeaux.	1679	3 54
Gard, H. 552.	livre	420 gr.	20 s.	1 48	Cire blanche.	Nîmes (Gard).	1680	2 80
Guyot, Paysan, p. 54.		lekilog		4 12	Cire.	Lorraine.	1701-1725	4 19
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Cierges.	Strasbourg.	1701-1725	3 88
Notaires Paris....	livre	489 gr.	1 l. 14 s.	2 07	Bougie.	Paris.	1701	4 20
Orléanais, 1862, 320.	livre	489 gr	1 l. 16 s.	2 19	Cire.	Orléans.	1706	4 45
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	1 l. 11 s.	1 89	Cire jaune.	Paris.	1708	3 78
Idem	livre	489 gr.	1 l. 18 s.	2 32	Cire blanche.	*Idem.*	1710	4 64
Arch. Nicolaï, S..	livre	431 gr.	16 s.	0 97	Cire.	Chalançon (Dauphiné).	1719	2 25
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	3 l. 10 s.	4 27	Cire blanche.	Paris.	1719	8 54
Idem	livre	489 gr	1 l. 15 s.	2 13	Cire jaune.	*Idem.*	1721	4 26
Gard, G. 1129....	livre	414 gr.	2 l. 6 s.	2 80	Cierges en cire.	Saint-Gilles (Gard).	1724	6 76
Guyot, Paysan, p. 54.		lekilog		3 30	Cire.	Lorraine.	1726-1750	3 30
H. Soissons, 617..	livre	489 gr.	30 s.	1 42	Cire jaune.	Soissons.	1730	3 00
H. Mézières, E. 44.	livre	489 gr.	1 l. 5 s.	1 18	Cire.	Mézières.	1732	2 36
H. Marseille, VI, E. 89.	92 liv.	37 kil. 444 gr.	118 l. 17 s	112 10	Cire blanche.	Marseille.	1735	3 03
Bienaymé, Co 25.	livre	489 gr.	2 l. 2 s. à 2 l. 6 s.	2 08	Bougie.	Paris.	1736-1745	4 20
Gard, G. 692.....	le quintal	42 k.	150 l.	142 50	Cierges.	Nîmes (Gard).	1736	3 39

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Bienaymé, Co 25..	livre	489 gr.	1 l. 7 s. à 1 l. 13 s	1 42	Cire blanche.	Paris.	1736-1745	2 88
Bert. Lacabane, 347.	livre	489 gr.	32 s.	1 51	Cierge.	Brétigny (Seine-et-Oise).	1739	3 02
Calvados, C. 2712.	le quintal	49 k.	160 l.	152	Cire jaune.	Bayeux.	1741	3 04
Idem, C. 2712....	le quintal	49 k.	200 l.	190	Cire blanche.	*Idem.*	1741	3 80
Idem	la livre de 16 onces	489 gr.	2 l.	1 90	Cire en bougie.	*Idem.*	1741	3 80
Idem	le quintal poids de marc	50 k.	150 l.	142 50	Cire jaune affinée.	Avranches.	1741	2 85
H. Tournus, E. 155.	la livre	489 gr.	2 l.	1 90	Cierges fins.	Tournus (Bourgogne).	1743	3 80
H. Soissons, 637..	la livre	489 gr.	32 à 40 s.	1 51 à 1 80	Cire jaune.	Soissons.	1745	3 40
Lefort, I, 62.....	livre	489 gr.	2 l.	1 90	Cire blanche.	Rouen.	1746	3 80
Idem.............	la livre	489 gr.	46 s.	2 08	Bougie du Mans.	*Idem.*	1746	4 16
Bienaymé, Co 25..			2 l. 6 s. à 2 l. 16 s.	2 42	Bougie.	Paris.	1750-1775	4 88
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Cierge.	Strasbourg.	1751-1775	4 91
Guyot, Paysan, p. 54.	—	—	—	—	Cire.	Lorraine.	1751-1775	4 50
H. Marseille, IV, E. 266.	46 liv. 1/4	18k722	67 l. 7 s. 6 d.	64	*Idem.*	Marseille.	1751	3 55
Bienaymé, Co. 25.	livre	489 gr.	1 l. 13 à 2 l. 2 s.	1 77	Cire blanche.	Paris.	1754-1765	3 60
H. Tournus, E. 16.	la livre	489 gr.	45 s.	2 03	Cierges fins.	Tournus (Bourgogne).	1753	4 06
Idem.............	la livre	489 gr.	35 s.	1 63	Cierges communs.	*Idem.*	1753	3 26
Boulogne, 203....	la livre	489 gr	55 s.	2 53	Bougies.	Boulogne-sur-Mer.	1754	5 06
Lefort, I, 62.......	la livre	489 gr.	2 l. 10 s.	2 37	*Idem.*	Cherbourg.	1758	4 74
Idem............	la livre	489 gr.	2 l. 6 s.	2 07	*Idem.*	Rouen.	1765	4 14
Boulogne, 274....	la livre	489 gr.	50 s.	2 20	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1768	4 40
Bert. Lacabane, 348.	livre	489 gr.	39 s.	1 85	Cire en cierges.	Brétigny (Seine-et-Oise).	1775	3 75

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Soc Charente, p. 221.	livre	489 gr.	2 l. 16 s.	2 65	Bougie.	Angoulême.	1775	5 40
Guyot, Paysan, p. 54.		le kil.		5 00	Cire.	Lorraine.	1776-1800	5
Boulogne, 407 ...	livre	489 gr.	55 s.	2 50	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1776	5 10
Bienaymé, Co. 25	livre	489 gr.	2 l. 16 s.	2 65	Bougie.	Paris.	1776-1784	5 40
Idem............	livre	489 gr.	2 l. 6 s. à 2 l. 9 s.	2 24	Cire blanche.	*Idem.*	1776-1784	4 56
H. Soissons, 44 ..	livre	489 gr	44 s.	2 08	Cire jaune.	Soissons.	1780	4 26
H. Clermont-Ferrand, II, E. 14	livre	489 gr.	2 l.	1 90	Cierges.	Clermont-Ferrand.	1781	3 85
Calvados, C. 2735.	livre	489 gr.	2 l. 10 s.	2 37	Bougie.	Bayeux.	1781	4 80
Lot, C. 318.	le quintal	40 k. 7	120 l.	114	Cire jaune affinée.	Cahors.	1781	2 80
Idem............	le quintal	40 k. 7	191 l. 13 s. 4 d.	180 10	*Idem.*	Villefranche	1781	4 50
Idem, C. 320.....	la livre 16 onces poids de marc	489 gr.	2 l. 19 s. 10 d.	2 85	Bougie.	Montauban.	1782	5 70
Idem............	*Idem*	489 gr.	2 l. 7 s. 4 d.	2 24	*Idem.*	Milhau.	1782	4 58
Idem, C. 319.....	le quintal	40 k. 7	240 l.	228	Cire blanche.	Cahors.	1782	5 60
Bert. Lacabane, 352.	livre	489 gr.	40 s.	1 90	Bougie.	Brétigny (Seine-et-Oise)	1784	3 85
Idem...........	livre	489 gr.	40 s.	1 90	Cire blanche.	*Idem.*	1784	3 85
Idem............	livre	489 gr.	36 s.	1 70	Cire jaune.	*Idem.*	1784	3 44
Calvados, C. 2741.	la livre	489 gr.	2 l. 17 s. 1 d.	2 70	Cire en bougie.	Bayeux.	1784	5 42
Du Châtellier.....	livre	489 gr.	2 l.	1 90	Cire.	Beaumont-le-Sancy.	1785	3 85
Calvados, C. 2752.	le quintal	49 k.	3 l. 5 s.	3 08	Bougie.	Mortain.	1788	6 26
Idem	le quintal	49 k.	2 l. 10 s.	2 37	Cire jaune.	*Idem.*	1788	4 84
Idem............	le quintal	49 k.	2 l. 15 s.	2 60	Cire blanche.	*Idem.*	1788	5 30
Lavoisier...... ..	bougie	489 gr.	2 l. 10 s.	2 37	Bougie.	France.	1789	4 84
Biollay, 297......	quintal	40 k.	225 l.	213 75	Cire du Levant.	Marseille.	1790	5 36

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Biollay, 297......	quintal	49 k.	240 l.	228	Cire de la Baltique.	Rouen.	1790	4 60
Idem...........	quintal	49 k.	263 l.	250 00	Cire française.	(Moyenne) France.	1790	5 10
Journal Paris, 30 décembre 1790.	livre	490 gr.	2 l. 17 s.	2 70	Bougies.	Paris.	1790	5 40
Idem............	livre	490 gr.	2 l. 11 s.	2 42	*Idem.*	Alençon.	1790	4 90
Biollay, 297......	quintal	40 k.	210 l.	199	Cire de Silésie.	Marseille.	1790	5 00
Idem............	quintal	49 k.	220 l.	209	Cire de Hambourg.	Rouen.	1790	4 20
Indre, H. 962.....	la livre	489 gr.	40 s.	1 90	Cire jaune.	Issoudun (Indre).	1790	3 90
Idem............	le quarteron	125 gr.	2 l.	1 90	Bougie à l'esprit-de-vin	*Idem.*	1790	15 20
Bienaymé, Co. 25.	livre	489 gr.	3 l.	2 85	Cire blanche.	Paris.	1792	5 80

PRIX DES CIERGES ET BOUGIES (A LA PIÈCE).

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Cart. Redon, CCCXXXIX.	3 d.	Cierge.	Bretagne.	834	1 fr. 01
A. Saintonge, I, 81.	2 s. 6 d.	Cierge (de château).	Saintes.	1461	0 fr. 65
Orléanais, 1862, 322.	2 s. 1 d.	Flambeau de cire.	Orléans.	1469	0 fr. 54
Idem...........	2 s. 6 d.	*Idem.*	*Idem.*	1479	0 fr. 65
Drôme, E. 5984...	3 florins.	Cierge pascal.	Taulignan (Dauphiné).	1481	9 fr. 51
Nantes, CC. 260..	3 s. 4 d. *bretons*	Torches de cire.	Nantes.	1484	1 fr. 02
Idem...........	2 s. 2 d. *bretons*	Flambeau de cire.	*Idem.*	1484	0 fr. 70
Drôme, E. 5984...	5 s. florins	*Idem.*	Taulignan (Dauphiné).	1503	13 fr. 92
Nantes, CC. 306..	10 s.	Torches de cire.	Nantes.	1575	* 1 fr. 44

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS de la PIÈCE
Drôme, E. 6617...	40 s.	Torches de cire.	Allan (Dauphiné).	1600	5 fr. 10
Drôme, E. 5616...	45 s.	*Idem.*	*Idem.*	1605	5 fr. 37
Drôme, E. 5623...	2 l. 13 s.	*Idem.*	Chamaret (Dauphiné).	1644	4 fr. 82
H. Gironde, VII, E. 16.	13 s.	Chandelle de cire blanche.	Bordeaux.	1668	1 fr. 05
Drôme, E. 5988...	6 l.	Cierge pascal.	Taulignan (Dauphiné).	1680	8 fr. 88
Drôme, E. 5637...	6 l.	*Idem.*	Chamaret (Dauphiné).	1751	5 fr. 70
Drôme, E. 6148. .	4 l.	*Idem.*	Charols (Dauphiné).	1759	3 fr. 60
Drôme, E. 6644. .	9 l.	*Idem.*	Allan (Dauphiné).	1789	8 fr. 10

PRIX DE L'HUILE A BRULER.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Thorold Rogers, I, 641.	gallon [1]	3 k.400	*8 p.*	*2 32*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1270-1280*	*0 68*
Idem...........	gallon	3 k.400	*1 shill.*	*3 48*	*Idem.*	*Idem.*	*1291-1300*	*1 02*
Idem............	gallon	3 k.400	*1 shil. 6*	*4 72*	*Idem.*	*Idem.*	*1301-1310*	*1 38*
Idem............	gallon	3 k.400	*11 p.*	*2 90*	*Idem.*	*Idem.*	*1311-1320*	*0 85*
Richard, 125......	pinte	0 l. 53 0,487 6	9 d.	0 50	Huile.	Arras.	1312	1 02
Thor. Rogers, I, 641.	gallon	3 k.400	*1 shil. 3/4 p.*	*3 34*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1321-1330*	*0 98*

(1) = 3 lit. 78 c. ou 3 k. 400 gr.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Delisle, 619	gallon	4 l. 53 4 k. 16	4 s.	2 45	Huile.	Pont-de-l'Arche (Normandie).	1340	0 58
Thor. Rogers, I, 641.	gallon	3 k.400	1 *shil.* 1 *p.* 3/4	*3 44*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1341-1350*	*1 01*
Nord, B. 3248	pinte	0 l. 93	2 s. 6 d.	0 90	Huile.	Paris.	1353	0 97
Idem, B. 3249	pinte	1 l. 22	8 s.	2 90	Huile de navette.	Bar (Lorraine).	1354	2 55
Nord, B. 3252	quarte	2 l. 44	5 s.	1 81	Huile.	Clermont-en-Argonne (Meuse).	1359	0 79
Cibrario, II, 306..	livre	477 gr.	3 s. *de Venise*	*0 52*	*Huile rosat.*	*Venise.*	*1366*	*1 08*
Beaurepaire, 383..	le pot	2 l 1 k. 94	5 s.	2 22	Huile de noix.	Evreux.	1371	1 20
Delisle, 620	pot	2 l. 1 k. 84	5 s.	2 22	*Idem.*	*Idem.*	1371	1 20
Thor. Rogers, I, 641.	gallon	3 k.400	1 *shil.* 4 p. 1/2	*3 82*	*Huile de noix.*	*Angleterre.*	*1371-1380*	*1 12*
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Huile de noix.	Strasbourg.	1376-1400	0 78
Richard, 343......	le lot	2 l. 12 1 k. 95	5 s.	2 12	Huile (de lin).	Artois.	1380	1 08
Th. Rogers, I, 641.	gallon	3 k.400	*1 shil.* 4 p. 1/2	*3 82*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1381-1390*	*1 12*
Cibrario, II, 297..	livre	315 gr.	16 *d.*	*0 74*	*Huile de noix.*	*Carignan (Piémont).*	*1384*	*2 35*
H. Marseille, II, E. 1.	livre	407 gr.	1 gros	0 37	Huile.	Marseille.	1399-1409	0 90
H. Soissons, 327..	le lot	0 l. 62 0 k. 57	32 d.	0 96	Huile à brûler.	Soissons.	1406	1 68
Beaurepaire, 383..	3 gallons	9 l. 84 9 k. 05	7 s. 6 d	2 72	Huile de noix.	Rouen.	1407	3 00
Delisle, 457.......	livre	489 gr.	1 s.	0 37	Huile à graisser.	Gaillon (Normandie.)	1410	0 74
Thor. Rogers, IV, 381.	gallon	3 k 400	*1 shil. 3* p.	*2 74*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1411-1420*	*0 80*
Dupré Saint-Maur.	quarte	1 l. 86 1 k. 71	10 s. 6 d.	3 59	Huile.	Paris.	1417	2 10

(¹) Les conversions de litres en kilos sont faites sur la base du poids spécifique particulier de chaque sorte d'huile lorsque la nature de l'huile est connue, et, quand la nature de l'huile n'est pas indiquée, suivant le poids moyen de 925 gr. au litre.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 l. 93 0 k.855	5 s. 3 d.	1 79	Huile.	Paris.	1417	2 05
Thor. Rogers, IV, 381.	gallon	3 k.400	1 *shil.* 3	*2 74*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1421-1430*	*0 80*
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 l 93 0 k.855	2 s. 1 d.	0 67	Huile.	Paris.	1426	0 78
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	*Idem.*	Strasbourg.	1426-1450	0 74
Beaurepaire, 383..	le pot	1 l. 86 1 k.711	3 s. 4 d. à 4 s.	1 07 à 1 30	Huile de noix.	Montivilliers (Seine-Inf.)	1427	0 69
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 l. 93 0 k.855	3 s.	0 97	Huile.	Paris.	1427	1 15
Thor. Rogers, IV, 381.	gallon	3 k.400	1 *shil* 2 p.	*2 68*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1431-1440*	*0 78*
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 k.855	2 s. 6 d.	0 81	Huile à brûler.	Paris.	1434	0 94
Idem	livre	489 gr.	2 s. 1 d.	0 67	*Idem*	Paris.	1439	1 34
H. Soissons, 340..	la chopine	0 l. 62 0 k. 57	16 d.	0 43	Huile.	Soissons.	1441	0 75
Th. Rogers, IV, 381.	gallon	3 k.400	1 *shil.* 3 p. 1/4.	*2 78*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1441-1450*	*0 80*
Delisle, 621.	pinte	0 l. 93 0 k 855	20 d.	0 53	Huile à brûler.	Evreux (Norm.).	1442	0 62
Orléanais, 1862, 295.	mesure	1 l. 12 1 k. 03	3 s. 1 d.	0 87	Huile de noix.	Orléans.	1450	0 84
Idem...........	mesure	*id.*	2 s. 6 d.	0 70	*Idem.*	*Idem.*	1455	0 67
Idem.	mesure	*id.*	3 s. 9 d.	0 97	*Idem.*	*Idem*	1460	0 94
Th. Rogers, IV, 381.	gallon	3 k.400	1 *shil.* 1 p. 3/4.	*2 02*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1461-1470*	*0 59*
H. Soissons, 349..	le lot	0 l. 62 0 k. 57	5 d.	0 10	Huile.	Soissons.	1465	0 17
Orléanais, 1862, 295.	mesure	1 l. 12 1 k. 03	2 s.	0 52	Huile de noix.	Orléans.	1465	0 50
Beaurepaire, 383..	le pot	1 l. 86 1 k.711	4 s.	1 04	*Idem.*	Montivilliers (Seine-Inf.).	1466	0 60
Orléanais, 1862, 295.	mesure	1 l. 12 1 k. 03	1 s. 8 d.	0 43	*Idem.*	Orléans.	1470	0 41
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Huile à brûler.	Strasbourg.	1476-1500	0 58
Thor. Rogers, IV, 381.	gallon	3 k.400	1 *shil.* 1 p. 1/4.	*1 93*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1481-1490*	*0 56*

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Beaurepaire, 383.	pot	2 l. 1 k. 84	3 s. 4 d.	0 86	Huile.	Evreux.	1483	0 46
Nantes, CC. 264..	la mesure	1 l.	20 den. bretons.	0 54	Huile de noix.	Nantes.	1487	0 57
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr	1 s. 3 d.	0 28	Huile à brûler.	Paris.	1492	0 56
Thor. Rogers, IV, 381.	gallon	3k.400	1 *shil.* 1 p. 1/4.	*1 94*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1501-1510*	*0 57*
Orléanais, 1862, 295.	mesure	1 l. 12 1 k. 03	2 s. 3 d.	0 51	Huile de noix.	Orléans.	1503	0 49
Idem, 296........	mesure	*id.*	1 s. 8 d.	0 38	*Idem.*	*Idem.*	1505	0 36
Idem, 296........	mesure	*id.*	2 s. 4 d.	0 45	*Idem.*	*Idem.*	1514	0 43
Idem...........	mesure	*id.*	4 s.	0 78	*Idem.*	*Idem.*	1519	0 75
Idem...........	mesure	*id.*	5 s.	0 97	*Idem.*	*Idem.*	1522	0 94
Orléanais, 1862, 296.	mesure	*id.*	2 s. 2	0 42	*Idem.*	*Idem.*	1526	0 40
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Huile à brûler.	Strasbourg.	1526-1550	0 62
Orléanais, 1862, 296.		1 l. 12 1 k. 03	11 s.	0 78	Huile de noix.	Orléans.	1530	0 75
Thor. Rogers, IV, 381.	gallon	3k.400	1 *shill.* 3 p. 1/2	*2 03*	*Huile*	*Angleterre.*	*1531-1540*	*0 63*
Orléanais, 1862, 296.	mesure	1 l. 12 1 k. 03	3 s. 4 d.	0 64	Huile de noix.	Orléans.	1534	0 62
H. Soissons, 403..	l'essain	50 l. 46 k.	21 s.	44 11	Graine de navette (pour huile).	Soissons.	1538	0 89
Orléanais, 1862, 296.	mesure	1 l. 12 1 k. 03	3 s. 8 d.	0 70	Huile de noix.	Orléans.	1539	0 68
H. Soissons, 407..	le lot	0 l. 62 0 k. 57	4 s. 6 d.	0 74	*Idem.*	Soissons.	1541	1 30
Orléanais, 1862, 296.	la mesure	1 l. 12 1 k. 03	6 s.	1 00	*Idem.*	Orléans	1542	0 97
H. Soissons, 416.	l'essain	50 l. 46 k.	10 l. 6 s.	33 73	Huile de navette.	Soissons.	1546	0 73
Idem, 422........	la caque	27k.76 37	15 l. 2 s.	50 10	*Idem.*	*Idem.*	1548	1 83
Henne, V, 249.....	aime	100 lit. 92 k.	12 florins	48 64	Huile.	Flandres.	1550	0 52

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Orléanais, 1862, 296.	mesure	1 l. 12 1 k. 03	4 s. à 6 s. 8 d.	0 66 à 1 10	Huile.	Orléans.	1550	0 85
Thor. Rogers, IV, 381.	gallon	3k.400	2 *shil.* 3 *p.* 1/4	*3*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1551-1560*	*0 88*
H. Soissons, 433..	caque	29 l. 76 27 k.37	13 l. 5 s.	44 15	Huile de navette.	Soissons.	1552	1 61
Idem, 435.......	essin	50 l. 46 k.	1 l. 2 s.	3 67	Graine de navette et sa transformation en huile.	*Idem.*	1553	0 08
Idem, 437.......	essin	50 l. 46 k	1 l. 4 s. 3 d.	4 04	*Idem.*	*Idem.*	1554	0 08
Orléanais, 1862, 296.	mesure	1 l. 12 1 k. 03	4 à 9 s.	0 66 à 1 51	Huile de noix.	Orléans.	1555	1 05
Soissons, 441.....	caque	29 l. 76 27 k.37	18 l.	60 12	Huile de chenevis.	Soissons.	1556	2 19
Gouberville, p. 160.	pinte	0 l. 91 0 k. 83	2 s.	0 33	Huile.	Bayeux (Normandie).	1560	0 39
Thor. Rogers, IV, 381.	gallon	3 k.400	2 *shil.* 7 *p.* 1/2	*3 25*	*Huile.*	*Angleterre.*	*1561-1570*	*0 95*
Orléanais, 1862, 296.	mesure	1 l. 12 1 k. 03	4 à 8 s.	0 62 à 1 24	Huile de noix.	Orléans.	1561	0 90
Idem...........	mesure	1 l. 12 1 k. 03	5 à 6 s.	0 77 à 0 93	*Idem.*	*Idem.*	1566	0 82
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 k. 855	7 s. 6 d. à 10 s.	1 35	*Idem.*	Paris.	1569	1 60
Orléanais, 1862, 296.	mesure	1 l. 12 1 k. 03	6 s. à 11 s. 10 d.	0 93 à 1 82	*Idem.*	Orléans.	1570	0 80
Thorold Rogers, IV, 381.	gallon	3 k.400	3 *shil.* 4 *p.*	*4 15*	*Huile de noix*	*Angleterre.*	*1571 1582-*	*1 25*
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Huile de noix.	Strasbourg.	1576-1600	1 20
H. Soissons, 466 .	chopine	0 l. 62 0 k. 57	4 s.	0 57	Huile à brûler.	Soissons.	1578	1 00
Idem, 471.......	le lot	1 l. 24 1 k. 14	18 s.	2 32	Huile	*Idem.*	1583	2 04
Idem, 473........	le lot	1 l. 24 1 k. 14	16 s.	2 16	*Idem.*	*Idem.*	1585	1 90
Idem, 476........	le lot	1 l. 24 1 k. 14	20 s.	2 57	*Idem.*	*Idem.*	1588	2 25
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 k.855	16 s.	2 16	Huile de navette.	Paris.	1589	2 50

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 k.855	1 l.	2 57	Huile pour lampe.	Paris.	1589	3
Orléanais, 1862, 297.	mesure	1 l. 12 1 k. 03	1 l. 6 s.	3 34	Huile de noix.	Orléans.	1591	3 30
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 k.855	1 l. 4 s.	3 08	Huile.	Paris.	1591	3 60
H. Soissons, 480..	lot	1 l. 24 1 k. 14	20 à 23 s.	2 57 à 2 95	*Idem*	Soissons.	1592	2 42
Gard, G. 1093....	canne	12 l. 67 11 k.65	3 l. 10 s.	8 98	*Idem.*	Aiguemortes (Gard).	1592	0 77
Coston, II, 515...	livre	414 gr.	5 s. 1 d.	0 70	*Idem.*	Montélimar.	1593	1 69
H. Clermont-Ferrand, I, E. 5.	livre	489 gr.	3 s. 6 d.	0 44	Huile de noix.	Clermont-Ferrand.	1593	0 88
Orléanais, 1862, 297.	mesure	1 l. 12 1 k. 03	15 s.	1 93	*Idem.*	Orléans.	1595	1 90
Idem, 197........	mesure	1 l. 12 1 k. 03	10 s.	1 28	*Idem.*	*Idem.*	1597	1 25
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 k 855	16 s.	2 16	*Idem*	Paris.	1599	2 55
Idem...........	pinte	0 k.855	12 s.	1 54	Huile.	*Idem.*	1600	1 80
Idem...........	pinte	0 k.855	12 s.	1 54	Huile.	Paris.	1600	1 80
Gard, G. 592.....	canne	9 l. 19 8 k.454	4 l. 5 s.	12 24	Huile à brûler.	Nîmes (Gard).	1601	1 44
Guyot, Paysan, p. 54.		0 k. 92 le litre		1 05	*Idem.*	Lorraine.	1601-1625	1 14
Orléanais, 1862, 297.	livre	489 gr.	2 s. 6 d.	0 29	Huile de noix.	Orléans.	1603	0 59
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 k.855	10 s.	1 19	Huile.	Paris.	1605	1 40
Orléanais, 1862, 297.	poinçon	235 l 2 216k.38	60 l. 10 s.	144 59	Huile de noix.	Orléans.	1608	0 66
Seine-et-Oise, E. 4567.	chopine	0 l. 465 0 k.427	12 s.	1 43	Huile de chenevis.	Ile-de-France	1610	3 35
H. Soissons, 498..	lot	1 l. 24	14 s.	1 67	Huile à brûler.	Soissons.	1612	1 46
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 k.855	12 s.	1 43	Huile.	Paris.	1612	1 65
Orléanais, 1862, 297.	poinçon	235 l. 2 216k.38	67 l. 16 s.	162 04	Huile de noix.	Orléans.	1613	0 74
H. Soissons, 100..	le lot	1 l. 24 1 k. 14	16 s.	1 91	Huile de navette.	Soissons.	1614	1 65
Gard, G. 608.....	3 cannes 1/2	32 l. 165 29k.591	9 l. 5 s. 6 d.	22 16	Huile.	Nîmes (Gard).	1614	0 73

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Orléanais, 1862, 297.	mesure	1 l. 12 1k.0304	12 s.	1 24	Huile de noix.	Orléans.	1618	1 20
H. Soissons, 505..	le lot	1 l. 24 1 k. 14	14 s.	1 45	Huile.	Soissons.	1621	1 27
Orléanais, 1862, 297.	livre	489 gr.	3 s. 10 d.	0 39	Huile de noix.	Orléans.	1622	0 79
H. Soissons, 507..	lot	1 l. 24 1 k. 14	17 s.	1 76	Huile.	Soissons.	1624	1 54
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 k.855	12 s.	1 24	*Idem.*	Paris.	1625	1 45
Guyot, Paysan, p. 54.	le litre	0 k. 92		1 33	Huile à brûler.	Lorraine.	1626-1650	1 44
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	*Idem.*	Strasbourg.	1626-1650	1 51
Orléanais, 1862, 297.	livre	489 gr.	3 s. 10 d.	0 39	Huile de noix.	Orléans.	1627	0 79
H. Soissons, 510..	le lot	1 l. 24 1 k. 14	20 s.	2 08	Huile.	Soissons.	1627	1 83
Gard, H. 619.....	canne	9 l. 19 8 k.454	3 l. 3 s.	7 17	*Idem.*	Nîmes (Gard).	1631	0 84
H. Soissons, 514..	lot	1 l. 24 1 k. 14	18 s.	1 87	*Idem.*	Soissons.	1631	1 63
Orléanais, 1862, 297.	poinçon	235 l. 2 216k.38	58 l. 8 s.	121 46	*Idem.*	Orléans.	1632	0 56
Grouchy, Hist. Paris.	livre	489 gr.	8 s.	0 82	*Idem.*	France.	1633	1 64
H. Soissons, 517..	lot	1 l. 24 1 k. 14	20 s.	12 08	*Idem.*	Soissons.	1634	1 82
Orléanais, 1862, 296.	poinçon	235 l. 2 216k.38	55 l. 15 s.	102 38	*Idem.*	Orléans.	1637	0 47
H. Mézières, E. 25.	le pot	1 l. 86	22 s.	2 02	*Idem.*	Mézières.	1637	1 17
Arch. Nat. AD $\frac{+}{+}$. Tarifs douane.	quintal	49 k.	10 l.	18 40	Huile de lin.	France.	1641	0 37
Idem............	quintal	49 k.	5 s.	9 20	Huile de baleine.	*Idem.*	1641	0 18
Orléanais, 1862, 297.	poinçon	235 l. 2 216k.38	102 l. 19 s.	189 42	Huile de noix.	Orléans.	1642	0 87
Corrèze, E. 879..	le setier	15 l. 71 14 k.45	57 s.	5 13	*Idem.*	Tulle (Limousin).	1643	0 35
H. Soissons, 526..	le lot	1 l. 24 1 k 14	23 s.	2 09	Huile.	Soissons.	1643	1 83

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Orléanais, 1862, 297.	poinçon	235 l. 2 216k.38	171 l.	311 22	Huile.	Orléans.	1643	1 43
Gard, H. 621.....	canne	9 l. 19 8 k.454	11 l. 14 s.	21 29	*Idem.*	Nîmes (Gard).	1645	2 51
Orléanais, 1862. 297.	poinçon	235 l. 2 216k.38	66 l.	120 12	Huile de noix.	Orléans	1645	0 55
H. Soissons, 529..	le lot	1 l. 24 1 k. 14	19 à 22 s.	1 86	Huile de chenevis ou navette.	Soissons.	1646	1 63
Orléanais, 1862, 297.	poinçon	235 l. 2 216k.38	89 à 108 l.	161 98 à 196 56	Huile de noix.	Orléans.	1648	0 82
Guyot, Paysan, p. 54.	le litre	0 k. 92		0 96	Huile à brûler.	Lorrraine.	1651-1675	1 04
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l 2 216k.38	81 l	132 03	Huile de noix.	Orléans.	1652	0 61
Gard, H. 622.....	canne	9 l. 19 8 k.454	3 l. 17 s.	6 27	Huile.	Nîmes (Gard).	1652	0 74
H. Soissons, 536..	le lot	1 l. 24 1 k. 14	34 s.	2 77	Huile de navette.	Soissons	1653	2 43
Rambervillers CC, 94..	le pain	3 l. 47 3 k. 19	2 gros 1/2	0 11	Huile.	Rambervillers. Lorraine.	1654	0 03
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l. 2 216k.38	180 l.	293 40	Huile de noix.	Orléans.	1656	1 35
Grouchy, Hist. Paris.	livre	489 gr.	10 s.	0 81	Huile.	France.	1659	1 62
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l. 2 216k.38	96 l.	156 48	Huile de noix.	Orléans.	1662	0 72
H. Soissons, 540.	muid	245 l. 225 k.4	110 l.	179 30	Huile.	Soissons.	1662	0 79
Dupré Saint-Maur.	livre	500 gr.	3 s. 6 d.	0 28	*Idem.*	Paris.	1666	0 56
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l. 2 216k.38	206 l.	335 78	Huile de noix.	Orléans.	1667	1 55
A. Saintonge, VI, 294.	pinte	0 l. 93 0 k.855	15 s.	1 22	*Idem.*	Marennes (Charente).	1670	1 45
Orne, H. 1202....	le pot	1 l. 86	1 l. 3 s.	1 87	Huile de lin.	Silli (Orne).	1671	1 08
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	236 l. 2 216k.38	88 l.	143 44	Huile de noix.	Orléans.	1672	0 66
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Huile.	Strasbourg.	*1676-1700*	1 37
Gard, H. 624.....	canne	9 l. 19 8 k.454	3 l. 12 s.	5 33	*Idem.*	Nîmes (Gard)	1676	0 63

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Guyot, Paysan, p. 54.	le litre	0 k. 92		0 96	Huile.	Lorraine.	1676-1700	1 04
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l. 2 216k.38	76 l.	112 48	Huile de noix.	Orléans.	1680	0 52
H. Marseille, II, E. 6.	escandal	14k.68	5 l. 8 s.	8 00	Huile.	Marseille.	1679	0 53
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l. 2 216k.38	84 l. à 138 l.	124 32 à 275 04	Huile de noix.	Orléans.	1684	0 92
H. Soissons, 557..	le pot	2 l 44 2 k.244	14 s.	1 03	Huile.	Soissons.	1688	0 45
Orléanais, 1862, 298.	livre	489 gr.	4 s. 4 d.	0 32	Huile de noix.	Orléans.	1689	0 65
Bienaymé, Co., 23.	livre	489 gr.	12 s.	0 89	Huile.	Paris.	1689	1 82
Dupré Saint-Maur.	pinte	0k.855	5 s.	0 36	Huile de noix.	Paris.	1690	0 42
Bienaymé, Co., 23.	livre	489 gr.	9 s.	0 67	Huile.	Paris.	1693	1 36
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l. 2 216k.38	169 l.	320 92	Huile de noix.	Orléans.	1694	1 48
Idem............	livre	489 gr.	8 s.	0 58	*Idem.*	*Idem.*	1694	1 18
Grouchy, Hist. Paris.	livre	0,489	10 s.	0 74	Huile.	France.	1697	1 48
H. Soissons, 559..	pot	2 l. 44 2 k 244	23 à 26 s.	1 70 à 1 92	*Idem.*	Soissons.	1699	0 80
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l. 2 216k.38	125 l.	255 80	Huile de noix.	Orléans.	1699	1 18
H. Gironde, VII, E. 40	barrique	218k.96	92 l.	136 16	Huile de baleine.	Bordeaux.	1699	0 62
Idem.............	quintal	50 k.	11 l.	16 28	Huile de poisson.	*Idem.*	1699	0 32
H. Marseille, VI, E. 55.	12 millerolles	696 k.	408 l.	614	Huile.	Marseille.	1698	0 87
Bienaymé, Co., 23	livre	489 gr	10 s.	0 74	*Idem.*	Paris.	1700	1 51
Guyot, Paysan, p. 54.	le litre	0 k. 92		0 93	*Idem.*	Lorraine.	1701-1725	1 01
Corrèze, E. 464..	le setier	7 l. 87 7 k. 22	3 l.	3 66	Huile de noix.	Tulle (Limousin).	1704	0 50
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l. 2 216k.38	78 l.	95 16	*Idem.*	Orléans.	1705	0 44
Notaires Paris....	livre	489 gr	18 s.	1 10	Huile à brûler.	Paris.	1705	2 20

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
H. Marseille, VI, E. 63.	8 escandaux	118 k	47 l. 8 s.	58	Huile.	Marseille.	1706	0 48
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l. 216 k	61 l.	74 44	Huile de noix.	Orléans.	1707	0 34
H. Tournus, E. 93.	la pinte	0 l. 93 0 k.855	35 s.	2 10	*Idem.*	Tournus (Bourgogne).	1708	2 45
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l. 2 216k.38	222 l. 10 s.	271 45	*Idem.*	Orléans	1710	1 25
H. Soissons, 562..	le pot	2 l 44 2 k.244	28 à 30 s.	1 68 à 1 80	Huile.	Soissons.	1711	0 77
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l. 2 216k.38	129 l 5 s.	157 68	Huile de noix.	Orléans.	1712	0 72
Dupré Saint-Maur.	pinte	0 k.855	1 l. 8 s.	1 70	Huile de chenevis et huile ordinaire	Paris.	1713	1 95
Orléanais, 1862, 298.	poinçon	235 l. 2 216k 38	247 l. 13 s.	302 13	Huile de lin.	Orléans.	1714	1 39
H. Mézières, E. 29.	le pot	1 l. 86	33 s.	2 01	Huile.	Mézières.	1714	1 17
H. Soissons, 598.	pot	2 l. 44 2 k.244	18 s.	1 10	*Idem.*	Soissons.	1715	0 49
H. Lyon (Charité) B. 138.	la quarte	8 l.	6 l.	7 32	*Idem.*	Lyon.	1719	1 00
H. Soissons, 564..	pot	2 l. 44 2 k 244	25 s.	1 52	*Idem.*	Soissons.	1719	0 67
H. Lyon (Charité) B. 138.	la quarte	8 l.	6 l.	7 32	*Idem.*	Lyon.	1720	1 00
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	17 l.	1 03	*Idem.*	Paris.	1721	2 06
H. Lyon (Char.) B. 138.	la quarte	8 l.	6 l.	7 32	*Idem.*	Lyon.	1721	1 00
Orléanais, 1862, 299.	poinçon	235 l. 2 216k.38	137 l.	167 14	Huile de rabette	Orléans.	1725	0 77
Idem........	livre	489 gr.	6 s.	0 36	*Idem.*	*Idem.*	1725	0 75
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Huile.	Strasbourg.	1726-1750	1 13
Guyot, Paysan, p. 54.	le litre	0 k. 92		0 71	Huile à brûler.	Lorraine.	1726-1750	0 77
Gard, G. 1477....	canne	9 l. 19 8 k.454	8 l	7 60	Huile.	Nîmes (Gard).	1730	0 89
Dupré Saint-Maur.	livre	500 gr.	18 s.	0 85	*Idem.*	Paris.	1731	1 70

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
H. Tournus, E. 133.	le quintal	50 k.	25 l.	23 75	Huile de navette.	Tournus (Bourgogne.)	1732	0 47
H. Mézières, E. 45	la tonne	86 kil.	45 l.	42 75	Huile.	Mézières.	1734	0 50
Idem............	les cent pots	186 l.	90 l.	85 50	Huile à brûler.	*Idem.*	1734	0 49
Bienaymé, Co. 23..	livre	489 gr.	6 s.	0 28	Huile.	Paris.	1735	0 57
Bert. Lacabane, 347.	livre	489 gr.	7 s.	0 32	Huile à brûler.	Brétigny-sur-Orge (S.-et-O.)	1739	0 64
Orléanais, 1862, 299.	livre	489 gr.	9 s. 9 d.	0 45	Huile de noix (pour peindre).	Orléans.	1740	0 92
Idem............	livre	489 gr.	7 à 9 s.	0 32 à 0 42	Huile à brûler.	*Idem.*	1740	0 75
Grouchy, Hist. Paris.	livre	489 gr.	13 s.	0 61	Huile.	France.	1747	1 22
Bienaymé, Co., 23.	livre	489 gr.	7 s.	0 32	*Idem.*	Paris.	1748	0 65
Orléanais, 1862, 299.	poinçon	235 l. 2 216k 38	164 l.	155 80	Huile de noix.	Orléans.	1748	0 72
Cher, B. 4263....	pinte	0 l. 93	6 s.	0 28	Huile de chenevis.	Saint-Amand (Berry).	1749	0 33
Orléanais, 1862, 299.	quintal	40 k.	40 l.	38	Huile de noix (à brûler).	Orléans.	1750	0 78
Idem............	quintal	48 k. 9	28 l.	26 60	Huile de rabette.	*Idem.*	1750	0 55
Guyot, Paysan, p. 54.	le litre	0 k. 92		0 77	Huile à brûler.	Lorraine.	1751-1776	0 83
Bienaymé, Co., 23.	livre	489 gr.	6 s. 6 d. à 8 s. 9 d.	0 35	*Idem.*	Paris.	1754-1770	0 71
H. Marseille, VI, E. 271.	13 mill. 5 livres	177 k.	465 livres	441 75	Huile.	Marseille.	1756	0 58
Indre, H. 148....	la livre	489 gr.	9 s.	0 40	Huile de navette pour brûler.	Barzelle (Indre).	1764	0 80
H. Marseille, VI, E. 112.	315 liv. 1/2	129 k.	104 l.	93 60	Huile.	Marseille.	1765	0 72
Loiret, B. 1488...	barrique	213 l. 195 k. 9	84 l. 15 s.	76 07	Huile de poisson.	Orléans.	1768	0 38
H. Tournus, E. 207.	la pinte	0 k. 855	1 l. 13 s.	1 48	Huile de navette.	Tournus (Bourgogne).	1769	1 75
Gard, H. 1537....	canne	9 l. 95 9 k. 154	9 l.	8 10	Huile.	Alais (Gard).	1770	0 88

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Boulogne, 369....	le pot	1 l. 93	3 l.	2 85	Huile (à brûler).	Boulogne-sur-Mer.	1773	1 58
Bienaymé, Co., 23.	livre	489 gr.	8 s. 6 d. à 9 s.	0 40	Huile.	Paris.	1773-1780	0 82
H. Soissons, 574..	la velte	7 l. 45 6 k. 854	5 l. 16 s.	5 50	Huile à brûler.	Soissons.	1774	0 80
Bert. Lacabane, 348.	livre	489 gr.	8 s.	0 37	Huile.	Brétigny (Seine et-O.).	1775	0 75
Nantes, CC. 232..	livre	494 gr.	13 s.	0 61	Huile à brûler.	Nantes.	1776	1 22
Guyot, Paysan, p. 54.	le litre	0 k. 92		0 83	*Idem.*	Lorraine.	1776-1800	0 90
Hanaüer, II, 383..	—	—	—	—	Huile.	Strasbourg.	1776-1800	1 49
Gard, H. 242.....	baril	113 l. 103 k. 9	119 l. 16 s.	113 05	Huile des Martigues	Nîmes.	1778	1 08
Lot, C. 314	le quintal	40 k. 8	41 l. 8 s.	39 35	Huile de poisson.	Montauban.	1779	0 96
Idem............	le quintal	40 k. 8	34 l. 4 s.	32 48	*Idem.*	Moissac.	1779	0 79
Montaugé, 56.....	la livre	408 gr.	14 s.	0 66	Huile à brûler.	pr. Toulouse.	1780	1 58
H. Soissons, 716..	livre	489 gr.	16 à 18 s.	0 80	Huile de réverbères	Soissons.	1780	1 63
Boulogne, 652....	la tonne	193 l. 177 k.	50 l.	47 50	Huile de colza.	Boulogne-sur-Mer.	1780	2 63
H. Mézières, E. 62.	tonne	86 k.	63 l.	59 85	*Idem.*	Mézières.	1780	0 70
Boulogne, 525....	le pot	1 l. 93 1 k. 77	50 s.	2 27	Huile de poisson.	Boulogne-sur-Mer.	1784	1 37
Bienaymé, Co., 23.	livre	489 gr.	10 s. 6 d. à 12 s. 3 d.	0 56	*Idem.*	Paris.	1784-1792	1 14
Boulogne, 658....	la velte	7 l. 72 7 k. 10	8 l.	7 60	Huile de baleine.	Boulogne-sur-Mer.	1786	1 10
H. Soissons, 578..	le pot	2 l. 44 2 k. 244	39 s.	1 85	Huile à brûler.	Soissons.	1786	0 82
Soc. Corrèze, 236.	setier	15 l. 71 14 k. 453	9 l.	8 55	Huile de noix.	Tulle (Limousin).	1788	0 56
A. Young, 391....	le quart (2 l. 1/2 de 12 onces)	1000 g.	*1 peseta*	*1 04*	*Huile.*	*Catalogne (Espagne).*	*1788*	*1 04*
Idem, 337......	la livre de 28 onces	762 g. 55	*26 s.*	*0 93*	*Huile de lin.*	*Milan (Italie)*	*1788*	*1 20*
Idem..........	*id.*	*id.*	*1 l.*	*0 72*	*Huile de noix.*	*Idem.*	*1788*	*0 94*

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Montaugé, 56.....	la livre	408 gr.	21 s.	1 00	Huile à brûler.	pr. Toulouse.	1788	2 42
Biollay, p. 294....	quintal	40 k.	60 l.	57	Huile d'olive. à brûler.	Marseille.	1790	1 42
Idem........	quintal	41 k 4	52 l. 10 s.	50	*Idem*.............	Dép. Hérault	1790	1 21
Idem........ ...	quintal	50 k.	50 l.	47 50	Huile d'Espagne.	Rouen.	1790	0 95
Idem	quintal	50 k	52 l. 10 s.	50	Huile de noix.	Tours, Angers, Cahors.	1790	1 00
Idem..	quintal	50 k.	80 l.	76	Huile de faines.	Compiègne.	1790	1 51
Idem..	quintal	43 k. 1	34 l.	32 30	Huile d'œillette.	Lille, Arras,	1790	0 74
Idem..	quintal	43 k. 1	27 l. 15 s.	26 35	Huile de colza.	*Idem*.	1790	0 61
Idem.............	quintal	43 k. 1	30 l.	28 50	Huile de navette.	*Idem*.	1790	0 66
Biollay, 295.....	quintal	43 k. 1	31 l. 10 s.	30	Huile de lin.	Lille, Arras.	1790	0 68
Idem..	quintal	49 k.	42 l. 10 s.	40 10	Huile de navette.	Rouen.	1790	0 80
Idem.......	quintal	49 k.	40 l.	38	Huile de chenevis.	Saumur.	1790	0 76
Idem.......... ..	quintal	49 k.	50 l.	47 50	Huile de poisson.	Rouen.	1790	0 95
Idem	quintal	49 k.	60 l.	57	Huile de sardines.	Brest.	1790	1 13
Idem............	quintal	49 k.	52 l 10 s.	50	Huile de baleine.	Bordeaux.	1790	1 00
Idem.	quintal	49 k.	60 l.	57	Huile de morue.	*Idem*.	1790	1 13
Idem.......... ..	livre	489 gr.	13 s.	0 61	Huile de noix.	Melun.	1790	1 20
Idem.......	livre	489 gr.	15 s.	0 70	Huile d'œillette.	*Idem*.	1790	1 41
Idem.....	livre	489 gr.	11 s. 6 d.	0 54	Huile de navette.	*Idem*.	1790	1 07

PRIX DES MÈCHES DE LAMPE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX EN FRANCS
Orléanais, 1862, 322.	13 s. 9 d.	Mèches de falots.	Orléans.	1441	la douz. 4 fr. 48
Nantes, CC, 262.	la pièce 13 den. bretons.	Mèches pour falots.	Nantes.	1485	la pièce 0 fr. 31
Idem....	la pièce 7 den. bretons.	Autres mèches.	*Idem*.	1485	0 fr. 18
Dupré de St-Maur.	2 l. la livre	Coton (pour mèche de lampe).	Paris.	1739	le kilo 3 fr. 80

PRIX DE LA RÉSINE ET DES TORCHES.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
H. Saint-Jacques, L. 76.	111 livres	53 k.27	18 l. 15 s.	229 15	Torches (de cire ?)	Paris.	1326	4 30
M. Dijon, VII, 244.	le cent		7 s. 6 d.	3 33	Verges (à faire les torches de résine).	Corbeil près Paris	1384	0 03 pièce
Orléanais, 1862, 322.	pièce		3 s. 9 d.	1 27	Torche.	Orléans.	1413	1 27 pièce
Nantes, CC. 244.	livre	489 gr.	8 d. bretons	0 22	Résine.	Nantes.	1457	0 44 le kilo
A. Saintonge, I, 81.	douzaine		3 s. 4 d.	0 86	Torches de résine.	Saintes	1470	0 07 pièce
Nantes, CC., 101.	les cent livres	48 k. 9	30 s. bretons	9 90	Résine.	Nantes.	1487	0 20
Idem, CC., 264.	le cent pesant	48 k. 9	25 s. bretons	8 25	*Idem.*	*Idem.*	1488	0 16
Orléanais, 1862, 322.	livre	489 gr.	5 s. 5 d.	1 35	Torche.	Orléanais.	1502	2 70
Romorantin, CC. 7.	pièce		4 s.	0 78	*Idem.*	Romorantin (Orléanais).	1515	0 78 pièce
Orléan., 1862, 322.	2 livres	978 gr.	10 s. 10 d.	2 11	*Idem.*	Orléans.	1516	2 15
Agen, CC., 290.	pièce		5 s.	0 97	*Idem.*	Agen.	1517	0 97 pièce
Drôme, E. 4759...	livre	414 gr.	4 s.	0 41	Résine.	Nyons (Dauphiné).	1631	0 99
H. Gironde, VII, E. 40.	livre	489 gr.	8 d.	0 05	*Idem.*	Bordeaux.	1699	0 10
Indre, H. 90......	livre	489 gr.	6 s.	0 28	*Idem.*	Barzelle (Indre).	1728	0 56
Biollay, 296.......	livre	489 gr.	8 s.	0 38	Chandelles de résine.	Loir-et-Cher	1790	0 76
Idem	livre	489 gr	6 s.	0 28	*Idem.*	Cognac.	1790	0 57
Idem	livre	489 gr.	3 s. 9 d.	0 17	*Idem.*	Bretagne.	1790	0 34
Indre, H. 962. ...	livre	245 gr.	6 s.	0 28	Galipot (*résine* solide que l'on mêlait à l'encens).	Issoudun (Indre).	1790	1 13

PRIX DES HUILES MINÉRALES.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Monteil, Mss., I, 7.	livre	489 gr.	12 s.	1 10	Huile de pétrole.	France (moyenne).	1639	2 20
Arch. Nat. AD. $\frac{I}{I}$. Tarifs douane.	quintal	49 k.	60 l.	110 40	*Idem.*	France.	1641	2 21
Arch. Nat. AD. $\frac{I}{I}$ Tarifs conseil.	quintal	49 k.	30 l.	55 20	Huile de térébenthine.	*Idem.*	1641	1 10

TABLEAU XVIII.

CHAUFFAGE.

PRIX DU BOIS A BRULER.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
Gazanyola, 236...	charge de cheval	150 k.	1 d.	0 07	Bois.	Perpignan.	1296	0 46
Idem..........	charge d'âne	75 k.	1/2 d.	0 03 1/2	*Idem.*	*Idem.*	1296	0 46
H. Saint-Jacques, L. 73.	moule	0 st. 64[1]	2 s. 8 d.	1 62	Bûches.	Paris [1].	1322	5 06
Delaville Le Roux, I, 24.	27 rortées	4.050 k	2 écus 6 sols	18 49	*Idem.*	Tours.	1359	4 55
Idem..........	2 rortées	300 k.	4 s. 6 d.	1 63	*Idem.*	*Idem*	1359	5 06
Dupré Saint-Maur.	charretée	1.000 k	14 s.	6 23	Bûches.	près Paris.	1376	6 23
Rec. Off., France, A. R., 482, 26.	15.500 en nombre	77500 k	5 l. 3 s. 4 d. sterlings	287 25	*Idem.*	Brest (Bretagne).	1378	3 70
Labroue, p. 36....	la brasse	8 st. 98	4 l. 10 s.	40 05	Bois sec.	Bergerac (Périgord).	1380	4 44
Cibrario, II, 297..	charretée	1.000 k	15 den. de *Savoie*	1 12	Bois.	Savoie.	1381	1 12
Idem, 287.......	charretée	1.000 k	7 *den. viennois*	*0 52*	*Bois (à prendre sur place et sur pied).*	*Piémont (Italie).*	*1381*	[*0 52*]
M. Dijon, 1858, 265.	moule	0 st. 64	9 s.	4 00	Bûches.	Beauté près Paris.	1384	12 00
Idem, 245......	moule	0 st. 64	4 s. 4 d. 1/2	1 95	*Idem.*	Corbeil près Paris.	1384	6 00
Nord, B., 3244....	le cent	10 st. 28	8 l. 10 s. flamands	48 30	*Idem.*	Flandres.	1384	9 30

[1] Pour la conversion du stere en kilogr., j'ai adopté le poids moyen, et généralement admis de 500 kilos de bois par stere. Les conversions des anciennes mesures de capacité en poids ont été faites sur la même base de 500 kilos pour le mètre cube de bûches.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1 000 kilogr
M. Dijon, 1858, 294.	charrette	1.000 k	1 s. 8 d.	0 63	Bûches.	Argilly (Bourgogne).	1385	0 63
Idem, 237	charrette	1.000 k	4 s. 2 d.	1 85	*Idem.*	Dijon.	1385	1 85
H. Saint-Gervais. Ar. II.	le moule	0 s. 64	5 s.	2 22	*Idem.*	Paris.	1386	6 90
H. Mézières, E. 10.	la corde	3 s. 83	40 den.	1 48	Bois à brûler.	Mézières.	1387	0 78
H. Soissons, 323..	somme	1.920 k	6 s. 8 d.	2 44	Bûches.	Soissons.	1390	1 30
H. Mézières, E. 11.	la corde	3 st. 83	5 s.	1 87	Bois.	Mézières.	1390	0 98
Orléanais, 330 et 326	cent	500 k.	5 s. 10 d.	2 17	*Idem.*	Orléans.	1391	4 34
Beaurepaire, 390 .	quarteron de 25 moules	16 stè.		30 12	Bûches.	Rouen.	1392	5 80
Douet d'Arcq, H. 318.	1 voiture à 4 bœufs	1.250 k	3 s.	1 13	Bois.	Bourges.	1397	0 90
Hanaüer, II, 401..	stère	500 k.		1 69	Bois de sapin.	Strasbourg.	1401-1425	3 38
Idem............	stère	500 k.		2 36	Bois de chêne.	*Idem*	*Id.*	4 72
H. Soissons, 325..	moule	0 st. 64	16 d.	0 49	Bûches.	Soissons.	1401	1 50
Beaurepaire, 390.	quarteron de 25 moules	16 st.	4 l. 17 s.	36 42	Bois.	Rouen.	1403	6 80
Orléanais, 1862, 330.	cent	500 k.	5 s. 10 d.	2 17	Fascines (bois).	Orléans.	1405	4 34
Loiret, A. 2002...	ensemble		21 s.	7 90	3 quarterons (de corde) de bois et un un cent de fagots (pour faire un bûcher).	*Idem*	1405	
Delisle, 620	quarteron 25 moules	16 st.	3 l. 17 s.	28 91	Bois.	Juimèges (S.-I.), près Rouen.	1405	5 60
Beaurepaire, 390..	quarteron de 25 moules	16 st.	4 l. 4 s. à 110 d.	31 62 à 41 20	*Idem.*	Rouen.	1406	6 à 8
Aube, B. 272.....	voiture	1.000 k	7 s.	2 54	Bois à brûler (tout fendu).	Troyes.	1407	2 54
Orléanais, 1862, 326.	cent	500 k.	8 s. 9 d.	3 20	Bois.	Orléans.	1407	6 40
Idem............	cent	500 k.	7 s. 6 d.	2 72	*Idem.*	*Idem*	1409	5 44
H. Soissons, 330..	somme	1.920 k	12 s. 8 d.	4 33	Bûches.	Soissons.	1411	2 26

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
Beaurepaire, 390.	quarteron de 25 moules	16 st.	4 l. 2 s.	28 08	Bois.	Rouen.	1413	5 40
Soc. Allier, XVI, 399.	charretée	1.000 k	3 s. 6 d.	1 19	*Idem.*	Moulins.	1416	1 19
Dupré Saint-Maur.	moule	o st. 64	12 s. 6 d.	4 28	*Idem.*	près Paris.	1418	[13] (1)
Ord. Royale, 29 novembre 1418.	moule	o st. 64	6 s.	2 05	Bûches.	Paris.	1418	6 30
Dupré Saint-Maur.	moule	o st. 64	7 s.	2 28	Bois.	près Paris.	1429	6 90
Idem	moule	o st. 64	4 s.	1 30	*Idem.*	*Idem*	1434	4
Orléanais, 1862, 327.	cent	500 k.	1 s. 8 d.	0 53	Bûches.	Orléans.	1434	1 06
Beaurepaire, 390..	quarteron de 25 moules	16 st.	106 s. à 8 l.	34 59 à 52 23	Bois.	Rouen.	1440	8 50
Delisle, 621......	moule	o st. 64	2 s.	0 65	Bois.	Evreux.	1442	2 00
Idem............	moule	o st. 64	2 s. 6 d.	0 81	*Idem.*	*Idem.*	1442	2 50
Dupré Saint-Maur.	moule	o st. 64	3 s. 4 d.	1 07	*Idem.*	près Paris.	1443	3 35
Orléanais, 1862, 327.	cent	500 k.	1 s. 8 d.	0 53	Bois gros.	Orléans.	1444	1 06
Idem............	millier	5000 k.	2 l.	13 06	*Idem.*	*Idem.*	1444	2 60
Delisle, 226......	quarteron	16 st.	5 l. 10 s.	31 31	Bois.	Pont-de-l'Arche (Normandie).	1446	6
Idem............	quarteron	16 st.	5 l. 10 s.	31 31	*Idem.*	Rouen.	1449	6
Idem............	quarteron	16 st.	7 l.	39 83	*Idem.*	*Idem.*	1449	7 60
Beaurepaire, 390..	quarteron de 25 moules	16 st.	6 l. à 6 l. 10 s.	34 14 à 37	*Idem.*	*Idem.*	1450	6 80
Hanaüer, II, 401..		stère		1 41	Bois de chêne.	Strasbourg.	1451-1475	2 82
Idem............		stère		1 12	Bois de sapin.	*Idem.*	1451-1475	2 25
Orléanais, 1862, 327.	cent	500 kil.	5 s. à 7 s. 4 d.	1 42 à 2 08	Bois.	Orléans.	1453	3 50
H. Marseille, E. 45	quintal	40 k. 8	13 den.	0 28	Bois à brûler.	Marseille.	1457	7 00
H. Soissons, 348.	somme	1.920 k.	8 s.	2 08	Bûches.	Soissons.	1464	1 10

(1) Prix exprimé probablement en monnaie altérée.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
Orléanais, 1862, 327.	millier	5.000 k.	1 l. 5 s	6 60	Bois.	Orléans.	1464	1 35
H. Soissons, 349..	somme	1.920 k.	7 s.	1 82	Bois à brûler.	Soissons.	1465	0 96
Orléanais, 1862, 327.	cent	500 k.	5 s.	1 31	Gros bois.	Orléans.	1467	2 62
H. Soissons, 351..	corde	3 st. 83	8 s.	1 92	Bois.	Soissons.	1468	1 26
Orléanais, 1862, 327.	cent	500 k.	5 s. 10 d	1 53	Gros bois.	Orléans	1470	3 06
Janssen, 303......	la corde	1 st. 7	5 gros	0 81	Bois (rendu au bûcher).	Saxe.	1470	1 15
Orléanais, 1862, 327.	cent	500 k.	5 s. 5 d. à 6 s. 3 d.	1 41 à 1 63	Gros bois.	Orléans.	1475	3 00
Beaurepaire, 390 .	mesure	1 st. 78	5 s.	1 31	Bois.	Rouen.	1477	1 44
Nord, B. 3378	le cent	500 k.	15 s. 6 d. fla.	2 53	Bois pour la cuisine	Flandres	1480	5 06
Idem...........	le cent	500 k.	19 s. fla.	3 10	Gros bois pour chauffage.	*Idem.*	1480	6 20
Nantes, CC. 258. .	la rortée ou rouartée	1 st	5 s. *bretons*	1 63	Bois.	Nantes.	1483	3 26
Idem, CC. 265....	la rortée	1 st.	10 s.	2 32	*Idem.*	*Idem.*	1489	4 64
Beaurepaire, 390.	quarteron de 25 moules	16 st.	7 l. 3 s.	33 17	*Idem.*	Rouen.	1490	2 15
Nantes, CC. 269.	la roartée	1 st.	6 s. 8 d	1 54	Gros bois.	Nantes.	1491	3 08
H. Soissons, 365..	somme	1.920 k.	12 s.	2 80	Bois.	Soissons.	1494	1 47
H. Soissons, 367.	somme	1.920 k.	9 s.	2 08	*Idem.*	*Idem.*	1496	1 10
Orléanais, 1862, 327.	cent	500 k.	6 s. 3 d.	1 44	*Idem.*	Orléans.	1497	2 88
Hanaüer, II, 401 .		stère		1 22	Bois de chêne.	Strasbourg.	1501-1525	2 44
Idem		stère		0 90	Bois de sapin.	*Idem.*	1501-1525	1 80
Dupré Saint-Maur.	voie	1 st. 92	18 s. 4 d.	4 24	Bois.	près Paris.	1502	4 40
Idem...........	cent	500 k.	15 s.	3 48	Bois de compte.	*Idem.*	1502	6 96
Idem...........	moule	0 st. 64	4 s. 2 d.	0 95	Bois.	*Idem.*	1502	2 96
Romorantin, CC. 3.	ensemble		5 s.	1 16	Charretée de bois et un quarteron de fagots.	Romorantin.	1502	

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
H. Soissons, 375..	somme	1 920 k	12 s.	2 78	Bûches.	Soissons.	1502	1 47
Bienaymé, Co. 26.	voie	1 st. 92	12 s. 6 d.	2 89	Bois.	Paris.	1503	3 05
Dupré Saint-Maur.	charretée	1250 k.	1 l. 5 s.	5 80	*Idem.*	près Paris.	1506	4 64
Bienaymé, Co, 26.	voie	1 st. 92	15 s.	3 48	*Idem.*	Paris.	1507	3 65
Dupré Saint-Maur.	moule	0 st. 64	5 s. 4 d. à 7 s. 6 d.	1 24	*Idem.*	près Paris.	1518	3 90
Idem	voie	1 st. 92	22 s. 6 d. à 26 s.	4 74	*Idem.*	Paris.	1523	5 00
A. Hôtel Dieu, CCCXXXIV, 1452.	108 voies	207 s 36	186 l.	729 12	Bois de chauffage.	*Idem.*	1529	7 00
Dupré Saint-Maur.	voie	1 st. 92	30 s.	5 88	Bois.	*Idem.*	1532	7 60
Idem	voie	1 st. 92	2 l.	7 84	*Idem.*	Paris.	1538	8 20
Idem	voie	1 st. 92	2 l. 8 s.	9 40	*Idem.*	*Idem.*	1539	9 85
Idem	voie	1 st. 92	2 l. 11 s.	10	*Idem.*	*Idem.*	1540	10 50
Idem	voie	1 st. 92	1 l. 18 s.	6 34	*Idem.*	*Idem.*	1541	6 70
H. Soissons, 410..	somme	1.920 k.	40 s.	6 60	Bois de hêtre.	Soissons.	1543	3 45
Idem	somme	1.920 k	30 s.	5	Bois de chêne.	*Idem.*	1543	5 25
Dupré Saint-Maur.	voie	1 st. 92	2 l. 8 s.	8 01	Bois.	Paris.	1544	8 40
H. Soissons, 416.	somme	1.920 k	60 s.	10 02	Bois de hêtre.	Soissons.	1546	5 25
Dupré Saint-Maur.	charretée	1250 k.	3 l. 7 s.	11 18	Bois.	Paris.	1547	8 94
H. Soissons, 422..	somme	1.920 k.	50 s.	8 30	*Idem.*	Soissons.	1548	4 35
Orléanais, 1862, 327.	millier	5.000 k.	6 l.	20 04	*Idem.*	Orléans.	1549	4 01
Henne, V, 249.....	cent	500 k.	7 s.	1 50	Bois à brûler (*mutsaerdshout*).	Flandres.	1550	3 80
Idem	mesure	0 st. 111	2 s. 6 d.	0 52	*Idem* (wishout).	*Idem.*	1550	10 25
H. Soissons, 425..	somme	1.920 k.	54 s.	8 96	Bois.	Soissons.	1550	4 95
Hanaüer, II, 401..		stère		2 14	Bois de chêne.	Strasbourg.	1551-1575	4 28
Idem		stère		1 50	Bois de sapin.	*Idem.*	1551-1575	3
Orléanais, 1862, 327.	millier	5.000 k.	5 l. 12 s. 6 d.	18 78	Bois.	Orléans.	1553	3 80
H. Soissons, 435..	somme	1.920 k	57 s.	9 46	*Idem.*	Soissons.	1553	5

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
Dupré Saint-Maur.	voie	1 st. 92	3 l. 4 s.	10 68	Bois.	Paris.	1554	5 60
H. Soissons, 438..	somme	1920 k.	58 s.	9 63	*Idem.*	Soissons.	1555	5 05
Orléanais, 1862, 327.	millier	5000 k.	6 l. 10 s.	21 71	*Idem.*	Orléans.	1556	4 35
Idem.......... ..	millier	5000 k.	5 l. 10 s. à 4 l. 13 s.	18 37 à 15 52	*Idem.*	*Idem.*	1558	3 40
Dupré Saint-Maur.	voie (100 bûches) par voie	1 st. 92	3 l.	10 02	*Idem.*	Paris.	1559	10 50
Gouberville, 479 .	corde (faisant un cent)	3 s. 839	1 l. 10 s.	5 11	Bûches (pour l'exportation).	Cherbourg.	1559	2 70
Orléanais, 1862, 327.	millier	5000 k.	8 l. à 7 l. 10 s.	24 88 23 32	Bois.	Orléans.	1561	4 80
Rambervillers, CC. 19.	chaque	1000 k.	2 gros	0 17	Voiture de genevrier (pour feu de joie).	Rambervillers (Lorraine).	1561	0 17c.
Orléanais, 1862, 327.	millier	5000 k.	10 l. 15 s. à 9 l. 10 s.	33 42 29 54	Bois.	Orléans.	1564	6 10
Boulogne-sur-Mer, n° 1.	somme	0 s. 333	12 s.	1 86	*Idem.*	Boulogne-sur Mer.	1564	6 20
Orléanais, 1862, 327.	millier	5000 k.	11 l. à 10 l. 10 s.	34 21 à 32 65	*Idem.*	Orléans.	1566	6 60
Idem............	millier	5000 k.	11 l. 5 s. à 9 l. 10 s.	34 98 à 29 54	*Idem.*	Orléans.	1567	6 50
Dupré Saint-Maur.	voie	1 st. 92	5 l. 10 s.	17 10	Bois (gros).	Paris.	1568	17 95
Doubs, B. 578....			12 l. *esteven.*	28 59	Bois (consommé par un maître de forge par an).	Franche-Comté forêt de Chaux.	1571	
Idem, B. 1433....	voiture	1000 k.	2 s *esteven.*	0 21	Bois.	Demangevelle Franche-Comté.	1571	0 21
Orléanais, 1862, 328.	millier	5000 k.	13 l. à 15 l.	40 43 à 46 65	*Idem.*	Orléans.	1571	8 80
H. Soissons, 457..	corde	3 st. 83	55 s.	8 47	Bois de chêne.	Soissons.	1571	4 45
Orléanais, 1862, 328.	millier	5000 k.	10 l. 15 s.	30 96	Bois.	Orléans.	1573	6 20
Bienaymé, Co, 26	voie	1 st. 92	4 l. 15 s.	13 68	*Idem.*	Paris.	1575	14
Orléanais, 1862, 328.	millier	5000 k.	11 l. à 10 l. 10 s.	31 68 à 30 24	*Idem.*	Orléans.	1575	6 20
H. Soissons, 461..	corde	3 st. 83	3 l.	8 64	*Idem.*	Soissons.	1575	4 50

SOURCES DES PRIX ci-contre	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1 000 kilogr.
Guyot, Paysan, p. 68 et suiv.		stère		1 85	Bois de chauffage (à la campagne).	Lorraine.	1576-1600	3 70
Orléanais, 1862, 328.	millier	5000k.	11 l. 10 s.	33 12	Bois.	Orléans.	1578	6 62
Idem.	millier	5000k	11 l 10 s	29 55	*Idem.*	*Idem.*	1580	5 90
H. Soissons, 469	somme	1920k	5 l. 10 s.	14 10	*Idem.*	Soissons.	1581	7 40
Dupré Saint-Maur.	voie	1 st. 92	4 l. 10 s.	11 56	*Idem.*	Paris.	1581	12 10
Orléanais, 1862, 328.	millier	5000k.	12 l.	30 84	*Idem.*	Orléans.	1582	6 17
Idem.	millier	5000k.	11 l. 15 s.	30 20	*Idem.*	*Idem.*	1583	6 04
H. Soissons, 471. .	corde	3 st. 85	10 l.	25 60	Gros bois.	Soissons.	1583	13 40
Thor. Rogers, IV, 405.	load	28 hec.	*7 schill. 10 p. 1/2*	*9 80*	*Bois à brûler.*	*Angleterre.*	*1583-1592*	*7*
Orléanais, 1862, 328.	millier	5000k.	12 l.	30 84	Bois.	Orléans.	1584	6 17
H. Soissons, 472. .	somme	1920k.	7 l.	17 99	*Idem.*	Soissons.	1584	9 45
Orléanais, 1862, 328.	millier	5000k	13 l. 15 s. à 15 l. 10 s.	35 84 à 39 83	*Idem.*	Orléans.	1586	7 50
Dupré Saint-Maur.	voie	1 st. 92	6 l.	15 32	*Idem.*	Paris.	1587	16 10
Orléanais, 1862, 328.	millier	5000k.	13 l. à 13 l. 10 s.	34 69 à 33 41	*Idem.*	Orléans.	1588	6 80
H. Soissons, 476 .	somme	1920k.	8 l.	20 56	*Idem.*	Soissons.	1588	10 75
Dupré Saint-Maur.	voie	1 st. 92	12 l.	30 84	*Idem.*	Paris.	1589	32 40
Orléanais, 1862, 328.	millier	5000k.	27 l. à 18 l.	69 39 à 46 26	*Idem.*	Orléans.	1590	12
Dr Puech, 558. . .	charge	160 lit.	8 s.	1 03	*Idem.*	Nîmes.	1590	12 50
Dupré Saint-Maur.	voie	1 st. 92	10 l. 15 s.	27 63	*Idem.*	Paris.	1591	28 71
Bienaymé. Co, 26.	voie	1 st. 92	3 écus 8 s	24 16	*Idem.*	*Idem.*	1592	25 12
Idem.	voie	1 st. 92	2 éc. 57 s.	22 66	*Idem*	*Idem.*	1592	23 54
Thor Rogers, V, 405.	load	28 h.	*8 schill. 6 p 1/2*	*10 65*	*Bois à brûler.*	*Angleterre.*	*1593-1602*	*7 64*
Orléanais, 1862, 328.	millier	5000k.	14 l. 10 s à 9 l. 10 s	36 36 à 24 41	Bois.	Orléans.	1593	11
Coston, II, 516 . . .	charretée	1000k.	3 l.	7 71	*Idem.*	Montélimar.	1593	7 71
Idem.	charge d'un âne	75 k.	5 s.	0 64	*Idem.*	*Idem.*	1593	8 53

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
H. Soissons, 482..	corde	3 st. 83	6 l. 4 s.	15 93	Bois.	Soissons.	1594	8 40
Orléanais, 1862, 328.	millier	5000k.	11 l. 19 s. 2 d.	30 74	*Idem.*	Orléans.	1596	6 15
Bienaymé, Co, 26.	voie	1 st. 92	2 éc. 10 s.	16 70	*Idem.*	Paris.	1597	17 34
Orléanais, 1862, 319.	millier	5000k.	11 l. 5 s.	28 91	*Idem.*	Orléans.	1599	5 80
Dupré Saint-Maur.	la corde	3 s. 839	4 h. 11 s.	11 69	*Idem.*	Paris.	1600	6
Orléanais, 1862, 329.	millier	5 000k	11 à 10 l.	28 27 à 25 70	*Idem.*	Orléans	1601	5 30
Hanaüer, II, 401 .		stère		1 91	Bois de chêne.	Strasbourg	1601-1625	3 82
Idem		stère		0 82	Bois de sapin.	*Idem.*	*id.*	1 60
Guyot, Paysan, 68.		stère		3 20	Bois de chauffage.	Lorraine.	*id.*	6 40
Orléanais, 1862, 329.	millier	5 000k	10 l. à 10 l. 10 s.	23 90 à 25 09	Bois.	Orléans.	1603	4 90
Thor. Rogers, V, 405.	load	28 h.	*10 schill. 8 p. 1/2*	*13 35*	*Bois à brûler.*	*Angleterre.*	*1603-1612*	*9*
Orléanais, 1862, 329	millier	5.000k	10 à 14 l	23 90 à 33 46	Bois.	Orléans.	1605	5 70
Idem	millier		13 l.	31 07	*Idem.*	*Idem*	1607	6 20
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 st. 92	5 l. 15 s.	13 74	*Idem.*	Paris.	1607	14 25
Orléanais, 1862, 329.	millier	5.000k	13 l.	31 07	Bois rond.	Orléans.	1609	6 20
H. Soissons, 498..	somme	1.920k	8 l.	19 12	Bois de quartier.	Soissons.	1612	10 05
Idem, 499...... .	voiture	1.000k	3 l.	7 17	Bois.	*Idem.*	1613	7 17
Idem............	botte	20 k.	3 s.	0 35	Genevrier (bois).	*Idem.*	1613	7 50
Thor. Rogers, V, 405.	load	28 h.	*13 schill 4 p. 1/2*	*16 70*	*Bois.*	*Angleterre.*	*1613-1622*	*11 70*
Orléanais, 1862, 329.	millier	5.000k	13 l. 17 s.	28 80	Bois rond.	Orléans.	1616	5 75
Rodez, CC. 307...	la charretée	1.000k	1 l. 8 s.	2 90	Gros bois.	Rodez	1616	2 90
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 st. 92	7 l. 15 s.	16 11	Bois.	Paris.	1617	16 80
Orléanais, 1862, 329.	millier	5.000k	12 l. 16 s.	26 62	Bois rond.	Orléans.	1618	5 30
H. Mézières, III, E. 3.	corde	3 st. 83	4 l.	8 32	Bois	Mézières.	1619	4 35

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
Arch. Nat. AD. $\frac{+}{1}$. Tarifs traite.	le chariot	1.000	1 l. 10 s.	3 12	Bois.	France.	1621	3 12
Thor. Rogers, V, 405.	load	28 h.	*19 schill. 10 p.*	*24 75*	*Bois.*	*Angleterre.*	*1623-1632*	*16 75*
Bert. Lacabane, 331.	la corde	3 st. 84	7 l. 10 s.	15 60	Bois.	Brétigny-sur-Orge (S.-et-O.).	1624	8
Guyot, Paysan, p. 68.		stère		2 80	*Idem.*	Lorraine.	1626-1650	5 60
Rambervillers, CC. 70.	la corde	3 st. 36	*6 francs lorrains*	0 35	*Idem.*	Rambervillers (Lorraine).	1626	2 20
Orléanais, 1862, 329.	millier	5.000k	16 l.	33 28	*Idem.*	Orléans.	1627	6 65
Dupré Saint-Maur	la voie	1 st. 92	6 l. 15 s.	14 03	Bois flotté.	Paris.	1628	14 70
H. Clermont Ferrand, I, E. 7.	la corde	3 83	32 s.	3 32	Gros bois de noyer.	Clermont-Ferrand.	1629	1 70
Orléanais, 1862, 329.	millier	5.000k	14 l. 12 s.	30 36	Bois.	Orléans.	1629	6 05
Arch. Nat. AD. $\frac{+}{1}$. Ordon. Mun[ale].	la voie	1 st. 92	8 l.	16 64	Bois de moulle (le meilleur).	Paris.	1629	17
Idem..........	la voie	1 st. 92	7 l.	14 56	Bois de corde.	*Idem.*	1629	15
Idem..........	la voie	1 st. 92	6 l.	12 48	Bois flotté avec l'écorce.	*Idem.*	1629	13
Corrèze, E. 541...	la brasse	4 st.	26 s.	2 62	Bois de chêne.	Tulle (Limousin).	1631	1 30
Idem..........	la brasse	4 st.	20 s.	2 08	Bois de châtaigner.	*Idem.*	1631	1 04
Gard, H. 619.....	quintal	41 k. 4	8 s.	0 82	Bois.	Nîmes (Gard)	1631	19 80
Idem..........	quintal	41 k. 4	10 s.	1 04	Bois de saule (sec) pour lessive.	*Idem.*	1631	25 12
Thor. Rogers, V, 405.	load	28 h.	*22 schill. 10 p.*	*28 50*	*Bois.*	*Angleterre.*	*1633-1642*	*19 50*
B. Corrèze, IV, 628.	la brasse	4 st.	1 l. 10 s.	2 85	Bois.	Pompadour (Limousin).	1635	1 40
H. Soissons, 522..	somme	1.920k	11 l.	20 24	Bois rondin.	Soissons.	1639	10 65
Idem..........	somme	1.920k	14 l.	25 76	Bois de traverse.	*Idem.*	1639	13 40
Pap. Cantilly.....	la charretée	1.000k	5 l.	9 20	Bois (mis en corde).	Saint-James (Manche).	1639	9 20
Grouchy, Hist. Paris.	la voie	1 st. 92	10 l. 10 s.	19 32	Gros bois flotté.	France.	1639	20

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1000 kilogr.
Yonne, H. 467....	la charretée	1.000 k	11 s. 6 s.	1 05	Bois.	Bourgogne.	1640	1 05
Arch. Nat. AD. ✝. Tarifs traite.	la charretée	1.000 k	8 l.	14 72	*Idem.*	France.	1640	14 72
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 st. 92	11 l. 5 s.	20 70	Bois.	Paris.	1641	21
Arch. Nat. AD ✝ Ordon. M.	la charrette	1.000 k	10 l. 10 s.	19 38	Bois de moulle (le meilleur).	*Idem.*	1641	19
Idem..........	*id.*	1.000 k	9 l.	16 56	Bois de corde.	*Idem.*	1641	16
Rambervillers, CC. 82.	la charretée	1.000 k	18 gros	0 92	Bois.	Rambervillers (Lorraine).	1641	0 92
Gard, H. 620....	le quintal	41 k. 4	7 s. 8 d.	0 70	Bois d'olivier.	Nîmes (Gard)	1642	6 90
H. Mézières, E. 25.	60 cordes	229 st.	352 l.	640 64	Bois à brûler.	Mézières.	1643	5 60
Thor. Rogers, V, 405.	load	28 h.	*14 shill. 4 p. 1/4*	*17 92*	*Bois.*	*Angleterre.*	*1643-1652*	*12 62*
Orléanais, 1862, 329.	millier	5.000 k	24 l.	43 68	Bois.	Orléans.	1645	8 73
Eure-et-Loir, B. 3199.	la corde	3 st. 84	9 l.	16 38	*Idem.*	Nogent-le-Rotrou.	1646	8 50
Gard, H. 621	le quintal	41 k. 4	8 s.	1 72	Bois de chêne vert.	Nîmes (Gard)	1647	17 40
Orléan., 1862, 329.	millier	5.000 k	20 à 21 l.	36 40 à 38 22	Bois.	Orléans.	1649	7 50
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 s. 92	10 l. 16 s.	19 65	*Idem.*	Paris.	1650	20
Guyot, Paysan, 68.		stère		1 35	Bois de chauffage	Lorraine.	1651-1675	2 70
Hanauër, II, 401..		stère		3 50	Bois de chêne.	Strasbourg	1651	7
Idem............		stère		2 04	Bois de sapin.	*Idem.*	1651	4 08
Bienaymé, Co. 26	voie	1 s. 92	15 l.	24 45	Bois.	Paris.	1655	25 41
Thor. Rogers, V, 405.	load	28 h.	*19 schill. 4 p. 1/2*	*24 20*	*Bois à brûler.*	*Angleterre.*	*1653-1662*	*16 65*
Orléan., 1862, 329	millier	5.000 k	22 l.	35 86	Bois.	Orléans.	1654	7 20
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 s. 92	12 l.	19 56	*Idem.*	Paris.	1660	20 50
Seine-et-Oise, E., 5485.	la charrétée	1.000	15 l.	24 45	Bois (d'orme et de pommier).	Saint-Michel-sur-Orge (Seine-et-O.).	1661	24 45
Th. Rogers, V, 405.	load	28 h.	*16 schill. 6 p 3/4*	*20 67*	*Bois.*	*Angleterre.*	*1663-1672*	*14 67*

SOURCES DES PRIX et contre	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
H. Soissons, 543..	somme	1.920k	15 l.	24 45	Bois.	Soissons.	1665	12 80
H. Soissons, 549..	somme	1.920k	12 l. 18 s.	21 02	*Idem.*	*Idem.*	1671	11
Arrêt de réformation de la forêt de Villers Coterets..........	la corde	3 s. 84	12 l.	19 56	*Idem.*	Villers-Coterets.	1672	10 25
Idem	la corde	3 s. 84	6 l.	9 78	*Idem.*	*Idem.*	1672	5 15
Bert. Lacabane 331..........	la corde	3 s. 84	12 l.	19 56	*Idem.*	Brétigny-sur Orge (S.-et-O.)	1672	10 25
Thor. Rogers, V 405..	load	28 h.	*19 schill. 10 p. 1/2*	*24 80*	*Bois.*	*Angleterre.*	*1673-1682*	*16 80*
H. Mézières, E., 27......	la corde	3 st. 83	6 l.	9 78	Bois à brûler.	Mézières.	1675	5
H. Soissons, 552..	somme	1.920k	13 l.	21 19	Bois rondin.	Soissons.	1676	11
Orléan., 1862. 329.	millier	5.000k	17 l. 10 p.	25 90	Bois.	Orléans.	1676	5 20
Guyot, Paysau, 68.		stère		1 66	*Idem.*	Lorraine.	1676-1700	3 33
H. Marseille, II, E., 6..........	6 poids	1.200k	9 l. 12 s.	14 21	*Idem.*	Marseille.	1679	11 80
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 st. 92	11 l.	16 28	Bois de corde.	Paris	1680	17 08
Bert. Lacabane, 99.	la corde	3 st. 84	10 l.	14 80	Gros bois de corde	Brétigny-sur-Orge (S.-et-O.)	1681	7 75
Charente, E. 1011.	le pied de Guyenne	41 dmc 421	9 d.	0 05	Bois de chataignier.	Angoulême.	1682	2 50
Orléan., 1862, 329.	millier	5.000k	31 l.	45 88	Bois.	Orléans.	1683	9 18
Thor. Rogers, V, 405.	load	28 h.	*20 schill.*	*25*	*Bois.*	*Angleterre.*	*1683-1692*	*17 50*
H. Soissons, 555 .	charrette	1 000k	220 s.	8 10	Bois.	Soissons.	1685	8 10
Orléans, 1862, 329	millier	5 000k	25 l.	37	*Idem.*	Orléans.	1685	7 40
Vaucluse, 13, 1689	la charretée	1 000k	2 l. 10 s.	3 70	Bois d'amandier.	Bollène (État Ven.).	1688	3 70
Orléan., 1862, 329	millier	5.000k	26 l. à 21 l.	38 48 à 31 08	Bois.	Orléans.	1690	7
Dupré Saint-Maur.	la pagelle	1 st. 25	3 l.	4 44	*Idem.*	Toulouse.	1690	7 25
Idem..........	la charretée	1.000k	1 l. 11 s.	2 29	*Idem.*	Bayonne.	1690	2 30
Idem..........	la voie	1 st. 92	13 l.	19 24	Bois neuf.	Paris.	1690	20

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 st. 92	11 l. 15 s.	17 39	Bois flotté.	Paris.	1690	18
Idem	le quintal	37 k 9	6 s. 3 d.	0 46	Bois.	Aix.	1690	12 13
Bienaymé, Octroi. 71...........	la voie	1 st 92	2 l.	2 96	*Idem.*	Paris.	1692	3 07
Thor. Rogers, V, 405.	load	28 h.	*20 schill.*	25	*Bois.*	*Angleterre.*	*1693 1702*	*17*
H. Soissons, 557..	corde	3 st. 84	15 l.	22 20	Bois.	Soissons.	1694	11 60
Orléan., 1862, 329.	millier	5 000 k	19 l.	28 12	*Idem.*	Orléans.	1698	5 60
Notaires Paris....	la voie	1 st. 92	14 l.	20 72	Bois à brûler.	Paris.	1698	21 75
H. Soissons, 559..	corde	3 st. 83	13 l.	19 24	Bois rondin.	Soissons.	1699	10 25
Idem........	corde	3 st. 83	16 l.	23 68	Bois de chêne.	*Idem.*	1699	12 30
Hanaüer, II, 40...		stère		2 64	*Idem*............	Strasbourg.	1701-1725	5 28
Idem		stère		1 97	Bois de sapin.	*Idem.*	*id.*	4
Guyot, Paysan, p. 68 et suiv.		stere		1 58	Bois de chauffage.	Lorraine.	*id.*	3 20
Notaires Paris....	la voie	1 st. 92	14 l.	17 08	Bois.	Paris.	1702	17 95
Boislisle, Génér., p. 332.	la somme	1.920 k	3 l. 4 s.	3 90	Bois chablis.	Compiègne (Oise).	1702	2 10
H. Mézières, E. 28	la corde	3 st. 84	7 l. 2 s.	8 66	Bois.	Mézières	1702	4 75
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 st. 92	12 l.	14 64	*Idem.*	près Paris.	1704	15 35
Orne, H. 1326....	la corde	3 st. 83	3 l.	3 66	Bois à brûler.	Silli (Orne).	1705	2
Bienaymé, Octroi, 70...........	la voie	1 st. 92	12 l.	14 64	Bois.	Paris.	1705	15 35
Notaires Paris....	la voie	1 st. 92	17 l.	20 74	Bois à brûler.	*Idem.*	1706	21 75
Idem........	la voie	1 st. 92	15 l.	18 30	Bois de gravier.	*Idem.*	1709	19 20
H. Soissons, 562..	corde	3 st. 83	6 l. 12 s.	8 05	Bois.	Soissons.	1709	4 45
Idem............	corde	3 st. 83	12 l.	14 64	Bois rondin.	*Idem.*	1709	8
Idem, 563.......	corde	3 st. 83	16 l.	19 52	Bois ordinaire.	*Idem.*	1712	11
Idem.............	corde	3 st. 83	20 l.	24 40	Bois de quartier.	*Idem.*	1712	13
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 st. 92	4 l. 15 s.	5 81	Bois.	près Paris.	1713	6 25
Notaires Paris....	la voie	1 st. 92	de 19 à 20 l.	23 79	Bois à brûler.	Paris.	1714	25
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 st 92	17 l.	20 74	Bois.	près Paris.	1714	21 75
Notaires Paris....	la voie	1 st. 92	16 l. 10 s.	20 13	Bois flotté, à brûler.	Paris.	1717	21 15

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
Notaires Paris....	la voie	1 st. 92	20 l.	24 20	Bois neuf.	Paris.	1717	25 60
Orléanais, 1862, 329.	millier	5.000k	60 l.	73 20	Gros bois.	Orléans.	1717	14 65
Notaires Paris....	la voie	1 st. 92	18 l.	21 96	Bois neuf.	Paris.	1718	23 10
H. Soissons, 564 .	corde	3 st. 83	18 l.	21 96	Bois rondin.	Soissons.	1719	11 50
Arch. Nicolai, S..	la charge	100 k	2 s.	0 12	Bois à brûler.	La Motte-Chalençon (Dauph.)	1719	1 20
Idem..........	le faix	50 k.	1 s.	0 06	*Idem.*	*Idem.*	1719	1 20
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 st. 92	de 15 l. 4 s. à 10 l.	15 37	*Idem.*	près Paris.	1719	16 15
Bienaymé, Octroi, 70.	la voie	1 st. 92	16 l.	19 52	*Idem.*	*Idem.*	1719	20 45
H. Soissons, 565.	corde	3 st. 83	30 l.	36 60	Bois.	Soissons.	1720	19 20
Guyot, Paysan, p. 68.		stère		2 05	*Idem.*	Lorraine	1726-1750	4 10
H. Soissons, 566 .	corde	3 st. 83	37 l. 10 s.	35 62	Bois de hêtre	Soissons.	1728	18 05
Orléanais, 1862, 330.	millier	5.000k	80 l.	76	Bois.	Orléans.	1728	15 10
H. Tournus, E. 127.	le moule	2 st. 19	7 l.	6 65	*Idem.*	Tournus (Bourgogne)	1729	6 60
H. Soissons, 567.	corde	3 st. 83	26 l.	24 70	Bois de hêtre.	Soissons.	1731	12 95
Idem..........	corde	3 st. 83	20 l.	19	Bois de chêne.	*Idem.*	1731	10
H. Mézières, E. 43	18 cordes	68 s. 94	144 l.	136 80	Bois de « pellereau »	Mézières.	1731	4
Orléanais, 1862, 330.	millier	5 000k	60 l.	57	Bois.	Orléans.	1732	11 40
H. Mézières, E. 31.	la corde	3 st 83	7 l. 10 s.	7 12	*Idem.*	Mézières.	1733	3 70
Arch. Nationales, AD. + (Sentence du 11 décembre 1735).	la voie	1 st. 92	18 l.	17 10	Bois de frêne.	Paris.	1735	17 80
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 st. 92	de 7 l. à 4 l. 10 s.	4 98	Bois.	près Paris.	1737	5 20
Montaugé, 24.....	le bûcher	2 st. 71	8 l.	7 60	*Idem.*	pr. Toulouse.	1738	6
H. Clermont-Ferrand, IV, E. 12..	2 cordes	7 st. 77	20 l.	19	*Idem.*	Clermont-Ferrand.	1738	5
Dupré Saint-Maur	la voie	1 st. 92	6 l. 13 s.	6 31	*Idem.*	près Paris.	1739	6 60
Idem..........	la voie	1 st. 92	17 l. 4 s.	16 33	Bois neuf.	*Idem.*	1740	17 15

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLE-correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
Dupré Saint-Maur.	la voie	1 st. 92	15 l.	14 25	Bois flotté.	près Paris.	1740	15
Calvados, C. 2712.	la charretée	1.000 k	9 l.	8 55	Bois à brûler.	Avranches.	1741	8 55
Idem	le quintal poids du marc	50 k.	15 l.	0 70	*Idem.*	Bayeux.	1741	14
Rambervillers, CC. 145.	la corde	3 st 36	5 l.	4 75	Bois.	Rambervillers (Lorraine).	1743	3
Hérault, C. 2763..	le cent pesant	40 k. 79	15 à 18 l.	0 70 à 0 85	Bois de chêne.	Montpellier.	1744	19
Idem......... ...	*id.*	40 k 79	12 à 15 l.	0 56 à 0 70	Bois de hêtre de l'Esperon.	*Idem.*	1744	15 44
Rambervillers, CC. 146.	la corde	3 st. 36	7 l. 15 s.	7 35	Bois (sec).	Rambervillers (Lorraine).	1744	4 80
Orne, H. 1326....	la corde	3 st. 83	3 l.	2 85	Bois à brûler.	Silli (Orne).	1745	1 50
Bienaymé, Octroi, 71.	la voie	1 st. 92	18 l.	17 10	Bois.	Paris.	1747	17 85
H. Soissons, 569..	corde	3 st. 83	25 l.	23 75	Bois de hêtre.	Soissons.	1748	12 25
Calvados, C. 2352.	la corde	3 st. 33	24 l.	22 80	Bois.	Caen.	1748	14 50
H. Tournus, E. 16	le moule	2 st. 19	7 l. 7 s.	6 97	*Idem.*	Tournus (Bourgogne).	1750	6 80
B. Corrèze, 110 ..	le cercle	2 mc 40	11 l.	10 45	Bois.	Tulle (Limousin).	1750	10
H. Mézières, E. 51	la corde	3 st. 84	10 l.	9 50	*Idem.*	Mézières.	1751	5
Guyot, Paysan, p. 68 et suiv.		stère		1 65	*Idem.*	Lorraine.	1751-1775	3 30
Hanaüer, II, 401..		stère		4 89	Bois de hêtre.	Strasbourg.	*id.*	10
Idem........ ...		stère		3 60	Bois de chêne.	*Idem.*	*id.*	7 20
Idem		stère		2 75	Bois de sapin.	*Idem.*	*id.*	5 50
Montaugé, 24.....	le bûcher	2 st. 71	10 l.	9 50	Bois.	pr. Toulouse (Languedoc).	1754	7
Calvados, C. 2388.	le cent		32 l.	30 40	Bûches de chêne ou de hêtre.	Calvados.	1755	
Idem............	la corde	3 st. 33	33 l.	31 35	Bûches de chêne ou d'orme.	*Idem.*	1756	18
Corrèze, E. 804 ..	le cercle	2 st. 40	3 l. 12 s.	3 41	Bois de châtaignier et de chêne.	Tulle (Limousin).	1756	3 20
Rambervillers, CC. 161.	la corde	3 st. 36	2 l.	1 90	Bois (cassé).	Rambervillers (Lorraine).	1757	1 20

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
Bienaymé, Octroi, 71.	la voie	1 st. 92	20 l.	19	Bois.	Paris.	1758	19 80
H. Marseille, VII, E. 145.	le poids	200 k	29 s.	1 30	Bois de pin.	Marseille.	1762	6 50
Indre, H. 941.....	la corde	3st. 83	6 l.	5 40	Bois.	Issoudun (Indre).	1762	2 90
Pyrénées-Orient., B. 404.	la pile	2 st.	20 s.	2 08	*Idem.*	Roussillon.	1763	2 08
H. Tournus, E. 199.	le moule	2 st. 19	7 l. 5 s.	6 52	*Idem.*	Tournus (Bourgogne).	1765	6
Boulogne, 273. ..	le cent	500 k.	1 l. 17 s 6 d.	1 68	Billettes d'ormes.	Rouen.	1768	3 36
Idem, 280.......	la somme	0 st. 82	3 l. 12 s.	3 24	Bois (à brûler).	Boulogne-sur-Mer.	1768	8
Montaugé...... .	le bûcher	2 st. 71	13 l.	11 70	Bois.	pr. Toulouse.	1770	11
Boulogne, 322, 24	pièce	100 k.	10 s.	0 45	Orme (sur pied).	Boulogne-sur-Mer.	1771	4 50
Corrèze, E. 812...	le cercle	2 mc 40	5 l.	4 50	Bois.	Tulle (Limousin).	1771	4
Montaugé, 24.....	la canne	4 st.	14 l.	13 30	*Idem.*	Gaillac (Languedoc).	1772	6 62
Indre, H. 576....	5 cordes	19 st 75	18 l. 10 s.	17 57	*Idem.*	Argenton (Indre).	1773	3 47
Corrèze, E. 657...	le cercle	2 mc 40	10 l.	9 50	*Idem.*	Tulle (Limousin).	1774	4 37
Beauchet-Filleau..	ensemble	3 st. 55	20 l.	19	Corde de bois et 200 fagots.	Chef-Doutonne.	1775	5 91
Bienaymé, Co. 26.	voie	1 st. 92	19 l. 6 s à 22 l. 16 s.	20	Bois.	Paris.	1775	20 80
Guyot, Paysan, p. 68 et suiv.		stère		2 65	*Idem.*	Lorraine.	1776-1800	4 30
Hanaüer, II, 401..		stère		6 97	Bois de hêtre.	Strasbourg.	*id.*	13 90
Idem............		stère		6 15	Bois de chêne.	*Idem.*	*id.*	12 30
Idem............		stère		4 71	Bois de sapin.	*Idem.*	*id.*	9 40
Boulogne, 411....	la somme	0 st. 82	3 l. 5 s.	3 55	Bois à brûler.	Boulogne-sur-Mer.	1776	7 67
Bienaymé, Co. 26.	voie	1 st. 92	19 l. à 23 l. 5 s.	20 04	Bois.	Paris.	1778	20 84
H. Mézières, E. 62.	la corde	3 st. 84	16 l.	15 20	Gros bois.	Mézières.	1780	16

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
H. Marseille, VI, 119	le poids	200 k	3 l. 11 s.	3 40	Bois à brûler.	Marseille.	1779-1782	17
Cher, B. 4282 . .	la charrette	1.000 k	3 l.	2 85	Bois.	Arcomps (Berry).	1780	2 85
Montaugé, 24.	la canne	4 st.	18 l.	17 10	*Idem.*	Gaillac (Languedoc.)	1780	8 50
Calvados, C. 2735	le cent de bûches		37 l.	35 15	Bois à brûler.	Bayeux.	1781	
Bienaymé, Octroi. 71.	la voie	1 st. 91	20 l.	19	Bois.	Paris.	1781	19 75
Calvados, C. 2737.	la corde de 8 pieds	3 st. 83	16 l.	15 20	Bois à brûler.	Vire (Calvados).	1782	7 92
Idem, C. 2391 . .		3 st. 83	17 l.	16 15	Corde de bois.	Avranches.	1783	8 50
Idem	corde	3 st. 83	26 à 27 l.	25 17	Bon bois à brûler.	Coutances.	1783	12 81
Lefort, I, 61.	la corde	3 st. 83	19 l. 4 s.	18 23	Bois de hêtre	Rouen.	1784	9 55
Idem.	la corde	3 st. 83	18 l. 14 s.	17 76	Bois de chêne.	*Idem.*	1784	9 50
Idem	la corde	3 st. 83	15 l.	14 25	Bois blanc.	*Idem.*	1784	7 45
Calvados, C. 2741.	le cent	1.608 k	42 l.	39 90	Bûches d'orme	Bayeux	1784	
Corrèze, E. 1098. .	le cercle	2 mc 40	5 l.	4 75	Bois.	Saint-Hilaire-Foissac (Limousin).	1785	4 20
H. Soissons, 724 .	corde	3 st. 83	16 l.	15 20	Bois blanc.	Soissons.	1785	7 72
Idem.	corde	3 st. 83	19 l.	18 05	Bois petit boule.	*Idem.*	1785	9 45
Idem	corde	3 st. 83	20 l.	19	Bois tilleul.	*Idem.*	1785	9 92
Idem	corde	3 st. 83	26 l. 10 s	25 17	Bois de chêne.	*Idem.*	1785	13 65
Idem	corde	3 st. 83	30 à 34 l.	30 40	Bois charme et hêtre.	*Idem.*	1786	15 96
Bienaymé, Octroi, 71.	la voie	1 st. 92	22 l.	20 09	Bois.	Paris.	1786	21 80
H. Soissons, 578 .	corde	3 st. 83	32 l.	30 04	*Idem.*	Soissons	1786	15 85
Idem, 731.	corde	3 st. 83	23 à 37 l.	28 50	Bois (selon l'essence).	*Idem.*	1787	29 75
Bull. Corrèze, 236.	le cercle	2 mc 40	17 l.	16 15	Bois.	Tulle (Limousin).	1788	15 75
Maine-et-Loire, GG.	la corde	3 st. 6	50 l.	47 50	*Idem.*	Bouchemaine (Anjou).	1788	26 25

SOURCES DES PRIX ci-contre	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
Calvados, C. 2752.	la corde	3 st 5	12 l. à 15 l.	12 82	Bois à brûler.	Mortain.	1788	6 15
Montaugé, 24....	le bûcher	2 st.71	21 l.	19 95	Bois.	pr. Toulouse.	1788	14 70
Idem	la canne	4 st.	25 l.	23 75	*Idem.*	Gaillac (Languedoc).	1788	11 55
A. Young, 337....	la charge	200 pièces de 3 pieds de long	*12 l.*	*13 20*	*Bois.*	*Turin (Italie).*	*1788*	*7*
Idem, 416........	l'arroba	11k500	*3 réales*	*1 25*	*Idem.*	*Madrid (Espagne).*	*id.*	*2*
Idem, 338.	le cataster	3 mc 64	*28 lire*	*22 40*	*Idem.*	*Florence (Italie).*	*id.*	*13*
Yonne, H. 915....	la corde	3 st. 84	35 l.	33 25	Gros bois.	Vieuzson.	1790	17 33
Biollay, 463. ...	le millier pesant	311 k.	8 l.	7 60	Bois à brûler.	Nice.	1790	24 30
Idem...........	*id.*	407 k.	8 à 9 l	8 07	*Idem.*	Carcassonne.	1790	19 70
Idem...........	*id.*	388 k.	7 l. 10 s.	7 12	*Idem.*	Tarascon.	1790	18 25
Idem...........	*id.*	355 k.	11 l. 7 s.	10 77	*Idem.*	Valence.	1790	30 25
Idem...........	*id.*	414 k.	10 l.	9 50	*Idem.*	Nîmes.	1790	22 45
Idem	les 12 quintaux	489 k.	7 l.	6 65	*Idem.*	Alby.	1790	13 20
Idem...........	le quintal	39 k. 1	7 s. 6 d.	0 35	*Idem.*	Arles.	1790	8 87
Idem, 461.....	la corde de 8 pieds de couche sur 4 de haut	2 mc 48	19 l. 10 s	18 52	Bois à brûler, long. des bûches 3 p. 1/2.	Sedan.	1790	8 20
Idem...........	*id.*	4 mc 70	22 l.	20 90	Bois à brûler 4 pieds 1/2.	Nogent-sur-Seine.	1790	4 90
Idem...........	*id.*	3 mc 34	29 l.	27 55	*Id.* d'orme 4 p. 1/2.	Falaise.	1790	9 10
Idem...........	*id.*	3 mc 34	20 l.	19	*Id.* chêne 4 p. 1/2.	*Idem.*	1790	6 30
Idem...........	*id.*	2 mc 68	40 l. 18 s.	38 85	*Idem* 3 p. 1/2.	Rouen.	1790	16
Idem...........	*id.*	2 mc 68	41 l. 18 s.	39 80	*Id.* hêtre 3 p. 1/2.	*Idem.*	1790	16 32
Idem...........	*id.*	2 mc 63	6 l. 15 s.	6 40	Bois 2 p. 1/2.	Mayenne.	1790	2 65
Idem, 462	*id.*	4 mc 48	12 l.	11 40	Bois à brûler 4 pieds 4 pouces.	Ruffec.	1790	2 83
Idem...........	*id.*	4 mc 18	9 l.	8 55	*Idem* 4 p.	Aubigny.	1790	2 25

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
Biollay, 462.. ..	la corde de 8 pieds de couche sur 4 de haut	4 mc 18	6 l.	5 70	Bois à brûler 4 p.	Sancoin.	1790	2 70
Idem	*id.*	3 mc 67	23 l.	21 85	*Idem* 3 p. 8 p.	Semur.	1790	12 30
Idem	*id.*	3 mc 67	29 l. 18 s.	28 40	*Idem* 3 p. 6 p.	Dreux.	1790	14
Idem........	*id.*	3 mc 67	9 l.	8 55	*Idem* 3 p. 6 p.	Romorantin.	1790	5
Idem...... ...	*id.*	3 mc 04	33 l.	31 35	*Idem* 4 p.	Beauvais.	1790	20 50
Idem.	*id.*	3 mc 67	47 l. 18 s.	45 50	*Idem* 3 p. 1/2.	Versailles.	1790	27
Idem... ...	*id.*	3 mc 67	10 l.	9 50	*Idem* 3 p. 1/2.	Mortagne.	1790	5 50
Idem...... ...	*id.*	4 mc 70	28 l.	26 60	*Idem* 4 p. 9 p.	Clamecy.	1790	12 50
Idem..	*id.*	4 mc 18	12 à 15 l.	12 82	*Idem* 4 p.	Mirecourt.	1790	6 30
Idem....... ..	*id.*	4 mc 18	21 l. 12 s.	20 51	*Idem* 4 p.	Paris.	1790	10
H. Marseille, VI, E. 306.	166 poids	33200k	581 l.	552	Bois de chêne blanc	Marseille.	1791	16 60
Bert. Lacabane, 331.	la corde	3 st 84	36 l. 10 s.	32 85	Bois.	Brétigny-sur-Orge (S.-et-O.)	1792	17 20
Arch. Nicolaï S...	la corde	4 st 283	25 l.	25	*Idem.*	Bléré (Cher)	1798	12
Bull. Corrèze, 255.	cercle	2 mc 40	17 l.	17	*Idem.*	Tulle (Corrèze).	1800	13 60

PRIX DU SCIAGE ET FAÇONNAGE DU BOIS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du stère.
Delav. Le Roulx, I, 52.	42 toises		3 écus 15 s.	30 02	Sciage de bois.	Tours.	1359	le mèt. carré 0 36
Idem........ ...	toise	1 m 94	2 s.	72	Autre.	*Idem.*	1359	0 37
Idem............	toise	1 m 94	1 s. 2 d.	42	Sciage de plancher.	*Idem.*	1359	0 21
Delav. Le Roulx, II, 222.	toise	1 m 94	2 s.	0 89	Sciage du bois.	*Idem.*	1379	0 45 le mèt. carré

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'epoque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du stère
H. Soissons, 341..	par somme(de bûches)	0m³822	12 d.	0 32	Mise du bois en corde.	Soissons.	1441	0 39
Beaurepaire, 263..	la moule	1 st 28	2 s.	0 65	Mise du bois en moule.	Évreux.	1443	0 52
Orléanais, 1862, 345.	par toise	1m 949	2 d.	0 04	Sciage.	Orléans.	1463	0 02 le mètre carré
Beaurepaire, 263..	1200pieds	388m80	2 l. 8 s.	12 68	Sciage de planche.	près Rouen.	1473	0 03 le mètre carré
Orléanais, 1862, 327.	millier	1.000 bûches	8 s. 7 d	2 25	Façon de bois de moule (sciage).	Orléans.	1483	0 23
Hanaüer, Études Alsace, II, 393.	—	stère	—	0 10	Sciage du bois.	Strasbourg.	1504	0 10 le mètre carré
Orléanais, 1862, 345.	100 toises	194m 9	1 l.	3 92	Prix du sciage du bois.	Orléans.	1513	0 02 le mètre carré
Idem, 346.......	toise	1m 949	3 d.	0 04	*Idem.*	*Idem.*	1522	0 02
Idem............	toise	1m 949	1 s. 8 d.	0 20	Sciage.	*Idem.*	1591	0 10
Hanaüer, II, 393..		stère		0 25	Façon du bois.	Colmar.	1623	0 25
Rambervillers, CC, 74.	la toise	1 94	6 s.	0 62	Sciage du bois.	Rambervillers (Lorraine).	1630	0 31 le mèt.
Hanaüer, II, 393..		stère		0 39	Façon du bois.	Munster.	1672	0 39
Idem		stère		0 19	*Idem.*	Thiérenbach.	1709	0 19
Dupré Saint-Maur.	par corde	3 st 84	18 s.	1 10	Mise du bois en corde.	près Paris.	1709	0 28
Idem	la corde	3 st 84	1 l. 8 s.	1 70	*Idem.*	*Idem.*	1719	0 44
Idem	par corde	3 st 84	1 l. 15 s.	2 13	*Idem.*	*Idem.*	1721	0 55
Hanaüer, II, 393 .		stère	—	0 20	Façon du bois.	Alsace.	1764	0 20
Biollay, 59... ...	la voie	1 st 91	10 s. à 1 l. 10 s.	0 95	Pour sciage de bois.	Paris.	1790	0 50
Idem	la corde	3 st 84	1 l. 4 s.	1 08	*Idem.*	Versailles.	1790	0 28

PRIX DES FAGOTS, COTRETS, BOURRÉES.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent.
Thor. Rogers, I, 454.	le 100	1 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1261-1270*	*3 48*
Blancard, Monnaies Provence, p. 363.	la charge (122 kil.)	12 den. prov. = 0 93	Sarmens.	Digne (Provence).	1264	(7 f. 60 les 100 k.)
Idem............	la charge (122 kil.)	20 den. prov. = 1 56	*Idem.*	Sisteron (Provence).	1264	(12 fr. 70 les 100 k.)
Thor. Rogers, I, 454.	le 100	1 *shill.* 11 3/4	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1271-1280*	*6 88*
Idem............	le 100	2 *shill.* 7 3/4	*Idem.*	*Idem.*	*1281-1290*	*9 20*
Idem............	le 100	2 *shill.* 7 1/2	*Idem.*	*Idem.*	*1291-1300*	*9 13*
Idem, ...	le 100	2 *shill.* 6 3/4	*Idem.*	*Idem.*	*1301-1310*	*8 10*
Idem............	le 100	2 *shill.* 7 1/2	*Idem.*	*Idem.*	*1311-1320*	*8 17*
Idem............	le 100	2 *shill.* 6 1/2	*Idem.*	*Idem.*	*1321-1330*	*11 17*
Historiens France, 102.	cent	2 s. 2 d.	Fagots.	Environs de Paris.	1328	1 32
Thor. Rogers, I, 454.	le 100	2 *shill.* 11 p. 1/2	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1331-1340*	*9 35*
Idem............	le 100	2 *shill.* 7 p. 1/4	*Idem.*	*Idem.*	*1341-1350*	*7 83*
Hanaüer, II, 401..	cent		Fagots.	Strasbourg.	1351-1375	2 45
Thor. Rogers, I, 454.	le 100	5 *shill.* 6 p.	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1351-1360*	*15 28*
Idem............	le 100	2 *shill.* 7 p. 1/2	*Idem.*	*Idem.*	*1361-1370*	*7 29*
Delav. Le Roulx. I, 334.	225 fagots	1 l. 1 s. 7 d. valant 9 f. 60.	Fagots.	Tours.	1364	4 26
Nord, B. 3257.	le cent	4 s.	Cotrets.	Bar (Lorraine).	1370	1 78
Thor. Rogers, I, 454.	le 100	2 *shill.* 6 p. 1/2	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1371-1380*	*7 06*
Idem............	le 100	2 *shill.* 4 p.	*Idem.*	*Idem.*	*1381-1390*	*6 48*
M. Dijon, 256.....	cent	20 s.	Fagots.	Senlis (Oise).	1384	8 90
Idem, 245........	cent	12 s. 6 d.	Cotrets.	Corbeil près Paris.	1384	5 56

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent.
M. Dijon, 245.. ..	cent	7 s. 6 d.	Bourrées.	Corbeil près Paris.	1384	3 33
H. Soissons, 323..	cent	12 s.	Fagots.	Soissons.	1390	4 49
Soc. Laon, p. 62 .	cent	4 s. 4 d.	*Idem*	Bruyères (Aisne).	1390	1 62
Thor. Rogers, I, p. 454.	cent	2 *shill.* 10 p.	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1391-1400*	*7 88*
Ménagier, II, 113.	le cent	13 s.	Cotrets de Bourgogne.	Paris.	1393	4 82
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	8 *shill.* 2 p. 1/2	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1401-1410*	*22 62*
Hanaüer, II, 401..	cent		Fagots.	Strasbourg	1401-1425	1
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	8 *shill.* 3 p. 1/2	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1411-1420*	*18 23*
Orléanais, 1862, 330.	cent	8 s. 9 d.	Fagots.	Orléans.	1413	2 99
Dupré Saint-Maur	cent	2 l.	Cotrets.	près Paris.	1414	13 70
Orléanais, 1862, 330.	cent	5 l. 10 d.	Fagots.	Orléans.	1415	1 99
Ord. Roy, 29 nov. 1418.	cent	16 s.	Cotrets.	Paris.	1418	5 48
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	8 *shill.* 1 p.	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1421-1430*	*17 78*
Orléanais, 1862, 330.	cent	11 s. 8 d.	Fagots.	Orléans.	1425	3 98
Hanaüer, II, 401..	cent		*Idem.*	Strasbourg.	1426-1450	4 70
Dupré Saint-Maur.	cent	1 l. 4 s	Cotrets.	près Paris.	1427	7 83
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	8 *shill.* 3 p. 3/4	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1431-1440*	*18 26*
Orléanais, 1862, 330.	10 erres val. 69 hect.	12 s. 6 d. valant 4 07	Fagots.	Orléans.	1435	(6 fr. le stère)
Idem...........	cent	11 s. 11 d.	*Idem.*	*Idem.*	1435	3 88
Idem...........	cent	12 s. 6 d.	*Idem.*	*Idem.*	1439	4 07
Beaurepaire, 390..	cent	4 s. à 6 s.	Bourrées.	Rouen.	1439	1 62
Idem..........	cent	9 s.	Fagots (grands).	*Idem.*	1440	2 93
Idem...........	cent	2 s.	Fagots (petits).	*Idem.*	1440	0 65
Orléanais, 1862, 330.	cent	10 s. 7 d. à 7 s. 6 d.	Fagots.	Orléans.	1441	2 94

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	7 *shill.* 11 p.	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1441-1450*	*17 42*
Orléanais, 1862, 330.	cent	7 s. 6 d.	Fagots.	Orléans.	1443	2 44
Delisle, 622.....	millier (pes.) contenant 80 fagots	16 s. 6 d. valant 5 38	*Idem.*	Roumare (Normandie).	1445	6 72
Beaurepaire, 390..	millier	45 s. à 4 l. 5 s. valant de 12 72 à 24 12	Bourrées.	Rouen.	1446	1 84
Orléanais, 1862, 330.	cent	9 s. 2 d.	Fagots.	Orléans.	1448	2 61
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	8 *shill* 3 p. 1/2	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1451-1460*	*18 23*
Beaurepaire, 390.	cent	6 s. 8 d.	Fagots (grands).	Rouen.	1452	1 88
Idem........	cent	1 s. 6 d.	Fagots (petits).	*Idem.*	1452	0 42
Orléanais, 1862, 330.	cent	3 s. 6 d.	Fagots (pris en forêt).	Orléans.	1453	0 99
Épinal CC. 11....	64 fagots	4 s. val. 1 13	Fagots (pour un bûcher).	Épinal.	1455	1 75
Beaurepaire, 390..	cent	4 s. 4 d.	Bourrées.	Rouen.	1455	1 22
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	7 *shill.* 4 p.	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1461-1470*	*12 85*
Orléanais, 1862, 330.	cent	10 s. 10 d.	Fagots.	Orléans.	1461	2 86
Idem............	cent	5 s. 5 d.	*Idem.*	Orléans.	1464	1 41
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	8 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1471-1480*	*14*
Orléanais, 1862, 330	cent	1 l. 3 s. 9 d. à 12 s. 6 d.	Fagots.	Orléans.	1475	4 75
Beaurepaire, 391..	cent	6 s.	Fagots grands.	Rouen.	1475	1 57
Idem............	cent	1 s. 4 d	Fagots petits.	*Idem.*	1475	0 34
Hanaüer, II, 401..	cent		Fagots.	Strasbourg.	1476-1500	3 90
Orléanais, 1862, 330.	cent	5 s.	*Idem.*	Orléans.	1477	1 31
Beaurepaire, 390..	cent	3 s.	Bourrées.	Rouen.	1477	0 78
Nord, B., 3378....	le cent	10 s. parisis	Fagots.	Flandres.	1480	3 26

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent.
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	8 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1481-1490*	*14*
Joubert, Craon, p. 380.	le cent	10 s.	Fagots.	Craon (Mayenne).	1482	2 64
Doubs, B., 188....	millier	10 florins val. 35 fr.	Fascines (ou fagots, bourrées) de bois *feuillu.*	Salins (Franche-Comté).	1485	3 50
Idem	millier	9 florins val. 31 fr. 50	Fascines ou fagots de sapin.	*Idem.*	1485	3 15
Nantes, CC., 260.	le cent	5 s. 10 den. bretons	Fagots.	Nantes.	1485	1 90
Thor. Rogers, IV, p. 388.	le cent	7 *shill.* 4 p. 1/4	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1491-1500*	*12 95*
Orléanais, 1862, 330.	cent	11 s. 3 d.	Fagots.	Orléans.	1497	2 60
H. Soissons, 372..	le cent	3 s.	Bourrées.	Soissons.	1500	0 69
Thor. Rogers, IV. 388.	le cent	6 *shill* 11 p. 1/2	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1501-1510*	*12 22*
Orléanais, 1862, 330.	cent	1 s. 6 d.	Fagots secs.	Orléans.	1502	0 34
Thor. Rogers, IV, 330.	le cent	8 *shill.* 1 p.	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1511-1520*	*14 15*
Orléan., 1862, 330.	cent	3 s. 1 d.	Fagots.	Orléans.	1513	0 59
H. Soissons, 385..	cent	4 s.	Bourrées.	Soissons.	1514	0 78
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	8 *shill.* 0 1/2	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1521-1530*	*14 07*
Hanaüer, II, 401..	cent		Fagots.	Strasbourg.	1526-1550	2 07
Rambervillers, CC. 11.	vingt	3 *francs* 7 gros valant 4 66	*Idem.*	Rambervillers (Lorraine).	1529	23 30
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	7 *shill.* 11 1/2	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1531-1450*	*12 57*
Idem	le cent	10 *shill.* 0 1/2	*Idem.*	*Idem.*	*1541-1550*	*18 25*
Orléanais, 1862, 330.	cent	1 l. 5 s.	Fagots.	Orléans.	1545	4 17
Idem..........	cent	1 l. 10 s.	Fagots et bourrées.	*Idem.*	1549	5 01
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	12 *shill.* 10 p. 1/2	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1551-1560*	*16 99*

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent
Rambervillers, CC. 14.	cent	1 franc	Fagots.	Rambervillers (Lorraine).	1552	1 11
Orléanais, 1862, 331.	cent	1 l. 7 s.	Bourrées.	Orléans.	1553	4 50
Rambervillers, CC. 16.	cent	3 gros	Fagots.	Rambervillers (Lorraine).	1555	0 27
Orléan., 1862, 331	pièce	4 d. val. 0 05	*Idem.*	Orléans.	1560	5
Dupré Saint-Maur.	cent	14 s.	*Idem.*	Paris.	1560	2 33
Thor. Rogers, IV, 388.	le cent	15 *shill.* 2 p. 1/2	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1561-1570*	*19*
Dupré Saint-Maur.	cent	1 l. 4 s. à 2 l. 5 s.	Cotrets.	Paris.	1562	5 35
H. Soissons, 449..	cent	11 s.	Petits cotrets de genièvre.	Soissons	1563	1 70
Orléan., 1862, 331.	cent	1 l. 18 s. 6 d	Bourrées.	Orléans.	1565	5 97
Ord. Roy. maximum.	cent	1 l. 10 s.	Cotrets.	Paris.	1567	4 66
Idem	cent	1 l. 5 s.	Fagots.	*Idem.*	1567	3 89
Idem	cent	1 l.	Bourrées.	*Idem.*	1567	3 11
Dupré Saint-Maur.	cent	3 l. 10 s. à 6 l. 5 s.	Cotrets.	*Idem.*	1568	14 37
Idem	cent	2 l. 10 s.	*Idem.*	*Idem.*	1569	7 77
Orléan., 1862, 331.	cent	1 l. 16 s.	Bourrées.	Orléans.	1570	5 56
Thor. Rogers, IV. 388.	le cent	17 *shill.* 9	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1571-1580*	*22 15*
Orléan., 1862, 331.	cent	1 l. 14 s. 2 d. à 1 l. 5 s.	Bourrées.	Orléans.	1572	4 59
Idem	cent	1 l. 18 s.	*Idem.*	*Idem.*	1574	5 47
Hanauer, II, 401..	cent		Fagots.	Strasbourg.	1576-1600	2 68
Guyot, Paysan, 68.	le cent		*Idem.*	Lorraine.	1576-1600	2 30
Rambervillers, CC. 27.	cent	2 *francs*	*Idem.*	Rambervillers (Lorraine).	1577	1 92
Orléan., 1862, 331.	millier	8 l. val. 23 04	*Idem.*	Orléans.	1579	2 30
Idem	cent	1 l. 10 s.	Javelles (fagots).	*Idem.*	1581	3 85
H. Chartres, I, L. 166.	chaque	4 d. val. 0 04	Fagots de genièvre (pour desinfecter).	Chartres.	1582	4

SOURCES DES PRIX ET CENSURE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent.
Thor. Rogers, V, p. 399.	le cent	19 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1585*	*23 75*
Orléan., 1862, 331.	cent	1 l. 15 s.	Bourrées.	Orléans.	1585	4 50
Idem	cent	1 l. 14 s.	*Idem.*	*Idem.*	1588	4 37
Dr Puech., 558..	canne(de 4 st.)	10 à 11 s.	Sarments (bourrées)	Nîmes.	1590	(0 42 le mèt. cube)
Idem., 275	charrette à 3 chevaux (1 500 k. ?)	3 l. val. 7 71	Bourrées à chauffer le four.	*Idem.*	1590	(5 15 les 1.000 kil.)
Nord, B. 2746	pièce	1 s. val. 0 15	Fagots.	Bruxelles (Flandres)	1594	15
Orléan., 1862, 331.	cent	1 l. 4 s.	Bourrées.	Orléans.	1596	3 08
Thor. Rogers, V, 399.	cent	20 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1597*	*25*
Orléan., 1862, 331.	cent	1 l. 4 s.	Bourrées.	Orléans.	1599	3 08
Dupré Saint-Maur.	le cent	1 l. 10 s.	Fagots.	Paris.	1600	3 85
Guyot, Paysan 68	le cent		*Idem.*	Lorraine.	1601-1625	1 70
A. Hôtel-Dieu, CCCXXXIV, p. 1452.	le 100	1 écu	*Idem.*	Paris.	1601	7 71
Orléan., 1862, 331.	cent	1 l. 5 s.	Bourrées.	Orléans.	1601	3 21
Gard, G. 1095	chaque	1 s. = 0 11	Fagot de bois de tamaris).	Aiguemortes (Gard).	1602	11
Orléan., 1862, 331.	cent	1 l. 7 s. 6 d.	Bourrées.	Orléans.	1603	3 28
Thor. Rogers, V, 399.	le cent	25 *shill*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1606*	*31 25*
Orléan., 1862, 331.	cent	1 l 8 s.	Bourrées.	Orléans.	1607	3 34
H. Soissons, 497..	millier	12 l. 10 s. = 29 87	Fagots.	Soissons.	1611	2 98
Idem, 499	cent	42 s.	*Idem.*	*Idem.*	1613	4 93
Orléan., 1862, 330.	cent	1 l. 15 s.	Bourrées.	Orléans.	1616	3 63
Thor. Rogers, V, 399.	le cent	14 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1616*	*17 50*
Dupré Saint-Maur.	le cent	3 l. 12 s.	Fagots.	Paris.	1617	7 48
Agen, FF. 70	le cent	40 à 50 s.	*Idem.*	Agen.	1617	4 67
H. Soissons, 504.	millier	20 l = 41 60	*Idem.*	Soissons.	1620	4 16

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉ DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent.
H. Gironde, VII, E. 10.	le cent	3 l. 18 s.	Fagots.	Bordeaux.	1620	8 11
H. Soissons, 507..	millier	32 l. 6 s. = 66 50	*Idem.*	Soissons.	1624	6 65
Bert.-Lacabane, 331.	le cent	6 l. 10 s.	Bourrées de fagots.	Brétigny-sur-Orge.	1624	13 52
Dupré Saint-Maur.	le cent	4 l. 10 s.	Cotrets.	Paris.	1625	9 36
Guyot, Paysan, 68.	le cent		Fagots.	Lorraine.	1626-1650	1 70
Hanaüer, II, 401..	le cent		*Idem.*	Strasbourg.	1626-1650	3 99
Thor. Rogers, V, 399.	le cent	39 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1627*	*48 75*
Orléan., 1862, 331	le cent	3 l.	Bourrées.	Orléans.	1627	6 24
H. Soissons, 511..	le cent	52 s.	Fagots.	Soissons.	1628	5 30
Orléan., 1862, 331.	le cent	3 l.	Bourrées.	Orléans.	1629	6 24
H. Soissons, 512,.	millier	25 l. 2 s = 52 20	Fagots.	Soissons.	1629	5 22
Arch. Nat. AD +. Ordon. M.	le cent	3 l. 5 s.	*Idem.*	Paris.	1629	6 75
Orléan., 1862, 331.	cent	3 l. 10 s.	Bourrées.	Orléans.	1631	7 28
Gard, H. 619.....	quintal (de 41 k. 4)	5 s. 6 d.	Sarments (à brûler).	Nîmes (Gard).	1631	(13 60 les 1.000 kil.)
Fournier, IX, 55..	le cent	7 l. 10 s.	Fagots (pelarts).	Entre Rambouillet et Epernon.	1633	15 60
Idem............	le cent	4 l.	Fagots (non pelés).	*Idem.*	1633	8 32
H. Soissons, 517 .	cent	55 s.	Fagots.	Soissons.	1635	5 61
Orléan., 1862, 331.	cent	3 l.	Bourrées.	Orléans.	1635	6 24
Thor. Rogers, V, 399.	le cent	26 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1639*	*32 50*
Pap. Cantilly......	le cent	5 l.	Fagots.	Saint-James.	1639	9 20
Grouchy, Hist. Paris.	le cent	6 l.	*Idem.*	France.	1639	11 04
Orléan., 1862, 331.	cent	3 l.	Bourrées.	Orléans.	1640	5 52
Arch. Nat. AD +. Ordon. M.	la voie de 1 st. 92	9 l. 10 s. val. 17 48	Fagots.	Paris.	1641	(9 fr. le m. cube.
Idem............	la voie de 1 st. 92	11 l. 6 s. val. 20 79	Cotrets de hêtre.	*Idem.*	1641	(10 f 80 le m. cube.)

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent.
H. Soissons, 526	millier	40 l. val. 72 80	Fagots.	Soissons.	1643	7 28
A. Saintonge, XI. 392.	le millier	44 l. = 80 08	*Idem.*	Saintes.	1643	8 08
H. Soissons, 449 ,	le cent	30 s.	Fagots de genièvre	Soissons.	1647	2 73
Idem, 531	le cent	4 l.	Fagots.	*Idem.*	1648	7 28
H. Tournus, E. 9.	le millier	12 l. 9 s = 22 65	*Idem.*	Tournus (Bourgogne.)	1648	2 26
Thor. Rogers, V, 399.	le cent	28 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1649*	*35*
Félice, p. 108	le cent	10 l.	Fagots, bois de chêne.	Mer (Orléan.)	1651	16 30
Guyot, Paysan, 68.	le cent		Fagots.	Lorraine.	1651-1675	2 67
Lot-et-Garonne, Gontaut, CC. 9.	la pièce	1 s.	*Idem.*	Gontaut (Languedoc).	1653	8
H. Tournus, E. 19	le millier	30 l. = 48 90	*Idem.*	Tournus (Bourgogne).	1653	4 89
H. Soissons, 537.	le cent	4 l.	*Idem.*	Soissons.	1655	6 52
Thor. Rogers, V, 399.	le cent	19 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1657*	*23 75*
H. Soissons, 544..	le cent	4 l.	Fagots.	Soissons.	1666	6 52
Dupré Saint-Maur.	le cent	8 l. 6 s.	Cotrets.	près Paris.	1670	13 52
Thor. Rogers, V, 399.	le cent	21 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1671*	*26 25*
H. Soissons, 549..	cent	105 l.	Fagots.	Soissons.	1671	8 55
Hanauer, II, 401..	le cent		*Idem.*	Strasbourg	1676-1700	4 71
Orléan , 1862, 331.	millier	45 l = 66 60	Bourrées.	Orléans.	1676	6 66
Bert. Lacabane, 99.	le cent	100 s.	Fagots.	Brétigny-sur-Orge (S.-et O.)	1681	7 40
Idem	le cent	50 s.	Bourrées.	*Idem.*	1681	3 70
Thor. Rogers, V, 399	le cent	20 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1682*	*25*
Orléan., 1862, 331.	cent	7 l. 15 s.	Cotrets.	Orléans.	1683	11 47
Idem	cent	10 l. 5 s.	Fagots.	*Idem.*	1688	15 16
Idem	cent	8 l. 5 s.	Cotrets.	*Idem.*	1690	12 20
Thor. Rogers, V, 399.	le cent	35 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1690*	*43 75*

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent.
Dupré Saint-Maur.	le cent	15 l.	Fagots.	Tours.	1690	22 20
Idem	le cent	7 l. 10 s.	Cotrets.	près Paris.	1690	11 10
H. Soissons, 557..	cent	4 l. 10 s.	Fagots.	Soissons.	1694	6 66
Boulogne, 671 ...	le cent	13 l.	*Idem.*	Boulogne-sur Mer.	1695	19 24
Thor. Rogers, V, 399.	le cent	20 *shill.*	*Fagots.*	*Angleterre.*	*1697*	25
Orléan., 1862, 331.	cent	18 l. 15 s.	Fagots.	Orléans.	1698	27 75
Idem	cent	8 l.	Cotrets.	*Idem.*	1698	11 84
H. Soissons, 559 .	cent	100 s.	Fagots.	Soissons.	1699	7 40
Hanaüer, II, 401..	le cent		*Idem.*	Strasbourg.	1701-1725	5 64
Guyot, Paysan, 68.	le cent		*Idem.*	Lorraine.	1701-1725	1 50
H. Lyon, (Char.) B. 159.	le cent	6 l. 10 s. à 7 l. 16	*Idem.*	Saint-Trivier (Bresse).	1702	8 66
Dupré Saint-Maur.	le cent	7 l.	*Idem.*	près Paris.	1704	8 54
Orléan., 1862, 331.	cent	9 l.	Cotrets.	Orléans.	1709	10 98
H. Soissons, 562..	cent	4 l. 15 s.	Fagots.	Soissons.	1710	5 79
Dupré Saint-Maur.	le cent	5 l. 10 s.	Bourrées.	près Paris.	1713	6 71
Idem	le cent	17 l. 10 s.	Cotrets.	*Idem.*	1714	21 35
H. Soissons, 598..	cent	6 l.	Fagots.	Soissons.	1715	7 32
Orléan., 1862, 331.	millier	130 l. = 158 60	*Idem*	Orléans.'	1717	15 86
Idem.............	cent	8 l.	Cotrets.	*Idem.*	1717	9 76
Boulogne, 671....	le cent	20 l.	Fagots.	Boulogne-sur Mer.	1718	24 40
H. Tournus, E. 105.	le cent	2 l. 1 s.	*Idem.*	Tournus.	1718	2 50
Dupré Saint-Maur.	le cent	6 l. 5 s.	Bourrées.	près Paris.	1719	7 68
Orléan., 1862, 331.	cent	13 l.	Fagots.	Orléans.	1720	15 86
Boulogne, 110....	le cent	2 l. 7 s.	*Idem.*	Boulogne-sur Mer.	1725	2 86
Guyot, 68........	le cent		*Idem.*	Lorraine.	1726-1750	3 50
Boulogne, 113....	le cent	5 l.	*Idem.*	Boulogne-sur Mer.	1729	4 75
Orléan., 1862, 331.	cent	16 l.	Cotrets.	Orléans.	1729	15 20

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉ DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent.
Boulogne, 138....	le cent	1 l. 5 s. à 6 l.	Fagots.	Boulogne-sur Mer.	1731	3 44
Idem, 145........	le cent	17 l.	Fagots (de choix).	*Idem*.	1731	16 15
Seine-et-Oise, E. 4964.	le cent	16 l.	Fagots de saule.	Bougival.	1736	15 20
Montaugé, 24.....	le cent	2 l.	Fagots (de levée).	pr. Toulouse.	1738	1 90
Idem	le cent	5 l.	Fagots (de coupe).	*Idem*.	1738	4 75
Dupré Saint-Maur.	le cent	6 l. 10 s.	Bourrées de taillis.	près Paris.	1739	6 17
Idem............	le cent	12 l.	Bourrées d'aubier	*Idem*.	1739	11 40
Orléan., 1862, 331	le cent	15 l. à 17 l. 5 s.	Fagots.	Orléans.	1740	15 31
Idem............	le cent	18 l.	Cotrets.	*Idem*.	1740	17 10
Idem............	le cent	10 l.	Cotrillons.	*Idem*.	1740	9 50
Dupré Saint-Maur.	le cent	11 l. 13 s.	Cotrets.	près Paris.	1740	11 06
Hérault, C. 2709..	le cent	15 s.	Fagots.	Mende.	1747	0 70
Bull. Corrèze, 40	le cent	15 l.	*Idem*.	Tulle (Limousin).	1750	14 25
Orléan., 1862, 332.	le cent	16 à 14 l. 10 s.	*Idem*.	Orléans.	1750	14 48
Idem............	le cent	18 l.	Cotrets.	*Idem*.	1750	17 10
Hanaüer, II, 401..	le cent		Fagots.	Strasbourg.	1751-1775	8 15
H. Soissons, 571..	le cent	9 l.	*Idem*.	Soissons.	1753	8 55
Calvados, C. 2368.	le cent	30 l.	*Idem*.	Calvados.	1755	28 50
Idem............	le cent	25 l.	*Idem*	*Idem*.	1756	23 75
H. Soissons, 663..	cent	91 10 s.	*Idem*.	Soissons.	1756	9 02
Calvados, C. 2388.	le cent	17 l. 10 s.	Cotrets.	Caen.	1757	16 62
Idem............	le cent	32 l.	Bûches.	*Idem*.	1757	30 40
Boulogne, 217....	le cent (cent pesant)	12 s. = 0 54	Fagots.	Boulogne-sur Mer.	1760	(10 fr. 80 les 1000k.
H. Tournus, E. 217	le cent	7 l. 10 s.	*Idem*.	Tournus (Bourgogne).	1774	7 12
Boulogne, 253....	la botte	7 s. = 0 31	Épines.	Boulogne-sur Mer.	1764	(100 bottes 31 fr.)
Idem, 384	la botte	21 l.	*Idem*.	*Idem*.	1774	19 95
Hanauer, II, 401	le cent		Fagots.	Strasbourg.	1776-1800	10 66
Guyot, Paysan, 68.	le cent		*Idem*.	Lorraine.	1776-1800	5 30

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉ DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent
Indre, H. 289...	le cent	25 l.	Fagots.	Meobecq (Indre).	1779	23 75
H. Mézières, E. 62.	le cent	16 l.	*Idem.*	Mézières.	1780	15 20
H. Soissons, 718..	le cent	11 l.	*Idem.*	Soissons.	1780	10 45
Beauchet-Filleau..	le cent	7 l. 7 s.	*Idem.*	Chef-Boutonne.	1781	7
Agen, GG. 197....	le cent	15 l.	*Idem.*	Agen.	1783	14 25
Lefort, I, 61....	les 160	12 l. 10 s. = 11 87	Cotrets hêtres.	Rouen.	1784	7 38
Idem	*Idem*	11 l. 10 s = 10 87	Cotrets chêne.	*Idem.*	1784	7 08
Idem	*Idem*	8 l. 17 s. = 8 40	Cotrets bois blanc.	*Idem.*	1784	5 25
Idem	les cent	17 l. 10 s.	Fagots hêtre.	*Idem.*	1784	16 62
Idem	les cent	16 l. 10 s.	Fagots chêne.	*Idem.*	1784	15 67
Boulogne, 518....	le cent	28 l.	Fagots.	Boulogne-sur Mer.	1784	26 60
Lefort, I, 61......	le cent	13 l. 17 s.	Fagots bois blanc	Rouen.	1784	13 15
H. Soissons, 724..	le cent	13 l.	Fagots.	Soissons.	1785	12 35
Du Chatellier.....	le cent	10 l.	*Idem.*	Beaumont-le-Saucy.	1785	9 50
Boulogne, 564....	le cent	26 l.	*Idem.*	Boulogne sur Mer.	1787	24 70
H. Soissons, 731..	cent	15 l. 10 s.	*Idem.*	Soissons.	1787	14 72
Montaugé, 24.....	cent	5 l. 5 s.	Fagots de levée.	pr. Toulouse.	1788	5 00
Idem	cent	13 l.	Fagots de coupe.	*Idem.*	1788	12 35
Calvados, C. 2753.	le cent	36 à 42 l.	Fagots.	Saint-Lô.	1788	37 05
Maine-et-Loire, GG.	la pièce	12 à 14 s = 0 61	Bourrées.	Bouchemaine (Anjou).	1788	61
H. Tournus, E. 249.	le millier	96 l. = 91 20	Fagots.	Tournus (Bourgogne).	1789	9 12
Indre, H. 740.....	le cent	3 l.	*Idem.*	Cordeliers des Plaix	1789	2 85
Biollay, 463......	le millier	9 l. 9 s. 6 d. = 9	*Idem.*	Valence.	1790	0 90
Idem	le cent	18 s.	*Idem.*	*Idem.*	1790	0 85
Idem	le cent	20 l.	Cotrets.	Saint-Denis.	1790	19

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉ DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du cent.
Beaurepaire Statist. 1789, 37.	la pièce	2 s. = 0 09	Fagots.	Gonneville. (Seine-Infér.)	1790	9 50
Bert-Lacabane, 321.	le cent	19 l. 12 s.	*Idem.*	Brétigny-sur-Orge.	1792	18 61
Arch. Nicolaï, S .	le cent	30 l.	Cotrets.	Bleré (Cher).	1798	30
Bull. Corrèze, 255.	pièce	0 fr. 15	Fagot.	Tulle (Limousin).	1800	15

PRIX DU CHARBON DE BOIS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
Thor. Rogers, I, 454.	quarter	370 l. (mes. comble)	*0 s. 3 p. 3/4*	*1 08*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1261-1270*	*0 29*
Idem............	quarter	370 l.	*0 s. 8 p.*	*2 32*	*Idem.*	*Idem.*	*1271-1280*	*0 62*
Idem.............	quarter	370 l.	*0 s. 7 p. 1/2*	*2 17*	*Idem.*	*Idem.*	*1281-1290*	*0 58*
Idem............	quarter	370 l.	*0 s. 5 p. 1/4*	*1 52*	*Idem.*	*Idem.*	*1291-1300*	*0 41*
Dupré Saint-Maur.	charretée	55 hl. 5	15 s.	12	Charbon.	près Paris.	1295	0 21
Thor. Rogers, I, 454.	quarter	370 l.	*0 s. 6 p.*	*1 56*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1301-1310*	*0 42*
Idem........... .	quarter	370 l	*0 s. 8 p. 1/2*	*2 21*	*Idem.*	*Idem*	*1321-1330*	*0 59*
H. Saint-Jacques, L. 74.	le sac	208 l	4 s.	2 45	Charbon.	Paris.	1322	1 17
Thor. Rogers, I, 454.	quarter	370 l.	*0 s. 6 p. 1/4*	*1 62*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1331-1340*	*0 43*
Idem............	quarter	370 l.	*0 s. 6 p. 3/4*	*1 68*	*Idem.*	*Idem.*	*1341-1350*	*0 45*
Idem............	quarter	370 l.	0 *s. 8*	*1 84*	*Idem.*	*Idem.*	*1351-1360*	*0 49*

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
Nord, B. 3249....	le van	422 l.	5 s.	1 81	Charbon.	Bar* (Lorraine).	1354	0 50
Thor. Rogers, I, 454.	quarter	370 l.	*0 s. 10 1/4*	*2 37*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1361-1370*	*0 64*
Cibrario, II, 306..	le sac	4 hl.44	*1 florin*	*11 87*	*Charbon.*	*Constantinople.*	*1366*	*2 67*
Thor. Rogers, I, 454.	quarter	370 l. (mes. comble)	*0 s. 10*	*2 32*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1371-1380*	*0 62*
Cibrario, II, 310..	le grand sac	130 l.	1 s. de Savoie 6 d.	1 34	Charbon.	Savoie.	1381	1
M. Dijon, 1858, 246.	setier	416 l.27	5 s.	2 22	*Idem.*	Corbeil près Paris.	1384	0 53
Idem, 257......	mande	1 hl.72	3 s. 4 d.	1 48	*Idem.*	Compiègne.	1384	0 86
Idem, 257........	sac	1 hl.72	2 s. 6 d.	1 11	*Idem.*	*Idem.*	1384	0 64
Idem, 265........	sac	2 hl.08	9 s.	4	*Idem.*	Beauté près Paris.	1384	1 92
Idem, 287........	sac	2 hl.06	10 d.	0 37	*Idem.*	Dijon.	1385	0 18
Idem, 289........	van	4 hl.12	1 s. 8 d.	0 63	*Idem.*	*Idem.*	1385	0 15
H. Chartres, I, E. 25.	le cent (pesant)	220 lit.	20 den.	0 61	Charbon (pris au bois).	Chartres.	1386	0 27
H. Soissons, 323..	sac	175 l.	1 s.	0 37	Charbon de bois.	Soissons.	1390	0 21
Thor. Rogers, I, 454.	quarter	370 l.	*0 s. 10 p. 1/4*	*2 37*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1391-1400*	*0 64*
Ménagier, II, 113.	le sac	208 lit.	5 s.	1 87	Charbon.	Paris.	1393	0 90
Douet d'Arq H. 316.	somme	333 lit.	6 s. 4 d.	2 32	*Idem.*	*Idem.*	1397	0 70
Idem, H. 316.....	banne	500 lit.	4 s.	1 50	*Idem.*	Mehun-sur-Yèvre (Berry)	1397	0 30
Beaurepaire, 391..	somme	1.040 l	12 s.	4 49	*Idem.*	Rouen.	1400	0 40
Aube, G. 418.....	sac	138 l.	1 s.	0 37	*Idem.*	Saint-Lyé près Troyes	1405	0 26
Delisle, 620	somme (40 saquets)	1.040 l.	10 s.	3 75	*Idem.*	Monville (Normandie).	1405	0 36
Orléan., 1862, 332.	sac	1 hl.34	1 s. 3 d.	0 46	Charbon de bois.	Orléans.	1409	0 34
Thor. Rogers, IV,	le load	28 hl.	*8 s.*	*17 60*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1411-1420*	*0 62*
Orléan., 1862, 332	sac	1 hl.34	1 s. 15 d.	0 76	Charbon de bois.	Orléans.	1411	0 56

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol
Beaurepaire, 391..	somme (40 sacs)	1.040 l.	10 s.	3 42	Charbon.	Rouen.	1413	0 34
Dupré Saint-Maur.	sac	208 l 13	15 s.	5 13	*Idem.*	près Paris.	1414	2 46
Orléan., 1862, 332	sac	1 hl. 34	2 s. 6 d.	0 85	Charbon de bois.	Orléans.	1417	0 63
Dupré Saint-Maur.	sac	208 l 13	13 s.	4 45	Charbon.	près Paris.	1418	2 14
Orléan , 1862, 332.	sac	1 hl. 34	3 s. 4 d. à 1 s. 10 d.	1 13 à 0 62	Charbon de saule.	Orléans.	1419	0 65
Hanaüer, II, 401..		hectol.			Charbon.	Strasbourg.	1426-1450	0 32
Orléan., 1862, 332.	sac	1 hl. 34	7 s. 6 d.	2 44	Charbon de bois	Orléans.	1428	1 82
Thor. Rogers, IV, 388.	le load	28 hl.	*8 s. 3 p.*	*18 14*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1431-1440*	*0 64*
Orléan., 1862, 332.	sac	1 h. 34	1 s. 5 d.	0 45	Charbon de bois.	Orléans.	1434	0 33
Beaurepaire, 391..	baril	122 l.	2 s. 6 d.	0 81	Charbon.	Rouen.	1441	0 66
Thor. Rogers, IV, 388.	le load	28 hl.	*7 s. 4 p. 1/4*	*16 16*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1441-1450*	*0 57*
Orléan., 1862, 332	sac	1 hl. 34	1 s. 8 d.	0 53	Charbon de bois.	Orléans.	1444	0 39
Beaurepaire.. ...	somme (40 sacs)	1.040 l	5 s.	1 42	Charbon.	Rouen.	1446	0 14
Idem, 391.........	baril	122 l.	18 d.	0 41	*Idem.*	*Idem.*	1447	0 33
Nantes, CC. 242..	somme	333 l.	3 s. 9 d bretons	1 31	*Idem.*	Nantes.	1448	0 39
A. Saintonge, IV, 61.	sac	102 l.	4 s. 2 d	1 17	*Idem.*	Saintes.	1450	1 15
Thor. Rogers, VI, 388.	le load	28 hl	*7 s. 4 p. 1/4*	*17 16*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1451-1460*	*0 62*
Orléan., 1865, 332.	sac	1 hl. 34	1 s. 3 d.	0 35	Charbon de bois.	Orléans.	1453	0 26
Beaurepaire, 391 .	somme (40 sacs)	1 040 l.	3 s. 11 d.	1 10	Charbon.	Rouen.	1454	0 11
Thor. Rogers, IV, 388.	le load	28 hl.	*9 s. 2 p. 1/4*	*16 09*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1461-1470*	*0 57*
Orléan., 1862, 332.	sac	1 hl. 34	1 s. 5 d.	0 36	Charbon.	Orléans.	1463	0 26
Épinal CC. 12....	5 vans 1/2	560 lit	6 gr.	1 57	*Idem.*	Épinal.	1464	0 28
Idem........ ...	charrée	10 hl.	10 gr. 1/2	2 77	*Idem.*	*Idem.*	1464	0 27
Idem	charrée	10 hl.	9 gr.	2 35	*Idem.*	*Idem.*	1464	0 23
Delisle, 622.. ...	sac	150 l.	2 s.	0 52	*Idem.*	Bayeux.	1466	0 34

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
Orléan., 1862, 322.	sac	1 hl.34	1 s. 2 d	0 30	Charbon.	Orléans.	1469	0 22
Thor. Rogers, IV, 388.	le load	28 hl.	*7 s. 2 p.1/4*	*12 58*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1471-1480*	*0 44*
Beaurepaire, 391..	somme (40 sacs)	1.040 l.	5 s.	1 31	Charbon.	Rouen.	1472	0 13
Orléan., 1862, 332.	sac	1 hl.34	1 s.	0 26	Charbon de bois.	Orléans.	1475	0 19
Hanaüer, II, 401..		hectol.		0 25	Charbon.	Strasbourg	1476-1500	0 25
Beaurepaire, 391..	somme (40 sacs)	1040 l	5 s. 7 d.	1 46	Charbon.	Rouen.	1477	0 14
Orléan., 1862, 332.	sac	1 hl.34	1 s. 8 d.	0 43	Charbon de bois.	Orléans.	1479	0 32
Nord, B. 3378....	sac ou faix	208 l.	5 s. par.	1 63	Charbon.	Flandres.	1480	0 80
Thor. Rogers, IV, 388.	le load	28 h.	*6 s. 9 p 3/4*	*11 97*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1481 1490*	*0 42*
Idem...........	le load	28 hl	*6 s. 8 p.3/4*	*11 82*	*Idem.*	*Idem.*	*1491-1500*	*0 42*
Idem...........	le load	28 hl.	*6 s. 9 p.1/4*	*11 89*	*Idem.*	*Idem.*	*1501-1510*	*0 42*
Dupré Saint-Maur.	mine	208 l 13	1 s. 7 d.	0 36	Charbon.	près Paris.	1502	0 17
Idem...........	setier	416 l 27	6 s. 4 d.	1 46	*Idem.*	*Idem*	1506	0 35
H. Soissons, 383.	mande	205 l.	2 s.	0 46	*Idem.*	Soissons.	1510	0 23
Thor. Rogers, IV, 388.	le load	28 hl.	*6 s. 8 p.*	*11 70*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1511-1520*	*0 41*
Dupré Saint-Maur.	setier	416 l 27	4 s 3 d.	0 97	Charbon.	près Paris.	1511	0 23
H. Soissons, 384 .	mande	205 l.	3 s. 4 d.	0 64	*Idem.*	Soissons.	1512	0 32
Dupré Saint-Maur.	setier	416 l 27	5 s. 6 d	1 06	Charbon.	près Paris.	1515	0 25
H. Soissons, 391..	mande	205 l.	5 s. 3 d.	1 03	*Idem*	Soissons.	1520	0 50
Thor. Rogers, IV, 388.	le load	28 hl.	*7 s. 3 3/4*	*12 82*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1521 1530*	*0 45*
H. Soissons, 393..	mande	205 l.	6 s.	1 17	Charbon.	Soissons.	1522	0 55
Hanaüer, II, 401..		hectol.		0 35	*Idem.*	Strasbourg.	1526-1550	0 35
Orléan., 1862, 332.	sac	1 hl.34	2 s.	0 39	Charbon de bois.	Orléans.	1528	0 30
H. Soissons, 398..	mande	205 l.	6 s.	1 17	Charbon.	Soissons.	1530	0 55
Thor. Rogers, IV, 388.	le load	28 hl.	*7 s. 1 p.3/4*	*11 28*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1531 1540*	*0 40*

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
Thor. Rogers, IV, 388.	le load	28 hl.	*9 s. 9 p. 1/4*	*12 90*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1541-1550*	*0 46*
H. Soissons, 410..	mande	205 l.	15 s.	2 50	Charbon.	Soissons.	1543	1 25
Orléan., 1862, 332.	sac	1 hl. 34	2 s. 2 d	0 35	Charbon de bois.	Orléans.	1549	0 26
Henne, V, 249....	sac	157 l	6 s. 6 d.	1 38	*Idem.*	Flandres.	1550	0 88
Thor. Rogers, IV, 288.	le load	28 hl.	*15 s. 0 p. 3/4*	*19 89*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1551-1560*	*0 71*
Orléan., 1862, 332.	sac	1 hl. 34	2 s. à 2 s. 2 d.	0 33 à 0 35	Charbon de bois.	Orléans.	1551	0 25
H. Soissons, 435..	mande	205 l.	34 s.	5 66	Charbon.	Soissons.	1553	2 80
Orléan., 1862, 322.	sac	1 hl.34	1 s. 10 d. à 2 s. 2 d.	0 29 à 0 35	Charbon de bois.	Orléans.	1553	0 23
Idem..	sac	41 hl. 3	2 s. 6 d.	0 41	*Idem.*	*Idem.*	1555	0 30
Doubs, B. 260. ..	la bouille	150 l.	6 s.	1	Charbon de bois menu.	Salins (Franche Cté)	1560	0 66
Orléan., 1862, 332.	sac	1 hl.34	2 s 11 d.	0 45	Charbon de bois.	Orléans.	1561	0 3
Thor. Rogers, IV, 388.	le load	28 hl.	*15 s. 5 p. 1/4*	*19 27*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1561-1570*	*0 68*
Orléan., 1862, 333	sac	1 hl.34	3 s. 3 d.	0 49	Charbon de bois.	Orléans.	1563	0 36
Idem............	sac	1 hl.34	3 s. 6 d.	0 53	*Idem.*	*Idem.*	1565	0 39
Idem............	sac	1 hl.34	3 s. 2 d.	0 48	*Idem.*	*Idem.*	1567	0 36
Dupré Saint-Maur.	minot	104 l. 06	9 s.	1 39	Charbon.	Paris.	1569	1 33
Orléan., 1862, 333.	sac	1 hl.34	3 s. 10 d	0 58	Charbon de bois.	Orléans.	1570	0 43
Dupré Saint-Maur.	minot	104 l. 06	6 s. 6 d.	1 00	Charbon.	Paris.	1570	0 96
Thor. Rogers, IV, 388.	le load	28 hl.	*17 s. 7 p. 1/4*	*21 97*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1571-1582*	*0 78*
H. Soissons, 458	van	205 l.	6 s.	0 93	Charbon.	Soissons.	1572	0 47
Orléan., 1862, 333.	petit sac	0 68	2 s. 6 d.	0 38	Charbon de bois.	Orléans.	1572	0 56
Idem....	livre	2 l. 17	4 d.	0 05	*Idem.*	*Idem.*	1572	2 30
Dupré Saint-Maur.	minot	104 l. 06	10 s.	1 44	*Idem.*	Paris.	1576	1 38
Hanaüer, II, 401..		hectol.		0 99	Charbon.	Strasbourg.	1576-1600	0 99
H. Soissons, 462..	muid	245 l.	10 s.	1 44	*Idem.*	Soissons.	1576	0 58
Orléan., 1862, 333	sac (petit)	0 68	2 s. 6 d.	0 35	*Idem.*	Orléans.	1579	0 52

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
Thor. Rogers, V, 404.	le load	28 hl.	*19 s. 9 p. 1/2*	*24 70*	*Charbon de bois.*	*Cambridge (Angleterre).*	*1583-1592*	*0 88*
Orléan., 1862, 333.	sac (petit)	68 litr.	4 s.	0 51	Charbon de bois.	Orléans.	1587	0 76
Idem	poinçon	2 hl.35	15 s.	1 93	*Idem.*	*Idem.*	1587	0 82
Idem...........	poinçon	2 hl.35	14 s.	1 80	*Idem.*	*Idem.*	1592	0 76
Thor. Rogers, V, 404.	le load	28 hl.	*20 s. 10 p. 1/2*	*26 50*	*Charbon de bois.*	*Angleterre.*	*1593-1602*	*0 93*
Orléan., 1862, 333.	sac (petit)	0 68	3 s.	0 38	Charbon de bois.	Orléans.	1594	0 56
Boulogne, 12.....	sac	208 l.	25 s.	3 21	Charbon.	Boulogne-sur Mer.	1598	1 50
Orléan., 1862, 333	poinçon	2 hl.35	13 s. 6 d.	1 73	Charbon de bois.	Orléans.	1599	0 73
Idem	poinçon	2 hl.45	14 s.	1 80	*Idem.*	*Idem.*	1600	0 76
Gard, G. 592.....	le sac	95 l.	19 s.	2 73	Charbon.	Nîmes (Gard)	1601	2 87
Orléan., 1862, 333.	poinçon	235 l.2	14 s. à 11 s.	1 67 à 1 31	Charbon de bois.	Orléans.	1602	0 63
Thor. Rogers, V, 404.	le load	28 hl.	*24 s. 11 p. 1/2*	*31 15*	*Charbon de bois.*	*Cambridge (Angleterre).*	*1603-1613*	*1 15*
Orléan., 1862, 333.	poinçon	235 l.2	11 s.	1 31	Charbon de bois.	Orléans.	1609	0 55
Idem............	poinçon	235 l.2	14 s.	1 67	*Idem.*	*Idem.*	1612	0 71
H. Soissons, 498..	la grande voiture	20 h.	8 l. 12 s.	20 55	*Idem.*	Soissons.	1612	1 02
Orléan., 1862, 333.	poinçon	235 l.2	18 s.	1 87	*Idem.*	Orléans.	1616	0 79
Idem, 504........	poinçon	235 l.2	19 s.	1 97	*Idem.*	*Idem.*	1619	0 83
H. Soissons, 503 ..	grande voiture	20 h.	6 l. 8 s.	13 40	*Idem.*	Soissons.	1619	0 68
Idem............	grande voiture	20 h.	10 l.	20 80	*Idem.*	*Idem.*	1620	1 04
Orne, H. 1170....	le sac	208 l.	19 s.	1 97	Charbon.	Silli (Orne).	1625	0 95
H. Marseille, VI, E. 38.	quintal	175 l.	21 s.	2 18	*Idem.*	Marseille.	1622-1625	1 25
Hanaüer, II, 401..		l'hect.		1 60	Charbon	Strasbourg.	1626-1650	1 60
Orléan., 1862, 333.	poinçon	235 l.2	1 l.	2 08	Charbon de bois.	Orléans.	1627	0 88
H. Soissons, 510..	muid	245 l.	28 s.	2 90	Charbon.	Soissons.	1627	1 18
Idem, 512........	millier (pesant)	21 h.73	14 l.	25 76	Charbon de bois.	*Idem.*	1629	1 22

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
Orléan., 1862, 333.	poinçon	235 l 2	1 l.	2 08	Charbon de bois.	Orléans	1630	0 88
Aff. Étrang. t. 797 fol. 143, 189.	le quintal	1 hl.81	1 l. 12 s.	3 32	Charbon.	Marseille.	1630	1 83
Gard, H. 619.....	le quintal	42 kil.	30 s.	3 10	*Idem.*	Nîmes.	1631	1 40
H. Soissons, 515..	baudelée	257 l.	15 s.	1 55	*Idem.*	Soissons.	1632	0 60
Thor. Rogers, V, 401.	le load	28 hl	*29 s. 11 p. 114*	*37 37*	*Charbon de bois.*	*Cambridge (Angleterre).*	*1633-1642*	*1 35*
Corresp. Sourdis, III, 441.	boisseau	27 l.60	7 s.	0 72	Charbon de bois.	Le Havre.	1635	2 60
Orléan , 1862, 333.	poinçon	235 l. 2	1 l.	1 84	*Idem.*	Orléans.	1636	0 78
Grouchy, Hist. Paris, mars 1892.	la voie	208 l	16 s.	1 47	Charbon.	France.	1639	0 74
H. Soissons, 522	muid	245 l.	32 s.	2 88	*Idem.*	Soissons.	1639	1 17
Orléan., 1862, 333.	poinçon	235 l. 2	1 l. 6 s.	2 39	Charbon de bois.	Orléans.	1640	1 01
Arch. Nat. AD. ÷ Tarif impôt.	le sac	208 l 13	1 l.	1 84	Charbon.	France.	1640	0 88
Arch. Nat. AD. ÷ Ord. municipale	la mine	208 l 13	de 1 l. 14 s. à 2 l.	3 40	*Idem.*	Paris.	1641	1 65
H. Soissons, 525..	muid	245 l.	40 s	3 68	*Idem.*	Soissons.	1642	1 50
Thor. Rogers, IV, 404.	le load[1]	28 hl.	*38 s. 6 s.*	*48 10*	*Charbon de bois.*	*Cambridge (Angleterre).*	*1643-1652*	*1 75*
H. Soissons, 526..	muid	245 l.	28 s.	2 54	Charbon	Soissons.	1643	1 03
Orléan., 1862, 333.	poinçon	235 l.2	1 l. 8 s.	2 54	Charbon de bois.	Orléans.	1645	1 08
H. Soissons, 530..	muid	245 l.	30 s.	2 70	Charbon.	Soissons.	1648	1 10
Orléan., 1862, 333.	poinçon	235 l.2	1 l. 7 s.	2 45	Charbon de bois.	Orléans.	1649	1 04
Thor. Rogers, IV, 404.	le load	28 hl.	*39 s 7 p. 114*	*49 47*	*Charbon de bois.*	*Cambridge (Angleterre).*	*1653-1662*	*1 75*
Orléan., 1862, 333.	poinçon	235 l.2	2 l.	3 26	Charbon de bois.	Orléans.	1654	1 38
Gard, H. 322.....	quintal	42 kil.	1 l. 4 s.	1 95	Charbon.	Nîmes.	1664	1 05
Dupré Saint-Maur.	la voie	208 l 13	2 l. 12 s. 6 d.	4 27	*Idem.*	près Paris.	1666	2 05
Idem	la charge	208 l 13	3 l.	4 89	*Idem.*	*Idem.*	1666	2 35
H. Soissons, 544..	muid	245 l.	36 s.	2 88	*Idem.*	Soissons	1666	1 17
Orne, H. 175.....	le sac	102 l.	13 s.	1 05	*Idem.*	Belle-Étoile (Orne)	1670	1 05

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
Dupré Saint-Maur.	la voie	2081. 13	1 l. 1 s.	1 71	Charbon.	près Paris	1670	0 82
Thor. Rogers, V, 404.	le load	28 hl	*39 s.*	*48 75*	*Charbon de bois.*	*Cambridge Angleterre*	*1673-1682*	*1 75*
Aisne, H. 1787 ..	le sac	257 l.	25 s.	2 03	Charbon.	Saint-Quentin.	1673	0 78
H. Soissons, 551.	muid	245 l.	2 l. 7 s	3 83	Charbon.	Soissons.	1674	1 56
Hanaüer, II, 401..		l'hect.		0 34	*Idem.*	Strasbourg	1676-1700	0 34
Orléan., 1862, 333	livre	2 l. 173	3 d.	0 02	Charbon de bois.	Orléans	1676	0 92
Dupré Saint-Maur.	le boisseau	13 l. 01	4 s.	0 29	Charbon.	près Paris.	1679	2 25
Orléan., 1862, 333	livre	2 l. 17	3 d.	0 02	Charbon de bois.	Orléans.	1680	0 92
Thor. Rogers, V, 404.	le load	28 hl.	*39 s.*	*48 75*	*Charbon de bois.*	*Cambridge (Angleterre).*	*1683-1693*	*1 75*
Orléan., 1862, 334.	livre	2 l. 17	3 d.	0 02	Charbon de bois.	Orléans	1684	0 92
Dupré Saint-Maur.	le boisseau	13 l. 01	6 s.	0 44	Charbon.	près Paris.	1688	3 42
Orléan , 1862, 334.	millier	21 hl 73	13 l. 10 s.	19 98	Charbon de bois.	Orléans.	1688	0 91
Dupré Saint-Maur.	la voie	2081. 13	3 l.	4 44	Charbon de quartier	près Paris	1690	2 15
Idem............	la voie	2081. 13	2 l. 10 s.	3 70	Charbon de taillis.	*Idem.*	1690	1 80
Idem............	la charretée	20 h.	7 l. 11 s.	11 17	Charbon de bois	Bordeaux.	1690	0 55
Idem............	le quintal	2 hl. 22	13 s.	0 96	*Id.* de chêne vert.	Rouen	1690	0 43
Idem............	la charge	6 h. 66	2 l. 10 s.	3 70	Charbon de bois	Tours.	1690	0 55
Idem............	la charge	533 l. 3	2 l. 10 s.	3 70	*Idem.*	Toulouse.	1690	0 69
Bienaymé, Octroi, 73.	la voie	2081 13	2 l.	2 96	Charbon.	Paris.	1692	1 40
Thor. Rogers, V. 404.	le load	28 hl	*39 s.*	*48 75*	*Charbon de bois.*	*Cambridge (Angleterre)*	*1693-1702*	*1 75*
Orléan., 1862, 334.	cent	48 k 9 2 hl. 17	1 l. 8 s.	2 06	Charbon de bois.	Orléans.	1694	0 94
H. Gironde VII, E 35.	le sac	107 l	15 s. 6 d.	1 15	Charbon.	Bordeaux.	1694	1 05
Orléan., 1862, 334	poinçon	235 l. 2	1 l.	1 48	Charbon de bois.	Orléans	1695	0 62
Bienaymé, Co, 26.	voie	208 l.	2 l. 8 s.	3 54	*Idem.*	Paris.	1696	1 70
H. Mézières, E. 28	poinçon	178 l.	1 l. 3-4	1 42	Charbon.	Mézières.	1705	0 80

SOURCES DES PRIX CI CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
Bienaymé, Co. 26	voie	208 l.	3 l. 12	4 39	Charbon.	Paris.	1705	2 20
Orléan., 1862, 334.	poinçon	235 l.2	1 l. 8 s	1 70	Charbon de bois.	Orléans.	1709	0 72
H. Tournus, E. 89.	la bache	20 hl.01	7 l.	8 54	Charbon.	Tournus. Bourgogne	1709	0 42
H. Marseille, VI, E. 67.	54 quintaux	97 hl.	81 l.	98 82	*Idem.*	Marseille.	1710	1 02
H. Soissons, 562..	muid	245 l.	38 s.	2 28	*Idem.*	Soissons.	1711	0 93
Bienaymé, Co, 26.	voie	208 l.	4 l. 7 s.	5 30	*Idem*	Paris.	1711	2 55
Bienaymé, Oct. 73.	la voie	208 l 13	3 l.	3 66	*Idem.*	*Idem.*	1715	1 75
Orléan., 1862, 334.	poinçon	235 l.2	1 l. 12 s. 10 d.	2	Charbon de bois.	Orléans.	1717	0 85
H. Tournus, E. 107.	la bache	20 h.01	5 l. 15 s.	7 01	*Idem.*	Tournus.	1719	0 35
Bienaymé, Co 26.	voie	208 l.	5 l.	6 10	*Idem.*	Paris.	1724	2 82
H. Marseille, VI, E. 239.	quintal	176 l.	3 l. 8 s.	3 22	Charbon.	Marseille.	1724	1 77
H. Tournus, E. 119.	quintal	176 l.	7 l. 10 s.	9 15	*Idem.*	Tournus.	1725	0 45
Hanaüer, II, 401.		l'hect.		0 22	*Idem.*	Strasbourg	1726-1750	0 22
Bienaymé, Oct. 73.	la voie	208 l. 13	5 l.	4 75	*Idem.*	Paris.	1730	2 30
H. Soissons, 599.	muid	245 l.	3 l.	2 85	*Idem.*	Soissons.	1734	1 16
Boulogne, 158 ...	la razière	185 l.	2 l.	1 90	*Idem.*	Boulogne-sur Mer.	1736	1 05
Gard, H. 780......	quintal	42 kil.	2 l.	1 90	*Idem.*	Nîmes.	1739	1
Orléan., 1862, 334	poinçon	235 l.2	1 l. 17 s. 6 d	1 67	Charbon de bois.	Orléans.	1740	0 70
Dupré Saint-Maur.	le sac	208 l 13	4 l. 11 s.	5 32	Charbon.	près Paris.	1742	2 60
Bienaymé, Octroi, 73.	la voie	208 l 13	5 l.	4 75	*Idem.*	Paris.	1743	2 30
H. Soissons, 632.	muid	245 l.	8 l. 10 s.	8 07	*Idem.*	Soissons.	1745	3 29
Idem, 569........	muid	245 l.	55 s.	2 60	*Idem.*	*Idem.*	1748	1 06
Bienaymé, Co, 26.	voie	208 l.	5 l. 7 s.	5 07	*Idem.*	Paris.	1750	2 43
Orléan., 1862, 334.	poinçon	235 l 2	1 l. 18 s.	1 80	Charbon de bois.	Orléans.	1750	0 76
H. Mézières, E. 51.	poinçon	178 l.	2 l. 10 s.	2 37	Charbon.	Mézières.	1751	1 33
H. Soissons, 570..	muid	245 l.	55 s.	2 68	*Idem.*	Soissons.	1752	1 09

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
Bienaymé, Octroi, 72.	la voie	208 l 13	4 l.	3 80	Charbon.	Paris.	1756	1 80
H. Marseille, VI, E. 113.	4.134 l.	70 h.	103 l. 7 s	98	*Idem.*	Marseille.	1766	1 40
Idem, 114	17.614 l.	297 h.	352 l.	334	*Idem.*	*Idem.*	1767	1 10
Indre, H. 578. ...	2 sacs	250 l.	3 l. 16 s.	3 60	*Idem.*	Chateauroux (Indre).	1773	1 43
H. Tournus, E. 215.	la bache	20 h. 01	18 l.	17 10	*Idem.*	Tournus (Bourgogne).	1773	0 85
H. Soissons, 574..	le grand muid	2450 l.	30 l.	28 50	*Idem.*	Soissons.	1774	1 15
H. Tournus, E. 227.	la bache	20 h. 01	40 l.	38	*Idem.*	Tournus (Bourgogne).	1778	1 90
H Soissons, 718..	grand muid	2 450	32 l.	30 40	Charbon de bois.	Soissons	1780	1 26
H. Mézières, E. 62	poinçon	178 l.	36 s.	1 71	Charbon.	Mézières.	1780	1 70
Bienaymé, Octroi, 73	la voie	208 l 13	5 l.	4 75	*Idem.*	Paris.	1781	2 30
H. Soissons, 724..	le grand muid	2.450	36 l.	34 20	Charbon de bois.	Soissons.	1785	1 42
Idem..	petit muid	245 l.	3 l. 10 s.	3 32	*Idem.*	*Idem.*	1785	1 35
Idem............	charge	178 l.	2 l.	1 90	*Idem.*	*Idem.*	1785	1 06
A. Young, 337....	le rublis	9k.220g 0 hl. 41	*12 1/2*	*0 69*	*Charbon de bois.*	*Turin (Italie)*	*1788*	*1 70*
Idem...........	les 100 livres	76k250	*3 l.*	*2 16*	*Idem.*	*Milan (Italie)*	*1788*	*0 63*
H. Soissons, 731 .	grand muid	2450 l	45 l.	42 75	Charbon.	Soissons.	1788	1 72
Maine-et-Loire, G. G.	le boisseau	17 l. : 1 hl. 5	25 s.	1 18	*Idem.*	Bouchemaine	1788	6 82
A. Young, 338....	les 100 livres	33k950	*4 paoli*	*2 24*	*Charbon de bois.*	*Florence (Italie).*	*1788*	*1 50*
Idem, 416........	l'arroba	11k500: 0 hl. 5	*4 réales 5 cuartos*	*1 78*	*Idem.*	*Madrid (Espagne).*	*1788*	*3 50*
H. Marseille, VI, E. 124.	36 quint.	1476 k.	95 l.	91	Charbon de bois.	Marseille	1789	1 20
Biollay, 463.. ...	la voie	208 l 13	5 l.	4 75	*Idem.*	Paris.	1790	2 25
Idem............	le muid	2450 l 12	110 à 115 l.	106 87	*Idem.*	Auxerre.	1790	4 40

PRIX DU CHARBON DE TERRE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1000 kilogr
H. Soissons, 366.	chevalée (charge d'un cheval)	150 k.	20 d	0 30	Charbon de terre.	Soissons.	1495	2
Idem, 372.	voiture	1000 k	18 s.	4 17	Charbon.	*Idem.*	1500	4 17
Idem, 373	voiture	1000 k.	22 s. 6 d.	5 17	*Idem.*	*Idem.*	1501	5 17
Idem, 407.	charrette	1000 k.	70 s.	11 60	*Idem.*	*Idem.*	1541	11 60
Henne, V, 249 . . .	muid	400 k.	48 s.	10 14	Charbon de terre.	Flandres.	1550	25 35
Idem.	muid	400 k	6 florins 1/2	27 43	Charbon de forge.	*Idem.*	1550	68 57
Idem.	razière	115 l : (92 k.)	25 à 30 s.	5 82	*Idem.*	*Idem.*	1550	61 60
Idem.	millier	431 k	1 florin 10 s.	6 33	Tourbe.	*Idem.*	1550	15
H. Soissons, 457 . .	voiture	1000 k.	60 à 75 s	9 33 à 11 57	Charbon.	Soissons.	1571	10 45
Hanauer, II, 401 . .		hectol		4 15	Houille.	Strasbourg.	1576-1600	51 50
H. Soissons, 466 . .	charretée	1000 k.	70 s.	10 20	Charbon.	Soissons.	1578	10 20
Idem, 469.	charretée	1000 k	55 s.	7 04	*Idem.*	*Idem.*	1581	7 04
Idem, 470.	charretée	1000 k	65 s.	8 34	*Idem.*	*Idem.*	1582	8 34
Thor. Rogers, V. 404	chaldron	1300 k	*13 s. 8 p 1/2*	*16 60*	*Charbon de terre.*	*Cambridge (Angleterre)*	*1583-1592*	*12 80*
H. Soissons, 473.	voiture	1000 k	4 l.	10 28	Charbon.	Soissons.	1586	10 28
Idem, 476	voiture	1000 k	65 s.	8 34	*Idem.*	*Idem.*	1588	8 34
Dr Puech, 291 . .	quintal	41 k. 4	8 s.	1 03	Charbon de terre.	Nimes.	1592	24 87
Doubs.	le char	200 k.	1 franc 4 gros	2 13	Charbon.	Chat. Lambert (Franche-Cté).	1592	10 65
Thor. Rogers, V, 404.	chaldron	985 k	*13 s. 9 p. 3/4*	*17 22*	*Charbon de terre*	*Cambridge (Angleterre).*	*1593-1602*	17 50
Idem.	chaldron	985 k.	*11 s. 10 p.*	*14 85*	*Idem.*	*Idem.*	*1603 1612*	*15 06*
H. Soissons, 499. .	voiture	1000 k	8 l.	19 12	Charbon.	Soissons.	1613	19 12

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 k.
Thor. Rogers, V, 404.	chaldron	985 k.	*14 s. 2 p.*	*17 79*	*Charbon de terre.*	*Cambridge (Angleterre).*	*1613-1622*	*17 95*
Gard, G 611. ...	quintal	42 k	8 s.	0 82	Charbon.	Nîmes (Gard)	1615	19 52
Thor. Rogers, V. 404.	chaldron	985 k.	*15 s. 11 p.*	*19 85*	*Charbon de terre.*	*Cambridge (Angleterre)*	*1623-1632*	*20 15*
Arch. Nat. AD $\frac{+}{1}$ Ordon. M.	la voie	1 st. 91	1 l.	2 08	Charbon de Marne.	Paris.	1629	[1 88]
Thor. Rogers, V, 404.	chaldron	985 k.	*19 s. 11 p. 1/2*	*24 90*	*Charbon de terre.*	*Cambridge (Angleterre).*	*1633-1642*	*25 28*
Corrèze, E. 424.	charge (de deux boc-ges)	115 k.	46 s.	4 14	Charbon.	Tulle (Limousin).	1643	36
Thor. Rogers, V, 404.	chaldron	985 k.	*22 s. 8 p. 1/2*	*28 37*	*Charbon de terre.*	*Cambridge (Angleterre).*	*1643-1652*	*28 80*
Idem...	chaldron	985 k	*16 s. 4 p. 3/4*	*20 47*	*Idem.*	*Idem.*	*1653-1662*	*20 78*
Idem	chaldron	985 k.	*22 s. 2 p. 1/2*	*27 75*	*Idem.*	*Idem.*	*1663-1672*	*28 20*
Maine-et-Loire, E. 4196.	1 fourniture	480 k	76 s.	6 20	Charbon de terre.	Chalonnes (Anjou).	1669	13
Thor. Rogers, V. 404.	chaldron	985 k.	*20 s. 1 p. 3/4*	*25 17*	*Charbon de terre.*	*Cambridge (Angleterre).*	*1673-1682*	*25 55*
Idem........ .. .	chaldron	985 k	*20 s. 11 p. 1/2*	*25 15*	*Idem.*	*Idem.*	*id.*	*26 55*
Dupré Saint-Maur.	la 1/2 douillard ou douillac	450 lit.	6 l	8 88	Charbon de terre.	Bordeaux.	1690	27
Idem	le tonneau	979 k	13 l. 8 s.	19 82	*Idem.*	*Idem.*	1690	20
Idem..	la pugnérée	23 l. 38	10 s	0 74	*Idem.*	Toulouse.	1690	38 80
Thor. Rogers, V, 404.	chaldron	985 k.	*25 s. 2 p. 1/4*	*31 47*	*Charbon de terre.*	*Cambridge (Angleterre).*	*1692-1702*	*31 94*
H. Soissons, 569..	charge	1000 k	35 s.	2 58	Charbon.	Soissons.	1694	14 49
Hérault, C. 2701..	le quintal	49 kil.	28 s. 10 s	1 36	Charbon d'Angleterre.	Rouen.	1728	27 20
Idem........... .	le quintal	49 kil.	38 s.	1 77	*Id.* de Languedoc.	*Idem.*	1728	35 40
Idem	le quintal	49 kil	18 s.	0 85	*Id.* de Carmaux.	Bordeaux.	1729	17
Idem	le quintal	49 kil.	28 s.	1 32	*Id.* de Gailhac.	*Idem.*	1729	26 40

SOURCES DES PRIX (*suite*)	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs des 1.000 kilogr.
Dupré Saint-Maur.	le minot	78 l. 05	2 l.	1 90	Charbon de terre.	près Paris.	1739	30
Hanauer, II, 401..	l'hectol.	80 k.		1 90	Houille.	Strasbourg.	1751-1775	23 80
Hérault, C. 2721..	le tonneau	979 k	20 l	19	Charb. de Carmaux.	Bordeaux.	1754	20 24
De Calonne, 191.	charrette de 1500 morceaux	1000 k.	7 l.	6 65	Tourbe.	Picardie.	1755	[6 65]
Idem...........	la sachée de 150 morceaux	100 k	16 s. 6 d.	0 77	*Idem.*	*Idem.*	1755	7 70
Idem.	la manne de 20 morceaux	2 k. 5	6 d.	0 02	*Idem.*	*Idem.*	1755	[8]
Calvados, C. 2388.	le cent	50 k.	30 s.	1 40	*Idem.*	Caen.	1756	28
Arch. Nat. F[12]. 713. Avis députés commerce.	la voie	172 l. 17	15 s.	0 70	Charbon de terre.	Lyon.	1757	5 14
Idem	la voie	172 l. 17	2 l. 5 s.	2 13	*Idem.*	*Idem.*	1767	15 42
H. Lyon (Char.) B. 98.	la benne	344 l.	3 l.	2 85	*Idem.*	*Idem*	1770	10
Hanauer, II, 401..	l'hectolit.	80 k.		2 50	Houille.	Strasbourg.	1776-1800	31
Gard, H. 627.....	quintal	41 k. 4	18 s.	0 85	Charbon.	Nîmes.	1783	20 72
A. Young, 337...	les 100 livres	48 k. 600 gr.	*4 l. 1/2*	*3 24*	*Charbon de terre de Venise.*	*Vicence (Italie).*	*1788*	*66 66*
Boulogne, 590...	le baril	150 k.	5 l. 4 s.	4 93	Charbon de terre.	Boulogne-sur-Mer.	1789	32 75
Biollay, 463..	la voie	1 st 91	62 l.	58 90	Charbon de terre d'Auvergne.	Paris.	1790	38
Idem, 462	la voie	1 st. 91	54 l.	51 30	Charbon de Moulins	*Idem.*	1790	32 55
Soc. Allier, XII, 106.	la voie	1500 k.		26 55	Charbon de terre.	Bourbonnais.	1793	17 70

PRIX DES CENDRES.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de l'hectol.
Dupré Saint-Maur.	boisseau	13 l.01	10 s.	1 55	Cendres.	Paris.	1564	11 92
H. Soissons. 451.	l'essain	50 l.	4 s. 6 d.	0 69	*Idem.*	Soissons.	1564	1 38
Dupré Saint-Maur.	boisseau	13 l.01	16 s.	2 30	*Idem.*	Paris.	1579	17 69
Idem...........	boisseau	13 l.01	1 l. à 1 l. 5 s	2 88	*Idem.*	*Idem*	1589	22 15
Dupré Saint-Maur.	boisseau	13 l.01	1 l. 4 s.	2 86	*Idem.*	Paris.	1607	22
H. Soissons, 497..	essin	50 l.	10 s.	1 19	*Idem.*	Soissons.	1610	2 38
Orléan., 1862, 400	mine	33 l.61	1 l. à 18 s	1 63 à 1 46	*Idem.*	Orléans.	1671	4 59
Idem.........	mine	33 l 61	19 s.	1 40	*Idem.*	*Idem.*	1689	4 16
Idem...........	mine	33 l. 61	1 l.	1 22	*Idem.*	*Idem.*	1705	3 63
Idem...........	mine	33 l. 61	1 l.	1 22	*Idem.*	*Idem.*	1707	3 63
Dupré Saint-Maur.	bichet	26 l.	9 s. 7	0 59	Cendres (pour blanchissage).	près Paris.	1719	2 25
H. Marseille, VI, E. 78.	103émines	4120 l	207 l.	252 50	Cendres.	Marseille.	1722	6 10
Hamy. Agric. en Boulonais, 41.	boisseau	11 l.	8 à 12 s.	0 45	*Idem.*	Boulonais.	1750	4
Indre, H. 941.. ..	boisseau	12 l. 7	3 s.	0 14	Cendres (pour la lessive).	Issoudun (Indre).	1766	1 12
H. Marseille, VI, E. 161.	civadier	5 l	3 s.	0 14	*Idem.*	Marseille.	1778	2 80
Idem, 124.......	48 émines	1920 l.	72 l	68 40	*Idem.*	*Idem.*	1789	3 60
Idem, 126.......	l'émine	40 l.	30 s.	1 42	*Idem.*	*Idem.*	1790	3 55

PRIX DES ACCESSOIRES DU COMBUSTIBLE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Bert. Lacabane, 347.	la livre	36 s.	Amadou.	Brétigny-sur-Orge (S.-et-O.).	1739	3 fr. 40 le kilog.
Idem, 352..	la pièce	2 s.	Briquets.	*Idem.*	1784	0 09
Annonces. Affiches 4 janvier.	la pièce	6 l.	Etuisphosphoriques en cuivre argenté, pour la poche.	Paris.	1788	5 40

PRIX D'ARBRES ET PLANTES (SUR PIED).

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Beaurepaire, 380..		2 s.	Pommier (non greffé)	Seine-Infér.	1388	0 89
Idem		20 d.	Poirier.	*Idem.*	1388	0 70
Idem	pièce	2 s. 6 d.	Pommiers.	Rouen.	1399	0 93
Idem............	pièce	1 s. 6 d.	*Idem.*	Bec Crespin (Seine-Infér.)	1454	0 42
Idem, 337..	pièce	45 s.	Un gros chêne.	Montivilliers (Seine-Infér.)	1478	11 71
Idem, 380...		22 d.	Pommier (non greffé)	Normandie.	1498	0 33
Idem............		2 s.	Pommier planté.	*Idem.*	1498	0 69
Idem........	pièce	9 d.	Pommiers.	Caudebec (Seine-Infér.)	1509	0 17
A. Hôtel-Dieu, CCCXXXIV, 1452.	10 livres pesant	18 s. 4 d.	Roses de Provins.	Paris.	1512	[0 fr. 75 le kilogr.]
Idem	350 arbres	11 l.	Amandiers plantés dans un jardin.	*Idem.*	1531	0 12
H. Soissons, 405..	le cent	15 s.	Plançons de saules et peupliers.	Soissons.	1540	[2 fr. 93 le cent].
Idem, 427..	le 1/2 cent	4 s.	Plants de peupliers.	*Idem.*	1548	[1 fr. 32 le cent].
Idem............	cent	10 s.	*Idem*	*Idem.*	1550	[1 fr. 67 le cent].
Nord, B. 2631	le millier	15 s.	Boutons de roses chez la rosière du Parlement de Paris.	Paris.	1574	[2 fr. 86 le cent].
Beaurepaire. Services fieffés, p. 12.	chaque	5 s.	Hêtre sur pied (grand ou petit).	Forêt de Jumiège (S.-I.).	1579	0 72

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
Nord, B. 2775 . . .	pièce	15 s. 6 d.	Jeune poirier (pour verger).	Flandres.	1599	2 45
Gard, H. 623....	douzaine	15 s.	Mûriers pour planter.	Nîmes (Gard	1652	0 10
de l'Aulnoit, p. 114.		25 s.	Un orme (plantation comprise).	Flandres.	1703	1 52
A. Hôtel-Dieu, CCCXXXX, 1438.	les 204 arbres	4500 l.	Arbres sur pied.	Paris.	1715	26 90
Gard, G. 684	20 pieds	12 l.	Mûriers.	Nîmes (Gard)	1726	0 57
Idem, 700...	229 pieds	96 l. 15 s.	Mûriers (bois à planter).	*Idem.*	1744	0 40
Idem, H. 459......	pièce	25 s.	Arbres (*chinois*) pour jardin.	Villeneuve pr. Avignon.	1752	1 18
H. Soissons, 669. .	pièce (tout planté)	12 s.	Arbre à haute tige.	Soissons.	1760	0 54
Idem	pièce (tout planté	6 s.	Arbre à basse tige.	*Idem.*	1760	0 27
Gard, H. 459. ...	le cent	1 l.	Mûriers pour planter .	Villeneuve pr. Avignon.	1760	[0 fr. 95 le cent].
Boulogne.........	la botte	7 s.	Épines (pour plantations de haies).	Boulogne-sur Mer.	1767	[0 fr. 31 la botte].

TABLEAU XIX.

LINGE.

PRIX DU LIN BRUT ET DE LA GRAINE DE LIN.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
La Trémoïlle, C., p 70 et Trémoïlle 5 s. I, 52	livre	489 gr.	5 s. 7 d.	2 09	Lin à filer (pour Madame).	Paris.	1397	4 10
C. Le Mans, 1839. I, 309.	livre	489 gr.	2 s. 3 d.	0 63	Lin.	Caen.	1424	1 30
Henne, V, 285....	1000 livres	500 k.	11 l. 13 s. de gros	295	Lin (en tonneaux).	Flandres.	1550	0 59
H. Mézières, E. 19	livre	489 gr.	2 s. 6 d.	0 38	Lin (à filer).	Mézières.	1562	0 76
Arch. Hosp. Chartres I, E. 155.	le boisseau	15 l. 80	10 s. 8 d.	1 67	Graine de lin.	Chartres.	1569	[10 f. 30 l'hect.]
H. Soissons, 528..	livre	489 gr.	14 s.	1 27	Lin.	Soissons.	1645	2 55
Rambervillers, CC. 89.	livre	500 gr.	1 *franc* 5 gros	0 85	*Idem.*	Rambervillers (Lorraine).	1648	1 70
Gironde, VII, E. 55.	livre	500 gr.	1 s.	0 07	Graine de lin.	Bordeaux.	1694	[0 14]
Boulogne, 97	boisseau	11 lit. : 7 k. 15	3 l. 6 s.	4 02	*Idem.*	Boulogne-sur-Mer.	1723	[0 55]
H. Chartres, II, E. 331.	livre	*id.*	13 s 8 d.	0 64	Lin.	Chartres.	1735	1 24
Beaurep. stat., 35.	livre	489 gr	12 s.	0 56	*Idem.*	Neufchâtel (Seine-Infér.)	1738 1780	1 15
Calvados, C. 2712.	le quintal (poids de marc)	49 k.	80 l.	76	Lin fin.	Avranches.	1741	1 52

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Calvados, C. 2712.	le quintal (poids de marc).	49 k.	60 l.	57	Lin commun.	Avranches.	1741	1 14
Idem	*id.*	49 k.	80 l.	76	Lin fin.	Bayeux.	1741	1 52
Idem	*id.*	49 k.	70 l.	66 50	Lin commun.	*Idem.*	1741	1 33
Beauchet-Filleau..	livre	500 gr.	9 s. 6 d.	0 44	Lin broyé au chevalet (ayant 2 façons).	Chef Boutonne (Deux-Sèvres).	1752	0 88
Idem.............	livre	500 gr.	10 den.	0 04 1/2	Lin	*Idem.*	1755	0 09
Calonne, F., 275.	livre	428 gr.	1 l. 1 s.	0 94	Lin en branche.	Elect. de Clermont.	1765	2 19
Idem	livre	428 gr.	2 l. 10 s. à 3 l.	2 25 à 2 70	Lin prêt à filer.	*Idem.*	1765	5 78
Beauchet-Filleau..	boisseau	35 l. 32 23 k.	3 l. 15 s	3 37	Graine de lin.	Chef-Boutonne.	1771	[0 14]
H. Soissons, 699..	pichet	24 l 04	8 l.	7 60	*Idem.*	Soissons.	1775	31 50 l'hect.]
C. Le Mans, 1839, I, 322.	quintal	42 k. 5		13 08	*Idem.*	Douai.	1780-1788	[0 30]
Idem...	quintal	43 k. 1		11 93	*Idem.*	Lille.	*id.*	[0 27]
Lot, C. 316.......	quintal	40 k. 7	51 l. 15 s.	49 15	Lin fin.	Montauban.	1780	1 20
Idem.	quintal	40 k. 7	85 l. 10 s.	81 22	*Idem.*	Moissac.	1780	1 99
Idem.......	quintal	40 k. 7	120 l.	114	*Idem.*	Cahors.	1780	2 78
Idem	quintal	40 k. 7	41 l.	38 95	Lin commun.	Montauban.	1780	0 95
Idem.............	quintal	40 k. 7	28 l. 10 s.	27 07	*Idem.*	Moissac.	1780	0 66
Idem.	quintal	40 k. 7	46 l.	43 70	*Idem.*	Caussade.	1780	1 06
Idem	quintal	40 k. 7	60 l.	57	*Idem.*	Cahors.	1780	1 40
Maine-et-Loire (Bouchemaine) GG.			4 l.	3 60	Lin (d'hiver).	Bouchemaine (près Angers)	1781	
Calvados, C. 2737.	livre	500 gr.	1 l.	0 95	Lin.	Vire (Calvados).	1782	1 90
Idem, 2739.......	livre	500 gr.	1 l. 4 s.	1 13	Lin fin.	Caen.	1783	2 26
Idem............	livre	500 gr.	11 s.	0 52	Lin commun.	*Idem.*	1783	1 03
A. Young, Tot. 415.	quintal	46 k	*200 reales*	*83*	*Lin.*	*Madrid (Espagne).*	*1784*	*1 80*
Biollay, 315.....	quintal	50 k.	104 l. 17 s.	99 60	Lin.	Moyenne en France.	1790	1 98
Idem	livre	500 gr.	1 l. 01 s.	1 00	*Idem.*	*Idem.*	1790	1 98

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Biollay, 315... .	quintal	50 k.	40 l.	38	Lin.	Fougères.	1790	0 76
Idem..	quintal	50 k	60 l.	57	*Idem*.	Rennes.	1790	1 13
Idem	quintal	50 k.	100 l.	95	*Idem*.	Pontivy.	1790	1 90
Idem............	quintal	50 k.	300 l	285	*Idem*.	Lisieux.	1790	5 70
Idem........ . .	quintal	47 k 5	250 l.	237 50	*Idem*.	Tours.	1790	4 97

PRIX DU CHANVRE ET DE L'ÉTOUPE.

Cibrario, II, 297..	rubbo	7 k.775	*8 s. 8 d.*	*5 72*	*Chanvre.*	*Carignan (Piémont).*	*1384*	*0 73*
Douet d'Arcq, H. 318.	livre	489 gr.	6 d.	0 18	Etoupe.	Bourges.	1397	0 40
Orléan., 1862, 376.	livre	489 gr.	3 d.	0 08	Chanvre.	Orléans.	1419	0 20
Idem	livre	489 gr	3 s. 4 d.	1 07	Étoupe.	*Idem*.	1429	2 15
Idem	livre	489 gr.	1 s. 3 d.	0 40	*Idem*.	*Idem*.	1444	0 80
Idem..	livre	489 gr.	2 d.	0 04	Chanvre.	*Idem*.	1469	0 10
Idem	livre	489 gr	4 d.	0 08	Étoupe.	*Idem*.	1480	0 20
Aube, G. 390.....	le cent	48 k. 9	10 l.	39 20	Chanvre (1/2 mâle, 1/2 femelle).	Aix-en-Othe près Troyes.	1519	0 80
Orléan., 1862, 376.	livre	489 gr.	1 s. 8 d.	0 26	Chanvre.	Orléans.	1550	0 55
H. Soissons, 450..	livre	489 gr.	18 d.	0 19	*Idem*.	Soissons.	1563	0 40
Doubs, B. 1432...	livre	489 gr.	10 d.	0 08	*Idem*.	Demangevelle Franche Comté.	1571	0 20
Guyot, p. 41		kilogr.			*Idem*.	Lorraine.	1576-1600	0 39
Orléan., 1862, 376	livre	489 gr.	2 s. 10 d	0 35	*Idem*.	Orléans.	1580	0 70
Idem	livre	489 gr,	2 s.	0 25	*Idem*.	*Idem*.	1582	0 50
H. Clermont-Ferrand, I, E. 30.	la livre	489 gr.	2 s. 6 d.	0 29	Chanvre mâle.	Clermont-Ferrand.	1606	0 58
Guyot, p. 48 et suiv.		kilogr.		0 58	Chanvre.	Lorraine.	1626 1650	0 58
H. Soissons, 513..	livre	489 gr.	5 s.	0 51	*Idem*.	Soissons.	1631	1 05
Idem, 526..... . .	livre	489 gr.	5 s.	0 45	*Idem*.	*Idem*.	1643	0 95
Orléan., 1862, 377.	livre	489 gr.	7 s. 4 d.	0 66	*Idem*.	Orléans.	1649	1 35

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Guyot, p. 48 et suiv.		kilogr.		0 42	Chanvre.	Lorraine.	1651 1675	0 42
Orléan., 1862, 377.	livre	489 gr.	9 s. 1 d.	0 73	Chanvre femelle.	Orléans.	1651	1 50
Idem...	livre	489 gr.	10 s.	0 81	Chanvre.	*Idem*.	1654	1 65
Idem.....	livre	489 gr.	9 s.	0 73	*Idem*.	*Idem*.	1657	1 50
H. Soissons, 541..	livre	489 gr.	4 s. 8 d.	0 37	Chanvre (brut).	Soissons.	1662	0 75
Vaucluse, B. 2388.	livre	400 gr.	3 s. 1/2	0 28	Chanvre *brut*.	Mazan (Comtat Venais).	1668	0 70
H. Soissons, 547.	livre	489 gr.	5 s.	0 40	Chanvre.	Soissons.	1669	0 85
Idem, 1160	livre	489 gr.	5 s.	0 40	*Idem*.	*Idem*.	1670	0 85
Idem, 1164... ...	livre	489 gr.	6 s. 10 d.	0 50	*Idem*.	*Idem*.	1682	1 05
Orléan., 1862, 377.	livre	489 gr.	7 s.	0 51	*Idem*.	Orléans.	1683	1 05
H. Marseille, VI, E. 85..........	24 livres	9 kil. 770 gr.	50 l.	74	*Idem*.	Marseille.	1697	7 50
Hanaüer, II, 455..		kilo		0 49	Étoupe.	Alsace.	1701-1725	0 49
Guyot, p. 48 et s..		kilo		0 89	Chanvre.	Lorraine.	1701-1725	0 89
Idem		kilo		0 90	*Idem*.	*Idem*	1726-1750	0 90
Hanaüer, II, 455..		kilo			Étoupe.	Alsace.	1726-1750	0 90
Orléan., 1862, 377.	cent pesant	48 k. 9	40 à 42 l. 10 s.	38 à 40	Chanvre.	Orléans.	1727	0 80
Idem.............	livre	489 gr.	7 s. 8 d.	0 35	*Idem*.	*Idem*.	1728	0 70
H. Marseille, VI, E. 85.	145 livres	59 kil.	71 l. 1 s.	67 50	*Idem*	Marseille.	1730	1 14
Dupré Saint-Maur.	livre	489 gr.	4 s. 9 d.	0 21	*Idem*.	Paris.	1739	0 42
Orléan., 1862, 377.	cent pesant	48 k. 9	43 l. à 40 l.	40 85 à 38	*Idem*.	Orléans.	1740	0 80
Seine-et-Oise, E. 5002.	livre	489 gr.	4 s.	0 18	Filasse « non habillée ».	Bougival (Seine-et-O.).	1741	0 36
Calvados, C. 2712.	quintal (poids de marc).	49 kil.	60 l.	57	Chanvre fin.	Avranches.	1741	1 14
Idem	*id.*	49 kil.	40 l.	38	Chanvre commun	*Idem*.	1741	0 76

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Calvados, C. 2712.	quintal (poids de marc).	49 kil.	50 l.	47 50	Chanvre fin.	Bayeux.	1741	0 95
Idem	*id.*	49 kil.	40 l.	38	Chanvre commun.	*Idem.*	1741	0 76
Orléan., 1862, 377.	cent pesant	48 k. 9	48 à 44 l.	45 60 à 41 80	Chanvre	Orléans.	1750	0 90
Somme, B. 1289 ..	livre	489 gr.	5 s.	0 23	*Idem.*	Hargicourt (Picardie).	1754	0 46
Calonne, P. 271..	livre	489 gr.	8 s	0 36	Chanvre brut.	Elect. de Clermont.	1765	0 72
Beauchet-Filleau..	livre	489 gr.	7 s.	0 31	Chanvre.	Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).	1766	0 62
Guyot, p. 48 et s.		kilog.		0 85	*Idem.*	Lorraine.	1751-1775	1 70
Montaugé, 56.....	livre	407 gr.	8 s.	0 38	*Idem.*	pr. Toulouse.	1770-1779	0 92
Avis députés commerce, Arch. Nat F[12] 719.	quintal	49 k.	35 l.	31 50	Chanvre (du Nord de l'Europe).	France.	1771	0 63
Guyot, p. 48 et s..		kilog		0 86	Chanvre.	Lorraine.	1776 1800	1 75
Hanaüer, II, 455 .		kilo		1 20	Étoupe.	Alsace.	*id.*	1 20
Montaugé, 56. ...	livre	407 gr.	10 s	0 47	Chanvre.	pr. Toulouse.	1780-1789	1 15
Lot, C. 317... ..	quintal	40 k 7	91 l. 4 s.	86 63	Chanvre fin.	Moissac.	1781	2 11
Idem...........	quintal	40 k. 7	59 l. 15 s. 3 d.	56 76	*Idem.*	Gourdon.	1781	1 38
Idem.............	quintal	40 k. 7	65 l. 17 s. 8 d.	62 58	Chanvre commun.	Villefranche.	1781	1 52
Idem.......... ..	quintal	40 k. 7	40 l.	38	*Idem.*	St-Antonin.	1781	0 92
Calvados, C. 2737.	livre	489 gr.	15 s.	0 70	Chanvre.	Vire (Calvados).	1782	1 41
Idem, 2739.... ..	livre	489 gr.	1 l. 5 s.	1 18	Chanvre fin.	Caen.	1783	2 35
Idem..	livre	489 gr.	10 s.	0 47	Chanvre commun.	*Idem.*	1783	0 95
A. Young, F[2], 337	livre	762 g 55	*52 s. 1/2*	*1 16*	*Filasse.*	*Milan (Italie*	*1788*	*1 51*
Corrèze, E. 1099..	livre	420 gr	7 s.	0 32	Fil d'étoupe.	Tulle (Limousin).	1788	0 77
Idem............	livre	420 gr.	3 s.	0 14	Grosse étoupe.	*Idem.*	1788	0 32

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en franc du kilogr.
Corrèze, E. 1099. .	livre	420 gr	7 s.	0 32	Chanvre (non peigné).	*Idem.*	1788	0 77
Idem.	livre	420 gr.	12 s.	0 56	Chanvre (en brins).	*Idem.*	1788	1 34
Biollay, 311.	livre	489 gr.	6 à 8 s. 9 d.	0 34	Chanvre (en motte)	Moyenne en France.	1790	0 69
Idem.	livre	489 gr.	8 à 9 s.	0 40	Chanvre (teillé).	Falaise.	1790	0 80
Idem	livre	489 gr.	10 s.	0 47	*Idem.*	Rochefort.	1790	0 95
Idem.	livre	489 gr.	12 à 14 s.	0 61	Chanvre (peigné).	Vervins.	1790	1 25
Idem.	livre	489 gr.	10 à 15 s.	0 59	Chanvre brut de Normandie.	Versailles.	1790	1 18
Idem.	livre	489 gr	13 à 18 s.	0 72	*Idem* de Picardie.	*Idem.*	1790	1 46
Idem, 314.	quintal	50 k	36 à 43 l.	37 00	Chanvre de Riga.	Bordeaux.	1790	0 74
Idem.	quintal	50 k.	33 à 42 l	35 30	Chanvre de Saint-Pétersbourg.	*Idem.*	1790	0 70
Idem.	quintal	50 k.	22 à 27 l 16 s.	23 51	*Idem* de Bourgogne.	Paris.	1790	0 46
Idem.	quintal	50 k.	27 l. 16 s. à 33 l.	28 73	*Idem* de Champagne	*Idem.*	1790	0 57
Beaurepaire, p. 38.	botte		1 l.	0 95	Chanvre.	Sottevile (Seine-Infér.)	1790	[0 95]
Destriché	livre	500 gr.	7 s.	0 35	*Idem.*	Château du Loir (Sarthe)	1810	0 70

PRIX DU FIL DE LIN, A TISSER ET A COUDRE.

Dupré Saint-Maur p. 5.	livre	489 gr.	6 d. à 1 s. 7 d.	0 83	Fil.	Paris.	1295	1 70
J. Richard, 227. .	livre	489 gr.	14 d.	0 77	Fil de Bourgogne (très gros sorte de ficelle).	Artois.	1302	1 55
Forestié, CXXI. .	2 onces 3/4	72 g. 87	9 s. 4 d.	5 71	Fil (enluminé et vert).	Montauban.	1345	78 30
Cibrario, II, 310.	livre	489 gr.	12 d.	0 44	Fil rouge.	Savoie.	1380	0 88
C. Le Mans, 1839 (I, 309).	livre	489 gr.	5 d.	0 19	Fil.	Caen.	1381	0 40

SOURCES DES PRIX ET CONTRÔLE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog.
Nord, B. 3260....	livre	509 gr.	3 s. 4 d. flamands	0 94	Fil de Bourgogne.	Aire (Pas-de-Calais).	1382	1 88
Nord, B. 3363...	20 livres	8 k 626 g	12 *francs*	106 80	Fil de lin, pour tapisserie.	Flandres.	1384	1 24
Douet d'Arq. Ar., 326.	livre	489 gr	20 s.	8 90	Fil.	Paris.	1387	17 80
Nord, B. 3265....	livre	431 gr.	2 s 8 d.	0 61	Fil gros.	Nieppe (Flandres)	1394	1 41
Saintonge, VI, 57.	livre	489 gr	1 s. 8 d.	0 46	*Idem.*	Taillebourg	1450	0 95
Épinal. CC. 12....	livre	455 gr.	2 gros 4 d.	0 60	Fil de Flandre.	Épinal.	1464	1 30
Orléan., 1862, 376.	livre	489 gr.	1 3	0 32	Fil.	Orléans.	1469	0 65
Nord, B. 3358 .	1/2 livre et 2 onces	293 gr.	10 s.	2 45	Fil blanc.	Bruxelles (Belgique).	1536	8 30
Orléan., 1862, 376.	livre	489 gr.	3 s. 2 d.	0 52	Fil en pelote.	Orléans.	1553	1 05
Idem	livre	489 gr.	2 s. 3 d. à 2 s.	0 37 à 0 33	Fil en écheveau.	*Idem.*	1553	0 70
Idem	livre	489 gr.	9 s.	1 39	Ficelle à coudre.	*Idem.*	1570	2 80
Idem	livre	489 gr.	8 s.	1 16	Ficelle pour coudre.	*Idem.*	1573	2 35
Gard, G. 596.....	livre	414 gr.	20 s.	2 39	Fil blanc.	Nîmes (Gard)	1605	5 77
Orne, H. 1170...	livre	489 gr.	14 s. 4 d.	1 48	Fil pour coutil.	Silli (Orne)	1625	2 96
Arch. Nat. AD. ✝.	livre	490 gr.	10 s. à 3 l.	moyenne 3 22	Fil	France.	1641	6 44
Savary, I, 324 ...	livre	490 gr.	10 l.	16 30	Fil de Hollande.	Paris.	1673	32 60
H. Gironde, VII, E. 37.	livre	500 gr.	1 l. 2 s.	1 62	Fil à coudre.	Bordeaux.	1696	3 24
Prato, Costa Guerra, 212.	once	0 30 g.	2 s.	0 12	Fil.	Turin.	1700	4
H. Soissons, 617..	livre	489 gr.	2 l. 5 s.	2 23	Fil de Bretagne. (brun).	Soissons.	1730	4 65
Bert-Lacabane, 347.	livre	490 gr.	32 s.	1 51	Fil.	Brétigny-sur-Orge.	1739	3 02
Orléan., 1862, 377.	livre	489 gr.	1 l. 2 s.	1 04	*Idem.*	Orléans.	1740	2 10
H. Soissons, 629..	livre	489 gr.	6 l.	5 70	Fil brun (en trois).	Soissons.	1743	11 60
Idem	livre	489 gr.	48 s.	2 27	Fil de Bretagne.	*Idem.*	1743	4 65
Orléan., 1862, 377.	livre	489 gr.	1 l. 2 s. 6 d.	1 06	Fil.	Orléans.	1750	2 15

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Bert-Lacabane, 348.	livre	490 gr.	40 s.	1 90	Fil.	Brétigny-sur-Orge.	1775	3 80
Idem, 352........	pièce de 6 écheveaux		12 s. 6 d.	0 59	*Idem.*	*Idem.*	1784	
Idem..........	la pièce		44	2 08	Fil de Bretagne.	*Idem.*	1784	
Idem..........	la pièce		10	0 47	Fil à la Religieuse	*Idem.*	1784	
Biollay, 318......	livre	407 gr.	1 l. 4 s. à 1 l. 10 s.	1 26	Fil de lin écru.	Alby.	1790	3 10
Idem...........	livre	489 gr.	1 l. 13 à 4 l. 10 s.	2 90	*Idem.*	Abbeville.	1790	5 80
Idem...........	livre	489 gr.	2 l. 2 s. à 3 l. 12 s.	2 70	*Idem.*	Vitré.	1790	5 39
Idem...........	livre	489 gr.	3 l. à 9 l.	5 70	*Idem.*	Bernay.	1790	11 34
Idem...........	livre	473 gr.	15 s. à 1 l 16 s.	2 40	*Idem.*	Valence.	1790	5 10
Idem, 319.......	livre	489 gr.	1 l. 10 s. à 18 l.	9 20	Fil à coudre.	Rennes.	1790	18 43
Idem...........	livre	489 gr.	3 l. 15 2 à 21 l.	11 69	*Idem.*	Rouen.	1790	23 38

PRIX DU FIL DE CHANVRE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
H. Soissons, 324..	le cent	48 k. 9	3 s.	1 13	Tille à coudre les nattes.	Soissons.	1397	0 02
Hanaüer, II, 455..		kilo			Chanvre.	Alsace.	1401-1425	0 30
Idem, 456........		kilo			*Idem.*	*Idem.*	1476-1500	0 46
Idem............		kilo			*Idem.*	*Idem.*	1501-1525	0 36
Idem............		kilo			*Idem.*	*Idem.*	1551-1575	0 69
Idem............		kilo			*Idem.*	*Idem.*	1601-1625	1 09
H. Marseille, VI, E., 41.........	livre	0.407 g.	2 s. patacs	0 20	Fil (de chanvre).	Marseille.	1628 1634	0 50
Bert. Lacabane, 199	livre	490 gr.	7 s.	0 57	Filasse étoupe et fil de chanvre.	Brétigny-sur-Orge.	1668	1 14
Idem, 236........	livre	490 gr.	10 s.	0 81	Filasse de chanvre.	*Idem.*	1668	1 62

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog.
Soc. Charente, 1880, 137.	livre	490 gr	6 s.	0 48	Fil d'étoupe (en pelote ou en écheveau).	Le Chatelard (Angoumois).	1672	0 96
Idem	livre	490 gr.	12 s.	0 97	Fil de chanvre.	*Idem.*	1672	1 94
Idem............	livre	490 gr	13 s. 6 d.	1 09	Fil de brin.	*Idem.*	1672	2 18
Hanaüer, II, 455..			kilo		Chanvre.	Alsace.	1676-1700	1 34
Idem............			kilo		*Idem.*	*Idem.*	1701-1725	0 71
Bert-Lacabane, 68.	livre	490 gr.	12 s.	0 73	Filasse de chanvre.	Brétigny s-Orge Ile de France.	1720	1 46
Idem	livre	490 gr.	20 s.	1 22	Fil de chanvre.	*Idem.*	1720	2 44
Idem	livre	490 gr	12 s.	0 73	Fil d'étoupe.	*Idem.*	1720	1 46
Seine-et-Oise, E., 4964.	livre	490 gr.	1 l.	0 95	Fil de chanvre.	Bougival (S.-et-O.).	1736	1 90
Hanaüer, II, 455..			kilo		Chanvre.	Alsace.	1751-1775	0 91
Idem			kilo		*Idem.*	*Idem.*	1776-1800	1 62
Biollay, 317......	livre	489 gr.	1 l. 7 s. à 2 l. 2 s.	1 63	Fil de chanvre écru.	Bar-sur-Aube	1790	3 25
Idem	livre	489 gr.	4 l. 10 s. à 5 l. 5 s	4 60	*Idem,*	Bayeux.	1790	9 20
Idem	livre	489 gr.	1 l. 4 s. à 1 l. 16 s	1 42	*Idem.*	Riom.	1790	2 85
Idem............	livre	407 gr	1 l. 4 s. à 1 l. 10 s.	1 27	*Idem.*	Albi.	1790	3 12
Idem, 391........	livre	483 gr	1 l. 17 s à 3 l. 6 s	2 43	*Idem.*	Besançon.	1790	5 06
Idem	livre	489 gr	16 s. à 2 l 10 s.	1 55	*Idem.*	Colmar.	1790	3 12

PRIX DES TOILES ET TISSUS DE LIN OU CHANVRE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Comptes Revenus. Philippe Aug.	aune	1 m 18	1 s. 6 d.	1 62	Toile.	Paris.	1202	1 37
Dupré Saint-Maur p. 4.	aune	1 m.18	1 s. 8 d.	1 80	*Idem.*	*Idem.*	1202	1 52
Thorold Rogers, I, 593.	12 ells	13 m 71	*5 s.*	*17 40*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1260-1270*	*1 26*
Idem.	12 ells	13 m 71	*5 sh. 7 p. 1/2*	*19 60*	*Idem.*	*Idem.*	*1271-1280*	*1 42*
Idem.	12 ells	13 m 71	*2 s. 6 p*	*8 70*	*Idem.*	*Idem.*	*1281-1290*	*0 63*
Historiens France, XXII, 673.	canne	1 m.96	1 s. 6 d.	1 50	Toile.	Narbonne.	1285	0 76
Thorold Rogers, I, 593.	12 ells	13 m 71	*3 sh. 8 p. 1/2*	*12 90*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1291-1300*	*0 94*
Dupré Saint-Maur, p. 5.	aune	1 m.18	1 s. 1 d.	0 87	Toile (de lin).	Paris.	1294	0 73
Idem.	aune	1 m.18	9 d.	0 60	Toile.	*Idem.*	1294	0 50
Richard, 164	aune	1 m.18	2 s.	1 60	Toile jaune.	*Idem.*	1298	1 35
Cibrario, II, 300..	10 coudées	4 m 417	*3 s. 8 d.*	*3 82*	*Toile de lin (pour une chemise de servante).*	*Pise (Italie).*	*1299*	*0 86*
Richard, 164	aune	1 m.18	9 d.	0 60	Toile écrue.	Paris.	1300	0 50
Idem	aune	1 m.18	2 s.	1 60	Toile verte.	*Idem.*	1300	1 35
Idem............	aune	1 m.18	4 s.	3 20	Toile cirée.	*Idem.*	1300	2 70
Thorold Rogers, I, 593.	12 ells	13 m 71	*3 sh. 8 p. 3/4*	*11 74*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1301-1310*	*0 85*
Richard, 166	aune	0 m 698	9 d.	0 50	Toile blanche.	Artois.	1303	0 71
Idem............	aune	0 m 698	12 d.	0 67	Toile verte.	*Idem.*	1303	0 96
Idem, 170	aune	1 m 188	4 s. 6 d.	3 01	Toile (pr chemises).	Paris.	1307	2 53
Idem............	aune	1 m 188	2 s. 4 d.	1 56	Toile (pour draps de lit commun).	*Idem.*	1307	1 31
Idem, 177	aune	0 m 698	4 s.	2 68	Toile blanche.	Arras.	1310	3 82
Idem	aune	0 m 698	3 s.	2 01	Toile (autre).	*Idem.*	1310	2 87
Idem	aune	0 m 698	5 s.	3 35	Toile à mouchoir.	*Idem.*	1310	4 78

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Thorold Rogers, I, 593.	12 ells	13 m 71	*4 sh. 0 1/4*	*12 70*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1311-1320*	*0 92*
Richard, 178	aune	0 m 698	2 s.	1 34	Toile (pour linge de bain).	Arras.	1313	1 91
Idem, 187........	aune	0 m 698	3 s. 6 d.	2 34	Toile (pour chemises fines).	*Idem.*	1320	3 34
Thorold Rogers, I, 593.	12 ells	13 m 71	*4 sh. 0 1/2*	*12 73*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1321-1330*	*0 92*
Dupré Saint-Maur, p. 11.	aune	1 m 188	1 s. 8 d.	1 02	Futaine.	Paris.	1322	0 91
Richard, 190 . ..	aune	0 m 698	18 d.	0 90	Toile commune (à serviettes).	Arras.	1326	1 28
Idem	aune	0 m 698	5 s.	3 06	Toile de Reims.	*Idem.*	1326	4 37
Idem..	aune	0 m 698	2 s.	1 22	Futaine.	*Idem.*	1326	1 74
Nord, B. 3245....	aune	0 m 698	12 s. flamands	4 53	Etamine.	Cassel (Flandres).	1326	6 47
Douet d'Arcq, Ar. 94.	aune	1 m. 18	4 s. 5 d.	2 70	Toile.	Corbeil.	1328	2 28
Idem.	aune	1 m. 18	3 s. 4 d.	2 03	*Idem.*	*Idem.*	1328	1 72
Idem, 77	aune	1 m 188	15 s.	9 15	Toile de Compiègne	Paris.	1328	7 70
Idem	aune	1 m 188	3 s. 6 d.	2 13	Toile bourgeoise.	*Idem.*	1328	1 79
Idem	aune	1 m 188	3 s. 2 d.	1 93	*Idem.*	*Idem.*	1328	1 63
Idem	aune	1 m 188	5 s.	3 06	*Idem*	*Idem.*	1328	2 57
Idem	aune	1 m 188	10 s.	6 10	Nappes.	*Idem.*	1328	5 13
H. Marseille, ✱, E. 3.	8 cannes	16 m 08	1 l. 2 s. 8 d.	13 87	Toiles (pour lit).	Marseille.	1331	0 86
Thorold Rogers, I, 593.	12 ells	13 m 71	*4 sh. 0 3/4*	*12 78*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1331-1340*	*0 92*
Dupré Saint-Maur, p. 19	aune	1 m 188	3 s. 4 d.	2 03	Toile.	Paris.	1340	1 71
Idem, 18....... .	aune	1 m 188	1 s. 11 d.	1 17	*Idem.*	*Idem.*	1340	0 98
Idem............	aune	1 m 188	3 s.	1 83	*Idem.*	*Idem.*	1340	1 54
Orléan., 1862, 378.	aune	1 m 188	1 s. 3 d.	0 76	*Idem.*	Orléans	1341	0 64
Thorold Rogers, I, 593.	12 ells	13 m 71	*4 sh. 4 p.*	*13 04*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1341-1350*	*0 93*
Douet d'Arcq, Ar. 27.	aune	1 m 188	10 s.	6 10	Toile cirée.	Paris.	1342	5 13

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre.
Douet d'Arcq, Ar. 32.	aune	1m 188	5 s. 4 d.	3 26	Toile vermeille.	Paris.	1342	2 74
Idem, 36.........	aune	1m 188	7 s. 6 d.	4 57	Toile de Reims.	*Idem.*	1342	3 84
Cibrario, II, 303.	canne	1 m. 98	2 florins	23 80	*Idem.*	Savoie.	1343	12 02
Forestié, LXXVII.	aune	1 m. 18	3 s. 2 d.	1 93	Toile écrue (pour chemise d'un bouvier).	Montauban.	1344	1 63
Idem...........	10 palmes	2 m. 30	10 s.	6 10	Toile.	*Idem.*	1344	2 65
Idem.........	aune	1 m. 18	2 s. 5 d.	1 47	Toile de Bourges.	*Idem.*	1344	1 24
Idem, LXXXI	aune	1 m. 18	15 d.	0 75	Toile verte (pour doublure).	*Idem.*	1344	0 63
Idem	aune	1 m. 18	2 s. 6 d.	1 52	Toile bourgeoise (pour coiffe).	*Idem.*	1344	1 28
Dom Grappin, 102	aune	0 m. 80	20 d. à 2 s.	1 00	Toile.	Franche-Comté.	1350	1 25
Thorold Rogers, I, 593.	12 ells	13m 71	*8 sh. 1 p. 1/2*	*22 59*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1351-1360*	*1 64*
Forestié, LVIII...	aune	1 m. 18	3 s. 6 d.	1 26	Toile bourgeoise pour draps de lit.	Montauban.	1355	1 06
Idem...........	canne	1 m. 84	6 s. 9 d.	2 44	Toile de Normandie	*Idem.*	1355	1 32
H. Soissons, 322 .	aune	1m 188	32 d.	0 96	Toile.	Soissons.	1356	0 80
Dupré Saint-Maur, 209.	aune	1m 188	7 s. 6 d.	2 72	*Idem.*	Paris.	1359	2 29
Delav. Le Roulx, I, 65.	9 aunes 1/4	10m 92	1 écu 4 sols	9 61	*Idem.*	Tours.	1359	1 13
S. Luce, 77......	aune	1m 188	3 s. 2 d.	1 14	*Idem.*	France.	1360	0 95
S. Luce, 77.	aune	1m 188	1 s.	0 36	Serpillère.	France.	1360	0 30
Thorold Rogers, I, 593.	12 ells	13m 71	*11 sh. 6 p. 1/2*	*32 08*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1361 1370*	*2 33*
Nord, B. 3254....	aune	0 m. 69	12 s. flamands	3 43	Toile cirée (pour litière de dame).	Nieppe (Flandres).	1364	4 90
Aube, G. 1819. ..	aune	0m 793	1 s. 4 d.	0 59	Toile (commune).	Troyes.	1368	0 74
Nord, B. 3257....	5 aunes et quart	3 m. 36	8 s. 9 d.	3 89	Toile.	Bar (Lorraine).	1370	1 17
Thorold Rogers, I, 593.	12 ells	13m 71	*9 sh. 7 p. 1/2*	*26 75*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1371-1380*	*1 95*
Cibrario, II, 309..	aune	0 m. 61	4 s.	1 78	Toile de Reims.	Savoie.	1378	2 91

SOURCES DES PRIX (SUITE)	QUANTITÉ DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Douet d'Arq II, 89.	aune	1m 188	5 s.	2 22	Toile cirée.	Paris.	1380	1 87
Idem, 36.	aune	1m 188	3 s.	1 33	Toile.	*Idem.*	1380	1 12
Idem, 63	aune	1m 188	6 s. 8 d.	2 96	Toile de Paris, pour nappes.	*Idem.*	1380	2 49
Idem.	aune	1m 188	10 s.	4 45	Toile de Reims.	*Idem.*	1380	3 74
Idem.	aune	1m 188	3 s. 6 d.	1 55	Toile pour sacs.	*Idem*	1380	1 30
Delav. Le Roulx, II, 240.	aune	1m 188	4 s.	1 78	Toile blanche.	Tours.	1380	1 49
Thorold Rogers, I, 593.	12 ells	13m 71	*7 sh. 5 p.*	*18 61*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1381-1390*	*1 35*
Cibrario, II, 311.	aune	0 m. 61	3 s. 4 d.	1 48	Toile d'Allemagne (à matelas).	Savoie.	1381	2 42
Nord, B. 3239 ...	aune	0 69	5 s. flam.	1 42	Toile.	Flandres.	1381	2 03
Idem.	aune	0 69	4 s. à 6 s. 1/2 flam.	1 13 à 1 84	*Idem.*	*Idem.*	1381	2 14
M. Dijon, 1858, 253.	aune	1m 188	3 s. 4 d.	1 48	Toile blanche.	Villeneuve-Saint-George près Paris.	1384	1 24
Idem, 261	aune	0m 698	20 d.	0 70	Toile.	Arras.	1384	1
Idem, 312	aune	0 m. 81	3 s. 4 d.	1 48	Toile (à recouvrir chariot).	Dijon.	1385	1 82
Idem	aune	0 m. 81	4 s. 2 d.	1 85	Toile cirée.	*Idem.*	1385	2 28
Douet d'Arcq, Ar. 324.	aune	1m 188	2 s. 6 d.	1 01	Toile grosse.	Paris.	1387	0 85
Idem	aune	1m 188	4 à 5 s.	1 78 à 2 22	Toile bourgeoise.	*Idem.*	1387	1 68
Idem	aune	1m 188	10 à 15 s	4 45 à 6 67	Toile de Reims (fine).	*Idem.*	1387	4 68
Nord, B. 3261	aune	0 69	5 s. 4 d. flam.	1 23	Toile.	Hazebrouck (Flandres).	1390	1 75
Orléan., 1862, 378.	aune	1m 188	3 s. 1 d.	1 16	*Idem.*	Orléans.	1391	0 97
Beaurepaire, 403.	aune	1m 188	20 d.	0 60	Toile (pour chemise de pauvre).	Haute-Normandie.	1391	0 50
Idem	aune	1m 188	3 s. 2 d.	1 19	Toile (à nappes).	*Idem.*	1391	1
Idem	aune	1m 188	2 s. 3 d.	0 84	Toile à serviettes communes.	*Idem.*	1391	0 70
Thorold Rogers, I, 593.	12 ells	13m 71	*6 sh. 1 p. 1/2*	*17 03*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1391-1400*	*1 27*

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉ DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre.
Ménagier, Paris, II, 221.	1/2 aune	0 60	2 s.	0 75	Toile de lin (commune).	Paris.	1393	1 25
Orléan., 1862, 378.	aune	1m 188	2 s 6 d.	0 94	Toile de fil.	Orléans.	1394	0 79
La Trémoïlle, C. 55.	aune	1m 188	10 s.	3 75	Fine toile de Reims (pour brayes, coiffes, etc.).	Paris.	1396	3 12
Idem, 42	aune	1m 188	5 s.	1 87	Toile blanche pour aube.	*Idem.*	1396	1 56
Orléan., 1862, 378	aune	1m 188	2 s. 6 d.	0 94	Toile de fil.	Orléans.	1396	0 79
La Trémoïlle, C. p. 38.	aune	1 m.18	1 s. 6 d.	0 55	Canevas ou étamine (pour envelopper).	Paris.	1396	0 45
Idem, p. 90	aune	1 m.18	2 s. 1 d.	0 78	Canevas à envelopper.	*Idem.*	1396	0 65
Douet d'Arcq, H., 318.	aune	1m 188	25 s.	9 40	Brurettes (pour doublure de selle).	Bourges.	1397	7 91
La Trémoïlle, C., p. 85.	aune	1m 188	5 s.	1 87	Toile cirée (pour envelopper).	Paris.	1397	1 55
Idem, p. 98	aune	1m 188	6 s. 8 d.	2 44	« Toile Inde » pour doublure.	*Idem.*	1399	2 03
Loiret, A. 1998...	aune	1m 188	6 s. 8 d.	2 44	Toile cirée « pour mettre aux fenêtres de l'*ecritoire* du bailliage parce que l'on ne pourrait besoigner vu les neiges et le vent ».	Orléans.	1399	2 05
Hanaüer, II, 482..	le mètre	(sur 0 m.80 de large)		0 89	Toile.	Alsace.	1401-1425	0 89
Idem	le mètre	*id.*		0 94	Coutil.	*Idem.*	*id.*	0 94
Thor. Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*6 sh. 1 p. 3/4*	*17 09*	*Toile pour chemises*	*Angleterre.*	*1401-1410*	*1 27*
Orléan., 1862, 378.	aune	1 m.18	2 s. 6 d	0 93	Toile de fil.	Orléans.	1402	0 78
Nord, B. 3330....	aune	0 69	3 s. 4 d.	1 25	Toile, pour « robe linge ».	Flandres.	1402	1 78
Beaurepaire, 403..	aune	1 m.18	3 s. 6 d.	1 31	Toile (à doubliers).	Haute-Normandie.	1403	1 10
Idem	aune	1 m.18	1 s. 3 d.	0 42	Toile (à torchons).	*Idem.*	1403	0 35

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Aube, G. 418.....	aune	0m 793	1 s. 8 d.	0 61	Toiles.	Saint-Lyé près Troyes.	1405	0 77
Orléan., 1862, 378	aune	1m 188	2 s. 5 d	0 90	Toile de fil.	Orléans.	1409	0 76
Thor. Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*6 sh 7 p. 3/4*	*14 58*	*Toile(pour chemises)*	*Angleterre.*	*1411-1420*	*1 06*
Soc. Allier, XVI, 399.	aune	1 m. 18	10 d.	0 28	Toile.	Moulins.	1416	0 23
Thor. Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*6 sh. 1 p 3/4*	*13 51*	*Toile(pour chemises*	*Angleterre.*	*1421-1430*	*0 98*
H. Chartres, I, E 40.	aune	1 m. 18	20 s.	6 85	Fine toile.	Chartres.	1424	5 70
Orléan., 1862, 378	aune	1m 188	2 s 11 d	0 99	Toiles de fil.	Orléans.	1425	0 83
Idem............	aune	1m 188	3 s. 6 d.	1 13	*Idem.*	*Idem.*	1426	0 95
Idem 379	1/2 aune	0m 574	3 s 4 d.	1 07	Toile cirée.	*Idem.*	1429	1 86
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*5 sh. 6 p. 3/4*	*12 21*	*Toile(pour chemises)*	*Angleterre.*	*1431 1440*	*0 89*
Beaurepaire, 403 .	aune	1m 818	2 s. 6 d.	0 81	Toile (pour draps de lit).	Haute - Normandie.	1438	0 68
Orléan., 1862, 379	aune	1m 188	8 s. 4 d.	2 71	Toile perse.	Orléans.	1439	2 28
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*6 sh. 9 p. 3/4*	*14 95*	*Toile(pour chemises)*	*Angleterre.*	*1441-1450*	*1 09*
Douet d'Arcq, H. 331.	aune	1m 818	2 s. 11 d.	0 81	Grosse toile pour sacs.	Paris.	1450	0 68
Idem...........	aune	1m 188	4 s. 2 d.	1 17	Grosse toile.	*Idem.*	1450	0 98
Idem...........	aune	1m 188	32 s. 6 d.	9 26	Toile de Venise pour nappes fines.	*Idem.*	1450	7 79
Idem...........	aune	1m 188	6 à 7 s.	1 84	Autres toiles à torchons.	*Idem.*	1450	1 54
A. Saintonge, VI, 60.	aune	1m 188	3 s.	0 85	Toile grosse.	Saintes.	1450	0 71
Idem...........	aune	1m 188	3 s. 9 d.	1 06	Toile pour nappes.	*Idem.*	1450	0 89
Idem...........	aune	1m 188	2 s. 9 d.	0 77	Toile pour la cuisine	*Idem.*	1450	0 64
Idem...........	aune	1m 188	3 s. 4 d.	0 94	Toile pour les chemises du chapelain.	*Idem.*	1450	0 79
Idem...........	aune	1m 188	1 l.	5 69	Toile pour les chemises d'une grande dame.	*Idem.*	1450	4 79
Idem, 63........	aune	1m 188	1 l.	5 69	Toile fine de Hollande.	*Idem.*	1450	4 79

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉ DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
A. Saintonge, VI, 60.	aune	1m.188	7 s. 6 d.	2 13	Toile.	Saintes.	1450	1 79
Idem, 57........	aune	1m 188	5 s.	1 42	Futaine.	*Idem.*	1450	1 20
Idem.............	aune	1m 188	6 s. 3 d.	1 77	Toile (pour Madame)	Taillebourg.	1450	1 49
Idem...........	aune	1m 188	4 s. 2 d.	1 17	Toile blanche (pour les cottes des filles)	*Idem.*	1450	0 98
Douet d'Arcq, H. 332.	aune	1m 188	1 l.	5 69	Toiles à nappes (1/2 fine).	Paris.	1450	4 79
Idem	aune	1m 188	17 s. 6 d.	2 13	Toile commune.	*Idem.*	1450	1 79
Idem............	aune	1m 188	3 s. 9 d	1 04	Touailles (serviettes) pour servir avec les nappes.	*Idem.*	1450	0 87
Coston, II, 53 ...	4 cannes	7 m 48	9 gros	4 26	Grosse toile.	Montélimar.	1450	0 57
Beaurepaire, 403 .	aune	1 m.38	6 à 10 s.	1 70 à 2 86	Toile fine.	Rouen.	1450	1 65
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*5 sh. 2 p.*	*11 36*	*Toile pour chemises*	*Angleterre.*	*1451-1460*	*0 82*
Hanaüer, II, 482..		mètre		0 81	Toile.	Alsace.	1451-1475	0 81
Idem		mètre		0 85	Coutil.	*Idem.*	*id.*	0 85
Orléan., 1862, 379	aune	1m 188	3 s. 9 d.	1 06	Toile de fil.	Orléans.	1451	0 89
Beaurepaire, 403 .	aune	1m 188	3 s 4 d.	0 94	Toile (pour draps de domestiques).	Rouen.	1455	0 68
Douet d'Arcq, H. 345.	aune	1m 188	40 s.	10 58	Toile de Troyes.	Paris.	1460	5 90
Idem	aune	1m 188	4 s. 2 d. à 27 s.	4 22	Toile.	*Idem.*	1460	3 55
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*5 sh. 8 p. 1/2*	*12 53*	*Toile (p. chemises).*	*Angleterre.*	*1461-1470*	*0 91*
Orléan., 1862, 379	aune	1m 188	5 s.	1 31	Toile vermeille.	Orléans.	1461	1 10
Orléan., 1862, 379	aune	1m 188	10 s.	2 64	Fine toile.	Orléans.	1464	2 22
Épinal CC. 12...	5 aunes	3 m.20	16 gros	4 22	Toile perse.	Épinal.	1464	1 30
Orléan., 1862, 379.	aune	1m 188	3 s. 9 d.	0 97	*Idem.*	Orléans.	1469	0 81
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*5 sh. 9 p. 1/4*	*10 11*	*Toile (p. chemises).*	*Angleterre.*	*1471-1480*	*0 73*
Beaurepaire, 403..	aune	1m 188	2 s. 6 d.	0 65	Toile (pour couverture des chevaux).	Haute-Normandie.	1473	0 54

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Beaurepaire, 403..	aune	1m 188	3 s. 4 d.	0 86	Toile de chanvre.	Haute-Normandie.	1473	0 72
Idem...........	aune	1m 188	5 à 7 s.	1 31 à 1 84	Toile (à doublure).	*Idem.*	1475	1 32
Idem.............	aune	1m 188	3 s. 9 d.	0 97	Toile à nappes.	*Idem*	1475	0 81
Idem............	pièce	2 m. 5	6 s. 6 d.	1 70	Toile (p. chemises).	*Idem.*	1475	0 68
Nord, B. 3333....	aune	0 69	4 s. 8 d.	1 21	Toile.	Lille.	1475	1 72
Orléan., 1862, 379.	aune	1m 188	1 s. 6 d.	0 39	Canevas de fil.	Orléans.	1476	0 32
Douet d'Arcq, H. 366.	aulne	1 m.18	16 s. 6 d.	4 35	Toile pour nappes fines.	Tours.	1479	3 62
Idem	aulne	1 m.18	7 s. 6 d.	1 97	Toile de lin moyenne	*Idem.*	1479	1 64
Idem...........	aulne	1 m.18	3 s. 6 d.	0 91	Grosse toile pour pauvres.	*Idem.*	1479	0 76
Orléan., 1862, 379.	aune	1m 188	5 s.	1 31	Toile lissée.	Orléans.	1480	1 10
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*5 sh. 5 p. 1/2*	*9 57*	*Toile (p. chemises).*	*Angleterre.*	*1481-1490*	*0 69*
Nantes, CC. 262..	aune	1 m.38	4 à 5 bret.	1 31 à 1 63	Toile pour draps de lit.	Nantes.	1486	1 08
Idem, 269.......	aune	1 m.38	12 s.	2 78	Toile cirée fine.	*Idem.*	1491	2
Idem...........	aune	1 m.38	2 s. 4 d.	0 53	Grosse toile.	*Idem.*	1491	0 38
Thor. Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*6 sh. 2 p.*	*10 80*	*Toile (p. chemises).*	*Angleterre.*	*1491-1500*	*0 78*
Com. Côte-d'Or, XI, 248.	7 aunes 1/2	6m 075	2 gros et 1/2	3 66	Toile rouge.	Dijon.	1494	0 60
A. Bordeaux, 1879, 263.	aune	1 m.19	36 ardits	0 69	Toile.	Mérignas pr. Bordeaux	1498	0 58
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*6 sh. 8 p. 3/4*	*10 99*	*Toile (p. chemises).*	*Angleterre.*	*1501-1510*	*0 80*
Hanaüer, II, 482..		mètre		0 45	Toile.	Alsace.	1501-1525	0 45
Idem...........		mètre		0 61	Coutil.	*Idem.*	*id.*	0 61
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 70	*6 sh. 5 p. 3/4*	*11 37*	*Toile (p. chemises).*	*Angleterre.*	*1511-1520*	*0 82*
Soc. Charente, 1860, 141.	aune	1 m.18	4 s. 6 d.	0 87	Toile (p. chemises)	Angoulême.	1520	0 73
Idem...........	aune	1m 18	5 s.	0 97	Toile (pour couvre-chefs).	*Idem.*	1520	0 82

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉ DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*6 sh. 2 p. 1/2*	*10 87*	*Toile (p. chemises).*	*Angleterre.*	*1521-1530*	*0 79*
Aube, G. 1588....	aune	0m 793	6 s. 5 d.	1 24	Toile (p. serviettes).	Troyes.	1521	1 56
Guyot, p. 41 et s.		mètre		1 00	Toile.	Lorraine.	1526 1550-	1
Thorold Rogers, IV, 589	12 ells	13m 71	*7 sh. 2 p. 1/4*	*11 35*	*Toile (p. chemises).*	*Angleterre.*	*1531-1540*	*0 82*
Orléan., 1862, 379	aune	1m 188	6 s. 3 d. à 3 s. 7 d.	1 21 à 0 69	Toile.	Orléans	1539	0 79
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*8 sh. 10 p.*	*11 66*	*Toile (p. chemises)*	*Angleterre.*	*1541-1550*	*0 85*
Nord, B. 2424....	aune	0m. 70	2 s. 6 d.	0 31	Canevas (à tapisserie).	Bruxelles (Flandres).	1541	0 44
Henne, V, 296....	aune	0 m.70	1 l. 4 s.	5 06	Serviettes (de toilette) pour l'empereur.	Flandres.	1550	7 23
Idem, 285.......	aune	0 m.70	5 gros	0 52	Toile de Flandres.	*Idem.*	1550	0 74
Idem.............	aune	0 m.70	8 à 17 s.	2 63	Toile de Hollande.	*Idem.*	1550	3 75
Idem...........	aune	0 m.70	3 s. de gros	3 70	Toile de Brabant.	*Idem.*	1550	5 28
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*13 sh. 3 p. 1/2*	*17 43*	Toile (p. chemises).	*Angleterre.*	*1551-1560*	*1 27*
Hanauer, II, 482.		mètre		0 74	Toile.	Alsace.	1551-1575	0 74
Idem............		mètre		1 02	Coutil.	*Idem.*	*id.*	1 02
Orléan., 1862, 379	aune	1m 188	5 s.	0 83	Bougran jaune et blanc.	Orléans.	1551	0 69
Idem............	aune	1m 188	6 s. 8 d.	1 10	Futaine grise.	*Idem.*	1551	0 92
Joubert, Craon, 465.	aune	1m 188	5 s.	0 83	Toile (pour doublure commune).	Craon (Mayenne).	1553	0 70
Idem, 464	aune	1m 188	14 s. 3 d.	2 37	Toile.	*Idem.*	1553	2
Orléan., 1862, 379.	aune	1m 188	4 s. à 3 s. 6 d	0 66 à 0 58	*Idem.*	Orléans.	1553	0 52
Gouberville, 80...	aune	1m 188	4 s. à 9 s.	1 08	*Idem.*	Normandie (Cotentin).	1556	0 91
Idem.............	aune	1m 188	7 s. 6 d.	1 24	Futaine.	*Idem.*	1556	1 04
Gard, G. 587.....	canne	1 m.97	24 s.	2 33	Toile (à draps de lit) de Rouen.	Nîmes.	1559	1 18

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Gard, G., 587....	canne	1 m 97	10 s. 6 d.	1 75	Toile de Bretagne.	Nîmes.	1559	0 88
Orléan., 1862, 379.	aune	1 m.18	7 s.	1 16	Toile de chanvre.	Orléans.	1560	0 97
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*13 sh. 4 p. 1/2*	*16 70*	*Toile (p. chemises).*	*Angleterre.*	*1561-1570*	*1 21*
Doubs, B. 1432...	aune	0 m.80	6 blancs	0 22	Toile.	Demangevelle (Franche-Cté).	1571	0 27
Thorold Rogers, IV, 589.	12 ells	13m 71	*15 sh. 0 p. 3/4*	*18 83*	*Toile (p. chemises).*	*Angleterre.*	*1571-1582*	*1 37*
Gard, G. 589.....	le pan	0m 246	22	0 22	Toile (pour châssis de fenêtre).	Nîmes (Gard)	1572	0 89
Thorold Rogers, V, 565.	12 yards	11m.	*20 sh. 8 p. 1/4*	*25 82*	*Toile ordinaire (pour chemises).*	*Angleterre.*	*1583-1592*	*2 34*
Orléan., 1862, 379.	aune	1 m.18	10 s.	1 28	Toile.	Orléans.	1585	1 07
Idem	aune	1m 188	1 l. 3 s.	2 95	Toile.	*Idem.*	1591	2 48
Thorold Rogers, V, 565.	12 yards	11 m.	*20 sh. 1 p. 3/4*	*25 17*	*Toile ordinaire (pour chemises).*	*Angleterre.*	*1593-1602*	*2 25*
Dupré Saint-Maur.	aune	1m 188	8 s.	1 03	Treillis.	Paris.	1594	0 86
Idem............	aune	1m 188	7 s. 3 d.	0 93	Toile.	*Idem.*	1594	0 78
Idem		7 m.	1 l. 17 s.	4 76	Toile (pour habiller 3 pâtres) à Noël.	*Idem.*	1594	0 68
Boulogne, 10.....	aune	0 m.73	24 s.	3 08	Fin treillis noir d'Allemagne.	Boulogne-sur Mer.	1594	0 42
Orléan., 1862, 379.	aune	1m 188	11 s. 6 d.	1 47	Toile.	Orléans.	1596	1 23
Idem	aune	1m 188	12 s.	1 54	*Idem.*	*Idem.*	1597	1 29
Hanauer, II, 482..		mètre			Toile.	Alsace.	1601-1625	1 09
Idem...		mètre			Coutil.	*Idem.*	*id.*	1 17
Thorold Rogers, V, 565.	12 yards	11 m.	*14 sh. 6 p*	*18 10*	*Toile ordinaire.*	*Angleterre.*	*1603-1612*	*1 70*
Seine-et-Oise, E. 4558.	aune	1 m.18	1 l. 5 s.	2 98	Toile de lin.	Ile-de-France	1610	2 52
Idem..........	aune	1 m.18	8 s.	0 95	Toile de chanvre.	*Idem.*	1610	0 80
Idem	aune	1 m.18	13 s.	1 55	Toile d'étoupes.	*Idem.*	1610	1 32
Thorold Rogers, V, 565.	12 yards	11 m.	*14 sh. 1 p. 3/4*	*17 67*	*Toile ordinaire.*	*Angleterre.*	*1613-1622*	*1 60*
Orléan., 1862, 379.	aune	1m 188	10 s. 4 d.	1 23	Toile.	Orléans.	1614	1 03

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Arch. Nat. KK. 199, fol. 36.	aune	1 m.18	1 l. 10 s.	3 12	Treillis (pour doublure).	Paris.	1616	2 64
Idem	aune	1 m.18	1 l. 10 s.	3 12	Canevas (*idem*).	*Idem.*	1616	2 64
Thorold Rogers, V, 565.	12 yards	11 m.	*12 sh. 7 p. 1/2*	*15 75*	*Toile ordinaire.*	*Angleterre.*	*1623-1632*	*1 45*
Guyot, p. 48 et s..		mètre		1 14	Toile.	Lorraine.	1626-1650	1 14
Arch. Nat. KK. 199 fol. 36. Argenterie.	aune	1 m.18	6 l. 10 s.	13 52	Toile de Hollande fine (pour chemises du roi).	Paris.	1633	11 45
Idem	aune	1 m.18	16 l.	33 28	Toile de batiste fine.	*Idem.*	1633	28 20
Thorold Rogers, V, 565.	12 yards	11 m.	*13 sh. 0 1/2*	*16 30*	*Toile ordinaire.*	*Angleterre.*	*1633-1642*	*1 50*
Gard, H. 619	canne	1 m.97	1 l.	1 84	Toile (à besace).	Nîmes (Gard)	1636	0 93
H. Chartres, I, E. 230.	aune	1 m.18	15 s.	1 38	Toile « de façon » p. draps d'hospice.	Chartres.	1637	1 15
Idem	aune	1 m.18	1 liv.	1 84	Toile de chanvre pour draps.	*Idem.*	1637	1 54
Idem, 643.......	3 cannes 1/2	6 m.89	10 l. 10 s.	19 32	Toile de Paris.	*Idem.*	1638	2 80
Inv. Receveur Tailles.	aune	1 m.18	1 l. 5 s.	2 30	Toile de lin.	Saint-James (Manche).	1639	1 95
Orléan., 1862, 379.	aune	1 m.18	1 l. 6 s.	2 39	Toile.	Orléans.	1639	2 01
H. Soissons, 523.	aune	1 m.18	14 s.	1 28	Treillis.	Soissons.	1640	1 07
Felice, 115	aune	1 m.18	2 l. 10 s.	4 60	Toile de lin, blanche à fleurs.	Mer (Loir-et-Cher).	1640	3 90
Idem	aune	1 m.18	12 s.	1 10	Toile.	*Idem.*	1640	0 94
Idem	aune	1 m.18	1 l. 4 s.	2 20	Toile ouvrée (pour serviettes).	*Idem.*	1640	1 85
Idem	aune	1 m.18	1 l. 9 s.	2 66	« Toile de femelle. »	*Idem.*	1640	2 25
Idem	aune	1 m.18	2 l.	3 68	Toile blanche.	*Idem.*	1640	3 15
Idem...........	aune	1 m.18	5 l.	9 20	Toile de Hollande.	*Idem.*	1640	7 80
Livre raison, Mme du Fay.	aune	1 m.18	5 s. 5 d.	0 48	Façon de grosse toile [1].	Niort.	1650	[0 40]
Thorold Rogers, V, 565.	12 yards	11 m.	*15 sh. 7 p. 3/4*	*19 52*	*Toile ordinaire.*	*Angleterre.*	*1643-1652*	*1 75*

[1] Voir le tableau des prix de façon de la toile au tome III, p. 645.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du met.
Cher, B. 3539....	aune	1 m.18	12 s.	1 10	Toile de chanvre (à la campagne).	Bourges.	1641	0 93
Arch. Nat. AD. $\frac{+}{1}$.	aune	1 m.18	1 l. 10 s.	2 76	Coutil de Bruxelles.	France.	1641	2 33
Idem	aune (sur 0 60 de large)	1 m.18	3 l.	5 52	Toile de Hollande.	*Idem.*	1641	4 67
Idem	*id.*	1 m 18	2 l.	3 68	Toile de batiste.	*Idem.*	1641	3 11
Idem	*id.*	1 m.18	1 l. 2 s.	2 02	Toile de soie.	*Idem.*	1641	1 71
H. Soissons, 527..	aune	1 m 18	1 l. 10 s.	2 73	Treillis (pour coiffes).	Soissons.	1644	2 29
Orléan., 1862, 379	aune	1 m.18	10 s.	0 91	Toile.	Orléans.	1645	0 76
H. Tournus, E. 9.	aune	0m 808	10 s.	0 91	Toile neuve (pour draps communs)	Tournus (Bourgogne).	1648	1 12
Orléan., 1862, 379	aune	1 m 18	1 l. 3 s. 7 d.	2 14	Drap de toile.	Orléans.	1649	1 80
Guyot, p. 48 et s..		mètre		1 31	Toile.	Lorraine.	1651-1675	1 31
Hanaüer, II, 482..		mètre		1 90	*Idem.*	Alsace.	*id.*	1 90
Idem		mètre		1 69	Coutil.	*Idem.*	*id.*	1 69
Thorold Rogers, V, 565.	12 yards	11 m.	*18 sh. 10 p 1/2*	*23 55*	*Toile ordinaire.*	*Angleterre.*	*1653-1662*	*2 15*
H. Lyon (Char.) B. 151.	aune	1 m.17	1 l. 3 s.	1 87	Toile (pour doublure).	Lyon.	1658	1 60
Thorold Rogers, V, 505.	12 yards	4 m.	*18 s. 9 d*	*23 40*	*Toile ordinaire.*	*Angleterre.*	*1663-1672*	*2 15*
Gard, H. 322.....	3 cannes 3 pans	6 m.65	3 l. 18 s.	6 35	Toile (à chemises).	Nîmes (Gard)	1665	0 95
H. Tournus, II., 85	aune	0m 808	1 l.	1 63	Toile (pour amits d'église).	Tournus (Bourgogne).	1669	2 01
Aisne, H. 1787....	aune	1 m.18	5 s. 3 d.	0 42	Toile (pour ensevelir les morts).	Hôtel-Dieu de St-Quentin (Aisne).	1673	0 35
Savary, I, 311	aune	1 m.18	1 l.	1 63	Futaine blanche.	Paris.	1673	1 41
Idem	aune	1 m.18	2 l.	3 26	Bazin double.	*Idem.*	1673	2 83
Thorold Rogers, V. 565.	12 yards	11 m.	*14 sh. 6 p. 1/2*	*18 15*	*Toile ordinaire.*	*Angleterre.*	*1673-1682*	*1 65*
Guyot, 48 et suiv.		mètre		1 08	Toile.	Lorraine.	1676-1700	1 08

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Thorold Rogers, V, 565.	12 yards	11 m.	*14 sh.*	*17 50*	*Toile.*	*Angleterre.*	*1683-1692*	*1 55*
H. Soissons, 1165.	aune	1 m.18	35 s.	2 58	Toile.	Soissons.	1685	2 17
H. Gironde, VII, E., 33.	aune	1 m.19	10 s. 6 d	0 78	Toile (commune).	Bordeaux.	1691	0 65
H. Chartres, I, E. 286.	aune	1 m.18	7 s.	0 51	Toile (pour ensevelir les pauvres).	Chartres.	1693	0 42
Thorold Rogers, V, 565.	12 yards	11 m.	*15 sh. 6 p.*	*19 35*	*Toile ordinaire.*	*Angleterre.*	*1693-1702*	*1 80*
Idem...........	12 yards	11 m.	*108 s.*	*135*	*Toile de Hollande (la meilleure).*	*Idem.*	*id.*	*12 28*
Idem...........	12 yards	11 m.	*40 s.*	*50*	*Idem. (l'ordinaire).*	*Idem.*	*id.*	*4 50*
Notaires Paris....	aune	1 m.18	4 l. 14 s.	6 95	« Étoffe des Indes » [Indienne] pour doubler une robe de chambre	Paris.	1698	5 90
H. Tournus, E. 80.	aune	0 m.808	12 s. 6 d.	0 93	Toile (pour chemises de pauvre.)	Tournus (Bourgogne).	1699	1 15
H. de L'Aulnoit, p. 108.	aune	0 m.73	14 patars	1 26	Toile.	près Tournai (Flandres).	1699	1 72
H. Gironde, VII, E. 41.	aune	1 m.19	11 s.	0 81	*Idem.*	Bordeaux.	1700	0 68
Prato, Costa Guerra, 211.	raso	0 m.60	10 s.	0 61	Toile écrue.	Turin.	1700	1
Gard, H. 625.....	canne	1 m.97	12 s.	0 89	Toile à voiles de navire.	Nîmes (Gard)	1700	0 44
Guyot, 48 et s....		mètre		1 02	Toile.	Lorraine.	1701-1725	1 02
Hanauer, II, 482..		mètre		1 27	*Idem.*	Alsace.	1701-1725	1 27
Idem............		mètre		0 70	Coutil.	*Idem.*	*id.*	0 70
Saporta, Comptes.	le pan	0 m.25	15 s. 6 d.	0 94	Toile hollande (de Frise) p. chemises.	Marseille.	1702	3 76
Idem...........	le pan	0 m.25	6 s.	0 36	Toile « crue » pour chemises de servante.	*Idem.*	1706	1 44
Idem...........	le pan	0 m.25	3 s.	0 18	Toile de lin.	*Idem.*	1706	0 72
Idem...........	le pan	0 m.25	5 s.	0 30	*Idem.* (plus fine).	*Idem.*	1706	1 20
Idem...........	le pan	0 m.25	12 s.	0 73	Toile de Paris.	*Idem.*	1706	2 95

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Saporta, Comptes.	le pan	o m.25	18 s. 6 d.	1 13	Toile pour chemises d'hommes.	Marseille.	1706	4 52
Idem	le pan	o m.25	13 s	o 79	*Id.* (moins soignée).	*Idem.*	1706	3 20
Idem............	le pan	o m.25	2 s 6 d.	o 15	Toile pour les laquais dite « Monbillard ».	*Idem.*	1706	o 60
Notaires Paris . .	aune	1 m 18	2 l. 15 s	3 35	Toile peinte, des Indes, à fleurs.	Paris.	1708	2 75
H. de l'Aulnoit, p. 112.	aune	o m.73	10 s. 6 d.	o 64	Toile.	Nieppe (Flandres).	1709	o 87
H. Marseille, VI, E. 228.	la pièce de 43 cannes	86m43	23 l. 11 s 6 d.	28 79	Façon de toile. (1)	*Idem.*	1711	o 33
H. Tournus, E. 91.	aune	om 808	10	o 61	Toile.	Tournus (Bourgogne).	1711	o 75
Notaires, Paris. .	aune	1 m.18	3 liv.	3 66	Toile de Senlis.	Paris.	1711	3 10
Idem	pièce de 13 aunes	15m34	55 liv.	67 10	Toile de demi-hollande (pour mouchoirs).	*Idem.*	1712	4 50
H. Soissons, 565..	aune	1 m.18	2 2	2 56	Toile d'Alençon.	Soissons.	1720	2 15
Vaucluse, B. 1941.	le pan	o 25	6 s 1/2 (patats)	o 34	Toile rousse.	Cabrières (Comtat Venais.)	1721	1 36
H. Marseille, VI, E. 79.	202 cannes 3 pans	406. 95	404 l. 15 s.	493-79	Toile écrue.	Marseille.	1724	1 21
Idem, 245	57 cannes 1/2	115m58	51 l. 15 s.	49 15	Façon de toile (1).	*Idem.*	1730	o 43
Idem, VI, E. 86...	51 cannes	102m51	40 l. 16 s.	38 75	*Idem* (1).	*Idem.*	1731	o 38
Guyot, 48 et suiv.		le mèt.		1 32	Toile.	Lorraine.	1726-1750	1 32
Orléan., 1862, 380.	aune	1 m. 18	1 l. 10 s.	1 42	*Idem.*	Orléans.	1727	1 19
Indre, H. 91......	aune	1 m. 18	20 s.	o 95	Coutil.	Barzelle (Indre).	1728	o 80
Soc. Charente, 1884, 165.	aune	1 m. 18	15 s.	o 70	Toile (à moitié usée de diverses sortes).	Château de Verteuil (Angoumois).	1728	o 60
Idem	aune	1 m. 18	8 s.	o 37	Toile d'étoupe.	*Idem.*	1728	o 31
Indre, H. 91......	aune	1 m. 18	22 s.	o 99	Toile grise.	Barzelle (Indre).	1728	o 84
Idem	aune	1 m. 18	18 s.	o 85	Toile barrée.	*Idem.*	1728	o 72
Orléan., 1862, 380.	aune	1 m. 18	2 l. 1 s.	1 04	Toile.	Orléans.	1729	o 87

(1) Voir tome III, p. 645.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
H. Chartres	aune	1 m. 18	18 s.	0 85	Toile de Memert.	Chartres.	1731	0 71
Boulogne, 1602 .	aune	0 m. 73	3 l. 5 s.	3 08	Toile de Bruges (bon teint).	Boulogne-sur-Mer.	1733	4 25
H. Soissons, 627.	aune	1 m. 18	30 s.	1 42	Toile blanche	Soissons.	1734	1 19
Idem..........	aune	1 m. 18	24 s.	1 13	Canevas.	*Idem*.	1734	0 25
Bert - Lacabane, 347.	aune	1 m. 18	1 s.	0 04 1 2	Ruban de fil.	Brétigny-sur-Orge.	1739	[0 04]
Idem	grosse	144 m.	3 l.	2 85	Lacets.	*Idem*.	1739	[2 85]
Dupré Saint-Maur.	aune	1 m. 18	15 s.	0 70	Treillis.	Paris.	1739	0 59
Seine-et-Oise, E 4992.	aune	1 m. 18	24 s.	1 13	Toile de ménage.	Bougival (Seine-et-O.).	1740	0 95
H. Tournus, E. 151.	aune	0m 808	19 s.	0 90	Toile.	Tournus (Bourgogne).	1741	1 11
H. Soissons, 629..	aune	1 m. 18	18 s.	0 85	Toile brune.	Soissons.	1743	0 71
Idem..........	aune	1 m. 18	28 s.	1 32	Toile de chanvre.	*Idem*.	1743	1 11
Idem, 646.....	aune	1 m. 18	1 s. 6 d	0 06	Ruban de fil.	*Idem*.	1750	[0 05]
Bull Corrèze, 1883 110.	aune	1 m. 18	20 s.	0 95	Toile (pour l'hospice).	Tulle (Limousin).	1750	0 80
H. Soissons, 646..	aune	1 m. 18	42 s.	1 99	Flanelle blanche.	Soissons.	1750	1 67
Idem..........	aune	1 m. 18	45 s.	2 13	Serge de Mouy.	*Idem*.	1750	1 79
Idem..........	aune	1 m. 18	3 l. 10 s.	3 32	Serge siamoise	*Idem*.	1750	2 79
Lefort, II, 8.....	aune	1 m. 39	1 l. 5 s. à 5 l.	1 18 à 4 75	Toile de fil de lin.	Yvetot	1750	2 15
Idem..........	aune	1 m. 39	17 s. à 1 l. 10 s.	0 80 à 1 42	Toile de chanvre ou d'étoupe.	*Idem*.	1750	0 80
Idem..........	aune	1 m. 39	13 s. à 1 l. 12 s.	0 61 à 1 51	Toile pour teinture (lin et étoupe)	*Idem*.	1750	0 76
Idem..........	aune	1 m. 39	18 s. à 1 l. 11 s	0 85 à 1 47	Coutil gros fil, lin et étoupe.	*Idem*.	1750	0 83
H. Soissons, 646..	aune	1 m. 18	40 s.	1 90	Toile de Laval (fine).	Soissons.	1750	1 59
Hanaüer, II, 482..		mètre		1 38	Toile.	Alsace.	1751-1775	1 38
Idem..........		mètre		0 73	Coutil.	*Idem*.	*id*.	0 73
Indre, H. 354.....	4 aunes	4 m 72	6 s.	5 70	Toile cirée.	N.-D. de la Prée (Indre).	1751	1 25
Guyot, 48 et suiv..		mètre		0 96	Toile.	Lorraine	1751-1775	0 96

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
H. Lyon (Charité), B. 127.	aune	1 m.17	18 s.	0 85	Toile pour bâche.	Lyon.	1750	0 71
Cher, B. 4264	aune	1 m.18	24 s.	1 13	Toile de plain (pour domestique).	Saint-Amand (Berry).	1753	0 96
Idem	aune	0 m.73	18 s.	0 85	Toile commune (pour domestique).	*Idem.*	1753	0 72
Boulogne, 201....	aune	0 m.73	16 à 18 s.	0 75 à 0 85	Toile de paillasses et traversins pour les troupes.	Boulogne-sur Mer.	1757	1 05
Calvados, C 2966.	pièce	104 m.	145 l.	130 50	Coutils.	Coutances.	1763	1 25
Idem	pièce	104 m.	54 l.	48 60	*Idem.*	Condé.	1763	0 46
Idem	pièce	104 m.	115 l.	103 50	Toile.	Cherbourg.	1763	0 99
Idem........	pièce	104 m.	84 l.	75 60	*Idem.*	Condé.	1763	0 73
Idem	pièce	104 m.	43 l.	38 70	*Idem.*	Canisy.	1763	0 37
Idem........	pièce	104 m.	29 l.	26 10	Toiles grises.	*Idem.*	1763	0 25
Idem	pièce	104 m.	24 l.	21 60	Toiles rayées.	*Idem.*	1763	0 20
Idem........	pièce	104 m.	50 l.	45	Toile de chanvre.	Flers.	1763	0 43
Idem........	pièce	104 m.	38 l.	34 20	Toile d'étoupe.	*Idem.*	1763	0 32
Idem........	pièce	104 m.	24 l.	21 60	Toiles grises.	*Idem.*	1763	0 20
Calonne, P. 276...	pièce de 15 aunes		50 l.	45	Toile de lin commune	Elect. de Clermont.	1765	0 43
Bert-Lacabane, 348.	douzaine	12 m.	15 s.	0 71	Lacets.	Brétigny-sur-Orge.	1775	[0 06]
Idem, 347......	aune	1 m.18	20 s.	0 95	Toile noire.	*Idem.*	1775	0 80
Idem........	aune	1 m.18	14 s.	0 66	Toile rayée.	*Idem.*	1775	0 56
Idem	aune	1 m.18	28 s.	1 34	Toile commune.	*Idem.*	1775	1 13
Idem	aune	1 m.18	36 s.	1 70	Toile.	*Idem.*	1775	1 44
Idem	aune	1 m.18	35 s.	1 65	Treillis.	*Idem.*	1775	1 40
Idem	aune	1 m.18	24 s.	1 13	Toile à matelas.	*Idem.*	1775	0 96
Idem	aune	1 m.18	36 s. à 56 s.	1 70 à 2 65	Toile des Indes (Indienne).	*Idem.*	1775	1 84
Idem	aune	1 m.18	45 s.	2 12	Toile brodée.	*Idem.*	1775	1 80
Idem........	aune	1 m.18	30 s.	1 42	Toile de chasse.	*Idem.*	1775	1 20
Idem	aune	1 m.18	28 s.	1 34	Toile mouchetée.	*Idem.*	1775	1 11

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
H. Soissons, 699..	aune	1 m.18	36 s.	1 65	Toile cirée.	Soissons.	1775	1 39
Guyot, 48 et suiv		mètre		1 27	Toile.	Lorraine.	1776-1800	1 27
Hanaüer, II, 482..		mètre		2 20	*Idem.*	Alsace.	*id.*	2 20
Idem		mètre		1 00	Coutil.	*Idem.*	*id.*	1
Indre, H. 469....	aune	1 m.18	2 l.	1 90	Toile pour chemise.	Saint-Benoît du-Sault (Indre).	1780	1 63
Boulogne, 475....	aune	0 m.73	20 s.	0 95	Toile pr paillasses.	Boulogne-sur Mer.	1781	1 31
Corrèze, E. 727...	aune	1 m.20	18 s.	0 86	Toile mêlée.	Tulle (Limousin).	1782	0 71
Montaugé, 85.....	canne	1 m.79	1 l. 16 s.	1 70	Toile de chanvre pour vêtement d'été	Languedoc.	1783	0 95
Idem	canne	1 m.79	2 l. 2 s.	2 83	Toile de chanvre (pour chemises).	*Idem.*	1783	1 58
Bert-Lacabane, 350.	aune	1 m.18	36 à 56 s.	1 70 à 2 65	Toile d'Indienne.	Brétigny-sur-Orge.	1784	1 84
Idem	aune	1 m.18	40 s.	1 90	Toile de lin écrue.	*Idem.*	1784	1 60
Idem	aune	1 m.18	30 s.	1 42	Toile de chanvre écrue.	*Idem.*	1784	1 20
Idem	aune	1 m.18	36 s.	1 70	Futaine écrue.	*Idem.*	1784	1 44
Idem	aune	1 m.18	28 s.	1 34	Toile de Flandre	*Idem.*	1784	1 13
Idem	aune	1 m 18	28 à 35 s.	1 34 à 1 65	Autres toiles françaises.	*Idem.*	1784	1 25
Corrèze, E. 1097.	aune	1 m. 2	30 s.	1 42	Toiles.	Pradines (Limousin).	1785	1 13
H. Soissons, 723..	aune	1 m.18	48 s.	2 27	Toile cirée.	Soissons.	1785	1 90
Cher, B. 4044....	aune	1 m.18	1 l. 15 s.	1 65	Toile (pour complément de gages aux servantes).	Blancafort (Berry).	1787	1 42
Indre, H. 739.....	30 aunes	35 m.4	7 l. 10 s.	7 11	Toile de chanvre peigné.	Abbaye de la Colombe (Indre).	1789	0 20
Biollay, 341......	aune de Paris	1 m.18	3 l. à 4 l. 10 s.	3 54	Toile de Flandres	Vesoul.	1790	3 00
Idem	*id.*	1 m.18	1 l. 10 s. à 2 l. 6 s.	1 79	Toile de ménage.	*Idem.*	1790	1 51

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Biollay, 341... ..	aune de Paris.	1 m.18	1 l.	0 95	Toile d'étoupe, écrue.	Vesoul	1790	0 80
Idem	*id.*	1 m 18	2 l. 8 s.	2 27	Toile de brin.	Poitiers.	1790	1 93
Idem	*id.*	1 m.18	2 l. 5 s. à 4 l 2 s.	3 00	Toile d'Alençon.	*Idem.*	1790	2 53
Idem	*id.*	1 m.18	4 l. 17 s à 6 l. 15 s.	5 47	Toile de Rouen.	*Idem.*	1790	4 63
Idem, 344........	*id.*	1 m.18	1 l. 16 s. à 8 l.	4 63	Toile de Bretagne.	Saint-Brieuc.	1790	3 82
Idem	*id.*	1 m.18	1 l. 10 s. à 6 l. 6 s.	3 69	*Idem.*	Dinan.	1790	3 12
Idem	*id.*	1 m.18	1 l. 7 s. à 2 l. 15 s.	1 94	Toile de ménage.	Lille.	1790	1 63
Idem	*id.*	1 m.18	1 l 6 s. à 1 l. 11 s	1 35	Toile à matelas.	Abbeville.	1790	1 13
Idem	*id.*	1 m.18	1 l. 10 s à 3 l. 12 s.	4 82	Toile de ménage.	Villefranche (Rhône).	1790	4
Idem	*id.*	1 m.18	1 l. 16 s. à 2 l.	1 80	Toile à torchons.	Montauban.	1790	1 51
Idem, 340.	*id.*	1 m.18	18 s. 3 d.	0 86	Toile d'étoupe (pour torchons).	Paris.	1790	0 73
Idem	aune	1 m.18	1 l. 14 s. à 2 l. 8 s.	1 94	Toile d'étoupe (pour tabliers).	*Idem.*	1790	1 63
Idem	aune	1 m.18	1 l. 18 s à 2 l. 13 s.	2 14	Toile de chanvre.	*Idem.*	1790	1 81
Idem	aune	1 m.18	2 l. 3 s. à 3 l. 3	2 50	Toile de ménage.	*Idem.*	1790	2 11
Idem	aune	1 m.18	6 l. 8 s. à 9 l. 8	7 60	Toile cretonne.	*Idem.*	1790	6 44
Idem	aune	1 m.18	5 l. 8 à 14 l. 18 s.	9 59	Toile de Beauvais.	*Idem.*	1790	8 12
Arch. Dép., Indre, II. 962.	aune	1 m.18	3 l. à 3 l. 5 s.	2 85 à 3 07	Toile.	Issoudun (Indre).	1790	2 52

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Richard, 170	livre	489 gr	1 s. 8 d.	1 00	Coton.	Paris.	1319	2
Idem, 223........	livre	489 gr.	2 s.	1 34	*Idem.*	Artois.	1320	2 70
Forestié, LXXXIII.	livre	425 gr.	20 d	1 01	Ouate.	Montauban.	1347	2 35
Dupré Saint-Maur, 211.	livre	489 gr.	1 l. 14 s.	12 44	Coton.	Paris.	1359	24 90
Mem. Dijon, 1858, 288.	livre	489 gr.	4 s. 2 d.	1 85	*Idem.*	Dijon.	1385	3 70
Idem, 303...	livre	489 gr.	4 s. 2 d.	1 85	*Idem.*	*Idem.*	1385	3 70
Douet d'Arq, Ar. 326.	livre	489 gr.	3 s. 6 d	1 55	*Idem.*	Paris.	1387	3 10
Beaurepaire, 382..	livre	489 gr.	6 s. 8 d.	2 44	*Idem.*	Montivilliers (Seine-Infér.).	1396	4 90
Douet d'Arcq, H. 318.	livre	489 gr.	10 d.	0 30	*Idem.*	Mehun-sur-Yevre (Berry)	1397	0 60
Beaurepaire, 382..	livre	489 gr	6 s. 8 d.	2 44	Coton (pour chandelle).	Haute-Normandie.	1408	4 90
Hanaüer, II, 455 .		le kilo			Coton filé.	Alsace.	1426-1450	6 07
Beaurepaire, 382.	livre	489 gr.	7 s. 6 d.	2 44	Coton.	Montivilliers (Seine Inf.).	1428	4 90
Idem	livre	489 gr	5 s.	1 42	*Idem.*	*Idem.*	1448	2 85
Hanaüer, II, 455..		le kilo			Coton filé.	Alsace.	1451-1475	3 74
Orléan., 1862, 377.	once	30 gr.	4 d	0 08	*Idem.*	Orléans.	1461	2 65
H. Soissons, 393..	livre	489 gr.	6 s. 8 d.	1 29	Coton.	Soissons.	1522	2 60
Hanaüer, II, 452..		le kilo		0 83	Filage du coton.	Alsace.	1526-1550	[0 83]
Beaurepaire, 382.	livre	489 gr.	5 s.	0 97	Coton.	Montivilliers (Seine-Inf.).	1526	1 95
H. Soissons, 403..	livre	489 gr.	10 d.	1 96	*Idem.*	Soissons.	1538	3 95
Beaurepaire, 382..	livre	489 gr.	7 s. 6 d.	1 45	*Idem.*	Montivilliers (Seine-Inf.).	1538	2 90
H. Soissons, 441..	livre	489 gr.	16 s.	2 67	*Idem.*	Soissons.	1556	5 35
Idem, 456........	livre	489 gr.	5 s. 6 d.	0 84	*Idem.*	*Idem.*	1569	1 70
Idem, 460.... ...	livre	489 gr.	18 s.	2 59	*Idem.*	*Idem.*	1574	5 20
Idem, 465........	livre	489 gr.	24 s.	3 45	*Idem.*	*Idem.*	1577	6 90
Beaurepaire, 382..	livre	489 gr.	36 s.	4 57	Coton cardé.	Rouen.	1594	9 15

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre	du kilog
Hanaüer, II, 452..		le kilo		0 34	Filage du coton.	Alsace	1601 1625		[o 3
Idem, 455........		le kilo		4 24	Coton filé.	*Idem.*	1626 1650		4
Arch. Nat. AD. +. Tarif impôt.	aune (sur 0 60 de large)	1 m.18	6 s. 8 d.	4 26	Toile de coton (treillis et futaine).	France.	1641	0 51	
Idem		1 m.18	13 s. 4 d.	1 84	Toile de coton (de Troyes et Rouen).	*Idem.*	1641	1	
Idem		1 m.18	1 l.	0 61	Toile de coton (à grain d'orge).	*Idem.*	1641	1 55	
Savary, I, 311....	aune	1 m.18	1 l. 10 s	1 22	Toile de coton (pour doublure de vêtements).	Paris.	1673	2 06	
Orléan., 1862, 378.	livre	489 gr.	1 l.	1 48	Coton.	Orléans.	1687		3
Gard, H. 625.....	3 cannes	5 m.91	5 l. 5 s.	7 76	Indienne.	Nîmes (Gard)	1689	1 31	
Orléan., 1862, 378	livre	489 gr	1 l. 11 s.	2 29	Coton.	Orléans.	1692		4
H. Gironde, VII. E. 37.	livre	500 gr.	1 l. 5 s.	1 84	Coton filé.	Bordeaux.	1697		3
Hanaüer, II, 455..		le kilo		4 15	*Idem.*	Alsace.	1701-1725		4
Saporta, Comptes.	pan	0 25	4 s.	0 24	Toile de coton (pour doublure).	Marseille.	1702	0 96	
Hamy, 24......			3 l. 10 s.		Tabillier de *quiespont* coton.	Boulonais.	1718	[4 27 pièce]	
Idem			50 s.		« Acourceux », tablier de coton pour femme.	*Idem.*	1718	[3 01 pièce].	
H. Soissons, 632.	aune	1 m.18	6 l. 16 s.	6 45	Finette (doublure).	Soissons.	1741	5 46	
Hamy, 47.......			5 l.		Tablier de Siamoise (coton et soie).	Boulonais.	1750	[4 75 pièce].	
H. Soissons, 655	livre	489 gr.	50 s.	2 30	Coton.	Soissons.	1752		4
Idem, 699	aune	1 m.18	3 l. 8 s.	3 23	Toile de coton.	*Idem.*	1775	2 62	
Bert-Lacabane.	—	pièce	22 s.	1 05	Fichu de coton.	Brétigny (Seine-et-O.)	1775	[1 05	
Idem	—	pièce	12 s.	0 57	Fichu commun.	*Idem.*	1775	[0 57]	
H. Chartres, II, G. 21.	—	pièce	12 s.	0 57	Fichu de coton (pour nourrice).	Chartres.	1780	[0 57]	

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en franc[s] du mètre	k[ilo]
Boulogne	livre	500 gr.	15 l.	14 25	Mèches (de reverbères) coton fin.	Boulogne-sur Mer.	1780		2
Bert-Lacabane, 350.	aune	1 m.18	32 à 40 s.	1 71	Coutil.	Brétigny-sur Orge.	1784	1 37	
Idem		1 m.18	4 l. 10 s.	4 27	*Toile de coton.*	*Idem.*	1784	3 43	
Idem, 351	aune	1 m.18	1 l. 10 s. à 2 l. 10 s.	1 90	*Idem.*	*Idem.*	1784	1 52	
Idem	aune	1 m.18	18 s.	0 85	Toile fil et coton.	*Idem.*	1784	0 68	
Seine-Inférieure, C. 2210.	livre	489 gr.	12 à 14 s.	0 62	Filage du coton.	Gueutteville (Normandie)	1788		[1
Biollay, 36.... .	livre	489 gr.	14 s.	0 67	Filage (et cardage) du coton.	Paris.	1790		
Idem, 320......	quintal	40 k.	95 à 126 l.	104 50	Coton brut.	Marseille.	1790		
Idem	quintal	50 k.	160 à 230 l.	184 50	*Idem.*	La Rochelle.	1790		
Idem	quintal	50 k.	140 à 225 l.	172 25	*Idem.*	Bordeaux.	1790		
Idem	quintal	50 k.	135 à 245 l.	180	*Idem.*	Le Havre.	1790		
Idem	quintal	50 k.	.50 à 240 l.	184 50	*Idem.*	Brest.	1790		
Idem	quintal	40 k.	suivant provenance 240 à 1050 l.	609 50	Coton.	Marseille.	1790		
Idem	livre	520 gr	3 l. 9 s. à 11 l. 10 s	7 06	Coton filé.	Troyes.	1790		1
Idem	livre	500 gr.	4 à 20 l.	11 34	*Idem.*	Louviers.	1790		2

PRIX DU BLANCHISSAGE DE LA TOILE ET DU LINGE.

									de pi[èce]
Ord. Roy. du 27 février, 1350.	pièce		1 maille	0.025	Blanchissage du linge.	Paris.	1350		0
Aube, G. 1660....	pièce		1/3 de royal	3 56	Blanchissage de toile (aux moulins à toile).	Troyes.	1373		3
Mém. Dijon 1858, 265.	pièce		1 d. 1/2	0 05	Blanchissage de draps de lit.	Beauté près Paris.	1384		0
H. Mézières, E. 11	pour 80 aunes	94m 40	9 s 4 d.	3 42	Blanchissage de toile.	Mézières.	1390	[0 04 le mètre.]	
Nantes, CC. 264...	paire	—	7 d.	0 13	Blanchissage de draps de lit (linceulx).	Nantes.	1488		0

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre.
Hanaüer, II, 456 .		le kilo		0 54	Blanchissage du fil.	Alsace.	1646	0 54 le kilogr
Idem		le mèt (sur 1.08 de large)		0 13	Blanchissage de la toile.	*Idem.*	1646	0 13
H. Soissons, 538..	aune	1 m.18	3 s.	0 14	*Idem.*	Soissons.	1658	0 20
Idem, 552	aune	1 m.18	2 s. 10 d.	0 20	*Idem.*	*Idem.*	1676	0 16
Idem, 554........	aune	1 m.18	1 s. 10 d	0 13	*Idem*	*Idem.*	1683	0 11
Idem, 556.......	aune	1 m.18	10 s.	0 74	*Idem.*	*Idem.*	1688	0 62
Notaires Paris...	pendant un an	—	182 l.	269 36	Blanchissage du linge d'un magistrat célibataire.	Paris.	1698	
Hanaüer, II, 456 .		le mèt. (sur 1.08 de large)		0 06	Blanchissage de la toile.	Alsace.	1720	0 06
Idem		le kilo		0 26	Blanchissage du fil.	*Idem.*	1720	0 26 le kilogr.
Orléan., 1862, 380	100 aunes	118m8	3 l. 10 d.	3 32	*Idem.*	Orléans.	1750	0 02
Saporta, Comptes.	par an		36 l.	34 20	Blanchissage d'une jeune fille (au couvent).	Lyon.	1766	
Hanaüer, II, 455..		le kilo		0 58	Blanchissage du fil.	Alsace.	1770	0 58 le kilogr.
Idem		le mèt. (sur 1.08 de large)		0 14	Blanchissage de la toile.	*Idem.*	1770	0 14

PRIX DES CHEMISES.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Preuves Histoire Humbert, II.	12 s.	Chemise de lin.	Dauphiné.	1333	7 32
Idem.	22 d.	Façon d'une chemise de lin.	*Idem*.	1334	[1 10]
Forestié, LXVII. ...	3 s. 8 d.	Chemise de noces (de la fille d'un boucher).	Montauban	1345	2 23
Idem.............	2 s. 6 d.	Chemise brodée.	*Idem*.	1345	1 52
Forestié, LXXVI. ...	3 l. 10 s.	*Doublet*, de la femme d'un boucher.	*Idem*.	1346	42 85
Idem...............	2 l. 10 s.	*Idem*, d'une marchande.	*Idem*.	1346	30 60
Idem...............	33 s.	*Idem*, d'une dame noble.	*Idem*.	1346	20 13
Idem...............	1 écu	*Idem*, d'une bourgeoise.	*Idem*.	1346	13 77
Idem...............	50 s.	*Idem*, d'une abbesse.	*Idem*.	1346	30 60
Idem...............	13 s.	*Idem*, d'une religieuse	*Idem*.	1346	7 93
Idem..............	12 s.	*Idem*, d'une jeune fille.	*Idem*.	1346	7 32
S. Luce, 77..........	63 l. ensemble 28 fr. 68.	13 chemises et 8 brayes (occ.).	France.	1360	1 36
Labroue, p. 33	1 demi-franc.	Une chemise et des brayes.	Bergerac (Périgord)	1380	[ensemble 4 45]
Cibrario, II, 311.....	2 *gros*.	*Toile pour chemise de femme*	*Piemont*.	*1382*	*1 76*
Douet d'Arcq, Arg 298.	3 s. 9 d.	Façon d'une chemise.	Paris.	1387	[1 66]
Idem, 318..........	5 s.	*Idem* (pour la Reine.)	*Idem*.	1387	[2 22]
Beaurepaire, 403.....	5 4	Chemise (de pauvre).	Haute-Normandie.	1391	1 99
La Trémoïlle, C. 36 et Trémoïlle, 5 siéc. I, 41.	15 s.	Étoffe d'une chemise en étamine « pour Monseigneur ».	Paris.	1396	5 58
A. Hôtel-Dieu, CCCXXXIV, 1438.	6 s. 4 d.	Chemise (dure).	*Idem*.	1428	2 05
H. Chartres, I, E. 57.	30 s.	Chemise de chasse (pour le secrétaire d'un capitaine).	Chartres.	1441	9 80
Aube (Int.) LXVIII. .	20 s.	Chemise de lin (d'homme).	Troyes (Champagne)	1444	6 53

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
H. Soissons, 343.....	8 s.	Chemise de lin (de 3 aunes).	Soissons.	1447	2 28
A. Saintonge, VI, 61.	1 s. 8 d.	Façon d'une chemise (pour une grande dame).	Saintes.	1450	[o 46]
Idem...........	1 s. 3 d.	*Idem* (pour un chapelain).	*Idem.*	1450	[o 35]
Idem, 60.........	7 s. 6 d.	Chemise (grossière).	*Idem.*	1450	2 13
Hanaüer, II, 483.....		Chemise.	Alsace.	1481	1 29
Orléan., 1862, 390...	1 s. 3 d.	Façon d'une chemise.	Orléans.	1497	[o 28]
Hanaüer, II, 483....		Chemise.	Alsace.	1498	2 01
Guyot, 41 et suiv...		Chemise.	Lorraine.	1526-1550	2 50
Nord, B. 2370......	6 l.	Chemise pour l'empereur Charles-Quint.	Bruxelles (Flandres).	1532	25 32
Guyot, 41 et suiv....		Chemise.	Lorraine.	1551-1575	o 80
Vaucluse, B. 1504. ..	15 s.	Camisole blanche (pour homme).	Bollène (Comtat-Venais.).	1587	1 93
Guyot, 48 et suiv ...		Chemise.	Lorraine.	1601-1625	1 06
Gard, G. 625........	2 s. 3 d.	Façon d'une chemise commune.	Nîmes (Gard)	1624	[o 22[
Guyot, 48 et suiv....		Chemise.	Lorraine.	1626-1650	1 60
Hanaüer, II, 483.....		Chemise d'homme.	Alsace.	1643	3 87
Guyot, 48 et suiv.....		Chemise.	Lorraine.	1651-1675	2 25
Trémoïlle, 5 sièc., IV, 194.	32 l. 14 s., soit 6 l. 11 s. par chemise.	5 chemises pour le prince de Talmont.	Paris	1677	9 69
Bert-Lacabane, p. 99.	2 l.	Chemise de femme, en toile de chanvre (occasion).	Brétigny (Seine-et-O.)	1681	2 96
Idem	2 l.	Chemisette (d'homme) en futaine ou bazin.	Brétigny-sur-Orge.	1681	2 96
Gard, H. 624.......	4 s.	Façon d'une chemise.	Nîmes (Gard)	1697	[o 29]
Guyot, 48 et suiv ...		Chemise.	Lorraine.	1701-1725	1 90
H. Tournus, E. 82..	5 l. 12 s. pour 12 chemises	Façon de chemises (employ. 4m,40 d'étoffe).	Tournus (Bourgogne)	1701	[o 57]
Lefort, II, 13........	75 l. la douzaine	Chemises de nuit (en toile neuve) d'une femme de Président au Parlement.	Rouen.	1705	7 62
Notaires Paris.......	80 l. la douzaine	Chemise d'un magistrat.	Paris.	1706	8 15
Hanaüer, II, 483.....		Chemise.	Alsace.	1710	1 90

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Notaires Paris.....	4 l. 10 s.	Chemise d'un laquais.	Paris.	1710	5 41
Hamy, p. 58.........	35 s.	Toile pour faire une chemise de paysan : 1m,87.	Boulonnais.	1713	2 13
Idem..............	18 à 25 s.	Façon de la chemise : pour homme.	*Idem.*	1713	[1 31]
Idem...........	16 s.	*Idem*, pour femme.	*Idem.*	1713	[0 97]
Idem, p. 23	étoffe 1 l. 13 s. façon 7 s. 6 d.	Casaque en toile (de valet de ferme).	*Idem.*	1713	2 01 [0 45]
Idem.............	17 s. 6 d à 28 s.	« Marunnes », pantalon de toile.	*Idem.*	1713	1 40
Idem, p. 24..........	4 l.	Camisole (d'un valet de ferme).	*Idem.*	1718	4 88
H. Tournus, E. 157..	1 10	Chemise (de pauvre) neuve.	Tournus (Bourgogne).	1744	1 42
Hanaüer, II, 482.....		Façon d'une chemise.	Thierenbach (Alsace).	1748	[0 20]
H. Lyon, (Char.), B. 141.	6 l.	Chemises (garnies de mousseline). [Occas. très usées].	Lyon.	1752	5 70
Cher, B. 4264.......	2 l.	Chemise de domestique de ferme.	Saint-Amand (Berry).	1752	1 90
Charente, E. 1135 ..	200 l. pour 5 chemises.	Garnitures de chemises d'homme, en dentelle de différents dessins, très fines.	Angoulême (Charente).	1754	38
Somme, B. 1289...	1 l.	Chemise (de paysanne) (occ.).	Hargicourt (Picardie).	1754	0 95
Idem	1 l. 15 s.	Chemise (de paysan) (occ.).	*Idem.*	1754	1 65
Saporta, Comptes ...	pour 6 chemises : 35 l. 14 s. 7 l.	Chemise. (dont pour toile 5,55 et pour façon 1,20).		1759	6 75
Gard, H. 627.........	3 l 14 s.	Chemise (de domestique).	Nîmes (Gard)	1761	3 33
Hamy, 27..........	21 s. l'aune de 0,73.	Toile à chemise (pour servante de ferme).	Boulonnais.	1770	le mètre 1 50
Idem..............	7 l. 18 s.	« Apollo », casaquin de toile peinte.	*Idem.*	1770	7 50
Idem, 24........	étoffe 2 l. 7 s. façon 19 s.	Couverture de « corps » ou corset de callemandre.	*Idem.*	1770	2 22
Idem, 58.........	pour 3 chemises 9 l. 15 s.	Toile nécessaire pour faire une chemise de paysan.	*Idem.*	1770	3 09
Guyot, 48 et suiv....		Chemise.	Lorraine.	1775-1800	3

[illegible]	[illegible]	[illegible]	Chartres	[illegible]	[illegible]
Idem	[illegible]	[illegible]	Idem	[illegible]	[illegible]
Idem	[illegible]	[illegible]	Idem	[illegible]	[illegible]
Idem	[illegible]	[illegible]	Idem	[illegible]	[illegible]
Idem	[illegible]	[illegible]	Idem	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Paris	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Idem	[illegible]	[illegible]
Idem	[illegible]	Idem	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Idem	[illegible]	[illegible]	Paris	[illegible]	[illegible]
Idem	[illegible]	[illegible]	Idem	[illegible]	[illegible]
Idem	[illegible]	[illegible]	Idem	[illegible]	[illegible]

PRIX DES DRAPS DE LIT.

[illegible]	[illegible]	Draps	Paris	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Draps de lit	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Draps de lit	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Paris	[illegible]	[illegible]
Idem	[illegible]	[illegible]	Idem	[illegible]	[illegible]
Idem	[illegible]	[illegible]	Idem	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Draps de lit	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Idem	Haute-Normandie	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Draps de lit	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Draps de lit	Haute-Normandie	[illegible]	[illegible]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Nantes, CC. 244....	5 s. bretons.	Drap de lit.	Nantes.	1457	1 63
Beaurepaire, 403.....	16 à 18 s.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1475	4 48
Orléan., 1862, 384 ..	17 s. 6 d.	*Idem.*	Orléans.	1479	4 61
H. Marseille, E. 47...	1 gros 2 quaternaux.	(Occasion) drap de lit.	Marseille.	1483	0 60
H. Mézières, B. 52...	12 s. la paire	Drap de lit d'hôpital.	Mézières.	1521	1 20
Vaucluse, B. 1507 ...	6 florins 3 s. 1/2	Drap de toile.	Bollène (Comtat-Venais).	1587	9 70
Seine-et-Oise, E. 4558.	6 l.	Draps de lit (de 7 mèt. carrés).	Ile-de-France (environs de Paris).	1610	14 34
Avallon, GG. 176	2 l.	Draps de lit (pour les lépreux).	Avallon.	1617	4 16
Arch Guerre, XXVII. 136.	5 l. la paire.	Draps (pour l'hôpital).	Paris	1630	5 20
Félice, 115........ .	8 l.	Draps (toile de lin).	Mer (Orléanais).	1640	14 72
Orléan., 1862, 384 ...	5 l. 12 s.	Drap de toile.	Orléans.	1649	10 19
Vaucluse, B. 2384....	2 florins 4 s.	Linceuil (drap) vieux.	Mazan (Comtat-Venais.).	1665	2 28
Soc. Charente, 1880, 137.	2 l.	Draps (usés) fins.	Le Chatelard (Angoumois)	1672	3 26
Idem...............	1 l.	Draps (usés) gros.	*Idem.*	1672	1 63
Soc. Vervins VI, 198.	10 l. la paire	Draps fins (occas.).	Paris.	1677	7 40
Idem	3 l. la paire	Draps communs (usés).	*Idem.*	1677	2 22
Idem	4 l. la paire	Draps (toile de chanvre) usés.	Vervins.	1677	3
Maintenon, II, 57 ...	75 l. la paire.	Drap de toile de Hollande.	Paris.	1679	56
Bert-Lacabane, 99...	6 l.	Drap de toile de lin de 2 aunes 1/2 de large (occ.).	Brétigny-sur-Orge.	1681	8 88
Idem	2 l. 5 s.	Drap de toile de chanvre de 1 aune 1/2 de large (occ.)	*Idem.*	1681	3 32
Vaucluse, B. 1715....	9 s. patats.	Linceul (drap) de grosse toile (occ.).	Bollène (Comtat-Venais.).	1701	0 55
Idem, 1738..........	3 l. du roi.	Linceul (drap).	*Idem.*	1714	3 66
Soc. Charente, 1884, 165.	7 l. 10 s.	Draps d'occas. (à moitié usés) toile de Hollande.	Chat. de Verteuil (Angoumois).	1728	7 12

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Soc. Charente, 1884, 165.	2 l. 10 s.	Draps toile de Paris (usés).	Verteuil (Angoumois).	1728	2 37
Idem.............. ..	2 l.	Draps toile de brin, du pays (usés).	*Idem*.	1728	1 90
Idem................	1 l. 10 s.	Draps toile du pays (moins fine).	*Idem*.	1728	1 42
Idem................	2 l.	Draps toile de chanvre (usés)	*Idem*.	1728	1 90
Idem............. .	1 l. 5 s.	Draps toile de reparonne (usés)	*Idem*.	1728	1 18
Idem	1 l.	D. grosse toile d'étoupes (usés)	*Idem*.	1728	0 95
Idem, 109...........	7 l.	Draps toile de Hollande (usés).	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	6 65
Idem	5 l.	D. de la *Porte de Paris* (usés)	*Idem*.	1728	4 75
Idem.	3 l.	Draps fins du Poitou (usés).	*Idem*.	1728	2 85
Idem...............	7 s.	Draps de brin (usés).	*Idem*.	1728	0 32
Idem.......	6 s.	Draps d'étoupe (usés).	*Idem*.	1728	0 28
H. Mézières, E. 43...	7 l. la paire	Draps de lit.	Mézières.	1731	3 35
H. Haute-Vienne, B. 10.	26 l. 12 s	Draps de toile de Rouen (occ.)	Limoges.	1740	25 26
Somme, B. 1289.....	1 l. 8 s.	Draps (de toile de gros) (occ.).	Hargicourt (Picardie).	1754	1 32
H. Chartres, I, E. 364	9 l. 16 s la paire	Draps de lit (occasion).	Chartres.	1757	4 65
Idem, II, G. 21.. ...	20	Taie d'oreiller (d'enfant pauvre)	*Idem*.	1780	[0 95]

PRIX DES SERVIETTES, NAPPES ET TORCHONS.

Historiens France, XXI, 247.	3 s. 1 d.	Serviette (commune).	France.	1234	3 08
Richard, 180	16 s.	Nappes (de 5 aunes).	Arras.	1313	10 72
Richard, 190	14 s.	*Idem*.	*Idem*.	1326	8 54
Nord, B. 3257	3 s. 3 d.	Grosse serviette.	Bar (Lorraine).	1370	1 44
Idem...............	7 s. ensemble	Nappe et serviette.	*Idem*.	1370	[3 11]
Douet d'Arcq, H. 63 .	3 d. 1/2	Façon d'une nappe et marque d'une fleur de lys.	Paris.	1380	[0 12]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
Douet d'Arcq, H. 71.	3 s. 2 d. l'aune	Nappes de cuisine.	Paris.	1380	1 17 le mètre
Mém. Dijon, 1858, 246	2 s 6 d.	Serviette d'étamine.	Corbeil près Paris.	1384	1 11
Douet d'Arcq, Arg., 318.	15 d.	Façon de taies d'oreillers.	Paris.	1387	[o 56]
Idem	7 d. 1/2	Pour ourler une nappe.	*Idem.*	1387	[o 27]
Idem, H. 253........	20 s. l'aune	Nappes de toile de Tournai.	*Idem.*	1389	6 28 le mètre
H. Saint-Jacques, L. 143.	12 l.	Nappe d'autel « brodée, à images », représentant la naissance du Christ.	*Idem.*	1390	90 36
Orléan., 1862, 384...	10 s.	Nappe blanche.	Orléans.	1391	3 75
Douet d'Arcq, H. 313.	15 s. la paire	Linceul à envelopper des joyaux.	Berry.	1397	2 79
Gard, H. 122........	20 s.	Nappe.	Psalmody (Gard).	1400	7 53
Orléan., 1862, 384...	1 l. l'aune	Tabliers.	Orléans.	1409	le mètre 6 28
Beaurepaire, 403.....	2 s. 6 d.	Bissac.	Haute-Normandie.	1409	o 93
Douet d'Arcq, H. 278.	1 d.	Façon de la marque du linge royal : une fleur de lys de fil noir.	Paris.	1421	[o 02]
Idem, 282...	5 s. l'aune	Nappes de lin (ouv. de Paris).	*Idem.*	1421	1 43 le mètre
Idem........	40 s. l'aune	Nappes de lin (ouv. de Damas).	*Idem.*	1421	11 41 le mètre
Idem...............	20 s. l'aune	Nappes de lin (ouv. de Paris).	*Idem.*	1421	5 70 le mètre
Idem	3 s. 9 d. l'aune	Touailles (ouv. de Damas).	*Idem.*	1421	1 06 le mètre
Idem	10 l.	Serviette (ouv. de Damas).	*Idem.*	1421	3 42
Idem	8 4	Serviette (ouv. de Venise).	*Idem.*	1421	2 74
Nantes, CC. 244.....	3 s. 4 d. bretons	Serviettes (touailles).	Nantes.	1457	o 86
Orléan., 1862, 384...	3 s. 9 d.	Serviette.	Orléans.	1469	o 97
Beaurepaire, 404	3 s. 9 d. l'aune	Doubliers (nappes).	Rouen.	1469	o 70 le mètre
Idem, 403..	48 s. le quartier (12 fr. 50).	Doubliers (serviettes) de Lucques.	*Idem.*	1475	o 50
Idem, 404	5 s. l'aune	Nappes de lin.	Haute-Normandie.	1498	o 83 le mètre

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Beaurepaire, 404...	3 s. l'aune	Serviettes de lin.	Haute-Normandie.	1498	0 50 le mètre
Idem........	21 d. l'aune	Nappes d'étoupe.	*Idem.*	1498	0 23 le mètre
Idem........	17 d. l'aune	Serviettes d'étoupe.	*Idem.*	1498	0 22 le mètre
Aube, G. 1588....	1 l. 10 s.	Tabliers de toile.	Troyes.	1520	5 88
Idem............	13 l. la douzaine	Serviettes.	*Idem.*	1520	4 22
Nord, B. 2345.....	1750 l. flamandes	3 nappes et 3 douzaines de serviettes pour les chapitres de la Toison d'Or, avec les armes de l'Empereur et des chevaliers et divers emblèmes et dessins.	Bruxelles (Flandres)	1528	[7 185 ensemble] [184 la pièce]
La Trémoïlle, 5 siéc., III, 137.	9 s.	Nappes de cuisine (de 2m,40 chaque).	Thouars (Poitou).	1552	1 50
Idem..........	36 s. la douzaine	Grosses serviettes de cuisine.	*Idem.*	1552	0 50
Nord, B. 2644....	11 s. 4 d. l'aune	Serviettes (pour le service du roi d'Espagne).	Bruxelles (Flandres).	1576	2 86 le mètre
Nord, B. 2644....	34 s. l'aune	Nappes (pour le service du roi d'Espagne).	Flandres.	1576	8 60 le mètre
Puech, 395.......	35 s.	Serviettes (touailles).	Nîmes.	1590	4 44
Idem...........	10 s.	Serviettes (autres).	*Idem.*	1590	1 28
Nevers, BB. 83.....	10 l.	12 serviettes de Mantoue et une nappe (Occ.).	Nevers.	1619	[20 80 ensemble]
Arch. Guerre, XXVII, 136.	12 s.	Serviette de table (commune).	Paris.	1630	1 24
Idem............	3 l.	Nappe (pour hôpital).	*Idem.*	1630	6 24
H. Soissons, 515.....	23 s.	Tablier de toile.	Soissons.	1632	2 39
Vaucluse, B. 1572..	3 s 1/2	Serviette (d'occasion).	Bollène (Ctat-Venais.).	1632	0 36
Gard, H. 620......	1 l. 6 s	Nappe d'autel.	Nîmes (Gard)	1640	2 39
Félice, 115.........	3 l.	Nappes (toile de femelle).	Mer (Orléanais).	1640	5 52
Idem..........	9 l.	Nappe de toile ouvrée et deux serviettes de collation.	*Idem.*	1640	[16 56 ensemble]
Idem..........	8 s. 4 den.	Serviette (toile commune).	*Idem.*	1640	0 76
H. Soissons, 528....	7 s.	Serviettes.	Soissons.	1645	0 63

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Soc. Aube, 1847, 225	15 s.	Serviette (de fin chanvre).	Troyes.	1650	1 36
Rambervillers, C C 94	2 *francs* 1 gros l'aune	Serviettes.	Rambervillers (Lorraine).	1653	[1 72 le mètre]
Soc. Charente, 1880 142.	5 s.	Serviette ouvrée (occas.).	Le Chatelard (Angoumois)	1672	0 40
Idem	2 l.	Nappe fine (usée).	*Idem.*	1672	3 26
Idem	10 s l'aune	Nappe neuve (commune).	*Idem.*	1672	[0 67 le mètre]
Idem, 137..........	3 s.	Serviette (usée).	*Idem.*	1672	0 24
Idem	12 l	Trois nappes de 3 aunes chaque et 3 douzaines de serviettes de cuisine (Oc.)	*Idem.*	1672	[19 56 ensemble]
Soc. Vervins, VI, 198	3 l. la douzaine	Serviettes (occas).	Paris.	1677	0 37
Idem	2 l. 14 s.	Nappe ouvrée (occas.).	*Idem.*	1677	4
Idem..............	2 l.	Nappe ouvrée (occas.).	Vervins.	1677	2 96
Bert-Lacabane, 99...	6 l.	48 torchons, 4 nappes cuisine, 6 tabliers (grosse toile) (occas.).	Brétigny-sur-Orge.	1681	[8 88 ensemble]
Idem..............	2 l. 17 s.	Nappe de toile ouvrée (de 2 aunes 1/3 de long.).	*Idem.*	1681	4 21
Idem, 99	9 l. la douzaine	Serviettes ouvrées de 3/4 d'aune de long presque neuves.	*Idem.*	1681	1 11
Notaires Paris.......	13 l. la douzaine	Serviettes ouvrées.	Paris.	1701	1 32
Vaucluse, B. 1715...	1 s. 6 d.	Tablier de cuisine (occas.)	Bollène (Comtat-Venais.).	1701	0 09
H Lyon (Char), B. 134.	50 s.	Serviette de collation, en toile « à la Venise ».	Lyon.	1719	3 05
Soc. Charente, 1884 165.	11 l.	Nappes (à moitié usées) toile damassée (pour grandes tables).	Chat. de Verteuil (Angoumois).	1728	10 45
Idem	2 l. 10 s	Nappes ouvrées et imagées (usées).	*Idem.*	1728	2 37
Idem	1 l. 10 s.	Nappes de lin, du pays (petites tables) usées.	*Idem.*	1728	1 42
Idem..............	6 s.	Nappes de cuisine (usées).	*Idem*	1728	0 28
Idem	1 s. 8 den.	Torchons (usés).	Chat. de Verteuil (Char.).	1728	0 07

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Soc. Charente, 1884, 109	3 s. 4 d.	Serviette très usée (toile).	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	0 16
Idem	2 s. 6 d.	*Idem*, ouvrée (usée).	*Idem.*	1728	0 11
Idem	1 s. 10 d.	*Idem*, de lin fin (usée).	*Idem.*	1728	0 08
Idem	1 s 2 d.	*Idem*, de pays.	*Idem.*	1728	0 05
Idem	1 s.	Grosses serviettes (usées).	*Idem.*	1728	0 04
Idem, 165.	6 s.	Serviettes (diverses) à moitié usées.	Chat. de Verteuil (Angoumois).	1728	0 28
Idem	3 s. 6 d.	Serviette (à moitié usées) toile ouvrée.	*Idem.*	1728	0 16
Idem	17 s.	*Idem*, toile de Paris.	*Idem.*	1728	0 80
Idem	3 s. 4 d.	*Idem*, toile du pays.	*Idem.*	1728	0 16
Idem	2 s. 6 d.	*Idem*, de chanvre et de reparonne.	*Idem.*	1728	0 11
Idem, 109..........	5 s.	Nappes de cuisine (très usées).	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	0 23
Idem	2 s.	Tabliers de cuisine (très usés).	*Idem.*	1728	0 09
Doubs, B. 1062.....	3 l. la douzaine	Serviettes de toile ouvrée.	Dôle (Franche-Comté)	1750	0 23
Nantes, DD. 161....	1 l. 5 s.	Serviette de table.	Nantes.	1763	1 12
Calvados, C. 2966 . .	206 l. la pièce de 104 mètres.	Serviettes.	Caen.	1763	1 77 le mètre
Idem	286 l. *id.*	*Idem.*	Coutances.	1763	2 40
Idem	145 l. *id.*	*Idem.*	Vire.	1763	1 20
Idem	30 l. la pièce de 18 mètres.	Serviettes en barrage.	Flers.	1763	1 50
Idem	30 l. *id.*	*Idem.*	Condé.	1763	1 50
Idem	50 l. *id.*	Serviettes.	*Idem.*	1763	2 50
Idem	200 l la pièce de 104 mètres.	Nappes.	Caen.	1763	1 73
Idem	190 l. *id.*	*Idem.*	Bayeux.	1763	1 64
Idem	170 l. *id.*	*Idem.*	Coutances.	1763	1 47
Idem	170 l. *id.*	*Idem.*	Vire.	1763	1 47
Idem	175 l. *id.*	*Idem.*	Cherbourg.	1763	1 49

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
H. Chartres, II, G. 21	24 s.	Serviette, d'enfant pauvre.	Chartres.	1780	1 14
Biollay, 349........	27 à 54 l. la douzaine	Serviettes.	Lisieux.	1790	3 33
Idem	42 à 75 l. *id.*	*Idem.*	Alençon.	1790	4 60
Idem	24 l. *id.*	*Idem.*	Montauban.	1790	1 90
Idem	33 à 38 l. *id.*	*Idem.*	Agen.	1790	2 80
Cher, 368...........	8 s.	Façon de Nappes.	Bourges.	1790	[0 38]
Idem	3 s.	*Idem*, de serviettes.	*Idem.*	1790	[0 14]
Idem	6 s.	*Idem*, tabliers simples.	*Idem*	1790	[0 28]
Idem	8 s.	*Idem*, tabliers à poches.	*Idem.*	1790	[0 38]

PRIX DES MOUCHOIRS.

Nord, B. 3359......	1 l. 10 s. parisis	Beau mouchoir donné au duc d'Arschot.	Lille.	1537	7 33
H. Lyon (Char.), B 151.	5 l. 2 s.	Mouchoir de cou (en toile de Hollande).	Lyon.	1658	8 31
Idem	4 l.	Autre mouchoir.	*Idem.*	1658	6 52
Saporta, Comptes....	42 s.	Mouchoir des Indes (Madras).	Marseille.	1706	2 56
Hamy, 22...........	1 l.	Mouchoir (de servante de ferme).	Boulonais.	1713	1 22
La Trémoïlle, 5 siéc., V. 54.	39 l. (les six).	Mouchoirs à tabac (pour le duc de La Trémoïlle).	Paris.	1722	7 93
Hamy, 58...........	12 s. 6 d.	Fichu (acheté à un porte-balle par une paysanne).	Boulonais.	1726	0 60
Idem	14 à 22 s.	Mouchoir (commun).	*Idem.*	1759	0 85
Saporta, Comptes....	6 l. 6 s. (pour 9 mouchoirs).	Toile pour mouchoirs	Lyon.	1759	0 68
Hamy, 22...........	de 2 l 10 s. 3 l.	Mouchoir blanc (de paysanne).	Boulonais.	1760	2 60
Idem..............	2 l. 4 s.	Mouchoir de « foullare » pour jeune servante.	*Idem.*	1775	2 08
H. Chartres, II, G. 22.	5 s.	Petit mouchoir (d'enfant pauvre).	Chartres.	1782	0 24

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
H. Chartres, II, G 22.	8 s.	Mouchoir de cou.	Chartres.	1782	0 38
Bert-Lacabane, 349..	15 s. à 20 s.	Mouchoirs de coton.	Brétigny-sur-Orge.	1784	0 82
Idem	6 à 32 s.	Mouchoirs de fil.	*Idem.*	1784	0 90
Idem............	20 à 48 s.	Mouchoirs d'indienne.	*Idem.*	1784	1 60
Idem............	3 l.	*Idem.*	*Idem.*	1784	2 85
Cher, B. 4044..	40 s	Mouchoir de cou (pour servante).	Blancafort (Berry).	1787	1 90
Biollay, 349.	13 l. à 74 l. la douzaine	Mouchoirs.	Montpellier.	1790	3 42
Idem	21 à 30 l *id.*	Mouchoirs (fil et coton).	Cherbourg.	1790	2 01
Idem	13 à 35 l. *id.*	Mouchoirs.	Lunéville.	1790	1 90
Idem	20 à 50 l. *id.*	*Idem.*	Pau.	1790	2 75
Idem	9 à 54 l. *id.*	*Idem.*	Colmar. Strasbourg.	1790	2 48

PRIX DE LA DENTELLE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Forestié, LXXVIII	la palme	0 23	10 d.	0 50	Dentelle de soie (fine).	Montauban.	1347	2 17
La Trémoïlle, 5 s., IV, 4.			7 écus		Fraise à dentelles.	Paris.	1585	53 97 la pièce
Idem			30 s.		Porte-fraise.	*Idem.*	1585	3 85
Idem...			18 écus		Fraise en « point-coupé ». (Dentelle)feuillée depa pillottes d'argent	*Idem.*	1585	144 la pièce
Orne, H 1169...	aune	1 m.18	3 s. 6 d.	0 36	Dentelle (pour corporaux d'autel).	Silli (Orne)	1624	0 30
Arch. Nat., AD +. Ordonn. Roy.	aune	1 m.18	de 9 à 600 l.	de 16 56 à 1.104	Dentelle.	France.	1637	de 24 à 1.625 fr le mètre

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉ DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en fran de la pièc
A. Saintonge, XI 392.	aune	1 m.18	9 s.	0 81	Dentelle noire de nege (?).	Saintes.	1649	0 69 l mètre
Arch Nat., AD $\frac{+}{1}$. Tarif impôt, 20.	pièce		2.000 l.	3.260	Garniture de dentelle (en point de Venise).	France.	1656	3260 l pièce
Soc. Charente. 1880, 143.	l'once	30 gr.	4 l. 10 s	7 33	Dentelle d'argent.	Le Chatelard (Saintonge).	1672	[24 fr les cent gram.]
Guyot, 68 et suiv.		mètre		4 60	Dentelles.	Lorraine.	1676 1700	4 60 l mètre
Maintenon, II, 57.			650 l.	962	Pour une dame : garniture de point de France composée d'un peignoir un tablier, une garniture de chemise, cornette et deux bonnets.	Paris.	1679	962
Eure, G. 1729....	pièce		6 l.	8 88	Devant d'autel de point de Hongrie. (Broderie).	Pont-Audemer (Eure).	1685	8 88
Notaires Paris....	2 aunes et quart	2 m.66	90 l.	133 20	Dentelle pour homme.	Paris.	1698	50 le mètre
Idem............	aune	1 m.18	3 l. 10 s	5 18	*Idem* pour homme.	*Idem.*	1698	4 30 le mètre
Idem............	paire		27 l. 10 s.	40 70	Manchettes à brides (en dentelle).	*Idem.*	1698	49 70 la paire
Idem...........	ensemble		228 l.	337 44	Deux cravates et trois paires de manchettes.	*Idem*	1698	[33- 41, ensembl
Adresses (avril)..	aune	1 m.18	3 l. 10 s.	4 27	Dentelle d'Angleterre.	*Idem.*	1703	3 61 le mètre
Adresses, n° 13...	complète avec le tour de gorge	pièce	230 l. (ayant coûté 580 l. dit l'annonce).	280 60	Garniture de dentelle de Malines (occas.).	*Idem.*	1704	280 60
Idem............					Garniture de dentelle de Malines (neuve).	*Idem.*	1704	707
Lefort, II, 115 ...	aune	1 m.18	50 l. à 60 l.	61 à 73 20	Dentelles.	Le Havre.	1705	56 86 le mètr
Notaires Paris....	aune	1 m 18	10 l.	12 20	Dentelle à réseau.	Paris.	1711	10 10 le metre

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
La Trémoïlle, 5 s., V, 35.			200 l.		(Estimation) : Une paire d' « engageantes » à double rang, 2 tours de gorge et une garniture de corset, le tout de dentelle d'Angleterre très fine et neuve, à réseau.	Paris.	1715	244
Idem, 36.........			100 l.		4 chemises de chasse (de la duchesse de la Trémoïlle) garnies de dentelle d'Angleterre. 2 cravates de chasse et 4 cols garnis de même (le tout neuf) (estimé ensemble).	*Idem.*	1715	[122] ensemble
H. Lyon (Char.), B. 134.	aune	1 m.17	2 l.	2 44	Dentelles à bride.	Lyon.	1719	2 le mètre
Idem.............	aune	1 m.17	3 s.	0 18	Dentelle du Foretz.	*Idem.*	1719	0 15 le mètre
Guyot, 68 et suiv.		mètre		0 40	*Idem.*	Lorraine.	1726-1750	0 40 le mètre
Boulogne, 1602...	l'aune de Paris	1 m.18	[11 l.	10 45	Dentelle de fil.	Boulogne-sur-Mer.	1733	8 78 le mètre
Trémoïlle, 5 siéc., V, 80.		150 liv.			(Estimation) : 4 paires de manchettes et les jabots de dentelle d'Angleterre.	Paris.	1741	142 50
A. Saintonge, VI, 327.	aune	1 m.18	5 l.	4 75	Dentelle.	Saintonge.	1743	4 le mètre
Saporta, Comptes			48 liv.		Raccommodage d'une « garniture » de dentelle d'Angleterre, avec entretien garanti jusqu'au 3e blanchissage.	Aix.	1750	46
Hamy, Boulonais 30.	les cinq		9 l. 5 s.	8 79	Bonnet rond de Cambrai (pour jeune servante de ferme).	Boulonais.	1775	1 75
Arch. Nat. F12, 656.	aune	1 m.18	de 15 à 75 l.	81	Dentelle d'Alençon.	Alençon.	1780	69 le mètre

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Arch. Nat., F12 656.			de 60 à 200 l.	117	Manchettes d'hommes.	Alençon.	1780	117 la paire
La Trémoïlle, 5 s., V, 169.			1.800 liv		Parure d'Angleterre pour Mademoiselle de Châtillon.	Paris.	1781	1710 la pièce
Bert-Lacabane, 349.	aune	1 m.18	de 15 s. à 4 l.	0 72 à 3 80	Dentelle à poignée.	Brétigny-sur-Orge.	1784	1 90
Idem............	aune	1 m.18	de 12 s. à 50 s.	0 57 à 2 37	*Idem* brodée.	*Idem.*	1784	1 23
Idem	aune	1 m.18	15 s.	0 72	Petite dentelle basse.	*Idem.*	1784	0 59
Idem............	aune	1 m.18	7 l.	6 65	Dentelle.	*Idem.*	1784	5 60
Soc. Fr., XIIe année, 82.	la parure	pièce	2000 l.	1900	Dentelle d'Argentan	Paris.	1785	1900 la pièce
Idem	la parure	pièce	1.150 l.	1087	*Idem* d'Angleterre.	*Idem.*	1785	1087 la pièce
Idem............	une baigneuse	pièce	226 l.	214 40	*Id.* de Valenciennes.	*Idem.*	1785	214 40 la pièce
Idem...	manchettes	pièce	290 l.	274	*Idem* d'Angleterre.	*Idem.*	1785	274 la pièce

PRIX DES MOUSSELINES, GAZES ET LINONS.

Notaires Paris	pièce		10 l. 10 s.	15 54	Cravate de mousseline (de magistrat).	Paris.	1698	la pièce 15 54
Idem............	ensemble		84 l.	125 32	Cravate à bride et une paire de manchettes pour avocat (garnies de dentelles).	*Idem.*	1698	125 32 ensemb.
Saporta, Comptes.	le pan	0 25	36 s.	2 17	Mousseline	Marseille.	1702	4 68
Idem	13 pans	3 m.25	23 l. 8 s	28 24	Mousseline (pour 4 cravates).	*Idem.*	1702	8 70
Idem............	le pan	0 25	48 s.	2 92	Linon très fin.			11 60
Idem............			13 l.		Veste de batiste.	*Idem.*	1702	15 86 la pièce
Idem........	le pan	0 25	33 s.	2 01	Mousseline pour cravate).	*Idem.*	1706	8

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Saporta, Comptes	le pan	0 25	20 s. et 29 s.	1 50	Batiste.		1706	6
Arch. Notaires parisien (livre compte privé).	pièce		15 l.	18 30	Cravate de fine mousseline pour magistrat.	Paris.	1711	18 30 [la pièce]
Saporta Comptes.	le pan	0 25	18 s à 20 s.	1 16	Mousseline.	*Idem.*	1737	4 64
La Trémoïlle, 5 s V, 169.			60 l.		« Corps » (corset) sans envers en batiste.	*Idem.*	1781	[57 la pièce]
Bert Lacabane, 349	aune	1 m. 18	45 s.	2 13	Mousseline double	Brétigny-sur-Orge.	1784	1 80
Idem	aune	1 m. 18	10 l.	9 50	*Idem.*	*Idem.*	1784	8 00
Idem	aune	1 m. 18	3 l. 15 s	3 54	*Idem* à carreau.	*Idem.*	1784	3 00
Idem	aune	1 m. 18	2 l. 10 s. à 6 l. 15 s.	2 36	Gaze et linon.	*Idem.*	1784	2 00
La Trémoïlle, 5 s., V, 113.	aune	1 m. 18	8 l.	7 60	Crêpe.	Paris.	1789	6 33
Idem	aune	1 m 18	3 l.	2 85	Gaze d'Italie.	*Idem*	1789	2 37
Biollay, 342.....	aune de Paris	1 m 18	4 à 12 l.	7 56	Batiste.	Vesoul.	1790	6 40
Idem	*id.*	1 m 18	4 à 9 l.	6 15	Linon.	*Idem.*	1790	5 20
Idem	*id.*	1 m. 18	3 à 8 l.	5 20	Coutil rayé	*Idem.*	1790	4 41
Idem, 351........	*id.*	1 m 18	4 à 12 l	7 56	Mousseline.	Chaumont.	1790	6 40
Idem	*id.*	1 m. 18	7 l. 10 s.	5 00	Percale.	*Idem.*	1790	6 00

PRIX DES CORSETS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs
Hamy, Boulonais, 58	3 l.	Corps, corp ou cor (corsage à baleine) d'une paysanne.	Boulonais.	1725	3 66
Idem	5 et 6 l.	Couverture d'un corps (corset).	*Idem.*	1726	5 22
Idem	70 s. la livre	Baleines pour un corset. (Il en faut un quarteron et demi).	*Idem.*	1726	[6 44 le kilo]
Saporta, Comptes.	22 à 30 liv.	« Corps » d'une pensionnaire au couvent.	Lyon.	1766	25
La Trémoïlle, 5 siéc., V, 169.	96 l.	Corps de grand habit pour la princesse de Tarente.	Paris.	1781	91 20
Idem	60 l.	Corps sans envers, en batiste.	*Idem.*	1781	57
Idem	120 l.	Corps de baleine (en taffetas).	*Idem.*	1781	114
Idem, 170.	72 l.	Panier de présentation en baleine.	*Idem.*	1781	68 40
Idem	54 l.	Panier de mariage, plus petit, en canne et baleine.	*Idem.*	1781	51 30
Idem	24 l.	Bouffante de polonaise.	*Idem.*	1781	22 80
Idem	18 l.	Bouffante (petite).	*Idem.*	1781	17 10
Idem	30 l.	Bouffante (tissu de crin blanc).	*Idem.*	1781	28 50

SUPPLÉMENT AU PRIX DES BAS[1].

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la paire
Saporta, Comptes...	4 l. 10 s.	Bas marbrés (de la femme d'un conseiller au Parlement).	Aix.	1706	5 49
Idem.............	7 l. 10 s. et 8 l.	Bas de Paris.	*Idem.*	1706	9 45
Idem	7 l. 10 s.	Bas d'Angleterre, noirs, pour deuil.	*Idem.*	1706	9 15
Idem.............	5 l.	Bas (pour un officier).	*Idem.*	1706	6 10
Idem.............	1 l. 16 s.	Bas de fil blanc « à femme ».	*Idem.*	1706	2 19
Hamy, Boulonais, 26.	3 l. 15 s.	Bas drapés (pour un jeune fermier).	Boulonais.	1713	4 57
Idem, 54..........	2 l.	Bas drapés.	*Idem.*	1725	2 44
Idem, 26..........	28 à 37 s.	Bas en fil pour servante de ferme.	*Idem.*	1760	1 56
Idem, 54..........	3 l. 15 s.	Bas drapés.	*Idem.*	1768	3 55
La Trémoïlle, 5 siéc. V, 169.	14 l.	Bas de soie blanche brodée pour la duchesse de Tarente).	Paris.	1781	13 30

[1] Voyez le tome IV, p. 536, où se trouve le tableau du prix des bas dont les prix ci-dessus ne sont qu'une annexe.

PRIX DES ÉTOFFES D'OR ET D'ARGENT.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Richard, 164.....	aune	1 m 18	36 s.	28 80	Drap d'or.	Paris.	1298	24
Forestié, CLXXVII			40 s.	24 50	Drap d'or diapré pour un cercueil).	Montauban.	1340	24 f. la pièce
Idem............			5 l.	61 25	Drap d'or diapré (pour un cercueil)	*Idem.*	1340	[61 f la pièce]
Idem, LXXXIII...	once	26 g. 5	8 d.	0 40	Fil vermeil.	*Idem.*	1347	15 le kilogr
Nord, B. 3252....	livre	489 gr	12 écus fl.	87 12	Or de Chypre (pour étoffes).	Flandres.	1359	[175 f. le kil.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Nord, B. 3252....	3 onces	92 gr.	3 écus fl.	21 78	Argent de Chypre (pour étoffes).	Flandres.	1359	[236 f le kil.]
Cibrario, II, 304..	aune	0 m.61	3 florins 6 gros	41 10	Velours rouge brodé d'or.	Savoie.	1365	67 30
Douet d'Arcq, Arg. 323.	aune	1m 188	10 l.	89	Drap d'or de Damas.	Paris.	1387	74 17
La Trémoïlle, C., p. 44.	once	30g.59	24 s. par.	18	Frange d'or et d'argent.	*Idem.*	1396	[376 f. le kil.]
Nantes, CC. 268...	aune	1 m.38	20 écus	162	Drap d'or.	Nantes.	1491	117
Idem, 104........	aune	1 m.38	20 écus	162	*Idem.*	*Idem.*	1495	117
Agen, CC., 287...	2 cannes	3 m 56	30 s.	5 88	Fleuret d'or pour doubler les chaperons.	Agen.	1513	1 65
H. Saint-Jacques, A. 366.	aune	1m 188	9 l.	35 28	Drap d'or.	Paris.	1513	27 75
La Trémoïlle, 5 s., II, 68.	4 aunes 3/4	5 m.63	95 écus	744 80	Toile d'argent (pour un vêtement à porter à l'entrée du Roi).	*Idem.*	1514	132
Idem	marc	244g50	10 écus	78 40	Fil d'or.	*Idem.*	1514	[320 f. le kil.]
H. Saint-Jacques, A. 399.	aune	1m 188	25 l.	98	Drap d'or.	*Idem.*	1532	81 65
Nord, B. 2392....	aune	0m 695	3 l.	12 66	*Taffetas d'argent (large).*	*Bruxelles (Flandres).*	1535	18 09
Idem	aune	0m 695	7 l.	29 54	Toile d'or.	*Idem.*	1535	42 20
Idem	livre	500 gr	18 l.	73 96	Fil d'or.	*Idem.*	1535	147 92 le kil.
Idem, 3357	livre	470 gr.	9 l. 10 s. parisis)	96	*Idem.*	Anvers (Belgique).	1535	[204 f. le kil.]
Idem, 3362........	livre	470 gr	20 l. 3 s. parisis	98 60	Fil d'or et d'argent.	*Idem.*	1540	[208 f. le kil.]
Trémoïlle, 5 siéc., III, 134.	aune	1 m.18	20 l.	66 80	Toile d'argent ou d'or.	Paris.	1547	55 60
Orléan., 1862, 384	aune	1m 188	18 l.	60 12	Toile d'or.	Orléans.	1551	50 10
Idem............	aune	1m 188	15 l.	50 10	Toile d'argent.	*Idem.*	1551	41 75
Trémoïlle, 5 siéc., III, 134.	aune	1 m.18	9 écus 1/2	76 82	*Idem.*	Paris.	1552	64
Orléan., 1862, 384.	aune	1m 188	5 l. 4 s. 2 d.	16 72	Toile d'or ou d'argent.	Orléans.	1576	14

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Rambervillers, CC 31.	aune	0 m.65	1 gros 1 2	0 09	Fil d'archal pour horloge (double et tordu)	Rambervillers (Lorraine).	1582	[0 13]
Arch. Nat. KK. Arg. 199.	once	30 g. 59	5 l.	11 95	Passements d'or	Paris.	1614	[398 l. k.log.]
Idem	aune	1 m.18	1 l.	2 39	Ganse d'or.	*Idem.*	1616	2 02
Idem, f. 36	aune	1 m.18	90 l.	187 20	Drap d'or et d'argent.	*Idem.*	1616	158 64
Idem	aune	1 m.18	75 l.	156	Étoffe lamée d'or et d'argent.	*Idem.*	1616	132 20
Arch. Nat. AD +. Déclaration Roy.	aune	1 m.18	9 l.	18 72	Passements brodés.	France.	1633	15 86
Orléan., 1862, 384.	l'once	30 g 59	5 l. 2 s.	8 31	Fil d'or de Milan.	Orléans.	1660	[277 l. kilog.]
Idem...........	once	30 g. 59	4 l. 6 s.	7	Frange d'or et d'argent.	*Idem.*	1664	[233 l. kilog.]
Savary, II, 84	aune	1 m.18	150 l.	244 50	Étoffe de drap d'or (pour faire une robe de chambre à Louis XIV).	Paris.	1670	207 20
Savary, I, 353....	aune	1 m.18	10 l.	16 30	Moire or et vert.	*Idem.*	1673	13 8
Idem	aune de long sur 55 cent. de large	1 m 18	30 l.	48 90	Brocart d'or et d'argent.	*Idem.*	1673	41 44
Idem	*id.*	1 m.18	25 l.	40 75	Brocart d'argent.	*Idem.*	1673	34 53
Idem	*id.*	1 m.18	12 l.	19 56	Toile d'argent (blanche).	*Idem.*	1673	16 57
Prato, Costa Guerra, 212.	once	0 30 s.	8 l. 10 s.	12 58	Galon d'or.	Turin.	1700	[419 l. kilog.]
Boulogne, 1602...	aune	0 m 73	65 l.	61 75	Drap d'argent.	Boulogne-sur Mer.	1733	84 59
Idem...........	aune	0 m.73	130 l.	123 50	Drap d'or.	*Idem.*	1733	169 15
Gard, G. 1353 ...	once	25 g. 8	56 l.	53 20	Galon d'or.	Nîmes.	1740	[2 120 le kilog.
H. Soissons, 629..	aune	1 m 188	7 s.	0 32	Grand galon d'or (faux).	Soissons.	1743	0 26
Idem...........	aune	1 m 188	4 s.	0 18	Galon blanc.	*Idem.*	1743	0 15
Gard, H. 626.....	aune	1 m 188	55 l.	52 25	Drap d'or.	Nîmes (Gard)	1757	43 40
Le Cateau (Nord) GG. 43.	aune	0 m.77	19 florins 4 patars	22 80	Satin broché en or.	Le Cateau.	1760	30

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre.
H. Lyon, (Char., B. 215.	1 aune 1/4	1 m.46	72 l.	64 80	Étoffe à fond d'or (d'occasion).	Lyon.	1763	45 70
Maine-et-Loire, Savennieres, GG.	aune	1 m.18	20 l.	19	Étoffe pour chasuble	Savennières près Angers.	1781	16 00

PRIX DES COCONS ET VERS A SOIE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Vaucluse, B. 2313	once	25 gr.	48 s.	4 98	Graine de vers à soie.	Malaucène (Ctat-Ven.).	1629	199 20
Idem, 2321........	livre	400 gr.	16 s.	1 47	Cocons.	*Idem.*	1638	3 67
Idem, 2417.......	livre	400 gr.	22 s. roi	1 34	Cocons (de vers à soie).	Mazan (Comtat-Venais.).	1713	3 35
Idem, 2070......	once	25 gr	2 l. (monnaie française).	1 90	Graines de vers à soie.	Courthézon (Principauté d'Orange).	1730	76
Idem, 2456	once	25 gr.	3 s. roi	2 85	Vers à soie (cocons).	Mazan (Comtat-Venais).	1753	114
Idem, 2671	livre	400 gr	1 s. roi	0 04	Cocons.	Visan (Comtat-Venais.)	1756	0 10
Gard, H. 627.....	once	25 gr 8	35	1 57	Graines de vers à soie.	Nîmes (Gard)	1761	60 85
Vaucluse, B. 1865	livre	400 gr	24 s.	1 13	Cocons de vers à soie.	Bollène (Ctat-Ven.).	1782	2 58
Idem	livre	400 gr.	26	1 23	Cocons de vers à soie.	*Idem.*	1785	3 07
Drôme, E. 6644...	livre	431 gr.	32 l.	30 30	Graines de vers à soie.	Allan (Dauphiné).	1789	70 17
Idem..........	livre	431 gr.	24 s.	1 13	Cocons.	*Idem.*	1789	2 63

PRIX DE LA SOIE BRUTE OU FILÉE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog.
Richard, 163	once	30 gr.	5 s. 6 d.	4 40	Cendal (étoffe de soie).	Paris.	1298	146 65
Idem, 165	once	30 gr.	4 s. 4 d.	2 90	Soie à coudre.	*Idem.*	1302	96 65
Idem	once	30 gr	6 s.	4 02	Soie coquette.	Artois.	1302	134
Idem..........	once	30 gr	4 s.	2 68	Soie verte.	*Idem.*	1302	89 35
Douet d'Arcq, Ar. 21.	once	30 gr.	12 s. 6 d	7 62	Cendal (soie).	Paris.	1342	254
Idem............	livre	489 gr.	6 l.	73 50	Soie.	*Idem.*	1342	148
Idem, 24..........	once	30 gr.	20 s.	12 10	Cendal (vermeil) très riche.	*Idem.*	1342	403 35
Forestié, LXIII...	3 ouchaus	165 gr.	2 s. 4 d.	0 84	Soie noire.	Montauban.	1351	5 09
Cibrario, II, 310..	once	30 gr.	9 s.	4	Soie vermeille.	Savoie.	1378	133 35
Idem............	livre	489 gr.	1 s.	0 44	Bourre de soie.	*Idem.*	1380	0 90
Nord, B. 3240	once	30 g 76	26 s. flam.	7 30	Soie.	Flandres.	1382	243
Douet d'Arcq, Ar. 326.	l'once	30 gr.	12 s. 6 d.	5 56	Soie (tannée).	Paris.	1387	185 35
La Trémoïlle, C., p. 62.	livre	489 gr.	7 francs	52 71	Soie destorse.	*Idem.*	1396	105 42
La Trémoïlle, 5 s., I, 81.	livre	489 gr.	3 francs	22 59	Soie noire.	*Idem.*	1396	45 10
Nord, B. 3325	once	30 g.76	14 s.	3	*Idem.*	Hainaut.	1414	100
Hanauer, II, 455. .		kilo		131 32	Soie.	Alsace.	1426 1450	131 32
Pyrénées Orient, B. 235.	livre	401 gr.	15 d + *la fourniture de 2 esclaves servant d'aide à l'ouvrier filateur*	*0 55*	*Façon de la filature de la soie.*	*Barcelone.*	*1431*	*[1 37]*
Orléan., 1862, 377.	1 livre 1 gros 1/2	494 g.7	10 l.	65 30	Soie pour franges.	Orléans.	1439	131
A. Saintonge, VI, 63.	once	30 gr.	17 s. 6 d.	4 98	Soie cramoisie.	Saintes.	1450	166

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Hanaüer, II, 455.		le kilo		32 94	Soie.	Alsace.	1451-1475	32 94
Orléan., 1862, 377.	once	30 g. 6	9 s. 1 d	2 37	Soie blanche.	Orléans.	1461	79
Rondot, Industrie soie, p. 44.	la livre	489 gr.	3 écus	22 56	Soie (douze balles pesant 1.415 livres).	Tours.	1467-1469	45 20
Orléan., 1862, 378.	once	30 g. 6	8 s. 4 d.	2 18	Soie blanche ou rouge pour franges.	Orléans.	1476	72 65
Hanaüer, II, 455..		le kilo		64 44	Soie.	Alsace.	1476-1500	64 44
Idem		le kilo		56 58	*Idem.*	*Idem.*	1501-1525	56 58
Nevers, BB, 83...	livre	489 gr.	8 l.	37 12	Soie (pour faire des franges).	Nevers.	1507	74 50
Orléan., 1862. 378.	livre	489 gr.	10 l.	33 40	Soie verte, blanche, noire.	Orléans.	1551	67
Idem.	once	30 g. 6	13 s.	2 16	Soie verte.	*Idem*	1551	72
Hanaüer, II, 455..		le kilo		91 34	Soie.	Alsace.	1551-1575	91 34
Gouberville. p. 6.	le gros	3 gr. 8	1 s. 8 d.	0 24	Fils de soie.	Cotentin (Normandie).	1553	63 10
Orléan., 1862, 378	once	30 g. 6	1 l. 5 s	3 60	Soie à coudre.	Orléans.	1576	120
Idem.	once	30 g. 6	18 s.	2 59	Soie noire.	*Idem.*	1576	86 35
Idem.	once	30 g. 6	12 s.	1 72	Fleuret.	*Idem.*	1576	57 35
Nantes, CC, 124...	livre	489 gr.	6 écus 2 livres	51 40	Soie plate d'Espagne (de couleur).	Nantes.	1581	103
Orléan., 1862. 378	gros	3 g. 824	2 s.	0 25	Soie noire.	Orléans.	1584	65 38
Puech, 535.	livre	414 gr.	24 l.	61 68	*Idem.*	Nîmes.	1590	148 80
Orléan., 1862. 378.	once	30 g. 6	1 l. 4 s.	3 08	Soie blanche.	Orléans.	1593	100
Vaucluse, B, 1516.	once	26 gr.	14 s.	1 80	Soie noire à coudre.	Comtat-Venaissin.	1593	69 21
Idem.	once	26 gr.	16 s.	2 16	Soie de couleur à coudre.	*Idem.*	1593	83 10
Boulogne, II.	once	30 g. 6	30 s.	3 80	Frange de soie violette.	Boulogne-sur-Mer.	1596	126 65
Orléan., 1862, 378	once	30 g. 6	1 l. 7 s. 6 d.	3 53	Soie.	Orléans.	1598	117 65
Arch. Nat. KK. 199, Ar.	once	38 g. 55	1 l. 10 s.	3 58	Soie à coudre.	Paris.	1614	93

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉ DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog.
Vaucluse, B. 2036	livre de (15 onces)	408 gr.	7 l. 6 s. (patats)	11 89	Soie.	Courthezon (Ctat-Venaissin)	1658	29 10
Idem, 2042	livre	408 gr.	3 écus (patats)	10 69	*Idem.*	*Idem.*	1672	26 02
Savary, I, 311.....	once	38 g 55	1 l.	1 63	Soie à coudre.	Paris.	1673	42 33
Hanaüer, II, 455..		kilo		111 90	Soie.	Alsace.	1676-1700	111 90
H. Gironde, VII, E. 37.	livre	494 gr.	88 l. 4 s.	130 24	Soie écrue.	Bordeaux.	1696	263 64
Hanaüer, II, 455..		kilo		90	Soie.	Alsace.	1701-1725	90
Idem		kilo		61 33	*Idem.*	*Idem.*	1726 1750	61 33
H. Soissons, 629 .	once	30 gr	40 s.	1 90	Soire noire.	Soissons.	1743	63
Petites Affiches, 1751, sept.	quintal	41 kil	17 l. 10 s	16 62	Soie brute (1re qualité).	Alais (Languedoc).	1751	40 53
Idem	quintal	41 kil	15 l. 10 s.	14 27	Soie brute (3e qualité).	*Idem.*	1751	35 90
H. Soissons, 662..	once	30 gr.	48 s.	2 27	Soie noire.	Soissons.	1755	79
Vaucluse, B. 2469	livre	400 gr.	192 l.	148 50	Soie (brute).	Mazan. (Ctat-Ven.).	1765	371 25
Lot, C. 313.......	quintal	40 k. 7	2770 l	2 493	*Idem.*	Montauban.	1779	61 25
Idem	quintal	40 k. 7	3450 l.	3.105	Soie apprêtée.	*Idem.*	1779	76 28
Bert-Lacabane, 351.	once	30 gr.	46 s.	2 18	Soie.	Brétigny-sur-Orge.	1784	73
A. Young Fr. 415 .	livre	473 gr.	*60 réales*	*25*	*Idem.*	*Valence (Espagne)*	*1784*	*52 85*
H. Soissons, 730..	once	30 gr.	48 s.	2 27	Soie noire.	Soissons.	1785	76
A. Young, 400....	livre	400 gr.	*18 liv. d'Espagne*	*48 60*	*Idem.*	*Pobla (Catalogne).*	*1788*	*123*
Biollay, 322..... .	livre	410 gr	de 14 à 30 l.	20 84	Soie.	Beaucaire.	1790	50 80
Idem............	livre	410 gr.	de 14 à 41 l.	26	*Idem.*	Alais.	1790	63 36
Idem	livre	458 gr	de 26 à 42 l.	32 13	Soies écrues.	Lyon.	1790	69 15

PRIX DES ÉTOFFES DE SOIE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre.
Richard, 164.......	aune	1m 188	40 s.	32	Drap de soie.	Paris.	1298	23 65
Idem, 166........	aune	0 m.70	3 s. 4 d.	2 23	Cendal.	Artois.	1303	31 85
Idem, 182........	aune	1m 188	7 s. 6 d.	5 02	Taffetas.	Paris.	1315	4 68
Idem, 208........	aune	0 m.70	60 s.	36 60	Velours.	Artois.	1327	52 28
Douet d'Arcq, Ar., 79.	aune	1m 188	25 s.	15 26	Taffetas changeant.	Paris.	1328	12 71
Cibrario, II, 302.	raso	0 m.59	26 s.	14 63	Cendal rouge (étoffe de soie).	Savoie.	1330	24 40
Douet d'Arcq, Ar., 33.	aune	1m 188	11 l. 5 s.	137 81	Velours (fin).	Paris.	1342	114 85
Idem, 21........	aune	1m 188	10 l.	122 50	Velours azuré.	*Idem*.	1342	102 08
Idem, 27........	aune	1m 188	11 l. 5 s.	137 81	Velours violet.	*Idem*.	1342	114 85
Idem, 26........	aune	1m 188	62 l.	759 50	Velours fin.	*Idem*.	1342	633
Idem, 21........	aune	1m 188	31 s.	18 91	Cendal (pour couvrir le lit du roi).	*Idem*.	1342	15 76
Forestié, LXVIII.	aune	1 m.18	10 d.	0 50	Ruban de soie (de couleur).	Montauban.	1347	0 41
Idem, LXXXIV...	aune	1 m.18	1 écu	13 77	Drap de soie de Givet.	*Idem*.	1347	11 50
Nord, B. 3252....	10 aunes	7 mèt.	28 ecus (fl.)	203 20	Velours blanc.	Flandres.	1352	29 00
Cibrario, II, 306..	brasse	0m 638	*60 s. de Venise*	*10 44*	*Cendal rouge* (soie).	*Venise*.	*1366*	*16 35*
Idem...........	brasse	0m 638	*40 s.*	*24 24*	*Cendal blanc*.	*Idem*.	*1366*	*38*
Nord, B. 3257....	aune	0 70	*5 sols de gros*	16 68	*Satin*.	*Bruges* (Belgique).	1370	23 80
Douet d'Arcq, Ar., 323.	aune	1m 188	6 l.	53 40	Damas de soie.	Paris.	1387	44 50
Idem...........	aune	1m 188	11 l.	97 90	*Idem*.	*Idem*.	1387	81 58
Idem...........	aune	1m 188	5 l.	44 50	Soie de Lucques.	*Idem*.	1387	37 08
Idem, 324........	aune	1m 188	à 5 l. 30 s.	13 30 à 44 50	Velours d'Alexandrie.	*Idem*.	1387	24 10

SOURCES DES PRIX ET COTE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Douet d'Arcq, Ar. 324.	aune	1m 188	27 s. à 40 s	12 01 à 17 80	Satin.	Paris.	1387	12 42
Idem	aune	1m 188	20 s.	8 90	Samit azur.	*Idem.*	1387	7 42
Idem, 323........	aune	1m 188	30 à 60 s.	13 30 à 26 70	Cendal (étoffe de soie).	*Idem.*	1387	16 65
La Trémoille C., p. 44.	once	0 g. 30	7 s. par.	3 16	Frange de soie de Lucques.	*Idem.*	1396	105 le kilo
Idem, p. 96......	aune	1 m.18	2 l. 15 s.	20 64	Satin.	*Idem.*	1397	17 20
Idem, p. 130......	aune	1 m.18	7 *francs*	52 71	Velours de soie.	*Idem.*	1399	44
Hanaüer, 473.....		mètre	16 l.	16	Soie.	Alsace.	1414	16
Idem		mètre		13 51	Damas.	*Idem.*	1418	13 51
Orléan., 1862, 282.	aune	1m 188	1 l. 5 s.	8 16	Tissus de soie.	Orléans.	1439	6 80
A. Saintonge, VI, 63.	aune	1 m.18	4 l. 10 s.	25 62	Damas noir.	Saintes.	1450	21 35
Idem, 57.........	aune	1 m.18	3 l. 10 s.	19 93	Satin.	*Idem.*	1450	16 60
Orléan., 1862, 382.	aune	1m 188	4 s 2 d.	1 08	Ruban violet de soie large.	Orléans.	1469	0 90
Idem	aune	1m 188	1 s. 8 d.	0 43	Ruban violet de soie étroit.	*Idem.*	1469	0 36
Idem.............	aune	1m 188	2 l. 15 s.	14 54	Taffetas de Florence blanc.	*Idem.*	1476	12 11
Hanaüer, II, 473..		mètre		21 07	Damas noir.	Alsace.	1498	21 07
Idem		mètre		12 04	Satin.	*Idem.*	1498	12 04
H. Saint-Jacques, A. 345.	aune	1 m.17	9 l. 10 s	44 08	Velours cramoisi.	Lyon.	1503	36 74
Nevers, BB. 83...	aune	1 m.17	3 l. 10 s.	16 24	Damas (pour un poêle).	Nevers.	1507	13 54
Nord, B. 3335 ...	aune	0 69	45 s. par.	13	Damas.	Flandres.	1508	18 50
Idem............	4 aunes	2 m.76	13 l. 4 s. par.	76 50	Velours.	*Idem.*	1508	27 80
Idem	22 aunes	15 g.18	48 l. par.	278	Satin.	*Idem.*	1508	18 50
La Trémoille, 5 s., III, 134.	aune	1 m.18	14 écus	113 60	Satin noir broché d'or riche.	Paris.	1509	94 60
Idem	aune	1 m.18	4 l.	18 56	Satin jaune paille.	*Idem.*	1509	6 70
Idem.....	aune	1 m.18	4 écus	32 40	Velours jaune paille.	*Idem.*	1509	27
Idem............	aune	1 m.18	6 l. 10 s	30 15	Velours noir pour souliers.	*Idem.*	1509	25

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
La Trémoïlle, 5 siècle, III, 134.	aune	1 m.18	4 l.	18 56	Satin blanc pour doublures.	Paris.	1509	14 40
Idem............	aune	1 m.18	35 s.	8 12	Taffetas noir.	*Idem.*	1509	6 70
Orléan., 1862, 382.	aune	1m 188	5 l. 15 s.	21 53	Velours noir.	Orléans.	1513	17 95
Idem............	aune	1m 188	3 l. 2 s.	12 15	Damas blanc.	*Idem.*	1513	10 14
Idem............	aune	1m 188	1 l. 10 s.	5 88	Taffetas noir.	*Idem.*	1513	4 90
A. Saintonge, I, 80.	aune	1m 188	3 l.	11 76	Damas noir.	Tours.	1515	9 90
Idem............	aune	1m 188	2 l. 15 s.	10 77	Camelot de soie noire (pour un tablier de grande dame).	*Idem.*	1515	9 06
Idem..........	aune	1m 188	1 l. 5 s.	4 89	Serge de soie.	*Idem.*	1515	4 11
Idem..........	aune	1m 188	1 l. 10 s.	5 88	Taffetas noir (de Gênes).	*Idem.*	1515	4 94
Idem............	aune	1m 188	1 l. 16 s.	7 05	Taffetas noir *armoisin.*	*Idem.*	1515	5 93
Idem..........	aune	1m 188	2 l.	7 84	Taffetas noir renforcé.	*Idem.*	1515	6 59
Idem............	aune	1m 188	3 l. 2 s. 6 d.	12 24	Ostade noire.	*Idem.*	1515	10 30
A. Saintonge, I, 80	aune	1m 188	6 à 6 l. 10 s.	24 49	Velours noir.	Tours.	1515	20 60
Idem............	aune	1m 188	4 écus	31 36	*Idem* (fort excellent).	*Idem.*	1515	26 40
Idem............	aune	1m 188	2 l.	7 84	Satin noir.	*Idem.*	1515	6 60
Idem............	aune	1m 188	2 l. 10 s. à 3 l.	10 77	*Idem.*	*Idem.*	1515	9 28
Idem............	aune	1m 188	4 écus	31 36	*Idem.*	*Idem.*	1515	26 40
Romorantin AA, 2.	aune	1 m.18	3 s. 6 d.	0 67	Façon de franges de soie (pour baldaquin).	Romorantin.	1517	0 55
H. Saint-Jacques, A. 377.	aune	1 m.18	6 l. 5 s.	24 49	Velours pers.	Paris.	1519	20 40
Com. Côte-d'Or, XI, 256.	aune	0 m.81	3 francs	11 76	Damas blanc.	Dijon.	1521	14 50
Idem............	aune	0 m.81	6 livres	23 52	Velours noir.	*Idem.*	1521	29 06
A. Dürer, Voyages, 126.	les six		3 florins 16 s.	19	Ceintures de soie (pour femmes) à donner en cadeau.	Flandres.	1521	3 15 la pièce

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Hanauer, II, 473..		mètre		19 34	Damas.	Strasbourg.	1527	19 34
Nord, B. 2339....	aune	0 m.70	3 l. 6 s. flam.	14	Bon velours noir.	Bruxelles Flandres.	1527	20
Idem	aune	0 m.70	2 l. 6 s. flam.	9 44	Satin noir.	*Idem.*	1527	13 50
Orléan., 1862, 382.	aune	1m 188	3 l. 5 s.	12 73	Damas noir.	Orléans.	1528	10 60
Hanauer, II, 478 .		mètre		8 18	Velours noir (pour culottes).	Alsace.	1533	8 18
Nord, B. 2392....	aune	0 m.70	2 l.	8 44	Damas blanc.	Bruxelles (Flandres).	1535	12 05
Idem	aune	0 m.70	1 l.	4 22	Taffetas.	*Idem.*	1535	6 03
Idem, 2393......	aune	0 m.70	3 l. 8 s.	14 36	Velours noir.	*Idem.*	1535	20 51
Idem, 2392......	aune	0 m.70	4 l. 10 s.	19	Satin cramoisi.	*Idem.*	1535	27 15
Idem, 2392......	aune	0 m.70	40 s.	8 44	Satin noir.	*Idem.*	1535	12 06
Orléan., 1862, 382	aune	1m 188	1 l. 5 s	4 89	Satin.	Orléans.	1535	4 08
Idem............	aune	1m 188	1 l. 5 s.	4 89	Taffetas incarnat.	*Idem.*	1535	4 08
Nord, B. 3360....	aune	0 69	6 l. par.	29 40	Velours cramoisi.	*Anvers (Belgique).*	*1538*	42
Idem, 3362.......	142 aunes 3/4	99 m.	598 l. par.	2 757	Riche satin cramoisi (pour la reine de Hongrie).	*Idem.*	1540	27 80
Trémoïlle, 5 siéc., III, 30.	aune	1 m.18	5 l.	19 60	Velours noir.	Paris.	1538	16 30
Idem	aune	1 m.18	60 s.	11 70	Satin blanc.	*Idem.*	1538	10
Henne, V, 284	20 aunes	14 m.	27 s. *de gros*	34 18	Satin.	*Bruges.*	*1540*	2 37
Idem	aune	0 m.70	18 l.	73 96	Velours.	Flandres.	1540	105 65
H. Chartres, I, E, 126.	3 aunes 1/3	3 96	10 l.	33 40	Damas blanc.	Chartres.	1542	8 50
Idem............	5 quart.	1 48	30 s.	5 01	Satin de Bruges.	*Idem.*	1542	3 30
Nord, B. 2448	aune	0 m.70	46	9 72	Damas fin (pour cottes de hérauts d'armes).	Flandres.	1544	13 88
Trémoïlle, 5 siéc., III, 134.	aune	1 m.18	15 l.	50 10	Velours cramoisi.	Paris.	1547	41 60
Idem............	aune	1 m.18	10 l.	33 40	Velours noir.	*Idem.*	1547	27 80
Idem	aune	1 m.18	9 l. 10 s.	31 73	Taffetas rayé d'or.	*Idem.*	1547	26 40

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX EN MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Orléan., 1862, 382,	aune	1m 188	1 l. 5 s.	4 17	Velours rouge en bande.	Orléans.	1551	3 47
Idem	aune	1m 188	1 l. 5 s.	4 17	Satin noir.	*Idem.*	1551	3 47
Idem.............	aune	1m 188	3 l. 15 s.	12 52	Satin blanc (soie fine.)	*Idem.*	1551	10 43
Idem.............	aune	1m 188	1 l. 5 s.	4 17	Taffetas vert.	*Idem.*	1551	3 46
Idem	aune	1m 188	7 l.	23 38	Velours vert.	*Idem.*	1551	19 48
Joubert, Craon, p. 464.	aune	1 m. 18	27 s. 6 d.	4 58	Taffetas noir.	Craon (Mayenne).	1553	3 90
Trémoïlle, 5 siéc., III, 134.	aune	1 m. 18	30 s.	5 01	Taffetas tanné (pour doublure).	Paris.	1552	4 17
Idem	aune	1 m. 18	6 l. 10 s. à 8 l. 10 s.	25 05	Velours cannelle.	*Idem.*	1552	20 80
Idem	aune	1 m. 18	12 l.	40 08	Velours cramoisi.	*Idem.*	1552	33 40
Idem..	aune	1m 188	7 l. 10 s	25 05	Satin cramoisi.	*Idem.*	1552	20 80
Gouberville, 90...	aune	1m 188	1 15	5 84	Trippe de velours.	Normandie (Cotentin).	1555	4 91
Idem	aune	1m 188	10	32 40	Velours de Gênes.	Valognes.	1555	28 11
Idem	aune	1m 188	9 l. 10 s.	31 73	Velours.	*Idem.*	1557	26 71
Idem	aune	1m 188	1 l.	3 34	Taffetas.	*Idem.*	1557	2 81
Hanaüer, II, 476..		mètre		12 76	Damas rouge.	Colmar (Alsace).	1562	12 76
Nord, B. 2555	aune	0 m.70	3 l. 16 s.	14 56	Velours noir (ornement d'église).	Malines (Flandres).	1562	20 80
Nantes, CC. 300..	aune	1 m.38	30 s:	4 66	Taffetas.	Nantes.	1564	3 40
Orléan., 1862, 383.	aune	1m 188	10 l.	31 10	Velours de soie.	Orléans.	1569	26
Idem	aune	1m 188	1 l. 10 s.	4 66	Taffetas rouge.	*Idem.*	1569	3 90
Idem, 394.......	22 aunes	26m 13	137 l. 10 s.	396	Velours rouge.	*Idem.*	1575	15 16
Idem, 383........	aune	1m 188	10 l.	28 80	Velours incarnat.	*Idem.*	1576	24
Idem..	aune	1m 188	1 l. 12 s.	4 60	Satin incarnat.	*Idem.*	1576	3 85
Idem...	aune	1m 188	3 l. 4 s.	9 24	Taffetas vert.	*Idem.*	1576	7 70
Idem	aune	1m 188	9 l.	25 92	Satin violet.	*Idem.*	1576	21 60
Hanaüer, II, 478..		mètre		18 20	Velours vert.	Alsace.	1586	18 20
Idem..		mètre		25	Velours de Nuremberg.	*Idem.*	1586	25

SOURCES DES PRIX CONSULTÉE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Orlean., 1862, 383.	aune	1m 188	4 l. 10 s.	11 56	Taffetas.	Orléans.	1590	9 65
Puech 535.......	pan	0 m.25	30 s.	3 80	Taffetas armoisin.	Nîmes.	1590	15 20
Idem...........	pan	0 m.25	60 s.	7 70	Velours	*Idem.*	1590	30 80
Vaucluse, B. 1516.	pan	0 m.24	5 florins	7 71	Velours noir de Gênes.	Comtat Venaissin.	1593	30 80
Idem............	pan	0 m.24	30 s.	3 85	Velours noir ordinaire.	*Idem.*	1593	15 40
Idem............	pan	0 m.24	40 s.	5 14	Velours de couleur de Gênes.	*Idem.*	1593	20 56
Idem............	pan	0 m.24	32 s.	4 10	Satin noir de Gênes.	*Idem.*	1593	16 40
Idem............	pan	0 m.24	28 s.	3 60	Satin de couleur.	*Idem.*	1593	14 40
Idem............	pan	0 m.24	32 s.	4 10	Damas.	*Idem.*	1593	16 60
Orlean., 1862, 383.	aune	1m 188	1 l. 17 s. 6 d.	4 82	Satin blanc pour église.	Orléans.	1593	4 01
Idem............	aune	1m 188	8 l. 9 s. 3 d.	21 75	Damas blanc.	*Idem.*	1593	18 13
Rambervillers, CC. 43	aune	0 m.65	4 francs 7 gros	3 91	Damas blanc (pour ornements d'église).	Rambervillers (Lorraine).	1595	6
Nord, B. 2758....	aune	0 m.70	9 l.	28	Velours rouge (pour chapeau).	Bruxelles (Flandres).	1596	40
Boulogne, 11.....	aune	0 m.73	5 écus	38 55	Velours cramoisi.	Boulogne-sur-Mer.	1596	52 80
Idem............	aune	0 m.73	3 écus 20 s.	25 70	Damas cramoisi.	*Idem.*	1596	35 20
Nantes, CC. 143..	aune	1 m.38	1 écu 30 s.	11 56	Taffetas noir.	Nantes.	1596	8 37
Orléan., 1862, 383.	aune	1m 188	12 l.	30 84	Velours noir.	Orléans.	1598	25 70
Gard, G. 604.....	4 pans	0 m.96	3 l. 13 s.	8 72	Taffetas blanc.	Nîmes (Gard)	1610	34 80
Pap. Richelieu, 1, 88	aune	1 m.18	9 l.	21 51	Velours (pour broder).	Paris.	1612	18 22
Hanauer, II, 473..		mètre		7 16	Taffetas de Genève.	Alsace.	1615	7 16
Arch. Nat., KK. 199 fol. 36, Ar.	aune	1 m.18	21 à 24 l.	46 80	Velours (pour manteau du roi).	Paris.	1616	39 66
Idem............	aune	1 m 18	33	68 64	Peluche feuille-morte.	*Idem.*	1616	58 17
Idem............	aune	1 m.18	4 10 s.	9 36	Taffetas damassé, fort.	*Idem.*	1616	7 93
Idem............	aune	1 m.18	12	24 96	Satin cramoisi.	*Idem.*	1616	21 15

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Grenoble, AA. 27.	aune	1 m.18	6 l. 5 s.	12 99	Satin.	Grenoble.	1619	10 94
Hanaüer, II, 473..		mètre		16 32	Taffetas noir à fleurs.	Alsace.	1631	16 32
Gard, G. 650.....	18 pans	4 m.50	43 l. 4 s.	78 62	Velours noir.	Nîmes (Gard)	1643	16
A. Saintonge, XI, 392.	aune	1 m.18	77 s. 6 d.	7 04	Taffetas noir.	Saintes.	1649	6
Invent. Reine.....	aune	1 m.18	15 l.	24 45	Damas (de Venise) violet et blanc.	Paris.	1666	20 30
Orléan., 1862, 383.	aune	1m 188	21 l.	34 23	Velours noir pour obsèques.	Orléans.	1660	28 80
Idem...........	aune	1m 188	5 l. 10 s. à 3 l. 14 s. 10 d.	8 96 à 6 10	Taffetas blanc.	*Idem.*	1660	6 33
Idem..	aune	1m 188	21 l.	34 23	Velours noir.	*Idem.*	1664	28 80
Idem............	aune	1m 188	21 l.	34 23	*Idem.*	*Idem.*	1666	28 80
Savary, I, 353....	aune (de long)	1m 188 sur 1 de large	5 à 8 l.	10 59	Tabis de Tours.	Paris.	1673	8 91
Idem............	aune (de long)	*id.*	10 à 13 l.	18 74	Tabis façonné.	*Idem.*	1673	15 77
Idem....	aune	1 m.18	de 10 à 15 l. (selon la couleur)	20 37	Damas.	*Idem.*	1673	17 26
Idem....	aune	1 m.18	de 5 à 9 l.	11 41	Gros de Naples.	*Idem.*	1673	9 66
Idem...........	aune	1 m.18	24 l.	39 12	Velours violet à fond d'or.	*Idem.*	1673	33 15
Idem...........	aune	1 m.18	de 10 à 19 l.	23 63	Velours noir.	*Idem.*	1673	20 02
Idem...........	aune	1 m.18	24 l.	39 12	Velours rouge cramoisi.	*Idem.*	1673	33 15
Idem...........	aune	1 m.18	20 l.	32 60	Velours de Gênes.	*Idem.*	1673	27 62
Idem...........	aune	1 m 18	de 8 à 10 l.	14 67	Satin noir de Gênes.	*Idem.*	1673	12 43
Idem..........	aune	1 m.18	de 5 l. à 6 l. 10 s	9 37	Satin de Lyon (façonné).	*Idem.*	1673	7 94
Savary, I, 353....	aune (sur 1 aune de large)	1 m.18	7 à 9 l.	13 04	Taffetas.	Paris.	1673	11 05
Idem............	*id.*	1 m.18	3 l. 10 s. à 10 l.	11	Taffetas de Tours.	*Idem.*	1673	9 32

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Savary, I, 353....	aune	1 m.18	1 l. 18 s.	3 09	Taffetas d'Avignon.	Paris.	1673	2 61
Idem	*id.*	1 m.18	de 5 à 8 l.	10 59	Tabis de Tours.	*Idem.*	1673	8 97
Idem	*id.*	1 m.18	de 10 à 13 l.	18 74	Tabis de Tours façonné.	*Idem.*	1673	15 88
Agen, CC. 390....	50 aunes et 1/4	59m 29	47 l.	69 56	Brocart fil et coton.	Agen.	1681	1 17
Notaires Paris....	pièce		3 l.	5 92	Ruban de cravate et d'épaule (pour laquais).	Paris.	1698	[5 92 la pièce]
Idem	aune	1 m.18	3 l.	3 66	Taffetas de Florence	*Idem.*	1698	3
Prato, Costa Guerra, 212.	le raso	0 60	3 s.	0 18	Galon de soie.	Turin.	1700	[0 30]
Idem	le raso	0 60	16 l.	19 52	Panne écarlate (la plus belle).	*Idem.*	1700	32 50
(Livrées du duc de Savoie).	le raso	0 60	13 l. 15 s.	16 77	Panne bleue.	*Idem.*	1700	28
Idem............	le raso	0 60	6 l. 10 s.	11 59	Velours bleu.	*Idem.*	1700	20
Idem...........	le raso	0 60	8 l.	9 76	Panne de Tournon (mi-grain).	*Idem.*	1700	16 20
Idem	le raso	0 60	9 l. 10 s.	7 93	Panne rouge, pour les justaucorps des Suisses.	*Idem.*	1700	13 20
Idem	l raso	0 60	5 l.	9 10	Panne bleue pour les bas.	*Idem.*	1700	10
Saporta, Comptes.	le pan	0 25	20 s.	1 22	Taffetas « à la bonne femme ».	Marseille.	1702	4 88
Idem	le pan	0 25	16 s.	0 97	Taffetas de Florence (pour doublure).	*Idem.*	1702	3 88
Notaires Paris...	aune	1 m.18	16 l.	19 52	Velours noir.	Paris.	1716	16 20
Idem	aune	1 m.18	10 l. 5 s.	12 50	Damas de Tours à deux couleurs.	*Idem.*	1718	10 46
Bert-Lacabane, 35.	aune		10 l. 10 s.	12 81	Tapisserie de peluche.	Brétigny-sur-Orge (Ile de Fr.)	1720	10 85
H. Lyon (Char.) B. 223.	aune	1 m.17	3 l. 10 s.	4 27	Brocatelle de Flandres (fond taffetas à fleurs de coton).	Lyon.	1723	3 54
Gard, G. 684.....	15 cannes	29m 55	210 l.	199 50	Damas blanc (de Gênes).	Nîmes (Gard)	1726	6 78

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Boulogne, 1602...	aune	0 m.73	10 l. 10 s.	9 97	Damas de Lyon (jonquille).	Boulogne-sur Mer.	1733	13 65
Bert-Lacabane 347.	aune	1 m.18	5 s.	0 23	Ruban de soie.	Brétigny-sur Orge.	1739	[0 19]
Gard, G. 697.....	14 aunes	16m 52	206 l. 13 s.	196 31	Damas violet.	Nîmes (Gard)	1740	11 88
Hanaüer, II, 473..		mètre		4 62	Taffetas violet.	Alsace.	1741	4 62
Idem............		mètre		6 72	Damas.	*Idem.*	1741	6 72
Gard, H., 459....	le pan	0 25	17 s.	0 80	Taffetas blanc de Florence.	Villeneuve près Avignon.	1754	3 20
Romorantin, CC., 36.	aune	1 m.18	8 s.	0 36	Ruban (rose et bleu pour livrées).	Romorantin.	1762	[0 30]
Boulogne, 237....	aune	0 m.73	14 s.	0 63	Ruban cramoisi.	Boulogne-sur Mer.	1765	0 86]
La Trémoïlle, 5 siéc., V, 173.	aune	1 m.18	8 l.	7 60	Taffetas d'Italie.	Paris.	1781	6 30
Idem...........	aune	1 m.18	11 l. 10 s.	10 92	Taffetas chiné.	*Idem.*	1781	9 10
Idem...........	aune	1 m 18	14 l.	13 30	Gros de Naples.	*Idem.*	1781	11
Idem...........	aune	1 m.18	30 l.	28 50	Taffetas broché à mouches d'argent.	*Idem.*	1781	23 80
Idem...........	aune]	1 m.18	54 l.	51 30	Gourgourand blanc, brodé, à bouquets détachés.	*Idem.*	1781	42 80
Idem............	aune	1 m.18	7 l. 5 s.	6 89	Taffetas d'Angleterre.	*Idem.*	1781	5 50
Idem............	aune	1 m.18	32 l.	30 40	Velours de Gênes.	*Idem.*	1781	25 10
Idem............	aune	1 m.18	18 l.	17 10	Gros de Tours.	*Idem.*	1781	14 20
Bert-Lacabane, 351.	aune	1 m.18	6 s.	0 28	Ruban de soie large.	Brétigny-sur-Orge.	1784	0 24
Idem...........	aune	1 m.18	4 s.	0 19	Ruban de taffetas.	*Idem.*	1784	0 16
Annonces Affiches, janvier.	aune	1 m.18	16 l. 4 s.	5 71	Soie (pour culotte).	Paris.	1788	13 00
Trémoïlle, 5 siéc., V, 113.	aune	1 m.18	7 l.	6 65	Taffetas.	*Idem.*	1789	5 37
Biollay, 355......	la pièce de 60 aunes	70 m.8	7 l. 10 s.	7 09	Rubans de soie, galons.	Saint-Etienne	1790	0 10
Idem............	la pièce de 12 aunes	14m 16	de 2 l. 15 s. à 20 l. 10 s.	11 09	Rubans de satin.	*Idem.*	1790	7 72
Idem, 352........	aune	1 m.18	12 à 16 l.	13 23	Damas de soie.	Toulouse.	1790	11 14

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉ	DATES	PRIX en francs du mètre
Biollay, 355......	aune	1 m.17	8 à 9 l.	8 04	Taffetas.	Lyon.	1790	6 77
Idem...........	aune	1 m.17	2 l. 18 s. à 9 l.	5 63	*Idem*	*Idem.*	1790	4 80
Idem............	aune	1 m.17	3 l. 10 s à 7 l. 5 s	5 07	Satin.	*Idem.*	1790	4 22
Idem...........	aune	1 m.17	7 l. 10 s.	7 09	Moire.	*Idem.*	1790	6 10
Idem............	aune	1 m.17	15 l.	14 25	Gros de Tours.	*Idem.*	1790	12 11
Idem............	aune	1 m.17	17 l.	16 07	Peluche.	*Idem.*	1790	13 73
Idem............	aune	1 m.17	17 l.	16 07	Velours	*Idem.*	1790	13 73

PRIX DE LA LAINE BRUTE ET FILÉE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog.
Dupré Saint-Maur.			10 s.	6 10	Toison de mouton.	Paris.	1340	6 10 la toison
Hanaüer, II, 455..		kilog.		0 91	Laine.	Alsace.	1350	0 91
Delisle, 617	le poids (quintal de Vicomté).	50 k. 900	4 l. 10 s.	37 82	*Idem.*	Eu (Normandie).	1388	0 75
H. Chartres, I, E. 27.	le cent		12 l. 5 s.	92 23	Toison de laine.	Chartres.	1398	0 92 la toison
Orléan., 1862, 386.			1 s. 1 d.	0 36	Toison.	Orléans.	1411	0 36 la toison
Gazanyola, 538...	toison		2 s. de tern.	1 17	Laine.	Roussillon.	1416	1 17 la toison
Orléan., 1862, 386.			2 s. 6 d.	0 85	Toison.	Orléans.	1420	0 85 la toison
Idem...........			2 s. 1 d	0 67	*Idem.*	*Idem.*	1444	0 67 la toison
Hanaüer, II, 455..		kilo		0 69	Laine.	Alsace.	1476-1500	0 69

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog.
H. Soissons, 364..	pièce		1 d.	0 02	Pour tondre une brebis.	Soissons.	1492	
Hanaüer, II, 455..		kilo		1 07	Laine.	Alsace.	1526-1550	1 07
Guyot, 41 et suiv.		kilo		0 93	*Idem.*	Lorraine.	*id.*	0 93
Orléan., 1862, 386.			6 s.	1 17	Toison.	Orléans.	1533	1 17 la toison
Hanaüer, II, 455..		kilo		0 89	Laine.	Alsace.	1551-1575	0 89
Gouberville, 107..	pièce		6 s. 6 d.	1 08	Toison de laine (brute).	Valognes.	1553	1 08 la toison
Idem...........	pièce		9 s.	1 50	Toison de laine (brute).	*Idem.*	1559	1 50 la toison
Idem...........	livre	489 gr.	2 s.	0 33	Laine (bonne à filer)	*Idem.*	1559	0 70
H. Soissons, 453..	livre	489 gr.	6 s.	0 93	Laine.	Soissons.	1567	1 90
H. Chartres, I, E. 159.	livre	489 gr.	3 s. 6 d.	0 53	Bourre de laine (pour matelas).	Chartres.	1572	1 06
Drôme, E. 5248...	quintal	42 kg.	11 florins	19	Laine *aussenche.*	Cornilhac (Drôme).	1575	0 45
Puech, 558.......	quintal	42 k.	20 à 36 l.	51 40 à 92 52	Laine.	Nîmes.	1590	1 71
Dupré Saint-Maur.			5 d.	0 05	Pour tondre une brebis.	près Paris.	1600	
Gard, G. 600.....	livre	414 gr.	6 s.	0 71	Laine (de Barbarie).	Nîmes (Gard)	1608	1 71
Idem...........	livre	414 gr.	8 s. 6 d.	1 01	Autre laine.	*Idem.*	1608	2 44
Orléan., 1862, 378.	livre	489 gr.	2 s. 9 d.	0 32	Laine.	Orléans.	1610	0 65
Hanaüer, II, 455..		kilo		2 41	*Idem.*	Alsace.	1626-1650	2 41
Guyot, 48 et suiv..		kilo		1 60	*Idem.*	Lorraine.	*id.*	1 60
Indre, H. 542.....	livre	489 gr.	12 s.	1 43	*Idem.*	Augustins-du Blanc (Indre)	1629	2 86
Arch. Nat. AD. $\frac{+}{+}$. Tarif impôt.	quintal	50 k.	60 l.	110 40	Laine (d'Espagne, Angleterre, Ségovie) *non apprêtée.*	France.	1641	2 21
Idem...........	quintal	50 k.	200 l.	368	Laines filées, teintes ou blanchies.	*Idem.*	1641	7 36
H. Soissons, 527 .	livre	489 gr.	3 l. 10 s.	637	Laine filée (pour tapisserie).	Soissons.	1644	12 80

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog.
Eure-et-Loir, B. 3203.	livre	489 gr.	12 s.	0 97	Laine (en gros).	Nogent-le-Rotrou (Orléan.)	1651	1 94
Hanaüer, II, 455..		kilo		1 31	Laine.	Alsace.	1651 1675	1 31
Guyot, 48 et suiv.		kilo		2 24	*Idem.*	Lorraine.	*id.*	2 24
Denis, 270........	pièce	1 k. 60	19 s.	1 54	Une toison de laine.	En Brie.	1652	0 96
Corrèze, E. 433...	quintal	42 k.	36 l.	58 58	Laine (du pays).	Tulle (Limousin).	1653	1 39
Drôme, E. 6505...	quintal	43 k.	15 écus	73 35	Laine.	Sauzet (Dauphiné).	1654	1 70
Mém. Nimes, 1884, 452.	livre	414 gr.	3 s. 8 den.	0 29	Laine (pour matelas).	Nîmes.	1672	0 70
Hanaüer, II, 455..		kilo		2 81	Laine.	Alsace.	1976-1700	2 81
Guyot, 48 et suiv.		kilo		2 55	*Idem.*	Lorraine.	*id.*	2 55
Orléan., 1862, 378.	livre	489 gr	8 s. 11 d.	0 64	*Idem.*	Orléans.	1684	1 30
H. Gironde, VII, E. 38.	once	30 gr.	2 s.	0 14	Laine de Tourmantille.	Bordeaux.	1697	4 66
Guyot, 489 suiv...		kilo		2 47	Laine.	Lorraine.	1701 1725	2 47
H. Marseille, VI, E. 220.	quintal	40k700	27 l.	32 94	Laine lavée.	Marseille.	1702	0 80
Nicolaï Sim.... .	quintal	43 k.	28 l.	34 16	Laine.	Chalançon (Dauphiné).	1719	0 79
Hanaüer, II, 455..		kilo		2 13	*Idem*	Alsace	1726-1750	2 13
Guyot, 489, et suiv.		kilo		2 40	*Idem.*	Lorraine.	*id.*	2 40
Orléan., 1862, 378.	cent pes.	48 k. 9	80 l.	76	*Idem.*	Orléans.	1727	1 55
Cher, D., 371,. ..	livre	468 gr	14 s. 4 d.	0 68	*Idem.*	Bourges.	1727	1 45
Soc. Charente, 1884, 87.	livre	489 gr.	15 s.	0 70	Laine pour matelas.	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	1 40
Orléan. 1862, 378.	livre	489 gr.	13 s.	0 61	Laine.	Orléans.	1729	1 25
Cher, D., 371.....	livre	468 gr.	16 s.	0 75	*Idem.*	Bourges.	1729	1 60
H. Mézières, E. 43.	livre	489 gr.	19 s.	0 90	*Idem.*	Mézières.	1731	1 80
Cher, D. 371.....	livre	468 gr.	14 s.	0 66	*Idem.*	Bourges.	1732	1 41

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilogr.
Calvados, C. 2712.	quintal poids de marc	50 k.	160 l.	152	Laine filée.	Avranches.	1741	3 04
Idem	*id.*	50 k.	75 l.	71 25	Laine brute.	*Idem.*	1741	1 42
Idem	*id.*	50 k.	200 l.	190	Laine filée.	Bayeux.	1741	3 80
Idem	*id.*	50 k.	150 l.	142 50	Laine brute.	*Idem.*	1741	2 83
Cher, D. 371	livre	468 gr.	13 s.	0 61	Laine.	Bourges.	1742	1 30
Orléan., 1862, 378.	livre	489 gr.	1 l. 2 s.	1 04	Laines bourgeoises	Orléans.	1750	2 10
Guyot, 489, suiv..		le kilo		2 08	Laine.	Lorraine.	1750 1775	2 08
Cher, B. 4265	livre	489 gr.	10 s.	0 47	*Idem.*	Saint-Amand (Berry).	1753	0 94
H. Marseille, VI. E. 102.	590 livres	240 k.	533 l. 14 s.	525 35	*Idem.*	Marseille.	1754	2 18
Yonne, H., 870...	livre	489 gr.	1 l. 5 s.	1 18	Laine (en gros).	Yonne (Bourgogne).	1756	2 36
Cher, D. 316.....	cent		110 l.	104	Toison de brebis.	Bourges.	1762	[1 04 la toison]
H. Soissons, 454..	livre	489 gr.	20 à 23 s.	0 90 à 1 03	Laine brute.	Soissons.	1765	1 93
Beauchet-Filleau..	livre	489 gr.	12 s. 6 d.	0 56	Laine filée.	Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).	1771	1 12
Guyot, 48 et suiv.		kilo		2 53	Laine.	Lorraine.	1776-1800	2 53
Hanaüer, II, 455..		kilo		3 20	*Idem.*	Alsace.	*id.*	3 47
Lot, C. 314	quintal	40 k. 7	149 l.	141 10	Laine filée.	Montauban.	1779	3 30
Idem	quintal	40 k. 7	220 l. 5 s. 4 d.	208 23	*Idem.*	Lauzerte.	1779	5 09
Indre, H. 965.....	livre	500 gr.	17 s.	0 81	Laine.	Issoudun (Indre).	1780	1 60
Lot, C. 315......	quintal, poids de marc	40 k. 7	47 l. 12 s. 8 d.	44 91	Laine brute.	Gourdon.	1780	1 10
Idem	*id.*	40 k. 7	107 l. 3 s. 1 d.	101 44	*Idem.*	Lauzerte.	1780	2 52
Calonne, P. 139...	par bête		26 s.	1 23	Toison lavée.	Picardie.	1782	[1 23]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du kilog.
Beaurepaire, Stat. p. 35.	pièce		4 l.	3 80	Toison de laine.	Bezancourt (Seine-Infér.)	1786	3 80 la toison]
Corrèze, E. 1899.	livre	420 gr.	28 à 12 s.	1 33 à 0 57	Laine.	Tulle (Limousin).	1788	1 35
Calvados, C. 2752.	quintal	50 k.	250 l.	237 50	Laines filées.	Mortain.	1788	4 75
Idem...........	quintal	50 k.	200 l.	190	Laines brutes.	*Idem.*	1788	3 80
A. Young, II, 242.	livre (en suint)	50 k.	18 s.	0 85	Laine.	Moyenne en France.	1789	1 80
Idem...........	*id.*	50 k.	18 s.	0 85	*Idem.*	*Idem.*	1789	1 80
Idem...........	*id.*	50 k.	1 l. 10 s.	1 42	Laine lavée.	*Idem.*	1789	2 85
Beaurepaire, Stat. p. 35.	pièce		3 l.	2 85	Toison de laine.	Bezancourt (Seine-Infér.)	1789	[2 85 la toison]
Biollay, 304......	livre	489 gr.	1 l. 9 s.	1 37	Laine lavée.	Moyenne en France.	1790	2 75
Idem...........	livre	407 gr.	2 l. 10 s.	2 37	Laines d'Aragon, lavées.	Montauban.	1790	5 83
Idem...........	livre de 15 onces	458 gr.	2 l. 15 s.	2 60	Laines de Hollande.	Abbeville.	1790	5 67
Idem, 306........	quintal	50 k.	150 l.	142 50	Laines d'agneau longues.	Altkirch.	1790	2 85
Idem...........	quintal	50 k.	189 l.	179 10	Laines de Hongrie et Pologne.	*Idem.*	1790	3 57
Idem...........	quintal	50 k.	240 l.	228	Laines de Bohême et Italie.	*Idem.*	1790	4 54
Idem...........	quintal	50 k.	320 l.	304	Laines de Hambourg.	*Idem.*	1790	6 05
Idem...........	livre	490 gr	1 l. 10 s.	1 42	Laines à matelas.	Paris.	1790	2 85
Idem...........	livre	490 gr.	4 l.	3 80	Laines du Berry, fine	*Idem.*	1790	7 56
Idem...........	livre	490 gr.	15 à 25 s.	0 95	Laines à matelas.	Rheims.	1790	1 90
Idem...........	livre	490 gr.	1 l. 10 s.	1 42	Laines du pays (lavées).	Rethel.	1790	2 85
Idem...........	livre	490 gr.	1 l. 15 s.	1 65	Laines des Ardennes.	*Idem.*	1790	3 30
Idem...........	livre	490 gr.	1 l. 18 s.	1 80	Laines de Sologne.	*Idem.*	1790	3 60
Idem...........	livre	490 gr.	2 l. 5 s.	2 12	Laines de Bourgogne	*Idem.*	1790	4 24
Idem...........	livre	490 gr.	3 l. 15 s.	3 54	Laines de Berry.	*Idem.*	1790	7 09
Idem...........	livre	490 gr.	5 14 s. à 6 l. 10 s.	5 77	Laines d'Espagne.	*Idem.*	1790	11 53

PRIX DES DRAPS ET TISSUS DE LAINE.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
A. Saintonge, I, 169.	aune	1m 188	3 s. 6 d.	3 50	Bourret (pour tunique).	Saintonge.	1232	2 96
Thorold Rogers, I, 593.	24 yards	22 m.	*1 l. 12 sh. 3 p.*	*123 23*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1260-1270*	*5 60*
Idem	24 yards	22 m.	*1 l. 9 sh. 1 p. 1/2*	*111 35*	*Idem.*	*Idem.*	*1271-1280*	*5 06*
Cibrario, II, 297..	aune	1 m.18	13 s. vien.	13 77	Tiretaine.	Savoie.	1281	11 67
Idem............	aune	1 m.18	6 s. 6 d.	6 88	Blanchet.	*Idem.*	1281	5 83
Thorold Rogers, I, 593.	24 yards	22 m.	*1 l. 19 sh. 2 p.*	*146 40*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1281-1290*	*6 65*
Cibrario, II, 299..	aune	1 m.18	2 s. vienn. 8 d.	13 90	Drap vert de Londres.	Savoie.	1291	11 77
Thorold Rogers, I, 593.	24 yards	22 m.	*1 l. 17 sh. 10 p.*	*141 66*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1291-1300*	*6 43*
Richard, 161	36 aunes	42m 76	55 l.	880	Drap d'écarlate mêlé.	Paris.	1298	20 58
Idem, 164...... .	aune	1m 188	20 s.	16	Tiretaine.	*Idem.*	1298	13 56
Thorold Rogers, I, 593.	24 yards	22 m.	*1 l. 6 sh. 2 p. 1/4*	*82 74*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1301-1310*	*3 76*
Richard, 165	aune	1m 188	25 s.	16 75	Drap bleu.	Paris.	1302	14 10
Idem	aune	1m 188	8 s.	5 36	Camelin de Pontoise	*Idem.*	1302	4 51
Idem, 166........	aune	0m 698	9 s.	6 03	Tiretaine.	Artois.	1303	8 62
Idem, 170...	aune	0m 698	22 s.	14 74	Drap écarlate (pour couverture).	*Idem.*	1307	21 58
Idem	aune	0m 698	9 à 18 s.	6 03 à 12 06	« Pers » (drap) pour chaussures.	*Idem.*	1308	13 50
Richard, 174	aune	0m 698	12 s.	8 04	Drap échiqueté.	Arras.	1310	11 49
Idem, 175........	aune	0m 828	9 s.	6 03	Tiretaine de soie.	Provins.	1310	7 28
Idem.............	aune	0m 828	12 s.	8 04	Perse tiretaine.	*Idem.*	1310	9 71
Idem.............	aune	0m 828	4 s.	2 68	Tiretaine de Florence.	*Idem.*	1310	3 24
Idem, 177........	aune	0m 658	16 s.	10 72	Drap pers.	Arras.	1310	15 32

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Richard, 177	aune	0m 698	2 l. 10 s.	33 50	Drap écarlate.	Arras.	1310	47 90
Idem	aune	0m 698	8 s.	5 36	Drap commun.	*Idem.*	1310	7 65
Idem............	aune	0m 698	28 s.	18 76	Drap vert.	*Idem.*	1310	26 85
Thorold Rogers, I, 593.	24 yards	22 m.	*1 l. 13 sh. 2 1/2*	*104 93*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1311-1320*	*4 77*
Richard, 129	aune	0m 698	7 s.	4 69	Drap commun (pour envelopper).	Arras.	1311	6 75
Idem, 179........	aune	0m 698	21 s. 6 d.	8 37	Drap tanné.	*Idem.*	1312	11 97
Idem	aune	0m 698	8 s.	5 36	Drap mêlé	*Idem.*	1312	7 67
Cibrario, II, 301..	aune	0 m.61	3 s. 2 d	1 14	Drap (pour pauvre).	Savoie.	1318	1 86
Thorold Rogers, I, 593.	24 yards	22 m.	*1 l. 14 s. 10 d.*	*110 08*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1321-1330*	*5*
Richard, 191	aune	0m 698	13 s.	7 93	Drap rayé.	Arras.	1327	11 35
Douet d'Arcq, Ar. 79.	aune	1m 188	5 s.	3 06	Futaine.	Paris.	1328	2 57
Idem, 94.........	aune	1m 188	12 s. 6 d.	7 62	Drap de Louviers.	Corbeil.	1328	6 41
Idem, 73	aune	1m 188	32 s. 6 d.	19 82	Drap vert.	Paris.	1328	16 68
Idem	aune	1m 188	19 s.	11 50	Drap rayé (de la livrée).	*Idem.*	1328	9 68
Idem.............	aune	1m 188	15 s.	9 15	Mugelaine.	*Idem.*	1328	7 70
Idem	aune	1m 188	1 l.	12 25	Drap vert.	*Idem.*	1328	10 30
Idem	aune	1m 188	1 l. 5 s.	15 31	Camelin.	*Idem.*	1328	12 88
Richard, 193	aune	0m 698	14 s.	8 54	Brunette de Pontoise.	Arras.	1328	12 30
Idem.............	aune	0m 698	12 s.	7 32	Camelin.	*Idem.*	1328	10 50
Idem	aune	0m 698	20 s.	12 20	Blanchet (pour chausses).	*Idem.*	1328	17 45
Cibrario, II, 302..	raso	0 m.59	13 à 15 s. vien.	7 11 à 8 30	Brunette noire.	Savoie.	1329	12 85
Idem.............	raso	0 m.59	1 l.	10 94	Camelot de Louvain.	*Idem.*	1329	18 25
Idem	raso	0 m.59	5 s. 6 d.	3 10	Étoffe à carreaux de Toulouse.	*Idem.*	1329	5 15
Idem	raso	0 m.59	22 s.	12 03	Malbré de Malines.	*Idem.*	1329	20 05
Idem	raso	0 m.59	11 s.	6 01	Drap de Louviers.	*Idem.*	1329	10 05

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'epoque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Cibrario, II, 303..	raso	0 m.59	11 s.	6 19	Serge de laine de Castiglione.	Savoie.	1330	10 35
Thorold Rogers, I, 593.	24 yards	22 m.	*1 l. 7 sh.*	*85 32*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1331-1340*	*3 87*
Orléan., 1862, 380.	aune	1m 188	11 s. à 5 s. 10 d.	6 71 à 3 56	Drap brun.	Orléans.	1340	4 32
Thorold Rogers, I, 593.	24 yards	22 m.	*1 l. 19 s. 5 p. 1/2*	*119 26*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1341-1350*	*5 42*
Douet d'Arcq, Ar. 21.	aune	1m 188	3 l.	36 75	Camoquois d'outre-mer (fin).	Paris.	1342	30 92
Idem, 25........	aune	1m 188	12 s. 6 d.	7 62	Serge noire d'Irlande.	*Idem.*	1342	6 41
Cibrario, II, 303..	canne	1 m.18	3 florins 3 gros	38 28	Drap de Louvain.	Avignon	1343	19 15
Idem............	canne	1 m.18	4 s.	2 45	Serge blanche d'Irlande.	Savoie.	1343	1 23
H. Saint-Jacques, L. 92.	aune	1m 188	15 s.	9 15	Drap.	Paris.	1343	7 70
Forestié, CXXXIII.	aune	1 m.18	3 s.	1 83	Futaine de Givet.	Montauban.	1347	1 55
Idem..........	aune	1 m.18	5 s.	3 06	Futaine noire.	*Idem.*	1347	2 59
Idem............	aune	1 m.18	2 s.	1 22	Futaine blanche peluche.	*Idem.*	1347	1 03
Idem............	canne	1 m.84	13 s.	7 93	Drap gaufré (pour chausses).	*Idem.*	1347	4 31
Orléan., 1862, 380.	aune	1 m188	8 s. 9 d	5 35	Drap.	Orléans.	1347	4 50
Forestié, LXXIII.	canne	1 m.84	11 s.	6 71	Camelot (drap).	Montauban.	1348	3 64
Nord, B. 3247....	14 aunes	11m 06	15 florins	183	Drap.	Chalons-sur-Marne.	1351	16 63
Idem............	aune	0 69	1 écu	12 25	*Idem.*	Flandres.	1352	17 50
Thorold Rogers, I. 593.	24 yards	22 m.	*2 l. 5 s.*	*125 10*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1351-1360*	*5 68*
Forestié, LIII....	canne	1 m.84	2 florins	23	Drap rosets.	Montauban.	1355	12 58
Idem.........	canne	1 m.84	8 s.	2 90	Drap gris et burels.	*Idem.*	1355	1 57
Idem............	canne	1 m.84	38 s.	13 70	Drap de Beauvais et Montivilliers (pour dames).	*Idem.*	1355	7 44
Idem............	canne	1 m.84	7 s.	2 54	Drap blanquet.	*Idem.*	1355	1 38
Idem............	canne	1 m.84	9 s.	3 26	Drap camelin blanc (pour chausses).	*Idem.*	1355	1 77

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Doubs, B. 152....	aune	0 m.80		8 40	Drap (pour le guetteur de l'hôtel ducal).	Vesoul (Franche-Cté)	1358	10 50
Dupré Saint Maur. E 210	aune	1m 188	13 s.	4 71	Drap (pour robe de moine).	Paris.	1359	3 96
Idem, 209	aune	1m 188	15 s.	5 54	Drap (pour robe de moine).	*Idem.*	1359	4 66
Idem	aune	1m 188	3 l. 2 s. 6 d.	22 68	Drap (pour robe de moine).	*Idem*	1359	19 10
Thorold Rogers, I, 393.	24 yards	22 m	*2 l. 10 s. 2 p. 1/2*	*139 58*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1361-1370*	*6 34*
Cibrario, II, 305..	aune	0 m.61	2 fr. d'or	17 80	Drap vert d'Ypres.	Savoie.	1366	29 18
Aube, G. 1819....	aune	0 m.79	5 s. 9 d.	2 55	Drap « bureau » pour habiller les pauvres.	Troyes.	1368	3 20
Thorold Rogers, I, 593.	24 yards	22 m.	*2 l. 10 sh. 2 p.*	*139 46*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1371 1380*	*6 34*
Beaurepaire, 402..	aune	1 m 19	12 s.	5 34	Drap rousset.	Évreux.	1371	4 48
Idem	aune	1 m 19	10 s 6 d.	4 67	Drap blanchet.	*Idem.*	1371	3 92
Idem	aune	1 m.19	10 s.	4 45	Drap brunet.	*Idem.*	1371	3 74
Idem, 400........	aune	1 m 18	21 s.	9 34	Drap pour bas.	Rouen.	1371	7 86
Cibrario, II, 308..	aune	0 m.61	2 s. 2 d.	0 96	Iraigne de Malines (pour doublure de manteau).	Savoie.	1372	1 57
Idem	aune	0 m.61	3 s.	1 68	Drap de Bruxelles.	*Idem.*	1372	2 75
Idem, 309........	aune	0 m.61	2 l. 11 s.	19 58	Drap vert de Malines.	*Idem.*	1376	32 10
Idem	aune	0 m.61	3 l.	26 70	Drap écarlate rouge de Malines.	*Idem.*	1376	43 77
Idem	aune	0 m 61	2 s.	0 89	Drap noir de Maurienne.	*Idem.*	1376	1 45
H. Saint-Jacques, L. 125.	2 aunes 1/2	2 m.95	70 s.	31 10	Drap.	Paris	1378	10 35
Cibrario, II, 310..	aune	0 m.61	5 fr 3/4 d'or barcelonais.	51 17	Drap écarlate fin de Bruxelles.	Savoie.	1378	83 89
Pyrénées-Orient., B. 135.	canne	1 m.99	18 s.	10 98	Drap commun.	Perpignan (Roussillon).	1379	5 50
Labroue, 36......	aune	1 m.19	2 l.	17 80	Drap.	Bergerac (Périgord).	1380	14 80

OURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs du mètre
Nord, B. 3238....	aune	0 m.69	17 s. flam.	4 80	Drap blanc commun, pour les « sots » ou fous.	Flandres.	1380	7
Douetd'Arcq, H. 98.	aune	1 m 188	1 l. 4 s.	10 68	Drap (pour couverture de bureau).	Paris.	1380	8 99
dem, 35........	aune	1 m 188	48 s.	21 36	Drap écarlate, pour faire une housse à chevaucher, pour le roi.	*Idem.*	1380	17 97
dem, 36........	aune	1 m 188	2 s. 6 d.	1 11	Étamine.	*Idem.*	1380	0 93
horold Rogers, I, 393.	24 yards	22 m.	*2 l. 5 sh. 6 p.*	*126 48*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1381-1390*	*5 74*
ibrario, II, 311..	aune	0 m 61	6 s. 6 d.	5 84	Drap de Fribourg.	Savoie.	1381	9 57
ord, B. 3239....	aune	0 m.69	24 s. flam.	6 82	Drap, pour manteaux de pages.	Flandres.	1381	10
dem	aune	0 m.69	7 s. flam.	1 95	Futaines pour pourpoints	*Idem.*	1381	2 78
oston, 344....	9 cannes	16m 84	45 florins.	360	Drap sanguine	Montélimar.	1383	21 37
ord, B. 3260...	aune	0 m.69	61 s. flam.	17 30	Drap de Bruxelles.	Flandres.	1383	24 70
lem	aune	0 m.69	53 à 42 s. flam.	15 09 à 11 90	Autres draps.	*Idem.*	1383	18 50
lem, 3240....	aune	0 m.69	9 s. flam.	2 55	Drap pour couverture et têtière de cheval.	*Idem.*	1383	3 60
ém. Dijon, 1858, 263.	aune	1 m 188	25 s.	11 12	Blanchet (étoffe).	Beauté près Paris	1384	9 35
lem, 265........	aune	1 m 188	2 s. 6 d.	1 11	Étamine.	*Idem.*	1384	0 93
lem, 167.... ...	aune	0 m.81	20 s. à 27 s 6 d.	8 90 à 12 13	Drap (pour robes de valets).	Bourgogne.	1384	13 04
em, 310	aune	0 m.81	1 s. 7 d.	0 70	Étamine.	Dijon.	1385	0 86
ouet d'Arcq, Ar 320.	aune	1 m 188	15 à 35 s	6 67 à 15 55	Drap « blanchet ».	Paris.	1387	0 35
em...	aune	1 m 188	25 s.	11 11	Drap camelot.	*Idem.*	1387	9 35
em........ ...	aune	1 m 188	50 à 80 s.	22 20 à 35 60	Drap de Bruxelles.	*Idem.*	1387	24 30
em...........	aune	1 m 188	45 s.	20	Drap de Rouen.	*Idem.*	1387	16 83
em, 322......	aune	1 m 188	20 s.	8 90	Drap de St-Troud.	*Idem.*	1387	7 49
em.	aune	1 m 188	60 s.	26 70	Drap de Montivilliers.	*Idem.*	1387	22 48

SOURCES DES PRIX ci-contre	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRI[X] en fra[ncs] du mètr[e]
Douet d'Arcq. Ar., 320.	aune	1m 188	20 à 50 s.	8 90 à 22 20	Drap de Rouen.	Paris.	1387	13 ·
Idem, 323	aune	1m 188	5 l. à 7 l.	44 50 à 62 30	Drap écarlate de Bruxelles.	*Idem.*	1387	44 5
Idem...	aune	1m 188	5 l. à 6 l.	44 50 à 53 40	Drap écarlate de Rouen.	*Idem.*	1387	41
Idem	aune	1m 188	70 s.	31 10	Drap écarlate de Montivilliers.	*Idem.*	1387	26
Idem	aune	1m 188	35 s.	15 55	Drap Iraingne de Malines.	*Idem.*	1387	13
Idem, 324........	aune	1m 188	6 s. 3 d.	2 78	Serge.	*Idem.*	1387	2
Idem, 112........	aune	1m 188	1 l. 5 s.	11 11	Drap (des clercs et des écuyers).	*Idem.*	1387	9
Idem, 272..	aune	1m 188	2 l. 6 s à 20 s.	11 11 à 0 70	Tonture de drap.	*Idem.*	1387	[o ·
Aube, G. 341	aune	0m 793	6 s.	2 67	Drap camelin (pour un sergent).	Troyes.	1388	3
Orléan., 1862. 380.	aune	1m 188	2 l. 10 s. à 1 s.	18 81 à 7 53	Drap.	Orléans.	1391	11
Thorold Rogers, I, 393.	24 yards	22 m.	*2 l. 1 sh 9 p. 1/2*	*116 17*	*Drap (qualité moyenne).*	*Angleterre.*	*1391-1400*	5
Soc. Périgord, 1874 p. 49.	aune	1 m.18	18 s.	6 69	Droguet.	Bergerac (Périgord).	1394	5
Doubs, B. 179.. .	aune	1 m 18	20 gros	8 14	Brunette de Malines.	Salins (Franche-Cté)	1394	(
M. Dijon, 1858, 197	aune de Provins	0m 828	9 gros	5 58	Drap vert pour robe de page.	Autun.	1395	(
La Trémoïlle, C. p. 51.	aune	1 m 18	1 l. 2 s. 6 d.	8 46	Drap gris de livrée.	Paris.	1396	·
Idem.......	aune	1 m.18	4 l.	30 12	Drap fin noir de Londres pour cotte et mantel à chevaucher.	*Idem.*	1396	2
Idem	aune	1 m.18	3 *francs*	22 59	Drap fin rouge de Malines pour belle doublure.	*Idem.*	1396	1
La Trémoïlle, 5 s., I, 37.	aune	1 m.18	*4 fr.* 1/2	33 87	Drap le plus fin de Londres, pour chaperons et cotte à chevaucher.	*Idem.*	1396	2

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
La Trémoïlle, 5 s., I, 37.	aune	1 m,18	2 *francs*	15 06	Drap vert pour livrée d'été.	Paris.	1396	12 50
Idem	aune	1 m,18	1 *fr.* 12 6 d.	12 20	Autre drap.	*Idem.*	1396	10
Idem	aune	1 m,18	2 l. 6 s.	17 26	Drap pour maître-maçon.	*Idem.*	1396	14 30
La Tremoïlle, C., p. 60.	aune	1 m, 18	3 *fr.* 5 s.	24 46	Drap gris brun de Moustier-Villers.	*Idem.*	1397	20 30
Idem	aune	1 m, 18	4 *fr.* 15 s.	35 70	Drap fin noir de Londres.	*Idem.*	1397	30
Idem, p. 90	aune	1 m, 18	de 3 *francs* à 17 s. 6 d.	de 22 59 à 6 50	Draps noirs (divers)	*Idem.*	1397	12
Idem	aune	1 m,18	14 s.	5 20	Drap pour doublure	*Idem.*	1397	4 30
Hanaüer, II, 482..		mètre		12 41	Drap fin.	Alsace.	1401-1425	12 41
Idem		mètre		4 72	Drap commun.	*Idem.*	*id.*	4 72
Orléan., 1862, 380.	aune	1 m 188	2 l. 12 s. 6 d. à 18 s. 9 d.	19 73 à 6 96	Drap.	Orléans.	1401	11 24
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*41 sh. 7 p. 1/2*	*115 71*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1401-1410*	*5 25*
Orléan., 1862, 380.	aune	1 m 188	1 l.	7 53	Drap gris.	Orléans.	1405	6 33
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*38 sch. 11*	*85 62*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1411-1420*	*3 89*
Trémoïlle, 5 siec., I, 128.	aune	1 m.18	20 s. paris.	8 56	Drap (pour la robe d'un fauconnier).	Thouars (Poitou).	1414	7 10
Nord, B. 3325....	aune	0 69	38 s.	8 17	Brunette de Bruxelles.	Hainaut.	1414	11 60
Idem	aune	0 69	25 s.	5 50	Drap blanc pour pages.	*Idem.*	1414	8
Idem	aune	0 69	22 à 30 sol.	de 4 68 à 6 20	Autres.	*Idem.*	1414	7 70
Trémoïlle, 5 siec., I, 126.	aune	1 m.18	24 s.	8 22	Drap vermeil (pour faire des hoquetons de chevaliers).	Thouars (Poitou).	1414	6 85
Idem	aune	1 m.18	34 s.	11 63	Drap vermeil, de Malines, pour Mgr	*Idem.*	1414	10
Idem	aune	1 m.18	3 *fr.* 5 s.	22 26	Drap fin de Bruxelles.	*Idem.*	1414	18 50
Idem	aune	1 m.18	7 *francs*	47 95	Ecarlate de Bruxelles.	*Idem.*	1414	40

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Trémoille, 5 sièc., I, 128.	aune	1 m 18	3 écus	22 80	Vert brun de Bruxelles.	Thouars (Poitou).	1414	19
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*39 schill. 5 p.*	*86 70*	Drap (*qualité moyenne*)	*Angleterre.*	*1421-1430*	*3 94*
Orléan., 1862, 380.	aune	1 m 188	15 s.	5 13	Drap gris.	Orléans.	1423	4 31
H Chartres, I, E., 38.	aune	1 m 188	60 s.	20 55	Brunette.	Chartres.	1423	17 10
Orléan., 1862, 380.	aune	1 m 188	2 l. 5 s. à 1 l.	14 69 à 6 53	Drap.	Orléans.	1427	8 93
A. Hôtel-Dieu, CCC XX X I V, 438.	aune	1 m 188	22 s.	7 18	Drap vert.	Paris.	1428	6 04
Orléan., 1862, 380	aune	1 m 188	4 écus à 2 écus	32 64 à 16 32	Drap.	Orléans.	1429	20 60
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*38 sh. 3 p.*	*84 14*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1431-1440*	*3 82*
Orléan., 1862, 380.	aune	1 m 188	1 l.	6 53	Drap vert.	Orléans.	1439	5 50
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*36 sh. 11 p.*	*81 22*	Drap (*qualité moyenne*)	*Angleterre.*	*1441-1450*	*3 69*
Orléan., 1862, 381.	aune	1 m 188	17 s. 6 d.	5 71	Drap gris.	Orléans.	1443	4 80
Idem	aune	1 m 188	2 l.	13 06	Drap vert brun.	*Idem.*	1443	10 98
Saintonge, VI, 57.	aune	1 m 188	1 l.	5 69	Drap gris.	Taillebourg.	1450	4 80
Idem	aune	1 m 188	10 s.	2 86	Blanchet (pour doublure).	*Idem.*	1450	2 40
Idem	aune	1 m.18	5 d.	0 11	Ruban (pour lier les cheveux).	Saintes.	1450	[0 09
Idem	aune	1 m.18	1 l. 7 s. 6 d.	7 82	Drap (pour la femme d'un palefrenier).	*Idem.*	1450	6 58
Idem, 66........	aune	1 m.18	7 s. 6 d	2 13	Jousselin (étoffe).	*Idem.*	1450	1 79
Douet d'Arcq, H., 336.	aune		27 s. 6 d.	7 72	Drap vert (pour couvrir une table).	Tours.	1450	
A. Saintonge, VI, 57.	aune	1 m 188	7 s.	2	Bougren (doublure).	Taillebourg.	1450	1 68
Beaurepaire, 402..	aune	1 m.16	7 s. 6 d.	2 13	Drap rousset.	Rouen.	1450	1 83
Idem	aune	1 m 16	5 s. 4 d.	1 51	Gros rousset (pour un berger).	*Idem.*	1450	1 30
Idem	aune	1 m 16	10 s.)	2 86	Blanchet.	*Idem.*	1450	2 46
Coston, II, 53....	2 cannes	3 m.74	3 florins	24	Etoffe perse.	Montélimar.	1450	6 41

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre.
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*39 sh.*	*85 89*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1451-1460*	*3 90*
Hanaüer, II, 482..		mètre		10 18	Drap fin.	Alsace.	1451-1475	10 18
Idem		mètre		3 59	Drap commun.	*Idem.*	*id.*	3 59
Guyot, 41 et suiv..		mètre		6	Drap ordinaire.	Lorraine.	*id.*	6
Orne, H, 1420 ...	aune	1 m.18	24 s.	6 82	Brunette.	Belhôtel (Orne).	1452	5 70
Calonne, N. 224..	aune	1 m.18	13 s.	3 42	Drap (pour robe d'échevin).	Amiens.	1460	2 89
Idem	aune	1 m.18	8 s.	2 10	Drap pour robe d'employé de l'Hôtel de Ville).	*Idem.*	1460	1 76
Nantes, CC. 91..	aune	1 m.38	10 s. bret.	3 29	Drap carisi blanc.	Nantes.	1460	2 40
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*37 sh. 4 p.*	*65 35*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1461-1470*	*2 92*
A. Saintonge, I, 79.	la pièce (3 aunes de large)	3 m.54	1 écu 1/4	9 97	Drap	Saintes.	1461	2 82
Epinal, CC. 12...	aune	0 63	12 gros	3 43	Drap rouge.	Épinal.	1464	5 40
Idem..	aune	0 63	5 gros	1 42	Drap blanc, pour robe de bombardier.	*Idem.*	1464	2 25
H. Soissons, 351.	aune	1 m 188	8 s.	2 10	Drap (pour vêtement d'homme).	Soissons.	1468	1 76
Jaussen, 303 ...	aune	0 m.56	5 gros	0 81	Drap (du pays).	Saxe.	1470	1 44
A. Saintonge, I, 80.	aune	1 m 188	3 s. 4 d.	0 86	Étamine.	Saintes.	1470	0 72
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*49 sh.*	*85 75*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1471-1480*	*3 89*
Orléan., 1862, 381.	aune	1 m 188	16 s. 3 d.	4 28	Serge noire.	Orléans.	1479	3 60
Bull. Corrèze, VII, 287.	aune	1 m. 2	2 l. 5 s.	11 89	Fin mouriquet de Saint-Lô.	St-Léonard (Corrèze).	1480	9 91
Idem, 288........	aune	1 m. 2	8 s. 6 d.	2 23	Blanchet (étoffe commune pour doublure).	*Idem.*	1480	1 85
Idem, 287.......	aune	1 m. 2	2 l	10 58	Mouriquet de Saint-Lô (pour vêtements de dames).	*Idem.*	1480	8 82
Idem	aune	1 m. 2	1 l. 10 s.	7 93	Drap rouge de Normandie.	*Idem.*	1480	6 61

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
B. Corrèze, VII, 288.	aune	1 m. 2	17 s. 6 d	4 61	Drap gris, de laine de Rouen.	St-Léonard (Corrèze).	1480	3 84
Idem, 290........	aune	1 m. 2	1 l. 17 s.	9 77	Drap tanné de Courtrai.	*Idem.*	1480	8 14
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*51 sh. 3 p.*	*89 70*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1481-1490*	*4 07*
Doubs, B. 199....	aune	0 m.80	3 s. 1 d.	0 58	Drap (d'Auvergne) blanc et gris pour ouvriers.	Salins (Franche-Cté).	1486	0 72
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*50 sh. 1 p. 1/2*	*87 72*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1491-1500*	*3 98*
H. Saint-Jacques, L., 323.	aune	1m 188	1 l. 11 s.	7 19	Drap vert (pour robe d'enfant de chœur).	Paris.	1491	6 05
Nantes, CC., 269..	aune	1 m.38	25 s.	5 80	Drap (pour robe du sergent de ville).	Nantes.	1491	4 20
Idem	aune	1 m.38	10 s.	2 32	Blanchet, pour doublure.	*Idem.*	1491	1 70
Idem	aune	1 m.38	7 s. 6 d.	1 73	Autre drap pour doublure.	*Idem.*	1491	1 25
H. Soissons, 364..	aune	1m 188	12 s.	2 78	Drap brunette (pour vêtements).	Soissons.	1492	2 34
Beaurepaire, 401.	aune	1 m.18	7 s. 6 d.	1 73	Gros blanchet (drap).	Rouen.	1494	1 45
Janssen, 302	aune	0 m.69	1/2 florin	1 30	Drap (permis aux paysans).	*Lindau (Allemagne).*	1497	*1 88*
Gard, H. 378... .	32 pans	7m 872	6 gros	3 96	Drap noir (pour manteau et chaperon) (occ.).	Caderousse (Ctat-Venaiss.).	1498	[0 50]
Doubs, B. 253....	aune	0 m.80	1 *franc* 2 gros	3 59	Drap vert (pour un bureau).	Salins (Franche-Cté).	1498	4 48
H. Soissons, 370..	aune	1m 188	10 s.	2 32	Drap brunette.	Soissons.	1498	1 95
H. Saint-Jacques, L. 339.	aune	1m 188	5 s.	1 16	Ostadine noire.	Paris.	1500	0 97
Thorold Rogers, IV, 589	24 yards	22 m.	*51 sh. 8 p. 1/2*	*90 52*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1501-1510*	*4*
Hanauer, II, 482..		mètre		8 05	Drap fin.	Alsace.	1501-1525	8 05
Idem		mètre		2 29	Drap commun.	*Idem.*	*id.*	2 29
H. Soissons, 377..	aune	1m 188	8 s.	1 85	Drap rouge (pour couvertures).	Soissons.	1503	1 55

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
H. Mézières, III, E. 1.	aune	0 m.80	8 s.	1 85	Drap gris (pour chaussettes et manteau d'une fille de l'hospice).	Mézières.	1506	2 03
Nord, B. 3335....	aune	0 m 69	28 s. 6 d. parisis	8 15	Drap pour la robe d'un roi d'armes.	Flandres.	1508	11 60
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*64 sh.*	*112*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1511-1520*	*5 09*
Aube, G. 1583....	livre	489 gr.	1 l. 10 s.	5 88	Frange de laine tannée de diverses couleurs.	Troyes.	1513	[11 76 le kilo]
Agen, CC., 287 ..	canne	1 m.78	6 écus 1/2	50 96	Etoffe noire et rouge pour robes.	Agen.	1513	28 63
A. Saintonge, I, 80	aune	1 m.18	2 l. 5 s.	8 81	Drap noir.	Tours.	1515	7 34
Idem........	aune	1 m.18	9 l.	35 28	Drap fin, fort excellent.	*Idem.*	1515	28 50
Idem.........	aune	1 m.18	2 l. 5 s.	8 81	Drap fin, tanné brun (pour robes de pages).	*Idem.*	1515	7 34
Nantes, CC., 288.	aune	1 m.38	30 s.	5 86	Drap « vert-gai » pour couverture de table.	Nantes.	1520	4 20
Soc. Charente, 1860 44.	aune	1 m 18	7 s. 6 d.	1 45	Ruban (de laine).	Tours.	1520	[1 20]
Idem..........	aune	1 m.18	3 s.	0 58	Ruban large.	*Idem.*	1520	[0 48]
Idem...........	aune	1 m.18	1 s. 8 d.	0 31	Ruban noir et cramoisi.	*Idem.*	1520	[0 26]
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*79 sh.*	*124 82*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1521-1530*	*5 67*
Orléan., 1862, 382	aune	1 m 188	6 l. 5 s.	24 49	Velours rouge.	Orléans.	1523	20 60
Doubs, B. 189....	aune	0 m.82	5 s.	0 70	Drap camelin (pour les ouvriers des Salines).	Salins (Franche-Comté).	1525	0 85
H. Mézières, H. 23.	3 aunes 1/4	2 m.60	52 s.	10 20	Drap pour un cotillon de femme.	Mézières.	1527	4
Nantes, CC. 294..	aune	1 m.38	15 s.	2 93	Drap pour sayons et haut-de-chausses d'ouvriers.	Nantes.	1527	2 12
Idem.........	aune	1 m.38	15 s. 6 d.	3 02	Drap blanchet.	*Idem.*	1527	2 20
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*55 sh. 11 p.*	*88 35*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1531-1540*	*4 01*

SOURCES DES PRIX ci-contre	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Nord, B. 3337 ...	aune	0 69	2 l. 10 s. parisis.	12 24	Drap noir « exquis » pour robe de la reine d'Espagne.	Tournai (Flandres).	1531	17 40
Charente, E., 1171	aune	1 m.18	40 s.	7 80	Drap noir.	Angoulême (Charente).	1532	6 61
Idem...........	aune	1 m.18	40 s.	7 80	Drap rouge.	*Idem.*	1532	6 61
Nord, B. 2380....	aune	0m 695	23 s. flam.	4 85	Drap noir (pour manteau).	Bruxelles (Flandres).	1534	6 92
Idem............	aune	0m 695	7 s	1 50	Ostade (étoffe pour vêtements).	*Idem.*	1534	2 14
Idem.........	aune	0m 695	2 s. 9 d.	0 57	*Fustine* (futaine).	*Idem.*	1534	0 81
Nord, B., 3357....	aune	0 69	4 s. 6 d par.	1 10	Futaine.	Flandres.	1535	1 70
Idem, 2392.......	aune	0m 695	2 l. 10 s.	10 55	Drap noir.	Bruxelles (Flandres)	1535	15 07
Orléan., 1862, 381.	aune	1 m.18	4 l	15 68	Drap rouge.	Orléans.	1535	13 20
Idem, 379........	aune	1 m.18	6 s.	1 17	Futaine grise.	*Idem.*	1536	0 98
H. Mézières, III, E. 1.	aune	0 m.80	14 s	2 74	Drap camelin pour lépreuse « mise hors du monde ».	Mézières	1538	3 42
Henne, V, 284...	aune	0m 698	22 s.	4 64	Drap gris (pour sergents).	Gand (Flandres).	1539	6 64
Idem............	aune	0m 698	40 s.	8 44	Drap noir.	*Idem.*	1539	10 63
Idem............	aune	0m 698	6 s.	1 28	Demi ostade.	*Idem.*	1539	1 83
Nord, B., 3362 ...	7 aunes 1/4 de Milan	4 m.88	117 s. 16 d. par.	29	Drap de Milan.	*Augsbourg (Allemagne).*	1540	*6*
Henne, V, 284. ..	aune	0 m.70	1 florin	4 22	Futaine.	Flandres.	1540	6 03
Idem............	aune	0 m.70	4 s.	0 84	Camelot.	*Idem.*	1540	1 20
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*66 sh. 10 p.*	88 22	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1541-1550*	*4 01*
Orléan., 1862, 381.	aune	1 m.18	1 l. 18 s. 9 d.	6 40	Drap blanchet.	Orléans	1544	5 43
H. Soissons, 416.	once	30 gr	10 d. 1/2	0 13	Frange (pour étoffe de serge)	Soissons.	1545	4 33 le kilo
Idem, 415.	aune	1 m.18	2 s. 6 d.	0 41	Serge pour (courtines).	*Idem.*	1546	0 34
Trémoïlle, 5 siècles, III, 134.	aune	1 m 18	4 l.	13 36	Serge de Florence.	Paris.	1547	11 10

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
H. Chartres, I, E. 137.	aune	1 m.18	6 s. 3 d.	1 04	Boucassin (étoffe).	Chartres.	1549	0 86
H. Soissons, 423..	aune	1 m.18	50 s.	8 30	Drap noir (pour chausses).	Soissons.	1549	6 98
B. Corrèze, VII, 496.	aune	1 m.18	2 l. à 2 l. 10 s.	7 51	Drap écarlate.	Brive.	1550	6 36
Guyot, 41 et suiv.		mètre		5 13	Drap ordinaire.	Lorraine.	1551-1575	5 13
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m	*70 sh. 9 p 1/4*	*93 42*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1551-1560*	*4 24*
Hanaüer, II, 482..		mètre		8 75	Drap fin.	Alsace.	1551-1575	8 75
Idem............				3 55	Drap commun.	*Idem.*	*id.*	3 55
Orléan., 1862, 396.	aune	1m 188	10 d.	0 13	Passement de laine.	Orléans	1551	0 11
Idem, 381........	aune	1m 188	2 l.	6 68	Drap vert pour tapis de table.	*Idem*	1551	5 62
Trémoïlle, 5 sièc., III, 134.	aune	1m 188	10 l.	33 40	Ecarlate.	Paris.	1552	28
H. Soissons, 433..	aune	1 m.18	1 l. 8 s.	4 67	Blanchet (pour couvertures).	Soissons.	1552	3 93
Orléan., 1862, 381.	10 aunes 1/2	12m 47	15 l.	50 10	Drap pour vêtement.	Orléans.	1553	4 02
Idem...........	aune	1m 188	1 l. 15 s.	5 84	Drap vert pour couvrir un comptoir.	*Idem.*	1553	4 90
Joubert, Craon, 464.	aune	1m 188	13 s.	2 16	Étoffe à doublure de robe (pour femme de chambre).	Craon (Mayenne).	1553	1 80
Gouberville, 107..	aune	1m 188	1 l. 10 s. à 1 l. 18 s.	5 67	« Bureau » (sorte de drap).	Normandie (Cotentin).	1554	4 77
Idem...........	aune	1m 188	1 l. 10 s.	5 01	Drap gris (garance)	*Idem.*	1554	4 21
Orléan., 1862, 381.	aune	1m 188	1 l. 10 s.	5 01	Blanchet « drap ».	Orléans.	1555	4 21
Gouberville, 107 .	aune	1m 188	2 l.	6 68	Drap noir.	Caen.	1555	5 62
Idem, 80	aune	1m 188	3 l. 10 s.	11 69	Étamine.	Cotentin (Normandie).	1556	9 85
Idem............	aune	1m 188	1 l. 8 s.	4 67	Carisy blanc.	*Idem.*	1556	3 93
Idem...........	aune	1m 188	15 s.	2 50	Petite frise.	*Idem.*	1556	2 10
Idem............	aune	1m 188	1 l.	3 34	*Rouge d'Angleterre* pour doublure.	Cotentin (Normandie).	1556	2 81

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Gouberville, 80...	aune	1m 188	2 l.	6 68	Blanchet.	Cotentin (Normandie)	1556	5 62
Idem	aune	1m 188	3 l. 4 s.	10 68	Drap brun.	*Idem.*	1556	8 99
Romorantin, AA., 2.	aune	1m 188	4 l. 10 s. à 3 l. 10 s.	13 36	Drap noir (pour robe d'échevin).	Romorantin.	1559	11 25
Orléan., 1862, 381.	aune	1m 188	1 l. 12 s.	5 34	Drap blanchet.	Orléans.	1559	4 50
Gard, G. 587....	pan	0m 246	3 s. 3 d.	0 54	« Cordillat » blanc (étoffe à chausson).	Nîmes.	1559	2 20
Idem............	pan	0m 246	4 s.	0 66	« Cordillat » rouge.	*Idem.*	1559	2 70
H. Soissons, 446	aune	1 m.18	6 s. 8 d	1 10	Futaine blanche.	Soissons.	1560	0 92
Puech, 283	canne	1 m 97	25 s.	4 17	Drap *cadis*, gris.	Nîmes.	1560	2 10
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*94 sh.*	*117 50*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1561-1570*	*5 34*
Gouberville, 90...	aune	1 m.18	6 s. 2 d.	0 95	Trille (étoffe).	Cotentin (Normandie).	1561	0 80
Idem............	aune	1 m 18	1 l. 12 s.	4 97	Serge d'Ascot (Angleterre).	*Idem.*	1561	4 20
Aube, G. 401.....	aune	0m 793	24 s.	3 73	Drap gris (pour habiller un boulanger)	Aix-en-Othe près Troyes.	1563	4 66
Orléan., 1862, 381.	aune	1m 188	1 l.	3 11	Petit drap rouge.	Orléans.	1564	2 62
Boulogne, n° 2 ...	aune	0 m.73	8 s.	1 24	Bougran (pour bannières et drapeaux)	Boulogne-sur-Mer.	1566	1 70
A. Hôtel-Dieu, CCCXXXIV, 1452.	14 aunes	16m 52	6 l. 5 s.	19 43	Futaine blanche.	Paris.	1567	1 17
Orléan., 1862, 381.	aune	1m 188	10 l. 1 s. 8 d.	31 35	Drap violet cramoisi	Orléans.	1568	26 38
Idem............	aune	1m 188	3 l. 10 s.	10 88	Drap noir.	*Idem.*	1568	9 16
H. Soissons, 455.	aune	1m 188	3 l. 10 s.	10 88	Drap noir (pour chausses).	Soissons.	1568	9 16
Agen, CC. 305....	6 cannes	10m 68	15 s.	2 32	Drap rouge et violet (pour haut de chausses).	Agen.	1570	2 17
Thorold Rogers, IV, 589.	24 yards	22 m.	*91 sh. 6 p.*	*114 35*	Drap (*qualité moyenne*).	*Angleterre.*	*1571-1582*	*5 19*
H. Soissons, 458.	aune	1 m.18	4 l.	12 44	Drap noir.	Soissons.	1572	10 47
Gard, G., 589 ...	canne	1 m.97	4 l.	12 44	Drap noir ou blanc (pour enfants de chœur).	Nîmes (Gard)	1572	6 25

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
H. Soissons, 463..	aune	1 m.18	5 l. 5 s.	15 12	Drap noir (pour chausses).	Soissons.	1576	12 73
Idem, 466.......	aune	1 m.18	8 l.	23 04	*Idem.*	*Idem.*	1578	19 38
Orléan., 1862, 382.	aune	1 m.18	2 l. 8 s.	6 17	Drap blanchet.	Orléans.	1582	5 19
H. Soissons, 470..	aune	1 m.18	7 l. 5 s.	18 63	Drap noir.	Soissons.	1582	15 67
Thorold Rogers, V. 592.	12 yards	11 m.	*21 sh. 7 p.*	*26 95*	*Drap commun.*	*Angleterre.*	*1583-1592*	*2 45*
Orléan., 1862, 382.	aune	1 m.18	1 l. 5 s.	3 21	Serge noire.	Orléans.	1584	2 70
Puech, p. 243	canne	1 m.97	de 36 s. à 46 s.	4 57 à 5 87	Cadis gris.	Nîmes.	1590	2 62
Idem............	canne	1 m.97	43 s	5 48	Cadis blanc.	*Idem.*	1590	2 74
Idem............	canne	1 m.97	80 s.	10 30	Étame.	*Idem.*	1590	5 15
Idem, 244........	canne	1 m.97	38 s.	4 83	Cordilhat bureau draps communs (prix de gros).	*Idem.*	1590	2 41
Idem	canne	1 m.97	4 à 6 l.	10 28 à 15 42	Draps de France.	*Idem.*	1590	6 45
Idem	canne	1 m.97	92 s.	11 85	Cordilhat violet (prix du détail).	*Idem.*	1590	5 95
Idem, 535........	aune	1 m.97	1 l.	2 57	Crêpe de Lyon.	*Idem.*	1590	1 28
Gard, H. 496.....	canne	1 m.97	1 l. 12 s.	4 11	Drap blanc (pour pauvres).	Beaucaire (Gard).	1592	2 05
Thorold Rogers, IV. 592........	12 yards	11 m.	*23 sh 5 p. 3/4*	*29 32*	*Drap commun.*	*Angleterre.*	*1593-1602*	*2 65*
Charente, E. 1301.	12 aunes 1/2 de long × 1 aune de large	14m75	8 écus 50 s.	14 11	Drap blanc ayant 3 lisières de chaque côté.	Angoulême (Charente).	1593	0 95
Vaucluse, B. 1516.	pan	0m246	40 s.	5 14	Serge de Florence fine.	Comtat-Venaissin.	1593	20 90
Idem	pan	0m246	32 s.	4 10	Serge de Gênes.	*Idem.*	1593	16 65
Idem...........	pan	0m246	40 s.	5 14	Serge de Milan (cramoisie).	*Idem.*	1593	20 90
Idem...........	pan	0m246	25 s.	3 21	Serge de Piémont.	*Idem.*	1593	13 05
Coston, II, 516...	pan	0 m.23	8 s.	1 03	Cadis blanc.	Montélimar.	1593	4 47
Dupré Saint-Maur.	aune	1 m.18	1 l. 4 s.	3 08	Tiretaine.	Paris.	1594	2 60
Orléan., 1862, 382.	aune	1 m.18	7 l. 10 s	19 27	Drap noir.	Orléans.	1594	16 20

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉ DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
H. Soissons, 484..	aune	1 m.18	8 l. 7 s.	21 46	Drap noir (pour chausses.)	Soissons.	1596	18 05
Hanaüer. II, 482.		mètre		25 03	Drap fin.	Alsace.	1601-1625	25 03
Guyot, 48........		mètre		10 22	Drap ordinaire.	Lorraine.	*id.*	10 22
Hanaüer, II, 482..		mètre		1 85	Drap commun.	Alsace.	*id.*	1 85
Gard, G. 1095....	canne	1 m.97	3 l.	7 17	Cadis.	Aiguesmortes (Gard).	1602	3 58
Thorold Rogers, V, 592.	12 yards	11 m	*24 sh. 2 p.*	*30 20*	*Drap commun.*	*Angleterre.*	*1603-1612*	*2 80*
Idem............	1 yard	0 m.91	*16 sh. 7 p.*	*20 70*	*Drap (le plus beau).*	*Idem.*	*id.*	*22 75*
Gard, G., 395.....	la canne	1 m 97	4 l. 6 s.	10 27	Serge rayée pour ornements d'église.	Nîmes (Gard)	1604	5 13
H. Soissons, 492..	aune	1 m.18	110 s.	13 10	Drap noir.	Soissons.	1604	11 03
Idem............	aune	1 m.18	2 l. 4 s.	5 25	Drap gris.	*Idem.*	1604	4 42
Rambervillers, CC. 51.	aune	0 m.65	16 gros	1 03	Drap (pour manteau d'un lépreu).	Rambervillers (Lorraine).	1604	1 55
Cher, D. 41.	aune	1 m.18	6 l.	14 34	Drap (à faire des bonnets).	Bourges.	1605	12 15
Orléan., 1862, 382	aune	1 m.18	1 l. 10 s	3 58	Drap blanc pour église.	Orléans.	1605	3
Seine-et-Oise, E., 5032.	aune	1 m.18	5 l. 10 s.	13 14	Drap vert-brun.	Saint-Michel-sur-Orge (Seine-et-O.)	1608	11 13
Thorold Rogers, V, 592.	12 yards	11 m.	*29 sh. 11 p.*	*37 35*	*Drap commun.*	*Angleterre.*	*1613-1622*	*3 40*
Boulogne, 23.....	aune	0 m 73	2 s. 6 d.	0 29	Large passement (pour casaque de messager).	Boulogne-sur Mer.	1615	0 39
Arch. Nat. KK. 199, f. 36, Arg.	aune	1 m.18	20 l.	41 60	Drap de seau.	Paris.	1616	35 55
Idem............	aune	1 m 18	2 l 5 s.	4 67	Serge fine.	*Idem.*	1616	3 95
Nevers, BB. 83...	aune	1 m.18	5 l.	10 40	Drap (pour casaque de sergent de ville).	Nevers.	1616	8 81
Idem............	aune	1 m.18	1 l. 10 s.	3 12	Camelot (pour robe de capucin)	*Idem.*	1619	2 65
Aube, G. 1610....	aune	1 m.18	35 s.	3 63	Tapisserie de Châtillon (pour rideau).	Troyes.	1620	3 07

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉ DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX A TITRE correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Thorold Rogers, V, 592.	12 yards	11 m.	*26 sh. 5 p.*	*33*	*Drap commun.*	*Angleterre.*	*1623-1632*	*3*
Orne, H. 1169....	aune	1 m.18	1 l. 18 s.	3 95	Serge de Caen.	Silli (Orne).	1624	3 30
Idem..........	aune	1 m.18	2 s 6 d.	[0 25]	Passement de laine (pour ornement d'église).	*Idem.*	1625	—
Hanaüer, II, 482...		mètre		32 34	Drap fin.	Alsace.	1626-1650	32 34
Idem		mètre		4 68	Drap commun.	*Idem.*	*id.*	4 68
Guyot, 48 et suiv		mètre		10 64	Drap ordinaire.	Lorraine.	*id.*	10 64
Fournier, Var. IX, 164	aune (sur 1 aune de large)	1 m.19	5 l.	10 40	Drap carizi dit d'Angleterre (pour manteau).	Chartres.	1631	8 70
Thorold Rogers, V, 592.	12 yards	11 m.	*39 sh. 5 p.*	*49 25*	*Drap commun.*	*Angleterre.*	*1663-1642*	*4 50*
Idem............	1 yard	0 m.91	*37 sh. 6 p.*	*46 85*	*Drap (le plus beau).*	*Idem.*	*id.*	*51 48*
Drôme, E. 5404 ..	canne	2 m 04	4 l	7 36	*Raze* gris de more.	Dieulefit (Dauphine)	1636	3 60
Gard, H. 620.....	pan	0 m: 24	16 s. 6 d.	1 51	Cadis (étoffes).	Nîmes (Gard).	1638	6 29
Eure-et-Loir, B. 2602	aune	1 m.19	13 s. 6 d.	1 23	Crêpe.	Beauce (Orléanais).	1640	1 05
Pap Richelieu, VIII, 246.	aune	1 m.18	33 l.	60 72	Drap de Monsieur (écarlated'Hollande)	Paris.	1641	51 46
Arch. Nat. AD. †. Impôt.	pièce	1 m.25	1 l.	1 84	Couverture de laine pour petits berceaux.	France.	1641	1 47
Idem............	pièce	0 m 80	4 l.	7 36	Couverture de laine pour couchettes.	*Idem.*	1641	9 20
Idem	pièce	1 m.50	8 l.	14 72	Couverture de laine pour lits de 5 pieds.	*Idem.*	1641	9 81
Idem............	pièce	1 m.50	10 l.	18 40	Couverture de laine forte.	*Idem.*	1641	12 25
Thorold Rogers, V, 592.	12 yards	11 m.	*28 h.*	*35*	*Drap commun.*	*Angleterre.*	*1643-1652*	*3 20*
Guyot, 48 et suiv.		mètre		10 18	Drap ordinaire.	Lorraine.	1651-1675	10 18
H. Soissons, 531..	aune	1 m.18	4 l 5 s.	7 73	Serge de Nully (blanche).	Soissons.	1648	6 50

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
H. Saint-Esprit, Av. 49.	aune	1 m 18	4 l. 7 s. 6 d.	7 13	Drap de Meaux.	Paris.	1651	6
Gard, H., 622.....	11 cannes 6 pans	23m 14	42 l. 8 s.	69 11	Serge (de Sommières).	Nîmes (Gard)	1652	2 98
Idem...........	canne	1 m.97	2 l.	3 26	Cadis blanc.	*Idem.*	1652	0 63
Thorold Rogers, V, 592.	12 yards	11 m.	*39 sh.*	*48 75*	*Drap commun.*	*Angleterre.*	*1653-1662*	*4 45*
Corrèze, E. 435...	aune	1 m. 2	24 s. 6 d	1 99	Drap gris ras (du pays).	Tulle (Limousin).	1655	1 65
H. Lyon, (Char.), B. 151.	aune	1 m.17	23 l	37 49	Drap de Hollande (noir d'Espagne).	Lyon.	1658	32 09
Idem...........	aune		3 l. 8 s.	5 54	Boucassin (pour doublure).	*Idem.*	1658	4 60
Idem............	aune		9 l. 10 s.	15 48	Drap noir de seau (pour un procureur).	*Idem.*	1658	13
Idem...........	aune		4 l.	6 52	Rase de Chalon.	*Idem.*	1658	5 50
Idem...........	aune		1 l. 10 s.	2 44	Rasette de Nogent (pour cotte de servante).	*Idem*	1658	2 10
Thorold Rogers, V, 592.	12 yards	11 m.	*36 sh. 6 p.*	*45 60*	*Drap commun.*	*Angleterre.*	*1663-1672*	*4 15*
Idem............	1 yard	0 m.91	*19 sh. 10 p*	*24 75*	*Drap (le plus beau)*	*Idem.*	*id.*	*27 19*
Orléan., 1862, 382.	aune	1 m 18	23 à 24 l.	38 30	Drap écarlate de Hollande.	Orléans.	1664	32 23
Idem............	aune	1 m.18	23 à 23 l 10 s.	37 89	*Idem.*	*Idem.*	1666	31 90
Bert-Lacabane, 236.	aune	1 m.18	2 l. 10 s.	4 07	Serge de Falaise (noire) (occasion).	Brétigny-sur-Orge (S.-et-O.)	1668	3 44
H. Soissons, 460..	aune	1 m.18	45 s.	3 66	Serge de Montcornet.	Soissons.	1670	3 08
Savary, I, 353....	aune	1 m.18	25 s. à 4 l. 10 s.	4 27	Serges.	Paris.	1670	3 61
Mém. Nîmes, 1884, p. 452.	canne	1 m.97	1 l. 10 s	2 41	*Cadis* (étoffe pour rideaux de lit).	Nîmes.	1672	1 23
Savary, I, 353....	aune	1 m.18	10 à 15 s.	20 37	Panne.	Paris.	1673	17 14
Thorold Rogers, V, 592.	12 yards	11 m.	*41 sh. 2 p.*	*51 45*	*Drap commun.*	*Angleterre.*	*1673-1682*	*4 65*
Savary, I, 353....	aune (sur 1 aune 1/2 de large)	1 m.18	24 à 30 l	44 01	Drap d'Espagne.	Paris.	1673	37 29

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre.
Savary, I, 353....	aune (sur 1 aune 1/3 de large)	1 m.18	20 l.	32 60	Drap d'Angleterre.	Paris.	1673	27 6
Idem............	*id.* (sur 1 aune de large)	1 m.18	13 à 15 l.	22 82	Drap de France, Sedan.	*Idem.*	1673	19 3
Idem, 324........	aune	1 m.18	4 l. 10 s.	7 33	Baracan (pour faire un manteau).	*Idem.*	1673	6 2
Idem, 311........	aune	1 m.18	3 s.	0 24	Galon (de laine) pour vêtements.	*Idem.*	1673	[0 2]
Idem, 353........	*id.* (sur 1 aune de large).	1 m.18	2 à 8 l.	8 15	Ratine.	*Idem.*	1673	6 9
Idem, 552........	*id.*	1 m.18	5 l.	8 15	Camelots de Hollande.	*Idem.*	1673	6 9
Idem............	*id.*	1 m.18	2 l.	3 26	Camelots de Lille.	*Idem.*	1673	2 7
Idem, 311........	aune	1 m.18	7 s.	0 57	Ruban noir (de laine)	*Idem.*	1673	0 4
Aisne, H. 1787....	aune	1 m.18	38 s.	3 09	Drap (pour robe de malade).	Hôtel-Dieu de St-Quentin (Aisne)	1673	2 6
Guyot, 48 et suiv.		mètre		7 14	Drap ordinaire.	Lorraine.	1676-1700	7 1
H. Saint-Esprit, Av. 51.	aune	1 m.18	4 l. 13 s.	6 88	Estame violette (de Pontoise).	Paris.	1680	5 79
Thorold-Rogers, V, 592.	12 yards	11 m.	*28 sh. 5 p. 1/2*	*35 55*	*Drap commun.*	*Angleterre.*	*1683 1692*	*3 2*
H. Soissons, 555..	aune	1 m.18	16 s.	1 18	Futaine (pour matelas).	Soissons.	1686	1
Idem............	aune	1 m.18	14 s.	1 03	Toile (à matelas).	*Idem.*	1686	0 8
Idem.	aune	1 m 18	16 s. 8 d.	1 23	Serge d'Aumale.	*Idem.*	1686	1 0
Thorold Rogers, V, 592.	12 yards	11 m.	*25 sh. 8 p.*	*32 05*	*Drap commun.*	*Angleterre.*	*1693-1702*	*2 9*
Idem............	1 yard	0 m.91	*19 sh.*	*23 75*	*Drap (le plus beau).*	*Idem.*	*id.*	*26 0*
H. Soissons, 557..	aune	1 m.18	50 s.	3 60	Serge violette.	Soissons.	1694	3 03
H. Chartres, I, E. 287.	aune	1 m.18	1 l. 4 s.	1 77	Drap gris (pour robe de chambre d'hospice).	Chartres.	1694	1 50
Idem, 289........	aune	1 m.18	1 l. 16 s.	2 66	Drap pour robes de religieuses.	*Idem.*	1697	2 25
Notaires Paris....	aune	1 m.18	9 l. 5 s.	13 68	Drap pour habit de laquais.	Paris.	1698	11 50

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre.
Notaires, Paris...	aune	1 m.18	16 l.	23 68	Drap gris d'épine.	Paris.	1698	20
Idem	aune	1 m.18	3 l.	4 44	Étamine noire du Mans (pour robe d'avocat).	*Idem.*	1698	3 74
H. Chartres, I, E., 291.	aune	1 m 18	2 l. 5 s.	3 32	Serge.	Chartres.	1699	2 80
Notaires, Paris...	aune	1 m.18	5 l.	7 40	Droguet de Hollande.	Paris.	1699	6 20
Idem	aune	1 m 18	3 l.	4 44	Serge rouge.	*Idem.*	1699	3 74
Gard H. 625......	la canne	1 m.97	2 l. 6 s.	3 40	Cadis noir.	Nîmes.	1700	1 70
Hanaüer, II, 482..		mètre		25	Drap fin.	Alsace.	1701-1725	25
Idem		mètre		4 51	Drap commun.	*Idem.*	*id.*	4 51
Guyot, 48 et suiv.		mètre		8 11	Drap ordinaire.	Lorraine.	*id.*	8
Notaires, Paris...	aune	1 m.18	3 l. 10 s.	4 27	Moquette cramoisie.	Paris.	1704	3 60
Idem...........	aune	1 m.18	10 l. 10 s.	12 81	Drap.	*Idem.*	1704	10 80
Idem	aune	1 m.18	25 s.	1 52	Serge.	*Idem.*	1704	1 27
Idem	aune	1 m.18	14 l.	17 08	Drap noir.	*Idem.*	1704	14 40
Idem	aune	1 m.18	4 l.	4 88	Gros camelot.	*Idem.*	1704	4 10
Prato, Costa Guerra, 211.	le raso	0 m.60	20 s.	1 48	Serge, façon de Châlons.	Turin.	1700	2 40
Idem...........	le raso	0 m.60	11 s.	0 81	Sayette, pour doublure de bas.	*Idem.*	1700	1 35
Idem.	le raso	0 m.60	9 s.	0 67	Futaine.	*Idem.*	1700	1 10
Idem	le raso	0 m.60	22 s.	1 62	Saye Limessan pour doublure.	*Idem.*	1700	2 70
Idem...........	le raso	0 m.60	12 s.	0 89	Layette blanche pour doublure	*Idem.*	1700	1 60
Idem	le raso	0 m.60	12 liv.	17 76	Écarlate de Berry.	*Idem.*	1700	30
Saporta Comptes.	le pan	0 m.25	4 l.	4 88	Écarlate (double broche pour 3 habits de domestiques).	Marseille.	1702	19 52
Idem...........			136 l.	1 66	(Pour les 3 habits).	*Idem.*	1702	[160 f. pour 3 habits]
Idem	le pan	0 m.25	10 et 12 s.	0 67	Droguet d'Amboise.	*Idem.*	1706	2 68

SOURCES DES PRIX CI CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Saporta, Comptes	le pan	0 m.25	4 s. 6 d.	0 27	Treillis noir.	Marseille.	1706	1 08
Idem...........	le pan	0 m.25	18 s.	1 10	Pinchinat de Paris.	*Idem.*	1706	4 40
Idem...........	le pan	0 m.25	26 s.	1 58	Cadisson.	*Idem.*	1705	6 32
Idem...........	le pan	0 m.25	3 l. 5 s.	3 96	demi drap façon d'Angleterre.	*Idem.*	1706	15 84
Idem...........	le pan	0 m.25	48 s.	2 92	1/2 drap de Châlons pour doubler.	*Idem.*	1706	11 68
Idem...........	le pan	0 m.25	10 s.	0 61	Molleton blanc	*Idem.*	1706	2 44
Idem...........	la canne	2 m 01	36 s.	2 19	Serge de Mende.	*Idem.*	1705	1 10
Idem...........	le pan	0 m 25	9 s.	0 55	Serge d'Orange.	*Idem.*	1706	2 20
Idem...........	9 pans	2 m.25	à 12 s. 6 d. *chaque*	0 76	(Pour une culotte) Droguet.	*Idem.*	1706	3 04
Hamy, Boulonais, 22, 25.	aune	0 m.73	20 s.	1 22	Tiretaine (laine et fil, grise, teinture grossière).	Boulonais.	1713	1 60
Idem...........	aune	0 m.73	28 s.	1 70	*Idem.*	*Idem.*	1722	2 30
Idem...........	aune	0 m.73	4 l. 5 s.	5 18	Etamine.	*Idem.*	1713	7
Idem...........	aune	0 m.73	1 l. 10 s.	1 83	Molleton de Tourcoing (Petite serge à poils).	*Idem.*	1713	2 50
Idem...........	aune	0 m.73	3 l. 4 s.	3 90	Tricot (serge drapée) pour vestes et culottes de soldats et du menu peuple	*Idem.*	1713	5 30
H. Marseille VI, E. 231.	133 cannes 5 pans	268 m.25	267 l. 5 d.	325 76	Drap.	Marseille.	1714	121
Idem, 72........	109 cannes 1 pan	219 m.34	600 l	732	Drap noir.	*Idem.*	1715	3 40
Idem, 78	125 cannes	251 m.25	301 l 10 s	367 83	Drap.	*Idem.*	1722	1 40
H. Soissons, 34...	aune	1 m.18	55 s.	3 30	Étamine noire.	Soissons.	1715	2 79
Notaires, Paris ..	aune	1 m.18	26 l.	31 71	Drap noir fin de Hollande.	Paris.	1715	26 70
Idem...........	aune	1 m.18	42 s.	2 56	Serge rouge.	*Idem.*	1717	2 15
Aube, G. 1236...	aune	0 m.81	4 l.	4 88	Serge noire (pour chape d'église).	N.-D.-en-l'Ile Champagne.	1719	6 05
H. Soissons, 607..	aune	1 m 18	2 l. 16 s	3 41	Serge de Mouy blanche	Soissons.	1722	2 87

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Guyot, 48 et suiv.		mètre		8 15	Drap ordinaire.	Lorraine.	1726 1750	8 15
H. Lyon (Char.), B 73.	aune	1 m.17	3 l. 10 s.	3 32	Futaine croisée.	Lyon.	1727	2 82
Idem	aune	1 m.17	13 l.	12 35	Bontane ou adde.	*Idem.*	1727	10 40
Idem	aune	1 m.17	7 l. 15 s.	7 35	Boucassin double.	*Idem.*	1727	6 35
H. Clermont, IV, E. 10.	aune	1 m.17	7 l. 6 s.	6 93	Serge de Saint-Lô (pour robe de religieux).	Clermont-Ferrand.	1728	5 90
H. Chartres, I, E. 322.	6 aunes	7 m.08	22 l. 4 s.	21 08	Drap d'Amboise.	Chartres.	1728	3
Indre, II. 91......	aune	1 m.18	28 s.	1 32	Serge brune.	Barzelle (Indre).	1728	1 15
Boulogne, 1602 ..	aune	0 m.73	14 l. 12 s.	13 86	Drap d'Elbeuf.	Boulogne sur Mer.	1733	18 98
Idem	aune	0 m.73	12 l. 5 s.	11 63	Drap de Rouen.	*Idem.*	1733	15 93
Idem	aune	0 m.73	9 l. 10 s.	9 02	Drap de Languedoc	*Idem.*	1733	12 35
Idem	aune	0 m.73	1 l. 13 s.	1 56	Calmande à bouquets.	*Idem.*	1733	2 15
Idem	aune	0 m.73	5 l. 5 s.	4 98	Camelots de Lille.	*Idem.*	1733	6 85
Idem, 1603.......	aune	0 m.73	10 s.	0 47	Tiretaine.	*Idem.*	1735	0 64
Idem, 1605.......	aune	0 m.73	32 s.	1 49	Froc blanc.	*Idem.*	1736	2 05
Idem, 1604.......	aune	0 m.73	57 s.	2 62	Siamoise large.	*Idem.*	1736	3 60
Bert-Lacabane, 347.	aune	1 m.18	2 s.	0 09	Ruban de laine.	Brétigny-sur Orge.	1739	[0 07
H. Soissons, 629.	aune	1 m 18	3 l. 15 s.	3 55	Molleton blanc (d'Angleterre).	Soissons.	1743	2 98
Idem	aune	1 m.18	5 l.	4 75	Espagnolette blanche.	*Idem.*	1743	2 90
H. Chartres, I, E. 337.	aune	1 m.18	3 l. 12 s. 2	3 42	Etoffe pour religieuses.	Chartres.	1743	1
Saporta, Comptes.	le pan	0 m.25	3 s.	0 14	Boucaran rouge.	Marseille.	1737	0 56
Idem	le pan	0 m.25	17 s.	0 80	Rouen.	*Idem.*	1737	3 20
H. Marseille, VI, E. 262.	12 cannes	24m 12	48 l.	45 60	Drap rouge.	*Idem.*	1747	1 50
Hamy, Boulonais, 24.	pièce	—	13 l	12 35	Jupe de ratine.	Boulonais.	1760	la pièce 12 35

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
H. Lyon (Char.). B. 151.	aune	1 m.17	24 s.	1 14	Serge de Mende.	Lyon.	1747	1
Idem	aune	1 m.17	45 s.	2 13	Serge d'Alais.	*Idem.*	1747	1 85
Idem	aune	1 m.17	58 s.	2 75	Étamine du Mans.	*Idem.*	1747	2 35
Idem	aune	1 m.17	5 l. 15 s.	5 45	Raz de Saint-Cyr.	*Idem.*	1747	4 65
Idem	aune	1 m.17	10 l. 10 s.	9 97	Ratine de Neuville.	*Idem.*	1747	8 47
Idem, 141.	aune	1 m.17	17 l. 10 s.	16 62	Ratine de Caen, cendrée.	*Idem.*	1747	14
Idem	aune	1 m.17	16 s.	0 75	Cadis refoulé.	*Idem.*	1747	0 63
Idem	aune	1 m.17	4 l.	3 80	Molleton de Rouen.	*Idem.*	1747	3 20
Idem	aune	1 m.17	1 l. 10 s.	1 42	Burat.	*Idem.*	1747	1 22
Idem	aune	1 m.17	6 l. 10 s.	6 17	Drap de Lodève.	*Idem.*	1747	5 17
Idem	aune	1 m.17	22 l.	20 90	Drap d'Abbeville.	*Idem.*	1747	17 90
Lefort, II, 10.....	aune	1 m.16	2 l. 10 s. à 3 l. 10 s.	2 37 à 3 l. 32	Pinchinat (sorte de bure laine).	Elbeuf	1750	2 45
Idem	aune	1 m.16	6 l.	5 70	Drap de Vire.	*Idem.*	1750	4 95
Lefort, II, 12.....	aune	1 m.16	10 l.	9 50	Draps neufs de Rouen.	Rouen.	1750	8 19
Idem	aune	1 m.16	15 l.	14 25	Draps d'Elbeuf.	*Idem.*	1750	12 28
Idem	aune	1 m.16	19 l.	18 05	Draps de Louviers.	*Idem*	1750	15 56
Idem	aune	1 m.16	20 l.	19	Draps des Andelys.	*Idem.*	1750	16 38
Idem		20 m.	110 l.	104 50	Drap vigogne.	Louviers.	1750	5 22
Guyot, 48 et suiv..		mètre		7 08	Drap ordinaire.	Lorraine.	1751-1775	7 08
Calvados, C. 2966.	pièce	20 m.	52 l.	46 80	Droguets.	Bayeux.	1763	2 34
Idem	pièce	20 m.	68 l.	61 20	*Idem.*	Saint-Lô.	1763	3 06
Lot. B. 2119.....	15 aunes	17m 85	2 l. 6 s. 6 d.	2 09	Étoffe.	Aynac. (Languedoc)	1770	0 11
Indre, H. 941.....	aune	1 m.18	3 l.	2 70	Serge.	Issoudun (Indre).	1762	2 30
Bert-Lacabane, 347.	aune	1 m.18	24 à 32 s.	1 26	Futaine.	Brétigny-sur-Orge.	1775	1 11
Idem	aune	1 m.18	26 s.	1 23	Flanelle.	*Idem.*	1775	1 05
Idem	aune	1 m.18	45 s.	2 13	Demi-estame.	*Idem.*	1775	1 81
Idem	aune	1 m.18	48 s.	2 27	Molleton.	*Idem.*	1775	1 93

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Bert-Lacabane, 347.	aune	1 m.18	32 s.	1 51	Ratine.	Brétigny-sur-Orge.	1775	1 29
Idem	aune	1 m.18	28 s.	1 37	Droguet.	*Idem.*	1775	1 11
H. Lyon (Char.), B. 205.	aune	1 m.17	6 l. 10 s.	6 17	Molleton de Rouen, croisé, frisé.	Lyon.	1775	5 20
Guyot, 48 et suiv.		mètre		7 11	Drap ordinaire.	Lorraine.	1776-1800	7 11
Hanauer, II, 482.		mètre		16 27	Drap fin.	Alsace.	*id.*	16 27
Idem		mètre		5 85	Drap commun.	*Idem.*	*id.*	5 85
Indre, H. 407. ..	aune	1 m.18	5 l. 10 s.	4 95	Flanelle d'Angleterre	N.-D. de la Prée (Indre)	1779	4 20
H. Mézières, E. 62	aune	0 m.80	28 s.	1 32	*Dauphine* (étoffe noire pour une soutanelle).	Mézières.	1780	1 65
Moutaugé, 84....	canne (en moyenne)	1 m.79	2 l. 18 s.	2 75	Tiretaine ou sanguine, chaîne en fil, trame en laine.	Languedoc.	1783	1 53
Bert-Lacabane, 349	aune	1 m.18	8 l. 5 s.	7 83	Drap.	Brétigny-sur-Orge.	1784	6 60
Idem	aune	1 m.18	10 l. 8 s.	9 87	Ratine frisée.	*Idem.*	1784	8 33
Idem, 351	aune	1 m.18	2 l. à 5 l.	1 90 à 4 75	Molleton et futaine.	*Idem.*	1784	2 80
Idem	aune	1 m.18	30 s. 40 s.	1 65	Serge et tiretaine.	*Idem.*	1784	1 40
Cher, p. 363	aune	1 m.18	3 l.	2 85	Indienne (pour rideaux)	Bourges.	1784	2 40
Bert-Lacabane 351	aune	1 m.18	46 s.	2 18	Flanelle de Beauvais	Brétigny-sur-Orge	1784	1 85
Idem	aune	1 m.18	28 s.	1 32	Flanelle ordinaire.	*Idem.*	1784	1 11
Biollay, 329	aune	1 m.18	15 à 24 l.	18 43	Draps de Chateauroux.	Poitiers	1790	15 62
Idem	aune	1 m.18	14 à 20 l.	16 07	Draps de Tours.	*Idem.*	1790	13 65
Idem	aune	1 m.18	5 à 10 l.	7 09	Drap de Vire	*Idem.*	1790	6 04
Idem	aune	1 m.18	14 à 16 l.	14 18	Drap de Limoux	*Idem.*	1790	12 02
Idem	aune	1 m.18	12 à 22 l.	16 07	Draps de Carcassonne.	*Idem.*	1790	13 65
Idem	aune	1 m.18	7 à 12 l.	9 00	Drap d'Amboise.	*Idem.*	1790	7 62
Biollay, 338......	aune	0 m.85	2 l. 4 s. à 3 l. 10 s.	2 23	Droguet.	Reims.	1790	2 63

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Biollay, 338......	aune	1 m.18	16 s. à 2 l.	1 33	Droguet.	La Réole	1790	1 15
Idem	aune	1 m.18	2 l. 18 s. à 4 l.	3 26	Camelot.	Saint-Maixent	1790	2 79
Idem	aune	1 m.18	9 l. 10 s à 15 l.	11 57	Ratine.	Vienne (Isère).	1790	9 88
Idem	aune	o m 676	2 l. 10 s. à 3 l.	2 60	Molleton.	Metz.	1790	3 83
Idem	aune	1 m 18	1 l. 4 s. à 5 l.	2 93	Panne de laine.	Amiens.	1790	2 42
Idem, 328........	aune (larg. 1 aune 1/4)	1 m 18	34 l.	32 14	Draps de Louviers.	Paris.	1790	27 23
Idem	aune	o m.80	28 l.	26 46	*Idem.*	Vesoul.	1790	33 08
Idem	aune	1 m.18	28 l.	26 46	*Idem.*	Poitiers.	1790	22 43
Idem	aune	1 m.18	27 à 37 l.	30 25	*Idem.*	Louviers.	1790	25 62
Idem, 329........	aune	1 m.16	16 l à 28 l.	20 80	Drap d'Elbœuf.	Elbœuf.	1790	17 91
Idem	aune	1 m 18	16 à 24 l.	18 90	*Idem.*	Poitiers.	1790	16 28
Idem	aune	o m.80	19 l.	17 96	*Idem.*	Vesoul.	1790	22 45
Idem	aune	1 m.18	22 l.	20 80	*Idem.*	Paris.	1790	17 53
Idem	aune	o m 72	12 l. 10 s. à 33 l.	21 50	Draps de Sedan.	Sedan.	1790	29 93
Idem	aune	o m.18	31 l.	28 30	*Idem.*	Paris.	1790	24 82
Idem	aune	o m 80	24 l.	22 68	*Idem.*	Vesoul.	1790	28 35
Idem	aune	1 m.18	25 à 36 l.	28 83	*Idem.*	Poitiers.	1790	24 34
Idem	*id* (larg. 1 aune 1/4)	1 m.18	6 l. 10 s.	6 15	Drap espagnollette.	Paris.	1790	5 20
Idem	aune	o m.80	5 à 10 l.	6 62	Camelot.	Vesoul.	1790	8 25
Idem	aune	o m.80	6 l.	5 67	Étamine.	*Idem.*	1790	7 15
Idem	*id.* (larg. 1 aune 1/2)	o m.80	2 l 10 s. à 7 l.	9 00	Droguet.	*Idem.*	1790	11 22
Idem	*id.* (1 aune 1/4)	o m.80	3 à 14 l.	8	Ratines.	*Idem.*	1790	10 00
Idem	aune	o m 80	4 l. 10 s. à 7 l.	5 43	Molleton.	*Idem.*	1790	6 78
Idem	aune	o m.80	3 l. 10 s. à 6 l.	4 49	Flanelle.	*Idem.*	1790	5 57
Idem	aune	o m.80	2 l. 8 s. à 8 l.	4 92	Serge.	*Idem.*	1790	6 10

SOURCES DES PRIX (SUITE)	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre.
Biollay, 329.....	aune	0 m.80	1 l. 7 s.	1 27	Cadis.	Vesoul.	1790	1 58
Idem.	aune	1 m.18	3 l. 2 s. à 4 l. 10 s.	3 59	*Idem.*	Montauban.	1790	3 00
Idem	aune	0 m.85	6 l.	5 67	Flanelle.	Reims.	1790	6 62
Idem	aune	1 m.16	2 l. 8 s. à 8 l.	4 92	*Idem.*	Rouen.	1790	4 23
Idem, 338...	aune	1 m.18	15 l.	14 18	Drap de Silésie.	Abbeville.	1790	12 12
Idem........	aune	0 m.85	4 l. 10 s. à 7 l.	5 43	*Idem.*	Reims.	1790	6 30

TABLEAU XXI.

AMEUBLEMENT.

PRIX DES SIÈGES

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Richard, 312........	2 l. 10 s.	Chaire, fauteuil en bois (sculpté) pour chambre à coucher.	Artois.	1304	33 50
Idem, 320..	18 s.	Fauteuil à siège de cuir à dos treillagé.	*Idem.*	1318	12 05
Douet d'Arcq. Arg., 79.	8 l. 15 s.	Chaire de cuir garnie de fer et dossière de fer.	Paris.	1328	107 15
Richard, 365........	30 s.	Chaire (fauteuil) en bois recouvert de coton et drap.	Artois.	1328	18 30
Invent. Esneval......	40 s.	Deux bancs de tapisserie (ensemble).	Normandie.	1379	17 80
Cibrario, II, 310	13 francs d'or	Chaire (fauteuil) de cérémonie, peinte (à Paris).	Savoie.	1379	115 70
Invent. Esneval......	12 s. 6 d.	Banc à dos, avec siège formant coffre.	Normandie.	1379	5 56
M. Dijon, 1858, 129..	2 francs	Chaire (fauteuil) d'osier, pour litière.	Bourgogne.	1384	17 80
Idem.............	6 francs	Feutre, toile teinte et autres étoffes pour l'oreiller de la litière.	*Idem.*	1384	53 40
Douet d'Arcq, Arg., 327.	3 à 5 l.	Chaire (de noyer) fauteuil.	Paris.	1387	35 60
H. Chartres, I, E. 88.	15 s.	Chaire (ou fauteuil) à mettre au chevet du lit dans une chambre.	Chartres.	1479	3 96
Nantes, CC., 271....	6 l. 10 s.	Chaire (d'un professeur de droit).	Nantes.	1493	30 16
Idem..............	1 s. 9 d.	Banc (fait d'un madrier) non compris la fourniture du bois.	*Idem.*	1493	0 40
Épinal, CC. 11	3 s. (les deux)	Chaises (pour des juges).	Épinal.	1455	0 43

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Orléan., 1862, 371 ...	1 l. 15 s.	Chaise noyer, velours vert à franges.	Orléans.	1551	5 84
H. Mézières, E. 19...	63 s. 6 d.	Six escabeaux et trois *banneaux* de bois (pour une chambre).	Mézières.	1587	8 15 (ensemble)
Vaucluse, B. 1506 ...	5 florins	Grande chaise noyer.	Bollène (Comtat-Ven.).	1589	7 71
Seine-et-Oise, E. 4440.	4 l. 10 s.	Grande chaise à dossier, fermant à clef, avec une autre chaise et un escabeau.	Ile-de-France	1598	11 56 (ensemble)
Seine-et-Oise, E. 4558.	6 l.	Escabeau de noyer.	Ile-de-France	1610	14 34
Idem	6 l.	Chaise de noyer couverte de serge verte.	*Idem.*	1610	14 34
Orléan., 1862, 371. .	6 l	Chaises en noyer étoffées.	Orléans.	1618	12 48
Pap. Cantilly	30 l.	6 chaises et 6 escabeaux garnis de serge bleue.	Saint James (Manche).	1639	55 20 (ensemble)
Idem	3 l.	Chaise garnie.	*Idem.*	1639	5 52
Félice, 115..........	10 l.	Chaise de noyer avec garniture et tapisserie relevée de soie.	Mer (Orléanais).	1640	18 40
Hanauer, II, 423....		Chaise longue à dossier.	Colmar (Alsace).	1646	1 81
Idem		Chaise courte à dossier	*Idem.*	1646	1 45
Livre raison Espesses, 15.	10 s.	Chaise de paille.	Paris.	1653	0 81
Gard, II, 622.......	10 s. 4 d.	Chaise de paille.	Nîmes (Gard)	1659	0 84
Bull. Corrèze, VII, 183.	15 l.	Six chaises de tapisserie.	Limoges.	1661	24 45 ensemble
Idem, 209.......	1 l.	Bois de chaise (de salon).	*Idem.*	1665	1 63
Bert-Lacabane, 46 ...	4 l.	6 chaises couvertes de toile et 1 fauteuil de vieille tapisserie (occas.).	Brétigny-sur-Orge. Ile-de-France	1666	6 52
Inventaire Reine.....	1.000 l.	24 escabeaux ployants et 5 fauteuils, dont un petit pour Mgr le Dauphin, 4 carreaux, avec un écran, le tout de brocatelle de Venise, *neuf*.	Paris.	1666	1 630 (ensemble)
Idem...............	500 l.	31 sièges ployants, 5 fauteuils, 2 carreaux de toile d'or à fleurs d'argent, les tiges de soie noire (etc.).	Fontainebleau.	1666	815 (ensemble)

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Inventaire Reine.....	200 l.	6 sièges pliants et deux fauteuils de broderie de la Chine, garnis franges d'or. (Estim.).	Paris.	1666	326 (ensemble
Idem	2.500 l.	24 sièges ployants, 4 fauteuils, 4 carreaux, 1 fauteuil (petit) pour le Dauphin, le tout de velours violet, à passementeries d'or et d'argent.	*Idem.*	1666	4 075 (ensemble
Idem	200 l.	2 fauteuils et 4 sièges pliants de brocard, fond rouge à fleurs d'or.	*Idem.*	1666	326 (ensemble
Idem	150 l.	6 sièges pliants de broderie à oiseaux, façon de la Chine, à franges or et argent.	*Idem.*	1666	244 50 ensemble
Vaucluse, B. 2389....	16 s. 10 d.	« Quaquetoirs » en noyer chaises).	Mazan (Comtat-Venais.).	1669	1 37
Ac. Nîmes, 1884, 452.	2 l. 10 s.	Chaises.	Nîmes.	1672	4 07
Soc. Charente, 1880, 137.	70 l.	12 chaises, 2 fauteuils, 19 tabourets de tapisserie. (occasion, vieux).	Le Chatelard (Angoumois).	1672	114 10
Idem	8 l.	5 chaises garnies de rouge (occasion, vieilles).	*Idem.*	1672	2 60
Soc. Vervins, VI, 198.	60 s.	Chaise d'étoffe (vert et blanc).	Vervins.	1677	4 44
Idem	15 s.	Chaise de paille et de bois de noyer	*Idem.*	1677	1 11
Idem	50 s.	6 fauteuils et 18 chaises de tapisserie de gros point. (occasion, vieux).	Paris.	1677	74
Bert-Lacabane, 98..	1 l.	Chaise couverte de toile.	Brétigny-sur-Orge.	1681	1 48
Côte-d'Or, C., 3807.	12 l. 10 s.	Chaises couvertes de moquettes (pour les députés aux États).	Dijon.	1711	15 25
Idem.............	21 l.	Fauteuils couverts de moquettes (pour les députés aux États).	*Idem.*	1711	25 62
Bert-Lacabane, 35..	50 l.	Canapé garni de crin, couvert de satin or et argent avec bordure de velours, pieds en noyer.	Brétigny-sur-Orge. Ile-de-France	1720	61
Soc. Charente, 1884, 78.	18 l.	24 chaises garnies brocatelles (usées).	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	17 10

SOURCES DES PRIX et cotes	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
Soc. Charente, 1884, 109.	10 s.	Grand banc, fait de madriers de 5 mèt. 50 cent. de long.	Chat. de Verteuil (Poitou)	1728	0 47
Idem, 78	3 l.	Chaise à porteurs usée.	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	2 85
Idem	1 l.	Fauteuil tapisserie (usé).	*Idem.*	1728	0 95
Idem, 109	5 l.	Fauteuil de *commodité* à crémaillère, couvert de damas jaune (occ.).	Chat. de Verteuil (Poitou)	1728	4 75
Idem	1 l. 10 s.	Fauteuil de velours à ramage (usé).	*Idem.*	1728	1 37
Charente, E. 1104	6 l. 5 s.	6 chaises de bois garnies de tapisserie (occ.).	Angoulême (Charente).	1728	5 93
H. Haute-Vienne, B. 10.	34 l.	Fauteuil à panneau peint (occ.).	Limoges.	1740	32 30
Boulogne, 174	1 l. 10 s.	Chaises (pour l'hôtel de ville).	Boulogne-sur Mer.	1741	1 42
Trémoïlle, 5 siéc., V, 84.	400 l.	Un sopha en niche, deux autres petits sophas de deux fauteuils, et quatre fauteuils, le tout de bois doré (occas.)	Paris.	1741	380
Idem	250 l.	Un sopha et six fauteuils de bois doré couverts de moire blanche (occas.)	*Idem.*	1741	237 50
H. Lyon (Char.), B. 68.	30 l.	Sopha bois noyer (occasion).	Lyon.	1742	28 50
Idem, 74	6 l.	Fauteuil bois jaune, garni de jonc.	*Idem*	1744	5 70
Idem	3 l.	Chaise semblable.	*Idem.*	1744	2 85
Charente, E. 1129	18 l.	Canapé garni d'étoffe de soie et une partie à fleurs d'argent.	Angoulême (Charente).	1744	17 10
Gard, H. 606	15 s.	Chaise de paille.	Nîmes (Gard)	1749	0 70
Doubs, B. 1062	32 l.	8 chaises « à la capucine » couvertes de drap gris.	Dôle (Franche-Comté).	1750	30 40
H. Lyon (Char.), B. 41.	26 l.	Chaise percée, garnie de damas avec coussins plume (occasion, très usée).	Lyon.	1752	24 70
Somme, B. 1289	5 s.	Chaise de paille ferrée (occ.).	Hargicourt (Picardie).	1754	0 24

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Charente, E. 1136....	90 l.	2 fauteuils en point neuf dont l'un est à personnages, les fûts en bois de noyer.	Angoulême (Charente).	1756	85 50 (les deux)
H. Chartres, I, E., 366.	8 l.	Fauteuil (pour hospice).	Chartres.	1760	7 20
Pap. Polignac.......	15 l. (la douz.)	Chaises (en bois grossier).	Canappeville (près Rouen).	1760	1 18
Smollet, I, 57	1 l. 5 s.	Chaises de paille.	Boulogne-sur Mer.	1763	1 20
H. Lyon (Char.), B., 205.	4 l.	Chaise, couverte en tapisserie (Occ.).	Lyon.	1765	3 80
Idem	10 l. 10 s.	Fauteuil (Occ.).	*Idem.*	1765	9 97
A. Saintonge, III, 225.	1 l.	Prie-Dieu à deux battants.	St-Sauveur (Saintonge).	1778	0 95
Idem	2 l.	2 fauteuils et 5 chaises de paille (occas.).	*Idem.*	1778	1 90
H. Lyon (Char.), B. 67.	1 l. 7 s.	Chaise, tapisserie à l'aiguille (Occ.).	Lyon.	1778	1 21
Cher, D. 366	1 l. 10 s.	Chaises (pour réfectoire du collège).	Bourges.	1778	1 42
Biollay, 1790, 457....	la douzaine : 10 l. 6 s.	Chaises en bois blanc commun.	Laon.	1790	0 80
Idem...............	21 l.	Chaises capucin, en bois dur.	*Idem.*	1790	1 50
Idem...............	27 l.	Chaises en cabriolet.	*Idem.*	1790	2 13
Idem	42 l.	Chaises à la gerbe.	*Idem.*	1790	3 30
Idem...............	12 s. la pièce	Chaises en bois blanc.	*Idem.*	1790	0 57
Idem	1 l. 4 s.	Chaises frêne.	*Idem.*	1790	1 13
Idem, 26...........	15 s.	Façon d'une chaise ordinaire.	Paris.	1790	0 70
Idem...............	1 l.	Façon d'une chaise à gerbe.	*Idem.*	1790	0 95
Idem	1 l. 16 s. et 2 l	Façon d'une chaise à lyre.	*Idem.*	1790	1 70 et 1 90

PRIX DES ARMOIRES, BUREAUX, COFFRES, ETC.

Richard, 320.........	76 s.	Une forme et « 3 dressoirs ».	Paris.	1313	50 92
Nord, B. 3270.	3 s. 6 d.	« Layette » ou coffre à mettre les livres.	Valenciennes.	1326	2 13

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Douet d'Arcq, Ar., 82.	31 s. 6 d.	Coffre de bois ferré.	Paris.	1328	18 90
Idem	37 s. 6 d.	Coffre cloué.	*Idem.*	1328	22 87
Forestié, LXXII.....	1 l. 6 s. 10 d.	Coffre (d'une religieuse),	Montauban.	1343	16 41
Idem..............	33 s.	Coffret doré.	*Idem.*	1343	20 10
Cibrario, II, 303	3 *florins.*	*Grand coffre en noyer.*	*Moncalieri* (*Piémont*).	*1344*	*35 70*
Forestié, CLXIII....	34 s.	Coffre de mariage, de Paris.	Montauban.	1348	20 75
Douet d'Arcq, Ar., 65.	5 l. 7 s. 6 d.	Coffre couvert de cuir, garni de bandes de fer, de serrures et clefs.	Paris.	1380	46 94
Idem..............	2 l.	Coffre petit.	*Idem.*	1380	17 80
Mém. Dijon, 1858, 296.	20 s.	Coffre (à mettre des papiers).	Dôle (Bourgogne).	1385	8 90
Idem, 312.........	100 s.	Un bahut (pour le char de la garde-robe).	Dijon.	1385	44 50
Douet d'Arcq, Ar., 327.	10 l.	Malle de cuir (avec bahut).	Paris.	1387	89
Idem	45 s. à 15 l.	Coffre de bois (couvert de cuir).	*Idem.*	1387	76 76
Trémoïlle, 5 siéc., I, 42.	3 francs 1/2	Malle (pour vêtements).	*Idem.*	1396	26 35
Loiret, A., 2002.....	6 l.	Armoire (pour les archives de la prévôté d'Orléans.	Orléans.	1405	45 18
Douet d'Arcq, H. 336.	5 l. 6 s. 8 d.	Coffre couvert de cuir ferré de fer blanc, garni de serrure et de clef.	Paris.	1450	30 39
Loiret, A., 2147	3 l. 10 s.	Façon (et fourniture) d'un coffre d'environ 1 pied de long (pour archives).	Orléans.	1453	19 92
H. Saint-Jacques, L. 279.	5 s.	Coffre (layette) à mettre des papiers.	Paris.	1464	1 31
Aube, G. 1276........	5 l.	Armoire (pour conserver les comptes du chapitre).	Troyes.	1465	26 45
Nantes, CC 94.......	30 s. br.	Coffret carré, garni de fer-blanc.	Nantes.	1468	9 90
Douet d'Arcq, 382 ...	13 l. 5 s.	Grand coffre de cuir ferré, de 5 à 6 pieds de long.	Tours.	1479	70 07
Orléan., 1862, 354 ...	6 s. 6 d.	Gibecière.	Orléans.	1479	1 70

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Orléan., 1862, 354..	1 l. 7 s.	Malle.	Orléans.	1479	7 13
Idem, 1880, 185......	6 l.	Grand coffre pour habits, garni de courroies.	Tours.	1500	27 84
Soc. Charente, 1860, 185.	1 l.	Coffre à serrure (pour une épinette).	*Idem*.	1500	4 64
H. Soissons, 379. ...	3 s.	Grande layette (coffre) (pour chartes).	Soissons.	1505	0 69
Idem...............	46 s.	Buffet et un petit banc.	*Idem*.	1505	10 59
Aube, G. 2468.	2 s. 6 d.	Caisse (layette) à mettre des papiers.	Troyes.	1512	0 48
Idem, 390...........	40 s.	Coffre à linge (à panneaux).	Aix-en-Othe près Troyes.	1520	7 84
Idem............. ..	10 s.	Ferrements de ce coffre.	*Idem*.	1520	1 96
A. Dürer, Voyage, 111.	2 florins 4 s.	Sac de voyage (acheté par A. Dürer).	Anvers.	1521	11
A. Hôtel-Dieu, L. CCCXXXIV, 1452.	2 s.	Coffre de bois à mettre des chartes.	Paris.	1523	0 39
Nord, B. 2363.......	4 l. 2 s. (flam.)	Malles (pour les tapisseries de l'Empereur).	Bruxelles Flandres.	1531	17 22
Idem...............	6 l.	Coffre (pour le linge, garni de barres de fer).	*Idem*.	1531	25 52
Idem, 3362...........	5 l. fl.	Coffre (pour mettre les papiers de la reine de Hongrie).	Bruxelles.	1540	24 50
Idem, 2436.	5 l. 14 s.	Coffres de bois couverts de cuir bandés de fer, à 2 serrures.	Flandres.	1542	24 05
Trémoïlle, 5 siéc., III, 188.	4 l. 10 s.	Coffre de nuit en cuir, pour Mme de La Trémoïlle.	Thouars (Poitou).	1551	15
Henne, V, 305.......	12 l. de gros	Comptoir.	Flandres.	1550	303 84
Idem	13 à 20 s. de gros	Armoire.	*Idem*.	1550	21
Trémoïlle, 5 siéc., III, 135.	115 s.	Coffre de bahut, à porter les hardes.	Thouars (Poitou).	1552	18 20
Orléan.. 1862, 371...	4 l.	Coffre en bois poirier.	Orléans.	1553	13 36
Gard, G. 588........	5 s.	Façon de 4 pupitres et un marchepied.	Nimes.	1561	0 77
Orléan., 1862, 371...	1 l. 16 s.	Coffre à linge à serrure.	Orléans.	1569	5 59
Idem...............	16 l.	Grande huche plate.	*Idem*.	1570	49 76
Nantes, CC. 123.....	2 écus	Grande armoire (pr archives).	Nantes.	1571	18 66

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Orléan., 1862, 371...	12 l.	Huche pour boulanger.	Orléans.	1573	34 56
Vaucluse, B. 1506...	15 s.	Cassette.	Bollène (Comtat-Ven.).	1589	1 93
Dr Puech, 381	5 l.	Grande caisse noyer (vieille) avec serrure (chez un laboureur).	Nîmes.	1592	12 85
Idem, 256...	70 l.	Mobilier d'un professeur de collège (en bloc).	*Idem.*	1592	[179 90
Seine-et-Oise, E 4438	4 l.	Coffre de noyer, à imagerie.	Env. de Paris	1596	10 28
Idem...	2 l. 10 s.	Coffre de poirier (de 5 pieds de long).	*Idem.*	1598	6 42
Idem	9 l.	Coffre à imagerie.	*Idem.*	1598	23 03
Idem, 4440	5 l.	Buffet (en chêne) à imagerie.	*Idem.*	1598	12 85
Nantes, CC. 147.....	17 écus	Cabinet en marqueterie.	Nantes.	1599	131 07
Aube, 2376	6 s. 2 d.	Cassette (pour mettre des papiers).	Troyes.	1601	0 79
H. Lyon (Char.), B., 219.	1 écu	Buffet bois noir « fait à l'antique » à menuiserie et un chapiteau au-dessus (Occ.).	Lyon.	1601	7 71
Seine-et-Oise, E. 4558	25 l.	Buffet à deux guichets.	Ile-de-France	1610	59 75
Idem	6 à 7 l.	Petits bahuts.	*Idem.*	1610	15 53
Charente, E. 1383 ..	6 l.	Un bahut façon de Flandre avec son soubassement fermant à clef.	Angoulême. (Charente).	1625	14 34
Vaucluse, B. 1572...	10 l. 1 s. comtat	Coffre en noyer fermant à clef.	Bollène (Comtat-Ven.).	1632	12 06
Pap. Cantilly........	40 l.	Buffet avec tapis dessus.	Saint-James (Manche).	1639	73 60
Idem..	26 l.	Buffet de chêne (de 4 pieds de large) garni de 4 armoires.	*Idem.*	1639	47 84
Idem	18 l.	Buffet garni de 3 armoires.	*Idem.*	1639	33 72
Félice, 115..........	20 l.	Cabinet de noyer à trois fenêtres, fermant à clef.	Mer Orléanais.	1640	36 80
Arch. Nat. AD + Impôt.	150 l.	Cabinets d'ébène enrichis d'or, argent, cuivre doré, peintures ou broderies, les plus grands.	France.	1641	276
Idem...	100 l.	*Idem*, les moyens.	*Idem.*	1641	184

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
Arch. Nat AD +. Impôt.	60 l.	Cabinets d'ébène enrichis d'or, argent, cuivre doré, peintures ou broderies, les petits.	France.	1641	110 40
Hanaüer, II, 423		Bahut sur un pied.	Colmar.	1646	10 85
Idem...............		Coffret à linge verni	Alsace.	1646	4 34
A. Saintonge, XI, 392.	54 l.	Coffre de fer.	Saintes.	1648	98 28
Com. Dijon, XI, 102..	300 l.	Châsse de bois doré en forme d'église, ornée de figurines d'anges.	Saint-Seine près Dijon.	1653	489
Vaucluse, B. 2381 ...	10 florins	Caisse de noyer à l'antique.	Mazan (Comtat-Ven.).	1657	9 78
Bull. Corrèze, VII, 208.	11 l.	Coffre-bahut.	Paris.	1660	17 93
Inventaire Reine.....	30 l.	Petite cassette en Boulle.	*Idem*.	1666	48 90
B. Corrèze, VII, 183.	13 l.	Armoire.	Limoges.	1661	21 19
Invent. Reine........	5.000 l.	Quatre cabinets de la Chine, deux bahuts et deux grands coffres de la Chine.	Paris.	1666	8150 (ensemble)
Idem	4.000 l.	Cabinet de « mignatures », à figures, avec du lapis.	*Idem*.	1666	6520
Bert-Lacabane, 199..	4 l.	Paire d'armoires en chêne avec serrures sans clefs (Occas.).	Brétigny-sur-Orge.	1668	6 52
Idem	60 l.	Coffre avec serrure fermant à clef.	*Idem*.	1668	97 80
Invent. Reine.... ...	1.200 l.	Cabinet d'ébène, garni d'argent.	Paris.	1666	1956
Idem	1.000 l.	Petit cabinet, garni de pierres naturelles (à la ruelle du lit de la reine).	*Idem*.	1666	1630
Mém. Nîmes, 1884, 452.	10 l. 10 s.	Cabinet (coffre à tiroir).	Nîmes.	1672	17 11
Soc. Vervins, VI, 198.	80 l.	Grand cabinet d'écailles de tortues garnies de cuivre doré (Boulle).	Paris.	1677	118 40
Bert-Lacabane, 99...	4 l.	Paire d'armoires à deux guichets de bois blanc fermant à clef (Occas.).	Brétigny-sur-Orge.	1681	5 92
Idem..............	7 l. 10 s.	Grand coffre de bois de noyer fermant à clef.	*Idem*.	1681	11 10

SOURCES DES PRIX (SUITE)	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Vaucluse, B. 1687...	2 l. 10 s.	Coffret de bois noyer fermant à clef.	Bollène (Comtat-Ven.	1687	3 70
Notaires Paris.......	180 l.	Deux bureaux : l'un d'ébène à filets de cuivre (de 1^{m},66 de long), l'autre de bois de violette.	Paris.	1699	266 40
Idem	300 l.	Armoire.	*Idem.*	1699	144
Vaucluse, B. 1712...	11 s. et demi patats.	Étagères (bois de sapin) (la paire).	Bollène (Comtat-Ven.)	1700	0 85
Notaires Paris.......	48 l.	Armoire.	Paris.	1702	58 56
Adresses (août)......	60 l.	Armoire (en chêne) fermant à deux battants (grande et belle) de 2^{m},50 de haut, sur 1^{m},50 de large.	*Idem.*	1703	73 20
Idem (juin).........	100 l.	Joli cabinet de la Chine (laque) avec tiroirs.	*Idem.*	1703	122
H. Chartres, I, E. 299.	45 l.	Grande armoire, avec 21 tiroirs (divisés chacun en trois layettes).	Chartres.	1704	54 90
Adresses, n° 13......	500 l.	Grand cabinet d'ébène sculpté en dehors et en dedans.	Paris.	1704	610
Bâtiments, Louis XIV, V, 241.	1.250 l.	A André, Charles Boulle, pour un bureau de marqueterie *pour la chambre du roi.*	*Idem.*	1708	1525
Idem	1.500 l.	Au même, bureau pour le palais de Trianon.	Trianon.	1708	1830
Idem..............	734 l.	A Guillemart, ébéniste, une commode de marqueterie pour le roi à Marly.	Marly.	1708	895 50
Idem, 512..........	1.025 l.	« Au nommé Boulle, ébéniste, » bureau de marqueterie pour l'appartement de la dauphine à Versailles.	Versailles.	1711	1 250 50
Idem, 611..........	1.250 l.	Bureau de marqueterie d'écailles de tortues, enrichi d'ornements de bronze doré, d'or moulu (par Boulle), pour le service du roi.	*Idem.*	1712	1525
Idem...............	1.600 l.	A Boulle, ébéniste et fondeur, une commode de bois d'amarante, avec ornements de bronze doré moulu, *pour la chambre du roi*, au château de Fontainebleau.	Fontainebleau.	1714	1952

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Côte d'Or, C. 3807...	15 l.	Bureau (pour les députés aux Etats Provinciaux).	Dijon.	1711	18 30
Notaires Paris.......	60 l.	Armoire (en sapin ; les montants en chêne).	Paris.	1717	73 20
Bert-Lacabane, 35...	80 l.	Bureau en marqueterie à 8 tiroirs.	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1720	97 60
Charente, E. 1076....	3 l.	7 petits pieds de bois doré et sculpté de diverses grandeurs servant à soutenir des porcelaines.	Angoulême (Charente).	1720	3 66
Idem, 1079........	80 l.	Cabinet à chapiteaux fait en menuiserie et bien travaillé et en architecture, à 4 volets et 4 tiroirs au milieu (ayant 5 serrures (mi-usé).	*Idem*.	1720	97 60
Seine-et-Oise, E. 4908.	50 l.	Armoire en chêne à deux guichets.	Bougival Seine-et-Oise	1721	61
Charente, E. 1083...	12 l.	2 globes, l'un terrestre, l'autre céleste.	Angoulême (Charente).	1722	14 64
Idem...............	2 l. 10 s.	6 petits pieds de bois doré et sculpté pour supporter des porcelaines.	*Idem*.	1722	0 43
Idem, 1096	40 l.	Cabinet antique « en forme de tabernacle » les colonnes torses étant en bois noirci.	*Idem*.	1725	48 80
Idem..............	60 l.	Cabinet antique à 4 volets en forme de culs de lampe.	*Idem*.	1725	73 20
Soc. Charente, 1884, 109.	6 s.	Armoire en bois de peuplier. (Occas.).	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	0 28
Idem, 78	1 l. 10 s.	Armoire de noyer (usée).	*Idem*.	1728	1 42
Idem, 165...........	1 l. 10 s.	Grand bahut (hors d'usage).	Chat. de Verteuil (Char.).	1728	1 42
H. Lyon, B. (Char.), 135.	20 l.	Cabinet à l'antique, peinture de la Chine, sur pied doré (Occas.).	Lyon.	1732	19
Charente, E. 1114....	30 l.	Bureau parqueté avec 2 tiroirs en haut, un grand tiroir au milieu et un autre grand en bas, les garnitures et les serrures de cuivre doré.	Angoulême (Charente).	1732	28 50
Eure, G. 364........	110 l.	Grand coffre-fort (pour sacristie d'église).	Bacqueville (Eure).	1746	104 50

SOURCES DES PRIX CI CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
H. Lyon (Char.), B. 74.	60 l.	(Occ.). Cabinet noyer à pièces rapportées, 15 tiroirs, avec cadran et montre au-dessus.	Lyon.	1746	57
Idem	40 l.	(Occ.). Cabinet à l'antique, bois peint en noir, avec petite épinette dans sa boîte à ressorts.	*Idem.*	1746	38
Doubs, B. 1062	24 l.	Commode en bois de placage, avec garniture de cuivre jaune.	Dôle (Franche-Cté)	1750	22 80
H. Lyon (Char.), B. 27.	48 l.	Secrétaire en bois de palissandre, à deux portes et deux tiroirs. (Occ.).	Lyon.	1752	45 60
Idem	100 l.	Commode à pièces rapportées, bois violette, garnie en cuivre, dessus marbre.	*Idem.*	1752	95
Romorantin, CC. 35.	56 l.	Armoire (pour la maison de ville).	Romorantin.	1754	53 20ᶜ
Somme, B. 1289	8 l.	Coffre de bois de chêne (chez un paysan) (Occ.).	Hargicourt (Picardie).	1754	7 60
H. Lyon (Char.), B. 217.	120 l.	Commode plaquée en bois violette garnie or moulu, dessus marbre d'Alep.	Lyon.	1754	114
Idem, 214	18 l.	Commode en noyer à trois tiroirs garnie en cuivre.	*Idem.*	1754	17 10
Comptes, Saporta	9 l.	Malle (d'une jeune fille au couvent).	*Idem.*	1759	8 55
Idem	2 l. 3 s. 6 d	Toile cirée pour la malle.	*Idem.*	1759	2 10
Idem	1 l. 10 s.	Étui de malle.	*Idem.*	1759	1 42
Bert-Lacabane, 311	46 l.	Armoire de bois de noyer à 2 battants, tiroirs en bas, fermant à clef.	Bretigny-sur-Orge.	1775	43 70
H. Lyon (Char.), B. 67.	15 l.	Coffre à clous dorés (en vache de Roussy).	Lyon.	1775	14 25
Ann. Affiches, 12 janvier.	4 louis (elle en a coûté 12, dit on)	Serrure pour coffre (très curieuse).	Paris.	1788	95

PRIX DES TABLES.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Richard, 320	10 l.	Banc, table et 3 tréteaux (pour salle).	Paris.	1313	134
Douet d'Arcq, Ar. 101.	12 s. 6 d.	Grande table (de salle).	Ile-de-France	1328	7 52
H. St-Jacques, L. 103.	10 s.	Table à 4 pieds.	Paris.	1354	3 63
Aube, G. 265.	5 s.	Maie (table).	près Troyes.	1382	2 22
Douet d'Arcq, H. 215.	6 l.	Petite table de cyprès, travaillée et garnie.	Paris.	1383	53 40
Aube, G. 2280	5 s.	Table d'ivoire à images avec l'étui et un petit peigne d'ivoire.	Troyes.	1386	2 22
Beaurepaire, 398	30 s.	Grande table de cuisine (avec tréteaux).	Rouen.	1392	11 30
A. Saintonge, I, 78. . .	2 écus	Table à manger garnie de formes et tréteaux.	Taillebourg près Saintes.	1461	14 80
Idem.	1 écu	Petite table.	*Idem.*	1461	7 40
Janssen, 294	9 gros	Table.	Saxe.	1475	1 46
Douet d'Arcq, H. 389.	61 s. 8 d.	Chalit, table, tréteaux, 2 escabeaux, 2 bancs.	Tours.	1479	2 30
H. Saint-Jacques, L. 354.	300 l.	Grande table d'autel (avec peintures et dorures) façon de Flandre (2m66 haut. sur 3 m. long.)	Paris.	1508	1392
Orne, H. 1643.	4 l.	Table carrée en bois avec coffre dedans (1m,50 long sur 0,83 de large).	Silli (Orne).	1580	10 28
H. Lyon (Char.), B. 219.	2 écus	Table carrée à tiroirs sur 4 pieds cannelés.	Lyon.	1601	15 42
Seine-et-O., E. 4558.	15 l.	Table de noyer.	Ile-de-France	1610	35 85
Pap. Cantilly.	12 à 24 l.	Table de noyer et 2 escabeaux.	Saint-James Manche (Normandie).	1639	33 12
Hanaüer, II. 423.		Table pliée.	Colmar.	1646	10 86
Idem.		Table avec pieds en croix.	Alsace.	1646	5 07
Bert-Lacabane, 236 . .	6 l.	2 tables posées sur leurs châssis, l'une de 3 pieds 1/2, l'autre de 2 pieds 1/2 et 6 chaises de paille.	Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).	1663	9 78

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Inventaire Reine.....	50 l.	Guéridon en figure sur bois doré.	Paris.	1666	81 50
Drôme, E. 6629......	5 l.	Une table et 2 bancs (à l'école)	Allan (Dauphiné).	1665	8 15
Inventaire Reine.....	200 l.	Table, de vernis bleu (du cabinet de la Reine).	Paris.	1666	326
Idem	4.212 l.	Table d'argent, faite en Espagne (pesant 39 kilos).	*Idem.*	1666	6 865 50
Bert-Lacabane, 46...	20 s.	Table de cuisine.	Brétigny-sur Orge (Seine-et-Oise).	1666	1 63
Invent. Reine........	600 l.	Grande table à console (du cabinet des bains).	Paris.	1666	978
Idem...............	1.000 l.	Table de pierre de rapport de marqueterie et fleurs au naturel.	*Idem.*	1666	1 630
Bert-Lacabane, 199..	4 l.	Table de cuisine (bois d'orme)	Brétigny-s-Orge	1668	6 52
Soc. Charente, 1880, 137.	12 l.	Table ovale en noyer.	Le Chatelard (Angoumois).	1672	19 56
Idem	6 l.	Table ovale à chanteau.	*Idem.*	1672	9 78
Mém. Nîmes, 1884, 452.	2 l. 10 s.	Guéridon.	Nîmes.	1672	4 07
Soc. Vervins, VI, 198.	4 l.	Table noire.	Vervins.	1677	5 90
Idem	9 l.	Petite table de Chine (laque) et 2 guéridons de même(Oc.).	Paris.	1677	13 32
Drôme, E. 5991......	8 l.	2 tables et 4 bancs à l'école communale.	Taulignan (Dauphiné).	1687	17 84
Vaucluse, B., 1689...	1 l. 5 s.	Petite table carrée en noyer (Occ.).	Bollène (Comtat-Ven.).	1688	1 84
Notaires Paris.......	150 l.	Table de marbre garnie d'un pied doré et sculpté de 4 figures.	Paris.	1706	183
Drôme, E. 6399	9 l.	1 table et 6 chaises en noyer.	Marsanne (Dauphiné).	1712	10 98
Bert-Lacabane, 35...	15 l.	Table à jouer couverte de peluche rouge.	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1720	18 30
Charente, E. 1096....	12 l.	Table de bois de noyer, à pièces rapportées, pieds à colonnes torses et 2 guéridons de même bois.	Angoulême (Charente).	1725	14 64

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Vaucluse, B. 2435.. .	45 s.	Table.	Mazan (Comtat-Ven.).	1728	1 85
Soc. Charente, 1884, 78.	2 l.	Table unie en noyer.	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	1 90
Idem	9 l.	Table de marbre (coin cassé) sur un pied de bois de noyer.	*Idem.*	1728	8 55
Idem	1 l.	Table de chêne (vieille).	*Idem.*	1728	0 95
Charente, E. 1104....	26 l. 10 s.	Table de bois de noyer, tournée, faite de pièces rapportées, 2 guéridons et 2 tablettes de même bois et façon.	Angoulême (Charente).	1728	25 17
H. Soissons, 627.....	8 l. 2 s.	Table de cuisine.	Soissons.	1734	7 69
H. Haute-Vienne, B. 10.	46 l.	Table en forme de bureau à *l'anglaise.* (Occas.).	Limoges.	1740	43 70
Charente, E. 1135,...	12 l.	Table octogone de bois de chêne en parquet, ayant les pieds tournés, de différents bois.	Angoulême (Charente).	1754	11 40
H. Lyon (Char.), B. 135.	32 l.	(Occas.). Table à pied d'ébène en partie dorée avec dessus marbre blanc.	Lyon.	1754	30 40
A. Saintonge, III, 225.	4 l.	Table de noyer, couverte d'un tapis de laine.	S.-Sauveur (Saintonge).	1778	3 80
H. (Char.), Lyon, B.. 67.	4 l. 10 s.	(Occ.). Table noyer sur cinq piliers à chapelets.	Lyon.	1788	5 05
Idem	30 s.	Petite table noyer avec tiroirs.	*Idem.*	1778	1 35
Trémoille, 5 sièc., V, 164.	384 l.	(Occas.). Toilette (de chez Daguerre) composée de deux grands carrés, deux coffrets, une vergette et le miroir, en acajou, orné de bronze doré, d'or moulu.	Paris.	1781	364 80
Idem	108 l.	Table à thé, en acajou moucheté.	*Idem.*	1781	102 60
H. Soissons, 730.....	15 l.	Table de cuisine.	Soissons.	1787	14 25
Eure, G. 1236.......	17 l. 10 s.	Façon des bancs et des tables de l'école.	S.-Opportune près Vieux-Port (Eure).	1788	16 65

PRIX DES TENTURES, TAPISSERIES ET TAPIS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Richard, 214.....	25 aunes	17m 50	22 l. 10 s.	301 50	Tapis sarrazinois.	Artois.	1311	17 23
Idem, 217.......	l'aune	1 m.18	24 s.	16 08	Tapis pour banquettes (à peinture).	Paris.	1315	13 65
Idem, 215.......	9 aunes 1/4	6 m.47	9 l. 4 s. 6 d.	113	Tapis sarrazinois (fait en France).	Artois.	1321	17 45
Idem, 219.......	l'aune	1 m.18	16 s.	9 76	Tapis de laine (pour chapelle).	Paris.	1323	8 15
Douet d'Arcq, Ar. 74.	ensemble 68 aunes carrées	95m 88	80 l.	980	Tapisseries (8 pièces) représentant une chasse.	*Idem.*	1328	10 23
Idem...........	l'aune carrée	1 m.41	23 s.	14 03	*Idem.*	*Idem.*	1328	9 95
Idem, 73........	*id.*	1 m.41	32 s.	19 52	Tapis (riches).	*Idem.*	1328	13 87
Richard, 216.....	ensemble		27 l. 10 s.		Dossier et banc en tapisserie de haute lisse.	Artois.	1328	336 85 la pièce
Mem. Dijon, 1858, 130.	l'aune carrée	0 m.64	1 *franc*	8 90	Tapis pour voiture (char) armorié.	Bourgogne.	1384	13 90
Idem............	les six		8 *francs*	71 20	Carreaux de tapisseries, armoriés et remplis de duvet.	*Idem.*	1384	11 85 la pièce
Nord, B. 3364....	pièce		100 *francs*	890	Tapisserie (drap de haute lice) représentant les « Sept Arts de Science ».	Arras.	1384	890 la pièce
A. Hôtel-Dieu, CCCXXXIV, 1438.	pièce		40 *francs*		Chambre de tapisserie (représentant au milieu un lion et un chien buvant à une fontaine).	Paris.	1436	261 20 la pièce
Doubs, B. 291....	l'aune carrée	0 m.67	1 *franc*	3 50	Tapisserie de laine à personnages ouvrage d'Allemagne (Occ.).	Salins (Fr.-Comté).	1465	5 22
Guiffrey........	l'aune		18 sous 2 gros		Tapisseries, verdures « étoffées d'animaux ».	Enghien (Flandres).	1524	7 60

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du mètre
Arch. curieuses de de la France, 1er s., II, 96.	l'aune	0 m.70	25 s.	5 28	Tapisserie (d'or et soie) représentant les 5 âges du monde.	Bruxelles.	1530	7 55
Henne, V, 298....	pièce		3 s. 4 d.	0 69	Cuir de Malines (pour ameublement).	Flandres.	1530	0 69 la pièce
Nord, B. 3350....	pièce		14 l. fl.	68 60	Bannières de trompettes (armoriées)	Barcelone.	1531	68 60 la pièce
Idem	pièce		6 l. fl.	29 40	Guidons (se portant derrière l'Empereur).	*Idem.*		29 40 la pièce
Idem	*id.* (de 15 aunes de taffetas.)		67 l. fl.	328	Grande bannière impériale (dorée).	*Idem*		328 la pièce
Aube, C. 393 ...	la toise	3 m.79	5 s.	0 97	Nattes (pour tapisseries de chambres).	Aix-en-Othe près Troyes.	1532	0 25
Nord, B. 3360....	l'aune	0 m.70	38 s. fl.	9 29	Tapisserie.	Anvers.	1538	13 20
Idem, B. 3361....	l'aune	0 m 70	4 l. fl.	19 60	Tapisserie de soie et de fine sayette.	Bruxelles.	1539	28
Nord, B. 3339....	l'ensemble d'une série		3.672 l. fl.	15 330	Riche tapisserie de soie, conten. l'histoire de Scipion l'Africain.	Anvers.	1545	15 330 la pièce
Guiffrey	l'aune carrée de Bruxelles	0.490d.l.	12 florins de Flandres		Tapisseries exécutées pour Charles-Quint, par M. Guillaume Pannemaker, à Bruxelles (série nommée la Conquête de Tunis, actuellement à Madrid).	Bruxelles.	1549	100
Idem............	104 aunes de Bruxelles	51 mc.			Chaque panneau des tapisseries ci-dessus.	*Idem.*	1549	5 100 la pièce
Henne, V, 285....	l'aune	0 m.70	6 s.	0 63	Tapisserie.	Flandres.	1550	0 90
Idem.	l'aune	0 m.70	8 s.	1 70	*Idem.*	*Idem.*	1550	2 45
Nord, B. 3339	7 pièces		2.752 fl.	11.500	Tapisserie de sayette (soie, argent et or), représentant les « Sept péchés mortels ».	Anvers.	1550	1 642 la pièce

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs du metre
Nantes, DD. 19...	l'aune	1 m.38	16 s.	2 67	Tapisserie (provevenant de J. de Laval, baron de Chateaubriant).	Nantes.	1550	2
Nord, B., 2501....			20 florins	81 40	Pièce de tapisserie verdure de 16 aunes.	Lille (Flandres.)	1553	81 40 la pièce
Joubert, Craon, 465.	pièce		1 écu 1/2	13 35	Broderie d'un écusson sur étoffe.	Craon (Mayenne).	1553	13 35 la pièce
Nord, B., 3339...	895 aunes	626 m.50	295 fl.	1235	Tapisserie (ordinaire).	Flandres.	1553	19 70
Orléan., 1862, 361.	ensemble		300 l.	311	9 pièces de tapisserie pour l'église (dont 6 grandes et 3 petites).	Aubeterre (Angoumois.)	1562	34 55 la pièce
Nord, B., 3339...	17 aunes	11 m 90	170 l. fl.	708	Pièce de tapisserie représentant Pomone.	Flandres.	1562	60
Trémoïlle, 5 s., III, 148.	1 jour de travail (10 juillet)		6 s. 3 d.	0 90	A cinq femmes pour avoir nettoyé les branches et apporté de la feuillée (en guise de tapis).	Thouars (Poitou).	1564	
Nord, B., 2608...	l'aune	0 m.70	4 l. 10 s	16 55	Tapisserie représentant l'histoire de Samson (12 pièces).	Bruxelles (Flandres).	1570	23 65
Guiffrey.........	l'aune	1 m.19	110 s.	17	Tapisseries, destinées à l'abbaye de Saint-Denis.	Paris.	1570	14
Idem...........	l'aune	1 m.19	4 écus	30 84	Tapisseries, pour la décoration de la salle des Etats de Bretagne.	*Idem.*	1580	25
Contrat, Musée Carnavalet.	l'aune carrée	1 m 41	12 écus	92 52	Tapisserie destinées à l'église Saint-Merry (travail soigné, avec de la soie dans les parties claires).	*Idem.*	1584	65
Nord, B., 2746...	l'aune	69 c.50	11 l. 6 s.	35 14	Tapisseries fines à personnages, en plusieurs pièces pour tentures.	Anvers. (Flandres).	1594	50 20
Idem, B., 2776....	l'aune	0 m.70	12 l. 5 s.	39 30	Tapisseries (pour tentures) avec les sept planches.	*Idem.*	1599	56 12

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant.	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Seine-et-Oise, E. 4558.	pièce		4 l.	9 56	Tapis vert (pour table).	Ile-de-France	1610	9 56
Idem	pièce		1 l.	2 39	Tapis vert (pour buffet).	*Idem.*	1610	2 39
Maine-et-Loire. G. 2197.	pièce		106 l.	220 48	Pièce de tapisserie pour église.	Le Puy-N.-D. (Anjou).	1624	220 48
Fournier, IX, 59..	5 pièces ensemble prix demandé		600 l.	1040	Tenture de tapisserie de Flandres à personnages.	Paris.	1633	1040
Lefort, II, 26.....	16 pièces, 60 aunes de long	71m 40 delong	20 000 éc.	124 800	Tapisserie représentant « les principaux mystères de la religion ».	Ste-Chapelle de Paris.	1635	124 800 les 16 pièces
Félice, 115.......	pièce		30 l.	55 20	Tente de chambre de tapisserie de Bergame.	Mer (Orléanais).	1640	55 20
Tausserat, 4......	de 18 aunes de tour	21m 60	72 l.	131 04	Tapisserie.	Ch. de Lury (Cher).	1643	131 04
Tallemant, VIII, 235.	pièce		600	1092	Tapisserie verdure (grande).	Paris.	1645	1092
A. Saintonge, XI, 395.	ensemble		250 l.	407 50	Tapisserie d'Angleterre de 1 aune 3/4 pour faire un lit et sa couverture, plus 55 aunes de moquette, plus un grand tapis de moquette pour un lit avec franges de soie (occas.).	Saintes.	1654	407 50
Idem............	2 aunes 1/2 de haut 22 aunes de tour		700 l.	1141	Tenture de tapisserie de Flandres en 7 pièces et 2 soubassements de fenêtres, demi-neuve « représentant une verdure, une chasse, un bocage et histoire » avec les 4 éléments autour des 7 pièces.	Rendue à Saintes.	1654	1141
Corresp. Mazarin, VII, 27 juin 1657			36 000 l.	58 500	Tapisserie de soie et d'or, achetée par le roi (du Card. Barberini) pour le château de Vincennes.	Paris.	1657	58 500

SOURCES DES PRIX ET CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Bull. Corrèze, VII, 183.	pièce		9 l.	Tapis.	Limoges.	1661	16 67
Idem, 209........	ensemble		81 l. 10 s.	5 pièces de tapisserie de Bergame (dont 3 suffisent à garnir 3 lits, 18 chaises et fauteuils, et 2 tapis).	Paris.	1665	132 84 (ensemble)
Inventaire Reine..			75 l.	Trois rideaux fenêtre taffetas blanc, avec petite dentelle autour.	*Idem.*	1666	122 25
Idem.............			15 l.	Trois rideaux croisée serge de limestre isabelle.	*Idem.*	1666	24 45
Idem............			300 l.	Dais de velours noir avec son fond et queue, trois pentes doublées et frange.	*Idem.*	1666	489
Idem............		3 m.60 de large sur 5 m.60 de long	1 200 l.	Tapis de pied échancré, dans la chambre de la Reine (ouvrage de la Savonnerie).	*Idem.*	1666	1956
Idem............		*id.*		*Idem.*			97 le mèt. carré
Idem...........			de 1.200 l. à 4.500 l.	Quatre tentures de tapisserie de cuir doré (de Hollande) servant à la chambre, au grand cabinet, etc.	*Idem.*	1666	4645
Idem...........		16 m. de cours sur 4 m.20 de haut	4.500 l.	Tenture de tapisserie de brocard, à fond d'or et d'argent figurant des lions (avec 4 fauteuils et 8 sièges pliants, de même).	*Idem.*	1666	7335
Idem...........		*id.*		*Idem.*			109 le mèt. carré
Idem...........		6 m.20 sur 4 m	1.000 l.	Un grand tapis de la Savonnerie (Estim.).	*Idem.*	1666	1630
Idem...........		*id.*		*Idem.*			65 le mèt. carré

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Inventaire Reine. .		6m sur 3 m.20	500 l.	Un autre tapis de la Savonnerie (Estim.)	Paris.		815
Idem		*id.*		*Idem.*			42 le mèt. carré
Idem.		33m 60 sur 3 m.20	500 l.	Tenture de cuir doré de fleurs et fruits à fond noir ou de figures (façon de Paris).			815
Idem....		*id.*		*Idem.*			7 60 le mèt. carré
Idem		27m 60 sur 2 m.50	1,000 l.	Tenture de satin blanc à fleurs.	*Idem.*		1630
Idem		*id.*		*Idem.*			23 le mèt. carré
Guiffrey.........		en moyenne 24 mq. chacune.		Prix moyen des 101 tentures comprenant 824 tapisseries, exécutées aux Gobelins pour Louis XIV.	Gobelins (Paris).	1666-1697	5000
				Tentures exécutées aux Gobelins pour le roi :			le mèt. carré
Idem	l'aune carrée	1 m.41	210 l.	Tenture dite des « Elemens ».	*Idem.*	1670	341
Idem...	*id.*	1 m.41	230 l.	« Les Batailles d'Alexandre ».	*Idem.*	1670	265
Idem.	*id.*	1 m.41	200 l.	« Les actes des apôtres ».	*Idem.*	1670	231
Idem	*id.*	1 m.41	400 l.	« L'histoire du roi ».	*Idem.*	1670	462
H. Tournus, E. 27	pièce		4 l. 14 s	Pièce de tapisserie « poil de chien ».	Tournus (Bourgogne).	1671	7 66
Soc. Charente, 1880, 137.	ensemble		150 l.	Tapisserie de chasse à grands personnages en 10 pièces	Le Chatelard (Angoumois).	1672	244 50
Idem	ensemble		300 l.	Tapisserie représentant l'histoire de Judith, en 8 pièces.	*Idem.*	1672	489
Idem	ensemble		80 l.	Tapisserie représentant l'histoire de Pâris en 7 pièces.	*Idem.*	1672	130 40

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Soc. Charente, 1880, 137.	pièce		50 l.	Tapis en soie de couleur (fait à l'aiguille).	Le Chatelard (Angoumois).	1672	81 50
Corr. Maintenon, II, 57.	ensemble		330 l.	Carreau (coussin) pour s'agenouiller a l'église et sac pour le contenir, le tout en velours cramoisi.	Paris.	1679	488 40
Soc. Vervins, VI, 198. (Inventaire d'Anne de Fabert; Marquise de Vervins.)	en 7 pièces		300 l.	Tenture de tapisserie d'Auvergne (verdure).	Vervins (Champagne)	1677	444
Idem	24 aunes	33m 84	11 l.	Petite tapisserie de *La Porte de Paris* (laine et fil).	Paris.	1677	16 28
Idem	la paire		24 l.	Grands rideaux de fenêtres de damas de Hollande (occ.)	*Idem.*	1677	35 52
Idem	30 aunes de tour	36m de tour	1200 l.	Tapisserie de haute lisse d'Angleterre, à grands personnages, en plusieurs pièces.	*Idem.*	1677	1776
Idem...........	pièce		40 l.	Tapis de pied (persan).	*Idem.*	1677	59 20
Idem...........	de 7 aunes 1/2 de tour	9 m. de tour	40 l.	Tenture de brocatelle (occ.).	*Idem.*	1677	59 20
Idem...........	ensemble		3 l.	2 rideaux de fenêtre *toile de la Chine* (occ.).	*Idem.*	1677	2 22
Idem...........	pièce		20 l.	Grand tapis de gros point, genre Turquie, pour l'antichambre (occ.).	*Idem.*	1677	29 60
Idem	ensemble		180 l.	Tapisserie brocatelle (6 pièces).	Vervins.	1677	266 40
Idem	ensemble		120 l.	Tenture de cuir doré à fond blanc.	*Idem.*	1677	177 60
Idem...........	ensemble		25 l.	Tapisserie de Bergame en 4 pièces.	*Idem.*	1677	37
Idem	20 aunes de tour	24 m.	350 l.	Tapisserie de verdure d'Oudenarde.	Paris.	1677	518

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Agen, CC. 390....	pièce		41 l.	Tapisserie de Bergame.	Agen.	1681	60 68
Idem............	15 aunes	18 m.	54 l.	Marquette pour faire 2 lits de repos.	*Idem.*	1681	79 92
Charente, E. 1029.	6 aunes de contour	7 m.20	400 l.	Tapisserie de 6 pièces à personnages	Angoulême (Charente).	1692	592
Idem............	pièce		50 l.	Tapisserie à feuillage en bourre de bœuf.	*Idem.*	1692	74
Idem............	6 pentes		60 l.	Tapisserie, façon de Bergame.	*Idem.*	1692	88 80
Idem............	pièce		400 l.	Tapisserie de haute lisse représentant le sacrifice d'Abraham et autres histoires (demi usée)	*Idem.*	1692	592
Idem............	pièce		200 l.	Tapisserie faisant le tour de la chambre, représentant la Bénédiction d'Isaac et autres histoires.	*Idem.*	1692	296
Aube, G. 1241....	ensemble		311 l.	Huit pièces de tapisserie (sur treillis blanc) (neuves).	Église N.-D. en l'Ile (Aube)	1693	57 53
Notaires Paris....	pièce		13 l. 12 s.	Peau d'ours (pour tapis de pied d'un carrosse).	Paris.	1700	20 13
H. Lyon (Char.), B. 78.	7 pièces		800 l.	(Occas.). Tapisserie de Flandres, représentant l'histoire de Jephté.	Lyon.	1702	976
Adresses (juillet)..	17 aunes de tour et 2 aunes 2/3 de haut	3 m.20 de haut sur 14 m. de large	1100 l.	Tapisserie verdure (de Flandres) en 6 pièces.	Paris.	1703	1342
Idem............	*id.*	*id.*	*id*	*Idem.*	*Idem.*		20 le mèt. carré
Idem (avril)......	17 aunes de tour et 2 aunes 2/3 de haut	60 mq	4000 l.	Tapisserie à petits personnages.	*Idem.*	1703	4880
Idem............	*id.*	*id.*	*id.*	*Idem.*	*Idem.*		80 le mèt. carré

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Adresses (juillet)..	20 aunes de tour et 3 aunes de haut	3 m 60 de haut sur 16 m. de large	2500 l.	Tapisser. de Bruxelles en 5 pièces.	Paris.	1703	3050
Idem	*id.*	*id.*	*id.*	*Idem.*	*Idem.*		53 le mèt. carré
Adresses nº 13 ...	24 à 25 aunes de tour (2 aunes 2/3 de haut)	96 mq.	3000 l.	Tenture de tapisserie d'Anvers (verdure).	*Idem.*	1704	3660
Idem	*id.*		*id.*	*Idem.*	*Idem.*		37 le mèt. carré
Lefort, II, 25.....	24 aunes	34 m.	510 l.	Tenture de tapisserie haute-lice, fabrique d'Auvergne.	Rouen.	1705	622
Idem	*id.*		*id.*	*Idem.*	*Idem.*		18 le mèt. carré
Charente, E. 1054.	18 aunes d'étendue		70 l.	Tapisserie en verdure de Flandre en 7 pièces.	Angoulême (Charente).	1714	85
Idem, 1056........	6 pièces		12 l.	Tapisserie de Bergame.	*Idem.*	1714	15
Idem, 1059.......	4 pentes 2 aunes de hauteur		100 l.	Tapisserie de verdure d'Aubusson.	*Idem*	1715	122
Hanaüer, II, 463..			8 l.	Tapisserie de point de Hongrie.	Strasbourg.	1720	9 76
Charente, E. 1076.	en 6 pièces		80 l.	Tapisserie d'Aubusson à pots de fleurs.	Angoulême (Charente).	1720	97 60
Idem.............	en 7 pièces		280 l.	Tapisserie verdure d'Aubusson.	*Idem.*	1720	341
Idem, 1083........	*id.*		200 l	*Idem.*	*Idem.*	1722	244
H. Lyon (Char.), B. 223.	12 aunes 1/2 en cinq pièces	17m 60	250 l.	(Occas. en mauvais état). Tapisserie d'Auvergne à fil simple d'Aubusson.	Lyon.	1723	305
Idem	*id.*		*id.*	*Idem.*	*Idem.*		17 le mèt. carré
Idem	3 aunes de long	3 50	55 l.	Tapisserie verdure Aubusson (occas.).	*Idem.*	1723	67

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Trémoïlle, 5 siéc., V, 58.	10 aunes	11m 90	157 l. 10 s.	Cuir doré pour tenture d'antichambre.	Paris.	1723	192 14
Idem	*id.*		*id.*	*Idem.*	*Idem.*	1723	16 le mèt. carré
Idem	24 aunes de cours sur 2 aunes 1 4 de haut	76m 14	1200 l.	Tenture de neuf pièces de tapisserie de Flandres, représentant Ulysse, dans l'île de Calypso.	*Idem.*	1741	1464
Idem	*id.*		*id.*	*Idem.*	*Idem*	1741	19 le mèt. carré
Charente, E. 1096.	en 5 pièces		200 l.	Tapisserie verdure	Charente.	1725	244
Soc. Charente, 1884, 87.	pièce		34 l.	Tapis de Turquie pour table (occ.).	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	32 30
Idem, 109	ensemble		80 l.	Tapisserie haute lice en 8 pièces appelée « Les Moralistes ».	Chat. de Verteuil (Poitou)	1728	76
Idem, 87	ensemble		80 l.	Tapisserie dite des *Bestions*, en huit pièces (usées).	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	76
Idem, 165	ensemble		30 l.	13 pièces de tapisserie de cuir doré à fleurs (occas.).	Chat. de la Terne (Angoumois).	1728	28 50
Idem	ensemble		70 l.	6 pièces de cuir doré fond blanc.	*Idem.*	1728	70 50
Idem, 78	ensemble		150 l.	Tapisserie dites des *Bucherons*, en 9 pièces (gatée).	La Rochefoucauld (Angoûmois).	1728	142 50
Idem, 165	pièce		15 s.	Portière (en étoffe de La Porte de Paris.	Chat. de La Terne (Angoumois).	1728	0 70
Idem, 87	ensemble		300 l.	Tenture brodée à personnages (6 grandes pièces et 2 petites).	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	285
Idem, 109	ensemble		110 l.	Tapisserie haute lice représ. Judith et Holopherne en 7 pièces (usée).	Chat. de Verteuil (Poitou)	1728	104 50

SOURCES DES PRIX ci-contre	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Soc. Charente, 1884, 109.	ensemble		120 l.	114	Tapisserie haute lice, représ. Actéon, en 4 pièces (usée).	Chat. de Verteuil (Poitou)	1728	114
Idem, 87	pièce		10 s.	9 50	Vieux tapis de velours vert à franges d'or.	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	9 50
Idem, 109	ensemble		70 s.	66 50	6 pièces de tapisserie verdure (à petits personnages) (occas.).	Ch. de La Terne (Angoumois).	1728	11 10
Charente, E. 1105.	5 pièces et 2 morceaux		250 l.	237 50	Tenture à tapisserie haute lice à personnages (quelques pièces pourries par le bas).	Angoulême (Charente).	1728	237 50
Idem, 1107.			60 l.	57	Tenture de tapisserie à oiseaux et à bandes en point de Hongrie.	*Idem.*	1729	57
Idem			40 l.	38	Tenture de tapisserie à oiseaux et en point de Hongrie, en 4 pièces.	*Idem.*	1729	38
Idem, 1129.	ensemble		120 l.	114	6 pièces de tapisserie verdure représ. des bocages (plus que mi-usées).	*Idem.*	1744	19
Doubs, B. 1062. . .	l'aune	0 m.80	15 l.	14 25	Tapis verdure.	Dôle (Franche-Comté).	1750	17 80 le mèt.
H. Lyon (Char.), B. 135.	pièce		200 l.	190	(Occas.). Garniture de sopha au petit point (soie et laine	Lyon.	1750	190
Idem, 41	5 pièces		160 l.	152	(Occas.). Tapisserie de Flandres à personnages.	*Idem.*	1752	30 40
Charente, E. 1138.	4 pends		65 l.	61 75	Tapisserie verdure à personnages, la peinture sur coutil.	Angoulême (Charente).	1758	61 75
Idem	5 pends		128 l.	121 60	Tapisserie de verdure.	*Idem.*	1758	121 60
Idem.	5 pends		312 l.	296 40	Tapisserie haute lice à personnages	*Idem.*	1758	296 40

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS DE L'ÉPOQUE	QUANTITÉS ACTUELLES correspondantes	PRIX en MONNAIE de l'époque	PRIX ACTUEL correspondant	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Pap. La Roche-Guyon.	l'aune carrée	1 m.41	383 l.	361	« Histoire d'Esther » d'après de Troy, exécutée aux Gobelins pour la duchesse d'Anville (5 panneaux).	Paris (Gobelins).	1765	256 le mq.
Calvados, C. 2587.	pièce		9 l. 15 s.	8 77	Portières.	Calvados.	1766	8 77
H. Lyon (Char.), B. 67.	pièce		15 l.	0 67	(Occas.). Tapis de table de Bergame.	Lyon.	1766	0 67
Idem.............	pièce		12 l.	10 80	(Occas.). Tapis de table de Turquie (petit).	*Idem.*	1766	10 80
Guiffrey........	2616 aunes carrées	3,680 mq			Prix moyen des tapisseries exécutées aux Gobelins pour le roi, pendant les 33 ans de l'administration de Neilson (tentures d'après Boucher, Coypel, etc.).	Paris (Gobelins).	1770	160 le mq.
H. Lyon (Char.), 32.	19 pièces		5 l.	4 75	(Occas.). Pièces de tapisserie de cuir doré.	*Idem.*	1770	0 25
Côte-d'Or, C. 3807	l'aune carrée	1 m.41	20 l.	19	Tapisseries d'Aubusson en laine avec ornements soie, pour la salle des États (neuves, sur commande).	Dijon.	1770	13 40 le mq.
H. Lyon (Char.) B. 212.	pièce		16 l.	15 20	Paravent à six feuilles, peint sur toile	Lyon.	1775	15 20
Guyot, 685 et suiv.	le rouleau				Papier pour tapisserie.	Lorraine.	1776 1800	0 80

PRIX DES BOIS DE LIT.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
H. Marseille, E. 7 ...	6 s.	Lit de bois.	Marseille.	1338	3 66
Orléan., 1862, 370 ...	1 l.	Bois de lit.	Orléans.	1419	6 85
Idem	1 s. 4 d.	*Idem.*	*Idem.*	1426	0 42
Beaurepaire, 405	10 s.	Chalit d'estrain (pour une abbesse).	Montivilliers (Normandie)	1436	3 26
Nantes, CC., 260.....	10 s.	Chalit (bois de lit) pour un hospice.	Nantes.	1485	3 29
H. Soissons, 401	50 s.	Chalit de camp.	Soissons.	1535	9 70
Nantes, CC., 117.....	7 l. 8 s.	Bois de lit (chalit) pour collège	Nantes.	1558	24 71
Trémoïlle, 5 siéc., III, 147.	80 écus d'or	Lit de camp, de cuir doré, fait à l'impériale, garni de houppes d'or et doublé de taffetas rouge.	Thouars (Poitou).	1561	746 40
Orléan., 1862, 371...	3 l. 6 s. à 3 l. 10 s.	Bois de lit.	Orléans.	1561	10 52
Idem...............	4 l. 2 s.	*Idem.*	*Idem.*	1570	12 75
Idem............	7 l. 8 s. 1 d.	Bois de lit en chêne.	*Idem.*	1581	19 03
Dr Puech, p. 393.....	31 l. 10 s.	Bois de lit aube avec matelas de laine, paillasse et couverture de laine blanche.	Nîmes.	1590	80 95
Idem	7 l.	Bois de lit noyer.	*Idem.*	1590	17 99
Idem	13 l.	Bois de lit noyer à pieds tournés (neuf).	*Idem.*	1590	33 41
Nantes, CC. 345.....	2 écus 40 s.	Bois de lit (chalit) de chêne.	Nantes.	1596	20 56
Seine-et-Oise, E. 4440.	9 l.	Couche de poirier à piliers tournés, avec chassis et tringles en fer.	Ile-de-France	1598	23 03
Seine-et-Oise, E. 4558.	13 l.	Bois de lit de noyer.	Ile-de-France	1610	31 07
Idem....	7 l.	Couchette de noyer.	*Idem.*	1610	16 73
Orléan., 1862, 371 ...	2 l. 5 s. 11 d.	Bois de lit.	Orléans.	1627	4 76
Hanauer, II, 423....		Bois de lit commun.	Colmar (Alsace).	1646	3 62
Idem...............		Bois de lit verni avec ciel.	*Idem.*		16 29
Livre raison Espesses, 15.	6 l.	Un chalit.	Paris.	1653	9 78

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Vaucluse, B. 2335 ...		Lit en noyer.	Malaucène (Ctat-Venaiss.).	1656	6 92
Bul. Corrèze, VII, 183.		Bois de lit en noyer.	Limoges.	1661	16 30
H. Soissons, 548.. ..	30 s.	Couchette de bois blanc.	Soissons.	1669	2 44
Idem, 1160.	30 s.	*Idem.*	*Idem.*	1670	2 44
Soc. Charente, 1880, 137.	8 l.	Chalit de bois de noyer.	Le Chatelard (Angoumois).	1672	13 04
M. Nîmes, 1884, 452.	12 l.	Bois de lit.	Nîmes.	1672	19 56
Orléan., 1862, 372 ...	5 l.	*Idem.*	Orléans.	1684	7 40
Soc. Charente, 1884, 78.	4 l.	Bois de lit de noyer.	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	3 80
Idem..............	15 s.	Lit de sangle (usé).	*Idem.*	1728	0 70
Vaucluse, B. 2442....	40 s. roi	Lit noyer (démonté).	Mazan (Comtat-Venaiss.)	1738	1 90
Doubs, B. 1062......	9 l.	Bois de lit « à l'Impérial ».	Dôle (Franche-Cté).	1750	8 55
Idem	18 l	Lit à tombeau.	*Idem.*	1750	17 10
Somme, B. 1289	1 l.	Bois de lit (de paysan) occ.	Hargicourt (Picardie).	1754	0 95
Cher, D. 354........	10 l.	Bois de lit (au collège).	Bourges.	1775	9 50
Boulogne, 475.......	15 l. 10 s.	Bois de lit (monté avec vis en fer).	Boulogne-sur Mer.	1781	14 75
Biollay, 457........	4 l.	Couchette 6 pieds de long, 3 pieds 10 pouces de large.	Laon.	1790	3 80
Idem	3 l.	2 pieds 10 pouces de large.	*Idem.*	1790	2 85
Idem	9 l. 15 s.	Bois de lit à l'auge complet.	Saint-Aignan.	1790	9 25
Idem, 293	16 l. 15 le quintal de 50 kil	Bois de buis.	*Idem.*	1790	les 100 kilos 32
Idem	80 l.	Bois acajou.	*Idem.*	1790	152
Idem	30 l	Bois palissandre.	*Idem.*	1790	57
Idem	100 l.	Bois de rose.	*Idem.*	1790	190

PRIX DES MATELAS, PAILLASSES, LITS DE PLUME.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Blancard, p. 372	5 s. prov.	Toile de paillasse ou de matelas.	Provence.	1251	4 68
Richard, 311	3 s. la livre	Duvet (pour coussins).	Artois.	1320	4 le kilo
Douet d'Arcq, Ar., 103.	50 à 75 s.	Couette et coussin.	S-et-Marne.	1328	38 15
Idem, 90	6 l. 10 s.	Grand lit de plume et coussin.	Paris.	1328	79 60
Idem	5 l.	*Idem.*	*Idem.*	1328	61 25
Idem	37 s. 6 d.	*Idem.*	*Idem.*	1328	22 97
Idem.	10 l. à 1 l. 5 s.	*Idem.*	*Idem.*	1328	69
Idem, 74	37 s. 6 d.	Matelas de bougran.	*Idem.*	1328	22 87
Forestié, LXXII...	5 s.	Coussin de plume.	Montauban.	1343	3 06
Doubs, B. 121..	5 s.	*Idem.*	Fondrement (Franche-Cté).	1348	2 70
Cibrario, II, 322.....	12 *florins*	*Matelas et coussin.*	*Piémont.*	*1382*	*134 88*
Aube, G. 265	6 s. 8 d.	Couette (lit de plumes).	Troyes.	1383	2 96
Nord, B. 3328.	7 l. 10 s. (2 aunes 1/4 sur 3 aunes 1/2).	Matelas de fine toile (pour le duc de Bourgogne) 1m.67 de large, sur 2m,45 de long.	Arras.	1386	66 75
Douet d'Arcq, Ar., 326.	4 s. 2 d. la livre	Duvet *naïf* (plumes).	Paris.	1387	3 70 le kilo
Beaurepaire, 404... .	30 à 40 s.	Couette (lit de plume).	Rouen.	1391	13 15
H. Saint-Jacques, L., 158.	25 d. la livre	Plume (pour literie)	Paris.	1400	1 50 le kilo
A. Saintonge, I, 78..	20 écus	Couche de plume, traversin et couverture.	près Saintes.	1461	182
Beaurepaire, 405 ..	60 s.	Couette (lit de plumes) et traversin.	Haute-Normandie.	1498	13 92
Hôtel-Dieu, L CCCXXXIV, 1452.	60 l. (les 300 livres)	Plume (pour literie).	Paris.	1555	1 35 le kilo
Nantes, CC. 308	4 s. 7 d.	Façon d'une paillasse (y compris la fourniture du fil).	Nantes.	1577	[0 65]
Drôme, 4750	73 florins	Coite de plume avec son traversin (pour le gouverneur).	Nyons (Dauphiné).	1578	124 41
Orléan., 1862, 385 ...	2 l. 18 s. 4 d	Paillasse.	Orléans.	1593	7 50
Gard, G. 590	11 l.	Matelas.	Nîmes (Gard)	1594	28 27

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Nantes, CC. 345.. ..	6 écus 2/3	Travers de lit en laine, garni de toile piquée.	Nantes.	1596	51 40
Idem..	40 s.	Paillasse de toile (de 8m,46 carrés).	*Idem.*	1596	5 14
Gard, G. 600	9 l. 12 s. les 32 liv. pesant	Plume (pour traversin).	Nîmes (Gard)	1618	1 73 le kilo
Idem, 613	5 l.	Traversin de plume.	*Idem.*	1616	10 40
Idem, 617........ ..	15 l.	Matelas.	*Idem.*	1619	31 20
Arch. Nat. KK. 200 I. 22, Argent.	128 l.	Paillasse, pavillon et couverture.	Paris.	1625	266 24
Idem	36 l.	Grand matelas de bonne laine, couvert de futaine.	*Idem.*	1625	74 88
Arch. Guerre, XXVII 136.	4 l.	Paillasse (pour lit d'hôpital)	*Idem.*	1630	8 32
Idem	10 l.	Petit matelas (*Idem*).	*Idem.*	1630	20 80
Gard, H. 619	9 l. 10 s.	Matelas de laine.	Nîmes (Gard)	1631	19 76
Idem	2 l. 6 s. 6 d.	Coussin de plume.	*Idem.*	1631	4 83
Arch. Nat. AD $\frac{+}{+}$. Tarif.	15 l. le cent pes.	Plume pour matelas.	France.	1641	0 55 le kilo
H. Soissons, 524.. .	57 l. 10 s.	Matelas, paillasse et 2 couvertures.	Soissons.	1642	105 80
Livre raison Espesses, 15.	40 s.	Une paillasse.		1653	3 26
Mém. Nîmes, 1884, 452.	1 l.	Façon d'un matelas.	Nîmes.	1672	1 63
Idem	11 l.	Matelas.	*Idem.*	1672	17 93
Soc. Charente, 1880, 137.	12 l.	Matelas neuf.	Le Chatelard (Angoumois).	1672	19 56
Mém. Nîmes, 1884. 452	12 l.	Toile de matelas.	Nîmes.	1672	19 56
Trémoïlle, 5 siéc.....	27 l. 6 s.	Deux matelas et deux couvertures (pour des hommes d'écurie).	Paris.	1675	44 50
Orléan., 1862, 386....	8 l.	Lit de plume avec coussins 2 draps et paillasse.	Orléans.	1677	11 84
H. Soissons, 1161....	11 s. 2 d.	Façon d'un matelas.	Soissons.	1678	0 82
Drôme, E. 6376......	16 s.	Paillasse (p le Maître d'école).	Marsanne (Dauphiné).	1680	1 18
H. Tournus, E. 82 ..	10 s.	Façon de matelas.	Tournus (Bourgogne).	1701	0 61

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
H. Lyon (Char.), B., 105.	12 l.	(Occ.)* Lit de plume et trois traversins plume à *flaine* de Lunel.	Lyon.	1706	14 64
H. Tournus, E. 89...	6 s. la livre	Plume.	Tournus (Bourgogne).	1709	0 72 le kilo
Bâtiments, Louis XIV, V, 335.	54 l. 14 s.	Garniture de lit (pour voiturier des bâtiments du Roi).	Versailles.	1710	66 50
Drôme, E, 5842......	5 l. 10 s.	Toile (pour faire une paillasse).	Réauville (Provence).	1711	6 71
H. Tournus, E. 117..	15 s.	Façon de matelas.	Tournus (Bourgogne).	1724	0 91
Soc. Charente, 1884, 87.	50 l.	Lit de plume, coutil Bruxelles (pesant 50 livres), traversin (9 liv.), matelas laine (30 liv.).	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	47 50
Idem		*Idem.*	*Idem.*		0 97 le kilo
Idem	3 l.	Petit matelas (pesant 21 liv.) usé.	*Idem.*	1728	0 27 le kilo
Idem	1 l. 10 s.	Matelas de bourre (usé).	*Idem.*	1728	1 42
Soc. Charente, 1884, 78.	7 l.	Matelas de laine (pesant 30 livres) occ.	*Idem.*	1728	6 65
H. Chartres, I, E, 337.	1 l. 11 s.	Façon de matelas.	Chartres.	1740	1 46
Indre, H. 941........	1 l. 2 s.	*Idem.*	Issoudun (Indre).	1762	[0 99]
H. Chartres, II, G. 21.	24 s.	Paillasse de toile jaune (pour enfant pauvre).	Chartres.	1780	1 14
Idem	3 l.	Oreiller de plume de poule (pour enfant pauvre).	*Idem.*	1780	2 85
H. Soissons, 723.....	22 s. la livre	Crin.	Soissons.	1785	2 10 le kilo
Calvados, C. 2348 ...	6 l. 10 s.	Paillasses.	Valognes.	1786	6 17
Biollay.....	1 l. 5 s.	Façon d'un matelas de 1 m. à 1m,35 plus 26 den. par livre de laine pour le cardage.	Paris.	1790	1 20
Idem	1 l. 10 s.	*Idem.*	*Idem.*	1790	1 42
Idem	1 l. 15 s.	*Idem.*	*Idem.*	1790	1 67

PRIX DES COUVERTURES DE LIT.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Blancard, p. 372. . . .	4 s. raimondins	Couverture de laine.	Provence.	1250	2 55
Idem, p. 371.	25 s. 8 den. prov.	Couverture de lit, de l'archevêque d'Aix, faite de 15 peaux de renards.	*Idem.*	1251	24
Richard, 218	7 s. 6 d. (l'aune de 0,70).	Tapis (servant de couverture de lit).	Artois.	1327	6 50 le mètre
Douet d'Arcq, 103 . . .	31 s. 6 d.	Couverture fourrée de gris (vieille).	Env. de Paris	1328	19 21
S. Luce, 77	16 francs	Panne de gris (pour lit).	France.	1360	816 16
Beaurepaire, 404	15 s.	Couverture (pour un bourgois).	Rouen.	1391	5 58
Idem	6 s.	Couverture (pour un plâtrier).	*Idem.*	1391	2 20
Idem	30 s.	Couverture de laine de Bretagne.	Haute-Normandie.	1403	11 30
Idem	25 s.	Couverture de deux lais.	*Idem.*	1403	9 40
H. Saint-Jacques, L. 171.	2 l.	Couverture (pour grand lit d'hôpital).	Paris	1409	15 06
Beaurepaire, 404 . . .	100 s.	Courtepointe de boucassin (pour le lit d'un évêque).	Rouen.	1437	32 60
Idem	35 s.	Courtepointe (façon de Bretagne).	*Idem.*	1437	11 33
A. Saintonge, VI, 61	2 l. 10 s.	Coutil (pour un lit).	Saintes.	1450	14 24
Beaurepaire, 404. . . .	60 s.	Couverture rouge de Caen.	Rouen.	1453	17
Orléan., 1862, 385 . . .	7 l. à 7 l. 7 s. 6 d.	Couverture de lit.	Orléans.	1559	24
Idem	7 l. 6 s.	*Idem.*	*Idem.*	1564	22 70
Idem	4 l. 10 s.	Couverture de laine blanche.	*Idem.*	1564	13 99
Idem	6 l. 5 s.	*Idem.*	*Idem.*	1570	19 43
Vaucluse, B. 2256 . . .	2 l. 5 s.	Couverture de laine (Flanade).	Malaucène (Comtat-Ven.).	1571	6 28
Orléan., 1862, 385 . . .	14 l. à 9 l.	Couverture de laine blanche pour (lit).	Orléans.	1572	35 76
Idem	8 l. 3 s. 4 d.	Couverture de laine blanche (literie).	*Idem.*	1574	23 51
Idem	2 l. 10 s.	Couverture de bure (literie)	*Idem.*	1579	7 20

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉ	DATES	PRIX en francs de la pièce
Puech, 396.........	5 l. 10 s.	Garniture de lit consistant en 2 paires de courtines et 2 rideaux en toile grossière.	Nîmes.	1590	14 13
Nantes, CC. 345.....	2 écus 1/3	Couverture en laine d'Espagne pour corps de garde.	Nantes.	1596	18
Corrèze, E. 341 . u..	2 écus	Couverture de lit (en serge blanche).	Brive (Limousin).	1598	15 42
Orléan., 1862, 385...	13 l. 15 s. à 18 l.	Couverture de lit.	Orléans.	1605	37 94
Idem........	13 l. 15 s.	*Idem* (laine blanche).	*Idem.*	1607	32 86
Seine-et-Oise, E. 4558.	8 l.	Couverture de lit (blanche).	Ile-de-France	1610	19 12
Arch. Guerre, XXVII, 136.	1 l.	Sac (pour traversin de lit d'hôpital).	Paris.	1630	2 08
Idem........	15 l.	Couverture de laine pour hôpital.	*Idem.*	1630	31 20
Orléan., 1862, 385 ...	11 l. 17 s.	Couverture de laine blanche (literie).	Orléans.	1633	24 63
Idem	24 l.	Couverture de lit.	*Idem.*	1658	39 12
Vaucluse, B. 2384 ...	1 écu et demi	Couverture laine blanche (vieille).	Mazan (Comtat-Ven.).	1664	5 31
H. Soissons, 543... .	11 l. 10 s.	Couverture (jaune).	Soissons.	1665	18 74
Orléan., 1862, 386 ...	16 l.	Couverture de lit.	Orléans.	1665	26 08
H. Soissons, 546.....	18 l.	Couverture (de laine).	Soissons.	1668	29 34
Soc. Charente, 1880, 137.	6 l.	Couverture de lit (blanche) et courte pointe.	Le Chatelard (Angoumois).	1672	9 78
Orléan., 1862, 386 ...	7 l. 11 s.	Couverture de lit	Orléans.	1677	11 17
Vaucluse, B. 1907..	6 l. 4 s. pat.	Couverture laine blanche.	Beauzon (Comtat-Ven.).	1691	9 17
Idem........	2 l. 19 s.	Couverture laine grise.	*Idem.*	1691	4 36
Notaires Paris.......	24 l.	Couverture de laine de 1m,17 de large (pour un magistrat).	Paris.	1704	29 28
Adresses, nº 13.	60 l.	Courte-pointe de Hollande de 1m,17 de large, piquée de fleurs, fine.	*Idem.*	1704	73 20
Idem....	12 pistoles	Couverture des Indes, faite à l'aiguille avec plusieurs chasses et oiseaux.	*Idem.*	1704	146 40
Orléan., 1862, 386 . .	9 l. 11 s. 8 d.	Couverture de lit.	Orléans.	1707	11 69
H. Soissons, 607. ...	19 l.	Couverture blanche.	Soissons.	1722	23 18

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Soissons, 627........	17 l.	Couverture blanche.	Soissons	1734	16 15
Saporta, Comptes ...	10 l.	Couverture de laine (étroite) (chez un conseiller au parlement).	Marseille.	1738	9 50
H. Chartres, II, G. 21	3 l.	Couverture de laine (pour enfant pauvre).	Chartres.	1780	2 85
Biollay, 354	18 à 65 l.	Couvertures de laines fines.	Darnétal près Rouen.	1790	39
Idem..	10 à 38 l.	Couvertures communes.	*Idem.*	1790	22 60
Idem	12 à 30 l.	Couvertures.	Paris.	1790	20
Idem	12 à 54 l.	*Idem.*	Montpellier.	1790	31 50
Idem......	27 à 42 l.	*Idem.*	Reims.	1790	32 65
Idem, 355........ .	28 à 70 l.	Couverture de coton.	Paris.	1790	46 10
Idem.	14 à 48 l.	*Idem.*	Agen.	1790	29 40

PRIX DES LITS COMPLETS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Richard, 166	121 l.	Lit noir complet (avec toutes ses étoffes).	Artois.	1303	1621 40
Cibrario, II, 306...	*2 flor 15 de Venise.*	*Lit complet de moine (matelas, coussins, draps et couverture).*	*Venise.*	*1366*	*26 41*
Orléan., 1862, 385...	4 l. 16 s. 8 d.	Lit garni de couette, coussins et courtepointe.	Orléans.	1425	33 11
Aube, G. 292.... ...	50 s.	Lit (de curé).	Semoine Diocèse de Troyes.	1431	16 32
Idem..	40 à 60 s.	Autres lits.	*Idem.*	1431	16 32
Idem, 366..	6 écus	Lit complet (du receveur de l'évêque).	Troyes.	1434	50 92
Beaurepaire, 404	4 l. 6 s.	Lit (pour un palefrenier).	Rouen.	1453	24 46
Idem	70 s.	Lit (pour le cuisinier).	*Idem.*	1456	19 92
Douet d'Arcq, H. 353.	65 s.	Un grand chalit dans la chambre du roi Louis XI).	Plessis-les-Tours.	1478	17 14
Idem.	5 s.	Chaises (pour la même).	*Idem.*	1478	1 31

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Douet d'Arcq, II, 353.	2 s.	Croisée de bois à mettre les chandelles.	Plessis-les-Tours.	1478	10 52
Idem, 355.	5 l.	Lit (pour coucher les valets de chambre du roi).	*Idem.*	1478	26 45
Aube, G. 312.	100 s.	Lit complet (d'un curé).	Plantis près Troyes.	1481	26 45
H. Saint-Jacques, L. 329.	146 s.	Grand lit d'hôpital de 2m,33 de long, 2 mèt. de large avec dossiers de 3 mèt. de haut.	Paris.	1495	33 79
Henne, V, 305.	30 s. de gros	Lit de camp.	Flandres.	1550	38
Orléan., 1862, 385 . . .	7 l. 10 s.	Lit garni de couette et coussins.	Orléans.	1553	25 05
Trémoïlle, 5 siéc., III, 150.	32 écus	Façon d'un lit de damas jaune et d'un lit de toile blanche ; fourni un matelas, une *mente*, blanche, une couverte de lin piqué, et une couverte de taffetas.	Thouars (Poitou).	1565	298 50
Puech, 393.	24 l.	Grand lit noyer garni.	Nîmes.	1590	61 70
Idem	30 l.	Lit noyer avec paillasse cretonne, traversin et 2 oreillers plume, coussinière de toile, couverture légère et paire de draps.	*Idem.*	1590	77 10
Idem, 531.	17 l.	Couche de noyer noir avec couette, traversin et oreiller (occ.).	*Idem.*	1592	43 69
Idem	5 l.	Couchette avec coussin de plume et paillasse.	*Idem.*	1592	12 85
Nord, B. 2746.	7500 l.	Riche lit à fonds de velours cramoisi de drap d'or, avec les figures d'hommes et femmes, compartiments industrieux et artificiels contenant 15 pièces y compris la couverte à panaches de *paen* et broderie (pour le service de la cour).	Bruxelles (Flandres).	1594	23325
Seine-et-Oise, E. 4558.	16 l.	Lit avec traversin.	Ile-de-France (env. de Paris)	1610	38 24
Nantes, DD. 19.	475 l.	Garniture de lit, en velours violet avec franges (soie et argent).	Nantes (Hôtel du gouverneur).	1620	988

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
A. Hôtel-Dieu, L. CCCXXX, 1438.	24 l.	Grand lit d'hôpital « à hauts piliers ».	Hôtel-Dieu de Paris.	1623	49 92
Vaucluse, B. 1572 ...	11 flor. 2 s.	Courtine avec 2 rideaux et les frangeons (occ.).	Bollène (Comtat-Ven.).	1632	13 93
Fournier, IX, 59.....	60 l.	Lit à pente de serge avec bandes de tapisserie et couverture traînante.	Paris	1633	124 80
Pap. Cantilly...	50 à 80 l.	Lit garni de couette, matelas de catalogne et dossier.	Saint-James. Manche (Normandie).	1639	119 60
Vaucluse, B. 2381 ...	12 florins	Lit (bois de lit).	Mazan (Comtat-Ven.).	1657	11 73
Bert-Lacabane, 46...	16 l.	Vieux lit à hauts piliers, garni de son « *enfonçure* » avec 1 paillasse de toile, 1 matelas, 1 couverture de laine rouge, 1 traversin de plume.	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1666	26 08
Invent. Reine..	10.000 l.	Lit de drap d'or, contenant 3 pantes, 3 soubassements, 4 cantonnières, 4 rideaux de drap d'or, le fonds, le dossier, la couverture de parade fourreaux de piliers, deux fauteuils, 2 carreaux et 28 sièges de même étoffe.	Paris.	1666	16 300
Idem (30 lais de tour sur 3 m. 80 de haut).	20 000 l.	Lit de brocard d'or bleu et argent, contenant 3 pantes, 4 rideaux, 4 cantonnières, tapis de table, fonds, dossier, fourreaux de piliers et courtepoints, 4 pommes et bouquets en broderie d'or et d'argent, 2 carreaux, 2 fauteuils et 6 sièges ployans avec les housses de tabis aurore et bleu, la housse du lict de mesme tabis, le bois du lit, trois matelas de futaine et le chevet, 3 pièces de tapisserie pour la chambre de même brocart.	*Idem.*	1666	32 600
Idem (4 mètres de haut sur 33 m. 60 de tour).	7.000 l.	Lit de la Chine, à personnages grotesques, garni de dentelles d'or, contenant 3 pantes, 4 rideaux de mohere rayée violette, 3 fauteuils, 12 sièges ployans, 2 carreaux pareils, le bois du lit de 7 pieds, 3 matelas de fu-	*Idem.*	1666	11 410

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
		taine avec le chevet compris, la tapisserie dud. meuble aussi de tapisserie de la Chine, 29 aunes de tour, (estimation).			4890
Inventaire Reine. . .	3.000 l.	Petit lit à housse de tapis de Perse fonds d'or contenant 3 rideaux, 2 bonnes grâces et soubassements même etoffe doublée de mohère d'or, 4 pommes avec des glands, 2 fauteuils, 4 sièges plians, un carreau, 3 matelas de futaine, le chevet et le bois dud. lit.	Paris.	1666	
Idem.	10.000 l.	Lit de velours noir, etc.	*Idem*.	1666	16300
Idem.	3 000 l.	Lit de satin blanc, peint en mignatures, etc.	*Idem*.	1666	4890
Idem.	30.000 l.	Lit de velours violet, en broderie d'or et d'argent.	*Idem*.	1666	48900
Idem	400 l.	Deux grands paravents de la Chine, de satin de Burgos vert, galonnés or et argent.	*Idem*.	1669	652
Idem	1.200 l.	Bois de lit à pans de 7 pieds en carré sur 10 pieds de haut, contenant 4 rideaux, 4 cantonnières du pied, 2 bonnes grâces, 3 soubassements, 3 grandes pantes, 4 pommes de lit, le tout brodé en plein de peau d'Espagne, le fonds du lit, le dossier, les 3 petites pantes du dedans, les 2 fourreaux des piliers avec la couverture de parade, et tous les rideaux doubles de brocard et d'un taffetas rayé feuille morte etblanc, 3 matelas de laine, le traversin de duvet, une couverture piquée de toile fine de Marseille, deux autres couvertures de ratine, un tapis de table, 4 fauteuils, 12 sièges plians, 2 carreaux et les paravens, le tout en broderie de cuir d'Espagne et damas bleu, pareil au lit ; lesd. sièges et tapis de tabis bleu.	*Idem*.	1666	1956

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Inventaire Reine.....	36.000 l.	Lit de velours de Perse fonds d'or, à personnages, garny de trois pantes, trois soubassements, quatre cantonnières, quatre rideaux, tapis de table, fonds, dossier, couvertures de parade, foureaux de piliers de toile d'or, deux fauteuils, six sièges et deux carreaux avec les housses ysabelle et blanc, quatre pommes avec bouquets de plume de plusieurs couleurs au nombre de 143 avec aigrettes blanches, le bois dudit lit et la table.	Paris.	1666	58580
Bert-Lacabane, 199.	45 l.	Couche de chêne, à hauts piliers avec 1 traversin de treillis rempli de plume, couverture de laine rouge, 1 tour de lit, 4 custodes un dossier.	Brétigny-sur-Orge. Seine-et-Oise).	1668	73 35
Soc. Charente, 1880. 141.	7 l.	Lit, traversin et couverture (de domestique) (occ.).	Le Chatelard (Angoumois).	1972	11 41
Mém. Nîmes, 1884, 452.	13 l.	Façon d'une garniture de lit.	Nîmes.	1672	21 19
Cor. Maintenon, I, 330.	900 l.	Lit (offert à Mme de Villette par Mme de Maintenon, sa belle-sœur).	Paris.	1677	1332
Soc. Vervins, VI, 198	1500 l.	(Occas.). Grand lit appartenant à la marquise de Vervins; velours vert à broderie d'or et argent avec ses accessoires.	*Idem.*	1677	2220
Idem	27 l.	Lit de repos de velours noir avec 12 chaises (occ.).	*Idem.*	1677	39 96
Idem	10 l.	Petit lit sangle (avec matelas, traversin et couverture) pour valet de chambre.	*Idem.*	1677	14 80
Idem	12 à 60 l.	Lits (pour servantes et laquais) complets avec accessoires.	*Idem.*	1677	55 50
Idem	100 l.	Lit d'étoffe, laine rouge et blanche avec 12 chaises de même étoffe, table de bois, chenets et pelle à feu.	Vervins (Champagne)	1677	148
Idem (Inventaire de Anne de Fabert, marquise de Vervins et en 2e noces de Trélon).	1000 l.	Tenture d'alcôve de velours blanc à fleurs, plus 4 rideaux et accessoires de même, 6 fauteuils, 6 chaises		1677	1480

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
		garnies de soie, 2 écrans et 10 carreaux de même velours plus bois de lit, paillasse, 2 matelas, l'un de laine, l'autre de bourre-laince, tous deux couverts de futaine doublée de toile, traversin, couvertures, 6 bois de fauteuils, 6 bois de chaises de noyer à colonne, 8 petits fauteuils, vernis or et noir de la Chine. (Occasion).			
Soc. Vervins, VI, 198.	36 l.	Lit de bois et accessoires pour le précepteur.	Paris.	1677	53 23
Idem....	80 l.	Lit de repos (*en vernis de la Chine*) or et noir, garni de matelas de satin blanc à fleurs avec 8 petites chaises. (Occas.).	*Idem.*	1681	118 40
Bert-Lacabane, 99 ...	120 l.	Couche à hauts piliers, avec enfonçure, paillasse, 3 matelas, 1 traversin, 1 paire draps, 1 couverture toile, rideaux, ciels de lit, bonne grâce de soie de Londres, verte.	Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).	1681	177 60
Idem..............	20 l.	Petite couche à hauts piliers avec enfonçure, paillasse, 1 couverture, tour de lit, courte-pointe, 5 sièges pliant et 1 fauteuil couverts de moquette.	*Idem.*	1692	29 60
Charente, E. 1029 ...	260 l.	Garniture de lit, de damas vert refaite à neuf, garnie de houppes aurore et blanc, avec un frangeon violet, et les 4 pommes du lit aussi rehaussées à houppe, la couverte, en taffetas aurore, doublée de toile indienne.	Angoulême. (Charente).	1699	384 80
Notaires Paris.......	716 l.	Lit de damas (façon et fourniture).	Paris.	1703	1059
Adresses (avril)... ..	8000 l.	Lit duchesse, 6 sièges, 4 tabourets, canapé, rideaux, le tour de damas de Gênes et galon d'or.	*Idem.*	1704	9760

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
A. Hôtel-Dieu, L., LVIII, 342.	365 l.	[Entretien d'un lit à l'hôpital des Incurables].	Paris.	1704	par an 445 30
Lefort, II, 25	300 l.	Couche duchesse avec paillasse, sommier de crin, traversin ; matelas, couverture laine blanche, courtepointe de taffetas aurore et blanc, 3 pentes, 2 soubassements.	Rouen.	1705	366
Bert-Lacabane, 35 . . .	20 l.	Petite couchette (dans un château).	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1720	24 40
Idem	400 l.	Un lit garni.	La Fontaine Ile-de-France	1720	488
Idem	200 l.	*Idem*.	*Idem*.	1720	244
Soc. Charente, 1884, 78.	20 l.	Paillasse, lit de plume (pes. 57 liv.), matelas de laine (37 liv.), couverture, le tout fort usé.	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	19
Idem	25 l.	Bois de lit, paillasse usée, lit de plume (pesant 60 liv.), avec traversin.	*Idem*.	1728	23 75
Idem, 165	15 l.	Bois de lit avec sommier de crin (pes. 38 livres), lit de plume et traversin (pes. 54 livres), 2 matelas laine (pes. 86 livres), couverture et rideaux (occ.).	Chat. de la Terne (Angoumois).	1728	14 25
Idem, 87	8 l.	Bois de lit, matelas (pes. 18 livres), traversin (pes. 4 liv.), couverture (usé).	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	7 60
H. Lyon (Char.), B. 67.	60 l.	(Occas.). Lit de drap rouge avec pentes et franges.	Lyon.	1752	54
Greffe Laon, H. 91 . . .	830 l.	Lit en impériale de tapisserie (occ.).	Laon.	1753	788 50
Idem	1680 l.	Lit à la duchesse, avec toute sa garniture, damas cramoisi	*Idem*	1753	1596
H. Lyon (Char.), B. 41.	80 l.	(Occ.). Lit de repos avec pavillon, le tout en soie *imberline*.	Lyon.	1753	76
Somme, B 1289	15 s.	Berceau chez un paysan (occ.).	Hargicourt (Picardie).	1754	0 72
H. Lyon (Char.), B. 224.	260 l.	(Occ.). Tour de lit, damas bleu, ses pentes, courte-pointes, ciel, cadre et tringle.	Lyon.	1774	247

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
H. Lyon (Char.), B 95.	200 l.	Tour de lit, étoffe satinade, avec courte-pointe de même (occas.).	Lyon.	1777	190

PRIX DES ACCESSOIRES DE CHAMBRE

Cibrario, II, 313.....	25 *s. sterlings*	*Vase de nuit en argent* (*fait à Londres*), pes. 375 gram.	*Piémont.*	*1292*	*87*
Idem, 300.........		*Seringue.*	*Pise* (*Italie*)	*1299*	*1 33*
Richard, 254	25 l.	Bassin d'argent pour se laver.	Artois.	1326	306 25
Doubs, B. 121.......	5 s. 3 d.	Bassin à barbier.	Fondremant Franche Comté	1348	2 85
Cibrario, II, 311	7 d.	Vase de nuit en verre.	Savoie	1381	0 52
M. Dijon, 1858, 311 .	6 d.	Cruche (pour chambre).	Dijon.	1385	0 22
Idem, 305..........	10 d.	« Orinal » pour chambre.	*Idem.*	1385	0 37
Orléan., 1862, 358...	1 l. 10 s.	Bassin à laver.	Orléans.	1439	9 79
Douet d'Arcq, H. 352.	30 s.	Cuve (en bois) pour baigner le roi Louis XI.	Plessis-les-Tours.	1478	7 93
Idem, 387	30 s.	Bassinoire (pour le lit de Louis XI).	*Idem.*	1479	7 93
Nord, B. 3356.......	7 l. fl.	Grande cuvelle à baigner (en bois) pour la reine de Hongrie.	Flandres.	1533	34 30
Vaucluse, B. 1502....	3 florins	« Échauffe-lit ».	Bollène (Comtat-Ven.).	1587	4 73
Idem	2 s.	Chauffe-lit (en cuivre).	*Idem.*	1587	0 25
Grenoble, BB. 77....	1500 écus	Grande cuve ou lavoir d'argent (pour se laver les mains).	Paris.	1610	10755
H. Soissons, 508. ...	36 s.	Bassinoire.	Soissons.	1625	3 74
Arch. Guerre, XXVII, 136.	5 l.	Seringue.	Paris.	1630	10 40
Arch. Nat. AD †. Tarifs.	40 l. le quintal de 50 kil.	Éponges.	France	1633	fr 1 66 le kilogr.
Trémoïlle, 5 siéc. IV, 70.	5 l.	Un fer à couper des fleurs pour Madame (ciseaux ?)	Thouars (Poitou).	1639	9 20

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Félice, 115.........	2 l.	Seringue d'étain garnie.	Mer (Orléanais).	1640	3 68
Inventaire Reine.....	783 liv.	Deux pots de chambre, et trois « bassins d'affaires », en argent, pour la reine.	Paris.	1666	1276 (ensemble)
Idem	715 l.	Cuvette en argent, « à laver les jambes », pour la reine (pesant 6 kil. 500 gr.).	*Idem.*	1666	1165
Idem	250 l.	Soufflet d'ébène, garni d'argent.	*Idem.*	1666	407 50
Trémoïlle, 5 siéc. IV. 189.	4 l. 5 s.	Un bassin de chambre (pour le prince de Talmont).	*Idem.*	1674	7
H. Chartres, I, E. 291.	2 l. 9 s. 8 d.	Pot de chambre en cuivre.	Chartres.	1699	3 68
Saporta, Comptes...	10 s.	Pour deux gros plats de terre « pour servir au lit pour la selle » (chez la femme d'un conseiller au Parlement).	Marseille.	1707	0 61
H. Soissons, 562 .. .	1 s. 1 d.	Pot de chambre (en terre).	Soissons.	1710	0 07
Trémoïlle, 5 siéc., V, 35.	16 l.	Baignoire de cuivre rouge étamé, sur son pied de bois (occas.).	Paris.	1715	19 52
H. Mézières, E. 30...	1 l. 10 s.	Réchaud d'appartement (sorte de chaufferette).	Mézières.	1721	1 83
Trémoïlle, 5 siéc., V, 57.	70 l.	Pour les sonnettes posées dans l'appartement de Monseigneur à l'hôtel de La Trémoïlle.	Paris.	1722	85 40
Soc. Charente, 1884. 87.	15 s.	Pot de chambre d'étain.	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	0 70
Idem, 78............	3 s. 6 d.	Pot de chambre faïence.	*Idem.*	1728	0 16
Seine-et-Oise, E. 4964	1 l. 10 s.	Seringue d'étain fin.	Bougival (S.-et-Oise)	1736	1 42
Trémoïlle, 5 siéc., V, 84.	80 l.	Baignoire de cuivre rouge, peinte en dehors.	Paris.	1741	76
Idem	100 l.	Baldaquin de bazin de Hollande, servant à entourer la baignoire et 4 gros robinets de cuivre, dorés d'or moulu.	*Idem.*	1741	95
Idem	155 l.	Chaudière de cuivre, servant à échauffer l'eau, avec ses conduits et réservoirs de plomb.	*Idem.*	1741	148 25

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en franc de la pièce
H. Soissons, 637....	24 s.	Pot de chambre faïence (pour chaise percée).	Soissons.	1745	1 13
Gard, H. 459... ...	19 s.	Bassin à barbe.	Villeneuve près Avignon	1750-	0 90
H. Soissons, 662.....	18 s.	Petite seringue.	Soissons.	1755-	0 85
H. Lyon (Char.), B. 163.	6 s.	Pot à eau (terre ou faïence).	Saint-Trivier (Bresse).	1757	0 28
Saporta, Comptes....	1 l. 2 s.	Sac à linge sale.	Lyon.	1766	1 05
Bert-Lacabane, 353 ..	3 s. 6 d	Pot à eau faïence.	Brétigny-sur-Orge.	1784	0 16
Idem	6 s.	Pot de chambre.	*Idem.*	1784	0 28
H. Soissons, 723.....	24 s.	*Idem.*	Soissons.	1785	1 14
Idem, 730......	7 l.	Bassinoire (forte).	*Idem.*	1787	6 65
Biollay, 473...	1 l. 6 s.	Cuvettes.	Laon.	1790	1 24
Idem...............	1 à 3 l.	Cuvettes avec pot à eau.	Alsace.	1790	1 90
Idem	7 s. 6 d.	Pot à eau.	Moulins.	1790	0 34
Idem............ ..	1 l. 10 s.	Cuvettes.	*Idem.*	1790	1 42
Idem..	6 à 12 s.	*Idem.*	Bourg.	1790	0 42
Idem	12 s. 3 d.	Pot de chambre.	Laon.	1790	0 58
Idem	9 s. à 2 l. 12 s	*Idem.*	Moulins.	1790	1 44
Idem	8 s. à 1 l. 4 s.	*Idem.*	Alsace.	1790	1 27
Idem	5 à 10 s.	*Idem.*	Bourg.	1790	0 40

PRIX DES MIROIRS ET GLACES.

Richard, 266.... .. .	5 s.	« Demoiselle » de bois, sorte de psyché servant de monture au miroir.	Artois.	1315	3 35
Douet d'Arcq, Ar. 327.	12 s. 6 d.	Miroir d'ivoire (avec étui).	Paris.	1387	5 56
Trémoïlle, 5 siè[c], II, 91.	6 écus	Grand miroir d'acier (pour madame de La Trémoïlle).	Thouars (Poitou).	1520	47 04
Doubs, B. 574	1 *franc* 6 gros	Miroir.	Besançon.	1591	2 51
Arch. Nat. KK . 199. f. 36, Ar.	12 l.	Grand miroir à glace de Venise, garni.	Paris.	1616	24 96

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Félice, 115	6 l.	Miroir à cadre d'ébène.	Mer (Orléanais).	1640	11 04
Arch. Nat. AD $\frac{+}{i}$. Tarif.	15 l.	Miroir, haut de 0,49 cent.	France.	1641	27 60
Idem....	50 l.	Miroir, haut de 0,66 cent.	*Idem.*	1641	92
Idem..............	120 l.	Miroir, haut de plus de 0,66 cent.	*Idem.*	1641	220 80
Grouchy, H. P.......	520 l.	Grand miroir (pour la duchesse de Nemours).	Paris.	1643	946 40
Livre Raison Espesses, 15.	24 l. 15 s	Miroir.	*Idem.*	1653	40 34
Cor. Mazarin (27 juin 1657).	660 écus romains	Miroir enrichi de pierreries (appartenant au cardinal Barberini).	Rome.	1657	3660
Bert-Lacabane, 46...	40 s.	Miroir avec cadre en bois noir.	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1666	3 26
Invent. Reine	15.500 liv.	Miroir d'or de la toilette de la reine (avec son étui) pes. 7 kil. 700 gr.	Paris.	1666	25265
Idem	1.700 l.	Grand miroir garni d'argent, qui était dans la chambre de la reine.	*Idem.*	1666	2771
Mem. Nimes, 1884, 452.	16 l.	Miroir.	Nîmes.	1672	26 08
Soc. Vervins, VI, 198.	80 l.	Grand miroir, garni de cuivre doré.	Paris.	1677	118 40
Cochin.............	26 l.	*Idem* (0,82 de hauteur.)	Paris (dans la chambre de Molière).	1677	38 48
Bert-Lacabane, 99 ...	6 l.	Miroir à glace de Venise enchâssé de bois de noyer garni de plaquettes cuivre doré.	Brétigny-sur-Orge.	1681	8 88
Agen, CC. 390.......	37 l.	Miroir.	Agen.	1681	54 76
Bâtiments Louis XIV, I, 20.	2 l. 8 s.	Glaces (pour le château de Versailles) de 0,38 (en gros).	Paris et environs.	1684	3 54
Idem	3 l. 4 s.	*Idem* (en détail).	*Idem.*	1684	4 73
Idem...	10 l. 8 s.	*Idem*, de 0,68 (en gros).	*Idem.*	1684	15 38
Idem	14 l 12 s.	*Idem* (en détail).	*Idem.*	1684	21 61
Idem...............	35 l. 5 s.	*Idem*, de 0,89 (en gros).	*Idem.*	1684	52 16

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Bâtiments Louis XIV, 1, 20.	47 l.	Glaces (pour le château de Versailles) de 0,89 c. de haut (en détail).	Paris et environs.	1684	69 56
Idem	352 l.	*Idem*, de 1,20 (en gros).	*Idem.*	1684	520 96
Idem	470 l.	*Idem* (en détail).	*Idem.*	1684	695 60
Notaires Paris	120 l.	Glace garnie de son cadre (0,78 sur 0,86 de haut).	Paris, rue Saint-Honoré	1698	177 60
Adresses (avril)	40 écus	Trumeau (à 6 glaces) bordure dorée (de 1,08 sur 1,75).	Paris.	1703	146 40
Idem, n° 13	10 l.	Cadre doré ovale (neuf) de bonne grandeur.	*Idem.*	1704	12 20
Notaires Paris	500 l.	Miroir, garni de bordures et chapiteau de glace, à moulure de bois sculpté et doré.	*Idem.*	1705	610
Charente, E. 1050	60 l.	Miroir de glace à garniture de cuivre doré.	Angoulême (Charente).	1712	73 20
Idem, 1056	50 l.	Miroir de glace de moyenne grandeur avec la bordure de même (occ.).	*Idem.*	1714	61
Idem, 1059	30 l.	Miroir de glace, le cadre de même (glace de Venise) garni de quelques plaques de cuivre « à l'ancienne mode ».	*Idem.*	1715	36 60
Trémoïlle, 5 siéc., V, 36.	40 l.	(Estim.). Petit trumeau de trois glaces, dans sa bordure de bois doré (de 0,52 sur 0,52 chacune).	Paris.	1715	48 80
Bert-Lacabane, 36	36 l.	Trumeau de 3 glaces avec bordure (de 1,45 carrés).	Brétigny-sur Orge (Ile-de-France).	1720	43 92
Idem, 35	150 l.	Trumeau de 3 glaces avec bordure de bois doré (de 1,16 carrés).	*Idem.*	1720	183
Charente, E., 1076	50 l.	Miroir de glace dans un cadre doré, avec 2 aigles dorés servant de chapiteau (0,74 sur 0,61).	Angoulême (Charente).	1720	61
Idem	10 l.	Miroir de glace avec son cadre de noyer plaqué de cuivre doré et surmonté d'un chapiteau (0,38 sur 0,27).	*Idem.*	1720	12 20
Idem	100 l.	Miroir de glace bordure et chapiteau en glace (0,77 sur 0,52).	*Idem.*	1720	122

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Charente, E., 1079...	30 l.	Miroir à cadre doré à chapiteau ayant des plaques de glace (0,47 de haut).	Angoulême (Charente).	1720	36 60
Idem, 1077.........	70 l.	Grand miroir de glace à cadre et chapiteau dorés, avec ses rideaux de taffetas vert.	*Idem.*	1720	85 40
Idem...............	25 l.	Miroir à cadre et chapiteau dorés avec son rideau de taffetas vert.	*Idem.*	1720	30 50
Seine-et-Oise, E. 4908.	6 l.	Miroir à bordure de noyer (0,33 sur 1,6).	Bougival (S.-et-Oise).	1721	7 32
Charente, E. 1083....	80 l.	Miroir de glace, la bordure et le chapiteau de glace manquant.	Angoulême (Charente).	1722	97 60
Soc. Charente, 1884, 109.	15 l.	Miroir moyen à bordure de bois doré (occas.).	Ch. de Verteuil (Poitou)	1728	14 25
Charente, E. 1104....	36 l.	Miroir à cadre doré.	Angoulême (Charente).	1728	34 20
Idem, 1107..........	40 l.	Miroir de glace à cadre doré et à chapiteau.	*Idem.*	1729	38
Trémoïlle, 5 siéc., V, 86.	130 l.	(Occas.). Une face de cheminée d'une glace et dessus une toile d'après Watteau (de 0,73 sur 1,08).	Paris.	1741	123 50
Idem, 84...........	300 l.	Trumeau de 3 glaces (larges de 0,38 et hautes, la 1re de 1,16, la 2e de 0,66, la 3e de 0,49) encastrées dans le lambris avec des ornements de bois doré (occas.).	*Idem.*	1741	285
Charente, E. 1129. .	20 l.	Vieux miroir à cadre doré (0,66 de haut).	Angoulême (Charente).	1744	19
H. Lyon (Char.), B. 74.	60 l.	Miroir avec bordure et couronnement doré (occ.).	Lyon.	1744	57
Idem............. ..	220 l.	(Occ.). Miroir à deux glaces avec bordure et couronnement sculpté, bois doré.	*Idem.*	1744	209
Idem, 43...........	80 l.	Trumeau à deux glaces avec tableau, boisage faisant le tour de la cheminée, et deux bras de cuivre (occ.).	*Idem.*	1750	76
Idem, 217...........	200 l.	Trumeau à deux glaces bordure bois doré et dessin Watteau (occ.).	*Idem.*	1750	190

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
H. Lyon (Char.), B., 217.	125 l.	(Occ.). Autre trumeau.	Lyon.	1750	118 75
Idem	380 l.	(Occ.). Autre trumeau à 3 glaces	*Idem.*	1750	361
Doubs, B. 1062......	20 l.	Trumeau (à cadre doré).	Dôle (Franche-Comté).	1750	19
Charente, E. 1135....	100 l.	Miroir de glace terni en plusieurs endroits rompu au chapiteau et dans la bordure (1,27 sur 1 m.).	Angoulême (Charente).	1754	95
Idem, 1138...........	57 l.	Miroir à cadre doré.	*Idem.*	1758	54 15
H. Lyon (Char.), B. 67.	4 l.	(Occ.). Miroir avec cadre noir.	Lyon.	1765	3 60
Saintonge, III, 225...	8 l.	Miroir à cadre doré.	St-Sauveur (Saintonge).	1778	7 60

PRIX DES HORLOGES ET PENDULES.

Cibrario, II, 301.....	*60 s.*	*Horloge (de Paris).*	*Piémont.*	*1316*	*50 25*
Aube, G. 1559.......	5 l.	Pour repeindre l'horloge et « refaire les images des heures ».	Cathédrale de Troyes.	1379	44 50
Mem. Dijon, 1858, 165.	2 s. 6 d.	Roue d'horloge.	Rouvres (Bourgogne).	1384	1 11
Champollion, 2e part., p. 30.	10 écus	Horloge.	Orléans.	1396	66 90
Idem.............	36	Horloge fine.	*Idem.*	1396	248 33
Idem.............	6 écus	Horloge commune.	*Idem.*	1397	40 43
Coston, I, 461......	300 florins	Horloge municipale.	Montélimar	1412	2400
H. Saint-Jacques, L. 203.	5 s. 10 d.	Cadran solaire (portatif).	Paris.	1426	1 90
Douet d'Arcq, H. 388.	16 l. 10 s.	Horloge à cadran, sonnant les heures (que Louis XI portait en voyage).	*Idem.*	1479	87 28
Trémoïlle, 5 siéc., II, 62.	10 l.	Horloge de l'église.	Thouars (Poitou).	1510	46 40
A. Hôtel-Dieu, L. CCCXXXIV, 1452.	16 l.	« Montre d'horloge ».	Paris.	1530	62 72

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
Nord, B. 3360	17 l. fl.	Horloge à réveil-matin.	Bruxelles.	1538	83 30
	40 l. fl.	*Idem.*	*Idem.*	1539	196
Coston, I. 463.......	400 l.	Horloge municipale (sous les cloches).	Montélimar.	1557	1336
Aube, G. 1603	130 l	Horloge neuve.	Cathédrale de Troyes.	1564	404 30
Drôme, E. 5774......	60 écus	Horloge (sur la tour du grand portail).	Grignan (Dauphiné).	1567	512 40
Gard, G. 593.... ...	6 s.	Horloge de sable.	Nîmes (Gard)	1602	0 71
Aube, G. 1610	9 l.	Cadran solaire en cuivre.	Toyes.	1622	18 72
Vaucluse, B. 2022....	36 l.	Horloge.	Courthezon (Comtat-Ven.).	1634	74 88
Sourdis, III, 491.....	1 l.	Horloges d'écales d'œufs (ord.).	Le Havre.	1635	2 08
Idem	5 l.	*Idem* (marchant 3 heures).	*Idem.*	1635	10 40
Idem	10 s.	Horloge de sable.	*Idem.*	1635	1 04
Félice, 108	20 l.	Petite horloge garnie de son mouvement.	Mer (Orléanais)	1651	32 60
H. Soissons, 1208....	20 l.	Réveil-matin.	Soissons.	1657	32 60
Drôme, E. 6224	12 l.	Cadran solaire à l'église.	Cléon d'Audran (Dauphiné).	1658	19 56
Gard, H. 623........	9 s.	Horloge de sable.	Nîmes (Gard)	1661	0 73
Inventaire Reine.....	1.000 l.	Grande horloge, sur un pied de vernis bleu (dans un cabinet de bains, chez la reine).	Paris.	1666	1630
Soc. Charente, 1880, 137.	25 l.	Timbre de cuivre.	Le Chatelard (Angoumois).	1672	40 75
Trémoïlle, 5 siéc.....	33 l.	Réveil-matin (pour le duc de La Trémoïlle, allant à l'armée).	Paris.	1675	53 69
Soc. Vervins, VI, 198.	60 l.	Pendule d'ébène garnie d'écaille de tortue et cuivre doré (genre Boulle).	*Idem.*	1677	88 80
Gard, H. 322........	45 l.	Horloge à sonner et éveiller.	Nîmes (Gard)	1686	63 60
Notaires Paris......	260 l.	Mouvement d'une pendule par Gaudron.	Paris.	1700	384 80

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Adresses (juillet).....	300 l.	Pendule à répétition, marchant 3 semaines, enfermée dans une boîte à dôme, fond en marqueterie, corniches bronzées, pieds de marbre.	Paris.	1703	366
Trémoille, 5 siéc., IV, 34.	72 l.	(Estim.) Pendule sonnante, dans sa boîte écaille et marqueterie de cuivre, sur son pied en console de bois sculpté (faite par Gribelin).	Paris.	1715	87 84
Bert-Lacabane, 35 ...	300 l.	Pendule en marqueterie et à répétition, avec son pied.	Brétigny-sur Orge (Ile-de-France).	1720	366
H. Haute-Vienne, B. 10.	120 l.	Pendule (chez un évêque).	Limoges.	1740	114
Idem...............	67 l.	Autre pendule.	*Idem.*	1740	63 65
H. Chartres, I, E. 330.	45 l.	Réveil-matin garni de sa boîte.	Chartres.	1740	42 75
Trémoille, V, 81 ...	120 l.	(Estim.) Pendule faite par Duquesne, à Paris, dans sa boîte et sur son pied de bois de marqueterie.	Paris.	1741	114
Idem...	130 l.	Pendule faite par Delaunay (occ.).	*Idem.*	1741	123 50
Idem	100 l.	Pendule à répétition, par Gribelin, dans sa boîte d'ébène, sur pied de marqueterie (occas.).	*Idem.*	1741	95
H. Lyon (Char.), B. 74.	60 l.	(Occ.) Pendule dans sa boîte d'écaille, garnie de cuivre.	Lyon.	1744	57
Bert-Lacabane, 78 ...	24 l.	Horloge garnie de ses cordes et poids, boîte en bois.	Brétigny-sur-Orge.	1752	22 80
H. Lyon (Char.), B. 41.	100 l.	Horloge « de Comté » avec sa caisse.	Lyon.	1752	95
Bert-Lacabane, 50 ..	50 l.	Horloge (de grande ferme) garnie de ses poids, 4 cordages et boîte peinte.	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1762	45
H. Lyon (Char.), B. 215.	40 l.	Pendule, cadran cuivre émaillé, caisse bois noyer (occ.).	Lyon.	1763	36
H. Chartres, I, E. 374.	96 l.	Horloge pour salle d'hospice.	Chartres.	1768	86 40
Maine-et-Loire (Ponts-de-Cé, GG.).	350 l.	Horloge d'église.	Ponts-de-Cé (Anjou).	1771	315

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Bull. Corrèze, 1883, 374.	400 l.	Horloge d'hôpital (sonnerie) comprise.	Tulle (Limousin).	1775	380
H. Lyon (Char.), B. 205.	90 l.	Horloge (se remontant tous les huit jours) sonnant les heures et demies, avec réveil (occas.)	Lyon.	1775	85 50
Drôme, E. 6586......	690 l.	Horloge publique.	Allan (Dauphiné).	1780	655 50
Bert-Lacabane, 75....	26 l.	Horloge de cuivre jaune, avec ses poids et boîte de chêne.	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1780	24 70
H. Lyon (Char.), B. 203.	72 l.	Pendule avec cadran émail et cuivre, dans une boîte bois peint.	Lyon.	1780	68 40
Gard, G. 736........	1200 l.	Horloge (d'une cathédrale).	Nîmes (Gard)	1783	1140
Drôme, E. 4835.	800 l.	Façon de l'horloge municipale.	Nyons (Dauphiné).	1784	760
Bert-Lacabane, 69...	30 l.	Horloge sonnante et marquant les heures, en émail et cuivre, garnie de ses cordes, poids, dans sa boîte en chêne.	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1785	28 50

PRIX DES CHANDELIERS ET LAMPES.

Richard, 350........	2 s. 6 d.	Chandelier de fer.	Artois.	1325	1 52
Idem, 254.........	25 l.	Chandelier d'argent.	*Idem.*	1326	306 25
Aube, G. 2325.......	10 l. 19 s.	Chandelier d'argent (pesant 368 grammes).	Châlons.	1339	134 09
Orléan., 1862, 323...	7 d.	Candélabre.	Orléans.	1340	0 35
Idem, 363.......	3 d.	Lampe.	*Idem.*	1348	0 15
Idem, 362........	2 s. 6 d.	Candélabre.	*Idem.*	1365	1 11
Idem, 363........	1 s. 10 d.	*Idem.*	*Idem.*	1368	13 35
S. Luce, 59.........	12 s.	Chandeliers de laiton.	Bretagne.	1383	[5 34 la paire]
Mem. Dijon, 1858, 310.	5 s. 4 d.	Chandelier d'étain (pesant 0,750 grammes).	Dijon.	1385	2 37
Orléan., 1862, 363...	2 s. 6 d.	Candélabre.	Orléans.	1386	1 11

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
Orléan., 1862, 363...	2 s. 6 d.	Chandelier.	Orléans.	1425	0 85
Douet d'Arcq II, 373	4 s. 2 d.	Chandelier de fer avec un grand crochet pour le pendre.	Tours.	1479	1 08
H. S. Gervais, L. 49.	3 s.	Chandelier de fer.	Paris.	1545	0 50
Gouberville, 160.....	7 s.	Lampe de cuivre.	Bayeux.	1560	1 16
Vaucluse, B. 2256 ...	2 s. 3 d.	Chandelier.	Malaucène (Comtat-Ven.).	1571	0 34
Orléan., 1862, 364...	12 s.	Lampe de fonte.	Orléans.	1580	1 54
Seine-et-Oise, E. 4440.	7 s. 6 d.	Chandeliers de cuisine (de 0,33 c. de haut).	Ile-de-France	1598	0 96
Idem, 4558........	1 l. 5 s.	Chandelier d'airain.	Ile-de-France env. de Paris	1610	2 98
Gard, G. 609........	2 l.	Chandelier (pesant 1 k. 300 gr.)	Nîmes (Gard)	1614	4 78
Charente, E. 1383....	5 s.	2 lampes ou chaleuils.	Angoulême (Charente).	1625	0 51
Arch. Guerre, XXVII, 136.	12 s.	Chandelier (commun).	Paris.	1630	1 24
H. Soissons, 527.....	60 s.	Chandelier (de bois).	Soissons.	1644	5 40
Gard, H. 621........	2 l. 1 s.	Chandelier de laiton (pesant 0.900 gr.)	Nîmes (Gard)	1646	3 73
Soc. Aube, 1847, 225.	2 l.	Flambeaux.	Troyes.	1650	3 64
H. Soissons, 538.....	16 s.	Lampe d'étain.	Soissons.	1658	1 30
Inventaire Reine.....	700 l.	Girandole de cristal.	Paris.	1666	1141
Idem...............	400 l.	Chandelier de cristal.	*Idem.*	1666	652
Idem..............	800 l.	Grand chandelier de cristal (du grand cabinet de la reine).	*Idem.*	1666	1304
Idem..............	1.178 l.	Girandole d'argent à six branches (pesant 8 kil. 200 gr.).	*Idem.*	1666	1920
Idem..............	3.000 l.	Chandelier de cristal à douze branches.	*Idem.*	1666	4890
Idem..............	1.692 l.	*Chandelier* à Maures, à six branches en argent (pesant 13 kil. 200 gr.).	*Idem.*	1666	2757 26
Idem..............	1.633 l.	Six *flambeaux* à Maures (*ensemble* pesant 12 kil. 200 d'argent).	*Idem.*	1666	2661 70

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Invent. Reine........	3.000 l.	Deux chandeliers d'or de la toilette (pes. 1 kil. 750 gr.).	Paris.	1666	4890
Soc. Charente, 1880 p. 141.	1 l.	Flambeaux.	Le Chatelard (Angoumois).	1672	1 63
H. Soissons, 556	119 s.	Lampe (pour salle d'hospice).	Soissons.	1688	8 77
Idem	8 s.	Mouchettes.	*Idem.*	1688	0 58
Vaucluse, B. 2412....	9 s.	Lampes.	Mazan (Comtat-Ven.).	1705	0 55
Idem, B. 1741	12 s. patats	Lampe fine de fer.	Bollene (Comtat-Ven.).	1716	0 63
H. Soissons, 312.....	10 l.	Grosse lampe d'airain (à 6 cornes).	Soissons.	1717	12 20
Soc. Charente, E.1076.	8 l.	Chandeliers de cuivre en cadre et 4 petites figures d'émail, le tout tenant au manteau de la cheminée.	Angoulême (Charente).	1720	9 76
Idem......	10 l.	2 chandeliers de cuivre à bras et 6 petites figures émail.	*Idem.*	1720	6 10
Charente, 1884. 78...	1 l. 10 s.	Petit flambeau de cuivre.	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	1 42
Idem, 109...	5 l.	Grand chandelier de cuivre à 4 branches (occas.).	Chat. de Verteuil (Char.).	1728	4 75
Trémoïlle, 5 siéc., V, 83.	80 l.	Lampe de cristal, avec récipient à huile, en argent, sur un pied de bois noir, terminé par un oiseau d'argent (occas.).	Paris.	1741	76
Idem..............	200 l.	Deux girandoles à deux bobèches de cuivre argenté, consistant en 4 perroquets sur des rochers de porcelaine.	*Idem.*	1741	190
H. Lyon (Char.), B. 217.	200 l.	Lustre en cristal de Bohême avec carcasse d'argent haché.	Lyon.	1743	190
Saintonge, VI, 327...	12 s.	Verre de lampe.	Saintonge.	1743	0 56
H. Soissons, 631.....	18 s.	Lampe d'étain.	Soissons.	1745	0 85
A. Hôtel-Dieu, L. CCCXXX, 1438.	7.200 l.	Lustre de cristal de roche.	Paris.	1748	6840
Boulogne, 185	1 s.	Chandeliers de terre.	Boulogne-sur-Mer.	1748	0 04
H. Soissons, 656.....	2 l. 2 s.	Mouchettes d'acier.	Soissons.	1752	1 99

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
Somme, B. 1289.....	5 s.	Lampe (de paysan).	Hargicourt. Picardie.	1754	0 14
Gard, H. 627.........	10 s.	Mouchettes de cuivre.	Nîmes (Gard)	1757	0 47
Châteaudun, GG. 19..	120 l.	Lustre de cristal.	Châteaudun.	1757	114
Charente, E. 1138...	20 l.	4 bras de cuivre doré propres à porter des flambeaux.	Angoulême (Charente).	1758	19
Gard, H. 459.........	10 l.	Lampe « économique » avec mouchettes d'acier.	Villeneuve (pr. Avignon)	1768	9
Idem, G. 732	208 l. 16 s. les six	Chandeliers de laiton.	Nîmes (Gard)	1779	33 11
Bert-Lacabane, 352..	12 s.	Chandelier de fer.	Brétigny-sur-Orge.	1784	0 56
Idem, 353...........	4 à 6 s.	Lampe (en terre).	*Idem.*	1784	0 24
H. Soissons, 723.....	5 s.	Lampion.	Soissons.	1785	0 24
Boulogne, 575... ...	13 s. 10 d.	Flambeau argenté avec mouchettes et porte-mouchettes.	Boulogne-sur Mer.	1788	12 15
H. Chartres, I, E. 395	6 l.	Chandelier (d'une salle à manger).	Chartres.	1788	5 70

PRIX DES CHENETS ET LANDIERS.

SOURCES DES PRIX CI CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la paire
Richard, 362....... .	45 s.	Grands chenets à rosettes et crochets.	Artois.	1304	30 15
Beaurepaire, 397.....	100 s.	Landiers de fer (pes. 60 kilos).	Rouen.	1409	37 50
Idem	53 s.	*Idem.*	Haute-Normandie.	1438	17 27
Idem	4 l. 15 s.	Grands landiers.	Rouen.	1455	27 04
Saintonge, I, 78	1 écu	Landiers.	Taillebourg (pr. Saintes).	1461	7 39

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la paire
Doubs, B. 193........	8 francs	Landiers de fer.	Salins (Franche-Comté).	1540	20 95
H. Lyon (Char.), B 219.	4 l.	(Occ.). Landiers de laiton et fer.	Lyon.	1601	10 28
Seine-et-Oise, E. 4577.	16 s.	Petits chenets de fer garnis d'agrafes.	Ile-de-France	1619	1 66
Pap. Cantilly......	20 l.	Landiers garnis de cuivre.	Saint-James (Manche).	1639	36 80
H. Soissons, 525.....	4 l. 2 s.	Chenets.	Soissons.	1642	7 54
Tausserat, 4.........	8 l.	Chenets de fonte moulée.	Lury (Cher).	1643	14 56
Trémoïlle, 5 s. IV, 157	18 l.	Réchaud (à mettre sous la table).	Flandres.	1655	23 34
Bul. Corrèze, VII, 210.	12 l.	Paire de landiers en laiton.	pr. Limoges	1662	19 56
Invent. Reine........	4.702 liv.	Grands chenets en argent, de la chambre de la Reine, avec les trois pièces du « feu » (pesant 36 kilos).	Paris.	1666	6664 25
Idem	6.121 l. 10 s.	Grande paire de chenets en argent, du cabinet de la reine, représentant des béliers avec les autres pièces du « feu » (pes. 46 kilos).	*Idem.*	1666	9945 60
Bert-Lacabane, 46 ...	60 s.	Crémaillère, 2 chenets à pommes de cuivre, pelle, pincettes, gril, broche, réchaud, soufflet.	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1666	4 89
Invent. Reine	4.215 l.	Grands chenets de la chambre, noirs avec festons et armes (argent massif) pes. 32 kil. 500 gr.	Paris.	1666	6870 45
Idem	3.514 l.	Brasier du cabinet de la reine (en argent) pesant 26 kil. 400 gr.	*Idem.*	1666	5717 80
Soc. Charente, 1880. 137.	3 l.	Chenets à pommes de cuivre.	Le Chatelard (Angoumois).	1672	4 89
Idem, 452..........	14 l.	Chenets de laiton et garniture.	Nimes.	1672	22 82
Idem, 137	12 l.	Landiers.	Le Chatelard (Angoumois)	1672	19 56
Idem, 141...........	12 l.	Gros landiers de fonte.	*Idem.*	1672	19 56
Bert-Lacabane, 98 ...	30 s.	Chenets en fer à pommes de cuivre.	Brétigny-sur-Orge.	1681	2 22

SOURCES DES PRIX CI CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la paire
Cher, B. 4227	2 s. la livre	Landiers de fer.	Saint-Amand (Berry).	1704	[0 24 le kilo]
Charente, E. 1076....	25 l.	Foyer fer battu à 3 grilles, une pelle de foyer et un garde-feu aux armes de M. de Pontchartrain.	Angoulême (Charente).	1720	[30 50]
Idem.......... ...	18 l.	2 landiers à courte tige, une pelle de foyer, une pincette et un garde feu aux armes de M. de Pontchartrain.	*Idem.*	1720	21 96
Idem.	30 l.	2 chenets en grille garnis de cuivre à pommes et un garde-feu aux armes du seigneur de Loginière, la grille des chenets faussée usée et hors de service.	*Idem.*	1720	36 66
Idem....	18 l.	1 paire de petits chenets de fer battu, une pincette, un soufflet et un garde-feu aux armes du seigneur de Loginière.	*Idem.*	1720	21 96
Bert-Lacabane, 35 ...	6 l.	Feu composé de grille, pelle, pincettes, soufflet et crémaillère.	Ch. de la Fontaine, Brétigny-sur-Orge Ile-de-France).	1720	7 32
Charente, E 1076...	25 l.	Un foyer à 4 branches et un grand garde-feu sur lequel sont les armes de M. de Pontchartrain.	Angoulême (Charente).	1720	30 50
Idem, 1083........ .	13 l.	Un contre-feu, marque à la croix.	*Idem.*	1722	15 86
Idem	45 l.	2 chenets en grille et un garde-feu aux armes du seigneur de Loginière.	*Idem.*	1722	54 90
Idem	16 l.	Garniture de cheminée avec un garde-feu aux armes de M. de Pontchartrain.	*Idem.*	1722	19 52
Soc. Charente, 1884, 78.	12 l.	Grands chenets de cuivre.	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	11 40
Idem	2 l.	*Idem.*	*Idem.*	1728	1 90
Idem	20 l.	Deux gros chenets fonte et six grands chenets (de cuisine) en fer.	*Idem.*	1728	19

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la paire
H. Lyon (Char.), B. 217.	280 l.	Garniture de feu et une paire de branches d'or moulu.	Lyon.	1752	266
Idem, 67	8 l.	Chenets de laiton (occas.).	*Idem*.	1765	7 20
Biollay, 431	11 s. la livre	Chenets en fer poli.	Paris.	1790	[1 05 le kilog.]
Idem	8 s. la livre	Chenets bruts pour cuisine.	*Idem*.	1790	0 76 le kilog.
Idem	8 s. la livre	Pelles et pincettes de cuisine.	*Idem*.	1790	0 76 le kilog.
Idem	8 l. 15 s. à 14 l. 15 s. la douzaine	Fers à repasser.	*Idem*	1790	[0 92 la pièce]

PRIX DE MOBILIERS EN BLOC.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de chaque
Aube, G. 263	16 l.	Mobilier d'un curé (vendu en bloc).	Somsois (Dioc. de Troyes).	1382	142 40
Idem, 278	20 écus	Mobilier d'une serve mainmortable (vente après décès)	Troyes.	1411	167 82
Puech, 394.	30 l.	Mobilier neuf (d'ouvrier) en noyer. Lit à pieds tournés, coffre, chaire étroite par derrière, banc de table, escabelle et tabouret.	Nîmes.	1590	77 10
Idem, 393	24 l.	Mobilier en noyer (d'ouvrier) 1 lit, 1 table (à tiroir) sur 4 colonnes, 1 banc et 2 escabeaux.	*Idem*.	1590	61 68
Arch. Nat. KK. 200, fol. 22, Ar.	18.591 l.	Ameublement de Mme Henriette-Marie, fille de France (plus tard reine d'Angleterre).	Paris.	1616	38669 28
Tallemant, I, 182.....	6.000 l.	Poupée avec la chambre, lit, mobilier, et toilettes (donnée à Mlle de Bourbon, sœur du grand Condé).	*Idem*.	1635	12480

PRIX DE LA VAISSELLE D'OR ET D'ARGENT.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Richard, 230......	pesant 1 kilo	15 l.	Hanap d'argent.	Artois.	1299	240
Idem..........			*Idem.*	*Idem.*	1299	240 le kilogr.
Idem	pes. 0.750 gr	114 l. 15 s.	Coupe d'or.	*Idem.*	1299	1836
Idem..........			*Idem*	*Idem.*	1299	2440 le kilogr.
Cibrario, II, 313 .	pièce	105 l. 12 s.	Coupe en nacre de perles (coquille) garnie d'argent.	Piémont.	1303	1415
Richard, 235.....	les 489 gr.	10 s.	Façon de la vaisselle d'argent (pots, assiettes).	Artois.	1303	[façon 13 50] le kilogr
Idem, 248........		4 l.	Gobelet d'argent offert à la reine.	*Idem.*	1320	53 60
Idem, 254........		70 l.	Grand hanap à couvercle de vermeil, émaillé et ciselé.	*Idem.*	1326	857 50
Idem..........		80 l.	Hanap émaillé de bêtes et d'armoiries.	*Idem.*	1326	980
Idem, 249........		12 s. 6 d.	Hanap de madre (sorte de nacre).	*Idem.*	1327	7 62
Douet d'Arcq. Ar., 60.	(pes. 500 gr.)	12 l. 10 s.	Chopine à eau (argent doré).	Paris.	1328	153 10
Idem..........			*Idem,*	*Idem.*	1328	306 le kilogr.
Idem, 52	pes. 288 gr.	10 l.	Salière d'argent doré.	*Idem.*	1328	122 50
Idem..........	pes. 1 kilo	40 l.	Autre salière émaillée à trépied.	*Idem.*	1328	490
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1328	490 le kilogr.
Idem, 57	pes. 1 k 260 g.	42 l.	Plats d'argent doré.	*Idem.*	1328	514 50
Idem, 54........	pes. 25 gram.	13 s. 10 d.	Cuiller d'argent blanc.	*Idem.*	1328	8 43
Idem, 55		19 à 47 l.	Bassins d'argent doré (émaillé) selon richesse et grandeur.	*Idem.*	1328	403 85

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Douet d'Arcq, Ar. 60.	pes 1 kil. 850	600 l.	Hanap d'or à couvercle (sur un trépied d'un serpent).	Paris.	1328	7350
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1328	3969 le kilogr.
Idem, 54.....	pes. 0.245 gr.	5 l 13 s.	Plat à fruit d'argent nué.	*Idem.*	1328	69 18
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1328	280 le kilogr.
Idem	pes. 0.160 gr.	9 l.	Petit baril d'argent (pour eau de rose).	*Idem.*	1328	110 25
Idem ...		3 l. 10 s.	Saucière d'argent.	*Idem.*	1328	42 85
Idem, 60	pes 0 489 gr.	150 l.	Gobelet d'or à pied et à couvercle.	*Idem.*	1328	1837 50
Idem.........			*Idem.*	*Idem.*	1328	3675 le kilogr.
Idem, 61......	pes. 0.80 gr.	25 l. 15 s	Cuiller et fourchette d'or (ensemble).	*Idem.*	1328	315 40
Idem........			*Idem.*	*Idem.*	1328	3936 le kilogr.
Idem, 50.	pes. 0 245 gr.	6 l. 5 s.	Hanap d'argent doré (émaillé).	*Idem.*	1328	75 56
Idem		23 l. 6 s.	Hanap d'argent doré (en guise de verre) à couvercle.	*Idem.*	1328	285 41
Idem..........			Hanap d'argent « surdoré dedans et dehors ».	Montauban.	1345	180 33
Forestié, CLV....	pes. 750 gr.	17 florins 3 s.	*Idem.*	*Idem.*	1345	240 le kilogr.
Idem			Hanap d'argent.	*Idem.*	1357	97 92
Idem, XXIV....	pes. 489 gr	12 écus	*Idem.*	*Idem.*	1357	200 le kilogr.
Doubs, B. 96.....		20 florins la douzaine	Grosses cuillers d'argent (la pièce).	Jouhe (Franche-Comté).	1368	18 35
Orléan., 1862, 372	pes. 90 gram.	2 l.	Gobelet d'argent.	Orléans.	1373	197 80 le kilogr.
Inventaire Ch. V (voir le détail aux Doc Ind.).	pes. 949 kil.		Vaisselle d'or du roi Charles V.	Paris.	1379	2847000

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Inventaire Ch. V, (voir le détail aux Doc. Ind.).	1 500 kil.		Vaisselle d'argent doré (du même roi).	Paris.	1379	603200 (Prix total des deux vaisselles)
Idem........	1.516 kil.		Vaisselle d'argent blanc (du même).			
Cibrario, II, 313...	244 gr.	6 francs d'or	Vaisselle d'argent (gobelets, coupes, etc.).	*Idem.*	1376	218 80 le kilogr.
Invent. Esneval...	pièce	15 s.	Hanap de « madre » (sorte de nacre).	Rouen.	1379	6 67
Idem..............	pièce	15 s.	Cuiller d'argent.	*Idem.*	1379	6 67
Douet d'Arcq., II 233.	ensemble	30 s.	Façon de 12 cuillers d'argent ou soulte d'échange entre 12 cuillers vieilles et 12 neuves.	Paris.	1383	13 35
Aube, G. 2280...	pesant 244 gr.	6 l.	Hanap d'argent (doré au pied et au bord).	Troyes.	1386	53 40
Idem...........			*Idem.*	*Idem.*	1386	210 le kilogr
Idem..........		4 l. 5 s	Tasses d'argent.	*Idem.*	1386	37 82
Idem..........		3 l. 5 s.	Gobelets d'argent	*Idem.*	1386	28 92
Douet d'Arcq. Ar. 326.	244 gr.	6 l. 10 s.	Vaisselle d'argent	Paris.	1387	237 le kilogr.
Idem.	244 gr.	13 l. 15 s.	*Idem* d'argent doré.	*Idem.*	1387	501 40 le kilogr.
Idem:...	244 gr.	56 l.	*Idem* d'or.	*Idem.*	1387	2043 le kilogr.
Orléan., 1862, 372	244 gr.	11 l. 5 s	Vaisselle d'argent doré et émaillé.	Orléans.	1391	347 le kilogr.
La Trémoïlle, C. 37	300 gram.	13 *francs*	Tasse d'argent doré.	Paris.	1396	97 80
Idem...			*Idem.*	*Idem.*	1396	330 le kilogr.
Idem, 68	pièce	5 s.	Façon de vaisselle d'argent : Pour une tasse.	*Idem.*	1397	[1 87]
Idem		6 s.	Pour une cuiller (grande).	*Idem.*	1397	[2 20]
Idem	244 gr.	3 s. 9 d.	Pour les écuelles et plats.	*Idem.*	1397	[5 60] le kilogr.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
La Trémoïlle, C. 68.	244 gr.	10 s.	Pour les aiguières et bassins à laver (façon).	Paris.	1397	15 le kilogr.
Orléan., 1862, 373.	550 gram.	17 l.	Gobelet d'argent doré.	Orléans.	1405	128
Idem........			*Idem.*	*Idem.*	1405	250 le kilogr.
Nord, B. 3373.. .	pièce	100 l.	Bouteille d'argent doré.	Paris.	1411	685
Beaurepaire, 400	pièce	10 l.	Hanap de madre (nacre).	Pont-de-l'Arche (Normandie).	1419	68
Nord, B. 3373....	pièce	17 l. 16 s.	Gobelet d'or, orné d'un saphir.	Lille.	1436	144
Idem............	550 gr.	20 par.	Coupe d'or à couvercle.	*Idem.*	1436	162
Idem........ ...			*Idem.*	*Idem.*	1436	300 le kilogr.
Idem, 3374.	pièce	6 ridders 1/2	Gobelet d'argent doré.	*Idem.*	1438	57 80
Idem...........	pièce	24 ridders	Salière d'or.	*Idem.*	1438	213 60
H. Chartres, I, E., 56.	244 gr.	7 l. 10 s.	Aiguière d'argent (cassée).	Chartres	1439	49
Idem...........			*Idem.*	*Idem.*	1443	196 le kilogr
Orléan., 1862, 372.	244 gr.	10 l.	Vaisselle d'argent.	Orléans.	1444	267 70 le kilogr
Idem...........	244 gr.	10 l. à 9 l. 10 s	*Idem.*	*Idem.*	1501	261 le kilogr
Trémoïlle, 5 siéc., II, 139.	3 kil. 675	187 l. 10 s.	12 tranchoirs d'argent doré (au cardinal de La Trémoïlle).	Thouars (Poitou.)	1501	867
Idem......			*Idem.*	*Idem.*	1501	236 le kilogr.
Idem....... . .	244 gr.	12 l. 10 s.	Vaisselle d'argent.	*Idem.*	1501	196 le kilogr.
Idem	489 gr.	250 l.	1 salière d'or.	*Idem.*	1501	980
Idem.......			*Idem.*	*Idem.*	1501	1960 le kilogr.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Trémoïlle, 5 siècl., II, 139.	1 960 gr.	1.036 l.	1 coupe d'or.	Thouars (Poitou).	1501	4061
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1501	2070 le kilogr
Idem	6.130 gr.	504 l.	1 nef d'argent doré.	*Idem.*	1501	1976
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1501	323 le kilogr
Idem	5 390 gr.	274 l.	1 buge (cruche) à eau, tenant un seau	*Idem.*	1501	1079
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1501	200 le kilogr.
Idem	8.820 gr.	450 l.	1 douzaine de plats de cuisine.	*Idem.*	1501	1764
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1501	200 le kilogr
Idem	5.880 gr.	300 l.	1 douz. d'escuelles	*Idem.*	1501	1176
Idem...........			*Idem.*	*Idem.*	1501	200 le kilogr.
Idem	244 gr.	2 l.	Façon de vaisselle d'or.	*Idem.*	1515	8 le kilogr.
Nord, B. 3384....	pièce	300 écus d'or	Coupe d'or (servant journellement à l'archiduchesse d'Autriche.	Flandres.	1515	2352
Romorantin, CC. 7.	244 gr.	16 l.	Salières d'argent (neuves).	Romorantin.	1515	257 le kilogr
Idem...	31 gr.	2 l.	Cuillers d'argent	*Idem.*	1515	7 84
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1515	240 le kilogr
Nord, B. 3384...	pièce	600 écus d'or	Coupe d'or, à couvercle, garnie de perles et pierreries.	Flandres.	1515	4704
Idem		4.000 florins or	Coupe d'or avec gros diamants et rubis, donnée par le légat au roi Louis XII.	*Idem.*	1556	19600
Orléan , 1862, 373	244 gr.	96 l.	Coupe d'argent pierrée et gravée	Orléans	1556	86 84
Idem..			*Idem.*	*Idem.*	1561	360 le kilogr

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
Trémoïlle, 5 siéc., III, 149.	244 gr.	17 s.	Façon de vaisselle d'argent.	Thouars (Poitou).	1561	[10 50] le kilogr.
Idem	244 gr.	25 s.	Façon et dorure d'assiettes.	*Idem.*	1561	[16] le kilogr.
Idem	244 gr.	30 s.	Façon de chandeliers et saucières.	*Idem.*	1561	
Coston, I, 262....	pièce	310 l.	Gobelet d'or (cadeau destiné au roi).	Montélimar.	1564	964 10
Idem.......... .			*Idem.*	*Idem.*	1564	[18 60] le kilogr.
Grenoble, BB. 26.	pièce	80 écus	Hanap d'argent doré (pour cadeau).	Grenoble.	1574	691 20
Pap. Richelieu, I 59.	pièce	62 l. 10 s.	Plat d'argent (de belle grandeur).	Paris	1620	130
A. Saintonge, XI, 394.	244 gr.	31 l.	Vaisselle d'argent *neuve* compris la façon.	*Idem.*	1650	240 25 le kilogr.
Idem	ensemble	17 l.	Façons d'une douzaine de fourchettes et d'une douzaine de cuillers	*Idem.*	1654	[27 71]
Idem...........	ensemble	3 l. 3 s. 6 d.	Gravure des 24 fourchettes et cuillers.	*Idem.*	1654	[5 17]
Bull. Corrèze, VII, 210.	ensemble	12 l.	(Estim.). Six cuillers d'argent (à bas titre).	pr. Limoges.	1662	3 26 chaque
Invent. Reine	12 kil. 550 gr.	19.754 l.	Vaisselle *d'or* de la reine Anne d'Autriche.	Paris.	1666	[32219]
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1666	2568 le kilogr.
Idem......	32 kil. 920 gr.	5.412 l.	Vaisselle de *vermeil* de la reine Anne d'Autriche, 24 assiettes, 6 cuillers, 7 fourchettes, 1 aiguière, 2 salières, 6 flambeaux, 1 « cadenas ».	*Idem.*	1666	[8.621]
Idem............			*Idem.*	*Idem.*	1666	382 le kilogr.
Idem	299 kil. 150 gr	32 749 l.	Vaisselle d'argent d'Anne d'Autriche comprenant 126	*Idem.*	1666	[53280]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
			assiettes, 103 plats 50 cuillers, 42 fourchettes 1 couteau, 10 poêlons ou bassins, 13 aiguières, 7 salières, 1 vinaigrier, 1 sucrier, 11 flambeaux, 4 marmites, 9 « essais » 2 écumoires et 1 reschaud.			
Idem............			*Idem.*	*Idem.*	1666	178 le kilogr.
Soc. Charente, 1880, 141.	ensemble	8 l.	Cuiller et fourchette d'argent.	Le Chatelard (Angoumois).	1672	13 04
Mém. Nîmes, 1884, 452.	ensemble	12 l.	Couvert d'argent (cuiller et fourchette	Nîmes.	1672	19 56
Idem	pièce	6 l.	Fourchette d'argent.	*Idem.*	1672	9 78
Notaires Paris....	les six	20 l.	Petites cuillers à café (en argent).	Paris.	1700	[29 60 les six]
Idem	612 gram.	92 l.	Chocolatière d'argent (armoriée).	*Idem.*	1700	136 16
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1700	223 le kilogr.
Idem	pièce	189 l.	Réchaud d'argent.	*Idem.*	1705	230
Idem...........	douzaine pes. 5 kil. 250 gr.	1000 l.	Assiettes d'argent.	*Idem.*	1707	1220
Idem...			*Idem.*	*Idem.*	1707	230 le kilogr.
Idem	1 kil. 470 gr.	253 l. 10 s.	Aiguière d'argent.	*Idem.*	1707	309
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1707	200 le kilogr.
H. Lyon (Char.), B. 223.	pièce	18 l. 10 s.	Timbale d'argent.	Lyon.	1712	22 56
Charente, E. 1050.	ensemble	743 l	12 cuillers et 12 fourchettes d'argent avec armes gravées.	Angoulême (Charente).	1712	906 46
Idem, 1056.... ..	ensemble	744 l.	Un assortiment d'argenterie, 9 couverts, 1 bassin, 2 flambeaux, 1 mouchette et son porte mouchettes, 1 sa-	*Idem.*	1714	907 68

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
			lière, 6 couteaux à manche d'argent et autres objets, le tout gravé aux armes du seigneur de Vouillac.			
Charente, E. 1077.	pièce	120 l.	Écuelle d'argent à oreilles, portant les armes du défunt sieur Navarre	Angoulême (Charente).	1720	146 40
Seine-et-Oise, E 4908.	765 gr. la douzaine	202 l.	Fourchettes d'argent.	Bougival (S.-et-Oise).	1721	246 40
Idem........			*Idem.*	*Idem.*	1721	320 le kilogr.
Charente, E. 1105.	ensemble	72 l.	12 couteaux de table à manches d'argent, dont 6 plus pesants que les autres.	Angoulême (Charente).	1728	68 40
Idem...........	pièce	68 l.	Écuelle à bouillon ayant la couverture en argent d'Allemagne doré.	*Idem.*	1728	64 60
Trémoïlle, 5 siéc., V, 84.	980 gr.	207 l.	Réchaud à esprit de vin (en argent).	Paris.	1741	196 65
Idem.........			*Idem.*	*Idem.*	1741	200 le kilogr.
Seine-et-Oise, E. 5002.	100 gr.	20 l.	Tasse d'argent garnie de son anse et *coquille*.	Bougival (S.-et-Oise).	1741	19
Idem..........			*Idem.*	*Idem.*	1741	190 le kilogr.
Lefort, II, 27.....		13 s. 4 d.	Couvert (*métal de prince*).	Rouen.	1751	[0 63]
Idem............		10 l.	Couteau à manche d'argent.	*Idem.*	1751	9 50
Charente, E. 1135.	pes. 36 k. 105	7.074 l.	Divers objets d'argenterie.	Angoulême (Charente).	1754	184 62 le kilogr.
H. Lyon (Char.), B. 224.	pes. 160 gr.	35 18	Six cuillers à café, vermeil, et à filets (occas.).	Lyon.	1784	34 10
Idem.			*Idem.*	*Idem.*	1784	215 le kilogr.

PRIX DE LA VAISSELLE D'ÉTAIN.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Douet d'Arcq, Ar., 100.	pièce	9 d.	Écuelle d'étain.	Nemours (S.-et-Marne)	1328	0 45
Idem, 82.	pièce	1 s. 5 d.	Écuelle d'étain (neuve).	Paris.	1328	0 86
Orléan., 1862, 367		1 l. 14 s. 4 d.	12 écuelles d'étain.	Orléans.	1363	15 28 les douze
Douet d'Arcq, H. 64.	pièce	7 s. 6 d.	Un moutardier d'étain.	Paris.	1380	3 33
Mém. Dijon, 1858, 271.		1 s. 3 d.	Louage d'écuelles d'étain (par jour et par douzaine).	Beauté près Paris.	1384	[0 55]
Idem, 271.......	pièce	3 s.	Écuelle d'étain.	*Idem.*	1385	1 33
Orléan., 1862, 367.		4 s. 7 d.	Chopine d'étain.	Orléans.	1391	1 71
Ménagier, II, 123	ensemble	20 s.	*Location* de vaisselle d'étain (pour une noce) : 10 douzaines d'écuelles, 6 douzaines de petits plats, 2 douzaines 1/2 de grands plats, 8 quartes, 2 douzaines de pintes, 2 pots à aumône.	Paris.	1393	[7 53]
Idem	ensemble	70 s.	Location de vaisselle et de linge (pour une noce) : 3 grands pots de cuivre, 2 chaudières, 2 couloires, 1 mortier, 16 douzaines d'écuelles, 6 grosses nappes, 4 jattes pour cuisine, 6 grandes pelles et divers objets.	*Idem.*	1393	[26 34]
Orléan., 1862, 367.		10 s.	6 tasses d'étain.	Orléans.	1398	3 75
Douet d'Arcq, II., 151.	pièce	15 s.	Grande cuiller de fer.	Paris.	1401	5 58
Soc. arch., Orléan., 1862, 368.		3 s. 4 d.	Chopine d'étain.	Orléans.	1408	1 25

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Douet d'Arcq Comptes Hôtel, 334.	ensemble	21 l. 13 s	5 douzaines d'assiettes, 1 douzaine de plats, 5 grands pots, d'étain.	Paris.	1450	123 21
H. Saintonge, I, 78		3 s.	Écuelle d'étain	Taillebourg près Saintes.	1461	0 78
Orléan., 1862, 368.	pes. 1.470 gr	8 s. 9 d.	Plat d'étain.	Orléans.	1469	2 29
Idem			*Idem*	*Idem.*		le kilo 1 52
Romorantin, CC 4.	pièce	2 s	Petite salière d'étain	Romorantin.	1503	0 46
H. Saint-Jacques, L 345.	la douzaine	7 d	Location de vaisselle d'étain (pour un dîner).	Paris.	1503	0 13
Orléan., 1862, 368	pièce	10 s.	Plat d'étain.	Orléans.	1516	1 96
H. Soissons, 395.	pièce	40 s	Coquemard.	Soissons.	1526	7 80
Nantes, CC. 294...	les 500 gr.	3 d.	*Façon* de vaisselle d'étain.	Nantes.	1527	0 08
Orléan., 1862, 368.		1 s. 6 d.	Flacon d'étain.	Orléans.	1531	0 28
H. Soissons, 410..	pièce	5 s. 6 d.	Écuelle d'étain.	Soissons.	1543	0 91
Orléan., 1862, 368.		7 s 6 d.	*Idem.*	Orléans.	1554	1 24
Idem	la douzaine	15 s.	Gobelets d'étain.	*Idem.*	1564	2 32 la douz.
Vaucluse, B. 1509.	pièce	11 liards	Aiguière d'étain.	Bollène (Comtat-Ven.).	1590	0 34
Puech, 531......	ensemble	3 l.	6 pintes et 1 salière d'étain.	Nîmes.	1592	7 71
Boulogne, 21 ...	pièce	1 l. 15 s.	Airenne d'étain (mesurant 1 pot 1/4).	Boulogne-sur-Mer.	1611	4 18
H. Marseille, VI, E. 34.	ensemble	1 l. 3 s.	Une fourchette et un couteau (d'hospice).	Marseille.	1611	2 74
Charente, E. 1368	les 500 gr. ensemble	8 s. 52 l.	59 plats d'étain du poids de 130 liv.	Angoulême. (Charente)	1618	124 28
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1618	1 90 le kilogr.
Idem	ensemble	3 l. 12 s.	1 douzaine d'assiettes du poids de 9 liv	*Idem.*	1618	8 60
Idem	les 500 gr.	8 s.	*Idem.*	*Idem.*	1618	1 90 le kilogr.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Charente, E. 1368.	ensemble	56 s.	4 chandeliers de table du poids de 7 livres.	Angoulême (Charente).	1618	6 61
Idem	les 500 gr.	8 s.	*Idem.*	*Idem.*	1618	1 90 le kilogr.
Indre, H. 541. ...	ensemble	4 l.	8 tasses d'étain.	Augustins du Blanc (Indre).	1620	9 56
Arch. Guerre, XXVII, 136.	pièce	8 s.	Cuiller à pot (pour hôpital).	Paris.	1630	0 82
Idem............	pièce	3 s. 6 d.	Fourchette (pour cuisine).	*Idem.*	1630	0 36
Idem..........	pièce	2 s.	Cuiller.	*Idem.*	1630	0 20
Gard, H. 619.....	pièce	1 l. 10 s.	Aiguière d'étain de Lyon.	Nîmes (Gard	1631	4 12
H. Soissons, 522..	douzaine	18 s.	Cuillers d'étain.	Soissons.	1639	1 65 la douz.
Pap. Cantilly.....	100 k.	150 l.	18 grands plats étain 36 moyens et petits, 48 assiettes, 2 aiguises, 6 grands pots, 4 salières, 19 pintes pines et quarts.	Saint-James (Manche).	1639	276
Idem			*Idem.*	*Idem.*	1639	2 76 le kilogr.
Bert-Lacabane, 59.	500 gr.	9 s.	Vaisselle d'étain.	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1645	1 62 le kilogr.
Hanaüer, II, 587..	kilo		Vaisselle d'étain à 1/4 d'alliage.	Strasbourg.	1646	2 52 le kilogr
Idem...........	kilo (selon le travail)		Façon de vaisselle d'étain.	*Idem.*	1646	[de 0 69 à 0 98 le kilogr.]
Vaucluse, B. 2329	pièce	1 l. 3 s.	Tasse d'étain.	Malaucène (Comtat-Ven.).	1646	2 09
Bull. Corrèze, VII, 209.	ensemble	70 l.	Vaisselle d'ét. armoriée Plat-bassin, salières, grands et pet. flacons, aiguière, vinaigrier, sucrier, moutardier, écuelle couverte, 3 chandeliers, 6 tasses, 12 couverts, 2 egouttoirs, 1 chauffe-lit.	Paris.	1665	114 10

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉ	DATES	PRIX en francs de la pièce
Gard, H. 322....	pièce	8 s.	Tasse d'étain.	Nîmes (Gard)	1666	0 65
Bert-Lacabane, 46	500 gr.	2 à 10 s.	Vaisselle d'étain commune.	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1666	de 0 32 à 1 62 le kilogr.
Indre, H. 143... .		40 s.	Aiguière d'étain.	Barzelle (Indre).	1668	3 90
Vaucluse, B. 164..		4 l. 1 s.	Grand plat-bassin avec son aiguière.	Bollène (Comtat-Ven.).	1669	6 60
Soc. Charente, 1880, 141.	ensemble	3 s.	Cuiller et fourchette d'étain (occas. .	Le Chatelard (Angoumois).	1672	0 24
Idem, 137	pièce	1 l. 10 s.	Aiguière d'étain.	*Idem.*	1672	2 44
Bert-Lacabane, 98	500 gr.	12 s.	Vaisselle d'étain.	Brétigny-sur-Orge.	1681	1 78 le kilogr.
Idem, 23...... .	500 gr.	12 s.	Vaisselle d'étain tonnante.	*Idem* (Ile-de France).	1685	1 78 le kilogr.
Idem	500 gr.	3 s. 10 d.	Vaisselle d'étain commune.	*Idem.*	1685	0 56 le kilogr.
Vaucluse, B. 1687	ensemble	10 s. 3 d.	Assiette et gandolle en étain (occ.).	Bollène (Comtat-Ven.).	1687	0 76
Idem, 1689	pièce	4 s.	Tasse d'étain (oc.).	*Idem.*	1688	0 29
H. Lyon (Char.), B. 105.	500 gr.	14 s.	Vaisselle d'étain.	Lyon.	1706	1 70 le kilogr.
Soc. Charente, 1884, 78.	pièce	1 l. 10 s.	Gobelet d'étain doré	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	1 42
H. Clermont-Ferrand, IV, E. 10	douzaine	2 l. 10 s.	*Façon* de cuillers d'étain (communes).	Clermont-Ferrand.	1728	[2 35 la douz.]
H. Soissons, 631..	pièce	4 l.	Grande jatte d'étain	Soissons.	1745	3 80
Idem............	pièce	10 s.	Chopine d'étain.	*Idem.*	1745	0 47
Idem	pièce	12 s.	Écuelle d'étain.	*Idem.*	1745	0 56
Idem	pièce	8 s.	Tasse à pied d'étain.	*Idem*	1745	0 37
Idem...........	pièce	22 s.	Grand plat à potage d'étain.	*Idem.*	1745	1 04
Idem	pièce	1 s.	Cuiller d'étain.	*Idem.*	1745	0 04
Idem	pièce	4 s.	Cuiller à pot d'étain.	*Idem.*	1745	0 18
H. Lyon (Char.), B. 75.	pièce	1 l.	Assiette d'étain fin de Cornouailles.	Lyon.	1745	0 95

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Lefort, II, 26.....	pièce	1 l.	Assiette d'étain.	Rouen	1750	0 95
H. Soissons, 662 .	pièce	4 s. 6 d.	Cuillers d'étain (fortes).	Soissons.	1755	0 20
Indre, H. 575.. ..	500 gr	19 s.	Vaisselle d'étain.	Argenton (Indre).	1773	1 80 le kilogr
H Lyon (Char.), B. 224.	pièce	32 s.	(Occas.). Fontaine d'étain, avec cuvette, garnie de robinets cuivre, sur pied de bois noyer.	Lyon.	1784	30 40
Bert-Lacabane, 352.	douzaine	24 à 36 s.	Fourchettes.	Brétigny-sur-Orge.	1784	1 50
Idem.......... .	douzaine	42 s.	Cuiller d'étain.	*Idem.*	1784	2
H. Soissons, 730 .	pièce	18 s.	Coquemard	Soissons.	1787	0 85
Idem...	pièce	15 s.	Bassine ronde.	*Idem.*	1787	0 70
Idem	pièce	15 s.	Poissonnière.	*Idem.*	1787	0 70
Idem	pièce	2 l.	Cuiller à pot.	*Idem.*	1787	1 90
Biollay, 1790, 427.	407 gr.	1 l. 14 s. à 3 l.	Etain en vaisselle.	Toulouse.	1790	5 45 le kilogr.
Idem	douzaine	6 l. 11 s. à 4 l. 10 s.	Cuillers d'étain.	*Idem.*	1790	0 43
Idem	pièce	15 s. à 1 l. 16 s.	Gobelets.	*Idem.*	1790	1 20
Idem	paire	3 l. à 7 l. 10 s.	Chandeliers.	*Idem.*	1790	2 47
Idem	douzaine	2 l. 2 s. à 3 l. 15 s.	Cuillers d'étain.	Paris.	1790	0 29
Idem	grosse (144 pièces)	18 l. à 42 l.	Cuillers en fer étamé	Thiers	1790	0 22

PRIX DE LA VAISSELLE DE FAIENCE ET PORCELAINE.

Romorantin, CC., 26.	douzaine	2 s.	Tasses de Beauvois.	Romorantin.	1558	0 33
Nevers, CC. 163..	pièce	6 s. 8 d	Assiettes de faïence (belles).	Nevers.	1602	0 79

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Nevers, CC. 163 . .	pièce	16 s.	Plat, saladier (en faïence).	Nevers.	1602	1 91
Idem, 268.	pièce	1 l. 10 s.	Grand *bassin* (plat creux) de faïence, pour confitures.	*Idem.*	1616	3 12
Lister, 129.	ensemble	400 l.	Service à thé en porcelaine de Sèvres.	Sèvres.	1698	592
Idem	pièce	3 écus	Tasse à chocolat en porcelaine de Sèvres (dite alors *porcelaine de St Cloud*).	*Idem.*	1698	13 32
Notaires Paris . . .	ensemble	30 l.	Six gobelets et six cuvettes de porcelaine.	Paris.	1699	[44 40]
Idem	les six	30 l.	Tasses de porcelaine fine avec soucoupes.	*Idem.*	1700	[44 40]
Adresses (avril) . .	pièce	14 l.	Tirelire de la Chine	*Idem.*	1703	17 08
Trémoïlle, 5 siéc., V, 34.	ensemble	30 l.	(Estim.). Cabaret de porcelaine des « Indes » ; garni d'une théière dans sa cuvette, pot à sucre et six tasses à café.	*Idem.*	1715	36 60
H. Mézières, E. 31	pièce	1 l. 5 s.	Cafetière de faïence.	Mézières.	1733	1 18
Trémoïlle, 5 siéc., V, 83.	pièce	48 l.	(Estim.). Cabaret d'une grande jatte, une théière, pot à sucre, six tasses de porcelaine blanche bordées d'or, peintes avec des paysages.	Paris.	1741	45 60
Idem, 84.	pièce	72 l.	Trois figures de porcelaine Saxe, représentant un homme et une femme tenant des animaux, 2 petits tigres, 6 tasses de porcelaine blanche « antique », pot à sucre, 2 petites tasses de porcelaine verte.	*Idem.*	1741	68 40

SOURCES DES PRIX CI CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
H. Soissons, 637..		2 s.	Cornet de faïence.	Soissons.	1745	0 09
Idem....		5 s. 6 d.	Salière de faïence.	*Idem.*	1745	0 25
Idem		15 s.	Moutardier de faïence.	*Idem.*	1745	0 70
Idem		12 s.	Plat de faïence.	*Idem.*	1745	0 56
H. Lyon (Char.). B. 217.	douzaine	9 l.	Assiettes de porcelaine (occ.).	Lyon.	1752	8 55
Idem	pièce	1 l. 12 s.	Saladiers ou compotiers (occ.).	*Idem.*	1752	1 51
Idem	pièce	3 l.	Plat ou terrine (fêlé).	*Idem.*	1752	2 85
Idem, 163..... ..	douzaine	40 l.	Assiettes (occ.) en faïence ou terre).	*Idem.*	1755	1 90
Idem	pièce	12 l.	Plat rond (occ.).	*Idem.*	1755	0 56
Lefort, II, 26.. ..	douzaine	9 l.	Assiette de faïence blanche de Rouen.	Rouen.	1755	8 55
Idem........	douzaine	24 l.	Assiette de faïence fine de Rouen.	*Idem.*	1755	22 80
Idem......... ...	douzaine	11 l.	Assiette de faïence broderie de Rouen.	*Idem.*	1755	10 45
Idem	douzaine	3 l.	Assiette faïence (non dénommée).	*Idem.*	1755	2 85
Gard, H. 627	douzaine	24 s.	Rafraichissoir en faïence.	Nîmes (Gard)	1760	1 08
Idem............	douzaine	1 s. 8 d.	Assiettes (de faïence) de Gênes.	*Idem.*	1763	0 07
Trémoïlle, 5 siéc., V, 164.	douzaine	de 8 à 18 l.	Tasses de porcelaine de France.	Paris.	1781	de 7 60 à 17 10
Idem............	douzaine	12 l.	Une jatte de porcelaine de France.	*Idem.*	1781	11 40
Idem	douzaine	15 l.	Un pot à lait de porcelaine de France.	*Idem.*	1781	14 25
Idem............	douzaine	24 l.	Une théière de porcelaine de France.	*Idem.*	1781	22 80
Idem	douzaine	24 l.	Un pot à sucre de porcelaine de France	*Idem.*	1781	22 80
Bert-Lacabane, 353.	douzaine	45 à 50 s.	Assiettes (de faïence ?).	Brétigny-sur-Orge.	1784	2 26
Idem............	pièce	de 8 à 40 s.	Plats (de faïence)	*Idem.*	1784	de 0 38 à 1 90

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Bert-Lacabane, 353.	pièce	8 s.	Saladiers	Brétigny-sur-Orge.	1784	0 36
Idem	pièce	1 s.	Assiettes *en terre*.	*Idem*.	1784	0 04
Idem	pièce	12 s.	Huilier.	*Idem*.	1784	0 54
H. Lyon (Char.), B. 224.	ensemble	40 l.	Douze assiettes et quatre compotiers en porcelaine « peinte de diverses couleurs ». (Occ).	Lyon.	1784	38
Idem...........	pièce	5 l. 5 s	Grand plat rond de porcelaine (Occ.).	*Idem*.	1784	4 98
Biollay, 475.	douzaine	1 l. 12 s.	Assiettes faïence peinte.	Bourg.	1790	1 51
Idem	douzaine	1 l. 16 s.	*Idem*, moyenne.	Besançon.	1790	1 70
Idem	douzaine	3 l.	*Idem*.	Saint-Jean-de Maurienne.	1790	2 85
Idem...........	douzaine	3 l.	*Idem*.	Montauban.	1790	2 85
Idem...........	douzaine	7 s.	*Idem*, grises.	Limoux.	1790	0 32
Idem	douzaine	2 l. 15 s.	Tasses à thé et à café (avec soucoupe).	Bourg.	1790	2 60
Idem	douzaine	6 l.	*Idem*.	Moutiers.	1790	5 70
Idem, 473.	douzaine	2 l. 8 s.	Assiettes de faïence (blanches).	Laon.	1790	2 27
Idem	douzaine	3 l.	Assiettes plates ordinaires.	*Idem*.	1790	2 85
Idem...........	pièce	6 à 18 s.	Plats ronds.	*Idem*.	1790	0 57
Idem	douzaine	6 à 9 l.	Assiettes (fines).	Alsace.	1790	5 70 à 8 55
Idem		2 l. 5 s.	Assiettes.	Châtellerault	1790	2 13
Idem...........		2 l. à 3 l 8 s.	*Idem*.	Moulins.	1790	1 90 à 3 22

PRIX DE LA VAISSELLE DE BOIS, TERRE ET FER-BLANC.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Soc. Beaune, 1878, 155.	pièce	5 d.	Écuelles à *régier* vin.	Arbois (Bourgogne).	1327	0 25
Doubs, B. 1345...	pièce	1 d. 1/4	Écuelle (de terre ou bois).	Poligny (Fr.-Comté).	1352	0 03
Nord, B. 3252....	le cent	8 s.	Écuelles de bois.	Clermont-en-Argonne (Meuse).	1353	le cent 2 90
Idem, 3253.....	le cent	4 s.	*Idem.*	Bar (Lorraine).	1353	le cent 1 45
Idem, 3247.......	le cent	11 s.	*Idem.*	Alost, près Gand (Flandre).	1359	le cent 4
Orléan., 1862, 363.	pièce	2 s. 6 d.	Cuiller.	Orléans.	1365	1 11
Beaurepaire, 399 .	pièce	2 s.	Hanap ou chopine (de terre).	Rouen.	1371	0 89
Mém. Dijon, 1858, 246.	pièce	5 d.	Godets de terre blanche.	Corbeil près Paris.	1384	0 19
Idem, 248.........	pièce	2 d. 1/2	*Idem.*	*Idem.*	1384	0 08
Idem	pièce	2 d. 1/2	Pots de terre.	*Idem.*	1384	0 08
Idem, 250........	pièce	2 d. 1/2	Cuillers de bois.	*Idem.*	1384	0 09
Idem, 258........	pièce	3 d. 1/3	*Idem.*	Péronne (Picardie).	1384	0 13
Idem, 263........	pièce	3 s. 9 d.	Grande jatte de bois	Beauté près Paris.	1384	1 66
Idem, 251	pièce	1 d. 1/2	Écuelle de bois.	Corbeil près Paris.	1384	0 05
Idem, 305...	pièce	1 d. 1/2	*Idem.*	Dijon.	1385	0 015
Idem, 290	le cent	5 s. 2 d. 1/2	Écuelles de bois.	*Idem.*	1385	le cent 2 30
Idem, 304........	pièce	2 s. 6 d.	Hanap en bois de bruyère.	*Idem.*	1385	1 11
Soc. Périgord, 1874, 116.	pièce	6 d.	Gobelet de bois.	Bergerac (Périgord).	1394	0 18
Douet d'Arcq, H., 317.	le cent	10 s.	Écuelles de bois.	Bourges.	1397	le cent 3 75
Douet d'Arcq, H. 317.	pièce	1 d. 1/4	Écuelle de bois.	Bourges.	1397	0 04

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Douet d'Arcq, H. 317.	douzaine	1 s. 3 d.	Ecuelles de bois.	Bourges.	1397	la douz. 0 46
Beaurepaire, 398 .	pièce	1 d.	Gobelet de bois.	Rouen.	1402	0 03
Beaurepaire, 398..	pièce	3 s. 4 d.	Saliere de bois.	Haute-Normandie.	1408	1 25
H. Chartres, I, E., 36.	contenant 2 l. 80 c.	10 s.	Flacon d'acier, couvert de cuir.	Chartres.	1412	3 42
Orléan., 1862, 362.	pièce	1 s. 8 d.	Cuiller d'airain.	Orléans.	1423	0 56
A. Hôtel-Dieu, L CCCXXXIV, 1438.	le cent	24 s.	Écuelles de bois.	Paris.	1429	le cent 7 83
Beaurepaire, 397.	pièce	4 d. 1/2	Cuiller de bois.	Harfleur (Normandie).	1449	0 10
Vaucluse, B. 219 .	douzaine	15 d.	Écuelles.	Jonquières (Comtat-Ven.).	1456	la douz. 0 30
H. Soissons, 346..	pièce	4 d.	Godet (à boire).	Soissons.	1460	0 08
Beaurepaire, 397..	pièce	2 d.	Cuiller de bois.	Haute-Normandie.	1472	0 04
Romorantin, CC. 4.	ensemble	2 s.	*Plusieurs* écuelles et plats de bois.	Romorantin.	1503	[0 46]
Orléan., 1862, 362	pièce	7 s. 6 d.	Écuelle en cuivre.	Orléans.	1528	1 45
Idem, 353...... ..	pièce	3 d.	Écuelle.	*Idem.*	1533	0 04
Vaucluse, B. 1503.	pièce	6 s. 6 d.	Cuiller cuivre.	Bollène (Comtat-Ven.).	1587	0 83
H. Lyon (Char.), B. 219.	pièce	15 s.	(Occ.). Salière d'airain émaillée.	Lyon.	1601	1 93
Arch. Guerre, XXVII, 136.	pièce	10 s.	Salière (fer-blanc).	Paris.	1630	1 04
Idem	pièce	1 l.	Plat de fer-blanc.	*Idem.*	1630	2 08
Idem	pièce	10 s.	Assiette de fer-blanc.	*Idem.*	1630	1 04
Vaucluse, B. 1712.	pièce	8 s. patats	Salière de bois.	Bollène (Comtat-Ven.).	1700	0 58
Vaucluse, B. 1715	pièce	1 s. 2 d. pat.	Écuelle de bois.	Bollène (Comtat-Ven).	1701	0 06
H. Soissons, 608..	pièce	5 s.	Assiette de terre.	Soissons.	1722	0 30
Idem, 599........	douzaine	12 s.	Sablier de fer-blanc.	*Idem.*	1734	0 56
Gard, H. 627.....		10 s.	Salière.	Nîmes (Gard)	1760	0 45

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
H. Lyon (Char.), B. 215.		2 l. 8 s.	Assiettes de terre (façon faïence).	Lyon.	1763	la douzaine 2 16
H. Soissons, 723 .	pièce	32 s.	Cuiller à pot en fer.	Soissons.	1785	1 51
Biollay, 475	douzaine	12 à 18 s.	Assiettes de terre brune.	Laon.	1790	0 57 à 0 85
Idem		18 s.	*Idem.*	Nantes.	1790	0 85
Idem		18 s.	*Idem.*	Moulins.	1790	0 85
Idem		12 s.	*Idem.*	Castelsarrasin.	1790	57.
Idem		1 l. 7 s.	*Idem.*	Bordeaux.	1790	1 29
Idem		9 s.	*Idem.*	Tartas.	1790	0 43

PRIX DES VERRES ET CRISTAUX.

Douet d'Arcq, Ar., 56.	pièce	75 s.	Godet de cristal.	Paris.	1328	45 76
Doubs, B. 1345...	pièce	2 d.	Hanap (verre).	Poligny (Fr.-Comté).	1352	0 06
Nord, B. 3253....	60 verres	80 s.	Verres et « godets ».	Bar (Lorraine).	1357	(les 60) 29 05 0 48
Doubs, B. 1345. .	pièce	1 d. 1/4	Verres.	Poligny (Fr.-Comté).	1357	0 04
Nord, B. 3255. ..	24 verres et 12 godets	3 s.	Verres et « godets ».	Bar (Lorraine).	1365	[ensemble 1 33]
Idem, 3257..... .	pièce	10 d.	« Godet » de verre, pour une grande dame.	*Idem* .	1370	0 37
Mém. Dijon, 1858, 256.	pièce	2 d.	Verre (à boire).	Senlis.	1384	0 07
Mém. Dijon, 1858 258.	pièce	5 d.	Grand verre à pied.	Corbeil près Paris.	1384	0 19
Idem, 307........	pièce	7 d. 1/2	Aiguière de verre	Dijon.	1385	0 28
H. Marseille, E. 25.	les six	2 s.	Verres à boire.	Marseille.	1407	

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Beaurepaire, 399..	pièce	4 d.	Verre à boire (blanc).	Haute-Normandie	1421	0 11
Orléan., 1862, 358.		2 s. 6 d.	Bassin pour boire.	Orléans.	1426	0 81
A. Saintonge, VI. 56.	ensemble	1 s. 3 d.	3 verres et 1 aiguière.	Taillebourg près Saintes.	1450	[0 35]
Beaurepaire, 399..	pièce	4 d. s/2	Verre jaune (à boire)	Rouen.	1473	0 09
Hanauër, II, 593..	pièce		Verre.	Alsace.	1490	0 02
Nevers, BB. 84...	pièce	6 d.	Verre (à boire).	Nevers.	1508	0 11
Orne, H. 1134 ...	douzaine	5 s. 6 d.	Verre à pied.	Argentan (Orne).	1526	douz. 1 06
Hanauër, II, 593..	pièce		Petit verre.	Alsace.	1563	0 03
Orléan., 1862, 370	douzaine	1 l. 10 s. 10 d.	Verres cristal.	Orléans.	1564	douz. 4 78
Nevers, CC. 161..	pièce	7 s. 6 d.	Verre de cristal.	Nevers.	1601	0 96
Hanauër, II, 593.	pièce		Verre en cristal.	Alsace.	1619	0 97
Idem	pièce		Verre ordinaire.	*Idem.*	1627	0 05
Orne, H. 1204. .	pièce	2 s. 2 d.	Verre de cristal	Silli (Orne).	1675	0 16
Idem............		1 s.	Verre de fougère.	*Idem.*	1675	0 08
Vaucluse, B. 1715.	pièce	9 d.	Verre (grossier).	Bollène (Comtat-Ven.).	1701	0 05
Bert-Lacabane, 35.	pièce	35 s.	Cabaret de bois de Chine.	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1720	42 70
Hérault, C. 2761..	le panier	80 l.	Verres de Rouen.	Pézénas.	1726	le panier 76
Idem...........	le panier	60 l.	*Idem.*	*Idem.*	1727	le panier 57
Soc. Charente, 1884, 78.	pièce	15 s.	Tasse en verre blanc façonné.	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	0 72
Hanauër, II, 593..	pièce		Verre.	Alsace.	1740	0 12
Saporta, Comptes.		2 l. 12 s.	2 gobelets (?) et un étui.	Brest.	1759	[2 46]
H. Lyon (Char.). B. 163.	pièce	12 s.	Gobelet uni en cristal de Bohême et d'Alsace.	Saint-Trivier (Bresse).	1760	0 54
Idem	pièce	3 s 6 d.	Verre à boire, uni, à jambe carrée.	*Idem.*	1760	0 15

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS ACTUELLES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Gard, H. 627.....	pièce	2 s.	Gobelet.	Nîmes (Gard)	1760	0 09
Bert-Lacabane, 353.	pièce	2 à 3 s.	Petits gobelets (en verre).	Brétigny-sur Orge.	1784	0 11
Biollay, 478......	pièce	15 s.	Verre de Bohême.	Laon.	1790	0 72
Idem	pièce	1 s	Verre ordinaire.	*Idem.*	1790	0 05
Idem............	pièce	2 s.	Verre de cristal	*Idem.*	1790	0 10
Idem	pièce	2 s.	Verre.	Angoulême.	1790	0 10
Idem	pièce	3 s.	*Idem.*	Nérac.	1790	0 14
Idem	pièce	1 s. 2 d.	Verre de cristal.	Pont Saint-Esprit.	1790	0 05

PRIX DES COUTEAUX.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Richard, 232... ..	3 l. 2 s.	Couteau à découper.	Artois.	1299	49 60
Idem, 236......	9 l. 10 s.	Couteau à manche d'ivoire et virole d'argent.	*Idem.*	1306	127 30
Idem.......	9 l. 15 s.	Autre couteau, mi-partie brésil et ivoire (rouge et blanc).	*Idem.*	1306	90 45
Idem, 238....	64 s.	Couteau à découper (à manche de madre et viroles émaillées).	*Idem.*	1309	42 88
Nord, B. 3270.......	la paire 6 s. 6 d. de gros.	Couteaux.	Hainaut.	1324	la paire 24
Bib. Chartes, 1858, 79	4 l.	Couteau.	Champagne.	1324	49
Nord, B. 3270.......	4 l. 16 s. fl.	Couteau à trancher.	Mons (Hainaut).	1325	36 07

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
Preuves Humbert II.	5 d.	Verre de cristal.	Dauphiné.	1337	0 25
Cibrario, II, 307....	1 *florin*	*Couteau à trancher.*	*Bologne (Italie).*	*1366*	*11 87*
Douet d'Arcq, H. 74.	10 s.	Couteaux à viroles de fer.	Paris.	1380	4 45
Idem	7 s. 6 d.	Couteaux (communs).	*Idem.*	1380	3 33
Mém. Dijon, 1858, 275.	5 s.	Épée (couteau) à couper la cire.	Noyon (Oise).	1384	2 22
Idem, 302......... ..	5 s.	Couteaux (pour cuisine).	Rouvres (Bourgogne).	1385	2 22
Aube, G. 2280... ..	5 s.	Couteaux (de table) à manche d'ivoire et virole d'argent.	Troyes.	1386	2 22
Douet d'Arcq, Ar., 326.	5 l. 8 l. à 7 s.	Couteaux à trancher.	Paris.	1387	de 47 60 à 71 20
Soc. Caen, 1836, 9...	12 à 15 s.	Couteau de luxe.	Caen.	1393	5
Orléan., 1862, 359...	3 s. 4 d.	Couteau pour hacher.	Orléans.	1426	1 07
Beaurepaire, 405 .. .	3 s. 4 d.	Canif.	Rouen.	1439	1 07
Orléan., 1862, 359 ...	1 s. 4 d.	Couteau.	Orléans.	1453	0 37
Janssen, 294	paire 1 gros	Couteaux.	Saxe.	1475	0 16
Orléan., 1862, 367 ...	la douz. 1 s. 10 d.	Tranchoirs à découper.	Orléans.	1480	(0 48 la douz.)
Idem, 359	1 l. 4 s. douz.	Couteaux.	*Idem.*	1520	la douz. 4 70
Idem...............	1 l. 10 s. douz.	Couteaux en gaînes.	*Idem.*	1520	la douz. 5 88
Idem	7 s.	Couteau.	*Idem.*	1554	1 16
Idem...............	2 l.	*Idem.*	*Idem.*	1561	6 22
Gard, G. 611........	5 s.	Tranche plumes (canif).	Nîmes (Gard)	1615	0 51
Arch. Nat. KK. 199, Arg.	3 l.	Grand couteau à manche.	Paris.	1616	6 24
Eure-et-Loir, B. 2584.	1 s. 8 d.	Petits couteaux garnis de nacre.	Nogent-le-Rotrou (Orléanais).	1623	0 16
Arch. Guerre, XXVII, 136.	6 s.	Couteau (de table) commun.	Paris.	1630	0 62
Voy. Bouchard, 91..	6 s.	Canif.	Moulins.	1630	0 62
Idem, 91	2 l. 5 s.	Couteau.	*Idem.*	1630	4 67
Gard, H, 620..	2 s.	*Idem.*	Nîmes (Gard)	1638	0 18

SOURCES DES PRIX (*suite*)	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Eure-et-Loir, B. 2600.	12 s. 6 d.	Couteau de table garni ivoire.	Nogent-le-Rotrou (Orléanais).	1639	1 14
Félice, 115........	12 s. 6 d.	Couteau d'Angleterre.	Mer (Orléan.)	1640	1 14
H. Soissons, 524.....	20 s.	Couteau (à découper).	Soissons	1641	1 84
Rambervillers, CC. 88.	13 fr nes 8 gros la douz.	Couteaux.	Rambervillers. (Lorraine).	1647	[8 28 la douz.]
Soc. Charente, 1880, 141.	3 s. 6 d.	Couteaux de table.	Le Chatelard (Angoumois).	1672	0 28
H. Soissons, 551.....	20 s.	Grand couteau.	Soissons.	1673	1 63
Savary, I. 324.......	1 s. 3 d.	Couteaux (en gros).	Paris.	1673	0 10
Lozère, G. 666......	5 s. 6 d.	Couteau de table.	Mende.	1677	0 40
Gard, H. 624........	4 s.	Canif.	Nîmes (Gard)	1694	0 29
Trémoïlle 5 sièc., V, 154.	60 l.	Couteau (de chasse) du duc de La Trémoïlle.	Paris.	1723	(ensemble) 73 20
Charente, E. 1105...	72 l.	12 couteaux de table à manches d'argent dont 6 plus pesants que les autres.	Angoulême (Charente).	1728	68 40
Bert-Lacabane, 347...	2 s.	Couteau.	Brétigny-sur-Orge.	1739	0 09
H. Soissons, 637.. ..	22 s.	Couteau de cuisine.	Soissons.	1745	1 04
Lefort, II 27.	10 l.	Couteau à manche d'argent.	Rouen.	1751	9 50
Saporta, Comptes ...	1 l. 10 s.	Couteau de table (d'un garde marine).	Brest.	1759	1 42
H. Lyon (Char.), B. 215	18 l. la douzaine	Couteaux à manche nacre.	Lyon.	1763	16 20 la douz.
Idem	12 l. la douzaine	Couteaux à manche faïence, virolés d'argent (occas.).	*Idem.*	1763	10 80 la douz.
Bert-Lacabane, 348...	8 s.	Couteau à ressort.	Brétigny-sur-Orge.	1775	0 37
Idem	2 s.	Couteau (ordin.).	*Idem.*	1775	0 09
Gard, H. 102........	10 s.	Couteau de table.	Franquevaux. (Gard).	1780	0 47
Trémoïlle 5 siècle, V, 167.	12 s.	Le paquet de cure-dents (forts).	Paris.	1781	[0 56]
Bert-Lacabane, 253...	3 l.	Couteau d'ivoire à ressort garni d'un tire-bouchon, d'un canif, d'un poinçon et d'une serpette.	Brétigny-sur-Orge.	1783	2 85

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs de la pièce.
Bert-Lacabane, 253..	1 s. 6 d. à 10 s	Couteau.	Brétigny-sur-Orge.	1784	0 25
Biollay, 432.........	25 l. la grosse	Couteaux de table, manche de corne.	Vire.	1790	0 16
Idem.	5 l. la douzaine	Couteaux tranche-lard.	*Idem*.	1790	0 40
Idem............ ...	6 à 13 l. grosse	*Idem* eustache de bois.	S.t-Étiennne.	1790	0 07
Idem............. .	17 à 33 l. grosse	*Idem* (fins).	*Idem*.	1790	0 16
Idem	5 l. 5 s. douz. à 7 l. 5 s.	*Idem* communs en bois.	Chatellerault	1790	0 70
Idem	22 à 30 l. douz.	*Idem* fins en ivoire.	Langres.	1760	1 87

PRIX DES BOUTEILLES ET BOUCHONS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITES	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITES	DATES	PRIX en francs de la pièce
Richard, 241.....	pièce	2 s.	Bouteillette d'ivoire	Artois.	1312	1 34
Douet d'Arcq, Ar. 54.	pièce pes 2 k. 200 gr.	58 l. 10 s	Bouteille d'argent émaillé (grande).	Paris.	1328	716 60
Orléan., 1862, 369.		6 s. 6 d.	Bouteille de cuir.	Orléans.	1365	2 89
Nord, B. 3256....	les 10	26 d. fl.	Pinte (en terre).	Flandre.	1368	(les 10 0 60)
Cibrario, II, 309	pièce	1 s.	Cruche de verre.	Savoie.	1375	0 44
Douet d'Arcq, H., 100.	pièce	5 s 5 d.	Bouteille de cuir.	Paris.	1380	2 41
Mém. Dijon, 1858, 264.	pièce	3 s. 9 d.	Bouteille d'encre en cuir.	Beauté, près Paris.	1384	1 66
Idem, 273........	pièce	2 s. 6 d.	Bouteille pleine d'encre.	*Idem*.	1384	1 11
Idem, 295........	pièce	15 s.	Bouteilles.	Dijon.	1385	6 67
Idem, 312........	pièce	7 s. 6 d.	Petite bouteille (à mettre encre).	*Idem*.	1385	3 33

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Orléan., 1862, 369.	paire	12 s. 6 d.	Bouteilles neuves.	Orléans.	1392	la paire 4 67
Aube, G. 349....	pièce	7 s. 6 d.	Bouteille (de verre).	Troyes.	1397	2 72
Idem, 416........	pièce	4 d.	Fiole de verre (pour mettre l'eau de rose)	Saint-Lyé près Troyes	1400	0 12
Orléan., 1862, 369.		6 s.	Bouteille cuir.	Orléans.	1403	2 20
Idem		5 s.	Bouteille verre recouverte d'osier.	Orléans.	1445	1 63
Nantes, CC. 241..	pièce	7 d. B.	Gourde (de maçon).	Nantes.	1447	0 19
A. Saintonge, VI, 56.	pièce	1 s. 8 d.	Mesure à vin.	Taillebourg près Saintes.	1450	0 46
Orléan., 1862, 369.		2 s. 6 d.	Bouteille verre.	Orléans.	1453	0 58
A. Saintonge, I, 78.	pièce	1/2 écu	Bouteille de cuir (de 3 pintes).	Taillebourg près Saintes.	1461	3 70
Orléan., 1862, 369.		13 s. 2 d.	Bouteille de cuir (de 6 pintes).	Orleans.	1475	3 46
Hanauër, II, 593..	pièce		Bouteille (de verre).	Strasbourg.	1490	0 35
Orléan., 1862, 369.		9 s. à 5 s. 5 d.	Bouteille verre couverte d'osier.	Orléans.	1520	1 20
Idem.............		1 s. 5 d.	Bouteille de terre.	*Idem*.	1550	0 22
Gouberville, 145.		1 s. 3 d.	Bouteille vide.	Bayeux.	1555	0 18
Idem, 160........	pièce	6 à 7 s.	Couverture en cuir (pour bouteille de verre).	Valognes.	1559	1 08
Idem, 145...... .		1 d.	Bouteille vide.	*Idem*.	1560	0 01
Gard, G. 588.....	144 grammes	1 s. 4 d.	Liège.	Nîmes.	1561	le kilo 0 45
Orléan., 1862, 369.	douzaine	3 l.	Bouteilles de verre garnies d'osier.	Orléans.	1599	la douz. 7 71
Idem	le cent	15 à 5 l.	Bouteilles de verre.	*Idem*.	1599	le cent 0 25
Orléan., 1862, 369.	le cent	9 l.	Bouteilles (terre).	Orléans.	1602	0 21
Idem	le cent	11 l.	Bouteilles (verre).	*Idem*.	1602	0 26
Nevers, CC. 268 .	la pièce d'une contenance de 2 lit.	2 s. 6 d.	Bouteille de verre.	Nevers.	1612	0 29

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Orléan., 1862, 369.	le cent	11 l. 5 s.	Bouteilles garnies de cordes et de bouchons.	Orléans.	1613	0 26
Idem, 370	le cent	10 l. 10 s.	*Idem.*	*Idem.*	1616	0 21
Idem	le cent	12 l. 10 s.	*Idem.*	*Idem.*	1618	0 26
Idem	le cent	15 l.	*Idem.*	*Idem.*	1628	0 31
Idem	le cent	11 l.	*Idem*, non garnies.	*Idem.*	1628	0 22
Rodez, CC. 318...	pièce	8 s.	Flacon de verre garni (pour mettre du vin de luxe).	Rodez.	1634	0 82
Romorantin, CC. 28.	pièce	3 s.	Bouteille (à vin).	Romorantin.	1634	0 31
Orléan., 1862, 370.	le cent	9 l.	Bouteilles de sommellerie.	Orléans.	1636	0 16
Idem...........	le cent	10 l.	*Idem.*	*Idem.*	1644	0 18
Idem...........	douzaine	1 l. 4 s.	Bouteilles.	*Idem.*	1660	0 16
H. Gironde, VII, E. 21.	pièce	3 s. 6 d.	Bouteilles grosses	Bordeaux.	1677	0 26
Notaires Paris....	le cent	20 l.	Bouteilles.	Paris.	1705	0 24
Idem	le cent	22 l. 10 s.	Bouteilles de gros verre (tenant une pinte).	*Idem.*	1713	0 27
H. Soissons, 608..	pièce	8 s.	Bouteille de grès	Soissons.	1722	0 48
Gard, H., 626....	pièce	3 l. 10 s.	Dame jeanne.	Nîmes (Gard)	1743	3 32
H. Soissons, 637..	le cent	30 s.	Bouchons de liège.	Soissons.	1745	0 014
Idem...........	pièce	4 s.	Bouteille de verre.	*Idem.*	1745	0 18
Hanauër, II, 593..	pièce		Bouteille (de verre).	Alsace.	1745	0 17
Gard, H., 626	pièce	6 s. 6 d.	Bouteille et son bouchon.	Nîmes (Gard)	1747	0 30
H. Lyon (Char.), B. 163.	pièce	10 s.	Grand gobelet (carafe) à sirop.	Lyon.	1758	0 47
Gard, H., 627....	pièce	4 s. 6 d.	Bouteille.	Nîmes (Gard)	1758	0 20
Idem	pièce	8 s.	Carafe.	*Idem.*	1760	0 36
H. Soissons, 669..	pièce	3 s.	Bocal de verre blanc (pour pharmacie).	Soissons.	1760	0 13
Idem, 577.......	le cent	22 l. 10 s.	Bouteilles.	*Idem.*	1782	0 21

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Bert-Lacabane, 353.	pièce	1 à 5 s.	Bouteilles (verre).	Brétigny-sur-Orge.	1784	0 14
						Prix en francs du cent
H. Soissons, 730.	le cent	24 s.	Bouchons fins.	Soissons.	1787	1 08
Biollay, 481......	le mille	8 l.	Bouchons.	Versailles	1790	0 76
Idem........	le cent	1 l. 4 s.	*Idem.*	Nantes.	1790	1 13
Idem...........	le mille	6 l. 15 s.	*Idem.*	Tournon.	1790	0 64
Idem..........	le cent	1 l. 19 s.	*Idem.*	Annecy.	1790	1 86
Idem, 479	le cent	27 l. 17 s.	Bouteilles.	Moyenne Ouest de la France.	1790	25 45
Idem..........	le cent	18 l. 10 s.	*Idem.*	Moyenne Est	1790	17 57

PRIX DES USTENSILES DE FER.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Richard, 363	pièce	2 l. 4 s	Grande poêle.	Artois.	1324	26 95
Douet d'Arcq, 84..	pièce	80 l.	Grande chaudière à 4 anneaux.	Paris.	1328	122 50
Idem...........	pièce	6 s. 3 d.	Poêle à queue.	*Idem.*	1328	3 81
Idem, 103......	pièce	10 s.	Petite chaudière.	Env. de Paris	1328	6 10
Idem, 84........	pièce	15 s.	Gril simple.	Paris.	1328	9 15
Douet d'Arcq, H. 74.	pièce	15 s.	Pelle de fer neuve.	*Idem.*	1380	6 67
Idem, 82........	pièce	1 l.	Gril pour cuire les pommes.	*Idem.*	1380	8 90
Mém. Dijon, 1858, 282.	pièce	94 s.	Gril en fer.	Corbeil près Paris.	1385	41 78
Idem...........	489 gr.	15 d.	*Idem.*	*Idem.*	1385	[le kilo 1 12]
Douet d'Arcq, H., 151.	pièce	30 s.	Broche en fer.	Paris.	1401	11 23
Idem...........	pièce	12 s. 6 d.	Grand gril à cuire les pommes.	*Idem.*	1401	4 63
Orléan., 1862, 358	pièce	6 s.	Poêle en fer.	Orléans.	1417	2 05
A. Saintonge, I, 78.	pièce	5 s.	Pelle de fer.	Taillebourg près Saintes	1461	1 31

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Beaurepaire, 397..	ensemble	35 s.	Marmite et cuiller à pot.	Haute-Normandie.	1461	7 11
A. Saintonge, I, 78.	pièce	6 écus	Grande chaudière de 2 seaux d'eau.	Taillebourg près Saintes.	1461	44 40
Idem	pièce	15 s.	Trépied de fer.	*Idem.*	1461	3 96
Idem	pièce	10 s.	Broche de fer.	*Idem.*	1461	2 64
Beaurepaire, 397.	pièce	5 s.	Petite poêle en fer.	Louviers.	1466	1 31
Idem	pièce	27 s. 6 d.	Poêle à frire.	Haute-Normandie.	1488	6 37
H. Soissons, 395..	pièce	6 s.	Terrine de fer (servant de *brasero*).	Soissons.	1525	1 17
Orléan., 1862, 361.		10 d.	Entonnoir fer-blanc.	Orléans.	1549	0 13
Idem	pièce	10 d.	*Idem.*	*Idem.*	1553	0 13
H. Soissons, 455.	pièce	3 s.	Garde pot en fer.	Soissons.	1568	0 46
Doubs, B. 1654...	pièce	2 gros	Cuve à eau.	St Bresson (Franche-Cté).	1579	0 30
Gard, G. 592.....	pièce	6 s.	Broche de fer.	Nîmes (Gard)	1601	0 86
Arch. Guerre, XXVII, 136.	pièce	1 l. 10 s.	Poêle de fer.	Paris.	1630	3 12
Idem	pièce	18 l.	Grande chaudière (pour cuisine d'hôpital).	*Idem.*	1630	37 44
Idem	pièce	9 l.	Moyenne, *idem.*	*Idem.*	1630	18 72
Gard, H., 619	pièce	10 s.	Poêle à frire les châtaignes.	Nîmes (Gard)	1631	1 04
H. Soissons, 525..	pièce	20 s.	Tournebroche.	Soissons.	1642	1 80
Idem, 538........	pièce	70 s.	Pelle à four.	*Idem.*	1658	5 70
Bert-Lacabane, 46.	ensemble	50 s.	Grand chaudron tenant 1 seau. Petit chaudron tenant 1 chopine, chandelier, écumoire, poêlon, petite cuiller.	Brétigny-sur-Orge (Ile-de-France).	1666	4 07
Soc. Charente, 1880, 141.	ensemble	1 l.	Pot de fer et cuiller.	Le Chatelard (Angoumois).	1672	1 63
Soc. Vervins, VI, 198.	ensemble	30 l.	Batterie de cuisine (20 pièces en tout).	Chat. de Vervins (Champagne)	1677	[44 40]

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Soc. Vervins, VI, 198	ensemble	66 l.	Batterie de cuisine (43 pièces en tout).	Hôtel de la marquise de Vervins (Paris).	1677	97 60
Bert-Lacabane, 98.	pièce	15 s.	Fer à repasser.	Brétigny-sur-Orge.	1681	1 11
Vaucluse, B. 1687.	pièce	2 s.	Petite broche en fer (occasion).	Bollène (Comtat-Ven.).	1687	0 14
Idem, 1738.......	pièce	21 s. pat.	Lèchefrite.	*Idem.*	1714	1 10
Vaucluse, B. 1742.	pièce	1 s.	Hoyau de hêtre tenant lieu de pelle à feu.	Bollène (Comtat-Ven.).	1716	0 06
H. Soissons, 608..	pièce	4 l.	Pelle à four (grande).	Soissons.	1722	4 88
Idem	pièce	30 s.	Réchaud de fer.	*Idem.*	1722	1 80
Soc. Charente, 1884, 78.	ensemble	3 l.	Pelle, pincettes, tenailles et fer pour cheminée.	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	2 85
Idem	pièce	10 s.	Pelle de fer.	*Idem.*	1728	0 47
Idem............	la paire	1 l. 10 s.	Une pelle de fer et une paire de tenailles.	*Idem.*	1728	1 42
Idem	pièce	6 l.	Pot de fer (contenant 4 seaux).	*Idem.*	1728	5 70
Idem	ensemble	1 l.	Gril et poêle à frire.	*Idem.*	1728	0 95
H. Soissons, 617..	pièce	92 l.	Chaudière.	Soissons.	1730	87 40
Haute-Vienne, B. 10.	pièce	18 l.	Tournebroche (occ.)	Limoges.	1740	17 10
Idem.............	pièce	29 s.	Grande poissonnière (Occ.).	Limoges.	1740	1 32
Boulogne, 185 ...	ensemble	25 l.	Tournebroche avec une broche (chez un seigneur).	Boulogne-sur Mer.	1745	23 75
Somme, B. 1289 ..	pièce	1 l.	Chaudron de fer (occ.).	Hargicourt (Picardie).	1754	0 95
Gard, H., 627.....	ensemble	33 s.	Pelle et pince (pour foyer).	Nîmes (Gard)	1760	1 48
H. Soissons, 716..	pièce	3 l. 12 s.	Pots de fer-blanc (à bouillon).	Soissons.	1780	3 42
Biollay, 430......	50 kil.	40 l.	Marmites, poêles, pelles de fer.	Charleville.	1790	7 60 le kilogr

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Biollay, 430... ..	50 kil.	50 l.	Casseroles de fer.	Charleville.	1790	0 95 le kilogr.
Idem.....	la douzaine	15 à 48 l.	Marmites en fonte.	Saint-Dizier.	1790	2 48
Idem...........	la douzaine	9 à 11 l.	Chaudrons à feu.	Châtillon-sur Seine.	1790	0 80
Idem	la douzaine	18 l.	Poêles.	*Idem.*	1790	1 42

PRIX DES USTENSILES D'AIRAIN OU DE FONTE.

Richard, 363......	pièce	2 l.	Grand chaudron.	Artois.	1324	24 50
Idem	pièce	28 s.	Pot de métal.	*Idem.*	1324	17 10
Idem	pièce	4 l. 10 s.	Grande chaudière.	*Idem.*	1324	55 10
Idem	pièce	18 s.	Poêle de laiton.	*Idem.*	1324	10 98
Idem	ensemble	15 s.	Gril et pelle de fer.	*Idem.*	1324	9 15
Douet d'Arcq, Ar., 91.	pièce	12 s. 6 d.	Chaudière.	Paris.	1328	7 62
Idem	pièce	3 s. à 7 s. 6 d.	Bassin rond (en airain).	*Idem.*	1328	3 20
Idem	pièce	3 s. 9 d.	Coquemar.	*Idem.*	1328	2 28
Preuves Humbert, II.	pièce	5 d.	Crémaillère pour marmite.	Dauphiné.	1337	0 25
Idem	pièce	9 d.	Marmite.	*Idem.*	1337	0 45
Aube, G. 265	pièce	30 s.	Poêle ronde (d'airain).	Troyes.	1383	13 35
Idem	pièce	2 s. 1 d.	Petit poêlon.	*Idem.*	1383	0 92
Douet d'Arcq, H., 151.	pièce	6 l.	Chaudron bâtard.	Paris.	1401	45 18
Idem	pièce	1 l. 15 s.	Chaudron à potagier	*Idem.*	1401	13 11
Idem	pièce	3 l. 10 s.	Chaudron moyen.	*Idem.*	1401	26 29
Idem............	pièce	25 s.	Pelle de fer à queue double.	*Idem.*	1401	9 40
Idem	pièce	20 s.	Pelle d'airain.	*Idem.*	1401	7 53
Orléan., 1862, 362.	pièce	1 l. 5 s.	Grande poêle d'airain.	Orléans.	1426	8 16

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
H. Soissons, 340.	pièce	4 s.	Marmite.	Soissons.	1441	1 30
Orléan., 1862, 362.	pièce	1 l. 10 s.	Poêle d'airain.	Orléans.	1444	9 79
A. Saintonge, I, 78.	pièce	2 écus 1/2	Poêle d'airain (tenant 6 seaux d'eau)	Taillebourg près Saintes.	1461	18 20
Idem	pièce	1 écu	Poêle d'acier à queue.	*Idem.*	1461	7 40
H. Soissons, 349..	pièce	22 s.	Grande marmite (pour faire bouillir l'eau).	Soissons.	1465	5 72
Douet d'Arcq, H. 387.	pièce	3 l. 10 s.	Chaudron d'airain (contenant 7 seaux).	Tours.	1480	18 51
Gard, G., 886.....	pièce	10 d.	Marmite.	Nîmes.	1556	0 13
Seine-et-Oise, E., 4440.	pièce	1 l.	Chaudière d'airain (occ.).	Ile-de-France.	1596	2 57
H. Soissons, 523..	pièce	6 l.	Grande marmite à cadenas.	Soissons.	1640	11 04
Bull. Corrèze, VII, 210.	ensemble	7 l. 6 s.	2 bassins d'airain pesant 18 livres.	pr. Limoges.	1662	11 89
H. Soissons, 1161.	pièce	5 l.	Marmite.	Soissons.	1680	7 40
Soc. Charente, 78.	pièce	3 l.	Poêlon d'airain (tenant 2 seaux).	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	2 85

PRIX DES USTENSILES DE CUIVRE.

Orléan., 1862, 362	pièce	1 l. 17 s. 6 d.	Pot en cuivre.	Orléans.	1362	16 68
Orne, H., 1649 ...	pièce	20 s.	*Idem.*	Silli (Orne)	1401	7 53
Orléan., 1862, 368.	244 gr.	1 s.	Poterie de potin.	Orléans.	1408	1 51 le kilogr.
A. Saintonge, I, 78	pièce	2 écus	Pot de cuivre.	Taillebourg près Saintes.	1461	14 80
Orléan., 1862, 362	pièce	7 s. 6 d.	Cannelle de cuivre.	Orléans.	1540	1 45
Idem	489 gr.	8 s.	Pot de cuivre.	*Idem.*	1574	2 35 le kilogr.
Idem...	pièce	5 s. 4 d.	Cannelle de cuivre.	*Idem.*	1574	0 76
Puech, 531......	pièce	1 l. 10 s.	Bassine de cuivre.	Nîmes.	1592	3 85

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Arch. Guerre, XXVII, 136.	pièce	6 l.	Marmite de cuivre.	Paris.	1630	12 48
H. Soissons, 514.	pièce	32 s.	Réchaud de cuivre (neuf).	Soissons.	1631	3 20
Idem 540........	pièce	22 l.	Grande marmite de cuivre (avec couvercle).	*Idem.*	1662	35 80
Vaucluse, B. 2369.	pièce	3 l. 12 s.	Chaudron cuivre (assez bon).	Mazan Comtat Ven..	1659	5 86
Idem, 1641......	pièce	56 s.	Coucomard en cuivre.	Bollène (Comtat-Ven.).	1669	4 56
H. Soissons, 557..	pièce pesant 4 kil. 200 gr.	7 l. 6 s.	Grande marmite de cuivre rouge.	Soissons.	1694	10 80
Vaucluse, B. 1712.	pièce	11 s. patats	Chaudron cuivre (pesant 420 gr.)	Bollène (Comtat-Ven.)	1700	0 81
Idem, 1738... ...	pièce	3 l. patats	Chaudron cuivre.	*Idem.*	1711	3 14
Idem, 1741.......	pièce	3 s. patats	Écumoire.	*Idem.*	1716	0 18
Charente, E. 1076.	pesant 31 kil	110 l.	Fontaine de cuivre rouge avec sa cuvette.	Angoulême (Charente).	1720	134 20
Idem............	les 500 gr.	35 s.	*Idem.*	*Idem*	1720	[4 20 le kilogr.]
Idem, 1083.....	pesant 31 kil	80 l.	*Idem.*	*Idem.*	1722	97 60
Soc. Charente. 1884, 109.	le tout	400 l.	Batterie de cuisine (en cuivre) de 8 marmites avec couvercles, 36 casseroles ou poissonnières, 15 poêlons ou chaudrons, 3 fours à biscuit, 30 objets divers, comme pelles, écumoires, etc.	Ch. de Verteuil (Poitou)	1728	380
Idem, 87........	pièce	14 l.	Cuvette de cuivre rouge.	La Rochefoucauld (Angoumois).	1728	13 30
Idem, 109........	pièce	15 s.	Cafetière de cuivre.	Ch. de Verteuil (Poitou).	1728	0 70
H. Soissons, 629..	pes. 2 kil. 500	10 l.	Chaudron de cuivre.	Soissons.	1743	9 50
Idem........	2 k.	10 l. 18 s.	Cruche de cuivre.	*Idem.*	1743	10 35

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	QUANTITÉS	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
H. Soissons, 629..	16 k.	64 l.	Fontaine de cuivre.	Soissons.	1743	60 80
Idem	11 kil.	39 l. 12 s.	Marmite de cuivre.	*Idem.*	1743	37 61
Lot, B. 1070....	pièce	17 l. 10 s.	Chaudron.	Figeac.	1749	16 62
Beauchet-Filleau..	pièce	5 l.	Casserole	Chef-Boutonne Deux-Sèvres	1755	4 75
H. Soissons, 685..	pièce (pesant 2 kil. 500)	10 l.	Robinet de cuivre	Soissons.	1768	9
Idem, 723.......	pièce	50 s.	Réchaud de cuivre.	*Idem.*	1780	2 40

PRIX DES USTENSILES DE TERRE

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
Doubs, B. 1345....	3 d.	Pot de terre.	Poligny (Fr.-Comté).	1352	0 08
Cibrario, II, 307....	1 *l.* 5 s.	*Jatte à huile (vieille).*	*Pise (Italie).*	*1368*	3
Orléans, 1862, 358....	10 s.	Bassin pour cuisine.	Orléans.	1373	4 45
Mém. Dijon, 1858, 246.	5 d.	Pot de terre.	Corbeil près Paris.	1384	0 19
H. Soissons, 393	4 s.	*Idem.*	Soissons.	1390	0 30
Beaurepaire, 399.....	10 d.	*Hanap* à bière, en terre.	Haute-Normandie.	1421	0 18
Idem	5 d.	Pot au feu.	Évreux.	1442	0 13
H. Soissons, 345.....	6 d.	Poêle de terre (pour couler le lait).	Soissons.	1447	0 14
Beaurepaire, 399.....	5 d.	Pot de Beauvais (en terre pour vaisselle).	Rouen.	1448	0 11
Idem....	10 d.	Hanap (en terre pour vaisselle).	*Idem.*	1448	0 25
A. Saintonge, VI, 56.	1 s. 6 d.	Terrine (pour cage d'oiseau).	Taillebourg près Saintes.	1450	0 42
Nantes, CC, 243.....	6 d. B.	Cruche de terre.	Nantes.	1450	0 17

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Beaurepaire, 399....	1 d. 1/2	Tasse de terre (pour boire)	Haute-Normandie.	1453	0 03
Idem........... ..	6 s.	Pot de terre (vert) pour cuisine.	Haute-Normandie.	1455	0 13
Idem	20 s.	Pot de tallevende à beurre.	Rouen.	1473	0 40
Orléan., 1862, 368...	7 s.	Terrine de terre.	Orléans.	1479	0 15
Nantes, CC. 265....	2 s. 6 d.	Cruche de grès.	Nantes.	1490	0 57
Orléan., 1862, 368...	10 d.	Pot au feu en terre.	Orléans.	1494	0 18
Nevers, BB. 81	2 s. 6 d.	Cruche de terre plombée.	Nevers.	1505	0 53
Orléan., 1862, 368 ...	9 s. 10 d.	Pot.	Orléans.	1550	1 63
Idem...............	2 d.	Pot en terre.	*Idem.*	1550	0 09
Idem, 367..........	1 s. 4 d.	Pot à tirer vin.	*Idem.*	1553	0 21
Idem, 369....	le cent 18 s. 8 d.	Chopines en terre.	*Idem.*	1556	0 03
Idem	6 l. la douzaine	Pots de Pise et de Venise (terre).	*Idem.*	1564	1 55
Idem	4 s.	Pot de terre.	*Idem.*	1600	0 51
Idem...............	1 l. 4 s. 3 d. la douzaine	Plat en terre.	*Idem.*	1638	0 18
Orne, H. 1190.......	4 s.	Pot de terre (à faire de la bouillie).	Sili (Orne).	1653	0 32
Com. Côte-d'Or, XI 14.	20 d.	Pot de terre.	Dijon.	1670	0 14
Soc. Charente, 1880 141.	10 s.	Cruche à huile.	Le Chatelard (Angoumois).	1671	0 81
H. Soissons, 554....	5 s.	Terrine (d'apothicaire).	Soissons.	1682	0 36
Idem, 557..........	1 s. 6 d.	Pots à fleurs.	*Idem.*	1694	0 11
Idem, 492.	5 d.	Pot à boire (servant de verre aux pauvres).	*Idem.*	1718	0 02
Idem, 608..........	12 s.	Cruche de grès (grande).	*Idem.*	1722	0 73
Idem...............	8 s.	Buire (cruche) en terre.	*Idem.*	1722	0 48
Bert-Lacabane, 347 .	4 s.	Cruche à huile.	Brétigny-sur-Orge.	1739	0 18
H. Soissons, 637...	15 d.	Pot de Flandres.	Soissons.	1744	0 06
Idem............ .	4 s.	Pot à graisse.	*Idem*	1744	0 18
Idem.......	2 s.	Pot à boire.	*Idem.*	1744	0 09

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
H. Soissons, 688....	5 s.	Pot au feu simple.	Soissons.	1768	0 22
Idem	10 s.	Pot au feu double.	*Idem.*	1768	0 45
Idem........	12 s.	Terrine à feu.	*Idem.*	1768	0 54
Boulogne, 437	8 s.	Cruches de terre.	Boulogne sur Mer.	1778	0 38
Idem...........	1 l.	Grande *tine* (en terre).	*Idem.*	1778	0 95
H. Soissons, 718...	8 s.	Pot au feu (en terre).	Soissons.	1780	0 38
Bert-Lacabane, 353 ..	4 s.	Pots à vache (à traire?)	Brétigny-sur-Orge.	1784	0 19
Idem...........	7 s	Fourneau à blanchissage (en terre).	*Idem.*	1784	0 33
Biollay, 478.......	15 s.	Cruches.	Tonneins.	1790	0 71
Idem...........	7 l. 10 s.	*Idem.*	Montauban.	1790	7 15

PRIX DES USTENSILES DIVERS.

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX EN MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce
Doubs, B. 43.	6 s. 7 d.	Cor (à corner) la *vaite* au château.	Châtillon-lès-Besançon (Fr.-Comté).	1348	3 60
Douet d'Arcq, II., 71.	2 s. 6 d.	1 brosse et 2 goupillons pour essuyer les hanaps.	Paris.	1380	1 11
Idem, 233..........	30 s.	Balance neuve avec les poids.	*Idem.*	1383	13 35
Mém. Dijon, 1858, 258.	10 d.	Pelle de bois.	Péronne (Picardie).	1384	0 37
Idem, 253.......	15 s.	Fléau de balance.	Villeneuve-St-Georges près Paris.	1384	6 67
Idem...........	25 d.	Verrou (pour porte de chambre).	Corbeil près Paris	1384	0 89
Idem, 310..........	13 s. 4 d.	Balance et 1 poids de cuivre.	Dijon.	1385	5 93
Douet d'Arcq, 253....	30 s.	Minot à mesurer (capacité de 39 litres).	Paris.	1389	13 35
Idem, 170..........	10 s.	Sac de toile treillis (grand).	*Idem.*	1401	3 73
Idem	5 s.	*Idem* (petit).	*Idem.*	1401	1 87

SOURCES DES PRIX CI-CONTRE	PRIX en MONNAIE de l'époque	OBJETS	LOCALITÉS	DATES	PRIX en francs de la pièce.
Soc. Pyrénées-Orient., 1887, 268.	2 s.	Tamis (pour le sable).	Perpignan.	1415	1 24
H. Soissons, 343....	2 s. 6 d.	Canelles (à tirer le vin).	Soissons.	1447	0 70
Orléan., 1862, 352 .	3 s. 4 d.	Cage à fromages.	Orléans.	1451	0 91
Idem	10 s.	Panier.	*Idem.*	1454	2 86
Vaucluse, B. 2196 .	8 gros	Pétrin (occ.)	Joncquières Comtat-Ven..	1456	2 66
H. Soissons, 347.....	2 d.	Plateau.	Soissons.	1463	0 04
Idem, 358..	18 d.	Robinet.	*Idem.*	1475	0 39
Idem, 367.....	3 s.	Robinet (à tirer le vin).	*Idem.*	1496	0 69
Orléan., 1862, 363 ...	2 s. 6 d.	Canelle à clef.	Orléans.	1549	0 41
Idem, 351......	4 s.	Bocal en bois (de 35 litres).	*Idem.*	1549	0 66
Gard, G. 586.......	1 s. 6 d.	Gobelet (à puiser l'huile).	Nîmes.	1556	0 24
Orléan., 1862, 364...	36 l.	Balances.	Orléans.	1593	92 52
Rambervillers, CC. 106.	2 *francs* 8 gros	Banc de cuisine).	Rambervillers (Lorraine).	1666	3 20
Orléan., 1862, 372 ..	27 l.	Pétrin.	Orléans.	1684	39 96
H. Soissons, 555....	10 s.	Robinet.	Soissons.	1685	0 74
Vaucluse, B. 1712..	9 l. 15 s. patats	Pétrin de noyer avec couvert et 2 tiroirs.	Bollène (Comtat-Ven.).	1700	14 43
Seine-et-Oise, E. 4908.	3 l.	Fontaine en plomb avec canelle, tenant un seau.	Bougival (S.-et-Oise).	1720	3 66
Bert.-Lacabane, 347..	5 s. la livre	Poids à peser.	Brétigny-sur-Orge.	1739	le kilo 0 48
Doubs, B. 1062.	3 l.	Moulin à café.	Dôle (Franche-Comté).	1750	2 85
Boulogne, 437.	2 s.	Manche à balai.	Boulogne-sur-Mer.	1778	0 10
H. Soissons, 730.....	20 s.	Balances.	Soissons.	1787	0 95

AVIS AU LECTEUR.

La suite et fin du *Tableau des prix* de l'*Ameublement* sera publiée dans le tome VI, en tête de l'Appendice.

ESSAI DE MOYENNES DES PRIX DU CHAUFFAGE.

DATES	BOIS A BRÛLER les 1.000 kilos	CHARBON DE BOIS l'hectolitre	SCIAGE ET FAÇONNAGE DU BOIS le stère	FAGOTS ET COTRETS le cent	CHARBON DE TERRE les 1.000 kilos
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1200-1300	2 06	0 41	»	»	»
1301-1325	2 00	1 07	»		»
1326-1350	»	»		1 32	»
1351-1375	4 80	»		3 35	»
1376-1400	4 14	0 74	0 45	4 78	»
1401-1425	4 48	1 18	»	4 35	»
1426-1450	4 48	0 71		3 52	»
1451-1475	2 50	0 35	0 44	1 71	»
1476-1500	3 10	0 43	0 45	2 27	3 33
1501-1525	3 66	1 14	0 20	1 57	5 17
1526-1550	6 75	1 83	»	3 70	41 00
1551-1575	5 84	2 40	»	4 79	10 45
1576-1600	9 00	1 17	»	4 30	16 20
1601-1625	6 50	1 04	0 25	6 00	19 50
1626-1650	10 30	1 24	0 18	7 40	30 00
1651-1675	12 00	1 43	0 39	10 00	13 00
1676-1700	10 00	1 30	»	8 65	25 20
1701-1725	8 00	1 20	0 36	9 60	»
1726-1750	10 00	1 57	»	10 00	27 00
1751-1775	7 00	1 30	0 52	14 00	15 75
1776-1800	11 00	2 30	0 61	16 00	28 60

ESSAI DE MOYENNES DES PRIX DE L'ÉCLAIRAGE.

DATES	SUIFS, GRAISSES ET SAINDOUX le kilo	CHANDELLES le kilo	CIRE ET BOUGIES le kilo	HUILE A BRULER le kilo	RÉSINE le kilo
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1207-1250	»	»	2 40	»	»
1251-1300	0 62	»	3 70	0 68	»
1301-1325	0 70	0 84	2 91	1 02	»
1326-1350	1 37	1 50	4 70	0 58	»
1351-1375	1 41	1 69	3 61	1 20	»
1376-1400	0 97	0 93	3 25	0 93	»
1401-1425	0 70	0 92	2 67	1 44	»
1426-1450	0 65	0 82	2 67	0 87	»
1451-1475	0 45	0 54	2 28	0 54	0 44
1476-1500	0 55	0 68	2 61	0 53	0 18
1501-1525	0 51	0 59	2 83	0 59	»
1526-1550	0 64	0 72	2 75	0 84	»
1551-1575	0 96	0 84	3 26	0 95	»
1576-1600	1 22	1 51	4 45	2 00	»
1601-1625	1 20	1 20	4 00	1 31	»
1626-1650	1 26	1 10	3 41	1 15	0 99
1651-1675	1 75	1 35	3 64	1 04	»
1676-1700	1 26	1 10	4 39	0 90	0 10
1701-1725	0 83	0 90	4 56	1 07	»
1726-1750	0 80	0 75	3 53	0 76	0 56
1751-1775	1 03	1 10	4 27	0 90	»
1776-1800	1 18	1 32	4 93	1 00	0 06

SUPPLÉMENT

A LA

LISTE DES ABRÉVIATIONS

USITÉES DANS LA COLONNE DES SOURCES

La liste des citations abrégées d'ouvrages imprimés, de manuscrits ou de dépôts d'archives privées, donnée ci-dessous, complète la liste antérieurement publiée au tome IV (p. 563); elle se rapporte aux sources mentionnées au tome V, pour la première fois.

Bert.-Lacabane, Blaru. — Histoire des seigneurs et du marquisat de Blaru (Seine-et-Oise), par M. Bertrandy-Lacabane (voir ce nom dans la liste des abréviations, t. IV, p. 564).

Boislisle-Comptes. — Pièces justificatives pour servir à l'Histoire des premiers Présidents de la Chambre des Comptes de Paris, par A. M. de Boislisle. — 1 vol. in-folio.

A Dürer. — Voyages en Flandreset en Italie.

Arnauld d'Andilly (Mémoires d'). — Collection Michaud-Poujoulat.

J. Beaufort. — Le Trésor de France volé à la Couronne (1615), 1 vol. in-16.

Brienne (Mémoires de). — Collection Michaud-Poujoulat.

Choisy (Mémoires de l'abbé de). — Collection Michaud-Poujoulat.

Cochin (A.). — La Manufacture de glaces de Saint-Gobain.

De Fréville. — Inventaire des meubles de Gabrielle d'Estrées, en 1610.

Duc d'Orléans (Mémoires du). — Gaston, frère de Louis XIII. Collection Michaud-Poujoulat.

Ern. Roussel. — La noblesse de campagne.

Estrées (Mémoires du Maréchal d'). — Collection Michaud-Poujoulat.

Fontenay-Mareuil (Mémoires de). — Dans la collection Michaud-Poujoulat. (Mémoires pour servir à l'histoire de France.)

Gay-Glossaire. — Glossaire archéologique de Gay.

Historiens France. — Recueil des Historiens de France.

Mém. La Force. — (Mémoires du duc de La Force.) Édition la Grange.

Mortemart-Meilhan. — (Archives du château de Meilhan, appartenant à M. le marquis de Mortemart.)

Pontchartrain (Mémoires de). — Édition Michaud-Poujoulat.

Soc. Hautes-Alpes. — Bulletin et Mémoires de la Société d'Études des Hautes-Alpes.

G. d'Avenel, Richelieu. — Richelieu et la Monarchie absolue, par le vi-

comte G. d'Avenel, 4 vol., in-8 (Plon).

Grouchy, Racine. — Documents inédits relatifs à Jean Racine, publiés par le vicomte de Grouchy. Paris, Techener (1892).

Guiffrey (Jules). — Histoire de la tapisserie (1 vol. in-4, avec gravures).

Hamy. — Livre de comptes d'une famille du pays boulonnais, au xviiie siècle.

Invent. Esneval. — Inventaire de M. Guillaume d'Esneval, avocat, curé d'Émanville, analysé dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie* de juin 1892.

Invent. Reine. — Inventaire après décès de la reine Anne d'Autriche (1666), publié par le vicomte de Grouchy, (Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1891-1892, t. XVIII et XIX.)

Laplane-Sisteron. — La vie privée à Sisteron au xve siècle, par M. Laplane

La Trémoille, V siéc. — Les La Trémoïlle pendant cinq siècles, 5 vol. gr. in-4, publiés par M. le duc de La Trémoïlle. (Documents tirés de ses archives privées).

Leber. — Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge (Guillaumin). 1847. 1 vol. in-8.

Lucay-Clermont. — Le Comté de Clermont-en-Beauvoisis. Comptes d'un apanage de la Maison de France, par M. le comte de Lucay.

Comte Ludre. — Histoire d'une famille de chevalerie lorraine (famille de Ludre), depuis 1258 jusqu'à nos jours, 2 vol. in-8, par le comte de Ludre.

Monville. — Mémoires du président Bigot de Monville (prés. au Parlement de Rouen).

Pannier. — Une femme de qualité au xviie siècle. (Notice publiée dans le *Bulletin de la Société Hist. du Protestantisme français*).

Parentignat. — Archives privées de la famille de Lastic, au château de Parentignat, en Auvergne.

Polignac, Crillon. — Documents manuscrits concernant la famille de Crillon, communiqués par M. le vicomte de Polignac, petit-fils de la duchesse de Polignac, née Crillon.

Pap. Cantilly. — Papiers de M. Cantilly. État de pertes après la révolte des Nu-Pieds (1638).

Pap. La Roche-Guyon. — Archives de M. de La Rochefoucauld, duc de La Roche-Guyon, au château de La Roche-Guyon (Seine-et-Oise).

Pontis (Mémoires de). — Dans la collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, publiée par Michaud-Poujoulat.

Frampero. — I Cavalli ed il loro prezzo in Friuli nel secolo XIII, studi di Antonino di Frampero (Estratto dall' Archivio Veneto), 1883.

Prato, Costo guerra. — Lire : *Giuseppe Prato*, Il costo della guerra di Successione Spagnuola, e le spese publiche in Piemonte dal 1700 al 1713. — Torino, Bocca, 1907.

Relazioni dei ambasciatori Veneti,(Francia) (publiées par M. Armand Baschet).

Sahler (Léon). — Montbéliard à table. Etude historique et économique, in-8 (Paris, Champion, 1907).

Sévigné. — Correspondance de Mme de Sévigné (Ed. Monmerqué). Collection des grands écrivains.

Saporta, Comptes. — Mémoires, notes, comptes et documents divers, provenant de la famille parlementaire Le Blanc, de Provence, et communiqués par M. le comte A. de Saporta.

Savary. — Le Parfait Négociant.

Dr Smollet. — Travels through France and Italy in two volumes, by T. Smollet. M. D. London, 1778, chez Baldwin.

Soc. Ain. — Société d'Émulation du département de l'Ain.

Soc. Aveyron. — Bulletin de la Société des Lettres et Sciences de l'Aveyron.

Soc. Beaune. — Mémoires de la Société Archéologique de Beaune.

Soc. Caen. — Société d'Agriculture de Caen.

Soc. Normandie. — Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie.

Sully (Mémoires de). — Édition Michaud-Poujoulat.

Turenne (Mémoires de). — Dans la collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France de Michaud-Poujoulat.

Voy. Bouchard. — Voyage de J. Bouchard, Parisien, en 1630.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE IV

LES CLASSES RICHES ET BOURGEOISES

CHAPITRE PREMIER

LES MILLIONNAIRES D'AUTREFOIS

CHAPITRE II

EN QUOI CONSISTAIENT LES ANCIENNES FORTUNES

Pages.

CHAPITRE III

SOLDES MILITAIRES, TRAITEMENTS DES MAGISTRATS ET DES PRÊTRES

CHAPITRE IV

FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT ET DES ADMINISTRATIONS PRIVÉES.

CHAPITRE V

HONORAIRES DES PROFESSIONS LIBÉRALES
MÉDECINS ET *CHIRURGIENS*

CHAPITRE VI

HONORAIRES DES ARTISTES PEINTRES ET SCULPTEURS

CHAPITRE VII

HONORAIRES DES AVOCATS

CHAPITRE VIII

HONORAIRES DES GENS DE LETTRES

CHAPITRE IX

LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET LE PROFIT ACTUEL DES LIVRES

CHAPITRE X

HONORAIRES DES AUTEURS ET DES ARTISTES DRAMATIQUES

CHAPITRE XI

PARTAGE DES RECETTES FRANÇAISES ENTRE TRAVAILLEURS ET CAPITALISTES

APPENDICES

TABLEAUX DE PRIX

TABLEAU XVI (suite). — HABILLEMENT.

TABLEAU XVII. — ÉCLAIRAGE.

TABLEAU XVIII. — CHAUFFAGE.

TABLEAU XIX. — LINGE.

TABLEAU XXI. — AMEUBLEMENT

ANGERS, IMPRIMERIE ORIENTALE DE A. BURDIN, ANGERS